

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

8

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par *LA CURNE DE SAINTE-PALAYE*

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,

Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.

Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.

Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

SUIVI DES

CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou Recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes sortes de livres, par **Antonin OUDIN.**

TOME SEPTIÈME

NIORT

L. FAVRE, éditeur du GLOSSARIUM de Du Cange,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—
TOUS DROITS RÉSERVÉS

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

1978

PC
2889
S2
v7

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

H

II

II. Cette lettre, dont l'origine est phénicienne, faisoit partie de l'alphabet que les Grecs reçurent de Cadmus. Ils l'employèrent d'abord comme pure aspirée; changée depuis en E long, elle remplaça l'*Eta* ou les deux E E qu'on remarque sur d'anciennes inscriptions grecques; mais les Latins et les Etrusques, qui se l'approprièrent dans la suite, lui conservèrent toujours sa qualité de pure aspirée, ce qui l'a fait rejeter par quelques grammairiens comme inutile. C'est peut être par allusion à cette prétendue inutilité qu'on a dit : « Telles gens... au « resle comptez pour *h* qu'est moins qu'un zero. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 551.) — Si l'on en croit Eust. Deschamps, « N'est pas *h* proprement lettre, mais « n'est que une aspiration sonant selon la manière « des noms. » (Poés. mss. fol. 396, col. 1.) — Nous appelons « lettres » les divers sons dont on se sert pour parler. Si l'*h* est un « son » comme cet auteur en convient lui-même, c'est donc aussi une lettre propre à exprimer, en François, un son âpre comme chez les Romains. Exemple : « Hauteur, honte. » Lorsqu'elle n'est point aspirée comme dans « honneur, homme, » c'est un caractère et non pas un son. Anciennement ce caractère précédoit quelquefois les noms propres de personnes ou de lieux commençant par les lettres B, C, L, N, R, T. (Voyez Le Blanc, pages 46, 127.) — L'Italie surtout, depuis qu'elle fut assujettie aux Lombards et aux François, fournit divers exemples d'*h* ajoutées devant les *c* comme *Hearolus*, *Hcatende*. Nous observerons que ces mots, commençant d'ailleurs souvent par le *k*, ont pu faire juger à quelques auteurs que le *hc* en étoit la décomposition. L'usage que les François en particulier ont fait de l'*h*, devant certains mots pour en fortifier la prononciation, étoit conforme au goût teutonique. Quelquefois même cette lettre étoit précédée d'un *c*, ce qui devoit en rendre le son encore plus rude. On retrouve un exemple de l'aspiration produite par la réunion de ces deux lettres dans

vii.

IIAB

l'emploi que font de l'*h* au lieu du *c* les paysans de quelques cantons du diocèse de S. Malo. Ils disent *hief*, *hloche*, *hloître* pour *clef*, *cloche*, *cloître*. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — La prononciation devoit naturellement s'adoucir en se perfectionnant. De là le retranchement de l'*h* au commencement d'un grand nombre de mots où cette lettre étoit inutile. On l'exclut même de ceux où l'on auroit dû la conserver en faveur de l'étymologie, et l'usage en devint presque incertain, comme il est aisé de voir en jetant un coup d'œil sur les articles des lettres *II* et *A*. — [*II* est le *cheth* de la stèle moabite; cette lettre phénicienne a pour origine un hiéroglyphe égyptien représentant une haie. Cette aspirée est devenue voyelle en grec, bien qu'elle conserve son caractère d'aspirée dans les plus anciennes inscriptions grecques. (Voyez Diction. des Antiquités de Daremberg et Saglio, art. alphabet.) — Dans la langue d'oïl, ainsi que l'a montré M. Schuchardt, cette lettre n'est qu'une notation orthographique; ainsi le mot latin *olea* donne *huile* et *aillette*; *homo* mène à *on*, et *hominem* à *homme*: « Après vous conterai de l'*uche* Qui par dessous « d'un pié se lace; Li uns dil *ache*, l'autre *ha*; « Sans mouvoir langue dit-on : *ha*. » (Senefiance de l'A, B, C, dans Jubinal, II, 278, xme s.)]

Ha. [Exclamation : « *Ha*, sire, firent-ils, nous « ne nous oseriens asseoir si près de vous. » (Joinville, § 37.)]

Habandonnement. [Hardiment : « Et pour « ce firent nagier *habandonnement* : dont il avint « ainsi, que nostre neis hurta à une queue de « sablon qui estoit en la mer. » (Joinv. § 618.)]

Habereau. [« Le suppliant a prins et emblé un « *habereau* avecques une paire de chausses de « bureau. » (Jl. 195, p. 1317, an. 1474.)]

Habergaige. [1^e Habitation : « La tierce chose « qui me muet, A visiter ton *habergaige*. » (Consol.

de Boèce, dans Du Gange, III, 607 *.) — 2° Etable : « Colinet de Baaili... eust amené et conduit des « champs... une grant quantité de porceaux et « truies, grans et peliz, et mis yeux en l'estable « ou *habergaige*, ouquel yeux avoient et out « accoustumé d'estre mis et habergiez. » (JJ. 108, p. 318, an. 1376.)]

Haberge. [Place : « Lequel fossé lidiz religieux « pourout encores ralingnier, retaillier, widier et « rejettier à un lés et à l'autre sur mon heritage... « Et lesdiz rejés esparde et ades rejettier... Par « quoy le darrain reject peussent adès avoir leur « lieu à leur *haberge*. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

Habergement. [Maison : « Actores dicebant « quod inter possessiones ipsos spectantes duo ma- « neria, vulgariter *habergemens* dicta, in villagio « de Bergeriis. » (Pancarte de l'év. de Chartres, an. 1479.)]

Habergier. [Voir sous HABERGAIGE.]

Habet. [Raillerie : « Et pour çou dit-on ces « *habés* : Mouton *ex re nomen habes*. » (Ren. IV, v. 2302.) — « N'estoient mie encor retournés d'iaus « à soumonre par *habet*. » (Id. v. 1444.) On trouve aussi *abet* et *abéter*.]

Habeter. [« Il avoit la langue si morte et le « palais si clos qu'il ne faisoit que *habeter*. » (Froiss. XIV, 390.)]

Habez. [Pris par ruse (?) : « Furent tout mors « ou pris et les chasteaux *habez*. » (Cuvelier.)]

Habier. [Hallier : « Le suppliant a prins à « defricher et essambler plusieurs terres et heritai- « ges qui estoient en grans buissons et *habiers*. » (JJ. 192, p. 3, an. 1460.)]

Habile. [Voir HABLE. 1° Propre, suffisant : « Fournit suffisant et *habilte* pour cyre suffisam- « ment leur paste. » (Cartulaire de Lagny, fol. 240, an. 1425.) — 2° Dispos, agile : « Et y eut un Anglois « qui cuida faire l'*habile* et passa par dessus la bar- « riere et entra au champ. » (Juvénal des Ursins, Charles VI, 1419.) — 3° Fortifié :

Adonc estoit ung sieges mis
Par maniere d'une bastille
Aux Tournelles, une forteresse *habille*,
Qui à ce temps estoit Anglois. (Desch. 574 4.)

Habilitacion. [Sorte d'émancipation par laquelle l'enfant devenait habile à contracter et pouvait acquérir par lui-même, sans avoir le pouvoir de tester : « Lettres de *habilitacion* de pouvoir « acquerrir des biens et possessions ou royaume. » (Procès verbaux du conseil de Régence de Charles VIII, p. 4.)]

Habilité. [1° Habileté : « Avec telz expediens et « *habilité* qui procedent de grant sens, font vier « grant peril. » (Commines, II, 3.) — « Je veulx « declairer une tromperie ou *habilité* ainsi qu'on « l'a voulu nommer. » (Id. III, 4.) — 2° Exercice d'adresse. On a dit de la pucelle d'Orléans : « La « quelle pucelle Jeanne fut grand espace de temps « chambriere en une hostellerie, et estoit hardie de « chevaucher chevaux, et les mener boire, et aussi

« de faire appertises et autres *habilités* que jeunes « filles n'ont point accoustumé de faire. » (Monstr. vol. II, p. 42 *.) — « Ilz abbattirent chevaliers des « chevaux, arracherent escus des colz, heaulmes « des testes aus preux chevaliers qui faisoient les « *habilités* par le tournoy. » (Perceff. III, f. 123 *.) Voir HABLE, 2.

Habiliter. [Se rendre habile : « En toutes ver- « tus se vouloir *habilliter* et conjoindre. » (Bouci- « caut, I, 7.) — « Les gens frequents les armes et « qui se *habillitent* à yelles. » (Ordonn. t. IX, 205, an. 1407.)] — « Il tend à être *habilité* In utroque « (droit civil et droit canon), » dans Besch. f. 274 *. Le Soleil dit à Phaëton qui lui demandoit la per- mission de conduire son char :

Le roy du ciel dont la main merveilleuse
Jette où luy plaist la foudre périlleuse
Ne s'y pourroit luy mesme *habilliter*. (C. Marot, p. 550.)

Habillage, s. 1° Préparation des volailles qu'on veut mettre en broche. (Coigrave). — 2° Habille- ment :

Or s'advisa Faifeu faire ung bon tour...
Il se vestit en robes de village
Puis par dessus print ung autre *abillage*
Car de velours gentement s'accoutra. (Faifeu, p. 84.)

Habillex, parl. 1° Vêtu : « Habillé en figure » (Oudin), revêtu du même habit comme une carte habillée, une figure de blason. — « *Habilité* d'un « faux visage, » masqué, dans Matth. de Coucy, Charles VII, 678. — 2° Fortifié :

..... Les autres se retrairent
Audit champ, bien hastivement,
Où les Anglois les poursuivirent
Courans après eulx asprement,
Quand Talebot vid là le parc
Et le champ ainsi *habillé*
Il fut esbahy de sa part. (V. de Charles VII, 145.)

3° Mis sur affût :

Si furent là faitz des fossez
Et aprouchemens mis à point
Engins *habilltez* et dressez
Mais pourtant ne tirent point. (V. de Charles VII, 94.)

Habillement. 1° Préparatif, apprêts : « Grand « nombre de gens d'armes... se pouvoient claire- « ment veoir ayant.... faitz tous *habillemens* qu'il « convient à guerre et bataille. » (Hist. de J. Bou- « cieaut, liv. II, p. 259.) — « Se parlit le duc de Bour- « bon et alla devant une belle ville et fort chastel « nommé Moleon... et y demeura le duc trois jours « devant la ville pour faire de beaux *habillemens* « à l'assaillir de tous les coustez. » (H. de Louis III, duc de Bourbon, p. 174.) — 2° *Habillemens* de « gahaine, » instrumens, apprêts d'un supplice : « Luy firent monstrer les *habillemens* de gahaine « et assembler .iii. sergens pour le questionner. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 276.) — 3° Pièces, ressorts qui préparent l'effet d'une machine. L'entrée d'Isabeau, femme de Charles VI, dans Paris, un ange vint du haut des tours de Notre-Dame mettre une couronne sur la tête de cette princesse : « Puis par les *habillemens* qui « estoient faits fut retiré... comme s'il s'en fust « retourné de soy mesme au ciel. » (Juv. des Urs.

Hist. de Charles VI, p. 71.) — 4^e Agrès, machines de guerre, artillerie : [« Le suppliant garni d'une arba-
« lestre de bois, viretons, railons et autres *habil-*
« *lemens* de guerre. » (JJ. 187, p. 93, an. 1455.)] —
« Une nave de mer garnie de voile et de mas cha-
« tell devant et derriere et de tous autres *abillemens*
« et ordenances qui appartiennent à nef pour
« marayer. » (Chron. de Nangis, an. 1377.) — Les
« habitans de Bourges étant assiégés en 1412 « advi-
« soient toutes les voyes et manieres comment ils
« pourroient grever leurs ennemis par leur trait
« canons et autres *habillemens* de guerre. » (Mon-
« strelet, I, p. 152.) — L'empereur étant à Vincennes,
« le roi Charles V « fist montrer au roy des Romains
« fils de celui, la belle tour, les estaiges, garnisons
« et *abillemens* d'icelle. » (Chron. fr. ms. de Nangis,
« an. 1377.) — « Au regard des *habillemens* (dist le
« Jouvencel) j'en ay de bons et tous neufz, je les
« feray tous mettre à point... et feray referer les
« crampons de mes eschelles de bois, je feray noir-
« cir les tronçons et renouveler les roullons telle-
« ment qu'ilz n'en feront point de bruit. Je feray
« aussi habiller mes tenailles, mes ciseaux et tou-
« tes mes chevilles. » (Le Jouvencel, f. 25^a.) — « Les
« capitaines françois firent approcher l'artillerie,
« c'est à savoir canons, bombardes et autres *habil-*
« *lemens* propices à assiéger et assaillir villes. »
« (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 38.) — De là
« l'expression « *habillemens* d'assault. » Charles VII,
« assiégé Paris en 1429, « s'en alla... à la porte
« S. Honoré faisant apporter avecques luy plu-
« sieurs eschelles, fagots et autres *habillemens*
« d'assault. » (Monstrelet, vol. II, p. 52^a.) — On a dit
« encore « *habillemens* de guerre, » pour artillerie :
« Nulles provisions de vivres n'y avoit en la dite
« place, ne autres *habillemens* de guerre... car on
« en avoit osté toute l'artillerie. » (J. Le Fevre de
« S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 139.) — 5^e Affûts :
« Pour les grans canons... pour mener d'une place
« en autre, à chacun ung chariot renforcé; pour
« mener les pouldres et *habillemens* vingt cinq
« chevaux à deux chevaux chacune et garnie de ce
« qu'il y appartient. » (Le Jouvencel, p. 291.) — Les
« François, dans un combat contre les Anglois,
« gagnerent leurs *habillemens* de canons et autres
« engins de guerre. » (Juv. des Ursins, Histoire de
« Charles VI, p. 175.) — 6^e Bonnet de nuit : « Le roy
« à tout son *habillement* de nuit sur sa teste vint
« à la grand fenestre et la royne aux treillis. »
« (Jean de Saintré, p. 534.)

Habiller. 1^o Préparer, apprêter : « *Habiller* et
« amender les mauvais chemins. » (D'Argentré,
« Cout. de Bret. p. 1552.) — « *Habiller* un logis. »
« (Mém. de Commines, p. 570.) — Anne de France,
« sœur et régente de Charles VIII, écrivant au capi-
« taine du château de Chinon, lui disoit : « Faites
« *habiller* la galerie qui est sur ma chambre et
« faites faire trois lits pour mes femmes aus dites
« galeries et par tout mon logis que tout soit garni
« de chahets. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 208.) — Ce
« mot signifie encore la première préparation qu'on

fait aux viandes. Mais on ne dit plus « *habiller* à
« manger, » pour préparer à manger. « La damoy-
« selle leur pria que l'en leur *habillast* à manger,
« car ilz n'avoient mangé de la journée. » (Lanc.
« du Lac, t. II, fol. 87^c.) — [« La suppliante se print
« à *habiller* le disner d'elle et des gens de son
« hostel. » (JJ. 188, p. 45, an. 1458.)] — « Ilz *habil-*
« *lerent* leurs tronçons et leurs chevilles à ceulx
« qui devoient escheller. » (Le Jouvencel, fol. 28^a.)
« — « Tannerie où ils *habillent* les cuires. » (Mém.
« de Montluc, II, p. 87.) — 2^o Equiper : « Incontinent
« fit mon dit seigneur *Habiller* un bateau. » (Hist.
« d'Art. III, connét. de Fr. duc de Bret. p. 776.) — Il
« étoit quelquefois verbe réfléchi en parlant des per-
« sonnes : « De toutes choses très bien *s'habillerent*
« comme laire on doit en tel cas. » (II. de Boucic.
« liv. I, p. 93.) — 3^o « *S'habiller* des biens de quel-
« qu'un, » se les approprier : « Les Normands
« eurent victoire, et furent les Anglois desconfits
« dont les dits Normands *se habillerent* très pom-
« peusement de leurs biens. » (Juv. des Urs. Hist.
« de Charles VI, p. 25.) — 4^o Haracher : « Si trouva
« son cheval tout sellé que Brisanne luy avoit fait
« *habiller*. » (Lanc. du Lac, II, f. 86^c.) — 5^o Panser :
« Le mareschal estoit soubz ung ourmeau moult
« fort blecié et... là estoit descendu Gervaise qui le
« faisoit *habiller*. » (Le Jouvencel, f. 33^b.) —
« L'aventureux faisoit *habiller* ses playes ou
« fallust coudre soixante et douze ou 74 poincts
« d'esguille. » (Mém. de Rob. de la Marek, seig. de
« Fleur. p. 187.) — 6^o Maltraiter. Les Liégeois ayant
« mis en pièces des chanoines : « De telles matières
« ne vient point volentiers un messenger seul; mais
« en vindrent aucuns qui avoient ainsi veu *habiller*
« ces chanoines, qui cuidoient que l'evesque fust
« de ce nombre et le dit seigneur d'Ymbercourt,
« et que tout le demourant fut mort. » (Mém. de
« Commines, p. 128.)

Habilleter (se.) [S'armer en guerre : « Comme
« les Anglois occupoient la Charité sur Loire... le
« suppliant... avecques plusieurs autres compai-
« gnons *se habilletoient* le mieulx qu'ilz porent et
« alerent es destrois, ou ilz savoient que lesdiz
« Anglois... passoiient. » (JJ. 135, p. 216, an. 1389.)]

Habilleur. Chirurgien : « Une bonne commere,
« tirant un peu sur l'âge, estant tombée, s'estoit
« escroupionnée, et estant habillée, elle avoit dit à
« son *habilleur*, lequel avoit remédié à la dislocati-
« on. » (Bouchet, Serées, I, 114.)

Habillonner. [« Et des branches dudit boys...
« avoit fait copper et *habillonner* pour son chauf-
« fage. » (JJ. 194, p. 169, an. 1466.)]

Habit. 1^o Habit monastique. Deschamps dit du
« désordre qui régnaient dans les monastères :

Certes il est plusieurs moustiers
« ou l'en ne chante ne ne lit,
« Car religion ne *habit*

Nes moines n'y puet demourer. (Desch. f. 525^a.)

[« Faites roi del moine Costant; Drois oirs est,
« lolons li *abit*. » (Wace, Brut, v. 6642.) — « Note
« que *habit* fet moine, et qui est profès ne se pot

« marier. » (Liv. de just. 193.) — 2^e Corset, chemise, justaucorps. Dans un tournoi, les dames avoient donné leurs parures aux chevaliers : « Elles estoient si dénuées de leurs vestures et de leurs atours, que la plus grant partie estoit en pur chef, car elles s'en alloient les cheveuls sur leurs espauls gisans sans jaulnes que fin or, en plus leurs costes sans manches ; car tout avoient donné aux chevaliers pour eux parer et guimples et chaperons, manteaux et chaînes, manches et *habits*, mais quant elles se veirent en tel point, elles en furent ainsy comme toutes honteuses ; mais si tost qu'elles veirent que chacune estoit en tel point, elles se prirent toutes à rire « de leur aventure. » (Percef. I, f. 155 c.) — On lit de l'entrée du duc d'Anjou, en 1378, dans la ville de Montpellier qui s'étoit révoltée : « Toutes les femmes y étoient aussi en *abbis* requierant misericordé. » (Chron. de S. Denis, III, f. 46.) — On lit du même événement dans la Chron. ms. de Nangis : « En simples habits. » — De là, au figuré, agir avec simplicité :

Li mesdissans ont parlé
 Leur aucuns amis,
 Que s'il se fussent mené
 En simple *habis*,
 Ja n'en fust issu mesdiz.
 Mes par leur cointe veulle
 Font sage autrui de leur vie. (Poët. av. 1300, IV, 1418.)

3^e Coiffure :

L'en voit les cers naturellement muer
 L'an une fois, le merrien de leurs testes
 Et leur souffist un an celui porter
 Sans changement, mais les dames sont prestes
 D'entre-changer aux jours communs, aux festes
 L'*abit* des chefs en estrange maniere. (Desch. f. 328 a.)

4^e Habit de révérence, peut-être de chasteté :
 « Le dauphin s'en vint à la fuelleée par devant
 Mynerve et lui bailla l'*habit* de révérence ; et luy
 dist : pucelle vey ce dont vous me priastes ; et la
 pucelle le prent, qui le desiroit moult avoir. »
 (Percef. I, fol. 140 a.) — 5^e « Les consuls de la ville
 de (Toulouse) vestus d'*habits* royaux riches et
 beaux. » (II. de Louis III, duc de Bourbon, p. 270.)
 — 6^e « Il lui sembloit en songeant qu'il veoit ardre
 l'ost d'Alexandre par feu moult resplendissant, et
 qu'il le veoit venir devers luy en *habit* de robes,
 comme luy mesmes étoit. » (Tri. des IX Preux,
 p. 121 a.) — 7^e On distinguoit autrefois les fous par
 l'*habit*. De là le proverbe : « Il n'est pas si fol qu'il
 en porte l'*habit*. » (Colgrave.) — 8^e Habitude,
 disposition de l'âme acquise par plusieurs actes
 réitérés : « Trois choses se trouvent en nostre ame,
 la puissance l'affection et l'*habit*. . . nous enten-
 dons l'*habit* ce qui est confirmation de la puis-
 sance et lire son commencement de la coustume. »
 (Nature d'amour, f. 82 a.) — « Les affections... sont
 en la partie irraisonnable et se peuvent réduire
 et ranger par la raisonnable en *habit* lequel nous
 peut faire vertueuse. » (Ibid. f. 82 b.)

Habita. Mot latin, habitude. Un libertin prend
 congé de plusieurs autres : « Les licenlieroit en
 toute forme d'obligation, avec expresse renoncia-

tion à l'authentique *habita*, de faire du pis qu'ils
 pourroient et sans despens. » (Contes d'Eutrapel,
 page 409.)

Habitacle. Demeure : [« Si lessierent tretien
 les terres, Qu'il ne parent soffrir les guerres ; As
 ceix lirent lor *habitacles* N'one puis, se ne fu par
 miracles, N'oserent gajus devaler. » (Rose, 5415.)]

En France vint dont, tieus novicele,
 Ki ne fu ne plaisans ne bieble
 Qu'on avoit à Coulogne ocis
 L'arcevesque, gens dou pais
 Et li clergeries fist autre liés
 Si com mestiers lor fu et vués.
 Puis fu il pris et envoés
 Et sour une estace encrachés
 S'ot sor lui fait uns *abitacle*
 Pour veoir venjançe et miracle
 Droit à la porte de Coulogne
 L'empereres pour sa besogne. (Mouskes, f. 680-690.)

« O que sont amables, seigneur, les maisons de
 vos *habitacles*. » (L'Amant ressusc. p. 535)

Habitaige. [Maison, logement : « Maison ou
habitaige. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Habitanage. [Droit de bourgeoisie à Arles :
 « De l'*habitanage* qui voudra estre receu habitant
 de la ville d'Arles, sera tenu employer son fonds
 et possessions la tierce parte de ses biens meu-
 bles dans six mois, et y demeurer et faire séjour
 durant cinquante ans. » (D. C. II, 367 b.)]

Habitant. [« En tous tex cas ne doit nus estre
 agarniés des *abitans*. » (Beaum. XLIX, 5.)]

Habitateur. [« Et d'Alhenien eslé fait *habita-
 leur* de l'isle Andros. » (G. Tory au lexique de
 Raynouard.)]

Habitement, s. m. Habitation, demeure.
 [« Une maniere est de serpent qui en l'avee a *habi-
 tement*. » (Bestiaire, ms. D. C. III, 608 a.)]

Ce fu Dioclecian
 Qui envoya Maximian
 Par cruauté et par injuire
 Pour tous les crestiens destruire
 Qui avoient *habitement*
 Entre Mougieu vers Occident. (Brut, f. 43 b.)

Habiter. [« E Jerusalem ne estoit mie *habitee*,
 ains estoit ainsi come desert. » (Machab. I, 3.) —
 « Chascuns doit voidier son corage (cœur) de la
 volenté au charnel delit ; car autrement vertus
 n'i porroit *habiter*. » (Brun. Latin. Tr. p. 370.) —
 « La prophécie dou preudome est averée en partie,
 car la cité est bien lavée dou sauc aus habitours ;
 mais encore n'i sont pas venus cil qui y doivent
habiter. » (Joinv. § 613.) — Le verbe s'employoit
 au passif : « Que se aucuns des diz receveurs
 estoient bons et suffisanz, et fussent bien *habitez* —
 et mariez. » (Ord. VI, 381, an. 1378.)]

Habiteur, Habiteur. [Habitant. Voir le pré-
 cédent : « Jacques Brunel cousturier de Parpanha,
habiteur de Narbonne. » (JJ. 68, p. 277, an. 1317.)]

Sans *abiteours* et desierte
 En mi lui croist uns lais dormans,
 U il a noirs poissons moult grans,
 Mais nus om n'en ose goster,
 Autre roi que bien sai nomer. (Mousk. f. 312.)
 Sans gent et sans *habiteours*. (Mousk. It.)

Habituacion. Action d'habituer : « Est neces-
saire et tres utile avoir de bonne heure connois-
sance de sa complexion, afin que si elle est mau-
vaise on y pouvoit par *habituacion* et frequenta-
tion des choses contraires à icelle. » (Les Tri. de
la Noble Dame, p. 93.)

Habitude. « Si c'estoit une *habitude* de vertu,
et non une saillie. » (Mont. II, 7.) — « *Habitude*
est seconde nature. » (Sermôus de Barlete,
I^{re} part. f. 21.)]

Habitué. [1^o Habillé, vêtu : « Lors icellui sup-
pliant estoit mal vestu et *habitué*. » (Jf. 156,
page 382, an. 1401.) — « Lequel compaignon estoit
vestu et *habitué* en estat de gens d'armes. »
(Jf. 168, p. 129, an. 1414.) — « Ung grant compai-
gnon *habitué* d'un mantel noir. » (Jf. 195, p. 265,
an. 1469.) — 2^o Habité, peuplé : « On se pourroit
assez esmerveillier du noble royaume de France
comment il est situé et *habitué* de cités, de villes
et de chasteaux en si grant foison que sans nom-
bre. » (Froiss. XI, 226.) — « Du plus saige et du
plus vaillant roy qui onques fut depuis que
Angleterre fut premierement situéc et *habituée*. »
(Id. XII, 242)]

Habituier. [1^o Habiller, vêtir : « Et abituèrent
« quatre de lors hommes de l'abit de ces femmes. »
(Froissart, t. II, p. 492.) — 2^o S'habiller : « Adont
« ala Henriz ses frerez adouber, Il meismes aussi
« s'ala il enarmer; Et quant il vit ses frerez
« ainsi *habituier*. » (II, Capet, v. 2310.) — « Robert
« en chargea tout simple habit et se vesty et *habituat*
« tout de drap gris. » (Froiss. XV, 190.) — « Le roy
« lit departir le tournoy et crier que tous chevaliers
« venissent au banquet au franc palais; après ce
« cry tous chevaliers se retrayrent en leurs logis
« eulx desarmer et *habituier* de nobles vestemens. »
(Percef. III, f. 124.)]

1. Hable. [Propre, suffisant : « Li religieux
« seroient tenu de laisser trente piés de let,
« *hables* et souffisans pour charier au lés devers
« nos bos de Crespy. » (Cart. de S. Vincent de Laon,
an. 1313.)]

2. Hable. [Hâvre : « Et graus nefz profondes et
« larges, Plus de cinq cens dedans le *hable*. »
(G. Guiart, dans D. C. sous *Haulta*.) — « *Hables* et
« pors de mer. » (Ord. VI, 47, an. 1374.)]

Habler. v. [L'espagnol *hablar*, parler, fait sur le
latin *fabulari*, à pris en français le sens péjoratif de
se vanter, tenir des propos fanfarons, parce que les
Espagnols étoient accusés de ce défaut. Les Espagnols
ont donné le même sens au verbe français *parlar*.]
« Une tres belle et honneste dame qui *habloit* un
« peu Pespagnol et tenendoit tres bien. » Brant.
Dames Gal. t. II, p. 235.) — « Quand Marthe file et
« Ambrose *hable* leur cas et triste et pitoyable. »
(Cotgrave.)

Hablerie. s. Vanterie, exagération : « Sa
« *hablerie* plutôt que sa science lui avoit acquis
« quelque reputation. » (Rom. Bourg. I, II, p. 55.)

Hableur. s. Fanfaron. (Borel, Oudin.)

Habonde. [1^o La fée *Abonde*, la première des
fées bienfaisantes. On lit au Roman de la Rose :
« Et les cinq sens ainssi devoient Par les fantas-
« mes qu'ils reçoivent, Dont maintes gens par leurs
« folies Quident estre par nuit estries, Errans avec-
« que dame *Habonde*. » — 2^o Abondant : « Et si
« pensay en tout par moy Qu'il n'est richesse tant
« *habonde* Qui vaille rien enmy ce monde. » (Liv.
du bon Jeh. 8.)]

Habonder. [Abonder : « En terre *habondevet*
« ceste espee (la pauvreté), dans S. Bern. éd. de
Lincy, p. 533. — « L'estrange gent qui *habonda* Li
« quens de Foirs la seconde a. » (G. Guiart,
v. 13445.)]

Habordean. s. f. Morue parée. (Cotgrave.)

Haboué. [Fonds de terre abandonné à un
créancier, et désigné par ses tenants et aboutissants,
dans la Coutume de Lille.]

Hacete. s. Lancette. Un mercier fait ainsi le
détail de toutes ses marchandises :

J'ai les *hacetes* a seignier. (*Fabl. de S. G. f. 421*.)

Hache. [1^o Outil de charpentier : « Et chevau-
« chierent jusques à l'orme de Gisors, les aubales-
« triers et les charpentiers devant, à bonnes haches
« tranchans. » (Mén. de Reims, § 98.) — 2^o Arme.
La doloire romaine, *ascia*, servait à équarrir les
palissades du camp, mais n'entraît pas dans l'arme-
ment. La hache d'arme gauloise et germane se
retrouve aux premiers temps féodaux : « Aiusi
« firent des *haches* com vilain de flael. » (Sax.
c. 9.) — « Portant une grande *hache* à son col,
« laquelle avoit bien trente deux posses d'alemelle
« ou environ. » (Jf. 151, page 532, an. 1399.) —
« Item, deux *haches* armoyées aus armes de
« France. » (Pièces sur Charles VI, II, 465.)

Expressions :

1^o *Hache de Crequi* : « Une longue guisarme ou
« hache, nommée *hache de Crequi*. » (Jf. 189,
p. 485, an. 1460.) — « Le suppliant avoit une *hache*
« *de Crequi* qui est ung baston poinctu comme une
« dague. » (Jf. 198, p. 119, an. 1461.) — « Ung bas-
« ton que l'en nomme ou pais (de Vimeu) *hache de*
« *Crequi*. » (Jf. 195, p. 2, an. 1467.)

2^o *Hache danoise*, à tranchant convexe avec pointe
au talon : « Gerard le frappa sur les espauls ou
« sur les bras un seul petit coup du plat d'une
« petite hache danoise qu'il portoit. » (Jf. 138,
p. 266, an. 1390.) — « Li homme de ma seigneurie
« de la ditte ville (Bourbonne et Vercoreut) doivent
« aller en ma chevauchie garni de bascinet et
« d'espée, ou de *hache danoise* ou de lance, et de
« pourpoint à armet, deus jours à leurs despens. »
(Jf. 59, p. 423, an. 1316.) — « Et portent glaives et
« espies Poitevins, *Haches danoises* pour lancier
« et ferir. » (Garin.)

3^o *Hache Norroise*, la même arme, les Norrois
(Norwégiens) et les Danois faisant partie, au moyen
âge, du même royaume : « En sa compaignie ont
« cent armes De plusieurs armes atornez, *Hache*

« *norroisse* tient moult bele; Plus de plain pié out d'alemelle. » (Wace, Rou.)]

4° « *Hache* a bec-de-faucon commun. » — « Fut la *hache* du chevalier à la pelerine, un *bec-de-faucon commun*, à bonne et poïsante dague dessus et dessous et celle, que fist presenter messire Bernard, fut une *hache à bec-de-faucon commun*, mais la dague de dessous fut longue et deliée et de façon telle qu'elle pouvoit legerement entrer et es trous de la visiere d'un bacinet. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 285.)

5° « *Hache* a dagues dessus et dessous. » — « Furent apportées les *haches* au seigneur d'Espiri, pour choisir le premier... et furent icelles *haches* « ferrées longues et poïsantes, à grandes *daguës* « acérées dessus et dessous. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 317.)

[6° « Une *hache* à trois pointes de dyament, « nommé la *hache* de messire Bertran de Clasc. » (De Laborde, Emaux, p. 483.)]

Haché. [1° Terme de doreur, pièce d'orfèvrerie ciselée de hachures : « Pour avoir refait de neuf un « bacin d'argent doré, *haché* sur le bord de l'Ave « Maria. » (Emaux, page 337.) — « Un petit gobolet « d'or, *haché* à couronne tout autour. » (Id.) — 2° Terme de blason sillonné de traits ou points, de hachures qui indiquent la différence entre les émaux et les métaux.]

Au Dieu Bacchus rendit graces condignes,
Qui tant avoit multiplié les vignes,
Que terre adonc portoit pour armarie
Thirses *hachés* de vigne tres flories. [J. Marot, p. 48.]

Hachée, Hachie, Hachie, Haschié, Hasquié, Haschière. [Supplices, souffrances, tortures : « Et si ot la langue trancie Por soffrir plus grande « *hacie*. » (Mouskes.) — « La soffriront doloureuse « *hachie*. » (Garin.) — « Tous devez brisier et casser, Par menus tiés, et par parties En grans « souspirs et grans *hasquiés*. » (Gulleville.) — « Passer les font à grant *hachées* Et par mal pas et « par chaucées. » (Athis.)] — « Ainsi fut messire « Boucicaut a sejour celle saison, dont ne despleut « mie à celle qui de bon cœur l'aimoit, qui maintes « *hachées* souventes fois avoit en son cœur pour les « perilleuses adventures ou il s'abandonnoit. » (Hist. de J. de Boucicaut, p. 49.)

Qui par vertus en moint pais lointain
Onc souffert travail, paine et *hachie*. [Desch. f. 122 c.]
Moult est faus ki pour *hacie*
De bien amer se repent
Car amour n'oublie mie
Ceus qui aiment loiaument. [Vat. 1490, f. 96 v.]

Hacher. [1° Hacher : « Puis les hagiés bien « menus et cuisiés en huile d'olive. » (De Monderville, f. 49.) — « Il avoit les bras et les cuisses toutes « *hachées* de coups. » (Amyot, Emmènes, 14.) — 2° Fendre l'air : « Le pigeon soubdain s'envole, « *hachant* en incroyable hastiveté. » (Rab. Pant. l. IV, 3.)]

Hachereau, Hachette. (Cotgr.)

Hachet, Hachette. Même sens. « Espées ou

« badelaires ou *hachets* ou quelq'armure qu'il « eust. » (Journal de Paris sous Charles VI et VII, p. 30.) — *Hachette* est dans Oudin. — [« Item une « *hachette* à manche de fer doré. » (Pièces sur Charles VI, II, 402, art. 239.)]

Hacheur. [Ciseler : « A Jehan d'Abeville, « potier d'estaing et *hacheur* en orfèvrerie. » (De Laborde, Emaux, p. 337.)]

Hacquebute. Arquebuse. (Oudin.)

Hacquenée. Haquenée : [« Dedit episcopo « Briocensi suum gradarium flavum, vulgo sa *hac- « quenée* lauve. » (Hist. de Bret. de Lubineau, II, 827, an. 1406.)] — « Il y a... de jeunes gens qui sont « si pesans qu'on auroit plus tost apris à un bœuf, « a aller la *haquenée*, qu'a eux a danser. » (Contes de Des Perr. t. I, p. 239.)

Hacquet. Petit cheval :

Un jour je venoye de dehors
Sur mon *haquet* tout housé. [Coquill. p. 141.]

Hacquet. Même sens :

Et pansez le petit *haquet*
Et luy faictes bien sa litière. [Coquill. pp. 160-161.]

Hadot, s. Eglefin ; poisson :

Quant chiens de mer viennent poignant
Et bares, et raz et harans,
Hadots, et oïres, et hemons,
Et congres qui sont gros et lons,
Sartres et bremes dorées,
Barbus grasses, plies lées,
Et bons fles au fenel rostiz,
La gent charnaige ont departiz.

Bataille de Quaresne, MS. de S. G. fol. 92, V^e col. 1.

Haenge. Haine : « Par *haenge* et par grant « envie. » (Brul, f. 55 c.)

Hagard, adj. Farouche, sauvage : « L'habitude « de l'air produit quand et soy les esprits plus doux « ou plus *hagards*. » (Letl. de Pasquier, I, p. 405.) — « Parlant d'une veuve dont le mari avoit été tué dans le massacre de la S. Barthélemy et qui d'abord fut inconsolable : « Si bien que le feu roy « (Charles IX) disoit à monsieur quel n'avoit veu « femme si *hagarde* en sa perte et en sa douleur. » (Brant. Dames Gal. II, p. 179.) — [« Esprevier *hagart* « est celluy qui est de mue de hayes. » (Ménag. t. III, p. 1.)]

Haghenée. [Haquenée : « x^m d'autres gens et « tous montés sur chevaux ou sur *haghenées*. » (Froiss. II, 132.) — « Chevaliers et escuyers montés « sur bon couchiers et gros ronchins, le demou- « rant sur *haghenées* bien apertes et bien travail- « lans. » (Id. 266.)]

Haguette. Petit cheval : « Quant ils vindrent « aux champs le seigneur d'Auxi feit descendre « Jean Coustain de son gros cheval et le feit mon- « ter sur une *haguette*. » (Monstr. III, p. 93 b.)

Haguilenne, Haguimlo, Haguiren- leux, Hanguevelle. [Haguignètes, petits présents dits aussi *aguilanneuf* : « Comme le suppliant « et Pierre Pelluel feussent alez soupper en l'ostel « de [la] mere d'icellui suppliant... Tantost après « arriverent devant ledit hostel Cohn le Masnier et

« autres... lesquelz en maniere de derision com-
mencerent à crier à haulte voix : « Je m'en lo du
« past, madame. » Et lors ledit Pierre Pelluel yssi
« hort dudit hostel en criant : Hagui men lo. »
(JJ. 162, p. 276, an. 1408.) — « Vous m'avés promis
« me donner mes *haguillennes*, ne me escondissez
« pas. » (JJ. 195, p. 1328, an. 1474.) — On lit *hagui-
venieux*, au reg. JJ. 154, p. 201, an. 1399; *hangue-
vette*, au reg. JJ. 164, p. 670, an. 1409.]

Haha, Hahay. [1° Cri de haro : « La justice et
« juridicions... de cri et de *haha* neultanteument
« faiz. » (Ord. IV, 295, an. 1354.) — « Se aucun fail
« *hahay* en ladite ville ou en terroir. » (JJ. 66,
page 570, an. 1331.) — « Y eust grant noise, cry et
« *hahay* Auquel cry ala ledit suppliant et y seurvint
« d'aventure pour veoir ce que c'estoit; car il ne
« savoit pourquoy l'en croyit ledit *hahay*. » (JJ. 109,
page 69, an. 1376.)] — On a dit des gens qui produi-
gent des biens mal acquis :

Sur les quelz voy approcher le *hahay*
Car d'or sera et d'argent grant esclippes
Par poureté et le gast que veu ay
Traire a icuels, si devenront nourrices
Car ilz rendront ce que leur avarices
A rapiné. (Desch. f. 290^a.)

2° Cri de douleur :

Pour mon costé crie *hahay*,
Mainte fois et à l'aventure
Une migraine ou chief aray
Autre foiz au ventre escorure
Ou en l'estomac grief pointure. (Desch. f. 442^a.)

De là, douleur, peine, tourment :

Et vodrai mon *hahai*
Muer en joie et en gai
Non soussi. (Poës. de Froiss. p. 262^a.)

3° Cri de guerre, alarme : « Ceux qui avoient fait
« le guet devers l'ost, ouïrent le cry et le *hahay*. »
(Froissart, liv. I, p. 83.)

Princes à ce mot me convint eveillier
Pour un *hahay* que j'oy scier
Par nuit, en l'ost, assez près de Coulongne. (Desch. 107^a.)

D'où désastre, carnage. Parlant de la pucelle
d'Orléans : « La pucelle vient pour les occire (les
« Anglais). Elle vient de par le roy du ciel corps
« pour corps, vous bouter hors de France et vous
« promet et certifie qu'elle y fera si gros *hahay* que
« depuis mille ans en France ne fut veu si grand. »
(Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 508.)

Expressions :

1° « Vieille *haha* » dit d'une femme apparem-
ment, parce qu'elle va toujours criant *haha* : « Ils
« oseront assurer impudemment que cette *vieille*
« *hahu* a les trente six conditions requises par
« Platon en la beauté parfaite. » (Maladie d'Am. 28.)

2° « On n'a pas la caïlle, pour *haha* crier, » le
bruit ne sert pas à attirer à soi une personne. (Oud.)

1. **Haine.** [1° Clôture : « Car li Sarrazin ont tant
« trait de lour pylés, que il a aussi comme une
« grant *haye* qui vient ardent vers nostre chastel. »
(Joinv. § 208.) — 2° Sorte de chasse : « Pourra la
« contesse de Roucy haïer et faire *haines* pour la
« chasse desdits bois. » (JJ. 56, p. 98, an. 1317.) —
3° Sorte de danse : « Les *hayes* d'Allemagne, fris-

« ques, Passe pieds, bransles, tourdions. » (Marot,
t. I, p. 189.)]

2. **Haine.** [Monnaie de la Haye, en Hollande :
« Que ledit maire pour cascu de ses adjours aux
« partyes ne puist demander que une demi *haye*
« corante en bourse. » (Hist. de Liège, t. II, p. 457,
an. 1424.) — « Vingt quatre solz de monnoie, tant
« en patatz, comme en *haines*. » (JJ. 173, p. 533,
an. 1426.)]

Hâie. Haine : « Ai jou toute joie en *hâie*. »
(Poët. av. 1300, III, p. 1234.)

Haier. [1° Faire une haie : « Toutes gens estoient
« retrait en la haie dou Louvion et avoient là mené
« à sauveté, et copé et *hayet* le bois de tel maniere
« que on ne pouvoit venir à euls fors à grant ma-
« laise. » (Froiss. III, 36.) — 2° Disposer en haie :
« El estoient ces huit cens chevaliers tous *hayés* et
« rengiés d'une part et d'autre. » (Id. XV, 302.) —
« Chevaliers, escuyers et gens d'armes se *haievent*
« loul autour du roy. » (Id. XV, 42.) — 3° Chasser
dans un bois fermé de haies : « Icellui chevalier
« donna congïé et licence de chacier et *haier* ès
« garennes de nostre dit frere. » (JJ. 106, p. 224,
an. 1374.)]

Haillon. Lambeau d'habits : « Les prisonniers
« estoient sans chaperon tous nuds testes, chas-
« cing ung povre *haillon* vestus, tous sans chaus-
« ses ne souliers la plus grande partie. » (Journal
de Paris, sous Charles VI et VII, p. 191.)

Haillommer. v. Mettre en guenilles. (Voir Colgr.
et Bouchet, Scréès, I, p. 251.) — « Discours *haillon-*
« *nez*, » propos sans suite. (Colgr.)

Haillonnerie. s. Collectif de haillons :

Vielz pourpous touillons, vielz haras,
Vielz lambeaux et *haillonnerie*,
Chappeaux pelez et bonnetz gras,
Seront pour nostre seigneurie. (Coquillart, p. 15.)

Haillonneux. [Qui n'est que haillons : « Il te
« faudra d'un habit *haillonneux* Vestir ton corps. »
(Rons. 948.)]

Hain. (Hameçon ; ce terme est usité sur les côtes
de Normandie : « Uns peschierres geta iluec son
« *hain*, et quant il cuida avoir pris un grand pois-
« son. » (Ms. S. Victor, 28, fol. 187^a.)]

Haine. [« Bien lui monstra Constance qu'à lui
« n'a pas *haine*. » (Berte, c. LVI.) — « Se li parras-
« lres ou la mariastre mainent malvese vie as enfans
« ou qu'il lor monstre sanllant de *hayne*. » (Beaum.
t. XXI, p. 15.)] — Parlant de Richard, duc de Nor-
mandie :

A lui firent Franchoiz mainte painne et maint mal,
Maintefois le trairent par *hainque* mortal. (Rou, p. 141.)
Grant deul out Guillelme son fiz
Qui encore iert assez peliz
Mont out *hainques*, mies poi amis
Lez plusieurs trova mout eschiz
Ceuls que si peres tenoit chiers
Trouva mout orgueilleux et fiers. (Id. p. 223.)

Expressions :

1° « *Haine* de prince signifie mort d'homme. »
(Colgrave.)

2° « Sans *haine* » désigne les lournois, par opposition aux guerres sérieuses : « Il monstroil que les « proesses que ilz avoient faictes *sanz haine* seroient « doublement redoublées en mortelle persecution. » (Perceforest, IV, fol. 82^b.)

3° « Ferir en cas de *hayne*, » jouter par haine : « Tant fut vostre pere de grant renon à ce que j'ay « ouy racompter à ma mere que ennuoy auroye à « ferir contre vous *en cas de hayne*. » (Id. f. 121^a.)

Haineusement. Avec haine :

Prince, parler senestrement
D'autrui et *haineusement*
À juif, sarrasin, chrestien
Est grant folie et grant tourment. (Desch. fol. 447^c.)

De quoy sert une antique race,
De quoy un gouffire qui embrasse
Mille tresors delicieux,
Ni, ne voulant à nesson plaire,
Presque à soy mesme ou veut desplaire,
Haineusement ambitieux ? (J. Tahir, p. 132.)

Haineux. [1° Qui est porté à la haine, qui déteste : « Amors ce est paiz *haineuse*, Amors est « *haine* amoureuse. » (Rose, 4307.) — « Li aucun « sunt si *haineux* et si felon qu'il vourroient bien « fere damage à eus meismes por fere damage à « autrui. » (Beaum. XXXVIII, 10.) — « Depuis au « pourchelas d'ancuns ses *haineux*. » (J.J. 137, p. 95, an. 1389.)] — « Necessité qui n'a loy amena celle « fois le dauphin à refuge à ses plus grands *hai-
neux* pour s'en aider au besoin. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 227.) — 2° Haii, odieux :

. . . De servir aux enfans
Est encor li periz grans
Horribles et merveillex
De mal faire sont en grans
Se de leurs maux les reprans
Tu seras leur *haineux*. (Desch. fol. 101^c.)

Tu es à chascun *haineux*
Pis que de crime capital
Aux champs à piet et à cheval.
Noiez fusses tu en un flum,
Ou pendus a un carquelan
Car tu es haiz de chascun. (Id. fol. 435^c.)

3° « Droict *haineux* est le droict qui par le moyen « de la custume du pais est contraire au droict « escrit, comme sont cas de retrait lignagier. » (Bout. Som. Rur. p. 3.) — « Veus aussi que tous « cas de main morte est *haineux*. » (J.J. 136, p. 240, an. 1363.) — « Que ce qui est deu par general cous- « tume ne peut estre appellé service *haineux*. » (Du Cange, VI, 220^a.)

Haignre, adj. Mince, délié : « [*Heingre* out le « cors e grais le e eschevid. » (Roland, v. 3820.)]

Mout la vi plaisant, et *haignre*, et dengie,
Guill. li Vniers, Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 818.

Dans le portrait d'une personne bien faite :

Plate hanque, ronde ganbete,
Gros bran, basse quilete,
Pié vouti, *haignre*, a peu de chair. (Val. 1490, f. 132^b.)
« Combien qu'elle fust longue, si estoit elle *hain-
gre*, et de noble taille qui monstroil qu'elle estoit
jeune durement. » (Percef. II, fol. 35^a.)

Haion. [Elal (Voir Haisos), aux Ord. l. V, p. 511, an. 1355.]

Hair. [N'avait pas, au moyen âge, les formes inchoatives de notre conjugaison en *ir*. De là les formes *haient* pour haissent, *heoient*, *haoient* pour haïssaient. (Froiss. II, 123, 172.) Dans S. Alexis, l'infinifit est *hadir*. Dans Roland, v. 1244, on lit : « Suz ciel n'ad un haire que tant voeillet *hair*. »]
CONJUGAISON : *Haunt*, haïssant ; *harra*, haïra :

Est tourmenté et homis
Cil qui fut certainement
Gat qu'il fu wihos jadis :
A tousjours mais en *harra* s'espousée
Et *haant* ert sa douleur demenee. (Val. 1490, f. 154^a.)

Hace, subj. prés.

Toz m'aura a force a ami
Que qu'el face, vueil ou ele daint
Ou ele haice, ou ele maunt
Ge mandrai loz tems en son cuer
Quel part qu'el tort n'en istrai pas. (Parlon. fol. 168^v.)

Haic, je haïs. (Poët. av. 1300, II, p. 839.) — **Haes**, vous haïssez. (Id. III, p. 1148.) — **Haas**, je haïs. — Un amant craint également d'exprimer son amour ou de le laisser ignorer à celle qu'il aime :

Molt aim et *has* dire et taisir,
Car d'aus deu puis vivre et morir. (Gontiers, III, 125.)

Hé, je haïs :

. . . Si me tient amors ne sai coment
C'un pou la *hé* tote amourement. (Cte Thib. p. 149.)
Onques ne chantai faintement,
Car boine fois m'en a gardé
Et l'amours dont j'ai tel planté
Ne merveilles est se de riens *hé*
Neis cele envioie gent. (Poët. av. 1300, III, p. 1173.)
Je *hé* mes jorns et ma vie dolente,
Et si moudis l'eure que je fu nez,
Et la si mort humblement me presente
Pour les tourmens dont je sui fortunee. (Desch. 213^c.)

Hée, haïsse :

Quant je vos lais, droiz est que je m'en *hée*. (Thib. 121.)
Clers je vous lo et pri que teignies qui
Ne di'es pas par qui ele vos *hée*
Mais serves tant. Or faites le por qui,
Qu'el sache chou que vostre cuer *hée*
Car par servir est maint amour donnée. (Val. 1490, f. 138.)

Heent, haïssent :

. . . Je voi torné
Le siecle a si grande foulour,
Ke li pluscur *heent* l'amour. (Jehans de Renti, III, 1197.)

Hehet, haït :

Li hom qui est saiges
Entré mauvais lignaige
Louguos ne demorra :
Se ses voisins *hehet*,
Et son damage set
Ja ne li destorra. (Prov. du Villain, fol. 73^v.)

L'infinifit a été pris substantivement : « Quant le « roy l'oy, tout le sang lui mua, et estraint les « deus, ce esroulla les yeux, et par grant *hair* « deschira sa barbe. » (Du Guescl. par Mén. p. 181.)

Expressions :

[« Les medecins *hayent* les hommes sains Car « rien par eux ne leur est presenté. » (Saint Gelais, p. 107.) — « Oncques n'ayma bien qui pour si peu « *haït*. » (Cotgr.)]

Hairan. Hairang. On dit à une vieille femme :

Et vos talons sont plus flairans
Que becquehets et que *hairans*. (Recr. Devis Am. 92.)

1. Haire. [1° Chemise de crin ou de poil de chèvre portée sur la peau : « E aspre *haire* avait de « piel de chievre gros. » (Th. de Cant. 102.) — « En « l'abeie du Lis sont les *heres* que saint Loys portoit, « une fete à maniere de gardécors, longue jusque « desonz la ceinture, et l'autre fete à maniere de « ceinture ; trois ou quatre desquelles les unes sont « liées à maniere de la paume d'une main, et les « autres à maniere de la leesse de trois doits ou de « quatre. » (Mir. de S. Louis, 147.)] Parlant de la mort de Marie Salomé :

Plus sur son lit ne s'est tenu ;
Mais a terre sus une *haire*
S'est couchie la debonnaire. (*Hist. des III Maries, 441.*)

2° Affliction, chagrin :

Se femme pren, j'eray douleur et *haire*
Servitude, courroux et desplaisance. (*Desch. f. 452^a.*)
Marie toy donc, et me croz ;
Qu'à mener vie solitaire
A ben plus de mal et de *haire*,
Mil foiz que les mariez n'ont. (*Desch. fol. 560^a.*)

Expressions :

1° Porter la *haire* et la souffrance. (*Molinet, p. 196.*)

2° « Faire *haire* à quelqu'un, » lui faire de la peine. (Rab. II, p. 203.)

2. Haire, s. « *Haires* qui seroit mieux écrit « *heres* ne signifie autre chose, que gens de néant, « des caneres, de l'aleman *herr* qui signifie maître, « seigneur, mais dont comme de beaucoup d'autres « termes que nous empruntons des langues étran- « geres, nous usons dans un sens de mépris. » (Duchat, sur Rab. I, p. 315.) — « Ne sont-ils assez « meshaignez les paoures diables ? Ne sont ils assez « enfumez et parfumez de misere et calamité les « pauvres *haïres*. » (Rab. III, p. 119.) — « Un renard « qu'il avoit nourri petit, et luy avoit on coupé la « queue et pour ce on l'appelloit *le here*. » (Contes de Desperr. I, p. 196.) — [« Gros nez, qui te regarde « à travers un grant verre Te juge encore plus « beau ; Tu ne ressembles point au nez de quelque « *herre* qui ne boit que de l'eau. » (Basselin, VI.)]

Expressions :

1° « Beau *herre* » se dit ou par raillerie ou par mépris, en Normandie. (La Roque, de l'Arrière-Ban, page 6.)

2° « Jennes *haïres* esmouchelez, » expression de mépris pour « gentils floquets. » (Rab. V, p. 90.)

3° « Mon paovre *haire* esmoucheté. » (Rab. II, 144.)

4° « Les *haïres* ne rendent pas toujours *heres* « ceux qui les portent. » le cilice n'amortit pas toujours les passions. (Essais de Montaigne, II, 716.)

3. Haïre ou Here. s Jeu de cartes. (Oudin.)

[Il se joue entre plusieurs personnes, dont une seule gagne ; on l'appelle encore l'as qui court.]

Hairier. Affliger.

Lors dist : puisqu'ainsi le fault faire,
Je juge pour plus souffrir haïre,
Au jeu qu'il soit mariez.
Et jamais ne le *haïriez*
Autrement, mais que donner femme ;
Et je vous jure par mon ame
Qu'avoir ne puet plus grant tourment. (*Desch. f. 404.*)

Hairon, s. m. Héron. [« Plus desirent la guerre « qu'esprivier le *hairon*. » (Cuvelier, v. 14007.) — « Le suppliant garde des bois dou seigneur de Bou- « berch, et commis à garder les *hairons*. » (JJ. 205, p. 262, an. 1481.)]

Expressions :

1° Armé à bec *heron*, c'est-à-dire « contre le bec « du *heron*, parce que le *heron* cache son bec sous « l'aïse et les faucuns venans de roideur sur luy « se tuent s'ils ne sont armez de la poitrine. » (Borel.)

2° « Nids de *herons*, » mis au nombre des choses qui peuvent augmenter la valeur d'un héritage : « Si le propriétaire augmente le fief par industrie « ou de ses deniers le douairier n'en profitera pas « davantage ; mais bien si le fief est melioré par « accroissement ou du rejet de l'eau, par le *nid de* « *herons* ou d'autres oiseaux. » (Cout. d'Audenaarde, Nouv. Cout. Gén. I, p. 1096^b.)

Hairouneau, s. m. Diminutif de *hairon*. (Cotgr.; Rab. IV, 132.)

Haironnier. 1° Qui chasse le héron : « Dont li « ostoir sont tot grurier Et li faucon bon *hairon-* « *nier*. » (Partonop. v. 1673.) — 2° Sec et maigre : « Les jambes gresles et minces, les cuisses *heron-* « *nieres*. » (Paré, Licorne, 4.)

Haironniere. [Nid de héron, lieu où on les élève : « Icellui chevalier estoit ung destructeur « de garennes et *hayronnières* du pays et n'estoit « gibier qu'il ne gastât à l'arbaleste. » (JJ. 205, p. 262, an. 1480.)] — « La dame (de Richebourg) et « en sa seigneurie toute franche chasse et une « *heronniere* en sa maison, etc. » (Cout. de Richebourg, dans le Nouv. Cout. Gén. I, p. 393^a.)

... Nulz ne vit plus belle *heronniere*

Qu'à Saint Aubin ne d'oiseaux de riviere. (*Desch. 134^a.*)

Haise, Hese, Heze. [Fermeture de jardin ou de cour à claire-voie : « Comme Pierre Playart povre « labourer, demourant à Barisy, ... vouldist mettre « en une court de la maison, où il demeroit, une « *haise* qu'il avoit faite pour obvier que le bestail « de la ville n'entras en sa cour. » (JJ. 102, p. 286, an. 1371.) — « Et estoit la devise en la baniere sur « l'estandard de une *haise* d'or assise sur une cham- « paine de gueules. » (Froiss. XIV, 221.) — « Les- « quelz arrivez devant l'ostel eussent frapé des piez « contre la *hese* ou huis de la court. » (JJ. 167, p. 371, an. 1414.) — « Le suppliant ala à la *heze* de « son jardin pour la clorre... et appuya de sa hache « la dite barre ou *heze*. » (JJ. 174, p. 187, an. 1432.)] Parlant du soin que les changeurs ont de l'argent :

Avoir li font toutes ses aïses :

Au devant de lui mettent *haises*

Afin qu'on ne le puist haper

Cū qui se mellent de draper

En prendent la par grant puignies. (*Froiss. f. 424^a.*)

Haison. [Étal : « Comme icellui mercier eust « levé ou drelié un *haison* ou estal en la place de « la ditte ville de Bailleul. » (JJ. 161, p. 379, an. 1407.)]

Haïstié. [Dispos, voir HAÏTER, HAÏTER : « Icellui

• Mercier ala comme tout sain et haistié, et senz se complaindre d'aucune dolaison pour la ditte « bateure. » (Jl. 106, p. 405, an. 1374.)]

Haistre. [Hêtre : « Desous un haistre rameit, • Ai un douc cant escouteit De gentille pastorelle. » (Hist. litt. de la France, XXIII, 539.)] — « Si aucunes « divisions sout entre bois et terres ahanables sans « bournes, les terres se doivent labourer jusques à « pied et demy pres des vrayes ronces et se doit on « fonder sur les anciennes espines, haistre ou « autres bois portans ligne l'un à l'autre. » (Cout. de Boullenoys, dans le C. G. t. 1, p. 697.)

Haistriax. [Hêtres : « Monachi Gemeticis habent..... ad loutus suorum bacorum. vi. haistrax et duos furous. » (B. N. 1. 4653.)]

Haistriere, s. Lieu planté de hêtres. « Pepi- « mieres, chesnotieres, haistrieres, oulmieres et « autres jeunes arbres provenu de plant ou de « semence et tenus en reservoir pour estre trans- « planté suyvent les fonds. » (Cout. du duché de Normandie, C. G. 1, p. 1025.)

Hait. [Joie : « N'en ourent pas tel hail en l'ost « ne hier ne avant hier. » (Rois, ch. IV, liv. 1, v. 8.) Diez assigne pour origine à ce mot le nordique *heit*, promesse, vœu.] De là les expressions :

1. *A hail.* 1° Promptement, gaillardement :

Et Karles s'en revint a hait. (Mousk. p. 126.)

2° A souhait : « Cela est bien à mon hail. » (Colg.) — « Le vent lui estoit si a point, comme à son « hail. » (Froiss. III, 313.)

11. *De hail.* 1° Avec plaisir : « Il picqua de bon « hail vers le lieu ou les escuz pendoient. » (Perceforest, vol. V, f. 3.) — « Assaillons les de bon hail. » (Id. IV, fol. 32^b.)

2° De bonne disposition corporelle ou spirituelle : « Si fort n'y a ne si de hail. » (Brut, fol. 24^a.) — « Il est fier et de peu de hail, » en parlant d'un cerf. (Percef. V, fol. 100^d.) — « J'aime à me tenir « joyeux et de hel. » (Bouchet, Serées, p. 60.)

Haitement. [Gaité, courage. (Parton. v. 10033.)]

Haitié. [1° Bien portant : « Et puis revint à sa « santei, et fu touz haitiez et liez et joianz. » (Mén. de Reims, § 71.) — « Il me demanda se la royne et « li enfant estoient haitié. » (Joinv. § 594.) — « Et « entendirent li haitié à remettre à point les navrés « et les bleciés. » (Joinv. V, 394.) — 2° Tranquille, calme, en parlant de la mer : « Parmi celle mer qui « lors estoit haitié et monstroit qu'elle eust grant « plaisance de euls porter. » (Froiss. XIII, 150.)]

Haitier. Réjouir. Voir le précédent : « Qui la « tient me bien se haitie. » (Brut, fol. 71^a.) Il s'agit de l'épée du roi Artus. — « Procez qui gueres « ne me haitie. » (Collerye, p. 160.) — « Semblant « fet que point ne li hail. » (Ms. 7218, f. 9^a.)]

Haitz. [Sorte de bouclier : « Iceulli Anthoine de « Segalar ayant en sa main ung haitz, vulgairement « appellé tavel. » (Jl. 184, p. 78, an. 1448.)]

Halage. [1° Chemin de halage : « En la seconde « partic entlendon nous à tretier des chaucies,

« ...des rivages, des halages. » (Liv. des Mét. 2.)] — 2° Droits sur les halles et les marchés. (Ordon. V, 421.) — 3° Endroit où on est exposé au hâle :

Je me soubmet à vo bonne ordonnance,
Et vous estes tui homme discret et saige ;
N'avez regard, si j'ay par ignorance
Mal impetré ; corrigez le langage
Considerez-moy estre en un halage,
Et le surplus qu'on doit considerer,
Et me faictes là quelque bois livrer
Ou cest yver seray trop mal bailly
Ne souffrez pas que je doie engeler. (Desch. f. 234^e.)

Halagrés. [Homme d'armes, couvert du halle- « cret : « L'eux hommes de guerre, que selon l'usage « du temps present en fait de guerre on nomme « halagrés. » (Jl. 201, p. 56, an. 1477.)]

1. *Hale.* [Vent sec de l'est ou du nord qui hâle le teint : « Or veut l'ombre, or veut le halle, or veut « repos, or veut labour. » (Conten. des femmes, xii^e siècle.) — « Cler fu le jour, grevus le hale. » (Guiart, v. 2172.) — « Levez ces cuevreschiefs plus « haulz qui trop cuevrent ces beaulz visages ; De « riens ne servent telz ombrages, Quant il ne fait « hale ne chault. » (Ch. d'Orl. Chanson, 103.)]

2. *Hale.* [1° Place couverte où se tient un « marché : « Se il sont demorant es terres devant « dites, et il aporlent leur pain es hales. » (Liv. des Mét. 9.) — « Li rois tint cele feste es hales de Sau- « mur ; et disoit l'on que li grands roys Henris « d'Angleterre les avoit faites pour ses grans festes « tenir. Et les hales sont faites à la guise des clois- « tres de moignes blans. » (Joinv. § 95.) — « La « recherche des phrases nouvelles et des mots peu « cogneus vient d'une ambition puerile et pedan- « tesque ; peusse je ne me servir de ceulz qui « servent aux hales à Paris. » (Montaigne, 1, 192.) — 2° Maison de ville : « Ayons fait convenir et « assembler par devant nous en la hale de Tournay « les jurés eschevins, massars et autres officiers de « la dicte ville. » (Ord. IV, 649, an. 1366.) — De là : « Clers de halle, » greffiers de l'hôtel-de-ville ; « buffet de la halle, » dépôt des archives municipales. (Ord. V, 134.) — 3° « Halle de paix, » lieu où se tient la justice des villes : « Les mayeurs et « eschevins de la ville d'Aire tiennent siege par « trois jours en la semaine en leur halle que l'on « nomme halle de paix. » (N. C. G. t. 1, p. 321^a.) — [De là tenir halle, se réunir : « Se j'ay tenu halle de « neant, Vous en estes trop consentant. » (Gaguin, Passe temps d'oisivelé.)] — « De la loy d'une ville « faut adjourner baillif, hommes, majeure, et esche- « vins selon ce que les villes sont ordonnées de loy « et faire assembler en halle ou en chambre, c'est « a dire au lieu ou ils ont accoustumé à tenir leur « siege. » (Bout. Som. Rur. t. III, p. 13.) — « Dans « la ville d'Alost il y a encore une jurisdiction par- « ticuliere que l'on nomme les jurez de la halle aux « draps, qui par chacun an est establie et renou- « vellée au nombre de six par les bailly, bourg- « maistre et eschevins, lesquels ont la connoissance « et la jurisdiction de toutes les causes qui con- « cernent les laines. » (N. C. G. t. 1, p. 1108^a.) —

« Des prevost, mayeur et treize hommes de la *halle*
« *basse*, ou drapperie. » (N. C. G. l. II, p. 242.) —
« Il est encore dans la *halle* aux draps, » il est
encore couché dans son lit, entre les draps. (Oud.)

Halecret. [Cuirasse, écrevisse de fer à l'usage
des lansquenets, en français laquais, voir HALAGREZ.]
On lit au figuré dans les Triom. de la Noble Dame,
fol. 90 : « Donner pour Dieu, c'est un fort *halecret*,
« pour batailler, au public ou secret, contre le
« diable, à ce qu'on le surmonte. »

Halegres. [Allègre : « Si m'aïst Diex ! bien nos
« poez conquerre, Sor nos arçons en gisent nos
« boeles ; Li plus *halegres* n'a soïag d'aller en
« destres. » (Coronement Loys, v. 2166.)]

Haleine. [VOIR ALENE.] « Quand les rentes se
« constituent par emphiteuse, partage, ou autrem-
« ment par nouvelle constitution d'une *haleine*, au
« profit de plusieurs ou quand icelles sont partagées,
« et un des rentiers ou portionnaires à faute de
« payement procede à l'eviction de son hypothèque,
« telle eviction ne se peut faire avec extinction des
« autres rentiers ou portionnaires. » (Cout. de
Bruxelles, N. C. G. l. p. 1248.)

Haleinement. Souffle.

Les vents etesiens d'*haleinemens* fumeux
Pesle-mesle accoupez et poursuivant leur route.
R. Belleau, p. 480.

Haleiner, v. [VOIR ALENER.] 1° Respirer : « Chas-
« cun se sent de l'air qu'il *haleine* et ou il vit. »
(Sagesse de Charron, p. 226.) — « Nous assuara
« pour descouvrir le fard, qu'il ne falloït que lenir
« en sa bouche du saffran, et que venés à *haleiner*
« une femme fardée, son fard n'aura pas si tost
« senty ce saffran qu'il tombera de lui-mesme. »
(Bouchel, Serées, I, 451.) — 2° Seulir : « Je les sens,
« je les fleur et les *haleine* avec plaisir. » (Sagesse
de Charron, p. 226.) — 3° Pressentir, éventer, décou-
vrir. Parlant des jésuites : « Lorsqu'ils vinrent en
« cette ville (Paris) pour lire et former leur ordre,
« qui est depuis dix ou ouze ans en ça, ils estoient
« pauvres comme la mesme pauvreté ; et toutefois
« maintenant qu'il n'y a college, voire compagnie
« qui soit plus riche que eette-cy, je commenciâ lors
« d'*halener* leur fard et dire comme Martial : « Qui
« potes insidias dona vocare tuas ? » (Pasq. Rech.
p. 308.) — « Un peu de temps leur imposture fut
« *halencé* et se tourna tout leur inopinément en
« fumée. » (Lett. de Pasq. I, 25.) — 4° Fréquenter,
comme sentir souvent l'haleine de quelqu'un. « Je
« ne vy jamais grand seigneur accompagné de plus
« grande prud'homie que luy et en ay *halené* plu-
« sieurs. » (Pasq. Rech. p. 485.) — « Ces maladies
« prennent entre les chiens pour s'*halener* et fre-
« quenter les uns les autres. » (Fouill. Vén. f. 79^b.)
— 5° « *Halener* quelque vent, » avoir vent de quel-
que chose. « Combien que cette entreprise fust
« dressée avec tout ce que l'on scauroit souhaiter
« de prudence humaine, si ne peut elle estre con-
« duite si sagement que l'on n'en *halenast* quelque
« vent. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 23.)

Haleiz. [Fatigue : « On vaincu ont le poigneiz
« Cil de pié, à grant *haleiz* Dont il ont prises les
« despoilles. » (G. Guiart, v. 17381.)]

1. Haler. [1° Tirer sur une corde : « Là ou Fran-
« çois font au *haler* Leur nés vers Flamens devaler. »
(G. Guiart, Royaux lign. v. 9700.)]

Escuins ferment et escoutes,
Et font tendre les cordes toutes ;
Vitages lachent, et trez avalent ;
Boulines sachent et *halent* ;
Au vent gardent et aux estoilles.
Selon leurs portent leurs voiles ;
Les dragots font lacer au mast
Que li vents par dessus ne past ;
A deux ris courent et à trois.

[Brat, fol. 85^c.]

2° [*Haler à la vercolle*, tirer à la bricole : « Iceulli
« varlet se ferma une corde au cou en maniere
« d'une vercolle pour soutenir le limond du dit
« demi char, pendant qu'ils tiroient et *halloient* à
« la vercolle. » (Jf. 192, p. 53, an. 1460.)] — Parlant
des Allemauds qui traînèrent eux-mêmes l'artillerie
de Charles VIII, à travers les Alpes à son retour de
Naples : « Pour mieux encourager et donner har-
« diesse aux dessus dils compagnons tout le long
« du jour au tour et auprès d'eux jouoient labou-
« rins de suisses et autres instrumens pendant qu'ils
« tiroient et *halloient* à la vercolle. » (André de la
Vigne, Voyage de Ch. VIII à Naples, p. 157.)

2. Haler. [1° Sécher. Il s'agit de cadavres : « Au
« vent les ont *halés*. » (Chans. d'Ant. V, 56.) —
2° Hâler : « Ol ambeus cousues ses manches, Et,
« por garder que ses mains blanches Ne *halaisent*,
« ol un blans gans. » (Rose, v. 565.)]

Haletement. Action de haleler. (Cotgrave.)

Haleter, v. Respirer, comme quand on est hors
d'haleine, du fréquentatif *halitave*.

Dex doit bon jour m'amiete ;
Li cuer por li me *halete*. [Poët. av. 1300, II, p. 643.]
Isabel por qui ses cuers *halete*. [Id. t. IV, p. 1461.]

[« Et j'oi l'aloete A la maïnée, Qui saut et *halete*
«Li euers mi *halete* En joliveté, » (Cité dans
Coussemaker, l'art harmonique, p. 239.)]

Halgan. [« Une piece de monnoye appellé à
« l'hoise *halgan*. » (Jf. 176, p. 614, an. 1448.) —
« Ung *hargan*, qui vaul un denier et maille. » (Jf.
176, p. 741, an. 1449.)]

Haligote. [Pièce, morceau d'étoffe : « El vesti
« une povre cote Ou il ot maint *haligote*. » (Fabl.
I, 81.) — « Et jou veil, dist Renars, ma cote Soit
« partie et *harligote* D'une chape à jacobin. » (Ren.
IV, v. 1215.)]

Haligoté. [Qui porte un habit rapiécé : « Lors
« demande que c'estoit Il ert ainsi *haligotés*. »
(Fabl. I, 75.)]

Haligre. [Allègre : « Aureliens... rejourna à son
« seigneur et le rendit lié et *haligré* de la bonne
« response de la damoiselle. » (Dom Bouq. III, 168.)]

Halilage. [VOIR HALAGE. Droit d'étalage : « Qui-
« conques amene morué à Paris, l'acheteur doit
« .v. sols de costume et .xvi. den. de congïé et de
« *halilage*. » (Liv. des Mét. dans D. C. III, 617^b.)]

Halle. [Voir **HALE** 2. Chaleur : « Cler fu le jour, « greveus le halle El fiers li huz pres d'Aubemalle. » (G. Guiart, v. 2272.)]

Hallebarde. [« Ung baston appellé une *hallebarde* ou guisarme. » (JJ. 179, p. 211, an. 1448.)]

Hallebardier. Voir André de la Vigne, p. 118 : « La plupart estoient encore arquebusiers et le « reste *hallebardiers* et quelques picqueurs. » (Mont-luc, II, 263.)

Hallebic. s. « C'estoit un droit qui se levait sur « les marchands forains de poisson de mer et qui « étoit de huit, dix ou douze sols pour chaque « panier qu'ils vendoit à Paris. En 1325 Charles « le Bel abolit ce droit et ordonna suivant l'offre « des marchands, qu'ils payeroient le double du « devoir qu'ils payoient auparavant; et qu'à l'avenir « ils viendroient tout droit decharger des marchez « de Paris, sans porter leurs denrées des logis, ni « pouvoir les retirer des marchez, que chacun n'en « eût pris à son vouloir à peine de commise et « confiscacion contre ceux qui feroient le contraire. » (Laur.) — [« Nous faisons scavoir.... que comme à « la supplicacion et complainte de plusieurs mar- « chands de poissons de mer confluans à Paris des « parties de dessus la mer, sur ce qu'ils se douloient « d'une fausse coustume estant à Paris sur le pois- « son appellé *hallebic*, par laquelle les marchands « établiers par chascun panier, puis le prix fait, « rabatoient à la fois douze sols, à la fois dix, à la « fois huit selon leur volonté... » (Ord. II, 586.)]

Halleboter. v. Crappiller : « *Halleboter* est un « verbe que les Angevins ont fait d'*hallebote*, nom « qu'ils ont donné aux petites grappes que les ven- « dangeurs oublient en coupant le raisin. » (Duchât, sur Rab. I, p. 191.)

Hallebout. [« Comme aucuns d'iceulx compaignons eussent crié à haulte voix : « *Hallebout*, « *hallebout* ! » sur les varlez de S. Denis lés « Resbés. » (JJ. 148, p. 42, an. 1395.)]

Hallebran. [Jeune canard sauvage : « Les poules « d'eau, le heron, l'otarde, le *hallebran*, l'ai- « grette. » (O. de Serres, 345.) — « *Hallebrans* sont « les petits canets qui ne peuvent voler jusques à « tant qu'il ont eu de la pluye d'aoust. » (Mén. t. II, 5.)]

Hallebreda. Altération plaisante de hallebarde, suivant Ménage. Personnage ridicule dans Des Acc. Contes de Gaulard, p. 57 b.

Hallebrené. 1^o Oiseau de fauconnerie qui a les plumes rompues. — 2^o Fatigué : « *Hallebrené*, inca- « pable de se soutenir, non plus que ces jeunes « oiseaux de rivière qu'on appelle *halebrans*, aussi « long-tems qu'ils ne savent voler. » (Duchât, sur Rab. t. IV, p. 153.) — « Tout harassé et *hallebrené* « qu'ils sont de travail et de faim. » (Ess. de Mont. t. III, p. 133.) — On a dit de l'Annebauit : « Mit sur « pied une très belle armée et l'emmena au devant « du roy en s'en retournant, laquelle servit bien à « rafraischir celle du roy, qui estoit fort *allebrenée* »

« et mal-menée pour les grandes incommoditez « qu'elle avoit paty. » (Brant. Cap. fr. I, p. 380.)

Hallefessier. s. Gueux, coquin, fripon, couvert de chiffons ou baillons. (Cotgrave.)

Hallepiguaille. [« Lequel Estienne les appela « harpaille, ribaudaille et *hallepiguaille*, en disant « plusieurs autres injures. » (JJ. 113, page 304, an. 1378.)]

1. **Haller.** Tirer. (Voir **HALER**, 1.)

Il *halloit* de la langue, un demi-pié tirée, Si furieux n'estoit le lyon nemeen. [A. Jamin, p. 68 b.]

2. **Haller.** Hâler. (Voir **HALER**, 2.)

3. **Haller.** v. Lâcher, animer des chiens : « *Halla* « ses trois animaux contre ceste furieuse beste. » (Nuits de Straparole, t. II, page 275.) — « Le Lazare « demanda l'aumosne au riche avarecieux, et l'au- « mosne ne lui fut donnée, ains le maudit riche le « chassa et *halla* les chiens après luy. » (Hist. de Lusman et d'Arbolea, f. 146 b.)

Halleus. [Sec, qui donne le hâle : « Se li airs « est mult chaus et mult ses et mult *halleus*. » (Alebrant, f. 22.)]

Hallier. [« A cause des bois, *halliers* et grosses « boussieres qui nous conviennent au sortir de la « ville. » (Carloix, V, 6.)] — « Ronces, chardons, « *halliers*. » (A. Jamin, p. 30 b.)

Hallot. 1^o Ramée, bois à faire des fagots : « Douze deniers à Baudoin le gondalier pour sa « maison... vint souz pour les *hallos* à l'encontre « de sa maison. » (JJ. 72, page 217, an. 1340.) — 2^o Saussate : « La moitié de tous les annois, sau- « chois, *halos*, prez et rentes. » (Arrêts du Parle- « ment, t. II, an. 1344.) — « Comme le suppliant eust « fait esmonder un *halot* ou saulx. » (JJ. 172, p. 470, an. 1424.) — 3^o Bûche : « Iceului Pierre prist « les une cheminée une busche à mettre au feu, « nommée *halot*. » (JJ. 130, page 120, an. 1386.) — 4^o Branche : « Le suppliant print un baston de ceri- « sier que l'en appelle un *hallot*. » (JJ. 146, p. 134, an. 1394.) — « Sachez que tous arbres portans « fruit sont heritages, fors cerisier, boschage, nes- « plier qui ne sont pas entez sont tenus pour meu- « ble. Pruniers, poiriers, cerisiers qui portent « grosses cerises, nespliers entez, vignes, *hallos* à « couper, ceux sont declairer heritages et tous « autres arbres soit en jardin ou dehors sont tenus « pour meubles. » (Bouteill. Som. Rur. tit. 74, p. 429.) — « Maison, porte, four, colombier et « porcherie, arbre portans fruictz, *hallos* à teste, « chesne au dessus de sept ans et en dessous de « soixante ans sont reputez heritages. » (C. G. t. II, p. 897.) — « Hayes de cinq ans, *coupilles* de *hallos* « de trois ans, chesne de gland, sont heritage. » (Bout. Som. Rur. p. 430.)

Halm. s. Saisine, transport : « Si tant est que le « propriétaire ne degage pas sa maison ou son « heritage evincé, dans la demi année celui qui l'a « evincé pourra le metre en vente, à l'enchere par « proclamations à la halle, en faisant la criée à la

« halle ; afin qu'estant ainsi vendu, le dernier « encherisseur y soit adherité et ensaisiné au pro- « chain jour de *halm* ou de saisine. » (Coutumes d'Ypres, N. C. G. I, p. 883^b.) — On trouve dans la Cout. du pays de Langle, au N. C. G. I, p. 305, un chapitre qui a pour titre : « Touchant les achats et « ventes, *halms* saisinées et desaisinées des « maisons, terres et rentes situées en ce pays « ensemble de la retraite. »

Haloter, *v.* Emonder. Parlant des droits des habitants de la ville d'Enneulin en Carembaut (?) : « Pour l'entretenement des ponts et voyes, ont « autorité y planter arbres et les *haloter* par loy « et gens à ce commis. » (N. C. G. I, p. 437.)

Halsbergol. [Petit haubert : « Lorica minor, « que vulgo *halsbergol* dicitur. » (Tonlieu de S. Omer, au Cart. de S. Bertin.)]

Halt. [Séjour : « Tant est alez, que nuit que jors, « Qu'il est veuz el *halt* des ors Et des lions et des « lieparz. » (Parton. v. 5739.)]

Hambais. [Gambeson : « Plusours ourent ves- « tus *hambais*. Cojures ont chaint et carquais. » (Rou, dans D. C. III, 470^c.)]

Hambourg. [Bière de Hambourg : « Jehan « Buignet, tavernier de cervoise et *hambours*. » (JJ. 168, page 326, an. 1415.) — « Un lot ou autre « quantité de cervoise ou *hambourg*. » (JJ. 183, p. 160, an. 1456.)]

Hameçon. [Voir HAM. Palsgrave, p. 18, donne *hamasson* ou *hamaçon*. « Comme respondi ce phi- « losophe ancien à celui qui se moquoit de quoy « n'il n'avoit seuz gagner la bonne grace d'un ter- « ron qu'il pourehassoit : mon amy, le *hameçon* « ne mord pas à du fromage si frais. » (Mont. I. III, p. 363.) — Le plus souvent, l'aspiration est supprimée : « Tant d'*ameçons* et tant d'*affiequés*. » (Vill., Répues franchises.)]

Hameçonné. Qui a forme d'hameçon :

C'est que le ciel d'atomes la forgée,
Tels que sont ceux dont se forge une espée,
Atomes durs, aspres, *hameçonnés*,
Qui pour tuer ont esté façonnés. (A. Jany, p. 202.)

Hamede, *s. m.* ou *f.* Espèce de barrière ou clôture des vergers, près et chemins, laquelle est devenue pièce de blazon : « La *hamede* ou le *hamede* est « une espèce de clôture champêtre, de laquelle « on se sert en ce pays de Haynaut et lieux circon- « voisins, pour fermer l'entrée des prez, vergers et « des hameaux..... et en ce sens il semble que le « *hamede* devoit estre couché sur l'escu de telle « sorte qu'il en couvrit toutes les extremitez : ce « qui reste du champ demeurant traversé en fasce « ou autrement partagé par les barreaux de cette « clôture rustique ; si bien que ces places ou espaces « vides qui paroissent entre les traversiers ou mon- « tants du *hamede* en guise de fasses ou pauls « racourcis soyent le champ de l'escu sur lequel le « *hamede* seroit appliqué. » (Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 237.) — [Le *hamede* est une fasce de

trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu : « Messire Eustasses porloit d'ermine à « deus *hamedes* de gueules. » (Froiss. V, 437.)]

Hameder. [Barrer, verrouiller : « Il list fermer « et *hameder* portes et huis et fenestres. » (Froiss., I. IV, p. 315.)]

Hamée. [Manche : « Le suppliant coppa une « branche de bois pour faire une *hamée* ou manche « à sa faux. » (JJ. 188, p. 138, an. 1459.)]

Hamel, Hamiau. [Hameau : « Covertes « ierent de genestes, De foillies et de ramians lor « bordetes et lor *hamiaus*. » (Rose, 843.) — « Entrementes entierent ces gens en ce pays des « quatre mestiers... et n'y laisserent onques « entiere maison ni *hamel*. » (Froiss., éd. Buchon, II, 232.) — Diminutif de l'allemand *Ham*.] Parlant de saint Denis en France :

De saint Denis ce bon *hamel*
Parti la dame a qui nous sons. (Froiss. Poës. f. 293^b.)

Hamelet. [Petit hameau : « Les nosmes de « toutes les villes et *hamlets* que sont ert son « wapentake, hundred ou franchise. » (Stat. de la xiv^e année du règne d'Edouard I.) — Parlant de la bataille de Newcastle sur Tyne, entre le roi d'Ecosse et la reine d'Angleterre : « Si envoyent des « Escocois leurs coureurs courir devant la ville : « lesquels à leur retour ardirent aucuns *hamelets* « qui la estoient. » (Froissart, I, p. 159.)]

Hamequin. [Mesure : « C'est à savoir .xii. lots « de vin à la petite mesure, .vi. pains tels que du « couvent, .ii. cappons et .ii. hastes de pore soit « masle ou fumelle, trois *hamequins* de servoise « ou .xiii. poitevinas pour la valeur de chacun « *hamequin*. » (Livre Rouge de S. Riquier, an. 1376.)]

Hamsokue. [Irruption violente dans la maison d'autrui. Voir D. C. sous *Hamsoca*.] « De ceux que « trovent et contentent mensoynes de nous et de « escherchours et de toudurs de berbis et de ceux « que ont corné en autres garennes sauns congé et « de touz *hamsokues*. » (Brillon, des Loix d'Anglet. fol. 33, R^o.) — « De ceux que ont fait prison en « leur mesons ou *hamsokue* ou poundbreche et de « mes fessons en perks et en viviers, de pernours « de auter columbes de assise de peyn et de cervoise « enfreynte. » (Britt. des Loix d'Angl. f. 72, R^o.) — « Ne aussi en personnes de disseisours ne reddesei- « sours ne en plées de *hamsokue* ou de fresche « force ou de abatement, ne en plées de vée de « name en personnes defendautinz. » (Id. f. 284^b.)

Hanap. [Grand vase à boire : « Un mult bel « *hanap* d'or ou doré li offreit Li reis, tut plain de « vin, e beivre li roveit. » (Th. le Martyr, 105.) — « Messire Geoffroy de Sergines le delendoit des « Sarrazins, aussi comme li bons vallez deffent le « *hanap* son signour des mouches. » (Joinv. § 309.) — « Un *hanap* d'une coquille de perle à couvercle « sur un pié esmallié. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 53, § 119.) — « Un *hanap* d'argent à « couvercle esmallié et de cristal. » (Id. p. 55, § 142.) — « Un *hanap* de cristal à couvercle, à pié d'argent

« esmaillié. » (Id. p. 55, § 145 bis.) — « Il ne se « recorde pas ce fu *hanap* ou gobelet. » (Jl. 118, p. 290, an. 1380.) — « *Hanap* est déjà dans les gloses de Cassel antérieures aux eroisades.]

Hanapperie. [Art de faire des hanaps : « Le « suppliant qui est ouvrier de orfèvrerie et de « *hanapperie.* » Jl. 169, p. 370, an. 1416.]

Hance, Hanceur. [Association, associer : « Tou- « chant la *hance* de harans, Tous marchans... qui « ne seront point *hanceés* audit Maisières sur le fait « de la marchandise de harans... Et loit au prevot « dudit Maisières... les contraindre à *hanceur* audit « et ordonnance dudit prevot. » (Statuts de l'Eche- « vinage de Mézières.)]

Hanche, s. Hanche.

Plate *hanque*, ronde ganbete
Gros brau, basse quilette,
Pié vaultis, baingre, à peu de char. [Vat. n° 1490, 132^b.]
De ci qu'a l'arçon vers la *hanche*,
Moult estoit richement armez. [Blanchard. f. 176^b.]

Expressions :

1° [Tour de haute *hanche*, croc en jambe : « f. euel « Guilleume abati à terre ledit Laurens du tour « d'une haute *hanche.* » (Jl. 151, p. 368, an. 1397.)]
— De là l'expression « avoir de crocq ou de *hanche* » en parlant d'un meunier qui, pour se venger d'un soufflet qu'il avoit reçu d'un Anglois, livra la ville de Fougères aux François :

Allons, dist il, à ce dimenche
Legierement oyr la messe,
Car arons de croq ou de *hanche*
Vin et trippes à grant largesse. [V. de Charles VII, 34.]

2° « La goutte en la *hanche*, la fille en la pance. » (Colgrave.)

Hanchier. [Donner un croc en jambe : « Je « gageray à toy un pot de vin que je te abatray « dedens trois foiz, mais que tu me laisses *hanchier* « ou croquier à cascade foiz. » (Jl. 151, p. 368, an. 1397.)]

Handhouder. [Officier municipal en Flandre : « Savoir faisons..... de par les *handhouders* et « cueries de nostre chastellenie de Furnes. » (Ord. IX, 588, an. 1410.)]

Handon. Serpent. (Colgr.)

Hanebane. Jusquiamme. (Colgr.)

Hanehost. [Délateur : « Ung *hanehost*, qui est « à dire ung accuseur de gens. » (Jl. 189, p. 429, an. 1460.)]

Hanpée. [Contenu d'un hanap : « De boîns « deniers une grant *hanpée.* » (Girard de Viane, v. 2131.) — « Ne de buens Parisis une grant *hane- « pée.* » (Citat. dans Fauchet, liv. II, ch. 14.)]

Hanpel. [Petit hanap. On lit un livre Rouge d'Abbeville, f. 162^b, an. 1391 : « *Hanpel* d'argent. »]

Hanprier. [1^{er} Crâne : « Teux i porroit ja au « tonel sachier que il feroit voler le *hanprier.* » (Aubri, 158.) — « A moitié le fendit chervelle et « *hanprier.* » (Cuvelier.) — « Messires Jaques de « Laling... fut allaint au chief d'une pierre de veu-

« glere venant du chastel et fut son *hanprier* « emporté du coup, si qu'il eut mort illec. » (Monstrel. an. 1453, t. III, f. 51^a.)] — Parlant du martyre de S^t Denis :

Sains Denis et Dieu à ami :
Son *hanprier* c'on li trenca,
Prist et remist, et si parla.
Voiant tous, si con le vot Den. [Mousk. MS. f. 13.]

2° « *Henepée*..... veut dire un hanap plein de « deniers parisis. Et de là est arrivé qu'en Angle- « terre on appelloit le trésor royal *Thannepier*, « ainsi que Spelman a observé en son glossaire, « non que ce terme signifie une espèce de panier, « où l'on mettoit l'argent, suivant sa pensée : mais « parceque le trésor du roy se distribuoit par *han- « nepées* et dans des coupes, lorsqu'il exerceoit ses « libéralitez. » (Du Gange, sur Joinville, p. 86.)

Hanes. [On lit dans Desch. (dit Crapelet, 211 : « Croches *hanes*, pour retirer de dessus le feu les « pots, les chaudrons. »]

Haneton, s. [1^{er} Diminutif de l'allemand *Hahn*, coq ; en anglais on le nomme encore *cock-chafer*, coq scarabée : « Corsolz li dist deus *cock-chafer*, « par contengon : Ah! Guillaume, comme as cuer « de felon ! Ne valent mès ti cop un *haneton.* » (Li Coroneaus Loys, v. 1050.)]

Beax filz, ne pris un *haneton*,
Losange n'amor de bricon ;
Or me fera moult bel suablant,
Or ne m'amera tant ne quant. [Fabl. de S. G. f. 3^a.]

2° [Atour : « Les atours de femmes que l'on ape- « loit *hanetons.* » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 249.) — 3^o « Le parentage des *hanetons*, » gens qui commettent adultère ou inceste, ou gens qui couchent ensemble et se disent parents. (Oudin.)

Haneton. [Jeune canard qu'on mettail dans les pâtés de requête. (Rabelais, III, 8.) Il vaudrait mieux écrire *aneton*, du latin *anas* ; ou ne s'exposerait pas à confusion, comme Génin.]

Hanicroche. [Le mot semble être le même que *croche hane*.] Sorte d'arme : « Aiguisoient vou- « ges, piques, rançons, haliebardes, *hanicroches.* » (Rabelais, III, p. 7.)

Hannetonniere, s. « J'ayme mieulx leur don- « ner toute ma cacqueroillere, ensemble ma *hannetonniere*, rien pourtant ne deduisant du fort « principal. » (Rab. t. III, p. 33.)

1. **Hannon, s.** Pétoncle : « Vers la fin de karesme « vint des *hannons* de foiz à autres ; mais on ven- « doit le sac vingt six sols parisis, com on avoit « veu avoir pour cinq blancs autrefois et n'en avoit « on que bien peu pour cinq ou six blancs..... et « toujours un hareng caqué bon huit deniers parisis, « ung sor six deniers. » (Jour. de Paris sous Ch. VI el VII, an. 1418, p. 53.) — [« Item morues... moules, « oïstres, *hanons*, pourpois, crapoïs, payeront six « deniers pour livres. » (Ord. II, 424, an. 1351.)]

2. **Hannon.** [Coquille de la charrie : « Ainsi « que le suppliant abenoit sa terre, rompi un « *hannon* ou piece de sa charrie. (Jl. 176, p. 686, an. 1449.)]

Hanot, Hanoter. [Les personnes condamnées pour de graves méfaits, pour homicides, étaient châtiées non seulement par la perte de la vie, mais aussi par l'incendie de leurs maisons : « La maisons « Alemand Aspers, pour l'homicide fait en la cité « sera abatuë et mise à *hanot*, après le mort de le « femme doudit Alemand, qui devant les espou- « sailles en fu suffisamment doëe et en nom de « doaire advestie. » (Ch. de 1376.) — « Nous adju- « geons aux dits demandeurs le moitié en treffons « et propriété de le maison et hircetaige on ledit « Jehan demouroit au jour dudit homicide..... et « tout ledit hircetaige pour le vendre et adénérer « selon les dites clauses de le loy et le correction, « qui par edict imperial pour non *hanoter* les mai- « sons de leditte cité, depuis y a été mise. » (Arrêt du Parlement de 1445.) — Charles V, par un édit de 1368, avait substitué à l'incendie la confiscation au profit du trésor. On se contentait de marquer les maisons d'un signe qui rappelait le crime et le châ- timent. Enfin l'arrêt de 1445 nous montre la propriété du coupable passant aux mains de ses héritiers.]

Hanouard, s. « Ce sont officiers au fait de la « saunerie à Paris, au nombre de 24 qui sont en « possession d'ainsi porter les corps des defunts « roys, afin de faire voir que leur memoire, ainsi « que le sel se conserve toujours. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 317.)

Hanse. [1^o Corporation : « L'umble supplicacion « des maistrès et pescheurs hansez de nostre ville « de Mente..... ont accoustumé lesdis supplians de « recevoir à la dite *hanse* gens convenables, non « blamez ne diffamez. » (Ordon. septemb. 1484.) — 2^o Droits d'entrée : « Et devez paier .xv. livres « parisais comptés de la *hanse*, en dedans le prochain « jour de cloche. » (Chatellenie de Lille, II, p. 181.)]

Hanser. [Voir le précédent et HANCE. Recevoir dans un corps de métiers : « Quant aucun varlet « voudra lever son mestier ou ouvrer de soy « comme maistrè, il sera premierement *hansé*. » (Ord. VII, p. 743, an. 1382.)]

Hansin, s. Engin à pêcher. « Que ceux qui « pesquent au *hansin* ne rivelette, ne pourront « pesquier, ne riveler en riviere de cense, si ce « n'est par le gré du seigneur, à qui est la riviere, « et du censier qui le tient, sur soixante sols « d'amende et le harnas perdu, ne aussi pesquent « au *hansin* de une amorse. » (C. G. I, p. 813.)

Hante, Hante. [1^o Hampe, bois de lance : « Ma *hante* est fraite e pierciez mis escuz. » (Roland, v. 2050.) — « Et franchise qui bien s'en cuevre « Brandist la *hante* de sa lance Et contre le vilain « la lance. » (Rose, v. 15545.) — « Et prist la baniere « par le *hante* et le leva contremont. » (Froiss. V, 301.) — 2^o Poignée d'une arme, d'un outil : « Celuy « du dragon choisit si à point la *hante* de la hache « qu'il portoit, que d'un seul coup il la separa en « deux, tombant le fer par terre, sans qu'il luy « restast aux poings que la partie du bois encore

« bien court. » (D. Florès de Grèce, f. 159^b.) — « Il « cuida fraper du bout de la *hante* de sa faux. » (Moyen de Parvenir, p. 75.)

Hant. [Commerce charnel : « *Hant* de femmes. » (Rois, p. 83.)]

Hantable. [Habitant : « Pour ce que il estoit « *hantables* de la ville de Gand. » (Froiss. X, 414.)]

Hante. [Comme *haut* : « Jehan de Hanappes... « pour l'affection desordonnée qu'il avoit ou con- « tendoit à avoir à ladite Marie de l'accompagner « charnelement, eust *hante* et frequence par moult « de fois en l'ostel dudit exposauz, tant de jour « comme de nuit. » (J. 121, p. 229, an. 1382.)]

Hantement, s. Même sens : « La frequentacion « et *hantement* des hommes. » (Contes d'Eutrapel, p. 561.) — [Il signifie aussi habileté de main : « Le « mire de legier *hantement*, le chiturgien qui a de « l'habileté de main. » (Monderville, f. 33.)]

Hauter. [I. Verbe neutre. 1^o Habiter, résider : « Les seraiues en la mer *hautent*. » Brut, I, 37.) — « Depuis la mort de ce seigneur, les chevaliers « d'Engleterre n'oserent si a plain *hauter* ens ou « pays de Flandre. » (Froiss. II, 379.) — « Ceulz de « la cité et du port de Portugal descendront et *heu- « teront* communement en la ville de Harflen. » (Ord. t. III, 578.) — 2^o Faire usage : « Et *hautoiënt* « Flammenq de haces, pils et d'autres instrumens « ordonnés et aprestés pour rompre. » (Froissart, I, III, 226.)]

II. Verbe actif. 1^o Fréquenter : « Par voies cou- « vertes et landes mies *hautées*. » (Froiss., II, 264.) — « Garlande (Guérande, est uns havenes de mer, « uns des bien *hautés* de toute Erelagne. » (Id., IV, p. 61.) — « Micheleiz ensi delivré el premier jour, « demora à saint Denis et *hanta* ledit tombel (de « saint Louis) par neuf jours. » (Mir. S. Louis, 172.) — 2^o Exercer : « *Hauter* la guerre. » (Froissart, I, XI, 214.)]

III. Verbe pronominal. S'exercer : « Que les hom- « mes se *hautassent* et apressent a traïre en arcs « et en arbalestes. » (Chr. fr. de Nangis, an. 1260.) — On lit dans la Chron. lat. *homines exercere se in arcibus et balistis*.

Hautin. [Fréquentation : « Là où je savois *han- « tins* De gelines et de pocins. » (Renart, II, v. 13021.)]

Hautir (se.) [Se jeter sur : « Paroles conten- « cieuses se murent entre icellui Aleaume d'une « part et feue Jehanne Burelle... d'autre part... Et « se *hanti* ladite defunnce audit Aleaume par plu- « seurs foiz, dont il fu esmeuz et courrociez. » (J. 109, p. 317, an. 1376.)]

Hautise. [Fréquentation : « Il se pourra aperce- « voir, s'il n'est pas trop beste, que sa *hautise* con- « tinuelle ne lui plait pas. » (Louis XI, 52^e nouv. — De là avoir la *hautise*, être recherché : « Et tant « faisoit que il estoient tout enclia et obeissant à lui « et en avoit l'amour la *hautise* et le service. » (Froiss. VIII, 417); être beaucoup demandé, en par-

lant d'une marchandise : « Et pour mieux avoir la
« *hantise* et la congnoissance de leurs marchandi-
« ses. » (Id. XVI, 35.)

Isabelle pourroit perdre dans ces *hantise*
Les sémences d'honneur qu'avec nous elle... 35.

Molière, Ecole des Maris, act. 1^{re}, sc. 2.

« Sa *hantise* me perd, mon mal en devient pire.

P. Corneille, Mélite, act. I, sc. 2.

Haour. [Haine. On lit dans Roland, v. 3771 :
« Rollanz sis niés me coillet en haïr. »]

Artus n'ot eure de sejour.

Qui vers Mordret ot grant *haour*;

A Vincestre le vint suant. (Brot, f. 400 b.)

Adeltan d'Engleterre fut due de valour;

Un suen neveu avoit; fiz ert de sa serour;

Loeys transmarin l'apient pluseour,

Par ceu que outre mer fu nouriz par maint jour,

Fiz Challes roiz de France, meiz par un *haour*

Ne vouient recevoir li due ne li contor. (Rou, p. 59.)

Hape. [Happe, sorte de serpe, mot encore usité en
patois rouchi : « Li cinq cens de *hapes* doivent obole
« de rivage. » (Liv. des Mét. 304.) — « Et aussi poet
« copier lidiz ceusiers une lie sur temps les dessus
« diz heritages, partout si avant que *hape* ou ser-
« mens a courcèit, à droît age et en saison. » (Jl. 90,
p. 157, an. 1358.) — « Et si avoit là peu de gens qui
« eussent *happes*, cuignies ne ferremens pour
« copier bois et faire logeis. » (Froiss., II, 147.) —
« Les petits fagots marioltes de vase de deux pieds
« et demy de long et deux pieds trois pouces un
« quart de grosseur estoifez de pels, les uns *taillez*
« à la *happe* et deux au courbet de pure leigne
« espiuécée, aussi longues que les dits pels sans
« autre fourure. » (Cout. de Hainant, N. C. G. t. II,
page 149.) — « Iceux heritiers après qu'ils seront
« entrez en la jouissance des dits heritages, sont
« tenus entretenir, sans pouvoir par tel seigneur
« ou ses officiers, durant la dite jouissance, toucher
« aux bois montans, meubles et catheux estans sur
« iceux heritages, sauf ès espinclures et coppes
« ordinaires si avant que *happe* et ferment ont
« accoustumé y avoir recours. » (Cout. de Lille,
C. G. II, p. 902.)

Hapel, s. Voleur armé d'une *hape* (?)

Tiebout s'esmaît moult de cel peuple novel.

Trop en y a venu, moult y ont grant flael:

D'omes font et de fames moult douloures maisel

N'i a qui lor ost fere ne assaut ne cembel.

Arriere se sont trait Angevin et Mansel;

Par les bois se trestrenton robeor et *hapel*. (Rou, 138.)

Hapiette. [Diminutif de *hape* : « Le suppliant
« fut tres fort navré en la jambe senestre par l'une
« des filles de Jehan le Waetier d'une *hapiette*. »
« (Jl. 195, page 869, an. 1473.) — « Lejeu Arnoul...
« avoit une *hapiette* en l'une de ses mains, dont il
« avoit coupé ledit frânel. » (Jl. 195, page 1532,
an. 1475.)]

Haple. [Traineau, au Gloss. 4120 : « Trahæle,
« gallice *haple* et diciur a traho. »]

Happart. Croc, gibet. L'auteur déclame contre
l'avidité de son siècle, bien différent de celui des
apôtres où les fidèles mettoient leurs biens en
commun :

Que cette sieule est moult changie

Aujourduy, et moult eslongie.

De commun ne sont plus li bien

Puis dit chascuns : cecy est mien

Chascun seet bien tenir sa part

Trestout servent lui de *hoppart*. (Trois Maries, p. 205.)

[De là dans Jubinal, II, 202 : « Il estoit plaideour
« moult grant, Sage et gaillart : On l'appeloit
« Martin *Hapart* ; Il hapoit de chascune part. »]

Happelopin. Gourmand, qui guette les mor-
ceaux pour les avaler :

A nos amez *happelopin*,

Sert de brunet et galopin.

(Desch. f. 416.)

Happelourde, s. f. Altrapelourdaut. On appe-
loit ainsi : 1^o Tout ce qui par sa belle apparence
étoit propre à tromper les simples et les ignorans,
quoique de peu de valeur. Ainsi un faux diamant
se nommoit *happelourde* : « Voulez-vous, en lapi-
« daire rusé, vous servir d'une astuce pour faire
« plus priser vos pierres precieuses, vos pierres
« orientales, faites voir auparavant des *happelour-*
« *des* et je m'assure que cette venè fera valoir
« votre dessein. » (Pèler. d'amour, I, avis au lec-
« teur, p. 4.) — Ce mot s'appliquoit aussi à des per-
« sonnes : « A bon vin, il ne faut point d'enseigne :
« fay seulement bonne tromgne, car tu es une assez
« belle *happelourde* et capable d'en tromper une
« bien affectée. » (Contes d'Eutrapel, page 419.) —
2^o Tromperie : « Quant aux tristesses ceremonieu-
« ses et dueils publics tant affectez et pratiquez par
« les anciens et encore a present presque par tout,
« quelle plus grande imposture et plus vilaine
« *happelourde* pourroit-on trouver parloat ailleurs. »
(Sag. de Charr, p. 116.)

Happelourderie. Art de tromper : « Ce bon
« docteur étoit nommé pseudomathanon, très
« savant maître ès ars de sa profession, qui
« estoient : magie, cabale, thalmod, hypocrisie.....
« *happelourderie*, fausse monnoie, safranerie. »
(Alecter. Roman, p. 35 b.)

Happer. [Saisir, attraper, prendre au vol :
« Quant Renart choisit Chantecler, il le vodra, s'il
« puet, *haper*. » (Ren. v. 1544.)]

..... L'un *happe*, l'autre prent. (Desch. f. 250 a.)

[« Messire Bertrams *hapa* ce mot et dist. » (Frois-
sart, VII, 245.)]

Il faut un peu le moult *happer*,

Caré, car je ne beuz piéça. (Path. Test. p. 133.)

« Ainsi commença la meslée des deux lions et
« dura moult longuement, si s'entre *happèrent*
« aux ongles et aux dens qu'il n'y eut celui qui
« n'eust plus de dix playes. » (Lancelot du Lac, III,
fol. 2 a.) — « Le cas de saine *jurts presumptione*
« est appellé possession juste, mais le cas de non-
« vellè peut estre diet saine usurpée ou *happée* ;
« pour ce qu'en huit ou en quinze jours ou plus,
« l'on peut *happer* et faire une saine et un
« exploit, surquoy la complainete s'assied. » (Gr.
Cout. de Fr. II, p. 139.)

Haque. [Cheval demi-hongre, à moitié coupé :
« Oddo de Bèuqua increpando Johannem de Forgis,

« quia sic tenebat unum equum *haque*, quod est
« animal malitiosum. » (Jl. 187, p. 334, an. 1457.)]

Haquebute. [Arquebuse : « Nostre queue estoit
« defendue de trois cens Allemans, qui avoient
« moult largement de coulevrines, et leur portoit
« on beaucoup de *haquebutes* à cheval, et ceux là
« faisoient bien retirer les Estradiots. » (Commin.
t. VIII, p. 7.) De l'allemand *haken*, croc, et *büchse*,
canon d'arme à feu, proprement arquebuse à croc.]

Haquebutier. Arquebusier : « *Haquebutiers*
« et archiers commencerent à tirer roidement l'un
« contre l'autre. » (Les Tri. de la Noble Dame,
fol. 298 b.)

Haquenée, s. f. Cheval ou jument allant l'am-
ble. L'amble s'appelle encore *hincané* en bas bre-
ton. Voir **HACHENEZ** : « Sont les chevaliers et
« escuyers bien montées sur bons gros roncins, et
« les autres communes gens du pays sur petites
« *haquenées*. » (Froiss., éd. Buchon, t. I, p. 34.) —
« Dames à *haquenées*. » dames qui accompagnoient
les princesses à cheval dans les cérémonies. (Perrin,
Eloge historique de la Chasse, p. 95.) — « Marcher
« sur la *haquenée* des cordeliers, » marcher à pied.
(Oudin.)

Haquet. [Petit cheval : « Sus, sus, allez vous
« en, haquet, Et pansez le petit *haquet*, et lui faites
« bien la litière. » (Coquill. Monol. du Puits.)]

Haran. Hareng. Le droit de harène appartient
« aux gens des comptes au temps de caresme,
« comme les droits de verres, de roses, et à aucuns
« presidens le droit de chevalerie. » (Laurière.) —
On distinguait les *harans* de Fécamp. (Poët.
av. 1300, IV, p. 1653.) — Les *harans* de Fronclaye :
« Quiconque achète *haran* de *Fronclaye* et morués
« baconnés et maquereaux salez de marchant
« estrange, il convient qu'ils soient ouverts dedans
« tierce et clos dedans vespres sonnans. » (Ordonn.
t. II, p. 358.) — Les harengs de Guernesey : « La
« caque ou la poche sent toujours le *haran*, »
proverbe encore en usage. (Cotgr. et Contes d'Eu-
trap. p. 190.) — [On lit aussi dans Carloix, VI, 23 :
« Voyez si ce meschant seeyt desguysier le *haranc*
« *sor*, » c'est-à-dire le complot.]

Harangier, s. l. Marchand de harengs :
« Toutes fois qu'aucun des vendeurs (de harengs)
« iroit de vie à trépas, il faudra qu'aucun y soit mis,
« et celui qui mis y sera, sera esleu par les com-
« missaires, appelez à ce les plus suffisans et con-
« venables du dit mestier de *harangiers* et poisson-
« niers ; ainz qu'il soit le plus convenable et expert
« pour y estre. » (Ord. II, p. 359.) — « Plus bavard
« qu'une *harangiere* du petit Pont. » (S. Julien,
Mest. Hlist. p. 273.) — 2^e Femme qui dit des injures :

Des injures le titre est mis
Ou y a de grandes matieres ;
Pensez que ce titre est bien pris,
Entre ces vieilles *harangieres*.

(Coquill. p. 59.)

Harangue. [1^o Discours fait à une assemblée
rangée en cercle (allemand *Hring*) : « Une pitieuse
« et lamentable *harangue*. » (Marot, I, 340.) — « Et

« par si bel ordre et notable *arange*, l'ol dit que
« tous en furent esmerveilliez. » (Chr. de Pisan,
Charles V, III, 43.) — 2^o Contes, fables que chacun
faisoit à son tour : « Catherine cogneut que la trois-
« sieme *harangue* de la premiere nuit luy appar-
« tenoit, tellement qu'avec un visage riant, luy
« commença a dire en ceste maniere. » (Strap.
t. I, p. 47.)

Haranguer. [« Versoris pour le liers etal de-
« moura de genoux une heure et demie autant
« qu'il *harangua*. » (D'Aub. Hlist. II, 247.)] L'infinif
est pris substancialivement, dans Crelin. p. 132 : « Ne
« l'empesche suyvre son *haranguer*. »

Haranguer. [« La compagnie eul contente-
« ment du *haranguer* de la noblesse. » (Id. ibid.)]

Haras. [« Et li comte et li due et li baron et li
« abbé et tout li autre grant homme qui ont pasture
« suffisant, tiegnent *haraz* de jumens de six ou de
« quatre au mains. » (Bibl. des Chartes, 3^e série,
V, 180, xii^e siècle.) — « Les meridoniaux meurent
« de jalousie à cause de quoy il ont les eunuques
« gardiens de leurs femmes, que les grands sei-
« gneurs ont en grand nombre comme des *haras*. »
(Charr. Sagesse, I, 44.)]

Harasse. [Bouclier : « Il combat à pié avec une
« targue que l'on appelle *harasse*, qui soit plus
« grand de lui de demi pié ou plain paume, en
« laquelle ait deus pertuis de coumun au grant, en
« tel endroit que il puisse son adversaire veir par
« ceans pertuis. » (Ass. de Jérus. ch. XCIV.)]

Harasement. [Etat d'une personne harassée :
« Les royaux, soit pour leur *harasement*, soit pour
« estre prests de monter à cheval, estlans sans
« garde. » (D'Aubigné, Hlist. III, 408.)]

Harasser. [« Le crocheteur et le savetier, tous
« *harassés* et hallebrenez qu'ils sont de travail et
« de faim. » (Mont. III, 335.)]

Harballeur. [« Gens qui persivent de jour en
« jour les tavernes, joneurs de fauz deis, man-
« cheurs, deflieurs, *harballeurs* de gens pour argent
« ou autrement. » (Hlist. de Liège, II, 445, an. 1424.)]

Harcellante. Qui agace, qui harcèle : « Ne
« doivent mes amans estre d'une nature *harcellante*
« ne doivent prendre plaisir a eux acuser l'un
« l'autre de quelque faute. » (L'Am. Ressusc. 140.)

Harcelle. [Diminutif de *hart*, lien d'osier :
« Des *harcelles* du bois vont les estriers faisant. »
(Enf. Haymon, v. 438.) — « Le suppliant a mal
« prins certains gaules et *harcelles* que l'en nomme
« osier. » (Jl. 176, p. 586, an. 1448.) — « Que nul
« ne cueille *harcelles* sur autrui sauchs, ne pou-
« pliers, sauchois, sur loix de 27 deniers blancs et
« le domage rendre. » (Cont. de Mons. C. G. I,
p. 833.) — « Lors chevaucha ung peu avant et trouva
« ung homme afublé d'une peau de vache et estoit
« seint dessus d'une *harcelle*. » (Percef. I, f. 66 b.)]

Hardaige. Pâturage : « Pour exiter, tant que
« possible sera, tous dangers et perils de la conta-
« gion es bestiaux..... ne sera permis à aucun

« bourgeois et surséans du pays de chasser ou
« mesler bestes venans de hors du lieu ou nouvel-
« lement acquises avec le commun troupeau ez
« *hardaige*... sans en avoir premierement advertis
« les mayeurs ou winaux. » (Cout. de Bouillon,
Nouv. Cout. Gén. II, p. 864^b.)

Hardaille. [Troupe de vauriens : « Iceulx
« Galois et Tourhier commencerent à dire : Montez
« amont, *hardaille* ; alez à la landie vo mere. »
(J.J. 156, p. 451, an. 1401.)]

1. **Harde.** [Timon : « Une *harde* de charrete. »
(J.J. 141, p. 157, an. 1391.)]

2. **Harde.** f. Troupe de bêtes fauves (en alle-
mand *Herde*, troupeau) :

Il vit dans un fonds entassez
Douze cerfs en *harde* amassez. (Perrin, p. 400.)

2. Troupe d'hommes : « Le monde y venoit à
« grandes *hardes*. » (Pèler. d'Amour, II, p. 663.)

3. **Harde.** [Forme féminine de *hart* ; lien qui
rattache plusieurs couples de chiens ; de là au
figuré : « Cette noble *harde* socratique du corps à
« l'esprit. » (Mont. III, 387.)]

Hardeau, Hardiau. [Coquin : « Iceului Symon
« dist à l'exposant plusieurs villenies et paroles
« injurieuses en lui appellant *hardiau*. » (J.J. 118,
p. 20, an. 1380.)] — « *Hardeau* ainsi appellent-ils
« aux champs un garçon et une garse une *hardelle*. »
(Contes de Desperre, I, p. 111.)

Hardée. [Botte liée par un *hart* : « Iceulx signi-
« fians ont prins six *hardées* de lin. » (J.J. 100,
p. 315, an. 1369.)] — « Le suppliant vendi vint *har-
« dées* de foings à Pierre le Queux. » (J.J. 146, p. 351,
an. 1394.)]

1. **Harde.** [1^o Même sens que *hardée*, dans
Renart, I, v. 847, 850, 865. — 2^o Lien, *hart*. (Ibid.
III, v. 23268, 23270.)]

2. **Harde.** [Partie du vêtement, aux Mir. de
Coinci, liv. I : « N'ait cuevrechiés, manche ou
« *harde*. »]

3. **Harde.** [Coquin, variante de *hardeau* :
« Iceului Yssebar dit au dit Gonle qu'il estoit un
« mauvez *hardet* hayneux et brigueur. » (J.J. 152,
p. 67, an. 1397.)] — « Laquelle Jehanne eust deslen-
« giés les dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles
« mençoient du fruit de la dite Jehanne... et leur
« dist qu'elle les feroit battre, en les appellant san-
« glantes *hardelles*. » (J.J. 148, p. 20, an. 1380.)]

Hardelée. [Trousseau de clefs, au Froissart de
Kervyn (t. XI, p. 215, var.) C'est une forme féminine
de *hardel*, f.]

Hardement, Hardiement. [Hardiesse : « Se
« vos cornez, n'iert mie *hardement*. » (Roland,
v. 1710.)] — « Li secons livres vous parlera de ses
« granz chevaleries et de ses granz *hardemens*. »
(Joinville, § 6.)] — « Tant par temptacion de l'en-
« nemy et de jeunesse, que aussi pour le *hardem-
« ment*, folos et simples manieres que avoit et tenoit
« à l'environ d'iceului suppliant une jeune fille...
« il la cogneut charnement. » (J.J. 178, p. 108,

an. 1446.)] — « Li fol hardis si est chel qui ne se
« prend garde à l' quele fin il puet venir de che que
« il entreprend et chil qui fet son *hardement* en
« point et en tans que il n'est mestiers ; si coume se
« je aloie tous seus et desarmés, assaillir pluriex
« personnes la ou mes *hardemens* ne porroit riens
« valoir ete le appelle l'en fol *hardement*. » (Beaum.
p. 8.)] — « Si vostre incredible humanité a donné
« *hardement* à l'ignorance de moy Jan Marot. »
[Prologue de Jean Marot, de Gaën, à la royne Anne,
p. 6.] — « Onques *hardiement* ne fut en homme
« ny en femme. » (Gérard de Nevers, 2^e part. p. 78.)

Hardi. [Monnaie de Guyenne sous la domination
anglaise ; elle valait trois deniers tournois. Elle fire
son nom de Richard I^{er}, roi d'Angleterre, ou de
Philippe III, roi de France : « Item avons ordonné
« que doresnavant seralevé pour nous en la ville...
« le droit de l'asize, qui y est acoustumé de lever,
« c'est assavoir de soixante *hardiz*, ung. » (J.J. 185,
p. 209, an. 1751.) Le 18 octobre 1467, Louis XI
ordonna de frapper des *hardis* copiés de ceux d'An-
gletterre, parce que cette coupure de trois deniers
s'accommodait au système duodécimal.] Le féminin
a été pris substantivement pour faire un mauvais
jeu de mots :

... Qu'en dye tu, pays de Picardie,
En picque *hardye* et legiere en tes faits :
Ne t'attens plus en riens que Picart dye :
Trop est *hardye* de France abastardye.

Chasse d'Amour, p. 13.

Hardicort. [Eclaircir qui escarmonche : « Dont
« il avint que sitost que li *hardicort* les aprochie-
« rent, il se mistrent au retraire. » (Martène, Ampl.
Coll. V, 721.)]

Hardie (robe). [Synonyme de colle *hardie* :
« Une robe *hardie* de pers à usage de femme. »
(J.J. 169, p. 398, an. 1416.) On se trompait sur l'Éty-
mologie du mot, qui devrait s'écrire *colardie*.]

Hardiement. [Hardiment : « Qui fassent vo
« besoigne bien et *hardiement*. » (Saxons, 21^e coupl.)
— « Et il fu receuz des roiaus bien et *hardiement*
« et brisierent leurs lances. » (Ménagier de Reims,
§ 99.)] — « Car riens ne jure ne ne ment, De fame
« plus *hardiement*. » (Rose, v. 18328.) Le compa-
ratif de l'adverbe a été employé au xv^e siècle :

Nul mieux que toy gentillime poëte
Heur que chacun grandiment souhate
Faconne un vers douteusement naïf
Et nul de toy *hardiement* en France
Va dechassant l'indoctine ignorance
Docte, docteur et doctrine Baif. (J. Du Bell. f. 508^b.)

Hardier, Hardoier. [Attaquer, harceler :
« Li remanz demourroient ici, et garderoient le
« chastei et *hardieroient* aus roiaus. » (Mén. de
Reims, § 103.)] — « Et *hardierent* à cele bataille as
« ars et as sajettes. » (Villehard. § 363.)] — « Les
« quelz en *hardoyant* l'un contre l'autre, iceului
« suppliant donna audit Cerchemeun d'un petit
« coustel par le ventre. » (J.J. 169, p. 238, an. 1416.)]
Parlant du collège de Saint-François de Gennes et
du château du même endroit, assiégés par les Gène-
vois et défendus par les François : « Ce qui de tant

« les *hardia* que a coups immoderés repousserent
« les Genevois. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis
XII, p. 100.)

Hardiere. [1° Crémaillère: « Et met de l'ève
« en la chaudiere Et la pendent à la *hardiere*. »
(Du Cange, III, 626^a). — 2° Câble: « Lequel varlet
« print la *hardiere* ou heyne faite de grosse corde,
« propre à mettre un verrin ou grosse cheville de
« bois, qui est mise parmi la viz du pressoir. »
(JJ. 176, p. 78, an. 1441.)]

Hardieté. Hardiesse :

... La grande loyauté,
Garnie de verité
Qui est en toi
Et la parfaite bonté,
Plainne de *hardieté*
Que g'i perçoi,
Me tient en jolieté
En liece et en santé.

(*Froiss. Poës.* p. 262^b.)

Hardine. [« Et pour chel desgren, lidis sires et
« si successeurs seigneurs de me dite maison de
« Happlincourt doivent livrer *hardine* en leurs
« yaves, près ou mares ausdis religieus, pour
« refaire leur cauchie, leurs pons de Brie et leurs
« moelins dessus diz. » (Ch. de 1348, Du Cange,
t. III, p. 626^b.)]

Hare. [Cris annonçant la clôture des foires de
Champagne: « Tenetur integre et sine difficultate
« persolvere, in proximis nundinis S. Johannis
« Trecentisibus apud Treca, quatuor diebus ante-
« quam clametur *hare, hare*, triginta marcas bono-
« rum, novorum et legalium sterlingorum. » (Ch.
de 1219, dans D. C. III, 626^b). — « De fidejussione
« 1725 librarum Pruviniensium solvendarum in
« proximo futuris nundinis Maii de Pruvino apud
« Pruvinum, octo diebus postquam clamabitur
« *hare, hare*. » (Cart. de Champagne, an. 1230). —
« Au quatrième jour de *hare* de dras de la foire
« S. Jehan à Troyes. » (Ibid. an. 1294.)]

Harele. [1° Association illicite: « Sans faire
« aucun *harele*, monopole, assemblée. » (JJ. 74,
p. 60, an. 1343). — 2° Sédition: « Et se nul est
« trouvé qui face quaquehan ne *harelle*, il sera
« pugny selon le cas. » (JJ. 173, p. 118, an. 1421.)]
— 3° « Quand le duc de Bretagne faisoit la guerre
« avec ses sujets et ceux de l'évêque, son armée
« s'appelloit *ost*. Quand l'évêque la faisoit il prioit
« le bailli du duc de luy amener ses sujets et cette
« armée s'appelloit *harelle*. » (Morice, Histoire de
Bret. Préf. p. xxi.)

Hareleux. [Séditieux: « Icellui sergent dist que
« c'estoit grant domage que lesdis de Dieppe
« n'estoient les testes coppées,... qu'ilz n'estoient
« que *hareleux*, traitres, rebelles à nous et faux
« mailliés. » (JJ. 152, p. 236, an. 1396.)]

Hareng. [Hareng: « Quiconques ameïne *harenc*
« à Paris pour vendre en charreite ou à soumier,
« il convient que li *harenc* soit tout d'une suite. »
(Livre des Mét. 270). — « Et le *harenc* sor et blanc
« et gisant doit quatre deniers de balage, et deux
« deniers du millier. » (Id. 273.)]

Harengere. [Marchande de harengs: « Toutes
« poissonnieres de mer ne *harengeres* ne doivent
« riens audict prevost, ne de place, ne autrement. »
(Liv. des Métiers, 441.) On trouve aussi *harengresse*
(Hist. de Liège, II, 434, an. 1424): « Ordinons que
« les *harengresses* d'ores en avant ne vendent
« autres poissons que harens, bocklioux fendus. »]

Harengerie. [Marché aux harengs: « La halle
« au blé, la draperie, la *harengerie*. » (Liv. Rouge
de la Ch. des Comptes, fol. 18^b, an. 1297.)]

Harengier. [Marchand de harengs: « Thomas
« Helie *harengiers*, print sous l'ombre de nostre
« poissonnier cinq barris de caqueharen à nostre
« pris. » (JJ. 78, p. 178, an. 1350.)]

Harcour. [Qui tient un haras. On lit dans
Martène (Anecd. t. III, col. 1483): « C'estoient les
« trois connestables; De bons chevaux en leurs
« estables Plusours avoient assez toujours; Car ils
« estoient bons *harcours*. »]

Harer. **Harier.** [Exciter. Comparez l'anglais
to harry, tourmenter: « Huguenin et sa femme....
« *harerent* et firent courir lesdis chiens sans dis
« moutons. » (JJ. 119, p. 74, an. 1329.) — « On
« nous hue, on nous *hare*, on nous menace, on
« nous chasse, on nous bat. » (Cymbalum Mundi,
page 133.)]

Haren. [Cris de haro: « Le duc de Normandie
« a la court du cri de *haren*, et en doit fere venir
« enqueste, assavoir se il fu criez à tort ou à droit:
« quer nus ne doit crier *haren*, fors par trop grand
« beoising, si comme par feu, par larrons, et par
« homicides. » (Anc. Cont. de Norm. part. 5, ch. V.)]

Madame dist: fuiez, fuiez, *haren*

Quant recorder je li veiel mon affaire. (*Froiss.* p. 325^a.)

[On lit encore *haren*, dans les Chron. édition
Kervyn, t. X, p. 311.]

Hargne. [1° Hernie: « Reduisant une *hargne*,
« si on oit des vents comme un gargouillement, on
« la juge intestinale. » (Paré, Introd. 23.)] — On
représentait au roi Louis XIII, qui s'exerçoit con-
tinuelement à sonner du cor, que cela faisoit
venir des *hargnes*. (Mém. de Bassompierre, II, 142.)
— 2° Peine, tourment, chagrin, inimitié: « Quoi,
« ce dit le seigneur Eusebe, il y a donc de la *hargne*
« parmi les plus grands delices que j'eusse seu
« penser. » (Contes de Chof. fol. 137^a). — « Leurs
« *hargnes* et leur malignité. » (Ess. de Mont. t. III,
p. 121.) — « Entre les habitants de Bysance et les
« Atheniens... s'estoit mise une *hargne* grande....
« les uns courroient sans cesse sur les autres. »
(Vrai et Parfait Amour, fol. 279^b.)]

Hargneux. Chagrin, maussade. [Ne semble pas
venir de *hargne*, hernie, comme le dit Paré, VI, 14:
« Qui a à faire à *hargneur*, douleur lui croist. »
(Ménagier, II, 3.)] — « Je fais les complexions tristes
« et les hommes *hargneux* comme les empestés. »
(Essais de Montaigne, III, p. 416.)]

Hargoter. **Hargouter.** **Harigoter.** **Hargoutement.** [S'asticotier, comme on dit vulgairement; action de se maltraiter: « Icellui Mahilet se

« leva de la table et print ledit Gilet par la poitrine, et ledit Gilet lui semblablement, et tenoient et « *hargoutoient* l'un l'autre forment. » (JJ. 118, p. 88, an. 1380.) — « Lequel Durant dit que le suppliant « menoit *harigoter* sa femme aux compaignons de « Paris. » (JJ. 145, p. 240, an. 1393.) — « A laquelle « femme icellui Barthelmeu dist ces mots : « Avance « loy, si te va faire joliver, qui est à entendre *harigoter*. » (JJ. 158, p. 111, an. 1403.) — Dans la vallée d'Yères, *harigoter* est labourer avec de mauvais chevaux. — « Jehan Roussel se traist « par devers ledit Jehan Manchon, yeullui prist « par le capperon, feri et *hargouta*, et fist plusieurs « injures. » (JJ. 84, p. 729, an. 1356.) — « Willaumes « Kénars de En, pour che qu'il mist main à un sergent et le *hargouta*, banis. » (Liv. Rouge d'Abbeville, fol. 56^b.) — « Iceulx Pierre et Jehannot Baillet « prendrent ledit Fremin par la barbe et par la « poitrine en lui tirant et sachant ; et pour le tirement et *hargoutement* qu'il faisoient l'un à l'autre « chérent par terre. » (JJ. 100, p. 208, an. 1369.)]

Hargoteur. [Batailleur : « Le suppliant dist à « Bertran Ogier : tu n'es que un tricheur, et un « plaideur, et un *hargoteur*. » (JJ. 223, p. 164, an. 1410.)]

Haria. [Aria : « Ung grand *haria*. » (Coquillart, Enquete d'entre la Simple et la Rusée.) — « *Harias*. » (Palsgr. p. 18.)]

Haribourras. Nom comique des atours, dans Deschamps, f. 327^c :

Atournez vous mes dames autrement
Sanz emprunter tant de *haribourras*.

1. **Haricot.** Ragoût, dans Cotgrave qui en décrit trois modes de préparation.

2. **Haricot.** [Ce nom n'a été donné au légume qu'au xvi^e siècle. On disoit auparavant fève ou fève blanche, comme en Normandie ; les marins l'appellent encore *fuyol* et les Saintongeais *mogette*. Comme le légume entrait dans les haricots de mouton, on a dit fève de haricot, puis simplement haricot.]

Haridelle. [« Meschante *haridelle* de cheval. » (Pasquier, Lett. I, p. 724.)]

Hariquidam. [« *Hariquidam* ou bienvenue « que tous les apprentifs paient chacun en droit soy. » (JJ. 195, p. 1043, an. 1474.)]

1. **Harle.** [Hâle, air chaud : « Tant par la mau- « vaise garde, comme pour le *harle* et air du temps, « laditte playe porroit estre engrincée. » (JJ. 156, p. 207, an. 1401.)]

2. **Harle.** Sorte de vautour. (Cotgr.)

Harmeré. [C'est peut-être mauvaise lecture, au reg. JJ. 147, p. 245, an. 1395 : « Un nommé Regino « d'Albinbac, bastart, homme *harmeréz* de sa mau- « vaislié. »]

Harmier. [« Ainsi que Pierre Blindel *harmioit* « son coustel ou bazelaire au devant de son dit

« frere par jeu, comme dit est, et en disant, mon « frere, tu n'en aras pas. » (JJ. 112, p. 195, an. 1378.)]

Harmonie. [Sans aspirée, dans la Rose, vers 1751 : « Là font entre eus lor *harmontes*, Qui sunt « causes des melodies. »]

Et le beau sein, et la bouche et les yeux

De ma deesse, où le ciel curieux

Mist de la beauté la plus douce *harmonie*. (Jomyn, 137.)]

« Les gorgelles des oyseaux qui chantoient en « douce *harmonie*. » (Tahureau, Dialog. p. 491.)

Harnacher. [1^o Equiper, armer : « Adone « veissiez barons et chevaliers *harnechier* de che- « vaus et d'armesures, et de quanque il leur couve- « noit. » (Mém. de Reims, § 252.) — « Le sire Polon « de Xaintrailles Tont *harnaché* d'orfavrerie. » (Vig. de Ch. VII, II, 72.) — 2^o Mettre le harnais à un cheval : « Il falloit tant de temps à les destacher et « *harnacher*. » (Mont. I, 365.)]

Harnacheure. Equipage, couverture d'un cheval. « Venoit le chevalier, sur un cheval couvert « d'une courte couverture en maniere de *harnacheure* « de satin cramoisi frangé de franges d'or et fut la « dicte couverture toute chargée de grosses campanes « d'argent à façon de campanes de vache. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 557.)

Harnas, Harnais, Harnois. [1^o Armure, armes défensives : « Du sanc des bestes ont lor cors « ensanguantez, Lor *harnais* e lor hons en sont « avironnez. » (Wace, Rou. 1781.) — François I^{er} s'entretenant avec le sénéchal de Poitou, ayeul de Brantôme, sur la bataille de Pavie et sa prison en Espagne, « lui en raconta force belles particula- « ritez, jusques à luy dire quel cheval de bataille il « avoit ce jour la et quel *harnois* (ainsi parloit-on « lors) en lui specifying toutes les pieces dont il « estoit armé et qu'on les portoit alors. » (Brant. Cap. fr. I, p. 308.) — « Trouverent l'autre chevalier « qui mettoit neufves lauyeres à son *harnois* de « bras. » (Percefl. I, f. 80^a.) — « Au lieu ou il venoit « loger, il ostoit le *menu harnois*, et retenoit le « corps de sa cuirasse. » (Mém. de Commines, 358.) — 2^o Armes offensives. « Tout homme qui est trouvé « de nuyt par la ville à port d'armes, aprez quevre « feu sonné, est amendable et le *harnois* confisqué, « s'il n'y a clarté avec luy, car la clarté le sauve. » (Thamass. Cont. de Berry, p. 339.) — « Si après « qu'un a blessé un autre, il se depart de luy de « trente pas loin, ou bien qu'il remette son *harnois* « dedans le fourreau et après retourne blessé de « rechef, en ce cas doit une autre amende. » (Cont. Gén. II, 683.) — 3^o Armes à feu. « Qui tirera *harnois* « malicieusement en rue d'aucune ville ou lieu, « payera six sols bons au seigneur et à la ville « supposé qu'il n'en passe aucun ; car au dit cas et « que blessure s'en fasse sera puny en outre arbi- « trairement. » (Cont. de Marsan, dans le N. C. G. t. IV, p. 906^b.) — 4^o Bagages :

Harnois et toute la frapaille
Qui rien ne surent de bataille
Fist dejuste le mont estre.

(Brut, f. 94.)

5° [Meubles, ustensiles : « Li *harnas* de Rumigni « baillié à Jaquier et Rogier de Houcencourt. » (D. C. sous *Harnasium*.)] — 6° Habillemeut :

De bons *harnois*, de bons chaucions velus,
D'escailles de sollars d'abbaye,
P'ourpoin fourrez les platos par dessus. [Desch. 234^o.]

7° Fillets de chasseurs ou de pêcheurs : « Que nul « ne nulle ne tende aux perdrix sur l'amende de « soixante sols et en aucuns lieux, sur l'amende de « dix livres et le *harnas* perdre. » (Bout. Som. Rur. p. 507.) — 8° [Équipage d'un cheval : « Nul ne puet « ouvrir au diemenche... se ce n'est pour enarmer « un esen au besaing, ou pour melre un estrier et « un poiral à une sele ou un *harnais* à some ata- « chier. » (Liv. des Méliers, f. 211.)] — Baudouin, C^o de Guines, laisse à ses filles ses « carettes à tot « les kevans e à tot le *harnais*... ses hauberjons é « autre menu *harnais*. » (Duchesse, Gén. de Guines, page 283, til. de 1241.) — 9° Engin, dans un sens obscène :

J'ay tres bonne volenté mes
La force et pouvoir sont perdus
Car tendre ne veut mes *harnes*. [Desch. f. 333^o.]

10° [Tumulte : « Faut-il faire si grant *harnois*, « s'il a donné une buffe ou deux au tabellion de la « ville. » (M. 159, p. 50, an. 1494.)] — 11° « *Harnois* « de *gueule*, » provisions de bouche. « La chair de « porceau, va repliquer un autre, sera tant bonne « que vous vouderez, si est-ce qu'il n'est icy ques- « lion que de *harnois* de *gueule*. » (Bouchet, Serées, p. 87.) — 12° Entreprise. Monsieur de Chabanne promet à Louis XI : « Au cas que mon dit seigneur « le roy meneroit guerre au duc de Bretagne, de « jamais ne l'accompagner ne suivre hors du « royaume, ny avec luy courir en la dite duché ne « pais du duc, n'y y faire entreprise, pillerie aucune, « ny entreprendre *harnois* ne faire chose quelcon- « que... qui porte préjudice au dit duc. » L'hermite de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commynes, t. IV, p. 229.)

Expressions :

1° « Faire vider les *harnois*, » désarçonner quel-
qu'un. Parlant de joutes : « Le sire de Sainet Py le
« consuiuit si fort et si roide qu'il lui fit *quider* les
« *harnois* et cheut le chevalier anglois à terre. »
(Froiss. liv. IV, p. 42.)

2° « *Harnois* ne vaut rien qui ne se deffend. »
(Colgrave.)

Harnicheur. [Voilurier : « Guiot, dit Rolot,
« *harnicheur* et gourmet de vins demourant à
« Bruieres en Launois. » (M. 157, p. 396, an. 1405.)]

Haro. [Appel à l'assistance publique et invoca-
tion à l'autorité judiciaire. D'après l'ancienne opi-
nion, *haro* représentait *ha Rouc* ; on implorait
l'assistance de Roulon, premier duc de Normandie,
qui fut un grand justicier. G. Guiart l'interprète
différemment et le dit inspiré par les ravages des
Normands : « Cis rois iert Rous ; pour ce eroient
« Normans qui en son tans fuoient droil vers
« Chartres comme garous, De toutes parls : « Ha
« Rous, ha Rous, Con tu nous mainnes malement. »

(v. 4721.) Mais ce cri était connu et avait ses effets
ailleurs qu'en Normandie. (Voir HARA, HARAY.) Tou-
tefois, c'est en Normandie que le *haro* eut ses
règlements les plus exacts et son autorité la plus
étendue.] — Lorsqu'on trouvoit sa partie et qu'on
voulait la mener devant le juge, on criait *haro* ; elle
était obligée de vous suivre ; l'un et l'autre demeu-
raient en prison ou étaient tenus de bailler caution.
Ceux qui entendoient ce cri étaient obligés d'aller
prendre celui sur qui il avait été fait. Il y avait des
raisons pour lesquelles on pouvoit crier *haro* et
des peines portées contre ceux qui pouvoient ce
cri sans sujet. L'usage en était restreint aux cas
d'attentat entraînant la peine capitale et relevant
du droit de haute justice, comme meurtres, incen-
dies, vols à main armée. Ceux qui entendoient ce
cri étaient obligés d'aller prendre celui sur qui il
avait été fait. « Anquel cry el *haro* tuit cil qui l'or-
« ront, soient tenus à aler et prendre celui qui
« feroit..... prise ou pris contre nostre defense et
« celui prins livrent et baillent à la justice du lieu. »
(Ord. des R. de Fr. l. I, p. 507.) — « Qui crie *haro*
« sans apperil peril, il doit amender au prince, et
« s'il n'ye qu'il ne le crya pas, le prince peut en-
« querir par les prochains d'illec et par ceulx qui
« Poyrent. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 74^o.) — [De
là, dans tous les privilèges du roi pour imprimer,
la formule : « Nonobstant clameur de *haro*, charte
« normande et lettres à ce contraires. »] Par extension,
le mot signifie : 1° Cri de guerre, alarme.
Parlant de plusieurs chevaliers du parti du comte
de Flandre qui, ayant passé le pont Amenin, vou-
loient surprendre quelques villes de Flandre : « Le
« *haro* commença à monter et les villes voisines
« commencerent à sonner leurs cloches. » (Froiss.
l. II, p. 202.) — 2° Cri au feu.

Puis escrie : *haro* le fu
Cil de la vile, qui grant fu ;
Y acorent tuit à brieve. [Fabl. de S. G. f. 51^o.]

3° Cri pour appeler du secours contre des assas-
sins. Parlant d'une baronne qui avait fait assassiner
son mari : « La fame..... osta toutes les choses par
« quoi l'en se puit aperchevoir que on le lavast et
« puis leva le cri et cria : *har* ou *haren*, l'en me tue
« mon baron. » (Beamanoir, p. 319.) — 4° Cri de
douleur, plainte. D'après l'Hist. des III Maries en
vers, Hérode, mange des vers, erioit *harau*. —
Harou-las, cris d'un homme à qui l'on fait souffrir
de grands tourments. (Chron. de St Denis, l. I, f. 46^o.)
— 5° Pour cri de colère : « Lors fat si courroucé
« que a pen qu'il ne erioit *haro*. » (Perec. II, 32^o.)
— 6° Exclamation. Parlant de Phaëton emporté par
les chevaux de son père :

Moult est Phaëton en grant balance :
Harou, dist-il, et qu'ai-je enpris ?
Trop sont de grant orgueil espris
Ces chevaux qui ensi m'emportent. [Froiss. poës. 184^o.]

Holla. « Je vos en dirai trusqu'a *harou*, » c'est-à-
dire jusqu'à ce que vous disiez *hola*. (Rom. d'Audi-
gier, ms. de S. G. f. 65^o.)

Haroder, v. 1° « *Haroder* qu'aucuns escrivent
« *harauder* n'est pas ce qu'on dit, crier *haro* sur

« aucun, ains crier par lançon ou reprehension
 « après quelq'un ; comme il me *haraude* tant que
 « je quitteray le voisinage. » (Nicot. — 2^e Persécuter par plaisanteries : « A la cour ordinairement est
 « de costume a faire la guerre aux jeunes gens à
 « leur commencement de leur avènement et les
 « harceler et *harander*. » (Brant. Cap. fr. III, 429.)

Haroyer. [Voir HARER, HAUSER ; malmener :
 « Qui guerroyoit et *haroyoit* tout le pays. »
 (Froiss. VIII, 372.)]

Haroublettes. [Charivari : « Icellui Thibault
 « avoit dit qu'il iroit (à Roquencourt, en la prévôté
 « de Montdidier) à un esbatement, que on dit *harou-*
 « *blettes* ou charivari. » (JJ. 160, p. 427, an. 1406.)
 On lit *haroulletes*, au reg. JJ. 161, p. 71.]

Harpil est une horde de bêtes sauvages. « Le
 « mot est ainsi formé de ce que tels animaux ne
 « font que harper et endommager ou elles se ren-
 « contrent et par métaphore on dit un *harpil* pour
 « une compagnie de mauvais garnemens, l'assem-
 « blée desquels on appelle aussi *harpaille*. » (Nicot.)
 — « Lequel Estienne les appella *harpaille*, ribau-
 « daille. » (JJ. 113, p. 304, an. 1378.) — Par suite,
 le mot signifie pillage :

J'ai vu grans bledz et paille
 Par les champs rapiner
 Tous biens à la *harpaille*. (Molinet, p. 164.)

Harpailleur. Bandit, fripon. « Ou appelloit
 « *harpailleur* du lems de Nicot un de ces caïmans
 « qui s'atroupent pour voler les pauvres gens de
 « la campagne. » (Le Duchat, sur Rab. II, p. 248.)

1. Harpe. [Instrument de musique : « Regehis-
 « sez al seigneur en *harpe*, en saltier de dis cordes,
 « cantez à lui. » (Lib. psalmod. p. 39.) — Parant
 de Chiron qui apprit à Achille à jouer de la harpe :
 De son de *harpe* et d'accordance. (Ovide de Arte, f. 93.)

Expressions :

1^o « Il mania très bien ses *harpes*. » (Cotgrave.)
 Pour dire : il vola.
 2^o « Jouer de la *harpe*, » dérober, parce qu'en
 jouant de la *harpe* on a les mains crochues. (Id.)

2. Harpe. [Pierres d'attente : « Toutes jambes
 « ou membrures de pierre de faille, parpeignes
 « assis au rez de chaussée, on en ferre moytenne
 « entre deux voisins, ou il y a *harpes* faisant par-
 « temens d'une part et d'autre, c'est à sçavoir, par
 « devers chacun des deux voisins, font borne et
 « division de moytoyrie. » (Ord. 1485.)]

1. Harper. [1^o Jouer de la harpe : « Encanteyres
 « estoit moult sages ; Les bnes faisoit en l'air voler
 « Et les asnes faisoit *harper*. » (Flore et Blancheff.
 810.) — « Encommença le menestrier de *harper* le
 « ley de la complainte. » (Percef. t. V, fol. 71.) —
 2^o Prendre la forme d'une harpe ; parlant d' Hippo-
 mène et Alalante qui avoient profané le temple de
 Pallas :

Les dieux tournent les yeux, et la mere entourée
 Pensa de les noyer dans Slyge tant jurée.
 La peüve lui sembla legere pour le fuit ;
 Donc sans les mettre à mort leur figure défit.

En houpeaux de poil roux leur blonde chevelure
 Se change assauvegeant leur douillette encoulure
 D'espaule et d'estomac en large se *harpan*
 Evidez par le flanc desja panchein rampans. (Baif, 187^a.)

2. Harper (se). [Se saisir violemment l'un
 l'autre : « Joinct que vous ne les desprenez pas à
 « vostre poste quand ils se sont une fois *harpez*, et
 « demeurez à la misericorde de leur combat (de
 « deux chevaux fougueux). » (Montaigne, III, 278.)]

Harpere, Harpeur. s. Joueur de harpe.

Au siege ala comms jogle
 Sy faint qu'il estoit *harpere*
 Il avoit apris a chanter
 Et lais et notes a harper. (Brut, f. 60^e.)

« Devant lui y avoit ung *harpeur* qui lui notoit
 « le lay d'Orfay. Si plaisoit tant au roy a escouter
 « qu'il n'y avoit nul qui osast mot dire. » (Lanc. du
 Lac, II, f. 36^e.) — « Pages de la musique *harpeurs*,
 « ou jouteurs de harpes. » (Estats des off. des ducs
 de Bourgogne, p. 53.) — « Cil violeur, et tuit cil
 « *harpeur*. » (Auberi, dans D. C. III, 631^b.)]

Harper. [Harponneur : « En ce mesme hostel
 « se herbergast Jehan de Villepointe, *harpeur* de
 « marée. » (JJ. 91, p. 453, an. 1361.)]

Harquebousier. Arquebuser. « Soixante et
 « six mille hommes de pied, vingt et six mille *har-*
 « *quebousiers*, deux cents grosses pieces d'artille-
 « rie. » (Rab. I, p. 289.)

Harquebuse. [V. HAQUERUTE : « Il fist desmonter
 « environ 70 *harquebuses* à crocq de dessus leurs
 « chevalets et les fist porter par ses gardes. » (Carl.
 VI, 15.) — « Dedans et en la grand' fenestre sur la
 « cheminée, trois *haquebutes*, (c'est pitié il faut à
 « ceste heure dire *harquebuses*) et un joignant, la
 « perche pour l'espervier et plus bas à costé les
 « tonnelles, esclotoueres, rets, filets et autres engins
 « de chasse. » (Contes d'Entrapel, p. 315.)]

Harqueuserie, s. 1^o Nom collectif des arque-
 buses : « On ne tirera l'artillerie, *harqueuserie* ny
 « autres choses l'un contre l'autre. » (Brant. Cap.
 fr. I, p. 413.) — 2^o Nom collectif des troupes armées
 d'arquebuses : « Furent defaïts par l'infanterie et
 « *harqueuserie*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 56.)

Harrebane. [Femme de mauvaise vie : « Lequel
 « Jaquemart dist à icellui sergent qu'il n'eust pas
 « osté ledit baston à une mauvaise *harrebanne*. »
 (JJ. 165, p. 229, an. 1411.)]

Harrier. [Voir HARER, HAROIER ; molester : « Le
 « suppliant dist que ce estoit mal fait de ainsi vou-
 « loir *harrier* et travailler les marchans forains. »
 (JJ. 160, p. 68, an. 1405.)]

Harry. Cri usité pour faire marcher les bêtes et
 exciter les chiens à la chasse. « *Harry*, bourriquet,
 « termes dont on se sert en Languedoc pour exciter
 « les anes à marcher. » (Duchat, sur Rab. I, p. 67.)
 Parlant d'un rebus fait sur Anne de Montmorency :
 « M^e le connestable estant retourné à la cour, ils
 « representèrent un asne qui avoit nn mors de
 « bride à contrebours et l'un disoit : Eh qui a mis
 « mon mors ainsi ? L'autre, qui venoit après et qui
 « touchoit l'asne respondit *hary, hary* voila la plus

« solte et la plus fade plaisanterie et rencontre dont
« on oüit jamais parler. » (Brant. Cap. fr. I. II.)

Harsegaye. [« Le suppliant d'une *harsegaye*
« ou demi lance frappa par la poitrine icellui cavalier. » (J. 167, p. 333, an. 1414.)]

Harsel. [Porte faite de claies et de branchages, comme *haïse*, *haïsou* : « Lequel Jehan estant sur
« ycelles seillettes pour advenir plus hault à forer
« un *harsel* pour clore sa court. » (J. 156, p. 82, an. 1401.)]

Hart. [1^o Lien d'osier : « Le lia fermement à
« quatre *hars* torses. » (Chr. de S' Denis, I, 146.) —
« *Hart* est le lien d'un fagot ou d'une bourrée à
« Paris; qu'on appelle une riote en mon benoïl
« pays; parquoy j'entends que quand on crie de par
« le roi, sur peine de la *hart* (*hart* est *feminini*
« *generis*) vaut autant à dire que sur peine de la
« corde; je dis qu'on s'aïdoit des branches des
« arbres pour espargner le chanvre. » — « Sentir
« la *hart*, vaut autant à dire que chatouilleux de la
« gorge. » (Despér. 97^e conte.) — 2^o Corde dont on
« éfranglait les criminels : « Ou il l'en amaint pris en
« chaïne ou en *hart*. » (Sax. XIX.)]

Has. [Enjambée : « L'uyz dudit Basin, qui est
« près de la maison ou demouroit ledit Colin, à
« huit ou dix *has*. » (J. 142, p. 44, an. 1391.) —
« Lequel Henricz chancela et chut si comme à trois
« ou quatre *has* de là, où il eut le cop. » (J. 162,
p. 381, an. 1408.) — « A trois *has* ou environ près
« dudit hostel, Bezançon Darboys a esté trouvez
« navrez. » (J. 130, p. 7, an. 1386.) — « Avant que
« le suppliant et son frere feussent près d'icellui
« Robert d'environ soixante *has*, autrement enjam-
« bées. » (J. 170, p. 211, an. 1418.)]

Hasard. [1^o Jeu de dés : « Comment le duc
« Godefroy fut requis de lever le siege de *Hasart*,
« ou le jeu des dez fu trouvez. Il advint, ne demora
« guerres, que Rodoans, li sire de Halape, ot con-
« tens et guerre à un sien baron qui estoit chaste-
« lein d'un chastel qui a non *Hasart* (El Hazar), et
« sachiez que de la vint li geus de *hasart*, et fu
« trouvez li geus de dez qui einsint a non. » (Guill.
de Tyr, cité par de Laborde, Emaux, p. 247.) —
2^o Le nombre six amené aux dés : « Senio dicitur nu-
« merus senarius, gallice *hasart*. » (J. de Garlande,
dans Paris, sous Philippe-le-Bel, p. 392.) — Quand
on amène le double six, on marque dix-huit; de là
le passage suivant :]

Lors dist l'un : gettez, c'est raison,
Pour veoir qui le dez aura.

Hasart beau dé or y parra,

Dist cilz qui getta dix et huit. (Desch. fol. 391^b.)

3^o [Joueur : « La femme dudit Henry dist aux diz
« Robin et Gosselin : alez vous hors de ceans, vous
« n'etes que un *hasart*; et ledit Robin dist : je ne
« suis point *hasart*; cellui est *hasart* qui joue sa
« femme aux dez. » (J. 158, p. 281, an. 1403.)]

Hasardé. [Téméraire : « Que lesdits douze
« clers... tiennent les escrits de la dite chambre
« (des Comptes) secrets..... et qu'ils ne soient ni

« *hazardé* de les porter hors de la dite chambre. »
(Ord. VII, p. 262, an. 1388.)]

Hasarder. [Jouer aux dés : « Jehan le Picart
« qui ne scaivoit d'autre bien que de *hazarder*,
« laverner et bordeler. » (J. 161, p. 260, an. 1407.)]

Hasardeur. [Joueur : « Et celui qui joue as
« dez, le *hasardeur*, ou qui acquier par jeux sem-
« blables. » Elbique d'Oresme, III.) — On lit dans
Villon (Ballade de la Bonne Doctrine) : « Pipeur ou
« *hezardeur* de dez. »]

Hasardeusement. Témérairement. Parlant
d'une victoire remportée par M. de Guise sur les
Huguenots : « Tout a coup il s'escria : allons, compa-
« gnons, tout est à nous, la bataille nous est gagnée;
« et puis donnant fort *hasardeusement*, s'en ensuivit
« le gain total de la victoire. » (Brantôme, Cap. fr.
I, III, p. 101.)

Hasardeux. [Téméraire : « Personnage *hasar-*
« *deux* oultre mesure, et hardy sans discretion es
« perils de la guerre. » (Amyot, Pelopidas, I.)]

Hasé. [« Ardez, ardez, mettez tout à feu et à
« flambe : aux *hases*, aux *hases* villains Bourgui-
« gnons. » (J. 168, p. 237, an. 1415.)]

Hasear. [Porte à claire-voie, comme *heze* :
« L'uyz d'icellui hostel estoit seulement fermé d'un
« *hasear*. » (J. 184, p. 341, an. 1453.)]

Hasle. [Hâte : « Tozjors la fist garder en cham-
« bre Plus por peor que por le *hasle*. » (Chr. de
Troyes, Cliget, dans Holland, Chretien, p. 48.)]

Hasoy. [Ronces : « Item que les bos et espines
« ou *hasoy*. » (Cart. de Corbie, 21, f. 321, an. 1403.) —
« Et sera tenus ledit Pierre de essarter et des-
« truire les *hasoys*, estans sur ladite mesure. »
(Id. fol. 330, an. 1430.)]

Haspe. Verron. Comparez l'anglais moderne
hasp : « Come le donour rien ne eyt en le ten et le
« ten soit principal maner et mées, adonques suffit
« al donour en presence de frankus teneantz a
« delivrer all purchassour sa seisine par le *haspe*
« ou par le anel de l'uyz ou sa per enclosture de la
« porte. » (Britton, Loix d'Angleter. ch. XL, f. 102^b.)

Haspeler. v. Dévider : « Melean *haspeloit* à
« longue loise, et au filler Nabon fist son devoïr. »
(Percef. V, fol. 112^d.)

Ne ja n'aura autre pasture

Que au filler aura gagné;

Et s'il luy venoit compaignie,

De *haspeler* seroit sa maistrie,

Ou de sa vie n'auroit cure.

(Ibid. fol. 112^a.)

Hasple. s. Dévidoir : « Quenoilles, *hasples* et
« fusiaux. » (Desch. fol. 442^c.) — « *Hasples*, ne
« fuseaus ne keuleus. » (Froiss. Poës. fol. 424^b.)

1. **Hasle.** [Hâte, promptitude : « Pourquoi m'as
« envoyée en grant *hasle* et en coite. » (Berle,
c. XXIX.) — « Car qui est pleins de fole *hasle* A la
« fois son bon tans en gaste. » (El. et Jehan. 1521.)
Dans Froissart, *sus hasle* signifie à la hâte. (II, 183.)

2. **Hasle.** Promptement expédié : « Bonne chose
« est au bailli de souvent tenir ses assises au mains

« de six semaines à autre ou de sept, car les droils
« en sont plus *hastes* et si en est ou miex reman-
« brans, et si en est l'assise mains chargée et plus
« tost delivrée. » (Beaumanoir, p. 13.)

3. Haste. [1° Lance, pique : « Pour charge de
« piques, javelines et autres *hastes* de bois fraissé,
« n. s. tournois. » (Du Gange, l. 455, an. 1544.) —
2° Aiguillon : « Durand Jarric portant à son col une
« *haste* ou aguillade pour toucher les beuz. »
[J. 206, p. 263, an. 1479.] — 3° Broche : « Iceelui
« de la Ronce prist un *haste* ou broche de fer. »
[J. 158, p. 178, an. 1404.] — 4° Viande cuite à la
broche : « Levez vos sus, dame Hersent, Fêtes li un
« petit de *haste*, De deux roignons et d'une rale. »
[Renart, 279.] — 5° Echiné de porc : « Et n. *hastes*
« de porc lonc de n. piés. » (Aiol, v. 4040.) —
« Une *haste* de porc à quelque jour que la feste
« soit, reis se elle estoit un vendredy. » [Liv. des
Mét. II, l. 5.] — 6° Mesure agraire : « Item un *haste*
« sus la voie de Berseneeles. » [J. 71, p. 56, an.
1335.] — « Iceelui Jehan avoit cuilli ou fait cuillir
« et moissonner deux *hastes* de terre, que le sup-
« pliant estimoit à la somme de deux boysseaux. »
[J. 195, p. 141, an. 1468.]

Hastecement. [En hâte, dans Froiss. II, 300.]

En chantant, proi des millors non per,
O n'ai pooir de priser hautement
Qu'ele ait de moi merci hastecement
Se mes dolours vuet en joie torner. [P. av. 1300, II, 845.]

Hastelet. Petite broche, hâlelet.

Hastelle. Bûche, lison : « Le suppliant print
« un lison de feu appellé *hastelle* au langage du
« pays [Anvergne]. » [J. 142, p. 161, an. 1391.] —
« Iceelui prestre tenant en sa main une busche de
« bois qui se nomme au país [Normandie] une *has-
« telle*. » [J. 195, p. 1525, an. 1475.]

Hastellier. [1° Atelier, proprement endroit où
l'on débite le bois en hastelles : « Pour obvier aux
« fraudes, aucuns charpentiers ou ouvriers de
« neufs vaisseaux à vin, de charpenterie, de ton-
« neaux ou autre merrain, ouvrans de leurs mes-
« tiers, ne lientent *hastelliers* dornesnavt ès
« terres ne au rain des forestes, si ce n'est dedans
« les ventes ordinaires. » (Gr. Cout. de Fr. liv. I,
chap VI, p. 58.) — 2° [Bienvenue : « Iceelui Perrot
« devoit sa bienvenue en la vente selon la custome
« des boscherons, et quant vint à l'escot paier
« ... iceelui Perrot ne vout paier son *hastellier*,
« c'est assavoir un gallon de vin. » [J. 173, p. 459,
an. 1426.]

Haster. [1° Avoir hâte de : « E li paiens de ferir
« mult le *hastet*. » (Roland, v. 3475.) — « Car for-
« ment le *hastoit* de la chose achever. » (Berte,
coupl. 12.) — 2° Dépêcher : « Et le cortoisie qu'il
« pot fere en justichant à eceli qui est ses amis, si
« est de li *haster* son droit se il a droit. » (Beaum.
p. 33.) — 3° Poursuivre : « Si se retournerent et
« perçurent que c'estoient leurs ennemis qui les
« *hastoient*. » (Froiss. V, 391.) — 4° Irriter, provo-
quer : « Iceelui Raoulin plain de mauvais esprit

« respondi au suppliant : se tu me *hastes*, je te
« batray tres bien. » [J. 107, p. 371, an. 1375.]

PROVERBE : « Qui trop se *haste* en cheminant, en
« bean chemin se fourvoie souvent. » (Colgr.)

Hasterel. [Cou, chignon du cou : « Il tira un
« petit constellet qu'il avoit et trappa ledit d'Auben-
« chent que on visage, que autour du *hasterel*. »
[J. 155, p. 209, an. 1400.] — Parlant du célèbre
bonreau de Paris Capeluche : « Le duc Jean de
« Bourgogne luy fit couper le col ou *hasterel*. »
(Fenin, Hist. de Charles VI, an. 1418, p. 468.) —
« S'il y a ... ne viel ne jeune qui se mette au foyer,
« par bien, je le feray pendre par le *hasterel*. »
(Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 99.)

Panre le volt, mais cil li donne

Tel cop du gibet, qu'il festonne.

Quant li moine fut estonnez,

Guilain a son cop recouvrez.

Et le retiert et *hasterel*. [Fabl. de S. G. fol. 37^e.]

« Avoit la barbe si longue qu'elle luy venoit jus-
« ques au *hasterel*. » (Percefl. I, fol. 63^e.)

Hasteur. Rôtisseur, officier de bouche : « Pota-
« giers, *hasteurs*, gens d'espicis, laillieurs, cor-
« donniers, secretaires. » (Besch. fol. 378.)

Hastier, s. Grand chenet à plusieurs crans où
l'on mettoit plusieurs broches. Dans une guerre
entre les Anglois et les Ecossois, ceux-ci ayant
abandonné un poste, les Anglois « trouverent plus
« de trois cens chaudieres faites de cuir à tout le
« poil pendues dessus le feu pleines de chair et
« d'eau pour faire bouillir et plus de mille *hastiers*
« pleins de pieces de chair pour rostir. » (Froiss.
liv. I, p. 22.) — Parlant des habitans de Meaux
assiégés dans leur marché par le roi d'Angleterre :
« Au lieu de lances combattirent par longue espace
« de *hastiers* de fer et tant continuerent que pour
« cesle fois rebouterent iceux Anglois hors de leurs
« fossez. » (Monstr. I, p. 318.) — [Par devant lui
« trova un escnier Qui en sa main portoit un grant
« *hastier*. » (Garin, dans D. C. III, 633^b.)

Hastien, Hastif, Hastis. [1° Prompt, pressé
de : « De sa parole ne fu mie *hastifs*. » (Roland,
v. 140.) — « Si ne vous vueillez troubler, gentil
« chevalier, du langage de la pucelle ; car constu-
« mierenent elles sont *hastives* de parler. » (Percefl.
t. V, fol. 3^b.)

... Cil est chetis

Qui aime, s'il n'est *hastier*

De joir et volentiers.

[Fol. n^o 1522, fol. 154^a.]

2° [Prompt, en parlant des choses : « La bataille
« est merveillose et *hastive*. » (Roland, v. 1610.) —
« Si ayés pour ce bon advis et *hastien* conseil. »
[Froiss. II, 251.] — 3° Qui s'emporte vite : « Car il
« sentoient le roy *hastien*. » (Froiss. II, p. 24.) —
« Doubtant qu'il ne les villonast et mast parce qu'il
« estoit homme moult perilleux et *hastis*. » [J. 139,
p. 10, an. 1389.] — « Estoit colerique et *hastif*. »
[Le Chr. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 11^a.]
— 4° Pressant, urgent : « En cas *hastieu* que il ail
« mestier d'aide. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 466.)

Hastille. Boudin : « Il n'estoit tué pourceau

« dans tout le voisinage dit n'eust de la *hastille* » et des boudins. » (Rab. III, 218.)

Hastiveau. s. Saison hâtive. (Monel.) — « Fi-gues, poires de *hastiveau*. » (Nicot.) Ce mot s'est pris dans un sens figuré pour désigner un étourdi : « *Hastiveau* qui est le nom d'un raisin précoce et plus hâtif que les autres, dénote un étourdi qui se hâte trop pour donner ou pour prendre un conseil. » (Duchal, sur Rab. I, p. 270.)

Hastivement. [En hâte : « *Hastivement* li est cheuz as piez. » (Roncisv. p. 69.) — « La richesse *hastivement* venue, *hastivement* s'en va. » (Mén. t. I, p. 9.)] — Parlant des monnaies qui avoient été allérées : « Cils remedes soient mis *hastivement*, comme la grant necessité le requiert. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 755.)

Hastiveté. [1° Colère, emportement : « Se mes serjans par sa folie ou par *hastiveté*, meffent en cas de crieme. » (Beaum. XXIX, 3.) — « Benat, considerant que autant valoit dire touchin, comme rebelle et traître, meu de chaude cole et de *hastiveté*, fery d'une dague qu'il portoit, ledit Provençal. » (JJ. 137, p. 107, an. 1389.) — « Se li rois Philippe a fait se *hastiveté* et se felonnie de mettre à mort si vaillans chevaliers. » (Preiss. t. IV, p. 209.)] — « Item sont privées femmes par raison de leur *hastiveté*, si comme fust Calphurnie qui ne pouvoit souffrir que en nulle maniere sa parlie deffendist, ne que le juge y donnast appointment sans dire *hastiveté* au juge ou à « partie. » (Bouteiller, Som. Rur. 674.) — « Nature de femme est telle que a grand peine attend après ce qu'elle veult sçavoir et par la *hastiveté* d'elles ne sont elles ja dignes de longuement tenir terre sans souverain. » (Percef. V, fol 73 4.) — « *Hastiveté* de chaulde colle. » (Arest. Amor. p. 398.) — 2° Promptitude : « N'eust esté sa merveilleuse *hastiveté*, il estoit fricassé. » (Rab. II, p. 235.)

Hate. [1° Lance : « Pourveu de espée, *hate*,... qui sont armes defendues. » (JJ. 98, page 433, an. 1363.) — 2° Mesure agraire en Bourgogne. Voir HASTE.]

Hatemeneu. [Echinée de porc : « Ouquel hostel ilz eussent fait cuire et appareiller une *hatemeneu* de porc, que le suppliant avoit apporté d'Estampes. » (JJ. 143, p. 273, an. 1392.)]

Hater. Hatir. [Se provoquer, se quereller : « Lequel Berart dist à icellui Chauvel, que s'il le *hatoit*, que il lui donneroit un bouffeu ou buffe. » (JJ. 159, page 4, an. 1404.) — « Pour celle cause en eulx *hatissant* l'un l'autre de leur pouvoir et en desmentant l'un l'autre. » (JJ. 109, page 431, an. 1376.)]

Haterreau. Haterel. [Cou, nuque de l'homme ou des animaux : « Ung gigot de mouton rosti et « ung *haterreau* ou col de veau aussi routy. » (JJ. 194, p. 266, an. 1467.) — « Guillaumes de Dou-glas encarge la chaîne et le vasselet d'or et le mil « en son *hateriel*. » (Froiss. II, 203.)] — « Il estoit laid et deffiguré, car il avoit les espaulles haultes

« et bossues, et le *hateret* ou le col avoit court et la « teste grosse. » (Percef. I, fol. 25 4.) — Parlant des armes de Béarn :

De deus vaches en rouge peauls
Passans, et à leurs *hateriaus*
Ont esquieres d'asur. (Froiss. f. 285 a.)

Hatif. Diligent, pressé :

..... Vint messagier *hatif*;
disant qu'à lui parler vouloit. (V. de Charles VII, II, 2.)

Hatisser. [Brandir : « Le suppliant esmeu de « challeur *hatissa* un petit bastou qu'il portoit et « fist maniere d'en vouloir ferir icellui Ducastel. » (JJ. 194, p. 207, an. 1466.)]

Hattayne. [Dispute : « Icellui Thevenin querant « à son povoir *hattaynes* et riote. » (JJ. 115, p. 321, an. 1379.)]

Hauban, Hautban, Haubannier. [Droit payé en argent ou en nature par les ouvriers de certaines corporations pour exercer leur métier à moins de frais : « *Haubens* est un propres noms « d'une costume assise anciennement, par laquelle « il fu establi que quiconques seroit *haubanniers*, « qu'il soit frans et à moins de droictures paiens « du mestier et de la marchandise dont il seroit « *haubannier*.... *Haubannier* furent anciennement « estably à un muid de vin, paiens en vendanges « au roy ; et puis mist li bons rois Philipes ce muy « de vin a .vi. sols par. pour le contenu qui estoit « entre les povres *haubanniers*. et les eschançons « du roy qui le muy de vin recevoient de par le « roy..... Tous les mestiers de Paris ne sont pas « *haubanniers*, ne nul ne peut estre *haubannier*, « se il n'a esté et est du mestier qui ait *hauban* ; ou « se li rois ne lui otroie par vente ou par grace. » (Reg. des Péages de Paris, liv. II, et le livre des mestiers, éd. Depping, p. 6.) — On lit encore au statut des droits du chambrier de France, an. 1410 : « Le « *haubannier* du roy ne doit estre contraint de « acheter ledit mestier de friperie dudit chambrier, « ne de son maire pour lui, puis qu'il soit fait « *haubannier* du roy, et que de lui il a acheté « ledit *hauban*. Item que ledit *haubannier* est tenu « de acheter son dit *hauban* du roy, ou de ses « officiers pour lui, et non d'autre, et si est tenu « de estre estagier dedans la banlieue de Paris, et « de paier au roy, ou à son receveur pour lui, si « tost qu'il est fait *haubannier* .xv. deniers, et au « dit chambrier .xv. deniers. Mais outre il est tenu « de paier au roy par chascun an .vi. sols .viii. deniers parisis ; et parlant ledit *haubannier* peut « vendre et acheter toute maniere de pelleferie « vieille et nouvelle. »]

Hauby. [Hobin, cheval qui va l'amble ; comparez l'anglais *hobby* ; on lit dans Math. de Coucy, p. 593 : « Un *hauby* d'Irlande. »]

Haubere. [Chemisette de mailles garnie d'épaulettes de fer. Cette armure, très montante, était dite en tudesque *halsperg* ou *halsberg*, défense du cou. (Voir pour le *x^e s.*, la Chanson de Roland, édit. class. p. p. L. Gautier, p. 408 à 410, et pour le *xiii^e siècle*, Joinville, éd. de Wailly, 3^e Eclairc.) — « Se vos alez

« ainsi l'espée traile à curl, Vostre *haubere* vestu,
 « en main vostre behurt, Entre vus et le rei e ire e
 « graigne en surt. » (Th. de Cant. 36.) — « Et deit
 « veut estre armés, ou champ, de *haubere* et de
 « chaucees de fer et de heume a visiere. » (Ass. de
 Jér. I, 170.)] — [Un capuchon de mailles, dit coiffe
 de haubert se portait sous le heume : « Si fier
 « Naimun en l'helm principal ; A l' brant d'acier
 « l'en trenchet cinq des laz. Li capeliers un denier
 « ne li valt ; Trenchet la coife entresque à la carn. »
 (Roland, v. 3432.)] — [Le bas du haubert était fendu et
 formait deux pans dits chaussees de haubert] : « Il
 « trouva une *chause de haubert* dont les mailles
 « estoient de fin argent, tant bien ouvrées qu'on ne
 « pourroit mieulx. » (Percef. IV, f. 37^a.)

On distinguait :

1° [*Blanc haubere* : « Le *blanc haubere* derompre
 « et depaner. » (Rom. de Garin.) — « Et couvertu
 « res freteler sur *blans haubers*, brunis à mailles. »]

2° « Vestir et endosser maint bon *haubert* dou-
 « blier. » (Cuvellier), c'est-à-dire aux mailles redou-
 blées. — « Vestent les *haubers doblentins* Et crai-
 « gnent les brans acerins. » (Roman de la guerre
 de Troie.)]

3° [Parfois les mailles étaient triples, *treslis*,
 comme on lit dans Garin, I, 3.]

4° [Le chevalier seul avait droit de porter le haubert.
 Par suite, tief de haubert est synonyme de tief
 de chevalier : « Membre de *fieu de haubere* est l'ui-
 « tisme partie del *fieu de haubere*. » (Du Cange, IV,
 352^a.) — « Tous gentilshommes ayant haute justice
 « ou plain tiec de *haubert*. » (Carloix, IX, 30.)]

5° Terme de l'argot pour signifier *argent* : « Plus
 « d'*aubert* n'estoit en sa fouillouse pour solliciter et
 « poursuivre. » (Rab. III, p. 221.)

Haubercot. [Diminutif de haubert : « Ne fust
 « le *haubercot* vestu. » (Renart, dans Du Cange,
 t. III, 619^b.)]

Haubergeon. [Petit haubert ; il était d'un tissu
 plus léger, à courtes manches ou même sans man-
 ches : « Item un *haubergeon* d'acier claret. » (Pièces
 sur Charles VI, II, 399, art. 207.) — Parlant d'une
 guerre entre les Anglois et les Gallois : « Envoya le
 « prince de Galles en Franco devers le roy, pour
 « avoir argent et du harnois, et aide de gens. Le roy
 « lut content et luy envoya un beau bassin et
 « (habillement de tête que portioient anciennement
 « les gens d'armes) et un *haubergeon*. » (Juven. des
 Ursins, Hist. de Charles VI, p. 162.)

Expressions :

1° « *Haubergeon* de femmes, » corsel. (Cotgr.)

2° « Maille à maille on fait les *haubergeons*, »
 les affaires se font petit à petit. (Oudin et Kibelais,
 t. I, p. 66.)

Haubergeonnier, s. Ouvrier qui fait des haubers :
 « On appelle *haubergeonniers* les faiseurs de
 « chemises de mailles. » (Fauchel, Orig. p. 59.)

Haubergerie. [Collectif de haubert : « Trois
 « cens hommes couvers de *haubergerie* et de llan-
 « chieres. » (Chr. de Flandre, ch. 79.)]

Haubergie. Robe étroite :

Chascun s'envoisa ;
 Li ami et les amies
 Orent gans sousquanes,
 Et totes les *haubergies*,
 Et corsés a deus pincies. (P. av. 1300, II, p. 744.)

1. **Haubergier.** [Fabricant de haubert, au liv.
 des Mét., éd. Depping, p. 66.]

2. **Haubergier.** [Revêtir le haubert. Voir
 Garin, I, 263 ; Aubri, p. 158^b.] — Parlant de la
 descente de Guillaume-le-Bastard en Angleterre :

Donc issirent li chevalier
 Tuit armé et tuit *haubergié*. (Rou, p. 292.)

Cil du chastel sont *haubergié*
 Puis s'en issent tuit adoubé. (Blanch. f. 183.)

Haunce. Enchère : « Le seigneur bailli, lieute-
 « nant ou sergent, peut recevoir autant de *hauncs*
 « et rencheres qu'on lui offre jusques au pouce de
 « la chandelle. » (Cout. Gén. t. II, p. 918.) — « Les
 « eschevins... font vendre... par *haunte* et renche-
 « riere de paulmées. » (Cout. Gén. II, p. 949.)

Haudrage, Haudraguier, Haudrager.

[Drage, draguer : « Il est bien sceu que les devan-
 « chiers dudit Fremin... ont le ditte riviere fait
 « netier de *haudrage*, de faux et de rastel... Ledit
 « Fremin d'ores en avant sera tenu de y faire netier
 « et *haudrager* souffisamment. » (Liv. rouge de la
 Maison Dieu d'Abbeville, f. 23^b, an. 1365.) — On lit
 au Cartulaire de Corbie, 23, an. 1148 : « Netoier et
 « *haudraguier* les fossez. »]

Haualge. [Droit d'étalage dans une halle :
 « Avons baillée en perpétuité et à heritage à tous
 « jours à Pierres Briefer, bourgeois de Harrefleu et
 « ses hoirs, la haulde de la ville de Harrefleu, haut
 « et bas, et tout le *haulage* de la ditte ville apparte-
 « nant à la dite haulde. » (JJ. 53, p. 374, an. 1310.)
 — « Comme Regnault Briefer tiegne de nous en
 « tieferme la haulde et le *haulage* de la ville haulde
 « et basse de Harrefleu. » (JJ. 98, p. 596, an. 1361.)]

Haulcée, s. Action de lever une arme pour frapper :
 « A chascune *haulcée* de la hache que messire
 « Nicole faisoit. » (Saintré, p. 393.)

Haule. [Halle : « Chascun des habitans vendant
 « par destail sel ou marchié le samedi desoubz
 « nostre *haule* ou en nostre place. » (Ord. III, 660,
 an. 1358.)]

Hausage. Hauteur. Parlant d'un enfant armé
 d'une petite épée dont il donnoit des coups : « Il
 « estoit si mauvais et impatient que à tous il fist
 « sentir le trenchant de sou' espée, combien qu'elle
 « n'avoit gueres de *hausage* sur luy. » (Percefor.,
 vol. IV, fol. 37^c.)

Hausaire. Pillard : « Le comte de S. Pol
 « (en 1114) se prepara pour assieger la forteresse
 « de Neufville sur Meuse, en laquelle estoient
 « auens *hausaires*, de par Jean d'Authe seigneur
 « d'Ochimont, qui continuellement courroient et
 « faisoient guerre en la dite duché de Luxem-
 « bourg. » (Monstr. I, fol. 214^b.) — « Si y avoit il
 « (en 1145) *hausaires*, et autre grand nombre de

« paysans, de gens du pays qui faisoient a ses gens
« tres forte guerre. » (Cocuy, Hist. de Charles VII.)

Ainsi debatait

Deux maux qui en moy se combatent
Et, pour mon cuer gaigner, s'embatent,
..... comme *haulsaires*,

Pillars de joye, et adversaires. (Al. Chartier, p. 65.)

Haulse. [Partie d'un pourpoint, d'un surcot
(voir Haulse) : « Le suppliant d'ung baslon donna
« ung cop sur une des *haulses* du porpoint d'icel-
« lui Colin. » (JJ. 192, p. 76, an. 1460.)]

Haulse menton. 1° Espèce de béquille pour
des vieillards. — 2° Vanterie, fanfanterie. (Colgrave),
comme *haussebec*.

Haulse pied. 1° Piège à nœud coulant pour
prendre loupes, tessons, renards. (Colgrave.) —
2° Chausse-trape :

Des macs de Damas, des fleaux,
Des piques que les Flamens ont,
De *haulse-pieds* qui sont ysneaux,
De plommées qui corps deffont
De broches d'espiez telz qu'ilz sont,
De faulx trenchans sanz esperance
De guerir soit mort ou en trance. (Desch. f. 350 a.)

3° Ce qui aide, soutient, élève : « Cela leur fut
« comme un *haulsepied* et montoit pour parvenir
« à grands grades et à bien grands biens. » (S. Jul-
lien, Més. hist. p. 396.) — Parlant d'une conversa-
tion qu'il eut avec la reine et d'une proposition
qu'elle lui fit, dit : « J'eusse esté bien aise de pou-
« voir pénétrer si cette proposition n'étoit pas le
« *haulse-pied* de quelques negociations souster-
« raines. » (Mém. du cardinal de Retz, t. II, liv. III,
page 287.)

Haulseréc. Action de hausser, de tirer sur une
rivière de grands bateaux, à force de mains d'hom-
mes. (Colgrave.)

Haulserie. Hauteur, fierté. (Colgrave.)

Haultain. [1° Elevé, supérieur : « Hélas, dame,
« je vous assure Que je ne suis jamais une heure
« Sans penser à ce *haultain* bien Lequel par vous
« j'entens très bien. » (Alchim. à nat. 139.) —
2° Fier, orgueilleux : « Le rugissement *haultain* et
« espovantable de ce lion. » (Montaigne, II, 192.) —
« Or nous advertissons que nous ne prenons icy ce
« mot subtilement au sens *haultain* et eslevé des
« theologiens et philosophes. » (Sagesse de Charr.,
pref. p. 1.)

Alors on voit nobles cueurs s'esprouver
Qui desiroient aux armes se trouver
Pour leurs vertus et vaillances prouver

Par *haultains* faicts. (J. Marot, p. 120.)

[3° Epileptique : « Incontinent que le mary
« d'icelle Perrine fut couchié, chut auprès d'elle de
« maladie caduque; dont icelle print telle paour,
« qu'elle fut en voye d'en devenir *haultaine*. »
(JJ. 189, p. 59, an. 1460.)] Voir HAUTAIN.

Haultaineté. Arrogance. (Voir HAUTAINETÉ) :

Mesdit d'autrui trahison, fausseté,
Dissimuler, mentir avec leur trace
Glottonnie, orgueil, *haultaineté*. (Desch. f. 52 d.)

[« Jehannin Prevost perseverant toujours en son

« mauvais propos et *haultaineté*. » (JJ. 168, p. 311,
an. 1415.) — « Afin que Marcuis contre son naturel
« fust contraint de s'humilier, et abaisser la *haul-*
« *taineté* et fierté de son cuer. » (Amyot, Alc. et
Corr. Comp. 8.)]

Haultbret. [« Les exposants emmenerent
« laditte fille, senz cri de haro ne de *haultbret*. »
(JJ. 115, p. 84, an. 1379.)]

Haubant. [Commandant en Flandres, de l'alle-
mand *haupmann* ou du flamand *hoofdman* :
« Comme ou temps que ceux de Flandres furent
« rebelles à nous,... eussent esté ordonnez plusieurs
« capitaines et *haubans* oudit pays. » (JJ. 129,
p. 226, an. 1386.)]

Haumer, Hauser. [Ajuster : « Jehannin
« Armenault, qui avoit une pierre en sa main,
« *hauma* son cop et en la gettant droit contre
« Gauchet. » (JJ. 169, p. 445, an. 1416.) — « Icclui
« Gosseron sachia son espée, *hausma* son cop en
« cuidant bailler de sa ditte espée au travers du
« visage. » (JJ. 170, p. 221, an. 1418.)]

Hauqueton. Hoqueton : « Bertran fery le che-
« valier en son escu, ou il l'avoit feru le premier
« horion, tant qu'il lui perça le *hauqueton* ; et fery
« parmy le corps en telle maniere, qu'à pou qu'il
« ne lui perça le foye et le pommon. » (Du Guescl.
par Ménard, 42.)

Hausage. [Hauteur, fierté, au figuré : « Vers
« moi qui riens ne demant par *hausage* Et qui sui
« tous vostres à hiretage. » (Litré, Hist. de la lan-
gue fr. I, 229.) — « Icclui Coquant vint hurter à
« l'uy de la maison en disant par *hausage*,
« Mahuiste, euvre l'uy; laquelle Mahuiste lui res-
« pondi que non feroit et qu'il n'y entreroit lui
« maiz. » (JJ. 132, p. 13, an. 1387.)]

Chil alieve son hontage,
Qi par forche et par outrage,
Veut d'amours joir.
Bien i doit faillir

Qui le requiert par *hausage*. (Vat. 4390, f. 91 a.)

Hausagier. [Traiter avec *hausage* : « Il ne fai-
« soient mies ensi que bonnes gens d'armes et
« amis au roialme de France devoient faire, quant
« il les voloient mener et *hausagyer*. » (Froissart,
I, X, 401.)]

Hausart. s. Couteau de chasse. Parlant de
Partonopex qui reprend l'équipage qu'il avoit eu
lorsqu'il se perdit à la chasse :

L'en li amoine son cheval
Et com à sele à chaceor
Le *hausart* et l'escorcheor
Le harmois que il aporta.

(Parton. f. 143.)

Hausaire. [1° Hautain, arrogant : « Lequel
« Farou estoit ung homme *hausaire*, basteur de
« gens et brigans. » (JJ. 207, p. 175, an. 1482.) —
2° Pillard : « Combien... que les voisins *hausaires*,
« rustres et pillars cessassent leurs courses et
« leurs pilleries. » (Ol. de la Marche, I, 332.) Voir
HAUSAIRE.

Hausse. [Partie du vêtement : « Pour une
« piece de cendal tanné, des larges, pesant .xxiii.

* onces, pour faire *hausse*s et atours pour ma dite dame. » (Isabeau de Bavière, aux Nouv. Comptes de l'Argent. p. 27.) — De même à la page 34 : « Pour . . . m. onces de soye tannée pour faire *hausse*s. »]

Haussebec, s. Niquet, action de hausser le menton en signe de moquerie : « Lupolde ayant l'aureille au vent, escoutant les *hausse*-bee et admiratives d'Eutrapel, le babil du quel il craignoit.... jelta sa fleuste et guiterne bas, et un quartier de sa robe longue sur son espaule ; se planta droit et en face de Polygame : que vous en semble dit-il ? » (Contes d'Eutrapel. p. 253.)

Haussebequer. [Hausser le menton, en signe de moquerie : « Et desormais le colosse pipeur Pour sa hauteur ne fait seulement peur Qu'au simple sot et non à l'homme sage Qui *hausse*-be-que et mesprise l'ouvrage. » (Rons. 951.)]

Hausse-col. Pièce de fer qui couvrait la poitrine et les épaules : « Il estoit armé d'une petite salade ronde et avoit la visiere couverte et armée d'un petit *hausse*col de maille d'acier. » (Ol. de la Marche, *Mém.* liv. I, p. 299.)

Hausser. [1° Rendre plus haut : « Por ce ne demorra pas, quant li uns vaurra *haucier* se meson, qu'il ne le hauce et que cascuns n'ail sa goutiere par devers soi. » (Beauman. XXIV, 22.) — 2° Lever : « Et lors il *hauca* sa potence et feri le « Juf lès l'oye et le porta par terre. » (Joinville, § 52.) — « Le suppliant trouva ledit Cousin, lequel « l'print par le visaige de son chapperon, et en le « *hauchant* asez courtoisement. » (Jf. 147, p. 134, an. 1394.)] — Parlant des sermens que doivent faire ceux qui sont tenus de combattre en champ par gage de bataille : « Premièrement vient l'appellant « la visiere *hauchée*, tout à pied, parlant de son « pavillon avec ses gardes et conseil. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 439.) — 3° Relever : « Après que les « tables furent *haucées* et le roy hors de son disner, « retourna pour voir comme la joste se porteroit. » (D. Florès de Grèce, folio 153^b.) — 4° Augmenter, parlant du prix de la monnaie : « Mandons.... que « toute maniere de gens quelque il soient appor- « tent à nostre plus prochaine monnoye la moitié « au moins de leur vaisselement d'argent blanc.... « et payment leur sera fait du pris presentement ; « lequel pris nous creu et *haucé*, outre ce que il « ne valoit. » (Ord. de Philippe-le-Bel, aux Ordonn. de Fr. I, p. 347.) — 5° Elever : « Que Dieu vous « *haulse* en fortune prospere. » (Cl. Marot, p. 211.)

Expressions :

1° « *Hausser la main*, » assister, secourir : « Ce « grand capitaine eut pour lieutenant à sa compa- « gnie de cent hommes d'armes dou Diego de « Quinones qui lui *haussa* bien la main en ses com- « bats et victoires. » (Brant. Cap. Estr. I, 102.)

2° *Hausent l'espaule à mode des Lombars*

Doutans qu'on eust dessus Genes victoire. (Marot, 23.)

On lit au Disc. de la Noue, p. 409 : « Hausser les « espauls à l'italienne. »

3° « *Hausse* qui baisse, » espèce de jeu, la basse. (Apol. d'Herod. p. 496.) — « Jouer à la *hausse* « qui baisse. » (Cotgrave.)

4° « *Hausser* le temps, » boire. (Rab. l. V, p. 104 ; Bouchet, Serées, I, 10.)

Hausserre, **Hausriere**, s. « Corde à haler et « tirer une nef au long du bord de l'eau. » (Dict. de Monel.)

1. **Haut**, adj. [1° Elevé, comme *altus* : « *Halt* « sunt li pui. » (Roland, v. 1755.) — « Devant le « *halt* allel fu li cors sainz portez E de moines e « d'altres fu tute nuit gardez. » (Th. de Cantorb. p. 153.) — 2° Solennel : « A Seint Michiel tendra « mult *halte* feste. » (Roland, 53.) — « Le jour de « la Pentecoste ensuyvant fut le roy a Limoges ou « il tint sa *haute feste*. » (Berry. Chron. de 1402 à 1461, p. 418.) — 3° Noble : « Bon sunt li cunte e « lur paroles *haltes*. » (Id. 1097.) — 4° Hautain, altier : « Le due estoit *haut* de cœur et d'une « maniere moult orgueilleuse. » (Froiss. XIV. 237.) — Le comparatif était *halcur* : « Cum il est en sun « palais *halcur*. » (Rol. v. 3968.) La Chron. des ducs de Normandie donne *haucor*. Le superlatif est *hautime*, *hautisme*. Voir ce mot.]

Expressions :

1° « *Haut appareil* et de *haute lice* (harnois de). » L'usage de ces armes ne subsistoit plus sur la fin du règne de Louis XII, à cause de leur poids qui eût été la charge d'un crocheteur, « car, outre le « harnois ordinaire d'homme d'arme, il y falloit « endosser un tonnelet, et sur iceluy avoir un « grand gaignepain en forme d'escu ; tout semé de « dents de mules, ou chevaux, et avec tout cela un « gros et pesant heaume sur l'armet. » Et l'auteur ajoute qu'il y avoit une différence entre la *haute lice* et le *haut appareil*, sans expliquer en quoi elle consistoit. (S. Julien Mesl. Hist. p. 442.)

2° « *Haut assis* (faire le). » trancher du souverain, comme un juge assis sur le haut banc : « Si « dist aux bonnes gens ou sont les traistres.... qui « en celle forest veulent faire du *haut assis*..... « Quant Passellon vit les six chevaliers qui tenoient « le peuple en leur subjection il leur dist. » (Perceif. IV, fol. 133^v.) Voy. dans Villon, p. 111 (Ballade des Ecoutans), « les beaulx sires bas assis, » qui semblent désigner la foule des plaideurs et autres qui se tenoient dans le parquet de l'auditoire.

3° « *Haut d'oreilles*, » dur d'oreilles. (Cotgr.)

4° « *Haut de ses biens* (le plus), » le sommet de la tête : « Porquoy tournant le faillant, luy donna tel « coup du plat sur le *plus haut* de ses *biens*, qu'il « le jelta estourdis à ses piels. » (D. Flores de Grèce, fol. 51^b.)

5° « *Haut bois* (joûer du), » être pendu. (Oudin.)

6° « La *haute Bretagne*, » pour la Grande-Bretagne. (Perceif. II, fol. 90^c.)

7° « *Haut caresme* » se dit du carême qui arrive tard. (Oudin, Cur. fr.) — « Nous avons le *caresme* « *bien haut*. » (Lett. de M^{re} de Sévigné, V, p. 24.) Voir HAUTE MÈTRE, HAUT JOUR, au même sens.

7° bis. [*Haut chemin*, grand route, dans Froiss.

XIII, 205.] De même dans Desch. fol. 212^a, et dans la Coutume de Gorze, II, 1095^b.

8° « *Haultes choses et basses.* » C'est le valet d'Amphitryon qui parle :

Toute a changée sa maniere
Les choses vont devant derriere
Bien m'a logique desvoié
Qui de mon sens m'a forvoié
Par argumens et par fallaces
Suy des *haultes choses et basses*
Mais bien scavay a ceste fie
Si je suis ou je ne suis mie.

[Desch. fol. 461^c.]

9° « *Haute couleur,* » couleur de grand lustre et beauté. (Monet.) — « *Haute couleur,* » rouge foncé, vermeil, comme nous disons *haut en couleur* : « Les roses des rosières estoient de si *haute couleur* » vermeil qu'il sembloit que ce fussent de fins rubis. » (Percef. IV, fol. 2^b.)

10° « *Haute dame,* » suzeraine :

Tout est fait pour homme servir,
Et homme est fait pour servir dame.
Il ne s'en peult desasservir :
Il est sien jusqu'au partir de l'ame,
La dame en est la *haulte dame*
Car elle est maistresse du maistre. [A. Chartier, p. 751.]

11° « *Haute forest,* » haute forêt. La Thaumass. Cout. de Berri, p. 266. — « Bois de *hautes forests* » de défense accoustumez estre vendus de six « vingt ans en six vingt ans, chacun arpent six « livres tournois en prisée de terre par an chacun « arpent douze deniers tournois. » (Cout. Gén. I, page 424.)

12° « *Haute graisse,* » la pleine venaison des cerfs. (Charles IX, de la Chasse, p. 14.) — *Haute graisse* s'est dit aussi des chapous, dans l'énumération des viandes qui furent servies aux ambassadeurs de Bohême, en 1457. — On lit « chapous de « *haute graisse.* » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 296, et Monstr. an. 1456.) D'où « livres de *haute « graisse,* » dans Rab. I. Prol. p. XLV, et « breviaire « de *haute graisse* » (Id. II, chap. VII).

13° « *Haute heure,* » le soir : « Il fut *haulte « heure* du jour et l'escuyer commença à s'en « noyer. » (Lanc. du Lac, III, 57^a.) — [De même dans Froiss. V, 466 : « De *haulte heure.* »]

14° « *Haut hom ou haut homme,* » baron, haut baron, grand seigneur d'un pays. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1335 ; Assis. de Jérus. p. 239.) — « *Haut « home* et noble monseigneur, » titre que prenoit Gui, seigneur de Clermont en Bassigny, en 1331. (Ord. V, p. 599.) — « *Hautz homes,* » grands seigneurs, barons, grands vassaux. (Rymer, I, p. 45, an. 1259.) — « *Hautz et noble home,* » qualification donnée au fils aîné du roi d'Angleterre. (Rymer, I, p. 16.)

15° « *Haultz instrumens.* » — « Si y avoit autre « grant nombre de clarons, trompettes, chantes « *hautz et bas instrumens* de diverses sortes que « tous ensemble jouoient chacun endroit soy « moult melodieusement. » (Chron. scandaleuse de Louis XI, p. 116.)

16° « *Haut jour,* » jour avancé : « Partant de « *haut jour (profecto jan die)* tu ne reviendras que

« bien tard. » (Monet.) — [« Il est meshuy trop tard « et trop *haut jour.* » (Froiss. XV, 17.) Voir HART, adverbe, au même sens.]

17° « *Haute journée* » d'un tournoi, par opposition à la veille ou vigile du tournoi : « Si firent « assavoir à plusieurs jeunes chevaliers qu'ils fus- « sent appareillez de eulx armer, et eulx trouver « dans le marché ou le tournoy devoit estre a len- « demain, car celle nuyt l'en devoit celebrer les « vespres, et faire ung tournoy a l'honneur de la « *haulte journée* ou les preux et les hardys con- « querroient honneur. » (Percef. IV, fol. 59^b.)

18° « *Haut langage,* » comme on dit le haut allemand.

19° « *Haute main.* » Le roi d'Aragon étant venu rendre visite à Louis XII dans Savone, celui-ci, comme étant de ses Elats, lui en fit les honneurs : « Se prindrent les deux roys par les mains ; le roy « d'Arragon a la *haulte main.* » (D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 300.)

20° « *Haut maistre.* » — « Jesus-Christ prie le « *haut maistre* qu'il ne me laisse partir de son « service. » (Lanc. du Lac, III, f. 111^c.) — « Celluy « jour sermonna le *haut maistre,* et le haut pro- « phete, Jesus en la cité de Hierusalem. » (Ib. 78^c.)

21° « *Haut maistre de Puce,* » chevalier de l'ordre Theulonique. (Froiss. III, p. 355.)

22° « *Haut mal,* » épilepsie. (Apol. d'Hérod. 591 ; Dial. de Tahur, p. 177.) — « *Haut mal* S' Len, » dans les Poës. d'East. Desch. 350. — « Mourir du « *haut mal,* » être pendu. (Oudin.)

23° « *Hauts marchands,* » marchands de bestiaux. (Cout. Gén. I, p. 917.)

24° « *Haute messe,* » grand'messe :

Nulz ne voit oir *haulte messe* ;
Car le dimanche pour la presse
Tous ensemble et chacun se passe
Moult legierement d'une basse. [Desch. fol. 408^b.]

25° « *Haut nez* (chien de), » chien qui a la nez excellent, aux Poës. d'Am. Jamin, fol. 64^b :

Rigaut qui de *haut nez* est toujours le premier,
Et qui renbuche mieus un cerf de *haultes erres.*

26° « *Haute none,* » heure de none bien passée. (Percef. I, fol. 115^d.)

27° « *Haut-parage.* » — « C'est la plus excellente « paire, à scavoir des pairs de France et des sei- « gneurs du sang royal qui liennent leurs terres « en pairie et qui dependent de la maison de France « pour leur avoir été donnez en apanage. D'autres « prennent ces fiefs de *haut parage* plus generale- « ment, pour estre mouvans, non du roy simple- « ment à cause des duchez, comtez, chastellenies « ou seigneuries, dont il jouït en domaine en son « royaume, mais pleinement et directement de la « couronne de France. » (Laur.) — « *Haut parage « (estre de),* » être de grande condition. (Oudin.)

28° « *Haut parler, haultes parolles.* » L'auteur parle des maris et des femmes : « Il est raison et « droit que le seigneur ayt les *haultes parolles,* et « n'est que honneur a la bonne dame de l'escouter, « et se faire en paix, et laisser le *haut parler* a

« son seigneur. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 10^d.)

29° « *Haut-passage*, » imposition de sept sous sur différentes denrées. (Colgrave.)

30° *Hault* et vain pasturage. » (N. C. G. II, 4091^b.)

31° « *Haute pièce*, » haut de la cuirasse, hausse-cot : « Harnois d'acier de double trempe, batu, blanc » et bruni : tous accomplitz de toutes pièces, de « heaumes avec les pennaches, visières mentonnières et barbutes gorgereains, jasserans, colliers, » *hautes pièces*, avant bras, ganteletz. » (Alect. 79.)

32° « *Haute possession*, » qui fut d'abord de 21 ans, et qui, depuis, a été de 40. (N. C. G. II, 1138^r.)

33° « *Haute quarantaine*, » peut-être les jours du carême les plus avancés, comme ceux de la semaine sainte. (Poët. av. 1300, IV, p. 1360.)

34° « *Haut seigneur*, » haut et puissant seigneur : « Qualité que le baron vraiment sieur de fief de « haubert avoit droit de prendre ce qui n'estoit « permis qu'à ceux qui reprennent immédiatement « de prince souverain. » (S. Julien, Mesl. Hist. 594.) Le duc de Bretagne, écrivant au roi de France, commence ainsi : « A son tres *hault seigneur*, Louis « par la grace de Dieu noble roy de France. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 998, an. 1265.) — « *Haut seignor* ou *seignour*, » qualification donnée au roi d'Angleterre par la duchesse de Bretagne. (Rymer, I, p. 1, 53, an. 1260.)

35° « *Halt saïne* (de), » (Lois Norm. art. 9) ; dans le latin : de *nobili sanguine*.

36° « *Haute table*, » grande table : « Pot de parent envoyé par la reyne, de sa *haute table*, à « celle de plusieurs chevaliers pour leur faire boire « de la boisson de sa bouche. » (Percef. II, 37^r.)

37° « *Aute et basse* (taille), » imposition entière, absolue, à la volonté du seigneur. (Duchesne, Gén. des Chasteigniers, p. 28, an. 1216.)

38° « *Haut temps*, » en terme de chasse. (Charles IX, de la Chasse, p. 133.)

39° « *Haute tierce*, » l'heure de tierce bien avancée, presque finissante, comme on a vu ci-dessus *haute heure*. (Voy. Percef. V, fol. 34^b.)

40° « *Haute vertu* et *haute vie*, » pour vertu éminente et conduite excellente. (Chron. de S. Den. t. I, fol. 126^b.)

41° [« Il l'eust fait appeller (en duel) ; car il « estoit *haut* à la main et prompt à la vengeance. » (Brant. Lannoy.)]

2. **Haut**, *adv.* [1° A haute voix : « Li reis s'en « escriet mult *haut*. » (Roland, 3334.)

De là les expressions suivantes :

« Sire clerz, *tout en haut* nous dites la leçon. » (Saxons, l. 25.) — « Bele Amelot seule en chambre « filoit, *En hall* elantoit, et son ami nommoit. » (Romancero, p. 72.)

2° *Tard* : « En ce temps escheurent les Pasques « si *haut*. » (Froiss. IV, 138.)

3° *Haute*ment, profondément, grandement.

De là les expressions suivantes :

« *En hall*. » (Fab. de S. G. fol. 11^r.) — « Porter « *haut* à la main, » porter hautement, aux Mém. de

Sully, I, 246.) — « *Haut louer*, » louer hautement. (Pasquier, Lett. II, 481.) — « Le porter *haut*, » faire le fier. (Oudin.) — « *Faire haut le bois*, » redresser la pique et prendre la fuite : « Les Suisses firent, « sur le gros du combat, *haut le bois* ; et ne fut pas « possible de les faire combattre. » (Carloix, I, 44.) — « *Faire haut les bras*, » hausser le bras pour mettre le feu au canon : « Or aviez vous mandé par « toutes les batteries que chacun chargeast, amor- « gast et pointast ses pièces droit au donjon du « chasteau, tous prests à *faire haut* les bras. » (Sully, Mém. IV, 462.) — « *Haut muré*, » grand de stature, mais mal bâti. (Nicot.) — « Un plat de « soupes *haut* murées. » (Cotgr.) — « Qui plus « *haut* monte qu'il ne doit de plus *haut* chet qu'il « ne voudroit. » (Cotgr.)

4° [« *Plus haut de, plus haut que*, » au-delà de, plus de : « Il n'y en avoit point pour lui vivre *plus* « *haut* de quatre jours. » (Froiss. VII, 270.) — « Et « n'y eult mies *plus haut* que six chevaliers d'Ale- « maigne. » (Id. V, 31.)]

5° « *Haut et bas*, » entièrement : « Les chemins « estoient jonchiez de rinceaux, et d'erbe verte, « et de nouvelles fleurettes *haut et bas*. » (Chron. de S. D. Den. t. II, fol. 44.) — « Si les contraignit « qu'ils se misrent *haut et bas* à sa volonté. » (Chron. de S. Den. II, fol. 3^b.) On lit dans le latin : *ad omnem voluntatem ejus faciendum potissime cogit*. — « Le comte de Bretagne se soustint au « roy *haut et bas*. » (Vertot, Etabl. des Bret. II, 61.)

Ne doit estre jois

Cuer, s'il n'aime *haut et bas*. (Monjoit d'Arras, II, 563.)

3. **Haut**, *s.* [Etage : « Et avoit oudit chastiel « trois estages : ou premier *haut* estoient les gens « d'armes ; au second les arbalestriers, et on tiers « estage, tout bon piquelour. » (Froiss. III, 403.)]

Expressions :

1° « Gagner le *haut*, » s'enfuir. (Oudin.)

2° « Tomber du *haut* de soy, » tomber de son haut. (Don Florès de Grèce, fol. 128^b.)

3° Regarder du *haut en bas*, dans Bouchet, Serées. III, 271 : « Encores aujourd'hui, adjoustoit-il, quand « le Turc passe par les rues, on ne s'oseroit tenir « es fenestres et le regarder du *haut en bas* ; et « c'est, ce me semble, que ceux qui sont les plus « *hauts* semblent mespriser ce qui est plus bas « qu'eux. »

4° Le *haut* defend le bas. (Oudin.)

Hautage, *s.* Hauteur. « A l'extention ade- « certes des draps, les pendours doivent estre « fiches à terre par esgal *hautage*. » (Hist. de Beauvais, par un Bénédict. p. 279, tit. de 1282.) On lit dans le latin : *ad extensionem quoque pannorum peditoria equali altitudine in terra effigi debent*.

Hautain. [VOIR HAULTAIN. 1° *Haut* : « Ou saillir « de la tour du plus *hautain* estage. » (Saxons, coupl. 26.) — 2° Remarquable, hardi : « Car elle « (ceste enprise) ne fet mies à oublier, tant fu « perillense et *hautaine*. » (Froissart, III, 236.) — 3° De haute naissance. — 4° « Faucon *hautain*, » faucon qui vole très haut. (Cotgr.) — 5° *Hautain*.

Espèce de vigne à deux ou trois rangs de longs sarments cordés et tressés d'arbre en arbre, plantés en droite ligne par égale distance. (Monet.)

Hautaineté. s. Arrogance. « La licence du langage montre la *hautaineté* ou pusillanimité des hommes. » (Lett. de Pasquier, III, p. 377.) — [« Icelui Mathelin veant l'arrogance et *hautaineté* du dit Rabaut, si s'efforçoit de le injurier. » (JJ. 148, p. 243, an. 1395.)] — Voir HAULTAINETE.

Hautbois. Instrument à anche: « Jean d'Estrée, joueur de *hautbois* du roy, a mis en notes de « musique quatre livres de danseries. » Du Verdier, Biblioth. p. 688.)

Hautecleire. Epée d'Olivier. [« E vus, eum-painz, ferez de *hautecleire*. » (Roland, v. 1463.)]

Haute-contre. [Voix au-dessus du ténor: « Il me semble qu'encor j'oy dans un vert buisson « D'un savant rossignol la tremblante chanson, Qui « tenant or la taille, or la *haute contre*, Or le mi-gnard dessus, ore la basse contre. » (Dubartas, cité par Ménage.)]

Haute fêche. [Haute lisse: « Willemet le Blont « ouvrier de *hautfêche* demourrant à Arras. » (JJ. 132, p. 166, an. 1387.)]

Hautelissier. s. Ouvrier en haute lisse. Parlant des différentes manières dont Gargantua employoit le temps quand l'air étoit pluvieux: « Alient voir « lapdaires, orfebvres,*hautelissiers*, tissuliers, « veloutiers. » (Rab. I, p. 170.)

Hautement. [1^o A haute voix: « Il parla *hautement* bien fist oïr sa vois. » (Saxons, coupl. 18.) — 2^o A toute volée: « Les cloches de la ville sonnent *hautement*. » (Berte, coupl. 9.) — 3^o Richement: « Et li echevaliers erramment Se chauce, que « plus n'i atent; Puis en est en la sale venuz, ou « *hautement* est receuz. » (Ren. v. 22198.) — « Et « li donna che soir à souper moult *hautement*. » (Froiss. IX, 122.)] — « Arriva le comte de Bar; par « le duc de Mex son nepveu fut *hautement* receu « et mené en son palais. » (Gerard de Nevers, II^e part. p. 75.)

Hauteresse. [Hautaineté, dans Froiss. XI, 227.]

Hautesse, Hautece. [4^o Hauteur: « Sur les « *hautesses* des montagnes. » (Chron. de S. Denis, II, f. 133.) — 2^o Orgueil: « Saisi et empiété d'une « certaine ambition et *hautesse*. » (Contes d'Entrap. p. 186.) — 3^o Prééminence d'état ou de naissance: « Ilz se allerent seoir chacun selon sa *hautesse* « entremesiez de dames et de chevaliers. » (Percef. II, 119^a.) — « *Hautesses* et nobleces de la couronne « de France. » (Ordon. I, III, p. 443.) — « La royal « *hautece* spirituelle, la royale hauteur ou dignité spirituelle est opposée à la justice ou seigneurie séculière. (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1147.) — 4^o [Titre d'honneur: « Au noble et au poissant « baron, à son très chier signor, à Thiehaut, par la « grace de Dieu, roi de Navarre..... sire, sache la « votre *hautece* que Rancegors est de nostre fié. » (D. C. I, 212^a.)] — Titre donné au roy de France

par le duc de Bretagne. (Morice, Hist. de Bret. c. 998, an. 1265.) — Titre que se donne le roy de Sicile. (Bymer, I, p. 16, an. 1270.)

Hauteur, Hautor. [1^o Hauteur: « Demain irés « droit à la tor Com se foissiez engiegnor, Quans « piés est leé mesurés; A la *hautor* garde prendrés. » (Fl. et Bl. 2119.)] — 2^o Prérégatives des seigns. « Sans « préjudice des droits, *hauteurs*, preeminences et « chartres particulieres d'aucunes villes, terres et « seigneuries du pays de Cambresis. » (Cout. Gén. t. II, p. 863.) — 3^o Cas de *hauteur*, « crime pour lequel on devoit aller au tribunal du prince souverain. (Cout. Gén. I, p. 795.) — 4^o « *Hauteur* de son « deu, » montant d'une dette. « Le demendeur est « admis à affirmer la *hauteur* de son deu par serment ou à le verifier par tesmoins ou autrement. » (Cout. de Baillou, dans le N. C. G. t. I, p. 977^b.) — 5^o [Haute mer: « Les matelots se desrobioient de « tous les navires, en partie par la vieille querelle « que nous avons ditte, en partie pour estre affriandez à quiter les *hauteurs*. » (D'Aub. Hist. II, 302.)]

Hautisme. adj. Superlatif de haut:

..... Li *hautisme* Diex. [Parton. f. 134^c.]

* [De même dans une vie ms. de Jésus-Christ, citée par D. C. I, 211^c: « Des or en avant avendra, Que « li fiens Marie sera A la destre son pere *hautisme*, « Qui dou chiel vait jusqu'en abisine. »]

Hauton. [Menu grain que l'on ne peut séparer de la paille par le vannage: « Tout le *hauton* du « secourion. » (Cartulaire de Corbie, 21, fol. 124, an. 1269.) — « Trois quartes de *hauton*. » (JJ. 100, p. 315, an. 1369.)]

Havage. [Droit de prendre au marché le grain que la main peut contenir: « Sachent tuit que « comme content fust... d'un *havage* et d'un hufage « tage de Pontoise. » (Cart. de la maison Dieu de Pontoise, an. 1276.) — « Le *havage* de chascun seigneur « tier de blé vendu en la ville de Chartres hors « franchise. Se cil qui le veut l'a acheté, il doit un « havagiau. » (Reg. des cens et fiels du comté de Chartres, f. 16.) — « A conclu à ce que les droits de « *havage* qui se percevoient sur les grains... par « ledit Doublet, exécuteur, soient réunis aux droits « de minage. » (1684, Minage de Montargis.) (L. C. de D.)]

Havagiau. [Poignée de blé pour acquitter le havage; voir la citation précédente; on lit ensuite: « Se il a cru en sa terre ou en son gaaignage, il « doit dou sestier demy *havagiau*. »]

Havaire. [Hâvre: « Tant erut la nés k'ele vint « devant Aumarie, et quant il eurent *havaire* pris, « galies vinrent encontre aux. » (Roman du comte de Ponthieu, dans D. C. t. III, 609^a.) — « La nef le « roy se feri à plain voile en un *havaire* de terre « endureie, si fort qu'elle en croissi toute. » (Annales de S. Louis, p. 227.)]

Have. [Pâle: « De m'amor soiez maz et *haves*, « Se vos n'iestes jusqu'à ce jor Ceuns avec moi au « retor. » (Chev. au Lyon, v. 2576.) — « Car là (dans

« la vieillesse) te convient il aler, Se mort ne te fail
« desvater Ou tens de jonesce en sa cave. Qui moult
« est lenebreuse et *have*. » (Rose, v. 4538.)

Havée. [1^o Droit de prendre dans les marchés une poignée des denrées qui s'y vendent : « Item la « *havée* des fruiz qui sont venduz à jour de marchié « à Chauny dont chascun sur qui l'en prendra la « *havée*, se pourra rachater par mi une obole « paiant, et parlant sera quitte de la ditte *havée*. » (Cl. des Comptes de Paris, an. 1337.)] — 2^o Cette poignée même :

Item, mon procureur fournisseur
Aura, pour toutes ses corvées,
Simple scroit de l'espargner
En ma bourse quatre *havées*
Car maintes causes m'a saulvées. {Villon, p. 52.}

Havene. [Hâvre, port : « Sans *havene* et sans « droit port. » (Froiss. II, 67.)]

Haver. [Exécuter le lavage, séparer la veine de la roche, au moyen d'un pic dit *havet* : « Et là « *havoiént* et piquoiént de pierres et de hoiaux à leur « pooir. » (Froiss., t. IX, 454.) — « Nulz ne puel... « aler, chever, *laver*, faire pierres, ne autre quel- « que chose en une certaine quarriere. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1407.)]

1. Havet. [Crochet : « Leurs aneres ont geté li « maronnier briefment, A grans *havés* de fer, qu'il « getent rudement. » (Baud. de Seb. VII, 16.) — « Plus de trois cens caudrons pendans à *havés* de « bois. » (Froiss., t. II, 177.)] — Parlant du combat naval qui se donna devant l'Eluse en Flandre entre le roy d'Angleterre et les François : « Combalièrent « main à main asprement et pour mieux advenir « les uns aux autres ils avoient gros crocs et *havets* « de fer tenans à chaines; si les gettoient es nefs « l'un dedans l'autre et les attachoient ensemble. » (Froissart, I, p. 67.)

2. Havet, s. Jeu d'enfant. Froissart, parlant de ceux auxquels il jouoit dans son enfance, dit :

Puis juiens à un autre jeu,
Qu'en dit à la keuve leu leu,
Et aussi au trot trot merlet,
Et aux pierettes, et au *havet*
Et au piloter. {Froiss. Poës. p. 86 b.}

Havi. [Ardent : « Par guere follement *havié*. » (G. Guiart, v. 13797.)]

Haviel. [Pie, dans Froissart, IV, 58, 278, 285; on lit au t. V, p. 393 : « Pils et *haviaulx*. »]

Havir, v. Brûter, dessécher : « Soit que cette « chaleur relasche la multitude de leurs conduits « et pores secrets, par ou la seve puisse monter « aux nouvelles plantes, soit qu'elle les restraigne « davantage et resserre les veines beantes, de peur « que les pluyes subtiles, la force luyssante du « rapide soleil ou le froid penetrant de Borée les « *havissent*. » (Essais de Mont. liv. III, p. 453.) — C'est la traduction d'un morceau des Georg. qui débute ainsi :

*Seu plures calor ille vias et cœca relaxat
Spiramenta, novas venit qua succus in herbas.*

« Quand le pain est petit, il brule par la crousle,

« et demeure mal au dedans, par l'obstacle de la « crousle *havié*. » (Bouchet, Serées, III, p. 242.)

Havon. [Mesure pour les grains en Flandre : « Nous quilloins aus povres de la charité de la « paroisse S. Estienne en nostre ville de Lille « quatorze rasieres, trois *havons*, quareignon et « demy de blé, trois *havons* et demy quareignon « d'avoine. » (JJ. 75, p. 328, an. 1344.)]

Havongnie. [Poignée, comme *havée* : « Li « caretée de sel, une *havongnie* à dois clos de « sel. » (Cout. de Cambrai, dans D. C. III, 634 c.)]

Havos. [Voleur, pillard : « Et tout, si com cou « fust *havos*, Prendoit et reuboit le païs. » (Mousk.)]

Havot. [Mesure; la même que *havon* : « Item « pour vingt sept deniers parisis de taille que on « devoit pour le manoir, et se le devoit on pour « deux bonniers de terre et pour huit *havos* « d'avoine et deux chapons. » (Accord entre Philippe V le Long et l'évêque de Tournay, an. 1320.)]

Havotée. [Mesure de terre qu'un *havot* peut ensemencer : « Item de neuf *havotées* de terre, « seans devant le moustier de la ditte ville de Vil- « laines. » (JJ. 105, p. 413, an. 1374.) — « Le sup- « pliant achepta une *havotée* de terre qui estoit « entre les siennes. » (JJ. 195, p. 197, an. 1468.)]

Hay. [Cri de haro : « Une fillette, appellée « Jehannelle... voll issir hors de la maison, criant « la *hay*. » (JJ. 121, p. 60, an. 1382.)]

Hayceretz. [Garni d'acier : « Le suppliant « avecqz ung baston, appellé fauchet ou voulgé « *hayceretz*, coupa les liens des dittes gerbes. » (JJ. 191, p. 391, an. 1468.)]

1. Haye. [Voir HAME. Le diminutif était *haiette*.]

1^o « Que le foudre celeste le puisse confondre, « malheureux, que tu es, que ta vie vienne à fles- « trir, et au plus florissant mois de may, que tu ne « trouve aucune verdure, que la *haye*, le fresne, le « laurier et le pin ne te fassent aucune ombre. » (Hist. de Luznan d'Arborea, t. 27 b.) — « Les *hayes* « a *pieds* » sont composées de pieds d'arbres qu'on élague tous les six ou sept ans. (Cout. Gén. t. II, p. 909.) — 2^o « C'étoit une corvée qui consistoit à « reparer les *hayes* du seigneur ou le tribut qui luy « étoit payé pour l'exemption. » (Laurière.) — 3^o Parlant de la bataille de S. Denis : « Les flugue- « nols avoient trois corps de cavallerie mais tous « simples c'est à dire en *haye*, et non par esqua- « drons comme ils ont pratiqué depuis. » (Disc. de La Noue, p. 741.) — Cet auteur se sert souvent du mot rangé en *haye* pour désigner des troupes rangées à un seul homme de hauteur. (Voy. Idem p. 341, 350.) — Il use dans le même sens du mot combattre en file, p. 344. (Voyez Mém. de Monlluc, t. II, p. 523.) — 4^o « *Haye* d'Allemagne, » sorte de danse :

Processions, ce sont morisques
Que font amoureux champions
Les *hayes* d'Allemagne friskes,

Passepiedz, branslés, tourdions. {G. Marol, p. 11.}

Il y avoit aussi la « *haye* de Bretagne » :

Pour danser *haye de Bretagne*
Et les passe pié d'Allemaigne. (C. Marot, p. 213.)

Expressions :

- 1° « Anguille de *haye*, » couleuvre, vipère. (Colgr.)
2° « Prendre entre la *haye* et le bled, » surprendre une personne à l'improviste. (Oudin.)
3° « Qui fait *haye*, souvent dit *haye*. » (Colgrave.)

2. Haye. [Monnaie de la Haye en Hollande : « Que ledit maire pour casceu de ses adjours aux « parties ne puist demander que une demi *haye* « corante en bourse. » (Histoire de Liège, II, 457, an. 1424.)]

Hayer. [1° Clore de haies : « Car maintes foiz « avons veü, Quant en un puis est on cheü, Li « paisant d'entor le haient, Que les bestes leens ne « chaient. » (Ren. v. 2035.) — « Peut chacun mettre « sa terre en defense et la *hayer*. » (Cout. Gén. II, p. 779.) — 2° Chasser à la haie : « Mieux vaut ten- « dre de penneaux que de laz sans faire *hayer*, car « leus si redoubt la haye. » (Modus, fol. 49^b.) — [Battre le fort du bois pour en faire sortir la bête : « Defense à lous hommes d'esglise, de *hayer*... » (1417, Ordonnance du duc Charles.) L. C. de D.] — « Gens de poeste (roturiers) ne pourront chasser « ne *hayer* à bestes rousses, ou noires sans le « congé du seigneur sous qui ils chasseront. » (Cout. du pais de Nivernois, C. G. I, p. 868.)]

Hayne. [Panier à mettre la volaille (?) « Lesquelz « hommes et femmes menioient un cheval devant « eux, lequel cheval portoit *haynes* et poullaille. » (JJ. 168, p. 369, an. 1415.)]

Hayon. [1° Petite haie : « Et sera tenu le dit « prendre de tenir les *hayons*, maisons et four ou « fournoi de pel, vergne, torceque, couverture et soli- « vure. » (Reg. de Corbie, 13, f. 219, an. 1514.)] — « Les bourgeois ne jouiront du privilege de bour- « geoisie à cause des dommages faits aux bois, « froicts, prez, d'estouplement et emports des hayes « et *hayons*. » (Cout. d'Alost, dans le N. C. G. t. I, page 1133.) — 2° Avant-porte de claye. Un artisan m'a dit que *hayon* se disoit en Artois d'une avant- porte qui se met devant la porte des maisons pour empêcher les cochons d'y entrer et de manger les enfans, ce qui est arrivé quelquefois. On voit dans plusieurs villages de la Champagne de ces sortes d'avant-portes, mais elles sont de bois et échantrées par le haut. — 3° Echoppe : « On appelle en Picardie, « *haion* la petite échoppe portative sous laquelle les « marchands se mettent aux foires. *Haïon* fait de « clayes et séparant les marchands comme les « haies separent les jardins. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 511, note.)]

Hazeteur. [« Lequel Gillet respondi au suppliant « qu'il mentoit comme faux *hazeteur*. » (JJ. 144, p. 169, an. 1392.)]

Hé. Haïne. De là « cueillir en *hé*, » prendre en haïne :

Elle avoit le mort plus aimé
Si accueilli le vif en *hé*. (Brut, f. 17.)

VII.

[Voir encore le Roman des Sept Sages, page 66 ; la Chron. des ducs de Norm. v. 28929.]

Heage. [« Item deux muis ou environs d'avoï- « nes, deuz chacun an entre Noel et Quaresme pre- « nant, estre renduz au chasteau de Buri de plu- « sieurs habitans de la paroisse de Coulanges, pour « leur demourance que ilz font esdites mesons, « appellé celui devoir *heage*. » (Recon. des fiefs de la maison de Vieux-Pont, an. 1366.)]

Heas. [Verge : « Le suppliant print ung *heas* de « hayes d'environ la grosseur d'une verge d'aguil- « lon. » (JJ. 188, p. 114, an. 1459.)]

1. Heaume. [Casque à calotte conique, orné d'un cercle de verroterie, dépourvu d'un couvre- nuque, mais muni d'un nasal qui protegeait le nez. (Voir éd. class. de Roland, p. 406-408.) — Au xii^e siècle, il se transforme en un vaste cylindre qui couvre entièrement le chef. Un peu cambré en avant, le heaume reprend la forme conique au temps de Philippe-le-Bel ; on le recouvre d'une calotte de cuir, dite timbre, qui porte un cimier en forme de pouppée, de girouette, tandis que derrière flotte le volet. Le heaume fut d'abord assujéti à la coiffe de mailles dont l'ouverture sur la figure se nommait vantaille ; le heaume ou pot du temps de S. Louis fut renforcé d'une croix de fer aux cantons de laquelle on percit des œillères et des trous pour la respiration ; bientôt on le munit d'une visière mobile qui n'empêchait pas le chevalier d'étouffer. On le porta suspendu à l'arçon de la selle ; on ne s'en servit qu'aux revues et dans les tournois. A la bataille de Mansourah, Joinville fit ôler à S. Louis « son *heaume*, et li bailla mon cha- « pel de fer pour avoir le vent. » (Joinville, § 243.) — « O les espées se requierent, Es *heaumes* poins « grans cops herent, Trenchent les cercles ormier, « Et par dessus trenchent l'acier. » (Atthis, dans D. C. t. III, p. 643.) — « Et doivent estre armés ou « champ de hauberc et de chances de fer et de « *heaume* à visière. » (Ass. de Jér. I, 170.)] — « Ce « que nos anciens appellerent *heaume* on l'appella « sous François I^{er} *armet* ; nous le nommons main- « tenant habillement de teste, qui est une vraye sou- « tise, de dire par trois parolles ce qu'une seule « nous dennoit. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 662.)]

Expressions :

1° « De même que l'on crie maintenant aux armes, « anciennement on crioit *as heaumes*. » (Petit J. de Saintré, p. 183.)

2° Dieux ! qu'il a dessous son *heaume*
De menies conclusions. (Lathelin, Farce, p. 67.)

C'est comme qui droit son bonnet.

3° « Pouleins portoitent *heaume*, » c'est-à-dire que les soldats étoient si bien disciplinés que les pouleins étoient en sûreté dans les villages comme s'ils eussent porté des casques :

Poules, chappons si portoitent leur *heaume*,
C'est à dire qu'on n'eust osé toucher
Es biens d'autrui, sans le payement cerchier.
Vig. de Charles VII, p. 477.

2. Heaume. [Monnaie marquée d'un heaume :

5

« Se chascun d'eulz vouloit paier une somme d'argent, appellé au païs (Tournésis) *heume*, ilz « anroient du vin assez. » (Jl. 132, p. 151, an. 1387.)
 Voir HEAUME.]

3. Heume. [Barre du gouvernail : « Pare les « couets, pare les escoutes, pare les bolines, « amure babord; le *heume* sous le vent. » (Rabelais, IV, 98.) Voir ILEL.]

4. Heume. [Cerise, dite dans Olivier de Serres : « Cerise *heumée* ou cœur. » Elle doit ressembler au casque précédemment décrit.]

Heumé. [Frappé d'un heume : « Escus *heumés* à trois fleurs de lys, » émis sous Charles VI, de 1417 à 1419. Voir les planches à la fin du t. IV, de D. C., fig. 1 et 2.]

Heumerie, s. Forge où l'on faisoit des heumes. Nom d'une des rues de Paris, parce qu'il y avoit quantité de boutiques ou de forges où l'on faisoit et vendoit des heumes. (Nicol, Cotgrave.)

1. Heumier, s. Arbre portant les cerises dites heumes. (Monet.)

2. Heumier — ere, s. Homme ou femme qui vend des heumes ou qui fait des heumes. Voir Eust. Desch. fol. 229^b, et la belle *heumiere*, dans Villon, p. 29.

Hebe de la mer. Reflux de la mer. (Cotgr.)

Hebene, s. Ebène. (Voyez Cl. Marot, p. 503.)

Hebené, adj. Qui est d'ébène. (Cotgr.)

Hebenin. Même sens. (Nicol.)

Heberge. [Endroit où deux bâtiments établis sur un même mur commencent à se séparer : « Aussi est il loisible au voisin les estouper (fenêtres de l'autre voisin) en se servant du mur, et « remboursant son voisin de la moitié jusqu'à « l'*heberge*. » (Loisel, 285.)]

Hebergement. 1^o Action d'héberger :

Or me convient porter *hebergement*,
 Pour reposer quant seray endormi,
 Draps à couvrir, chars et vaissellement,
 Harnois entier contre mon enemy. (Desch. f. 221^a.)

[2^o Logement : « Terre sans *hebergement* n'est « que de demy-revenu. » (Loysel, 226.)]

Heberger. [1^o Loger, donner l'hospitalité : « Li queus les *heberja* moult honorablement. » (Berte, couplet IX.) — « Saint Juliens, fait ele, « veuillez moi *heberger*. » (Id. XXXIX.)] — « Tout « homme ou femme qui *heberge* gens sans enseigne « est amendable et en lieve le prevost soixante sols « paris d'amende. » (Thaumass., Cout. de Berry, p. 338.) — 2^o Se loger, se coucher :

Il estoit temps de se coucher
 Et ne sçavoie ou *heberger*. (Villon, Rep. fr. p. 8.)

3^o Loger, au figuré : « Pour neans doit eslre prisé le sens de celui en qui deloyauté est *heberger*... Convoitise qui est *hebergiee* en cuer de « juge puet fere moult de maux. » (Glossaire sur les Cout. de Beauv.) — [4^o Adosser à un mur mitoyen (voir HENACE) : « Si les dits religieux veulent icelle « tourele *hebergier* en quelque maniere que li leur

« plaira, que il le puissent fere sans dangier. » (Carl. de S. Pierre de Chartres, an. 1322.)]

Hebergerie. [Hôtellerie : « Que tous veneurs « et fauconniers, à qui que ils soient,... ne se loge « dores en avant en aucun lieu ou plat païs, ne « ailleurs, fors ès *hebergeries*, ou l'en a accoustumé « heberger pour l'argent. » (Mém. F. de la Chambre des Comptes, f. 29^a, an. 1395.)]

Hebeter, v. Rendre hébété, stupide. (Coul. Gén. t. I, p. 1144; Montaigne, I, 429.)

Hebrée, adj. Hébraïque.

Hebrien (parler en.) Parler une langue qu'on n'entend pas. (J. Marot, page 221.) — « Il « entend l'*hebrien*. » (Cotgr.) il est ivre, par allusion au mot latin *ebrius*.

Hee. [Demi-porte : « Le suppliant estoit à son « huis appoïé sur son *hee*, qui fait aussi que demi « closure d'un huis. » (Jl. 97, p. 427, an. 1367.) — « Ilz alerent ensemble heurter au *hee* de l'uis de « l'ostel dudit Obery, duquel *hee* ilz rompirent un « ais ou deux. » (Jl. 155, p. 292, an. 1460.)]

Abattez leurs bastillons,
 Faites fagots, bosquillons,
 Dressez *heeqz* et équillons. (Molinet, p. 120.)

Heequer. [« Le suppliant s'esbatoit avec les « compagnons et *heequoit* d'un petit coustel, qu'il « avoit à sa dague, un baston. » (Jl. 170, page 194, an. 1418.)]

Heequet. [Petit hec : « Le suppliant ouvri le « *heequet* de la court et entra en icelle court. » (Jl. 174, p. 2, an. 1427.)]

Hedard, s. Espèce de cheval. On lit *hedart*, dans J. Marot, 161.

Hederiforme. Fait en forme de lierre. (Cotgr.)

Hef. [« Un baston, dit *hef*, qui est en maniere « de fauchon, que les charretiers ont accoustumé « de porter. » (Jl. 171, p. 225, an. 1420.)]

Heïrer. [Pour *errer*, de *itinerare* dans la vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 171 : « Il avint « un matin qu'ils devoient *heïrer*, que ciz qui « devoient trousseur et emmaler les lits... »]

1. Hel, s. Barre du gouvernail. (Voir HEAUME, 3.)

Chascun de gouverner se peïne,
 Au gouvernail qui la nef manie :
 Aval le *hel* se curt senestre,
 En sus le *hel* pour courre à destre. (Brut, f. 85 c.)

2. Hel. [Barrière (?): « Une maison, un ort et « une courl contigus avec certains *hels* et autres « appartenances. » (Jl. 166, p. 272, an. 1412.)]

Helas. [Exclamation de douleur : « Helas ! se « nus se doit sauver dolans (en allant à la croisade), « Donc doit par droit ma merite estre grans, Car « plus dolans ne s'en part nus de France. » (Questes, *Romanero*, p. 96.)]

Heier, Heiler. [1^o Boire ensemble, se souhaiter réciproquement la santé, de l'anglais *to hail* : « Comme, le darrain jour de decembre, lesdiz de « Frincourt, avec plusieurs personnes de la ville de « Cuc sur le mer, se feussent assemblez pour jouer

« et *heler*, comme il est accoustumé de faire chascun
« au icelui jour à la nuit. » (JJ. 106, p. 331, an.
1374.) — « Comme au mois de fevrier ou environ,
« l'exposant et autre de sa compaignie, par maniere
« d'esbatement et de consolation, ainsi que en la
« terre de Saint Amand en Peule et ou pays d'en-
« viron est accoustumé oudit temps de aler veoir
« ses amis ou voisins, pour avoir par courtoisie de
« leurs biens ou monnoye courtoisement, affin de
« boire ensemble, qui est l'usage du pays, et le quel
« usage est appellé *heller*. » (JJ. 131, p. 240, an.
1387.) — 2^e Héler, appeler de loin : « Ilau de la nef,
« hola hau, qui nous *helle*. » (Parmentier, *Chant
royal*.)

Helice, Nom donné à la Grande Ourse, parce
qu'on la voit tourner autour du pôle dans un petit
cercle.

Hélie (fontaine), s. Peut-être la fontaine de
l'Héliçon.

La fons cure et la fonteine *Helie*. [Desch. f. 28^e.]

On lit *Hélie* au fol. 62^e.

1. Helle. [Barrière : « Item tous vins de France
« et de Bourgoingne allans desdits lieux en Flan-
« dres doivent chemin à Peronne et aux *helles*
« dudit peage. » (Cartulaire 21 de Corbie, péage de
Péronne, an. 1295.)]

2. Helle. [Cris séditieux : « Jehan de la Mare
« pour plusieurs *helles*, compilations ou paroles
« sentans commotion de peuple..... fu jugié à avoir
« coppe le teste. » (Livre Rouge de la maison Dieu
d'Abbeville, f. 82^e, an. 1358.)]

Hellebie. [Comme *hallebie* : « Certain tribut ou
« impost sur leurs denrées, appellé *hellebie*.... c'est
« assavoir sur chascun pennier de poisson de mer...
« vendus esdittes halles, deux deniers parisis. »
(Ord. VII, 614, an. 1403.)]

Hellebit. [Sorte de jen : « Iceulx Fouquaunt et
« autres avoient joué au *hellebit* audit Cayen, et
« après alerent boire en la taverne. » (JJ. 155,
p. 227, an. 1400.)]

Helliotrope, s. Pierre précieuse ; espèce de
jaspe oriental.

Helz. [Garde de l'épée : « D'or est li *helz* et de
« cristal li puuz. » (Rol. v. 1634.)]

Hemcr. [Ajuster : « Lequel Estienne d'iceulx
« baston et coutel *hema* roidement.... contre lesdiz
« André et Macé, tant que se il les en eust attains,
« ilz eussent esté affolez. » (JJ. 130, p. 58, an. 1386.)]

Hemi. Exclamation de plainte, hélas moi.

Or est mort honorablement

Par luy, et douloureusement

Pour moy, *hemi* !

[Al. Chartier, p. 608.]

Hemvé, s. Maladie du pays, désir de retourner
dans sa patrie. (Du Bas, Réflex. sur la poés. et la
peint. II, 249.)

Hemye. [Voir la citation sous HARDIERE.]

Henap. [Hanap : « Fait bon boivre à *henap*
« d'argent. » (Corlois d'Arras.) — « Il lui (à la reine
« Isabelle) donna en la tour de Calais, hors du

« chastel, un *henap* d'or et une esguiere bien
« riche. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 273.) —
« Pour avoir appareillié et lié de fil d'or le cou-
« vercle du *henap* de madre de madame la royne. »
(Nouv. Comptes de l'Arg. p. 225.)]

Boire au voirre, puis aux *henas*,
Aux escuelles, à un platel. [Desch. f. 516^b.]

« Et avec ce, de avoir, toutes fois que Nous et la
« royne somes à Loris, pots sur table à l'eure
« que l'en dit et appelle aux *Henaps*. » (1386. Usage
des potiers de Lorris. Let. de Charles VI. L. C. de D.)]

Henapier. [Fabricant, marchand de hanaps :
« Le suppliant vendi... le hanapp de madre à bossé
« d'argent à un *henapier*. » (JJ. 158, p. 211, an.
1403.) — « Trois hommes relieurs et vendeurs de
« *henaps*... lesdiz relieurs ou *henapiers*. » (JJ. 161,
p. 333, an. 1407.)]

Hendure. [Poignée d'une épée : « Mes l'espée
« li brise, si est en deux volée. Parmi la *hendure*
« ou denier fu quassée. » (Rom. d'Alexandre, D. C.
III, 622^e.) — « En copā li l'espée le roi tout outre
« parmi, par devant le heut, si que li brans l'en
« cheia à terre, et *hendure* en remest le roi en sa
« main. » (Merlin, *ibid*.)]

Henel, Henyan. [Pieu : « Jehan Pains faisoit
« amener à Corbie bos à voiture qui devoit foucé ;
« par raison de la voiture le gent de l'église present
« un *henel* en le carete ; Jehan Pains devant dis
« s'en dola à le gent le roy, et disoit que li *henyans*
« estoit siens. » (Cart. Noir de Corbie, f. 59^r.)]

Henepée. [Contenu d'un hanap : « Ne de buens
« Paris une grant *henepée*. » (Anc. poète cité par
Fanchet, t. II, ch. 14.)]

Henepier. [1^o Crâne : « Teux i porroit jà au
« tonel sachier Que il feroit voler le *henepier*. »
(Aubri, 158^e.) — 2^o Elui d'un hanap : « Nul menes-
« trel dudit mestier ne pent ne ne doit faire nul
« *henepier*, qui ne soit de trois cuirs neufs. »
(Statuts dans D. C. III, 622^a.)]

Henir. [Hennir : « Cit d'Oceiant i braient et
« *henissent*. » (Roland, v. 3526.) — « Li sors Geris
« le destrier pormena ; Trois fois se viutre, sor les
« piés se leva ; Si fort *heni* que la terre sonna. »
(Raoul de Cambrai, 133.) — « Son poitral li taça qui
« fu de cuir bolis, A une grant estache l'aresna d'un
« jarris, Li chevaus grate et *hene* ; Moult fait grant
« pestelis. » (Chans. d'Antioche, IV, 191.)]

Henne, Hennart et Hennot. « Ce sont trois
« mots fort usités en basse Normandie. On y appelle
« vieille *henne*, une vieille jument et quelquefois
« aussi par mepris une vieille femme..... et on
« appelle *hennart* et *hennot* un mechant petit che-
« val... » (Mén. Dict. étymol.)

Hennin. Espèce d'atour. On lit dans Monstrel.,
vol. II, fol. 39^b : « En cel an mil quatre cent vingt
« huit, aux pays de Flandres, Tournois, Artois,
« Cambresis, Ternois, Amienois, Ponthieu et mar-
« ches environnantes, regna un prescheur de l'or-
« dre des Carmes, naïf de Bretagne, nommé frere

« Thomas Couelle, auquel, par toutes les bonnes
« villes et autres lieux, où il vouloit faire ses pre-
« dications, les nobles, bourgeois et autres notables
« personnages lui faisoient faire, aux plus beaux
« lieux d'assemblée, un grant eschaffault bien plan-
« cheié, tendu et orné des plus riches draps de
« tapisserie que on pouvoit trouver. Sur lequel
« eschaffault estoit préparé un autel où il disoit sa
« messe, accompagné de plusieurs de ses disciples,
« dont la plus grande partie le suivoient de pied,
« partout où il alloit, et luy chevauchoit un petit
« mulet. Et là, sur cest eschaffault, après qu'il avoit
« dit sa messe, faisoit ses predications bien longues
« en blasant les vices et pechés d'un chascun, et
« spécialement blasmoit et diffamoit très fort les
« femmes de noble lignée et autres, de quelque
« estat qu'elles fussent, portant sur leurs lestes
« haults atours et autres habillemens de parage,
« ainsi qu'ont accoustumé de porter les nobles
« femmes aux marches et pays dessus dits. Desquel-
« les nobles femmes nulle avec iceux atours ne
« s'osoit trouver en sa presence; car, quand il en
« voyoit une, il esmouvoit après elle les petits
« enfans, et les faisoit crier: *au hennin! au hennin!*
« Et tous, quand les dessus dites femmes s'esloi-
« gnoient, iceux enfans en continuant leur cri,
« croioient après et s'esforçoient de lirer à bas les
« dits *hennins*. Pour lesquels cris et voyes de fait,
« s'esmurent en plusieurs lieux de grands rumeurs
« entre lesdits criant au *hennin*, et les serviteurs
« d'icelles dames et damoiselles. Neantmoins ledit
« frere Thomas continua tant et fit continuer les
« cris et blasphêmes dessus dits, que les femmes
« portant haults atours n'alloient plus à ses pre-
« dications sinon en simple estat et coiffes, ainsi que
« les portent femmes de labour et de pauvre condi-
« tion. Et mesme il arriva, que la plus part estant
« retournées en leurs propres lieux, ayant vergo-
« gne des injurieuses paroles qu'elles avoient
« ouïes, jeterent bas leurs atours, et en prirent
« autres tels que les portotent les femmes de begni-
« nage; et leur dura ce petit estat aucun espace de
« temps. Mais à l'exemple du limacon, lequel quand
« on passe près de lui retire ses cornes par dedans,
« et quand il n'ouït plus rien, les reboute dehors,
« ainsi firent icelles; et assez tost après que ledit
« prescheur se fut desparti du pays, elles oublièrent
« sa doctrine, et reprindrent petit à petit leur vieil
« estat, tel ou plus grand, mesme, qu'elles n'avoient
« accoustumé de porter autrefois. »

Hentich. [« Et volons... que li dit religieux ne
« puissent enclorre ledit fossé, ne desvevrer dudit
« vivier par *hentich* ou clouture autre... Lesquels
« (accort) fait mention des *hentis*, des voies, des
« neis, des ouvretures et des resures. » (Jl. 53,
p. 53, an. 1313.)]

Heoque. [Espèce de filet : « Que nulz prende
« coulons as rois, ne aux *heoques*. » (Livre Rouge
d'Abbeville, art. 50.)]

Hequet. [Prison de Rouen : « Iceilui Roulant
« se muça et lapy derriere un pilier ou post de bois

« en un cornel près d'une prison, appelé *Hequet*. »
(Jl. 131, p. 105, an. 1387.)]

1. Her. [Héritier : « La royne de Jerusalem, qui
« estoit droite *her* du royaume. » (Joinville, éd. Du
Cange, p. 18.) — « Deissent et affermassent lidiz
« preudommes que li ne sont tenuz de sigre les
« *hers* monsieur Philippe de Montagne. » (Ordonn.
t. IV, 381, an. 1282.)]

2. Her. Sergent, aux Assises de Jérusalem,
p. 152 : « Le seignor le fait semondre par le *her* ou
« par le banier. »

3. Her. Maître, comme l'allemand *Herr* : « Faire
« du *her*, » trancher du grand seigneur. (Oudin.)

4. Her. [Hier : « *Her* seir. » (Rol. v. 2745.)]

Herage. [Race : « Que s'il est aucun qui se die
« noble et de noble *herage*... Or estoit ainsi que
« ledit Sasseville si estoit et est noble de noble
« *herage*. » (Cart. de Lagny, f. 42, an. 1445.)]

Heraudie. [1° Mauvais habit, haillons (voir
HMAUDIE) : « Lors a sa robe despoillié Et vesti une
« *heraudie*, Qui ne valoit pas trois deniers. » (Fabl.
t. I, 74.) — 2° Misère (?) : « Il avient bien à la fie,
« c'on ne puet pas tout refuir, Einz remaint quau-
« que *heraudie*, Dont grant maux ne puet pas
« venir. » (Consol. de Boëce, dans D. C. III, 671.)]

Heraultier. [Exciter : « Le suppliant appella
« son chien, le *heraulda* et mist après les pour-
« ceaulx estans en son jardin. » (Jl. 190, page 9,
an. 1459.)]

Herant. [Officier chargé de publications solen-
nelles : « Li *heraux* est entrez en la cité. » (Guescl.
v. 1567.)]

Je n'ai mais bon seneschant,
Ne pour moi louer *herault*. [Desch. f. 59.]

« Vint à luy (au duc de Bourbon en 1386) un
« *heraut honorable* de par le roy Henri d'Espagne
« qui apporta au duc de Bourbon les plus belles
« lettres qu'on eust peu voir. » (Hist. de Louis III,
duc de Bourbon, page 127.) — « A iceux mots fut
« mandé le *roy des menestriers* qu'on dit *heraux*
« *d'armes*, qui eria lors l'esbatement qui depuis fut
« nommé *tournoy*. » (Percefl. I, f. 23.) — « *Heraux*
« et nonceurs de proesses, » c'étoit ceux qui anon-
çoient et publicoient les proesses des chevaliers.
[Voyez Percefl. II, fol. 134.] — Le même auteur les
nomme plus bas « *menestriers*. » — [Voir dans
D. C. sous *Heraultis*, le traité ms. du héraut du duc
Philippe-le-Bon, dit Toison d'Or.]

Herbage. [1° Pré : « Ne l' (les fleurs) ne sont
« point, sachés de certes Ne trop closes, ne trop
« ouvertes, Ains flamboient par les *herbages* Et
« meilleur point de lor aages » (Rose, v. 20167.) —
2° Droit d'*herbage* vif et mort : « Droit appartenant
« au seigneur, haut ou moien justicier ou vicomtal,
« sur tous ses sujets tenans herilages cottiers et
« non francs. Et se prend le vif *herbage* sur les
« bêtes à laine, et est d'un chef sur 10 ou 20 ou 25
« et au dessus, après le premier; et si le nombre
« est moindre le seigneur prend pour *droit de mort*

« herbage un denier parisis ou une maille ou obole
 « pour chacune d'icelles bêtes. » Laurière. — « Si
 « reliens mes herbes et mors et vis; et l'amende
 « des mors, se païé n'estoient au terme deu. »
 (Ord. III, 194, an. 1291.) — « Li sires de Bemeche
 « court demandoit à avoir vif herbage de .xvi. bes-
 « tes que chil Ernouls avoit en se maison; et chil
 « Ernouls disoit que il ne devoit fors que mort her-
 « bage, pour chou que se fille avoit .xvi. bestes en
 « ches .xvi. bestes. Il fu rendu par jugement que li
 « dis Ernouls devoit paier vif herbage, pour chou
 « que se fille estoit à son pain et à son pol. » (Sire
 Rouge d'Abbeville, folio 34^b, an. 1387.) — « Item,
 « sous les francquesmes, tout homme qui est resi-
 « dent, couchant et levant, il ne doit nul afforage,
 « gamage, herbage, moutonnage, rescare de four,
 « ny autre chose. » (Coul. de Herly, dans le X. G.
 Gén. I. 1, p. 703.) — « L'herbage est franc quand le
 « betail à laine est tenu en lieu et fief noble, car
 « alors le seigneur ne prend aucun droit de vif ou
 « mort herbage. » (Laur.) — « Le droit herbagés et
 « pasturages appartient à ceux qui ont droit d'usage
 « es bois d'autrui pour le passage de leur bestail »
 (Laurière.) — 3° Tapissierie de verdure : « Chambre
 « tendue d'herbagés ou de personages. » (Honn.
 de la Cour, ms. p. 51.)

Herbager. [1° Mettre à l'herbage, à l'engrais :
 « Le supplaut mena quatre bestes amailles qu'il
 « avoit engressées et herbagées. » (J. 188, p. 188,
 an. 1459.) — « Ouquel village de Custrac (en
 « Auvergne) a ung ferrouer appellé la aste de Cus-
 « trac, et autres deveses ou pasturages.... les-
 « quelz... sont ordonnez... à faire paistre et herba-
 « ger les beufs arans dudit village. » (J. 207,
 p. 367, an. 1480.)] — 2° Abonner au droit d'herbage :
 « Les religieux de N. D. du Parc sont en possession
 « de prendre et à eux appartenir toutes les bestes
 « porchines, amailles et autres qu'ils trouvent au
 « dedans de leur dit parc non herbaigées et appar-
 « tenaigées, comme à eux appartenans par confisca-
 « tion. » (an. 1480.)]

Herbageries, s. Compositions d'herbes faïtes
 par magie. « Faire enchantement et herbageries. »
 (Duverd. Div. lecc. p. 79.)

Herbalestiere. [Meurtrière, en latin *propy-
 naculum*, au gloss. 7692.]

Herban. [Carpot : « Quamdam consuetudinem,
 « quam habebat in vineis eorum de Troncheio, et
 « quod nos vulgariter herban dicimus, Molismensi
 « ecclesie remisit, ministris suis interdicens ne
 « ulterius de vineis monachorum herban acciperent. »
 (D. C. III, 654^a, an. 1101.)]

Herbaument. [« Laquelle (femme) avecques
 « eulz s'en ala herbaument et tellement que depuis
 « ilz furent bien à accord. » J. 167, p. 16, an. 1412.]

Herbant, Herbout. Dans Perceforest, c'est la
 déesse Penie ou pauvreté. (Duchal, sur Tab. t. IV,
 ch. 52, p. 219.)

Herbe. [« Sur l'herbe verte estal devant sun

« tref. » (Rol. v. 671.) — « En croi sur l'herbe drue
 « doucement se coucheoil. » (Berte, c. 2.) — « Pour
 « herbe vert à parer la sale à manger. » (Bibl. de
 l'Ec. des Chartes, 5^e s. f. 225.) — « Elle y avoit mis
 « toutes les herbes de la S^e Jean. » (Desp. 66^e conte.)
 — « Nicotiane ou herbe à la royne qu'aucuns main-
 « tenant appellent pelun. » Bouchet, Serées, III, 16.]

Herbè. Vin aromatisé. (V. D. C. sous *herbatum*.)

Après laver vienent herbè,
 Et li piment et li claré :
 Napes s'en vont descendant tables. (Part. de Blois, 127^e.)

Herbage. [1° Droit de gîte, gîte : « Pour et à
 « cause duquel office (de sergenterie) il est frans
 « de pasturage, ardoir, herbage, panage, herbe-
 « gage. » (J. 102, p. 51, an. 1370.) — 2° Droit de
 garage pour les vins : « Tantost que les vins amenez
 « par la dite riviere (Oise) et arrivez audit port (du
 « Pont l'Evesque) sont tirez et mis hors des nels,....
 « et quant dudit port ilz sont vientrez et transpor-
 « tez, mis et herbagez en maisons ou celliers en la
 « terre d'icellui nostre conseiller (l'Évêque de
 « Noyon) il en doit avoir et à acoustumé recevoir
 « pour chacune piece de vin un denier de herbe-
 « gage, que on dit issue de terre. » (D. C. III, 651^b,
 an. 1408.)]

Herbelée. [Médicament : « Bon pain, bon vin
 « et le bon air, Aim' assez miex, par S. Wistasse,
 « Que tous les ormaus ne face, Ne que toutes lor
 « herbelées, qui tantes bourses ont boulées. » (Mir.
 de Coïnci, dans D. C. III, 649^b.)]

Herbeler, v. Couper de l'herbe : « Qui est
 « trouvé es bleds vers, herbetant en lems defendu,
 « chet en l'amende de cinq sols. » (Boul. Som. Rur.
 l. II, p. 864.)]

Herbetelette. [1° Herbette : « Que erbelete poi-
 « gnent et pré sont raverdi. » (Berte, c. 1.) —
 2° Sorte de jeu, peut-être la courte-paille.]

Juïens nous au roy qui ne ment,
 Aux bares et à l'agnelet,
 A ostes moi de Colinet,
 A je me plaign qui me feri,
 Et dedens chambre, à l'esbahi,
 Et aussi aux adovinaus,
 A l'avainne et aux reponniaus,
 A l'erbelette et aux risées. (Froiss. poës. p. 86.)

1. Herber. [1° Couper de l'herbe : « Item li
 « habitant de Bucy..... doivent avoir aïsement de
 « herber en nostre terroir, es lieux où il ont aïse-
 « ment de pasturage. » (Cart. de S^e Vincent de Laon,
 an. 1343.) — 2° Païtre, à l'actif et au pronominal :
 « Comme le suppliant eust vendu certaine herbe
 « ou fourrage pour herber un poulain. » (J. 176,
 p. 161, an. 1442.) — « Plus de deux mil chevaux
 « qui se herberent et.... quatre à cinq cens hommes
 « pour les garder. » (Le Jouv. t. 43^e.) — 3° Joncher
 d'herbe : « Herbare, herber, glager d'herbe. » (Glos.
 lat. fr. du fonds S. Germ.) [De même dans Froissart,
 éd. Buchon, III, IV, 12 : « La place où joster on
 « devoit estoit belle, ample et unie, verte et
 « herbée. »]

2. Herber, s. Jus d'herbes, aujourd'hui apo-

zèmes. « Les herbiers de la ville (de Paris) jureront
« administrer bien et loyaument et faire leurs dis-
« taires, emplastres, jus ou *herbers*, selon l'ordon-
« nance du phisicien. » (Ordon. des R. de Fr. I. II,
p. 531.) [Voir HERBELLEE.]

Herbergage. [Maison, gîte, au propre et au
figuré : « Il est jà tart, que se vous partiés orendroit
« de chi, vous ne pourriés lui mais venir à *herber-
« gage* de nulle heure. » (Merlin, dans D. C. III,
655^b) — « Car sans grant gent ne fu onques si
« riches *herbergages*, comme chist est. » (Ibid.) —
« A amors pris en moi son *herbergage*. » (Thibaut
de Navarre, II, 9)] De là « chappon de *herbergage*, »
donné pour la bourgeoisie. Les deux sont évalués
à un chapon de rente. Voy. Bout. Som. Rur. 501.)

Herbergant. [Logeable, habitable : « Le sup-
« pliant hoste d'un hostel en la ville de Clasteau
« Thierry, lequel est *herbergant* et grant. » (Jl. 165,
p. 21, an. 1410.)]

Herberge. [Tente, dans le Roman de la guerre
de Troie : « Quant des nez sont les ges issues, Et
« les *herberges* ont tendues. » — « Vers les *herber-
« ges* vet grant pas, Quand il vint, vespres fu bas. »
(D. C. III, 655^a.) — « Et issirent des *herberges*, et
« euidèrent plus grant bataille trover que il n'a-
« voient fait le jor devant. » (Villehard. § 248.) —
« Ses *herberges* list tendre. » (Chron. de S. Denis,
I, l. f. 121.)]

Herbergement. [1^o Logement, maison, dans
la Cout. d'Anjou, art. 322 ; dans la Cout. de Nor-
mandie, art. 356. — 2^o Droit d'usage : « Recongnrent
« avoir vendu... le *herbergement* des rezleuz Cour-
« tenay, si comme il se comporte o toute la pour-
« prise et l'enceinte. » (D. C. III, 651^c, an. 1325.)]

Herberger. [1^o Loger : « Proia l'empereres as
« contes et as barons et ses fils meismes, que il por
« Dien s'allassent *herbergier* d'autre part del porl. »
(Villehardouin, dans D. C. III, 656^a.) — 2^o Disposer
pour servir de logement : « Chils castiaux n'est pas
« trop grans, mes il est bien *herbergiés* de cambres
« et de edifices qui sont edeffyet en une grosse
« tour quarrée. » (Froiss. II, 291.) — 3^o Habiter :
« Et se aucun tient masure en la ville, qui ne soit
« *herbergié* dedans un an, li prevoz la puel baillier
« qui il verra por *herbergier*. » (Cart. de Champ.
f. 343^b, an. 1247.)]

Herbergerie. [Hôtellerie : « Comme Jedit es-
« cuier et une sienne serourge aprez la messe se
« feussent traiz à une *herbergerie* pour preindre
« refeccion. » (Jl. 105, p. 503, an. 1374.)]

Herbergierres, s. Qui loge.

Droit : que bele teche soit bele et plaisanz,
S'il est un chevaliers, ja ne soit il erranz ;
A guerres, n'a tornoiz, ne fiens, ne combatanz ;
Por tant qu'il soit gentix debonaire, et frans,
Et cortois *herbergierres*, à l'ostel deduisanz
Por preudons est tenuz de saiges connoissanz.

Ductrial, MS. de S. G. fol. 102.

Herbergue (droit de). Le même que *herberge*.
« Quant en un mur appartenant à l'un des heritages

« n'y a, ou sont de l'autre costé assis corbeaux à
« l'endroit des planchers d'icelui ; ce signifie que
« celui auquel appartient l'heritage tenant le dit
« mur du les dits corbeaux, a seulement *droiet de
« herbergue* au dit mur, et peut sur les dits cor-
« beaux asseoir planchers, murailles ou autres
« edifices sans toutes fois les enter dedans le dit
« mur. » (Cout. de Tournay, C. G. t. II, p. 948.)

Herberie, s. Marché aux herbes. (Cotgr.)

Herbeux. Herbu, adj. Garni d'herbes.

Quelleu li bele y dono pteure, et plaint, et dolouse,
Le preu Gasillon que tant aime et golouse
A tant e vos sa maistre de tost aler jalouse.
Inselement corant toute une voie *herbeux*
Et voit sa damoiselle en vie dolerouse.

Poet. av. 1360, t. II, p. 833.

[« L'oliphant est moult corporu, Quant il vient
« en paistis *herbu*. » (Best. ms. dans D. C. III, 649^c)
— « Par mi un val *herbus*. » (Roland, v. 1018.) —
Herbeux suppose *herbosus* ; *herbu* suppose *her-
bulus*.]

**Herbeyer, v. Faire paître. [Herbeiller se dit
aujourd'hui du sanglier.] « Faire paistre et herbeyer
« betail. » (C. G. II, 687.)**

Herbier. [1^o Herboriste. (Cotgr.) « Ge vos di que
« ge ne sui ne mires ne *herbiers*. Aingois vos di
« que ge sui uns venerres nus chacierres de bois. »
(Erberie, ms. S. G. f. 89^d.) — 2^o Jardin potager.

Et grant jardin et beaux *herbiers*. (Part. de Blois, 127^c.)

3^o Livre qui traite des herbes. (Cotgr. Oudin.) —
4^o Jardinier ou vendeur d'herbages. (Cotgr.)

**Herbilleur, s. « Ont les mayeur et eschevins...
« droit hans de mars et aoust.... comme d'establier
« ung messier qui doit prestre serment de juste-
« ment et fidelement exercer son office, qui a pou-
« voir de prendre et arrester tous chariots et
« charettes, charuans par faux chemins et sentiers,
« bestes, *herbilleurs* et tous autres ès cas deppen-
« dans du dit office de messier. » (Cout. de la ville
de Buissy. N. C. G. I, p. 404^b.)**

Herbois. Pâturages. « Si misrent pied à terre
« et misrent leurs chevaux en l'*herbois*, si se tap-
« pèrent par deliez ung espinoy pour eux reposer
« jusqu'au jour. » (Percef. VI, f. 107^d.)

Herbolade, s. Tourte d'herbes. (Oudin.)

Herbot, s. [Voir HERBOUT.]

Quant Auligier nasqui, grant joie i ot

Par le pais leva un tel *herbot* ;

Roxignox ne oiseaux pas si chantot ;

Laienz et une asnesse qui rechantot ;

Et une vieille lisse qui lors uloit ;

Et une chate borgne de fain braioit. (Audigier, f. 66^a.)

Herce. [1^o Instrument d'agriculture : « En cele
« place, à bues e à *herce* severent forment de la
« paille, sulonc l'usage del pais. » (Rois, p. 218.) —
« Item, il a es dites fermes brebiages de liers an en
« liers an, services de sconneurs en aoust, services
« de *herces* et de charues, et la court et l'eisage qui
« sont prisiez es dites fermes 40 sols. » (Jl. 47, p. 36,
an. 1310.) — « Deux cherus à fers et à roucles, et
« 4 *herches*. » (N. C. de l'Argent. p. 105, art. 678.)]

— 2° « *Herce* coulisse. » Terme de fortification pour dire une porte de fer faite en treillis, suspendue avec une corde qui glisse dans une coulisse, et retombe lorsqu'on craint quelque surprise. Parlant de la prise d'Eause par le roy de Navarre: « L'un d'iceux ayant crié à celui qui étoit au portail en « sentinelle, il coupa la corde de la *herce-coulisse* « qui s'abatit aussi-tost,tellement que le roy et « vous quinze ou seize, tous seuls demeurastes en- « fermez dans cette ville. » (Mém. de Sully, I, 105.)

— 3° Candélabre portant plusieurs cierges. Parlant des funérailles de Henry IV: « En tout vers la teste « du cercueil estoit un grand *herse* tout d'un « tenant, chargée de douze cierges ardents. » (Favin, Théât. d'honn. t. II, p. 184.) — 4° Peine, fatigue:

Fortune n'aura ja tel *herse*
 Nos nostre amour, qu'elle reverse

Nos voulezte à la renverse. [Al. Chartier, p. 624.]

Herceur. [Frapper. « Un singe en famille est « toujours moqué et *herceté*. » (Rab. Garg. I, 40.)] De là se *herceur*, se battre: « Aussi voit-on les « François se *herceur* et venir ordinairement aux « mains avec leurs parens, amis, voisins et autres « leurs proches et alliés. » Savaron, contre les duels, p. 7.)

Herceur. Débrouiller avec peine. On a dit de la conduite à tenir près des rois:

Moult ait bien ouverte l'oreille
 Que ne li coviegne *herceur*,

Ce que li rois li velt charger :

Sa raison saiche bien conter,

Et conseil saiche bien celer

Quaque li rois comendera. [Fabl. de S. G. f. 12^e.]

Herceur, s. Qui herse. (Cotgr.)

Herchelle. [Brin d'osier, gaule: « Laquelle « femme s'aproucha près et frapa le suppliant par « le visage d'une waulette ou *herchelle*. » (J.J. 184, p. 154, an. 1451.)]

Hercier. [Herseur: « De rechief huit corvées de « *hercier* à un cheval. » (Ch. des Comptes, an. 1308, fol. 338^e.)]

Herculiane, Herculienne (pierre.) Pierre d'aimant. (Cotgr.)

Herdage. Droit d'avoir un troupeau séparé de celui de la commune: « Les hauts justiciers, moyens « ou fonceurs peuvent tenir herde ou troupeau à « part pour user de vaine pasture en leur jurisdic- « tion bans et autres lieux esquels ils ont droit de « parcours, sans déroger à ceux qui d'ancienneté « ont pareil droit de *herdage* particulier. » (N. C. G. t. II, p. 352^b.)

Herdal (chemin.) Chemin par où passent les *hordes* ou *herdes*, les troupeaux de bêtes: « Tous les « heritages assis sur *chemins herdats*, pasquis, « aisance de ville, sont tenus de cloison depuis la « Saint-George jusques après que les fruits et « chapez sont levez sous amende. » (C. de S. Mihiel, dans le N. C. G. II, p. 1057.)

Herde. [Troupeau, harde: « Comme le sergent « eust prise en certain blé... la proie, que l'en « appelle la *herde* des vaches de la ville de Wau-

« cayeu, en laquelle proie le suppliant en avoit
 « aucunes. » (J.J. 178, p. 346, an. 1404.) — « Si cum
 « la *herde* trespassa E le grant cerf à mès li vint. »
 (Chron. anglo norm. I, p. 54.)]

Herdeier. [Bathre l'estrade comme *herdoyer*: « Qui vont, si pot aler chacer, Curre, berser u *her-
 « deier*. » (Chron. des ducs de Norm. I, v. 9850.)]

Herdiar, s. Berger, pâtre: « Bois taillis et de
 « coupe sont en defence pour le pasturage, jus-
 « qu'après la quatriesme feuille a peine de cinq
 « francs d'amende que le *herdiar*, garde ou conduc-
 « leur du troupeau sera tenu payer. » (Cout. de
 Gorze, N. C. G. II, p. 1096^b.)

Herdoyer. Attaquer, barceler: « Fut ordonné
 « par meur conseil de tous les capitaines que l'on
 « ne combatteroit point les Anglois pour les perils
 « qui en pourroient advenir; et outre disoit le duc
 « de Bourbon qu'il suffisoit les *herdoyer* et costoyer
 « par maniere que par ou ils passeroient ne trou-
 « vassent nuls vivres. » (Hist. de Loys III, duc de
 Bourbon, p. 57.)

Hereau, Heireau. [Maison rustique avec ses
 dépendances, dans D. C. *Hagretium*: « Ou tems
 « passé souloit avoir ondit lieu de Grandschamps,
 « .xxii. *hereau* et ménages qui souloient payer
 « ladite rente. » (1426, Requête des habitants.)
 (L. C. de D.)]

Herabout. [« Lesquels compagnons de Trappes
 « commencerent à trayner un esteuf au bout d'un
 « baston parmi la dite feste et criant: *herabout*,
 « *herabout*; qui est à dire qui vuell jouer à la
 « panne. » (J.J. 144, p. 301, an. 1393.)]

Hereditable, Héreditaire. 1° En parlant des
 choses: « Senechaussée *hereditable* de Bourgogne. »
 (Estats des off. des ducs de Bourgogne, p. 27.) —
 2° En parlant des personnes: « Pour en jouir pour
 « luy, ses hoirs et successeurs *hereditables*, comme
 « de sa propre chose. » (Preuves sur le meurtre du
 duc de Bourg. p. 333.)

Héreditaire. « Comme eux disans *hereditaires*
 « du dit lieu. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet,
 page 114.)

Héreditairement. [« Vous en voyez l'espreuve
 « au champ de Moncontour; *hereditairement* ils
 « ont depuis ce jour La rage naturelle. » (D'Aub.
 Tragiques, I.)]

Heredital, Héreditaire: « Grand chambellan
 « *hereditat* de Normandie. » (Godefroy, Rem. sur
 l'Histoire de Charles VII, p. 839.) — [« Que yceux
 « heritages soient bailliez... à certaine rente *heredi-
 « tal* à vie ou à temps. » (Mém. de la Chambre des
 Comptes, f. 200^b, an. 1366.)]

Hereditar. Elre héritier: « Amyables hommes
 « seront ceux qui *hereditaront* la terre et qui
 « vivront en tranquillité de paix. » (Hist. de la Toi-
 son d'Or, II, f. 106^a.)

Hereditet. [« Salf fui tun pople et beneis à la
 « tue *hereditet*. » (Lib. psalmod. p. 34.)]

Héregé. [Hérétique : « Li arcevesques... ou aucuns des évesques... doivent demander au roy « que il promette et ferme par son serment... de « mettre hors de son royaume les hereges. » (Reg. pater de la Chambre des Comptes, fol. 163^b.) — « Jehan de Fontaine tenu et réputé sorcier et herége, « parce qu'il usoit de sorcerie. » (JJ. 201, page 98, an. 1461.) — « Les hereges reconfortoit » dit Guillaume Guaiart de Raymond, comte de Toulouse en 1207. — « Maistre des hereges, » inquisiteur : « Se le maistre des hereges requiert au juge lay « qu'il prenne aucun pour ce qu'il a mespris contre la foy, si comme il dit, le juge lay n'y doit pas « obeir, se l'official ne rescript avec lui. » (Reg. des Arrêts du Parlement de Paris, anc. 9822², f. 45^a.)]

Heremitaïn, adj. Qui appartient à l'hermite : « Vie heremitaïne, » dans l'Ordre de Chevalerie, folio 1^b.

Hérese. [Hérétique : « Le dit frere Thomas fut « mené devers notre saint pere le pape, lequel « chargea pour l'examiner les cardinaux de Rouen « et de Navarre, lesquels enfin le trouverent herese « et coupable. » (Monstrel. II, 127.)]

Heresie. [1^o Action criminelle : « Dementierres « que firent li lil à l'aversier Cele grant heresie (le « meurtre de Thomas) dedenz le saint mustier. » (Thomas de Cantorbery, 152.) — 2^o Sorcellerie : « Laquelle Jaquette et aussi son mary estoient « notoirement et publiquement diffamez et accusez « de cas de heresie et faicturerie et avoir donné ou « fait avoir plusieurs maladies à plusieurs personnes. » (JJ. 178, p. 46, an. 1446.) — « George Vernoys fut accusé de crime de heresie et de faire « mourir et languir par sort et art magique plusieurs gens et bestail. » (JJ. 199, p. 474, an. 1464.) — 3^o Hérésie : « Especialment vileins sermens et « heresie fai abatre à ton pooir. » (Aoinv. § 753.) — « Ce mot d'heresie gree, depuis transplanté « dedans Rome, signifioit d'abord opinion, et, par « succession de temps, nous l'avons tourné en si « mauvaise part, que nous n'en usons que contre « ceux qui nous contreviennent à la foy et religion « catholique. » (Pasquier, Rech. p. 686.) — « En la comté de Bolonnois confiscation de meubles et « heritages à lieu seulement en crime d'heresie et « de lèze majesté. » (Cout. Gén. I, p. 611.)]

Hergaut. [« Un hergaut à femme de burnete « fourrée de connins. » (JJ. 82, p. 218, an. 1354.)]

Hergue. Bosse, tumeur semblable à une hernie :

Ribaux en ces tavernes
Si font boes et herpues
Es testes et es dos.
Mais li sage en pais vivent. [Prov. du Vil. f. 74^c]

Hergner. [Se plaindre : « Un enfant aagié de « deux ans ou environ, qui plouroit et hergnoit par « force de maladie. » (JJ. 173, p. 432, an. 1426.)]

Hericier. 1^o Hérisser, verbe actif. Parlant d'une tempête :

Tuit furent en grant tenebror ;
Mourir quident tuit li plus fort ;
Quar la tormente fu moult fort ;
Et du Dromont croissent li bort ;
Li vent herice et la mer poudre
Tone et esclaire et chiecut fondre. [Blanchandin, 186⁴.]

[2^o Se hérisser, verbe pronominal : « Ne vuel pas « sembler le gaignon Qui se herice et se reguingne, « Quant autres gaignons le reelingne. » (Chrest. de Troyes, chev. au lyon, v. 644.)]

Hericion. [1^o Animal : « La pierre refuge as « hericions » (Lib. psalmor. p. 152.) — « Gens d'armes qui yssoient de Paris, toutes fois qu'ils vouloient, hors de Paris pour piller ; quant ils revenoient, ils estoient aussi trossiez de bien que fait « le hericion de pommes. » (Journ. de Paris sous Charles VI et VII, 1417.) — « Gervaise commença « a se retraire et tous ceulz lesquels avoient donné « la chasse avecques lui ; chargiez de chevaux et « de prisonniers comme ung hericion de pommes. » (Le Jouv. f. 74^b.) — « Il a un herisson dans le ventre ; s'il ne boit li pique, il est grand buveur. (Oudin.) — « Parez le herisson il semblera baron. » (Colgrave.) — 2^o Poutre armée de pointes de fer qui tourne sur un pivot et défend une porte de ville. Parlant d'un château assiégé par Guillaume-le-Bâtard :

De cele part au chief du pont,
La ou la gent viennent et vont,
A cel temps avoit un fossé,
Haut et parfont et réparé
Par le fossé ont herichon
Et dedenz close une meson. [Rou, p. 248.]

Hericot. [Haricot de mouton, ragout : « Hericot de mouton : despeziez le par petites piéces, « puis le mettez pour bouillir une onde, puis le frisissez en sain de lart, et frisissez avec des oignons « menus minciés et cuis, et defaites du bouillon de « beef, et mettez avec macis, percil, ysope et sauge, « et faites bouillir ensemble. » (Mén. II, 5.)]

Heriener. [Ereinter : « Jehan Vachot frappa « icelle brebis d'une redhe de fer qu'il avoit en sa « main ; duquel coup qu'il frappa ladite brebis li la « hericou, tellement que depuis ne se peust soutenir. » (JJ. 209, p. 489, an. 1481.)]

Herier. [Malmener, tourmenter, violer : « Qu'il « ne se fussent guerryet et heryet. » (Froissart, II, p. 252.) — « Dont eurent conseil que il costiaissent « les Engles et les herassent. » (Id. 290.) — « Le « suppliant apperceut icellui Raulin qui tenoit sa « chamberiere par les jambes, et la herioit onltrageusement, oultre son gré et voulenté. » (JJ. 170, p. 203, an. 1418.)]

Heriquet. [Echoppe : « A l'aide d'un sisel de « fer et d'une vrille à tonnelier entre en un heriquet ou echoppe à espicier, assis en la ditte ville « de Pontoise. » (JJ. 150, p. 211, an. 1396.)]

Herissement, s. Cheveux hérisés :
..... Gemissements
Y sont criz, plours, herissements
Et cruels amortissements
De cuers. [M. Chavrier, p. 648.]

Herissonner. Pêrisser : « Commença a herissonner son poil et grincer les dents. » (D. Florès de Grece, folio 120.) — « Leur chef qu'ilz avoient a herissonné et sans aucune parure. » (Id. f. 411^b.)

Heritable. [Héréditaire : « Maisons et heritages » que on baillé à rente *heritable*. » (Cout. de Mons, Cout. Gén. I, p. 820.)

Heritablement. Par droit de succession : « Cedons et transportons par ces... presentes pour luy, ses hoirs et ayant cause, *heritablement*, « perpetuellement et irrevocablement les pays, « terres. » (Prenv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 331.) — [« Trois cens livres de blancs cascan an « à prendre *heritablement* à men winnage d'Aves- « nes. » (Mariène, Aneed. I, 1007, an. 1238.) — On li *heritablement*, au carl. S. Martin de Pontoise, fol. 28, an. 1332.]]

Heritage. [1° Immeubles : « Et aussi lor doit « on (aux enfans) rendre conte de lor muebles « de lor *heritages* vilains, qui le tient par eus, el « tans qu'il sont sous-aagie. » (Beaum. XIV, 30.)] — « Les arbres croissans, adventures de bleds, d'a- « voines seront tenus pour *heritages*... sans que « l'heritier impuissant les puisse vendre ou alierer « non plus que le fond. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 137.) — « *Heritage* couvert, « héritage cultivé, ensemencé. Du Cange, sous *Vestitus ager*. » — « *Heritage* deconvert. » (Ibid.) — « *Toutte nostre heritage*, » tous nos biens. (Test. du C^r d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.) — 2° Succession directe, opposée à la collatérale. (Ord. I, p. 268.) On a dit au figuré :

... Amors voit et set mon fin corage
De li tieng je tout mon droit *heritage*.

Poët. fr. MS. av. 1200, t. I, p. 397.

3° Possession perpétuelle, opposée à la viagère : « Si l'ainé n'avoit aucuns freres puisnez et n'eust « que soeurs qui fussent fois aagées ou moins que « leur èit frere, toustes fois lesdites filles sont fon- « dées d'avoir iceluy tiers par *heritage* c'est à scavoir « pour elles et leurs hoirs. » (Cout. du Maine, Cout. Gén. II, p. 138.) — « Le droit seigneurial, c'est le « dixieme denier du prix de la vente si c'est à « *heritage*, et si c'est à viage, le dixieme denier. » (Bout. Som. Rur. p. 865.) — De là le proverbe : « Je « vous advertis que *amours de femme n'est pas « heritage*, elles ayment aujourd'hui ung homme « et demain ung autre. » (Percef. VI, fol. 42^b.) — « *Faire ses acquets à heritage*, » placer son argent à rente perpétuelle :

Nous veons souvent que li saige

Font leur acquets à *heritage*,

Et li aver le font à vie.

(Desch. fol. 90^b.)

4° Terre, possession. (Voy. Du Cange, sous *Hare-ditatum*, 2.) — « Bon *heritage* et bonne herbe. » (Froissart. III, p. 295.) — 5° Toutes sortes de biens : « J'use du terme d'*heritages*, le prenant générale- « ment, parce qu'il me semble plus convenable que « celui de choses. » (Gr. Cout. de France, p. 395, notes sur le chap. XXI.) — 6° Royaume des cieux, au figuré : « Ame n'est mie faite pour tousjours
vii.

« sejourner En ce mescheant monde qu'en voit tout
« bestorner, Mes si bien et si bel s'i doit el atorner,
« Qu'en son droit *heritage* puisse tost retorner. »
(J. de Meung, Test. 300.)

Herite. [1° Hérétique : « Cil Sarrazins me sem- « blet null *herites*. » (Rol. v. 1645.) — « *Herite*. » (Ord. I, 175.)] — Parlant du supplice du comte de Suffolk : « Laquelle justice fut faite et accomplie en « une place assez pres de la ville de Londres la ou « l'on brusle les *herites*. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 603.) — [2° Qui a commerce avec les bêtes : « Jehan Chevalier dist à l'exposant plusieurs paroles « injurieuses... en l'appellant *herite*, et disant qu'il « l'avoit trouvé avec une vache. » (JJ. 155, p. 460, an. 1400.) — « Jakemins Castres de Harnaville pour « plusieurs barrechins, que il reconnut avoir fait, fu « jugiés et menés as fourkes, et illeueques reconnut « que il avoit esté bien et conversé à une vache, « pour lequel larrechin il fu pendus tout vis; et « pour ce que il estoit *herite*, il tous vivans fu « ars. » (Liv. Rouge d'Abbev. fol. 62, an. 1315.)]

1. **Hérité, s.** [Biens propres : « De defendre « leur *herités*, Sambiltoit chascuns entalétés. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 656^c.)]

Un jeune hoir en son *herité*

Laiissa, qui avoit pourveu :

Beaus estoit et non pas *pareveu*. (Desch. fol. 318^a.)

Amor de feme, bien le sai,

N'est pas a tous jors *herité*;

Tost ont lor corages mués

Et sont plus legieres que j'ai. (P. av. 1300, IV, p. 1482.)

2. **Hérité, part.** Qui a hérité, qui possède :

El pour ce concludz en effect,

Qu'elle soit par vous maintenance

En son bon droict cler et parfait

Bien gardée et entretenie

De cestuy bien *herité*.

(Coquillart, p. 83.)

Parlant de la composition que fit l'abbé de S^t Silyer, en la haute Gascogne, avec le duc d'Anjou : « Si prioit qu'on le vouist laisser en paix... que « luy ne ses gens ne feroient nulle guetere... et « que tout ce que les seigneurs, *herités* des arriere « fiefs de Gasconge feroient, il ferait aussi. » (Froissart, I, p. 477.)

Expressions :

1° « *Bien herité*, » riche : « N'estoient pas si bien « *heritez* qu'on pourroit bien dire, mais ils en « vivoient. » (Juv. des Ursins, Hist. de Ch. VI, 69.)
2° « *Peu herité*, » pauvre : « Or ay-je un frere « auquel la custume donne tous les biens de nostre « maison, parquoy me voyant jeune et *peu herité* « me suis mis à suyvre les adventures. » (D. Florès de Grece, fol. 116^b.)

3° « *Chiefs d'ostel heritez de ville*. » (Ord. I, V, p. 371.) On li dit plus bas : « Les bourgeois *heritez* et « nez de la ville de Tournay, » c'est-à-dire ayant héritages immeubles en la ville.

Heriter. [1° Boter, laisser en héritage : « Miex « les *heriteras* se tu les bien doctrines, Que se tu « leur lessoies d'or et d'argent dix mines. » (Jean de Meung, Testament, 393.) — 2° Mettre en posses- sion : « En saisissons, *heritons* et revestons et

« douons corporelement, realment par le bail de
« ces présentes lettres. » (Cart. des Chartres, an.
1330.) — 3° Acheter un immeuble pour avoir droit
de bourgeoisie: « Considerans que icellui Jehan de
« Meritain, escuier (Bernois) a entention de soy
« *heritier* et demourer en nostre royaume. » (Jf.
207, p. 318, an. 1481.)]

Heritier. 1° Propriétaire, possesseur: « Nuls ne
« pourront entrer et venir es champs d'autrui pour
« glener, que premierement les jarbes ne soient
« liées et mises en monts; moyennant quoy les
« *heritiers* et fermiers reciproquement ne pourront
« faire chasser leurs bestiaux sur les dits champs,
« que vingt-quatre heures ensuivant les depouilles
« levées. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. II,
p. 51.) — [2° Successeur, héritier: « Tant qu'en
« France mourut li rois sans *heritier*. » (Saxons, IV.)]

Expressions:

1° « *Heritier* conventionel est celui qui par con-
« vention est accordé pour être comme un hoir et
« à pareil droit que celui au lieu duquel il a été
« baillé et échangé en tous les droits qu'il avoit en
« l'hôtel dont il est sorti et en la succession des
« ascendants seulement. » (Laurière.)

2° « Dans tous les fiefs delaissez par le pere ou la
« mere, l'aîné des fils y succede ou l'aîné des
« filles, où il n'y a point de fils, pour les deux tiers
« et les autres enfans fils ou filles conjointement et
« ensemblement dans l'autre tiers, sans qu'ils soient
« obligés de renoncer à leurs parts dans les autres
« biens sujets à partage, au profit du dit aîné que
« l'on nomme ordinairement *l'heritier du feuda-
« taire* et ceux qui prennent le dit tiers deviennent
« *heritiers du defunct* pour leur contingent. »
(Cout. de Waes, N. C. G. I, p. 4191^a.)

3° « *Mayeur heritier*, » maire héréditaire, charge
municipale: « Primes, a en la ville de Meurchin
« pour la justice garder et observer un *mayeur*
« *heritier* et sept eschevins, qui sont de telle et si
« longue durée que on ne les peut demettre, si ils
« ne l'ourfont. » (Cout. de Meurchin, Nouv. Cout.
Gén. I, p. 439^a.)

4° « *Heritier* meublier, » héritier du mobilier.
(Cout. Gén. I, p. 723.)

5° « *L'heritier à plain*, c'est-à-dire l'heritier sim-
« ple, n'est tenu d'acquiescer au testament du dit
« defunct et icelluy accomplir en ce que le testateur
« auroit disposé oultre et par dessus ce qui leur
« est permis par la ditte coutume. » (C. G. I, 524.)

Herituer. Donner à perpétuité: « Il est loisible
« à tous seigneurs viscontiers, par puissance de
« fiefs et accroissement de seigneurie, de bailler à
« rentes et par arrenement feodal, *herituer* et per-
« petuer partie de leurs fiefs et jusques au tiers à
« le tenir d'eux et de leur seigneurie en icelle
« nature, à telle charge et servitude ou redevance
« que bon leur semble. » (Cout. de Douay, Nouv.
Cout. Gén. II, p. 973^b.)

Herle. [Toesin: « Ricouvert d'Auterive escuier...
« estoit par un jour en sa maison en la conté de

« Flandres, assez près de la ville d'Espiere, et oy
« sonner ledit jour bien matin les cloches à *herle*
« de laditte ville d'Espiere et d'autres villes voisi-
« nés. » (Jf. 121, p. 6, an. 1382.) — « On sonna les
« cloches du lieu à *herle* et effroy pour assembler
« le peuple. » (Jf. 189, p. 3, an. 1454.) — « Les
« villes voisines commencent à sonner leurs
« cloches à *herle*. » (Froiss. X, 108.)]

Herlot. [Comparez l'anglais *Harlot*, prostituée:
« Et, tu *herlos*, en voes tu parler. » (Froiss. X, 383.)]

Herme, Herme. [Inculte, improductif, opposé
à *coudreg*, dans les chartes provençales: « Item
« un *herm* ou piece de terre non labourable,....
« qui est de bien peu de value. » (Jf. 177, p. 151,
an. 1445.) — « Terres *hermes* et vacans sont au
« seigneur justicier. » (Cout. Gén. t. II, p. 193.) —
« Le lieu ou souloit estre l'abbaye de Cluny (qu'est
« en Masconnois) demoura longtemps en solitude
« et comme on dit en *herme*. » (S. Julien, Mesl.
Hist. p. 520.)]

Herme. [Pour *helme*, heaume: « Mil chevaliers
« à haubercs et à *hermes*. » (Athis, dans Du Cange,
t. III, p. 642^c.)]

Hermin. *Hermine*:

Vestuz fu d'un pigeon *hermin*
Et bien fu chauceiz d'ostorin. (Floire et Blanchefl. 200^a.)

[On lit dans Aucassin et Nicolette (éd. G. Paris,
p. 69): « Si soulevas ton train, Et ton pelizon *ermin*,
« La cemisse de blanc lin Tant que ta ganbete vit:
« Garis fu li pelerins. »]

Hermine. [Fourrure: « Cief a reond et blonde
« crine, Plus blanc le front que n'est *hermines*. »
(Fl. et Bl. v. 2875.) — « Pour la fourreure d'une
« robe d'escartale vermeille de .vi. garnemens,....
« laquelle est fourrée de *hermines* de garnison. »
(Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 159.)]

Herminer, v. Fourrer d'hermine: « Qui vouldra
« fourer sa robe autrement qu'à la commune et
« ancienne guise comme de trop longues manches,
« ou de les faire *herminer*, preune le marché meil-
« leur qu'avoir il en pourra. » (Ord. II, p. 372.) —
Le participe *erminé* signifie moucheté: « Elle estoit
« moulée sur un cheval tout *erminé* de son poil,
« naturellement. » (Ol. de la Marche, II, p. 557.)

1. **Herminette**, s. Diminutif d'hermine: « *Her-
« minettes*, lievre et conin. » (Froiss. Poës. p. 204^b.)

2. **Herminette**, s. Outil de menuiserie. (Cotgr.)

Hermitage. [1° Vie d'ermit: « Il commença
« par grant estude entendre diligemment à pitenses
« œuvres, les quex li *hermitaiges* li avoit ensei-
« gné. » (J. des Sav. avril 1860, p. 202; Légende
en prose de Girart.) — 2° Habitation d'un ermite:
« Hedenz la laude enz el bosage Ot uns saintz homs
« son *hermitage*. » (Lai del desiré.)]

Hermitain. [Ermite: « En cel tans fu un *her-
« mitains* bons de grant vertu, qui avoit laissé
« toutes choses pour Dieu. » (Ms. S. Victor, 28,
fol. 67^d.)]

Hermitte. [1° Ermite: « Car si cum tes habis

« nous conte, Tu sembles estre uns sains *hermi-*
« *tes*. » (Renart, v. 11423.) Faisant allusion à cel
épisode de Renart, Deschamps écrit (fol 494^e):

Et par Dieux si sera si leus
S'il a femme douz et piteux
Et le verrez encore *hermite*.

« Puis commanda aus quatre chevaliers qui
« devoient livrer joustle aux venans, que ils se allas-
« sent armer et gardassent leur honneur, afin qu'ilz
« ne fussent reputés *hermites* combien qu'ilz
« demourassent aus boys. » (Percef. VI, fol. 93^e.)

Expressions :

1^o « *Hermite* Bernard, » ermite marin. (Cotgr.)
— [Crustacé pagure qui se loge dans la première
coquille moivolve qu'il trouve à sa taille.]

2^o « *Hermites* de S^t Augustin, » les Petits Pères.
(Du Cange, sous *Eremitanus frater*.)

3^o « *Hermites* S^t François, » nom donné aux
Minimes sous Charles VI, en 1482 (Comines, 489.)

4^o « De jeune *hermite* vieux diable. » — « Si un
« caffard est malin, pour jeune qu'il soit, il empire
« encore avec l'âge. » (Le Duchat, sur Rab. liv. III,
prol. p. 18.) Voyez Contes d'Eutrapel, p. 106.

5^o « *Le regard est devenu hermite*. » Cotgr.)

6^o « Le renard prêche, gare aux oies. » (Id.)

Hermofrouditus. [Hermaphrodite: « L'en
« demande à qui l'en doit compaigner *hermofrou-*
« *ditus*, qui ot nature d'ome et de fame ? et je res-
« pons : à la partie dont il a plus. » (Liv. de Just. 55.)]

Hernault. [« Le seigneur de Parthenay disoit
« avoir un droict, appellé *hernault*, qui est un
« peage, que quiconque de la ville passe par certain
« lieu sans payer à Parthenay ledit droict, le seigneur
« est en possession de prendre les biens de ladite
« ville à force d'arme en acquit et paiement dudit
« peage. Par arrest ladite coustume est donnée. »
(ms. fr. anc. 9823, fol. 7^b, an. 1388.)]

Herneis, Hernois. [Harnais: « Qui n'ot *her-*
« *nois*, son fié en gage mist. » (Garin, dans Du
Cange, III, 629^b.)]

Donna lances, donna espées,
Donna sajettes barbelées,
Donna *herneis*, donna escuz
Donna espiez bien esmoluz. (Erat, fol. 80^a.)

Hernoux. Cocu.

Helas, dolent, et que feray,
Pour luy de tous gabbez seray,
Et sire *hernoux* aussi clamés. (III *Maries*, p. 74.)

Hernu. [Mois d'août: « Le temps estoit bel et
« seq. tel comme il est ou mois d'aoust et de
« *hernu*. » (Froiss. XIV, 176, 236, 326.) De l'al-
« lemand *arnueu*, moissonner, qui a formé *Arutemonat*.
Dans les patois du Nord, *hernu*, *harnu* signifient
orage, temps d'orage.]

Heron. [Voir HAIRON.]

Heronniere. [Voir HAIRONNIERE.]

Herpaille. Harpaille, troupe de coquins :

Hecques et a Sainte Ermine,
Avoit grand *herpaille* et vermine
Qui n'y laissoit ne coq ne poutle. (Vig. de Ch. VII, 193.)

Herpe. [Harpe: « Lesquelz deux compaignons
« portoient une *herpe* dont ilz s'esbatoient. (JJ. 160,
p. 62, an. 1405.)] Au figuré, on a dit de la reine
Blanche et des pieuses maximes qu'elle répétoit
continuellement à S. Louis :

Cestoit la chançon et la *herpe*
Dont la sainte femme le berse
Et les mes dont il fut servise. (Desch. 559^a.)

Herper. 1^o S'attacher: « Serpouillet qui *herpe*
« contre terre. » (Rab. III, p. 260.) — 2^o [S'accro-
cher: « Brissac void le petit navire Beaumont *herpé*
« avec le vice amiral, et à chasque main abordé de
« cinq ou six navires ou gallions. » (D'Aub. t. II,
p. 467.) — 3^o Déchirer :

L'honneur des dames diffamée et *herpée*
Par faulx rapport..... (Chasse d'Amours, p. 148^b.)

Hers. Hériter, successeur: « Nous, ou noz *hers*
« ou noz successeurs. » (Ord. II, 342.)

Herser. [Fatiguer, harceler: « De loing li lan-
« cent, si l'ont point et *hersé*; En quinze leus eust
« le cors navré Ne fust l'aubere qu'il avoit endossé. »
(Bat. d'Aleschans, v. 6091.)]

Hertaye, Hertoye. [Terre inculte: « Trois
« deniers assis sur demi arpent de terre ou envi-
« ron.... joignant à la terre et *hertaye* feu Estienne
« Cornillau. » (Censier d'Estilly, anc. 9493, fol. 5^a,
an. 1430.) — « Sur demy arpent de terre, bois et
« *hertoye* joignant d'un bout à quarecour au Renart
« et au bout de Faunay et chenevrau Macé Vau-
« goin. » (Ibid. fol. 30^a.)]

Herupper. Hérisser: « Il appercent que ung
« homme merveilleux venoit vers luy et avoit la
« teste grosse et *heruppée*, la face froncée, les yeulx
« rouges et la bouche tortue. » (Percef. V, f. 2^a.) —
« Le porc.... si *heruppa* la coyne de sa lure qu'il
« avoit grande et toute houssee. » (Percef. VI, 80^b.)

Hés. [Crochel *hé*, au dictionnaire rouchi de
Hécart]: « Et avoient grant *hés*, graves et havés de
« tier. » (Froiss. III, 196.) — « Icetliu Regnier frappa
« ledit Girart d'un *hés* de fer par le costé, tellement
« que il chey à terre. » (JJ. 126, p. 176, an. 1385.)]

Hescandel. [Echaudé: « Item à la saint Remy
« quarante deux deniers. Item demy *hescandel*. »
(JJ. 66, p. 298, an. 1329.)]

Hesple. Quenouille: « Vieilles matrones bar-
« bues et eschevelées.... tenoient en leurs mains
« sellettes, et bourdons, *hesples*, ou cyneulles
« (quenouilles), et en aloient escrippant les unes
« aux autres. » (Percef. II, fol. 4^e.)

Hesse. « L'amende d'un arbre portant fleur,
« coupé par celui qui n'a droict de ce faire, a tou-
« jours été et est pour le chesne de six florins d'or,
« et pour la *hesse* et autres de trois desdits florins
« au profit du seigneur foncier outre la restitution
« du dommage. » Coul. de Luxembourg, Nouv.
Cout. Gén. II, p. 352^a. [Lire HESTRE.]

Hestaus. [Etal: « Si s'est assis seur un *hes-*
« *taus*. » (Fabi. III, 241.)]

Het. [Voir HAIT : « Poignent de *het* as Sarasins. » (Partonopex, v. 6280, 3469.)]

Heterocôte. Mot à mot, dont la flexion est irrégulière : « Resolu comme Pihourt en ses *heterocôtes*. » (Contes d'Entrapel, p. 481.)

Heuce, Heuse. [Esse, cheville de fer en forme d's qui relie le moyeu à l'essieu : « Lequel suppliant « à emblé... une *heuse* de fer à la charrue de certaine personne qu'il ne cognoist. » (Jl. 132, p. 220, an. 1388.) — « Deux chevilles de fer, appelées *heuces*, à charrette. » (Jl. 163, page 6, an. 1408.)]

Heucque, Heuque, Huque. [Casaque à capucion, d'abord à l'usage des femmes, puis des hommes : « Le suppliant print une *huque* noire, « qui estoit à son dit maistre, qu'il vesti. » (Jl. 158, page 382, an. 1404.) — « Iceille Boudiere ala en une « des chambres de l'hostel et apporta une *heucque* « fourrée qu'elle bailla en gaige à laditte Perrette. » (Jl. 162, page 223, an. 1408.) — « Une *heucque* de « brunette et une robe de brun vert à femme. » (Ibid. p. 378.) — « Iceelui Jehan bonta sa main desousz sa *heucque* en querant un costel. » (Jl. 163, page 361, an. 1409.) — « Iceelui Coupper devesti sa « robe et print sa *heucque*. » (Jl. 173, page 465, an. 1425.)]

Heuer, Heuher. [flouer : « Lequel demandeur conduoit à l'encontre du defendeur, à ce « qu'il fust condempné envers lesdits religieux en « la somme de .ix. sols parisais d'amende, pour « avoir piqué ou *heud* sur les frocs, flegars et « voeries de Musarville. » (Cartulaire de Corbie, 23, an. 1480.) — « Fut donné congré... pour piquer et « *heucher* et prendre terre. » (Cartulaire de Corbie, signé César, f. 58^b.)]

Heughe. [Haie : « En des li *heughes* des fossés « tout entour, là à li castiaus fu jadis. » (Tailliar, Rec. p. 144, xm^e s.)]

Heulle. [Dos d'une hache, d'une cognée : « Iceelui chevalier donna audit Pierre un cop ou « deux du *heulle* d'une hache ou congnie, et si lui « donna un autre cop du taillant. » (Jl. 148, p. 34, an. 1393.)]

Heur. [Voir ERU : bonheur, de *augurium* : « Quand il fut né, je sceus que son *heur* ne gisoit « point en Bretagne; car mesadventure luy fust « advenue pour luy et pour ses amys. » (Percefor., vol. IV, fol. 141.) — « Il sembloit que toutes choses « allassent à son plaisir, mais aussi son sens luy « aydoit bien à luy faire venir cest *heur*. » (Comm. VI, 6.) Remarquez que jusqu'au xiv^e siècle *eür* compte pour deux syllabes.]

Heure. [° Temps en général, heure : « Ore est « bien raison et *heure* Que m'i doié retourner. » (Cocci, IV.) — « Car tout quanque barat aïne « (fraude) réunis, En vingt ans, anientist fortune, « En une seule *heure* de jour. » (Bryant, dans Ménagier, II, 28.) — 2° Heures canonicales, diverses parties du bréviaire, qu'on récite à matines, vêpres,

complies; livre qui contient ces heures : « Ainz « erra une line qu'il volsist arester; Hors veie se « turna par ses *heures* chanter. » (Thomas de Cant. 117.) — « Item, unes *heures* couvertes d'ais esmalés « liés garnis de perriere, prisé ais et tout 281. par; « vendus au roy et livré comme dessus. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 62.) — « Deux couvertures de « drap d'or pour deux des *heures* du roy nostre « sire. » (Id. 228.) — « Unes grant *heures* données « à mous. de Bourbon. » (Id. 231.) — 3° Etoile : « Et ceux qui ont tout le temps labouré Et qui ont « sens et diligence bonne. Sont soufrateux et de « *dure heure* né, Car ils ne sont remeris de per« sonne. » (Besch. f. 28.) — « A si bonne *heure*. » (Froiss. II, 195.) — « A la male *heure*. » (Id. XI, 91.)]

Expressions :

1° « Comme à *heure* de basse *rissue*, lui Gosset « éstant à la croix d'icelle ville de Verneuil. » (Jl. 155, p. 380, an. 1400), c'est-à-dire heure du goûter, dit *merenda*, dans un Gloss. de S. Germain des Prés, en français « le mangier de l'*heure* de *none*. » 2° « Le lundi .xviii. jour de ce present mois de « may à *heure* de *remontée*. » (Jl. 122, page 313, an. 1383), c'est-à-dire heure de relevée.

3° « Or est vrai que... environ *heure* de *riotte*. » (Livre Rouge de la Maison Dieu d'Abbeville, f. 125^b, an. 1372.) — « Environ *heure* de entre *riote* et « *cœuvre*-fu. » (Ibid. f. 138^a, an. 1377.) — « Item, « an erant plures in vico, *hora* qua pulsatur « *myote*? » (Jl. 111, p. 358, an. 1376.) C'est l'heure du goûter, de basse *rissue*.

4° « Comme le suppliant environ *heure* de l'an « *serg* eust envoyé pour lui sur les murs de la ville « de Reims, et pour la garde d'icelle un jeune filz « (*myote*? » (Jl. 111, p. 358, an. 1376.) C'est l'heure du goûter, de basse *rissue*.

5° « Item en un autre jour... comme environ « *heure* de *saint* sonnant pour fermer les portes de « ladite ville (de Montargis.) » (Jl. 111, page 209, an. 1377.)

6° « A *heure* d'entour chien et leu. » (Jl. 119, p. 417, an. 1381.)

7° « Comme le suppliant passoit par devant l'ostel « dudit Claye à Tournay à *heure* d'entre *deux* « *wignorous* rabat jour. » (Jl. 100, p. 861, an. 1370.)

8° « Iceelui de Salheras, le samedi après ensui- « vant *heure* *tarde*, ala de vie à trespassement. » (Jl. 180, p. 451, an. 1450.)

9° « Une *heure*... une *heure*, » tantôt, dans Froiss. IV, 467.

10° « En l'*heure*, » aussitôt. (Id. IV, 82.)

11° « *Sus heure*, » même sens. (Id. II, 120.)

12° « Pour l'*heure*, » pour le moment. (Id. IV, 89.)

13° « Par *heures*, » parfois. (Id. II, 298.)

14° « En *brief* *heure*, » en peu de temps. (Id. IV, folio 345.)

15° « De *haute* *heure*, » tard. (Id. II, 179.)

16° « A la *bonne* *heure*, » marque d'approbation. (Id. IV, 86.)

17° « Toutes les *hores*, » toutes les fois. (Rymer, t. I, p. 116 et 117.)

18° *Heures* suivent les jours et non les *heures* « les jours. » (Sermons de Barlethe, 1^{re} part. 135^a.)

19° « Par avant ces *heures*, » avant ce temps. (Ord. des ducs de Bret. f. 216^a.)

20° « *Heure*, jour, moment, semaine, » jamais, en aucun temps. (Eust. Desch. fol. 92^d.) — « *Heure* ne « jour. » (Id. f. 250^b.) — « *Heure* jour ne demie. » (Id. f. 166^a.)

21° « N'estre *heure*, » n'être point. (Perceforest, vol. I, folio 55^a.) — « Ne voir jamais l'heure de « JIC. » dans le même sens. (Straparole, I, p. 401.)

22° « Regarder, garder, avoir l'*heure*, » voir le moment où une chose arrive; est employé avec la négation pour dire ne pas s'y attendre, n'être point préparé à un événement. (Perceforest, I, f. 30^b.) — « N'avoir *heure* de famine, » n'éprouver jamais de famine. (J. Marot, p. 92.)

23° « *Heures* sont faites pour les hommes, non les « hommes pour les *heures*. » (Rab. I, p. 263.)

24° « A toute *heure* de champ, » à tout bout de champ, à tout moment. (Brantôme, Dames Gall. t. II, p. 188.)

25° « En *heure* du jour, » terme usité dans les gages de bataille pour exprimer la durée d'un « jour » naturel avant les estoiles apparissans ou « ciel; » c'étoit le terme donné au champion pour forcer son accusateur à se dédire de son accusation, ou pour obliger l'accusé à faire l'aveu de son crime. (Anc. Cout. de Norm. p. 96^a.)

26° « *Heure* de la salle » semble avoir été le temps de l'après-dîner qui suivait la promenade, lorsque sur le soir tout le monde se rassembloit dans la salle. (Lanc. du Lac, t. II, f. 1^a.)

27° « Entre deux *heures*, » de temps à autre, par intervalles. (Perceforest, II, f. 97^b.)

28° « *Heure* englesche, » l'espace de temps qu'on mettoit à faire une liene angloise. (Perceforest, vol. I, fol. 111^a.)

29° *Heure*, pris adverbiallement pour l'espace d'un moment. (Desch. f. 405^a.)

Heuré. Heureux.

Bien *heuré* prospérité. (Motinet, p. 191.)

Heurer. 1° Rendre heureux :

Charlotte, si le ciel jaloux de mon envie
Par si beau changement ne veut *heurer* ma vie,
Tu ne l'arras pourtant de hure à l'univers
Si ce n'est dans le ciel, ainsi que je desire.
Pour le moins, icy bas, on te verra reluire
Autant que le ciel même, immortelle en mes vers.

G. Durand, à la suite de Bonnfons, p. 110.

2° Régler les mesures : « Appartient encore au « mayeur juslicier connoistre du fail de police, « taxer vivres, denrées et marchandises adjouster « et, *heurer* poids et mesures. » (Cout. de Gorze, dans le N. C. G. II, p. 1077^b.)

Heureux. 1° Qui a de l'heur, de la chance : « Il est plus *heureux* que sage. » (Touches de Des Accords, p. 42; Div. Lec. de Du Verd. p. 425; Contes de Des Perr. II, p. 170.) — Parlant du duc de Bretagne, qui fut à couvert des poursuites du roy Charles VI par la maladie survenue à ce prince, l'auteur ajoute : « Pourtant fut dit des jadis : il n'est

« pas povre qui est *heureux*. » (Froiss. IV, p. 152.)

— 2° Fait au hasard : « En cette mesme retraitsseut « l'uté aussi ce gentil et brave M^r Bayard, à qui ce « jour M^r de Bonivet, qui avoit esté blessé en un « bras d'une *heureuse* arquebusale... donna toute « la charge et le soin de l'armée... et luy avoit « recommandé l'honneur de la France. » (Brant. Cap. fr. I, I.)

Heurier. [Bénéficier ou prébendier qui psalmodie chaque jour les heures canoniales.]

Heurt, Hourt, Hurt, Heurte. 1° Eminence : « Ils s'estoient avancez jusques sur un petit *heurt* « qui regardoit la citadelle. » (Mém. d'Angoulesme, page 103.) Il est encore en usage dans ce sens aux environs de Paris, comme à Claye, Gressy et autres lieux. — « Vous fustes chargez par quatre autres « escadrons qui vous ramenerent plus viste que le « pas sur un petit *heurt*. » (Sully, Mém. I, 328.) — « Et d'icelle borne, suivant un *heurt* ou sentier. » (1547, Aveu de Beaumont-le-Bois, dans le Gl. de Bouy.) — 2° Action de heurter, choc : « L'exposant boula « ou horta ledit Jehan une foiz ou deux de l'es- « paule;... et combien que dudit *hurt* ou bouteure. » (JJ. 116, p. 46, an. 1379.)

Canons et basilicz donnoient de si leurs *hurs*,
Que fendre et esclater font grosses tours et murs.
J. Marot, p. 414.

« A tous *heurts*, » à chaque instant, à chaque occasion : « La musique à ceux qui en abusent « imprudemment à tous *heurts*, euyre plus que « ne fait toute sorte de vin que l'on pourroit « boire. » (Morale de Pinarque, traduct. d'Amvol, t. II, p. 143.) — « A toutes *heurtés*, » de tous côtés : « Le chevalier..... desirant mettre fin au combat, « commença à le presser de plus près évitant ses « coups et le chargeant à toutes *heurtés* par telle « vivacité qu'il ne scavoit bonnement comme s'en « garantir. » (D. Flores de Gr. f. 109^a.) — « Voyons « les deux bandes fremir et soy affermer pour bien « combattre, venant l'heure de *hourt*, qu'ils seront « evoquez hors de leur camp. » (Rab. I, V, p. 114.) — 3° Ce qui choque le bon sens : « Bien souvent « l'on ne peut accomplir ce qui est d'une vertu, « sans le *hurt* et offence d'une autre vertu. » (Sag. de Charron, page 18.) — 4° Revers de fortune : « Ce « qui doit donner bon courage aux pources gentils « hommes et à tous ceux qui suivent la guerre de « ne se point esbahyr pour les premiers *hurs*, c'est « que fortune ne favorise jamais du premier coup, « ceux qu'elle ayme. » (Le Jouvencel, folio 8^b.) — 5° Coup de cloche : « Au premier *hurt* de prime. » (Ord. des R. de Fr. I, V, p. 253.) — « Scavoir de, du « *hort*, *hourt*, » savoir des tours, des ruses. Parlant du séjour de la cour :

... Aujourd'huy je voy que c'est grant sens
D'avoir deux piez de tous poins hors de court.
Eust. Desch. Po-ss. MS. fol. 292, col. 4.

Faisons donques la departie
Alez à Dieu, coque luirie,
Trop de *hourt* et barat scavez :
Deceue ne suis ceste fie.

(Desch. f. 450^a.)

Parlant d'une femme surprise par son mari :

Tant apela a l'uis le sires,
Tantost un poi coucher se vait
Et la dame l'entormi fait.
Cil l'apela : et fit le sort
Com cele qui molt sot de hort. [Fubl. de S. G. f. 121^s.]

Heurter, Harter. [1^o Heurter : « El se heurte-
« rent et de cor et de pis. » (Garin le Loh. I, 157.) —
« Celle part est alée, s'a a l'huisset *hurté*. » Berle,
XIV.) — « A un grant arbre s'est *hurtez*, Arere chet
« tut reversez. » (Lai del desiré.) — « Li flot la *hur-*
« tent et debatent Et tousjors à li se combatent. »
(Rose, 5949.)]

S'aucun mousart venoit qui le volot *horter*
Maquesai ne porot sans se queval varser.
Poés. fr. MS. av. 1300, t. IV, p. 1365.

2^o [Piquer un cheval : « Trois fois le *heurte*, si fail
« les sans menus. » (Ronc. 54.)] — 3^o Choquer :

Le vent aussi de vaine ambition
Contre roch de ire et obstination
La fait *hurter* si fort, que sans suiffage
La nef de l'ame attent doublez naufrage. [Cretin, 240.]

Expressions :

1^o « *Heurter* à la boutique de S. Cosme. » prendre
le mal immonde et avoir besoin de chirurgien.
(Voy. Oud. Diet. et Car. fr.)

2^o Hardiment *heurte* à la porte
Qui bonne nouvelle apporte. [Colgrave.]

Heurtes. s. Terme d'armoirie, forme féminine
de *heurte*, éminence, se dit des tourteaux d'azur :
« Je ne vous diray rien des guses, *heurtes*, ogoes-
« ses, volets, gnlpes et plates de gellifoi, si non que
« ce sont des fermes barbares, que je ne vois point
« dans la pratique et qui ne sont point en usage
« dans le blason. » (Le Laboureur, Orig. des Arm.
page 225.)

Heurteure. [Choc, coup : « C'est li sauveres
« qui se trait Sous les pieres fermes et dures. Qui
« pour cos ne pour *heurteures* Ne li failent ne ne
« fauront. » (Bestiaire, dans D. C. III, 699^s.)]

Heuse. [Bottes, houseaux : « Calcamentis
« militaribus, que vulgariter *heuses* dicuntur. »
(Math. Paris, an 1247.) — « *Heuses* sont faites pour
« soy garder de la boe et de froidure, quand l'en
« chemine par pays et pour soy garder de l'eau. »
(Traité ms. des devoirs des héralds, composé sous
le règne de Henri VI d'Angleterre. — « Ses espe-
« rons li ostent et ses *heuses* li traient. » (Aiol,
v. 6463.)]

Heuser. [Botter, dans D. C. III, 739^s.]

Heut. Garde d'une épée. (Voir Heuz.)

..... Blanchandin fiert de l'espée
Qui tote fu ensanglantée.
Li ponz et li *heuz* qui fu d'or. [Blanchand. f. 192^s.]

Heuze-beufs et Heure-beufs. [Petit vers
qui mange le bourgeon de la vigne. (Usbets, du
temps de l'auteur.) — « Ledit jour, pour dis filles
« lesquelles vacquèrent à oster les *heuze-beufs* des
« divers vignes. » — « Pour .xx. femmes qui ont
« esté à oster les *heure-beufs*, lesquels mangierent
« les bourgeons à raisin. » (1470, Vignes de l'Orme-
Grenier.) (L. C. de D.)]

Hévenri. [Terre en *hévenri* : « Je ne trouve ce
« mot en aucun ancien titre et ayant été surpris de
« le voir employé dans un aveu du 27 janvier 1746,
« ie demandy au notaire ce que l'avoüant luy
« avoit déclaré avoir entendu par ce mot. — Il
« me répondit que suivant les enseignemens qu'il
« avoit pris, on appelloit terre en *hévenri* celle
« située dans la pente d'une colline, sur laquelle le
« vent rabat du sommet de la colline. » (1746,
Aveu du fief de Villarsou-la-Vallée.) (L. C. de D.)]

Hide. [Frayeur, épouvante : « Moult est li clers
« en grant freour, Moult a grant *hide* et grant
« peur. » (Mir. de Coiney, I.) — « Grant *hide* et
« grant paour me faites. » Gulleville.) — « Laquelle
« prieuse après ce qu'elle fu ainsi dehvée, dist à
« son mary, que par l'esponvement et la *hide*
« qu'elle avoit eu de ce que ledit Pierressons luy
« avoit fait, ses enfes estoit mors en son vendre. »
(JJ. 409, p. 406, an. 1376.) — « Il en peüst avoir
« grant *hide*. » (Froiss. III, 445.)]

Hideur. [1^o Frayeur, épouvante : « Se il estoient
« en grant mesaise de coer et en grant *hideur*, ce
« ne fait point a demander. » (Froiss. II, 125.) —
« Paour et *hideur* ay toutes les fois que de luy me
« souvient. » (Gérard de Nevers, I^{er} part. p. 69.) —
« Timidement elles s'estoient approchées du corps,
« pour la *hideur* de la mort. » (L'Amant ressusc.
p. 350.) — 2^o [Etat de ce qui est hideux : « Par
« grant *hideur* fu soutillée. Et elle estoit entor-
« tillée *hideusement* d'une toaille. » (Rose, 449.)]

Hideusement. [D'une manière effrayante :
« En l'autre nuit après, se l'histoire ne ment, Des-
« cendi uns orages de devers occident, En l'ost aus
« Sarrasins chei *hideusement*. » (Ch. d'Antioche,
VIII, 549.) — « Li paisant s'enfuient, n'i font arres-
« tement, Entré sont en la ville, criant *hideuse-*
« ment. » (Beaud. de Seb. X, 118.)]

Hideux. [« Que si *hideuse* beste osas onc ade-
« ser. » (Berle, c. III.) — « De si biaux et de si
« glorieus comme il estoient les fist-il si lais et si
« *hideux*. » (Joinv. § 778.)]

Hie. [Damoiselle, billot de bois pour enfoncer
les pavés : « A *hie* fierent plus de cent chevalier, Si
« que les luis font des gons arachier. » (Garin,
t. I, p. 135.) — J. de Meung (Tr. 402) a dit au figuré :
« Du Saint Esperit c'est la *hie* Qui froisse, desrompt
« et esmie Orgueil et yre ou Dieu n'est mie. » De
là l'expression à *une hie*, en masse : « A l'uis vie-
« ment plus que le pas ; Si entrent ens à *une hie*. »
(Renart, v. 23442.)]

Hieument, s. m. Action de battre avec la hie.
(Monet, Colgr. et Oud.)

1. **Hier, p.** Battre avec la hie, ficher en terre,
faire entrer à force. (Monet, Colgr. et Oudin.) —
[« A la tour sont venu ; chascuns i fiert et *hie* Tant
« que par force en ont la porte peçoie. » (Ch. d'Ant.
t. III, p. 514.)]

2. **Hier, [Adv. de temps. Voir Er, Hier.]**

Dont venez vous ? vous fustes *er soir* ? [Desch. f. 181^a.]

« Vrayement lu es bien acresté à ce malin . lu
« mangeas *her soir* trop de mil. » (Rab. I, p. 180.)

... Je sai tres *ersoir*
C'on plante en tel cortil, saille
C'autre erbaille
I vient par mauves terroir. (Vat. 1522, f. 166^s.)

Hiere. [« Le suppliant estant après vespre hors
« la place de Gardie, près de la *hiere* de l'abé de
« S. Hilaire. » (Jl. 482, p. 10, an. 1453.)]

Hierlekin. [Arlequin : « A sa siele et à ses
« lorains ot cinc cent clokeles au mains, Ki deme-
« noient tel luntin Con li maisnie *hierlekin*. » (Ren.
I, IV, v. 532.) — « Par eux (les avocats) ont perdu
« heritage Et des fait maint bon mariage Et mal fait
« cor un pot de vin ; Il s'entrepoillent com mastin ;
« C'est la mesnie *helcequin*. » (Le Mariage des filles
au Diable.) Dans la Chron. de Normandie, II, 337,
la forme est différente et subsiste comme nom de
personne : « Il vit que c'estoit ung roi qui avoit
« avec lui grant compaignie de toutes gens, et les
« apeloit en la mesnie *hennequin* en commun
« langage. »]

Hierre, Herre. [Lierre ; le mot actuel vient
de l'agglutination de l'article avec le *hiere*, *ierre*,
fait sur *hedera* : « Quand les saintes festes de
« Liberi se fesoient, si les destreignoit l'en (les
« Juifs) de faire clapeaus de foille et de *herre*. »
(Maechab. II, 6.) — « Là vous verrez mille peuples
« divers D'habits, de mœurs, de langages, couverts
« L'un de laurier, l'autre vestu d'*hierre*. » (Rons.
page 681.)]

... Cele grant maison de pierre
Dont le pignon sont couvert d'*ierre*. (Blanchandin, 178^s.)

Hilles. [« Hem deux *hilles*, autrement dites
« custodes, pour mettre à l'environ de l'autel, de
« taffetas vermeil rayé. » (ms. anc. 9484^s, fol. 489^b,
an. 1415.)]

Hince. « Une vesture de soye de flours sanz
« cousture, car elle estoit lassée en telle maniere
« que on lasse une reiz ou une *hince*. » (Perceff.
I, fol. 151^b.)

Hindart. [Cabestan : « Il doit et est tenu à
« faire..... un *hindart* bon et souffisant sus ledit
« cay. » (Jl. 69, p. 16, an. 1307.) — « Icelui cha-
« bleur amra un *hindart* assis sur la mostede l'isle ;
« et icellui *hindart* soustendra en estat pour y ata-
« cher les lillez (filets) et tourner à force de gens,
« quant les eaus seront si fortes qu'il en sera
« necessaire pour iceulx bateaulx passer oultre. »
(Jl. 170, p. 1, an. 1415.)]

Hinguer, Henguer. [Tourner au cabestan
pour entrer dans un port ; par suite, peiner, au
figuré.]

... Mieux a chil qi arive à port
Encore at il .i. poi voie Marie,
Que chil qi *henge* a port et n'i vient mie.
Anc. Poes. fr. Vat. n° 1590, fol. 418.

... A celui ou son cuer va *henguan*
N'ose escondire, ains va moult redoutant.
Anc. Poes. fr. Vat. n° 1522, fol. 167.

Lors veut danser et espringhier
Et bien souvent ailleurs *henghier*. (P. av. 1500, IV, 1307.)

Hipocratiste, adj. Partisan d'Hippocrate.
(Braml. Cap. Estr. I, 38.)

Venez pompans, bruyans legistes,
Medecins et *ypocratistes*. (Coquillard, p. 2.)

Hiraudie. [Souquenouille, haillons : « El là
« luy monstra le roy d'Angleterre qui avoit vestu
« une mauvaise *hiraudie*, et tournoit le rost. »
(Chron. de Flandres, chap. IX.) — « Si li couvint
« sa reube vendre, El canger, coi que nus en die,
« A une povre *hiraudie*, Qui moult estoit povre et
« chincheuse. » (Chev. au Barisel.)]

Hiriaux. [Gens vêtus de *hiraudie*, déguenillés :
Dont il avint que l'amiraux
Gayffiers, qui pas n'estoit *hiraux*,
Aincouz estoit fort, et corssus. (III Maries, p. 467.)]

[« En cely saint disner soit bien gardés que
« *hirans* et bordeurs ne fassent leurs offices, mais
« à collation du roy. » — « Uns *hirians*, l'n jon-
« glerres, un menestraus. » (D. C. sous *Hiraudus*.)]

Hirechier. Frissonner :
Il me font la chier *hivrechier*. (Froiss. Poës. p. 374^s.)

Hiretable. [Transmissible par héritage : « Qua-
« tre mil mars d'esterius *hiretable*. » (Froissart,
I, II, p. 162.)]

Hiretaige. [Héritage, biens-fonds. Voir une
citation sous *Hanol*.]

Hiretaulement. [Par droit d'héritage, au
cart. de S. Martin de Pontoise, fol. 28, an. 1332.]

Hiretier. [Prince héritier : « Nostre *hiretier*,
« disent les Anglais, du fils de leur roi, dans Froiss.
I, II, p. 38.]

Hirondelle, s. Au xvi^e siècle, on hésitait entre
arondelle, *heroudelle* et *hirondelle*. (Marg. Buffet,
Observ. p. 163.) — Dans le livre intitulé « Legende
« dorée des Saints et Saintes, » S^r François y
est dépeint s'entretenant avec les oiseaux : « Au
« feuillet 114 il est recité qu'il fit arrester le caquel
« de quelques *harondelles*, les appelant ses soeurs. »
(Apol. d'Hérod. page 491.)

Hirson. Hérisson :
Hirsons et dains, louves, serrieres
Et bestes de plusieurs manieres. (Desch. f. 448^b.)

His. [On lit au Gloss. 4120, an. 1348 : « Hissus,
« *his*. »]

Hisdur. [Voir *Huer* : « Quand il esguardoit si
« le hanap tout entour, E vit le vin si trouble qu'il
« en out grand *hisdur*. » (Th. de Cant. 105.)]

Histoire, Hestoire. [1^o Récit : « Les armes e
« chivalerie del tut despit il e ublie ; Des *hestoires*
« n'enquert, ne n'ol, Ne d'ancienne geste un mot. »
(Edouard le Confesseur, v. 4495.) — « *Estoire* est
« raconter les anciennes choses qui ont esté vraie-
« ment, mais eles furent devant nostre lens loing
« de nostre memoire. » (Brun. Lat. Trésor, 518.)
— « *Histoires* romains. » (Voyez Petit Jean de
Saintre, p. 4.) — « Cy diet *l'histoire*. » (Monstr. II,
p. 14^s.) — 2^o Représentation dramatique. Parlant
de l'entrée de Charles VIII dans Paris, en 1484 :

« Par la ville y avoit de moult belles *histoires*, jeux « et esbattemens. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 431.) Voyez dans le même sens Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 6, et Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 525. — 3^e Tableau historique :

Pres de la porte y avoit une *histoire*
Ou y avoit maintz riches personnages
Qui demostroït de Genes la victoire. (J. Marot, p. 51.)

« Item une pian de parchemin ou sont plusieurs
« *ystoires* que list maistre Jehan de Lignien. »
(Inventaire des livres de Charles V, art. 912.) —
4^e Slatue. Parlant du butin fait au Château-Neuf de
Naples, pris par Charles VIII, en 1495 : « Tant ima-
« ges, *histoires* d'allebastre fin, que de marbre.
« aussi d'or et d'argent que c'estoit merveilleuse
« chose. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de
Charles VIII, p. 144.)

Historien. [« Et imagina, si comme je vis les
« apparences par ses paroles que j'estoie un *histo-*
« rien. » (Froiss. Buchon, III, IV, 41)]

Historier. [1^o Rédiger une œuvre historique,
synonyme de *croniquer* : « J'ai ce livre *historyet*
« et augmenté à la mienne. » Froiss. II, p. 7.] —
2^o Raconter : « Tu nous *histories* la race d'Eacus et
« la guerre faite sous Iliou sacré. » (Essais de
Mont. III, p. 61.) — 3^o Représenter des histoires en
peinture. Parlant d'une tapisserie : « Elle étoit
« *historiée* des faits d'Achille devant Troye. » (Brant.
Cap. fr. I, p. 268.) — « *Historié* d'ancre. » c'est-à-
dire orné de figures dessinées à la plume : « Alexan-
« dre rymé et *historyé* d'ancre. » (Invent. des livres
de Charles V, art. 347.) — « *Historié* comme le bas
« d'un mulet. » Expression ironique pour dire orné
de beaucoup de façons. (Oudin.)

Historiographie. [« Touchant cestuy très noble
« et tres glorieux royaume, dont indigne *historio-*
« *graphie* voudroït bien garder l'honneur de Dieu et
« des personnes. » (Chastellain.)]

Hiver. [« *Hiver* est fort bonne saison, quand
« on a pour faire tison. » (Le Roux de Lucy, I, 102.)
Cette orthographe est tardive, comme le prouvent
les exemples suivants :] Le prieur parlant à l'Amant
qui vent se faire cordefier (p. 549) :

Comment vous qui avez gousté
Tant d'honneurs au monde et de gloire
Prendriez-vous *yver* pour esté,
Et en lieu d. bon temps, misere ?

« Qui passe un jour d'*hyver*, il passe un de ses
« ennemis mortels. » (Colgr.) — « *Bled* de *hiver*
« ou *yver*, « blé qu'on sème dans l'*hyver*. » (Anc.
Cout. d'Orléans, p. 461.)

Hivernage, Hivernache. [1^o Temps d'hiver :
« C'est l'amour chartre qui prison soulage, Prin-
« temps plains de fort *yvernage*. » (Rose, v. 4343.)]

Il ne me chaut d'esté ne de rouscé,
De froidure ne de *tens yvernage*
Quant je me muir par la plus bele née
Et la meilleur dou mont et la plus sage.

Poés. fr. MS. av. 1300, t. II, p. 584.

2^o Les gros bleds qui se sement l'hiver à la
différence des menus appelés mars. (Gloss. sur

les Cout. de Beauv.) « En my septembre l'en
« commence à faire les atroiz, de faire les gaigne-
« ries et fait l'en les *ivernages* en celui temps, ne
« pevent les avoirs faire grans dommaiges. » (Anc.
Cout. de Bret. fol. 150^b.)

Hiverner, v. [1^o Hiverner : « Johans de Néele
« chastellains de Bruges... et Tierriz qui fu filz le
« conte Phelippe de Flandres et Nichole de Mailli,
« manderent le conte de Flandres lor seigneur que
« il *ivernierent* à Marseille. » (Joinville, p. 39.) —
2^o Nourrir pendant l'hiver : « On ne peut faire pas-
« surer bestail es pasturages communs ou particu-
« liers d'aucune justice, à plus grand nombre, que
« l'on n'a *hyverné* et nourry des foins et pailles
« provenans des heritages que l'on tient en la jus-
« tice. » (Cout. d'Auvergne, dans le Cout. Gén. II,
p. 462.) — « Bues mal *ivernez* En mars est lassez
« si chiel en la voie. » (Nouv. Rec. de Fabl. I, 419.)]

Ho, interject. [Employée substantivement, elle
signifie arrêt : « Tant que lances et baches, espées
« et dagues et alayne leur peuent durer, ils fierent
« et frappent l'un sur l'autre et n'y a point de *ho*. »
(Froissart, t. XIII, 219.) — « Eis pugna supersedere
« mandavimus, scilicet *ho, ho, ho*, quod est, cessate,
« consueto, scilicet *ho, ho, ho*, quod est, cessate,
« cessate, vindictam demeriti divino judicio reser-
« vantes. » (Bymer, VIII, 539, an. 1408.) — « Il
« faut faire ung coup, *après ho*. » — « Sire dist le
« Jouvencel il esl encore du jour assez pour faire
« beaucoup de choses. » (Le Jouvencel, f. 57^b.)

1. Hobe. [« Le suppliant porta les dites gelines
« et coq en sa maison, et icelles mist en son soller
« dessoubz une *hobe*, qu'il covroit de une escudelle. »
(Jl. 172, p. 252, an. 1422.)]

2. Hobe. [Petit oiseau de proie : « Ceux qui
« volent à tour hault sont le faulcon, le lasnier, le
« sacre et la *hobe*. » (Modus, folio 76^b.) — « Et qui
« veult son enfant apprendre à affaitier et gouver-
« ner faulcon, si luy baille *hobes* pour affaitier. »
(Id. f. 101^b.)]

Sa proye ; rins comme un *hobe*. (Besch. f. 501^a.)

Hobeleiz. [Pillage (?) dans la Chron. des ducs
de Norm. v. 57246 : « Cil n'a mestier *hobeleiz*. Mais
« od les branx d'acer forbiz defendre les cors et les
« vies. » Voir HOUBELER.]

Hobeler, Hobelour. [Cavalier montant un
hobin : « Et que gentes d'armes, *hobelers* et archiers
« esms pour aler en le service le roi d'Angleterre
« soient as gages le roy. » (Statuts II de la
18^e année du règne d'Edouard III, ch. VII.) — « Nul
« home soit ardes de trover gens d'armes, *hoblers*,
« n'archiers, autres que ceux qui teignent par tiels
« services, s'il ne soit par commun assent, et grant
« fait en parlement. » (Stat. V de la 25^e année.) —
« Volons que tous yeux aux bien gentz d'armes,
« *hobelours* et homes à pié armez, comme arblas-
« sers, archers et autres homes à pié... soient à
« leur valu prestéement payez de leur gages, c'est
« assaver homes d'armes .xii. deners le jour, *hobe-*
« *leur* .vi. » (Bymer, IV, 232^b, an. 1326.)]

Hobens. [Haubans, terme de marine : « Estrems » traire, *hobens* fermer. » (Brut, v. 11488.)]

Hoher. v. Remuer, bouger, partir : « Il ne peut » *hober* du lieu. » (Les Quinze Joyes du Mariage, page 130.) — « En la ville entrent à grant presse, » Li fourrier qui ainz qu'ilz en *hobent* l'ardent de « touz point et desrobent. » (G. Guiart, v. 1901.) — « Ils ne *hobent* de leurs maisons, La jouent en touz » les saisons, Aux quilles, au franc de quarré, Au trinc, au plus près du coustau, Au dez, au glic, « aux belles dames. » (Livre de la diablerie, cité par Borel.)]

Hobin. s. Cheval grisâtre, marqué de taches noires. « Chevauchant un *hobin*. » (D. Flores de Gr. fol. 132^b.) — « Montant sur un *hobin* fort leger et « bien allant. » (Idem. fol. 152^a.) — « Elle cheu- » choit un *hobin* ardent, il la fit cheoir. » (Mém. de Commines, p. 483.)

Hobreau. [1^o Petit oiseau de proie, surtout employé à la chasse aux alouettes; au figuré et par dénigrement, petit gentilhomme campagnard : « Du » « mot *hobreau*, on ne peut douter qu'il ne vienne » de là, quand on dit d'un petit gentilhomme qui a » « bien peu de moyen : c'est un *hobreau*. » (H. Est. Précell. p. 93.)] — 2^o Débauché qui veut corrompre une femme :

L'amoureux est dessus les erres,

De pouvoir tirer hors des serres

Et des pinces de ce *hobreau*

Les plumes de ce jeune oyseau. (R. Belleau, II, 146.)

Hoc. [Crochet : « Un hoc à tanneur, de quoy » « l'on trait les cuirs hors de l'eau. » (JJ. 100, p. 501, an. 1369.)]

Hoche. [1^o Coche : « Quand ces gens ont à faire » « l'un avec l'autre, il prennent un pou de fust, et » « le fendent; et en chascune moitié si font deux » « *hoches* ou trois, et quand il se paient, il prennent » « la moitié du fust. » (Marco Polo, p. 401.)] — 2^o Houche : « Vergiers, *hoches*, chasaus, maisons. » (D. C. sous *Hochia*.)]

Hochebos. Hommes servant à pied pour seconder la cavalerie : « Ces gens a pié avoient divers » « noms fort bas, tels que roturiers, routiers; tuffes, » « termulons, *hochebos*, ou *hokbos* en Picard. » (Boullainv. Ess. sur la Nobl. p. 74.)

Hochement. [« Une risée, un clin d'œil, un » « *hochement* de teste, mettent plusieurs en » « cholere. » (Amyot, *Comm.* refrén. la colere, 6.)]

Hochepot. [1^o Ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot, avec marrons, navets, assaisonnements : « *Hochepot* de volaille. » (Mém. II, 5.)] L'origine est *hocher*, secouer le pot.] — 2^o Terme de droit anglois que nous rendons en François par « rapport de mariage, » c'est-à-dire que, de plusieurs enfans ceux qui ont été mariés et dotés par leurs parens, doivent après la mort de ceux-ci rapporter leur dot en commun s'ils veulent avoir part avec leurs autres frères à la succession de leur père ou mère.

1. Hoher, Hocer. [1^o Secouer, ébranler :

« Cist Dex de gloire qui tot a à jugier, Il saut et » « garl ce mestre cuisnier! Bien li avient cis pes- » « tiaux à *hocier*. » (Aleschans, 3869.) — « Li Turs » « fu sor le mur qui moult grant paor a, Buement » « en apele, l'eschiele li *hocha*. » (Chans. d'Antioche, VI, 623.) — « Là hurtoient et faisoient toute la porte » « *hochier* et bransler. » (Frçois. XI, 379.) — 2^o Sens obscène : « Lequel Jehannot vit sa femme venir d'un » « jardin, et avec estoit un jeune homme... il lui » « dist, tu viens de toy faire *hocier*. » (JJ. 159, page 317, an. 1405.) — 3^o Jouer aux dés, à pile ou face : « Icellui Estienne ainsi qu'il tenoit et *hocoit* » « les dez. » (JJ. 117, page 137, an. 1380.) — « Ilz » « commencierent à jouer ensamble à *hoissier* à » « plus croix, ou plus pile. » (JJ. 102, page 256, an. 1371.)]

Expressions :

1^o « *Hocher jus*, » jeter à bas, renverser. Parlant d'une vision : « Quant l'esprit veit ce, il print a » « secouer l'arbre comme pour les *hocier jus*; et » « lors fust le chevalier tombé sur la roche, s'il ne » « se fust tenu à une branche. » (Perceforest, IV, folio 127^c.)

2^o « *Hocher du nez*, » marquer du dédain. [Essais de Montaigne, I, p. 215.]

3^o « *Hocher la bride* à quelqu'un, » expression figurée et encore en usage, pour dire sonder les sentimens de quelqu'un, l'exciter à se déclarer sur quoi que ce soit. (Pasquier, Rech. p. 459.)

4^o « *Hocher sa lance*, » terme de joute : « Un che- » « valier qui demandoit jonste *hochoit sa lance*, de quoy » « remuoit. » (Perceforest, VI, f. 106^c.)

2. Hoher. [Faire des *hoches*, voir HOCHER.]

Hochet. [1^o Hochet : « Pour avoir refait tout de » « neuf un *hochet* d'argent pour jouer et esbattre » « madame Jehanne de France. » (De Laborde, Emaux, 341.)] — 2^o Osselets : « Item avons ordineit » « qu'il ne soit nulz que de ce jours en avant, qui » « joue ens le cloestres ou chimiteirres de egliez de » « Liege aux dez, aux scouz, aux *hochez*, ou aux » « autres jeux que ons appelle tremreatz. » (Histoire de Liège, II, 415, an. 1331.)]

Hockelour. [Trompeur : « Que nul en que- » « reltant, n'en repojnant, ne soit surpris neu che- » « son par *hockellours* ou barestours. » (Du Cange, t. III, 674^a.)]

Hoquelier. [Faire des difficultés mal fondées : « Jehan du Puch dit que c'estoit la coustume des » « sergens de tanser et *hoquelier* les bonnes gens. » (JJ. 93, p. 220, an. 1362.)]

Hoqueleur, Hoqueleur. [Querelleur, chi- canier : « Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux, » « tanseur. » (JJ. 94, pièce 58, an. 1364.)] — « Lequel » « Jehan estoit de très mauvaise vie et *hoqueleur* » « en tenant plusieurs gens en grans procès. » (JJ. 166, p. 377, an. 1412.)]

Hocquemelle. [Empêchement, obstacle : « L'exposant dist à icellui Garelle que autres foiz » « avoit il eu une *hocquemelle*; qu'il se gardast

« d'en avoir un autre et qu'il ne feust rangier. » (J.J. 167, page 283, an. 1413.)

Hocquet. [1° Houlette : « Adam Michiel, pasteur, de son *hocquet* ou baston à bergier, et le « suppliant de son *hocquet* à pique. » (J.J. 165, page 25, an. 1410.) — « Icellui Caton getta un sien « baston à bergier, appellé *hocquet*, au suppliant. » (J.J. 158, p. 346, an. 1404.) — 2° Surprise : « Du Bois « incontinent survial... Pour garder la ville, du « *hocquet*. » (Vig. de Charles VII, 63.)

Hocqueier. [Loqueter : « Icelle jeune fille oy « gens qui *hocquetoient* à l'uis du jardin. » (J.J. 162, p. 252, an. 1408.)

Hodé, s. f. Lassitude, fatigue, pesanteur. (Colgrave.)

Hoder, v. Lasser, fatiguer :

..... Cil valet sont si oultré
En sen amour et en sa grasse,
Que pour voir ou Fen *hode* et lasse
Et en est son coer tous ireus
Quant on parole riens contre eus. [Froissart, f. 404.]

[« L'ordonnance que nous avons eu, nous a trop « *hodé* et travaillé. » (Froiss. II, 91.) — « Se *hoder* « et lanner. » (Id. 92.)

Hoe, f. *Hoë* sert en admiration ou estonne-
ment ; comme quand on dit : *hoe*, qu'est cela ? »
(Rob. Est. Gram. fr. p. 163.) Parlant de J. C. :

« Ou qu'il souffrit pour no redemption. [Desch. f. 434^b.]

2° [Oni : « Li done une liel collée Qu'il ne dist *hoë* « non ; Amphymacus avoit à nom. » (Guerre de
Troyes, dans D. C. III, 673^b.)

Hoëilles. [Brebis, ovailes, ou « Lions paisibles
« comme *hoëilles*. » (Partonopex, v. 5852.)

Hoese. [Botte : « Il les ad prises, en sa *hoese*
« les bue. » (Roland, v. 641.)

Hoet. [Mesure d'avoine : « De chascun *hoet* de
« fourment quatre deniers, et de chascun *hoet*
« d'avoine deus deniers. » (Cart. de Flandre, Cham-
bre des Comptes de Lille, an. 1275.)

Hoete, Hoetete. [Petite houe : « Le suppliant
« prist une *hoete*,... et lui getta laditte *hoete*... Lui
« donna un autre cop de la ditte *houette*. » (J.J. 163,
page 47, an. 1408.) — « Jehan Laisné envioia querre
« une *houete* pour esrachier et oster une pierre. »
(J.J. 106, p. 263, an. 1374.)

Hoge. [Colline : « El sommet de un *hoge*. » (Livre
des Rois, c. 2, verset 25.)

Hoguer. [Gronder, grincer : « Dist li vilein ;
« renart ne *hoïngne*. » (Renart, v. 13064.) — « Pour
« ce que la charrete dudit exposant pignoï, qui est
« à dire selon le langage du pays (Palau) *huignoï*,
« ledit Colin de l'Estang lui dist que elle avoit bien
« mestier de oindre. Icellui Perrenot dist au sup-
« pliant : « Se tu en *hogues*, encores seras tu batu. »
(J.J. 206, p. 833, an. 1482.)

Hogement. [Capitaine (*hauptmann*), en flam-
mand : « Puis feirent (ceux de Gand) trois nouveaux
« officiers, nommez en leur langage *hogemens*,
« qui vault à dire souverains hommes, et les feirent

« capitaines d'eux. » (Monstrelet, vol. III, an. 1451,
folio 40^b.)

Hogette. [Certain petit tonneau : « Nostre
« custume sur les vins... admenez en petits ton-
« neaux, que l'en nomme *hogettes*. » (Charte
d'Henri V, ms. fr. anc. 8387, °.)

Hoguinele. [Troupe de mendiants : « Chestle
« mains chi, trauderie Est nommée et coquinerie,
« *Hoguinele* par non le clain Et qui apelle mengue-
« pain. » (Galleville, Pèler. du genre humain.)

Hoguineur, adj. Importun, fatiguant : « Ceux
« de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands
« causeurs de tout temps et les apelloit-on *hau-*
« *guineurs* et font des rencontres qu'on appelle des
« rebus. » (Braut. Cap. fr. t. II, p. 130.) — Martin
de la Porte donne *hoguineur*.

Hoigne. [Forme verbale de *hogner*, gronder,
grincer : « Je leur monstrey sans *hoigne* De quel
« poissant sont mes doigtz. » (Chans. Hoist. I, 301.)

Hoifer. [Crier : « Il ne *hoilloit* ne ne chanloit. »
(Ren. II, v. 46874.)

Hoiquement. [Comme *hoguement* : « Item
« que tous ceux de la loy, les doyens et les *hoi-*
« *mans* de la ville. » (Monstr. III, f. 46^b.)

Hoïr. [Héritier (voir *Heu*) : « Comme droit *hoïr*
« de France font Pepin couronner. » (Berte, III.)
— « Bien savés que par mauvais *hoïr* De chîé ent
« viles et manoir. » (Leroux de Lincy, Pr. II, 250.)

Expressions :

1° « *Tiers hoïr* ne jouist de chose mal acquise. »
(Desch. folio 60^d.) — C'est le non *gaudebit tertius*
heres de Juvénal.

2° « *Hoïr* de quenouille, » héritier femelle, fille et
héritière. (Colgrave.)

3° « *Aîné hoïr*, » aîné héritière. (Voy. Duchesne,
Cén. de Béthune, p. 132, tit. de 1245.)

4° « *Drois hoïrs*, » héritier direct. (Duchesne,
Gén. de Béthune, p. 47, tit. de 1248.)

Hoïre. (Comme *erre* : « Lors s'en vont grant
« *hoïre* à Mont le Heri. » (Flore et Jeanne, 32.)

Hoïrie. [Héritage, succession directe : « La
« comté d'Yvreux qui sied en Normandie estoit, par
« droite *hoïrie* de succession de leur mere, revenue
« aux enfans du roi de Navarre. » (Froiss. II, II, 19.)

Hoïrerie. [Même sens : « Par droit de succes-
« sion et *hoïrerie*. » (J.J. 179, p. 42, an. 1427.)

Hoïscheton, Hoïschon. [« Que se ilz ne se
« deportoient, qu'il en feroit la plainte au seigneur
« de Creancey, et qu'il n'y auroit *hoïschon* ne *hois-*
« *cheton* qui ne venist avant. » (J.J. 157, p. 250,
an. 1402.)

Hoïsez. [Houx ou houssine : « Lesquelles
« femmes garnies de verges de boust, de *hoïsez* et
« de bastons. » (J.J. 131, p. 155, an. 1387.)

Hoïste. [Hostie : « Pourquoi ledit Guillaume
« prist à un drappel les dilles *hoïstes* et les remist
« en une des dilles boistes, comme celui qui ne
« savoit se elles estoient sacrées ou non. » (J.J. 120,
p. 214, an. 1382.)

Hokebot. [Espèce de barque : « Bien avoit sis « vint vaisiaus d'une fole, sans les barges et les « *hokebos.* » (Froiss. VIII, 272.)]

Hola. [1^o Cri d'appel : « Si lui dis je, mon cueur, « *hola!* Mais conte n'en tint, sur mon ame. » (Ch. d'Orl. 52^e Chans.) — 2^o Cri d'arrêt : « La royne mere, « qui ayroit les troubles pour se rendre necessaire « et estre employée à faire le *hola.* » (Har. de d'Au- « bray ; Satire Ménippée.) — « La royne estimant « pour ce *hola* et taisible reconciliation toutes cho- « ses luy estre assurees. » (Pasquier, Recherches, liv. VI, p. 549.)]

Holagre. [« Quooyq' il ne fust pas bien haïtés. « mais tout pesaulx et *holagres.* » (Froiss. X, 245.)]

Holerie. [Libertinage : « *Holerie*, adulteratio. » au Gloss. 7684.]

Holier. [Libertin : « *Holier*, adulterator, » au Gloss. 7684.]

Holiere. [Libertine : « *Holiere*, adulteratrix, » au Gloss. 7684.]

Hollon. [Eminence : « Demi journal de terre, « seant ou terroir de Bonnai, au lieu que ou dist « les riés de Coquerel, tenant d'une part au ridel « ou *hollon* qui est devers le terroir de Heilly. » (Cart. de Corbie, Daniel, fol. 69, an. 1427.)]

Homar. [Homard. (Oudin.)]

Homece. [Virilité, courage : « S'or ne nos faut « quers e *homece.* » (Chron. de Norm. v. 26737.)]

Homecide. [Homicide : « Murtre et *homecide* « ne puet estre en un cors,..... Car murtre est fait « en repos..... et celui à qui l'on donne cos, de « quoi il recent mort, est *homecide.* » (Assis. de Jérus. chap. XCI.)]

Homelie. [Sermon : « Quant donc par plaisir « volontaire chanté me fust ceste *homelie.* Estoit-il « temps de me taire. » (Villon, Ballade de son appel.)]

En mainte *omelie* dit Bede,
Que chacun doit oster ses dois
Et ses yeux du dolent esclede
D'atoucher l'or, car c'est un bois
Ou les diables tendent leurs rois :
Pour les convoitez qui au chien
Sont comparez d'orgueil prochien. (Desch. f. 244^a)

... Pleust ores au Createur
Nestre jamais par loy n'autre orateur,
De finfortune escripte *Yomelye.* (Cretin, p. 120.)

Homageage [Homage : « Ne perdez pas del « conte vostre *homageage.* » (Ger. de Rossill. 311.)]

Homicide. Meurtre, *masc. et fém.* : « Celui qui « aura fait *homicide* tous ses biens seront confis- « quez au seigneur, il se doit faire sousterrer vif « au dessous le mort. » (Cout. de la ville d'Agen, Nouv. Cout. Gén. IV, p. 903^a.) — Parlant du meurtre du duc de Bourg., tué à Montereau, en 1419 : « Demoura avecques le daulphin la dame de Giac, « laquelle (comme il fut commune renommée) fut « consentant de ladiete *homicide.* » (Monstrelet, vol. I, p. 283^b.)

Homicider, v. Commettre un meurtre : « On

« dit que tous ceux qui meurdrirent Jules Cesar en « plein senat moururent depuis de morts violentes : « Semblables discours font quelques uns contre « ceux qui *homiciderent* dedans Blois le duc de « Guyse. » (Lett. de Pasq. II, p. 336.)

Homicidaire, s. Meurtrier, assassin : « Meur- « driers, *homicidaires* ayans fait et commis homi- « cide volontaire. » (Cout. Gén. II, p. 981.)

Homilier, v. Prêcher. Parlant de la résurrec- tion de Notre-Seigneur : « Pour avoir esté grande- « ment *homiliée* par nos premiers docteurs de « l'eglise. » (Lett. de Pasquier, II, p. 653.)

Hommage. [Serment par lequel le vassage se déclare l'homme du suzerain. La foi est la consé- quence de l'*hommage* qu'elle précède historiquement, car elle n'était due à l'origine qu'au roi. (Voir FIE et FIÉ) L'*hommage* lige vous obligeait plus étroitement que l'*hommage* simple (*hominium platum*) : « L'*hommage* n'est autre chose qu'un « serment de fidélité qui se fait pour un fief. Mais « l'*hommage* est differen de la fidélité ; parce que « l'*hommage* est un acte de protestation de serment « avec solennité et la fidélité est n. : obligation « permanente. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 61.) Voy. Brit. des Loix d'Anglet. chap. LXXVIII, f. 170^a. — « L'*hommage* ne detruit point la souveraineté, « vù qu'il y a beaucoup de princes qui se disent « souverains, même qui portent le titre de rois, « qui néanmoins doivent *homage* à de plus « grands seigneurs ou à des conquerans. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 376.)

Différentes sortes d'*homages* :

1^o « *Hommage* de bouche et de mains. » Le vas- sal, en prêtant serment, mettoit ses mains dans celles de son seigneur, et après le serment il embrassoit son seigneur pour marque de fidélité. (Voy. Du Cange, sous *Homagium manuum.*)

2^o « *Hommage* de devotion. » C'est une donation faite à l'église en franchise aumône et qui n'emporte fief, ni juridiction, ni autre devoir. (Cout. Gén. I, II, p. 579.)

3^o « *Hommage* de fief. » (Voy. Bout. Som. Rur. pages 478-479.)

4^o « *Hommage* de foy et de service. » — « C'est « un *homage* par le quel le vassal s'oblige de rendre « quelques services de son propre corps à son sei- « gneur, comme par exemple de luy servir de « champion ou de combattre pour luy en cas de « gage de bataille. » (Laur.) Voyez Du Cange, au mot *Homagium servitii.*

5^o « *Foy et homage.* » — « La difference de ces « mots se recognoist par l'epistre du pape Adrian « dedans Radenicus : *Episcopus, inquit, Italie « solum sacramentum fidelitatis, sine hominio, « facere debere domino imperatori. id est, perso- « narum subjectione.* » (Pithou, Cout. de Troyes, page 74.)

6^o « *Hommage* de paiement. » Lorsque quelqu'un étoit coupable envers un autre, il se déclaroit pour le reste de sa vie le vassal de celui qu'il avoit offensé

ou de ses héritiers. (Du Cange, sous *Hominium pro emendat.*)

7° « *Hommage* de paix. » — « L'*hommage* de paix est un respect de société et comme de confédération et alliance, ainsi qu'il est contenu au traité d'entre le roy Charles VII et le duc de Bretagne « que quand les princes et seigneurs s'allient ensemble et leurs sujets promettent de tenir et « entretenir la paix et confédération par eux faite, » (Bout. Som. Rur. tit. 82; Anc. Cout. de Norm. 48.)

8° « *Hommage* de pléjure. » — « C'est quand « l'homme du seigneur est tenu de se rendre pour « luy, estant prisonnier des ennemis, ostage et « rependant. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.) Voyez Du Cange, sous *Hominia plevita*. — *Faire pléjure*, « c'est répondre et se faire *pléje* pour un autre. » (Bout. Som. Rur. p. 479.)

9° « *Hommage* plein ou lige. » — « Le vassal lige « doit fidélité à son seigneur par un suprême *hom-* « *mage* contre toute sorte d'hommes, aucun n'en « étant excepté que le souverain.... Le vassal lige « est obligé au service personnel quand son sei- « gneur en a besoin, s'il n'a une excuse ou un « empeschement légitime. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 61.)

10° « *Hommages* deus en marche. » — « Il estoit « assez commun que (les hauts vassaux) ne se « dussent l'*hommage* qu'en *marche*, c'est à dire, « dans le lieu du fief dominant qui confinoit à la « terre qui en relevoit. » (Brussel, sur les Fiefs, page 342.)

11° « *Hommage* de service. » — « S'entend géné- « ralement parce qu'il n'estoit deus et presté seule- « ment par les vassaux, ains aussi pour les autres « hommes et subjects d'un seigneur. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.)

12° « *Hommage* et service. » (Laur.)

13° « *Tenir à hommage* et service annuel. » (Ib.)

14° « *Hommage* simple, » à la différence de « l'*ho-* « *mage* lige. » — « Le vassal doit faire *hommage* « simple à son seigneur, nûe teste, desceint et le « baisier en faisant les sermens requis. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cout. Gén. II, p. 9.)

15° « *Relief d'hommage*. » On distingue « deux « especes de relief à sçavoir d'*hommage* et de « droiciture, car en plusieurs coutumes se lit *rele-* « *ver* et *droiciture* sur son fief ou *relever* et payer « *droiciture*. » (Bout. Som. Rur. p. 495.)

16° « *Faire homage*. » — « C'est porter, jurer, « promettre foy et loyauté à son seigneur feodal « envers et contre tous en choses droiturieres et « necessaires, et de luy donner conseil et aide et « de luy garder son droil. » (Laur.)

17° « *Tenir ses hommages*. » — « Si le seigneur « feodal est chastellain, il peut sommer ses vassaux « de plein fief en général par cry public au lieu de « la chatellenie ou l'on a accoustumé faire criz et « faire à sçavoir à certain jour qu'il declarera, qu'il « *tiendra ses hommages*, après lequel terme et « delay peut le dit seigneur saisir ses fiefs et yceux « exploiter en pure perte, si les vassaux au temps

« à eux assigné ne font leur devoir envers le dit « seigneur de fief. » (Cout. Gén. I, p. 908.)

18° *Rendre l'hommage*, renoncer à l'hommage avant de délier son seigneur. (Voir Du Cange, sous *Hominium gurgire*. — Voir dans Du Cange, sous *Hominium*, toutes les expressions françaises ou latines non relevées en cet article.)

Hommager, *v.* Rendre l'hommage, se soumettre comme vassal. Parlant de l'amour :

Or trop me veis assez adommager

Quant je a vous me alty hommager.

Perceforest, vol. II, fol. 80, v° col. 2.

Expressions :

1° « Chose *homagée*, » c'est-à-dire que l'on tient en foi et « hommage du seigneur feodal. » (Laur.)

2° « Domaine *homagé*. » (Ibid.)

3° « Héritage *homagé*. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Cout. de Tours, art. 122.)

4° « Lieu *homagé*. » (Ibid.)

5° « Rentes et devoirs *homages*. » (Ibid.)

6° « Terre *homagée*, » c'est-à-dire celles qu'on tient à foi « et hommage du seigneur feodal. » (Du Cange, sous *Homagiales terrae*.)

Hommager, *adj.* Sujet à l'hommage feudataire. (Mém. de Seguiet, p. 144.)

Hommasse, *adj.* Femme qui a l'air d'un homme. Parlant de Catherine de Médicis : « Pour la « peine, elle l'enduroit tres bien fut à pied, fut « à cheval s'y tenant de meilleure grace, ne sentant « pour cela sa dame *hommasse* en forme et façon « d'amazone bizarre, mais sa gente princesse, « belle, bien agreable et douce. » (Brant. Dames ill. p. 73.)

Hommagement. [D'une manière hommasse : « Elles marchent *hommagement* et se maintien- « nent laideement devant la gent sans en avoir « honte. » (Mém. I, I.)]

Homme. [Le cas sujet est *on* (*homo*); le cas régime est *home* (*hominem*). On lit dans Roland : « Cinquante pez i poet *hom* mesurer » (v. 3167.) — « Membrez vous doit que laide cruauté fait qui « ocist son lige *homme* demaine. » (Cocci, XIX.)]

Expressions :

1° Seigneur suzerain : « Je congnoys bien que je « suis seigneur lige au roy Boort de Gauves et ilz « furent mes *hommes* et se Dieu me donne prochainement la puissance de l'amender, je le feray « volontiers. » (Lanc. du Lac, I, f. 13 d.)

2° Homme noble : « *Homme* et li menus peuples. » (Beaumont, p. 361.)

3° Vassal. Parlant de S. Louis qui avoit fait la paix avec le roy d'Angleterre en lui cédant quelques possessions qui relevoient toujours de la couronne de France : « M'est grand plaisir, dist le roy, « d'avoir fait la paix avecques le roy d'Angleterre « pour ce qu'il est a present mon *homme*, ce qu'il « n'est pas devant. » (Joinv. p. 14.)

4° Vassalle, au féminin : « Quant la pucelle ouyt « que le roy Alexandre luy donnoit si beau don ; « elle luy alla tantost cheoir aux pieds, mais le « gentil roy le releva et luy fist tantost faire hom-

« mage et la reçut le roy comme son *homme*. » (Roman de Perceforest, I, f. 123 c.)

5° Adversaire : « Si vindrent l'ung contre l'autre « de tel randon que Nero ataint son *homme* si « vertueusement, qu'il le porta par terre. » (Perceforest, vol. V, f. 30 a.)

6° « *Hommes* allodiaux. » — « Qui tiennent terres « en alleu. » (Laurière.)

7° « *Homme* d'armes. » Charles VII avoit commencé à réduire la noblesse françoise en corps de troupes réglées de cavalerie ; il en composa quinze cents hommes d'armes et d'archers, dont les compagnies plus ou moins fortes furent distribuées aux princes et aux plus expérimentés capitaines du royaume. L'*homme d'armes* avoit à sa suite quatre chevaux dont deux étoient de service et les deux autres, l'un sommier, l'autre pour le valet appelé coutillier. (Fauchel, des Orig. liv. II, p. 115.) — « Les *hommes d'armes* furent appelez quelque « lems après leur creation *gens des ordonnances* « pour le reglement qui leur convint lors tenir par « les ordonnances de Charles VII. » (Pasquier, Rech. liv. II, p. 125.) — « Nul n'estoit appellé aux gaiges « de *homme d'armes* se il n'avoit honnestement « prins prisonnier de sa main. » (A. Chartier, Quadrilogue invectif, page 116.) — Depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Henri second, les *hommes d'armes* ont composé un corps de cavalerie françoise, armée de halberet avec plastron de cuirasse avec les tassettes, de gorgerin, de grives entières. « Ils étoient montez sur des chevaux bardez et caparassonnez avec la criemière et le chanfrin ; ils avoient pour armes offensives l'épée d'armes d'un costé, la masse de l'autre, avec une « grosse et longue lance à la main. » (Du Cange, *Homines ad arma* ; La Roque, de l'Arriere Ban, p. 39 ; Mil. fr. du P. Daniel, livre IV, p. 212.) — « Capitaines d'*hommes d'armes*. » — « C'étoit des « gentilshommes qui commandoient des compagnies « de gendarmes et qui avoient la qualité de capitaines d'hommes d'armes. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 114.) — « *Homme d'armes garni*. » — « Payé « à chacun *homme d'armes garni* (qui estoit pour « luy, son page et gros valet deux archers et un « coutillier), à trente francs par mois. » (Berry, Chron.) — « *Homme d'armes de pied*. » — « Les « comtes de Nevers et d'Armagnac et le vicomte de « Lautreç frere du comte de Foix.... avoient trois « cent *hommes d'armes de pied*. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 249.)

8° « Il y a des *hommes de bras* et une sorte de « fermiers qui prenoient à cens et champart, les « maisons et les terres qu'ils cultivoient auparavant « comme serfs. » (La Roque, de la Nobl. p. 44.)

9° « *Hommes* et femmes de corps. » — « Les *hommes de corps*, sont des hommes dont la personne « est serve à la difference des main-mortables, « d'heritages qui ne sont serfs qu'à raison des « biens immeubles qu'ils possèdent et qui sont des « personnes libres. » (Laurière, Gl. du Dr. fr.) —

[« Tous *hommes* et femmes de *corps* sont au bail-

« lage de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent « demener, soit lieu franc ou non, et les peuvent « les seigneurs reclaimer et faire reclaimer, si bon « leur semble, car tels *hommes* et femmes de corps « sont censé et reputez du pied et partie de la terre « et se baillent en aveu et demembrement par les « vassaux, avec leurs autres terres. » (C. de Vitry, art. 145.)]

10° « *Homme* de cour, » juges, conseillers. (Du Cange, sous *Curiales*.)

10° bis. « Delfaut d'*homme*, » prendre par défaut d'homme : « Quand le seigneur feudal saisit et « assigne sa main sur le fief de son vassal pour « défaut de foy et homage. » (Laur.)

11° « Droit d'*homme* qui appartient au roy ou à « ses officiers sur les seigneurs subalternes, pour « raison des *hommes* et femmes serfs taillables à « volonté, afin de moderer, corriger et diminuer « les tailles excessivement failes. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Coutume locale de Chastillon sur Indre, ressort de Tours.)

12° « *Homme* de l'église. » — « Ce terme avoit six « différentes significations : la premiere designoit un « prestre ou un autre homme du clergé qui estoit « sous la discipline d'un superieur ecclesiastique... « La seconde.... designoit un affranchi, ou esclave « d'une eglise : car l'église pouvoit posséder et « possedoit des serfs qu'elle pouvoit mettre en « liberté.... L'église avoit une troisieme sorte d'*hommes*, « savoir les serfs qui estoient mis en liberté « par leurs maîtres dans l'Eglise, qui estoit une « des plus frequentes manieres de manumission « suivant les capitulaires de Charlemagne (L. 5, l. 30) « La quatrième sorte d'*hommes* qu'avoit l'Eglise, « estoient ceux qui ayant été affranchis par leur « maître, sans retenir aucune superiorité sur eux, « se mettoient en la clientele de l'Eglise.... La cinquieme sorte d'*hommes ecclesiastiques*, estoit de « ceux qui lenoient des biens d'Eglise par la concession des roys, lesquels souvent donnoient à « leurs capitaines et à leurs soldats des terres et « des heritages pour les tenir d'eux en benefices ; « ceux là devoient contribuer à la reparation de « l'Eglise de la maison episcopale, ou du monastere « duquel ces terres avoient été tirées, à proportion « de leur revenu et outre payer le cens stylupé avec « les decimes à peine de perdre ces terres. La « sixieme sorte d'*hommes ecclesiastiques* estoit de « ceux ausquels l'Eglise avoit accordé quelques « heritages et terres ecclesiastiques, moyennant « certain cens ou rente.... ou autre redevance ; ce « qui n'estoit baillé que pour un certain temps. « Ces sortes de cessions estoient appellees *prestariv* ou *precarie*. » (Chaulereau, Orig. des fiefs, page 168.)

13° [« Lequel Hilet appella l'exposant sanglant « villain, sers taillable ; dont ledit exposant, qui est « *homme d'estal*, et non pas de serve condition, « dontent et courrociez » (Jf. 120, p. 315, an. 1381), c'est-à-dire libre.]

14° « *Homme* feudal. » — « Seigneur qui a des

« hommes tenans en fief de luy. Mais en l'art. 74
« et 81 de la Coutume de Ponthieu l'*homme feudat*
« signifie le vassal. » (Laur.)

15° « *Hommès* de fiefs. » (Voy. Laur. Gloss. du Dr.
fr. et ci-dessus HOMME FEUDAL.)

16° « *Homme de foy*, » vassal, aux Ord. V. 691,
an. 1248.]

17° « Item pour ce que li *homme du froment*
« valent une foiz plus et autre moins, et pour ce
« que nous devons donner à mangier et à boire à
« ceux qui doivent ledit froment. » (JJ. 412, p. 6,
an. 1318.)

18° « *Hommès humains*, » hommes dans le sens
propre : « Bien vueille avoir leurs ames el princel-
« pallement de tous ceux d'icelle journée; c'est
« grand pillié que pour la faveur et suscitelement
« de deux et trois personages avoir été cause de
« faire mourir tant d'*hommes humains*. » (P. Desrey,
à la suite de Monstrelet, p. 121 b.)

19° « Item huit *hommes de justice* moyenne et
« basse et vault chacun homme en rente assise
« deux solz. » (JJ. 199, p. 418, an. 1461.)

20° « *Homme de main morte* » (Laur.), [c'est-à-dire
dont la puissance (*manus*) est morte.]

21° « *Homme mettant* » et « homme mourant. »
— « Il y a une notable difference entre l'*homme*
« *mettant* et l'*homme mourant*; car par la mort de
« l'*homme* servant n'echoit aucun droit de relief
« puisqu'il est ordinairement assumé pour faire
« l'hommage et serment pour les femmes, mineurs
« ou autres personnes incapables de faire les servi-
« ces deus au seigneur; mais par la mort l'*homme*
« *mourant* qui se fait ordinairement par les clois-
« tres, colleges, villes ou autres main-mortes
« echoient les dits droits d'hommage et de relief. »
Cout. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1276 b.)

22° « Et se il avenoit que entre ledit chevalier et
« les siens d'une part, les *hommes baniers* ou *mo-*
« *tiers* d'autre, eust contans, veul li roys que la
« querelle... » (D. C. III, 689 c, an. 1308.)

23° « Icele Marote mettoit sus au suppliant qu'il
« n'estoit pas *homme naturel*, ne capable de
« mariage. » (JJ. 196, p. 82, an. 1469.)

24° « *Homme de paix*. » — « C'est le vassal qui
« doit tenir et garder par la foy de son hommage
« la paix faite par son seigneur. » (Laur.)

25° « *Homme de plejre*. » — « Celui qui doit se
« donner pour caution et pour otage pour son sei-
« gneur; comme quand plusieurs barons qui
« estoient vassaux du roy de France, ont été envoyez
« en Angleterre pour tenir prison et otage pour le
« roy Jean et faire plejre de sa rançon. » (Laur.)

26° « *Hons* de pooté, » vitain, homme libre des
campagnes. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

27° « Noz *hommes* et femmes de corps, main-
« mortables et de *poursuite* » Ordonn. t. VII, 390,
an. 1371, c'est-à-dire homme sur qui on a le droit
de suite, serf.]

28° « *Hommes profitables*, » — « sont les sujets
« desquels le seigneur tire profit et revenu. »
(Laurière.)

29° « *Hommes du roy*. » — « Tous ceux la estoient
« qualitez *homines regii*; *hommes du roy*....
« lesquels luy estoient obligés par un droit special.
« outre celui de la souveraineté; et pour monstrer
« que ce n'estoit point des *hommes* obligés, à cause
« de la tenue de quelque fief; c'est que toutes et
« quantes fois que les capitulaires parlent des
« *hommes du roy* c'est toujours avec une marque
« de bassesse. » (Chantereau, Le Febvre, de l'Origine
des fiefs, p. 167.)

30° « *Homme de service*; » c'est celui qui, outre
la foi et hommage, doit en outre à son seigneur
quelque redevance, ce qui ne doit pas s'entendre du
service de la guerre. (Laur.)

31° « *Hommes* de servitude, » qui sont de condi-
tion servile. (Laur.)

32° « *Homme* vivant, mourant et confiscant; »
c'est un homme que les communautés ou gens de
main-morte sont obligés de fournir au seigneur de
fief, afin que par sa mort ou forfaiture, le seigneur
puisse jouir des droits qui lui sont acquis aux
mutations, quand les héritages ne sont point amorti-
sés. Cet homme s'appelle *vicaire* en la Coutume
d'Orléans et en quelques autres.

33° « Un *homme* en vaut cent, et cent n'en valent
« pas un; et au vray dire aucunes fois il advient que
« par un *homme* un país est raddrecé et réjouy par
« son sens et sa promesse; d'un autre un país tout
« perdu et desesperé. » (Froissart, livre I, p. 351.)
Voyez Montluc, l. p. 60.

34° « Tant vaut li *hom*, tant vaut sa terre. » (Blanchandain, ms. de S. G. f. 138 r.) — On lit dans Plaute
Quantum homo, tantum ager.

Hommeau, [Diminutif de homme: « Non pas
« d'un Hercules ne d'un Samson mais d'un seul
« *hommeau*. » (Mont. IV, 318.)]

Hommée, [Ce qu'un homme peut labourer de
vigne en une journée: « Item environ huit jours de
« vignes, scéans au terroir de Maisy... conteians
« trois *hommées*. » (JJ. 91, p. 429, an. 1362.)]

Hommelet, Diminutif de homme: « Que
« devons nous faire, nous autres *hommelets*? »
(Ess. de Montaigne, t. III, p. 150.)

Honeste, **Honestre**, [1° Honorable: « Les
« mains *honestes* membres (du clergé) deit l'um
« plus honorer Sntune l'apostle, e plus d'onur
« enveloper. » (Th. de Cant. 88.)]

Encor vivoit Karles li caus,
Ki moult fu preudom et loiaus,
Et mena moult *honestre* vie. [Mouskes, p. 323.]

« De nostre temps ce mot d'*honeste* auquel en
« ma jeunesse j'ay veu prononcer la lettre s, s'est
« maintenant tourné en une e fort long. » (Pasq.
Rech. liv. VIII, p. 656.) — [2° Convenable: « Cozes
« prestées qui sont demandées du presteur et tans
« qui n'est pas *honestes*. » (Bauman. XXXVII, 2.)
— « Devers nos est cil de Palesre Qui amaine ost
« grant et *honestre*. » (Parton. v. 7217.) — 3° Honora-
« ble, considérable: « El vuidoient li *honeste*
« homme del comté de Flandres et venciait en

« Haynau. » [Froiss. II, 362.] — 4^e Titre d'abbé et d'abbesse : « Les prieurs et les moines qui tiennent la règle de saint Benoît et ceux qui suivent les constitutions de S. Bernard et de S. Bruno, prennent le titre de *Don*. Les abbeses, les prieures, les religieuses ou nones avoient le titre d'*honnêtes*. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 393.) — « Religieuses personnes et *honnêtes* abbé et convent de saint Vaast d'Arras... religieuses dames et *honnêtes* abbesse et convent Notre Dame de Soissons. » (Ord. t. II, 268, an. 1344.) — Ce titre fut aussi donné en 1589 à Jean Thabouret, lieutenant de capitaine à Bourmont. (Voyez Procès verbal des Cout. de Bassigny, N. C. G. II, p. 1153.) — 5^e « *Honneste* de corps, chasté : « Les cognoissant neantmoins de si bonne vie et si *honnêtes* de leur corps que rien plus. » (Straparole, t. I, page 370.)]

Honesté. [Honneur, dignité : « Por o s' furet morte à grant *honesté*. » (Eulalie.) — « Li priur Del Munt deu, huem de grant *honesté*, Arcevesque que et évesque e priur c' abbé. » (Th. de Cantorb. 106.) — « Tulles dit : Cil est honestes qui n'a nulle laide teche ; car *honesté* n'est autre chose que honor estable et permanans. » (Brunet. Lat. Trésor, 338.)]

Honguar, adj. Grondeur :

Grognaers, fonguars, honguars, je prive
Les biens leurs sont mal employés. (R. de Coll. 127.)

Honguar est le nom propre d'un sergent, dans les Aresla amorum.

Hongne, s. Gronderie, murmure, plainte. (Collerye, 73.)

Hongner. [Voir HONGNER.] Gronder : « S'il *hongne* je le payerai tellement qu'il ne sçaura que répondre. » (Percef. IV, f. 112^a.)

Il faut dire, puisqu'ainsi *hoingne*
Que je luy ay graté sa roingne. (C. Marot, p. 157.)

Hongre. 1^e Hongrois :

Car les *Hongres* qui furent sur les champs,
Avec leur roy fuitis et recreans,
Leur roy meisme ennaïnt par puissance
Sanz assembler, ayans tuit souvenance.

[2^e Cheval hongre : « Il envoierent trois escuiers montés sur trois *hongres* chevaux trop appers. » (Froiss. II, 267.)]

Hongreline, s. 1^e Habit d'homme de guerre. (Mém. de Bassompierre, t. II, pp. 127-352.) C'étoit l'habit que cet auteur portoit à la guerre en 1621. — 2^e Robe de femme. Parlant des habillemens des Polonoises : « Les femmes y sont *honnêtes*, civiles et de peu de malice ; la coquetterie n'y est point en usage ; elles sont simples en leurs mœurs et pompeuses en leurs habits, qui sont une juppe et un grand justaucorps, ou *hongreline*, qui ferme « depuis le col jusqua la ceinture et tombe fort « bas. » (Le Laboureur du gouvernement de Pologne, p. 115.)

Hongrie. Nom de pays. « Mal de *Hongrie*, » maladie contagieuse, ainsi appelée en 1566. (Voyez

Hist. de Pe Tiou, t. V, l. XXXIX, p. 178.) — « Fait « à point de *Hongrie*. » (Rab. t. II, p. 131.) — « Li « plus trahitre marcheant sont en *Hongrie*. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Honneur, Honor, Honor. [1^e Réputation. Le mot étoit du féminin : « La meic *honor* est (ur- « net en declin. » (Rol. v. 2890.) — « L'*honor* n'est « pas autre chose que guerdon de verlu et merci « dou bien receu. » (Brun. Lat. Trés. p. 316.) — « *Honneur* est graius, richesse est paille, Bone qui « a honneur il a richiesce. » (Machault, 162.)]

Qui d'*honor* n'a cure
Honte est sa droiture,
Ce dit li vilains. (Prov. du C^o de Bret. f. 114^e.)

2^e Action d'honorer, de respecter : « Tant est « l'*honneur* bonne que je vous porte, que je voul- « droye que en tous endroits fussiez le plus vaillant « et le meilleur. » (Petit Jehan de Saintré, p. 313.) — « A ton pere et à la mere porte honneur et « reverence, et garde leur commandement. » (Joinville, p. 301.)] — 3^e Cérémonie honorable, comme pompe funèbre, ainsi que nous disons encore : « rendre à quelqu'un les derniers *honneurs*. » — Parlant de la messe célébrée le lendemain du mariage du duc d'Orléans avec la demoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne, en 1440 : « Estoiert les officiers d'armes vestus de leurs col- « les d'armes, ou estoiert les blasons des seigneurs « à qui ils estoiert, entre les quels y estoit le roy « d'armes de la jartiere d'Angleterre ; à tous les « quels *honneurs* estoiert aussi les seigneurs de « Cornouailles. » (Monstrelet, II, p. 178^a.) — 4^e Les marques et pour ainsi dire les attributs de la dignité. Après la description de la pompe funèbre de Henri IV, il est dit : « Ainsy finit la pompe funè- « bre, après la quelle furent portez les *honneurs* « du defunct roy, devant son effigie ainsy que s'il « eust esté vivant. » (Favin, Théat. d'honneur, II, page 1852.) — 5^e Charge, dignité, comme le latin *honores* :

..... Les *honneurs* changent l'entencion :
Premiers convoite amans les repairier
Et quant il a de se dame cet don
Puis requiert chose et il a soupeçon.

Poës. fr. MS. av. 1300, t. IV, p. 438⁵.

« C'est le proverbe commun que les *honneurs* « *muent les meurs*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, folio 17^a.) — [C^o Terres, biens, comme *honor* dans le bas latin et dans le Code Théodosien ; fief, surtout au nord de la Loire : « A lui lais-jo mes *honors* « et mes fiefs. » (Roland, 315.) — « N'a droit au « fieu, ne à l'*onor*, Qui se combat à son seigneur. » (Rou, dans D. C. sous *Honor*.) — « Se vos jamais « avoir volés m'amor, Et en Bourgoigne tenir fief « ne *honor*, Secorez moi por Dieu hui en cest hor. » (Aubri, Ibid.)] — 7^e Lods et ventes : « Les ventes et « *honneurs* se prennent sur l'acheteur, qui sont la « dixieme partie du prix que la chose anroïl esté « vendue. Le seigneur qui a justice ne peut deman- « der *ventes n'honneurs*, n'avoir par puissance de « fief la chose vendue, si non celui qui a basse « jurisdiction, ou plus pres du fonds. » (Cout. de

Poietou, C. G. II, p. 572.) — [8° Dîner : « Lors com-
« menga ledit Perrin à dire que de l'honneur ou du
« disner dessus dit il ne paieroit aucune chose. »
[J. J. 95, p. 124, an. 1363.] — 9° Jeu, dans Rabelais,
t. I, p. 138.

Expressions :

1° « Chevalier et escuyer d'honneur ou de l'hon-
neur ; » ils donnent la main aux reines et aux
princesses. Il s'est dit aussi pour personnes nobles.
Parlant de joutes célèbres qui furent faites par
Richard, roy d'Angleterre, en la ville de Londres :
« Quand... le roy d'Angleterre eut donné de beaux
« dons aux chevaliers et escuyers d'honneur du
« royaume de France..... on prit congé du roy. »
(Froissart, liv. IV, p. 93.)

2° « Cheval d'honneur. » dans les carrousel, est
distingué de celui des courses. (Voy. le P. Menestr.
des Tournois, page 219.) — Il s'est aussi dit d'un
« cheval couvert de veloux violet semé de fleurs de
« lys d'or de Cypre, aux franges et crespines de
« mesme, au pennache et lambrequins violet et
« jaune, mené par trois escuyers à pied » devant la
pompe funèbre des roys de France. (Favin, Théât.
d'honneur, t. II, p. 1867.) Voyez Brantôme, Dames
il. p. 18.

3° « Crier aux honneurs. » — « La monstre faite
« et la roy prise pour les tournois, les heraulx et
« poursuivans alloient crians par la ville devant les
« logis des tournoyeurs aux honneurs : seigneurs
« chevaliers et escuyers, aux honneurs aux hon-
neurs. (Voy. La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 66.)

4° « Enfants d'honneur, » pages élevés chez les
grands. (Cout. Gén. II, p. 607.)

5° « Épée d'honneur. » Le comtétable du Guesclîn
ayant été soupçonné de trahison, avoit envoyé son
épée au roy, refusa ensuite de la reprendre et passa
même au service de l'Espagne : « Veez icy (lui dit
« le duc d'Anjou) l'espée d'honneur de vostre office,
« reprenez là, le roy le veut. » (Hist. de Louis III,
duc de Bourbon.)

6° « Faire honneur. » faire politesse, donner le
salut. Le comte de Derby allant, en 1398, pour enle-
ver lui, parla tout haut sans « faire nul honneur,
« ne reverence et dit au roy. » (Froissart, livre IV,
p. 331.) — Parant de l'entrevue du roy Charles VI
avec l'empereur Venecelas à Reims, en 1397 :
« Quand les deux roys s'entrevinrent et rencontrent-
« rent, tout premierement, ils s'entrepreneurent moult
« honneurs. » (Froiss. I. IV, p. 295.)

7° « Faire honneur à quelqu'un de sa personne, »
c'est-à-dire l'honorer de sa présence. (Ol. de la
Marche, liv. I, p. 343.)

8° « Faire son honneur, » faire de belles actions :
« Bien disoient plusieurs vaillans chevaliers, usités
« d'armes, que point ne faisoient leur honneur. »
(Froiss. liv. II, p. 40.)

9° « Femme d'estat et d'honneur, » bourgeoisie
ayant un état et étant irréprochable dans la con-
duite. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 23.)

10° « Honneur gardé, » serment :

Et si aucuns vouloient respondre et dire
Que, sans raison je remplis mon cueur de ire

Honneur gardé, je les veul contredire. (J. Marot, 47.)

11° « Gens ou personnes d'honneur, » nobles et
bourgeois les plus distingués. (Percef. I, fol. 110^c ;
X. C. G. I, p. 968.)

12° « Helmet d'honneur. » — « Entra le roy Char-
« les huitiesime de ce nom dedans la ville de Paris,
« moult richement vestu, et acconré de drap d'or,
« avecques autres riches parures..... excepté son
« helmet d'honneur le quel estoit triumpamment
« porté devant luy sur un coursier de pris..... au
« lieu d'iceluy helmet avoit un chapeau sur son
« chief, et une moult riche couronne d'or fin. »
(P. Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 79^a.)

13° « Jugement honneur d'homme. » — « Nos
« eschevins de Liege, au jugement d'honneur
« d'homme, devront estre presens en nombre de
« huict à tout le moins et nul d'iceux se polra
« lever, ny en aller hors, dès que le procès crimi-
« nel sera commencé à lire. » (C. G. II, p. 976.)

14° « Nous jurerons sur la croix..... et sur nos
« honneurs. » Mém. de Bellievre et de Silley,
pp. 404 et 410.)

15° « Maître des comptes aux honneurs, » maître
des comptes honoraire. (Estat des officiers des
ducs de Bourgogne, p. 279.)

16° « Honneurs mondains, » politesse : « Gerard
« sachant tous honneurs mondains autant que
« homme de son age. » (Gerard de Nevers, II^e part.
p. 111.) — « Savoir de l'honneur ou l'honneur, »
à même sens. Parant d'une jeune princesse bien
élevée :

Elle est gracieuse et tres belle
Et sect assez bien l'honneur. (II. du Th. fr. II, p. 489.)

17° « Les honneurs et le morion, » châtiement
militaire qui étoit en usage du temps de Charles IX
pour les soldats de garde. (Mil. fr. du P. Daniel, II,
page 588.)

18° « Prendre quelqu'un ès honneurs. » —
« Quand le roy Peleon et la royne Bace furent
« couronnez, les chevaliers prindrent la royne ès
« honneurs. » (Perceforest, II, f. 148^d.)

19° « Repas d'honneur, » donné aux fraix des
héritiers après l'enterrement. (Cout. de Ecclou,
X. C. G. t. I, p. 776^b.) Il est parlé de ce repas dans
plusieurs autres coutumes.

20° « Honneurs royaux, » les cérémonies usitées
pour les personnes du sang royal ou de leur cour.
(Honneurs de la cour, ms. p. 1.)

21° « Tenir l'honneur du siege, » c'est-à-dire avoir
le droit de siéger au Parlement : « Les prelatz et les
« barons, qui tiengent le honneur du siege. »
(Ord. I, II, p. 224.)

22° « Assis à l'honneur » et « faire mettre à l'hon-
neur, » être assis ou faire mettre quelqu'un à la
place d'honneur. — « Il regarde en hault... et voit
« que la belle Helaine estoit assise à l'honneur
« comme celle qui devoit estre mariée au plus
« preux chevalier de la compagnie. » (Perceforest,
vol. III, folio 99^a.) — Parant d'un souper que

Louis XII donna à Savone, au roy et à la reine d'Aragon, on lit : « Le roy *feit mettre à l'honneur* » le roy d'Aragon. » (Jean d'Auton, Annales de Louis XII, p. 307.)

2^o « Table d'honneur, » comme nous disons le grand couvert du roy. Parlant du couronnement de Charles VI, à Reims : « Apres l'onction du sacre fut « le roy assis à sa haute *table d'honneur* et bailla « le duc de Bourbon (qui estoit pair et chambelau « de France) trois de ses chevaliers, dont l'un « étoit à dextre et l'autre à senestre et le tiers der- « riere son dos et un escuyer aux pieds. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, 145.) — On disoit aussi table pour l'honneur ; elle étoit destinée aux personnes les plus distinguées. Parlant d'un repas donné par le duc de Bourgogne, en 1468 : « En celle « salle avoit trois tables drecées dont l'une fut au « bout de dessus traversant à potence et estoit la « *table pour l'honneur*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. II, p. 528.)

23^e « Tabouret d'honneur, » le siège sur lequel se placent les dames qui ont ce qu'on appelle le *tabouret* chez la reine, lorsqu'elle tient cercle. (Brantôme, Cap. fr. l. I, p. 375.)

24^e « Terre et honneur, » proverbe. « Tel accroist « sa terre qui ne accroist pas pourlant son hon- « neur. » (Percef. III, f. 85^r.)

Honir, Hunir. [1^o Déshonorer : « Par quel « mesure le poïssum *hunir*. » (Roland, v. 631.) — « Se vos ne l' delivrez, nus sumes mal bailli ; Li « reis et saint iglise e nus iernes *huni*. » (Th. de Cant. 42.) — « Or vous dirons dou mauvais roi « Jehan d'Engleterre qui *honissoit* ses barons, et « gisoit avec leur femmes et avec leur filles à « forces. » (Mém. de Reims, § 292.)] — 2^o Violer : « Regarde s'il conviendra par ta desordonnée cha- « leur et de les compagnons que je sois violée, « corrompue, *honnie* au grant deshonneur de moy. » (Hist. de Floridan, p. 715.) — 3^o Détruire, ravager : « Destruisoient et *honnissoient* tout le pais de la « environ. » (Froissart, I, 352.) Les Latins disoient *fedare* au même sens. — 4^o Gâter, souiller : « Che- « mise de sang *honnie*. » (Percef. I, f. 88.) — On a dit de même « *hony* de boue et de boubier. » (Percef. I, fol. 59^a.) — 5^o Tromper. « Le lundi jour « S^t Michel, l'an mil trois cens et quinze, ordonna « et établi le prevost de Paris... que nutz ne mette « laineure es chappiaux de bonnet ne de gans de « laine pour ce qu'il *honnisent* les bonnes gens. » (Ord. pour les chapelliers, du mois de fév. 1366 ; Ord. IV, p. 705.)

Expressions :

1^o « *Hony* soit-il qui mal y pense. » C'est la devise de l'ordre des chevaliers de la Jarretière. (Pasq. Rech. p. 124.)

2^o *Honi* soit mari qui dure

Plus d'un mois. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1507.)

... Plus est que *honi* : qui à feme fait honte

Feme est moult haute chose ce vos di, sans mesprandre, Et se vos ne l' savez, si le devez apprendre.

Chastie Musart, fol. 107.

Honnissement, s. Action de honnir. (Monet et Oudin.)

Honorable. 1^o Poli, respectueux. Le duc de Bourgogne se tenant un genou en terre devant le dauphin sur le pont de Montereau, en 1419 : « Entre « temps messire Robert de Loire le prinist par le « bras dextre et luy dit : Levez-vous, vous n'estes « que trop *honorable*. » (Monstrel. I, p. 282^r) — 2^o [Digne de respect : « E *honorable* le num de els « devant lui. » (Lib. psalm. p. 94.) — « Bele estiés « et *honorable*. Et as besoignieux secourable. » (Fl. et Blanchef. 741.)] De là cette épithète a été donnée à différentes personnes : 1^o A des hommes de la première considération. (Voy. le procès-verbal des Cout. de Bassigny, dans le N. C. G. II, p. 1152.) — 2^o A des chevaliers. On lit dans les lettres de Rabelais, p. 188 : « Pierre d'Armagnac chevalier « *honorable* et capitaine de cinquante hommes « d'armes. » — 3^o A des personnes non nobles. (Voy. le procès-verbal des Cout. de Bassigny, dans le N. C. G. t. II, p. 1153.) — 4^o A certains officiers de justice comme les « vicomtes en Normandie ; pre- « vôts en France, Picardie, Anjou, Champagne et « Bourgogne ; viguiers en Languedoc, Provence et « Dauphiné, et chastelains en Poitou. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 362.) Sur l'avilissement de ce titre, voy. Du Cange, sous *honorable* ; il dit que ce titre a été avili, parce qu'on le erçoit opposé au titre de noble que tout le monde recherche.

Expressions :

1^o « *Honorable* pere, » qualification d'un évêque. (Bymer, t. I, p. 114^b.)

2^o « *Honorable* et discret homme, » titre d'un archidiacre. (D. Morice, Hist. de Bret. c. 964, an. 1256.)

3^o « Redoutable et *honorable* pere, monseigneur. » Qualification que donne à l'archevêque de Besançon, dans les lettres d'affranchissement des habitants de Pontarlier. leur seigneur, « Guillaume de Chan- « lite, vicieus de Digeon et sires de Pontoillier. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

4^o « *Honorable* barons monseigneur. » Qualification donnée à l'abbé de S. Etienne et au doyen de la S^{te} Chapelle de Dijon. (Perard, Hist. de Bourg. 520, an. 1269.)

Honorablement. [D'une manière honorable : « Et chascuns se doit appareiller au plus *honora- « blement* que il porra, que ainsie doivent eil faire « qui vont devant lor seigneur. » (Merlin, f. 50^b.)]

Honorableté. [Qualité d'une personne hono- ble : « Que il resgardent à la noblesse de son cuer « et à la *honorableté* de ses meurs et de sa vie. » (Brunet. Latin. Trésor, p. 579.)]

Honoraire. Qui fait honneur : « Sepulcre *hono- « raire*. » (Rabelais, IV, 31.)

Honorément. D'une manière honorable.

... Maintendrai amors tot mon aë :

Vivre ne puis plus *honorément*. (Poës. av. 1300, II, 857.)

Honorementz, s. Action d'honorer, respect, vénération. (S. Bern. S. fr. mss. p. 200.)

Honorer. 1^o Saluer : [« Mon pere estes en Deu,

« je vis dei honorer. » (Th. de Cantorb. 114.) —
« Il mist pied à terre pour la honorer. » (Percefor.
IV, f. 130^o.)

Quant Armant lessoit retourner
Por parroirre et affolter,
Moult les honore et les tient près
Et dit qu'il sont trestit malueus
Si lor eschape sains n'entiers. (Part. f. 158^o.)

2° Honorer :

Et du tout en tout deshonneurent
Quant sainte eglise et clers m'oneurent.
MS. du R. n° 6812, fol. 49.

3° Tirer profit :

S'en li erie merci, quil pardoint en poi d'eure ;
Quar qui meffait pardone, il s'avance et honore.
Doctrinal, MS. de S. G. f. 102.

4° Gratifier :

Puis le devest en mi la presse,
Ce qu'il a, prent, et nu le lesse,
En autre guise ne l'oneure. (G. Guiart, f. 349^o.)
Richard outremere demoura,
Salehadin tant l'ounoura....
Qu'il lessa perdre par fantieses
Japhes et Gadres qu'il ot prises. (Ibid. f. 37^o.)

[« Li arcevesque a la messe cantée... D'une once
d'or l'a li cons honorée. » (Rom. de Roncevaux,
p. 13.) — 5° Obéir. « Maint soudoier qui l'oneure. »
(G. Guiart, f. 233^o.)

Hontage. [Honte : « Mielz voeill murir qui
« hontage m'ateignet. » (Roland, v. 1091.)] Parlant
du sort différent que doivent avoir les pauvres et
les riches dans l'autre vie :

... Cil qi sain et jone et rice sont
Ne puent pas demourer sans hontage.
Vatic. n° 1490, fol. 23.

[« Je suis fieus vo seror, se Dex m'ait, Dame
« Marsent la bele o le cler vis. Si peuc cel hontage
« nient souffrir. » (Aiol, v. 3312.)]

Hontager. Déshonorer.

Par toy le soldat inhumain
Usant de violente main
Hontage la pucelle entiere. (Baif, p. 202^o.)

Honte. [1° Déshonneur, parole outrageante :
« E, malvais Deus ! por quei nus fais tel huute. »
(Roland, v. 2582.) — « Terre major, ço dist, metrat
« à huute. » (Id. 1489.) — « Huute nus seit retraite. »
(Id. 1701.) — « Jamais n'aurons tel aise de nos
« hontes vengier. » (Saxons, VI.) — « Car grant
« honte li faites quant en sa curt entrez, Cum en
« feu e en flambe de vostre cruz armez. » (Th. de
Cantorb. 39.) — « Car uns proverbes nous raconte,
« Que tels cuide vengier son honte, Qui l'acroist et
« ensi avient. » (J. de Condel, p. 35.)]

Lors fu Constanz tot abosmez,
Quant li prestres li dist tel honte.
Tant fu esbahis por la honte
Qu'il ne sçet que il doit dire. (Fabl. de S. G. f. 77^o.)

[« Qui a toutes ses hontes beues, Il ne lui chant
« que l'en lui die; s'on le hue parmi les rues; La
« teste hoche à chiere lie. » (Charl. d'Orl. Rondeau.)]
— « Vous ne sçavez quelles gens il y a en la ville;
« s'ilz nous pourront faire quelque desplaisir ou
« quelque outrage, il sera tantost jour; et puis
« sauldrons tous ensemble et verrons en four nous

« car la nuit n'a point de honte. » (Le Jouvenel,
fol. 29^o.) — 2° Modestie, rougeur :

Honte est morte et noyée
Et puterie est esacuée. (Fauchet.)

Parlant du chevalier Bayard : « Le bon chevalier
« se retira à Grenoble..... Le venoient veoir les
« dames d'alentour..... qui toutes ensemble ne se
« pouvoient saouler de le louer dont il avoit grant
« honte. » (Hist. du Chev. Bayard, p. 328.)

... Acuns hommes sont
Quant pour honte ou honneur garder
N'osent leur dame resgarder,
A la feste trouvent chansons
Qu'ilz chantent, et par pitens sons
Font à leurs dames entendre
Leur fait et en ont le cuer tendre. (Desch. f. 518^o.)

« Vous verrez aucuns avoir tant de jase et avec
« tant peu de jugement et de honte, qu'en la plus-
« part de ce qu'ils dient, vous penserez qu'ils ayent
« oublié qu'ils parlent. » (L'Amant ressusé, p. 146.)
— « Luy faisoient si grant joye qu'il en avoit grant
« honte. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 29^o.) — Ce mot,
dans S. Bern., répond au latin *verecundia*. On y lit,
p. 218 : « Li simpliciteiz si est par nature ens en-
« fanz, et li honte si est coisine as virgines. » —
« Tenre honte, » (ibid. p. 238), répond au latin
tenera verecundia. — 3° Crainte du déshonneur :

Quant li prestres li dist tel honte
Tant fu esbahis por la honte. (MS. S. Germ. f. 77^o.)

4° Parties honteuses : « La sagesse est représentée
« par une belle femme toute nue, sans que ses
« hontes paroissent quasi non essent, en son simple
« naturel, quia puram naturam sequitur. » (Sag.
de Charron, dans l'explication de la figure qui est
au frontispice du livre, p. 8.) — 5° Propos déshon-
nêtes. (Cotgr.) — [6° Courte honte. Cette expression
n'a pas d'historique, d'après Littré. On lit dans
Faifeu, p. 92 : « A tout sa courte honte. »]

Honteable. Qui a de la pudeur.

Honteuse court non honteable. (Desch. f. 17^o.)

Hontex, Hontos. [1° Déshonorant : « Sei-
« gneur, dist l'apostoles, moult est honteus cis fais. »
(Saxons, XV.) — 2° Confus : « Et se la templacion
« ravist alcune fois la pense juske al delit, iscele-
« ment sunt hontous de l'engin. » (Job, 452.) —
3° Modeste : « Moult ert pros et coragos Et dols et
« humbles et hontos. » (Part. v. 545.) — « Meurteiz
« hontouse, » c'est-à-dire maturité ou gravité hon-
nête et modeste. On lit dans le latin *gravitas vere-
cunda*. (S. B. Serm. fr. p. 219.) — « Estre hontous, »
dans S. B. S. fr. mss. p. 98, répond au latin *erubes-
cere*. — « Hontoux comme une pucelle. » (Oudin.)
— « Hontoux comme une truye qui emporte un
« levain » ou bien « comme un page de cour, »
c'est-à-dire effronté. (Cotgr.; Contes de Desperiers,
t. I, p. 292.)

Hontier, Hontoyer (se). Rougir, avoir honte.

[« L'exposant soy veant mener deshonnestement en
« prison, se Hontoya. » (JJ. 136, p. 200, an. 1389.)
— « Lequel Ferrin en oyant vespres, par contraite
« de nature, esternua une fois bien haul, dont il se
« hontoya. » (JJ. 157, p. 130, an. 1402.)] — « Bien

« se doyvent *hou-tier* princes et roys qui ont peuple
 « a gouverner, quant ils se trouvent ignorans, tant
 « qu'il adviengne que eulx et leur peuple soyent
 « gouvernez par autrui. » (Hist. de la Toison d'Or,
 II^e vol. fol. 61.)

Hooftmann. Officier : « L'on ne prendra point
 « d'administrateurs d'églises, d'hospitaux et de
 « confréries, ceux qui cette année là, ont esté esta-
 « blis *hooftman*, assesseurs, pointeurs ou receveurs
 « de la part de la loy. » (Cout. du pays de France,
 N. C. G. t. I, p. 618^b.)

Hooile. [Dos d'un couteau : « Iceelui Colot tira
 « un couteil à charrelon qu'il portoit, et en frappa
 « icelle femme du *hooile* en la temple. » (JJ. 173,
 p. 401, an. 1426.)]

Hoppe. [« Lequel se print à la *hoppe* d'icellui
 « Remonte. » (JJ. 196, p. 163, an. 1469.)]

Hoppelande. [Voir HOUPPELANDE : « Ceinture
 « de broderie par li mise et assise sur une *hoppe-
 « lande* de chamois pour ledit seigneur. » (Nouv.
 Comptes de l'Arg. p. 200.)]

Hopperie, s. f. Huée. (Cotgr.)

Hoquelet, v. Tromper. [VOIR HOQUELETER.] « Nul
 « ne les doit soustenir en leurs mauvais mestiers
 « ne en leurs vices, et specialement ceulx et celles
 « qui usent de *hoquelet* les bons et les loiaux gens
 « comme larrons, murtriers, engigneurs de contens
 « et comme garceaille, ribaudaille, truendaille,
 « mauvais contracteurs. » (Anc. Cout. de Bret. 159^v.)

Hoquelerie, s. Tromperie, filouterie.

Et si tendrez les disertains

Et les jngeurs sanz debat

De *hoquelerie* et de barat. (Desch. f. 374^a.)

[« Iceelui Jehan fu aucunement contredisant, en
 « disant que c'estoit une *hoquelerie*; et ledit Hen-
 « nequin lui respondi que ce n'estoit qu'esbatement. »
 (JJ. 149, p. 151, an. 1391.)]

Hoqueleur, s. Trompeur. [VOIR HOQUELETER.]

Il ne vault rien qui ne triboule

Aujourdui, ou qui ne mescompte;

On ne tient de prodrome compte;

Uns pseudoms ne puet pain avoir

Mais les *hoqueleurs* ont l'avoir. (Desch. f. 372^b.)

[« Lequel Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux,
 « transeur. » (JJ. 194, p. 58, an. 1354.) — « Cabn-
 « seurs, *hoqueleurs* et trompeurs. » (JJ. 100, p. 609,
 an. 1370.)]

Hoquemelle. Voir HOQUEMELLE.

Et s'il est nul qui en grumelle,

Qu'on luy doint tel *hoquemelle*

Qu'il y saiche bien assener :

Si qu'il mette un mois a saner. (Desch. f. 408^a.)

Hoquerelle. [On lit *hoquerel*, dans la Chron.
 des ducs de Normandie, v. 15634 : « Nos le pren-
 « drons au *hoquerel*. »]

Harou, ee moudreur me prenez;

Il ne vous demourra couillon

Bastart à voutre; or esprouvez

Que je scay faire ainsi taston.

Les rufiens, faulx bongeron;

Vous avez ceste *hoquerelle*

Et vous rerez de moy ce don,

Vieille ribaude et maquerelle. (Desch. f. 330^b.)

Hoquet, Hoquet. [1^o Phrase harmonique
 dans laquelle une ou plusieurs parties étaient entre-
 coupées ou interrompues par des silences : « Les
 « uns vont chantant le motet; Les autres font dou-
 « ble *hoquet*. » (Hist. litt. de la France, t. XXIV,
 p. 751, cite Gace de la Bigne.)] — 2^o Incident, diffi-
 cultés dans les affaires.

On fait de .iiii. causes mile

Escriptures de grant argent,

Onques ne fut tant de *hoquets*

Qu'il y a et finalement

Onques ne vy tant de procès. (Desch. f. 326^c.)

[« Si eux se complaignent de ceux qui se sont
 « entremis des impositions au temps passé ou d'au-
 « cuns nos officiers, faites leur sommerement et
 « de plain oster tous *hoquetz*, fuites et cavillations. »
 (Ordon. II, 558.) — 3^o Houlette. Voir HOQUET. —
 4^o Coup sous le menton : « Iceelui Perrinet fist un
 « petit *hoquet* de sa main au menton dudit Symon
 « en lui levant hauls son menton par un cop seule-
 « ment. » (JJ. 127, p. 76, an. 1385.)]

Hoqueter. [Ebranler : « Quand le suppliant ne
 « trouvoit point l'huis ouvert il faisoit tant en le
 « *hoquant* et soudard que il ouvroit. » (JJ. 164,
 p. 280, an. 1410.)]

Hoqueton. [A l'origine, c'était le coton (*al co-
 ton*) : « Bien chancié et vestu d'un paile d'*auqueton*. »
 (Ch. d'Antioche, VII, 757.) — Puis ce fut un gam-
 beson rembourré de coton : « D'un dart envenimé
 « feri le prou Odon, Qu'il li faussa l'auberc en
 « après l'*auqueton*. » (Id. VIII, 910.) — « Lequel
 « Perrin bailla à icellui Macé ung cop de la fourche
 « en la poitrine, dont il le navra, et l'eust tué n'eust
 « esté son *hoqueton* d'argent. » (JJ. 206, p. 370,
 an. 1478.) — « Adonc demoura le roy en plain
 « *hoqueton* qui estoit couvert d'ung drap d'or
 « moult noblement. Apres luy devestit son *hoqueton*
 « pour veoir la playe plus appertement. » (Percef.
 vol. I, f. 29^a.) — Par suite, le *hoqueton* devint une
 casaque.

Tel y a s'il estoit paré

Et qu'on luy vist ung peu la cuisse

On le trouveroit bigarré

Comme ung *hoqueton* de Sourysse. (Coquill. p. 61.)

Expressions :

1^o « Exempt du *hoqueton*. » L'auteur, parlant des
 vieux soldats romains qui étoient exempts de tout
 service militaire, dit : « Ces vieus soldats *exempts*
 « du *hoqueton* comme nous parlons à Paris. »
 (Favin, Théat. d'honn. II, p. 1822.)

2^o Qui a le loup pour compaignon
 Porte le chien sous l'*hocton*. (Cotgr.)

Hor. [Héritage : « Por coi venez en son *hor* her-
 « bergier. » (Agolant, v. 1127.)]

Horde. [« Les autres Tartares qui habitent le
 « païs plus froid logent en pavillons et par *hordes*. »
 (D'Aub. Hist. I, 42.)]

Hordcat. Boisson faite avec l'orge. (Cotgr.)

Horder. [VOIR HORDER. Clore : « Cest cort il fut

« moult tres bien clos De piez de chesne agus et
« gros; *Hordez* estoit d'aubes espines. » (Renart,
v. 1291.) — « Qui de long garde, de près got, Et qui
« bien se *horde* et clot, Si puet dormir seurement. »
(Vie des Pères, mss. D. C. II, 721.)

Hordis, Hordoïs. [Clôture, palissade; « Quand
« li Sarrazin le vindrent assaillir, il geterent le feu
« grejois ou *hordis* que il y avoit fait faire. » (Joinv.
§ 269.) — « Or vous dirai qu'il avint la nuit; la
« pierre d'une perriere feri si à l'ordoïs d'une tor-
« nace, que li *hordoïs* chai. » (Mart. Ampl. Coll.
t. V, 614.)]

Horcé, s. f. Averse, onnée. (Cotgr.)

Horion, s. 1° Coups, au propre et au figuré :
« Donner coups et *horions* et en recevoir. » (Le
Jouvencel, f. 5.) — « Se ruerent de grands et rudes
« *orions* tellement qu'il sembloit la bataille estre
« mortelle. » (Hist. du chev. Bayard, p. 50.) — Par-
lant de Charles VI qui s'étoit déguisé pour venir
voir l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris :
« Et les sergens qui ne connoissoient ny le roy ny
« Savoisi, frappaient de leurs bouloyes sur eux et
« en eut le roy plusieurs coups et *horions*. » (Juvén.
des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 72.) — « Il couru-
« rent les lances, ou il y eut de beaux *horions*
« donnez. » (Mathieu de Coucy, II. de Charles VII,
p. 680.) — « Il vint à hausser la main et luy donna
« si beau *horion* rouge, le visage que la joüe dextre
« luy en devint rouge. » (Nuits de Strapar, I, p. 20.)
— 2° Coup de vin :

Je ne scai que faire de boire
Ung *horion* : c'est le plus seur. (Pathelin, Test. p. 114.)
Donnez-moy à boire ung *horion*. (Id. p. 126.)

3° Gros morceau de pain, comme si l'on disoit
« coup de pain. » (Cotgr.) — 4° Espèce de maladie :
« Un mauvais air corrompu, chut sur le monde,
« qui plus de cent mille personnes à Paris mis en tel
« danger, qu'ils perdirent le boire et le manger....
« et avoient tres forte fiebvre deux ou trois fois le
« jour... et nommoit on cette maladie le *lac* ou le
« *horion*..... On avoit la toux si fort et la rume et
« l'enrouëture, on ne chantoit qui rien fust,
« de haultes messes à Paris. » (Journal de Paris,
sous Charles VI, p. 21.)

Expression :

« Tout d'un *horion*, » tout d'un coup, tout à la
fois. (Vig. de Charles VII, II, p. 118.)

Horis. [Monnaie : « Targes et *horis*, autrement
« appellez gros de Bretagne. » (JJ. 207, p. 225,
an. 1480.)]

Horloge. [VOIR ORLOGE, ORLOGE, IERLOGE, RELOGE :
« Pour faire sablon à mettre à *horloges*. » (Mén. II,
p. 5.) — « *Horloge* entretenir, jeune femme à son
« gré servir, vieille maison à réparer, c'est tou-
« jours à recommencer. » (Le Roux de Lincy,
Prov. II, 305.) — « S'accorder comme des *horloges*. »
(Ibid. 414.)]

Expressions :

1° « *Horloge* de sable ou sablon, » aujourd'hui un
sable. Il est parlé dans les Mém. d'Ol. de la Marche,

liv. II, p. 535 à 548, d'une *horloge* tenue par un
nain, pendant les joutes du Pas d'armes de l'arbre
d'or, en 1468. — On voit à la page 537 et 541 que
c'étoit un sable de demi-heure. (Aresta Amorum,
p. 405.)

2° « Notable compteur d'*horloge*. » — « On appelle
« en Poitou *compteur d'horloge* un grand causeur
« qui lorsqu'il n'a plus de contes à debiter, s'avise
« de conter tout hant les heures que ceux de la
« compagnie peuvent comme lui entendre..... C'est
« encore un gourmand et un parasite, qui dans le
« dessein de ne pas mauquer l'heure d'un diner,
« compte exactement toutes les heures à chaque
« *horloge*. » (Le Duchat, sur Rab. V, p. 8.)
3° « Avoir des *horloges* dans la tête, » être fantas-
que. (Oudin.)

4° « Il n'est point d'*horloge* plus juste que le
« ventre. » (Cotgr.)

Horlogeur. Horloger. (Cotgr.) Voir ORLOGEUR.

Horlogier. Même sens. (Rabelais, t. V, 85.) Voir
ORLOGIER.

Horlogueur. [Même sens : « A fin que chacun
« serrurier ou *horlogueur* les puisse entendre. »
(Paré, XVII, 12.)]

Horoscope. [« En ceste maniere disent les
« mathematiciens un mesme *horoscope* estre à la
« nativité des rois et des sots. » (Rabelais, dans
Dochez.)]

Horoscopier. Tirer l'horoscope. (Deffense,
pour Est. Pasquier, p. 56.)

Horraïlle. [« Le suppliant trouva une *horraïlle*
« de charrie, de laquelle il frappa sur ledit Perrin. »
(JJ. 143, p. 62, an. 1392.)]

Horreur, Horror. [« El *horror* de la noctur-
« nel vision, cant li songes suet carpenre les hom-
« mes. » (Job., p. 481.) — « Li crestien n'ont pas
« *horreur* De mariage, ains à honneur Le tiennent
« et à chose honeste. » (Barl. et Josaph. dans Gui
de Cambrai, p. 410.)]

Horrible. Voir ORRIBLE. Effrayant :

De tant de propos
Horribles et sots,
Le ciel en rougit. (Opuscules de P. Enoc, p. 48.)

Horriblement. [« Seigneur, ceste bataille fu ce
« jour maintenue Assez *horriblement*, c'est chose
« bien seue. » (Il. Capet, v. 3754.)]

Horriblement, v. Représenter des horreurs. Parlant
d'une cuirasse où il y avoit des figures en relief :

En la piece de devant s'*horribloit* l'ancienne guerre
Des dieux soutenans au ciel l'assaut des enfans de la
(Baif, p. 38.) [terre.]

Horribleté, s. Horreur. Parlant de l'armement
de Charles VI, destiné contre l'Angleterre, en 1386 :
« La fut le conseil ordonné et avisé comment on
« iroit au devant de ceste *horribleté* qui apparois-
« soit en Angleterre. » (Froiss. liv. III, p. 124.)

Mais de quoy est il conceus
Ou ventre nourris et pus,
C'est d'*horribleté* amere
De sang qui est corrompus. (Desch. f. 84.)

Horifique. [1° Qui cause le frisson : « Ils ont appelé ceeste fièvre *horifique*, à cause des rigueurs » et horreurs qu'elle apporte en ses redoublemens. » (Paré, XX, 32.) — 2° Effrayant : « Puis buvoit un *horifique* trait de vin blanc. » (Rab. I, 21.)]

Hors. [1° Préposition. A l'excléorieur de : « Tant *sui-je hors* de peine et de tourment. » (Conei, X.) — « Li *meians* pot metre en sa defense qu'il est *hors* de le loi mondaine. » (Beaum. LXIII, 10.) — 2° Adverbe. « Après a fait la vieille toute gent *hors* à issir. » (Berte, XIII.) — « Il ne scet rien qui ne va *hors*. » (Besch. f. 256.)]

De là, les expressions suivantes :

1° « *Tout hors*, » totalement, comme l'allemand *durchaus* : « Et le roy print le hanap et le mist en sa bouche, et beut *tout hors*. » (Percefc. II, f. 27.) — « Et ne furent pas adont *tout hors* payel en deniers apparilliés. » (Froiss., II, 186.) — « Et li aucun qui tout engelés estoient et *tout hors* mouilliet, faisoient grans feux pour iaux ressuier » et rescauffer. » (Id. IX, 38.)]

2° *Hors mis*, excepté. [« Li rois a doné à son mestre panelier la mestrise des talemeliers... et la petite justice et les amendes... des bateurs sans sanc et de clameur, *hors mise* la clameur de priété. » (Liv. des Mél. 9.)]

Tous les presens, *hors mys* le differer, incontinent près de luy s'approcher. (Cretin, 158.)

Horsbore. [Faubourg : « Item que les maisons des *horsbore*s soient abatues. » (Hist. de Nimes, Preuves, II, 169 b, an. 1355.)]

Hortailles. Outils pour le jardin. (Cotgrave.)

Hortolages. Herbes, fruits de jardin. (Cotgr.) — On lit *hortallessies*, dans D. C., sous *Hortalia*.

Hortolan. Jardinier : « Que c'est que d'une personne quand elle a eslé une fois ebranté de la fortune? quelque bon visage qu'elle luy fasse pour quelque temps, si retourne-t-elle le plus souvent à l'ebrauler du tout, ny plus ny moins que l'on void un bel arbre que le vent ebrante, et là a demy penché, vient quelque bon oecome ou *hortolan*, qui le vient appuyer et dure quelque temps et produit fruit, mais à la longue et quoqu'il tarde, il tombe tout à plat par terre. » (Brantôme, Cap. fr. I, p. 68.) — « *Ortholanus*, ung des mauvaises herbes d'entre les bonnes sans aracher de bonnes avec de mauvaises. » (L'Arbre des baillies, f. 62 b.) — « Le chien de *l'hortolan*. » — « Elle retient moitié du naturel du chien de *l'hortolan* d'autant qu'il ne mange jamais des choux du jardin de son maistre et n'en laisse des manger aux autres. » (Brant. Dames gal. t. I, 181.)

Hortraire. [Tirer hors : « Laquelle femme icellui Adam avoit *hortrait* et enmené. » (JJ. 184, p. 46, an. 1450.)]

Hosche. [Pièce de terre enlivée fermée de haies : « Devant ledit acin une *hosche* ou piece de terre... assise es *hosches* de Molin. » (JJ. 165, p. 289, an. 1411.)]

Hoschèges. [Droit dû au seigneur à cause des *ouches* ou *osches* : « Item, cinquante sols de menus cens appellés *hoschèges*. » (1389, Aveu d'Aschères.) (L. C. de D.)]

Hoscher. [Faire des *hosches*, des tailles pour vérifier un compte : « Avant que le saulcier, mouille les ecuelles, il les doit *hoscher* et les compter en la présence de l'un des queux. » (Mart. Ance. I, 1363, Ord. de l'hôtel de Philippe le Long.)]

Hose. [Housseau : « Li rois se leve pour soi appareillier, d'une grant *hose* se fist le jor chan- cer. » (Girard de Viane, dans D. C. t. III, 739 b.)]

Hoseque. [Obsèques : « Aux prestes et nobiles gens qui seront audit jour de nostre *hoseque*, que l'en leur donne à disner audit lieu des Char-treux. » (Hist. de Bourg. Preuv. IV, 233, an. 1404.)]

Hosman. Voir **HOGUEMAN**. Capitaine. Parlant des Gantois : « Commenceront à enchanger fort les officiers que le duc de son droit faisoit, comme baillifs, sergens, eschevins, et autres; de fait ils en faisoient chacon jour de nouveaux, qu'ils appelloient *hosmans*, lesquels gouvernoient la ville à leur plaisir, sans justice raisonnable. » (Mathieu de Coney, Hist. de Charles VII, p. 619.)

Hospital. [Etablissement pour les malades : « Juste Cantorbires unt leprus un *hospital*. » (Th. de Cant. 159.) — « El non del pere esperitable fonda iluec un *hospital*. » (Ruteb. II, 196.)] — Parlant de la confrérie des drapiers de Paris : « Les drappiers ont eue et ont entencion de fonder une chapellerie ou *hospital* pour faire le divin service » et pour les euvres de misericorde acomplir. » (Ord. III, p. 584.)

Expressions :

1° « L'ouvrier gentil à *l'hospital*. » (Cotgrave.) — « Aller à *l'hospital*, » se ruiner. (Oudin.) — « A *l'hospital* les bons ouvriers, en dignité les gros asniers. » (Colgr.)

[2° Ordre militaire de l'observance de saint Augustin, qui prit le nom de frères hospitaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem : « Pur l'accort don Temple et dou conte d'Eu, de *l'ospital*. » (Joinv. § 571.)] — Parlant du peuple d'Angleterre révolté contre les nobles : « S'en allerent en la maison de *l'hospitalerie* de Rodes (qu'on dit S. Jehan de Carmulle) et ardirent maison, *hospital* et moustier. » (Froiss. liv. II, p. 137.)

3° Maison, demeure :

Ces froides horreurs de l'enfer
Ceste nuit, ces vieux lits de fer
Ou se vont coucher les furies
Ce gros chien qui jappe au portail
Ces grandes plaines de voiries
Sont leur eternel *hospital*. (Théophile, 1^{re} part. p. 29.)

4° Nom propre : « J'ay oui faire comparaison du chancelier de *l'hospital* et de Thomas Morus chancelier d'Angleterre le plus grand aussi qui fut jamais en ce pais là, fors que l'un estoit fort catholique et l'autre le tenoit-on huguenot, quoiqu'il allast à la messe; mais on disoit à la cour :

« Dieu nous garde de la messe de monsieur de
« L'Hospital. » (Brant. Cap. fr. II, p. 90.)

Hospitaler, v. Recevoir à l'hôpital : « A Ver-
« seil il y a un fort bel hospital et de grand revenu,
« duquel l'œconome et dispensateur estoit un car-
« dinal, fort fascié de n'en recevoir pas grand
« profit à cause de la multitude des pauvres là
« hospitalz, pensez et nourris. » Bouchet, Serées,
livre III, p. 150.)

Hospitalier. [1° Chevalier de l'hôpital : « Boban
« d'hospitaliers. » (Prov. à la suite des Poët.
av. 1300, t. IV.) — 2° Administrateur d'un hôpital :
« N'est loisible à gens d'église, marguilliers, admi-
« nistrateurs d'église, hospitaliers de maladeries,
« ou autres semblables, d'acheter prendre et tenir
« en leurs mains fiefs ou rentes. » (Cout. de
Chaulny, N. C. G. II, p. 686 *) — « Je luy demandai
« qui il estoit, il me dit qu'il étoit l'hospitalier de
« Marin..... et qu'il estoit pauvre homme, reduit à
« cest hospital de Marin. » (Mém. de Montluc,
page 357.)

Host. [Ce mot, encore en faveur près de La
Fontaine, a été remplacé par armée, qui signifiait
expédition. (Comparez l'espagnol *armada*) : « Parmi
« cele *host* funt mit grâises suer. » (Roland,
v. 700.) — Le comte, au temps des Carolingiens,
convoquait l'armée par proclamation, *per banuum*;
de là l'expression : « En Sarraguce menez vostre
« *host* bannie. » (Id. v. 211.) — « Une très-belle *host*
« et grande. » (Froissart, IV, 252.) Voir Os, Ostr. —
Aux temps féodaux, le service militaire actif prit le
nom d'*host* et *chevauchée*. L'*host* est une guerre
régulière, tandis que la *chevauchée* n'était qu'une
expédition, une *razzia*.]

1. Hostage. Logis. (Cout. de Norm. ms. f. 35 a.)
Voir aussi le Nouveau Coutumier Général, I, 438 a.

2. Hostage. [Cens dû par les *hostes*. (Voir ce
mot) : « Derechief a li dit Mikiel à Harnes rentes
« que on appelle hostages, sur toutes les terres
« dont les dismes et fi terrage viennent as cours
« sains Pierre à Harnes et à Loysons; et valent
« chil *hostage* par an six muis d'avoine. » (Décl.
d'un fief, an. 1330, dans D. C. III, 707 c.)

3. Hostage. [Olage : « Bien sui prest de guer-
« reier et de trover *hostage*. » (Jord. Fant. v. 48.)
— « Mil i larrunt les teistes par lur meisme *hos-
« tage*. » (Id. v. 633.) — « Et .xx. *hostages* des plus
« gentils sus cel. » (Rol. v. 646.)]

Hostager. [Peut-être le même que hôte : « Les
« exposans, leurs fermiers, mettoiers, grangiers,
« et autres leurs *hostagers* et serviteurs. » (D. C.,
t. III, p. 701 b, an. 1425.) — Habitant d'une maison,
d'un lieu : « *Hostagers* du Coudroy. » (1351, Avenu
de Châteauneuve.) (L. C. de D.)]

1. Hoste. [Classe intermédiaire entre les hom-
mes libres et les serfs. C'étaient des espèces de fer-
miers occupant une tenure et vivant de ses produits
moyennant une redevance. Ils étaient taillables et
devaient parfois garder la maison et la personne du

seigneur; mais entre eux et lui il y avait contrat :
ils n'étaient pas irrévocablement attachés à la terre,
et donnaient ou recevaient congé de leur tenure.
La tenure des hôtes, dans le Cart. de S. Pere de
Chartres, est estimée trois sous six deniers l'arpent.
Voir FRANC HOSTE.] — Les *hostes* ne pouvoient refu-
ser de suivre leurs seigneurs parlout où ceux-ci les
menaient, excepté contre leur souverain; mais le
seigneur étoit obligé de payer le dommage fait par
son *hoste* ou vassal. (Voy. Beauman. p. 181.) — Les
hostes étaient confondus avec les cottiers. (Voir
Bouteiller, Som. Rur. p. 115.) — « *Hostes* couchans
« et levans, c'est ce qu'on dit *hoste* et *justiciable*,
qui est sujet d'un seigneur demeurant en sa justice.
(Bouteiller, Somme Rur. p. 77.)

Expression :

« Juge *hoste*. » — « Cour laye est le siege qu'a
« accoustumé tenir le juge lay en son territoire et
« en sa juridiction aux jours accoustumez, pour
« cognoistre des cas dont il peut et doit cognoistre,
« faire droit entre les parties, soient les hommes
« ou vassaux du seigneur temporel du dit terri-
« toire, eschevins, assesseurs, conseillers ou autres
« juges ordinaires appelez ou par eux ou aucuns
« d'eux selon la custome ou commune obser-
« vance des lieux, conjure d'hommes ou d'escevin
« ou de juges *hostes*, ou cottiers ou par juges ordi-
« naires. » (Bout. Som. Rur. p. 5.)

2. Hoste, Hostesse. Qui loge ou qui est logé.
« Les François ont appellé ces gens ici *hostes*, du
« mot latin *hostis* qui est a dire ennemy, le Fran-
« çois relenant du mot latin *hostis*, *hoste* et *hostel-
« tier*, n'ayant le François plus grand ennemy que
« celui qui gaste et corrompt une si bonne chose
« qu'est le vin. » (Bouchet, Serées, livre I, page 25.)

L'étymologie que cet auteur donne du mot *hoste*
ne doit être regardée que comme un badinage. —
[« Chez un *hoste* hebergent, qui moult estoit
« prudhom. » (Sax. XXI.) — « Vrayement, s'il vous
« plaisoit, je seroye aujourd'hui vostre *hoste*, et
« vous seroye tout aysé de ce que nous avons. »
(Percef. I, f. 32.) — « Sebille dist au roy, qui à son
« dextre costé seoit : Bean sire, je seray ceste nuit
« vostre *hostesse*. (td. f. 35.)]

Expressions :

1° « Entre *hoste* ou *hostesse*, » loger quelqu'un
chez soi. (Percef. I, f. 32 b.)

2° « Compter sùns son *hoste*, » expression figurée,
c'est-à-dire résoudre une chose seul sans avoir la
volonté ou le consentement des autres. (Cotgrave;
Strapar. t. II, p. 430.)

3° « Cil reus ne pert qui un bon *hoste* loge. »
(Molinet, p. 143.)

4° « Belle *hostesse* est un mal pour la bourse. »
(Cotgr.)

3. Hoste. [Hôte : « Gestatorium, civiere,
« *hoste*. » (Gloss. 7684.)]

Hostel. [1° Maison, logement (voir OSTEL) : « Il
« avoit à *hostel* les messages Carlon. » (Saxons,
XXII.) — « Li reis mandat Semē, si vint devant lui
« et dist : *hostels* te fai en Jerusalem. » (Rois, 232.)

— « Il n'ont pas *hostel* en maison, Ains l'ont en un « bel pavellon. » (Parton. v. 7855.) — Parlant d'un « amant qui passoit les nuits sous la fenêtre de sa « maîtresse : « Il estoit par fois contrainct de s'en « retourner tout mouillé à l'*hostel* sans rien faire. » (Aresta Amorum, page 43.) — Guillemette parlant à Pathelin :

Ne faictes gueres de sejour :
Revenez dîner à l'*hostel*. (Pathelin, Test. p. 115.)

• Premièrement trois *hosteux* joignans ensemble. » (1434, Titres de la chapelle Notre-Dame de Sainte-Croix.) (L. C. de D.) — Du temps de Nicot, à Paris et dans les grandes villes, ce mot ne s'appliquoit plus qu'aux maisons des grands, à moins qu'on n'en abusât par vanité, comme quand on disoit l'*hôtel* de Mendocoe. — 2° Famille : « Saintré « vous estes noble homme ; en vostre *hostel* a eu de « vaillans gens. » (Petit Jehan de Saintré, p. 198.) — Parlant de Jeanne II de Naples : « Pour retourner et remettre le dit royaume en la main de « l'*hostel* d'Anjou et de la couronne de France « dont elle estoit issüe, adola le roy Loys III son « fils et successeur. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, page 479.) — [« En laquelle ville de « Bayeux le suppliant a ses pere et mere de bon « *hostel*, bourgeois d'icelle ville. » (Jl. 191, p. 254, an. 1456.) — 3° Gens d'une maison : « Que nostre « connestable de France... nommera et ordonnera « certaine personne pour recevoir les mostres des « gens de son *hostel*. » (Ord. l. V, p. 658, an. 1373.) — « Et chevaucoit tant seulement li et ses *hostes*. » (Froiss. IX, 384.) — « Et y fist venir la royne et tout « son *hostel*. » (Id. 472.) — 4° [L'*hôtel* du roi est la maison du roi, embrassant six services : 1° Panneterie, 2° Echançonnerie, 3° Gobelet, 4° Cuisine, 5° Fruiterie, 6° Fourrière. L'organisation nous en est connue par les Comptes de l'*hôtel* conservés aux Archives et publiés par M. Douët d'Arceq.]

Expressions :

1° « Aisement d'*hostel*, » vaisnelles, ustensiles de ménage. (Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 14, an. 1231.)

2° « Corps d'*hostel*, » corps de logis : « Je songeai « que le feu s'estoit mis en la maison de laquelle je « suis, à un *corps d'hostel* qui est à millieu d'icelle. « entre le devant et le derriere. » (L'Amant ressuscité, p. 483.)

3° « *Hostel* Dieu, appelé *Domus Dei*. » (Testament de Phil. Aug. du Chesne, t. V, p. 261.)

4° « *Hostel* d'épicerie, » boutique d'épicier : « Que « nuls qui à Paris vüillent commancier marchandise d'avoir de poids et tenir *hostel d'épicerie*, ne « puisse commancier son mestier, sans parler tout « avant oeuvre, au dit maistres, ou son lieutenant, « pour ce que dedans huit jours après ce qu'il aura « son mestier commancié, il sera tenu de jurer de « garder et tenir les ordonnances dudit mestier, qui « par lidit mestre, ou son lieutenant luy seront « liées mot à mot et divisé. » (Ordonnance touchant les épiceries et autres avoirs, dans les Ordonnances, t. 1, p. 761.)

5° « En l'*hostel* de France, » à la cour de France. (Froiss. l. III, p. 306.)

6° [« Grand maistre d'*hostel*, » ancien sénéchal (*dapifer*). Il avoit l'intendance de la bouche du roi, des cuisines, et au point de vue de l'ordre, de la propreté, l'entretien des châteaux royaux ou « gouvernements. » Cette charge devint une sinécure : depuis les Guise, en effet, le premier maître de l'*hôtel* fut maître indépendant de l'*hôtel* du roi.]

7° « Maistres de l'*hostel*, » nous donnés aux maîtres des requêtes. (Du Gange, sous *Magister hospitii*.)

8° « Mauvais *hostel*, » mauvais lieu : « Item que « nul ne nulle ne soustienne mauvais *hostel*. » (Bouteiller, Somme Rur. p. 306.)

9° « Il abandonner son *hostel* à quelqu'un, » accepter quelqu'un pour être de sa maison. Parlant d'une reine qui pardonne à un de ses sujets : « Pour ce vous avez vostre paix et vous abandonne « mon *hostel*. » (Perceforest, IV, l. 6 b.)

10° « Estre de l'*hostel*, » être de la cour de quelque seigneur. Parlant de Félix duc de Savoie, pape : « Le duc de Savoye avecques lui un sien « frere, de l'age des dix huit ans qui étoit comte « de Geneve, et se nommoit Amé, cestuy comte de « Geneve desira d'estre de l'*hostel* du duc de Bour- « gogne ; ce qui luy fut liberallement accordé. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. p. 163.)

11° « Retenir de son *hostiel*. » Parlant d'un grand seigneur qui en attache d'autres, mais inférieurs, à sa cour ou à sa personne : « Le duc messire Mau- « rice de Teonguedys, le sire de Prustallet et le sire « de la Suze, les quels le duc de Bourbon avoit « retenus de son *hostel*. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 56.)

12° « C'est l'*hostel* du roy Petard où chascun est « maistre. » (Colgrave.)

13° « La belle chere amende beaucoup l'*hostel*. » (Colgrave.)

14° « Tel *hoste*, tel *hostel*. » (Colg.)

Hostelage. [1° Dépense pour le logement des chevaux : « Prandra ledit monseigneur Adam quatre « provendes d'aveine, fer et clou, et cinq sols de « gages par jour pour feyn, *hostelages* et les gages « de ses valez. » (Reg. Noster de la Ch. des Comptes, f. 79 b, an. 1317.) — 2° *Hostellage*, dans la Cout. de Bayonne (l. V, art. 47, est le loyer des boutiques occupées par les marchands forains.)

Hostelain, Hostelenc. [Hôtelier : « Perrin- « net Danisy trouva Perrinet de la Croix *hostellain* « et tavernier. » (Jl. 138, page 224, an. 1390.) — « Iceux compagnons se vouldrent loger en l'*ostel* « Adam Corbel, lors *hostellain* publique, lequel les « refusa à hosteler leans. » (Jl. 160, page 255, an. 1405.) — « Ung bourgeois de Gand, très boin « preudomme, *hostelencs* des marchands de blé « de la Lys. » (Froissart, t. X, 39.)] — Parlant des Anglois obligés d'abandonner Rouen, en 1449 : « Promieient payer loyamment tout ce qu'ils « devoient à ceux de la dicte cité tant *hostellains*, « bourgeois, marchans, comme autres. » (Monstrel. vol. III, p. 21 a.)

Hosteler. [Loger, héberger : « Les dis messages ad fait ens *hosteler*. » (Rol. v. 160.)]

Hostelier. Hôtelier. Parlant d'un voleur qui avoit coupé une bourse : « Ce coupeur de bourses estoit prins et s'estoit venu rendre partie et se plaindre à la justice. Surquoy le prevost..... luy dist en riant, mais c'estoit un *ris d'hostellier*, vinga, tu estois bien mauvais de couper la bourse..... Le prevost après tous jeux l'envoya pendre jusques au gibet. » (Contes de Des Perr. t. II, p. 117.)

Hostellerie. « Tant qu'au logis en nostre *hostellerie* Feusmes venus en une galerie. » (Cath. de Pisan, *Dit de Poissy*.)

Hostiage. [Querelle : « Comme le suppliant eust avequés ses familiers et mesnage au lieu de la Nozière du conté de la Marche, sans faire à àncuns injures, villenie ne *hostiage*. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.)]

Hostice. [Service d'host : « La exception de *hostice*, laquelle nos avons sovent en nos jugemens oï, nous la volons determiner. » Stat. de Charles I^{er}, roi de Sicile, dans D. C. III, 718 .']

Hostie. [Voir OISTE.]

Hostiel. [Mesure : « Comme Pierrarl de la Croix eust demandé à l'exposant l'argent pour le cuisage de sept *hostiaux* de pain, montans environ trois solz tournois. » (JJ. 123, p. 221, an. 1383.)]

Hostiere. s. Hôpital. « Gueux de *l'hostiere*, » gueux qui va fleuriter les huis des maisons, dit Pasquier, liv. VIII, chap. 42 de ses Recherches. Furetière, au mot *gueux*, dit la même chose. Tous deux se trompent : un gueux de *l'hostiere* est un gueux de l'hôpital, dit Le Duchat, sur Rab. I, p. 2 ; il renvoie à Oudin, Dictionn. fr. ital. et fr. espagnol. (Voyez Bouchet, Serées, p. 109 ; Brantôme, Dames gal. I, p. 103.) — Cotgrave l'explique comme Pasquier : « Qui va mandiant de porté en porte. »

Hostigement. s. Terme de droit : « Rappors et *hostigements* de fiefs, d'heritages de biens, qui se font en justice pour sûreté d'aucun dû, acquit ou autre action personnelle, créent hypothèque selon la Const. de Lille en Flandres. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — « Quand par rapport et *hostigement* aucun a consenty par expres en faute de paiement, la vente et execution réelle et seigneurieuse des fiefs, maisons, et heritages, raportez, le creditur, pour avoir le dit paiement, peut par la justice, ayant receu le dit rapport et *hostigement*, faire vendre le fonds et propriété des dits fiefs, maisons et heritages raportez, sans faire quelque saisine, en y observant semblables devoirs que lon fait en vente des profits et revenus de cent ans et un jour. » (Cout. de Lille, C. G. II, 919.)

Hostigé. *adj.* « Les hauts justiciers, ou viscomiers, par leurs loix et justices, peuvent faire vendre crier et subhaster par decret et execution de justice, les profits et revenus de cent ans un

jour des fiefs et heritages tenus d'eux ou dépendans en y gardant et observant les devoirs en tels cas requis et ne peuvent vendre le fonds et profiteriez d'iceux fiefs et heritages n'est qu'à celle fin ils soient par expres raportez et *hostigiez*. »

Hostil. **Hostil.** [Outil : « Kar rebuchié furent lur *hostils* de fer, les uns et les autres, jésque al aguillon. » (Rois, p. 44.) — « Tous autres hostils nécessaires pour aler oultre par devers Escoce. » (Froissart, t. II, 132.) — « *Hostilies* qui leur besongnoient. » (Id. VI, 98.)]

Hostile. *adj. m. et f.* Ennemi. (Crelin, p. 55.)
Hostilité. Guerre : « Quiconques jouyst, possede ou demeure paisible d'aucune chose mobile, ou immobile, droit corporel ou incorporel à titre ou sans titre, entre presens ou absens, le temps ou espace de vingt ans continuel et suvant l'un l'autre, tel possesseur acquiert le droit de la chose ainsi par luy possedée en telle maniere que ceux qui auparavant y eussent pu pretendre droit, en sont fortelos, privez et deboutez et toutes actions estantes et abolies deduit toutes fois du dit temps et espace de vingt ans, le temps de minorité et *hostilité* qui auroit esté telle que durant icelle on n'auroit peu agir, ny desfendre. » (Cont. Gén. t. I, p. 694.)

Expressions :

1^o « Par voie et *hostilité* de guerre, » par la voie des armes. (Lett. de Louis XII, t. I, p. 81.)

2^o « En une livre d'*hostilité* il n'y a une once d'amitié. » (Negot. de Jeannin, II, p. 159.)

Hostillement. [Meuble : « D'icellui bois il font charrettes et charres et chalis pour les lis dudit hostel et autres *hostillemens*. » (JJ. 74, page 12, an. 1312.) — « Plusieurs *hostillemens* d'ostel, c'est assavoir, quatre tabliers, trois tonailles, six escuelles d'estain, un petit facon et un petit hanap de fust. » (JJ. 84, p. 761, an. 1356.)]

Hostiller. [Outilier : « Icellui fils Baudri et son serouge garniz et *hostilles* d'espées. » (JJ. 110, p. 296, an. 1377.)]

Hostize. s. 1^o Droit du seigneur sur les hôtes habitant sur les terres dépendantes de lui : « Droit d'*ostises* est seigneurial par la Coustume de Blois, art. 40. C'est un devoir annuel de geline que le sujet paye à son seigneur pour le fougage ou tene ment..... Il semble qu'il faut escrire *hostize*. » (Laur.) — 2^o Tenure d'un hôte : « Quant sers tient *ostises* d'autre seigneur que de celui à qui il est hors de cors, et eles viennent à son seigneur par reson de le servitude, il ne les puet tenir en se main se li sires ne vient de qui eles sont tenues, ainchois convient que il les vende ou doint ou échange à teles personnes qui puissent fere che qui appartient as *ostises*. » (Beauman., chap. 45, page 254.)

Hostoyer. [Faire la guerre, se mettre en campagne (voir OSTOIER) : « Pourveances pour *hostoyer*. » (Froissart, II, 483.) — « Et atendoit la saison d'esté, en laquelle fait milleur *hostoyer* qu'il ne

« face en le saison de yvier. » (Id. IV, 2.) — « Quant li saint Jehans aprocha et qu'il fail bon *hostoyer*. » (Id. V, 377.)

Hostouer, Hostur. [Autour : « Des *hosturs* » (Rol. v. 129.) — « Symon de Boulainvillier escuier estoit appuyé à une haye, tenant son *hostouer* sur son poing... ledit hostouer vola jus de son poing. » (Jj. 166, p. 393, an. 1412.)]

Hostricier. [Fauconnier : « Comme ledit Jehan eust veu Symon de la Mole *hostricier* d'icellui nostre conseiller. » (Jj. 152, p. 278, an. 1397.)]

Hot, s. Troupeau de moutons : « Tous ceux qui tiendront et nourriront pores seront sujes les chasser aux champs avec le *hot* commun en payant aux gardes à ce commises le salaire qui sera divisé par les mayeurs et eschevins de chacun des dits lieux. » (Cout. de Chimay, N. C. G. II, p. 276.) — « Si tels heritiers ou censiers avoient plusieurs bestiaux ou divers *hots* de bestes blanches hebergeantes en autres etables ou edifices d'autres paroisses et non appendans à leur propre residence, le droit de menue disme appartiendra au curé ou collateur. » (C. de Hainaut, N. C. G. II, p. 51.) — [« Il y avoit ung *hot* de moutons que icellui censier ne osoit emener aus champs pasturer pour double des gens de guerre. » (Jj. 176, p. 124, an. 1442.)]

Hotiau. Petite hotte. Baïf, p. 55, dit :

Le jeu lors et le ris, les libres chasonnetes,
(Car tout est de vendage) et les gaves sornetes,
Regne entre les garçons, qui aux filles meslez
Emplissent les *hotiaux* de raisins griveletz.

Hotiel. [Mesure : « Pour six cent de terre ou environ... doit par an quatre *hotiaux* et le comble d'un *hotiel* d'avoine. » (Jj. 163, page 143, an. 1408.)]

Hotte. [« Le roy meismes y vis je mainte fois » porler la *hotte* aus fossez pour avoir le pardon. » (Joinville, § 517.) — « A ung portefays qui porta en « une *hotte* ledict chien es greves et l'enterra. » (Comptes de l'Hôtel de ville de Tours, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4^e s., I, 169.)]

Expressions :

1^o « Pour descharger la *hotte* de son cœur de fais tant pesant, à ses privez capitaines et amis familiers voulut publier le secret de son affaire. » (D'Auton, p. 85.)

2^o « Nous ferons une *hotte*, » c'est-à-dire « Je vous donnerai le foïet. Le mot se doit entendre, parce que celui que l'on foïette fournit de cul et celui qui foïette fournit d'osier; allusion au mot de *cul*, le fonds de la *hotte*; l'osier se prend pour les verges. » (Oudin, Cur. fr.)

Hotter, v. (Colgr.) Porter avec la hotte.

Hotteur. [Qui porte la hotte : « Entre les autres vendeures et vendengeresses et *hotteurs*, y estoit une basselette qui s'esbat volentiers. » (Jj. 152, p. 195, an. 1397.)]

Hottier. Porleur à la hotte. On lit dans les Statuts des évevins de Mézières-sur-Meuse (Biblioth.

de Cangé) : « La charette à pain doit... 4 d.; le « *hotier* à pain doit..... 1 ob. » — Colgrave donne *hottier*.

Houbeller. [Piller : « Tant que li Sarrazin un jour surent que li rois à sejour Ert en un chastel à privé. Lor ont lor affaire abrievé El vinrent là « pour *houbeller*. » (Chast. de Couci, v. 7493.) Voir HOBELER et HUBILLER.]

Houbelon, Houbillon, Hobelon. [Houbillon : « Lesdits Houbellers seront tenuz faire bonnes « et loyalles servoises et bierres, sans y mettre que « bon grain, eau et *houbillon*, réservé blé dont il « ne pourroit user sans l'autorité de justice. » (Ord. févr. 1495.) — « Chicorée *houbelon*, violette « de mars. » (Paré, V, 26.) — « Le *hobelon* de « Picardie craindra quelque peu la froidure, « l'avoine fera grand bien ès chevaux, il ne sera « guieres plus de lard que de poureceaux, a cause « de *pisces* ascendant. » (Rab. V, prognost., p. 8.) — « Sallades cent diversitez, de cresson, d'*obelon*... « de responses, d'aureilles de Judas. » (Id. t. IV, page 253.)]

Houbiller, v. Traire les vaches : « Les chambrieres qui servent en *houbillant* les vaches, et « font le service des villes, gagneront et auront de « la Saint Martin jusques à la Saint Jean, vingt « sols. » (Ord. II, 370, févr. 1350.)

Houc. [Hameçon; nom d'une faction en Hollande vers 1350 : « Rem est ordonné que nul d'un « costé ne d'autre... ne reproche à autres aucunes « choses passées à l'occasion de cette guerre, ne ne « parle doresnavant de *houc*, ne de cabillau sur « peine d'en estre pigny. » Lettre de Marguerite de Bourg.; Ch. des Comptes de Lille, an. 1428.)]

Houce. [Manteau : « S'en fist faire cote et sorcot « Et une *houce* grant et large fourrée d'une noire « sarge. » (Ruteb. II, 74.)] Voir HOUSSE.

Houcepingnier. [Houspiller : « Onques nus lions, tant fust chaitis, N'en terre de Sarrazins « pris, Ne fu si bien *houcepingniez* Com Renart fu « et laidengeiz. » (Ren. v. 7761.) — « Li lous le « prent par grant air; A dans le *houcepaingne* et « mort. » (Id. 24488.)]

Houcette. [Diminutif de houce : « *Houcette* « d'un burel griés. » (Chast. de Coney, v. 6611.)]

1. **Houche.** [Manteau, comme houce : « *Houches*, mantaus, chappes fourrées. » (Reclus de Moliens, dans D. C. III, 721.)]

2. **Houche.** Clôture, haie : « Si aucun vent mettre *houche*, ou planter hayes entour de son boys, « il doit laisser contre les vents de mer pied et « demy entre sa terre et la terre de son voisin et « contre les vents d'amont deux pieds. » (Cout. de S. Omer, C. G. II, p. 877.)

Houchier, Houcier. [Caparaçonner, recouvrir : « Que nulz ne puis *houchier* archons aucunement de cuir de mouton. » (Ordonn. VII, p. 565, an. 1390.) — « Il avoit coursiers parés et armés et

« *houciés* des anciennes armes de Couchi. » (Froiss. X, 254.)

1. Houe. [Voir HOE : « E ces de Israel vencié » as Philistiens pur aguisier et adreier et le soc et « le picois e la cuignée e la *houe*. » (Rois, p. 44.)]

2. Houe. [Brebis de deux ans, dans un compte latin de Clairvaux, an. 1364. Marchand de houes était une injure, comme en Forez maiguon de chèvres : « Ung trompeur, larron, marchand de « *houes* et plusieurs autres parolles injurieuses. » (JJ. 195, p. 831, an. 1473.)]

Houement. Action de houer. (Rob. Estienne.)

Houer. [Voir HOER.] 1° Piocher, fouiller la terre : « Quelconque abat, coupe, arrache, fend, picque et « *huc* es bois (de madame la comtesse de Vendôme), « outre sa volenté ou des officiers, il eschiet pour « chacune fois vers elle en amende de soixante sols « paris, avec restitution de l'oeuvre et entrepri- « ses. » (Cout. de Pernes, N. C. G. t. I, p. 385^a.) — « Quiconque picque, fouet ou *have* en aucuns fle- « gards, voyes ou chemins et coupe branches ou « arbres estans en iceux ou en prendon fait exploit « sur seigneurie d'autrui, il eschet en amende de « soixante sols paris. » (Cout. d'Artois, C. G. t. I, p. 756.)

Batre et venter et bien *horr*. (Fabl. de S. G. f. 55^e.)

2° Donner à une terre toutes ses façons. « L'en « tient à Bourges par coutume, que là ou aucuns « doivent faire division de leurs meubles qui lon- « guement ont esté commungs en meubles, combien « que chascun saiche sa partie de heritaiges à part, « vignes faictes, blez semez et terres garetées, que « l'en appelle ez pays de par de là *hoer*, qui prestes « à semer, sont reputées et censées pour meuble, « pour ce que les dictes choses ont esté faictes de « meubles commungs. » (Thaum. Cout. de Berry, page 268.)

Houète. [Voir HOËTE. Petite houe : « Jehan « Laisné envôia querre une *houète* pour esrachier « et oster une pierre. » (JJ. 106, p. 263, an. 1374.)]

Houilleur. [Mineur : « Et furent mineur et « *houilleur* mis en oeuvre. » (IX, 83.) M. Scheler, dans son gloss. de Froissart, voudrait voir là un dérivé de *houille*, forme verbale de houiller pour fouiller.]

Houle, s. Lieu de débauche. (Voir HOULLIER.)
Parlant d'un jongleur fort débauché :

Toz jors voloit-il estre en bole
En la taverné ou en *houle*. (Fabl. de S. G. f. 45^e.)

Houlerie, s. f. Débauche, luxure, impudicité.
« *Houlerie* fait son personnage dans le mystere du « bien-advisé et du mal-advisé avec rebellion, folle, « oysance, hoquelerie. » (Hist. du Th. fr. II, p. 114.)
[« Jehan le Pionnier... qui estoit homme de legier « esperit, diffamez de *houlerie* et de maintenir et « frequenter femmes. » (JJ. 111, p. 78, an. 1377.)]

Houlette. [« Robinet Donné m'a ceste paneture « Ceste *houlette* et ce couteau. » (Adam le Bossu, dans Dochez.)]

Houlier. Débauché.

Il n'y a ribaut ne *houlier*,
Coütin, truant ne maquerelle,
Qui ne soit toujours en chapelle
Pour mailles et deniers avoir. (Desch. 334^a.)

[« Ilz prendrent la dite *houlliere* ou maquerelle « en une voie ou santier. » (JJ. 103, p. 382, an. 1372.) — « Danisy entendit la Croix qui disoit à « cette femme : « Jehannete, as tu fait venir Perri- « net Danisy ton *houllier* ; il n'y a plus fort *houllier* « en cette ville de lui. » (JJ. 138, p. 224, an. 1390.)]

Houille. [Ondulation de la mer : « Souvent mis « sur le cousté par la premiere *houille*, et par la « seconde relevé. » (D'Aub. Hist. I, préf. 6.)]

Houpeau. Diminutif de houpe. 1° Touffe de poils. Parlant d'Hippomène et Atalante qui avoient profané le temple de Pallas :

En *houpeaux* de poil roux leur blonde chevelure
Se change, assauvageant leur douillette encolure.
Baif, p. 117.

2° Touffe de fleurs :

..... *Houpeaus*
De fleurs blanches et vermillettes. (Froiss. poës. 291^a.)

Houpement. [Action de houper, appeler par un *houp*, en termes de chasse : « Vous entendistes « un grant bruit de plusieurs voix confuses, divers « cris et *houpemens* de personnes qui sembloient « s'entre appeler. » (Sully, Mém. II, 235.)]

Houper. [Appeler par un *houp* : « Lorsque « Sarrazins courent par la mer, ce n'est autre chose « fors en *houpant* et larchineusement. » (Froissart, t. XIV, 240.)]

Houpete. Diminutif de houpe : « En ay ung... « de Damas noir... tout empli de houpetes, couchées « de plumes d'autrusse..... et bordé de *houpetes* « blanches d'autrusse mouchetées de houpes noi- « res. » (Saintré, p. 189.)

Houpius. [Renart, comme *goupil* dans Renart le Nouvel, t. IV, p. 128, v. 75.]

Houpe, s. 1° « *Houpe*, ce bloc de soye ou de fil « noué qui jadis se mettoit au sommet des chapeaux « et bonnets des hommes plus honorables. » (Fau- « chet, Lang. et poës. fr. p. 37.) — [« Une troussouere « d'or faite à cordelières, où il y a au bout une « *houpe* d'or et à l'autre bout un crochet. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VI^e série, I, 428.)] — 2° Orne- « ment qui se mettoit au may de la Bazoche dans la « cour du palais. « Seront tenus par chacun an les « tresoriers faire marquer une *houpe* à mettre sur « le grand may du palais en la presence des chan- « celier, procureur général, avocat du roy, procu- « reur de communauté et colonel et faire abatre et « replanter iceluy may par chacune années en la « maniere accoustumée le dernier samedi du mois « de may, y feront mettre et attacher la dite *houpe* « avec deux grandes armoiries. » (Statuts de la Bazoche, p. 16.)

Houpegay. [Vol consistant à rognier les cierges : « Alars Remous clochemant de l'eglise de S' « Queultin en Vermendois et Gerart Cassé aussi clo- « chemant de la dite eglise se complaignoient l'un

« à l'autre de ce que il leur sembloit que le seneschal de la dite eglise avoit mal païé leur salaire « ou desserte de deux solz ou environ.... Iceilui « Allard dist.... quant Camus le clochemant vivoit, « et on lui faisoit ainsi, il s'en savoit bien recom- « penser..... il faisoit le *houppégay*, et des cierges « que il alumoit, il en ostoit chascun un pouche ou « deux au dessus, et ainsi se paioit d'eulx. » (Jj. 158, p. 25, an. 1403.)

Houppelande. [Sorte de robe de chambre à corsage fermé et collet montant, qui se serrait par une ceinture au-dessus de la taille. Elle avoit une jupe traînante et des manches flottantes. C'est au milieu du règne de Charles V que figurent dans les Comptes de l'argenterie les premières houppelandes. Vers 1385, Froissart la fait décrire par deux bergers dans une pastorale. (Poés. m. f. 276^a.) Elle fut à l'usage 1^o des domestiques : « *Houppelande* de drap « vert pour le varlet et garde de la royne. » (N. C. de l'Arg. p. 240.) — Parlant de la défaite des habitants de Bruges et du comte de Flandres par les Gantois, en 1383, il est dit que ce comte, pour se sauver et n'être pas reconnu, « se fit désarmer par « un sien varlet et getter ses armeures aval et vestit « la *houppelande* de son varlet. » (Froiss. II, p. 182.) — [Elle fut encore à l'usage des fous qui étaient aussi des domestiques : « Deux *houppelandes* de drap vert « pour Haincelin Coq et Coquinet, folz dudit sei- « gneur et de mons. le duc de Thouraine. » (Ibid.) — « Pour la fourreure d'une longue *houppelande* « de drap vert et de rouge à eschiquiers, pour « Coquinet. » (Ibid. 248.) — 2^o Les rois et les princes portaient de longues *houppelandes*. (Ibid. 141.) — 3^o Elles étaient courtes, faites en peau de chamois pour monter à cheval. (Ibid. 141, 144, 187, 269.) — 4^o Vêtement pour les gens de guerre, lequel se mettoit sur la cuirasse, et sur lequel on pouvoit placer encore un manteau. « Il s'arma tres bien... et puis « vestit une *houppelande* par dessus et print son « mantel encore par-dessus et dessous son bras une « courte hache. » (Froiss. I, p. 204.) — 5^o Habit de femme. Parlant d'un mari qui intenta un procès à sa femme parce qu'il ne vouloit pas qu'elle portât de robe à la nouvelle mode. « Or disoit-il, que sa « dicte robe ou *houppelande* que ceste appellante « avoit fait faire, n'estoit pas selon son estal. » (Aresta Amorum, p. 284; voy. Pasquier, Rech. VI, p. 474.) — [« IIII. aulnes et demie d'escarlate rozée « de Broixelles, de grant mousoin, pour faire un « grant *houppelande* pour la dite madame la « royne. » (N. C. de l'Arg. p. 135.) — La *houppelande* des femmes n'était pas ouverte sur le devant. — 6^o Le roi donnoit en présent des *houppelandes* : « Pour faire xxvi *houppelandes* et xxvi chapperons « de deux draps pers, que le roy N. S. a ordonné « estre faites le premier jour de may. » (Ibid. 129.) — 7^o Monnaie sur lesquelles le roi était représenté vêtu d'une *houppelande* : « Sept escus d'or, nommez « *houppelandes*. » (Jj. 157, p. 61, an 1402.)

Houppelier, s. Titre d'office : « Il est dit dans « un compte de Jean Fraignot, receveur général de

« Bourgogne, finissant le 31 decembre 1424, que « Jean Viguier varlet de chambre de M. le duc fut « recompensé de 100 francs pour l'office de *houppelier* du pays d'Artois, que le duc Jean donna à « Guillaume du Bois son conseiller et maitre d'hôtel. « Estats des officiers des ducs de Bourgogne, page 225.)

Houppelloner. Parlant des pâturages non francs de leur nature : « Si dedans le jour S. Pierre « ne les ont despoilleez ou pasturez, les peuvent « encores tenir francs jusqu'au jour S. Remy « exclud : en les faisant *houppellonner* dès la my « mars; et le diel jour saint Remy venu, soit « qu'ils les ayent despoilleez ou non, les diels viez « et pasturages sont publiques et communs jusqu'à « la my mars ensuyvant. » (Cout. de Boullenoy, C. G. I, p. 695.) On lit à la marge *faucher*.

Houppenbiers, s. Bière houblonnée : « Recepte « des dangiers de godales, de chervoises, de bro- « mars et de *houppenbiers* amenés par mer à « Boulogne. » (Du Cange, sous *Celia*, an. 1402.)

Houpper. [Orner de houppes : « Linge blanc, « ceinture *houppée*, Le chapperon fait en poupée. » (Marot, I, 202.)]

Houppette. Voir HOUPETTE.

Houppier. Arbre ébranché : « Là où jeregar- « doye croistre aucun arbre plus haul que ceulx « d'entour, il me fu advis que je visse les *houppiers* « muez en char d'homme, et, après, les « branches en bras et en jambes. » (Percef. V, 96.)

Houppu. [Touffu : « Ung cheveu sur le gris, « *houppu*, recherché et espars. » (Froissart, t. XIV, 74.)]

Houppriers. Voir HOUPPIER : « Choisiront « notamment les usagers les pieces de bois, qui « commencent à seicher par les cimes ou *houppries*, « res, si il y en a de propres, avec le moins d'in- « commodité et dommage que faire se pourra. » (Cout. de Gorze, N. C. G. H, 1096.)

Hour, Hourt, Hourd. [1^o Galerie de bois, dressée au sommet des courtines ou des tours, en dehors du crénelage, pour permettre aux défenseurs de voir le pied du rempart, et de jeter des pierres et toutes sortes de matériaux sur les assaillants. (Voir Viollet le Duc, Dict. d'archit., aux articles *architecture militaire* et *hourd*.) Du côté de la place, cette galerie formait chemin de ronde. — 2^o Clôture : « Craticulatum, gallice *hour* de cloe. » (Glossaire lat. 4120.) — 3^o Estrade : « L'emperière en son « *hourl* à la fenestre accompagné de maints princes « et dames de grant facon. » (Saintré, p. 597.) — [« Le duc et tous les seigneurs entrent en l'eglise, « où il y avoit ung *hourt* couvert de draps ver- « mauls. » (Froiss., XVI, 206.) — 4^o Tribune construite autour d'une lice : « Et là estoit l'appareil « fait pour joster, de loges et de *hours* ouvrés et « charpenlés pour la royne et les dames. » (Froiss. t. XIV, 20.) — 5^o Echafaud, théâtre sur lequel on représentoit quelques pièces : « Sur la porte il y

« avoit un grand *hourt* sur le quel fut joué l'histoire
« de Jason. » (Mathieu de Coucy, H. de Charles VII,
page 670.) — 6° Lieu où l'on faisoit placer une
personne accusée, afin qu'elle fut présente au combat
qui se donnoit pour elle. (Perceforest, I, f. 115^b.) —
7° Echafaud servant à exécuter les criminels. Les
Gantois faits prisonniers au siège de Nivelles furent
conduits dans la ville de Thenveconde et vouturent
se soulever contre le duc de Bourgogne : « Il
« ordonna de faire faire un *hourt* sur le marché de
« la ville et que ils fussent decollez. » (Mathieu de
Coucy, H. de Charles VII, p. 631.)

Hourdement. [Action de dresser un hourd :
« Après est ordenez que li homme de la terre
« S. Ourbain ne doient aler ne par droit ne par
« coustume faire leur *hourdement* à Jainville, ne
« les en doit on contraindre ne ne puet. » (Cart. de
S. Urbain, an. 1264.)]

Hourder. [1° Garnir d'un hourd : « Et li portier
« les murs *hourdoient* De fors cloies refuscicés,
« Tyssues de verges pleicés. » (Rose.) — « Et quant
« cil oïrent dire que il venoit, si *horderent* Mon-
« con. » (Villehard. § 329.) — 2° Escorter : « Iceelui
« Simon se *hourda* de compaignons garniz de plan-
« çons et autres bastons et lui d'un arc. » (JJ. 167,
p. 134, an. 1413.) — « *Hourdé* de cent lances et de
« bonnes gens d'armes. » (Froiss. XIII, 290.)]

Hourdis, Hourdeis. [1° Rebranchement, rem-
part, hourd : « De celle bataille de Turs à cheval
« estoient descendu à pié huit de leur chievetains
« moult bien armez, qui avoient fait un *hourdeis* de
« pierres laillies. » (Joinv., § 257.) — « La ou vous
« voyez ce pavillon, avoit ung *hourdis* de pieux si
« fort que ne le peuz passer. » (Lanc. du Lac, t. II,
fol. 129^b.) — 2° Loge des spectateurs dans les tour-
nois : « Furent faictez les logis et les *hourdis* de belle
« charpenterie qui lors furent dressez pour seoir
« dames et damoiselles tout à l'entour de la plaie
« pour mieulx veoir le tournoy. » (Perceforest,
vol. I, fol. 23^b.)]

Hourlier. Débauché, comme houlter :

Il est maint ribaut, maint *hourlier*,
Qui souvent de soi met en blâme :
Contre raison la preude femme
Par mal faire et par fuitoier
En voit on souvent desvoier,
Dont leur mari sont la cause. (Desch. f. 552 c.)

Hourque. [Navire hollandais de transport à
fond plat, à proue et poupe arrondies : « Ils quitte-
rent une grande *hourque* de 600 qui devoit servir
« d'admiral. (D'Aub. Hist. II, 467.)]

Hourvari. [Tumulte : « Que j'embousche le
« cor, quelque *hourvari* qu'il face, La soif mourra
« bientost ou quittera la place, Preus prens, Boy,
« boy, flappe, happe. » (Vau de Vire, de J. Le
Houx, 23.)]

Hous. [Houx : « Quand ileques vint un vilain
« Qui tint un baston en sa main Qui ert grant et
« gros et de *hous*. » (Renart, 2461.) — « Pour faire
« glus, il convient peler le houx quant il est en sa
« seve. » (Mén. II, 5.)]

House. Voir Heuse.

Houseaus, Housiaus. [Bottes : « Et fu de
« bons *houseiaus* chaucie Et de robe à homme ves-
« tue. » (Ruteb. 265.) — « Que ces Allemands
« estoient ords et qu'ils jetoient leurs *houseaulx*
« sur les lits richement parés. » (Comm. II, 8.)]

Houser. [Botter : « Chaussées à *houser*. » (Froiss.
t. XI, 360.) — « Jacques de Helly entra en l'ostel du
« roy à Saint Pol tout *housé* et tout espouronné. »
(Froiss. XV, 333.) — « Ilz furent d'accord que ledit
« Anthoine se *houseiroit* et esperonneroit et feroit
« semblant d'aler dehors. » (JJ. 156, p. 84, an. 1401.)
— « Ainsi que le suppliant esloit en l'ouvrouer
« d'un cordouennier pour soy *housier*, pour aller au
« gibier. » (JJ. 195, p. 1520, an. 1474.)]

Quar au matin Faifeu se habille et *house*
Pour s'en aller ailleurs il se dispose
Mais quant fut prest, contrefist l'estonné
De ne trouver son cheval atourné. (Faifeu, p. 47.)

Houset. [Diminutif de houx : « Biscus vel rus-
« cus, gallice *houset*. » (Gloss. I. 4120.)]

Houspaillier. [Qui houspille : « Aucuns mau-
« vais garçons, pillars et *houspailliers*. » (JJ. 206,
p. 745, an. 1481.)]

Houspigner. [Houspiller : « Ils vinrent courir
« sus au dit Raguét et tellement le *houspignerent*
« par le chaperon, qu'il perdist leaus son dit cha-
« peron. » (JJ. 112, p. 45, an. 1377.)]

Houspillement, s. Action de se houspiller, se
trailler, se déchirer. (Nicol.)

Houspiller, v. Déchirer, mordre :

Gens de labour, tout bestail et parcz
Povoit on veoir piteusement espars ;
Regnardz vivez simples bestes pillotent,
Ours charopiers beutz et veaux *houspilloient*,
Loups ravissans à coups de dures tailles
Sur les brebis feirent fortes batailles. (Cretin, p. 223.)

Houspouillier. [Qui houspille : « Mil hommes
« de guerre, ou plus, tous gens de bonne estoffe,
« sans les *houspouilliers*, fourragers et autres gens
« de petit estat. » (Mathieu de Coucy, Charles VII,
page 540.)]

Housse. Voir Houce. 1° Manteau : « Pour fourer
« une *housse* ou cloche ou chaperon trois sols et
« non plus. » (Ord. des R. de Fr. II, p. 372.) — « De
« la façon d'une *housse* longue et à chaperon trois
« sols et non plus. » (Ibid.)

A tant sa *housse* et son bonnet
Il tenoit bien pour Symonnet
Celui qui le sermon vault faire. (Desch. f. 429^b)

« Manger en *housse*, » dîner avec son manteau
sur les épaules. (Oudin.) — 2° Couverture de l'écu
aux tournois, quand on ne vouloit pas être reconnu
par les armoiries : « Mais quant elle vint près et elle
« veil les escus dont les *houssets* estoient deschirées
« par les coups qu'ils avoient receuz, elle percent
« l'aigle noir que le roy portoit. » (Perceforest,
vol. I, fol. 114^a.)

Housselin. [Manteau : « Trois quartiers de
« drap avec un *housselin* de cendal rouge à une
« manche brodée. » (JJ. 154, p. 468, an. 1399.)]

Houssepiller. [Houspiller : « Jacques le Leu » dist aux suppliants que se il les avoit *houssepillié*, « encore les *houssepilleroit* il. » (Jf. 184, page 463, an. 1454.)]

Housser. [1° Garnir d'une housse : « En laquelle » besogne, pour *housser* ladite chappelle et « armoierie dessus ditte, a esté mis et employé par » ledil Colart de Labor, peintre, sept pièces de ceudaulx. » (De Laborde, Emaux, 341.)] — « La cheminée estoit *houssée* comme en esté de fraillon » ou de aucune chose verte. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 60 *.) — 2° Vêtir : « Jean » de Montfort moult grandement *houssé* de soye et « de bordure. » (Mathieu de Coucy, Histoire de Charles VII, page 666.) — [3° Nettoyer : « S'ele est » preus et bien enseignie Ne lest entor nul iraignie, « Qu'el n'arde ou rée, errache ou *houssé*. » (Rose, v. 13543.)]

Houssine. [Baguette de houx : « Et lout incon- » tinent il laisse sa limande et print une *houssine* » en la main, qui n'estoit pas plus grosse que le » doigt. » (Despér. 20° Conte.)]

Houssoir, Houssoner. Balai de plume pour nettoyer les tableaux. (Monet, Colgr.)

Houssu. Epais, touffu : « Une chevelure grande » et *houssiè*. » (Percef. I, f. 130 *.) — « Le porc.... » heruppa la coyne de sa bure qu'il avoit grande et » loute *houssue*. » (Percef. VI, f. 80 *.)

Houssure. 1° Couverture d'un cheval. Parlant de l'entrée de Louis XI dans Paris, en 1461 : « Après » les archiers du due, suivoient les seigneurs et les » nobles hommes de la compagnie et de son hostel » en grand nombre tant richement montez, parez » et *houssiez*, que c'estoit noble chose a regarder ; » et estoient plus de deux cens et quarante *houssu- » res* pendans jusques à terre, moult nobles et » moult riches ; puis estoient après eux l'admiral » de France et le mareschal et autres seigneurs et » gentilshommes de l'hostel du roy jusq'à qua- » rante *houssures* moult bien en point ; et devant » ceux ci estoient les comtes d'Eu, de La Marche, » et de Patriarche sans *houssures* tous trois en » rang. » (Monstrelet, III, p. 88 *.) — 2° Parement. Parlant d'un soulèvement des communes de Prusse : « Le roy de Pologne fut contrain de s'enfuir et » jettà sa cotte d'armes et la *houssure*. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 690.)

Housser. [Labourer à la houe : « Le suppliant » print... son foussouer et en parli de son hostel » pour aler *houyer* ou fongier en ung mailhol ou » vigne nouvellement plantée. » (Jf. 188, page 56, an. 1459.)]

Hoyau. « Et les *hoyaux* à racler par chemins. » (Desch. f. 385.)

Hoymille, s. Semble pour enceinte ou banlieue, qui dans d'autres Coutumes est appelée chengle : « Quiconque demande le retrait lignager ou vent » faire la reclame de quelques maisons, d'edifices » ou de fonds d'heritages situez tant endedans la

« ville. *hoymille*, que dans l'eschevinage, devra » dores en avant estre parent de sang et en bien du » vendeur ou de la vendeuse et faire sa reclame en » presence de deux eschevins ; dans les quarante » jours après la saisine et en insinuer la partie » dans trois jours, par le sergent si elle demeure » dans la ville et chastellenie ou par autre officier » en son absence ; car s'il y avoit du défaut en » aucun des dits points, la reclame seroit de nulle » valeur mais si l'acquerereur demeure hors de la » ville et de la chastellenie, l'insinuation devra » estre faite dans les quatorze jours après la » reclame. » (Cout. de Bourbourg, Nouv. Coul. Gén. L. I, p. 490 *.)

Hu, Hus. [1° Clameur de haro : « Pour ce il » eust fait cry ou *hu*. » (Jf. 140, p. 252, an. 1364.) — « Pour la noise qu'ilz faisoient se leva un *hu* pour » assembler le voisiné. » (Jf. 174, p. 233, an. 1432.) — 2° Cri en général : « La noise et li *hus* monta en » le ville. » (Froiss. III, 297.) — « Et oïrent et le *hu* » et le cri. » (Id. IV, 21.)]

..... Oïssiez et cry et *hu*. (Brut, f. 24 *.)

Hua. Milan. « Nous ne pouvons nourrir aucuns » poulets que ce diable de *hua* ne les mange tous. » (Nuits de Strap. I, p. 410.)

Huage. [Obligation de crier pour forcer l'animal qu'un seigneur chasse à sortir de son fort : « S'en- » suit ceux qui doivent chasser en mes forests à » toutes grosses bestes, rouges, rousces, noires » loutes fois que moi ou mes officiers voulons chas- » ser, et aussi ceux qui doivent le *huage* aus dites » grosses bestes en mes forests. » (Ch. de 1473, dans D. C. III, 726 *.)]

Huans. [Chat huant : « Les leus oy uller, el li » *huans* *hua*. » (Berte, p. 41 *.)]

Huillier. [Houspiller : « Lesquelz compai- » gnons s'avancerent... de *huillier*, tirer et sacer » Jehanin le Bouchier pour prendre et avoir sa » bourse. » (Jf. 195, p. 43, an. 1467.)]

Hubir. Engraisser. (Cotgr.)

1. Huce. [Cri : « Et entendrent le *huce* et le » cri. » (Froiss. III, 363.)]

2. Huce. [Huiche : « Le tiers cas, si est si comme » s'aucuns, qui ne soit pas mes sires, brise mes » *huces* ou mes cambres. » (Beaum. XXXIX, 59.)]

Huceau. [Petite huche : « Le suppliant rompi » un coffre ou *huceau*. » (Jf. 168, p. 81, an. 1414.)]

Hucer. [Appeler, voir Hucner : « Deus diciples » *huça* à soi. » (Vie de J. C., dans D. C. III, 724 *.)]

Huche. [1° Coffre à pain : « Chascune *huche* » neuve, se elle vault douze deniers ou plus, doit » obole de rivage. » (Liv. des Mét. 305.) — 2° Huche servant de contre-poids à la verge, dans les tribu- chets et mangonneaux ; elle cubait 20 m. c. d'après les dessins de Villard de Honnecourt, architecte du xiii^e siècle : « Il y a grant fais à ravalier, car li con- » trepois est mult pesans. Car il i a une *huce* » plainne de tierre. » (Viollet-le-Duc, Arch. V, 225.)]

— « Carpentiers... qui ont faites à Caen les deulx « *huches* des deux engins qui sont à Carenten. » (B. N. Quill. et Pièces div. an. 1378.) — 3° *Huche* à garder l'argent. Joinville §383 et suivants; pénétre dans la maistrise galère du Temple qui servait de caisse de dépôt aux chevaliers, fait d'une cognée « la clef le roy » et défonce une huche: « Je trouvai « que celle *huche* que je ouvri estoit à Nichote de « Choisy, un serjant le roy. » — « Ilz sont tant « convoiteux que si tout l'avoir qui est dessoutz le « firmament estoit dedans leurs *huches* si n'en « auroient ilz pas point à leur soufflance. » (Percefl. vol. IV, f. 20^d.) — 4° Boutique à étaler des marchandises Parlant de plusieurs exactions dont s'écrient plaigns les habitants de Langres: « Item « que nostre ventier s'afforce indeubement de « lever profit pour cause d'estal, place ou *huche*, « des diz habitans ou forains vendans dessus places « ou pavemens des diz habitans, sousz toil ou « hors. » (Ord. t. III, p. 657.) — 5° Bière, cerceuil pour un mort. Il est dit des os de Philippe III, qu'on peut les voir à S. Denis « en la destre partie « de monstier en une *huche* de lez le S. roy Louis. » (Chron. de Nangis, an. 1286, p. 4.) — 6° Navire, dans Monstrelet, I, ch. 213. — [7° Valeur numérale: « Avant que il (Theodebert) trespasast donna aux « borgois de Verdun .viii. mille *huches*, que il « devoient chascun an. » (Dom Bouquet, III, 196.)]

Huchean, Huchel. [Petite huche, petit coffre-fort: « L'exposant rompi... ledit coffre... et prinist « dedens... une certaine quantité de fretin d'ar- « gent... avec le dit petit *huchel*. » (JJ. 151, p. 646, an. 1399.) — « La *huche* doit .xii. den.; le *huchean* « doit .ii. den. » (Cart. de Corbie, 21, f. 85^b.)]

Huchement. [Action de hucher: « Il sera pro- « cédé contre eux par proclamation et *huchement*. » (Cout. Gén. I, 1163.)]

Hucher, Huchier. [1° Crier à haute voix: « A haute voix commeuçai à *huchier*. » (Ronsisv. p. 164.)] — « Les Sarazins vaincus commencerent « à crier et à *hucher*. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 143^b.) — 2° Appeler: [« Symons *huche* sa « femme, Constance o le cors gent. » (Berte, c. 47.)] — « Elle le rappella et *hucha* pour parler à luy. » (Aresta amorum, p. 35.) — 3° Assembler, mander. Parlant d'une convocation faite à S. Bernard, à Paris, par l'université, pour l'état de l'église universelle: « Il plent à l'université et au roy que les « prélats soient *huchez* par le royaume pour deux « choses: premier pour adviser quels choses seront « traitées au conseil général de l'universelle eglise « prochainement à tenir; secondement à delibérer « de ce, sur le contenu es requestes des ambassa- « deurs du pape sur le dixieme que sa saincteté « vouloit qu'on imposast sur l'église française. » (Monstrelet, I, f. 105.)]

Expressions:

1° « *Hucher* le guet, » appeler la sentinelle. (Le Jouvencel, f. 7^a.)

2° « *Hucher* à boire, » demander à boire en criant. (Percefl. II, f. 99^a.)

3° « Loin est dit-on qui *huche*. » (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 729.)

4° « *Hucher* en paume, » siffler avec la main. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 32.)

Huchet. Pelil cor de chasse: « Nous ouimes le « *huchet* du postillon. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 213.)

Hucours. [Voir HUAGE: « Et puet ledit monseur « Hervé de Leon et ses heirs mettre cours ou « *hucours*, ou l'un ou l'autre, entre ledit bois qui « fut à Eon de Cortan-Scoure et le bois de Bodister, « à la fin de prendre la beste ou de la faire retour- « ner. » (Preuves de l'histoire de Bretagne, I, 1317, an. 1321.)]

Hudel. [Sorte de tombereau: « Cassin Herbaïne « ala querir icellui Baffart en ung *hudel* et l'apporta « à son hostel. » (JJ. 199, p. 412, an. 1464.)]

Huée. [1° Cri: « Hors recomence li cris et la « *huée*. » (Ronsisv. p. 143.) — De là, *huée* aux alouettes, chasse où on fait lever ces oiseaux en huant. (Du Verdier, Bibl. p. 180.) — 2° Réputation, proprement acclamation saluant le vainqueur d'un tournoi: « De ces chevaucies en avoient toute le « *huée* et le plus grant renommée des Escos quatre « chevaliers d'Escoce. » (Froiss. II, 316.) — « De le « partie des Englés sur tout emportenoit le *huée* « mess. Gautiers de Mauni. » (Id. III, 428.) — « Je « serai à la journée du tournoy et y feray tant d'ar- « mes de mon corps que je survaincrai le tournoy « et emporterai la *huée* sur tous chevaliers. » (Perceforest. I, f. 128^b.) — On dit aussi perdre la *huée*, perdre le prix du tournoy. (Id. fol. 132^a.) — [3° Distance d'où l'on peut entendre une *huée*: « Il estoient « en une cave près aussi comme d'une jupée ou « *huée* de son hostel. » (JJ. 180, p. 34, an. 1449.)]

Hueil. [Yeux: « Il ne s'annie de son duel, Jâ « n'auront mais repos si *hueil*. » (Partonopex, v. 5364.)]

Huer. [1° Crier: « Et envoierent avant lor « archiers *huant* et galissant. » (Villehard. § 518.)] — « Commencierent à crier et à *huer* après et « à faire grant haro. » (Froiss. III, 45.) — 2° Appeler:

..... Et lit de la mort *hueva*
 Ses homes, et lor commanda
 Par sairement et de cuer voir
 Que sa fille n'avoit autre oir

Donnasent sans nule fallance
 Al jouene Loeyes de France
 Ki iert oirs de la region

Alienors ot cele a non.

(Mouskes, f. 492.)

[3° Pousser des cris de dérision: « Ainz erent « chevalier, or sunt vit et *hué*; Riche erent ainz, « or sunt chai en dolenté. » (Thom. de Cant. 151.)]

— 4° Faire mépriser quelqu'un, lui attirer des huées:

Pechié de char qui fait *huer*

Homme qui tient femme sanz loi. (Desch. f. 423^b.)

Huerie. Action de huer: « Lors y eut grand « *huerie* des Anglois, quand il les veirent ainsi à la « descouverte. » (Froiss., liv. III, p. 112.) — « Pour

« cause du fouel, *huerie* et connerie qu'il avoit
« fait. » (JJ. 118, p. 27, an. 1380.)

Hués. [Profit, usage (Parlonon. v. 5234) : « Il fu
« uns prudom qui volt aler en un lointain peleri-
« nage; quant il ot apareillé son oïrre, si apela ses
« sergens et si lor livra de son avoir por mener
« marchandise à son *hués*. » (D. C. VI, 891 b.)]

Huese. [Heuses, bolles : « El Morehuésés chauga
« les *huescs* vermoilles par l'aïe et par le conseil
« des autres Grex. » (Villehard. § 222.)]

Huet. **Sot**, dont on fait des huées : « Je consens
« à estre appellé *huet*. » (Eulrapel, 312.) — « Et à
« Rouen y eut un autre docteur en theologie, qui,
« en preschant dit, que s'il ne scavoit monsrer
« (que la Vierge étoit engendrée en péché original)
« qu'il vouloit qu'on l'appelast *huet*. Et au con-
« tempt de ce, quand on voyoit aucun de la dite
« religion (dominicains) on les appelloit *huets*. »
(Hist. de Charles VI, an. 1387, p. 63.) — « Appeller
« *huet*, » vomir. (Oudin.)

Huete. Hulotte, pelil duc. (Monet.)

Huezé. [Botté : « Li menestrel trestreit *huezé*
« S'en vinrent droit à l'espousé. » (Ruteb. 292.)]

Huge. [1° Contre-poids d'un trébuchet (voir
HUCHE, 2); M. Scheler l'entend mal dans son Gloss.
de Froissart, quand il la définit une caisse renfer-
mant les munitions d'une machine de guerre : « La
« première pierre cheï à environ douze pas de l'en-
« ghien, la seconde au piet de la *hüge*. » (Froissart,
t. II, 266.) — 2° Coffre à serrer l'argent :

Tout l'avoir qui est dedens Bruges,

Repus en coffres et en *huges*

Ne m'eüst valu une pomme,

Se n'eüssent esté cil homme

Qui m'ont à mon besoing servi. (Froiss. Poës. p. 150 b.)

3° Boutique ou bascule à serrer le poisson. (Du
Cange, sous *Helchia*.) — « Poissons en estangs
« après trois ans, ou estans en *huges* ou sauvoirs
« sont reputez meubles. » (Coul. de Chalons, C. G.
t. I, page 497.)

Huge-lange. [Housse d'une buche : « Le sup-
« pliant fu avec Pierre Auberée à prendre et embler
« certaine quantité de file, *hüge-lange*, draps. »
(JJ. 99, p. 476, an. 1368.)]

Hugette. [Petite buche : « Item la vendue des
« *huges* et *hugettes*. » (JJ. 80, p. 17, an. 1350.)]

Huguenot. [Voir le mot suivant et le supplé-
ment au Dict. de Littré.]

Huguet (le roy). Esprit ou fantôme qui, sui-
vant le peuple, couroit les rues de Tours pendant
la nuit. (Voyez Etat de la France, sous François II,
par la Planché, page 211.) — « Tours, ou comme
« quelques uns ont voulu les huguenots avoient
« pris leur nom à cause de la tour Hugon, où ils
« s'assembloient, ou d'un luthin du mesme nom
« duquel on menace les enfans en ceste ville. »
(D'Aub. Hist. I, 96.)]

Huhe. [Huage : « Doit avoir chascun qui est à

« ladite *huhe* un pain d'un paris. » (Reg. des fiefs
du comté de Poitou, f. 29, an. 1404.)]

Hui. 1° Aujourd'hui : [« Lasse! comme aurai
« *hui* souffert pesant journal. » (Berle, c. 26.) —
« Actuellement : « A donc tui d'ys; damoyelle ou
« yrons nous *huy mais*? Et elle me repouidit : Sire
« nous yrons *hui mais* à une miene maison qui
« est en ce bosage cy devant. » (Perceforest, II,
folio 141 a.)

Expressions :

1° « En *hui*, » aujourd'hui : « Ignorez-vous quel
« jour il est en *huy*. » (L'Amant ressuscité, p. 404.)

2° « *Huy* et hier, » tousjours. (Villon, p. 28.)

3° « *Hui* est li jours, » aujourd'hui. Parlant de la
simplicité avec laquelle vivoit le pape S. Clément :

Sa maison pas n'estoit si forte

Que celles sont; *hui est li jours*

Ou nos seigneurs font leurs sejours. (III *Maries*, 378.)

4° « *Hui* au tiers jour, » il y a trois jours :

Qui ne sces pas le grant meffait

Qui faiz y fu, *hui au tiers jour*. (Id. p. 180.)

5° « Hier vachier. *huy* chevalier. » (Colgr.)

6° « Tels sont *huy*, qui demain ne verront pas. »
(Colgrave.)

Huichier. [Charpentier, fabricant des huebes :
« Colin Gauchier povre *huichier* ou charpentier de
« la paroisse S. Symeon à la prevosté de Coulom-
« mier en Brie. » (JJ. 123, p. 100, an. 1383.)]

Huidive. [Paresse, dans Ruteb. II, 239]

Huier. [Sonner, comme huer : « *Huier* trom-
« pes. » (Dom Bouquet, III, p. 311.) — « Les pas-
« leurs qui gardoient les bestes crioient moult
« haultement en *huyant* le loup. » (JJ. 169, p. 256,
an. 1416.)]

Huigner. [Crier. Voir sous HOGNER.]

Huile. Voir OILE. « Disoit le dit demandeur qu'il
« ha esté fort malheureux en amours, pour ce qu'il
« ha eu affaire aux femmes qui tirent *huille* de la
« noix, à quoy ne pouvoient contenter les dous. »
(Arest. Amor., p. 166.)

Expressions :

1° « Huile espagnole, huile magistrale » (Du Verd.
Bibl. p. 685), espèce d'onguent.

2° « *Huile* de septembre, » vin. (Oudin.)

Huilement, s. m. Action d'huiler. (Colgrave
et Oudin.)

Huiler. [- On doit un peu *huiler* ladite trepane,
« à celle fin qu'elle coule mieux et plus douce-
« ment. » (Paré, VIII, 20.)]

Huilerie. Fabrique d'huile. (Colgr.)

Huillier, s. Fabricant, marchand d'huile : « Qui-
« conques *huilliers* ou marchans trepassent par
« Bourges ou vendent huile il doit de la somme
« deux deniers paris. » (Thaumasnière, Cout. de
Berry, 333.) — [« *Huilliers* de Paris qui achate
« *huille* dehors Paris et la porte à Paris, si doit à
« Petit Pont son pagee come autres marchans. »
(Liv. des Mét. 292.)]

Huiliere. Vase à mettre l'huile : « Cela avient

« comme une *huiliere* a coiffer une reine. » (Moyen de Parvenir, p. 167.)

Huirie. [1° Cris : « Dont fu grande li *huirie* et li juperie de chiaux de dedans. » (Froissart, t. III, page 266. — 2° Cri de haro : « Crioient les bonnes gens de la feste qui à grant *huirie* les suirent. » (J. J., p. 247, an. 1349.)]

Huiron. [Mineur; voir *Hraox* : « El menoit tous dis li princes avoec lui en ses chevaucies » grant fuison de *huirons* c'on dist mineurs. » (Froiss., VIII, 32.)]

Huis. [Porte : « Ferma les *huis* et serra durement. » (Ronsiev. p. 172.)] De même au figuré, en parlant de l'astronomie :

Et si fait bien determiner,
Comment on peut à deviner
Des aventures les regars,
Quant uns affaires ost espars
D'adeviner sens et folie
Est *wis* et porte *astrenomie*. (Mouskes, p. 254.)

Expressions :

1° « *Huis* de la fenestre, » fenêtre : « Allèrent secretement buaquer à l'*huis* de la fenestre. » (Monstrelet, I, p. 271 b.)

2° « *Huis* de derriere, » porte de derriere. (Oudin.) — Il se dit aussi dans un sens figuré, mais obscène. (Desch. f. 230 a.)

3° « Entrer par le droit *huis*. » Le chancelier Regnaud de Corbie étant d'avis que l'on lit une paix solide avec le roy d'Angleterre avant de lui donner en mariage Isabelle de France : « El disoit bien au roy et à ses oncles : mes seigneurs on doit *entrer* « par le droit *huis* en la maison. » (Froissart, liv. IV, p. 206.)

4° « Estre à l'*huis*, » être prêt de sa chute :

Pnté, justice, affliction
Revenez toutes d'un acueil
Gouverner en dilection
Ou tout va à perdition
Dont mains regnes sont ja à *Puis*. (Desch. f. 447 b.)

5° « Etre sur le bord de l'*huis* de desespoir, » être absolument au désespoir :

Je suis quasi dessus le bord de l'*huis*
De desespoir et ne crains profonds puits
Ny haulte tour. (Les Mary. de la Mary. f. 372 b.)

6° Cele li dit, ja n'i faudra,
Ja ne le scaira si garder
Que ne vos face lui parler
Par tens entre *Puis* et la terre. (Fabl. S. G. f. 80 a.)

7° « Dependre *huis* ou fenestres de la maison. » — « Quand le seigneur ou sergent en signe de main-mise et d'execution, abat et met hors des gons l'*huis* de la maison qui est chargée de cens ou rente, pour les arrerages ou droits et profits qui en sont dûs. » (Laurière.)

8° « A *huis* ouvert, » à découvert, ouvertement : « Constantin favorisa a *huis* ouvert la religion chrétienne. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 430.)

9° Ainsi m'ont amours abusé
Et portonné de *Puis* au peste. (Villon, p. 39.)

10° « *Huis* verd, » pièce de tapisserie devant une porte. (Colgr.)

Huisdive. [Oiseuse, inutile : « Mais tot li sam-

ble cose *huisdive* Quant il n'y voit rien nule vive. » (Parton. v. 895.)]

Huisélet. [Petit huis : « Tant cum *huisélet* bien barré Trouvois petit et estroit. » (Rose.)]

Huisceuse. [Voir l'*oiseuse*, oisive : « L'empereris n'est pas *huisceuse* De soie parl, ains est peu-reuse. » (Parton. v. 8449.)]

Huisserie. [Porte, entrée : « En saizine et possession... de y faire et avoir *huisseries* ou entrées, une ou plusieurs pour aler au long des dits murs anciens. » (Cartulaire de Lagny, f. 217, an. 1360.)] — Parlant de l'assiette des Etats de Tours, en 1467 : « En la sale avoit trois parquets clos de bois d'environ la hauteur d'un homme de chacun a *huisserie*... Estoit commis pour garder l'*huisserie* du parquet du roy Les seueschaux de Careassone et de Quercy. » (Du Tillet, Rech. des roys de Fr. p. 412.) — « En mur moiteyen on ne peut, sans le consentement de celui qui a part audit mur, faire fenestres, *huisseries* ou autres choses semblables au prejudice de celui qui a part au dit mur. » (Cout. du bailliage et duché de Vallois, C. G. I, p. 398.)

Huisset. Petit huis : « Par une petite entrée ainsy comme par ung petit *huisset*. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 238.)

1. **Huissier.** [Fabricant de *huis* : « C'est à savoir charpentiers, huichiers, *huissiers*, tonneliers, charrons, couvreurs de mesons et toutes manieres d'autres ouvriers qui eurent du trenchant en merrien. » (Liv. des Mét. 104.)]

2. **Huissier.** [Gardien d'une porte : « Et avoient leur besogins si atriées, que quant li *huissier* veoient venir la royne en la chambre le roy son fil, il batoient les *huis* de leur verges, et li roys s'en venoit courant en sa chambre, pour ce que sa mere li trovast. » (Joinville, § 607.)] — « La derivation du mol d'*huissier* nous enseigne que ce n'estoit autre chose qu'un portier. Aussi quand aus anciens registres, il est parlé d'*huissier*, on entend parler de celui auquel estoit baillé la garde de la porte de la chambre. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 71.)

Expressions :

1° « *Huissiers* d'armes. » — « Les *huissiers* d'armes estoient au dedans de l'appartement du roy et leur fonction étoit d'en ouvrir la porte à ceux qui devoient y entrer. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 96.)

2° « *Huissiers* des armes. » — « C'est celui qui faisoit les publications des decrets lorsque quel'un d'un souhitoit purger et nettoyer en justice, des fiefs, des fonds d'heritages rotures, des maisons ou des rentes hereditaires non rachetables. » (Cout. de Baillou, N. C. G. I, p. 981.)

3° « *Huissiers* audienciers. » — « Sergens qui assistent aux plaidoiers et audiences des juges qui gardent l'*huis* et entrée du barreau ou parquel et qui appellent les cedules, audiences et procès des parties. » (Laur.)

4° *Huissier* de la chambre. » Du Tillet croit qu'ils viennent des anciens sergens d'armes. — Le P. Daniel, dans sa Mil. fr. t. II, p. 95, 96, réfute cette opinion et dit qu'ils viennent plutôt des huissiers d'armes. Au reste ce sont eux qui ouvrent la porte de la chambre du roy à ceux qui doivent y entrer.

5° *Huissier* de la cour. — « En un registre du Parlement de l'an 1317 les *huissiers de la Cour* sont appelez *vallet curior*. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 688.)

6° *Huissier juré* de la chambre. — « *L'huissier juré de la chambre*, le messenger et les sergens de ville, font en vertu de leur serment et de leur admission, tous les adjournemens, insinuations, intimations à chaque fois qu'ils en sont requis par les parties sans être obligés d'avoir charge particulière de la loy. » (Cout. de Neuport, N. C. G. I, p. 736^b.)

7° *Huissiers* de sale, « officiers de la maison du roy :

Haro, prenez-moy ce garçon
Sergens, *huissiers* de sale. (Desch. f. 380^b.)

8° *Huissier* du tresor, « celui qui avoit soin du tresor du roy. (Chron. scandaleuse de Louis XI, page 25.)

Huissier. [Navire à porte pour embarquer les chevaux : « Ne remest ne batel, ne large, bromon, galée, ne *huissier*. » (Athias, dans D. C. III, 727^h.)]

1. *Huissiere*, *adj. f.* (Voir le précédent) : « Trois galées *huissieres* esquelles il menoiert 120 chevaux. » (Hist. de Boucicaut, p. 124.)

2. *Huissiere*, *s. f.* Portière. (Nicol)

Une simple *huissiere* ou clergesse
Aujourd'uy se presumera
Aulant ou plus qu'une duchesse. (Cocquillart, p. 26.)

Huistre, *s.* Huître. (Voir OISTRE.) [« Faul-il endurer ce sanglot Ainsi comme *huistres* de Quancealle. » (Myst. du siege d'Orléans, p. 663.)]

Expressions :

1° *Huistre* ecaille, « un sol. (Oudin.)

2° « Les *huîtres* d'une poule. » (Cotgrave.) — C'est ce que nous appelons « les sot l'y laisse. » (Oudin.)

Huit. [Nom de nombre : « Arbrissiaus i avoit, ne sai ou sept ou huit. » (Berte, c. 36.) Voir UR.]

Huitante. [Quatre-vingts, comme octante (V. Monet, Oudin, Cotgrave.) — « Donné à Paris le vingt unisme jour de janvier, l'an mil trois cent *huitante* deux. » (Instruction sur les aides.)]

Huitavé. Espacé par huitaine : « Le seigneur haut justicier, qui a droit d'avoir et prendre espaves, prend celles qui adviennent en sa justice et seigneurie et les garde par quarante jours et durant il dit temps de quarante jours doit faire crier par trois edicts *huitave*; les dits espaves. » (Cout. du comté de Bourgogne, Cout. Gén. t. I, p. 865.)

Huitene. [Huit jours : « Il doit pour toutes ces choses, chascun an, six deniers de coutume au

roy, à poier quatre deniers aux *huitenes* de la foire Saint Denis. » (Liv. des Mét. 34.)]

Huitieme. Imposition qui se lève sur le vin et autres breuvages : « *Huitieme* c'est une aide appartenant au roy et qui se prend sur le vin, sidres et autres breuvages vendus en détail par les taverniers, hôteliers ou autres : et pour iceluy est dû par le vendeur le huitieme denier du prix. » Laurière.)

Huitieve. [Octave, espace de huit jours : « L'an de grace mil trois cent et un, le lundi après les *huitieves* de la Chandeleur. » (D. C. t. III, 694^a, an. 1271.)] — « *Huitieves* de Pasques. » octave de Pâques. (Ord. I, p. 544.)

Hulepias, *Hullepes*, *Hullepiaux*. Semble être le diminutif de Philippe, comme Philpott. Dans un titre de Nivelles en Flandres, 1309, on lit : « Soliers d'Enghien c'on dist *Hulepias*, sire de Seneffe. » (Beaumanoir, page 418.) — Le roy d'Angleterre, parlant du jeune roy Philippe-Auguste, l'appelle *hullepes* et *hullepiaux*. (Mouskes, p. 509.)

Humain, *adj.* Qui appartient à la nature de l'homme. [« De son gré le suffri Deus par l'umain peschié. » (Th. de Cant. 46.)] — « Che sont *humaines* passions, Quant la matiere est corrompue, Ki del cors d'omme est dissolue. » (Gui de Cambrai, p. 26.) — « Si est que pour le sang *humain* Eviter et garder d'espandre. » (Myst. du siege d'Orléans, 737.)] — « Ces mots leze-majesté s'entendoit seulement de la majesté *humaine* et non divine, de laquelle on ne se parloit. » (Cout. d'Auxerre, C. G. I, p. 225.)

Humainement. [Doucement, dans Amyot, Pyrrhus, 77.]

Humanité. [1° Nature humaine : « (Jésus) uel (égal) al pere sulunc la divinitet, maindre del pere sulunc la *humanité*. » (Lib. psalmor. 258.)] — 2° Parties sexuelles : « Aucuns d'eulz (des moines de S. Leu) avalerent leurs braies et monstrent leur derriere et toute l'*humanité* que il portoiert aus hommes et fames qui là estoient, en disant en leur langage : par le cap de Dieu, ey prandrés vostre Salvadour le jour de Pasques, et non ailleurs. » (J. J. 120, p. 274, an. 1382.)] — « J'estoye... tout nud et bien honteux; le mieux que pouvoye, de mes mains je convoye mon *humanité*. » (Cartheyn, Voyage du Chevalier errant, fol. 87, Re.) — 3° Douceur : « Les habitans de Calais ayant esté forcés par les Anglois après une très vigoureuse résistance, ils se retirèrent auprès du roy de France qui les receut moult agreablement et leur fist faire moult de *humanités*. » (Chron. de S. Den. II, f. 221.)] — [4° Vie : « Comme plusieurs deffuns, ou temps qui avoient *humanité*, meuz de devotion... eussent laissé à l'eglise de Sainte Nourrice de Rains. » (J. J. 71, p. 381, an. 1340.)]

Humble, *Humete*, *Humle*. [Humble, en bonne et mauvaise part : « Si doit estre li prestres *humetes*, benignes, larges. » (Serm. de Maurice de Sully, aux Mém. de l'Ac. des Inscr. XVII, 722.)]

— « Tous ceux qui sont blandisseurs, *humbles*, et « serviables et veulent à chescun plere, ils sont bla-
« teurs. » (Oresm. Elh. 124.)

E dame Gentix *humbles*
Cuers et dols et pieus
Merchi por Dé.

[Poës. av. 1300, II, p. 865.]

[Dans Roland (v. 1163) il est employé adverbialement : « Vers Sarrazins regarde fierement E vers
« Franceis *humetes* e doucement. »]

Humblement, Humlement. [Avec affabilité : « Dunc respondi li bers *humblement* à cel
« vie. » (Th. de Cant. 36.) — « Li contes de Hainaut
« rechut ces signeurs d'Engleterre, l'un après
« l'autre moult *humlement*. » (Froiss. II, 354.)]

Humectacion. [« Oignemens, *humectacions*. »
(De Monderville, f. 96.)]

Humecte. [Jeu de cartes : « Commencerent les
« aucuns à jouer pour le vin aux cartes, à un jeu
« appellé la *humecte*. » (Jf. 198, p. 317, an. 1461.)]

Humeliance, Humiliation. [Humiliation.
(Chr. des ducs de Norm.)]

Humelier, Humilier. [1^o Abaisser : « De
« grant outrage faire nus hom ne moulepie, Ains
« se monte et essaue qui son cuer *humelie*. »
(Sax. XXXII.) — 2^o S'incliner, faire une révérence.
Le duc de Bretagne, dans le dessein de faire assas-
siner le connétable de Clisson, va le voir comme il
étoit à table avec plusieurs barons de Bretagne
à qui il donnoit à dîner : « Quand il fut entré en
« l'hostel du connestable et qu'on dit : « veez cy mon-
« seigneur le duc, » tous se leverent et le recueill-
« rent doucement : ainsi qu'on doit recueillir son
« seigneur. Il s'accompaigna et *humilia* grande-
« ment envers eux. » (Froiss., III, 195.) — 3^o Con-
descendre : « Toutes fois à le pryere du conte de
« Hainnau li rois *s'umetia* et donna et accorda
« trieves. » (Froiss. II, 308.)]

Humelité, Humilité. [1^o Soumission : « Co
« senefiet pais e *humilitet*. » (Rol. v. 73.) — « En
« grant *humilité* devez à curt aler, Que nuls ne
« vos en puisse reprendre ne blasmer. » (Thom. de
Cantorb. 36.) — 2^o Bonté, clémence : « Lequel les
« receut volonliers et quitta et remit à ceux de
« Bayonne, de sa grace et *humilité*, vingt mille
« escus d'or, des quarante mille qu'ils lui devoient
« payer. » (Hist. de Charles VII, p. 467.) — « Adonc
« list grant *humelité* la noble roine d'Engleterre. »
(Froiss., t. V, 215.) — De là, « regard d'*umilité*, »
pour regard de gracieuseté :

S'un seul regard d'*umelité* flouri
De ses doux iex en trespassant avoie. [Poës. av. 1300.]

3^o Familiarité :

Tenir doit son auctorité
Tout prince et juge à ses servens
Sanz monstrier trop d'*umilité*. [Desch. f. 336 b.]

4^o Inclination, révérence. M^o de Biron parlant de
son entrée à Bruxelles, en 1598 : « Tout le peuple
« estoit par la rue ou nous passames et toutes les
« dames aux fenestres, il ne nous manquoit que des
« chevaux frais pour faire feu sur le pavé, nous les

« payames d'*humilité*, car elles n'avoient point de
« masque. » (Mém. de Bellievre et de Sillery,
page 432.)

Humier. [« Ceus (les œufs) relint Rossel à son
« oes Trestoz, que nul n'en i lessa, L'un après l'au-
« tre les *huma*. » (Ren. v. 23392.) — « Il semble la
« langue li arde, Et moult pileusement esgarde
« Tyberl qui le let *hume* et boit. » (Id. 2763.)]

1. **Humeur.** [1^o Humidité : « Li semere a appa-
« rillie Autre semenche k'il sema, Mais deseure
« pierre le jeta ; Quant sa rachine dut conquerre,
« Si cor failli *humeurs* et terre. » (Gui de Cambrai,
Barl. et Josaphat, page 34.) — 2^o Potion : « Lequel
« medecin ordonna en la boutique d'un apoticaire
« d'icellui lieu de Pezenas plusieurs beuvraiges...
« ou *humeurs*. » (Jf. 200, p. 64, an. 1467.)]

2. **Humeur.** Qui hume : « Se tu deviens povre
« de corps et de biens, et tu as esté homme de
« court, chacun diras : Vela le meigneur de soupe et
« le *humeur* de brouels de courl. » (Le Jouv. f. 16.)

Humiere. Usufruit : « Quant les biens sont
« tenus en usufruit, *humieres* ou en viage. »
(C. G. II, p. 865.) — « Biens d'*humieres* ou usufruc-
« tuaires. » (Ibid. page 864.) — « *Humieres* et usu-
« fruit. » (Ibid. p. 867.) — « *Humiere* mis en oppo-
« sition avec propriété. » (Ibid. p. 865.)

Hune. [1^o Câble : « Nus cordier ne puel ne ne
« doit faire chaable de quelque maniere qu'il soit,
« ne *hunes*, c'est à savoir cordes par lesquelles les
« vallés et li cheval traient les nefz contremont les
« iaves. » (Liv. des Mét. 42.) — « Requisivint ut sibi
« venderet unum, gallice chaable, aliter *hune*, ad
« trahendum naves ascendendo per aquam. »
(Jf. 82, p. 123, an. 1353.) — 2^o Plate-forme au som-
met d'un mât : « La (sur le môle à Gènes) vil
« (Louis XII) les maeletols monter les pieds amont du
« bas des navires jusque dedans les *hunes*, et des-
« cendre la teste contre bas jusques au fond des
« navires. » (J. d'Auton, Chron. IV, 49.)

Huon. [Pan d'un vêtement : « L'avoient tant
« trainé et batu et feru d'orbes coulx, et li avoient
« lors le bras et les jambes, et pris et saché par les
« *huons*. » (Jf. 66, p. 1380, an. 1334.)]

Hupe. [1^o Hupe, oiseau : « *Hupe* est uns
« oisiaus qui a sor son chief une creste. » (Brun.
Lalini, Trés. p. 216.)]

Un oisel de douce nature
Qui *hupe* a nom en no languaie. [Desch. f. 535 a.]

2^o Touffe de plumes : « *Hupe* est une touffe de
« plumes levées qu'une espee de coqs porte sus la
« teste. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 37.)

Huppé. [Considérable (voir Hocre) : « Le traict
« des galées de bombardes et de viretons qui aba-
« toient à tas les plus *huppés*. » (Bouciqu. II, ch. 22.)]
— « Gymnaste... à grands coups chargéea sus les
« plus *huppés*. » (Rab. I, p. 229.)

Huque. [Manteau de femme, transformé au
xiv^e s. en une courte casaque à l'usage des hommes,
sans manches, ceinture ni boutons. Juvénal des

Ursins raconte qu'en 1413, après la déroute du parti Cabochien, il fut fait au peuple de Paris une distribution de *huques* violettes sur lesquelles était cousue une grande croix blanche avec la devise : « Le droit chemin. » Voir *Heccoe* : « Le suppliant » print une *huque* noire qui estoit à son dit maître. » (J.J. 158, p. 382, an. 1404.)

Hurcoite. [Coiffe (?)] « Lequel Bosquet prist icellui Jehannin par la *hurcoite* de son auberjon » et de sa houppebande. » (J.J. 171, page 251, an. 1418.)

Hure. [1^o Poil qui couvre la tête : « Enz el chief » de l'espée grant colp li vait duner, si que de la « curune le cupel enporta. E la *hure* abati e grantment entama. » (Thom. de Cant. 150.) — 2^o Tête d'homme : « Il s'eslaisse, prend le maufé (le diable); » Parmi la *hure* amont l'a pris. » (Partonop. f. 166.) — 3^o Tête d'animal : « Mes moult il braist et se demente Li chahuan o sa grant *hure*. » (Rose, v. 5999.) — « Groin et cheveux com *hure* de sanglier. » (Desch. Poës. f. 220.)

Hure de leu, dens de serpent vous nomme.
Eust. Desch. MS. fol. 211, col. 3.

4^o Chevelure : « Grosse *hure* et perruque de cheveux. » (Favin, Théat. d'honneur, t. I, p. 600.) — [5^o Signe de moquerie : « Lequel Bernart faisoit la *hure* audit Pauquant par maniere de derision. » (J.J. 163, p. 243, an. 1408.)

Huré. [1^o Hérisé : « *Hurées* ont les testes et « barbes et greions. » (Li Rom. d'Alexandre, p. 337, v. 21.)] — « Il estoit bossu et contrefait et si avoit « la teste *hurée* et entremeslée de cheveulx che- « nuz. » (Percef. IV, f. 8 d.) — 2^o Houspillé :

Ainz que Gaudins resoit montez
Est moult feruz et moult *huré*. (Part. f. 154 c.)

3^o Contrefait : « Et bossu et *huré* et contrefait. » (Peureforest, t. I, f. 78 b.)

Hurée. [Revers d'un chemin creux : « Si estoit « la *hurée* trop roiste pour saillir son coursier. » (Froissart, t. V, 299.)]

Hurehau. Cri de charretier :

A propos un chartier sans fouet
Qui ne dit dia ne *hurehau*. (R. Colterye, p. 82.)

Hurepé. [Hérisé : « Et fu moult *hurepé* et « ot moult longue barbe. » (D. C. III, 699 b.)]

Hurepois. 1^o Qui est du Hurepois : « Le pais « de *Hurepois* pourroit avoir pris son nom de ce « que les habitants portoyent leurs cheveux droits « et herissez comme poil de sanglier. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 36.)

Princes ces III. *hurepois*
Cercheront d'un costé et d'autre
Mainte venoison sanz gras pois. (Borel.)

2^o Terme d'injure : « A Paris quand l'on veut dire « qu'une façon de faire n'est gueres civile on use « de ces mots, c'est du pais ou quartier de *Hure- « pois*, ce que d'autres disent cela sent son ecolier « latin. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 35.) — Il faut remarquer que le *hurteur* de l'Université étoit

regardé comme du pays de *Hurepois*. (Voy. Valois, Notice, p. 326 b.)

Hurie. [Voir *HURIE*. Cri de haro : « Icellui Pon- « chary mena grans cris et *huries*, ausquelles sur- « vindrent. » (J.J. 194, p. 251, an. 1467.)]

Hurlée. Action de hurler.

Hurlement. [« Je n'entendy que les voix « très hydeuses Et *hurlements* de bestes dangereu- « ses. » (Marot, t. II, p. 6.)]

Hurler. [« Ils *hurlent* comme chiens leurs bar- « bares chansons. » (Du Bellay, VI, 35 b.)] — « Le « hennir des chevaux, groignier des pourceaux, « beesler des moutons, le mioller des petits chats, « clabauder des mastins, japper des petits chiens, « *hurler* des loups. » (Pasq. Rech. p. 671.)

Hurlerie. Hurlement : « Remplir l'air de ses « cries de ses bruyantes *hurleries*. » (Dial. de Tahureau, p. 168.)

Huron. [1^o Nom donné aux Jacques révoltés : « Comme Aliames de Maresquiel fust detenus pri- « sonniers pour le soupçon de avoir esté en « l'ost et bataille des *hurons* nommez Jacques bons « hommes, à l'encontre des nobles. » (J.J. 89, p. 377, an. 1360.) — 2^o Terme d'injure, de mépris : « Comme les habitants de Villers en Vermandois « fuioient parmi la dite ville, ... un appellé Jehannin « Corbel dist publiquement : ces *hurons* de ceste « ville ont-il paour? » (J.J. 117, p. 247, an. 1380.) — « Estienne Corrarde dist au suppliant pour le « courroier et promovoit à noise plusieurs injures « en l'appellant par plusieurs fois villain *huron*. » (J.J. 195, p. 155, an. 1476.)]

Hurque. [Hourque, sorte de navire : « Et adonc « le roy d'Angleterre issit de sa *hurque* et se logea « en son chastel. » (Monstrelet, t. I, ch. 242.)]

Hurt. Voir *HEURT*.

Hurtage. [Droit d'ancrage : « Item le droit « d'*hurtage* pour les navires et vaisseaux qui ter- « rissent, et mouillent à l'enere, affermé 100 l. » (Cart. de Jumièges, an. 1642, dans D. C. 733 c.)]

Hurte (se blesser quelque). Se blesser quelque part : « Bien te *blesseras quelque hurte*, « dont tu languiras toute la vie entre les mains des « barbiars; mais si tu veulx, je te tueray ici tout « franc, en sorte que tu n'en sentiras rien et m'en « croy : car j'en ai bien lué d'autres qui s'en sont « bien trouvez. » (Rab. II, p. 142.)

Hurtbillier. Houspillier. (Voy. Borel, au mot *Hourdebiller*.) — [On trouve aussi *hurtepillier* : « Colard Milon et Jehançon Colard se *hurtepilte- « rent* eulz deux, tellement qu'ilz cheirent touz « deux à terre. » (J.J. 170, p. 227, an. 1418.)]

Hurtée. [Coup : « Et si li donna tel *hurtée* Des « deus eles par mi la face, Qu'il cai as dens sur la « place. » (Roi Guillaume, p. 74.)]

Hurteis, Hurtis. [Succession de hurts, de coups; mêlée : « La eut de premiere venue grant « *hurteis* et lanceis. » (Froissart, V, 293.) — « Les

« supplians commencierent à aler au lieu où ledit « descort avoit esté,... et y ot des *hurteis* et bouteis « d'une partie et d'autre grant quantité. » (Jj. 92, page 321, an. 1363) — « Iceelui Bourgois frappa à « l'uyx de l'ostel,... et advint que quant Jehannin « de Claelles oy ledit *hurlis*,... » (Jj. 166, page 367, an. 1412.) — « Lors gelerent en l'aer les paroles « et cris des hommes et femmes, les chaplis des « masses, les *hurlis* des harnoies, des bandes, les « hanissemens des chevaux. » (Rab. IV, p. 235.)

Hurter. 1° Frapper : « Celle part est alée, s'a à « l'huisset *hurlé*. » (Berte, c. XLV.) — 2° Se heurter : « A un grant arbre s'est *hurtez*, Arere chet « tut reversez. » (Lai del desiré.) — 3° Battre : « Li « flots la *hurteut* et debatent, Et tous jors à li se « combattent. » (La Rose, 5949.) — 4° Donner un coup : « Tel cop il *hurte* del fust qui gros estoit. » (Guill. au Court Nez.) — 5° Charger : « Les deus « batailles firent du champ torner Et sur la tierce « par estevoir *hurter*. » (Garin le Loher. I, 26.)

Hurtibilis. Combat, guerre : « S'en ala mettre « en bataille contre le seigneur de Chasleauguyon, « et y eut grant *hurtibilis* à la dite rencontre et de « consté et d'autre y mourut de gens de façon « quatorze ou quinze ceus combattans. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 283.)

Hurtouoir. [Parlie d'une charrette : « Un « essoul de char et un *hurtouoir* de char. » (Jj. 107, p. 12, an. 1375.)

Hustin, Hutin. 1° Surnom de Louis X, roy de France, parce que, dans son enfance, il étoit mutin et querelleur. Ce fut encore le surnom de Pierre d'Aumont, vraisemblablement pour la même raison. — 2° Dispute, querelle, tumulte : [« En escriant et « demenant grant *hustin*. » (Froissart, t. V, 401.) — « Li serjant les alerent querre en la bataille, où « li *hustins* estoit grant d'aus et des Turs. » (Joinv. § 231.) — 3° Combat, mêlée : [« Si se commença « li *hustins* et l'estekis de toutes pars. » (Froissart, t. V, p. 300.)

La commença la premiere meslée
La finira le *hutin*. (Desch. f. 45 c.)

4° Tracas, persécution, tourment :

Les grands perils de femme prendre
La douleur qui en puet descendre
La briefte de l'eage et la fin
Et du menaige le *hutin*. (Desch. f. 538 b.)

Expressions :

1° « Meneurs de *hustins*. » (Villon, p. 90.)

2° « Se mettre en ordonnance de *hutin*, » se mettre en ordre de bataille. Parlant d'un corps de troupes qui passoit par Liège et que les habitants insultèrent mal à propos : « S'en allèrent tout droit au « marché, là où ils se recueillirent et mirent en « ordonnance de *hutin* contre ceux de la ville. » (Monstrelet, V, f. 125.)

3° Qui quiet *hustin* il trouve à qui combattre.
Molinet, page 139.

Hustiner, Hustiner. 1° Chercher querelle : « *Hustiner* pour noiser ou quereller. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 726.) — 2° Secouer, tirailler :

« Quand il trouvoit aucun de grant deffense, il « gettoit son esen sur son dos et l'empoignoit au « bras parmi le corps et tant le *hustinoit* qu'il le « mettoit hors de sa selle. » (Percefor. V, fol. 10 b.) — 3° Tourmenter :

Je scai bien comment mon temps use
On me debat on me refuse
On me *hustine*. (Froissart, p. 117 a.)

Hustiner. [Querelleur : « Jehan, dit Yvanne, « risseur, brigueur, *hustineur*, mal et outrageux « parleur. » (Jj. 95, p. 25, an. 1363.) — « Lequel « de la Place, qui estoit *hustineux* et merveilleux. » (Jj. 167, p. 343, an. 1413.)

Hustinier. [Batailler : « Il s'avalèrent pour « venir *hustinier* devant saint Omer. » (Froissart, t. III, 297.)

Hutelette. [Petite hutte : « Pour faire *hutelet*- « les pour euls machier. » (Froiss. II, 152.)

Huterie, s. Dispute, débat, contestation : « Je « ne preten ne plaid ne *huterie*. » (Cl. Marot, p. 201.) — Par ce mot *huterie*, Villon semble désigner le parquet d'un tribunal de justice « où se tenoient « les avocats, les gens de la tourbe, et les plai- « deurs, tous designez par les mots de *bas assis* « mis en opposition avec les *haut assis* qu'on a vus « ci dessus pour les juges. »

Et frappez en la *huterie*
Sur les beaux sires bas assis. (Villon, p. 111.)

Hutinet, s. Petit maillet de tonnelier : « Louis X « roi de France fut appelé le Hutin, parce que « dans son enfance il étoit mutin et querelleur ; et « ce nom selon Mezeray lui fut donné par allusion « au plus petit maillet des tonneliers appelé *huti-* « *net*, mais qui fait le plus de bruit. » (Gerard de Nevers, 1^{re} part. p. 104.)

Hutrée. [Cheville : « Cavillæ de ferro in biga, « gall. *hutrées*. » (Gloss. lat. 4120.)

Hutte. [« Venir de la maison aux *hutes*. » (Colgrave.)

Hutter, v. Se loger, se pourvoir de loge, de hutte : « Monsieur de Parabere qui vint le soir sou- « per avec vous sur le haut de votre colline ou « vous étiez fort commodément *hutté*. » (Mém. de Sully, II, p. 242.)

Huve. [Voilette empesée qui entourait la tête des femmes et retombait autour du cou, en plus gracieux. C'est encore la coiffure des paysannes aux environs de Lorient (Morbihan) : « Une *huve* de « soye. » (Jj. 138, p. 133, an. 1389.)

Huvel. [Petite huve : « Le suppliant fery ladille « femme un ou deux cops parmi le visage, dont le « *huvel* de sa teste chey à terre. » (Jj. 131, p. 93, an. 1387.) — « Lesquels se prinrent à icelle Margue « et lui tirèrent par force sa coiffe ou *huvel*, que « elle avoit sur sa teste, hors de son chief. » (Jj. 141, p. 178, an. 1391.)

Huvelte. [Armet : « Et estoient armés la gri- « gnour partie de mailles, de *huveltes*, de capiaux « de fier, d'auquetons et de gans de baleine. »

(Froiss., X, 158.) — « Jehan Gomont escuyer por-
« toit sa *huveste* en sa main. » (Jl. 105, page 372,
an. 1374.)

Huvrelas, Huvrelau. [Auvent : « Plusieurs
« jeunes gens venus pour veoir le jeu d'arbaleste
« se mistrent au dessoubz d'un *huvrelas* ou auvant,
« lieu et place ordonnée pour veoir le jeu seure-
« ment. » (Jl. 166, p. 288, an. 1412.) — « Item nus
« ne puet... faire *huvrelaus*, ne autre ouvrage
« seur froc de vile. » (Cart. noir de Corbie, f. 11^b.)]

Huydart. [Vanne d'un moulin : « Tout le droit
« l'action, saisine... ou moulin et pertuis qui sont
« dessouz Chaumont sur Yone... soit en vannes,
« en *huydart*, en pescherie. » (Jl. 70, page 203,
an. 1336.)]

Huyho. [Mari trompé : « Laquelle baïsselette
« dist audit varlet Hanuyer, tu n'oserois dire à ce
« compaignon là... *huyho*, qui est à dire en fran-
« çois ceux ; lequel dist que si le feroit bien : et
« tantost dist ledit Hennery audit Robin : *huyho*,
« *huyho*. » (Jl. 152, p. 195, an. 1397.)]

Huytreux, adj. Qui participe de la nature des
huîtres, qui est composé d'huîtres. Parlant des
perles :

Puis nagent ces troupes *huytreuses*
Dessous les campagnes vitreuses. (R. Belleau, I, p. 29.)

Huycinthe, s. Pierre précieuse. (Cartheny,
Voy. du Chev. errant, f. 156^b.)

Huyeuse, s. Dans Colgrave, c'est l'arbre à l'écar-
late, chêne vert, graine rougeâtre (*coecus*.)

Hyne. [Cavale, jument : « Il ont chevaux cou-
« rans et grans *hynes* brehaingnes. » (Poém. d'Alex.
dans D. C. III, 670^b.)]

Hyerie. [Haras : « Pour grant mortalité de
« leurs bestes blanches et de toute la *hyerie* de
« leurs jumentz et de leurs poulains. » (Jl. 70,
p. 280, an. 1334.)]

Hypocondriller, v. Peut-être énerver ou ren-
dre obscur : « Ils ont sublimé, effressuré et *hypo-*
« *condrillé* la jurisprudence. » (Moyen de parvenir,
p. 120-121.)

Hypocriser. Faire l'hypocrite. (Colgrave.) —
Tous les philosophes anciens furent hommes, con-
séquentement « attempans, ou pour mieux dire
« *hypocrisans* et desguisans leurs passions selon
« qu'ils estoient plus discrets. » (Pasquier, Rech.
page 896.)

Hypocrisie, s. 1^o Vice qui consiste à simuler
une vertu qu'on ne possède pas. Parlant du livre
hérétique de l'évêque Félix :

Quant cil livre fu tous escrits,
Par la contrée l'ont senée
Contre çou que Dieux ot amé
Sont enraciné yresie
Contrefoit et *ypocrisie*. (Mouskes, p. 85.)

2^o Déguisement : « D'autant que ledit heraut
« d'armes sous ombre d'apporter la seureté du
« dit camp pourroit pour divertir et eslongner
« l'affaire, user de quelques fiscions, simulations
« et *ypocrisie*. » (Gage de Bataille de Fr. 1^{er} et de
Charles V. fol. 77. R^o.)

Proverbe : « *Ypocrisie* en guerre est dange-
« reuse. » (J. Marot, p. 99.)

Hypocrite. [« Une ymage ot emprès escrite
« Qui sembloit bien estre *ypocrite* ; Papelardie est
« apelée. » (Rose, v. 408.)]

Hypocritement. En hypocrite. (Colgr.)

Hypothèque. [« Les mineurs et les femmes
« ont *hypothèque* faisible et privilégiée sur les
« biens de leurs tuteurs et maris, du jour de la
« tutelle et du contrat de mariage. » (Loysel, 497.)]

Hypothéquer. [« Je n'aime pas que ma
« volonté demeure *hypothéquée* par tiltre de grati-
tude. » (Mont. IV, 94.)]

I

IAU

1. **I.** [« Après vous conterai de *i* ; N'i a meillor
« lettre de li ; Plus est au mont li delis cors, Que
« de *i* n'est petis li cors. » (Senefiance de l'A B C,
Jubinal, II, 278.)]

2. **I.** [Adverbe de lieu : « Soleil n'*i* luist... Pluie
« n'*i* chet. » (Rot. 980, 981.)]

Iaue. [Eau, dans Renart, v. 1090 : « De la benite
« *iaue*. » (Froiss. IV, 271.)]

Iaulz. Yeux : « Si li traïst les *iaulz* de la teste. »

(Villehard. p. 27.) — [On lit *iaus*, dans
v. 505, 598.]

Iaume. [Heaume : « Puis lace *Iiau*
« fail à Senlis. » (Garin.)]

Iaus. [Forme variée de eux, cor
pour ceux.]

Iawe. [Eau, dans Froiss., V, 6

Iaweus. [Marécageux : « F
« marche, un país *iaweus*. »

Renart,

me qui fut

ame chiaus est

263.]

A s'en ala en Dane-
(Mép. de Rains, § 428.)]

Icel. [Pronom et adj. démonstratif, fait sur le latin *ecce istum*. C'est le cas régime de *icil* : « Pais » *icel* jur. » (Rol. v. 661.) — « A *icel* mot. » (Id. v. 2458.) Le féminin étant *icelle* :]

Je vos aim tant comme ma vie
Il n'a soz ciel *icelle* rien
Que ne feisse à vostre bien. (Fabl. de S. G. f. 1^a.)

Icelui. [Du latin *ecce illi huic*. Se rencontre dans Froissart.]

Icest. [Du latin *ecce istum*. Cas régime de *icist* : « A *icest* mot unt François escriet. » (Rol. v. 1180.) — Le féminin est *iceste* : « Après *iceste*, » « altre avisiun sunjat. » (Id. v. 725.)]

Iceez. [Reg. plur. masc. de *icest* (*ecce istos*) : « A *iceez* moz. » (Roland, v. 990.)]

Ici. [Adv. de lieu (*ecce ibi*) : « E, reis, amis que » « *vus ici* nen estes. » (Rol. v. 1697.) — Remarquez la locution : « Tut conquerrat d'*ici* qu'en Orient. » (Rol. v. 401.)]

Icil. [Cas sujet du latin *ecce ille* : « *Icil* ert frere » « al rei Marsilium. » (Rol. v. 880.) — « *Icil* traiteur » « dont je vous cont espandrent ces nouvelles par » « le pais. » (Mén. de Reims, § 317.)]

Icist. [Cas sujet de *ecce iste* : « *Icest* reis. » (Roland, v. 3343.)]

Ico. [Pron. rég. sing. neutre, du latin *ecce hoc* : « *Ico* vus mandet reis Marsilies. » (Rol. v. 125.)]

Economique, adj. Qui concerne la famille, parlant des affaires : « Celui est dit avoir charge » « monastique qui a gouvernement de soy seul, et » « *Economique* est celui qui a regard à soy et à sa » « famille. » (Le Jouvenel, f. 3^a.)

Idée. [« Et lor promet. en ses *idées*. Des oeuvres » « qu'il auront ovrées, Sauvement ou dampnacion. » (Rose, v. 17685.)]

Identité. [« La *identité* ou unité que il ont à » « leur parents, les fait estre ensemble come uns » « meisme. » (Oresm. Eth. 251.)]

Ides. [Division du mois Romain : « Li treizis- » « mes u li quinzismes jors du mois est apelés *ides*, » « et tout li jor qui sont des nones jusques as *ydes* » « sont denomé des *ydes*. » (Comput, f. 2, xiii^e s.)]

Idiot, Ydiot. [Dépourvu d'intelligence : « *Ydiot* » « et non advenable en gouvernement du royaume. » Chr. de S. Denis, II, f. 60. — [« (Le moine) qui tous » « est soz et *ydiotes*. » (G. de Coinsi, du Clerge.)]

Idoine. [1^o Apte, propre à (latin *idoneus*) : « Messagers sages et avisés et bien *idoines* et tail- » « liés de faire ce message. » (Froissart, II, 40.) — 2^o Qui a de la vertu, en parlant de reliques. On a dit de Charles VII et de ses officiers à la prise de Bordeaux :

Et la archevesque et chanoines
Leur vindrent donner l'eauë beneyte
En portant reliques *idoines*. (V. de Charles VII, II, 125.)

Idoineté. [Aptitude : « Lesdits abbé, religieux » « et convent fussent tenus apporter et présenter » « cautions... de la suffisance et *idoineté* des des- » « sus dis présentez. » (1543, Usage de l'Abbaye de

Ferrières.) (L. C. de D.) — « Leur science monstre » « assez leur *ydoineté*. » (Histoire de la Toison d'Or, folio 167.)]

Idolastre. [« Dieus hait avers (avars) les vilai- » « nastes Et les dampne comme *idolastre*. » (Rose, v. 5268.)]

Idolatrer, v. Adorer, au propre et au figuré :

Folles amours font les gens bestes,
Salmon en *idolatria*,
Sanson en perdit ses lunetes. (Villon, p. 35.)

Or et argent sont Dieux en terre...
Chascun les quiert, baise et aeole
En *ydolatrant*. (Besch. f. 433 c.)

Idolatrie. [« Idolatrie vault autant comme » « mescreance, C'est cil qui en avoir met loute sa » « creance, Qui tant le croit et aime qu'ailleurs n'a » « sa beance. » (J. de Meung, Test. 1717.)]

Idole. [La forme la plus ancienne est *idle*, écrit *ydele*, dans la chanson de Roland :

Comparer puis assez a .ii. *ydoles*
Homme et femme qui ont entendement :
S'ils n'ont amour ils ont pensées folles. (Besch. f. 164 a.)

Expression :

« *Idoles* parlantes, » « maistresses parlant d'amour. » (Des Acc. Bigarr. p. 106.)

Idoncité. [Aptitude : « L'*idoncité* dudit sup- » « pliant attestée par les dits prevosts, jurez et » « consaux. » (Coust. Gén. II, 937.)]

Idropisie. [« Un des convers as monies, ne le » « m'unt pas nommé, Out mult esté grevé de grant » « enfermélé E out d'*idropisie* le ventre mult » « enflé. » (Th. de Cant. 94.)]

Idunc. [Alors : « *Idunc* plurerent. » (Roland, v. 3870.)]

Ielme. [Heaume : « Ses esclüs qui bien est » « claués Ne fust il mie mieulx froés Ne ses *ielmes* » « mieulx detrenchiés. » (Rob. le Diable, dans D. C., sous *Helmus*.)]

Ieque. [Cavale : « En parlant desdittes jumens » « ou *ieques*. » (JJ. 139, p. 163, an. 1408.)]

Ier. [Hier, dans Roland, v. 2701.]

Ierent, Iert. [Formes du futur, dans Roland, v. 3286 et 517.]

Ierloge. [Horloge : « Ki velt faire le maizon » « d'une *ierloge* vesent ci une que jo vi une fois. » (Laborde, Enaux, 44.)]

Iestre. [Etre, origine : « Ke elle le meist en lieu » « et en *iestre* ke il peunt parler à madame » « Jehanne. » (Flore et Jeanne, 20.)]

Ievel. [Egal : « Je vous feray apporter deus har- » « nas tous *ievels*, otels les uns comme les autres. » (Froiss. IX, 336.)]

If. [Arbre : « En Sarraguce descendent suz un » « *if*. » (Roland, v. 406.)]

Ifernal. [Infernal. (Aubri, v. 201.)]

Igal. [Egal, dans la Chron. des ducs de Norm.]

Igance. [Egalité. (Ibid.)]

Igaument. [Egalement : « Partir *igaument*. » (Cons. de Pierre de Font. ch. 32, art. 21, p. 146.)]

Iglise. [Eglise : « Coustume est quant l'an doit « faire la feste de la dedication d'une *iglise*, que « l'an cortine lan et aorne. » (Ms. S. Vict. Sermons du xiv^e siècle.)]

Ignare. [Ignorant : « Prends le fruit des quatre « elemens souz une espece transmutable Qui est « matiere tres notable Par philosophes desguisée « El des *ignares* peu prisée. » (Nat. à l'alchim. 1061.)]

Ignel. [Rapide, dans la Chronique des ducs de Normandie et dans Renart, v. 893.]

Ignorable. Qui ignore : « *Ignorable* et desco- « gnoissable des batailles de la mer. » (Chron. de Nangis, ms. an. 1283.)

Ignoramment. [Avec ignorance : « Tout ce « qui fu fet *ignoramment* doit estre rapelé, et doi- « vent comencier novel plait. » (Beaum. t. XXXIX, p. 20.) — Dans Froissart, t. III, 239, il signifie avec une feinte ignorance.]

Ignorance. [Au singulier, signifie 1^o Sottise : « Fur les petiz fist la restriction, Qui monte à pou ; « vez ci large *ignorance*. » (Besch. *Adm. de l'hôtel du prince*.) — 2^o Négligence. (Froiss. t. III, 466.) — 3^o Acte d'étourderie, au pluriel : « Les mesfaiz de la « meie jüvente e mes *ignorances* ne remembrer. » (Lib. psalms. 29.) — « En lui remonstrant les « *yggnorances* et mesusances, dont il estoit acéusé. » (Froiss. XIV, 201.)]

Ignorant. [« Celle multitude *ignorant* et rude. » (Bercheure, f. 13.)]

Ignorer. [1^o Faire semblant de ne pas savoir : « El *ignorer* quel il n'en savoyent rien. » (Froiss. t. II, p. 75.) — « Li rois d'Engleterre et ses consaus « *ignoroient* de toutes ces choses. » (Id.) — 2^o Négliger : « L'ordonnance qui prise estoit, li doi roi ne « vodrent pas *ignover*. » (Id. III, 322.)]

Ignoticion. [Ignorance : « Mes pour ce que « plait et riote et *ignoticion* des faits, de la verité « et de la saisine peussent nestre et estre engen- « drez ou temps à venir. » (Jf. 69, p. 133, an. 1327.)]

Il. [1^o Pron. pers. sujet, sing. masc. : « *Il* est mis « filz. » (Roland, v. 3716.) — « Le commanderent « à Dieu, et *il* eux aussi. » (Joignyville, page 105.) — [2^o Pron. pers. sujet pl. masc. : « Einz que *il* moer- « gent, se vendrunt mult cher. » (Roland, 1690.) — « Chi commenche le 1^{er} chap. de che liv. qui parole « de l'office as baillifs, quel *il* doivent estre. » (Beauman.) — [3^o Pron. neutre, suj. sing. : « *Il* est « juget que nus les ocirum. » (Roland, v. 884.) — [4^o Employé comme démonstratif, il signifie celui, cela.] Parlant de la recherche de ceux qui ont du sel en fraude et de leur punition : « Et *il* dedens « huit jours. » (Ordonn. I, p. 607.) — [5^o Au xiv^e s., on a dit *il*, *ils* pour le féminin : « Les choses sem- « blent estre involontaires quand ilz sont faites par « violence ou quand *il* sont faites par ignorance. » (Oresme, Eth. 47.) — 6^o *Il* se trouve quelquefois placé après le verbe avec un pronom interposé :

« Amors de moy *est vos* il pitié prise. » (Poët. av. 1300, II, p. 545.)

Expressions :

1^o « *Il* est qu'ayant fait attention, » ayant fait attention. (Nouv. Cout. Gén. I, p. 165.)

2^o « Que c'est *il* de vous, » vous lui ressemblez.

3^o « *Il* soit que, » ainsi soit que. (Besch. f. 413.)

4^o « *Il* y en a, » il en est. (Rob. Est. Gr. fr. p. 9.)

— [Au xiv^e siècle, pour les pronoms comme pour les noms, le cas régime prend la place du cas sujet et on dit *ils* pour *il* à la troisième personne du pluriel.]

Ilec, Hoec. [Là : « Guenes *ilecc* ne voulist « estre. » (Roland, v. 332.) — « Mult ot *illuec* grant « pitié del pueple. » (Villehard. § 67.) — « Que « Ginés vous *illuec*, car levés sus. » (Aiol, v. 931.)]

Illegalité. [Désordre, violence : « Mal pourvoit « à la rigueur des loix, qui donne loy à *illegalité*. » (Chartier, l'Espérance, p. 353.)]

Iliberalité. Défaut de générosité : « Selon « Aristote, libéralité est une vertu qui fait du bien « par pecune, le contraire de laquelle est *illibera- « lité*. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 76.)

Illicite. [« Jouer à jeux *illicites*. » (Ménage, t. II, p. 3.)]

Illider. [Rompre, enfreindre : « Pour laquelle « clause et convenance *illider* et assorber. » (Jf. 200, p. 6, 481.)]

Illier, s. Côté, flanc. [On appelle encore *iles*, en anatomie, les parties latérales et inférieures du bas-ventre.]

Quant li dame a mal en sen chief,

Se li convient par grant meschief

Aler jesir eus en sen lit

Se li prendom pour sen delit

Li tastone sen dextre *illier*

Nus ne s'en doit esmerveiller. [Poët. av. 1300, IV, 1339.]

[« Mais quant tenons par les *illiers* ces nouains, « ces covvers, ces moines. » (Chron. des ducs de Norm. III, p. 515.)]

Illuminateur. Qui répand la lumière. (Cotgr.)

Illuminatif. [« Chevalerie a vertu defensive « par force ; clergie a vertu *illuminative* par pru- « dence. » (Cerson, dans Bochez.)]

Illumination. [Vision : « Vision et *illumina- « tion* sont faiz sodainnement. » (Oresme, dans Meunier.)]

Illuminer. [Eclairer : « La lune est *illuminée* « du soleil. — Un feu peut eschauffer et *illuminer*. » (Oresme, dans Meunier.)]

Illusion. [Moquerie : « Fait sumes reproces à « nos voisins et *illustum*. » (Lib. psalms. 112.)]

Illusoire. [« En maniere que les dits arrestz ne « soient *illusoires*. » (Procès verbaux du conseil de Régence de Charles VIII, p. 188.)]

Illustration. [Ce qui rend illustre : « La « defense et *illustration* de la langue françoise. » (Titre d'un ouvrage de Du Bellay.)]

Image. [1^o Image des faux dieux. Dans Roland

et S. Bernard, on trouve *ymagene* prononcé *ymagane*, comme *anème* se prononçait *anne* : « Tutes vos *ymagenes* vos referai d'or fin. » (Roland, v. 3493.) — 2° Statuette de la vierge, des saints : « Une *ymage* de saint Loys à un entablement et à « une mitre de perrerie, qui tient son doit en une « main et une petite couronne en l'autre. » (N. G. de l'Arg. p. 48.) — « Item une crois d'argent soursourée, à deux *ymages* en costé, de N. D. et de saint « Jolian. » (Id. p. 49.) — 3° Portrait :

Grave moy dans ton cuer comme un *image* beau
Mignonneiaient taillé dans le fonds d'un anneau.
R. Belleau, Poés. t. I, p. 169, V°.

[4° Métaphore : « *Image* est ce que deus ou plusieurs diverses choses ont aucune semblance entre « eles selonc les propriétés don cors et de la nature, « en ceste matiere : cist hom est plus hardi que « lions, et eil autre coars commelievres. » (Brunetto Latini, Trésor, 541.)]

Imagerie. [1° Art de l'imager, du sculpteur en bois ou en pierre.] — 2° Marqueterie : « Un grand « portail fait et enlaillé à même *imagerie* de marbre blanc et bis. » (J. d'Auton, p. 116.)

Imagette. Diminutif d'image. (Cotgrave.) — « *Imagete* en bosse, » petite statue. (Monet.)

Imagier. [1° Sculpteur, ouvrier qui travaille au ciseau : « Quiconques veut estre *ymagiers* à « Paris, ce est à savoir tailleres de crucifix, de « manches a coutiaux. » (Liv. des Mét. 155.)] — 2° Statuaire, aux Nuits de Straparole, II, 218.

Imaginal. [Imaginatif : « Li dus d'Ango qui « estoit sages et *imaginaultx*. » (Froiss. IX, 449.)]

Imaginant. [Fin, habile : « Soubtiens et *imaginans*. » (Froiss. III, 333.)]

Imaginatif. Ingénieux, intelligent. Froissart (liv. I, 386) dit de Chandos : « Il estoit bien si sage « et *imaginatif* qu'il eust trouvé aucun moyen par « quoy paix eust esté entre France et Angleterre. »

Imagination, s. 1^o Réflexion : [« Il orent « ta maine *imagination* pour savoir se il rentre- « roient en lor vaissaux. » (Froiss. II, 69.)] — « Ils « apperçurent que les lampiers, qui estoient d'argent « en estoient ostés et considererent comment « ce pooit avoir été fait et trouverent par *imagination* « que ce avoit esté fait tant comme l'en dis- « noit en cloistre. » (Du Cange, sous *Imaginacio*.) — 2° Avis, en parlant du pape : « Après-disner, bien « en secret, au comte de Geneve, son frere, à mais- « tre Pierre Gerard, et à moi, ouvrî son *imagination*, « coment il desiroit trop la pais entre le roy « d'Arragon et M. le duc d'Anjou roi de Sicile. » (Hist. du duc d'Anjou, roi de Sicile, avant celle de Charles VI, par Le Laboureur, p. 64.) — 3° Envie, désir : « Le duc de Berry, qui eut espousé madame « Jehanne d'Armignac, sa premiere femme trespas- « sée de ce siècle, avoit grande *imagination* et « bien le monstra, que secoundement il fust marié. » (Froiss. liv. III, p. 360.) — 4° Résolution. Parlant de Marie de France, religieuse à Poissy, qu'on vouloit engager à quitter son couvent pour épouser

Edouard, fils du duc de Bar : « Mais il ne fut onc- « ques en leur puissance qu'elle y voulast consen- « sir, et demeura ferme et stable en son *imagination*. » (Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, page 166.) — [5° Hésitation, appréhension : « Il ot « plusieurs *imaginacions* pourtant que elle n'oot « nulles nouvelles de messire Amauri. » (Froiss., t. IV, p. 15.)]

Expressions :

1^o « Venir en *imagination*, » venir à l'idée : « Et « vint en *imagination* au roy qu'il s'en iroit en « Avignon. » (Froiss. V, 278.)

2^o « Avoir *imagination*, » réfléchir : « Or ay je « eu plusieurs fois *imagination* sus l'estat de « proece. » (Id. II, 10.)]

Imaginative. [Imagination : « J'oy à douze « ans grant *imaginative*. Jusqu'à trente ans je ne « cessai d'apprendre. » (Desch., son éducation.)]

Imaginer. 1^o Ecouter : « Lors me boutai un « peu avant Plus près de li, pour mieulx *imaginer* « son chant. » (Froiss., Poés. ms. 45.) — [2^o Examiner, regarder : « De quoy, tout considéré et *ima- giné* les affaires, j'ay trouvé en mon conseil « que. » (Froiss. II, 366.) — « Loeis d'Espagne *ima- gina* bien le fortice de le ville et vit bien que « elle estoit prendable. » (Id. IV, 59.)]

Imbecillité. [Faiblesse : « Que chascuns d'eulx « fust languereux par autrui *imbecillité*. » (Bercheure, f. 22 b.)]

Imitateur. [« Autrement nous ne serions pas « Vrais *imitateurs* de ses pas. » (Alchim. à la Nat. 814.)]

Immense. [« O grace et pitié très *immense* « l'entrée de paix et la porte. » (Ch. d'Orléans, 102^o Ballade.)]

Immerite. [Sans mérite : « Personnes de petit « estat et *immerites*. » Ord. VIII, 496, an. 1402.]

Immisericorde. Défaut de miséricorde. (Triumphes de la Noble Dame, f. 271.)

Immisericordieusement. *adv.* Impitoyablement. (Oudin.)

Immisericordieux. *adj.* Cruel, qui est sans pitié. (Cotgrave.)

Immohile. [1^o Qui ne se meut pas : « De neant « fit réalité, d'*immobilit* mutabilité. » (J. de Meung, Test. V, 381.) — 2^o Immeuble : « Qui tient et possède aucune chose *immohile*. » (1450, Cure de Saint-Ay.) (L. C. de D.)]

Immobilier. [« Les rentes sont reelles et « *immobiliaires*; les arrerages personnels et mobilières. » (Loysel, 506.)]

Immoble. [1^o Qui ne se meut pas : « Toute « chose par nature ou de nature est *immoble* et « immuable. » (Oresme, Eth. 156.)] — 2^o Immobilier. (Dubouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)]

Immoderation. Caractère de ce qui est immodéré. (Triumphes de la Noble Dame, f. 54.)

Immonde. *adj.* Impur : « Qui veut la cons-

« science monde, il doit fuir le monde *immonde*. » (Colgrave.)

Immondice. [« Qu'il n'i ait (dans l'eau) nul « immondice. » (Brunet. Lat. Trés. p. 173.) — « D'ordures grans, de fians par monceaux, D'*immondices*. » (Desch. f. 350.)]

Immondicité, s. Immondices : « Le capitaine « Faustau de Peirouze, qui estoit dans Piance « n'avoit dit, qu'il y avoit un trou à la muraille, « du costé de là où je devois venir de Montalsin, « qui estoit par là où sortoient les *immondicités* de « la ville. » (Montluc, I, p. 584.)

Immortaliseur. Celui qui donne l'immortalité : « Le translateur de l'Phigénie à bon droit se « moque des *immortaliseurs* d'eux mesmes qui « arrogamment se promettent immortalité en si « peu de chose que rien. » (Quint. Censeur, page 213.)

Immortel. [« *Immortelles* sont dites pour ce « que la memoire de ces œuvres ne doit jamais « faillir. » (Berch. f. 12.)]

Immuer. [Changer : « Ne seroit le profit du roy « *immuer* la nature de forest pour mettre icelle en « terre labourable. » (1537, Echange de l'Isle aux Beufs.) (L. C. de D.)]

Immunié. [Privilège, en vertu duquel aucun agent de finance ou de justice royal ne pouvait entrer dans les domaines ecclésiastiques, pour y faire acte d'autorité : « Et se mit en *immunié* et « franchise en l'église du Sépulture à Paris. » (JJ. 71, p. 138, an. 1389.)]

Immuer. [Changer : « Pendant laquelle cause « aucune chose ne doye estre *immuée* ou innovée « au prejudice des parties. » (Arrêts du Parlement, t. VIII, an. 1388.)]

Imparager. [Faire un mariage convenable, dans la Cout. d'Anjou, art. 128 et 241.]

Impardonnable. [« Vous savez comment le « roi Charles de France traitoit secrettement devers « les bonnes villes de Bretagne, ain qu'elles ne se « voulsissent mie ouvrir ne recueillir les Anglois, « et, là où ils le feroient, ils se forferoient et seroit « ce forfait *impardonnable*. » (Froissart, éd. Buchon, II, II, 70.) On croit à tort que Segrain a créé ce mot.]

Impartable. Qui ne peut être partagé : « Si le « pere et la mere sont tous deux bastards et ayans « enfans au jour de leur trespas, par quoy ils soient « *impartables* au seigneur. » (Cout. Gén. I, 806.)

Impartir, v. Donner, accorder; en parlant de la mauvaise fortune :

Elle *impartist* humilité. (V. de Charles VII, I, p. 109.)

Impatiement. [« Quant sedition cruelle qui « moult despitement et *impatiemment* entre oit « dissimulation. » (Gerson, Harengue au roi Charles VI, 18.)]

Impatience. [« Adam par grant *impatience* Et vit.

« par fole inobedience Mordit le mors qui mort « engendre. » (J. de Meung, Tr. 314.)]

Impatient. [« De rien n'estoit *impatient*. » (Machault, p. 104.)]

Impatroniser. Introduire comme une sorte de patron, comme un maître : « Vray est que les « empereurs n'ayant ni cœur, ni valeur, ni moyen « pour le leur oster (le duché de Milan aux Sforza), « furent contrains de leur laisser, et les en *impatroniser*, pour le leur à foy et hommage de l'empere. » (Brant. Cap. fr. I, 324.) — « Au temps que « les François *s'impatroniserent* de cette Gaule. » (Pasquier, Rech. I, 9.)

Impedimie, Impedimier. [Epidémie, être attaqué par l'épidémie : « Pour l'*impedimie* et la « mortalité qui a esté et encores est en la ditte ville « d'Arras et environ, ledit Bandet qui estoit et a « esté *impedimie* et prins de la bosse. » (JJ. 155, p. 583, an. 1400.)]

Impense. Dépense : « Doit estre remboursé par « coheritiers des *impenses* utiles et necessaires. » (Cout. Gén. I, 40.)

Impenser. [Récompenser : « Pour *impenser* « les bons et agreables services que Marote la « Guyevre m'a faiz. » (JJ. 73, p. 287, an. 1333.)]

Impere. [Droit de haute et moyenne justice : « Mere et mixte *impere*. » (Froissart, t. VI, 310.) — « Juridicions haute, basse et moyenne, mixte et « mere *impere*. » (Ord. V, 444, an. 1371.)]

Imperfection. [« Et qui seroit nuls Ki osast « dire K'ele (la créature) por ceste *imperfection* ne « duist venir à salveleit. » (S. Bern. p. 544.)]

Imperial. Clerc ayant étudié en Italie, où l'université de Bologne renouela le droit romain :

Que dient li juge roial ?
Que justice n'a loïs ne dis,
Que dient clerz *imperial* ?
Que li empires est laidis.

(Desch. f. 385.)

L'Italie, au xiv^e s., dépendait nominalement de l'empire d'Allemagne.

Imperice. [Manque d'habileté : « Lequel ven- « deur de triacle (thériaque) n'estoit qu'un broul- « leur, et ne se congnoissoit au fait de chirurgie... « Pour l'*imperice* et non saichance dudit Castille. » (JJ. 166, p. 110, an. 1411.)]

Imperier. Commander, dans Brant. Cap. fr. III, p. 193. — Ou lit *imperver*, dans la Marg. des Marg. t. I, fol. 79^a.

Imperieux. [« La rigueur de nécessité ne souf- « fre pas de repugnance, tant est son effort *impe- « rieux*. » (A. Chartier, dans Dochez.)]

Imperiosité. Empire : « La femme a pris telle « *imperiosité* sur luy, s'appuyant et se fortifiant « sur sa pudicité, qu'il faut que le mary passe par « sa sentence. » (Brant. Dames gal. I, 223.)

Imperscrutable. Qui ne peut être scruté : « Secrets *imperscrutables*. » (Le prince de Machiavel, p. 6.)

Impersonal. [Unipersonnel, en parlant des verbes : « Alquant disoient bien, pluisur disoient mal, Li alquant en latin, tel ben, tel anomal, Tel que list personel del verbe *impersonal*. » (Th. de Cant. 55.)]

Impersuasible. Qui ne peut être persuadé : « O gens lestus de cur cervel obstinez et *impersuasibles*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, 145.)

Impertinacitè. [Candeur, franchise : « Nous en regard à la simplesse, *impertinacitè*. » (Ord. l. VI, 654, an. 1382.)]

Impertinence. Intempéries : « Sublilisoit mille delaiz, subterfuges et exoines, sans donner le consentement réciproque au mariage, ainsi que le devoir l'obligeoit, ains s'armoit de mille excuses, fondées ou sur la sainteté des jours ou sur l'*impertinence* du temps. » (53^e arr. d'amour, page 482.)

Impertinent. [Qui ne tient pas au sujet : « Item la forme d'y respondre ou croire ou non croire, en negatif, ou suppositif ou *impertinent*. » (Boul. Som. Rur. liv. II, tit. 2.)]

Impétition. [Attaque : « Absous des *impétitions*... que lui faisoit. » (1432, Gros-Marché de Janville.) (L. C. de D.)]

Impetracion. Action d'obtenir. (Desch. f. 526.) — [« Pour l'*impetracion* des lettres de monseigneur le duc d'Orléans. » 1395, Chaussées d'Orléans.) (L. C. de D.)]

Impetrer. [Obtenir : « Et absolution vous irai *impetrer* De irestous vos pechez de tuer et d'emblen. » (Cuvelier, v. 7287.)]

Impetueux. [« Mors est si *impetueuse* Et si hastive que'le sonne Assez souvent complice à nonne. » (G. de Coinsi, dans Dochez.)]

Impetuositè. [« L'utilité pour quoi les arteres montent (au cerveau) est que l'*impetuositè* du sanc d'elles soit refrénée par leur montement. » (De Mondeville, f. 14 b.)]

Impiété. [« Et à nos *impietes* tu seras propicius. » (Lib. psalmor. p. 82.)]

Impitié. [Dénaturé : « A ce raison et nature et pitie naturel y esmeuvent et doivent esmouvoir; et qui ne le seroit *impitié* et injuste. » (JJ. 116, p. 129, an. 1379.)]

Importable. [Insupportable : « Injurier de villaines et *importables* paroles. » (JJ. 97, p. 90, an. 1366.)]

Importance. [« Pierre, vecy Jean de Vy qui nous veult dire quelque chose d'*importance*. » (Chastelain, II, 3.)]

Imposer. [1^o Ordonner : « *Imposant*, sur ce, silence perpetuel à nostre procureur. » (Lett. de Rémiss. Bibl. des Ch. 5^e sér. I, 82.) — 2^o Accuser, charger quelqu'un : « Et tout ce qu'on lui *imposoit* n'estoit que par envies et haines particulieres. » (Juv. des Ursins, an. 1404.) — « Et leur *imposoit*

« qu'ils avoient esté negligens. » (1389. Assises de Montargis; L. C. de D.)]

Impoteur. [Percepteur d'impôt : « Sans ce que ledit de Louvres feust onques du conflict, ne de l'assemblée des mailles, à tuer ne rober *impoteurs* ne juifs. » (JJ. 123, p. 235, an. 1383.) Voir encore Froiss. V, 356.]

Imposition. [Impôt : « Encore y a chose qui n'est po belle, C'est maletole, et subsidie, et gabelle, Flebemonnie et *imposition*, Et du pape la visitation. » (Machault, p. 89.) — « Longue et grande chose seroit de raconter les biens qu'on y voit, mesmement quant si peu de chose comme estoit l'*imposition* des chapeaux de rose et du cresson valoit au roy dix mille francs l'an. » (Guillebert de Metz, Descript. de Paris, dans l'Hist. litt. de la France, XXIV, 612.)]

Impossibilité. [« Tu te dois garder des livres et des romans qui sont remplis de bourdes et qui atraient li lisant souvent à *impossibilité*, à folie, vanité et peehié. » (Hist. litt. de la Fr. XXIV, 224.)]

Impossible, adj. « S'adresse vers la plus grant huée, là ou le chevalier au griffon faisoit droit *impossible* d'armes. » (Percef. I, 146.)

Impost. [Impôt : « *Impos* et collectes que on impose sur icelui peuple. » (Bibl. des Chartes, 6^e série, II, 143.)]

Impotence. [Etat de celui qui est impotent : « Après s'en va sans escuier; Mès por ses membres apuier Ot ausinc cum par *impotence* De traïsun une potence (béquille). » (Rose, v. 12295.) — « Nous avons ordonné que le prieur et la prieuse de l'Hostel Dieu de Compiègne, qui sont à present, demeureront en leur estat toute leur vie sans estre ostez, se ce n'estoit par *impotence* de corps ou par male administration. » (Arrêt du Parl. l. IV, an. 1337.)]

Impotent. [Privé de l'usage d'un membre : « Il fait enquerir diligemment ou il y ait povres mesnaigers, vieulx et *impotens*. » (Boucic. IV, 2.)]

Impourter. [Emporter : « Et se il li plait departir, il s'en puent departir par le congie de nostre justice, et *impourter* avec lui ses biens. » (Ord. IV, 299, an. 1354.)]

Impourveu. [Dépourvu : « Comme le suppliant *impourveu* de conseil eüst appellé en nostre cour de parlement. » (Arrêts, t. VI, an. 1370.)]

Impreciable. [Inestimable, dans Rabelais, prologue du livre 1^{er}.]

Imprelacion. [Collation d'une prélature, d'un évêché, dans Froiss. VII, 233.]

Imprenable. [« Il sentoit son chastel fort et *imprenable*. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 90.)]

Imprescriptible. [Qui n'est pas susceptible de prescription : « Le domaine de la couronne de France est inaliénable et *imprescriptible*. » (Loysel, page 6.)]

Impresser. [Empreindre : « Le suppliant *im-*

« *pressa* en pain tendre icellui martel et fleur de « liz. » (JJ. 206, p. 247, an. 1479.)]

Impression. [1^o Contrainte : « Par *impression* « et non de nostre franche volonté. » (Ord. l. III, p. 348.) — 2^o Oppression : « Pour les *impressions* « qu'il (les grands seigneurs) font sus le commun « peuple. » (Froiss. VI, 263.)]

Impressure. [Marque, empreinte : « Impedatura, *impressure* de pié, ou mesure, ou trace de « pié. » (Gloss. du fonds S. Germain)]

Imprimé. Fabriqué : « Un due nouvellement « *imprimé*. » (Sully, Mém. X, 403.)

Impropice. Défavorable : « Et en après voy « l'autre cas Qui leur est dur et *impropice*. » (Desch. folio 552.)

Improveu, *adj.* Imprévu. (Faifeu, p. 84.)

Impvidence, *s.* Imprudence. (Essais de Mont. II, p. 525.)

Improvvis (à P). Subitement, au dépourvu. (L'Amant ressuscité, p. 201 ; M. de S. Gelais, 187.)

Improviste (ballet à P). C'est un ballet qui fut dansé par Louis XIV, le 12 février 1686. (Voy. Beauchamps, Rech. des Théât. III, p. 112.)

Impudemment, *adv.* Impudemment. (Rab. t. III, p. 240.)

Impudicité. [Vice contraire à la pudicité : « Comme Jehanne femme de Philippot de Calan, « pour son petit gouvernement et *impudicité*... fu « emmurée. » (JJ. 176, p. 334, an. 1444.)]

Impugnance, *s.* Attaque, insulte. (Cotgr. Oud.)

Impugateur, *s.* Qui attaque, qui insulte. (Cotgr., Oudin.)

Impugnation, *s.* Attaque, assaut. (Cotgrave, Monet.)

Impugner, *v.* 1^o Combattre de paroles ou de fait. (Voy. Ord. III, p. 660 ; Cotgrave, Oudin.) — 2^o Imputer : « A ce que ou temps advenir, ne luy « fust *impugné* aucun crime. » (Monstr. III, 16^b.)

Impuissance, *s.* Pauvreté. (Ord. III, p. 488.)

Impuissant. « L'heritier *impuissant* est celui « qui n'est pas en age d'aliéner ou qui a quelque « autre empeschement qui lui oste la mesme faculté. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 138.)

Impulser, *v.* Provoquer. (Oudin.)

Impulseur, *adj.* Qui excite, instigateur. (Cotgr., Oudin.)

Impulsif, *adj.* Qui pousse. Il se joint ordinairement au mot « mouvement. » (Oudin.)

Impunement, *adv.* « *Impunement* icy je dirai « mon martyre. » (Amadis Jamin, p. 266.) — *Impunement* est une corruption de *impunément*, donné par Cotgrave.

Impunissements. On appelle ainsi, en Bretagne, ce qu'on nomme blâmes dans les autres Cout. en matières féodales. (Voy. les Quest. sur les Matières

res féod. de la Cout. de Bret., par M. Hérier, cité dans le Journ. des Sav., août 1737, p. 1507.)

Impureté, *s.* Pour impureté. (Cotgr.)

Imputable, *adj.* Qu'on peut imputer. Parlant de faute ou de crime. (Nouv. Cout. Gén. p. 90^a.)

Imputer. [1^o Attribuer : « Madame, je te prie « que tu ne vueilles *imputer* à moy ce dont je suis « contraint de faire. » (Ménagier, I, 6.) — 2^o Accuser de débauche : « Icellui Michiel dist au suppliant « qu'il venoit de veoir la femme de Denys du Tertre « et que certainement il le *imputeroit* à office lui « et la dite femme. » (JJ. 144, p. 85, an. 1392.)]

Inaccointable. De difficile accès. (Cotgr.)

Inaccostable. [Même sens : « Hargneux, et « melancholiques, *inaccostables*. » (Cholières, Contes, II, p. 219.)]

Inaccoustumance. Défaut d'habitude. (Monel.)

Inaccoustumé. Inusité. (Cotgr.)

Inadmissible. [« Et pour ce que les excuses « qu'il avoit envoyées de non y venir furent « déclarées *inadmissibles* et non recevables. » (Bibl. des Chartes, 4^e série, II, 557, xv^e siècle.)]

Inadvertamment, *adv.* Par inadvertance. « Je corrigerois bien une erreur accidentale de « quoy je suis plein, ainsi que je cours *inadvertement*. » (Ess. de Mont. III, p. 159.)

Inadverti. [Imprudent : « Et pour ce que tous « jours elle (Alips) perseveroit à dancier, icelle « Katerine *inadvertie* et non souvenant dudit asseurement la fery de la main. » (JJ. 160, p. 321, an. 1406.)]

Inagréable, *adj.* Désagréable. (Desch. f. 84.)

Incaguer. [Dégler : « Si, sans vous peiner, vous « n'eussiez *incagué* toute la mantique compagnie « des astrologues. » (Cholières, II, 295.)]

Incambré. [Ressortissant à une juridiction : « Pour ce que Cambray est *incambré* à l'empereur « et es terres de l'Empire. » (Froiss. II, 468.)]

Incantation. [Emploi de paroles magiques : « Elle mist à Gadifer son fils ung anel ou doil, qui « estoit de telle vertu que nulle *incantation* ne « nulz mauvais esperitz ne le pouvoient decevoir. » (Perceif. II, fol. 138.)]

Incantier. [Vendre à l'encan. (Hist. de Nîmes, Preuves, III, 324, an. 1374.)]

Incarcéré. Emprisonné, dans Brant. Cap. Estr. t. I, p. 40.

Incarnadin. Parlant d'un seigneur qui devient jaloux de sa femme : « Voyant ce gentil-homme « dans la chambre de la reine porter au bras un « ruban *incarnadin* d'Espagne, qu'on avoit apporté « par belle nouveauté à la cour et Payant lasié et « manié en causant avec lui, alla trouver sa femme « qui en avoit un tout pareil et de la même pièce. » (Brantôme, Dames Gal. I, p. 153.)

Incarnal. « Couleur, moult belle et gaye ; elle « approche fort du rouge : mais elle est un peu

« plus chargée et trait fort sur le blanc. *l'incarnal*
 « en fleurs ressemble moult fort à la rose, à la
 « giroflée. Ceste couleur est composée d'un peu de
 « blanc. » (Sicile. Blason des Couleurs, p. 28^b.)

Incarnat. [« Deux pieces de boys, l'une d'ebene
 « noir, l'autre de bresil *incarnat*. » (Rab. Pantagr.
 l. II, p. 19.)]

Incarnatif. Incarnat. (Colgr.)

Incarnation. s. Action de Jésus-Christ prenant
 chair : « Quant li *incarnations* eut mil^{me}. xxxii
 « ans. » (Huchesne, Gén. de Béthune, p. 109.)

Incarné. Devenu chair en parlant de la Divi-
 nité. (Alector, Roman, p. 54^a.)

Incender. [Brûler : « Jehan Morel menaçoit de
 « *incender* et embraser en feu et en flambe icellui
 « hostel. » (JJ. 175, p. 310, an. 1434.)]

Incensamment. [Continuellement : « Les bons
 « et agreables services que ledit Jaques nous a fait
 « et fait de jour en jour *incensamment*. » (Lettres
 de Charles V, Bibl. des Chartes, 4^e série, III, 424.)]

1. Inceste. Incestueux : « Aucune aussi, *inceste*
 « en leur fait. » (Desch. fol. 300.)

2. Inceste. [Conjonction illicite : « Herodes
 « Antipas n'eust pas decolé saint Jehan Baptiste, se
 « le disner qu'il list n'eust esté si plein de glofon-
 « mie et d'*inceste*. » (J. de Vignay, Eschees morali-
 sés, folio 18.)]

Incesté, adj. Souillé. « Faust-il que vostre lect
 « conjugal soit *incesté*, et contaminé par moinerie. »
 (Rabelais, III, p. 239.)

Incidence. [Cause, circonstance : « Tout homme
 « qui demande à estre preus, doit regarder à la vie
 « des ancyens, comment ne par quel *incidence* il y
 « sont venu. » (Froiss. II, 12.)]

Incident. [Même sens : « Leur guerre leur est
 « plus belle sur les François qu'elle ne soit sur les
 « Anglois; c'est l'un des plus principaux *incidents*
 « qui les y encline. » (Froiss. XI, 229.)]

Incireuité. [Encainte : « Au dedans duquel
 « *incireuité*, je ai droit de chastellenie.... » (1404.
 Aveu de Châteaufvieux; L. C. de D.)]

Incircumscriptible. [Qui ne peut être limité :
 « A la loange de toy souverain puissance et digneté
 « *incircumscriptible*. » (Chr. de Pisan, prologue de
 l'histoire de Charles V.)]

Incitation. [Action d'inciter : « La souveraineté
 « de telles choses mouvoit et venoit par les *incita-*
 « *tions* des oncles du roy et le general conseil du
 « pays. » (Froiss. éd. Büchou, II, III, 74.)]

Inciter. [Exciter : « Pour les bonnes gens *inci-*
 « *ter* A bonnes œuvres, non pas faibles. » (Mart. de
 S. Etienne, xiv^e siècle.)]

Incivil, Incivilement. [Injuste, injustement :
 « Disoient en oultre que ledit mandement estoit
 « *incivil* et *incivilement* donné. » (Du Cange, III,
 796^a, an. 1462.)]

Incliner. [1^o Saluer (voir ENGLINER : « Il vint

« avant et *inclina* le roy. » (Froissarl, t. V, 248.) —
 2^o Condescendre : « Il convient bien que uns rois
 « qui est lors sires, se ordonne apriès euls et
 « s'*incline* à moult de lors volentés. » (Id. II, 17.)]

Inclite, adj. Célèbre, illustre : « Les princes et
 « communantez de cette *inclite* nation. » (Mathieu
 de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 717.)

Incliter. [Accorder privilèges qui illustrent :
 « Les voulant aussy libéralement *incliter* en cette
 « occasion. » (1631. Privilèges des bouchers de
 Beaugenci.) (L. C. de D.)]

Incollumité. [Santé : « Afin de recouvrer et
 « avoir *incollumité* et plaine santé de leur mala-
 « die. » (JJ. 115, p. 154, an. 1379.)]

Incommelin. [On lit dans une charte de 1323,
 de la Chambre des Comptes de Lille : « Item et au
 « cas où on mefferoit sur la personne du comte ou
 « de ses enfans,.... laquelle chose nous declaron
 « estre entendue des *incommelins* en telle maniere
 « que de tout le droit de nous. »]

Incommoder. [« Les Anglois *incomodoient*
 « fort les François sur mer. » (Juvenal des Ursins,
 dans Dochez.)]

Incomparable. [« [Les François] boulerent le
 « feu en plusieurs maisons, et aussy en l'église
 « saint Akaire et en l'abbaye, et y firent dommage
 « *incomparable*. » (Monstr. II, 149.)]

Incomparé. Qui n'est point comparé à un
 autre objet : « Ta grande beaulté qui est *incompa-*
 « *rée*. » (Tri. de la Noble Dame, f. 132.)

Incompatible. [« Ces deux princes (Louis XI
 « et Charles le Temeraire) avoient conditions et
 « meurs *incompatibles*, et volentés toutes discor-
 « dantes. » (Chastelain, dans Dochez.)]

Inconnoissance. Ingratitude :

Congnoissance face devoir ;
 C'est ce qui le bon cuer attrait
 Pour faire tous biens apparoir
 Malgré qu'*inconnoissance* en ait. (Desch. f. 441.)

Incongruité. [Inconvenance, faute : « Il fai-
 « soit mille fautes et *incongruités*; tantost il frap-
 « poit à costé, tantost à travers. » (Eutrap. ch. X,
 folio 49.)]

Inconsideration. Défaut d'attention : « Je
 « blasme vostre *inconsideration* à vous jeller aux
 « perils sans besoin. » (Sully, Mém. IV, 459.)

Incontent. [Mécontent : « Lequel Grassel
 « *incontent* de la response dudit Bayot. » (JJ. 485,
 p. 152, an. 1451.)]

Incontinence. [Vice opposé à la continence :
 « Moult blasment nos *incontinences* Nos outrages
 « et nostre orgueil. » (G. de Coinsi, dans Dochez.)]

Incontre (à l'). [Encontre (à l') : « Deux mille
 « hommes d'armes et cinq cens arbalétriers que il
 « menoit en France, du commandement du roy, à
 « l'*incontre* du duc de Lancastr. » (II. de Nimes,
 Preuves, II, 6.)]

Inconvenable. Non convenable : « Je n'ose-
 « roye escrire les horribles faits *inconvenables*

« qu'ils (les Jacques) faisoient aux dames. » (Froiss. liv. 1, p. 208.) — [« Beste qui ait jambe brisiée, ou « qui soit deshonorable ou *inconveuable* à vendre. » (Ord. VI, 608, an. 1381.)]

Inconvenient. [1° Dommage, affront : « Englés ne se pueent longuement tenir ne souffrir « de un *inconvenient* quant on lor fait. » (Froiss., liv. II, 23.) — 2° Malheur, désastre : « Le mettre à « coron de tous ses inconveniens. » (Id. II, 311.)]

Inconvenienter. [Incommoder, estropier : « Le suppliant sans qu'il eust mesprins, ne que « icellui Ysambert cust esté ou feust *inconvenienté*. » (Jl. 194, p. 352, an. 1471.) — « Lesquelz « compaignons eussent tué le suppliant ou autre- « ment *inconvenienté* de sa personne. » (Jl. 195, p. 1522, an. 1475.)]

Incorporer. Pénétrer, au figuré : « Et tiens « que l'empereur n'y fera point de resolution sans « me ouyr, puisque suis iey, et m'efforcera y bien « le *incorporer* des matieres, que tout ira bien. » (Lett. de Louis XII, IV, 367.)]

Incoupable. Innocent : « Si suis-je aussi inno- « cent et aussi *incoupable* de la faute, s'il y en a, « que si je n'eusse jamais esté du monde. » (Mont- luc, Mém. II, 393.) — [« Le suppliant qui de toute « trayson se sentoit et se sent *incoupable*. » (Jl. 96, p. 323, an. 1364.)]

Incours. [Confiscation : « A mestre Germain « est renouvelé l'office et la procuracion des « *incours* de heresie en la seneschaucie de Thou- « louse et d'Albejois. » (Ch. des Comptes, an. 1321, dans D. C. III, 806 h.)]

Incredule. « Il est *incredule* et a erré contre la « foy, longlemps a et d'unes de foy ne que un vieil « chien. » (Ménard, Duguescl. p. 198.)]

Increeper. [Blâmer : « Le suppliant et Gauleron « commencerent à blasmer et *increeper* par doulice « maniere icellui Bontemie. » (Jl. 169, page 248, an. 1416.)]

Incroyablement. D'une manière incroyable : « Le lieu où une des sibylles autrefois enseigna à « un empereur qu'il y avoit un souverain maistre « qui estoit incroyablement plus que luy. » (André de la Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, 423.)]

Incultiver. Laisser inculte : « En lieux *inculti-* « ves qui sont en chaumes, en friches et brueres « et buissons, n'y a et n'y enchet point de prises de « bestes. » (La Thuamass. Coust. du Berry, p. 367.) — On lit *incultiver*, aux Ord. II, 494.

Incuriosité. Insouciance : « Une dame négli- « gée en ses ajustements montrant pourtant avec « son *incuriosité* une grande beauté. » (Brantôme, Dames gal. II, 155.)]

Inde. [Couleur d'azur : « De colors i a cent « paire; D'erbes de lors *indes* et perses, Et de « maintes colors diverses. » (Rose, v. 63.) — « Li « giron bleu et vert furent et *inde*. » (Aiol, v. 2016.)]

Indenné. Indemnisé : « En baillant caution

« par le dit retrayeur, de rendre *indenné* le pre- « mier acheteur. » (Cout. Gén. I, 461.)]

Indemner. Indemniser. (Coust. Gén. II, 251.)]

Indicion, Indiction. [1° Terme de chronologie. Période de quinze années, au usage dans les bulles pontificales : « A çou est bone li *indicions*, « que uns privileges de l'apostole n'est pas bons, se « li *indicions* u il est donnés n'est escrete. » (Comput du xm^e s. B. N. fr. 7929, f. 11.)] — 2° Imposition, taille : « Au roy seul et pour le tout appar- « tient de octroyer nouvelles *indicions* generally « sus villes et sus pais. » (Ord. t. V, 480, an. 1372.) — « Nous avons entendus, n'a gaires, que plusieurs « seigneurs par leur *indicion* volontaire ou autre- « ment... se sont efforcés et efforent de exiger, de « prendre, lever et euillir plusieurs subsides. » (Ord. V, 89.)]

Indicte. [Annoncé, déclaré, marqué : « Auquel « a été enjoint de bailler aveu et dénombrement « dedens les tems et aus peines *indictes* par la cous- « tume. » (Sans date, Foi du tref de Volraut.) (L. C. de D.)]

Indifferent. Indécis : « Quant le chevalier eut « ouy les parlers de la damoiselle, il fut si *indiffe-* « rent qu'il ne sceut le quel faire, ou suyr sa voie, « ou aller avec la damoiselle. » (Percef. V, f. 80.)]

Indigence. Pauvreté : « Cheoir les voy en « *indigence* Et leurs terres estre vendues. » (Besch. Miroir du Mariage.) — [« Et par la povreté douteuse, « Il parle de la souffretense Que nous appellons « *indigence*. » (Rose, v. 8222.)]

Indigent. Pauvre : « La despense ne soit tenue « Si grande com la revenue Pour doubte d'aucun « accident; Car lor seroies *indigent* Si ta despense « estoit pareille revenue. » (Besch., Miroir du Mariage.)]

Indignation. [1° Haine : « Estre en l'indigna- « tion de quelqu'un. » (Froissart, t. IX, 423.)] — 2° Colère : « Et se aucuns avoit presumption de ce « atempter, il sache qu'il enconvroit le *indignation* « du Dieu tout puissant. » (Tailliar, Recueil, 501.)] — 3° Mépris : « Le dit Pierre Favoit occis ou fail « occire, à cause de ladite *indignation* et mespri- « sance. » (Jl. 110, p. 57, an. 1376.)]

Indigner. [1° Braver : « Icellui bastard se mist « à garant ou pourpris des freres meneurs à Lille, « ouquel lieu en *indignant* justice et les amis dudit « mort, se monstroit orgueilleusement. » (Jl. 97, page 90, an. 1366.)] — 2° Mépriser : « Item que ledit « Pierre avoit ja pieça une femme, appellé Guilla, « laquelle il n'aimoit point, ains la *indignoit* moult « et mesprisoit. » (Jl. 110, p. 57, an. 1376.)]

Indire. [Doublé une imposition féodale, à propos d'aide aux quatre cas; M^{me} de Sévigné l'emploie dans une lettre du 25 août 1677; dans un sens plus général, imposer : « Maistre Pierre Bayer donna « conseil de faire, *indire* et mettre sus le peuple « plusieurs et divers subsides. » (Jl. 146, page 223, an. 1389.)]

Indiscret. [Provoqué par imprudence, par folie : « Comment, sur la fin de ses jours, il ot à « faire par *indiscrets* et merveilles incidents lui luy « survindrent. » (Froissart, t. XII, p. 123.)]

Indiscus. [Non discuté : « Et finalement on ne « scent que conclurre, et demoura la matiere *indiscusse*. » (Juvenal des Ursins, Charles VI, p. 139.)]

Indispos. Qui n'est pas dispos : « Il est trop « certain qu'il faut autre regime et maniere de « vivre à un corps malade et *indispos* qu'à un « homme bon et sain. » (Machiavel, Discours sur Tite-Live, p. 108.)

Individué. Indivisible; épithète de la Sainte-Trinité, dans Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 62, an. 1175.

Indocele. « Nous appelons les gens indoctes et « sans esprit, grandes oreilles et grands asnes, à « cause que les asnes qui ont les oreilles longues « sont fort *indoctes*. » (Bouchet, Serées, II, p. 46.)

Indocte. Voir le précédent et Cotgrave.

Indolent. Insensible : « Si les afflictions du « monde, si mesme les funerailles de ses propres « enfans sont venues pour troubler son contentement, elles l'ont esmu à la proportion d'un bon « naturel qui ne peut estre *indolent* en chose si « sensible. » (Sully, Mémoires, t. IV, p. 288.)

Indormable. [Qu'on ne peut endormir, au Gloss. 7684, sous *Insoporabilis*.]

Indroiture. Absence de droiture : « Ton *indroiture* et la grande injustice. » (Triumphes de la Noble Dame, f. 300.)

Indu. [« Non mie pour leur faire extorsion ne « grief... ne les tenir en *indue* subjection. » (Boucaut, vol. II, p. 9.)]

1. Induce, s. 1^o Délai en général : « Avoir me « convient *induces* pour mieulx déclarer ce que « j'ay oit et entendu. » (Perefor, IV, fol. 75^r.) — 2^o Délai accordé aux créanciers : « Moyennant que « le dit arresté confesse le den, il y aura quinze « jours d'*induce*, pour payer. » (N. C. G. I, p. 300^b.) — 3^o Temps accordé à une garnison pour évacuer « sance du roy d'Angleterre, moyennant les vies « sauves, corps et biens de luy, et de tous ses gens, « et ent trois jours d'*induces* pour les vuider. » (J. Le Fevre de S. Remy, II, de Charles VI, p. 125.)

2. Induce. [Instigation : « Jean Fourquié estoit « marié à une jeune femme... Nicole Menard pres- « tre par ses fausses *induces* et monitions avoit « seduit laditte femme. » (Jl. 138, p. 223, an. 1389.)]

Inducieux. [Tentateur, perfide : « En laquelle « hostellerie après que le suppliant se fut logié... « par *inducieuses* paroles eust menée en une estable icelle fillette. » (Jl. 161, p. 205, an. 1410.)]

Inductif. Qui induit à : « On dit que les femmes « sont fragiles, muables, deceptives et *inductives* « à mal. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 261.)

Induement. [« Remist arriere la ville de « Gavres qu'*induement* il tenoit. » (Froissart, éd. Buchon, II, III, p. 94.)]

Induire, v. 1^o Introduire : « Aucunes personnes « chargées de plusieurs depes et promesses de « garand, chargent frauduleusement leurs biens « par deniers ou rentes au profit des estrangers « et font *induire* tels estrangers dans iceux biens. » (N. C. G. t. I, p. 124^b.) — 2^o Exciter, engager à. Parlant de l'évêque de Valence et du duc de Bourgogne : « L'amonesta et *induit* à certes qu'il vaul- « sist aller devers le dauphin. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 137.) — Parlant des Génois et du pape : « *L'induisirent* qu'il se consen- « list de faire ce que dit est. » (Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 171.)

Expressions :

1^o « *Induire* grand amour, « faire paraître beau- coup d'amour : « Firent les deux ducs au duc de « Bretagne bonne chere et *induisirent grand* « amour. » (Froiss. liv. III, p. 308.)

2^o « *Induire* le cas d'une loi à une autre » (Cotgr.) Tirer l'application d'une loi d'une autre qu'on lui compare.

Induit. [Enseigné : « Car bien estoient *induits* « et nourris pour ce savoir faire. » (Froissart, t. XVI, p. 84.)]

Industrieux. « Sont reputez fruietz *indus- trieux* les fruiets pendans en vignes et les bleds « estans semez es terres. » (Cout. Gén. t. I, p. 418.)

Infame. 1^o Diffamé : « Et personnes de touz « mestiers sont tout fraint par beauté de femme ; Et « maint en ont esté *infame*. » (Besch. Miroir du Mariage.) — [2^o Déshonneur : « Quiconques est ou « sera banny de Tournay... pour vilain cas eriminal « portant perpetuel *infame*. » (Ordonn. t. V, 377, an. 1370.)]

Infamement. [Avec infamie : « Ce voyant les « supplians que à tort, sans cause et contre raison « ils estoient ainsi *infamement* injuriés. » (Jl. 205, p. 105, an. 1378.)]

Infamier. [Déshonorer : « Lesquels serviteurs « eussent peu tuer et estrangler ou *infamier* tou- « tes les religieuses et femmes qui estoient dedens « ledit prieuré. » (Jl. 201, p. 75, an. 1406.)]

Infect. [« Lorsque les constellacions saturnelles « et froides rendoyent l'air *infect* par moisleur « froide continuée. » (Chron. de Pisan, Charles V, t. II, p. 4.)]

Infection. [Corruption : « Poissons tous pleins « de vie qui ont bosses, fis, pourritures et autres « maladies et *infections*. » (Ord. de 1481.)]

Infectueux. [Infecté, corrompu : « Chars ou « poissons *infectueux* ou corrompuz. » (Ord. t. VI, p. 608, an. 1381.)]

Infodation. Action d'infoder. (Cotgr.) [Alié- ner des immeubles « par vendition, échanges,

« *infuedation*, bail à cens ou à reule, emphyteose
« à longues années. » (P. Pithou, 28.)]

Infodé. [Dime aliénée par l'église et possédée
par un laïque : « Disme *infodée*, acquise par
« l'Église, n'est sujette à retrait. » (Loysel, 434.)]

Infodier, Infodier. Donner une terre, une
rente, etc., pour être tenue en fief. (Colgr.)

Infer. Enfer. [« Li riches hom en est bien loins
« Qui en *infer* detort ses poins. » (D. C. III, 828^e.)]

Je ne nomerai mie

Garet voir, car il est prendom :

D'infer ara le grant pardon. (Poët. av. 1300, IV, 1299.)

Inferiore. Inférieur : « Ainsi que nous voyons
« du corps humain, que les bras qui sont ou milieu
« du corps defendent le chief duquel ilz prennent
« influence et leur nourrissement, et aussi pareil-
« lement defendent les autres membres *inferiores*. »
(Le Jouvencel, f. 96.)

Infernal. [1^o *Adjectif* ; qui appartient à l'enfer :
« Senz redouteir l'*infernal* dame. » (Ruteb. 56.)] —
2^o *Nom* ; l'enfer :

Lune et souleil avoir divers signaux

Terre mouvoir jusques aux *infernaux*. (Desch. 108.)

Infertile. [« Considerans icelle nostre dite ville
« estre assise en mer, en pays *infertile*, et n'y a
« aucun entretenement que le fait et entrecoirs de
« la marchandise. » (Ord. Oct. 1488.)]

Infestation. Hostilité : « Succeda au siege apos-
« tolique Estienne, troisieme de ce nom, lequel fust
« par l'*infestation* et mauvaiseté de Astulphus roy
« de Lombardie, contrain de partir et vuyder hors
« de la ville et cité de Rome. » (Hist. de la Toison
d'Or, t. I, f. 72.)

Infester. [1^o Oultrager : « Le quel le Royer in-
« *festa* le suppliant de grans paroles injurieuses. »
(J.J. 200, p. 112, an. 1468.) — 2^o Importuner : « Icel-
« lui Vincent retourna devers ledit Symon pour le
« *infester* et exciter à jouer au dez ou à la paume. »
(J.J. 139, p. 22, an. 1390.) — 3^o Etre incommodé :
« (Femme) Qui soit toujours près de ma coste, Se
« non pour aller au moustier Quant aux jours qu'il
« sera mestier Et qui ne soit pas *infestée* Ni de
« saillir à la volée Es rues pour ouir le bruit. »
(Desch. *Mir. du Mariage*.)]

Infidélité. [« Par lur granz *infidelitez* : E par lur
« granz iniquitez Si furent il del tout atiz. » (Benoit
de S^t More, l, 2079.)]

Infixer. [Donner à emphytéose : « Comme
« Pierre de la Rue eust prins et *infixé* heritable-
« ment une moyloyerie, pour trois sextiers de
« froment et quatre poules de rente herital. » (J.J.
139, p. 78, an. 1390.)]

Infinité. Nombre infini : « Adone entrerent
« François de tous costez, qui occirent tant d'En-
« gloiz, que ce fust *infinité*. » (Mén. Duguescl. 446.)

Infirmé. « Par succession de temps nous avons
« repris l'*latin* ; car nous disons aujourd'hui in-
« *firme*, *infirmité*. » (Pasq. Rech. VIII, 702.)

Infirmité. Voir le précédent.

Infixer. Insérer : « Ainsi que pareillement peut
« apparoir par autres nos lettres dedans et avec
« lesquelles ces presentes sont *infixées*. » (Gode-
froy, Observ. sur Charles VIII, p. 189.) — [« Les
« seauls mis et pendans aus lettres de composition
« de finances, parmi lesquelles ces presentes sont
« *infixées*, sont les propres seauls. » (Du Cange,
t. III, f. 826^e, an. 1376.)]

Inflechissable. Inflexible. (Oudin.)

Inflectible. Même sens. (Rabelais, t. II, f. 241.)

Influence. [« Mes les cometes plus n'aguetent,
« Ne plus espesement ne gietent Lor *influences*
« ne lor rois..... Ne sor rois que sor povres hom-
« mes. » (Rose, v. 18745.)]

Influer. [Avoir influence : « Se cest homme
« n'avoit ferme vertu et plus grant que nature ne
« *l'influe* communement es hommes. » (Chron. de
Pisan, Charles V, t. III, f. 21.)]

Influx. Ecoulement dans...

..... Ces vieux

Qui premiers ont escrit que les vertus secretes

Des pierres s'escouloient de l'*influx* des planettes.

Bileau, Poes. t. I, f. 15.

Influxion. Même sens. (Ronsard, p. 663, dit :

Que c'estoit de destin, si les *influxions*

Des astres commandoient à nos complexions.

Infondre. Introduire : « Comme l'aimant attire
« non seulement une aiguille, mais *infond* encore
« en elle la faculté d'en attirer d'autres. » (Mont.
t. I, p. 366.)

Inforgable. Qu'on ne peut forcer (Colgrave) :
« Des ames *inforçables*. » (Loys le Caron, f. 5.)

Information. [1^o Renseignement : « Pour le
« excuser, et prier au roi qu'il ne voutust croire
« nulle mauvaise *information* contre lui. » (Froiss.
éd. Buchon, t. I, 68.)] — 2^o Terme de droit distingué
de celui d'enquête : « La difference que l'on doit
« mettre entre l'*information* et l'enquête, c'est que
« la premiere doit être faite d'office par le juge,
« avant que l'on face aucune procedure contre celui
« qui est deféré comme criminel à la justice. Sur
« le vù de cette *information*, le juge doit decider
« s'il y a lieu de lui faire son procès, le juge alors
« ordonne que l'on fera une enquête. » (Ordonn.
t. III, p. 159, note.)

Informier, Infourmer (s'). [Faire son appren-
tissage. (Froiss. t. XIII, p. 287.) On dit encore en
Allemagne *informator*, pour précepteur.]

Inforsier. [Faire violence : « *Inforsant* lesdiz
« religieux et leurs tenans de paier coustumes. »
(Ordon. t. V, f. 318, an. 1370.)]

Infortifiable. Qu'on ne peut fortifier. (Duc de
Rohan, Mém. t. I, f. 240.)

Infortune. [« Et conterons comment il vint en
« Portingal et de la *infortune* que une partie de ses
« gens eurent sur mer. » (Froiss. éd. Buchon, II,
II, p. 119.)]

Infortuné. [« Malheureux : « A ces sacrez oi-
« zeaulx ne touche, d'autant que tu aymes la vie,

« le prouffict, le bien, lanl de toy que de les parents
« et amyz. vivans et trespassez: encore ceulz qui
« d'eulz apres naistroyent en seroyent *infortunez*. »
[Rabelais, *Pantagruel*, t. V, f. 8.]

Infractionure. [Infraction aux lois: « Mellées,
« injures, *infractionures*, amessures. » (Du Cange,
t. III, f. 827^c, an. 1311.)]

Ingai. [Egal: « Se il fuissent *ingai* de nefz, li
« Espagnol ne l'eussent mes ou d'avantage. »
[Froissart, t. VIII, f. 135.]]

Ingagement. [Egalement, dans dom Bouquet,
t. III, f. 287.]]

Ingenu. [« Je l'ai fait entreprendre l'insecution
« de ce noble et *ingenu* homme Bocace. » (Chas-
telain, *Exp. sur vérité mal prise*.)]

Ingerer (s'). [Se mêler: « Il s'estoit *ingeré* de
« aler... copper, prendre et emporter à son pourfit
« singulier ramille et tousture de bos. » (Cart. 23
de Corbie, an. 1137.))]

Ingrades. Ingrat: « *Ingrades* non cognoissans
« ses bienfaiz. » (Beschamps, f. 101.)

Ingrat. [Mécontent: « Colarl Vaine *ingrat* du
« vin que on leur avoit apporté. » (Jl. 195, p. 45,
an. 1408.))]

Ingratement. Inutilement.

Bien que je sois de longtems ma'heureux.

De voir ma peine *ingratement* perdue. (*A. Jannyn*, 169.)

Ingratitude.

Est bien raison que je regarde,

Qu'envers vous ne sois outaché

De ce faulx et mauvais pechié

Que l'on reproche en toute estude,

Et qui est dit *ingratitude*,

C'est à dire mal pour bien rendre. (*Desch.* f. 484.)

Ingruable. Qu'on ne peut passer à gué. Duc
de Rohan, Mémoires, t. I, p. 220.)

Inguinaire. [« Les gens en pristrent une mala-
« die, laquele il appellent *inguinaire*, que tant
« solement dou veoir li uns prenoit à l'autre. »
(MS. de S. Victor, 28, dans Du Cange, t. III, f. 835^a.)]

Inhabile. Infirmes: « Elle (la femme illégitime)
« degette les foulez. Et n'a cure des affolez, sains
« les prant et reut *inhabiles*. » (Desch. Mir. du Mar.)

Inhabilitier. Déclarer quelqu'un inhabile à
exercer une charge: « En outre lesdiz commissaires
« *inhabilitierent* le suppliant d'office de recepte. »
(Jl. 129, p. 45, an. 1386.)]

Inhabitable. « Crolieres et lieux *inhabitables*. »
[Froissart, t. IV, p. 200.]

Inhibition, Inbicion. [Défense: « Par le
« *inhibition* et correction dou pape. » (Froiss. t. V,
f. 275.) — « La loy ancienne amonesté que tote per-
« sone soit nette Et li cors; *inbicion* On tuit de
« fornication. » (Macé, Bibl. en vers, f. 140^b.)]

Inhumainement. [Avec cruauté: « Comment
« aucunes gens sans chief se leverent à l'intencion
« de tuer les gentilz hommes, dames et damoiselles,
« et firent de maulz *inhumainement*. » (Chron. de
Jean le Bel, t. II, f. 219.))]

Inique. « Oster voie *inique*, Et ramener à droicte
« voie Cellui qui contre droit desvoie. » (Desch.
Miroir de Mariage, f. 109.))]

Iniquité. [« Ne cil n'aime pas Dieu qui n'aime
leauté E Deus het trichier e tute *iniquité*. » (Th. de
Cantorbery, f. 40.))]

Inissement. [Hennissement: « La terre tremble
« deus des grans *inissements* Des fors destriers
« courant et des freissements. » (Gir. de Roussil.
v. 3773.))]

Injure. [Injustice: « Par les grans *injures* et
« par les grans rapines qui estoient faites en la pre-
« vosteil. » (Joinville, § 716.))]

Injurier. [Porter dommage, comme l'anglais *to injure*:
« Chil de la garnison d'Escadunvre avoient
« moult *injuriel* et beryel ceuls de Cambrai. »
(Froissart, t. III, f. 165.))]

Injuriusement. [Avec injustice: « Li dis
« Joaguins se cuida resqueurre dudit sergent, et
« feri de son queuele ledit sergent, en telle maniere
« que li sanz en sailli par le nez et par ailleurs; et
« ce fit *injuriusement* et sans cause. » (Varin,
Arch. de Reims, II, 2^e partie, p. 108, an. 1341.))]

Injurieux. [Injuste: « Les baillifs ou *injurioux*,
« ou faisanz exactions ou soupconnez de usure. »
(Reg. *Noster*, f. 44^e.)]

Injurioser. [Injurier: « Le suppliant se traist
« par devers deux de ses freres... en leur disant et
« exposant comme il avoit eslé ravalé et *injuriôsé*
« de Lienart Garges. » (Jl. 144, p. 331, an. 1393.))]

Illegitisme. [Concubine: « El y survint Symon
« Douchet et Ysabel Brougarde sa concubine et
« *illegitisme*. » (Jl. 157, p. 356, an. 1402.))]

Immortalité. [Immortalité: « C'est Dex ki tout
« a en baillie ki sire est d'*immortalité*, ki pour
« nous prist humanité. » (Barl. et Jos. p. 41.))]

Innoble. [Non noble: « Pluseurs gens nobles
« et *innobles*. » (Froissart, t. II, f. 5.))]

Innocence. « *Innocence* porte sa defense. »
(Colgrave.)

Innocent. 1^o Non coupable: « Aussy *innocents*
« que Judas de la mort Jesus. » (Coquillard, p. 171.)

— 2^o Les saints: « As *innocens* vous en serez
« seant. » (Roland, v. 1480.) — 3^o Livre contenant
les décrétales recueillies par l'autorité d'Innocent
III: « L'exposant et aucuns ses complices entrerent
« de nuit en la maison du bedel de l'estude de Tho-
« mase, et prirent en icelle un eode, un livre
« appellé *innocent*, un volume et une viez concor-
« dances de theologie. » (Jl. 117, p. 172, an. 1380.))]

Innombrablement. D'une manière innom-
brable. André de la Vigne, Voy. de Charles VIII à
Naples, p. 143.]

Innomable. Qui ne peut être nommé: « Nous
« trouvons en Lucian qu'un juge appella en juge-
« ment un pour l'avoir nommé par son nom, pen-
« sant ce juge. depuis qu'il estoit consacré, demeur

« *innomable* et *inappellable*. » (Bouchet, Serées, t. I, p. 363.)

Innuer. [Signifier, faire entendre. (Ordon. t. IX, p. 317, an. 1408.)]

Inobédient. Désobéissant. (S. Bern. Ser. mss. 5.)

Inquant. [Encan: « Tellement que comme à l'*inquant*, se bailloient lesdites prelatures. » (Arrêt de 1413, cité par Ménage.)]

Inquanter. [Vendre à l'encan: « Ladite maison sera vendue et *inquantée* entre lesdits héritiers. » (Cout. de Bretagne, art. 728.)]

Inquestacion. [Enquête; voir le suivant.]

Inquester. [Enquêter: « Toutes fois que le bailli du seigneur... voudra *inquester* ou faire repondre aucun à *enqueste*, il les notifiera ausdit consous... ou cas qu'il y voudront estre à ladite response et *inquestacion*. » (Ord. V, 705, an. 1368.)]

Inquisiteur. [1° Juge, examinateur: « Par droit tels gens sont *inquisiteur* et rapporteur des besoignes. » (Froiss. II, 5.) — 2° Juge de l'inquisition: « Durant laquelle messe precha frere Pierre Moure, docteur en theologie, de l'ordre des freres prescheurs, *inquisiteurs* de la foi. » (Monstrelet, t. I, p. 226.)]

Inquisition. [« Li évesques et li prelaz dou leu devent faire l'*inquisition* de la loi sor li, et demander li de la foi. » (Livre de Jost. 12.)]

Irraisonnable. [Déraisonnable. (Froissart, t. IV, fol. 212.)]

Irreparé. [Auelc on ne fait aucune réparation: « Par ce moyen feust et est icellui suppliant demouré *irreparé* d'iceles paroles et injures. » (JJ. 199, p. 403, an. 1464.)]

Irreveramment. [Indécemment: « Icellui curé estoit costumier de dire la messe *irreveramment* et mal devotement. » (JJ. 156, p. 18, an. 1400.)]

Irrotulé. [Enregistré: « Certaine somme d'argent seroit levée sur chacun *irrotulé* audit roole. » (Ordonnance, l. VIII, p. 222, an. 1395.)]

Insalutaire. Non salutaire: « Regettant tous ces *insalutaires* conseils qui ne peuvent qu'affoiblir l'estal. » (Pasquier, Lett. t. III, p. 691.)

Insané. [Qui rend furieux: « Parce que icellui Pierre estoit par intervalles furieux, malade de maladie caduque ou *insané*. » (JJ. 165, p. 181, an. 1411.)]

Insciemment. Sans savoir: « Les pechés qui se commettent *insciemment* ne sont tant graves comme les volontaires. » (Nuits de Strap. II, 400.)

Insience. Manque de science: « Les sotes qui par *insience*. » (Deschamps, f. 544.)

Inscient. Ignorant:

Las! ou est honneur et vaillance?

Eslevez sous les *insciens*

En maint pais et en maint regne. (Drsch. f. 446.)

Insecourable. [Qui ne peut être secouru. (Loyz le Caron, f. 26.)]

Insence. [Folie: « Lors icellui Adam entra en frenesie et *insence*. » (JJ. 184, p. 267, an. 1453.)]

Insensible, Insensif. [Fou: « Jehan du Moustier, homme fol, *insensible* et furibonde. » (JJ. 118, p. 18, an. 1380.) — « Icelle Jehanne qui est de longtems et souventes fois, lunatique, frenaisie et *insensible*. » (JJ. 114, p. 212, an. 1378.) — « D'icelle maladie ledit Jehan est trop souvent comme *insensif* et homme fol. » (JJ. 141, p. 216, an. 1394.)]

Insextre. [Inceste: « Comment fus tu (Néron) de couraige villain El *insextre* de gesir charnellement Avec ta suer. » (Deschamps, f. 315.)]

Insidiation. Action de dresser un piège: « Batailler contre la villenie et ordure de la chair, contre les malices du monde et contre les *insidiations* du diable. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 23.)

Insidies. Piège. (Ibid. f. 198.)

I. Insigne, adj. Remarquable: « Faire quelque *insigne* poltronnerie. » (Nuits de Straparole, t. II, p. 128.)

2. Insigne, s. Honneurs: « Le cardinal la Balue receu à Lion avec les *insignes* de legat. » (Observ. sur Charles VIII, p. 441.)

Insigrier. [Illustrer: « Et le creons et faisons comte et *insigrier* de toutes dignités, noblesces, seignories et droits qui a comté. » (Donation du comté de Longueville à Du Guesclin, an. 1364.)]

Insins. [Ainsi: « Item se *insins* estoit, que par le soudan ou par autre grant necessité, il fust mestiers que il feist aulres grans mises ou despens. » (Reg. Noster, f. 269.)]

Insinuation. Enregistrement: « Pourveu que celui qui le lendemain les desavone (les contrats) et y renonce, le face sçavoir à la partie adverse par *insinuation*, et à cel effet luy rende les pot de vin et denier à Dieu dans le mesme seiteil lui-sant. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 658.)

Insinuer. Enregistrer, au figuré: « *Insinuer* ses nominations au diocese d'amour. » (Tahur., Dialogue, p. 83.)

Insolvence. [Insolvabilité. (xv siècle.)]

Insolvent. [Insolvable. (xv siècle.)]

Insouffrable. [Qui ne peut être souffert: « Et comme tel vice soit à Dieu comme *insouffrable*. » (Chr. de Pisan, Ch. V, t. I, p. 27.)]

Inspiration. [« Après ce qu'ont oré par grant devotion, Li vint divinement une *inspiration*. » (Gir. de Ross. v. 4389.)]

Inspirer. [V. act. 1° Informer secrètement: « Ne n'est esté, Oedes sires de Grantsi, qui avoit esté *inspiré* et certelys le jour devant de la chevauacie des Englés. » (Froissart, t. VI, p. 148.) — 2° Expirer, échoir: « Si lost que il veirent que la journée estoit *inspirée*. » (Froiss., VIII, 211.) — 3° Faire naître dans l'esprit: « Mais Jesus *inspiroit* la noble bourgeoisie qui par dedans estoit, Telle-

« ment qu'à nos gens doucement se rendoit. » (Cuvellier, v. 21337.)]

Instable. Changeant : « Et veit ung homme de « inhumaine figure, qui bien monstroït estre « homme *instable* et croyant de legier conseil, « sanz aucunement regarder se li pretendoit à bien « ou à mal. » (Perceforest, t. IV, f. 68.)

Instance. [Intention : « Il avoit ses gens « semons et assemblés en ceste *instance*. » (Froiss. t. IV, p. 135.)]

Instancier. [Plaider : « Que si li clerg ou si li « prestre... tenoient heritage en ladite ville,... ilz « en devoient *instancier* par devant les dits sieurs « enfans. » (Ch. de 1290, D. C. sous *Instans*, 2.)]

Instant. [Adv. ; à l'instant : « Et fu le corps du « joveucl porté en pleurs et en cris tout *instant* « aux Freres Mineurs à Orthais. » (Froissart, t. XI, page 106.)]

Instamment [Instamment : « Et l'eust requis « moult *instamment*. » (Mandements de Charles V, page 878.)]

Instigateur. « Obvier aux fraudes, malices et « baras des dits lombards usuriers, et de leurs flat- « teurs, promoteurs et *instigateurs*. » (Ordonnances, t. III, p. 645.)

Instigation. « Comme à l'*instigation*, enorte- « ment et promotion de feu Estienne Marcel, n'a « gueres, prevost des marchands de la ville de « Paris. » (Ordonnances, t. IV, p. 346.)

Instiger. [Exciter : « Guillaume de Montigny « *instiga* et promeut le suppliant de jouer aus « dez. » (JJ. 184, p. 66, an. 1450.)]

Instituer. [Etablir : « Le prevost fermier de la « dite foire sera et doit estre *institué* en son siège « par le prevost de Paris ou son lieutenant. » (Liv. des Mét. 439.) — « Je vous *institue* à estre souve- « rains de celle armée. » (Froiss. V, 234.)]

Institution. [1^o Commandement : « Si s'en vint « demorer en le ville de Saint Omer par le *institu-* « *tion* dou roi Philippe de France. » (Froissart, V, p. 272.) — 2^o Statuts, dans S. Bernard, Sermons, mss., p. 244.]

Instruicteur, s. Qui enseigne, qui instruit : « Je fais protestation d'avoir temps et jour compe- « tant, et jour denommé, pendant le quel temps je « puisse être instruit à tout ce qu'appartient et « compe à tout fait de champ de bataille, d'avoir « maistre et *instruicteur* à ce appartenant. » (Bont. Som. Rur. p. 882.) — On lit *instruicteur*, aux Marg. de la Marg. f. 180^b.

Instruire. Enseigner : « Prince, li homs cui « s'uliance *instruit*. Vit liement, et n'eust c'un « seul pain cuit. » (Desch. Douleur advenant à ceux qui suivent la cour.)

Instrument. [1^o Chartre : « Et en furent levé et « pris *instrument* publique. » (Froiss. t. III, 70.) — 2^o Machines de guerre : « Firent les seigneurs d'An- « gleterre qui seoient devant Reues, un assaut tres

« grand et bien ordonné, et avoyent, un grand « temps avant, appareillée *instruments* et aorne- « mens pour assaillir, et dura l'assaut un jour « entier. » (Froiss. liv. I, p. 115.) — 3^o Membres : « Combien que cueur et voulenté eust surmonté le « chevalier, les *instruments* du corps qui se devoient « mettre à euvre estoient encore tendres. » (Percef. vol. II, folio 128.) — 4^o Instruments de musique : « Disant que ces *instruments* (cyfonie) qu'il voyoit « tant admirer à ceste cour de Portugal, n'estoient « en France et en Normandie qu'à l'usage des « aveugles et des mendians et qu'on les y appelloit « *instruments* truans. » (Mén. Du Guescl. p. 230.) — « En laquelle clumbré ilz danceroient aux bas (dont « le son est grave) *instruments* qu'ils avoient ; et « depuis retournerent en ladite sale et danceroient « en icelle aux haulz menestriers qui y estoient. » (JJ. 143, p. 117, an. 1392.) — 5^o Parties honteuses. (JJ. 183, p. 127, an. 1456.)]

Instrumentaire. Assistant : « Seigneur, vous « estes nostre pere, nous sommes voz enfanz faiz, « engendrez et procreez par vous immediatement ; « les peres et meres que nous avons en ce monde, « ne sont que putatifs, qu'*instrumentaires*. » (Amant ressuscité, p. 100.)

Insuffler. [1^o Souffler dans : « Quand Dieu en « sa Trinité eust insufflé et mis en toy l'esprit de « vie. » (D. C. III, 856^b.)] — 2^o Inspirer : « Quand « ele (la sibylle) fut de l'esprit *insufflée*. » (Réponse ms. des oracles sur les trois enfans de France, p. 9.)

Insult. [Emeute : « Et aloient les dessus diz « faisans ladite commotion et *insult* parmi la ville, « en hurlant et taboulant aux huis et portes des « hostelz de ladite ville de Mirande. » (JJ. 185, page 196, an. 1451.) — « Comme le suppliant feust « avecques ses familiers et mesnage au lieu de la « Nozierre du conté de la Marche,... avint que oy « *insult* el cry de gens arrivant au dit lieu. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.)]

Insultation. [Attaque : « Icellini Vigier se lança « audit Robin, lequel doubtant la puissance et « *insultation* dudit Vigier, le feri un seul coup. » (JJ. 102, p. 83, an. 1370.)]

Insulté. Révolté : « France, France fut là dedans « à voix commune mise en cry, et les portes de la « ville, malgré les Espaignols, ouvertes aux Fran- « çois, et à grand tumulte toute la commune *insul-* « *tée* contre les Espaignols. » (J. d'Auton, p. 56.)

Insurpassable. Qui ne peut être surpassé. (Loys le Caron, f. 71.)

Insurrection. « La conclusion feut d'envoier « devers le roy pour l'advertiser de l'*insurrection* du « peuple, qui avoit ainsi tuit et chassé les nobles de « la ville de Gennes. » (Jean d'Auton, p. 53.)

Insusceptible. « Avoyent toujours eslimé le « corps de ceux de la religion *insusceptible* de « division. » (Rohan, Mémoires, t. II, p. 37.)

Intellectibilité. [Intelligence, dans Du Cange, sous *Intellectiblis*.]

Intenable. * Place *intenable*. » (Rohan, Mém. t. I, p. 272.)

Intendio. Sigisbée. Mot italien, dans d'Auton, qui donne encore *intendix*, folio 124^b; *intendys*, fol. 135^a. Parlant de Thomassine Spinole, génoise, et de Louis XII, roi de France : « Ceste dame se voyant familière de luy une fois entre autres le pria très humblement, que... il luy pleust qu'elle se fust son *intendio*, et luy le sien, qui est à dire « accointance honorable et aimable intelligence. » (Jean d'Auton, p. 123.)

Intendit. 1° Demande formée en justice : [« Tant pour le debat des *intendix* qui sont à vous se accorder. » (Ordonn. t. IV, p. 512, an. 1361.)] — 2° Testament :

Pour forclorre d'adversité
Pauvres clerics de cette cité,
Souz cest *intendit* contenuz,
Charité m'y a incité
Et nature, les voyant nudz.

(Villon, p. 7.)

3° Devoir, règle : « *Intendits* des catholiques « vrais et legitimes enfans de l'Eglise de Jesus-Christ, ou sont deduits certains poinets et articles contre les modernes heretiques. » (Titre d'un livre de Jean Porthesius.) Voyez Du Verdier, Bibliothèque, p. 749.

Intendu. [Assigné : « Toutes voies ledit escuier « ainsi navrez attendi l'espace de quatrez jours « ou plus *intendus* par la coustume du pais à laisser, aincois que l'on puisse faire contrevengemens. » (JJ. 105, p. 503, an. 1371.)]

Intenter. Former : « Complaintes ne *s'intentent*. » (Nouv. Cout. t. II, p. 884.)

Intentif. 1° Attentif : « Chacun des auditeurs « n'étoit moins triste que *intentif* au recit de cette « pitoyable nouvelle. » (Nuits de Strap. II, p. 216.) — 2° Adonné : « Tousjours les bons Romains ont « esté *intentifs* à chevalerie. » (Fabri, Art. de Rhélorique, fol. 80^b.)

Intention. [Pensée, opinion : « Il le salua, et « quand il l'eust regardé, il congneu que son « *intention* estoit vraie. » (Froissart, XII, p. 268.)]

Interdit. Terme de droit romain. Ordonnance du prêteur prononcée sur un cas litigieux, surtout en matière de possession. [Ces *interdits* sont devenus nos actions possessoires.]

Expressions :

1° « *Interdit* ou complainte de nouveleté. » (Bont. Som. Rur. p. 488.)

2° « *Interdit* precaire. » (Grand Cout. de France, liv. III, p. 398.)

3° « *Interdit* de simple ban. » (Grand Cout. de Fr. livre I, p. 27.)

4° « *Interdit* sur replications. » (Gr. Cout. de Fr. livre III, p. 455.)

Intéressé. Qui tient à son profit :

Les *intéressés* serviteurs
Sont leurs hoirs et executeurs
Et les demainent durement.

(Desch. Mir. du Mar.)

Intérest. [1° Prix, valeur : « Lequel suppliant

« prist un gobelet d'argent, lequel il ploia ou froissa
« entre ses mains ; laquelle froisseure ledit sup-
« pliant congnot avoir faite, et en rendist au taver-
« nier son *intérest*. » (JJ. 126, p. 19, an. 1384.) — 2° Dommage, préjudice : « Icele Katerine dist à
« Alips qu'elle n'estoit pas saige de soy esjouir de
« l'*intérest* et desplaisir de son pere. » (JJ. 160,
page 321, an. 1406.)] — « L'audition de plusieurs
« comptes a esté par plusieurs fois et est encore
« presentement retardée et dilayée au grand *inté-
« rest* de mon dit seigneur. » (Estats des off. des
ducs de Bourgogne, p. 78.)

Intérence. [Enregistrement, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, col. 1675, an. 1455.]

Intériter. [Voir **ENTERITER**, et les Ordonnances t. V, p. 460, an. 1371.]

Interject. s. Interposition : « Voulant gagner le
« tems qu'il luy falloit encore à mettre en poinet
« son armée, sema des *interjets* d'accord. » (Essais de Montaigne, t. I, p. 30.)

Interjetté. [Entremêlé : « Par dessus le dit
« sayon il avoit un manteau en echarpe frisque-
« ment *interjetté* de la couleur que portoient ses
« pensionnaires. » Histoire de Charles VIII, p. 176,
an. 1495.)]

Interlocutoire. [Jugement interlocutoire, ordonnant une instruction préalable : « Et por ce
« font li clere deferece entre tix jugemens et six
« du principal, car il apeleut tix jugemens interlo-
« cutoires. » (Beaumanoir, l. LXVII, p. 26.)]

Interloquer. Porter une sentence interlocutoire : « Au jugement d'un vieux procès, il se faut
« contenter de ce qui s'y trouve, sans y rechercher
« ou *interloquer* davantage. » (Loysel, 874.)

Interminable. « De là est venue la question
« *interminable* du souverain bien. » (Charron, Sagesse, p. 18.)

Intermission. [Interruption : « Attendu que
« les diz complaignans, sans peril de leurs corps et
« de leurs biens, et sans *intermission* de la garde
« de nostre dite ville d'Abbeville. » (Mandemens de Charles V, p. 816.)]

Interpellation. Interruption : « Donner des
« detorses et *interpellations* au chemin de vertu. » (L'Amant ressuscité, p. 281.)

Interpeller. Interrompre : « Il ne vous des-
« plaira si j'*interpelle* vostre propos. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, p. 142.)

Interpretation. [Jugement : « Octroyons que
« les quatre maistres... ayeut la visitation, con-
« gnoissance et *interpretation* du fouage desdiz
« cuirs tannez. » (Ordonnances, t. V, p. 315.)]

Intervallaire. Placé dans les intervalles : « La
« voulte estoit double, soutenue sur quarante
« piliers de pierre grise, à scavoir douze à chascun
« costé, et douze au milieu, departissant des deux
« vaultes, et deux *intervallaires* en front et en
« fond. » (Alector, Roman, p. 127.)

Intestat. [1° Celui qui meurt sans confesseur : « Nous deismes de celui qui muert *intestat*, se il gist en son lict par trois jours, ou par quatre, ses ses biens meubles doivent estre nostre sire ou li roy. » (Ord. 1, 178.) — 2° Celui qui meurt sans testament : « Pour ce que oudit testament n'avoit aucuns tesmoings, jour ne date escripts, le supplinant doubtoit que l'evesque d'Evreux, en quel eveschié ledit testateur estoit demourant, voulsist dire ledit testament estre nul et parce que tous les biens meubles d'icelui defunct lui appartainsent par l'usage et custome du pays, comme mort *intestat*. » (Jl. 158, p. 23, an. 1403.)]

Intimer. Faire savoir : « Que l'on *intime* el « fasse sçavoir au pape. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 713.) — [« L'enfant de Castille ne volt ne n'osa desobeir au commandement de son pere, et fist et *intima* le mandement. » (Froissart, t. IX, p. 111.)]

Intituler. [Accuser : « Pour ce que icellui Hacquint estoit accusé et *intitulé* d'avoit fait plusieurs crimes et deliz. » (Jl. 199, page 549, an. 1464.)]

Intitulure. [Titre : « Selonch le *intitulure* et « introduction de ceste matere. » (Froissart, t. III, page 375.)]

Intoussique. [Poison, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Intoxiqué. Empoisonné : « La beaulté des femmes, *intoxiquée* de ardante libidinité corruptive de toute vertu. » (Fabri, Art. de Rhétor. I, f. 16.)

Intrade. Revenu annuel : « Dix mille francs « d'*intrade*. » (Rabelais, Nouv. Prolog.)

Intraige. [Droit d'entrée : « Après laquelle « accense ainsi faicte, le suppliant associa avec lui « ung nommé Mathieu Salsat;... lequel Mathieu en « ce faisant promist audit suppliant paier au seigneur de Berbigieres la moictié des *intraiges*, « cens et autres devoirs deuz. » (Jl. 195, page 171, an. 1468.)]

Intrepide. [« Il estoit docte, en beaux termes « fecond, Noble d'engin et à escrire *intrepide*. » (Bouchet, cité par Favre, Etude sur la Basoche.)]

Intrinquement. D'une manière embarrassée. (Colgrave.)

Introduitement. [Induction : « Jehan Coste « ennoria icentz Grossin et Duquesne à aler prendre et admettre aucuns desdiz pores, el fist tant « par *introduitement* de sa parole. » (Jl. 172, p. 522, an. 1422.)]

Introduction. [Instruction : « Par le conseil et « *introduction* que il orent dou conte de Hainau et « de son frere. » (Froiss. II, 382.)]

Introduire. [1° Instruire, enseigner : « Phelippe « pes d'Artevillé n'estoit mies bien soutils de « guerre, car de jonèche il n'y avoit point esté « nourris ne *introduits*. » (Froiss. X, 71.) — « J'*introduis* à l'apprendre (l'irlandais) mes enfans ce « que je puis. » (Id. XV, 173.) — 2° Séduire : « Les

« pere et mere de ladite Michele s'estant aperçus « de l'engrossement de leur fille, *l'introduirent* « tellement par menaces, qu'elle alla dire à la justice de ladite ville que ledit Ysarn l'avoit cogneut « charnellement par force. » (Jl. 137, page 82, an. 1389.)]

Introduit, part. 1° Instruit. Parlant des enfans de Charlemagne : « Ils furent en bonnes meurs « *introduits*. » (Chron. S. Denys, t. I, folio 123^b.) — 2° Poli : « Belles étoient a merveille et bien *introduites*, car incontinent elles se leverent à l'encontre du chevalier et lui firent la reverence. » (Perceforest, vol. VI, f. 52^c.)

Introite. [1° Droit d'entrée : « Item sur le « *introite* du dit ort ou courtill doit ledit tenementier. » (Jl. 166, page 272, an. 1412.) — 2° Introît : « Après que le prestre est revestu et dit son confiteor et mis en bon estat, il commence sa messe, « et ceappelle l'en *introite* de la messe. » (Mén. t. I, p. 3.)]

Introniser. Mettre sur le trône :

Ces dames, lors, de grace auctorisées
Prés Jupiter estoient *intronisées.* (J. Marot, p. 49.)

Intrure, Intruire. Introduire, sans droit et sans titre, du latin *intrudere* : « Est du devoir des « heraux d'empescher que nul sans concession du « souverain ne sorte du Tiers estat pour *s'intrure* « en celui des nobles. » (S. Julien, Mesl. hist. page 545.) — « Personne ne doit d'autorité privée « s'ingerer, *intruire*, et intremetter au regime et « gouvernement des biens pupillaires. » (N. C. G. t. II, page 1088^b.) — « N'est loisible à tel lignager, « voulant prétendre droit au dit lieu, soy *intruire*, « ou bouter en iceluy depuis la saisine du dit seigneur feodal sans son congé ou licence. » (Cout. Gén. I. II, p. 1031.)

Inundacion. [Inondation : « Il i sauroient « for vies de la grant *inundacion* Cum fist jadis « Deucalion. » (Rose, v. 17799.)]

Inutile. [Sans effet : « Et dient que le don que « le roy a fait à son oncle de Lancaestre est *inutile* « et hors des meles et termes de raison. » (Froiss., t. XV, p. 159.)]

Invaissier. [Attaquer : « Icellui Constant en soy « *invaissant* el efforçant de ruer et ferir ledit « Bornat par plusieurs fois d'une lance qu'il « tenoit. » (Jl. 137, an. 1389.)]

Invaisseur. [Assaillant : « A la fin Bornat « voyant que ledit *invaisseur* s'efforçoit lousjours « de le afoler ou occire. » (Ibid.)]

Invasible. [Offensif : « Nul de quelque état « qu'il soit ne feust si hardi de porter espées, « grans cousteaux, dagues ne autres ferremens ne « armes *invasibles*. » (1387, Justice de Montargis.) (L. C. de D.)]

Invasion. Attaque : « S'il tombe en *invasion* et « assant d'autrui, n'aura qui te defende. » (Tri. de la Noble Dame, f. 87.)

Invectif. [Qui a caractère d'invective : « Le

« Quadriloge *invectif*, » titre d'un ouvrage d'Alain Chartier.]

Inventeresse. Inventrice : « Garde-toi bien « d'estre l'*inventeresse* D'habitx nouveaux. » (J. Marot, p. 190.)

Inventoire. Inventaire, dans Eust. Deschamps, f. 523 r ; aux Ord. I, 659.

Expression :

« Faire *inventaire* de gendarmes, » enlever : « *Fivent un inventaire de gendarmes* de tous et « chacun ses biens, meubles, bagues, joyaux, che- « vaux, armes, or et argent. » (Pasquier, Lettres, t. II, p. 316.)

Inventorier. v. Faire inventaire : « Les ser- « geans ayans fait arrest sur les biens meubles « seront tenus d'incontinent les *inventorier*. » (Nouv. Cont. Gén. t. II, p. 101 b.)

Investir. [1° Entourer : « Mais vous... qui à ce « avez mis toute diligence et cure... me « veustes courir sus et *investir*. » (Boucaut, II, p. 31.)] — « Sans autre temporisement l'on vint au « combat, et à *s'investir* de telle furie que la vic- « toire demeure embigue. » (Branlôme, Cap. fr. II, page 388.) — 2° Mettre en possession : « Quand les « acheteurs ne se presentent pour estre louez et « *investus*, dedans quarante jours, des choses par « eux acquises. » (Cout. Gén. I, 482.)

Investizon. Ensaisinement : « Ne sont pour- « tant les retrayans empeschez de faire la retenue « incontinent après le contract de vente et aupa- « rant le jour des dites prises de possession, « infeodation et *investizon* si faire le veulent. » (Cout. Gén. p. 400.)

Invisibilium (par). D'une manière invisible : « D'autres disent qu'ayant manié les deniers du « roy, il les a mangez si bien et les a fait passer si « bien *par invisibilium*. » (Branl. Cap. fr. III, 383.)

Invocateur. [Sorcier. enchanteur : « Iceulli « Beluys estoit tenu et réputé estre *invocateur* « et sorcier et de faire mourir par venin et invoca- « tion. » (Jl. 196, p. 92, an. 1469.)]

Invocation. [Voir le précédent.]

Involution. s. 1° Complication pleine d'embar- « ras : « Allegioient les parties plusieurs raisons d'une « parl et d'autre, et étoient en voye de tomber en « grandes *involutions* de procez. » (Thaumaissière, Cout. de Berry, ch. 95, p. 212.) — 2° Falras : « Les « grossiers aiment et admirent surtout ce qu'ils « voyent caché sous une involution de paroles. » (Essais de Montaigne, I, II, p. 317.)

Iols, Ious. [Yeux, dans Partonopex, v. 560. — On lit dans D. C. sous *Fragilitatus* : « Quand il les « voit devant ses *iols* Malades et fraites et viols. » — « Mais trançoil on piés et puis oreilles, Nés, « bauleyres et crevoit *ious*. » (Ph. Mouskes, Histoire de Louis VIII.)]

Iracond. Sujet à la colère. (Desch. f. 527 r.)

Iracondiens. Même sens. (Triumphes de la Noble Dame, f. 93.)

Irai. [Futur du verbe *aller* : « Je m'en *irai*. » (Roland, v. 2909.)]

Iraigne. [1° Araignée. (Partonopex, v. 756.) — 2° Espèce de drap : « .m. aulnes d'*iraigne*. » (N. Comptes de l'Arg. p. 238.) — « .v. aulnes d'*iraïn* « *gne* de Malines. » (Id. 239.)]

Irance. [Colère : « N'i ad icel ne demeint « *irance*. » (Roland, v. 1845.)]

Irasecible. [« Nul ne vit riens meins *irasecible*, « Plus benigne ne plus paisible. » (Benoit de S. More, II, 8072.)]

Irascut. [Irrité : « Li quens Rollanz il est mult « *irascut*. » (Rol. v. 777.) V. Brut, I, 57 r.]

Ire. [1° Colère : « Pur poi d'*ire* ne fent. » (Roland, v. 304.) — « L'*ire* au coeur et la merancolie en la « teste. » (Froiss. t. XIV, 46.) — 2° Rancune : « Por « quei me portez *ire*. » (Roland, v. 1722.)] — 3° Chagrin :

« Onques mais nule joie n'oi
Qui si tost me tornast à *ire*. (Fabl. de S. G.)

Proverbes :

1° « *Ire* de freres, *ire* de diables. » (Colgr.)

2° « Douce parole rompt grant *ire*. » (Ibid.)

Iré. [Fâché, triste : « Dame Guibors ot mult le « cuer *iré*. » (Girard de Viane, v. 3670.) — « Et li « .m. escuier sont moll *iré* Que lor compains gist « mors en .i. fossé. » (Aiol, v. 663.)]

Ireement. [Avec colère : « *Ireement* se combat « a l'leupart. » (Rol. v. 733.)]

Irer, Irier. [Irriter : « Tirel sa barbe cume « hum ki est *iriez*. » (Rol. v. 2414.) — « Ne volt le « rei d'Escoce *irer* en nule guise. » (Jord. Fan-
losme, v. 786.)]

Douce dame merci vos quier,
Pour vous et por vostre valour,
Mésdisant vos ot fait *irier*
Vers moi. (Poët. av. 1300, III, p. 4021.)

Plus suis *iries* quant je voi cointoier
La doce vois del rossigoul sauvaige. (Id. p. 1070.)

Iresie. [Cohabitation des sexes contraire aux lois de l'église : « Laron doivent gaber, gent s'il le « triche Cil qui sont engenré par *iresie*. » (Aiol, v. 1072.)]

Iretablement. [Par droit d'héritage : « Robert « de Parnant chevalier soloit avoir à mon molin de « Berzy demy mou de bled chascun an *iretaule-* « *ment*, que il tenoit en lié de mes ancesteurs. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1293.)]

Ireté. [Héritage : « Quant li rois sol la verité, « Que pour tolr son *ireté*, Vientent sors lui li faus « reté. » (Ph. Mouskes, dans D. C. III, 636 c.)]

Ireter. [Investir, doter : « Sa fille a feme li dona « Et de sa terre l'*ireta*. » (Brut, I, 190.)]

Ireur, Irouer, Iruer. [Colère : « Ot l'Oliviers, « si n'ad mult grant *iruor*. » (Roland, v. 1224.) — « Grant *ireur* et grant despit. » (Froiss. IV, 97.)]

Ireus. [Colère, dans G. Guiart, v. 2425.]

Ireusement. [Avec dépit, avec colère : « Iceulli

« Jaquet dist moult *ircusement* et eschauffement
« de telles paroles. » (Jj. 163, p. 316, an. 1409.)]

Iris. Poudre de senteur, faite de la racine d'iris :
« Homme de belle prestance, Poudré d'*iris* de Flo-
« rence, Qui se pique de vaillance. » (Perrin, Poës.
page 201.)

Irois. [Irlandais : « Anglois, *Irois* et Galois, et
« semblablement tous Gascons, Escocois et Ale-
« mens. » (Jj. 175, p. 313, an. 1431.)]

Irracontable. Qui ne peut être raconté : « La
« mauvaisté *irracontable* des traistres. » (Godefroy,
Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 681.)

Irraisonnable. [« Iceelui chevalier par sa
« maistrée, arrogance, grant puissance et volenté
« *irraisonnable*. » (Jj. 104, p. 92, an. 1372.)]

Irrécitable. Qui ne peut être récit : « Par ses
« vertus a eu tant de dignités et autorités qui sont
« *irrecitables*, et a esté tousjours en grace des sei-
« gneurs et du peuple. » (Fabri, Art. de Rhétor.,
livre I, fol. 162.)

Irrégulier. [Incapable, dans G. Guiart, v. 4971.]

Irremissible. [« Cas *irremissibles* et dignes de
« grans pugnitions. » (Rec. des monum. inédits du
Tiers Etat, IV, 710.)]

Irreparable. [« Choses *irreparables* et dignes
« de grans pugnitions. » (Id. 709.)]

Irreparablement. [« Nostre païs de Normen-
« die oultre Seine, lequel... pourroit estre given et
« dommagié *irreparablement*. » (Mandements de
Charles V, p. 336.)]

Irreverement. « Si tost que la dame ouyt
« ce, elle luy dit : Sire chevalier, ne vous desplaise,
« se jusques à présent ay parlé si *irreverement* à
« vous. » (Perceforest, VI, f. 17.)

Irreverence. [« Ce a fait leur inobedience et
« *irreverence* qu'elles ont envers leurs maris. »
(Ménag. I, 6.)]

Irreverender. [Manquer de respect : « Ils
« auront desprisé et *irreverendé* nostre seigneur et
« ses commandemens transgressé. » (Pénitence
d'Adam, ms. ch. 15.)]

Irrevocable. [« Nous le tendrons ferme et
« estable Et par edit *irrevocable*. » (Myst. du siège
d'Orléans, p. 725.)]

Irrevocablement. [« Lequel tiltre *irrevoca-
« blement* nous tenons et declairons pour bon et
« vray. » (Lettre de Charles V, Bibl. de l'Ecole des
Charles, 4^e série, III, 425.)]

Irriter. [Annuler : « Et pour ce les ait le dit
« nostre saint père cassées, ostées, anullées et *irri-
« tées* du tout. » (Froiss. VI, 302.)]

Irruer. [Se ruer avec fureur : « Iceelui Didier
« lirit à son espée nue et par trahison se *irrua*
« contre le suppliant. » (Jj. 195, p. 854, an. 1473.)]

Isambroun. [Espèce d'étoffe : « Li autre cha-
« noine paront Meilleure cure et meilleur aiz, Ce
« sont ils à blans sorpeliz, As noires chapes d'*isam-*

brun; En cels a dou noir et du brun. » (Bible
Guiot, Du Cange, III, 903^b.)]

Isengrin. [Loup, dans le Roman de Renart :
« Lupus qui s'apiele en sornom *Isengrin*, venoit en
« lor route. » (Du Cange, III, 903^b.)]

Isle. [Mot tantôt masculin : « Aucuns *isles*. »
(Froiss. II, 279); tantôt féminin : « Ceux des *isles*
« voisines. » (Id. XIV, 226.)]

Islette. Diminutif d'*isle*, dans Perceforest, II,
folio 20^c. — Brut donne la forme masculine *istel*
(folio 55^b.)

Isnel. [Rapide, de l'allemand *schnell* : « Plus
« est *isnelés* qu'esprever ne arunde. » (Roland,
v. 1492.)]

Au petit ru boit tourterelle
Plus aise qu'en riviere *isnelle*. (Desch. f. 286^a.)

[Expression :

« *Isnel* le pas, sur le champ. » (Flor. et Blancheff.
v. 646.)]

Isnellement. [Promptement, dans Partonopex,
v. 3401 : « Se tu tiens riens de l'autrui, ou par toy
« ou par tes devanciers, se c'est chose certaine,
« rent le sanz demourer et se c'est chose douteuse,
« fai le enquerre, par saiges gens, *isnellement* et
« diligence. » (Joinville, § 748.)]

Isnelleté. Légèreté : « Ne scavoit si le cheval
« alloit en l'air ou sur terre, par l'*isnelleté* de
« luy. » (Perceforest, II, f. 14^c.)

Israel (Pierre d'). [Camée. On croyait qu'à
Jérusalem avait existé un vaste atelier pour la taille
des pierres précieuses; on leur supposait des vertus
médicales consignées dans les lapidaires : « Une
« bourse de soye, un anel ou il avoit un courau
« fourché et une *Pierre d'Israel*. » (Jj. 145, p. 138,
an. 1389.)]

Issi. [Ainsi : « *Issi* est neirs cum peiz. »
(Roland, v. 1635.)]

Issir. [Sortir. 1^o Au propre : « Par les oreilles
« fors se *ist* le cervel. » (Rol. v. 2260.) — « *Issir* de
« la ville. » (Froiss. II, 27.)] — Le sire de Joinville
demande à S. Louis de lui permettre de faire une
sortie sur les Sarrazins : « Mais tantoust que mes-
« sire Jehan de Beaumont eut ouy ma requeste il
« s'escoria moult fort et me commanda de par le roy
« que je ne fusse si hardy *issir* de mon herber-
« gier. » (Joinville, p. 32.) — [2^o Au figuré. 1^o Se
mettre en opposition : « *Issir* dou conseil de ses
« hommes. » (Froissart, III, 453.) — 2^o Trépasser :
« *Issir* de ce siecle. » (Id. t. VI, 476.)] — 3^o Parlant
d'argent qui provient d'un impôt : « Pour tourner
« et convertir les dites aides ou fait de guerres en
« la defense du dit royaume en tele maniere que les
« deniers qui en *istront* demourront ès pays là où
« ils sont cuecilliz. » (Ord. III, p. 229.) — 4^o Parlant
d'enfants : « Nous ordonnons et octroyons à tous
« nos juifs, et à ceux qui *istront* d'eux. » (Ordonn.
vol. I, page 646.) — 5^o Parlant de la dispute, de la
guerre entre deux frères : « Se ils s'entrappelloient

« de terre ou de meubles, dont il doit *istre* bataille. » (Ord. l. I, p. 245.)

[Remarques : Le futur est *isterai, istrai* ; le conditionnel est *isteroie* ; le part. passé *issi* et *issu*.]

Issue. [1° Sortie, attaque faite par des assiégés : « Et faisoient souvent des *issues* et des escarmouches sus les Flammeins. » (Froiss. III, 296.) — 2° Trouées entrées de concert en campagne : « Et devoient estre tout doy de une aliance et d'une *issue* et devoient mettre sus mil lanches de droite gens d'armes. » (Id. VIII, 420.) — 3° Sortie de prison : « Par quoy ils eussent courtoise *issue* et delivrance. » (Id. XVI, 32.)] — 4° Fin, terme. Villon fait parler une vieille femme qui regrette sa jeunesse et sa beauté :

Qu'est devenu ce front poly...
Le front ridé, les cheveux gris
Menton foncé, lèvres peaussées,
C'est d'humaine beauté l'*issue*.

(Villon, p. 31.)

5° Fin d'un repas, dessert : « Fromage d'entrée et el moularde pour l'*issue*. » (Rabelais, V, p. 133.) Voyez Bouchet, Serées, liv. I, p. 47. Dans la Bourgogne on se sert encore de ce mot pour signifier dessert. — 6° Revenu, produit : « Ordonnons... que toute la value des fruits et des *issues* de sa terre d'une année soit levée par nos gens, et tournée devers nous. » (Ord. I, p. 540.) — « Et se l'église ne le fet, li sires pot prendre l'heritage en sa main et joir des ismes. » (Beaum. XII, 5.)] — [7° Droits de sortie sur les vins et autres marchandises : « Jou ay vendu et escangié... toutes les justices que jou avoye à Corbye, les cambages, les estallages, les *issues* des vins. » (Cart. 53 de Corbie, an. 1258.) — « Pour chacune piece de vin, un denier de hebergage qu'on dit *issue* de terre. » (D. C. t. III, 904, an. 1408.)] — « Par quoy le 27^e jour du dit mois d'octobre furent menez sur peine de perdre leur bourgeoisie et de payer *issue*. » (Monstrelet, II, p. 152^b.) — 8° Droit d'entrée, d'*issue* sont les lods et ventes et honneurs et autres droits seigneuriaux, qui se paient au seigneur cavier, rentier ou censuel, et direct par le vendeur et par l'acheteur de l'heritage aliéné et redevable en vers quelque seigneur foncier, pour le vest, devest, saisine, desaisine... Autre est le *droit d'issue* dont parle la coultume particuliere de Hesdin art. 4, qui est du au seigneur justicier par celui qui prend ou leve en sa justice par achat ou autrement, quelque chose, et la transporte en autre jurisdiction. » (Laur.) — Pour les autres espèces de droits d'*issue*, voyez Nouv. Cout. Gén. I, p. 509^b. — 9° Enfants, postérité : « Si le puisné fils relesse ou garranti à le disseoir et mourust sauns *issue*, ceo est un collateral garrantie al eigné

« fils. » (Tenures de Littl. p. 159^b.) — 10° *Issue* de table, dessert. (Oudin.) — On dit en quelques pays proverbialement : « L'*issue* de céans est la porte, » pour dire qu'on n'a pas de dessert. (Rabelais, p. 133, t. V.)

Istance. [Intention, but : « Si fist faire en celle *istance* ses pourveances grandes et grosses. » (Froiss. II, 340.) — « Si monta là en mer en *istance* de retourner en Engleterre. » (Id. II, 72.)]

Istant. [Imminent : « Four passer l'iver qui estoit *istant*. » (Froissart, t. XV, p. 296.)]

Italianiser. Contrefaire les Italiens. (Cotgrave.) — « Branlemens de teste *italienisés*. » (Tahureau, Dialogue, f. 31.)

Italie. [« L'Italie est le vray cimetiére des François. » (Brant. Bam. III, p. 305.)]

Italien. « Hausser les espauls à l'*italienne*. » (La Noue, p. 409), se préparer à souffrir davantage.

Itant. [Tant, autant : « Mar en irat *itant*. » (Roland, v. 2734.)]

Itels. [Tel : « *Itels* est sis courages. » (Roland, v. 375.)]

Ivel. [Egal : « La pene en est de blanc ermine qui loi *ivel* al drap traîne. » (Partonop. v. 7451.)]

Ivern. [Ihiver. (Saint Thomas de Cant. v. 896.)]

Ivernal. [D'hiver : « Un may de blé... à penre chascun an à la feste de S. Martin *ivernal*. » (Cartulaire de S. Eloi de Noyon, an. 1256.)]

Iverner (s'). [Prendre ses quartiers d'hiver : « Se il se fuissent là ivernet. » (Froiss. III, 419.) — « Alains de Bouqueselle s'en vint *iverner* en Saint Salveur le Visconte. » (Id. I, VII, p. 54.)]

Ivier. [D'hiver : « Pour l'*ivier* temps qu'il faisoit. » (Froissart, t. III, p. 417.)]

Iviere. [Ivoire : « Une paire de cousteaux engannez, emmanchez d'*iviere*, et envirolez d'argent. » (Jl. 161, p. 148, an. 1406.)]

Ivoire. [« Item, un petit saint Johan d'*ivoire*. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 81.)]

Ivre. [« De fol et d'*ivre* se doit l'en bien garder. » (Bataille d'Aleschans, v. 4076.)]

Ivresse. [« Fust par *ivresse*, fust par ire, Assez tost oï Richard dire Que vilains commune faisoient. » (Wace, Rou, v. 5957.)]

Ivrogne. « A bon *ivrogne* il ne faut jamais eau. » (Faifeu, p. 16.)

Femmes trouvat emmi ma voye,
Dont l'une filloit sa coulougne,
Et l'autre qui estoit *ivrogne*.

(Desch. f. 140.)

JAC

J. [« *J* se met pour *g* quand li siet; au lieu de « consonnant s'assiet. » (Senef. de l'A B C, Jubinal, t. II, p. 278.)]

Ja. [1° Déjà, avec le présent ou le passé de l'indicatif: « Sire cumpainz, *ja* est morz Engeler. » (Rol. v. 1503. — « Quant *ja* moult de ses gens furent « passé. » (Froiss. III, p. 10.) — 2° Jamais, avec un futur, un subjonctif présent, un impératif: « Deus, « se jo l' perlt, *Ja* n'en avrai escange. » (Rol. v. 840.) — « Ne plaise *ja* à Dieu. » (Froiss. t. III, p. 95.) — 3° Quoique, avec le subjonctif: « *Ja* ni eust nulle « cause. » (Froiss. II, p. 11.) — On trouve aussi la périphrase *ja soit que*: « Mais amors tout empe- « eschoit Que rien à oeuvre n'en meisse, *Ja soit ce* « *que* bien entendisse Mot à mot loule la matire. » (Rose, vers 4648.) — On rencontre encore *ja fust*: « Icenlx sergens moult durement lierent de cordes « ledit Jehan Loste, *ja fust* il leur desist qu'il estoit « clerc. » (JJ. 104, p. 374, an. 1373.) — Expression: *A ja*, à jamais: « Nous le mesimes hors de no pri- « son, ... et li fesimes jurer seur sains que il n'en- « terroit en le vile, devant là que li esquevin le « rapeleroient; et fremames en no conseil que che « ne seroit ne à ore, ne à *ja*. » (Livre rouge d'Ab- « beville, fol. 33^v, an. 1275.)]

Jaazour. [« L'exposant prist un *jaazour*, qui « estoit devant lui sur la charrie, lequel ilz ont « acoustumé de porter pour curer et vuider leur « charrie, quant elle se charge trop de terre. » (JJ. 122, p. 265, an. 1383.) Voir Jazour.]

Jable. Fenillure aux douves des tonneaux pour arrêter les pièces du fond. (Cotgrave.)

Jabler. Faire le jable des douves. (Cotgrave.)

Jabot, s. m. Peau en forme de petit sachet qui est sous la gorge des oiseaux et où tombe la mangeaille. Il s'est dit aussi dans un sens figuré pour la conscience. « Le magistrat et l'office descouvre « l'homme et met en évidence ce qu'il avoit dans « le *jabot*. » (Babelais, t. III, p. 95.)

Jachere. Terre labourable non ensemencée. On lit aux Poésies de Froissart, p. 275^b:

Entre Aubreicourt et Mauni,
Près d'un chemin sus la *gasquiere*
L'autre jour maint bergier oy.

JAC

[« Par montaignes et par rivieres. Par prez, par « vignes, par *jachieres*. » (Rose, v. 18580.)]

Jachie (Sainte-). Espèce de serment.

Que ferez vous, *Saincte Jachie*?
Tous ceuls que vous avez nommés
Sont plus à moy abandonnez
Que ils ne doivent à vous estre. (Desch. f. 378^c.)

Ja chi ja. Sorte d'exclamation.

Ja chi ja est ce moquerie
De vous trois qui tant vous touez. (Desch. f. 370^b.)

Jacint. Jacinthe, sorte de rubis. On lit dans Marbodus, art. 6 de la Calcédoine, col. 1646:

Calcedoine est pierre jalne,
Entre *jacint* et beriles meaine.

Jacobiin. [1° Religieux de l'ordre de S' Domi- « nique: « Quant frere *Jacobiin* vindrent premier et « monde, S'estoient par semblant et pur et net et « monde. » (Ruteb. 176.) — « *Jacopin* en chaire, « Cordelier en cheeur, Carme en cuisine, Augustin « en bordeau. » (Apologie d'Herodote, p. 627.) — 2° Secte chrétienne qui n'admettait qu'une nature en Jésus-Christ et qui eut pour chef Jacob Zauzale, évêque d'Edesse, mort en 178: « Autres gens i a « barbarins Qui se font elamer *Jacobins*, D'un « *Jacob* qui lor maistre fu, Et sont chrestien cor- « rompu, Par les mariages qu'il font As Sarazins « qui près d'eus sont, Et poupprement bien celle « gens quarante regnes de tous sens. Ne croient « pas confession A nul autre home, s'a Diu non. « Quand il se confessent à Diu, Près d'eux mellent « enchens et fu Et cuident qu'aveue la fumée s'en « aille vers Diu lor pensée. » (D. C. III, 742^c.)] — 3° Gros crachat :

Je crache blanc comme coton
Jacobins aussi gros que ung oef. (Villon, p. 39.)

4° « Chambre *jacobine*, » peut-être chambre four- « nie de toutes sortes de commodités comme celle « des Jacobins: « Ils se firent bailler une petite *cham-* « *bre jacobine* où ils couchèrent très bien et très « beau et commencerent à jouer à la ruste. » (Contes de Desperriers, t. I, p. 187.)

Jacque, Jaque, Jake. [Pourpoint gamboisé, serré au corps; il était de toile ou de cuir: « Or est « cils estas mués maintenant, on parolle de lances, « de glaves ou de *jakes*. » (Froiss. t. II, p. 385.) —

« Vestis d'un noir *jake* de velouiel. » (Id. V, 260.) — Le *jaque* entraînait dans le costume militaire des francs-archers, au xv^e siècle; il est décrit dans une charte de la Chambre des Comptes, transcrite par D. C. (III, 742^b): « Memoire de ce que le roy veult, « que les francs archers de son royaume soient habillés en *jaques* d'ici en avant, et pour ce a chargé « au bailli de Mante, que l'abillement de *jaques* « leur soit bien prouffitable et avantageux, pour « faire la guerre, veu qui sont gens de pié, et que « en ayant les brigandines, il leur faut porter beaucoup de choses, que un homme seul et à pié ne « peut faire. Et premierement leur faut desdits « *jaques* de 30 toilles ou de 25, à un cuir de serf à tout le moins: et si sont de 31 cuir de serf, il « sont des bons. Les toilles usées et deliées moyennement sont les meilleures, et doivent estre les « *jaques* à quatre quartiers, et faut que les manches soient fortes, comme le corps, reservé le « cuir. Et doit estre l'assiette des manches grande, « et que l'assiette prenne près du collet, non pas sur l'os de l'espaule, qui soit large dessous l'aisselle, et plantureux dessous le bras, asses faulce « et large sur les costez bas, le collet fort comme le « demourant du *jaques*: et que le collet ne soit pas trop hault derriere, pour l'amour de salade. « Et faut que ledit *jaques* soit lassé devant, et que il ait dessous une porte piece de la force dudit « *jaques*. Ainsi sera seur ledit *jaques* et aisé, « moiennant que il ait un pourpoint sans manches, « ne colets de deux toilles seulement, qui n'aura « que quatre doys de large sur l'espaule: auquel « pourpoint il attachera ses chausses. Ainsi flotera « dedens son *jaques*, et sera à son aise: car il ne « vit onques tuer de coups de main, ne de fleche « dedans lesdits *jaques* ses hommes, et se y souloient les gens bien combattre. »]

Expression :

En parlant de madame des Belles Cousines :
« Quant au cuer de la royne, elle a bien passée
« en son *jaques* de soye, » c'est-à-dire elle est bien mal dans l'esprit de la reine. (P. J. de Saintré, 610.)

Jacquemard. 1^o Figure de métal qui représente un homme armé avec un marteau à la main, et qu'on met sur les horloges pour frapper les heures. — 2^o Mannequin : « Les chevaliers coururent partout rompans premierement leur bois et lances contre une quintaine ou *jaquemard* planté à terre. jusques à la hauteur d'un cheval ayant sus un pan une statue d'homme couvert d'un escu, un bras estendu avec une masse, estant cette statue appelée *jaquemard*, planté sur un pivot, de manière que le chevalier heurtant de sa lance contre cet escu barré (pour retenir la lance) il falloit qu'il eut de la fadresse s'il ne recevoit un coup de la masse. » (Fauchet, de l'Orig. des Chev. p. 82.)

Expressions :

1^o « Armé comme un *jaquemard*. » (Oudin.)
Avoir l'air d'un mannequin.

2^o « Privé de son cheval et mis en *jaquemard*. » (Favin, Théâtre d'honneur, t. II, 1747.)

vii.

Jacquerie. Soulèvement des paysans contre la noblesse, en 1358, pendant la captivité du roi Jean en Angleterre. On nomma cette faction *jacquerie* parce que, suivant Nicot, ces factieux étoient tous habillés de *jaques*. [Je crois plutôt qu'on appela les paysans *Jacquets*, comme on appelle les conscrits *Jeanjean*.]

En Valoys fut, en Picardie,
En Champaigne tel *Jacquerie*,
A Maulx, à Paris autre part
Maint en furent pendus a hart. (Desch. f. 5794.)

« Du commencement et premiere assemblée de « la mauvaise *jacquerie* de Beauvoisin. » (Chron. de S. Denys, II, 248.) — Si la noblesse française avait été battue en Flandre, « on peut croire et imaginer « que toute gentillesse et noblesse eust esté morte « et perdue en France et autant bien es autres « lieux; ne la *jacquerie* ne fut onques si grande ne « si horrible qu'elle eust esté. » (Froissart, liv. II, 215.) — [Voir l'histoire de la *Jacquerie* de M. Sim. Luce.]

Jacques, Jacques Bonhomme. [1^o Nom des paysans qui prirent part à la *Jacquerie*: « S'il (le roi Jean) est bien conseillé, il n'obltera mie Mener « *Jacques Bonhomme* en sa grant compagnie; « Guerres ne s'en fuira pour ne perdre la vie. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3^e série, t. H, 263.) Voir sous Héros. — 2^o Paysans, vilains, armés ou révoltés.] « Vous remerciez de vostre courtoisie, car « si *Jacques bons hommes* eussent ainsi de nous eu « l'audeussus... ils ne nous mie fait la chose pareille. » (Froiss. I, 230.) — « Car en ce tems là le roy Charles « de France..... avoit tant affaire en son royaume, « tant par les esmotions d'aucunes ses communes « appellez *jaques* et *maillets*. » (Hist. de Louis III de Bourbon, p. 4.) — « *Jacques* vilains, » pour dire bourgeois armés. « Furent mors en celle entrée par « les Bourbonnois.... deux mille *jaques vilains* et « la ville gagnée. » (Hist. de Louis III duc de Bourbon, p. 363.) — 3^o Paysan, en général :

Cessez, cessez, gendarmes et piétons,
De pilloser et manger le bon homme,
Qui de long-tems *Jacques bon homme* se nomme.

Roger de Collyere, p. 173.

4^o [Injure : « Jehan de Mons dist au suppliant : « T'en faut il parler, très fort senglant vilain *jaques* : « auquel ledit suppliant respondi : Nous ne sommes « point *jaques*, ne de l'age pour l'avoir esté. » (JJ. 157, p. 261, an. 1402.) — 5^o « Le pendart il fail « *Jacques Deloges* » (Comédie des Prov. t. III, f. 3), c'est-à-dire *Jacques*, deloge, il s'enfuit.]

Jacquet. Diminutif de *Jacques*, pris au sens de bouffon. « Leur pouvoir ne s'estend pas si avant « qu'ils aient à me commander, encore moins à « me forcer de croire ce qu'ils croyent. Dieu m'a « fait naistre libre, la franchise de ma condition ne « sera jamais forcée de leur servir de *jaquet*. » (S. Julien, Mesl. histor. Epith. Dédic. f. 7.) Parlant des ennemis que les opinions lui avoient attirés :
« Tu le louerai donques hautement et follement,
« et feras bruit des mains, en lui donnant des ap-

« plaudissements comme les *jaquets*. » (Amyot, Mor. de Plut. I, p. 197.) — « Anda je ne veux point « vous servir de *jaquet*. » (Euv. de R. Belleau, t. II, p. 82.)

Jacquette. Petit jaque. « *Jacquette* de couleur « vermeille, ou rouge et blanche et verte semée « d'orphanerie que les archers du roi Charles VII « portoient à son entrée dans Rouën. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 180.)

Jactabondz. Qui se vante. (Am. ressusc. 292.)

Jactance. [1^o Vanité : « Por covoitise et por « *jactance*, Guerpi ma foi et ma creance. » (*Theophilus*, page 292.)] — « Non pour ostentation ne « *jactance*. » (Am. ressusc. p. 99.) — 2^o Gloire, renommée. L'auleur fait parler l'ombre du maréchal de Chabannes :

Mais plus n'estoye en ces bas territoires
Pour faire exploit d'auleuns faitz meritoires,
Grande *jactance* au deceder n'aymons. (*Cretien*, 133.)

Jactateur. Qui se vante. (Cotgrave.)

Jactation. Vanterie. (Cotgrave.)

Jacter (se). 1^o Se vanter : « Sans se *jacter*, en « faire feste ny bruit.... ces vanteries otent tant la « grace. » (Sagesse de Charr. p. 506.) — 2^o Sauter, rejaillir. En parlant de la jalousie : « Il m'est advis « que la cuyture ne se doit point toujours tourner « sur le *jaclant*, mais sur celui qui *jacter* le fait. » (Perceforest, vol. VI, f. 71^o.)

Jacture. [Perte, dommage. (Charle de Philippe-
le-Bel, an. 1306, f. 418^o.)]

Jacunes. [Hyacinthe, pierre précieuse : « Bien « i ad or, matices e *jacunes*. » (Roland, v. 638.)]

Jadis. [« A enherber m'apprist *jadis* une Juise. » (Berte, c. 76.)] — « Quand nous disons : cela se « faisoit au tems *jadis*, nous declaronz que c'est « une chose qui est hors d'usage, tellement qu'elle « seroit de mauvaise grace en nostre tems. » (Henri Estienne, Apologie pour Hérodote, p. 426.)

Jafuer. Gourmandise (comparez l'anglais *jaw*, gueule) : « *Jafuer* e sejour e peresce Sunt mult con- « trailes à proesce. » (Chronique des ducs de Norm. v. 18436.)]

Jageus. Claiëul. Dans les Fabl. de S^t Germ. f. 106^o, on lit :

Tant a mal cuer feme, que ce n'est mie gieux ;
Feme est de toz biens voida ausi com li *jageus*.

Jaglolai. Claiëuls.

Cauches avoir de *jaglolai*
Et sollers de flor de mai. (*Poës*, av. 1500, IV, p. 1444.)

Jaglonnée. [Botte : « Une *jaglonnée*, que l'en « dit jonchée d'erbe au pays (en Gatinais). » (JJ. 162, p. 322, an. 1408.)]

Jagois. Expression obscène dont on trouve la définition dans le Moyen de Parvenir, p. 88.

Jagonce. Hyacinthe, pierre précieuse :

Les jaspes et les diomicles
Les topazes et les beriches
Les *jagonces*, les esmeraudes. (*Blanch.* f. 190^o.)

Jaiant. Géant. [« La premiere (eschele) est des

« *jaians* de Malperse. » (Roland, v. 3253.) — « Cum « *jaians*, forz en bataille, Que n'i a cors le suen i « *vaillie*. » (Benoît, II, 8410.)]

Jaillage, Jaillage. [Droit levé sur le vin vendu en détail : « Le droit que l'évêque de Laon) « demandoit et se disoit avoir par point de Chartre « ou tonlieu, ou rouage, ou *jaillage*. » (JJ. B., p. 33, an. 1331.) — On lit *jaillage*, au reg. JJ. 66, p. 518.]

Jaile. [Jale, jatte : « Si chargiez d'armes et de « robes Taintes de sanc, et touoillies, Que seul des « cotes gambesies Pouvoit-on empir mantes *jaillies*. » (G. Guiart, an. 1298.) — « Icele Jehannette « print en ses mains deux seilles ou *jaillies*, et ala « à la fontaine querir de l'eaue. » (JJ. 150, p. 195, an. 1396.)]

Jake. [Voir Jacque.]

Jalaie, Jalaye. [Contenu d'une jale : « Dou « moi de vin à la dite mesure (de Gien) deux deniers « et une *jalaie*. » (Ch. de 1314, D. C. III, 745^b.) — « Ce donne et laisse à tousjours més aux parrois- « siens affluans chascun an en l'église de Juigné au « jour de Pasques, une *jalaye* de vin. » (Ch. de 1382, *ibid*.)]

1. **Jale.** [Jale, jatte ou baquet : « Si a li cuens « le cambage, c'est de cascuin cambé, à cascune fié « c'on y brasse, trois *jales* de cervoise. » (Revenus du comté de Namur, an. 1265.)]

2. **Jale.** [Boule : « Le jeu de boules, que l'en « nomme ou appelle (en Boulenois) le jeu de *jales*. » (JJ. 184, p. 386, an. 1453.)]

1. **Jalée, s. Gelée.**

Blanche *jalée*
A la matinée
S'apert au prael. (*Poët*, av. 1500, t. I, p. 56.)

2. **Jalée.** Contenu d'une jale. Parlant d'une femme qui veut se dérober aux yeux de sa surveillante : « Fut par une partie dressée, jetté une *jalée d'eau* « sur la teste. Quoy fait elle entra soudain en la « maison accordée. » (Contes d'Eutrapel, p. 164.)

Jalemeyns, adv. Néanmoins, cependant. Parlant des bestiaux d'un particulier qui passent chez son voisin : « Ceur avers passauzt plusieurs foits « dont il avoit admonest mesme cesty pleyntyfe « que il les oustast et il *jalmeyns* autre fuitz les « envoya encontre son defense. » (Britton, Lois d'Angleterre, f. 60^b.)

Jalause. [Nom des quarante femmes chargées, avant la Révolution, de mesurer les grains et farines vendus à Paris.]

Jalir. [Jaillir : « Il prent trois pox de l'ermin « qu'ot vesti, Parmi les mailles de l'auberc esclarci. « Envers Raoul les jeta et *jali*, Puis li a dit. » (Raoul de Cambrai, 91.) — « Crestien ont les Turs en si « grant destroit mis, Qu'as espées d'acier en ont dis « mis ocis, Et quinze cens en ont el Ferne *jalis*. » (Chanson d'Antioche, t. IV, p. 858.)]

Jalissement. Action de jaillir. (Cotgrave.)

Jalle. [Jale, seau : « Celui qui les va querre et « les prent au nom dudit bouleiller, il convient

« qu'il apporte on celier son sac ou sa *jalle*. » (Du Cange, t. III, f. 745 b.)

Jallet. [Caillou rond comme une *jale* (?), lancé par l'arbalète.] « L'arbalète servoit à tirer de grosses « flèches appellées quarreaux ou quarriaux. Elle « servoit aussi à tirer des baies et de gros traits ap- « pelés matras et alors on la nomme *arbalète à « jallet*. » (Boulainv. Ess. sur la Nobl. p. 19.) — On a dit de la gorge d'une femme: « *Tendus comme « ung arc à jallets*. » (Coquill. p. 13.) — « La vessie « comme ung arc a *jallet*, » vessie tendue, gonflée. (Rabelais, t. IV, p. 130.)

Jalne. [Jaune: « Blanche la cue e la grignete « *jalne*. » (Roland, v. 1655.)]

Jalnice. Jaunisse (Marbod. col. 1658.)

Jalnur. Couleur jaune. (Id. col. 1678.)

Jaloie. [Contenu d'une *jale*: « N'a encor gueres « que du plut, Et de l'ève assez y estut, On plus ou « moins d'une *jaloie*. » (Renart, v. 2407.)]

Jalois. [Mesure agraire: « Deux muiz et trois « pugnez à la mesure de Vervin, dont li *jalois* con- « tient quatre vingt verges, et li verge vingt quatre « piés. » (B. N. fr. anc. 5649, f. 64^a.) — 2° Mesure pour les grains: « Un sac auquel li y avoit environ « un *jalois* de blé. » (JJ. 165, p. 140, an. 1411.)]

Jalous. [1° Avidede: « Dont ne mourrent vostre « ancêtre! Signor, oïl, si ferés vous; Par coi estes « dont si *jalous* De cest siecle qu'est si malvais? » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaphat, p. 248.) Du latin *zelotus*. (Quicherat, Addend. aux lex.) — 2° Digne d'envie:

La maison en est plus *jalous*
Qui les palmes de vertu porte. (Desch. f. 533^a)

Expressions:

1° « Il en est *jalous* comme un coquin de sa « besace. » (Oudin.)

2° « *Jalous* de sa gloire comme un coquin de sa « poche. » (Contes de Desperriers, t. II, p. 107.)

3° « *Jalous* comme un ladre de son barillet. » (Brantôme, Dames Galantes, t. I, p. 259.)

4° « *Jalous* comme un tigre. » (Rab. III, p. 259.)

5° L'on dit: « Grant tems a que celluy n'ayme « mye par amours, qui de femme n'est *jalous*. » (Perceforest, vol. VI, fol. 105^c.)

Jalousement. [Par jalousie: « Fait loiautés « amer *jalousement*, Et faintis et cil qui aime autre- « ment. » (Bibl. des Chartes, 4^e série, t. V, f. 346.)]

Jalouser. [Devenir jaloux: « Cela dit, notre « dame, vous n'avez cause en rien de vous en « *jalouser*. » (Louis XI, 8^e nouvelle.)]

Jalousie. [« Li rois entra en *jalousie*, Crient « qu'aucuns gise o s'amie. » (Floire et Blancheflor, v. 2605.)]

Jamais. [Du latin *jam magis*, jà plus: « *Jamais* « n'est hume ki encunte lui vaille. » (Rol. v. 376.)]

On pouvait entre *jà* et *mes* interposer le verbe:

Ja n'aura *mes* ne loinc ne près. (Poët. av. 1300, I, 1170.)

Expressions:

1° « *A toujours mes*, » toujours: « Acheter une « rente, pour fere nostre aniversaire à *toujours* « *mes* trente livres. » (Testament du comte d'Alen- « çon à la suite de Joinville, p. 183.)

2° « *A un jamais*, » éternellement: « La bienveil- « lance est le soutienement et apuy de toutes bonnes « choses voires jusques à perpetuïté et à un « *jamais*. » (L'Amant ressuscité, p. 156.)

3° « En nul *jamais*, » jamais. (Triumphes de Pétrarque, trad. par le baron d'Oppède, p. 58 b.)

4° « *Jamais* jour, » jamais:

Et fera partout clamour
De sa femme laide qu'il a
Ne *jamais* jour ne l'aimera. (E. Desch. f. 500 b.)

5° « *Jamais* n'au grand *jamais*, » même sens. (Amant ressuscité, p. 486.)

Jambage. [Droit de la châtelainie de Beaugency, qui fait que le boucher doit au seigneur la jambe de chaque boeuf qu'il abat: « La ferme de la boucherie « de Baugency, nommée le *jambage*. » (1436, Baux à ferme.) (L. C. de D.)] — [C'est donc à tort qu'on a défini le droit de *jambage*, le droit du seigneur à poser sa jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était sa vassale. (Littré, III, 169 b.)]

Jambayer. [Marcher, se promener: « Ceulx « qui sont vestuz en chappe de soye, ne doibvent « pas aller, ne venir, *jambayant* parmi l'église. » (Cérémonial de S. Brieuc, D. C. III, 469 c.)]

Jambe. [« Il l'en voudrent le pié et la *jambe* « baiser. » (Berte, coupl. 129.) — « Et sur ce le « galant, qui a ung pou de delay, desplée ses *jam-* « bes et s'en va. » (Quinze Joies du Mariage, p. 122.)]

Expressions:

[1° « *Jambe* du poux, » musele du bras: « Le sup- « pliant blessa icelle Marie au bras senestre, en la « main dextre et parmi la *jambe* du poux. » (JJ. 206, p. 124, an. 1479.)]

2° « *Jambes* d'en bas, » bas:

Cheveulx longs, perruques de pris,
Pour harnois des *jambes* d'en bas,
Quelque cul trossé de Paris. (Coquillard, p. 132.)

3° « Mettre à *jambe* bridaine, » rompre une jambe: « Il la faut brider ou lier. » (Oudin.)

4° « Se donner *jambe*, » se donner le croc en jambe: « La lassivelé *se donne elle même la jambe*, « s'entrave et s'arrête. » (Ess. de Mont. III, p. 402.)

5° « Se donner la *jambe*, » au figuré, se tromper, chercher à se nuire. (Négot. de Jeannin, I, p. 207.)

6° « *Jambe* de Dieu. » (Cotgrave.)

7° « Faire *jambe* de vin, » boire pour mieux marcher. (Apol. d'Hérod. p. 564.)

8° « *Jambes* fere, » courir, se sauver. Parlant de deux lutteurs:

. . . . *Jambe fere* et tost tourner
À la hanche y ot maint tour fait
Et souz levé et à soy trait,
Chascun vouloit l'autre soudre. (Brut, f. 9 b.)

9° « Il a trouvé ses *jambes* pretes, » il s'est sur le champ mis à fuir. (Oudin.)

10° « Jouer de l'espée à deux *jambes* » (Cotgrave), par allusion aux épées à deux mains.

11° « *Jambes*. » jambe de force en charpente. (Coul. Gén. t. I, p. 289.)

12° « *Jambe torte*. » baneroche. (Rab. III, p. 63.)

13° « Hanse de loup, la queue entre les jambes. » (Colgrave.)

14° « Qui n'a cœur ait *jambes*. » (Colgrave.)

15° « Si tousz fols aloient les ambles, quoy qu'il ait les *jambes* tortes, il passeroit d'une grande toise. » (Rabelais, t. III, p. 207.)

16° [On secouait la jambe par joie ou par raillerie : « Lequel Caron disant adieu, print à secourir « la *jambe*, en disant : corniquet. Qui est ung mot « que iceluy Caron disoit volentiers, quand il « estoit en joyeuseté. » (JJ. 195, p. 1053, an. 1474.)]

Jambeer. [Donner le croc en jambe : « Pierre « Dufour *jambeoit* avec ung nommé Pierre « Duquesne. » (JJ. 189, p. 239, an. 1458.)]

Jambet. [Croc en jambe, au propre et au figuré : « Tost li fera par son abet Un tel torpié, un tel *jam-
bet*. » (Mir. de Coigny, II.) — « Qui deable met à « la veie De ci qu'à la mort le conveie, E qui de « s'ovre s'entremet, Mult li a tost *fait* le *jambet*. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 25666.) — « Le « suppliant *fist* le *jambet* audit Toussel, tant qu'il « le fist cheoir à terre. » (JJ. 106, p. 367, an. 1374.)]

Jambete. [1° Même sens : « Jehan Robin prist « ledit Drouet par la che vessaille en soy efforçant « de luy faire la *jambete* et le faire cheoir. » (JJ. 124, page 187, an. 1383.) — « Les petites ruses « que font les pastourelles quand elles font tomber « ceux qui passent devant elles, leur donnant par « derrière la *jambette*. » (Débal de folie et d'amour, p. 114.) — Les lutteurs bretons usaient souvent du croc en jambe, et le bourreau luy imitait, pour faire perdre pied au criminel qu'on allait pendre : « Le bourreau luy va bailler la *jambette* de « Breton. » (Bouchet, Serées, II, 75.) — 2° Sorte de couteau. (Oudin.)]

Jambeter. 1° Donner le croc en jambe :

Ceux qui ains leurs hommes chascoient

Et à tourbes les graventoient,

Firent s'empres le dos tourner

Et maint en firent *jambeter*. (Brut, ms. Bombarde, 97 c.)

Dans mon *ms.* on lit « devier » au lieu de *jambeter*. — 2° « *Jambeter* des pieds et des mains, » se débattre : « Se trouve en l'eau jusques au col..... « adonc commença à *jambeter* des pieds et des « mains pour eschapper. » (Percef. I, f. 57.)

Jambiere. [Partie de l'armure qui couvrait la jambe : « Son escu et s'autre armure Chausces et « *jambieres* bien fetes, que il a en ses jambes « traites. » (Ren. v. 14583.)]

Jamble. [Coquillage univalve, nommé jambe en Saintonge, bernicle en Bretagne, *patelle* par les savants : « Icelle femme bailla entre deux escailles « ou coquilles de *jambles*, qui croissent en la mer, « une chose ressemblant de couleur à triacle ou « melridal. » (JJ. 189, p. 476, an. 1460.)]

Jambon. [« Tous les quatre membres (des « bêtes noires) sont appelés *jambons*. » (Mén. II, 5.)]

Jambot. [Membre viril : « Gogo me dit et me « fier le *jambot*. » (Villon, éd. Jannet, p. 84.)]

Jamboyer. Passer et repasser. (G. Guiart, v. 3716.)

Il scet l'heure que par usage

Sa dame doit aller à messe;

Il l'attend de l'oeil au passage;

Et puis s'en vient a grant liesse,

Quant elle est à son gré assise,

Lors *jamboye* par devant elle. (Al. Chartier, 745.)

1. **Jame.** [Jambe : « A la terre entre deux escha-
« mes s'asiet, sa queue entre ses *james*; Or est
« Renart bien venu. » (Ren. v. 9962.) — « Jusqu'au
« jarrez de la *jame*. » (Merlin, f. 52°.)]

2. **Jame.** [Pierre précieuse, gemme. (Roi Guil-
laume, p. 134.)]

3. **Jame.** [Poix, résine : « Poix raffine, que
« aucuns nomment *jame*. » (JJ. 61, p. 179, an. 1447.)]

Jamelz. [Câbles de *gamela*, *gamelos* : « Très
« bien le batent à fuz et à *jamelz*. » (Rol. v. 3739.)]

Jan. Terme du jeu de trictrac désignant tous les accidents par lesquels on peut gagner ou perdre des points : « C'est ce que l'on dit que le *jan* en vault « deux. » (Rab. p. 66.) Les livres de trictrac s'accordent à tirer le mot de *Janus*, qui avait deux ou plusieurs faces.

Janetaire. [Javeline : « Le suppliant, ensemble
« Jehan Barriere, son cousin, prindrent chascun
« une arbaleste garnie, et avec ce ledit Barriere
« cousin une *janetaire*. » (JJ. 206, page 1159,
an. 1477.) Voir GENETAIRE.]

Jangle. [Voir GENGLE. Bavardages, médisances : « Icelluy Fongero courroussié de ce, dist à elles de
« femmes que ce n'estoit pas bien fait à elles de
« rapporter telles *jangles*. » (JJ. 157, page 183,
an. 1402.)]

Jangleor. [Médisant. (Chanson de Guiot de
Provins, dans Wackernagel, p. 30.)]

Jangler. [Médire, bavarder, railler : « Et les
« autres ne veulent que *jangler*. » (Desch. éd. de
Queux de S. Blitair, II, p. 103, v. 49.) — « Comme
« iceulx se feussent prins à parler et *jangler*
« ensemble de guerres, impositions et gabelles. »
(JJ. 136, p. 27, an. 1389.) Voir GENGLER.]

Jannaie, Janniere. [Terre plantée de *jan* ou d'ajonc : On lit *jannaie*, aux Preuves de l'histoire de Bretagne, II, col. 485, an. 1384; le nom de lieu *La Jannaie* a le même sens. — « Icelle femme s'en
« ala et se mussa en une *janniere* en laquelle on
« ne la pavoit veoir. » (JJ. 160, p. 312, an. 1406.)]

Jante. [Partie d'une roue : « Escenles, busches
« de fessiau, *jantes* à charrettes, haies et plusieurs
« autres marchandises. » (Liv. des Mét. 455.)]

Jauvier. [« Par sa lettre donnée xxv° de *janvier*
« l'an mil .ccc. .iiij. xx et .vi. » (Nouveaux Comptes
de l'Argent, p. 237.)]

Jaole. [Géole, dans la Chronique des ducs de
Normandie.]

Japeraille. [Gens méprisables comme petits]

chiens qui jappent : « Iceulli Bernart dist au sup-
« pliant que lui et tout son lignage ne valioient pas
« son tabari, et que ce n'estoient que *japeraille*. »
(J. 163, p. 243, an. 1408.)]

Japper. 1° Aboyer : « Les chiens de garde gron-
« dent en songeant et puis *jappent* tout a fait imagi-
« nant un estranger arriver. » (Sag. de Charron,
p. 61.) — 2° Crier, hurler :

La vient la mort en sa figure
Noire et heydeuse à moy *japper* :
Je n'attens que ma sepulture. (E. Desch. f. 71^a.)

« Quoiqu'ils *jappent* et caquetent avecques tou-
« les leurs fleurs, fleurettes et couleurs bigarées de
« leur rethorique. » (Dial. de Tahureau, p. 157^b.)

Jaque. [Voir *JACQUE*.]

Jaquerie. [Voir *JACQUERIE*.]

Jaquet. [Monnaie : « Lesquelz hommes paye-
« rent le suppliant en faulce monnaie de *jaquetz*,
« targes. » (J. 195, p. 1165, an. 1474.)]

Jaquette. [Diminutif de *jaque*, vêlement :
« Pièce entière (de satin vermeil) pour faire deux
« *jaquettes* qui ont été ouvrées de broderie, l'une
« pour le roy (Charles VI), et l'autre pour monsei-
« gneur le duc de Thouraine. » (Nouv. Comptes de
l'Argenterie, p. 141.) — « Façon de deux *jaquettes*
« froncies. » (Ibid. p. 282.)] — « Avoit toute la nuit
« fait si chaud qu'il n'avoit peu dormir, et estoit
« tout deboutonné en une simple cotte ou *jaquette*
« et sa chemise. » (Froissart, liv. II, p. 28.)

Jaquier. [On dit des Anglais dans une poésie de
1489, intitulée « l'Aînése fille de fortune » :
« Entre vous autres gros *jaquiers*, On vous descou-
« dra bien vos toiles. » (Du Cange, t. III, 747^b.)]

Jarbe. [Gerbe : « Par vo perdi ge mon froment,
« Ou j'avoie la quarle *jarbe*. » (Ren. v. 20425.)]

Jardin. [« Au *jardin* le roi ot mainte table
« dressée. » (Berte, II.) — « Comme le suppliant se
« alloit esbatre tout seul autour du gard ou *jar-
« din*. » (J. 167, p. 27, an. 1412.)]

Expressions :

1° « *Jardin* de la cuisine, le potager : « Sous
« lequel vol du chapon sont entendus esle com-
« prins les fossés pourpris, bassecourt, estableries,
« granges, et jardinages dependans de la dite mai-
« son et s'il n'y a fosses il prendra quarante pieds
« à la ronde à l'entour de la dite maison, ensemble
« le *jardin de la cuisine* s'il y en a ou s'il y en a
« plusieurs le plus proche. » (N. C. C. II, p. 349^a.)

2° « *Jardin* madame, je jeu : « Jouer au *jardin*
« *madame*. » — « La substance de ce jeu est que
« chacun des assistants doit donner un arbre, une
« beste dessous pour le garder et un oiseau dessus
« pour chanter, et faut qu'il contreface le son ou
« voix de la beste et le chant de l'oiseau, puis on
« demande à la compagnie s'il a bien fait ; si quel-
« qu'un dit que non, il faut qu'il s'efforce de mieux
« faire. » — « Si un dit que non, il faut que le premier, il est
« recompensé de quelque beau mot, selon la gail-

« lardise de la dame, si non il est puni de sa dis-
« cretion. » (Des Acc. Eser. Dijon, p. 10^b.)
3° « *Jardin* aux faux-bourgs vault cent solz au
« rebours. » (Colgrave.)

4° « Pucelle bien aymée et bien aimant ne se
« peult trop garder, car au *jardin* des deux amans
« vrayes et loyaux ne peut lever pire herbe. »
(Perceforest, vol. VI, f. 105^e.)

Jardinaige. [Jardins : « Us s'enfuyoient et
« s'alloient retirer et rafraischir es *jardinaiges*
« drus et espais. » (Boucicault, II, 17.)]

Jardiner. Travailler au jardin, au figuré :

Jay mon mari qui se rigole
De moi et s'en va *jardinant*
Avecques mainte femme fole
Chascun jour ou le plus souvent. (Desch. f. 334.)

Jardinet. [Petit jardin, dans les Regrets de la
belle heaumière (Villon, éd. Jannet, p. 41) :
« Dedans son joly *jardinet*. »]

Jardiniere. [Qui fréquente les jardins : « Dame
« Oiseuse la *jardiniere* l vint o la plus grant
« banriere. » (Rose, v. 10489.)]

Jardin. [Jardin : « Je me suis aventuré, En
« noz *jarbins* suis entré. » (Chans. du xv^e siècle,
p. 9, v. 8.) Cette forme se retrouve dans plusieurs
patois.]

Jargon. [1° Chant des oiseaux : « Lors toit di-
« seient en lor *jargon* que cil oisax qui si canteit. »
(Marie de France, 22^e fable.) — « Il n'y a beste
« n'oyseau qu'en son *jargon* ne chante ne crie.
« (Charles d'Orléans, rondeau.) — 2° Argot : « Ser-
« gens a pied et à cheval, Venez y d'amont et d'aval,
« Les hoirs du defunct Pathelin, Qui savez *jargon*
« jobelin. » (Villon, Repues franchises, éd. Jannet,
page 178.)] — 3° Chiffre. M^r d'Herbault écrit à M^r le
maréchal de Bassompierre : « Je vous envoie dans
« la presente un chiffre et un *jargon*, je vous aurois
« aussi envoyé la copie des articles du mariage,
« mais je les ay laissés à Paris. » (Ambass. du
maréchal de Bassompierre en Suisse, t. p. 77.)

Jargonner. [Parler argot, bredouiller : « Je
« congnois quant pipere *jargonne*. » (Villon, éd.
Jannet, p. 118.) — « Et plus causer et *jargonner*
« Qu'une vieille qui teille. » (Basselín, LVIII.)]

Jargouiller. [Bredouiller : « Or ça, vieillard
« de pute affaire, Vieu *jargouiller* au commissaire. »
(Mart. de S^t Denis, xv^e siècle.)]

Jarie. [Hernie : « Lequel garçon se plainy
« d'une *jarie* ; et dit ou que par eschivissement,
« mauvaistie et malice dudit garçon, ou autrement,
« lui vint une ominated ou bosse en l'ayne, grosse
« comme le poing. » (J. 200, p. 183, an. 1467.)]

Jarion. [« Embastonnez de bastons et armes
« invasibles, comme d'espées et de grans dagues,
« et de gros *jarions*. » (J. 206, p. 1103, an. 1477.)]

Jarie. [Jale (voir ce mot) : « Comme le suppliant
« qui venoit de la riviere de Loire de querir du
« sablon, qu'il menoit en une charrete dedens trois
« *jarles* pour faire du mortier. » (J. 168, page 332,

an. 1415.) — « Lors a li prestres encontrez Deux « gars qui portent une *jarle*. » (Fabl. I, 26.)]

Jarret. [Voir GARET.]

Sous le souple *jarret* la peinte banderole
D'un jartier oudoyant.... (Baif, p. 184.)

Expressions :

1° « Mais aussi *garde* le *jarret* et les embûches de « ces maris jaloux. » (Brant. Dames galantes, t. II, p. 227.) C'est-à-dire qu'il évite les coups de Jarnac.
2° « L'œuvre fait *jarret*. » (Cotgrave.) Il y a des bosses, des irrégularités.

Jarretière. [1° Lien pour retenir les bas ou les chausses : « Pour un quartier de satin azur des « foibles, ...pour faire *jarretières* à lier les chausses « de ladite dame Isabeau de Bavière. » (Nouveaux Comptes de l'Argent, p. 148.)] — 2° Sorte de danse : « Cette forme de danse..... m'a fait souvenir d'une « que j'ai veu de mon jeune tems danser aux filles « de mon pays, qu'on appelloit la *jarretière*; les- « quelles prenant et s'entre donnant leurs *jarre- « lières* par la main leur passioient et repassoient « par dessus leurs têtes puis les méloient et entre- « assoient entre leurs jambes en sautant disposte- « ment par dessus, et puis s'en developpoient et « s'en degageoient si gentiment par de petits saults, « toujours s'entresuivants les unes après les autres, « sans jamais perdre la cadance de la chanson, ou « de de l'instrument qui les guidoit. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 365.)

Expression :

« Sauter à la *jarretière*. » c'est sans doute ce qu'on nomme jouer à la corde. Parlant d'Henri IV : « Quand les exploits et emplois militaires et les « demelements des affaires d'état lui en laissoient le « loisir étoient les violents et laborieux exercices « tels que sauter..... à la *jarretière*, butter, courir, « jouer aux barres, nager, danser. » (Mémoires de Sully, t. XII, p. 288.)

Jarroce. [Jarosse, nom vulgaire de la gesse chiche, de la gesse vulgaire et de la vesce craque : « Item les terrages de Venours en pois..... feves, « *jarroces* et veces. » (Jl. 64, p. 713, an. 1326.)]

Jarron. Jante. (Cotgrave.)

Jars. [Mâle de l'oie domestique : « Totes sont « pleines les cuisines de *jars*, de cos et de gelines. » (Renart, v. 12662.)]

Jarse. [Ventouse. (G. Guiart, v. 19237.)]

Jartier. « Bénédice *jartier*, » se dit en Anjou d'un bénéfice à patronage laïc.

Jartière. [Jarretière : « Une *jartière* sur un « tissu de soye inde, garny d'or, de perles, de dia- « mans et de bafaiz. » (De Laborde, Emaux, 348.) — « IIII. onces d'argent doré fin vermeil, par lui « mis et employé ès blouques et mordans et en plu- « sieurs clox d'argent dorez pour la ferreure de .ii. « *jartières* de satin azur, pour lier les chausses de « madame la royne. Lesquelz cloux, blouque et « mordant sont esmailliés à K et à E. » (Nouveaux Comptes, p. 189.)]

Jas. [Coq. On lit aux Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, t. XVII, p. 725, dans un fragment de la Passion, selon S. Matthieu : « Gil (S' Pierre) des- « noiet devant toz et se dit : Ne ni sai, ne ni n'en- « tent ce ke tu dis. Si issit fuers davanti la cort, Se « chante li *jas*. »]

Jasard, s. m. et f. Babillard (Cotgr.) : « Muses a « Dieu et vostre chant *jazard*. » (Tahureau, p. 199.)

Jascière. [Jachère : « Par montaignes et par « rivieres, Par prés, par vignes, par *jascières*. » (Rose, dans Du Cange, t. III, f. 748.)]

Jasement, s. Babil, caquet. (Cotgr.)

Jaseran, Jazerenc, Jacerant. [1° Adjectif. De mailles : « Osberc *jaserenc*. » (Rot. v. 1604.) — « Gentilz hom sire, je te pri et comant, Que li ostez « son hanber *jaserant*. » (Raoul de Cambrai, 145.)] — 2° Substantif. Cotte de mailles pour l'homme et le cheval : « Dont chascun ot cheval couvert de *jaze- « rant*. » (Cuvelier.)]

Beaux chevaux et belles selles
Jacques, *jaserans*, cotelles
Et armures prouffitables
Esprouvées et nouvelles. (Desch. f. 100^b.)

« Fery icelui sarrasin tellement qu'il lui perça « escu et *jaseren*. » (Hist. de Bert. Duguescl. par Ménard, p. 358.) — « Priscaraxe donna à son cher « fils.... une braue saye à chevancher.... a grandes « et larges manches volantes et un beau *jasseran* « pardessus ouvragé et frangé de filz d'or on- « doyrans. » (Alector, Roman, p. 86.) — « Sur sa « chemise vestu à la haste seulement d'un gallican « saye d'armes avec un *jaseran* de filz d'or. » (Id. p. 1^b.) — 3° Collier, chaîne d'anneaux. « Juno m'a « donné charge en passant que je lui apporte quel- « que durure, quelque *jaseran* ou quelque ceinture « à la nouvelle façon. » (Cymbalum mundi, p. 62.) — « Les palenostres anneaulez, *jazerans*, carcans « estoient de fines pierreries, escarboucles rubis. » (Rabel. t. I, p. 324.) — Parlant de Vénus :

Son guimple plus que flamme estinceloit dehors
Bordé, semé partout de *jazerans* retors. (Baif, p. 167.)

Jaserie. Bavardage. Parlant de quelqu'un qui veut s'enfuir avec des souliers qu'il a pris chez un cordonnier : « Au lieu de faire marché et de payer, « il vint à demander un cordouannier, par maniere « de *jaserie*. » (Apol. d'Hérodote, p. 153.) — « Par « *jaserie*, » par badinage. (Monel.)

Jaspe, Jaspre. [Jaspe. « Et clers beriles et « filates, *jaspes*, topases et acates. » (Fl. et Blanch. v. 659.) — « Deux barils de *jaspre* garnis d'argent. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 57.)]

Jasseau. [Botte : « A confessé aussi qu'il embla « un *jasseau* de fain, qu'il vendi à Joigny deux « petiz blanz. (Jl. 108, p. 6, an. 1375.)]

Jatte. [« L'on bat des cèns en une *jatte*. » (Ménager, t. II, p. 5.)]

Jan. [Coq, du latin *gallus* (voir GAU) : « *Jau* ne « jeline. » (Jl. 205, p. 245, an. 1479.) — « Le qua- « trieme jour de fevrier, auquel jour les enfans de « l'escolle avoient entrepris pour parfaire leurs

« esbatemens de la jousté des *jaules*, d'aller courir
« la poule aux champs. » (JJ. 208, p. 200, an. 1482.)]

Jauge. [† Instrument pour mesurer la capacité
des futailles : « Se un jaugeur jauge, et cil qui vende
« ou cil qui achate se doute de la *jauge* qui n'est
« mie droitement jaugée, rappeler en puel devant
« un des autres jaugés. » (Liv. des Mét. f. 28.) —
2^e Partie de la charrue : « Le suppliant a emblé un
« soich, un chasgnon, une *jauge* et une heuse de
« fer à la charrue de certaine personne qu'il ne
« cognoist. » (JJ. 132, p. 220, an. 1388.) — « Des-
« ques charues le suppliant print et emporta les
« ceps, la *jauge*, deux chevilles de fer et la tune. »
(JJ. 129, p. 183, an. 1386.)]

Jauger, Jaugeur. [Voir le précédent.]

Jaugier. [Enfoncer : « Le suppliant et autres
« firent semblant de *jaugier* ledit huis et de rompre
« les palessons dudit hostel. » (JJ. 132, p. 220, an.
1388.)]

Jaugle. [Jeu ridicule dont on faisait une offense :
« Iceelui liuet dist au suppliant : Vous avez mené
« l'erbe de ces prez ainsi que bon vous a semblé.
« Et lors le suppliant lui respondi qu'il n'estoit pas
« de ceux qui avoient porté les *jaugles* à Sens. »
(JJ. 167, p. 148, an. 1413.) — « Les compaignons
« commencerent à batailler l'un contre l'autre, par
« maniere de *jaugles*, de chacun un baston. » (JJ.
167, p. 315, an. 1413.)]

Jaulier. [Géolier : « *Jaulier* des prisons de
« pensée, souci, laissez mon cuer issir. » (Ch.
d'Orléans.)]

Jaune. [« Que j'en sui devenue aussi *jaune*
« com cire. » (Berle, couplet 88.)]

Jaunement. [D'une manière jaune : « Phœbus
« dans ses rameaux mit des pommes dorées, Du
« teint de ses rayons *jaunement* honorées. » (Am.
Jamyn, poës. p. 268.)]

Jaunerotte. Herbe à fleur. (Voy. Recr. des dev.
amour. p. 61.)

Jaunet. *adj.* Diminutif de jaune, *subst.* 1^o « *Jaunet*
« d'eau, » nénu Phar. (Cotgr.) — 2^o Jaune d'œuf :
« Pour tels plaisirs tels *jaunets* faut humer. » (Dép.
d'Amour, p. 243^b.) Peut-être pour tels plaisirs il
faut essuyer telles peines. — 3^o Ecu d'or. (Oud.)

Jaunice. [« Bieut paroît a sa color Qu'ele
« avoit au cuer grant dolor Et sembloit avoir la
« *jaunice*. » (Rose, v. 295.)]

Jaunir. [« Et la pesance et les ennuis Qu'el
« sauroit de jors et de nuis L'avoient moult faite
« *jaunir* Et maigre et pale devenir. » (Rose, v. 297.)]

Javart. [Chancre : « Lequel Robin avoit une
« grant maladie, que l'en appelle chancre ou *ja-
« vart*. » (JJ. 179, p. 130, an. 1448.)]

Javeau. Ile formée de sable et de limon par un
débordement d'eau : « Les isles, *javeaux*, aterisse-
« mens et établissemens estans es dits fleuves et
« rivières navigables. » (Bouf. Som. Rur. p. 429.)

Javele. [Javelle : « L'estoc c'on a ramentéu Fait
« metre Alemanz par *javeles*. » (Guiart, v. 10953.)]

Javeler. Mettre en javelles. (Cotgrave.)

Javeleux. Javelle de blé : « N'est aussy loisible
« de moissonner ou glaner entre *javeleux* et gerbes
« et jusqu'au tems qu'elles soient enlevées. » (Nouv.
Cout. Gén. l. II, p. 1095.)]

Javeline, dans J. Marot, p. 19.

Javelle. [Espèce de charbon : « Marchand qui
« vend charbon ou *javelle*, en la ville de Chartres,
« à sas revuidiez. » (Reg. des cens de Chartres,
fol. 18, an. 1302.)]

Javelot. [Javelot : « Le suppliant embastonné
« d'un *javelot* et garny d'une escrevisse en sa
« poitrine par dessoubz sa robe. » (JJ. 206, p. 531,
an. 1480.)]

Jayole. [Même sens que JAULE. (Du Cange, sous
Capitola.)]

Jazequené. [Couvert d'anneaux, de jaseran :
« Item trois paires de couvertures gamboisées des
« armes le roy et unes indes *jazequenées*. » (Du
Cange, t. III, p. 749, an. 1310.)]

Jazeresse. [Qui jase : « Une fontaine *jazeresse*. »
(Ronsard, 570.)]

Jazour. [Voir JAASOUR : « Iceelui Renier couru
« sus audit Guiot à tout le *jazour* ferré, dont on
« cure la charrue. » (JJ. 152, p. 320, an. 1397.)]

Je, Jo. [Pronom personnel : « *Jo* uen ai ost ki
« bataille li dunget. » (Rol. v. 48.) — « *Jo* vus dur-
« rai or e argent asez. » (Rol. v. 75.) — « Amis, dist-
« elle, verrai vous *je* jamais. » (Raoul de Cambrai,
p. 234.) — « Pensez à vous, o courtisans, Qui, lour-
« dement barbarisans Toujours, *j'allions je*
« *venions*, dites. » (H. Estienne, *du langage fran-
çais italianisé*.)]

Jean, Jehan, Johan. [Nom propre employé
dans diverses locutions. 1^o « Mal de saint *Jean*, »
épilepsie, au registre JJ. 80, p. 214, an. 1350. Ainsi
nommée, parce que la tête de S. Jean tomba à terre
quand il fut décapité.] — 2^o « Mal saint *Jean*, »
maladie obscène. (Nat. d'am. 321^a.) — 3^o « *S. Jean*, »
serment. (Le Jouvencel, folio 67^a.) — 4^o « *S. Jean*
« *S. Jean* » étoit le serment ordinaire de Charles VII.
[Éloge de Charles VII, page 1.] — 5^o C'étoit le nom
d'une pièce d'artillerie prise en 1513 sur le roi
d'Angleterre. Ce prince en avoit douze de même
calibre, dont chacune portoit le nom d'un apôtre.
(Hist. du chevalier Bayard, p. 385.) — 6^o On appelle
l'armoise « herbe de *S. Jean*. » (Diverses leçons de
P. Messie.) [A la saint Jean, l'armoise et les autres
plantes médicinales sont en fleur ; de là le proverbe :
« employer toutes les herbes de la S. Jean. »]
— 7^o « Il avoit neigé, et c'estoit environ la saint
« *Jean*. — Tu débutes bien ! la saint Jean ? — Oui
« da, il y a la saint Jean qu'on fauche, la saint Jean
« qu'on toud, la saint Jean qu'on bat, et la saint
« Jean qu'on chauffe. » (Moyen de Parvenir, p. 388.)
— [Ces quatre fêtes tombent : le 6 mai (S. Jean
Porte Latine ou S. Jean l'Évangéliste) ; le 24 juin

(Nat. de S. Jean Baptiste); le 29 août (Décoll. de S. Jean Baptiste); le 27 décembre (la grand S. Jean.) — 8° [La S. Jean chaude est la fête de S. Jean l'Évangéliste, S. Jean Porte Latine (6 mai): « Le « jour de la saint Jehan chaude, ditte Porte Latine. » (JJ. 200, p. 31, an. 1467.)] — 9° « Ceux de S. Jehan, » les chevaliers de Malte: « Fit le roy passer en l'isle « de Rhodes, le Grand-Prieur de France, pour admi-
nistrer vivres et pourveances en leurs mettes: et « firent ceux de *Saint-Jehan* accord aux Veniciens, « pour pourveoir moult bien l'isle de Creth. » (Froiss. liv. I, p. 36.) — 10° « Vin de saint Jehan, » vin de Chypre ou de Rhodés:

Or lui refaut de plusieurs vins
Vin de saint Jehan et vin d'Espaigne
Vin du lyn et vin d'Allemaigne. [Besch. f. 516 a.]

11° « Maîtres *Jehans* » répond à notre expres-
sion maître homme, maîtresse femme:

Parfaits ouvriers, graus maîtres Jehans. [Coquill. p. 1.]

De ceulx qui songent les merveilles,
Que on appelle les maîtres Jehans. (Id. p. 29.)

12° « Jehan des Vignes, » le via: « Car *Jehan*
« des *Vignes* qui est tant beau Incontinent leur
« gasta le cerveau. » (Serm. joyeux dans l'ancien
Théâtre, xv^e s.; Janet, II, 215.) — 13° « *Jehan*, »
cocu; « faire *Johan*, » faire cocu: « Iceelui Proust
« dist au suppliant qu'il estoit bien *Jehan* prunier,
« par maniere de moquerie. » (JJ. 187, page 154,
an. 1457.) — « Icele femme vint à l'encontre du
« suppliant son mary, et lui dist telles parolles:
« Traistes, paillard, larron, je t'ay fait plusieurs
« fois *Johan*, et en despit de toy, je le te feray
« encores. » (JJ. 195, page 1565, an. 1475.) —
14° « Nous avons deux noms, desquels nous bap-
« sons en commun propos ceux qu'estimons de
« peu d'effet, les nommons *Jehans* ou *Guillaume*s. »
(Pasquier, liv. VIII, p. 751.) — « Un quidam nommé
« *Jean* de nom et qui l'estoit peut estre de surnom. »
(Des Accords, Bigarr, p. 31.) — 15° « *Jean* Gipon.
(Cotgrave.) — 16° « Se coucher à *Jan* grosse beste. »
(Moyen de Parv. p. 122.) — 17° « *Jean* bonhomme,
« un paysan. (S. Jul. Mesl. hist. p. 78.) [Voir *Jacques*.]
— 18° « *Jean* de Nivelle. » (Hist. du Théat. fr. t. II,
p. 145.) [Fou des confréries du Saint-Cordon qui
figurait à la procession de la fête de la Nativité.
(Voir M^{me} Clément Hemy, Fêtes civiles et religieuses
du départ. du Nord.)] — 19° « *Jean*-farine, » un
bouffon, principalement en comédie. (II. du Théat.
fr. t. IV, p. 138.) — C'étoit aussi le nom d'un brave
guerrier de la Rochelle, lorsque le roy l'assiégea.
(Mém. de Bassompierre, III, p. 403.) — 20° « *Jean*
« de Poitiers, » qui se fait prendre comme Jean II
à Poitiers. (Dial. de Tahur. p. 464 b.) — 21° « *Jean*
« qui ne peut, » expression obscène. (Bouchet,
Serçes, liv. I, p. 168.) — 22° « *Jean* jeudi, » expres-
sion obscène. (Voy. Rab. t. II, p. 193.) — « Un bon
« *Jean*. » (Rabelais, p. 225 et note.)

Jeannin. Mari trompé, comme Jean: « Quand
« on dit un bon *jeannin*, que le vulgaire prononce
« genin, cela s'entend proprement d'un pitaut qui

« prend bien en patience que sa femme lui fasse
« porter les cornes. » (Apolog. pour Hérod. p. 19.)
Jeet, Jet. [1^o Projet, minute d'un acte: « Vous
« ferés un *jeet* sus quel fourme vous vodrés avoir
« le sauf conduit. » (Froissart, t. V, page 102.) —
« Iceelui Alleume escripvy de sa main la minute
« ou *jeet* d'une obligation. » (JJ. 184, page 420,
an. 1453.)] — 2^o Terre qu'on tire d'un fossé: « Le
« *jeet* d'un fossé étant entre deux heritages demons-
« tre que le fossé est et appartient à celui du costé
« Juquel est le dit *jeet*, et lui appartient le dit fossé,
« et le fossé à deux *jeets*, est reputé commun. »
(Coul. Gén. I, p. 201.) — 3^o Jetée:

... L'etang est decouvert
Et le jet est pavé d'un gazon toujours verd. (Baif, 112.)

4^o Jetons: « Les courtisans sont semblables aux
« jets desquels on use pour conter. » (Apologie
d'Hérodote, p. 137.) — 5^o « Faire *jeet*, » terme de
marine. C'est-à-dire lorsque dans une tempête on
jette une partie de la charge du vaisseau, pour le
soulager. (Voy. Du Cange, sous *Ejectus*.) — 6^o « *Gect*
« de pomme, » l'espace qu'on peut faire parcourir à
une pomme qu'on lance avec le bras. Comme on dit
une portée de fusil: « Thelamon et Antheon qui
« estoient bien montez le suivirent de si pres qu'ils
« y estoient au *gect* d'une pomme. » (Perceforest,
vol. II, fol. 9 *)

Jehannel (feu). Gehenne, enfer:

En considerant la misere
De la presente vie amere
Et ses paines après la mort
Du feu *jehannel* qui nous mort. [Besch. f. 537 a.]

Jehannot. [Sot: « Le suppliant lui dist: Eudel,
« vous avés un toreaun qui hurte les gens et ne
« osent aller aux champs pour luy. Lequel Eudel
« luy respondi: As tu nom Jehannot? Ouy, dist
« ledit suppliant, j'ay nom Jehannot voirement. Et
« ledit Eudel luy dist: *Jehannot* es tu, car à toy
« n'en appartient de riens, en le huchant plusieurs
« fois Jehannot. » (JJ. 152, p. 248, an. 1397.)]

Jengleresse. [Femme qui jongle. (D. C. sous
Juglatores.)]

Jenneteur. [Autre forme de *geniteur*. (Froiss.
t. XI, p. 393.)]

Jennevois. [Génois: « A donné (le roy) treve
« aux *Jennevois*. » (Mém. II. de la Ch. des Comptes,
fol. 72 b, an. 1413.)]

Jenoithon. [Genou: « A *jenoithons* se mist sor
« le marbre listé. » (Poème d'Alexandre, D. C. III,
page 38 *)]

Jenoiller. [Se mettre à genoux: « Li chevaus
« se *jenoille* qui fu de cox chargié. » (Id. Ibid.
page 509 b.)]

Jent, Jentz. [Gentillement, dans la Chron. des
ducs de Normandie.]

Jergerie. [Vraie: « *Jergerie*, une mauvaise
« herbe qui croist entre les bleds, zizania, i. lolium. »
(Gloss. 7684.)]

Jesine, Jesir. [Voir *GESINE*, *GESIR*.]

Jesseran. [Jazeran. (Histoire de Charles VII, page 514.)]

Jeter, Jetter. [Voir **GETER, GETTER.** 1° Lancer : « Plus qu'il n'en poe un bastuncel *jeter*. » (Rol. v. 2868.)] — « Les compagnons de la ditte ville et plusieurs autres du pays environ se esbattoient à *jeter* à un pourcel pendu à une attache. » (JJ. 104, p. 127, an. 1372.) — [De là l'expression « *jetter* la pierre, » jouer au palet : « Icellui jour, après souper, ledit Jehan le Charon dist qu'il vouloit *jetter* la pierre, et y mettoit un franc au plus hardi. » (JJ. 122, page 309, an. 1383.)] — 2° Porter un coup : « Jean Jacopin... tira une dague qu'il avoit en *jettant* d'icelle audit Pierre Guerart. » (JJ. 138, page 48, an. 1389.) — « *Jetterent* de leurs dits couleaux ou espées contr'eulx. » (Ibid. page 190, an. 1390.) — 3° Répartir une imposition : « *Jetterent* sur eulx lesdiz habitans leurs dittes tailles. » (Ord. VI, p. 630, an. 1357.) — 4° Mettre en délibération : « Quant li rois de France et li rois dessus nommet eurent esté un grant temps dalés le pape et li eurent *jetté* et avisé et confirmé le plus grant partie de leurs besongnes. » (Froiss., t. II, p. 342.)] — 5° Calculer avec jetons :

Car ceulz de cel art ont grant mise
D'argent pour compter et *getter*. (Desch. f. 243 c.)

6° Dessiner : « L'ancien preudhomme *gettoit* ses figures astronomiques. » (Perceforest, IV, f. 66 v.) — 7° Mettre bas : « Ung jeune lyon qui le suivoit, que la lyonnesse qu'il avoit occise avoit *getté* celle année. » (Perceforest, II, f. 103 a.)

Expressions :

1° « *Ceter* de la garantie, » refuser un garant. (Assises de Jérusalem.)

2° « *Cetter* les escus, » espèce de tournoi : « Voyez illec les armes que celluy aura pour le pris qui se conduira le mieulx au *getter* les escus. » (Perceforest, V, f. 6 a.)

3° « *Cetter* los, » tirer au sort : « On *jetta* tantost *los* pour sçavoir lequel des deulx commenceroit l'espreuve. » (Perceforest, V, f. 7 c.)

4° « *Cetter* los dans un marché, » marquer à chaque marchand la place qu'il doit occuper. (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 514.)

5° « Argent *jecté*, » argent en pièces, en jetons : « Il est enjoinct à tous orfevres, de besongner et ouvrer en argent à onze deniers et maille et quatre grains de remedes. Et encores de tout argent *jecté* à onze deniers quatre grains. » (Ordonn. de Metz et pays messin, C. G. I, p. 1154.)

6° « *Jetter* groin, » faire mauvaise mine. (Gloss. des Arr. d'amour.)

7° « *Jetter* les mains, » saisir. (Beaumanoir, ch. 24, p. 123.)

Jettement. « Conduits, *jettemens* d'eaux de la maison. » (Cout. Gén. t. II, p. 676.)

Jettes. Chantiers de cave sur lesquels on met des tonneaux. En parlant des immeubles : « De cette qualité sont aussi les *jettes* d'une cave. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1086 b.)

Jetton. 1° Rejeton : « De bestes... que on voudra dire... avoir mangé... le *jeton* des bois taillis. » (Ordonn. des ducs de Bret. fol. 199.) — 2° Enfants, postérité : « Quant de lui sont issus si beaux *jettons*. » (Perceforest, vol. I, fol. 131 v.) — 3° Essaim d'abeilles : « Il n'y a *jetton* d'abeilles, qui n'ait son roy. » (Pasquier, Lettr. I, p. 602.)

Jeu, Ju, Gin. [1° Jeu : « Greignor fais portet par *giu*, quant il s'enveiset. » (Roland, v. 977.)] — « Jamés ne fuisse lassés A juer aux *jus* des enfans. » (Froiss. Epinel, amoureux.) — Différentes espèces de jeux : 1° « Il fu ordené que par maniere d'esbatement seroit donné un joyel ou présent au *jeu* de *barres*... avec l'escrinée, ainsi qu'il est accoustumé à faire au *jeu* de *pris*. » (JJ. 142, p. 54, an. 1391.)] — 2° « Comme environ Noel derrenierement passé ot un an, Jehan Andeu luy, lequel est jeune homme, eust esté nommé et esleu prince d'un *jeu*, appellé le *jeu* des *sos*, qui chascun an est accoustumé à faire en nostre ville d'Amiens par les jeunes bourgeois d'icelle ; et souz ombre duquel jeu et en continuant icellui, ainsi qu'il est accoustumé, poseurs jeunes bourgeois de nostre ditte ville et ledit Jehan eussent jousté et fait leurs esbatemens honorablement. » (JJ. 130, p. 271, an. 1387.)] — 3° « Jehan Aysmes qui avoit joué aux marelles à six tables, appellé le *jeu* saint *Marry*. » (JJ. 167, page 87, an. 1412.)] — 4° « Jehan Dupont et plusieurs autres, qui avoient souppé ensamble... en la ville de Esquiveville, parlerent entre eulz de faire aucun jeu par maniere d'esbatement ; et advint que ledit Jehan Dupont et ledit Jehan Ilestout se efforserent de tirer un baston l'un contre l'autre, selonc ce que on a accoustumé à faire aux *jeux* de Noel ou paiz par dela par maniere d'esbatement. » (JJ. 120, p. 225, an. 1381.)] — « Icellui Augier aloit de jour et de nuit par les tavernes de cervoise boire, jouer aux *jeux* de Noel et faire plusieurs autres excès. » (JJ. 145, page 186, an. 1393.)] — 5° « Jehan de Houdenc ala regarder le *jeu* des *noix*, où les femmes et filles de la ville de Neufchastel se esbattoient. » (JJ. 117, page 51, an. 1380.)] — 6° « Tous *jeux* de dez, de tables, de paume, de quilles, de palet, de soules, de billes et autres jeux, qui ne cheent point à exercer ne habillier nos sujets à fait d'armes à la défense de nostre royaume » sont interdits par ord. de Charles V (23 mai 1369.)] — 7° On connoissait déjà les croupiers : « Pierre Damaux executeur de justice, qui avoit pris à cense la seeque table, brelengh et *jeu* de dées de la ville de Tournay. » (JJ. 121, p. 309 bis, an. 1382.)] — 8° « Au soir après souper icellui doyen s'en ala jouer es près avecques autres gens et plusieurs jeunes femmes de Vancoeur au *jeu* du tiers ; et là il couru et sailli legierement et liement. » (JJ. 141, p. 155, an. 1391.)] — 9° Jeu de dames : « Jehan le Noir et aucuns des compagnons jouerent ensemble pour l'argent à un *jeu* appellé le *jeu* de la *vachette*. » (JJ. 148, p. 40, an. 1395.) Voir JOUER.]

2° Représentation dramatique :

1° Enmi la ville un *gicx* avoit
Ou li poueples trestoit estoit. (Fabl. de S. G.)

[« Et en ot en la cité de Lissebonne *jeu de per-sonnages* et fait grant feste. » (Froissart, XI, 265.) — « Comme la vieille de S. Fremin les jeunes gens de la ville d'Amiens ont acoustumé de soy jouer et esbarte et faire *jeux de personages*, Jehan le Corier, se feust accompagné avec plusieurs jeunes enfans de la ditte ville qui faisoient un *jeu de personnaige*... l'un des dis jeunes gens desguisé, tenant, comme un messenger un glaviet en sa main. » (Jf. 157, p. 153, an. 1403.)] — 2° « *Jeu* de la S^e Hostie, » représentation, comédie, mystère. (Hist. du Théât. fr. II, p. 363.)

3° [Bataille : « Berruier et François et Breton bien corseu. Bien quatre cens ou plus ont comencé le *jeu*. » (Cuvelier, v. 19953.)] Parlant des prisonniers faits à la bataille de Poitiers :

Philippe de France sans faille
En fut l'un et le comte d'Eu,
De Poncey fut prins à *jeu*. (Desch. f. 577 r.)

Expressions :

1° « *Aller à jeu*, » être en liberté : « En trois vil-lages peut avoir un laureau qui ne peut estre empescher d'*aller à jeu*. » (Coul. Gén. II, p. 780.)
Voy. au Cout. de Bret. f. 151 b.

2° « Gaaigner le *gicx*, » se sauver :

Le *gicx* gaaignant pour aler ;
Embdiu sont en fuie touché. (Fabl. de S. G.)

3° « *Jeu* d'attente. » Un capitaine qui arrête l'ardeur de ses soldats, leur dit : « Ne nous haster de « tant, que par le malheur d'un seul hasard nous perdions le *jeu d'attente*, qui tient du tout au droit donner de ce premier assaut. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 286.)

4° « Avoir bon *jeu*, » avoir belle matière à rire. Parlant de Charles VI qui étoit impatient de voir Isabeau de Bavière : « Demandoit au seigneur de la livriere quand il la verroit. De ces paroles avoient les dames bon *jeu*. » (Froiss., II, p. 287.)

5° « *Jeu* de Cipris, » expression obscène. (Oudin.)

6° « En fin de *jeu*, » à la fin : « Ils poursuivirent leurs desseins avec tele opiniatreté qu'en fin de *jeu* ils demeurerent maîtres du tablier. » (Pasq., Rech. I, p. 21.)

7° « *Jeu* de l'espée, » combat à l'épée. Parlant du combat d'un chevalier et d'un bachelier : « Le che-valier..... si laissa le *jeu de l'espée* et le prent vigoureusement comme pour son honneur deffendre ; si trouva l'eschine et les reins du bachelier fort durs et tenans. » (Perceif. II, f. 128 a.)

8° « On appelle *jeu de fief* lorsque le vassal alienant une partie de son fief, retient sur elle un devoir, et la faculté de la garantir sous son hom-mage envers son seigneur. De sorte que ce qui est ainsi aliené reste toujours partie du même fief, quoi qu'elle soit un nouveau fief relevant du vassal. » (Loysel, Instit. Cout. II, p. 175.)

9° « *Jeu* forcé, » contrainte. Parlant de contes : « Toute fois les ayans ouys, vous en croirez ce qu'il

« vous plaira ; il n'y a point de *jeu forcé*. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 35.)

10° « Jouer à quatre *jeux* les deux, » c'est un éloge donné à quelqu'un pour dire qu'il est brave, courageux. (Voy. J. Marol, p. 69.)

11° « Esquipés à *jeu* pareil, » c'est-à-dire à armes égales. (La Colomb. Théât. d'honn. II, p. 462.)

12° « *Gicx* sans villenie. » (E. Desch. f. 426 b.) — « *Jeu* sans villenie. » (Rabelais, III, p. 173.) — Cette expression a signifié : 1° Amour sans saleté : « Encore voulus-je passer outre et représenter en moy un vieillard amoureux. Toutes fois je vous prie de croire que c'est à petit semblant, et *jeu sans vil-lenie*. » (Pasquier, Lett. t. II, p. 748.) — 2° Jeu, amusement sans malice. L'auteur en parlant de vers qu'il a faits pour répondre à une épigramme contre lui : « Il ne sera non plus offensé des miens que je suis des siens. Tout cela s'appelle *jeu sans villenie*. » (Pasquier, Lett. t. I, p. 492.)

13° « A beau *jeu*, beau retour, » bien attaqué, bien défendu. (Pasq. Rech. III, p. 231.)

14° « Il y aura beau *jeu* si la corde rompt, » on verra de belles choses si le dessein réussit. (Oudin.)

15° « *Jeu* de bonne mine à maulvais *jeu* n'est alliance impertinente. » (Rabelais, IV, p. 38.)

16° « *Jeu* des Egyptiens » (Oudin), c'est-à-dire *jeu* de bohémiens, vol habile.

17° « *Jeux* de pommes, » jeux qui plaisent à ceux qui les font : « Prenoit son passe tems à leur jouer à plusieurs tours qui estoient comme on dit en pro-verbe : *jeux de pommes* ; c'est à dire jeux qui plaisent à ceux qui les font. » (Contes de Des Perriers, II, p. 209.)

Jende. [Fantassin. (Voy. GELDE.)] (Chron. des ducs de Normandie.)

Jendi. Cinquième jour de la semaine : « Vous pourriez poummener cette question jusqu'à la semaine des trois *judis*, sans vous pouvoir accorder. » (Chol. Contes, I, 60.) — « Le *judi* on ne fait jamais deux lectures. » (Entrapel, p. 340.) — C'est la traduction d'un diction latin d'écoliers : « In die jovina, Nunquam sit lectio bina. » — « Le *judi* *absolu*, » le *judi* saint. (V. Du Cange, sous *Absolutio[n]is dies*.) — [« Le grant *judi*, » même sens : « (St. Louis) me demanda se je lavois les piez aus povres le jour dou grant *judi*. » (Joinville, § 29.)]

Jeuier. [Jouer : « Amors n'a cure d'omme morne ; C'est maladie moult courtoise, L'en en rit et *jeue* et envoise. » (Rose, v. 2190.) — « Adont pria li roys à la dame que elle volsist *jeuer* à lui. » (Froissart, t. III, p. 488.)]

Jeuerie. [Synagogue, dans Wackernagel, p. 66. Voir *JUERIE*.]

Jeuje (à). [A *jeun* : « Icetlui Godier qui estoit coutumier à *jeu*ge et à saoul de injurier et vile-ner gens. » (Jf. 157, p. 391, an. 1403.)]

Jeuief. [Joyau. (Froiss. II, 90 ; III, 230.)]

Jeuil. [A *jeun* : « Icelle Perrenelle qui estoit laisse et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit men-

« gié de tout le jour, comme... pour ce qu'elle « estoit malade et *jeune*. » (Jj. 125, p. 9, an. 1384.)
 — « Le comte de Derby demanda au roy estes-vous « encore *jeun*. Le roy repondit ouy... il seroit heure « dit le comte d'Erby que vous dejeunissiez. » (Froissart, IV, p. 331.)

Proverbes :
 « *Jeun* estomac ne se doit point partir. » (Besch. fol. 308.) — « Cœur saoul ne seel que le *jeun* « pense. » (Hist. du Th. fr. I, p. 95.)

Jeune. Ignorant, novice : « Ils me tiennent bien « pour *jeune* et ignorant, quand ainsi me veulent « mener. » (Froissart, liv. IV, p. 125.) — « Appert « bien que ledit amant est bien *jeune*, simple « et mal conseillé de intenter procès. » (Aresta Amor. p. 114.)

Expressions :
 1° « Nous autres courtisans, j'ay veu que nous « appellions à la cour un jeune gentilhomme qui « ne faisoit que venir, *jeune espée*. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 338.)

2° *De jeune* theologien argument cornu,
De jeune medecin cimetiére bossu,
De jeune advocat heritage perdu,
De jeune procureur procez mal entendu,
De jeune conseiller jugement morfondu,
De jeune juge aussi le droit mal defendu,
De jeune riche enfant le bien tost despandu,
De jeune marié mesnage malotru. (R. de Collyere, 188.)

3° « Amour se nourrit de *jeune* chair. » (Colgr.)

Jeune, [Abstinence. Il étoit du féminin, parce qu'on avoit pris le pruriel neutre *jejunia* pour un féminin singulier : « Je suis quitte de chacune *jeune* « qu'un autre ferait pour moi comme si je la fai- « sois. » (Louis XI, 100^e Nouvelle.) — « La jeune « de la quarantaine pour le caresme. » (S. Bern., Serm. fr. p. 289.)

Jeunement. [Avec la passion d'un jeune homme : « Le duc de Thourain qui *jeunement* et « ardemment aymoit celle dame. » (Froissart, XIV, page 319.)]

Jeuner. S'abstenir, au propre et au figuré. S. Bernard a dit : « *Jeuner* doit om les vices. » (S. B. S. fr. p. 294) ; dans le latin *jejunandum a vitis*. Dans une émeute, en parlant de femmes qui vouloient ravoir le jeune Richard leur duc, dont le roi de France s'étoit saisi :

Toutes eschevelées vont cherchant par les rues :
 Droit vers l'ostel le roi, sont toutes acourues :
 De menacier le roi ne se sont mie *juvées*. (Rou, p. 74.)

« Assez *jeune* qui povrement vil. » (Colgrave.)

Jeunesse. [1° Temps où l'on est jeune : « Et « pour ce, seigneurs, les assis entre mes douze « niepces, pour ce que je me pensay que *jeunesse* « avecque viellesse se tapist et faim ce que ne soit « elle pas ; et, quand elle est à son pareil, adonc « elle montre ce qu'elle est. » (Perceforest, II, fol. 133.) — 2° Etourderie de [« Frere Ancel commença à blas- « mer son neveu d'aucunes *jeunesses* qu'il disoit « qu'il avoit faites... d'avoir balu une femme « joyeuse. » (Jj. 180, p. 145, an. 1450.)] — « Le bon « chevalier étoit pris et par sa hardiesse, toutes fois

« il y avoit eu de la *jeunesse* meslée. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 76.)

Expressions :
 1° « Ce que aprent poullain en *jeunesse*, tout ce « veut il maintenir en vieillesse. » (Médecine des chevaux, p. 17.)

2° « Si *jeunesse* savoit et vieillesse pouvoit. » (Hist. de Louis Le Gros, par Suger, traduction de Duchesne, p. 319.)

3° « En l'état de *jeunesse* l'homme quiert ce qu'il « trouve en vieillesse, et s'en *jeunesse* est recreant « et faulx, il se trouve en vieillesse de poure « renommée. » (Perceforest, IV, f. 159^a.)

4° « Fi de *jeunesse* et de beauté desgarnie d'hu- « milité. » (Colgr.)

5° « *Jeunesse* adieu, » expression de vieillards, pour dire que « les incommodités de la vieillesse « commencent à les poursuivre. » (Oudin, Cur.)

Jennet. [Diminutif de jeune : « Et la vache sera « ma dame, Qui est tendre et crasse et *jeunette*. » (Renard, 6135.) — « Elle est encoires trop *jeunette* « ung petit contre vostre eage. » (Froiss. XIII, 285⁵)]
 — « Petite brebiette toujours semble *jeunette*. » (Colgrave.)

Jeu-parti, s. 1° Les jeux partis étoient des questions ou des thèses d'amour, soutenues et disputées en vers. On envoyoit les raisons pour et contre aux seigneurs et dames de la cour, qui se faisoient un plaisir de décider la question. Cet amusement prit naissance en Provence, où il s'établit un parlement d'amour vers l'an 1200, lequel devint si célèbre, que les premiers personnages de l'Europe s'y firent recevoir. On y établit des princes d'amour, charge annuelle que les rois d'Aragon, d'Angleterre se firent gloire de remplir. (Hist. de Gerard de Nevers, p. 53, 54.) Voir le Mercure de décembre 1735, p. 2592. Fauchel (Poës. et lang. fr. p. 184) rapporte quelques-unes de ces questions ou thèses ; en voici une : « Pourquoi on refuse en amour ceux qui ont « de l'aage, et les jeunes garçons sont aimés et « conjoints des dames. » Réponse :

Si que li bon, li sage, li celant
 Sont mis arrier, et li novice avant.

Brantôme parle de cet amusement comme d'une chose qui n'étoit plus en usage de son temps et en rapporte une question. (Dames gal. t. I, p. 299.) — Les premiers Mercurus Galants, surtout les extraordinaires, sont remplis de ces questions. C'est de ce badinage que sont venues ces façons de parler : « Faire un parti, » « choisir un parti, » « prendre « un parti. » (Fauchel, Lang. et Poës. fr. p. 184.) 2° Alternative : « Un chevalier ayant été pris dans « un lieu de debauche on lui *partit* le jeu d'être « mené dans le camp en chemise par celle avec « laquelle on l'avoit surpris, ou bien de perdre ses « armes. » (Gerard de Nevers, 1^e partie, p. 139.) — 3° Chose égale et de même prix : « En y a maintes « amoureuses que se elles osassent et oyoient son- « ner la messe ou avoir Dieu, et leur amant leur « disoit venez ca... elles laisseroient à voir Dieu... « et si n'est pas *jeu party* : mais ainsi est la temta-

« tion de Venus la deesse de luxure. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 63 d.) — 4^e Feinte, lorsque plusieurs personnes étant d'accord à refuser quelque chose, les uns feignent de l'accorder, les autres persistent à la refuser. Henri IV, voulant marier M^{re} de Vendôme et M^{re} de Mercœur, écrit au duc de Sully : « Le P. Cotton a trouvé la mere et la « fille adoucies ; mais la grande mere, le confesseur « de la Porte et les serviteurs fort aigris : qui me « fait eroire qu'il y a quelque jeu parti. » (Mém. de Sully, X, p. 86.) — 5^e Partie égale, égal avantage, en parlant de combat. Philippe de Valois, voyant les Flamands postés sur une montagne, demanda « conseil comment il pourroit les avoir au bas du « mont, car sur le mont n'avoit mye jeu parti. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.) — [« Mais point ne « virent de jeu parti pour yaux aventurer. » (Froiss., t. III, 150.)] — 6^e Revanche. Les Hongrois ayant tué un chevalier que le roi des Romains leur avoit envoyé : « Le peuple de Vienne se meut aussi « voulant tuer les ambassades des Hongres et leur « faire jeu party. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 14.)

Expressions :

1^o « Jeu a droit parti. » la partie égale, même avantage : « Si n'estoit pas li jeu a droit party car le « comte Thibaut avoit trois fois autant de gens que « le roy. » (Chron. de S. Den. t. I, f. 245.) — Voyez Gilbert de Berneville, Poës. av. 1300, I, p. 316.

2^o « Jeu mal parti. » partie inégale : « De tant « estoit le jeu mal party en vers eulx qu'il leur « convenit recevoir plus de coups qu'ils n'en pou- « voient rendre. » (Percef. I, f. 34.)

3^o « Partir jeu mauvais, » jouer un mauvais tour. Le roy Thibaut se plaint de Baudouin qui est aimé de sa maîtresse :

Baudouin, voir, mauvais jeu me partez. (C^{te} Thibaut, 71.)

Jez, s. Jais, pierre noire. (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 125.)

Jobe, [Niais, crédule, jobard : « Il aura plus « tost conquis ce qu'il prétend, avec un mot bien « couché... que par servir et faire le mignon long- « temps qui est l'office d'un jobe ou caillette. » (Noël du Fail, Propos rustiques et facétieux, ch. VI.)]

Jobelin. 1^o Argot. Guillemette dit à Pathelin mourant :

Ha ! maistre Pierre Pathelin,
Le droict joueur du jobelin,
Ayez en Dieu confidence :
Point ne vous fault de medecin.

[« Et aux rustres ? Le jobelin. » (Poësies attrib. à Villon, éd. Jannet, p. 169.) — « Les hoirs du def- « funct Pathelin Qui sçavez jargon jobelin. » (Id. p. 179.)] — 2^o Jobard : « Jobelin bridé, » sot, badin, cornard. (Oudin.) — Rabelais emploie ce mot pour un nom propre, au t. I, p. 91. — 3^o Ruse :

La chemise est souvent
Grosse comme ung sac de moulin :
Les ungz, par leur fin jobelin,
Fournissent à l'apoinctement. (Coquillard, p. 175.)

Jobelot. [Sot, jobard : « Icellui suppliant oy et

« entendy que Pierre Pelerin... le nommoit et appe- « loit par maniere de injure et moquerie, jobelot, « qui est à entendre selon la maniere de parler et « language du pays (d'Artois), qu'il estoit un chetif « et meschant et de petite entreprinse. » (JJ. 184, p. 506, an. 1454.)]

Jocrisse. « C'est dommage que vous n'avez nom « Jocrisse ; je croy qu'il vous feroit fort bon voir « mener les poules pisser. » (Cholières, Contes, II, Apr. disn. I, 31.)

Joculatoire. [« Un jeu nommé joculatoires à « jeter dards et javelines. » (Hist. de Charles VI, p. 77.) Lisez probablement jaculatoires.]

Jode, [Joue : « Les jodes des leuns fraindrat li « sire. » (Lib. psalmer. p. 75.)]

Joe, [Joue : « La destre joe en ad lute san- « glente. » (Rol. v. 3921.)]

Joedi, Joiedi, [Jeu : « Si revendras après la « Pasque, Le joedi de rovoisons Que l'en menje les « motons. » (Ren. v. 13191.) — « Et ensi en vinrent « puis la desconfiture qui ot esté le joiedi à soir. » (Villeh. § 368.)]

Joée, [Coup sur la joue. (Voir JOUÉE) : « Contens « et riote de parler se mut entre eulx, et tant que « ledit Brisson donna une joée audit Simonnet. » (JJ. 94, p. 35, an. 1363.)]

Joel, [Jubilé, dans les Annales de Plaisance, an. 1174 (Muratori, XX, col. 946) : « Huncque appel- « lant joel, id est jubileum. »]

Joene, [1^o Jeune, du latin *juvenem* : « Ele estoit « joene et tendre comme rosée en herbiere, » (Berte, c. 40.) — « Grant duel font pour Bertain li « joene et li chenu. » (Id. c. 101.) — 2^o Maître garçon d'un boulanger, d'un meunier, dans la traduction de la charte de commune de Beauvais ; le latin donne *stumones* : « Adecertes en un chacun des « moulins deux joennes seront tant seulement. » (Loysel, p. 280.) Comparez *joindre* pour geindre ; *joindre* a été fait sur *junior*, et *joenne* sur *juvenem*. »]

Joesti, Joesdi, [Jeu : « Tant que un joesti « maint fu lor assaux atornez. » (Villeh. § 170.) — « Joesdi après mi quaresme, entrerent tuit es « nés. » (Id. § 236.)]

Joettes, s. Diminutif de joues :

Vos joettes font deux fosses toudis. (Desch. f. 250 b.)

Jogleor, [Jongleur : « N'i a mais nul qui ait « deduis, Ne chien n'oïsel, ne jogleor. » (Partonop. v. 2576.)]

Johannot, s. Nerf de bœuf avec lequel les Illeguénots frappoient ceux qui ne vouloient pas aller aux prêches, vers 1560. (Mém. de Montluc, t. II, p. 3.)

Joï, Joïe, [Participe passé de *joïr* ; voir ce mol.]

Joiaillier, Joaillier. (Monet.)

Joiaillerie, Joaillerie. (Monet.)

Joiaus, [Participe présent de *joïr*, au sens de *joyeux* (Froiss. II, 67) : « Quant l'entendi Elie molt

« fu joians. » (Aiol, v. 347.) — « (Solehadins) si en « fu à merveilles joians. » (Mén. de Reims, § 35.)

Joiou. [Joyaux; primitivement jouets, du latin *jocales*, *joculatio* : « De joiaus, de richesses trestout « Paris respient. » (Berte, X.) — Les Nouveaux Comptes de l'Argenterie (p. 201-204) énumèrent les « *joiaulx* d'or et d'argent, pour le roy... la royne « et... le duc de Thouraine... baillés et délivrés » du 1^{er} janvier au 30 juin 1387. Les formes *joiet* ou *joiet* sont plus étymologiques.]

Joie. [1^o Plaisir, féminin sing. fait sur le neutre pluriel *gaudiu* : « Il l'abat mort; paien en un grant « *joie*. » (Rol. v. 1584.)] — 2^o Divertissement populaire : « Leurs festes et joies. » (Ordonn. V, 172.) — 3^o Bruit, en parlant d'une révolte des Normands :

Grant joie font borjoiz et autre gent menne,
Neis les legieres fames, les vieilles, les chanues,
O bastons, o civaux, o barres, o machues. (Rol, f. 73.)

4^o Jouissance : « Se vous voulez avoir joye sans « villenie, si la pourrez avoir en mariage. » (Lanc. du Lac, I, f. 119^b.)

Je vois ce que je desir si ;
N'en puis joie avoir. (Poët. av. 1300, III, 1259.)

Expressions :

[1^o « Estre en joie, » être en gaieté : « Quand li « roys estoit en joie. » (Joinv. § 32.)

[2^o « Faire joie, » faire fête, faire des joies, comme on dit vulgairement : « Quant *joie* une piessce « demoura à Joinville et je oy faites mes besoï- « gnes, je me muz vers le roy, lequel je trouvoy à « Soissons; et me tist si grant joie que tuit cil qui « là estoient s'en merveillerent. » (Id. § 664.)

3^o « Faire joie de bras en accolées et en ris, » caresser :

Il haït souvent joie de bras
En accolées et en ris. (Poët. av. 1300, IV, p. 1336.)

4^o « Frères de joie, » gens qui aiment le plaisir. Cette façon de parler tire son origine d'un ordre de chevaliers « appellés les Chevaliers de la Bonne, « les quels aimoient tant le plaisir qu'on les nomma « *freres de joie*. » (Osceoy, Orig. de la Chevalerie, page 292.)

5^o « Avoir froide joie de sa peau, » avoir la chair e poule, comme on dit vulgairement. — « Luy list « le roy de grans paours et effrois, dont le dit sei- « gneur de Roussi cuida avoir froide joie de sa « peau. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 241.)

6^o « Malle joie, » malheur : « Elle fist sa malle « joie que pour ung moyne laisser celuy qui tant « l'aymoit. » (Petit Jehan de Saintré, p. 675.)

7^o « Après grant joy, grant pleurs. » (Perceforest, vol. VI, fol. 109^d.)

8^o « Joye au cœur fait beau teint. » (Cotgr.)

9^o « Joye de papillon. » (Cotgrave.)

10^o « Pour une joie mille douleurs. » (Le Roux de Lincy, II, 31.)

Joiet. [Joyau, dans Froiss., III, 246, et au reg. JJ. 121, p. 20, an. 1382.]

Joiette. [Jouissance, usufruit : « Ne avons que « la joiette des biens à nostre vie. » (Assises de Jérusalem, ch. 265.)]

Joiens, Joios, Joious. Joyeux, dans les Poët. av. 1300, III, 978. — [On lit dans Couci, VII : « Dont « doi-je bien par droit estre joious. » — Dans Ron- cisvals, page 12 : « Irai joioz et liés. » Voir Joüs et Joyeux.]

Joïement. [D'une manière joyeuse : « Encontre va li rois moult tres joïement. » (Berte, coupl. IX.)]

Joignant. [1^o Collantes (Voir Joist), en parlant des manches du biauud féminin : « Et si dois ta « robe baillier A tel qui sache bien taillier, Et face « bien seans les pointes Et les manches joignans « et cointes. » (Rose, v. 2158.) — 2^o Contigu : « Aucuns des voisins vnt mesonner joignant. » (Beaum. XXIV, 24.)] — 3^o Collatéral :

Ies-tu de joignant ou bastart,
Ies-tu plus vil ou plus court
Que tu l'en dois porter hommaige. (Brut, f. 13^a.)

Joigne. [Jeune homme : « Lequel Jeuson encon- « tra un homme nez de Couloigne sur le Rin... qui « avoit grans cheveux, et li dist ces paroles ou « semblables : Veez là un biau joigne. » (JJ. 95, p. 114, an. 1363.)]

Joindant. [Prép. Joignant, tout proche : « Li « vens les ramenoit maugré euls joindant Bristo. » (Froiss. II, 82.) — « Ens ou chastiel Saint Anthoine « joindant Paris. » (Id. XV, 94.)]

Joindrage. [Regain, herbe plus jeune; le mot dérivé de *joindre*, *junior* : « Item les joindrages des « herbaiges des frois de la paroisse de Beaufort dès « la mi aoust jusques à Noel. » (JJ. 103, page 316, an. 1342.)]

1. Joindre. [Ouvrier boulanger qui pétrit le pain; gindre, du latin *junior* : « Tous les talem- « liers et les mestres valés que l'on apele joindre. » (Liv. des Mét. 7.)]

2. Joindre. [1^o Rejoindre : « En Rencvals à « Rollant irai joindre. » (Rol. v. 923.) — « Aitant « Gerars voit apoindre l'un Saisne, puis vait à li « joindre. » (La Violette, v. 1791.)]

En voit souvent qui ne pense qu'à mal;
Met joind d'amors que cil au coer loial. (P. 1300, 1554.)

2^o [Réunir : « Qu'il deviendra, jointes ses mains « tis hoims. » (Rol. v. 223.) — 3^o Relier : « Et li mas- « chun Salomon e li maschun Yram les taillèrent e « parerent, joinstrerent e acuplerent de primes as « munz. » (Bois, p. 248.)] — 4^o Conclure un marché en se donnant la main : « Ne doit vendre ne « apporter pour vendre cuir tannée, ne faire mar- « chie, ne joindre, ne bailler deniers à Dé. » (Ord. t. V, 272, an. 1311.) — 5^o Se couvrir de : « Le che- « val broche, si se joint en l'escuz. » (Roncivals, p. 90.) — « Sault sur son cheval de plaine terre, et « embrasse l'escu, et se joinct en ses armes. » (Perceforest, I, f. 14.)

Joignant. [Mois de juin. (M. de Reims, § 290.)]

1. Joint. 1^o Serré, vêtu d'une robe ou d'une armure collante. (Comparez JOIGNANT.) : « A tant vin- « drent en la place trois chevaliers... plus joints « en leurs harnois que esmerillons en voltant. »

(Percef. IV, f. 57^b.) — « Plus joint qu'oiseil oultre
« s'en vont. » (Couci, v. 1421.) — « La damoiselle
« a regardé Bernier. Qui plus est joints que faus ne
« espervier. » (R. de Camb. 219.)]

Et aïta qu'elle semble droite,
Luy fault faire sa robe estroicte
Par les flans, et soit bien estrainte
Aïta qu'elle semble plus jointe. (Desch. f. 497.)

[De même au Miracles de Coinci, t. 1 : « Qui plus
« est jointe qu'une fée Quant ele est jointe et atî-
« fée. »] — 2° Réservé :

Et li prestre si la rassaut,
Et molt la prie et molt li offre
Sept livres qu'il ot en son coffre
Mais il la treuve si bel jointe...
Que il n'i puet riens conquister. (Fabl. ms., f. 77^a.)

3° [Comme adverbe, il est synonyme de joignant,
au sens de côte à côte : « Le suppliant courut après
« icelui Pierre, et incontinent qu'il fut joint, il lui
« bailla sur l'espaule un coup de la fourche. »
(J. 182, p. 31, an. 1453.)]

2. Joint. 1° Défaut de l'armure : « Il combati-
« rent de glaive fierement en poussant, et subite-
« ment queroient les joints des armures, et telement
« estoquoient. » (Du Guesclin, par Mén. p. 358.) —
[2° Joug : « Icelui Monin portant une chose nommée
« joint, à quoy ou pays l'en lye les biefs. » (J. 153,
p. 78, an. 1397.)]

Jointe. [1° Jointure, articulation : « Sur la
« jointe du bras où il l'a assené. » (Roucisvals,
page 195.) — « Et bien se gart qu'ele ne moille ses
« dois es broez jusqu'as jointes. » (Rose, v. 13613.)]
— « Tous engins de bois d'osier ou de jonc, qui soit
« si espès qu'un homme n'y puisse aisément bouter
« et sans force tous les doigts jusques aux pre-
« mieres jointes de la main, sont defendus. »
(Gr. Coul. Gén. de Fr. liv. I, p. 31.) — 2° Augmen-
tation, en parlant des Vénitiens : « La jointe et
« crue qu'ils avoient faite à leur Empire en
« Italie. » (Clém. de Seyssel, Hist. de Louis XII.)

Jointé (bas). Cheval dont le paturon se rappro-
che de l'horizontale. (Oudin.)

Jointée. [Contenu des deux mains jointes :
« Une jointée d'icelui grain en assemblant les deux
« paumes de la main ensemble. » (Ch. de 1473,
Du Cange, sous *Juncta*, 2.)]

Jointis. Jointif : « Sur le fossé fist un palis,
« haut et espès et bien jointis. » (Brul, ms. f. 41.)

Jointoier. [1° Marcher comme un chevalier
joint dans son armure, comme une dame jointe
dans sa robe : « Orgeilleus desploie et destache
« Trestous ses ners en convoitant; Cors qui ensi
« va jointoiant Mervelle est se moult ne se lasse. »
(Paraphr. du Ps. Miserere, dans D. C. III, 942^a.) —
2° Remplir les joints d'un mur avec du mortier, du
plâtre : « Plus seront tenez les dis maçons et pro-
« metent jointoyer, ragreer, pinceller et marquer
« ter d'ardoyses toute la ditte maçonnerie. » (Bibl.
des Charles, IV^e série, III, 63.)]

Jointeur, Jointier. [Billot, chaput pour
équarrir les douves d'un tonneau, pour dresser les

joints des planches : « Icelui Regnault frappa
Vincent Bernart par la teste d'un jointeur à joindre
« tonneaux. » (J. 121, p. 40, an. 1382.) — « Jehan
« le Bouier d'icelle hache couppa ledit pain sur le
« chappuis qu'jointier dudit relieur. » (J. 177,
p. 169, an. 1415.)]

Jointure. [1° Endroit où les os se joignent :
« Trenchet l'eschine une n'i out quis jointure. »
(Rol. v. 1333.) Le mot n'est pas relevé au Gloss. de
l'édition L. Gautier.] — 2° L'assemblage des parties
dont le corps est composé :

Dieux n'a pas fait chascun d'une jointure,
Terres ne fleurs, toutes d'une coulour. (Desch. f. 18^e.)

3° Il a été facile de donner à ce mot un sens
obscène :

Prince, en amour tant de doucour figure ;
Que qui se puet bouter en sa jointure
Et il s'i s'cet bien aider des talons. (Desch. f. 272^b.)

Expression :

« Trouver la jointure, » trouver le défaut de la
cuirasse. (Oudin.)

Joir. [1° Jouir de : « Liqueus doit mieux, par
« droit, d'amors joir. » (Couci, XX.) — « Li rois
« Jehans li otroia bonnement (le royaume de Jeru-
« salem), et li empereres le tint et en joï jusqu'à sa
« mort. » (Mén. de Reims, § 243.)] — 2° Se réjouir.
On lit dans S. Bernard, p. 294 : « Joir ensemble les
« joyanz et plorer ensemble les ploranz. » —
3° Faire fête à :

Ceux qui cognoitre les cuiderent
Les ont receus et joïs
Et à joïe les ont servis. (Brut, f. 66^e.)

4° Carresser. Parlant du roi de France et du duc
de Normandie :

Donc prist li roiz le duc et baisa et joï
Ses belez, ses deduitz, ses avers li offri. (Rou, f. 63.)

5° L'infinif est pris substantivement au sens de
1° Jouissance : « Mes espoirs vaut d'autrui le joir. »
(Poët. fr. avant 1300, t. IV, p. 1406.) — [2° Plaisir :
« Duel sur dolor ne joie sor joir Homme ne fame
« ne le doit maintenir. » (Garin, p. 154.)]

Joise. Jugement, épreuve. Voir Jouse, Juse :
« Si que j'en ferai un joise De chaude yauve et de fer
« chaud. » (Ren. v. 517.)]

Joissement. [Jouissance : « Qu'on les face joir
« desdites pastures... ouquel joissement ils dient
« estre empeschez. » (1468, Censive de Chécy.)
(L. C. de D.)]

Joletrin. Jeune homme qui commence à aimer
les femmes. Parlant des femmes qu'on accuse fraud-
sement : « Comme plusieurs sont blamez à grand
« tort, Dieu le scait bien, par les joletrins, allant et
« venant par les rues, quand autre chose n'en peu-
« vent avoir. » (quinze Joyes du Mariage, p. 64.)

Joli. 1° Gai, content. Parlant d'un amant qui
surprend sa maîtresse au lit : « Elle à ce mot le
« cogneut, si en fu bien jolie. » (Perceforest,
vol. VI, fol. 110^e.)

2° Badin : « Sans chaperon par la maison, tant est

« *joli* et semble fol, combien qu'il ne l'est pas. » (Quinze Joyes du Mariage, page 48.) — [3° Galant : « Tant sui à m'amie ententis, Ne poi vers autrè « *estre jolis.* » (Parton. v. 4042.)] — « Ne pouvoit « (un archevêque de Rouen) bonement avoir la « paix avec les nobles de Normandie pour la cause « de ce que il estoit jeune et trop *jolis* en aucuns « de ses fais. » (Chron. de S. Denis, II, fol. 143.) — 4° Paré, riche, huppé : [« De quoi li plus *joli* estoient « tout à malaise. » (Froiss., II, 147.)] — « Il a esté « contraint de soi tenir *joli* et de changer souvent « d'habit. » (Arest. Amor. p. 167.) — 5° Amoureux : « Le mal *joli.* » (Poët. av. 1300, IV, 1377.) — « Sachez, quant est de ses ebats, la femme ne « cessera point, poer noise qui luy en soit faite, et « dut elle estre tuée, mais en lere à sa *jolie* « volonté, pour ce qu'elle y a commencé. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 183.) — 6° Brave. loyal : « Commencèrent à ferir les ungs sur les autres de « toutes leurs forces, et tant que en peu d'heure, il « n'y eut si *jolly* que le sang ne lui saillist par les « playes qu'ils s'enfaisoient. » (Perceforest, VI, fol. 101 *) — « Nus n'a joie s'il n'a cuer *joli.* » (Jehan de Renti, Poët. av. 1300, t. III, p. 1499.) — 7° « Se mettre en *joli,* » se mettre en panne, en parlant des galères. (Brant. Cap. Estr. II, 58.)

Jollement, Jolivement, adv. 1° Gaïement :

..... Je qui sui amoureux
Chanterai *jolivement.* (Poët. av. 1300, IV, p. 1450.)
2° Avec coquetterie : « Les filles faut tenir *jollement* pour trois choses. L'une qu'elles soient plus « tôt demandées à marier de plusieurs galands... » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 52.) — 3° Galamment : « Le comte de Foys print sa mere, laquelle « étoit seur de messire Robert d'Artoys et la lit « mettre en ung fort chasteau en prison, pour ce « qu'elle vivoit trop *jollement* de son corps a sa « grant confusion et villenie de son lignage. » (Chron. S. Denys, II, f. 185 b.)

Jolier, Joliver. [1° Rendre joli, orner, parer : « Tous s'efforcoient à *jolier* et cointoier leurs nefz. » (Froiss., XI, 367.) — 2° Faire des embellissements : « Le duc de Berry (dans une maison de plaisance) y « avoit fait ouvrir *jolyer* et edifier. » (Id. t. XIV, p. 196.) — 3° Se parer, se faire beau : « Lors s'armerent et *jolyerent* plus de vingt mille Parisiens. » — « Pour eulx bien *jolyer* et quintoier. » (Id. t. IX, p. 265.) — 4° Pousser à la débauche : « Tu es garçon ; car tu as pris une femme, laquelle tu as fait « *joliver* à autre avant que tu l'espousasse. » (JJ. 148, page 285, an. 1395.) — « A laquelle femme « icellui Barthelemi dist ces mos : Avant, toy, si te « va faire *joliver.* » (JJ. 158, p. 111, an. 1403.)]

Joliet. Diminutif de joli. (Vigil. de Charles VII, t. I, p. 83.) — [On lit *jolivet*, aux Poët. avant 1300, t. IV, p. 1525.]

Jolieté, Joliveté. 1° Jolie :

J'ai chanté non pas par ma *jolieté*
Fors par ma douleur retraire. (P. av. 1300, III, 1067.)
Ma douce dame, quant vi
Vo gente cors et vo beauté,

Adonc nul mal ne senti
Ne nule autre enfremeté ;
Mai de grant *jolieté*
Trovai mon cuer si garni
Que pour vous en ai chanté. (Ibid. III, 1078.)

[2° Amour du plaisir, de la débauche : « Vous « avez despité et chacié vostre roy (Childeric) né et « créé de vous meismes, qui estoit debonnaïres par « nature ; et peust encore plus estre debonnaïres et « plus pourtablez au roiaume, s'il eust laissié la « *joliveté* de son cors. » (Dom Bouq. III, p. 160.)] — 3° Parures : [« Onques il ne varent mettre ces « trois *jolietés* (chapeaux de castor, plumes d'aoutruche et fers de lance) en leurs sauf conduis. » (Froissart, t. VI, 99.)] — 4° Gentillesse, galanterie : « Irlandois qui sont tres dures gens, et de gros « engin et de diverse frequentation et accointance, « et ne font compte de nulle *joliveté.* » (Froissart, liv. IV, p. 201.)

Expression :

« *Joliveté* de cuer, » de gaieté de cuer, sans sujet : « Je vous dirai de la fille de Jacob qui par sa « *joliveté* de cuer laissa l'hotel de son pere et de « ses freres, pour voir Latour et l'arroy des femmes « d'ung autre pays. » (Le Heu. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 30 b.)

Jolosie, s. Jalousie :

Car il est de *jolosie*
Et prevoz et maire. (Poët. av. 1300, IV, p. 561.)

Jon, Jone, Junc. 1° Plante : [« La coe ot droite « comme *jons.* » (Rose, v. 1673)] — De là les expressions suivantes : « Aussi droit qu'ung *jonc.* » (Coquill. p. 130.) — « Il faut plouvoir contre force le « *jonc* » (Besch., fol. 128 b), c'est-à-dire céder à la force. — 2° Corde tressée de jones : « Ces trois thoraux estoient liez parmi le colz des *jons* fors et « tenans. » (Lanc. du Lac, II, 91 a.) — [3° Anneau pour retenir la mèche d'une lampe : « *Mergulus*, le « ferret de la lampe, en quoy est la mèche, ou le « *jon*, ou petit pluvion. » (D. C. t. IV, 372 c.)] — 4° Bague dont le cercle est égal partout : « Et je « scai moult bien faire aniaus de *jons* qu'on met « dedens ses dois. » (Froiss. Poës. p. 278.) — [Dom Dubreuil, dans ses Antiquitez Parisiennes, 1608, p. 69, dit qu'on mettait un anneau de paille ou de jone au doigt de ceux qu'on marioit par condamnation de l'officialité.] — 5° On répandait, sur les dalles, en guise de tapis, de la paille (voir FOULRE), du jone : « Les commeres s'en viennent à l'oustel et se « séent à l'entour d'un beau feu, si c'est en yver ; « et, si c'est en esté, elle se mettent sur le *jonc.* » (Quinze Joyes du Mariage, p. 125.) — [« Et n'iert « pas jonchié de *jone* Mais d'inde flor de violette. » (Partonopex, v. 10826.)]

Joncade. Espèce de fromage. (Rabelais, t. V, p. 108.) Voir JONCHEE.

Jonchay. [Lieu rempli de jones : « Juxta quod « dam rivot aut *jonchay.* » (Charte de la Bombe, an. 1407.)]

Jonchée, Jonquée, Jonssiée. [1° Herbe, foin, jonc répandu à terre et formant tapis dans les

palais, les églises. Comme les dalles des collèges étaient recouvertes de paille, les élèves en traînaient les brins dans la rue, qui prit le nom de rue du *Fouvrre, Fouarre*. Les cabaretiers fournissaient la jonchée à ceux qui fréquentaient leurs tavernes : « Faire *jonchée* en leurs maisons. » (C. de Corbie, an. 1310.) — « L'autre amassait des fleurs et en « faisoit *jonchée*. » (Desportes, p. 500.)

La pastourelle couchée
Dessus la fraîche *jonchée*. (G. Durand, p. 154.)

2° Choses répandues à terre, cadavres, argent, etc. : « D'argent il fit *jonchée*. » (Des Portes, Epitaphes, Loys du Gast, p. 647.) — « Medor ayant été « par fortune trouvé par la belle Angelique, demy « mort au milieu d'une grande *jonchée* de gens « morts. » (Rech. de Pasquier, liv. IX, p. 820.) — [3° Fromage fait dans un panier de jonc : « Une « *jonchée* à faire fourrages. » (De Laborde, Emaux, p. 351.) — « Sous un plumage plus blanc Que le « laiet sur *jonchée*. » (Rons. 466.)] — 4° Bottes de jonc formant nasses à prendre le poisson : « Tous « engins de bois, soient nasses d'ozier, nasses pel- « lées, *jonchées*, ou autres engins quelconques. » (Ord. 1, 794.) — [« Item la pescherie aux usagiers « qui peschent en la ditte riviere à panier, à verge, « aus *jonchées* et à la main. » (Jl. 56, page 233, an. 1318.)]

Jonchement. Action de joncher. (Cotgrave.)

Joncher, Joncier, Jonquier. [Joncher, au propre et au figuré : « La veïsez la terre si *jun- « chée*. » (Rol. v. 3388.) — « En le chambre entre « ou li gonc sont *jonciés*. » (Aubri, p. 162.) — « Et « li liz saint Thomas esteit apareilliez Dessus un « chaellit qui tut esteit quiriez D'une cuille pur- « pointe, d'un poi d'estrain *junchiez* E de chiers « linges dras e blancs e deliez. » (Th. de Cantorb. page 102.) — « Et *joncheroient* lor maisons, Quand « vendroit la froide saisons, De bele paille nette et « blanche. » (Rose, v. 17875.) — « Ne pooint les « dis habitans... prendre herbe esdis marais, se « n'estoit les samedis après disner et autres festes, « pour jonquier leurs maisons. » (Cart. 23 de Cor- bie, an. 1448.)]

Jonchere, Jonchiere. Lieu couvert de jonc :

Melz valt près *jonchere*
Que loinz praere. (Prov. du Vil. ms. S. G. f. 76^a.)

[« Sont venues à la riviere Trouvent les prez et « la *jonchiere*, El grant place pour herbergier. » (Athas, dans D. C. III, 923^b.) — « Comme l'exposant « feust alez... pour aidier à amender noz chemins... « il commença à houer en une *jonchiere*. » (Jl. 133, p. 31, an. 1388.)]

Joncherie, s. Tromperie : [« Vous entendez « bien *joncherie*. » (Villon, éd. Jannet, p. 104.)]

Ne suivons plus d'amour l'escolle
On n'y list que de tromperies,
La science est folle parole,
Les grans juremens menteries,
Les statutz ce sont *joncherics*. (Coquillart, p. 49.)

Jonchet. [Les premiers jonchets furent de petits brins de jonc : « Plusieurs bastons d'yyvere et

« d'if et *jonchez* et billes d'yyvere. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, vi^e série, I, 354, xv^e s.)]

Joncheur. Trompeur : « Jangleurs, *joncheurs*, « detracteurs, flatereaux. » (R. de Collyere, p. 142.)

Joncheure. Action de joncher. (Perceforest, vol. II, f. 126^a.)

Jonchu. Jonché. (Brant. Dames gal. I, 344.)

Jone. [Jeune : « Et li viel homme et li *jone* mes- « quin. » (Roucisv. p. 155.) — « *Jone* et chanu. » (Gerard de Viane, v. 3265.) — « *Jone* et barbé. » (Garin, I, 66.)]

Joneces. [Ebats enfantins : « S'esbatoit li rois « qui estoit son oncle, en ses *joneces*. » (Froissart, vol. II, fol. 33.)]

Jongler. Mentir : « Leurs contes (des jongleurs) « estant mesprisés à cause des meneries trop evi- « dentes et lourdes, quand on vouloit parler de « quelque chose folle et vaine, l'on disoit ; ce n'est « que jonglerie, estant enfin *jongler* ou jangler pris « pour bourder et mentir. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 79.) — [Fauchet a tort de confondre *jangler* et *jongler* : *jangler* est une variante orthographique de *gengler*. (V. ce mot.)]

Jonglerie. [1° Métier de jongleur : « Cil qui « servent de *jonglerie* Viellent par devant le conte. » (Dit du Buffet, v. 140, xii^e s.) — 2° Tromperie (voir le précédent) : « Pour l'outrecuidance punir D'au- « cuns qui, par leur *jonglerie*, Veulent par fois « conquerir Des grans biens de ma seigneurie. » (Ch. d'Orléans, 118^e ballade.)]

Jongleur. [Chanteur ambulancier qui, comme les rhapsodes de la Grèce, récitait par les châteaux, les villes et les bourgs, les poèmes des troubadours. Le jongleur ne se bornait pas à réciter des romans ou de très chansons de geste ; il jouait de la harpe ou de la flûte, faisait des tours de gobelet, montrait des singes et des animaux savants, usait même au besoin des grimaces et des plaisanteries du saltimbanque. Au xii^e et au xiii^e siècle, le *jongleur* fut parfois riche et considéré comme un trouvère ou un ménestrel ; mais, au xiv^e siècle, son nom est une insulte : « S'il advenoit qu'aucun appelast un autre « *jongleur*, ou bourdeur, ou ribault. » (Bouteiller, Som. Bur. II, 814.) — « Tous *jongleurs*, basteleurs « et joneurs de cordes et tous autres jeux diffa- « mez. » (G. Cout. liv. IV, ch. 4.) Voir sur les jongleurs, *les Rues du Vieux Paris*, par V. Pournel, Didot, 1879, in-8°, p. 323-377.]

Jongloier. [Jouer des farces, faire des jongle- ries, dans Du Gange, sous *Juglatores*.]

Jonglure. Voir Janglerie. [Droit que certains seigneurs prenaient sur les baladins. « Et encore a « droit ledit fief de Villefort, de la coutume des « femmes de vie et la *jonglure* des *joualliers* qui « ne peuvent jouer audit Châteaulandon sans le « congé de ladite dame de Jalmain. » (1679. Avenu du fief de Villefort.) (L. C. de D.)]

Jonquiers. [Lieux plantés de joncs. « De cer-

« lains aultres menus cens deubs chacun an, audit
« jour S. Rémi, pour bois, isles, motelles, et *jon-*
« *quiers* étant en laditte riviere d'Aisne. » (1453,
Soissons.) (L. C. de D.)]

Joq. [Timon : « Le *joq* ou timon d'un char. »
(JJ. 171, p. 67, an. 1419.)]

Jouer. [Jouer : « Il ne nous laissa mie ci
« *joquer* longuement. » (Cuvelier.)] — Etre en
repos, percher, jucher.

Jor. [Jour. (Roland, v. 915, v. 3100.) — « Al
« *for* du jugement quant Dex tiendra ses plais. »
(Saxons, XV.) — « Mais a dame de valor Doit on
« penser nuit et *for*. » (Couci, I.)]

Expressions et proverbes :

1° « *Jor* en deis, » au dixième jour. (Carpentier,
Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133.)

2° « *Ja jor*, » jamais. (Gilles li Viniers, poët. av.
1300, t. III, p. 991.)

3° « *Ja n'y aura jor* entre nuit, » je ne différai
jamais d'un jour. (Floire et Blanche. ms. S. G. 199^b.)

4° « *James jor*, » jamais. (Poët. av. 1300, p. 1437.)

5° « *Dusqu'à cest jor d'ui*, » jusqu'à ce jour. (Du-
chesne, Gén. de Béthune, p. 373, an. 1226.)

6° « *A tous jor* mais, » à perpétuité. (Perard, Hist.
de Bourg, p. 300, an. 1213.)

7° « *Plus avoir uns jor* k'en mil ans, » gagner
immensément en un jour. (Mousk, p. 248.)

8° « *Au vespre loon le biau jor*. » (Poët. av. 1300,
t. I, p. 71.)

Jornal, Jornel. [1° Etoile du jour : « Tu ies
« solaus, Tu ies *jornals* Et est si de marine. » (Wac-
kernagel, p. 70.) — 2° Mesure de terre : « Je en lais
« *jornel* et demi à l'eglise, pour mon service faire
« le jour de mon enivarsaire. » (Cart. du Val N. D.
an. 1274.) — 3° Travail, peine : « Son desirier trem-
« ble, car il ot fort *jornal*. » (Agolant, v. 335.) —
4° Jour de la mort : « Tost fust venus Richars à son
« *jornal*. » (Agolant, v. 238.)] — 5° Jour :

Bon *jornel* fait

Qui de fol se delivre. (Prov. du Vil. f. 74^a.)

6° « *Pains chaske jornals*, » pain quotidien. (S'
Bern. Serm. p. 131.)

Jornéer. [Voyager à grandes journées : « Si se
« hasta moult (Charles le Chauve) de *jorneer* pour
« faire la feste de la resurrection en l'eglise de S.
« Denis en France. » (Dom Bouquet, VII, 141.)]

Jornoier. [Travailler à la journée : « Et si pour
« li grever, il le voise ajournant ès jours que il
« doive *jornoier* et faire son labour. » (Beauman.
ms. ch. 2.)]

Jorrasier. [Noyer : « Pierre Lengloys de une
« serpe avoit copez ou jardin dudit exposant plu-
« seurs arbres, c'est assavoir nouerriers ou *jorra-*
« *siers*. » (JJ. 149, p. 290, an. 1396.)]

Josque. [Jusque : 1° *préposition* : « *Josqu'* à l'
« rei. » (Rol. v. 510.) — 2° *Conjonction* : « *Josque*
« il vengent. » (Rol. v. 1838.)]

Josse (Saint). Ce saint avait une maladie sous

sa protection : « Du mau Saint Leu, de l'avertin, De
« *Saint Josse* et Saint Mathelin. » (Desch. f. 212.)

Joste. [Jôte : « Quand li lances froissent et
« faillent, O li espées s'entressaillent, Ne vunt pas
« *jostes* demandant, Maiz à chapleis se vunt ferant. »
(Rou, v. 9114.)]

Josteor. [Jôteur, dans Parlon. v. 7284.]

Joster. [Jôter : « Mors est mes sires : Occis fu
« au *joster*. » (Romancier, p. 47.)]

Jostiser (se). v. [Exercer la justice, faire des
exécutions. (Perard, Hist. de Bourg. 316, an. 1215.)]

Jou. [Je : « A ce conseil me acorde *jou* bien. »
(Froiss. t. II, p. 323.)]

Joue. [« Uns ransiaus l'ot ateinte parmi sa
« destre *joue*. » (Berte, 33^e coup.)] — « Veit cheoir
« d'amont la *joue* d'ung image qui faict estoit en
« semblance de roy... si cheut si durement à terre
« qu'elle fut toute cassée. » (Lanc. du Lac, II, 99^e.)

Expressions tout :

1° « Se battre les *joues*, » se repentir. (Oud.)

2° « Batre les *joues*, » frapper. (Id.)

3° « S'en donner au travers des *joues*, » pour
dire en manger tout son content. Il répond à notre
façon de parler : « S'en donner par les barbes. »

(Nuits de Strapar. t. II, p. 338; Cotgrave.)
4° « Sous un nez pointu et *joues* plates il n'y a
« rien de bon. » (Apologie d'Hérod. p. 177.)

Jouée. [Soufflet : « Le suppliant feri ledit Jehan
« une *jouée* de la paulme seulement. » (JJ. 114,
p. 93, an. 1378.)]

Jouel. [Le Joyau, au propre et au figuré : « Car
« en dame haïe à moult vilain *jouel*. » (Berte, c. 85.)
— « Si c'est coze qui soit de tel nature qu'ele ne
« se pot deprecier ne departir, si come un ceval ou
« un *jouel* d'or ou d'argent. » (Beaum. XXIV, 29.)
— 2° Maladie : « Une autre plaie d'epedimie, appelée
« communement oudit pays (Soissonnais) le *jouel*. »
(JJ. 114, p. 58, an. 1378.)]

Jouement. Action de jouer. (Oudin.) On lit
joement, aux Poëtes av. 1300, t. I, p. 1174.

Jouenete, adj. Diminutif de jeune :

Tel usaige as depiecha apris,

Ke nus n'en iert tentés ne garendis,

Ne haus ne bas, *jouenete* ne viellete.

Poët. av. 1300, t. III, p. 1093.

Jouer. [1° Jouer : « Qui aloient *jouant* sur l'erbe
« qui verdie. » (Berte, 2^e couplet.)] — 2° Badiner :

Guillaume s'est el lit assis

Joste la dame o le cler vis,

Rüt et parole, et *joe* a li

Et la dame tout autresi. (Fabl. MS. de S. G.)

3° [Faire la débauche : « Thomas Brisoul par son
« mauvais engin et faulx decevement, avoit fors-
« traite Alisette femme de Pierre Picart d'avecques
« son dit mari et menée *jouer* hors du pais. » (JJ.
117, p. 35, an. 1380.)] — 4° Manier : « Adonc luy
« dit un Breton qui molt savoit bien *jouer* de l'ar-
« balete: voulez vous que je vous rende mort ce
« portier et du premier coup. » (Froiss. liv. II, p. 5.)

— « Porter l'espée sur la cuisse et n'en savoir
« jouer. » (Apolog. pour Hérod. 510.) — 5° Jouër.
« Parlant de la mort du marquis de Beaupréau :
« Ainsi que le roi et toute la jeunesse se jouoient à
« cheval. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 303.)

1. [Expressions relatives à différents jeux :

1° « Jehan Aysnes qui avoit joué aux mavelles à
« six tables, appelé le jeu Saint Marry. » (JJ. 167,
p. 87, an. 1412.)

2° « Comme plusieurs compaignons se feussent
« assembles pour jouer aux noix, à mettre per ou
« non per en une fosse. » (JJ. 146, p. 418, an. 1394.)

3° « En la laverne en la ville de Rennes..... se
« prindrent à jouer aux dez et au poullain. » (JJ.
122, p. 232, an. 1383.)

4° « Lesquelz compaignons disans qu'ilz vouloient
« jouer à l'œuf;... l'un d'eulx eust pris un œuf et
« l'eust mis emmy la sale ou ils estoient pour
« jouer. » (JJ. 167, p. 236, an. 1413.)

5° Peut-être jeu de dames : « Le suppliant et
« Satin se prindrent à jouer aux vaches pour le vin
« scuellement. » (JJ. 183, p. 96, an. 1456.) — « Les-
« quelz se prindrent à jouer aux vaches, au plus
« de blanches ou de noires. » (JJ. 189, p. 159,
an. 1457.)]

II. Expressions diverses :

1° « Se jouer, » se battre. (Mém. de Bassomp. I, 44.)

2° « Se jouer sur quelque chose, » discourir,
s'égarer sur quelque chose. (Défense, par Estienne
Pasquier, 315.) — 3° « Jouer à bander et à racler, »
agir, faire en toute extrémité. (Colgr.) — 4° « Jouer

« à boutehors. » (Voy. BOUTEHORS.) — 5° « Jouer de
« doubles noeuds, » pour trahir. (Besch. fol. 435^r.)

6° « Jouer de doux parler, » parler bien. (J. d'Aut.
p. 30.) — 7° « Jouer des estoentis. » (Voy. ESTOERTS.)

8° « Jouer à la fausse compagnie, » abandonner,
laisser dans l'embaras. (Brant. Cap. fr. t. II, 359;
Mousrelet, II, p. 122.) — 9° « Jouer de son lief, »

(Voy. FIEF.) — 10° « Jouer de force, » combattre
avec supériorité. (J. d'Auton, p. 30.) — 11° « Jouer à
« la fosselle, » expression obscène. (Oudin.) —

12° « Femme qui joue, galle, » une femme qui est
en flagrant délit. (XV Joyes du Mariage, p. 183.) —

13° « Si que dy que la fortune lui joua moult bien
« de son jeu, ainsi qu'à mains en ce jour en jouera
« encore. » (Froiss. IV, 75.) — 14° « Jouer du jeu

« dont on est joué, » rendre la pareille. (Percef. t. I,
f. 52^r.) — 15° « Jouer à l'amoureux franci, » avoir
patience. (Pasq. Œuv. mesl. p. 385.) — 16° « Jouer

« des mains basses. » (Voy. MAINS BASSES.) — 17°
« Jouer d'un autre mestier, » s'y prendre autre-
ment. (Froiss. liv. I, p. 400.) — 18° « Jouer de la

« navette. » (Colgrave.) — 19° « Jouer des orgues, »
expression ordurière. (Colgrave.) — 20° « Jouer à la

« prime, » prévenir quelqu'un. (Brant. Dames Gal.
l. I, p. 94.) — 21° « Jouer du rebec. » (Colgrave.) —

22° « Jouer de repentailles, » se repentir. (Pasquier,
Lett. III, p. 632.) — 23° « Jouer de serre croprière. »
(Colgr.) — 24° « Jouer à la lire, » pour dire piller,
parlant du peuple. (J. d'Auton, ms. fol. 146^b.) —

25° « Por anseulx arrester, jouerent des talons

« jusqu'à Lyon. » (Lett. de Louis XII, t. IV, 161.) —
26° « Mal joue qui fiert la joue. » (Colgr.)

Jouere, Joueur. [Cas sujet et cas régime :
« Car il estoit jouere as dés. » (J. de Condet, 131.)]
— « La bande des hallebardiers entremelez de grands
« joueurs d'espée tous revestus d'une mesme pa-
« rure. » (And. de la Vigne, p. 118.) — [Ces épées
étaient des flamberges qu'on prenait à deux mains,
et qui, jusqu'en 1789, servaient en France à décapiter
les gentilshommes. Les maîtres d'escrime en
apprenaient le maniemment, comme le prouve la
charte suivante de 1455 : « Jean Taillecourt, maistre
« joueur de l'espée à deux mains et du boucler
« cognut.... que pour la grant habileté.... de Jehan
« de Beaugrant, demourant à présent à Chosy, tou-
« chant lesdiz jeux, et pour le bon rapport qui fail
« lui a esté de la personne dudit Beaugrant par
« Jehan Perchel prévost desdiz jeux... a fait... Jehan
« de Beaugrant prévost desdiz jeux de l'espée à
« deux mains et du boucler, et lui a donné povoir
« et autorité de tenir escolles desdiz jeux par tous
« lieux en ce royaume... »]

Joufflu, dans Rob. Estienne, Gramm. fr. p. 111.

Joug. [Au propre et au figuré : « Quant li hom
« use sa vie en vices, il li semble trop grief le joug
« de la vertu. » (Brun. Lal. Trés. p. 343.) — « Jamais
« buef sa teste corne ne mestroit à jou de char-
« rue. » (Rose, v. 18006.)]

Jougleor. [Jongleur : « La veissiez fleuleors,
« menesterez et jougleors. » (Rose, v. 754.)]

Jouise. [Epreuve par le fer chaud, par l'eau :
« Un jouise fist faire de .xxx. homes, pour savoir
« quel droit ses oncles avoit ou roiaume son pere :
« li jouises de dix homes fu par iave boulant; et
« li jouises d'autres dix par fers chaus; et li tiers
« jouises des autres dix par iave froide. » (Dom
Bouquet, VII, p. 144.)]

Joug. Perchoir, juc. Parlant d'un avocat qui
francoisit le latin : « Il usoit quelquefois de si rudes
« termes que les poules en fussent tombées du
« joug. » (Des Perr. I, p. 102.)

Jouquer. Percher, jucher, en picard. (V. JOUËR.)

Jour. [1° Jour, opposé à nuit : « La nuit demu-
« rent presque vint à l'jer cur. » (Rol. v. 162.) —
2° Espace de vingt-quatre heures : « Viendral li jurs,
« si passeral li termes. » (Id. v. 54.) — 3° Temps,
heure : « Lesquelz se logerent en un cuignet des
« bergeries, où il avoit un tas d'essaiés à brebis,
« ouquel ilz furent en attendant que icelle Gilou
« venist, quant jour seroit, affourrer icelles brebis. »
(JJ. 161, p. 163, an. 1406.) — 4° Délai : « Pedans un
« jour qui ne fust pas trop loutains après sa deli-
« vrance. » (Froiss. IV, 118.) De là les expressions :
« Il prisent un mois de jour. » (Id. IV, p. 230.) —
« Donner jour. » (Id. IV, 271.) — « Elle estoit si
« enchainée que sus ses jours. » (Id. II, 144.) —
5° Jour de bataille, bataille : « Ils se misent en
« pryere envers Dieu que ils les visist jeter dou
« jour à honneur. » — 6° Journal, mesure de super-

« ficie : « Item une maison assise à Reims, dev' le
 « guers de la porte à Véelle, un *jour* de bois, un
 « pré. » (JJ. 106, p. 306, an. 1374.) — 7° Assise, jour
 où l'on rend la justice : « Simon Quarré, demeurant
 « à Monestaul lez Aucerre, fist appeler le suppliant
 « aux *jours* du soir dudit jour... auxquels jours le
 « suppliant ala. » (JJ. 143, p. 73, an. 1392.) De là
 l'expression : « *Jour* des barons, grands, hauts
 « *jours*. » C'étaient des assises tenues dans certain-
 nées villes, à des époques périodiques ou indétermi-
 nées, pour prononcer en dernier ressort sur les
 affaires jugées en première instance par les baillifs
 ou sur les causes d'un intérêt exceptionnel. C'est
 au tribunal établi à Troyes par les comtes de Cham-
 pagne que parait remonter l'origine de cette insti-
 tution. Les barons y prenaient place trois ou quatre
 fois par an, et y rendaient les sentences en suivant
 l'ordre des baillages, par voie d'enquêtes ou sur
 plaidoirie : « Des deus cens livres de rente de la
 « damoiselle de S. Cheron, l'en mait la besogne
 « au parlement, qui vient au *jour des barons*. »
 (Du Cange, sous *Dies baronum*.) — Item requereur
 « li gentilhomme que on tiengne les *jours de Troies*
 « deux fois l'an, et que on y envoit tels gens, qui
 « puissent et doivent delivrer les bonnes gens selon
 « la raison. » (Du Cange, II, 848^b, an. 1297.)

Expressions :

1° « *Jour* des bures, » premier dimanche de
 carême : « Lesqueilz quaitrevins escus d'or je ai
 « promis et promes à paier... au *jour des bures*
 « prochainement venant. » (Ch. de 1349 ; Du Cange,
 sous *Bure*.)

2° « *Bon jour*, » dimanche de Pâques : « Comme
 « en la sepmaine penseuse l'an 75 derrain passé,
 « ledit Guillot... li dist et monstra comme il estoit
 « bonne sepmaine et près du *bon jour*, et qu'il
 « appartenoit un chascun estre à paiz. » (JJ. 110,
 p. 213, an. 1376.)

3° « *Les .xx. jours*, » de Noël à l'octave de l'Épi-
 phanie : « La veille de .xx. *jours*, nommez les petits
 « rois. » (JJ. 172, p. 428, an. 1423.)

4° « *Jours* de la verderie, » jour où les verdiers
 font leur rapport : « Jehan de Vandosme, escuier,
 « maistre et enquesteur de nos eaues et forests ès
 « parties de Normandie... tenant les *jours* de la
 « verderie de la forest de S. Stuer. » (JJ. 156, p. 434,
 an. 1402.)

5° « *Toute jour*, » toute la journée : « Et estoient
 « par connestables *toute jour* et toute nuit en leurs
 « armeures. » (Froiss. II, 424.) On disait aussi *toute*
jour ajournée, pour tous les jours : « *Jour ajour-*
née. » (Desch. fol. 21^a.)

6° « *Jours* après autres, » de suite. » (Nouv. Cout.
 Gén. II, p. 4159.)

7° « *Jours* des ames. » Les Picards appellent ainsi
 le jour des trépassés. (Du Cange, sous *Dies*, 7.)

8° « *Jour* competant. » (Boul. Som. Rur. p. 882.)

9° « Par le *jour* Dieu, » serment de Charles VIII.
 (Brantôme, Cap. fr. p. 226.)

10° « *Jour* de draps. » (Voy. DRAP.)

11° « *Faire jour*, » céder. (Oudin.)

12° « *Garder son jour*, » comparoir à son assi-
 gnation. (Boul. Som. Rur. p. 35.)

13° « *Jours* généraux, » assises générales. (Ord.
 III, p. 335.) Synonyme de *grands jours*.

14° « *Faire ses grands jours de*, » en parlant
 d'habits. (Arest. Amor. p. 107.) Nous disons faire
 ses beaux jours.

15° « *Jour* en halle, » jour auquel on doit com-
 paroir en jugement. (Ord. V, p. 135.)

16° « Je file, je travaille et fais tout le mieux que
 « je puis, tant que j'en mourray *avant mes jours*. »
 (XV Joies du Mar. p. 99.)

17° Servés loyalement sans séjour ;

Car longue debte vient à jour. (Froiss. Poës. p. 133.)

18° « *Moy* qui estoye tant enceinte comme sur
 « *mes jours*, » c'est-à-dire au terme de ma gros-
 sesse. (Percef. IV, fol. 118.)

19° « Il y a encore *jour d'avis*, » il y a encore du
 temps. (Oudin.)

20° *Jour* naturel et artificiel : « *Jour naturel*
 « emporte vingt quatre heures, et le *jour artificiel*
 « est appellé entre le point du jour et le jour fail-
 « lant. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 310 ; Britt. Lois
 d'Anglel. ch. LXXX, fol. 209^a ; Cotgr.)

21° « *Jour* nopcier, » jour de nocce. (Nouv. Cout.
 Gén. I, p. 1079^a.)

22° « *Jours* nouveaux, » petites assises qui se
 tenoient dans l'intervalle des grandes, appelées
 grands jours en 1420 : « Item pour ce que il y a une
 « maniere de jurisdiction que l'on appelle *nouveaux*
 « *jours* qui est de cas survenans, est ordonné que
 « homme ne sera tenu de proceder ou respondre
 « d'aucun cas perpetré ou advenu devant le juge
 « d'iceulx *nouveaux jours* par avant les termes
 « derrains precedans celle delivrance de *nouveauls*
 « *jours*. » (Ord. des D. de Bret. fol. 197^b)

23° « *Jour* de pain perdu. » (Cotgr.)

24° « *Jour* périlleux, » le 1^{er} jour de mai et autres.
 (Voy. Aresta Amorum, p. 358.)

25° « *Jour* servant, *ournée* servante, » jour auquel
 une cause est assignée, et doit avoir expédition.
 (Laurière.)

26° « Un *jour* juge de l'autre et le dernier de
 « tous. » (Cotgr.)

27° « *Après les jours de*, » c'est-à-dire après les
 derniers jours, après la mort. (Rymer, t. I, p. 109,
 an. 1268.)

28° *Jours de pont*, s. Instrument dont on se servoit
 pour donner un assaut à une ville : « Quant est
 « pour donner assaut par mine, lorsque vous
 « verrez vostre opportunité, vous convient avoir
 « cent cinquante piez de cheivre, seize *jours de*
 « *pont*, vingt-quatre escheilles. » (Le Jouvenç. 86^a.)

Journade. [Cottes à grandes manches : « Et
 « avoit son varlet (ou héraut) une *journade* vestue
 « ou estoit l'enseigne du duc, c'est à scavoir la croix
 « de Saint Andrieu. » (Monstr. III, f. 46^a, an. 1452.)]

Journal, s. et adj. 1° Registre où l'on inscrit
 des actes journaliers : « Un tiers pour tenir un livre
 « que l'on appellera *journal*... pour enregistrer
 « toutes choses qui seront faites en la dite cham-

« bre (le parlement), en quel registre nous voulons
« que toutes choses qui y seront faites soient enre-
« gistrées, chacun jour. » (Ord. de Ph. V, aux Ord.
I. I, p. 704.)

C'est le papier *journal* des maux que j'ay soufferts.

(Euv. de Des Portes, p. 91.)

2° « Armes *journalles*, » armes journalières.
(Mém. d'Ol. de la Marche, I, 193.) — 3° Du jour, du
matin ; « *estoile journal*, » Lucifer.

Li mathelot les voilles tendent,
Ly autres les avirons prenent,
Et ly maistre, qui la nef garde.
Aux estoilles tout droit regarde.
L'estoile voit qu'on dit *journal*,
Lors atourne son gouvernal
A celle qui la voie enseigne.

(III *Maries*, p. 376.)

Journalité, s. Le matin. Parlant du jour arti-
ficiel de 24 heures : « Si est divisable en quatre
« parties. Car un pourra commencer en la nute et
« finir en la minute. L'autre pourra commencer en
« la minute et finir en la *journalité*. La tierce
« pourra commencer a la *journalité* et terminer à
« midy. La quartie pourra commencer a mydi et
« pourra passer à la nute. » (Britton, Loix d'Angle-
terre, fol. 209 a.)

Journée. [1° Durée d'un jour : « Après ces cho-
« ses, prist li consaus le roy et li consaus le sou-
« danc *journée* d'aus acorder. » (Joinville, § 301.)
— 2° Voyage d'un jour (de l'anglais *journey*) : « Tout
« ainsi s'en alèrent bien cinq grandes *journées*. »
(Berle, c. XIX.) — 3° Travail d'un jour : « Quant sui
« pignée et atornée, Adonc est fete ma *journée*. »
(Rose, v. 590.) Voir Desch., fol. 503 c. — 4° Salaire
d'un jour : « Et aussi lesdiz esleus et receveurs ont
« pris *journées* sur nous outre leurs gages. »
(Ord. VI, p. 514, an. 1374.) — 5° « *Journée* de terre,
« c'est assavoir autanc comme une charrette peut
« labourer le jour. » (Gloss. 7684, sous *Jornata*, 2.)
— 6° Espace de terre équivalant à une journée de
route : « Ele avoient en Norhombrelande bien deux
« *journées* de país. » (Froiss. III, 425.) — 7° Délai :
« Bien sçavoit messires Thumas le *journée* expresse
« pour yaus rendre que li baron qui dedens Tou-
« wars se tenoient, avoient pris. » (Froiss., I, VIII,
p. 210.) — 8° Bataille : « Ne onques ils ne porent
« obtenir place ne *journée* de bataille contre les
« nostres. » (Id. I, XVI, 2.) — Parlant des Anglois
vaincus par les Ecossois : « Enfin la *journée* leur
« fut contraire car le champ de bataille demeura
« aux Ecossois. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII,
p. 146.) — « Encore que depuis il perdit deux gros-
« ses *journées* contre les Carthaginois. » (Machiav.
le Prince, p. 60.)

Expressions :

[1° « Avoir, tenir la *journée*, » conduire des négo-
« ciations de l'allemand *tagen*, siéger en délibéra-
« tion : « Il est en la Marce d'Escoce ou il a la *journée*
« et la frontiere de parlement pour nous contre les
« Escos. » (Froiss. I, X, 209.) — « Et s'estoiffa aussi
« moult grandement pour tenir sa *journée*. »
(Froissart, I, XVI, p. 96.)]

2° « Aller à la *journée*, » se rendre à l'assignation.
(Ord. I, III, 29.)

3° Envoyer à la *journée*, « envoyer à une assem-
« blée de pléniopotiaires. L'an 1459, au mois de
« juin, « le duc de Bourgogne *envoia à la journée* de
« Mantua, le duc de Cleves son neveu pour conve-
« nir avec le pape et les autres princes chretiens. »
(Hist. Chron. depuis 1400 jusqu'à 1467, p. 355.)

4° Mettre *journée* à quelqu'une, « donner un
rendez-vous parlant d'amour :

Et qu'est ce donc ? seule vous voy ;

A qui avez vous *mis journée*. (Desch. f. 450 c.)

Parlant d'un chevalier qui entend quelqu'un
pendant la nuit dans la chambre de sa maitresse :
« Quand le chevalier voit ce il se mist en grant
« jalousie car bien cuyda que ce fust autenc cheva-
« lier qui *eust mys journée à s'amye* qui se dor-
« moit a donc en son lit pres de luy. » (Perceforest,
vol. II, fol. 14 b.)

5° « *Journée* blanche. » (Cotgrave.)

6° « En la *journée* venir en halle, » venir exprès
au jour marqué. (Ord. I, V, p. 134.)

7° « *Journée* d'une poule, » un œuf. (Oudin.)

8° « Un fringant à *journée*, » un homme bien
arrangé, bien peigné. (Coquillart, p. 154.)

9° « Bonne *journée* fait qui de fol se delivre. »
(Cotgrave.)

10° « Les grands boeufs ne font pas les grandes
« *journées*. » (Cotgrave.)

Journer, Journoier. [Voir *JORNEER*.] 1° Tra-
vailler à la journée. Parlant d'un seigneur qui force
son vassal de quitter son ouvrage pour venir tra-
vailler à ses terres : « Es jours qu'il doit *journoier*
« et faire son labour, et se cheste chose est fete
« savoir au compte il ne le doit pas souffrir. »
(Beaumanoir, ch. II, p. 23.) — 2° Tenir la journée :
1° A la guerre ou en tournoi :

Par *journoier* seroit tost destruis. (Desch. f. 146 a.)

2° A traiter, à négocier. Parlant de députés ou
d'ambassadeurs : La ville de Gand envioie des dépu-
tés à Lille « où *journée* leur fut baillée pour *jour-*
« *noyer* avec les commis de par le duc de Bourgogne
« sous le moyen des ambassadeurs du roy Fran-
« çois. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 377.)

[3° Voyager par journées : « Lesquels suppliant
« et Chaignon partirent ensemble du bien de Guer-
« reet et *journerent* jusqu'en la ville de la Sous-
« terrain en Limosin. » (J. I, 199, p. 599, an. 1464.)]

Journeur. [Ouvrier de journée : « Laisseront
« tous les ouvriers *journeurs* euvre à heure de
« complice. » (J. I, 173, p. 151, an. 1424.) — « David
« Duval povre homme, *journeur*, faucheur et
« bateur en grange. » (J. I, 195, p. 424, an. 1470.)]

Journet. [Bréviaire : « Item un *journet* en
« petit volume. » (Invent. de l'église de Cambrai,
an. 1371.)]

Jourour. [Juge expert : « Par mesmes les *jour-*
« *ours* soient les terres estendues à la very value. »
(Britton, p. 138 b.)]

Joüs. [Joyeux : « En sun courage en est joüs » et liez. » (Rol. v. 2803.)]

Jouste, Joste, Juste. [1° Combat à cheval d'homme à homme avec la lance : « Quand li lances « froissent e faillent, O li espées s'entreassaillent, « Ne vunt pas *justes* demandant Mais à chapelreiz « se vunt ferant. » (Rou, v. 9114.) — « Dunc li tor- « neimens s'assembla ; Qui *juste* quist tost la trova. » (Marie, Milon.)] — « Beau sire, voulez vous venger « vostre compaignon en la *jouste* ou à l'espée. » (Percef. I, f. 32.) — [2° Combat de coqs : « En ce « karesme enlrant... une feste ou dance que l'en « faisoit lors d'enfans pour la *jouste* des coqs, ainsi « qu'il est acoustumé (en Dauphiné), » au registre J. 134, p. 37, an. 1383. L'étymologie est la prépos. latine *jucta* qui a donné en français *joste, juste, jouxte.*]

Expressions :

1° « *Joustes* à tous venans, grandes et plenières, » joustes qui se font sans tournoi. (Saintré, p. 27.)

2° « Glaive de *jouste,* » lance de joûte : « En celle « secousse fut mon seigneur Yvain abattu à terre et « navré de deux *glaives* de *jouste.* » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 156 a.)

3° « Grosse *jouste.* » (Lett. de Louis XII, I, p. 208.)

4° « *Jouste* de guerre. » (Saintré, p. 370.)

Jouster, Joster, Juster. [1° Placer auprès, en latin *jucta*, joindre : « Devant vus *juster* e en- « renger. » (Roland, v. 2181.) — « Grans bataillies « *juster.* » (Id. 2889.) — « Trestut le cors à la lere « li *justet.* » (Id. 2020.)]

Mant en engleiz et en noreiz,

Ilons senefie en Franceiz,

Jouste ensemble *north* et *mant*,

Ensemble ditez donc *Normanz* :

C'est homme de *north* en romaniz,

De ce vint le non as *Normanz.*

(Rou, p. 114.)

2° Assembler :

Se sont *jousté* communement

Li chetif ; si ont fait commune,

Comme la gent qui doit estre une. (Brut, f. 2. 4.)

Parlant de paysans révoltés en Normandie :

Tant ala Raoul espiaint,

Et par espies enquerant,

Que, par malades et par soins,

Qu'il ataint et pris les vilainz

Qui *joustoient* les partemenz.

Et prenoient lez seremenz.

(Rou, p. 465.)

[3° Au pronominal, se placer près d'un adversaire pour lutter avec lui : « A mei çar vus *justez.* » (Rol. v. 1976.) — « Se *joster* à quelqu'un. » (Parton. v. 2852.) — 4° Même sens au neutre : « Feluns « Franceiz, hoi *justerez* à noz. » (Rol. v. 1191.) — « Ne daignu onques messire Bouchicaus fuir et « *jousta* franchement à messire Huo de Hastings « et le porta à terre. » (Froissart, t. III, p. 152.) — 5° Attaquer, à l'actif : « Et fut Loys Raymbault « *jouste* et porté jus de son cheval. » (Froissart, t. XI, 127.)] — 6° Lutter deux à deux, par opposition à combattre en règle : « Hektor le liert si qu'il le « porte en mi le champ : « Sire, dist Hektor, je ne « seay comment vous le ferez à la meslée ; mais au

« *jouster* seay je bieu que vous en avez le pis. » (Lancelot du Lac, I, f. 102.)

Jousteur, s. Qui joûte, qui combat : « Toutes « voyes en mescheit il tant au preux Durseau qu'il « tumba par terre et son *jousteur* demoura en « selle. » (Perceforest, IV, f. 123 b.) — [« Thibaut de « Reins le vaillant *jousteor.* » (Ronceiv. p. 108.)]

Joustice, Joustice. [1° Justice, au sens philosophique : « (Raous) pour ce avoit à non jousti- « cieres pour ce que il tenoit très bien *joustice,* ne « ne pendoit pas les manifoiteurs à son braieul... « Mauvaisement leur souvient de l'eseriture qui dit « par la bouche de David le prophete : « Faites juge- « ment et *joustice* en touz fans. » (Mén. de Reims, § 2.) — 2° District judiciaire : « Monseigneur Jehan « Grapin de Nulli, chevalier a obligé lui, ses hoirs « et touz leurs bien meubles et immeubles, où ils « soient et en quelque *joustice.* » (Ch. de 1288, Du Cange, III, 950 a.)]

Jousticier. [1° Gouverner : « Je vi mon neveu « Solehadin qui estoit rois de Babilone (le Caire), « et avoit trente rois à *jousticier.* » (Mén. de Reims, § 198.) — 2° Exercer un droit de juridiction : « Jehan « Grapin de Nulli... a obligé lui, ses hoirs et touz « leurs biens... à *jousticier* par le prevost de « Paris. » (Ch. de 1288, D. C. III, 950 a.)]

Jousticieres. [Juslicier, voir sous **JUSTICE.**]

Joutise. [Tribunal : « Pierres Randouffes et « Lieteris sa fame vindrent par devant la *joutise.* » (Cartulaire de Provins, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1^{re} série, II, p. 201.)]

Jouvence. [1° Fontaine fabuleuse dont les eaux passaient pour rajeunir : « Fontaine de *Jouvence.* » (Percef., VI, f. 6.) — « Une piece de tapparecye fort « usée ou est la fontaine de *Jouvence.* » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1^{re} série, I, p. 353, 15^e siècle.) — 2° Jeunesse : « Nous aymerons et chanterons en « nos *jouvences.* » (Le Blason des faulces amours, page 235.)]

Jouvenceau. « *Jouvenceaux* de la couche, » c'est-à-dire gentilshommes du lit. (Mém. de Sully, t. VI, p. 191.)

Proverbes :

1° « Ah qu'il est beau le *jouvenceau.* » Ces paroles sont devenues proverbiales : elles sont tirées des fêtes de l'amour et de Bacchus. (Act. II, sc. II, p. 30.)

2° « Argent frais et nouveau ruine le *jouvenceau.* » (Cotgrave.)

Jouvenee. Jeunesse : « Ce fait *jouvenee* El « sotie ki trop le blece » (Poët. avant 1300, t. IV, page 1360.)

Jouvent. Jouvence : « Boete de *Jouvent.* » (Froiss. Poës. p. 350 a.) — On lit « fontaine de *Jouvent,* » au Fabl. ms. de S. Germ. f. 89 c.)

Jouxte. [Selon : « Ils lessent et souffrent joir et « user *jouxte* la forme et lecur de notre présente « confirmacion. » (1359, Usage de Perrot de Gaudi- « gny.) (L. C. de D.)]

Joveigneur, Joveignorage. [Juveigneur,

Juveigneurie. On appelait juveigneurs les frères cadets du seigneur qui avait reçu dans la succession paternelle et maternelle le principal domaine ; on disait de leurs biens qu'ils les tenaient en juveigneurie ou juveigneurage. Cette expression était fort employée en Bretagne, où la succession noble eut toujours ses règles particulières : « Et ansement preneons nous les fruitiers e les essues des terres az juveignors à noz hommes, amprez le e decés az juveignors, de ceu que il tenoient en juveigneurage. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, t. I, col. 1038, an. 1275.)

Jovens, Jovent, Jovente. [Jeunesse, dans Parton. v. 63, 67 ; dans Floire et Blanchell. v. 759.]

Jovianx. [Jeunes taureaux : « Guillaume de Figny escuier, et plusieurs autres... s'en alerent eès fondeiz querir les jovianx dudit Guillaume, e qui estoient ou pasturage des diz fondeiz. » (JJ. 118, p. 265, an. 1380.)]

Joyau. Voir JOEL, JOUEL : « A belle dame beau joyau. » (Recueil des devis amoureux, p. 47.)

Joyeuse. [Épée de Charlemagne : « Li nuns e joïuse l'espée fut d'inet. » (Roland, v. 2989.) — « Mais Joyeuse, Corto, Flamberge, Dordonnois, e Rompié, Durandal e Courtin le Danois Cedent à son taillant, et bien plus à sa gloire. » (D. C. II, p. 722.)] — « Vieux, Atropos, et me coupe la teste e de Durandal, de Joyeuse ou Clarence. » (Départie d'amours, p. 242.)

Joyuseté. 1° Plaisanterie : « Ce que j'ay fait e n'a esté que par joyuseté. » (Petit Jehan de Saint-tré, p. 640.) — « La damoiselle... dist : Sire chevalier, ne prenez pas garde à ce que j'ai dit : car, e ma foy, je ne le dys for par joyuseté. » (Perceforest, vol. I, f. 75 c.) — 2° Réjouissance : « Le jour de la Circoncision... le suppliant qui avoit souppé à une joyuseté qui se faisoit ce jour par le cardinal du e bourg (Boulogne-sur-Mer). » (JJ. 206, page 940, an. 1482.)

Expressions :

1° « Le vin blanc fait bon courage, e jambes de vin et audace de joyuseté. (Apologie d'Hérodote, page 564.)

2° « Vin de joyuseté. » (Du Cange, sous *Gaudiata*.)

Joyeux. [Voir JOÛS.] « Et s'agenouillèrent devant e le roy, en disant ainsi : e très cher sire et noble e roy, voz bourgeois de la ville de Paris vous prete sentent au joyeux advenement de vostre règne e tous les joyaux qui sont sur ceste litière. » (Froissart, liv. IV, p. 6.) — [Le e droit de joyeux avènement, qui rappelaient l'*es coronatum* des Romains, était un impôt payé aux rois de France lors de leur avènement au trône.]

Joyusement. [Usufruit : « Le suppliant avoit e fait faire prinses et arrestz... d'une portion de fief... e par icelles prinses le joyusement en fut e défendu à icellui de Florigny. » (JJ. 195, p. 1290, an. 1474.)]

Ju. [Jeu, aux Mir. de Coinec, t. II : « Se nous

e n'avons Ki no ju fache, Ja ne verrons Diu en la e fache. »] De même dans Aiol, v. 996 : « A ceste e Penteoste nos jus ferés... si en juerons par la e chilé. »

Jube. [Jube : « Le suppliant trouva un sac ou e estoit une manche d'une jube, en laquelle il prist e et embla de quarente à cinquante escuz. » (JJ. 161, p. 75, an. 1406.)]

1. **Jubé.** [Galerie relevée entre le haut de la nef et le bas du chœur : « Despense pour le jubé (de la e cathédrale de Troyes). » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, v^e sér. III, 231, xiv^e s.) C'est de cette galerie que l'on chantait l'antienne : « Jube, domne, benedi-e cere. »]

2. **Jubé (venir à).** [Se soumettre, avancer à l'ordre : « Et soit en Hollande ou en Frise, je le e feray bien venir à jubé la ou il doit. » (Chastelain, Chron. II, 58.)]

Jubilé. [Solennité publique qui, chez les Juifs, se célébrait tous les cinquante ans ; elle amenait la rémission de toutes les dettes, la restitution de tous les héritages aux anciens propriétaires, la mise en liberté des esclaves. L'étymologie est l'hébreu *iobel*, cor, trompe, qui annonçait la fête. Par suite, fête qu'on célèbre au bout de cinquante ans d'âge, de mariage.]

Venez à mon jubilé ;
J'ay passé la cinquantaine
Tout mon bon temps est allé ;
Venez à mon jubilé. (Desch. f. 184.)

Jubiler. Se réjouir : « Montaignes, jubilez la e loinge. » (S. Bernard, ms. p. 50.)

Jucher. 1° Percher sur le juc, le joug. De là on a dit d'une femme laide :

D'un calant fustes posté et couvée,
Oeulx de torel et bouche de lymier,
Grosses letres pour gelines jouchier. (Desch. f. 329.)

2° Elever : « Ma maison est juchée sur un tertre. » (Mont. III, 75), en parlant de la ville d'Evreux. — Cette signification est quelquefois devenue obscène : « Jucher une femme. » (Clém. Marot, p. 331.) — 3° Se placer, se poster :

De là s'en vint le seneschal
Du costé saint Ouy juchier,
Et Floquet et gens de cheval
De l'autre costé embuschier. (V. de Charles VII, p. 7.)

4° Se coucher :

Au soir quant vint à la vesprer
Laisserent les moissons voler
Giz aloient la nuit jouchier. (Brut, f. 403 c.)

5° Rester dans l'inaction, en parlant d'une armée : « Il ne nous laissera pas longuement jouchier icy, e ne n'attendra pas que les Anglois le viennent e assaillir. » (Du Guesclin, Ménard, p. 404.)

Expressions :

1° « Juché sur ses argots, e monté à la fortune : Pour hault monter contrefont des bigots,
Puis quant ils sont juchez sur leurs argots
Au monde font de nerveux domages. (Cretin, p. 72.)

2° « Qui avec mal plaisant se couche, souvent sur e lui le vent juche. » (Cotgrave.)

Judicatoire. [Jugement, droit de juger :

« Auquel bailli de Cassel en Flandres appartenoit
« la connoissance et *judicatoire* du cas, pour ce
« qu'il avoit esté commis en son bailliage. » (Jl. 198,
p. 571, an. 1462.)

Judicature. [Juridiction : « Avoir connoissance
« et *judicature* de toutes matieres et questions. »
(Cout. de Hainaut, ch. 83, art. 1.)]

Judiciaire. Relatif à l'administration de la
justice : « Par verité (le roi) sera garni de foy, Et
« droiturier en fait *judiciaire*. » (Deschamps, ce
qui est nécessaire aux rois.)

Judiciellement. [En justice, à l'audience :
« Laurens Petit nostre sergent en seneschauce
« de Perrigort dist illec *judiciellement* que iceulx
« consulz, manans et habitans avoient bien cause
« raisonnée de eulx plaindre. » (Jl. 190, page 28,
an. 1459.)]

Juel. [Jouay, aux Ord. III, an. 1355, p. 14.]

Juencee. [Jennesse : « Pour la *juencee* de son
« genre. » (Mém. de Reims, § 243.)]

Juenes. [Jeune : « Il estoit *juenes* de l'age de
« quatorze ans. » (Ibid. § 135.)]

Juer. [Jouer : « Unches nuls hom ne l' vit *juer*
« ne rire. » (Rol. v. 1638.) — « As tables *juent* par
« els esbaneier. » (Id. v. 111.)]

Juere. [Joueur. (Roi Guillaume, p. 79.)]

Juerie. [1^o Doctrine des Juifs : « Vous creez mie
« en *juerie*. Qui la verité dire en ose Qu'en celui
« qui par seignorie A la porte d'enfer desclose. »
(Ruteb. 216.) — 2^o Nation juive : « Mais, que li fist
« la *juerie*? Or oïés la grans dyablie. » (Vie de
J.-C. dans Du Cange, III, 911^c.)]

Juet. [Arpent : « Item un *juet* de vigne ou fié
« Robin Fretart... item trois *juetz* de terre ou fié
« du seigneur de Clouyay. » (Jl. 65², p. 326, an.
1328.) — « Douze deniers et demy chapon, assis
« sur demi *juet* de terre fresche et boys. » (Censier
d'Estilly, B. N. fr. anc. 9493, fol. 3^b.)]

Juge. [« Nus en sa querelle ne doit estre *judes*
« et partie, excepté le roi ; car cil pot estre *judes*
« et partie en sa querelle et en l'autrui. » (Beaum.
I, 24.) — « (Hypocrisie) Ses amis ne prise guerres
« Qu'ele a bailliz, provos et maires, Et si a *judes*. »
(Ruteb. I, 204.)]

Expressions :

1^o « *Juge* a quo, » juge subalterne. » (Coul. Gén.
I, II, p. 413.)

2^o « *Juges* d'armes. » Ils étoient proposés pour
décider à qui appartenoit le prix du tournoi. (Petit
Jean de Saintré, p. 372.)

3^o « *Juges* cartulaires, volontaires. » Les notaires
sont nommés ainsi. (La Roque, Traité de la Noblesse,
page 522.)

4^o « *Juges* du champ. » Dans les combats judi-
ciaires, les joutes et les tournois, ils veillaient à ce
qu'on respectât l'usage et la loyauté. Parlant d'un
combat à outrance entre deux Lombards, à Pavie,
devant Louis XII : « Les *judes* estoient Hercules,
« duc de Ferrare, et Louys marquis de Salus, les

« quels estoient dans un echaffault près de celui
« du roy, duquel pouvoient veoir tout à clair tous
« les loings et endroits du champ, et sans empes-
« chemet adviser tout l'exploit de la bataille. »
(Jean d'Aulon, p. 89.)

5^o « *Juges* diseurs, » juges qui rendoient compte
du tournoi. (La Colomb. Théat. d'honn. p. 61.)

6^o « *Juge* dessous l'orme. » (Voy. Colgr.)

7^o « *Juge* et garde de la prévôté. » — « Il est
« differnt du bailly, lequel est juge suzerain im-
« mediat d'iceluy *juge et garde*. » (Vastan, art. 5.)
— Ainsi s'appellent les *judes prévôtaires* des
villes « de Meulun, d'Issoudun en Berri et de plu-
« sieurs autres villes de ce royaume, les quels sont
« les *judes* ordinaires des roturiers, et *judes* de
« premiere instance et qui ne sont competens pour
« les causes des nobles, des cas royaux ou privile-
« giez dont la connoissance appartient au bailly,
« qui est aussi juge de la cause d'appel interjetté
« du jugement du prévôt ou châtelain. » (Laur.)

8^o « *Juge* hote. » Voir HOTE.

9^o « *Juges* et juridiction des exempts. » Ce sont
des *judes* « qui connoissent au nom du roy des cas
« royaux et des causes des eglises de fondation
« royales et des privilegiez, et des cas dont par
« prevention les officiers royaux ont accoutumé de
« connoître es terres, provinces, et seigneuries
« baillées en appanage. » (Laur.)

10^o « *Juge* des lices, » proposé pour décider qui
a remporté le prix aux combats des lices. (Mém.
d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 338.)

11^o « *Juge* mage, de Cahors », lieutenant du
sénéchal dans les provinces méridionales de la
France. Il rendoit la justice avec deux conseillers
du Parlement de Paris, envoyés par le roi, vers
1560. (Mém. de Montluc, II, p. 27.)

12^o « *Juge* moyen. » — « Le *juge moyen* est celui
« qui est placé entre un juge qui est son inferieur,
« et un juge qui est son superieur, en sorte qu'il
« juge par appel les sentences du premier, et que
« les siennes sont portées par l'appel devant le
« second. » (Ord. III, p. 145.)

13^o « *Juge* du pas d'armes, » proposé pour juger
à qui on devoit donner le prix du pas d'arme.
(Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 306.)

14^o « *Juges* de la porte. » Parlant de M^{es} des
requêtes : « Ils recevoient les requêtes des officiers
« dont esignes, et autres sujets du roy près et à la
« porte de son hotel où ils rendoient sommaire-
« ment justice, appellés à cette occasion *judes* de
« la porte. » (Miraum. des Cours souv. p. 127.)
[VOIR PLAIDS DE LA PORTE.]

15^o « *Juge* senz moyen, » c'est-à-dire le juge qui
est supérieur immédiat de celui qui a rendu la sen-
tence et qui doit connoître de l'appel qui en a été
interjeté. (Ord. des R. de Fr. III, p. 145.)

16^o « *Juge* royal. » Cette qualité ne préjudicie
point à la noblesse. (La Roque, sur la Noblesse, 378.)

17^o « *Juge* et seigneur foncier, » seigneur foncier
qui a la justice foncière. (Gr. Cout. de Fr. I, IV,
p. 529.)

18° « *Juge* subget, » juge subalterne. (Ord. III, page 145.)

19° « *Juge* vif et *juge* mort, » espèce de jeu. (Rab. I, p. 144.)

20° « De faux *juge* breve sentence. » (Apologie d'Hérod. préf. p. vi.)

21° « De fol *juge*, » briefve sentence. » (Contes d'Entrap. p. 131; Loisel, Instit. Cout. II, p. 336.)

22° « *Juge* de montravel. » (Voy. Montravel.)

23° « Il en aura le taux du *juge*. » (Cotgr.)

24° « Sage est le *juge* qui ecoute et tard *juge*. » (Loisel, Instit. Cout. II, p. 336.)

Jugement. [1° Choix; « Sur mei avez turnet « fals *jugement*. » (Rol. v. 307.) — 2° Sentence d'un *juge*: « Services et consans poent bien estre vendu, « mais ce ne poent ne ne doivent estre li *jugement*. » (Beaum. II, 1.) — 3° District: « Et tout « autre pain qui est tourné pour vendre dedans « le *jugement* des eschevins. » (Ord. I. 511, an. 1355.) — Proverbe: « Qui tost *juge* et qui n'entend, « Fai e ne peut bon *jugement*. » (Loys. II, p. 336.)]

« *Jugement* occulte. » — « La gent de Westwalie, « situé entre le Rhin, Phrise, Hollande, au diocèse « de Cologne tient encore aujourd'hui une coutume « que qu'ils appellent *jugement occulte*, que « Charlemaigne les ayant reduits par force à la « religion chretienne leur institua, pour ce qu'ils « ne pouvoient garder leur serment et se parjureroient pour tromper un chacun. La coutume « est que certains *juges* gens de biens et entiers « estoient commis secretement et non cogneuz qui « avoient charge de regarder ceux qui se parjureroient, rompoient leur foi, ou commettoient « quelques delits; et leur estoit permis sans adjourner « nement et sans procedure faire pendre, et estrangler les delinquans aux bois et buissons et autres « lieux cachés, et voyant la dite gent ceux qui se « trouvoient ainsi pendus et morts, elle se rendit « plus civile et avoient tels *juges* certaines regles « et maximes entre-eux qu'ils ont tenu si secretes « que jusques aujourd'hui que la dite coutume « dure elles ne sont encore revelées. » (Cout. Gén. I, 1, p. 1016.)

Expressions:

1° « Le *jugement* approche, les bêtes parlent « latin. » (Oudin.)

2° « Fiens de chien et mare d'argent seront tout « un au jour du *jugement*. » (Cotgrave.)

3° « Fausser le *jugement*. » C'était la forme de l'appel au moyen âge, les deux manières de s'inscrire en faux contre un *jugement*. La première était un pur appel à une juridiction supérieure. La deuxième entraînait une accusation de dol contre le tribunal dont émanait la sentence. On prenait à partie chacun des *juges*; on les provoquait au combat judiciaire, et ils ne pouvaient décliner ce défi. On ne pouvait fausser le *jugement* rendu par la cour du roi.

4° « *Jugement* de Dieu. » Voir ORDALES.

5° « *Jugement* dernier, » lundi de la première semaine de carême.]

Jugeolle. Nom vulgaire du sésame. (Cotgr.)

Juger, Jugier. [1° Décider: « Oit l'avez, sur « vus le *jugent* Franc. » (Rol. v. 321.) — 2° Adjuger, confier: « La rere garde est *jugiée* sur lui. » (Id. 778.) — « J'ay fait prendre et *juger* pour iceux « freres deux femmes franchises, filles de Garin et « Enrebert mes chevaliers. » (Godefroy, Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 875.) — 3° *Juger*:

« . . . Afin d'avoir plustost fait

« L'en fist tous à mort *jugier*. (Vig. de Ch. VII, p. 29.)

4° Faire justice: « On doit *juger* à l'orpliein et « à l'humble afin que l'homme n'ose plus soi en « oigneillir sur terre. » (Monstrelet, vol. I, p. 70.) — 5° Fixer le prix des denrées: « Li vin nouveau « se peut vendre, à tel prix que l'on veult, jus- « qu'à la saint Michiel, et dusques en çà, li « citoyens le doivent *jugier*; et quant il est *jugiés* « le premier qui le monte à plus grant prix que l' « n'est *jugiés*; franchoit tous les autres tant qu'à « tel prix. » (Ord. II, p. 348.) — 6° [Condamner: « Si me *jugat* à mort e a dultur. » (Rol. v. 372.)]

Expressions:

1° « *Juger* les loix, » pour prononcer les amendes. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 51.)

2° « Devant seavoir compassion et apres seavoir « *juger*. » (Perceforest, III, fol. 114°.)

3° « Qui tost *juger* tost se repent. » (Parton. de Blois, fol. 154°.)

4° « Qui veut bien *juger* écoute partie. » (Loisel, t. II, p. 336.)

5° « Un jour *juge* de l'autre, est le dernier *juge* « de tous. » (Cotgr.)

Jugerie. [Ressort, juridiction d'un *juge*: « Gail- « lac en la *jugerie* d'Albigois et seneschaucie de « Thoulouse. » (JJ. 163, p. 70, an. 1408.) — « Agnès « de Navarre jadis contesse de Foix tient douaire « ès *jugeries* de Rieux et de Riviere en nostre « seneschaucie de Thoulouse. » (JJ. 148, p. 262, an. 1345.)]

Jugié, Jugiet. [Jugement: « Et quide bien que « de mon *jugié* il ne soit en riens coupables. » (Froiss. X, 199.) — « Chacune desdites parties se « vaussient aidier de ung *jugié*, qui autres foyz « avoit esté fais de plusieurs debas meux. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1312.) — « Duquel procès ensuy- « vent plusieurs sentences ou *jugies* contre ledit « exposant. » (JJ. 133, p. 119 bis, an. 1397.) — Nous disons encore *le bien jugé*.]

Jugier. [Gésier: « Prenez *jugiers* et foies. » (Mén. II, 5.)]

Jugierre, Jugeor. [Juge. Le cas sujet est dans la Chron. des ducs de Normandie. Le cas régime est dans Roland: « Par ses messages mandet ses « *jugers*. » (Vers 3699.)]

Jugleis. [Vanité, fanfaronie, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Jugleor. [Cas régime de *jugleres*: « Ne vous « diroit nul *jugleor* qui chaut. » (Agolant, p. 152^b.)]

Jugler, Jugleres. [Jongleur, cas sujet: « Cel

« jor orent *jugler* auques de lor talent ; Guiteclin « les paia d'or fin et de besans. » (Saxons, V.) — « Jà nus vitains *jugleres* de ceste ne se vant, Car « il n'en sauroit dire ne les vers ne le chant. » (Id. 1.) — *Jugleres* vient de *jugulatori*; le s final provient d'une assimilation au sujet singulier de la deuxième déclinaison ; *jugler* vient de *jugulatori* ; le pluriel de la troisième déclinaison avait été assimilé à celui de la deuxième, avant la formation du français.]

Jugler. [Jongler, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Juglerie. [Sommes perçues sur les jongleurs, analogues à notre droit des pauvres : « La ville de « Oyson et de Chinon.... le fouage d'ilec, les cens, « la boucherie, les ventes, la *juglerie*. » (Ch. de 1298, au Liv. Rouge d'Evreux, fol. 41.) — Les nouveaux époux devaient aussi défrayer les jongleurs envoyés par le seigneur pour égayer la noce : « Andrés de Chaucele est en saisine et possession « d'avoir, prendre, lever.... de un chacun, qui est « béni en la ville et septene de Bourges, et en plusieurs autres lieux voisins, quatre deniers parisis « et un més souffisans de viande,.... quantes fois « que ils se marient, et plusieurs autres drois « appartenans à la dite *juglerie* ; et de un chacun « franc bourgeois.... toute la robe, en laquelle ils « sont esposés et beneiz en sainte eglise. » (Jl. 176, p. 2, an. 1346.)]

Juignet, Juinnet. Juillet : « C'est assavoir juing, « *juignet*, aoust et septembre. » (Ord. t. 1, 384.) — « Al selme meis de l'un. » (Thom. de Cantorbery, éd. Becker, p. 61.) — « Tout tourne à perte... *juignet* « li fait sembler fevrier. » (Ruteb. 30.) — *Juinnet* est le diminutif de juin, qui est appelé le grand. Voir ce mot.]

Juigneur. [Puiné, dans une charte de Jean, duc de Bretagne, an. 1445 ; B. N. anc. fr. 8542^b.]

1. Juille. [Juillet, dans Froiss. t. II, 146 ; on lit encore *jule* (VIII, 392) ; *julle* (IX, 122.)]

2. Juille, Juhle. [Courroie qui relie le joug aux cornes des bœufs ; du diminutif *jugulum* : « Iceelui Palloriez d'un constel couppa tes *juilles* « ou lieures, dont les bœufs qui tiroient à la charrette estoient liez. » (Jl. 176, p. 220, an. 1444.) — « Unes *juhles* de beufz que le suppliant avoit eues « de celui dont il avoit eu ledit cheval. » (Jl. 200, p. 7, an. 1481.)]

Juin. « *Juing le grant*, » par opposition à *juignet*. (Cartulaire, ms. de la Chambre des Comptes de Nevers, IV, f. 1^b, an. 1251.) — [« Or dist li contes « que tout lou premier jor de *juin le grant*, se parti « li rois Artus de Logres, quan li dous tens est « repariés à saison. » (Merlin, ms. 747, f. 161^b.)]

Juindrage. [Droit exigé des *juindres* ou geindres : « Et que en la terre n'eüst point de *juindrage* « Ne chose qui la vaille. » (Ordonn. II, p. 32.) Voir JOINDRAGE.]

Juirie, Juierie, Juerie, Juifverie. [Quar-

tier d'une ville habitée par les Juifs, *ghetto* : « Ensi « se herbergierent la nuit devant la tor et en la « *juerie* que l'on apele l'Estanor. » (Villeh. § 88.) — « Et la tierce meson assise en la *juerie* de « Meleun. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, folio 302^d, an. 1308.) — « Vous avez les Juifs, « puisqu'avoir les volez, en la *juiferie* on les a « cheminez. » (Chron. de Cuvelier.)]

Juis. [Juif, mécréant : « Si fu jadis par maint « prophete Ceste incarnation retraite, Et par *juis* « et par paiens. » (Rose, v. 19365.) — « Ce *juis* qui « s'appelle rois de Castille. » (Froissart, t. VII, 118.) — La forme *juif* est plus rare : « En gage à *juif*, à « lombard, ne à nule autre maniere de gent. » (Livre des Métiers, 100.) — Le féminin était *juise* ; « gent *jule*, » dans Wackernagel, p. 65, ou *juice* ;]

Advisé aus diz de Salemon ;
Pren bien garde qu'en dit Moyses
En bible et en la *loy juisse*. (Desch. f. 540^b.)
« Il est parmi *juis*, » il est en un lieu dangereux. (Oudin.)]

[« Ouvrage de juif, » dans l'inventaire du château de Fontainebleau en 1560 : « Neuf enseignes d'or, « que grandes ou petites, émaillées la plus part de « blanc sur ung fons *ouvrage de juif*,... ung autre « tableau rond, assez grandet, d'argent, *ouvrage de juif*, où il y a quatorze figures d'or et emailées. » (De Laborde, Glossaire à l'usage de l'archéologue, 1872, p. 281.)]

Juisarme. [Cuisarme : « Les reçoivent aus fers « de lances, Aux haches, aux espées nues, Et aus « *juisarmes* esmolées. » (G. Guiart, an. 1214.)]

Juisse, Juisse. [1^o Jugement dernier : « N'ert « mais tel hom desqu'à Dieu *juise*. » (Rol. v. 1733.)] Parlant d'un criminel :

Miels veul soffrir à la justice
Que rendus me fust à *juise*
Ou chacun son oeuvre verra
Selon icee que fait aura. (Fabl. ms.)

[2^o Jugement, épreuve par le feu : « Et s'en fera « un fort *juisse* En un grant fu en ma cemise Ou « jou enterrai toute nue... Il arsent tout en cel « *juise*, La puchelle ert en sa cemise. » (Vie ms. de J. C., dans B. C. III, 922^b.)] — 3^o Fourches, piloris, justices : « De ceux que ount levé puis le premier « jour del dareyn eyre fourches, pillorie et tumber « rell soit enquis, et ceux que de ceo serront endi- « tes soient mandés de venter respondre par des- « tresses. Et comme ilz viendront et ne purront « montrer pur eux suffisant garaunt ne de dire « que eux ne les eyent fait, soient agardes en notre « mercy et que les *juises* soient abatus. » (Britton, des Loix d'Angl. f. 31^b.) — 4^o Droits seigneuriaux : « De novels franchises ou costumes ou *juises* « leves puis l'autre tourne en elne ou en terre. » (Britton. Loix d'Anglet. f. 72^a.)]

Juisel. [Enfant d'un Juif : « Uns *juis* de un *juise* « sel, Plus entendans et moult plus bel De tous les « autres Juitiaus. » (Mir. de Coinci, t. I.)]

Julien (saint). Saint qui faisait trouver bon gite quand un voyageur en avait dit l'oraison au

matin. La Fontaine a tiré de là le conte intitulé :
« L'Oraison à S. Julien. »

S. Ylaire et S. Juliens

Qui l'herberge les chrétiens.

Litanie des saints, intitulés les Montiers de Paris, MS. 7218, p. 232.

Bien fui herbergiez chierement

La nuit que jus lés vos costez ;

Saint Julien qui puet bien tant

Ne fist à nul homme mortel

Si douz, si bon, si noble ostel. (*Poës. av. 1300, II, 726.*)

Princes qui prant bonne femme je tien,

Que son hostel est le *saint Julien*

Et que tous biens, paix, honneur y abonde. (*Desch. 436.*)

Les gens communs sont simples et insciens :

A estrangier ne sevent ne estrangiere

Chemin monstrer, n'ongques S. *Juliens*

Pour son hostel n'ot celle marche chiere. (*Id. f. 232 a.*)

Par suite, 1° bon hoste :

Par tout m'aloie esbanoyer

Chascuns n'estoit *saint Juliens*. (*Desch. f. 293 a.*)

Je ne desire que *saint Julien*

Et son hostel dont bon fait trouver l'huïs. (*Id. f. 146 a.*)

2° Au figuré, homme qui se repose :

..... Se l'homme est ancien

Voist conceiller et soit *saint Julien* (*Ibid.*)

3° Femme débauchée :

C'est droitement hostel *saint Julien*

Tout s'i reçoit. (*Id. f. 332 c.*)

Expressions :

1° « S. *Julien* en amour, » un homme qui aime beaucoup :

Tele amour n'est pas fors la tente d'un las

Qui la se prant chetive est et cilz las

En tel amour n'est pas *saint Juliens*. (*Desch.*)

2° « S. *Julien* ne vout pas de son hostel n'estre ; » c'est un avaro, il reçoit mal son monde :

Il s'entend, chante et list très bien

A recoules, *saint Julien*

Ne vout pas de son hostel n'estre

Taische n'a de *saint Gracien*. (*Desch. f. 24 c.*)

3° « Plant nouvel n'est pas S. *Julien*, » les jeunes arbres ne rapportent point de fruits :

A plant nouvel ne me veut travailler

Perdu y ai temps aux labours et joye

Mais plant nouvel n'est pas *saint Julien*. (*Id. f. 27 a.*)

Jumel, Jumiau. [Jumeau : « Que çou soit « blancellor la bele ; le cuit qu'ele est sa suer « *jumete*. » (Flore et Blanchelleur, 1727.) — « Si « comme s'il avient que une femme a deus enfans « mastes *jumiaux*. » (Beauman. ch. XXXIX, 31.)

Jument. [« N'ot pas destrier, ainz chevauche « *jument*. » » Bat. d'Alesch. v. 5988.]

Jumentier. [Goujat, valet d'écurie : « Icil n'est « mie ne garz ne *jumentier*. » (Agolant, v. 1038.)]

Jupe, Juppe. Corsage ajusté sur le buste comme une cuirasse, le même que gipe :

Je descendi en l'erboie ;

Si esgardai leurs delis

Jupes et greles cretis

I avoit moult de soie. (*P. av. 1300, IV, p. 1486.*)

Parlant du comte d'Egmont exécuté à Bruxelles :
« Il estoit veltu d'une *jupe* de damas eramoisy et
d'un manteau noir avec du passement d'or. »

(Brantôme, Cap. Esr. t. II, p. 172.) — Parlant du roi de Navarre, le futur Henri IV, allant à une attaque : « N'ayant que de simples cuirasses sous leurs « *juppes de classe*. » (Mém. de Sully, I, p. 105.)

Expressions :

1° « Sa *juppe* commence à hausser, » elle devient enceinte. (Oudin.)

2° « On lui a haussé sa *juppe*, » expression obscène. (Oudin.)

3° « Elle est toujours crottée, elle n'a personne « qui lui trossa sa *juppe*, » elle est laide, personne ne la veut. (Id.)

Jupée. [Distance à laquelle on entend *juper*, crier : « Ils estoient en une cave près, aussi comme « d'une *jupée* ou huée de son hostel. » (JJ. 180, p. 34, an. 1449.)]

Jupel, Juppel, Jupiel. Casaque étroite commune aux deux sexes. Parlant de bergers :

Il estoient tout d'un hamiel

Et avoit cascuns un *jupiel*

De toile lonc.

(*Froiss. Poës. p. 282 a.*)

Cils Poitevins dont vous parlés,...

Scauroit il faire un ongement,

Une houce ou un vestement

Ou un *jupel a alerons*. (*Froissart, p. 279 a.*)

[« Les barbeaux ou pointtes du plançon s'en attachent à ung *jupel* que avoit vestu icellui « Pierre. » (JJ. 176, p. 584, an. 1448.)]

Juper, Jupper. [1° Pousser des cris : « Li « Escot fisent entre mienuit et jour si grant bruit « de corner de leurs grans cors tous à une fié, de « *juper* après tous à une voie que il pooit sambler « as Anglès que ce fussent tous li diaubles d'en- « fer. » (Froiss. t. II, 164.) — 2° Huer : « Quand ilz « furent yssuz es jardinages, ledit Hudel commença « à *jupper*, et lesdiz Bisson et le Vennier à *jupper* « rencontre eulx. » (JJ. 180, p. 119, an. 1450.)]

Juperie. [Crierie, dans Froiss. II, 167.]

Jupon, Juppon. [Pourpoint : « Icellui Loys « retourna oudit hostel dudit Jehan Martin et le « trouva tout nu en son *jupon*, ou il curoit laditte « estable. » (JJ. 153, p. 148, an. 1398.) — « *Juppon* « de bongran. » (JJ. 117, page 175, an. 1380.) — « A Jakes, à *jupons* ou à housiaux. » (Froissart, VI, p. 98.) — « Li uns se vest court d'un *juppon* ; Ly « autres long jusqu'au talon. » (Desch. f. 404.)

Juponnier. [Qui fait des jupons, dans Froiss., t. IX, 411.] — « Guillaume Perignon, *juponnier*. » (1389, Censive d'Olivet.) (L. C. de D.)]

Juppin. Polisson (xvi^e siècle.)

Jupponerie. [Métier de juponnier, au Livre des Mét. ms. f. 167^b.]

Jurable. Pour lequel on doit le serment de fidélité. De là « *jurable* et rendable à grandes et à « petites forces. » On jurait de le rendre au suzerain qu'il eût ou non de puissantes troupes à ses côtés. (Voir Cart. ms. de la Chambre des Comptes de Nevers, IV, f. 1^b, an. 1251.)

Jurabletté. [Droit d'exiger que le fief soit jurable et rendable : « Se nous mourons sans hoirs de

« nostre corps, nous laissons et quittons à nostre
« amé et foial cosin monsieur Odart, seigneur de
« Montagu, la *jurabetté* et rendabetté dou chas-
« teuil de Montagu. » (Testament de Hugues, duc de
Bourgogne, an. 1314 ; B. N. anc. 9481², f. 157².)

Jurage. [Commune bourgeoise : « Nous souffi-
« saument enformez sur ce... abalons ladite com-
« mune, *jurage*, eschevinage et tout l'estat d'icelle. »
(Ord. V, p. 662, an. 1373.)]

Juré. [1^o Vassal : « Ja vous iestes mi home et
« mi *juré*. » (Rom. de Jordain, dans Du Cange, sous
Juratus.) — 2^o Confédéré, allié : « Et ala sur li à
« armes et sur ses aides ; c'est sur le comte Mahieu
« de Beaumont, et sur Drouet le seigneur de Monci,
« qui estoient *jurez* de cette entreprise. » (Ibid.) —
3^o Echevin, bourgeois d'une commune *jurée* : « S'il
« avient que li un soit, un an, majeure ou *juré* ou
« receteur. » (Beaumanoir, t. I, 7.)]

Expressions :

1^o « Li *juré*, les quatre *jurés*, » prudhommes qui
ont fait serment. (Perard, Histoire de Bourgogne,
p. 487, an. 1257.)

2^o « *Jurez* de cattel. » — « Les eschevins, après
« leur eschevinage expiré demeurent le parfait de
« leurs vies *jurez* de cattel, et en cette qualité peu-
« vent recevoir et passer tous contrats et recon-
« noissances meubiliaires seulement, pourvu qu'il
« y ait deux *jurez* du moins à ce faire. » (N. C. G.
t. II, p. 242^b.)

3^o « *Jurés* de la cour de la borgeoisie, » juges des
bourgeois. (Assises de Jérus. p. 14.)

4^o « Escolier *juré*, » écolier privilégié. (Oudin.)

5^o « *Juré* de franche ville » est un échevin de
ville reconnue pour franche. (N. C. G. II, p. 131.)

6^o « Frere *juré*, » bon ami. (Oudin.)

7^o « Mestier *juré*, » où il y a peu de maîtres.
(Bouchet, Serées, p. 183.) — « C'est mestier *juré*,
« n'en est pas qui veut, » c'est-à-dire métier de
bourreau ou autre chose semblable. (Oudin.)

8^o « Les *jurés* du mestier s'en moquent, » il ne
fait rien qui vaille. (Oudin.)

9^o « Il est *juré* de son mestier, » c'est un habile
homme. (Oudin.)

1. Juré, part. [1^o Promise en mariage : « Assez
« lost après trepassa madame aînée fille du roy
« de France ; laquelle estoit *jurée* et convenancée au
« gentil damoiseil Guillaume de Hainaut. » (Froiss.,
livre I, page 456.) — 2^o Défendu, en parlant d'une
garenne. (Cout. Gén. I, p. 87.)

2. Jurée, subst. [1^o Impôt proportionnel payé
par les communes de Champagne : « Ce droit de
« *jurée* fut ainsi nommé parce qu'il est vraisembla-
« ble que ceux qui se rendoient justiciables du
« comte faisoient un nouveau serment par devant
« le juge des lieux, ou bien que ceux qui estoient
« tous les ans eslus pour faire le departement sur
« ceux qui estoient contribuables à cette redevance
« faisoient le serment d'y proceder sans fraude. »
(Pasquier, Rech. liv. IV, p. 339.) — « Juliens de
« Gienville homs le seneschal de Champagne disoit

« que les gens comte de Champagne vouloient
« avoir *jurée* de lui de la moitié de tous ses biens
« et immeubles. » (Assis. de Champ. f. 29, an. 1285.)
— 2^o Enquête juridique : « Se li rois tient aucunes
« choses de ses hommes, qui li demandent et li
« dient, ce est nostre droicteure que vous deman-
« dons et somes prest de querre en l'enqueste et la
« *jurée* de la gent du pais. » (Ord. t. I, p. 170.) —
[« Comme en la ville d'Arleux li sires... une fois
« l'an ou plus peut faire une franque verité, *jurée*
« et aprise par clain suz ses subjects... soupeon-
« nez d'aucun mauvais cas et vices. » (JJ. 97, p. 321,
an. 1366.)] — [3^o Encave : « Guillaume Bethon avoit
« fait mettre en *jurée* et passer décret ou siege des
« pletz de la baronnie de S. Vigor le Grand,.... cer-
« tains heritaiges. » (JJ. 209, p. 188, an. 1481.)]

Jurent. [Parf. de *gésir*, 3^e p. plur. dans Roland,
v. 3653.]

Jurer. [1^o Promettre par serment : « Si Lodh-
« wigs sacrament que son fradre *jurat*, conservat. »
(Serm. de Strasbourg.) — « Ki me *jurat* cum sa
« per à prendre. » (Rol., v. 3710.) — 2^o Faire un
serment : « Tous *jurent* lor chiés (têtes) Que, se
« et aprise lors laisse outre la mer nagier Chascuns
« se penera de Mahon laidengier. » (Chanson d'An-
tioche, I, 881.) — « J'ay par mon ire esmeu plusieurs
« à *jurier* vilainement et de moult vilains sermens. »
(Mén. I, 3.)

Expressions :

1^o « *Jurer* sur sains, » jurer sur reliques : « On
« leur fesoit *jurier sur sains*, que pour delivrance
« de cors de home, il ne renderoient nulz des chas-
« tiaux. » (Joinv. § 336.)

2^o « Il *jure* comme un gentilhomme. » (Apologie
d'Hérodote, p. 110.)

[3^o « Et ces choses vous monstré je, pour ce que
« vous vous gardés de faire sacrement que il ne
« conviengne faire par raison ; car, cedit li saiges :
« Qui volentiers *jure*, volentiers se parjure. »
(Joinville, § 568.)]

Juret. [Même sens que JURÉE 1 : « Plusieurs de
« nos fermes, tant de nostre demaine comme de
« nos aides, et aussi nostre halage, tabellionnage
« et *juret* et autres fermes seront de graigneur
« prouffit. » (JJ. 138, an. 1389.)]

Jureur. [1^o Cojureur qui témoigne, non de
l'affaire en litige, mais de la probité de la partie :
« Li reis dist que douze ceuz laiz li fera *juré*, Che-
« valiers e proveires ; dunc respondi li ber Qu'il li
« fereit assez des *jureurs* trover. » (Thom. de Cant.
p. 107.) — 2^o Qui *jure* par habitude : « Un valet de
« Gascogne,... Pipeur, larron, *jureur*, blasphema-
« teur. » (Marot, Ep. au roi.)]

Jurgieux. [Querelleur : « Le suppliant voyans
« ses biens troussez, et que sa femme, qui n'est
« pas bellicieuse ne *jurgieuse*. » (JJ. 173, page 129,
an. 1424.)]

Juridicier. [Rendre la justice : « Un roy n'a
« rien proprement sien, il se doit soy mesme
« à autruy, la jurisdiction ne se donne point en

« faveur du *juridiciant*, c'est en faveur du *juridicié*. » (Mont. IV, 8.)

Jurisdiction. [« Hors du pooir de l'eglise et de la *jurisdiction*. » (Rec. de Tailliar, p. 281.)]

1. Jus, s. 1^o Droit :

Ce est d'amour li drois *jus*. [Vat. 1522, f. 161^b.]

« Desquelles protestacions et requêtes tant en général, comme en especial ils pourront demander *jus*. » (La Salade, fol. 48^o.) — 2^o Raison :

Le getteray-je donques *jus*.

Ce ne me semble mie *jus*

d'adjouster dommaige au dommaige. [Desch. f. 462^c.]

2. Jus. [Partie liquide d'un végétal : « Car je vous ai servi mieux que de pois au *jus*. » (Baud. de Seb. VIII, 1092.)]

3. Jus. [1^o En bas, à terre : « Repairez est des muntaignes *jus*. » (Roland, v. 2040.) — « Par les degrez *jus* del l' palais descent. » (Id. v. 2840.) — « Venir *jus*. » (Froiss. IV, 299.) — « Si les poroit on « bien par ceste maniere *jus* atraire. » (Froissart, t. II, p. 269.)] — 2^o De près. Parlant du comte de Foix qui prit le deuil lorsqu'il eut tué son fils : « Lors fit-il venir son barbier et se fit raire tout « *jus*. » (Froissart, liv. III, p. 33.) — 3^o Sur : « Lors « fut appareillé le baing ou elles les firent baigner « pour laver le sang et la sueur *jus* d'eulx. » (Perceforest, I, f. 83^d.)]

Expressions :

[1^o Mettre *jus*, « écarter » : « Et voloit briefment « toutes autres choses *mises jus*, secourir et conforter la contesse de Montfort. » (Froiss., III, 128.)]

— « Li filz de l'omme dist : il n'est miez venuz pour « jugier, mais por salveir lo monde. N'en avoit « mis de l'avoillon nostre eys (*apis*) ; anz l'avoit ensi « cum *jus mis* (*quodam modo deposuerat*) en une « maniere, quant il la misericorde mist avant et ne « mist lo jugement. » (S. B. S. fr. ms. p. 18.)]

2^o « Et sus et *jus*, et toute maniere : « Les traistres firent tant et *sus* et *jus*, qu'ils eurent grant « nombre de compagnons. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 168.)]

3^o « *Jus* ne sure, » dessus ni dessous. (Villon, page 68.)]

4^o « Saillir *jus*, » se relever de terre. (Perceforest, vol. VI, fol. 30^c.)]

Jusier. (Gésier : « Diex est li frans oisiaus qui « ne vuet de sa proie que le cuer purement, sans « *jusier* et sans foie. » (J. de Meung, Test. p. 494.)]

Jusque. [1^o Pour le temps : « *Jusqu'* à un an. » (Rol. v. 972.) — 2^o Pour l'espace : « *Jusqu'* à l' « *nac*. » (Id. 3927.)]

1. Juste. [Après de : « Un porl *juste* mer. » (Rol. v. 2626.)]

2. Juste. 1^o Sincère. Gontiers d'Espinais (Poël. ms. avant 1300, t. II, p. 675), dit : « *Juste* amor mi « destraint et debruisse. » — 2^o Habile : « Quant « Tarquin, qui estoit l'un des *justes* chevaliers du « monde à la lance, eut bien regardé où il vouloit « atteindre son ennemy, » (Percefor. III, f. 98^b.) — 3^o Etroit : « Le due fil faire au mois de novembre

« 1419, mille penonceaux noirs, quatre cottes d'armes, armoyées aux armes du due, les deux *justes* « et les autres volans, six grandes bannières de « trompetes. » (Estal des officiers des ducs de Bourgogne, p. 238.)]

Expression : « *Juste* et carré comme une flûte, « cela n'est pas comme vous le pensez. (Oudin.)]

3. Juste. Justaucorps. 1^o Pour homme. Parlant de Robert, duc de Normandie :

Sa *juste* estoit moult bonne et chiere

N'i ert mie à acheter legiere.

Toute estoit d'or noblement faite. (Rou, f. 98.)]

2^o Pour médecin : « Le premier porta une *juste*, « ce signifie qu'il contra la médecine de la quelle « le roy Mehaigne en ses derniers jours recevra « santé. » (Percecl., t. V, f. 97^b.) — 3^o Pour femme : « Après le souper allerent les dames en la chambre « du due de Cleves en cotelles, *justes* de draps d'or « d'orfaverie et de soye. » (Malthieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 719.)]

4. Juste. [« Vase ou flacon de table d'une grandeur invariable quant à la capacité, et d'une forme qui variait, tout en se rapprochant de celle « des aiguilles, hydres, pichiers, etc. Elles étaient à « couvercle et à anses ; on en faisait en or et en « argent, mais surtout en étain. » (De Laborde, Glossaire à l'usage de l'archéologue.) — « La *juste* « estoit moult bonne et chiere, Tout estoit d'or « noblement faite. » (Rou.) — « Une *juste* ou pinte « d'estain. » (Jl. 169, page 223, an. 1416.) — « Une « *juste* d'argent blanche dont le pié est à souages « doréz et les bors du couvercle et du pot sembla- « bles ; et dessus ledit couvercle un esmail d'azur, « ouquel à un lyon seant, et l'anse est par dehors « doré et ciselé. » (Inv. des bijoux du due d'Anjou, an. 1360, art. 619.)]

Justelette. [Diminutif du précédent : « Un « vaissel appelé *justelette* qui estoit d'estain à quoy « l'en boit cervoise. » (Jl. 159, p. 105, an. 1404.)]

Justement. [Etroitement : « (Charnières) qui « bien furent seant, Et qui moult *justement* vont « gentement fermant. » (Du Guescl. 9095.)]

Justice. [1^o Punition ; de là l'expression « faire « *justice*. » : « Jo en ferai la *justice*. » (Rol. v. 498.)]

— 2^o Exécution : « Avant ot il fait moult de grans « maux et de crueuses *justices* des nobles de son « royaume. » (Froiss., II, 16.) — 3^o Gibet, fourches patibulaires. Ce sens subsiste comme nom de lieu :

« Les *Justices*. » (Allier, C. de Buxière.) Il est souvent inscrit sur la carte de France dressée par Cassini. — 4^o Droit de juger et de punir. Haute et basse justice : « On doit savoir que toz cas de crieme « dont on pot et doit perdre vie, qui en est atains « et condampnés, appartient à *haute justice*, excepté « le larron. » (Beaum. LVIII, 1.) — « Et le connoissance du larrecin et de toz autres mellés es quix « il n'a nul peril de perdre vie, demorent à celi à « qui le *basse justice* appartient. » (Id. LVIII, 2.) — « La coustume ne fait difference entre *justice* « basse et fonciere. » (Cout. Gén. t. II, p. 1034.) —

5° Droits et redevances : « Jou ay vendu et escan-
« gié... toutes les *justices* que jou avoie à Corbie,
« les cambaiges, les estallages. » (Cart. 23 de Cor-
« bie, an. 1208.) — « Grandes et petites *justices*. »
« (Pér. Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255.) — 6° Juge :
« Et quant il s'en parti de la cambre le rei, *Justices*
« et baruns, tels que numer ne dei, L'escrierent en
« haut à hu et à desrei. » (Th. de Cant. 46.)

Expressions :

1° « Espée de *justice*, » épée de bourreau :
« Pierre Regnault bourreau de la ville de S. Omer,
« s'en ala vestir et querir en la ville une grant
« espée, que les bourreaux dudit S. Omer ont
« acoustumé de porter, que on appelle communé-
« ment *l'espée de justice*. » (Jl. 182, page 316,
an. 1453.)

2° « *Justice* de champ de bataille, » duel judi-
« ciaire : « Li prevos sains Pierre doit tenir la *justice*
« et de champ et de bataille. » (Cart. de Mirecourt,
an. 1255.)

3° « *Justice* capital, » parlement : « Li roys en
« son grand conseil a ordené que pour gouverner
« sa *justice capital*, c'est à scavoir son parlement. »
« (Ord. II, 220, an. 1344.)

Justichaule. [Justiciable : « Comment que cil
« qui apele soit ses *justichaules* ou non. » (Beau-
« manoir, t. X, p. 3.)]

Justichablement. Avec droit de justice.
(Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, an. 1254.)

Justiciable. Equitable. En parlant du connéta-
ble de Richemont :

En son tems fut chevaleureux

Très vaillant, grant justiciable. (V. de Charles VII, 166.)

1. Justicier. [1° Gouverner, rendre la justice :
« Li rois Clothaires avoit un fil qui avoit à non
« Grannes... ses peres li avoit son pooir baillié et
« l'avoit envoié en Aquitaine pour la province *jus-
« ticier*. » (Dom Bouquet, III, p. 198.) — 2° Saisir :
« Lequel Jehan avoit trouvé les bestes d'icellui
« Guillaume en certain herbage... et faisoient grant
« dommage, par lequel dommage il les avoit voulu
« de fait *justicier*. » (Jl. 196, p. 363, an. 1471.) —
3° Exécuter : « *Justicier* et mettre à mort. » (Froiss.
t. II, p. 31.) — 4° Mortifier : « Moinne veut deve-
« nir, et sa vie muer, Por sa chair *justicier*. » (Rou,
ms. p. 64.)

2. Justicier. [1° Qui rend la justice : « (Richard)
« Qui al rei Henri ert ses privez conseillers, E de
« tute la terre ert mestre et *justiciers*. » (Thomas
de Cantorbry, 53.)] Parlant de Charles VII :

..... Voulant justice entretenir

Qui fait les roys regner et maintenir

Tous *justiciers* vers luy a fait venir. (J. Morot, p. 169.)

2° « Les *soubs justiciers* sont ceux qui sont éta-
« blis sous les justiciers à faire les offices de droict,
« dont les uns sont appelés vicomtes, les autres
« sergens de l'espée, les autres bedeaux, et ont

« divers offices selon ce que droit le requiert. »
(Anc. Cout. de Norm. f. 8.)

Justifiant. [Qui donne la justice : « Pour cause
« de la transgression desdits privileges et de nostre
« dite sauvegarde *justifiante*. » (Ord. II, 231.)]

Justificativement. [Légitimement, dans Mar-
tène, Anecd. I, col. 1228, an. 1287.]

Justifier. [« Graces et remissions empettees de
« parties par devers nous qui seront *justifiées*
« devront estre interimées au profit des impetrans
« selon leur fourme et leur teneur. » (Ord. V, 135.)]

Justiser. [1° Gouverner, conduire : « Quant sot
« Girais cui fine amors *justise*. » (Wackeru. p. 7.)
— « Vers la belle qui le *justise*. » (Parton. v. 1284.)
— 2° Traiter avec justice, non avec indulgence :
« Cil qui fame viaut *justiser*, Chascun jur la puet
« contrister. » (Fabl. I, 48.) — « Qui fame *justisera*,
« Ja ne l'amera. » (Chaus. de Gillebert, Laborde,
page 167.)]

1. Justisier. [Variante orthogr. de JUSTICIER, 1.
1° Gouverner : « Je ne puiz par moy seul le regne
« *justisier*, Ne ne puiz par moy soul Rou ne Nor-
« manz cachier. » (Rom. de Rou.) — 2° Saisir :
« Laquelle mesure dessus dite edifiée ledit Guil-
« laume et ses heritiers pourront *justisier* et esva-
« nuer sanz contredit pour la rente sourtenue. »
(Cart. de S. Wandrille, p. 509, an. 1298.)]

2. Justisier. [Souverain qui juge et gouverne :
« De Jofroi de Paris firent lor *justisier*. » (Saxons,
t. IV.)]

Justoier. [Examiner la justesse d'une mesure :
« Et fist *justoier* toutes les mesures que il avoit
« prises es autres taverniers, et chelles que il
« trouva bonnes et justes il les rendi sans damage. »
(Beaum. ms. ch. 25.)]

Juveigneur. [Voir JOVEIGNOR : « Il doit obeir à
« nostre dite cour de Parlement, comme homme
« ramager et *juveigneur* à l'aisné. » (Ch. de 1478,
D. C. III, 925 c.) — « Il y a trois formes de tenures
« nobles ; la premiere est appelée lige ou lignee,
« qui est quand le vassal tient prochement et lige-
« ment au seigneur ; la seconde est la tenure du
« *juveigneur* d'aisné en parage et ramage qui est
« du puisné vassal ou des descendants de luy à son
« frere aisné seigneur ou descendant du dit aisné. »
(Cout. Gén. II, 771.)]

Juveigneurie. [Voir JOVEIGNORAGE : « Tenue en
« *juveigneurie* simple. » (D. C. III, 925 c.)]

Juvente. [Jeunesse (*juventus*) : « Tant bon
« Franceis i perdent lor *juvente*. » (Rol. v. 1401.)]

Juybet. [Gibet : « Item les charpentiers et
« charrons de Beaugency sont tenus à faire à lor
« couz et despens, par baillant de quoy les portes
« et le *juybet* de la ville. » (Reg. des dons de la Ch.
des Comptes, f. 30 b, an. 1328.)]

KAI

AVERTISSEMENT. Chercher sous **C**, **Ch**, **Q**, les mots qu'on ne trouverait pas sous la présente lettre.

K. [« Parler vous doit on bien de *K*; l'este lettre. « pour Dieu, qu'a, Qui crie adès, quant on la « nomme. » (Senefiance de l'A B C, Jubinal, t. II, p. 279.)] — « Blans au *K* couronné, » monnoie de Charles VIII, de la valeur de 10 deniers tournois, par l'édit du 11 novembre 1488. Ces *blans* furent ensuite appelés *karolus*, *carlens* et *carlins*. (Du Cange, sous *Moneta*.)

Kaan. [Kan des Tartares : « Il sont ydres, et font « ardoir les corps mors, et sont au grant *kaan*. » (Marc. Pol. p. 465.)]

Kache. [Poursuite en justice. (Hist. de Liège, t. II, p. 408, an. 1316.)]

Kachiere. [Chasseur, aux Poésies de Thibaut de Champagne, II, 58.]

Kacier. [Chasser : « Et nules gens en tout le « mont Si volontiers *kacier* ne vont, Ne en riviere « com François, Et orent fet tousjours ançois. » (Ph. Mouskes.)]

Kafis. [Mesure pour les grains en Espagne : « Lesquelz rentes et revenus puent valoir et monter à la somme de 433 *kafis* de froment. » (B. N. fr. anc. 8428^r, fol. 109^a.)]

1. Kai. [Quai. Voir *KAYAGE*.]

2. Kai. [Grille, barreaux, au Gloss. du fonds S. Germ. colé 501, sous *kaiā*.]

Kaiete. [Exclamation affirmative : « Oie, ehe « dist la dame, n'en dites mais, *kaiete*. » (Aiol, v. 9680.)]

Kaier. [Flambeau carré : « Et aura.... chasun « deux *kaiers* et douze menues chandelles. » (Reg. Noster, fol. 79^b, an. 1317.)]

Kaillaus. [Cailloux, dans Froissart, II, 144.]

Kainne. [Chaîne : « A eros de fer et de *kainnes*. » (Proiss. V, 262.)]

Kair. [Tomber : « Pouront avoir lidiz religieux « (du mont S. Martin) dessouz ledit moulin un elier « et un keste pour retenir le poisson, qui la pou- « roit *kair*. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

Kaitis. [Voir *CAITIS*, malheureux.]

KAR

Kalamay. [Chandelier, dans les Chartes Bretonnes : « Cinq cens livres à la septembresche, et « trois cens livres au quart jour de l'an neuf, et « cinq cens livres à l'octieve de la *kalamay* ense- « vaute. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. t. I, col. 1223, an. 1309.)]

Kalan. [Chalan : « Il fist trousser et mettre en « nefs et en *kalans* son grant tresor. » (Froissart, t. III, p. 90.)]

Kalende. [1^o Premier jour du mois, gérondif de *calare*, faire une publication, parce qu'on y annonçait les jours fériés : « Le premier jor de « cascuin mois apele tousjours *kalendes*. » (Comput du xiii^e siècle, fol. 2.) — 2^o Conférences des curés, confréries qui s'assemblaient le premier jour de chaque mois : « Oye et entendue la supplication des « confreres et sœurs de la confrairie de la *Kalende* « d'Avranchin. » (JJ. 71, p. 231, an. 1339.) Voir Du Cange, sous *Kalendæ*.]

Kalendrier. [Calendrier : « Un *kalendrier* de « bois à bergier, qui pendoit à sa sainture. » (JJ. 159, p. 218, an. 1404.) — On lit *kalendier*, aux Ord. VI, p. 486, an. 1372.]

Kamoukas. [Voir *CAMOCAS*.]

Kanke soit. Quoi que ce soit, dans S. Bern. Serm. fr. p. 95.

Kanoisneul. [Chanoine, dans le Poème de Robert le Diable. (Du Cange, II, p. 105^a.)]

Kantref. [Canton composé de cent villages : « Le premier conqueror des treys *kantrefs* de la « terre de Brekenoch estoyt Bernard de Nefmar- « che. » (Monast. Anglie. I, p. 319.)]

Kappe. [« Item de chaeune *kappe* de stokenisch « amené par les Atemans, ung estrelin d'entrée « (à Bruges.) » (JJ. 185, p. 83, an. 1450.)]

Karesmeaulx. [Carnaval : « Un certain jour « de Dymenche, troip sepmaines ou environ avant « les *karesmeaulx*. » (JJ. 106, p. 81, an. 1374.)]

Karet. [Guérets, terre à blé : « L'un des admi- « raulx d'un souldan estoit venu fauciller et degas- « ter les blez d'un *karet* estant illeques près. » (Du Cange, III, 488^r.)]

Karillon. [Petit baril (?). « J'en ai mes latres ei en un karillon. » (Girard de Viane, p. 167^a.)]

Karion. [Dime de la dime, dime extraordinaire : « Je Jehans sire de Cison fas assavoir à tous cilz « ki sont et ki avenir sont, que je ai vendut as « chanoines de sainte Crois de Cambrai toute le « disme enterement que je avoie et parsonage de « me vile d'Angheriel, le droite dismes en mes « terres, par teil condition que il ont le karion « acalé à moi que li maires i avoit, et de l' karion « ne m'ont encor li canoie rien paié. » (Ch. de 1226, Du Cange, II, 182^a.) Voir CARION.]

Karisel. [Sorte de baril : « Item sur chascun « karisel de goudale, contens cens loz, trois « deniers du vendeur. » (Reg. B. 2. Ch. des Comptes, fol. 114^a, an. 1339.)]

Karole. [Voir CAROLE.]

Karreau. [Mesure de terre contenant vingt et un pieds : « Avous trové ou fié de Vangernie dist « quartiers, trois cenz vint et neuf karreaus, et es « assavoir que vint et un pié en quarraure font un « karreau, et cinc cenz karreaus font un quartier. » (JJ. 66, p. 962, an. 1332.)]

Karvane. [Caravane : « Li rois Ricars apriés « sui, ki la karvane consui, Des Sarazins ki la « sigloient. » (Ph. Mousk.)]

Katatou. Kakatoès, aux Poésies de Perrin, 212.

Kauchier. [Voir CAUCHIER.]

Kauchier. Dans l'Ord. de 1355, pour les boulangers d'Arras (Ord. V, p. 510, on lit : « Quiconques fait kauchier, quatre deniers doit. »

Kaukains. [Talons : « Aus kaukains priés Sui- « vent leuxure et gloutenie. » (Ren. le Nouv. v. 1186.)]

Kauwelerie. [Redevance pour racheter le service dû au seigneur avec chevaux : « Les kauwe- « leries, les soumeleries et le barescep, dont je « avoie les reliés et les quatre deniers de orloefs. » (Carl. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, fol. 42^b, an. 1286.)]

Kavecheul. [Oreiller, traversin ; voir CAVECHEUL. : « Une keute et ung kavecheul doivent .vi. « den. » (Carl. 21 de Corbie, fol. 345^b.)]

Kavestre. [Bride : « Al kavestre de cerf l'a « attachié. » (Aiol, v. 2061.)]

Kayage. [Droit payé pour décharger le long d'un quai : « Lesquielz kais de la Rochelle furent de « feu Guiart de la Gravelle et à lui appartiegné et « doie appartenir le droit de prendre le kayage et « le profit desdiz kais et de la vase. » (JJ. 88, p. 93, an. 1360.)]

Ke. [Que, au conseil de Pierre de Fontaine, 77.]

Kemant. [Procureur : « Et se aucuns estoient « arrestez par mi ou par men kemant. » (Ord. III, p. 295, an. 1358.)]

Kemin. [Chemin, en Picard : « Listant au kemin « piré, ferré, » au cart. du Mont S. Eloi. On y lit ailleurs : « Li dis Jehans demande justice et signerie, « si comme de sanc et de larron en tout un kemin

« par lequel on va d'Asch à Vilers par le Petit Mont « S. Eloy. » (Du Cange, V, p. 265^c.)]

Keminée. [Cheminée : « Roonde come kemi- « née. » (Flore et Blanchefleur, v. 1814.)]

Kemun. [Commun, général : « Nous leur devons « respondre de kemun feu, de kemun fluel, de « kemun lempiest et de kemune wiere. » (Cart. de Flandre, p. 263, an. 1274.)]

Kenée. [Soufflet : « Quiconques donne kenée à « autrui, qui n'est en se mainburgnie, .xx. sols. » (Ch. de 1238, Du Cange, V, p. 556^b.)]

Kenu. [Chenu, au Roi Guill. p. 87.]

Kerke (à). A la charge, condition. (Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 18, an. 1113.)

Kerme (les freres du). [Carmes, au Test. de Pierre de Craon, an. 1317. (Ménage, Hist. de Sablé, page 379.)]

Kernus. [Charnu : « Puis saillirent es selles « des auferans kernus. » (Aiol, v. 8349.)]

Kerstienté. [Qualité de chrétien : « Jale vausist « baisier, s'eust kerstienté. » (Aiol, v. 5454.)]

Keruier. [Celui qui labouré à la charue pour son compte : « Encor i a li euens le stokaige de « chascun keruier .ii. den., et de chascun manovrier « .i. den. à Noel. » (Rev. du comté de Namur, fol. 25, an. 1289.)]

Kesne. [Chêne, dans Froiss. II, 120.]

Keste. [Grille, barreaux. Voir sous KAM.]

Kestere. [Même sens : « Item paiiet à Le Haye « pour haisin avecq kesteres pour le molin .vii. « solz. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille, an. 1358.)]

Keu. [1^o Cuisinier : « Ydunkes fu ocis et al coeu « fu livrez ; Li keus manja le cuer ; quant li fu « demandez, Fist al seigneur acreire que senz quer « estoit nez. » (Th. de Cant. 31.) — 2^o Maître queux : « Si orent boins sergans et despensier Et keu et « senescal et boutellier. » (Aiol, v. 2118.)]

Keuerie. [Charge du grand queu de France : « Comme pour raison de nostre keuerie de France. » (JJ. 93, p. 37, an. 1307.)]

Keurbrief. [Coutume : « Et comme avecq les « cas qui par leur keurbrief de seure escript sont « expressemment excepté de ladite loix du franco... « desquels (cas) ledit keurbrief ne fait nulle men- « tion. » (Ch. de 1223, Du Cange, II, 334^a.)]

Keurier. [Echevin, dans une charte de Flandre, de 1287. (Du Cange, III, 967^a.)]

1. Keute. [Coite, matelas, au cart. de Corbie, 21, fol. 345 et 347. Voir KIETE.]

2. Keute. [Bière : « Pour l'empeschement mis « à certaine cervoise ou keute. » (Ch. de Cambrai, 1446.) — « Laurens Dugmain tenant ung pot de « keute en sa main lequel pot pour ce que ladite « keute ne se povoit boire en ladite ville (de Gand). » (JJ. 199, p. 108, an. 1463.) — « Nul ne s'ingere ou « advance doresnavant de distribuer aucuns breva-

« ges tant de vin comme de *keutes*, cervoises ne
 « autres liqueurs aux personnes qui en voudront
 « avoir par assiette en la maison des vendeurs que
 « ce ne soit à mesures et pots d'estain marqués et
 « enseignes de la marque et enseigne de la dite
 « ville de Mons. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 187^b.)

3. Keute. [Coude : « De *keute* a son signor
 « bouté. » (Flore et Blancheleur, v. 1282.)]

Keutespoite. [Courtepoite : « Devant lui
 « par les rues tendent Pailes, tapis et *keutespoit-*
 « les ; Tous l'encloinoient as mains jointes. » (Robert
 le Diable, dans Du Cange, II, 643^a.)]

Keuve. [Queue de vin, sorte de mesure : « Trois
 « pipes de vin du Rhin, trois *keuves* de vin fran-
 « chois. » (Froiss. X, 449.)]

Kenwe, Kewe. [Queue, extrémité, arrière-
 gardé : « Autour de ce bois dont la *keuwe* joindroit
 « assez près de cel ost. » (Froiss. IV, 254.) — « Il
 « se ferrirent en la *keue* des François. » (Id. V, 197.)]

Kevech. [Chevêce, ouverture de la cotte par
 laquelle passe la tête : « Li rois s'avancha parmi la
 « table et le prist par le *kevech* de sa cote. » (Froiss.
 I, V, p. 355.)]

Kevestre. [Bride : « As *kevestres* de quir les va
 « bien atenant. » (Aiol, v. 5802.)]

Keவில். [Cheviller, dans une Vie ms. de J. C.
 citée par Du Cange, III, 966^c.]

Ki. [1^o Qui, relatif : « Li reis Marsilies, *ki* Deu
 « n'en amet. » (Rol. v. 7.) — 2^o Qui, interrogatif :
 « Kar me jugez *ki* ert en la reregarde. » (Roland,
 v. 742.) — 3^o Qui que ce soit qui : « *Ki* que l' blasme
 « ne *ki* l' lot. » (Id. v. 1546.)]

Kieles. [Exclamation (voir KAELES) : « *Kieles*, fail
 « Blanceflor, gloris, Ja est cou Floires, mes amis. »
 (Flore et Blancheleur, v. 2437.)]

Kienerie. [Droit de gîte étendu aux chiens de
 chasse du seigneur. (Ch. des Comptes de Lille,
 an. 1265.)]

Kiennes. [« En l'eveschié et pais du Liège
 « acheterent d'un accort et d'une volonté certaine
 « monnoie que on appelloit *kiennes*. » (Jl. 121,
 p. 299, an. 1382.)]

Kierke. [Charge : « Par tele *kierke* et tel condi-
 « cion. » (Mart. Anecd. I, col. 1229, an. 1287.)]

Kierker, Kierkier. [Charger : « Doivent cil
 « Jehans de le Tour et Licgars se femme et leur
 « hoir prendre et avoir ces dix livrées de rente au
 « paresis par an paisiulment y lieres devant dites,
 « soient vuïdes u *kierkiés*. » (Ch. de Cambrai,
 an. 1275 ; Du Cange, III, 966^c.)]

1. Kieute. [Coite, matelas, lit de plume : « Le
 « *kieute*, n. deniers. » (Musée des Archives départe-
 mentales, Paris, imprimerie nationale, 1878,
 p. 288.) Voir KEUTE.]

2. Kiente. [Bière ; voir KEUTE : « Iluil pos de
 « *kieute*. » (Jl. 91, p. 409, an. 1358.)]

Kievecuel. [Oreiller : « Et furent acosté andui

« sor un *kievecuel* de bofu ; Li uns vers l'autre
 « tornés fu. » (Partonop. v. 10017.) Voir CHEVECEL.
 On lit au Musée des Arch. dép. p. 288 (Tarif du
 tonlieu de S. Omer) : « Du *cavecheul*, .i. denier. »]

Kievelu, adj. Chevelu : « Cauf et *kievelu*, ne
 « cauf ne *kievelu*. » Expressions qui signifient
 tous, aucun. Dans l'attaque de Charlemagne contre
 les Sarrasins :

Onques ne caus ne *kievelus*
 Ni ot manaie ne defois. (Mousk. p. 223.)

A la bataille de Bouvines :

Et li cauf et li *kievelut*
 I furent engiés sans glut. (Id. p. 588.)

Kievron, Kievron. [Chevron, dans Froiss.
 t. II, p. 257, 259.]

Kikensi. [Tandis que, pour *que qu'ensi* : « *Ki-*
 « *kensi* fait son duel la belle à cuer irié. » (Wackern.
 page 3.)]

Kiote. [Coite, matelas : « Sains Phanuiaus se
 « jut un jour Enmi la salle à la froidour Sour une
 « *kiote* de cendal. » (Vie ms. de J. C. Du Cange,
 t. III, p. 113^c.)]

Kirtel. [« L'ordre observé à la création des
 « chevaliers des Bains... un autre luy baillera ses
 « brages, le tiers luy donnera un pourpoint ; une
 « autre luy vestira avec un *kirtel* de rouge tarta-
 « rin. » (Du Cange, III, 966^c.)]

Kisielle. [Tous les saints : « Le suppliant jura
 « le vilain serment et dist ces paroles : en despit de
 « la croix ; de l'eau benoïste et de toute la
 « *kisielle*. » (Jl. 161, p. 132, an. 1406.)]

Kour. [Contume : « Les mayeurs et echevins
 « et jurez (pourront) faire *kours*, bans, statuls, et
 « ordonnances pour l'avancement et profit de la
 « ditte ville et habitans, tant sur le faict des mes-
 « tiers comme autrement. » (Priv. de S. Omer,
 art. 45, an. 1447.)]

Kokilles, Coquilles :

Et moult souvent devant les filles
 Nos lations de nos *kokilles*. (P. ms. de Froiss. f. 86^v.)

Kokin, Coquin, dans une chanson burlesque :

Dame, di je, vous serés sus un hort,
 La me verés les horons donner ;
 Mes se je truis le *kokin* et le sourt
 Lequel on dist qui voelt mes oes bumer,
 Je h donrai tel cop entre les gens
 Qu'il sen ira en sa maison dolens. (Id. p. 300^v.)

Koku. [Caillon : « Et il n'en y avoit nuls qui ne
 « fuist pourveys de cailleus ou *kokus*, car la terre
 « ou il estoïent, en estoit toute plaine. » (Froissart,
 t. VI, p. 337.)]

Kool-sact. Semence de choux : « Les plantes
 « de choux sont toujours reputez pour cateux, et la
 « semence de navette, comme aussy les semences
 « de choux dites *kool-sact*, sont reputez cateux et
 « meubles apres la veille de Noel et auparavant
 « pour labours et semences. » (N. C. G. I, p. 1095^b.)

Kouque. [Conche, au roi Guillaume, page 67 :
 « S'on fait desous *kouque* et litiere. »]

Kourer. [Falsifier : « Et que tout le creson

« qu'on vendera et qu'on tenra à vendage, que cas-
« cune maniere on mete par li et sans kower. »
(Tailliar, Recueil, p. 268.)]

Krick-houder, s. Espèce d'officier de justice dans plusieurs villes de Flandres; censeur, contrôleur. Il avoit part à la visite des chemins, des canaux, des cadavres. (Voy. N. C. G. t. I, p. 608^a, 635^b.) — Il donnoit des tuteurs aux enfants mineurs. (Ib. 642.) — Les impositeurs et assesseurs faisoient serment entre ses mains. (Ib. p. 655.) — Ses fonctions par rapport aux successions onéreuses sont marquées (p. 656.) — Il assistoit aux ventes judiciaires (663^a.) — Ses fonctions au sujet de l'émanicipation des mineurs sont détaillées (671.)

Kuqus. [Mari dont la femme est infidèle : « Ce
« fu li kuqus de pute aire. » (Mir. de Coinci, dans
D. C. III, 689^a.)]

Kyrielle. 1^o Ancienne pièce de poésie formée de vers octosyllabes à rimes plates, divisée en petits

couplets égaux et terminés par le même mot qui servait de refrain. Du Verdier, Biblioth. page 1026, fait mention de ces sortes de vers lyriques : « Plus-
« sieurs balades couronnées enchainées et batelées,
« *kyrietes*, couplets, rondeaux. » Boissiere, dans sa poétique, p. 258, explique en quoi consistoit la forme de ces pièces de poésie : « *Kyrielle*, ou paly-
« nodie, est quand le vers final du premier couplet
« se repeté à la fin des autres couplets comme en
« la balade : et est bien séant aux chans lyriques,
« et odes, dont se dit palynodie. » — [« Il n'est
« sequence n'alletuie, Bele note ne *kyriete*, Tant
« soit plaisans, ne tant soit bele, Que trop anuit,
« s'ele trop dure. » (Mir. de Coinci.) — 2^o Prière;
kyrie eleison : « Lors commence une *kyriete*, Sa
« credo et sa miserele, Pater noster, sa letanie. »
(Ren. v. 2639.) — 3^o Tous les saints : « Lequel prieur
« mist la main à son espée et la tira toute nue, en
« reyniant Dieu et la *kyrielle* qu'il tueroit. »
(Jj. 187, p. 261, an. 1456.)]

L

LA

L. [« Lettre, langage, loi ensemble senefie L, ce
« me semble; L est mont longuc, de haut pris. »
(Senefiance de l'A B C. Jubinal, II, 280.)] — « Con-
« siderons ces deux lettres que les uns appellent
« mignardes, les autres molles, l et n. » (Pasquier,
Lettres, t. I, p. 138.) — 1^o La lettre l se prononce
comme aile. C'est à cette prononciation que fait
allusion l'exemple suivant :

L de chapon gras est bonne. (*Départ. d'am. p. 195.*)

2^o Cette lettre en chiffre romain vaut 50. Voi
« pourquoi elle a eu cette signification dans notre
« arithmetique. » (Pasq. Rech. p. 365.) — 3^o « Il y a
« eu plusieurs mots ou l'article s'est confondu avec
« le mot *lierre* pour *l'hièvre*; *landier* pour *l'andier*;
« *lanbrix* pour *l'ambrix*; *lendemain* pour *l'ende-
« main*; *Lot*, riviere, pour *l'old* du latin *ulda*. »
(Le Labour. Orig. des Arm. p. 222.)

1. La. [Article : « Tresqu'a la mer conquist la
« tere altaigne. » (Rol. v. 3.) — On le combine avec
quel : « Asez orez *la* quele ira desure. » (Id. v. 927.)]
— Il s'employait encore pour celle de :

Maugré toutes les langues males
Et *la* Rustebues tout premiers
Qui d'aus blasier fu couumiers. (*Fabl. 7218, f. 327 b.*)

2. La. [Pronom féminin : « Baptisez *la*. » (Rol.
v. 3981.)] Pronom démonstratif neutre :

Quant vous ce rendre me vourez
Avec vous menez me pourrez

VII.

LAB

Devant *là* n'ai ge pas courage
Que g'entreprene ce veage. (*Guiart, f. 105 a.*)

1^o Il s'élide aujourd'hui devant une voyelle. Il
s'est prononcé dur autrefois : « *la* aimoit » pour
« l'aimoit. » (Faiheu, p. 68.) — 2^o On le trouve mis
après le verbe : « Senz peindre *la* », pour « sans *la*
« peindre. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 27.) —
3^o « Pour garder *la* », « pour *la* garder. » (Cout. de
H. de Tyrellart, V, p. 683.) — 4^o On le trouve mis
devant le substantif : « *La* le roy de France reprint »,
pour « le roy de France *la* reprint. » (Le Jouvencel,
p. 419.) — 5^o « *La* tuit firent, » pour « *la* firent
« tous. » (vs. 6812, f. 78 c.)

3. Là. [Adverbe de lieu : « *La* u cist furent. »
(Roland, v. 108.) — On le combinait avec d'autres
adverbes de lieu : « *La* sus amunt. » (Id. v. 2634.)
— « *Là* environ. » (Froiss. II, 31.) — « *La* endroit. »
(Id. II, 63.)]

Labeau, Labiel. [Lambel, voir ce mot. — On
lit *label* dans Itelgaud; il parle des mendians
qui, cachés sous la table du roi Robert, coupaient
les franges de son manteau :

Et teus armes en leurs escus
K'Isengrins ot, mais que dessus
De murdre i avoit un *labiel*

Tout pourtilé de piaus d'aigniel. (*Ren. le Nouv. v. 586.*)

Labour, Labor, Labour. s. f. 1^o Travail
manuel : [« A cius qui se doivent A cis vivre de lor

« *labour*. » (Beauman, XXIV, 13.) — « Joste la mer
« de Galilée. Trouva trois freres pescheours Illuec
« faisoient lor *labours*. » (Vie de J. C.; D. C. IV, 4^e.)
« Or veut repos, or veut *labor*. » (MS. 7615, I, f. 407^b.)

Expressions :

- 1^o « Gens de *labour* », artisans. (Perceforest, vol. IV, fol. 3^d.)
2^o « *Labour* d'estude », étude. (G. Crete, p. 252.)
3^o « Li *labors* des murs », construction des murs. (Cont. de Guill. de Tyr, Martene, V, col. 735.)
4^o « Paier selon sa *labor*. » (ms. 7615, II, f. 125^a.)
5^o « Après *labour*, l'on doit avoir repos. » (Dép. d'amour, p. 239^b.)

2^o Travail agricole : [« S'auseuns me preste son
« ceval por fere mon *labor* ou pour cevaucier. »
« (Beaumanoir, t. XXXVIII, 4.) — « Gens qui vivoient
« de *labour* et de marchandise. » (Froiss. IV, 251.)]

Mauvais *labour* et semence pourrie

Foibles chevaux, et le labourererie. (Desch.)

3^o Travail intellectuel, peine, tourment : [« De la
« *labour* de ma leste. » (Froiss. II, 2.)] — « *Labours*
« et ennuis. » (Nuits de Strapar, I, p. 208.) — « Toul
« mon *labour* tendrai a douçor, se present du cors
« gent me fesoit encor un jour. » (ms. Bouhier, ch. du xiii^e s. f. 239^a.)

Ja n'iert perie ma *labours*

Se fins eüers puet d'amors joir. (P. av. 1300, III, 1265.)

Labourer, Laborer, Labourer. [1^o Travail-
« ler : « Li vilains dist que Dieu *laboure*. Quant il li
« plaist en moult peu d'eure. » (Flöre et Blanchefl. v. 1641.) — « Plus y *laboure* et plus me plaist. »
« (Froissart, XIV, 3.)]

..... En trois parties

Estoient ses eures parties

Dormir ou menger ou orer

Voloit, ne savoit *laborer*. (MS. 7218, f. 295^b.)

[Cette citation rappelle l'épithape de La Fontaine :

« De son temps fit deux parts : L'une souloit passer à
« dormir et l'autre à ne rien faire. »] — [2^o Labourer :
« Et aussi se je *labore* son heritage en entention
« que je cuidoie que il fust miens. » (Beaumanoir, t. XXIX, p. 12.)] — [3^o Venir en preuve, travailler
à, influencer : [« Pour la presumption et renommée
« qui contre lui *labouroient* estre coupable et par-
« ticipant de la perpétration dudit fait. » (JL. 118, p. 1, an. 1380.)] — « *Laboure* droit escrit pour le
« dit baillif. » (Boul. Som. Rur. p. 118.) — « Pour
« *labourer* et entendre au bien de la paix. » (Berry, Chron. 1402-1461, p. 404.) — « Mauvaise renommée
« *laboure* contre enx. » (Beauman., p. 15.) — « La
« renommée des personnes doit moult *labourer* en
« tel cas. » (Ibid. p. 324.) — « Renommée a ce *labou-
« rant*. » (Ordonn. I, p. 759.) — « *Laboureur* a mal
« faire. » (ms. 7615, t. I, fol. 120^b.) — « Exécuter,
« construire : « *Laboureur* le pain. » (Percef. I, f. 55^a.)
« — « *Laboureur* les murs. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. I, v. col. 737.) — 5^o Tourmenter : « *Laboure* secre-
« tement d'amour. » (E. Desch. fol. 167^d.) — « Qui
« *laboure* au mal de la mort. » (Bouleill. Som. Rur. p. 868.) — 6^o Opérer : « Nos poisons ont *labouré*. »
« (Lancelot du Lac, t. II, f. 122^c.) — 7^o Mancœuvrer :
« Dechargeurs ne pourront prendre ni avoir d'un

tonnel de vin ou de deux queües pour un tonnel
« *laboureur*, oster des nefs, et mener a l'hostel de
« celui a qui il sera. » (Ordonn. t. II, p. 357 bis.) —
« Expressions : 1^o « Vous *labourez* avec nos boeufs. »
« Oudin dit que c'est un terme de maq...lle et qu'il
« signifie « vous coucherez avec nos filles. » —
2^o « En peu d'heure Dieu *laboure*. » (Cotgrave.)

En petit d'heure Dieu *laboure*. (Fabl. mss. p. 155.)

En petit d'heure Diex *laboure*. (MS. 7218, f. 298^b.)

3^o « Le grand boeuf apprend a *laboureur* au petit. »
« (Cotgrave.) — 4^o « Tout ce que le clerc *laboure* folle
« femme devore. » (Cotgrave.)

Labit, s. m. 1^o Dispute, querelle :

Sans faire noise ne *labit*. (Il. des Trois Maries, p. 296.)

Voyez encore p. 378. — 2^o Sorte d'imprécation,
comme « que Dieu te confonde. »

He ! fole que Diex te *labit*. (MS. 7218, f. 281^a.)

Labouracion, s. f. Etat des laboureurs, ordre
des paysans :

Ces trois dont je fais mencion

Chevalier, clerc et *labouracion*

Deussent estre un en œuvre vertueuse. (Desch. 127^a.)

Labourage, Labourage. [1^o Travail quelcon-
« que : « En sa cambre avoit une ymage ; Quant aloit
« à son *labourage* Cascun matin, si l'aouroit. » (Vie
« ms. de J. C.) — « Trievet Potée povre jeune homme
« vivant du mestier et *labourage* de mer. » (JJ. 141,
p. 171, an. 1391.)] — [2^o Travail pénible, chagrin :
« Vous vueil descouvrir mon corage, Que ne sai
« autre *labourage*. » (Ruteb. 101.)] — [3^o Travail de
la terre : « En tel cas ne viennent pas les despueil-
« les, qui puis y sont mises en partie, mais li *labo-
« rages* tant solement de tans passé. » (Beaumanoir,
t. XIII, 22.) — « *Labourage* et pasturage sont les
« deux mamelles qui nourrissent la France. »
« (Sully, Econom. I, 282.)] — [4^o Décharge et labour-
« age des vins, cidres, etc. ; sortie de ces liquides
hors des bateaux arrivés à Paris ; ce labourage ou
travail appartenait aux maîtres tonneliers : « Tan-
« tost que les vins amenez par ladite riviere et
« arrivez au dit port (du Pont l'Évêque) sont tirez et
« mis hors des nefs ou des bateaux, et assis à terre
« sur ledit port, nostre dit conseiller doit avoir et a
« accoustumé recevoir, pour chacune piece de vin,
« trois poitevines de *labourage*. » (Ch. de Charles VI,
an. 1408.)] — 5^o Métier d'une courtisane : « Qui
« belle fille a et dresse Pour faire son *labourage*. »
« (Desch. f. 305^c.)

Cel jor ieroit son *labourage*

Et por celui saintisme jor

Seroit de peñhier a sejour.

(MS. 7218, f. 317^c.)

Laboreor, Laboreres, Labourer. [1^o Ou-
« vrier qui laboure la terre, qui travaille la vigne :
« Et li vilain *laboreor*, E li povre home del pais. »
« (Benoit, II, 3076.) — « Et creissent li citeien, et mul-
« tiplient li habiteor en champ et li *laboreor* des
« terres et des vignes. » (Brunelot Latini, Trésor,
p. 295.) — Le cas sujet était *laboreores* : « Li uns est
« chevaliers, li autres est marcheans, li autres est
« *laboreores*. » (Id. p. 404.)] — 2^o Ouvrier en géné-

ral : « *Laboueurs* de toutes manieres et de toutes « ars mécaniques. » (Modus et Racio, f. 289^a.) — « Quant l'en doit à manouvrier par le raison de « leurs journées... li *labouerrez* vient au juge. » (Beauman, p. 125.) — 3^e Marinier : « Des voitures « et voituriens et des *laboueurs* par les rivieres de « Saine, d'Yonne et Marne en descendant jusqu'à « Paris. » (Ord. II, 566.) — [4^e Sannier : « Pour ce « que la gabelle du sel a esté mise en nostre pays « de Languedoc, la faculté a esté ostée aux *labou-* « *eurs* salinaux de vendre leur sel à volenté. » (Jl. 180, p. 72, an. 1419.)] — 5^e Sorte de jeu. (Rab. vol. I, 152.) — *Expressions* : 1^o « Le *laboueur* de « nature, » terme obscène, (Rabelais, vol. II, 7.) — 2^o « Piece de *laboueur* salé. » (Cotgr.)

Labouré. 1^o Cicatrisé, sans poils : « Pallefroy « noir griz, *labouré* devant. » (B. N. ms. fr. 56004, n^o 1376, an. 1362.) — 2^o Ouvré : « Coher bien « *labouré.* » (Font. Guérin, Trés. de Vénérie, p. 60.)

Labourier. [Laboureur : « Ont accordé qu'il « puit commettre et ordonner un *labourier* pour « entretenir, labourer et messonner les terres et « choses dessusdites. » (Cart. de Corbie, an. 1513.)]

Labrusque, s. f. Raisin sauvage, lambrusque, du latin *labrusca* : « La vigne qui donnoit poisons « et *labrusque* en lieu de fruit parfait. » (Marg. de la Marg. f. 21^a.)

Lac. [Grand étang : « Done li venison, peison « de *lac.* » (Girard de Rossillon, p. 360.)]

Eaues courrans et de plusieurs ruisseauix

Fient un *lac* si grant en un pais

Qu'il se peupla de lus et de carreaux. (Desch. f. 292^b.)

Lacays. [Laquais, soldat, au reg. Jj. 201, p. 56, an. 1477.]

Laccites, adj. f. Coiffes recouvertes d'une résille dite *crepine* : « Parmi les marchandises que « porte au mercier on voit *coiffes laccites.* » (Fabl. de S. G. f. 42^a.)

Lacement. Action de lacer. (Cotgr.)

Lacer. [1^o Attacher le heaume au capuchon de mailles par des lacs : « *Lacet* sun helme, si ad ceinte « Joïuse. » (Rol. v. 2989.)] — 2^o Serrer avec un lacet une chaussure, une robe collante : [« Uns grans « solliers aveit, que uns freres li presta. Entur le col « del pié à nuals les *laca.* » (Th. de Cant. 50.)] — « Robe porprine vestue ot; Si fu *laciés* au mins qu'il « pot. » (Fl. et Blanchell. v. 2869.) — « Bien sont « en deux biaux *laciés.* » (ms. 7989², fol. 69^a.) — « Une cotte *lassée* de soye. » (Percef. I, f. 151^c.)] — 3^o Enlacer, embrasser :

Luns l'autre ses bras *lacier*

Entor les cels si doucement. (MS. 7218, f. 349^c.)

Nus ne le puet *lacier* ne prendre. (MS. 7989², f. 70^a.)

4^o Emprisonner, saisir, au propre et au figuré : « Grant douleur au cuer le *laca.* » (G. Guiart, f. 260^a.) « Par leur foi a tui se *lacierent.* » (Id. f. 136^a.)

Son sens, son confort

M'a *laciés.* (Poët. av. 1300, IV, p. 1475.)

« Asolez, funt il, cels qui sunt cscumengié E cels « qui sunt par vus suspendu et *lacié.* » (Thomas

de Cantorbery, 148.) — « *Lacié* m'avés, n'en puis « retraire. Ou bien m'en prenge ou mal m'en viei- « gue. » (Fl. et Blanchell. v. 2268.) — « Bien se « *lace* qui embrace d'amours la jolie trace. » (ms. 6812, f. 57^l.)

Laceration. Action de lacerer. (Oudin.)

Laceron. Laiteron, dans Oudin.

Lacert. Mousse. (Oudin.)

Lacet, Lachel, Lasset. [« Elle vous avoit un « corset d'un fin bleu, lassé d'un *lasset.* » (Marol, II, 201.) — « Scellé du grand seel, à *lassets* de soye « et de cire verte. » (Carloix, IX, 21.)] — « Se doit « avoir a son sourciant une verge ou il ora un « *tachet*, ou bout de soie de cheval. » (Modus et Racio, f. 180^a.)

Laceur. [Ouvrier qui fait des filets pour la pêche ou la chasse. (D. C. sous *Laquetatovés.*)]

Laché, Lachié. **Lacet :** « Seel pendant en « *laché* de soye. » (N. C. G. L. I, p. 343.) — « Est « *lachié* de fil qui ne soit mie trop delié..... et doit « avoir cinq piés de long. » (Mod. et Racio, f. 177^b.)

Lacher. [Laisser, abandonner : « Mais moult ot « son cuer tuité et noir Por sa viande qui le *lache.* » (Renart, v. 24350.)]

1. **Laches.** Legs, ce qu'on laisse. (V. le précédent) : « Pur ceo que nul *laches* poit estre adiugé « par la loy en celui qui ad nul discretion en tiel « case. » (Littleton, f. 95^b.)

2. **Laches.** [Cuirasse, hallecret : « Les supplians « ficherent leurs espieux en la poitrine d'icellui le « Vaque, sachans que en sa dite poitrine, il ne « pouvoient gueres blecer, pour ce qu'ilz savoient « bien qu'il avoit tonsjours vestu une *laches* ou « armures. » (Jl. 189, p. 369, an. 1459.)]

Lacheté, s. f. Propension, penchant : « J'ai « une furieuse *lacheté* vers la misericorde et man- « suetude. » (Montaigne, I, p. 3.)

Lachiés, adj. Rares : « Mes espies m'ont rap- « porté que en l'ost, aux gens des m. estas, ne « viennent nulz vivres, et leur sont si *lachiés* que « un petit pain y vaut x sols. » (Modus, f. 294^b.)

Lachrymable, adj. Déplorable : « Ce *lachry-* « *mable* trepas. » (Hist. du chev. Bayard, p. 359.)

Lacivieux. [Débauché : « Pour ce qu'il sembloit « au suppliant que sa femme estoit de trop *laci-* « *vieuse* et folle maniere. » (Jl. 158, page 443, an. 1404.)]

Laçon. **Lacét :**

Rois et *laçons* et gius d'anfer. (Part. de Bl. f. 164^a.)

..... Son cuer de *laçons*

Ses yeux servent d'appas, et ses mains d'ameçons.

R. Belleau, t. I, p. 86.

« On ne doit tirer ne tendre aux pigeons du cou- « lombier avec filets, gluz, cordes, *laçons.* » (Cout. Gén. t. II, p. 778.)

Laconique, s. « Vaporaire, poële de bains, « chambre à suier avant d'entrer aux bains. » (Monet.)

Laconiser. Parler laconiquement. (Oudin.)

Lacre. Cire à cacheter (Ménage), du portugais *lacre*. Il est dans un tarif de 1684.

Lacrimier. Pleurer. (Vigil. de Charles VII, t. II, page 17.)

Lacs. [1° *Laets* qui attachaient le heaume au capuchon du haubert : « A l' brant d'acer l'en tran-
« chet .v. des *laz.* » (Rol. v. 3434.)] — « Le *las* de
« son heaume estoit si fort lacé que a peine luy
« pouvoit nul arracher de la teste. » (Lanc. du Lac,
t. III, fol. 17^d.) — « Compa les *latz* du heaume. »
(Ger. de Nevers, 1^{re} p. 81.) — 2° *Lacel* pour pendre :
« Puis est pendu au *laz.* » (ms. 7615, t. II, f. 213^e.)
— 3° *Cordons* : « Souliers a *laz.* » (ms. 7615, f. 148^e.)
— « Soliers a *las.* » (ms. 7218, fol. 66^d.) — « *Laz* a
« chapeaux de feutre. » (Mss. de S. G. fol. 42^d.) —
« *Laz* de soie. » (ms. 7615, II, f. 153^b.) — Louis II,
roy de Sicile, à son sacre « fut vetu de blanc d'une
« cote longue... et par dessus avoit un mantel fendu
« devant, et un *latz* en maniere de un hospitalier. »
(Godefroy, Annot. sur l'Histoire de Charles VI.) —
4° *Piège*. Cette acception subsiste encore aujourd'hui :
« Comment l'on prend les faucons au *las.* »
(Modus et Racio, f. 161^b.) — 5° *Filet* de pêcheur :

Et qui plus fait perpetuer
Ses poissons...
Ou les prendre a fil, ou a l'ain,
A *las*, a roisel, ou a sainne. (Desch. f. 479^b)

6° *Embrassement* :

A cui el voudroit fere *las*
Et l'accoler de ses deux bras. (MS. 7218, f. 204^b.)

[7° *Lacs* d'amour. Cordons de soie de forme
cylindrique dans lesquels sont tissées des lettres
formant devises. Le futur les recevait en présent
de sa fiancée. (V. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3^e série,
t. IV, nov. 1852, art. de M. L. Delisle.) — Telles sont
les attaches du seau d'une donation faite par
Richard Cœur de Lion à Richard du Hommet et à sa
Gille, sa femme. On y lit : « Jo sui druerie, Ne me
« dunez mie. Ki nostre amur deseivre La mort puist
« ja recevoir. » Cette charte, conservée aux archives
départementales du Calvados, a été reproduite par
la photogravure, dans l'album du Musée des archi-
ves départementales. (pl. XXVIII, n° 52.)]

Lactifiant. Laiteux (Oudin.)

Lacz, s. m. Terme de vénerie : « La fiente que
« les bestes noires laissent, sont appellées *lacz*, qui
« sont dites fumées en la venerie du cerf. » (Modus
et Racio, f. 42^b.)

Ladanon. [Laudanon, gomme, résine qu'on
recueille du *cistus creticus* qui croit en Syrie :
« Une patrenostre de *ladanon* où il y a un petit
« boton de perles au bout. » (Gloss. d'archéologie
par L. de Laborde, an. 1461.)]

Ladre. **Ladresse.** [1° *Lépreux*, au moyen âge,
du latin *lazarus*, proprement Lazare, le pauvre de
l'Évangile qui se tenait, couvert d'ulcères et de lèpre,
à la porte du riche. Saint Lazare était invoqué contre
la lèpre et a prêté son nom à des villages au

nord de la Loire : Saint *Ladre*. (Nord, Com. de
Cambrai.)]

En po de temps fut la chose partie ;
Riche en enfer, *Ladre* en la compaignie
Saint Abraham. (Desch. f. 105^e.)

2° *Lépreux*, *lépreuse* : [« Homme qui Mius ne
« vouisist estre mesel El *ladres* vivre en un bordel
« Que mort avoir ne le trespas. » (Flore et
Blanchefl. v. 1021.)] — « Celui qui meisme fut la
« damoysele guarie, qui devant estoit *ladresse* et
« meselle. » (Lancelot du Lac, III, f. 110^a.) — « Si
« aucun meurt *ladre*... et les paroissiens... n'ont
« fait diligence... afin de visiter le dit *ladre*, de son
« vivant pour le juger, et sequester des sains. »
(Cout. Gén. t. I, p. 687.) — Les *ladres* veris étaient
ceux chez qui la maladie se déclarait par des pustules
extérieures :

Que ton importun caquet
Soit fait compaignon du caquet
Du harit et de la besace
D'un *ladre* verd. (Bell. t. II, p. 69.)

[Les *ladres* blancs avaient au contraire la peau
saine et lisse : « Aucuns ont la face belle et le cuir
« poli et lisse, ne donnant aucun indice de lèpre par
« dehors, comme sont les *ladres* blancs, appelés
« cachots, eagots et capots, que l'on trouve en basse
« Bretagne et en Guyenne vers Bordeaux où ils les
« appellent gobets. » (Paré, XXII, 14.)] — *Expres-
sions* : 1° « L'herbe veronique... apporte guerison
« aux *ladres* ; a cette cause on l'appelle l'herbe aux
« *ladres*. » (Bouch. Ser. t. III, p. 302.) — 2° « Riche
« comme un *ladre*. » (Id. III, p. 292.) — 3° « Jaloux
« comme un *ladre* de son barillet. » (Brantôme,
Bames Gal. t. I, p. 259.) — 4° « C'est un *ladre*,
« c'est-à-dire avare. (Oud.) — 5° « Il n'est pas *ladre*,
« il sent quand on l'offense. (Oudin.) — 6° « Cet
« homme est bien *ladre* ; il ne sent point quand on
« pique sa chair, » il est insensible aux infidélités
de sa femme. (Bouchet, Serées, liv. III, p. 313.)
[Voir LÈPRE et LÈPREUX.]

Ladrerie. [1° « La lèpre ou *ladrerie*, appelée
« des Grecs elephantiasis. » Paré, t. XXII, p. 7.) —
2° Hôpital de lépreux. (Voir Labourt, Rech. sur
l'origine des ladrerries et léproseries. 1854, in-8°.)]

Ladreur. Lèpre : « Infectée de l'antique
« *ladreur.* » (Marg. de la Marg. f. 190^b.)

Ladronnerie. Vol. (Colgr.)

Lacee, Laguce. [Largeur, dans la Chron.
des ducs de Normandie.]

Lagan. [1° Droit de bris et de naufrage, de l'anglo-saxon *lagh*, loi, parce que cet abus était considéré comme la loi de la mer. Il s'étendait aux vaisseaux, à leur cargaison, aux naufragés eux-mêmes qui payaient rançon. Supprimé par le Code Michau (1629), ce droit était encore exercé avec rigueur par les habitants de La Rochelle et des contrées avoisinantes, au temps de La Corne.] « Les
« gens du païs cururent au *lagan*. » (ms. 7989,
fol. 79^a.) — [2° Epaves, dans les comptes domaniaux
du Ponthieu et du Boulonnais, années 1369, 1405,
1465, 1474. On y distingue les grands et petits

lagans. Dans un compte de 1369, on lit : « Les « *lagans* venus par marée à Thormont. » — 3^e Destruction : [« Sans nous ne poroient durer Mie cres- « tien demi an, Ains alast li tierre à *lagan*. » (Reu. le Nouvel, v. 7900)]

Qui fit ardoir gent et moustier
Qui ne demist avoir mestier
Et mist le pais à *lagan*. (Mouskes, ms. p. 672.)

4^e Abondance : [« Cette année furent vin bon Et « blé fu si à grant *lagan*. Pour quatre sols avo- « l'ere tel Qui list bon pain en grant ostel. » (Chron. de 1287, citée par Le Bœuf, dissert. I, p. 152.)]

Lagmenter. Lamentier :

Qui n'a vaillant un navet
Triste, dolent se doit clamer,
Et son temps perdu *lagmenter*. (Desch. f. 196.)

Lague. Bois à brûler. (Froiss. II, 155.)

Jusques a *lague* pour faire fu. (Mouskes, p. 351.)

Lagny, s. Ville de l'Ile de France, aujourd'hui en Seine-et-Marne. 1^o « Jean de Lagny, qui n'a point « de hâte, » sobriquet que les Parisiens donnèrent à Jean, duc de Bourgogne, après un séjour de deux mois que fit ce prince à Lagny en 1415, et d'où il décampa pour s'éloigner, tandis qu'on étoit impatient de le voir arriver à Paris où son parti l'attendoit. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 460.) — De là est venu le proverbe : « Il est de Lagny, il n'a pas « hâte. » (Oudin.) — 2^o « A Lagny combien vaut « l'orge. » D'après l'année littéraire de Fréron, 1758, L. IV, p. 251, Lagny se révolta en 1544 contre François I^{er}, qui la fit enlever d'assaut par le comte de Lorges. Ce dernier fit massacrer tous les hommes nobles et violer toutes les femmes. La nouvelle génération ne veut pas qu'on lui rappelle son origine. Au marché, si l'on demande *combien vaut l'orge*, il faut avoir la main au sac, sinon ils croient qu'on fait allusion au capitaine Lorges.

Lahut. [Barque, nacelle : « Cum quadam navi- « cula sive barcha, vulgariter nuncupata *lahut*... « piscando, venerunt. » (Jl. 198, p. 78, an. 1461.)]

1. **Lai**. [Laique, séculier : « Et aussi, quel que « plet li *lai* voelent mouvoir contre clerc, la con- « noissance en apartient à sainte Eglise. » (Beaum. i. XI, 7.) — « La bonne femme ne sachant que vou- « loit dire un conseiller *lai*, entendit que ce dut « estre un conseiller laid. » (Desper. 4^e conte.)]

Joustice de *laie* poissance. (MS. 7615, I, f. 103 b.)

Mon cuer... me semont que je die
Du clerc... qui laidement folie
Plus que la *laie* gent. (MS. 7218, f. 252 c.)

Si ton reume veus que bien aille...
Tu ne peus sans clers et sans *lais*
Les sages clers pour conseiller
Chevaliers *lais* pour batailler. (MS. 6812, f. 47.)

2^e Roturier :

Es trois états nobles, clers et gens *lais*. (Desch. f. 57 c.)
En estat de chevalerie
De clerc, de bourgeois ou de *lay*. (Id. f. 305 a.)
Escuyers, clers, *lays* et bourgeois. (Id. f. 72 c.)

2. **Lai**. [1^o Petit roman d'aventure en vers de huit syllabes, racontant une légende amoureuse. Tels sont le *lai* d'Haveloc (p. p. F. Michel, 1833) ; le

lai d'Ignaurés (p. p. F. Michelet Monmerqué, 1832) ; les poèmes relatifs aux amours de Tristan et d'Yseult (p. p. F. Michel, Londres, 1835-1839.) Marie de France a composé quatorze *lais* parmi lesquels on remarque le *lai* du Chèvrefeuille et celui de Rossignol, en breton *l'estik* : « D'un dous *lai* « d'amor De Blanchefflor, Compains vous chante- « roïe. » (Romanc. p. 66.) — « Issi avient, cum dit « vos ai ; Li Bretun en firent un *lai* De Equitan « cum il fina E la dame qui tant l'ama. » (Marie, Equitan.)]

L'aventure de Graalent
Vos dirat...
Bon en son li *lai* a oïr,
Et les notes a retenir. (MS. 7989 ? f. 65 b.)

Comme les aventures des chevaliers étaient des aventures galantes, le *lai* devint une sorte de poésie amoureuse, un poëtle, un billet doux, mis en vers :

Il me requiert d'amour
Par *lais*, par escris. (MS. 7615, II, f. 134 a.)

Comme les poésies amoureuses se chantaient, le *lai* se chantait accompagné par les instruments : « Jugleors et harpeors disants des sonetz, et *lcs*. » (Blanch. ms. S. G. fol. 190 c.) — « Lors se prendrent « les pucelles à chanter *lays* et chansons amoureu- « ses. » (Rom. de Percef. I, fol. 103 a.) — « La qua- « triesme fois liert le voy jouer ung *lay* aux menes- « triers, et les pucelles chanter avecques eulx. » (Id.)

Il avoit appris a chanter
Et *lais*, et notes a harper. (Brut, f. 69 c.)
Chantent un nouvel son
D'un *laie* *lai*. (Poës. av. 1500, II, p. 833.)

La forme de cette pièce de vers est décrite dans la poétique de Boissière, qui dit « qu'un *lay* est cer- « taine composition de ryme plate, de laquelle les « couplets sont unisonés comme en la balade : « reste que les precedens vers ne sont point repetez « en fin des couplets, mais les vers qui sont la fin « ont une mesure aux autres differente, et se « répondent en consonance. » (Poës. de Boissière, p. 256.) — Sur quel Fabri remarque « que en *lay*, « et virelay on trouve bien souvent sept lignes de « une ou plusieurs listeres interposées, et plus « oultre » dit-il « je n'en ai point vu. » (Fabri, Rhétoriq. II, f. 18 b.) — (La Curne avait préparé une édition d'E. Deschamps, sa copie annotée est conservée à la Bibliothèque de l' Arsenal ; il est curieux qu'il n'ait point parlé de la forme donnée au *lai* par ce poëte du xiv^e siècle. — Voir l'édition de Queux de S^t Hilaire, II, 170-235.)

Laichefruite. [Léche-frite : « Une *laichefruite* « (d'argent blanc) et deux paelles à queue, dont « l'une est plus grande que l'autre, pesant .xxvi. « marcs. .vi. onces. » (Inv. de Charles V, an. 1380, cité par De Laborde, Gloss.)]

Laiet. [Lail : « Je congnois bien mouches en « *laiet* ; Je congnois à la robe l'homme. » (Villon, Ballade des Menus Propos.) — « Doit-il presumer « (le mari) qui est Michaut ne Michelet, S'il con- « gnoistra mouches en *laiet*. » (Coquillard, Droits nouveaux.)]

Laitage. [Laitage, dans Paré, XV, 38.]

Laitans. [Viande de veau, d'agneau, de chevreau, aux Ord. VI, 63, an. 1352.]

Laiterolle. Herbe : « S'il est podagre faut oingdre ses pieds avec jus de l'herbe nommée « *laiterolle*. » (Badé, des Oiseaux, f. 129^a.)

Laitice. Hermine. (Voir LAITICE, LECTICE, LETASSE) : « Docteurs en médecine, droit et théologie « revestus de chappes fourrées de *laitices*. » (Pièces justif. Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 423.) — « *Laitices* aller et venir... Pour les noces. » (Eust. Desch. f. 335^a.)

Laitière. [1^o Laitière, qui donne du lait : « Deux beufs, trois vaches... une des dites vaches « qui estoit *laitière*. » (JJ. 208, p. 118, an. 1480.) — 2^o Laitière, qui traite les vaches : « Arnoul le « vachier et Jehanneton la *laitière*, qu'ilz pensent « des vaches, genices et veaux. » (Mén. II, 3.)]

Laitriens. s. Jeune animal qui lète encore : « A pièce item d'un cheval ou jument trouvé en « ottel lieu, deux sols blancs et le poultrainau *lait-* « *triens*. » (C. G. I, p. 830.)

1. Laid, adj. [1^o Qui déplaît par sa non conformité avec le beau ou le bien, en parlant des personnes et des choses : « Signor, dit Epistoles, moult « est cist bontes *lais*. » (Sax. XV.) — « Mout faisoit « *laide* chere, et mout ert emplorée. » (Berte, l. XVI.) — « *Lede* estoit et sale et foulée Cele ymage, « et megre et chetive, Et ausis vert cum une cive. » (Rose, v. 196.)] — Parlant de chiens : « Mais ils sont « pesantz et *lets*. » (Chasse de Gaston Phébus, mss. p. 116.)

Onques ne fu, n'en doute mie
Ne les amans, ne *lede* amie. (Froiss. Poës. p. 9^a.)

De même aux Poës. fr. Vatic. 1490, f. 169 : « Il ne « fu onques nulz *lais* amans Ne *laide* amie; ensi en « est li dis. » — « Le cas sera réputé pour *laid* et « vilain. » (N. C. G. II, p. 53^a.)

Ne leur chaut s'il est bel ou *laid*
Fors seulement qu'il soit celé. (Poët. av. 1300, p. 1482.)

2^o Désagréable. Froissant dit du pape Clément, opposé à l'anti-pape Urbain en 1385 : « On luy deli- « vra mille francs à Avignon dont il ne fist compte; « par ce point fut la guerre du pape Clément plus « *laide*. » (Froiss. III, p. 82.)

Il ne m'estoit ores mestiers
De recevoir si *laide* perte. (Fabl. S. G. f. 82^a.)

Mort fait toujours debet tant *let*. (MS. 7615, I, f. 103^a.)

Expressions : [1^o « *Laidies* paroles, « injures : « Isabeau de Lergny pour avoir appelé Renaut « Copperel puant et coqn, à faire trois processions « nus pieds, en pur corps, deceinte, desaffublée, « et dire devant tous quand les processions rentre- « roient au moustier, que les *laidies paroles* qu'elle « avoit prononcées, elle avait menti. » (Sent. du bailli de Valois, an. 1320.)] — 2^o « *Laid* dict, « même sens. (C. G. I, p. 313.) — 3^o « Biaux é *lez*, « de toute espèce. (G. Guiart, mss. f. 310^a.) — 4^o « Moult « étoit de *lail* plain, « c'est-à-dire fort *laid*. » (ms. 7615, I, f. 119^b.) — 5^o « Quant plus fait *lail*, »

quand il fait plus mauvais temps. (ms. 7989², f. 61^b.) — 6^o « Ou ens soit bel ou ens soit *lail*, « quoi qu'il en soit bien ou mal. (Id. f. 56^a.) — 7^o « A qui que « en soit *lail* ou bel, « quoi qu'on en pense. (Gace de la Bigne, fol. 10^a.) — 8^o « Quooye le tiengne à « *lais*, « quoique la chose leur paroisse honteuse. (G. Guiart, folio 258^b.) — 9^o « De vo mort ne m'est

« *lail* ne foid, « votre mort ne me fait rien, ne me fait ni froid, ni chaud. (ms. 7218, f. 250^b.) — 10^o « Crier au *lail* sur quelqu'un, « huer quelqu'un. (Desch. f. 177^a.) — 11^o « Chacuns le dit *let*, « cha- « cun l'insulte. (ms. 7218, fol. 338^b.) — 12^o « Elle est « *laide* comme un eucq. » (Oudin.) — 13^o « Plus *laid* « que maistre Pierre du Coignet. » (Duchat, sur Rabelais, l. IV, p. 41 des Nouv. Prolog.) — Pierre du Cugnieres, avocat général du Parlement de Paris, sous Philippe de Valois, s'étant opposé avec succès aux entreprises du clergé sur l'autorité royale, les ecclésiastiques voulurent s'en venger après sa mort; ils firent placer dans la plupart des églises les plus fréquentées de Paris, des marmousets de pierre auxquels on donna le nom de Pierre du Coignet, parce qu'on les plaçoit dans les coins, et sous prétexte de présenter des chandelles à ces petites statues, on les éteignoit contre leur nez; ces statues étant par ce moyen extrêmement barbouillées, on disoit, pour exagérer la laideur de quelqu'un : « il « est plus *laid* que maistre Pierre du Coignet. » — [On lit encore aux Contes d'Entrapel, f. 15^a : « Mais « il faut toujours forger un sobriquet à la pauvre « *Verité*, tesmoing la statue ignominieuse de mai- « tre Pierre de Cugnieres, estant en l'église N. D. « de Paris, vulgairement appelé maistre Pierre du « Coignet, à laquelle par gaudisserie on porte des « chandelles. »]

2. Laid. Lait, Laide, s. [Injure, outrage. C'est l'adj. masc. ou fém. employé substantivement : « Par la Mere Dieu, dist la chievre, ore est aus « *laidies*. » (Mén. de Reims, § 114.) — « Mettre sus « *mout de lail* et de vilaine. » (Ass. de Jérusalem, ms. ch. 88.) — « S'aucuns dit *lail* à l'autre dans la « ville... il paiera pour l'amende. » (Cartulaire de Champ. an. 1247.) — « Cil amendra pour tous les « *laidis* et pour tous les fourfais. » (C. d'Amiens.)] — « Toutes actions, on pétitions en matière de *lail*, « doivent. » (N. C. G. II, p. 189^a.)

Quar en Canbrai lor ot on fait
Maintefoies, et damage, et *lail*. (Ph. Mouskes, p. 709.)

Grant honte i aurons, et grant *let*
Se vous n'eles veneziz tantost. (Estrab. ms. 7996, p. 35.)

Laidement. Etat de ce qui est *laid* :

De rire en aise se pamoit,
Quand il vit le *laidement*. (MS. 7615, I, f. 106^a.)

Laidange. Injure, outrage : « *Laidanges*, dit « *Laurière*, sont injures verbales, des quelles celui « qui a injurié un autre a tort, se doit dédire en « se tenant par le bout du nez. »

Qui tant sneffrent de mos divers,
De *laidanges* et de reproches
Qui chascuns jours saillent des bouches
De leurs femmes. (Desch. f. 417^a.)

[« Item la femme qui dira *laidange* à l'autre,

« paiera .iv. sols à nous, .iv. sols au maire. » (D. C. t. IV, 14, an. 1263.)]

Laidanger, Ledanger. 1° Injurier, outrager :

De ses amis en fu blasmée,
Et ledengie, et mesamée,
Et clamée folle musarde.

Moult commença vilain plait
De moi honnir, et laidangier. [MS. 7218, f. 290 b.]

« Si avenoit que Bertrand (du Guesclin) estoit
« parti de leur compaignie... sa mere le laidangeoit,
« et blasnoit moult durement. » (Ménard, p. 7.) --
2° Maltraiter : « Le Tors ne frappoit coup d'espée
« sur le chevalier qu'il ne le laidengeast. » (Rom.
de Percef. I, f. 24.)

..... La fui pris et hapez,
De paumes, et do poins, ledengiez et frapez.
MS. 7218, fol. 343.

Molt fu batu, et laidangiez. [Fobl. S. G. f. 51 b.]

Laide. [Impôt, le même que *leyde*. Voir sous LAIDER.]

Laidece, Laydesce, Leidesce. Laidieur physique et morale : « A toy je confesse mes
« pechiez et les laydesces de mon cuer. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 359.)

Ses veissons corporelement
Ci entre nous suffir turment,
Trop grant leidesce ferians,
Se nus ne lur adissians. [M. F. II, p. 467.]

Laidement. [1° D'une manière pitoyable :
« Sur l'erbe vert moult laidement se culcet. » (Rol.,
v. 2373.) — « Les Rommains avoient trop laidement,
« trahié le pape Lyon, car ils lui avoyent
« crevé les yeuls. » (Chron. de S. Den. I, p. 126.) —
2° Péniement : « Dont depuis il l'en mescey moult
« laidement. » (Froissart, t. II, 15.) — 3° A contre
« cœur : « S'est bon que nous alons deviers vaulx et
« si fort que bellement ou laidement il soient de
« nostre accord. » (Id. IX, 190.) — « Parmes dieux,
« dit le chevalier, vous y viendrez ou bellement,
« ou laydement ; et lors dit le roy, j'aime mieux
« laydement, car je n'iray pas se n'y voys par
« force. » (Percef. I, f. 27.)

Laidier, Laidier. [Receveur de l'impôt dit
leyde. (Cout. de La Peyrouse, an. 1260, dans La
Thaunass, p. 66.) — « Item le laidier qui tindra et
« portera la quartre du blé... ne doye prendre riens
« pour bailler la quartre, fors laide tant seulement. »
(M. 198, p. 360, an. 1374.)]

Laidour, Laidor, Ledour. [Laidieur : « *Lai-
« dor* ait ores mal debé, Quant si guerroye chastée,
« Que defendre et tenser deüst. » (Rose, v. 9033.)
— « Garde surtout la loyauté, Ne ne soit laidours
« ne biauté, Amours ne faveur ne haïne, Ne chose
« en monde qui l'encline A faire riens de desloial. »
(Machaut, p. 107.)]

Car j'avoie trop grant hidour,
Qu'il iert de si tres grant ledour. (MS. 7615, II, f. 187.)

Laidir. [1° Insulter, outrager : « Done fu au rei
« nuncié cum hum le fist huer Et que l'un le voleit
« et laidir et tuer. » (Thomas de Cant. 46.)]

Ainsi la damoiselle bat
Li chevalier, et se débat,
Et de parole le laidir. [Fobl. f. 380.]

2° Maltraiter :

Ne ne vous fetes plus ledir,
Quar hontes est de vous ferir. [Id. f. 141.]
François souvent le guerroyerent,...
Guilleaume bien se defendi,
Ceuls de France souvent ledi. [Rou, p. 381.]

3° Enlaidir : « Trouvez vous que je sois laidie
« beaucoup ? (Caquets de l'Accouchée, p. 437.)

Laidoier. 1° Insulter, outrager : « Se aucuns
« garçons, ou femme de folle vie et de mauvaise
« feroient, et laidioient aucun bon homme. » (Ord.
t. II, p. 348.) — 2° Enlaidir : « Moult ledioie sa face
« qui son nez fait trenchier. » (Notice du Roman
d'Alexandre, f. 4.)

Laidure. 1° Laidieur :

Je vous fais commendement
De par le roy de laidure,
Que vous reïnez en present
Devant sa propre figure. [Desch. f. 205 b.]

2° Déshonneur : « Le duc fust mult liés de ces
« noveles, porce que aucune gent dient qu'il li
« avoit fait laidure devant Acre. » (C. de G. de Tyr,
Marlène, t. V, col. 641.)

Car pour vengier vostre laidure. [G. Guiart, f. 306 b.]

3° Injure : « Sur ce dit Senecque qu'il croit loul
« vice estre tolerable par doctrine, excepté laidure,
« et vice de parler desordonnément. » (E. Desch.,
f. 402 b.) — « Par courtoisie je ne seuffre vous dire
« aucune laidure. » (Gerard de Nev. I^r part. p. 14.)

Se jou or vostre dit endure
Et je ne vous respone laidure,
Sachiez c'est par me courtoisie. [Roman, Violette, p. 22.]

4° Dommage, injustice :

Par son mesfet souffrir ledure. [MS. 7218, f. 138 b.]
Greva il en mainte maniere
L'eglise, et fist mainte laidure,
Et sans raison, et sans droiture. [MS. 6812, f. 73 1.]

Laiduron. Laideron. (Marot.)

Laie. Route, dans une forêt : « Prenant un
« matin son chemin par une grande laie de la
« forest de Lafère. » (Villeroy, Mém. V, 79.) Compa-
« rez Saint-Germain-en-Laye. — « Coupera les bois
« taillis... et ne pourra couper les bois de futaye,
« ne les layes. » (Cout. Gén. II, p. 549.)

Laïens. [Léans. (Froiss. II, 54.) — « Et s'en ala
« par es forz de cheval jusqu'à Gisors, et fu receuz
« laïenz hastivement. » (Mén. de Reims, § 112.)]

Laiier. [1° Laisser : « Li gentils chevaliers ne
« volt mies layier à parfaire son service. » (Froiss.,
t. II, 89.) — 2° Diviser un bois par des laies : « En
« prendant sur les marchans, quant on layera les
« diz bos de chacun quartier .xii. den. » (Registre de
Corbie, 13, an. 1510, f. 36.) — « Les trois parz qui
« demeurent ausi comme elles sont arpentées,
« guïées, départies et layées. » (Carl. de Pontigny,
page 172, an. 1307.) — « Laiier, c'est faire dans les
« bois taillis de petits chemins droits afin qu'on
« puisse poser des fiches, ou piquets pour mesurer.
« Ceux qui ont prins bois a couper, et a layier,

« sont tenus le couper et abattre dedans le premier jour de may. » (Cout. Gén. t. 1, p. 663.) — C'est encore, selon Borel, « marquer les ballivieux », c'est-à-dire les arbres qu'on ne veut couper.

1. Laigne. 1^o Bois de chauffage :

La *laigne* estoit vers, si fumoit. (Fabl. p. 174.)
Et alumé le fu de la *laigne*. (Id. p. 176.)

[*Laigne*, neutre pluriel, a été pris pour un féminin singulier : « En laquelle maison je ay mis ma *laigne* » el fagos. » (Jl. 84, p. 266, an. 1361.)] — [2^o Bûche : « Une busche que l'en nomme communément à Abbeville une *laigne*. » (Jl. 184, p. 184, an. 1451.)]

2. Laigne. 1^o Laine :

Mais pers d'Ipre, de bonne *laigne*,
Et d'escarlatte tainte en graine,
Et de Gant et de S. Omer. (MS. 7615, II, f. 124 b.)

[2^o Langes, robe de laine : « Par ces eglises en irés Nus piés, en *laignes*, veillerés et Proierés. » (Partonopex, v. 2833.)]

1. Laigner, Laignier. [1^o Bûcher : « En entrant en icelle taverne l'exposant chey à un genoul en *laigner* d'icelle. » (Jl. 142, page 97, an. 1391.) — « Le suppliant print ou *laignier* de l'hostel une busche. » (Jl. 175, p. 108, an. 1431.) — 2^o Bois à brûler fourni au seigneur à Noël ou à la Toussaint : « La taille acoustumée à paier en argent chascun an de mes hommes,.... et le charroy dou *laignier* du Noel. » (B. N. ms. fr. anc. 5188, f. 281^o, an. 1339.) Voir LOINGNIER.]

2. Laigner, Laignier. [Murmurer : « Après plusieurs paroles sa femme il fery, et non content de ce, vint à Ysabeau sa chamberriere, laquelle *laignoit* ou respondoit despitueusement. » (Jl. 97, p. 525, an. 1366.)]

Laine. « La chair avoit plus blanche que ne soit blanche *laine*. » (Berte, l.) — On a distingué plusieurs espèces de laine : 1^o « *Laine* sorge, » la laine nouvellement tondue ou laine grasse. (Colgrave.) — 2^o « L'on y drappe, et puet drapper de *laine* mere. » (Ordonn. t. III, p. 512.) — « *Laine* » prime : c'est la *laine* la plus fine : ou la nomme « aussi *mere laine* : c'est celle de dessus le dos, et « du col. » (Ord. III, p. 254.) — 3^o « *Laine* lavée, » c'est la laine préparée ou filée, et prête à mettre en œuvre. (Auc. Cout. d'Orléans, p. 472.) — *Expressions* : 1^o « Bêtes portant *laine*, » moutons. (Ord., t. V, p. 92.) — 2^o « Tirer la *laine*, » dérober les manteaux de nuit. (Oudin.) — 3^o « Nous y tirames « bien la *laine*, » nous y avons eu beaucoup de misère. (Belleau, t. II, p. 144.) — 4^o « Demander la *laine* à un asne, » demander l'impossible. (Oud.) — 5^o « Debattre de *laine* d'une chevre, » perdre son temps. (Dial. de Tahureau, p. 136 b.) — 6^o « Il se « laisse manger la *laine* sur le dos, » il souffre tout. (Oudin.) — 7^o « Menez fu contre *laine*, » à rebours. (ms. 7615, II, f. 170 c.) — 8^o « A mol pastour « chie lox *laine*. » (Fabl. mss. p. 489.) — 9^o « De jour « en jour vient *laine* pour drapper. » (G. Cretin, p. 180.) — 10^o « L'un a le bruit, l'autre leve la

« *laine*. » (Colgrave.) — 11^o « Qui n'a *laine* boive à « la fontaine. » (Id.)

Lainerie. [Lieu où l'on vend la laine : « Item « la peloterie et *lainerie* en ladite ville, pour dix « livres. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, fol. 242^d, an. 1295.)]

Laineux. « Marcher avec les pieds *laineux*, » c'est-à-dire sans bruit. (Colgrave.)

Laigne. [1^o Nation, pays : « Il vint à monsi- « gnour Olivier de Termes et à ces autres chievements de la corte *laigne* » (Joinville, § 578), c'est-à-dire Languedoc. — 2^o Personne qui médit : « Li rois l'avoit en soucepon par mauvaises *laignes*. » (Mén. de Reims, § 281.) — 3^o Sorte de juron par la langue de Dieu : « Par la *laigne* heu, « par la *laigne* ditu, par la *laigne* Dieu. » (Mén. de Reims, § 409 et variantes.) Voir LANGUE.]

Lainier. Ouvrier en laine : « La draperie et ce « qui en depend tant de tainluriers, foulons, tondeurs, *lainiers* que autrement. » (C. G. II, p. 958.)

Lainz. Léans : « Ja entreront *lainz*, s'il n'est « qui li dédie. » (Rou, p. 101.)

Laires, pl. s. m. Dieux lares :

Des celestes manoirs, o vous les populaires,
Des dieux superieurs, faunes, satyres, *laires*.
(Cav. de Baif, p. 65, V°.)

Laironciaulx, pl. s. m. Diminutif de larron :

Juges qui les loix gardez,
..... regardez
Que *laironciaulx* ne pandez. (Besch. f. 69 b.)

Lairrenaille. [Troupe de larrons, terme d'injure : « Iceulli Thomas dist plusieurs grans injures « et villenies en les appelant *lairrenaille*. » (Jl. 425, p. 46; an. 1384.)]

1. Lais. Lac :

En mi lieu croisi uns *lais* dormans
U il a noirs poissons moult grans. (Mouskes, p. 312.)

2. Lais. Alterrissement, alluvion, forme verbale de laisser. C'est le nom que la Coutume de Bourbonnais donne aux « isles nouvellement nées, » ou « accroisemens » formés par la rivière : « Sera la « croissance que la riviere donne, vray domaine au « seigneur haut justicier, qui s'appelle communement *lais*. » (C. G. II, p. 293.)

3. Lais. [1^o Legs, forme verbale de laisser : « Car il lui fist faire tex *lais* Dont s'ame fu en vraie « pais. » (Bl. et Jehan, v. 2065.) — « Se le feme « fesoit tius *lais* en se plaine santé à son seigneur, « par forces ou manees.... cis *lais* seroit de nule « valeur. » (Beaum. XVI, 4.) — « *Lais* ordonnés et « laissiés tant as eglises de ce pays que à celles au « delà de la mer. » (Froiss. VII, 429.)] — 2^o Espèce de bail. Ces baux sont appelés *layes*, *lais* ou *lair*, du mot *laisser* ou *delaïsser*, parce que celui qui fait ces sortes de baux délaisse son héritage moyennant une certaine redevance. (Laur.) — On y peut distinguer : 1^o Le bail à ferme ou loyer d'une maison : « Si celui qui a pris a filtre de *lais* une maison « pour quelque année. » (N. C. G. II, p. 1145.) — 2^o Le bail à cheptel : « Les communautez..... ne

« peuvent vendre, ou louer leurs embarques, ni autrement en user que pour leur propre usage, à la nourriture de leur bestail, et de celui qu'ils tiennent à *laiz*. » (C. G. II, p. 1074.) — 3^e Le bail emphyleutique, qu'on a appelé *layes* ou *layées* à « cens. » Ce sont proprement, dit Laurière, des baux d'héritages à rente, soit que la rente soit perpétuelle, soit qu'elle soit pour 99 ans ou pour un moindre temps.

4. Lais. [Lacel, lacs : « Des larmes moillent li *lais* de son mantel. » (Le Roux de Lincy, Chants hist. p. 46.) — « Pris m'avois à *lais* corsour. » (Wackern. p. 79.)]

Laisarde. [Lézard, dans Flore et Blanchefleur, vers 821.]

Laise. Largeur : « Le journal de terre.... contiendra vingt cordes de long, et quarré de *laize*. » (Cout. Gén. II, p. 770.) — « A la grande *laize*, » c'est à la grande mesure. (Cotgr.) — « Fol a la grande *laize*, » c'est-à-dire très fol. (Rab. C. p. 207.)

1. Laisse. [Legs : « De ses *laisses* ne de ses dons. » (Chron. des ducs de Norm. v. 39311.)]

2. Laisse. 1^o Corde pour mener des chiens attachés :

Laisses de poil pour tenir chiens. [Desch. f. 452.]

Elles servoient à coupler les chiens courants pour les mener au rendez-vous de chasse. (Voy. Fauchel, Lang. et Poës. fr. p. 110.) — 2^o Rènes : « Chevaux « menez et conduits par les *laisses*, qui est à dire, « en main. » (Brant. Dam. III, p. 18.) — *Expressions* : 1^o « Tenir en *laisse*, gouverner, modérer. » Legereté lenant en *laisse* repentance, » c'est-à-dire légèrement empêchant le repentir. (La Jaille, du Ch. de Bat. fol. 58^e.) — 2^o « Ces deux coururent « d'une *laisse*, » couplés ensemble à la même *laisse*. (Poët. av. 1300, IV, p. 1373.)

3. Laisse. Fiente d'animaux : « *Leisses* de « ours, et de sanglier et de loup. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 57.) — « Fiantes de bestes mordantes, « comme sangliers, ours et leurs semblables, se « doivent nommer *lesses*. » (Fouilloux, Vén. 36^b.) — « (Les ours) gietent leurs *laisses* aucunes foiz en « torche, et aucunes foys en plateau, comme une « yache. » (Gast. Pheb. p. 55.) — « Ours n'a nul « jugement par ses *laisses* en grant quantité.... si « que on n'y puet faire nul jugement. » (Id. p. 271.) — « (Les sangliers) getent leurs *lesses* comme les « autres pores, et selon leurs menques, ou molles, « ou dures. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 63.) — Quels indies elles fournissent aux chasseurs : « Par ses « *laisses*, ne par autre jugement on ne puet cognois- « tre grant sangler, se on ne le voit, fors tant quant « il fait grosses *laisses*. » (Chasse de Gast. Pheb. mss. p. 164.) — « Le loup fait ses *laisses* dures a « costé d'un chemin, ou sente, en quelque carre- « four, et sus quelques ronces ou buissons, la « louve au contraire, rend ses *laisses* au milieu du « chemin, fort molles, et en plateau. » (Fouilloux, Vén. fol. 118^e.) Elles servent à faire distinguer les loups des chiens.

4. Laisse. Tirade monorime, dans les Chansons de geste. Borel, qui cite ce mot, rapporte deux vers de Huon de Villeneuve, où il se trouve :

Ja tant n'auront mantel, ne cote desramée,
Que la premiere *laisse* ne soit bien escoutée.

Voyez Dict. de Corneille.

Con jougiers courtois francs,

Quant a sa *laisse* finie. [Poët. av. 1300, II, p. 821.]

5. Laisse. [Lasse : « Laquelle Perenelle, qui « estoit *laize* et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit « mengié de tout le jour, comme pour ce qu'elle « estoit malade. » (Jf. 125, p. 9, an. 1384.)]

Laisser, Laisser. [1^o Abandonner : « Volt lo « seule *lassier*, Si ruoet Krist. » (Cantil. de S^{te} Eutalie.) — « *Laiisum* les fols, as sages nus tenu. » (Roland, v. 229.)] — « Clercs qui ont *laissés* sermons « pour guerroier, et pour tuer les gens. » (Ch. mss. du C^{te} Thibaut, p. 3.) — « Et nous *lay* tous icy pour « tenir le siege. » (Du Guescl., par Mén. p. 528.) — « Il est vrai que vous me printes, et puis que vous « me *laissastes*. » (Le Jouvenc. p. 362.) — « On set « c'on *lait*, mais on ne set c'on prend. » (Vatican, n^o 1490, f. 173^b.) — [2^o Suivi d'un infinitif, permet- tre, souffrir : « *Laissez* ce ester. » (Rol., v. 274.) — « La reine Blanche) *lait* cheoir son mantel sour la « table, et se tourne devant et derriere tant que « luit l'orent vue. » (Mén. de Reims, § 187.) — « L'autre dit : il faut escorchier un buef qui s'est « *laissé* mourir. » (Desch. Mir. du Mariage.) — Par une sorte de germanisme, on a dit « *laisser* savoir », pour faire savoir. (Lettre de Philippe d'Arteveld, dans Froissart, t. X, 95.) — « Se *laisser* entendre » est se faire entendre, s'expliquer, dans Du Bellay, Mém. liv. V, fol. 140^b.) — [3^o Manquer, négliger, avec que et le subjonctif : « Ceste souffranchie « durant, li contes ne *laissa* mies que il ne se logast « bien et puissamment devant Venues. » (Froissart, t. III, 360.) — « Ne *laisserat* qu'abisme nen assail- « let. » (Rol. v. 1659.)] — [4^o Cesser de : « Dame, « je vous vie moult prier Que me *laissiez* à chas- « tier. » (Rose, v. 3088.) — « Mais pour ce ne *laissa* « il mies la ville à ardoir et les moulins abatre. » (Froissart, III, 21.)] — [*Expressions* : 1^o « *Laisser* « hors, » faire écouler : « Troi homme se pooient « bien dedens aidier et nagier parmy un vivier et « celi peschier et *laisser* hors. » (Froiss., VI, 256.) — 2^o « *Laisser* ens, » laisser entrer. (Id. X, 189.)] — 3^o « *Laisser* le moustier où est, » ne rien innover. (Villon, p. 21.)

Laisseur, Laisseur. [1^o Faculté, moyen, liberté, dans Partonopex, v. 238, 2661, dans Aubri, v. 149.] — 2^o Bailleur de fonds : « *Laisseur* d'heri- « tage est premier en hypothèque, et preferable à « tous autres creanciers du preneur. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1082^b.)

Laisseur. [Faculté d'agir, latitude : « Mès se « retourneront toujours Francois si tost qu'il « pooient avoir un peu de *laisse* pour venir en « France. » (Froiss. VIII, 60.)]

Laiist. [Lest : « Il est defendu à toute personne

« de ne prendre aucun *laist* sur le Seillon, sous « peine de l'y porter. » (S. Malo, 1591, dans Jal, Gloss. nautique.)

1. **Lait**, *adj.* et *s.* Voir LAID.

2. **Lait**. [Lait : « Atant s'en parti li leus et la « cheuvre demoura toute esbaubie. Et se pensa de « deus vialtres qu'elle avoit nourri de son *lait* à sa « mamelle. » (Mén. de Reims, § 410.)]

• • • Fuitez generalement
Potaiges, choulz, laiz, fruis viez et nouveaux,
Se vous voulez vie avoir longuement. (Desch. f. 351^a.)

Expressions : [1° « Connaistre mouches en *lait*. » Voir LAICT. — 2° « Comme le jour que l'en dit du « Quaresmel l'an de grace 1375 ou environ, ledit « Jehan environ l'eure d'avoir soupé, se fust alé « eslatre avec sa femme et autres en l'osiel d'un « leur voisin, comme il est accoustumé au lieu, d'y « aler *mengier du lait* à la *cuiller* de bois. » (Jl. 118, p. 39, an. 1380.)] — 3° « Avalant cela doux « comme *lait*, » lémoignant aucun ressentiment de cela. (Nuits de Strapar., II, p. 20.) — 4° « Elle ne « peut avoir grand *lait*, pour estre lirée trop sou- « vent. » (Contes d'Entrap., p. 306.)

Laitance. Organe des poissons mâles :

Et doutoit encor d'avoir euve
Sans *laitance*. (MS. 6812, f. 55^a.)

« Nos volons avoir les oues, et la *letence*, » c'est-à-dire nous voulons tout avoir. (ms. 7615, I, II, f. 144^b.) — [« Flaons out saveur de frommage « quant l'on les fait de *laitances* de lus. » (Ménag. II, 5.) — Dans cet ouvrage, *lactié* a le même sens : « Des brochets de la *lactié* vault mieux que l'ouvé. » (Ménag. II, 4.)]

Laitine. Lactée (voie) :

Or chantons maintenant la certaine origine,
D'ou blanchit dans le ciel ceste voie *laitine*. (Baif, 16.)

Laitisse. [Fourrure, hermine, blanche comme le lait : « Un timbre de vairs, quatre *laitisses* et « deux bourses. » (Jl. 100, page 913, an. 1370.)]

Laiton. [Cuivre jaune : « Il puet estre serruriers « de *laiton* à boites, à escrins et à benapiers, « à tables et à coffres. » (Liv. des Mét. 53.) — « Et « emblé maint joiel à tort et sans raison, Calices de « moustier, argent, cuivre, *laiton*. » Cuvelier, v. 7263.] — « En son vivant en beau *laiton* il se fist « fourmer et faillier. » (Proiss. XI, 81.)]

Laituaire. [Éclaircisseur : « Disoit souvent li « benoiez rois : nostre *laituaire* tel, ou nos choses « teles fussent bonnes à ceste malade. » (Vie de S. Louis, p. 350.) — « L'ame toute s'esburne « Quand ele sent tel *laituaire*. » (Mir. de Coinci.)]

Laitue. [« Ne laira Alexandre Ki vaille une *lai- « tue*. » (Rom. d'Alexandre, p. 52.)]

Lavandier, *subst. masc.* Officier du roi chargé de faire blanchir le linge. (Desch. fol. 537^c.)

Laman, **Lamen**. [Lamaneur, pilote. (Voir LAMANAGE) : « Robin Saque Espéc, *laman* de la « galiote Anthoine Negre. » (Compte de 1346, dans Jal, Gloss. nautique.)]

Lamanage. [Piloteage d'un lamaneur : « De « laquelle nef fu lamen Durant Pinal du Quief de « Caux qui en out pour son *lamanage* six flourins « d'or à l'escu. » (B. N. fr. 26000, n° 464, juin 1355.)]

Lamaneur. [« Si un *lamaneur* a marchandé et « entrepris mettre un navire hors ou dedans le « havre, lui est defendu de l'abandonner qu'il ne « soit ancré au kay ou que, sortant, il ne soit en « plaine mer. » (Ord. de Henri III, 1584, dans Jal.)]

Lambalais, *s. m.* Fossoyeurs. Ce mot est usité en Bretagne, en Anjou et dans le Maine, où l'on appelle ainsi ces paysans dont on se sert pour remuer la terre ; ils sont ainsi nommés du pays de Lamballe, en Bretagne, d'où ils se répandent en grand nombre dans ces provinces. (Ménage, Dict. étymol. fr. p. 95.)

Lamballe. [Ville de Bretagne, dans les Côtes-du-Nord : « Camus de *Lamballe*, un pied et demy de « nez. » (Oudin, Curios. p. 71.)] — « Gribhé comme « ung diable de *Lamballe*. » (L'abelais, E. p. 76.)

Lambeau, **Lambel**. [La forme la plus ancienne est *label*, *labiaus* : « A cinq *labiaus* de gueule « l'ainsné fils le porta. » (Berte, 131^r c.) — « Le « *label* au mainsné d'argent l'on besanta. » (Id.)]

Ciste porte l'escu point, cil le porte a *labeaux*.
Fabl. MSS. S. G. f. 106, R^o col. 3.

Borde estoit de negligence
A un label de nonchaloir :
De proeece doit moult valoir
Chevalier qui tel escu porte. (MS. 7615, II, f. 193^b.)

On a dit ainsi « a un *label* d'iniquité, » « a un « *label* de frenesie. » (Ibid.) — 1° [Ce sens héraldique existe aussi pour *lambel* et *lambeau*.] C'est une brisure connue, qui se met au haut de l'escu, pour distinguer la branche cadette d'une maison, de la branche aînée. Saintré a appelé cette pièce de blason « *lambeaux* de satin jaulne. » (Saintré, p. 189.) — C'étoit anciennement la marque distinctive du fils aîné de la maison : « Entra Jaques de Lalain... « paré de sa cotte d'armes (qui furent les armes de « Lalain), et portoit les *lambeaux*, comme fils aîné « de la maison. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 265.) — Les *lambeaux* étoient encore une aiguillette, un nœud d'épaulé qui distinguait les fils de chevaliers : « Les enfants, pour succéder aux béné- « fices de leurs peres, se faisoient faire chevaliers, « et pour les distinguer des autres, en qualité de « fils de chevaliers, durant la vie de leurs peres, ils « portoiert sur l'épaulé des nœuds, *lambeaux*, ou « *labeaux*. » (Menesir. de la Chevalerie, p. 118.) — 2° Rubans pendants en manière de franges : « Lui « et son destrier houssez d'ung salin cramoisi, « tous couverts de branlants d'argent, emallez de « blanc a trois *lambeaux* de fin or, qui estoient ses « armes. » (Saintré, p. 267.) — « Couverts de gran- « des couvertures De drap d'or, traynant à *lani- « beaux*. » (Vig. de Charles VII, II, 125.) — 3° Peau veloutée qui recouvre le nouveau bois du cerf qui meurt : je crois qu'il se nomme le frayroy : « Quand « les cerfs... voyent que leurs testes commencent « a secher, qui est environ le 22^e juillet, ils se déce-

« lent, allans aux arbres pour frayer, et faire tomber leurs *lambeaux*. » (Fouilloux, Vén. f. 18^b.)

Lambeliner, v. *Lambiner*. (Oudin.)

Lambert (S.) « C'est aujourd'hui la *S. Lambert*, « qui quitte sa place la perd. » — L'origine de ce diction est rapportée à la prise de Troyes, faite ce jour-là en 1590, par les royalistes qui en furent chassés presque aussitôt après. (Hist. de Thou, trad. t. XI, p. 194.) — [C'est la rime qui amène le nom du saint, car on ajoute : « C'est aujourd'hui la saint Laurent ; Qui perd sa place la reprend. »]

Lambic, s. m. *Alambic* : « Quand jeuz ony leurs « si douces complaints, et le surgen de leurs « douleurs extremes, qui par le *lambic* de leurs « cœurs faisoit riviere de pleur, et de tristesse. » (Chasse d'Amours, p. 22, col. 2.)

Lambin. [Commentateur de Lucrèce, ennuyeux même pour les érudits, par la minutie de ses commentaires. Par suite, qui agit lentement.] « Il me « mieu, disoit il, que la paille le conviendroil « s'embler, étant un vray *lambin*, ayant la paille au « cul. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 123.)

Lambiner. v. Agir avec lenteur. (Oudin.)

Lambiquer. Brûler comme par feu d'alambic : « Secourez mon triste cuer, et la peine qu'il « endure, autrement je le sens desja *lambiquer* par « le feu d'amour. » (D. Flores de Gr. f. 146^a.)

Lambre. [Lambris : « Tout li arvol et tout li « *lambre* Et li portiers ki l'uis tient près Et ki le « garde tout adies Alorné sont à tout mal faire. » (Barl. et Josaphat, p. 293.)]

Lambrequin. [Queue d'étoffe découpée descendant du cimier du heaume jusqu'au bas du dos. Elle remplaça au xv^e s. le volet du xiv^e. Selon le roi René (Livre des Tournois), ce mot était employé « en Flandres et en Brabant et en ces haulz pays « où les tournoys se usent communement.]

Lambris. Revêtement d'un auel : « Il fit dres- « ser un autel diversifié d'un *lambris* d'ebene, « jaspe, jayet et porphyre. » (Yver, p. 547.)

Lambrois. [Plancher, parquet : « Jehan de « Vendosme desirant de tout son cuer savoir la « verité du cas, fist mettre et lapir secretement sur « le *lambrois* de sa chambre un de ses varlés. » (Jl. 135, p. 220, an. 1389.) — « Perin Anceau, char- « penter en menuiserie, et son varlet... ont vacqué à « besoigner... à asseoir et mettre à point le *lam- « brois* de la salle et chambre dudit hostel. » (1439, Réparation au Châtelet.) (L. C. de D.)]

Lambroissier. [Lambrisser : « Lors moustiers « tiennent ors et salés Et lor cambres et lor grans « sales Font *lambroissier*, peindre et pourtraire. » (Mir. de Coigny.)]

Lambru. [Plancher, parquet : « Le suppliant se « finl dessus la chambre ou gisoit son pere qui est « lambruchée,... une des fois qu'il estoit sur la « ditte chambre, il vit par un pertuis, qui estoit ou « *lambru* d'icelle. » (Jl. 145, p. 162, an. 1379.) —

« Le millier de *lambrus*, .iiii. den. » (Péage de Gondreville, 1314.)]

Lambruché. [Planchéié. Voir le précédent.]

Lambrisser. Lambrisser. Clém. Marol, parlant à Dieu, dit (p. 686) :

Lambrisssé d'eau est ton palais vousté,
En lieu de char sur la nië es porté.

Lambruiz. [Planches : « Item pour le millier « de *lambruiz* de .ii. piés, et de .ii. piés et demi l'un « parmi l'autre, .iiii. den. » (Reg. *Pater*, f. 249^b.)]

Lame. 1^o Pierre tombale : [« Pour embellir sa « *lame* et sa sepulture. » (Froiss. XIV, 211.)]

..... Ayons tuit souverance
Des prisonniers que tient Basach souz *lame*.
Eust. Desch. MS. fol. 357, col. 4.

« Fisl la porter le corps et mettre en ung sercueil « de pierre si bien ouvré que c'est merveille, et fist « mettre une *lame* ou une tombe dessus et fist « escrire dessus, etc. » (Percef. I, f. 31^b.)

Le cuer qui autrefois fut mien
Qui pour lors est à vous madame
Gardez le bien car sur mon ame
Il luy est deu beaucoup de bien
Quelque jour vous connoistrez bien
Que plus loyal n'est souz *lame*
Le cuer qui autrefois fut mien. (*Chasse d'amours*, 179.)

De là, au figuré :

Mon propos chiet souz une *lame* a jour
Hoc est l'oeil tend de legier vers la terre
Qui le cuer tire et d'ung revers l'atterre. (*Cretin*, 216.)

2^o Pièces de l'armure : « Lequel, courant contre « un Anglois, de fer de lance fut feru par entre « deux *lames* travers le ventre. » (Monstrelet, I, ch. 145, p. 226.) — [3^o Botte de blé : « Lesquels « supplians ont pris un porcel, une brebis,... cer- « taine *lame* de gerbes. » (Jl. 100, p. 885, an. 1371.)]

— 4^o « L'une des deux formes d'échelette, tendues « à travers, de cordons drus et menus, dont l'une « hausse l'étain, l'autre le baisse en tissant. » (Monet. C'est le peigne du tisserand ; par suite, on a dit au figuré :

Maistre, chèle n'aime pas à droit *lame*
Oï de donner le plaist, sans li atraire ;
Autre tant vaut comme tristes sans *lame* ;
Chèle aime a droit, ki li enseigne à traire
Les li et prendren manoir. (*Vatic. 1490, f. 157^a.*)

Expressions : 1^o « Lettre de *lame*, » écriture pour les inscriptions funéraires. (Invent. des livres de Charles V.) — 2^o « Une bonne *lame*, » expression ironique, une femme fine et rusée. (Oudin.) — 3^o « Vieille *lame*, » vieille femme :

A mon plaisir vous faites feu et flasme,
Parquoy souvent je m'estonne, ma dame
Que vous n'avez quelque amy par amours
Au diable l'un, qui fera ses clamours
Pour prier, quand serez *vieille lame*. (*Cl. Marot*, p. 269.)

Lamentable. [« Jà soit ce que le cas de la dou- « loureuse *lamentable* et inhumaine mort de vostre « seul frere germain soit en vostre memoire infi- « chée. » (Monstrelet, I, 77.)]

Lamentation. [Plainte : « Et puis il s'enfui au « riche roi Pieron ; De sa femme lui fist tel *lamen-*

« lation Dont on la fist mourir ainsi que vous
« diren. » (Guescl. v. 6890.)

Lamenter. [VOIR LAGMENTER : « Quand le noble
« roy Charles de France eut ouï sa seur ainsi
« lamenter. » (Froiss. Buchon. I, I, 8.)]

Lamibaudichon. « O quelle rejection de choses
« si bien faites et par telz auteurs, quel despris
« de les nommer chansons vulgaires! Chansons
« bien vulgaires non comme seroit la Tirelentine
« ou *Lamibaudichon*, car ce ne sont chansons des-
« quelles on voise à la monstard. » (Quintil Cen-
« seur, p. 195.) — Je vois, dans Cotgrave, que c'étoit
« une espèce de conte, un terme usité dans un jeu
« d'enfants, où celui qui se servoit du mot devoit
« courir et les autres tâcher de l'attraper.

Lamine. Lame : « En Perse estoit la cité d'El-
« may da grande et merveilleusement riche d'or et
« d'argent; En la quelle par especial estoit un
« temple remply de merveilleuses richesses comme
« de grandes *lamine*s d'or dont on paroit le temple
« comme nous parons les murs de tapisserie. »
« Hist. de la Toison d'Or, I, f. 54.^b]

Lampas, Lampast. 1^o Gorge : « Que s'il bu-
« voit toute la mer Et si n'i eust point d'amer, Sa
« soit n'en estancheroit pas; Plus fort mal a que le
« *lampas*. » (Mahommel, v. 324.) — 2^o « *Lampast*
« est une maladie qui vient aux chevaux en la
« gueulle, entour l'ordre des dents dessus aux
« palays, et vient de sang; et tu le peuls ainsy con-
« noistre; le palais est eslevé et descerné et chault
« et se passe dedans; et pour ce les chevaux ne
« peuvent la pasture mascher, ains chet avec la
« salive. » (Médecines des chevaux, p. 49.)

Lampe. « Une *lampe* en une verriere Lui ren-
« doit un peu de lumiere. » (Blonde et Jehan,
« v. 1144.) — « Que nus chandelliers de envire ne
« soient faz de pieces soudées pour metre sus table,
« ne *lampes* ne soient faites que d'une pièce. »
« (Liv. des Mét. p. 101.) — « Une *lampe* de voirre,
« cuvrée en façon de damas, sans avenue garnison
« d'argent. » (Inv. de Charles VI, dans Laborde,
« Emaux, p. 354.) — *Expression*: « Tour de *lampe*. »
« On lit dans l'Inventaire des bijoux de Louis d'Anjou,
« dressé vers 1361, art. 197: « Un hannap d'or à *tour*
« *de lampe*, assis sur un pié hantelet. » De même
« à l'art. 211: « Un gobelet d'or couvert, dont la
« coupe est en maniere de hanap, à *tour de lampe*. »]

Lamper. Boire. En quelques provinces, on dit
« de ceux qui ont bu, qu'ils ont bien *lampé*. » (Labour,
« Orig. des Arm. p. 203.)

1. **Lampier.** [Lampiste : « C'est le registre des
« *lampiers*. » (Titre 45 du Liv. des Métiers.)]

2. **Lampier.** [Lustre : « Item trois *lampiers*
« d'argent pendans devant la grant porte. » (Inv.
« de la S^{te} Chapelle, an. 1376.) — « Un *lampier* d'ar-
« gent pendant à la dite chapelle, lequel est d'argent
« doré, en façon de couronne à petiz pilliers, garnis
« de doubletz de voirre et pend à .iii. chaineltes

« dorées ou il a un pommelet au dessus. » (Inv. de
« Charles V, an. 1380.)]

Lamprillon. [Petite lamproie : « Aballez vostre
« moustache; elle me sent son avaleur de *lampril-
« lons*. » (Après-dînées, de Cholières, p. 152.)]

Lamproie. [« Rois Loeys, qui les François
« maistroie. L'en fist le don del pris d'une *lam-
« proie*. » (Raoul de Cambrai, p. 82.) — « Que de
« *lamproies* et d'anguilles Qu'il orent achetés as
« villes, Bien fu chargie la charrette. » (Ren. 781.)
« — « Et cordée comme une *lamproye*. » (Coquillart,
« Enquête de la Simple et de la Rusée.)]

Lanage. [Commerce ou dépôt de laine : « Et
« aroient *lanages* et drapperies à grant fuison. »
« (Froiss. II, 377.)]

Lançade. [Coup de lance : « Le suppliant donna
« à icellui Bernard une *lançade* par la poitrine. »
« (J. 190, p. 151, an. 1460.)]

Lance. [1^o Lance, épieu (Voir la figure dans
« l'éd. class. de Roland, p. 59): « Tanz colps ad pris
« de *lances* e d'espiez. » (Rol. v. 541.)]

Beaus filz, gar que ne praignes mie

A home estrange compaignie;

Et si o toi errer voloit

Et le tien chemin enquerroit,

Di li que tu plus loing iras,

Et ailleurs que tu ne vorras;

S'il porte *lance*, va à destre;

S'il espée, va à senestre. [Fabl. de S. Germ. f. 9.]

2^o Fût d'une lance : « Si eurent mis les glaives
« souz les esselles dont les *lances* furent courtes
« et grosses et les fers trenchans. » (Lanc. du Lac,
« t. II, fol. 12^a.) — 3^o Cavalier armé d'une lance :
« Ordonna cent *lanches* hommes vaillans et bien
« montez. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles
« VI, p. 18.) — « Deux cens *lances* avec les archers. »
« (Berry, Chron. an. 1451, p. 459.)

En cest an le seigneur d'Orval

Amenion dit d'Allebrét

Et plusieurs *lances* de cheval

En Bordelays firent un tret. [Vig. de Ch. VII, p. 114.]

4^o [Lance garnie, composée, dans les compagnies
« d'ordonnance de Charles VII (26 mai 1445), d'un
« homme d'armes, d'un coutillier, d'un page, de deux
« archers et d'un valet : « Or estoit la somme des
« gens d'armes nombrée à dix huit mille *lances*,
« de gens tous recens et escrits à gaing du roi, sans
« les autres *lances*, et disoit on qu'il y avoit bien
« 20000 chevaux. » (Chron. de Flandre, ch. CXIV.)]
« — « Le Duc mit sus douze cens *lances*, chacune
« fournie de huict combattans à cheval et à pié. »
« (Ol. de la Marche, Mém. p. 75.) — 5^o Joute, combat
« à la lance :

Mainte *joute* i out fete et mainte *lance* i fut. (Rou. 149.)

6^o [Mesure : « Vingt mencaudées de terre et .xix.
« *lances* et demie ke je tenoie à Vieslis en deux
« pieces. » (Cart. de Cambrai, an. 1268.)] — « Hec-
« tor le fiert si durement qu'il luy fist la teste voller
« plus d'une *lance* loing. » (Lanc. du Lac, II, 54^a.)
« — *Expressions*: 1^o « Lorsqu'il le voyoit venir, le
« cueur luy engrossa, et dit à se mesmes qu'il
« joustera à ce chevalier venant; aussi avoit il la

« lance sur le feutre. » (Perceforest, VI, fol. 75.) Voir FAUTRE et FEUTRE. — 2° « Comme le suppliant « nous a servi comme archier *soubz la lance* de « nostre amé et féal Jehan de Lezay chevalier, sei- « gneur des Maroys » (JJ. 185, p. 257, an. 1451, c'est-à-dire servir sous la bannière, le drapeau de quelqu'un.) — 3° Lance à feu, de feu, dont la tête contient des matières explosibles : « Lesquels « archiers allèrent en la ville de Dieppe pour querir « des lances à feu et autres choses nécessaires pour « la tuition et deffense de la place d'Arques. » (JJ. 197, p. 222, an. 1472.) Par suite, on a dit « jeter « des lances à feu » (Oudin), rendre gorge après s'être enivré. — 4° « Lance genetaire ou javeline. » (JJ. 195, p. 1033, an. 1474.) — 5° « Lance à boete, » c'est-à-dire qui ne sont pas de guerre, ni pour jouter à outrance. (Nicot.) — 6° « Poursuivre les « ennemis à lance baissée et à pointe d'espée dans « les reins. » (Brant. Cap. fr. I, 301.) — 7° « Bonne « lance, » expression ironique. — Parlant d'une femme :

La voyez-vous la bonne lance
Qui donne à chacun une oëillade. (Doctis Amoureux, 46.)

La même expression signifie aussi un poltron, un lâche. (Oudin.) — 8° « Cheval de lance, » cheval de tournoi : « Si commanda à ses varlets qu'ilz leur « appretassent deux des meilleurs *chevalx de « lance* qui fussent en bon sejour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 95^a.) — 9° « Lance de chair, » expression obscène. (Mém. de Villeroy, V, 203.) — 10° « Lance « courtoise, » lance où il n'y a point de fer. (Cotgr.) — 11° « Lance aux dames, » dernière joute d'un tournoi qu'on couroit pour les dames. (Saintré, p. 251.) — 12° « Lances de *geet*, haches d'armes « espées de corps et dagues. » (Saintré, p. 522.) — 13° « Archiers tiroient villainz, dont la terre est « planière;... Qui vont arc et qui hache, qui grant « lance *geldiere*. » Rou, dans Du Cange, IV, 22.) — 14° « Lance à la main, » lance ou épée dont on combattoit à pied. Parlant du gage qui devoit jeter le maréchal du champ clos : « Lequel ne jettera ni « ne doit jeter, jusqu'à ce que l'un de leurs cons^{rs} « leur ayt baillé la lance sur la cuisse et si c'est à « pied leur *lance a main* targon et hache. » La Jaille, Champ de Bat. fol. 53.) — 15° « Lance de « moyson, » lance de mesure : « Bertran se leva et « arma, il vesti un bon gippon faictz et bien ouvré « et puis hanbreگون et un jacques flotant par « dessus, mais onques ne volt prendre poitrine « d'acier, laquelle le capitaine lui avoit présentée « de bon cuer : mais vult avoir un escu et lance « de moyson. » (Mém. p. 39.) — 16° « Si y eut plu- « sieurs grandes atteintes et rompirent plusieurs « lances non comptées » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 570), c'est-à-dire non comptées dans les lances à rompre pendant le tournoi. — 17° « Lances à « poulce. » (Saintré, p. 350.) — 18° « Lance royde, » forte lance : « Si lost que les six pucelles vindrent « par devant les six chevaliers, chacun prenoit son « cheval de lance royde norcée de penonceel joly « qui incontinent fut emboacé sur ceulz qui atten-

« doient qu'ilz fussent receuz. » (Percef. IV, f. 55^d.) — 19° « La seconde lance, » la seconde joute dans un tournoi : « Monta a cheval et chevaucha vers le « chateau de grand randon et arriva en la place à « la seconde lance. » (Percef. vol. III, fol. 158^d.) — 20° « Lances sur le col, » lance sur l'épaule : « Ainsi « le petit pas tous joints et serrez ensemble. Les « lances sur les cols allèrent vers les Sarrazins qui « au champ les attendoient. » (Hist. de Boucicaunt, p. 214.) — 21° « Rompre une lance. » D'ordinaire, dans les rudes chocs, les lances se fracassoient et sautoient en éclats, et c'est pourquoi, dans les tournois, pour dire faire un assaut de lance, on disoit rompre une lance. (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 430.) Voir ROMPRE. — 22° « Tomber en lance. » Cette expression se dit des fiefs qui tombent en main d'homme, par opposition à tomber en quenouille. (Fauchet, de l'Origine des Dignitez de France, p. 57.) — 23° « Prendre la quenouille et laisser la lance. » M. de Guise, voyant les gens d'armes plier au siège de Paris, leur crie pour les ranimer en leur faisant honte : « Ah! gens d'armes de France, prenez la « quenouille et laissez la lance. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 256.) — 24° « Lance à puits, » corde : « Il a « été tué de la lance d'un puits, » il a été pendu. (Oudin.) — 25° « Coup de langue souvent pis que le « coup de lance. » (Duels, Preuv. de Louis XI, p. 468.) — 26° « Hardie langue, courarde lance. » (Cotgr.) — 27° « On ne acquiert sans bien grant « pourchaz, lance » (Faien, p. 45), on n'acquiert point d'honneur sans beaucoup de peines et de soins. — 28° « Lance de S^t Crespin, » alène de cordonnier. (Cotgr.)

Lancegay. [Javeline, zagaie : « Iceulli Jehan « boulet emben de l'ennemi à tout une lancegaye, « dague, coustel ou espée. » (JJ. 137, p. 63, an. 1389.)

Lancegé. [Blessé d'une lance : « Pierre du Treg « dist au suppliant, que son frere, en levant les « dismes de l'evesque de Comminge, avoit esté « playé et lancegé;... il avoit eu un cop de lance « par les eschines. » (JJ. 187, p. 282, an. 1457.)

Lanceis. [Action de lancer des traits : « La « y ent grant bataille, grant lanceis et grans feris. » (Froiss. II, 221.)

Lanceor. Lancier : « Li meilleur lanceor sont de « Navarre. » Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Lanceour. [Meurtrière, an reg. JJ. 56, p. 424, an. 1314.]

Lancer, Lanchier, Lancier. [1° Tirer un javelot, une arme de jet : « Lançam à lui; si l' « lais- « sum ester. » (Rol. V. 2154.) — « Que il ne fuissent « requelliet fust au traire ou au lanchier. » (Froiss. IV, 346.) — 2° Jeter, disperser. Parlant de la mort de la reine d'Espagne, femme de Pierre le Cruel : « Prindrent une grant coite pesant la charge d'un « sommier et la lancierent sur la dame et hierent « les deux coites ensemble d'une corde et si pen- « dirent à chacun erron un mortier. » (B. Du Guescl. p. 164.) — 3° Percer, piquer. Joseph d'Arimathie, parlant aux Juifs de la mort de Jésus-Christ :

« Vous n'avez pas bien ouvré envers le juste homme. »
 « si ne vous estes pas repensez que vous ne le »
 « crucifiez mye, mais vous l'avez lancé. » (Perceforest, VI, fol. 123^a.) — 4^e Combattre, jouter: 1^o au propre: « Alla le gentil chevalier lancer à ung che-
 « lier et fist en peu d'heure qu'il l'eut desmonté. »
 (Perceforest, I, fol. 152^r.) — 2^o Au figuré:

Bien sait traire sans lanceier
 Amors ce que veut avoir
 A son plaisir. (Poète, av. 1300, IV, p. 1474.)

5^o [S'élancer, au neutre, au pronominal: « Une
 « roche est en mer seans, Mout parons au milieu
 « leans, Qui sur la mer en haut se lance, Contre
 « qui la mer gronde et tance. » (Rose, v. 5947.) —
 « Qui adont veïst gens lanceier sus ce pont et tre-
 « buchier li ungs sus l'autre. » (Froiss. IV, 360.)]
 — 6^o Donner des élancements: « Le coeur nous
 « lance. » (Vig. de Charles VII, II, 31.) — 7^o Faire
 entrer: « Et si avoit une playe qui luy descendoit
 « de l'oreille jusques parmy le nez si qu'on y lan-
 « cevoit la paulme. » (Perceforest, vol. I, fol. 89^r.) —
 8^o Embrasser: « Lancer les bras au col de quel-
 « qu'un. » (Gér. de Nev. 1^{re} partie, p. 27.)

« **Lancerer.** On lit dans un glossaire du fonds
 S. Germain: « *Lancerer*, c'est ferir on lancer de la
 « lance. » (Du Gange, sous *Lanceiare*.)

« **Lanceron.** Jeune brochet dont le corps est
 effilé comme une lance: « Le soir le dit s' de Bour-
 « bon au souper nous envoya une lamproye et
 « d'ung grand lanceron. » (Lett. de Louis XII, IV,
 p. 268.) Voir encore Rabelais, IV, 254.

« **Lancete.** [1^o Petite lance: « Jà vos espées ne
 « vos auront mestier Ne ces lancetes, ne ces espiez
 « d'aacier. » (Bat. d'Aleschans, v. 4695.) — 2^o Ins-
 trument de chirurgie: « Gardés que li lancete ne
 « voïst trop dedens. » (Alebrant, fol. 12.)]

« **Lanci.** Gorge. Le *lanci*, mot du Langnedoc;
 c'est l'esquinancie, de l'espagnol *esquinencia*, en
 retranchant les deux premières syllabes. La signi-
 fication de ce mot, dans le même pays, s'est étendue
 à toutes sortes de mauvaises choses, jusqu'à la
 foudre et au diable. (Le Duchat, sur Rab. II, prol.
 p. vii.) — « Que la *lansi* vous esclache. » espèce
 d'imprécation, comme on dit aujourd'hui que la
 peste vous étouffe. (Contes de Des Perriers, II, 58.)

1. **Lancier.** Homme d'arme portant la lance.
 Les *lanciers* (dans leur origine) étoient presque
 tous gentilshommes, et même Henri III, par son
 ordonnance de 1575, avoit déclaré que non-seule-
 ment les *lanciers*, mais même les archers des
 ordonnances devoient être de noble race. (Mil. fr.
 du P. Daniel, I, p. 430.) On disoit, c'est un chaud
lancier, pour c'est un poltron. (Oudin.)

2. **Lancier.** Sommier mis à une cheminée,
 passant à travers le mur mitoyen d'un voisin.
 (Cotgr.) — « En mur mitoyen, le premier qui assiet
 « ses cheminées, l'autre ne les lui peut faire oster
 « ne reculer, en laissant la moictié du mur et une
 « chantille pour contre-feu; mais au regard des
 « lanciers et jambes de cheminées et cinaises, il

« peut percer le dict mur tout oultre et y assoir les
 « lanciers et amaises à fleur dodict mur. » (Thau-
 massière, Cout. de Berry, p. 457; A. Cout. de Mon-
 targis, au C. G. I, 921.)

« **Lanciere.** Ouverture par laquelle l'eau s'écoule
 quand les moulins ne travaillent pas. (Cotgr.)

« **Lande.** [Terre de bruyère: « Dangiers, li orri-
 « bles maufés, Quant il senti encheusés, S'enfuit
 « plus tost que cerf en lande. » (Rose, v. 21535.) —
 « Entre le forest de Gedours et l'ost le roy, n'y avoit
 « pas deux lieuwe englées, et estoient tout belle
 « lande. » (Froiss. III, 427.)] — « Il sera si dompté
 « qu'on le pourroit mener par les landes garder les
 « brebis. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 48.)

« **Landie, Landye.** [Parties naturelles de la
 femme: « Le fournisseur les avoit envoyez à la landie
 « leur mère. » (JJ. 149, page 175, an. 1395.) —
 « Jehannin Faulchon dist au suppliant qu'il alast à
 « la landye sa mere. » (JJ. 189, p. 44, an. 1456.)]

« **Landier.** [Formé par agglutination de l'article
 avec *andier*: « Preoz et pailles, chadurons et tre-
 « piez, Et eros agoz, tenailles et landiers. » (Charroi
 de Nymes, v. 777.)] — « Si bien qu'ils furent con-
 « trainct de se lever de table et aller à la cuisine
 « où ils ne trouverent ame vivante et le feu tout
 « mort et les landiers froids comme ceux d'une
 « confrerie. » (Brant. Cap. Estr. II, 266.)

« **Landille.** Même sens, dans Brantôme, Dames
 galantes, I, p. 348.

« **Landit, Lendit.** [1^o Du latin *indictum* précédé
 de l'article comme *tiere*, *lendemain*. Ce mot, qui dé-
 signa d'abord toutes les assemblées judiciaires et
 politiques, fut ensuite restreint à la désignation des
 foires, et spécialement de celle qui se tenoit dans la
 plaine de S. Denis, le 11 juin. (Voir dans le diction-
 naire de Paris de Hurtaut, un poème du xiii^e s. sur
 la fête du *lendit*: « Qui achetera un seul van à son
 « user, ne doit noients se il n'est foire du *lendit*;
 « et se il est *lendi*, si en doit obole. » (Livre des
 Mét. 285.) — « Le dimanche prochain après la beni-
 « çon du *landit*. » (JJ. 50, p. 9, an. 1314.) L'Univer-
 sité avoit congé ce jour-là. Primitivement, dit
 M. Quicherat (Hist. de S^{te} Barbe, p. 260, t. I), « elle
 « s'y rendait en corps avec tous ses suppôts, afin de
 « donner plus de solennité à l'inspection que le
 « recteur alloit faire là du parchemin mis en vente;
 « car la juridiction du recteur s'étendoit sur le com-
 « merce du parchemin et du papier, et ces matières
 « ne pouvaient pas être débitées qu'il n'eût constaté
 « auparavant le bon aloi de leur fabrication. Des
 « inspecteurs attirés visitaient le papier en son
 « nom; lui-même étoit tenu de visiter le parchemin.
 « Lors donc qu'il alloit à saint Denis pour approu-
 « ver ou rejeter celui qu'avaient apporté les mar-
 « chands forains, de l'escorte que lui faisait toute
 « la jeunesse des écoles résultait un interminable
 « défilé: la circulation étoit suspendue dans la ville
 « pendant des heures entières, et, si quelque convoi
 « trop pressé essayait de couper le cortège, l'émeute
 « éclatoit infailliblement. A cause de cela les collè-

« ges furent éliminés en 1504 de la procession du « rector. Dès lors ils allèrent au *Lendit* séparé-
« ment, en partie de plaisir. Les maîtres profitèrent
« de l'occasion pour donner sous la tente ou dans
« une auberge du bourg, le dîner du grand lundi
« d'été. Pendant les apprêts, les élèves visitaient le
« trésor de Saint Denis, s'approvisionnaient aux
« étalages des petits objets nécessaires pour l'étude,
« ou se baignaient dans la rivière, chose qui était
« défendue à Paris, comme contraire à la décence. »
« La débauche devait accompagner ces réjouissances ;
« au Cart. de S. Martin des Champs est inscrit un
« arrêt « par lequel une femme amoureuse, qualifiée
« *reyné du lendit*, fut contrainte vider d'une mai-
« son assise en la censive S. Marlin. » — 2° Hono-
« raires payés aux maîtres par les écoliers, le jour du
« *lendit*. On appeloit *lippelandis* les écoliers qui
« frustraient leur maître du salaire qui leur étoit dû.
« (Ménage.) — 3° Péage : « Nostre *lendit* ou péage et
« « bastage de S. Julien en Minerbois, en la senes-
« chaussee de Carcassonne. » (Jj. 82, page 632,
« an. 1340.]]

Landon. [Billot attaché au cou des chiens pour
les empêcher de chasser : « Lequel sergent comme-
« doit à ceux qui avoient chiens, que il meissent
« *landons* à leurs chiens, en la saison que il appar-
« tient à mettre *landon*. » (Jj. 62, p. 309, an. 1320.)
— « Il avoit esté signifié que chacun qui avroit
« chiens, leur mist à chacun un baston appellé *lan-
« don* au col, à ce qu'ilz n'entrassent ne fissent
« « dommage es vignes. » (Jj. 165, p. 171, an. 1411.]]

Landore. Paresseux. [Comparez le bas breton
landar] : « Les oultrageant grandement, les appe-
« lant... *landores*, malauctroz. » (Rab. Garg. I, 25.)
— « Il y a force grands, qui sont grands *landores*,
« tant mal bastis et adroits que c'est pitié. » (Brant.
Cap. fr. II, 401.)

Landreux. Déguenillé, infirme. (Oudin.)

Landrivel. [Andrivelle, cartahu : « Enfans,
« votre *landrivel* est tombé. » (Pantagruel, liv. IV.]]

Landwere. [Digne, pour *Landwehr*, défense de
terre : « S'en vindrent par trois batailles... jusques
« à une *landwere* (c'estoit une deftense d'un fossé
« qui estoit non pas moult loing de R). » (Froiss.,
I, XIV, 290.) — « En tournant et advironnant cette
« *landwere*. » (Id. 294.]]

1. Laner. [Lâche. (Voir LANIER) : « Car leus est
« povres qui a corages fers Et teuz est riches qui a
« le cœur *laner*. » (Gérard de Viane, dans Du Cange,
t. IV, fol. 20 c.]]

2. Laner. [Apprêter la laine : « Filler, tresser,
« fouler, *laner* et laindre, comme de toutes autres
« choses, qui a mistere de draperie appartient. »
« (Jj. 69, p. 1, an. 1334.]]

Laneur. [Ouvrier en laine : « Robin Trébut
« povre varlet *laneur* de la ville d'Evreux. » (Jj. 140,
p. 208, an. 1391.]]

Langage. [1° Discours, ensemble de paroles,
paroles : « Droiz empereres, entendez mon *lan-*

« *gage*. » (Coronement Loocs, v. 2282.) — « Car sa
« biautez me fait tant esbalir Que je ne sai devant
« lui nul *langage*. » (Conci, XIX.) — « Et leur disoit
« ces *langages* en riant. » (Froissart, t. V, 34.) —
« Beau *langaige* que le roy de Navarre dist au
« regent et à son conseil. » (Chron. de S. Denis, II,
fol. 259.) — [2° Manière de s'exprimer hautaine et
arrogante : « Iceelui Bisol, qui estoit homs de grant
« *langage* el esmouvens, parlast audit marchant
« par plusieurs fois de grosses paroles en l'appel-
« lant ribaut, garçon, pillart. » (Jj. 100, page 914,
an. 1370.) — « De ce débat qui estoit et fu grant et
« de hault *langage* entre les diz compaignons. »
« (Jj. 142, page 6, an. 1391.) — 3° Manière de parler
propre à un pays, à une province : « Mon *langage*
« ont blasmé li François Et mes chansons, oyant
« les Champenois. » (Quesnes de Béluune, romanc.
page 83.) — « Comme d'ancienneté ait esté usé et
« accoustumé oudit pais de bailler enfant de la lan-
« gue d'oyl à celle de Flandres, et de celle de Flan-
« dres à celle d'oyl, pour apprendre les *langages*,
« et à ce tiltre, Pierre de Grandfeurre né et demou-
« rant en nostre bonne ville de Tournay eust baillé
« un sien enfant par eschange pour un autre enfant,
« l'ilz d'un laboureur de la ville de Gand. » (Jj. 121,
p. 318, an. 1382.) — « Iceelui de Chastillon cognut
« au parler que iceelui Thomas estoit Picart ; et
« pour ce par esbatement se prist à parler le *lan-
« gage* de Picardie, et ledit Thomas qui estoit
« Picart, prist à contrefaire le *langage* de France ;
« et parlerent ainsi ensemble longuement, et tant
« que ledit Thomas se prist à courcier de ce que
« ledit Chastillon contrefaisoit son *langage*, et
« l'appella pour lui faire desplaisir, sires homs, en
« lui disant que c'estoit à dire en *langage* de leur
« pays, coux. » (Jj. 133, page 106, an. 1388.) —
4° Nation. Parlant des Espagnols, jaloux des Fran-
çois et Navarrois : « La commencerent à avoir
« envie sur les François et bien s'en apperceurent
« les François varlets et les fourrageurs des cheva-
« liers François et Gascons, car on avoit ceuz de
« France et du *Langage* logés ensemble. » (Froiss.,
liv. III, p. 50.)

Langager, Langagier. [Parler, discourir :
« (Dan Pierre d'Espagne) qui se tenoit tout dis pre-
« sens enmi le parlement d'alés ledit prince qui par-
« loit et *langagoit* pour lui en coulourant ses
« besoignes. » (Froiss. VII, 109.) — « Ensi et autres
« semblables paroles *langagoient* li Engleis. » (Id.
liv. X, p. 204.]]

Langageur. [Hâbleur : « Entre vous, bourdeur
« et *langageur* et vendeur de bourdes et langages. »
« (Froiss. t. IX, 126.) — « Guillot le Champenoys, qui
« est homme de petit gouvernement, yvrongne et
« grant *langageur*. » (Jj. 144, p. 285, an. 1393.]]

Langagier. [Querelleur : « Iceleoi Enguerran,
« qui est homme de dur renom et *langagier*, dist
« et divulga en plusieurs lieux publiquement. »
« (Jj. 189, p. 303, an. 1459.]]

Langaire. Même sens : « Si aucun *langaire*
« accoustumé dire injure à aucun bourgeois en la

« rue on au faulbourg, le bourgeois ne cherehera
 « baston pour le battre, s'il n'en a, mais s'il veut le
 « frapper par trois fois de poing et s'il tenoit en
 « sa main un baston ou verge, le frapper par trois
 « fois, s'il luy plaisit et s'il dit de rechef injure, il le
 « menera au juge lequel fera justice d'iceluy. »
 (Cont. de Landrecies, N. C. G. II, p. 265 *.)

Langais. [Etoffes de laine, langes : « Des prof-
 « fiets des gros *langais* dudit lieu de Rue, qui se
 « souilloient bailler à ferme pour trois ans. » (Rev.
 du comté de Ponthieu, an. 1354.)]

Langart. [Babilard : « Jehan Senault fort *lan-
 « gart* et acoustumé de parler. » (Jl. 189, p. 359,
 an. 1359.) — « Les *langars* orateurs. » (Tabur. 163.)]

Quant est de moy, je n'eus onc crainte d'ame
 Fors seulement, en entrant chez ma dame,
 D'estre aperceu des *langars* dangereux. (C. Marot, 288.)

Langayer. Considérer la langue d'un pore pour
 voir s'il est ladre : « Les bouchers qui tueront les
 « pourceaux, ne pourront prendre pour tuer un
 « porecaun et saler que dix huit deniers et non plus
 « et de *langayer* trois deniers. » Ord. des R. de Fr.
 t. II, p. 376.)

1. Lange. 1^o Manière de parler : « Ma douce
 « dame, on doit douter *lange polie*. » (Poët. fr. ms.
 av. 1360, t. IV, p. 1390.) — [« Cols de *lange* ne fait
 « plie » (Crestien de Troies, dans Holland, p. 266.)
 — 2^o Nation : « Après envoiera messages, Par les
 « teries, par les *langes*. » (Lusidaire, ms. dans D. C.
 t. IV, fol. 122 *.)]

2. Lange. [1^o Laine : « N'ai Robe de *lange* ne
 « de lin, A grant povrelz sui reneise. » (Renart,
 v. 30318.) — « Les loisons por faire dras *langes*. »
 (Rose, v. 20189.) — 2^o Robe de laine tenant lieu de
 chemise aux moines, aux pauvres et aux pèlerins :
 « Je me parti de Joinville, sanz rentrer ou ehestel
 « jusques à ma revenne, à piés, deschaus et en
 « *langes*. » Joinville, § 122.) — « Une dame ayant
 « perdu les traces d'un grand guerrier fait ce ser-
 « ment : Jamais je ne gerray que une nuyet en une
 « ville, devant que je l'auray trouvé ou mort ou
 « yif, ne je ne vestiray jamais linge emprez ma chair,
 « si non *lange* ; ne jamais chair ne poisson ne man-
 « geray fors pain et vin seulement ; ne ne vestiray
 « robbe qui envers ne soit ; ne chevaucheray cheval
 « qui n'ait la queue couppee et n'aura frain en teste
 « qui mauvais ne soit. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.
 qui cite Lanc. du Lac.) — [De là l'expression « se
 « froiter au *lange*, » comme nous dirions porter la
 « haire : « Assez souvent lessa le linge Et si froilla le
 « dos au *lange*. » (Rutebeuf, II, 157.) — « Tel euide
 « on qu'au *lange* se froie, Qu'autre chose a souz la
 « courroie. » (Id. 206.)]

Trop auroient donc fait cil corderel fou change
 Qui loz-jorz vont deschanz et se froient au *lange*
 S'il cuidoient avoir paradys sanz échange.

Chantpleure, MS. de S. G. F. 104, R^o col. 1.

Langau. [Flacon, bouteille : « Une chopine,
 « six escuelles et un *langau* barré. » (Jl. 160,
 p. 333, an. 1406.)]

Langeon. Drapeau d'enfant. Faisant parler
 Hérode qui se repent du massacre des Innocents :

Puis il dira : leur vie j'estimois
 Sans nul honneur de l'honneur que j'aymois
 Voire et leur mort hontense et tres vilaine
 Dans leurs *langions* et drappeaux et simois
 Dessous deux ans, d'un an, d'un jour, d'un mois,
 Blancs, noirs et blonds ont passé par la paine
 Du glaive... (Mary, de la Mary, f. 144 v.)

Langcot. Même sens : « On voit les enfans des
 « Ameriquains les plus droits du monde combien
 « qu'ils ne soient jamais renfermez et empaquelez
 « en des linges et *langcots*. » (Bouchet, Serées,
 page 208.)

Langoul. [Drap de laine, opposé à *linceul*, drap
 de lin : « Un *langoul* à lit, qui bien valoit dix solz. »
 (Jl. 142, p. 66, an. 1391.)]

Langoiement. [Action d'examiner la langue
 d'un pore : « Print douze deniers de *langoiement*. »
 (Jl. 113, p. 314, an. 1378.)]

Langoiour. [Celui qui d'office examine la
 langue d'un pore : « Perrin Landry *langoiour* ou
 « essaieur de pourceaux. » (Jl. 113, p. 314,
 an. 1378.)]

Langoine, Langone. [Monnaie de Langres :
 « Ceste vendue fut faite pour trois cens *langones*...
 « .x. livres d'estei en ans ou de *langoines*. » (D. C.
 sous *Langones*.)]

Langor. [Peine, souffrance : « S'aurai à son
 « plaisir *langor* Ou mercit, s'il l'en prend pileitz. »
 (Wackernagel, p. 50.)]

Langorer, Langorir. Languir :

Pour soixante ans ne doit nulz avoir joye
 De *langorer* en ceste vie humaine
 Qui devers Dieu ou en enfer vous maine. (Desch. 185 d.)

Parlant du siège de Pontoise mis par les François :

Les gens là estoient *langorir*
 Et fist les vivres deschargier
 Loré, lors prevost de Paris
 Qui se mist en ung grant dangier. (V. de Charles VII, 185.)

Langoste. Langoustes. [Sauterelle : « Les
 « blez de la terre livra Dieus à *langoste*. » (Psautier
 du x^{iv} s., fol. 95.) — « Sa viande (la nourriture de
 « saint Jean Baptiste) fu miel et *langoustes*. » (Brun.
 Latin. Trésor, p. 68.) C'est par assimilation qu'on a
 ainsi nommé les langoustes de mer ; de même, sur
 les côtes de Normandie, on nomme sauterelles les
 crevettes.]

Langoureux. [Souffrant : « Amoureuses et
 « amoureux Qui d'amour savez la couvine, Faites
 « secours au *langoureux*. » (Desch.)]

Langoyer. [Examiner la langue d'un pore pour
 voir s'il n'est pas ladre : « Le prevost de Mont-
 « lebery lui defendi vendre el *langoyer* pourceaux. »
 (Jl. 113, p. 314, an. 1378.)]

Langrout. [Langouste : « Gammarnm Galli et
 « Normanni appellent homar, ... nostri *langrout* et
 « escrevise de mer. » (Traité des poissons, B. N.
 lat. 6838, C. ch. 133.)]

Langue. [1^o Organe : « Et s'aucuns fel sa *lan-*

« que en sache (lai de l'Ombre). » — « Renart li a
 « la *langue* traite Bien demi piés fors de la gueule. »
 (Ren. v. 1206.) — 2° Parole : « Quand uns hom a
 « bone *langue* dehors, et il n'a point de conseil
 « dedans, sa parleur est fierement perilleuse à la
 « cité et à ses amis. » (Brun. Lat. Trésor. p. 469.)
 — 3° Parler propre à un pays. (Voir sous LANGAGE.)
 — La langue italienne est composée de cinq autres
 langues : « Le Latin estoit la *langue* premiere de
 « l'Italien : ce neantmoins par laps de temps le Got,
 « le Lombard, le François et de nostre temps l'Es-
 « pagnol y ont tellement mis du leur, que vous la
 « voyez estre composée de ces cinq ; et toutes fois
 « n'y a rien qui soit pur Latin, pur Got, pur Lom-
 « bard, pur François, pur Espagnol. » (Pasq. Rech.
 p. 652.) — « Je ne fais aucun doute que le pays de
 « Languedoc n'ait dit par une transposition et aber-
 « ration de parole quasi *langue* de Got : encore que
 « je seache bien que l'erreur commune soit que
 « l'on estime que ce pays soit ainsi nommé de cette
 « diction *Oe*, qui signifie entr'eux *ouy*, pour laquelle
 « cause quelques ignorans diviserent autres fois la
 « France en *Langue d'oc* et *Langue d'ouy*, comme
 « voulans dire que les uns prononcent *oe* et les
 « autres *ouy*. » (Pasquier, Rech. p. 34.) [Ce sont les
 ignorants qui avaient raison.] — « Les gens des
 « trois estats de nostre royaume de la *langue d'oïl*
 « et du pays costumier. » (Ord. des R. de Fr. III,
 p. 68.) — « *Langue* corte, » la langue qu'on parloit
 dans la Novempopulanie, maintenant la Gascogne.
 — 4° Nation : « *Langue* Tyoise (allemande), » dans
 la Chron. de Nangis, an. 1339. — « Personne de
 « quelque estat qu'il fut ne de quelque *langue*. »
 (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 168.) —
 Les chevaliers de Malte disent encore langue Espa-
 gnole, langue Française, langue Allemande. —
 5° Languette, aiguille de balances : « Chascun mar-
 « chands bourgeois de Paris..... aura bonnes
 « ballances et justes, percées entre le bras et la
 « *langue* sans estre enarchées. » (Ord. t. I, p. 759.)
 — 6° [Bandes d'étoffe découpées en pointe : « Les
 « *langues* d'or (du gonfanon) li sont as poins
 « abatan. » (Ronciv. 38.)

Si aurez un bon confeson
 O *langues* tresque al arcon
 Chauces teles, hauberc et heaume
 N'aura meilleur en cest roialme. [Parton. de Bl. f. 152.]

[« Item cinq assaies d'argent doré, garnis de
 « lycornes et de *langues* serpentines. » (De Laborde,
 Ducs de Bourgogne, t. IV, 84, an. 1477.)] — « Au
 « dessus du comble de leurs testes ilz avoient chas-
 « cun une longue pointe de *langue* d'une brasse
 « et demye en maniere d'espée. » (Perceff. vol. III,
 fol. 100 a.) — « La reine Genievre envoie à Lance-
 « lot un pennonceau a une *langue* vermeille lequel
 « elle veut qu'il porte sur son heaume. » (Lanc.
 du Lac, I, fol. 103.) — Expressions : « 1° « *Langue*
 « de beuf, » demi pique : [« Icellui Perrinet s'en ala
 « en la ville de Hebonnières atout une guisarme ou
 « *langue* de beuf. » (Jl. 176, page 45, an. 1441.) —
 2° *Langue* de serpent pour faire l'essai du sel :

« Item une nef d'argent et une *langue* de serpent
 « aveques. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 58, § 170.)]
 — 3° *Langue* dorée :

Si riche n'est qui ait que sa ventrée
 Pour sens avoir ne vueil *langue* dorée...
 Ne pour honneur tant souffrir de mesaise
 Tous tels estas n'est que vent et fumée
 Il me souffist que je soie bien aise. [Desch. f. 269 a.]

4° « Avoir *langue* d'argent et mains d'or » :

Quant li homs larges a esté
 Et il vient en escharcheté,
 L'en dit que c'est signe de mort
 Et le monde à ce point s'amort
 Qu'il ne veult qu'argent et or fin.
 Si puet on jugier que la fin
 De ce monde vient et approche
 Mais ceuls qui en tiennent la broche
 Ne ventent leur or desbrochier
 Ne on n'ose ceuls approchier
 Qui ont mains d'or, *langues* d'argent...
 L'en ne tient compte d'autre gent. [Desch. f. 522 c.]

5° « *Langue* du dyable, » langue médisante. —
 « Ceuls en qui la *langue* du dyable parle. » (Lanc.
 du Lac, III, fol. 2 a.) Cette expression est encore en
 usage. — 6° « Gens ou hommes de *langue*, » procu-
 reur. — « Celuy qui est admis procureur ou homme
 « de *langue* à la vierschare fera piemierement
 « serment de bien et fidelement servir un chacun
 « selon sa connoissance et de ne point soutenir de
 « mauvaises causes les sachant telles. » (Cout. de
 Cassel, N. C. G. t. I, p. 721 a.) — 7° « Gens de deux
 « *langues*, » interprètes. (Saintré, p. 318.) —
 8° « Coup de *langue* d'avocat » :

Et je diray en bonne foy
 Tant de bien de vostre personne
 Et plus c'une cloche ne sonne
 Et n'aiez en mon corps fiance
 Car je vous tieng en defiance
 Se du pourpoint ne suis payez
 Vous serez batus et pliez
 Du coup de *langue* d'avocat
 Et proposera tant de cas
 Contre vous à tort et de droit
 Que nous serons en champ estroit. [Desch. f. 426 b.]

9° « Coup de *langue* souvent pis que le coup de
 « lance. » (Chasse d'amour, p. 147 b.) — 10° « Lan-
 « gue de leu, » injure :

Fitz a vilain, fait il, malfez,
 Malostruz et mal engendrez,
 Orgueil de serl, hueil de larron,
Langue de leu, cri de paon. [Partonop. f. 164 a.]

11° « Mauvaises *langues*, » médisants. (Perceff. V,
 fol. 85 b.) — 12° « Donner *langue*, » nous disons
 aujourd'hui vulgairement faire le bec à quelqu'un :
 « M^r de Salvoison attira des espions, dont il n'en
 « avoit jamais faite et de doubles et de simples et
 « de fidels et de toutes sortes auxquels fit courir le
 « bruit et donna *langue* comme dans un tel jour
 « assigné le remuement se devoit faire. » (Brant.
 Cap. fr. II, p. 345.) — 13° « Avoir *langue* grande. »
 — « Un autre pria ceux de la Serée de luy dire
 « pourquoy on dit que les baillards et ceux qui ne
 « peuvent se taire ont la *langue* grande, et aussi les
 « oyseaux qui parlent ont la langue plus large que
 « les autres: il se contenta quant on luy eut dit que
 « c'estoit à cause que ceux qui ont la langue courte

« et ceux qui ne peuvent pousser la langue bien
 « avant hors la bouche ne peuvent parler ou par-
 « lent difficilement. » (Bouchet, Serées, p. 438.) —
 14^e « Avoir, ou entendre *langue* de quelqu'un, »
 « entendre parler ou avoir des nouvelles de quel-
 « qu'un : « En proclamation de partage, pour les biens
 « des personnes qui ont esté sept ans et plus hors
 « de nostre pays de Flandre sans *en avoir eu lan-*
 « *gue* ou de marque, l'on observera les procédures
 « cy-devant déclarées. » (Coul. d'Ipre, N. C. G. I. 1,
 page 884 ^b.) — 15^e « Prendre *langue* de quelque
 « chose, » parler, discourir sur quelque chose :
 « Si le baltement de cœur, le panthelement, et la
 « crainte d'une descouverte y entrent quant et
 « luy, nous n'en *prendrons pas langue* pour ce coup,
 « mais nous jugerons de ses esmotions par les nos-
 « tres, si en pareille surprise nous voyons. »
 (Pèler. d'amour, L. I, p. 156.) — 16^e « Aller prendre
 « *langue* des ennemis, » aller à la découverte des
 « ennemis. (Mém. d'Angoulesme, p. 64; Mém. de
 « Sully, II, p. 237.) — 17^e « Rapporter bonne *langue*, »
 « en parlant d'un espion qui apporte des nouvelles
 « exactes. Brant. Cap. Fr. t. I, p. 17.) — 18^e « Tirer
 « bonne *langue* de quelqu'un, » tirer de bonnes
 « nouvelles : « Monsieur de Salvoison gouverneur de
 « Verone, gueres loin de Casal, avoit par sa libera-
 « lité... gagné quelques-uns de cette ville... et en
 « tira d'eux si bonne *langue*.... qu'il trouva fort
 « propre de faire son fail. » (Brantôme, Cap. Fr. II,
 p. 336.) — 19^e « De soupirs et larmes faire *langue*, »
 « parler par les larmes et les soupirs :

Et de soupirs et larmes feirent langues

Pour achever, sans parler, leur harangues.

Les Marg. de la Marg. f. 383, R^o.

20^e « Sçavoir bien jouer du plat de la *langue*, »
 « savoir bien parler : « Zaleucus disoit que les loix
 « estoient semblables aux toiles des araignes. Car
 « comme la petite mouche y demeure, mais la
 « grosse en sort par force : ainsi les povres ou ceux
 « qui ne sçavent pas bien babiller demeurent enfilez
 « dedans les Loix : mais ceux qui sont riches ou
 « savent bien jouer du plat de la *langue*, rompent
 « leurs filets. » (Apol. d'Hérod. p. 69.) — 21^e « Tenir
 « la *langue* entre les dents, » se taire : « Feroient
 « beaucoup mieux a tenir leurs *langues* entre les
 « dents que de blâmer autrui. » (Strap., I, p. 34.)
 — 22^e « *Langue* meut bien, mes cuer ne puet chan-
 « gier. » (Vatican, n^o 1522, f. 167 ^a.) — 23^e « Ou la
 « dent se deult, la *langue* va. » (Voy. Hist. de Bou-
 « cicaut, p. 378.) — 24^e « *Langue* court et longues
 « aureilles servantes doivent à leur maistrresse. »
 (Aresla Amorum, p. 183.) — 25^e « Mieux vaut glis-
 « ser du pied que de la *langue*. » (Cotgrave.)

Languebault. [Injure. (Voir LANDIE) : « Ostelet
 « Guisot esturqua ou bonta aucunement contre le
 « mahutre Colin marchant ; et à ceste cause dist :
 « Pourquoy m'as-tu esturqué ? En disant outre,
 « waile, quel *languebault*... A quoi ledit Ostelet
 « respondi : les *languebaults* la mere sont ilz si
 « faitz. » (M. 135, p. 7, an. 1467.)]

Languefride, s. Sûreté publique des grands

chemins, de Land, pays, et Fried, paix, institution
 ou ordonnance connue en Allemagne : « Messire
 « Charles de Boème qui pour ce temps regnoit et
 « estoit roy d'Allemaigne et empereur de Rome,
 « inslitua le duc Wincelant de Boème et le fit sou-
 « verain regard d'une institution et ordonnance,
 « qu'on dit en Alemagne la *languefride* ; c'est a dire,
 « tenir les chemins couverts et seurs et que toutes
 « manieres de gens peussent aller, venir et che-
 « vaucher de ville en autre seurement. » (Froiss.,
 liv. III, p. 266 et 264.)

Languelette. Diminutif de langue :

..... Toutes nos *languelettes*

Pour louer ses vertus, seroient toutes muettes.

Les Tri. de Petrarque, trad. d'Opède, fol. 32, V^o.

Langue. [« Une fascie la quele a plusieurs
 « grelles chiés ou *languetes*. » (II. de Mondeville,
 folio 78 ^b.)]

Langueur, Langour. [« Si avint que maladie
 « le prist, et chei en *langueur* et langui grant
 « pièce. » (Mém. de Reims, § 433.) — « De le enfer-
 « teit de ceste *langour* ne muert nulz, se cil non ki
 « est encor foibles. » (Job. p. 518.)] — *Expression* :
 « Jurer *langueur*, » c'étoit prouver par le ser-
 « ment de plusieurs lémoins que l'on n'a pu se trou-
 « ver à l'ajournement pour cause de maladie. (Anc.
 Coul. de Norm. f. 64^a.)

Langueyeur. [« *Langueyeurs* sont lenus de
 « reprendre les porcs qui se trouvent mezeaux en
 « la langue. » (Loysel, 419.)]

Languide. [« Et jà son œil *languide* à voir le
 « jour commence. » (De Brach, Hierusalem, f. 69^a,
 xv^e siècle.)]

Langquier. [Langues de serpent réunies sur les
 pièces d'orfèvrerie, particulièrement sur les salières ;
 elles servaient à faire l'essai du sel. (Voir *salière*,
serpent) : « Un *langquier* de langues de serpent, où
 « il ne faut riens, auquel *langquier* avoit un pié, un
 « camalieu ou milieu, semé d'esmaux et doré,
 « pesant .vi. mares, .vii. onces. » (Compte de 1353,
 dans De Laborde.) — Voir aussi dans l'Inventaire
 des bijoux du duc d'Anjou, sous le § 81, la descrip-
 tion détaillée d'un autre *langquier*.]

Langquine. [Langueur, faiblesse : « A l'occasion
 « desquels coups icellui Ancel a esté en grant *lan-*
 « *guine*. » (JJ. 176, p. 273, an. 1443.)]

Languir. [« Tant com lui plaist, me puet faire
 « *languir*. » (Cocci, XI.) — « Ne que en la prison
 « les feist-on *languir*. » (Berte, coupl. 63.)]

S'ele estoit mesele

Cele à cui me sui donmez,

Si voudroie mieus assez

Que mon cuer en *languesist*

Qu'autre son preu en feist. (Vat. 1522, f. 154 ^c.)

Expression : « Occire en *languisant*, » faire
 mourir dans les tourments : « Ils m'eussent pieça
 « occis s'ilz eussent voulu mais pour ce que je les
 « avoye blecez, ilz ne me voulrent point *occire*
 « fors seulement en *languisant* : mais Dieu mercy
 « vous nous en avez delivrez par vostre proesse. »
 (Lanc. du Lac, III, f. 19 ^d.)

Languis, s. m. Air de danse : « Les menestriers « alors commencerent à jouer de la basse dance, « le *languis* et le lardant desir. » (Aresta Amorum, page 206.)

Languissement. Langueure amoureuse : « Le « *languissement* sans cause apparente suit les « amans. » (Maladie d'amour, page 87.) — [« Ces « regards desrobez, brulans de passion, Ces doux « *languissemens*, ces mignardes caresses. » (Desportes, Élég. I, 19.)]

Languisson. Langueur : « Mouraient presque « tous étiques de *languisson*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 224.)

Langustes, s. Sauterelles. (Marbod. col. 1664.)

Laniche. [Lanice, bourre provenant de la laine : « Que les contrepointiers deseur soient de « bourre *laniche*. » (Liv. des Mét. 387.)]

Lanier. [1° Oiseau de proie : « Le *lanier* ne « vole fors aux perdrix et aucune fois au connin et « au lievre, et non plus. » (Ménagier, III, 2.)] — 2° Homme semblable au lanier, lâche, paresseux :

Partonopex n'est pas bahis,
Ne point *laniers*, ne point vestis
Ainz fait bons poidres et forniz

Et volaniers, non à enviz.

(Partonop. f. 158 c.)

[« Mal debait ait ! je le taing por *lanier* Le gen- « tilhomme, quand il doit tornoier A gentil dame « quant se va conseiller. » (Raoul de Cambrai, 44.) — « Garde que tu sois de cheus Qui *lanier* sunt et « perecheus. Qui perecheus est et *laniers*, De nou- « veauté est parcbomiers. » (Caton en roman, dans Du Gange, t. IV, 20 c.)]

Laniere. [« Et au pillier pendoit ung escu dont « la campagne estoit de fin or, à une *laniere* « d'azur, à ung rai de feu vermeil. » (Perceforest, vol. I, f. 65.) — « A courte chausse longue *laniere*. » (Cotgrave.)]

Lanner. [Apprêter, mettre en œuvre la laine, aux Ord. VII, p. 514, an. 1402.]

Lanneur. [Ouvrier en laine : « Jaquemin Her- « min de Nielle le Chastel, *lanneur* de draps, lequel « *lanneur* requist. » (JJ. 112, p. 113, an. 1377.)]

Lansage. [Aliénation : « Toutefois les parens « peuvent departir leurs heritages à leurs enfans « en *lansage* à l'un plus qu'à l'autre, sans aller à « la justice. » (Cont. de Liège, ch. 6, art. 4.)]

1. Lansager. [Aliéner : « Feumain ne peut « *lansager* heritages d'enfans, dont il est feumain. » (Ibid. art. 28.)]

2. Lansager. [Celui qui aliène : « Tous treflon- « ciers et *lansagers* peuvent deminer pour faute de « relief. » (Ibid. ch. 15, art. 17.)]

Lansquet. [De l'allemand *Landesknecht*, serviteur du pays, fantassin de la plaine, du *Flachland*. On le nommait ainsi pour le distinguer des soldats suisses qui venaient des montagnes d'Uri ou d'Unterwalden] : « Est la coustume des « Alemans que s'ils estoient payez jusques à « aujourd'hui, et demain il y avoit assaut ou

« bataille, ilz entendent qu'il leur est deu nouvel « argent, et ceux qui cryoient le plus haut, c'es- « toient les *lansquets* et les gens de pié, et con- « clusion ils ne voulurent point marcher avant. » (O. de la Marche, Mém. liv. II, p. 618.)

Lansquenet. Lansquenel, jeu de cartes. (Oudin.)

Lansot. [« Jehan Guillory tenoit en sa main « un petit dard ou *lansot*. » (JJ. 153, page 433, an. 1398.)]

Lanterne. [1° Cage d'or, d'argent, de cuivre ou de fer, avec de minces feuilles de corne pour porter une lumière et l'abriter du vent : « On n'eüst cierge « ou *lanterne* enfichée. » (Ronsivr. 118.) — « Nus « pingniers ne doit ne ne puet metre cor nuef ne « viez en merrien de viez *lanternes* pour vendre. » (Livre des Métiers d'El. Boileau.) — « Une *lanterne* « d'argent doré par les bandes, pesant, avec le cor, « trois mares, cinq onces. » (Inv. de Charles V.)] — 2° Lanterne de vaisseau : « Par Sebre amunt tut lur « navilie turnent Asez i ad *lanternes* e carbuncles. » (Rol. v. 2142.) — « Une *lanterne* fit li dus mettre « en sa nef et mast dessus. » (Roman de Rou.) — 3° Joyau pour enfermer des boules de senteur : « Une très petite *lanterne* d'argent dorée, à une « chaisne, pour mettre oiselles de Cypre, pesant une « once et demie. » (Inv. de Charles V.) — 4° Lieu entouré de barreaux : « Icelli sergent entra de fait « en un petit cabaret, que on dit la *lanterne*, par « ou l'en va ou collier dudit hostel. » (JJ. 146, page 139, an. 1394.) — 5° Parties naturelles de la femme : « L'exposant dist qu'il s'en alast à la *lan- « terne* sa mere ; et adonc ledit Deschamps lui dist : « mais va à la lendrie ta mere. » (JJ. 151, page 324, an. 1397.) — Voir le sens injurieux que lui donne Rabelais dans son *isle des lanternes*.]

Lanterner. [1° Renvoyer quelqu'un à la lanterne d'une femme pour l'injurier : « Icelli Jehan « dist au suppliant moult de villenies en l'appellant « pluseurs foiz filz de putain et en le *lanternant*. » (JJ. 142, p. 287, an. 1392.) Voir l'étymologie donnée par Bouchet, Serées, liv. III, p. 250.] — 2° « Lan- « terner autour du pot, » être irrésolu. (Oudin.) — *Expression* : « Parchemin *lanterné*, » transparent comme la corne d'une lanterne ; parchemin vierge. (Rabelais, t. IV, 204.)

Lanternerie. Menterie, tromperie : « Voyla de « belles *lanterneries* bien inventées. » (Des Acc., Bigarr. liv. IV, p. 48 b.)

Lanternier. [1° Fabricant de lanternes : « Qui- « conques vent estre pingniers et *lanterniers* de « cor et d'ivoire, estre le puet franchement. » (Liv. des Mét. 170.) — L'emploi de la corne aux vitres des lanternes servit de prétexte aux *pingniers* et aux *lanterniers* pour se réunir en un seul corps de métier. On se fournissait encore chez le lanternier des feuilles de corne pour couvrir les titres des livres qu'on mettait, dans un petit encadrement, sur le plat des volumes reliés, et aussi pour garantir les reliques dans les reliquaires. — 2° Allumeur de

lanternes : « Autant, puis l'ung que l'autre dire, « Car d'evesques ou lanterniers, Je n'y connois « rien à redire. » (Villon, Grand Testament.) — 3^e Homme irrésolu : « Le saint Pere a fait conoistre « à tous nos souffleurs (alchimistes) que ce ne sont « que des lanterniers, lesquels en plusieurs an- « nées ne font autre chose que multiplier leur tout « en rien. » (Lanoue, 481.)]

Lanterne. [Lanterne, membre d'une société littéraire à Toulouse, en 1694, 1696, 1701, 1702, 1704.]

Lanternois. Langage *lanternois*, dans l'abelais, t. II, 99; Eutrapel, p. 191.

Lanternier. [Lanterne : « A Rollant le lanternier « pour les lanternes de la halle des jurés remettre « à point. » (Comptes de Valenciennes, Caffiaux, xiv^e siècle.)]

Lantrenier. [Fabricant de lanternes : « Un « lantrenier portant ouvrée neuve, doit un « denier. » (Cart. de Corbie, 21.)]

Lanu. [Couvert de laine : « Peaux lanues. » (Ord. III, 254, an. 1358.)]

Lanure. [Ouvrage de laine : « Que leur mestier « d'œuvre rayée estoit plus soultif que le mestier de « lanure planive et que celui qui bien savoit faire « rayez, savoir bien faire draps pleins. » (Ord. II, 3957, an. 1350.)]

Lanz. [Action de lancer. (Chron. des ducs de Norm. v. 25223.)]

Laods. [Lods : « Laods, milaods et reconnoissan- « ces de pere à fils et nouveau seigneur à nouveau « tenancier. » (Du Cange, sous *Recongnio*, 4, xv^rs.)]

Laonnisiens. [Monnaie des évêques de Laon : « Nous signour de Coucy disant lesdis cent sols « estre laonnisiens, qui valent .L. sols parisis. » (Cout. S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

La où. [Dans le cas que : « Il fit escrire au duc « de Bourbon que il volsist aller deviers le pappe « et li impetier ceste imprelion pour son cappel- « lain, et la ou il lui feroit avoir, il fust sceûrs qu'il « lui seroit courtois à sa prison. » (Frois. VII, 233.)]

Laouste. [Sauterelle, voir LANGOÛTE : « Et « laoustes et miel sauvage. » (Ren. IV, 442.)]

A cel tans fu, c'est verités,

De laoustes moult grans plentés

Et vinrent devers Orient ;

Si se trairent vers Occident,

Tant en i ot qu'ançois re puis

N'en vit nus tant, si com je truis. [Mouskes, p. 323.]

Laper. [1^o Boire à la manière des chiens : « L'aive commença à laper. » (Marie, 49^e fable.)] — 2^o Boire avec avidité :

Maintes genz ont esté peris

Et suffoquez par trop soupper

Par trop boire et par trop laper

Ypocras, de viande et de vin. [Desch. f. 486.]

Lapereau. [« Poucins, lapereaux, et cochons. » (Mérag. II, 4.) — « La conille... porte ore deux, « ore trois, ore quatre, ore cinq tapereaux. » (Phébus, Liv. de Chasse, VII.)]

Lapidaire. [Malade de la pierre : « Ces pauvres

« lapidaires, par l'extremes douleur qu'ils endu- « rent, desirent plus mourir que vivre. » (Paré, t. XV, p. 37.)]

Lapiderement. Action de lapider. (Cotgr.)

Lapider. [1^o Tuer à coups de pierre : « David « forment se contristad, car li poples le volt *tapi- « der*. » (Rois, p. 114.) — 2^o Maltraiter en paroles : « Madame, c'est bientost commencé de tourmenter « un serviteur et le lapider. » (Marg. X^e Nouv.)] — *Lapidecé*, part. passé, dans S. Bern. p. 351.

Lapin. [« Qui bons *lapins* mengue, bons *lapins* « le suivent. » (Le Roux de Liney, I, 178, xv^e siècle.) — « Il a mémoire de *lapin*. » (Cotgr.)]

Lapis. [Lapis lazuli : « Deux sallieres de *lapis* « avec leurs couvercles de mesme, garnies d'or, « tailliées et esmailiées de basse taille. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.)]

Lapis albahahan. [« Une petite teste de ser- « pent noire, nommée *lapis albahahan*. » (Inv. de Charles V.)]

Lapis lazari. [Lapis lazuli : « Ung anneau « garni d'une teste tailliée, eslevée, de *lapis lazari*. » (Inv. de Charles Quint, 4536.)]

Laquais. [1^o Soldat, peut-être lansquenet : « En « l'année passée, au dernier voyage de l'armée de « Catalogne, le suppliant eul charge de par son « capitaine de mener et conduire certain nombre « de gens arbalestriers, apelés *laquais*. » (JJ. 196, p. 222, an. 1470.)] — « Le bation que le seigneur « de Milho, avec quelques autres capitaines de gens « de pied et trois mille *laquais* françois eul en « garde. » (Jean d'Auton, Louis XII, p. 160.) — « N'ayant chacun que deux chevaux et un valet et « un *laquais*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 89.) — 2^o Domestique : « *Laquais* basque, » qui fait promp- « tement une commission. (Mém. de Villeroy, II, p. 356.) — « *Laquais* de court, » page. (Rab. III, p. 136.) — « Luy commande de luy dire de sa part toutes les « injures qu'appartiennent à gens de peu et fait « neans et qui conviennent à un gueux et à un « *laquay piedau*. » (Merlin Coeiae, I, p. 348.) — 3^o « *Laquay* de mer, » poisson. (Cotgr.)

Lar, s. m. ou f. La principale maison provenue de l'aïeul, laquelle appartenoit à l'aîné des mâles, et au défaut de mâles à l'aînée des filles : « Par le « *lar* due pour raison du droit d'aïnesse, est en- « tendu par la coutume (de Bayonne), la maison « principale provenue de l'aïeule de degré en « degré : c'est assavoir que le pere du nepveu en « droite ligne ait surveseu à son pere et ayeul dudit « nepveu et tenu par succession la maison prove- « nue dudit ayeul. Et quand il est dit en la cous- « tume de plusieurs *lars principaux*, s'entend « plusieurs maisons nommées, de divers noms « provenues d'aïeul... ou de plus haut brancheage « en droite ligné. » (Cout. Gén. II, p. 714.) Il est féminin au Cout. Gén. II, p. 712.

Larchoneusement. [A la dérobee : « Quant

« li rois vit que les Esecos s'en estoient ensi *larcho-*
« *neusement* parti. » (Froiss. II, 178.)

Larcin. [Voir LARRÉCIN. La forme est rare avant
le xiv^e siècle: « Si home apeled altre de *larcin*. »
(Lois de Guill. 16.) — « Les larrons s'entrebataient,
« et les *larcins* se descouvrent. » (Colgr.)]

Larciner, v. Voler, dérober, au propre et au
figuré. Pour le sens figuré: « Un jopas tout chevelu,
« avec sa longue robe, fendue par les costez, pour
« n'avoir la main serrée et empeschée, ains en
« toute liberté et ouverte, le pied gauche avancé
« chantant sur son violon la structure et bastiment
« du ciel, les erreurs, chemins et espaces de la
« lune, envenimant par telle haute et delicate mu-
« sique et ravissant les passions amoureuses de la
« misérable Dido (si toutes fois cela fut) faisoit rester
« et demeurer les hommes comme rochers, *larcin-*
« *nant* et ostant tout sentiment. » (Contes d'Entrap-
pel, p. 263.)

Lard, Lart. [1^o Cochon salé: « Por tel afere
« com ge di, Biaü sire avoie des mardi Mon *lart* et
« mes pois aînez, Dont ge me suis desjeunez. »
(Ren. v. 10233.) — « Et vendredi absolut sont vendus
« de deux mille à trois mille *lars*. » (Ménag. II, 3.)]
— « Fist achepter le duc de Bourbon et mettre en
« ses vaisseaux deux cens tonneaux de vin et deux
« cens *lards* avec foison de potages et telles provi-
« sions que l'on porte en mer et feist mettre deux
« mille chefs de poullailles en ses navires pour les
« malades. » (Hist. du duc de Bourbon, p. 284.) —
2^o Bois d'une selle. (Colgrave.) — *Expressions*:
1^o « Donner du *lart*, » prendre les ennemis comme
un rat dans une souricière. (Du Guesclin, par Mén.
p. 107.) — 2^o « Il y a du *lart*, » il y a quelque
malignité: « Il y a du *lart* en nostre calomniateur. »
(S. Julien, Mss. Hist. p. 287.) — 3^o « Frotter son
« *lard*, » c'est faire l'acte vénérien. (Rab. I, p. 14;
Bouchet, Serées, p. 104.) — 4^o « Frotter le *lard* à
« quelqu'un, » c'est-à-dire le battre. (Rab. II, 227.)
— 5^o « Ne pas jeter son *lard* aux aliens, » c'est-à-
dire n'être pas fort libéral. (Rab. II, p. 9.) On dit
au même sens: Ne pas attacher ses chiens avec
des saucisses. — 6^o « Avoir mangé le *lard*, » avoir
tort, être en faute; locution provenant peut-être
de l'accusation portée contre ceux qui mangeaient
gras le vendredi:

Cüz ci n'a pas mangié le *lart*
J'estoie trop mal informez. (Desch. fol. 236^a.)

7^o « On lui fait croire qu'il a mangé le *lard*, »
on l'accuse sans raison. (Oudin, Cur. fr.; Cl. Marot,
p. 234; Brant, Cap. Estr. I, p. 40; Mém. de Montluc,
II, p. 216.) — 8^o « Estre assez sur le *lart* pour faire
« sonner l'horloge, » c'est-à-dire qu'une fille est
assez grasse, assez appétissante pour inspirer de
l'amour:

. . . Babilon et Mabilete
Chantoient une chansonnette
Et Marguerite Babois Aimart
Qui estoit assez sur le *lart*
Pour faire sonner l'orloge. (Desch. fol. 425^c.)

Lardage. [Marché au lard: « Le droit que il

« (l'évêque de Laon) demandoit et se disoit avoir
« par point de chartre.... ou *lardage* ou fu le ber-
« froy. » (JJ. 66, p. 518, an. 1331.)]

Lardé. [« Les *lardés* (dans un cerf) c'est ce qui
« est entre les costés et l'eschine. » (Ménag. II, 5.)
Dans Flore et Blanchefleur, v. 1679, c'est un mor-
ceau de viande piqué de lard.]

Larder. [1^o Piquer de lardons: « Et fist tuer, et
« bien en haste plumer, *larder* et mettre en broche. »
(Louis XI, 99^e Nouv.) — 2^o Transpercer, au propre
et au figuré: « Nous lairons nous *larder* et occire
« laschement. » (Bouciq. I, 24.) — « De honte on
« te puisse *larder*. » (Desch. fol. 419^c.) — 3^o Acca-
bler d'épigrammes, de phrases pompeuses ou flat-
teuses: « Dist celle qui n'est pas musarde: Dieu,
« fait-elle comme il me *larde* De biaü parler. »
(Lande dorée.) — « C'estoit l'un de ceux qui l'avoient
« si bien *lardé* à sa venue. » (Desp. 25^e Conte.) —
4^o Pressurer: « Prince, prelat, baron, por Dieu pre-
« nez ci garde, France est si grasse terre N'estuet
« pas qu'on la *larde*; Or la vuet cil laissier qui la
« maintient et garde Por l'amor de celui qui tout a
« en sa garde. » (Ruteb. 137.)]

Larderie, s. f. Art de piquer les viandes:
« Tecluy enseigna à ses moines les preceptes de
« bien cuisiner, les passa docteurs en l'art de *lar-*
« *derie*. » (Merlin Cocaie, I, p. 217.)

Lardeur, s. Qui larde, qui pique. (Oudin.)

Lardeux. Plein de lard. (D. C. sous *Lardosus*.)

Lardier. 1^o Saleür, tonneau à conserver le lard:

En riche sale les mena,
Et se li mostre ses soliers
Ses despenses et ses *lardiers*. (Fabl. de S. G. f. 16^a.)

2^o [Impôt sur le lard: « De nos briefs dou *lardier*
« de Bruges.... trois livres et trois solz. » (Ch. des
Comptes de Lille, an. 1331.) — 3^o Marehand de
lard. (Oud.) — 4^o Hébéété. (Colgr.) — 5^o Souillon.
(Colgrave.)

Lardon. [1^o Morcean de lard, appât: « Je ne
« sui mie pleiges, se trop les esgardon, Que nous
« ne soions pris comme ras au *lardons*. » (J. de
Meung, Test. v. 1288.) — « Mettre sur chascune es-
« cuelle deus *lardons*. » (Mén. II, 5.) — 2^o Brocard,
horion: « Jamais homme ne passoit à la Fleche qui
« n'eut son *lardon*. » (Desper. 28^e Conte.) — « Les
« gardes lors eurent grand envie de lui bailler du
« roix de billy, dont les *lardons* sont de bois, et de
« le faire crocheteur. » (Bouchet, 34^e Serée.)]

Lardonner. Lancer des brocards. (Colgr.)

Lardouer. [Garde-manger: « Le suppliant....
« print en la cuisine un jambon de porc, qui estoit
« pendu au *lardouer*. » (JJ. 169, p. 324, an. 1416.)]

Lardouere. Lardoire:

Lardouere fault et cheminons,
Petait, mortier, aux et oignons,
Estamine, paille trounée,
Pour plus tost faire la porée. (Desch. f. 407^b.)

Larecin. [Voir LARRÉCIN.]

Larceinement. [A la dérobée, dans Froiss. t. IX, p. 225.]

Large. [1° Ample, étendu : « Grant est la plaine e *large* la contrée. » (Rôl. v. 3305.) — « Gent e ont le cors et les costez ont *larges*. » (Id. v. 281.) — « La rue ne lui estoit pas assez *large*, tant ivre e estoit. » (Desper. 79^e conte.) — 2° Libéral, généreux : « Ha ! mors, comme es hardie quant tu osas e assaillir le roi Richart, le mieux entechié chevalier et le plus courtois et le plus *large* dou monde. » (Ménestr. de Reims, § 132.) — *Expressions* : 1° « Estre à son *large*, » être à son aise : « El furent ung petit plus *large* et leur aise. » (Froiss. XVI, 39.) — 2° « Mettre au *large*, » accorder largement : « El li furent mis au *large* tous ses deduis et esbatemens. » (Id. v. 159.) — 3° « *Large* de bouche et estroit de ceinture. » (Cotgrave), donnant de belles paroles, mais dénouant peu sa ceinture, sa bourse.]

Largement. [1° Amplement : « Une anclume e de fer *largement* demi-pié haute. » (Merlin, ms. fol. 72.) — 2° Abondamment : « Lors lui ala du vin e si *largement* verser, Que la coupe convint par dessus suronder. » (Cuvél. v. 153.) — 3° Généreusement : « Et despandoie hielement en tous leus e plus que *largement*. » (Rose, v. 8048.)]

Largesse-esse-aiche. [1° Largeur : « Icellui e Arondiaux sachia son coulet... sans ferir ledit e Malprivé, ne aussi ferir ne le peust, obstant la e peltesse dudit coulet et *largesse* de la table d'en-tr'eulx. » (J. 105, p. 15, an. 1373.) — 2° Le large : « Nous prendrons la *largesse* de la Champaigne e aussi bien que par ey devant nos enemis ont e fait. » (Froiss. XI, 154.) — 3° Générosité : « *Largesse* est le milieu entre avarice et prodigalité. » (Brun. Lal. Trésor, p. 272.) — « Car *largesse* fait e home amer A trestous ceus de son pais. Meisme-ment ses anemis Puet l'en conquerre par doner. » (Chans. du comte de Bretagne.) — « Voyés nos e enemis qui ont grant *largesse* de ce dont nous e avous grant disete. » (Froiss., VII, 200.) — « Ou e bien y ot plus de quatre mil besles, dont il eurent e grant *largache*. » (Id. IX, 258.)] — Parlant des regrests de Chartemagne sur les braves guerriers qu'il perdit à Roncevaux :

En vostre cors, manoit procece
Et en vos mains gisoit *largesse*. (Mouskes, p. 227.)

Expressions : 1° « A souhait et *largesse*, » en abondance. Parlant de Dieu :

Luy qui de biens a souhait et *largesse*
Empilt ta bouche. (C. Marot, p. 684.)

2° « *Largesse* au roy, » c'est à peu près le *vive le Roy* que l'on crie aujourd'hui. (Gerard de Nevers, 2^e part. p. 128.) — 3° « Crier *largesse*. » — « Es baptesmes des enfans des roys et princes appartenoient es hieraulx et roys d'armes les vaze, e esguiere, saliere, bassin a laver les manteaux et langes de parade, la bassinoire, daiz et oreillers e des enfans baptizez et après le baptesme avoient e droict de *crier* par trois fois *largesse* et jelter au e peuple pieces d'or et d'argent et mesme droict au

« seurs, couronnement et entrées des roys et de e leurs femmes et à leurs mariages. » (Favin, Theat. d'honn. t. I, p. 55.) Voir Mém. d'Ol. de la Marche, p. 586 ; Hist. de la Toison d'Or, f. 200, v^o ; Monstrelet, vol. II, p. 178.

Largeté, s. Libéralité, générosité :

Et bien me sui aperceu
Que par tot vait trop *largetez* :
Ce est vertuz qui vient de Deu,
Qui ne la si a tot perdu
Et qui l'a si a tot veincu ;
Mais qui avecretes ait leautez
Sanz qui nus h'est prouon clamé. (Poët. av. 1300, 76.)

Larghe. [Généreux, dans Froiss. II, 99.]

Largier. [Redevance : « Item habeo cogrerium e seu *largier* in bladis, que seminatur in terris e superius contentis. » (Charle de 1407, au reg. des fiefs du comté de Poitou, Ch. des Comptes de Paris, folio 246 v.)]

Largir. [Elendre : « Esgardans que iceolx reli-gieux (de S. Père de Chartres) estoient moult e estreins et moult enserrez dedens les fermetés de e nostre chastel de Bruroles, et ne se povoient pas e bien *largir* ne escroistre sans nostre assente-ment e (an. 1322.)]

Largue. [Prodigue : « Ne porquant il porroit e bien estre si fol *largues* et tant doner, que li rois e ne l'auroit pas à souffrir. » (Beaum. LXX, 4.)]

Larguesche. [Largeur : « *Larguesche* des voies e et chemins. » (Beaum. ms. ch. 25.)]

Larigot. [Flageolet, puis clé de barrique ; il y a eu agglutination de l'article, car on lit dans le facé-tieux réveille-matin (éd. de 1654, p. 253) : « Jouer e de l'*larigot*. » — « On lui apporte (au mari) le e demeurant des valets, qui l'auroit patrouillé e toute la journée beuvant en lire l'*larigot*. » (5^e des Quinze Joyes du Mariage.) — « Boire à lire l'*larigot*, » c'est lire la clé de la barrique pour boire davantage et plus vite. On a prétendu que les sonneurs de la cathédrale de Rouen étaient allérés quand ils avaient tiré la Rigaud, grosse cloche donnée par un archevêque de ce nom au xiv^e siècle ; mais l'expression n'apparaît qu'au xv^e siècle.]

Laris, Larris. [Landes : « Eli *laris*, e brestules e les plaines. » (Rôl. v. 1085.) — « Se vont loger e sous Mons en Pelve Tout au lonc d'un *larris* sau- e vage Plain de fossés, près de bosage. » (Guiart, an. 1304.) — « Demandoient le conduit... des vins... e que marchant estrange amainent du dehors par e les *larris*. » (Cart. de la Maison-Dieu de Pontoise, an. 1268.)]

Mon chemin pris,

Parmi un bois tout au lonc d'un *larris* :
Car la chantoillon et marles et maunis
Et le tres doute rosegnois seignouris
Moult doucement. (Froiss. Poës. f. 74 v.)

Larme. [Larmes n'étaient pas synonymes de pleurs ; l'un désignait les gouttes d'eau qui tombent des yeux, l'autre signifiait lamentation : « Mis en iert e li roiaumes en *larmes* et en plors. » (Saxons, t. XXVII.) — « Osta la sagelle hors de la gueulle e du serpent la quelle tenant en main et laregar-

« dant rouge du frais sang serpentin et encore
« tachée du sang mort de sa dame Noémie ; ne se
« peut tenir de jecter avec un profond soupir trois
« grosses larmes sans pleurer. » (Alector, fol. 142 a.)

Ruisqu'on ne le peut racher

Pour or, argent, plainte, ne larme;

Placebo nous faut-il chanter

Et prier trestous pour son ame. [V. de Charles VII, 49.]

« PATHELIN : Or ne riez point. — GUILLEMETTE :
« Riens quiconques ; Mais pleurerai y chaudes lar-
« mes. — PATHELIN : Il nous faut estre tous deux
« fermes Affin qu'il ne s'en apperçoive. » (Pathelin,
Farce, p. 34.)

Plus les regards en vous ne pecheront

Plus les soupirs la voix n'empescheront

Plus ne seront vos yeux couvers de larmes

Plus, de raison ne passerez les termes.

Les Marg. de la Marg. fol. 279, R.

Expressions : 1° « En larmes de fol ne se doit-on
« fier. » (Colgr.) — 2° « Ce que maître donne et val-
« lel pleure, ce sont larmes perdues. » (Colgrave.)
— 3° [« Larmes de Job, » plante d'Orient dont les
« fruits renferment un pois d'un beau poli et de cou-
« leur brun rouge : « Unes paternostres de larme de
« Job, esquelles y a .xxx. pièces. » Ducs de Bour-
« gogne, par de Laborde, t. II, n° 6967.]]

Larmelette, s. f. Diminutif de larme : « Venns
« est-elle odieuse aux nouvelles mariées, ou si elles
« fraudent la joye de leurs parens par les feintes
« larmelettes qu'elles repandent en abondance sur
« le bord du lict nuptial, les Dieux me perdent si
« leur cœur pleure. » (Mont. Essais, t. I, p. 380.) Ce
« passage est traduit de Catulle.

Larmette. Même sens. (Rob. Estienne.)

1. Larnier, s. m. Terme de maçonnerie :
« Larnier de lachrymarius, qui est comme une
« ceinture de maison faite de plâtre ou chaux,
« ou pierre, rejetant les gouttes (qui sont comme
« larmes) descendantes du toiet arriere de la paroy. »
(Rob. Est., Gramm. fr. p. 420)

2. Larnier. « Entre mareschaux de chevaux
« est la veine la plus proche de l'œil du cheval. »
(Nicot.)

3. Larnier. [Pleurer : « Si en eult grant pitié
« et comença à larmyer. » (Froiss. II, 51.)]

Je n'ai nul repos

Ou jour ne en la nuitie

Ains soupir, plour et larmie. [Froiss. Poës. f. 146 b.]

Larmoier, Larmoyer. [Même sens : « Oit le
« la dame, si prist à larmoier : Biaus fils dit elle,
« ci a grant destorbier. » (Raoul de Cambrai, 46.)]
L'infinitif était pris substantivement :

Et si tu vois parmy mon larmoyer

Que mon parler vienne a se desvoyer

Outrepassant quelquefois la mesure

Ne le prens pas, ô pere ! pour murmure.

Les Marg. de la Marg. f. 206. V° 207, R.

Laroneel. Diminutif de larron : « Ne sai quel
« robeur nouvel ou grant laron ou laroneel. »
(Brul, ms. f. 95.)

Laronein. Larcin : « Je ne puis prendre homme
« ny femme de la franchise, fors pour trois choses,

« pour murire, pour laronein et pour femme forcée,
« se elle s'en clame et la force peut estre montrée
« et atteinte raisonnablement. » (Thaumassière,
Cout. de Berry, p. 103.)

Larrecin. [Vol. (VOIR LARCIN, LARECIN) : « Voir
« est quand li sacrilèges est tius qu'il n'i a larrecin
« ne mort d'homme, l'amende du meffet est au pre-
« lat. » (Beaum. XI, 15.)] — « Pour che l'apele l'en
« larrecin, qui li lerres espie l'eure et le point que
« nus ne le voie. » (Beaumanoir, p. 164.) — « Lar-
« recin est un crime qui furtivement est fait de
« nuict. » (Bout. Som. Rur. p. 244.) — **Expressions :**
1° « Larrecin appert si est comme celui qui seroit
« trouvé emblant, ou qui seroit à toul le larrecin
« luyant, ou en qui baillé le larrecin seroit trouvé
« envers luy ou contre qui il seroit prouvé, ou qui
« le soutiendroit : car selon la loy les bonbonneurs
« sont reputez comme les propres larrons. » (Bout.
Som. Rur. p. 244.) — 2° « Pour larcin formé ne se
« doit point permettre gage de bataille. » (Ol. de la
Marche, Gage de Bat. f. 11.) — 3° « Petit larrecin,
« petit vol qui ne passoit pas 12 deniers. (Grande
Charte, f. 29.) — 4° « Il n'est permis à personne non
« plus de jour que de nuit, de couper, soyer, arra-
« cher et emporter aucunes advestures ou dismes
« de quelque chose que ce soit, à peine d'estre
« grièvement puni et corrigé à l'exemple et terreur
« d'autres comme pour larcin qualifié. » (Cout. de
Hainaut, dans le N. Cout. Gén. t. II, p. 51, col. 2.)
— 5° « Simple larcin » : « Si aucun a mis en garde
« une somme d'argent par devor un autre et celui
« qui l'a en garde en fait sa marchandise, tellement
« que celui à qui c'est ne le peut ravoir à son besoin
« et il ail pour ce dommage que ravoir ne le peut,
« scachez que celui qui amsy en use, est tenu de
« rendre les dommages et interrests et est telle
« tenure selon la loy escrite, appellée simple lar-
« cin. » (Bout. Som. Rur p. 372.) — 6° « A larrecin,
« en larrecin, » à la dérobée : « Et mout se parti-
« rent à larrecin des herberges. » (Macchab. I, 9.)
— « Nulles pourveances ne leur poïent venir fors
« eu larrecin. » (Froiss V, 114.) — 7° « Larrecin ne
« se peut celer. » (A. Chartier, p. 718.) — 8° « Les
« larrons s'entrebatoient et les larrecins se descou-
« vrent. » (Colgrave.)

Larrecineux, adj. Qui appartient au voleur :

La poursuite continuele

De faire mal vie cruelle,

Haultaine, envieuse et dampnable,

Larrecineuse et convoitable

Maine chacun communement. [Desch. f. 288 b.]

Larressesse. [Voleuse : « Elle, en sa personne,
« tout soit ce qu'elle en use mauvaïsement, ne doit
« pas estre justice comme larressesse. » (Beaum.
ch. XXX, p. 97.)] — « Encor use l'en en Champagne,
« que se uns hōms, ou une femme, appelle un autre
« larron ou larressesse, ou meurtrier ou meurtre-
« resse et ce ne soit devant justice et il ne prouvoit,
« ne specifioit de quoy, ne de qui et cil a qui en
« aura dit le lait s'en plaigne à justice et eilz die
« ansis : tout soit ce que je aie dit à li tel lait,

• laquelle chose je ne say mie si suis je prest de
 • l'escondire : car ire et mautalens le me fit dire ne
 • je ne say en li chose de mauvaisetié, il en doït
 • passer pour l'escondit. » (Pithou, Cout. de Troyes, page 457.)

Larron. 1^o [Voleur, cas régime ; le cas sujet était *larrons* : « Li pastre deit... Et l'oeille malade sur
 • l'espanle porter. Ne la deit pas laisser al *larron*
 • estrangler. » (Th. de Cantorbery, 29.)]

Bien est *larron* qui *larron* emble. (Fabl. de S. G. f. 52c.)

2^o [Voleur, au figuré : « Et si vair del fremiant
 • *Larron* d'emblem cuer d'amant. » (Coussemaker, l'Art harmon. p. 233.)] — 3^o Espion. Parlant d'un
 aigle gouvernant tous les oiseaux d'un pays :

Et si ordonna par son sens
 Grues en divers lieux du mon,
 Qui furent alans et venans
 Et les nouvelles rapportans
 Tant par elles comme par *larron*,
 Si que guerre ne sourt ou bonde,
 Riotes, noises ne contens
 Qu'elle ne saiche et est pourveans
 Aux perilz tant fut saige et monde. (Desch. f. 318^a.)

Expressions : 1^o « *Larron* d'eau, » canal par
 lequel s'écoule l'eau superflue. (Cotgr.) — 2^o « A *larron*
 « ou *larron*, » à la dérobée, secrètement. Faisant
 parler un homme éperdument amoureux :

Helas, dolent je ne li os proier
 Mes à *larron* tous jors la gueteray. (P. av. 1300, II, 523.)

[« La nuit fist l'eschargaiete Godefrois de Buillon ;
 • Et Solimeins monta et tout si compaignon ; Cele
 • soit non entré en l'os Dieu à *larron*. » (Ch.
 d'Antioche, III, 795.)] — 3^o « *Larron* engerrant, »
 jeu. L'auleur parle des jeux de son enfance :

Aux poires juiens tout courant
 Et puis au *larron* engerrant. (Froiss. Poës. f. 86^b.)

4^o « *Larron* de faulse monnoye. » — « Y a diffe-
 « rence entre contrefaire la monnoye tant en forger
 « comme en sculpieter ou comme en donner couleur,
 « car tous tels sont entendus comme faiseurs et
 « fabriqueurs de la monnoye et entre ceux qui à
 « tels faiseurs et fabriqueurs la vont querir et
 « acheter pour la vendre et aloier aillens à escient,
 « car tels ne sont pas faux monnoyers : mais sont
 « appelez selon l'usage de la cour laye, *larrons* de
 « faulse monnoye. » (Bout. Som. Rur. p. 280.) —
 5^o « Petits *larrons*. » (Britt. des Lois d'Anglet. t. 71.)
 — 6^o « Tendre aux *larrons*. » (Estat de la France
 sous François II, par La Planche, p. 633.) — 7^o « Ou
 « marchand ou *larron* » (Cotgr.), pour qui dit mar-
 chand, dit *larron*. C'est dans ce sens qu'on lit dans
 Beaumanoir, p. 165 : « Marcheant ou *larrons*. » Ce
 n'est pas ainsi que l'explique Cotgrave. Il dit que
 c'est un propos de marchand, prétendant que,
 comme les marchandises n'arrivent pas si aisément
 à la boutique, il ne peut les donner à aussi bas prix
 que feroit un *larron*. — 8^o On lit dans Loisel, Inst.
 Cout. t. II, p. 261 : « Il est *larron* qui *larron* emble. »
 C'est la traduction de ce vers latin : « Callidus est
 « latro qui tollit furta latronis. » (Cægid. Nucer in
 adagiis.) Voyez (Œuvres de Roger de Colclerye,
 p. 10. — 9^o « Les gros *larrons* pendent les petits. »

(Apologie d'Hérod. p. 69.) On lit encore, p. 135 :
 « De tout lems les gros *larrons* ont été plus epar-
 « nez que les petits. » C'est ce que Juvenal a dit
 dans ce vers : « Dat veniam corvis, vexat censura
 « columbas. » — 10^o « La chose bien gardée est
 « difficilement perdue et l'abondance fait le *larron*. »
 (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 331.) —
 11^o « Il semble à un *larron* que chacun luy ressem-
 « ble. » (Cotgr.) — 12^o [« Avoir le *larron*, » avoir
 le droit de haute justice : « Et tant franchise leur
 « donna Comme le duc en sa terre a. Ils ont le
 « murdre et le *larron*, Le rap, l'omeicide, l'arson. »
 (Rou.)]

Larronceau, Laironceau. [Diminutif de
larron : « L'en le deüst mieus mener pendre Que
 « luit ces autres *larronciaux* Qui deniers emblent à
 « monciaus. » (Rose, v. 7401.)]

Juges qui les loix gardez
 Regardez
 Que *laironciaux* ne pandez
 Et jugiez la povre gent ;
 Les grans lairons inclinez
 Et prendre ne les osez. (Desch. fol. 69^b.)

Larroncinseusement. [En *larron*, au reg.
 JJ. 138, p. 187, an. 1390.]

Larronnaïlle. [Troupe de brigands : « En
 « semblable maniere couroient pays et desoloiet
 « pareille *larronnaïlle*. » (Froiss. VI, 50.)]

Larronneau. Petit *larron* : « Ce bon Vualon
 « qui a traduit en françois les jours caniculiers de
 « Simon Majolus, quand il vient au jeu des eschecs
 « qui s'appelle en latin, *ludus latruncularum*, il le
 « tourne en son françois friant et delicat le jeu des
 « *larronneaux*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 214.)

Larronnerie. Brigandage : « Voirement mise-
 « ricorde et clemence appartiennent aux roys et
 « aux grans princes souverainement ; mais aussi
 « leur appartient faire justice, qui est une vertu
 « par laquelle les roys regnent, car ce n'estoit jus-
 « tice. les royaumes ne seroient que *larronneries*. »
 (Monstrelet, III, p. 78^a.)

Larroniere. Repaire de *larrons*. » (Perceff.
 I, fol. 73^a.)

... Ou justice n'a son cours et lumiere
 C'est ung pays destruit et *larroniere*.
 Vig. de Charles VII, p. 181.

Lars. [Large, cas sujet masc. : « Si estoit si *lars*
 « li rivages C'on n'i peüst passer sans nages. »
 (Perceff. le Gallois, v. 22297.)]

Lart. Voir **LART**.

1. **Las.** [Laps : « Ne leur sens ne leur congnois-
 « sance n'estoient pas souffisantes pour congnoistre
 « le prejudice qui leur enavoit advenir par *las*
 « de temps. » (Comm. V, 17.)]

2. **Las.** [1^o Lacets pour serrer un vêtement :
 « Vouroire une mance de vous Ridée as *las*, large
 « dessous. » (Cocci, v. 703.) — « N'usent mais blans
 « canins ridés Ne *las* de soie à lor costés. » (Par-
 tonop. v. 8005.) — « ... *las* de soie blanche et v.
 « *las* de soie azurée pour lassier les cotes simples

« et doublez de madame la royne. » (Comptes de l'Arg. p. 186.) — 2° *Las* cets : « E en es *laz* que il « tendieient, Par soyentes feiz se perneient. » (Benoit, II, v. 12699.)

3. Las. [Paysan : « Renoncens en cest fait pour « nous, pour noz hoirs et successeurs à toutes « exceptions.... à toutes autres choses et aides « faisons pour les nobles contre les *las* ou lours « subgis. » (Ord. IV, p. 301, an. 1354.)]

4. Las. [1° Fatigué : « *Las* est li reis. » (Rol. v. 2519.) — « Nos cheval sunt e *las* e ennuiet. » (Id. v. 2484.) — « *Las* buef suef marche, Ce dit li « vilains. » (Prov. du Vil. ms. fol. 74.) — « Je veioie « le terme de ma *lasse* vie approucher. » (Chr. de S. Denis, I, fol. 23.) — 2° [Languissant : « Bien laist « langir et afamer En son *las* cors sa *lasse* d'ame « Qui del dous nom de Nostre Dame Entre ses dens « souvent ne suche. » (Mirac. de Coigny.)]

5. Las, Lasse. C'est le mot précédent pris comme exclamation. Le cheval de Froissart parlant au chien de son maître du malheur de sa condition :

Mes quant je ne vois un bon trot
Ja n'en parlera à moi mot ;
Ains dou debout de ses talons
Me ferra de ses esperons,
Si qu'à la fois me fait hannir.
Se tu avoies a souffrir
Ce que j'ai, par saint Honestasse,
Tu dirois a certes *lasse*. (Froiss. fol. 82^b)

C'est le franc-vouloir personifié qui parle :

Le quel feray-je *las* et *my*,
Or me verraie Dieux estre amy. (Desch. fol. 566^b)

C'est une jeune fille qui se proposoit de déclarer son amour à Gerard de Nevers : « *Las moy*, je cuy- « doye de luy faire mon amy. » (Gerard de Nevers, I^r part. p. 116.) — « *Lasse-moy* ! Or suis-je la plus « malheureuse que jamais fut veue sur terre. » (Ibid.)

Lasceure. [Lassière : « Le suppliant monta en « une *lasceure* ou travée de granche pour des- « cendre du feurre. » (JJ. 164, p. 134, an. 1409.)]

Laschance. Interruption : « Unze semaines « sans *laschance*. » (Pathelin, Farce, p. 48.)

Lasche. [Lâche : « Ilé povres rois, *lasches* et « assotez. Je le cuidai maintenir et tenses Envers « toz ceuz de la crestienté. » (Li coronemens Loys, v. 2240.)]

Si est tues *lasches* et petüs,
Qui en tous biens est aatis. (Fabl. de S. G. f. 63.)

Expression : « *Faire lasche*, » agir avec négligence : « Quand il (Pepin) fu là menez (à Treves, en « prison) cil qui garder le devoient, le *fiwent* si « grant *lasché*, ou apensément, ou par négligence, « que il s'en eschapa par nuit. » (Dom Bouquet, VI, p. 155.)]

Laschée. Relâche, relâchement : « Je fisse plus « grant *laschée* de justice pour misericorde que je « ne deusse. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 170^b.)

Lascheitement. [Lâchement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

1. Laschement. [Adverbe : « Entortilliez en « guise d'andouille, puis liez de fil *laschement*. » (Ménag. II, 5.)]

2. Laschement. [Action de lâcher pied : « La « garnison ne leur pardonna pas le *laschement* de « pied. » (D'Aub. Hist. I, 345.)]

Laschet. [1° Lâcher : « Sun cheval brochet, si « li *laschet* la resne. » (Rol. v. 1290.) — « Et le trait « par force de braz fors des arçons, et *lasche* les « bras. » (Mén. de Reims, § 58.) — 2° Rendre lâche. Parlant de Bajazet, poursuivi par Tamerlan : « Se savoit belle erre sur une jument arabesque, « s'il n'eust esté contraint de la laisser boire son « saoul au passage d'un ruisseau ; ce qui la rendit « si flasque et refroidie, qu'il fut bien aisément « après accousuivi par ceux qui le poursuivoient. « On dit qu'on les *lasche* en les laissant pisser, mais « le boire, j'eusse plustost estimé qu'il l'eust ren- « forcée. » (Ess. de Mont. I, p. 501.) — 3° Cesser, diminuer. Parlant des ouvriers étrangers travaillant aux monnoies : « Pourront tant seulement demou- « rer en nos dites monnoies jusques à la S. Michel « ou jusques à tant que l'ouvrage *laschast*. » (Ord. II, p. 140.) — « Ne demoura gueres que sa maladie « luy *lascha* tant que comme à Dieu pleust qu'il « s'endormist ; si en furent ses gens moult joyeux « quant ilz le virent reposer. » (Lauc. du Lac, I, fol. 136^d.) — **Expression :** « *Lascher* le bouton, » n'être pas si rigoureux. (Oudin.)

Lascheté. [1° Lâcheté : « Secorez, Par coardise « ne face *lascheté*. » (Coronement Looyz, v. 785.) — « O Dieu, helas, que m'est-il advenu ? Orgueil « me suist, *lascheté*, villenie. » (E. Deschamps.) — 2° Penchant, propension : « J'ai une merveilleuse « *lascheté* vers la misericorde et mansuetude. » (Mont. Ess. p. 3.)

Laschiere, s. Qui se relâche, se lasse :

Lambert i a rousseignol niere,
Quar il n'aime ne tant ne quant,
Ains est de chanter *laschiere*
Par force, à terme escheant ;
Mes j'aim bien tout en taisant
Cele qui m'a fet joiant.
Remez sui à son homage
Et pour itant plus-ne chant
Que le n'i penset son damage. (Val. n^o 1522, f. 163^d)

Lascier. Relâcher, variante de lâcher :

Au duc de Normandie nos estents reperrier ;
Mez d'aler longue voie se peut on bien *lascier*
Et de beles canchons se peut il envoier.
Qui chante boire doit ou prendre autre loier
De son mestier se doit ; qui que peut avancer
Volentiers preist grace, quer de prendre a mestier.
Rou. MS. p. 131.

Lasneur. [Ouvrier en laine : « Henri Roche « foulon et *lasneur* de draps à Peronne. » (JJ. 180, p. 122, an. 1450.)]

Lasnier. [Lanier, faucon : « Lequel estoit trop « costumier En chambre natée, loing de la rue « En lieu d'autour et de *lasnier* De teuir des garces « en mue. » (Coquillart, Enquête de la Simple et de la Rusée.)]

Lasnier, Lasnere. [1° Lactet pour serrer la

robe, les chausses : « Et lissent de toutes manieres « Et las et braieus et *lasnières*. » (Partonopex, v. 6273.) — « Pour .iiii. livres de soye de plusieurs « couleurs pour les euvres de Pasques, et pour faire « *lasnières* pour mon dit seigneur. » (N. Comptes de l'Arg. p. 51.)

A cortex chauce
Longues *lasnières*. (Prov. du Vilain, ms. de S. G. f. 75.)

2° Lambeaux, guenilles : « De son cors naissant « les *lasnières*. » (Fabl. de S. G. fol. 45.)

Lasque. Lâche. Parlant d'un combat de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne :

La fu mors li rois de Sebile
O lui de Sarrasins X mille
Qui de paour ierent tot *lasque*. (Mousk. p. 162.)

Lasqueté. [Lâcheté : « El respondi dans Pieres : « C'est par vo *lasqueté*. » (Chans. d'Antioche, V, 9.) « Faire *lasqueté* à leur bonne dame. » (Froiss. IV, p. 13.) — « Ils le vous tourneroient en grant prejudice et *lasqueté* de coer. » (Id. II, 324.)]

Lasquier. [Lâcher : « A ces mots, il traist un « grant baselaine que il portoit, et *lasque*. » (Froiss. IX, 113.)] On lit *lasqueté* au ms. Vat. 1490, f. 128^a, et *lasquetés* au fol. 91^a.

Lasse. [Lassitude, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Lasser. [« *Lasscrat* Carles, si recerrunt si « Franc. » (Rol. v. 871.) — « Jeune, gente, non « pareille princesse, Puis que ne puis veoir vostre « jeunesse, De m'escire ne vous veuillez *lasser*. » (Ch. d'Orl. 38^e ballade.)]

Lassesse. [Lassitude, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Lasseté. Même sens : « Nous cuydons vrayement « que ceste maladie si luy soit venue de *lasseté*. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 109^a.)

1. **Lasseur.** Même sens : « Par eschauffement « et par *lasseure* leurs deux chevaux foudrent « enfin dessoubz eulx. » (Pereef. III, f. 153^a.)

2. **Lasseur.** [Fente que serre le lacet d'une robe : « Le suppliant costurier dist qu'il lui failloit « des crochets et des portes pour mettre à la *lasseure* seure des robes d'icelle fille. » (JJ. 195, p. 1566, an. 1475.)]

1. **Lassiere.** [Travée d'une grange. D. C. sous *Laquearii*.]

2. **Lassiere.** [Ceinture d'une cotte : « Et lors « yeului exposant... d'une paire de consteaux à « trenchier pain qu'il avoit pendus aus *lassieres* « de sa cote. » (JJ. 148, p. 284, an. 1395.)]

Lassis. Réseau, ajustement pour la tête ou la gorge : « Ces bergeres travaillent sans cesse l'une « après le labeur de quelque gentil ouvrage de broderie, l'autre après un *lassis* de fil retors. » (Berg. de R. Bell. I, p. 40.) — « Une coiffure de « *lassis*. » (Des Acc. Bigarr. p. 64), est une résille. — Dans l'exemple suivant, il désigne un réseau enserrant la gorge :

Semble proprement que l'amour soit assis
Sur les fraizes poussant lessous vostre *lassis*.
Des Acc. Bigarr. p. 138.

Last. [De l'allemand *last*, poids de deux tonneaux de mer ou 2,000 kilogr. usité surtout en Hollande. Voir Du Gange sous *Lasta* 2; il cite deux chartes de 1208 et de 1226.]

Lasté, Lastei. [Lassitude : « Li sainz apostres « estoit un pau endormi en la nef pour la grande « *lasté*. » (ms. fonds S. Victor, 28, f. 372^a.) — « Pour « chou me met en abandon Et à mesaise et en « *lastés*, Ensi voel vivre en povertés. » (Mir. de Coinci.) — « Et sejourna en Acre quinze jours pour « la *lastei* de la meir. » (Mén. de Reims, § 140.)]

Muert de faim et de *lasté*. (Vat. 1522, f. 160^a.)

Lasure. [Réseau de mailles bordant le bas d'un corps d'armure : « Une pièce à *lasures*, une autre « pièce sans *lasures*, nommée glaçon, une pièce de « pans. » (JJ. 169, p. 192, an. 1415.)]

Latatement. [D'une manière secrète : « *Latatement* et en appert. » (Ord. IX, p. 44, an. 1404.)]

1. **Late.** [1° Lalle : « Navée de mairien et de *late* « de cainse et de toute autre *late* doit trois deniers « de tonlieu. » (Tailliar, Recueil, p. 466.) — « La « couverture atout les *lates*, Et li chevron et les « chanlates. » (Ruteb. II, 45.) — 2° Outil de tisserand : « Item les tisserands disoient que li tantu- « riers ne devoient avoir en leur maison oustius, « que l'en appelle cornebers, lonres, *lates*, conoin- « gnole. » (Reg. des Olim, f. 48^a, an. 1279.)]

2. **Late, s. f.** Terme de coutumes. « C'est en « Provence comme une espece d'amende pecuniaire « dûe pour la clame, ou contestation laquelle est « exigée par ceux qu'on appelle *latiers*. » (Laur. G. D. F.) On lit *tatte* au N. C. G. III, 1227.

Lateau. Sorte de latte, de bâton : « Pour un « coup de baston ferré, *tateau* ou semblable chef, « amende de dix livres au cas d'effusion de sang « et sans effusion trois livres. » (Cout. de Lessines, N. C. G. t. II, p. 214.)

Latatement. D'une manière latente. (Sibilet, Art poët. liv. I, p. 12.)

Latent. [« Gens instruits, plaisans topicqueurs, « Remplis de cantelles *latentes*. » (Coquillard, les *Ibroits nouveaux*.x.)]

Lateral. 1° Détourné ; « don *latéral*, » intérêt déguisé. « J'ai çoi ce que aucun preste à son amy « aucune chose sans dire que tant en aura de gain « par usure, mais toutesfoi il en prend bien cour- « toisie envoi et *dons lateral*, toutes telles cour- « toisies sont usures. » (Bout. Som. rur. p. 754.) — 2° « Legat *lateral*, » légat à latere. (Mém. de Villeroy, t. VII, p. 76.)

Latent. [Ouvrier qui couvre les maisons de lattes. « Banel Chevalet, povre homme *lateur* de « maisons. » (JJ. 176, p. 513, an. 1447.)]

Latimier, Latimiere. [Interprète : « Et ot « une espie *latimiere*.... Adonc respondi li *tati- « miers*. » (Mén. de Reims, § 55.)]

1. Latin, s. [1^o Langue latine : « Devant la pape « esturent li messagier real, Alquant diseient bien, « pluisor diseient mal, Li alquant en *latin*. » (Th. de Cantorbery, 55.) — « Il ne fait que escorcher le « *latin* et cyude puidariser. » (Rabelais, I, II, 6.) — 2^o Langage propre à un pays; le français : « Lors « ils commencerent à parler le *latin* de leur mere « et à dire qui ils estoient. » (Despér. 22^e conte.) — 3^o Science : « Comme on dit en commun proverbe, « on y perdroit son *latin*. » (H. Est. Apol. pour Hérodote, p. 13.) — 4^o Langage propre à une profession : « Car li vilains le trueve et dist en son *latin*. » (Roncisv. p. 195.) — 5^o Ramage des oiseaux : « Et « cil oisel chascun matin S'estudient en lor *latin* « A l'aube du jor saluer, Qui tout lor fait les cuers « muer. » (Rose, v. 8446.)]

2. Latin, adj. « Il fut le premier roi *latin* qui « porta couronne au royaume de Jerusalem. » (Ass. de Jérus. p. 186.)

Latineur. [Pédant qui ne sait que le latin : « Un de ces *latineurs* de collège qui aura mis au- « tant de temps à n'apprendre simplement qu'à « parler. » (Mont. I, 187.)]

Latinier. [Interprète (voir LATMIER) : « *Latinier* « fu, si sot parler roman, Englois, gallois, et bre- « lon, et normand. » (Rom. de Garin.) — « Et furent « bien examinés des *latiniers* du roy. » (Froissart, XV, 324.) — « Et parloit tous les jours le roy au « conte de Nevers, voire par le moyen d'un *latinier* « qui les paroles de l'un et de l'autre remonstroit. » (Id. XVI, 43.)]

Latiter. [Cacher : « Le suppliant se *latita* grant « pieça par Paris en rues foraines et autres. » (J.J. 131, p. 122, an. 1387.)]

Laton. [Laiton : « Un bacin De *laton* bon et cler « et fin. » (Ren. v. 3266.)]

Lattage, s. m. Action de laller, de couvrir avec des lattes. « L'heritier viager sera tenu a refaire « les defautes de massonneries, charpentages, « couvertures d'escalles de thuilles, d'estrain, « festilage, placage, *lattage* et autres semblables « avec les fosseries, le tout a l'ordonnance de la « cour, n'est que ledit viager veuille quitter son « viage. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. I. II, p. 75.)

Latte. 1^o Voir LATE 1. « Justice sous *latte*, « sous le couvert de la maison du seigneur. — 2^o Mes- « sure. Parlant d'une dame qui accorde ses faveurs à un marchand pour un morceau d'écarlate :

Le cas conclut, il ne fut si meschant
La refuser, mais va chez ung marchand
Tost emprunctor trois aulnes d'écarlatte
Bien justement mesurées d'une *latte*. [Faisfeu, p. 74.]

De là les expressions suivantes : 1^o « *Latte* de « Barbezieux, » mesure de neuf pieds. — 2^o « *Latte* « de Montignac Charante, » mesure de onze pieds.

Lattrer. [Aboyer : « Le suppliant oy leur chien « *lattrer* et abahier très fort. » (J.J. 117, p. 35, an. 1380.)]

Latui, Letuiet (en). [Clandestinement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Laucet. [Droit payé pour aiguiser les instru- « ments de labourage : « Recipiendi *laucet* seu ha- « bendi quod pro acuedis vomeribus seu relhis « debel recipi. » (Ch. de 1266, dans Du Cange, sous *Laucet*.)]

Lauche. Terre humide et marécageuse. « Item, « une *lauche* de pré..... » (xiv^e siècle. Censive de Vitry. — L. G. de D.)

Laudaire. [Registre des impôts sur les mar- « chandises, en Languedoc. (D. C. sous *Leudarium*.)]

Laude. [« Et sur chascun desdis habilans non « ayans beufs, 2 den. tourn. et s'appelle ledit droit, « le droit de *laude*. » (Cont. de Troi en Berry, dans la Thaumass.)]

Laudes. [Seconde partie de l'office qui se dit après matines : « Et voit le roy qu'en chants melo- « dieux et orgues fussent à Dieu chantées *laudes* et « beneyssons. » (Chr. de de Pisan, Charles V, III, 71.)]

Laudisme. [Droit de lods et ventes, dans les fors de Béarn.]

Laudumnie. [Même sens : « *Laudumnie*, « censives, rentes. » (Ord. VI, p. 104, an. 1368.)]

Lauffaiz. [Fil de lin : « Ouquel celier les sup- « plians prendrent..... douze livres de *lauffaiz* à « faire loille. » (J.J. 169, p. 223, an. 1416.)]

Laugne. [Bois à brûler, comme *laigue* : « Et « n'avoient de q'oy faire feu que de verde *laugne*. » (Froiss. II, 153.)]

Läur. [Travail, forme plus régulière que *labeur* : « De tribulacion apelai le seignor e exoit mei en « *läur* li sire. » (Lib. psalmod. p. 179.)]

Lauré, adj. Qui est de laurier. Parlant d'Apollon : « Du chef tomba sa couronne *laurée*. » (C. Marot, p. 575.)

Laurierin. Même sens. Parlant de la source d'Hippocrène :

Et nulle beste depuis n'a touché cette onde argentine
Qu'en memoire du cheval ils surnommerent chevaline
Fors les chantres oysillons qui par le *laurierin* bocage
Fredonans leurs chansons degoyent un mignon ramage.
Baf, p. 41.

Lausengeor. [Flatteur : « Et amerai celle que « j'aim tant Et se sui trop mi cuer boiseor Qui soit « soudains pur faus *lausengeor*. » (Gace Brulé, 2^o chanson.) Voir LOSENGIER.]

Lauset. [Même sens que *Laucet* : « Fiat (assi- « gnatio) in... fabrica sive *lauset* dictorum locorum « de Montegniscardo, de Villafranca. » (J.J. 74, p. 232, an. 1343.)]

Lausime, Lausisme, Lauzeme. [1^o Droit de lods et ventes : « Item retindrent iceulx religieux « à eulx appartenans toutes les leides, péages, « coutumes, veues, *lausimes*. » (J.J. 198, p. 273, an. 1461.) — « On impose à icellui Jehan Aubert « que lui estant vignier de Baignolz, avoit appro- « prié à lui plusieurs *lauzemes* de la dite vignerie, « sans en rendre aucun compte. » (Ibid. p. 536, an. 1462.) — 2^o Permission : « Sans obtenir *lausisme* ne « licence du souverain. » (J.J. 146, p. 223, an. 1389.)]

Lavace. [Lavasse, pluie subite et impétueuse : « Par pluies et *lavaces*. » (Froiss. XI, 425.)]

Lavacion, s. Ablution.

Li douz Jhesus fist nostre redemption
Et nous sauva par certain convenant
Que de baptesme ayons *lavacion*. (Desch. f. 117^v.)

Lavadore. [Lavure : « Suz le degret u il gisl e
« conversel, bloc deduit ledement sa poverle; Li
« serf sun padre ki la mainede servent, Lur *lava-*
« *dores* li gelent sur la teste. » (S. Alexis, LIII.)]

Lavaiche. [Lavoir : « Lesquelles femmes et
« filles travaillans en ladite mare ou *lavaiche* pour
« la nestoier. » (J. 197, p. 218, an. 1472.)]

Lavanche. [Avalanche : « Que dirons nous de
« la neige qui tombe en un monceau le long de la
« combe?... Cette *lavanche* au choir se vient ouvrir
« Au heurt des rocz et tout le val couvrir. » (J. Pel-
« letier du Mans, la Savoye, 1572, p. 238.)]

Lavande, Lavende [Plante aromatique : « Du
« lieu ou *lavande* croist Et rosiers à grant foison. »
(Christ, de Pisan, *dit de Poissy*.) — « Une auline de
« satin azur des foibles,..... pour faire coussinés
« pour emplir de *lavende*, pour laditte dame. »
(Isabeau de Bavière, aux N. C. de l'Arg. p. 148.)]

Lavandiere. 1^o Blanchisseuse : « *Lavandiere*
« de buées. » (Rab. II, p. 236.) — 2^o Bergeronnette.
(Borel, sous *Hocher, Hoche-queue*.)

Lavage. [Avalanche, en Dauphiné, d'après
D. C. sous *Lavanchia*.]

Lavaret. [Poisson de lac : « Dedans le lac que
« le Bourget on nomme, Le *lavaret* friand seul se
« renomme, Ilaran d'eau douce. » (J. Pelletier du
Mans, la Savoye, 1572.)]

Laveide. [Avalanche, dans les Dombes. D. C.
sous *Eslavacidium*.]

Lavemenz, s. L'action de laver. Ce mot, dans
S. B. p. 73, répond au latin *Lavatio*.

Laver. [1^o Laver, à l'actif : « En quirs de cerf
« les cadavres) trois seignurs un mis; Bien sunt
« *lavet* de piment e de vin. » (Roland, v. 2968.) —
2^o Laver au neutre, se laver les mains : « Quant fu
« fais li service, si sont alé *laver*. » (Sax. XIII.) —
« Quant li soupers fu apparilliés, li rois *lava* et fist
« laver lous ces chevaliers français. » (Froissart,
t. V, page 246.)] — 3^o Enlever à l'eau forte la
surface d'une pièce d'or pour en diminuer le poids.
Parlant de la légèreté du poids des monnoies d'or
avant Louis XII : « Plusieurs mechans hommes en
« abusoient et *lavoient* pieces d'or. » (Cl. de
Seysse, Hisl. de Louis XII, p. 48.) — *Expressions* :
1^o « *Laver* sa bouche de quelqu'un, » se moquer de
quelqu'un : « Les pauvres femmes sont abusées et
« deshonnorées du monde et qui plus est vous vous
« en vantez et *lavez* votre *bouche* de nous comme
« de vieilles charognes trouvées sur les fumiers. »
(Nuits de Strapar, I, 405.) — 2^o « Se *laver* la gorge
« de quelque chose, » on dit aujourd'hui faire des
gorges chaudes. « Me suis trouvé avec des damoi-
« selles qui *se lavoient* la gorge des baignaderies

« que leur avoient ramagez leurs aimez courti-
« sans. » (Contes de Chol. f. 220.) — 3^o « Je m'en
« *lave* les mains. » Façon de parler tirée des paroles
de Pilate dans la Passion. — 4^o « *Laver* le nez à
« quelqu'un, » gronder, réprimander. (Contes
d'Eutrap. p. 106.) On dit aujourd'hui *laver* la coëffe
à quelqu'un. — 5^o « *Laver* la teste à quelqu'un. »
Cette façon de parler vient être de l'ancien
usage dont on voit un exemple dans Beaumanoir,
p. 349. En 1283, une femme *lavant* la tête à son
mari, le fait assommer par des meurtriers apostés.
— 6^o « Vin *lavé*, » pour vin trempé, mêlé d'eau.
« Le vin tant *lavé* que vous voudrez retiendra
« toujours son naturel en proportion de sa qualité. »
(Bouchet, Serées, p. 20.) — 7^o « En vaisseau mal
« *lavé* ne peut on vin garder. » (Colgr.) — 8^o « Une
« main *lave* l'autre. » (Colgr.) Les Latins disoient
Manus manum fricat ou *asinus asinum fricat*. —
9^o « Pour *laver* ses mains on ne vend pas sa terre. »
(Colgr.) La terre que vous enlevez ainsi ne diminue
pas celle que vous avez labourée. — 10^o « Les *lavan-*
« dières ont un proverbe ordinaire : Si vous *lavez*
« ne me le pretez pas, si vous ne *lavez* pas pretez-
« le moy, » (il s'agit de leur battoir). (Des Accords,
Bigarr. p. 27.)

Laveure. [1^o Bain : « Cil qui estoient engroté
« Des *laveures* bains faisoient. » (Wace, Brut, vers
8277.) — « (En cette préparation médicale) Si a
« mult bon *laveure*. » (ms. S. Jean.) — 2^o Lavure :
« La *laveure* des poz et li reliés des tables, C'estoit
« trestouz ses vivres; moult li fu delitable. »
(Girart de Ross, v. 2399.)]

Lavoir, Lavouer. [1^o Chauffeurette, vase rem-
plie d'eau chaude : « Un petit *lavouer*, c'est assavoir
« chauffeette et bassin d'argent veré et est le pied
« esmaillé à bestes. » (Inv. de Charles V, 1380.) —
« Un *lavouer* à quarrés, doré, à deux tuiiaux et une
« ance. » (Ducs de Bourg. par De Laborde, preuves,
II, n^o 5471, an. 1389.) — « Le Suppliant.... print en
« la ville de Therouenne deux chauffeettes que on
« nomme au lieu pos *lavoirs*. » (J. 169, p. 324, an.
1416.)] — 2^o Bain, au figuré. C'est J. C. qui parle :

Jay de mon sang un *lavoir* préparé
Dans quoy sera vostre corps réparé. (M. de la M. 190.)

Lay. [Lai : « Perrot Menchoin et Perrot Boulet
« povres jeunes hommes, freres en *lay* à cause de
« leurs femmes. » (J. 130, p. 127, an. 1386.)]

Layde. [Contribution indirecte au midi et au
centre de la France, comme tonlieu au nord : « Ils
« auront et recevront sur la *layde* et sur le four de
« la ville franche de Bourbon douze livres, sur les
« halles de Bourbon huit livres, et sur la *layde* de
« la boucherie de Limoure cent sols. » (Ch. de Louis
de Clermont, 1315, pour la chapelle de Bourbon
l'Archambault.)]

L. Laye. [Lai, route étroite dans une forêt :
« Monsieur de Mayenne avec le comte Charles se
« resolut de secourir Laon et prenant un matin
« son chemin par une grande *laye* de la forêt de la
« Fere, se vint rendre en un village dont je ne sçai
« le nom. » (Mém. de Villeroy, p. 79.)]

2. Laye. Laisse, fiente d'animaux. « Fientes que « les bestes noires *laissent* sont appellées *layes*. » (Mod. et Rac. fol. 23^a.) — « Se tu trouves les *layes*, « et ils sont bien nouvelles, et bien grosses, c'est « signe qu'ils sont de bonne erre, et qu'il est grant « sanglier. » (Mod. et Rac. fol. 45^b.)

Layée. Laie, route en forêt : « S'il y a *layée*, ou « arbres fruitiers coupées. » (N. C. G. H. p. 407.)

Layer. Tracer une laie dans une forêt : « Ceux « qui ont prins bois à couper et à *layer* sont tenus « le couper et abatre dedens le premier jour de « may. » (Cout. Gén. I, 603.)

Layette. [Palsgrave remarque qu'au xvi^e siècle on prononçait *la-iette*. Coffre de bois léger, pour conserver les papiers, les reliques, les bijoux : « Je « vous renvoie la *layette* que vous me baillastes « au partir de vous et tout ce qui estoit dedans. » (Machaut, p. 148.) — « Une *layette* de bois où sont « reliques de sainte Catherine, de S. Laurens et de « plusieurs autres saints. » (Inv. de Charles VI, 1399.) — « Un petit escrinet d'ivoire blanc, en façon « de *layette* très-petite, plain de reliques, sans « autre garnison. » (Ibid.) — « Le chancelier de « Bourgogne a ordonné que l'on feist faire bonnes « *layettes* de bois de chaigne et que en chascune « *layete* feust fait un brevet et un inventoire parti- « culier de toutes les lettres qui seront mises en « icelle *layette*. » (Ducs de Bourgogne, par De Laborde, I, p. 70, an. 1448.) — « Une *layette* de « bois, liée d'une cordelette en croix, et scellée sur « le neu de la dite cordelette, de son contre scel « (du duc de Bourgogne) sur laquelle *layette* est « escript, en ung lieu ce qui s'ensuit : Testament « de monseigneur le duc Phil. de Bourgogne et de « Brabant. » (Arch. de Dijon, cité par Gauchard.) — « Une *layette* plaine d'eschez de cristal. » (Ducs de Bourgogne, n^o 3257.)]

Layneux. [Ouvrier en laine : « Glaude Fouacier « foulon et *layneux* de draps..... demourant à « Troyes. » (Jj. 195, p. 4043, an. 1474.)]

Laz. [Voir Lacs, Las. C'est le terme spécial pour les attaches du sceau : « Unes lettres... scellées de « cire vert en *laz* de soye. » (1399, Usage de S. Evertz.) (L. C. de D.)]

Le. [1^o Article. Il n'apparaît pas avant la chanson de Roland. C'est le cas régime, venant de *illum* ou de *illud* : « Cumencet le conseil. » (Rol. v. 179.) — « Falt li *le* coer. » (Id. v. 2019.) — Il s'emploie par erreur au cas sujet au lieu de *li* : « Le seigneur d'els « est apelez Oedren. » (Id. v. 3055.) En Picard, *le* s'emploie pour *la*. — 2^o Pronom : « Par quel mesure « le poüssun humir. » (Rol. v. 631.) — « Pur vos *le* « dei ben faire. » (Id. v. 807.)]

Lé. [1^o Adjectif. Large : « Granz ont les nés et « *lées* les oreilles. » (Rol. v. 1918.) — « De corsage « estoit hault et bien formé, droit et *lé* par les « espauls. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, 17.) — « Deux mesgles que l'en dit pioches, à labourer ès

« vignes, l'une *lée* et l'autre ague. » (Jj. 455, p. 370, an. 1400.)]

Le parchemin a long, et assez *lé*. [C. Marot, p. 148.]

2^o Substantif, largeur : « L'habergement... si « comme il se comporte en long et en *lé*. » (1404, Aveu du fief d'Enchapt.) (L. C. de D.) — 3^o Côté, flanc : « L'ecu au col, l'epée au *lé*. » (Petit Jeh. de Saintré, p. 31.) — « Prendra leurs mains droites, « et les mettra sur les deux *lées* du crucifix. » (Basn. sur les Duels, p. 195.) — 4^o Camp, dans un tournoi : « Retournerent chacun a son *lez*... et pri- « rent vent et aleine. » (Froissart, liv. IV, p. 40.) — *Expressions* : 1^o « Enterré *lez a lez*, » côte à côte. (Brut, f. 68^d.) — 2^o « Situé... au *lez*, vers les pays « du duc de Bourgogne, » sur les frontières. (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 703.) — 3^o « Bien « fournie, et environnée, d'un *lez* d'un bras de « mer, » par un côté. (Froiss., I, p. 33.) — 4^o « Ot « déconfiture d'un *lez*, et d'autre, » c'est-à-dire dans les deux armées. (Journa. de Paris, sous Charles VI et VII, an. 1429, p. 122.) — 5^o « Le siege « y fust mis de tout *lez*, » la ville fut entourée de toutes parts. (Vigiles de Charles VII, I, II, p. 50.) — 6^o « Ent... sa targe perodée, et toutes ses armures de « *lez* le cuer, » vers le cœur. (Froiss. I, p. 55.) — 7^o « Commenca grant content a *lez*, » les Bretons « assailloient, » du côté qu'attaquoient. (Du Guesclin, par Mén. p. 501.) — 8^o « Ne scauroye au quel « *lez* commencer, » c'est-à-dire par quel bout m'y prendre. (Perefor. V, fol. 32^b.) — 9^o « A cler soleil « fonda la neige a tous *lez*. » (Molinet, p. 139.)

Leage. [« Item le *leage* en la ripviere de la « Cissé... lequel *leage* est tel, que chascun molin « nouvellement fait ou réedifié, jasoit ce que icel- « lui molin autrefois ait esté, ceit ou ceulz qui faire « ou réedifier le font, ne doivent et ne peuvent « mettre le fusl granier esdiz molins, ne en aucun, « sans appeller noz gens et officiers. » (Ch. de 1366, dans D. C. sous *Leagium*.)]

Leans. [De *illac intus* : « Il n'ot mie *leanz* de « chevaliers foison. » (Saxons, 8.) — « *Ens*, se dit « pour dedens comme *ei ens*, le maistre de *ci ens*... « Et parlans d'un lieu plus loing, nous disons, *il est* « *lieus*... et ne fault pas escrire *leans*, non plus « que *ceans* à bon vin, mais *lieus eiens*. » (Rob. Est. Gram. fr. p. 91.)]

Léasse. [Fourrure, peut-être faute pour *letice* : « Ysabeau de Dampnemarie... et Guillaume Huet... « furent serveurs en l'ostel de Pierre de Neelle « escuier, et là... prindrent... un seurcol de mabre « fourré de gros ver, à manches fourrées de « *leasses*. » (Jj. 118, p. 233, an. 1380.)]

Leaument. [Loyalement, D. C. sous *Legaliter*, an. 1289.]

Leceour, Lecour. [Gourmand, voir *Lecheur* : « Quar quant li bons rois Karlemaigne Ot toute « mise à son demaine Provence, qui mult iert plen- « tive de vins, de bois, d'aigue, de rive, As *leceours*, « as menestres, Qui sunt aukes luxurieux, La « donna toute et departie. » (Mouskes.)]

Lecharesse. Femme aimant le plaisir :

Ja encontre sa lecherie
Ne lions ne feme *lecharesse*
Ne gardera veu ne pramesse. (*Fabl. de S. G. f. 18^a.*)

Leche. [Lèche : « Duquel pasté ayant mangé
« deux ou trois *leches* à l'espargne. » (Desper.
Contes, XVI.)]

Lecheasse (La science de) : « Voila les prin-
« cipaux de la bande qui tiennent eschole en l'art
« de cuisine et ont passé plusieurs maîtres en l'art
« science de *lecheasse*. Le ventre est leur Dieu. le
« potage est leur loy, la bouteille leur sainte escri-
« ture. » (Merlin Cogaie, I, p. 230.)

Lechefrée. [Lèche-frite : « Une *lechefrée* d'ai-
« rain à queue de fer. » (Nouv. Comptes de l'Arg.
page 106.)]

Lechement. Action de lécher. (Cotgr.)

Lecheor, Lecheour, Lecheur, Lechierre

[1^o Gourmand, débauché. Le cas sujet est *lechierre*.
(Gloss lat. 7692, sous *Curro*.) — On lit *lecherre*, au
Fabl. ms. de S. G. f. 5^c. — « N'aïlle pas o *lecheours*
Mais toujours avec les meillours. (Caton. en roman.)
— 2^o Le galant d'une femme :

Si cuideroit aucun meffait
Que eustes à ton mari fait
Ou vienie de ton cors
Ou qu'il eust gitée fors,
Ou qu'il eust prise provée
Et o ton *lecheor* trovée. (*Fabl. de S. G. f. 81^c.*)

« Il se spercoit tantost que c'est un homme,
« si cuyde que ce soit le *lecheur* de sa femme, il se
« desvelope de luy et le prent si durement aux
« deux bras, que aincoys... la il geté dessoubz luy
« à terre et luy dist : certes, trahysire, mal y eslés
« venu me faire honte et mal vous couchastes avec
« ma femme. » (Lanc. du Lac, II, f. 81^d.)

Lécher. [1^o Passer la langue sur quelque chose :
« Mès à tel morsel itel *leche*, Chaz set bien quels
« barbes il *leche*. » (Ren. v. 8577.)]

On a veu maintefois des *flammeches lechantes*
Or'on nomme des ardens flamboyes s'attachantes
Aux pitues des soudars ou quand ils sont du guet
Ou quand le capitaine en embusche les met.
(Euv. de Baf, p. 10, v^o.)

2^o Baiser :

Quant Amphitruon ce oy
Saichiez mie ne s'esjoy :
Ains a laissé la baiserie
Et commença la haterie ;
Les joes que devant *lechoit*
Maintenant toutes detrenchoit. (*Desch. f. 463^a.*)

3^o Faire bonne chère, prendre les meilleurs mor-
ceaux de la table :

Amer de lit et avoir chier,
Boivre et *lechier* et tart couchier
Et tart lever por l'aïse. (*P. av. 1300, II, p. 873.*)

Expression : « Peu peut bailler à son escuyer qui
« son couteau *leche*. » (Cotgrave.) Qui est chiche
pour soi, n'est pas libéral pour les autres.

Lecherie. [Luxure : « Cil fet pechié de char,
« qui tient franche femme par cause de *lecherie*,
« et ne mie de mariage. » (D. C. IV, 52^c.)]

Oisive met homme en paresse
Oisive amenuise prouesse
Oisive esnuet les *lecheries*. (*Brud, f. 81^a.*)

Lechiere. [Portée : « Ieulx habitans... peuvent
« mettre et avoir dès la feste S. Michier jusques au
« jour de Noel, une truye et sa segnance d'une
« *lechiere*, née depuis le Noël précédens ou deux
« poureceulx tant seulement. » (Jl. 124, page 357,
an. 1361.)]

Leçive. Lessive : « Ont comparé la medecine
« à une *leçive*, en ce que tout ainsi que la *leçive*
« nettoyoit bien le linge, le rendoit beau et blane,
« aussi la medecine purgeoit nostre corps. » (Chol.
Contes, t. I, p. 48.)

Leçon. [1^o Partie de l'office qu'on dit à matines ;
il se compose de morceaux de l'ancien ou du nou-
veau Testament : « Sire Clerz, lout en baut nous
« dites la *leçon*. » (Saxons, XXV.) — 2^o Partie de
l'office qu'on met en musique, au propre et au
figuré : « Sire Tardis li limaçons Chanta por cele
« trois *leçons* ; Et Roneaus chanta li vers. » (Ren.
v. 10104.) — 3^o Ce qu'on apprend par cœur : « En
« doivent bien avoir bon guerredon Cil qui lui ont
« enseigné et après A eslogner ceus de ci environ ;
« Et ele a fermée sa *leçon*. » (Romancero, p. 184.)
— **Expressions** : 1^o « Compter à quelqu'un ses
« *leçons*, » compter à quelqu'un ses torts :

Je vous comperay vo *leçon*. (*Desch. f. 330.*)

2^o « Estre homme de quelque *leçon*, » avoir un
peu lu : « Si je suis homme de quelque *leçon* je suis
« homme de nulle retention. » (Montaigne, t. II,
p. 132.) — 3^o « Perdre sa *leçon*, » nous disons
aujourd'hui perdre son latin : « Une dissentrie me
« surprit, mon medecin pensa *perdre sa leçon* et
« moy mes bottes. » (Montlue, II, p. 269.)

Lecteur. [1^o Professeur : « Je crois que Regnard
« a esté *lecteur* as ordres des trois estas ; car clers
« et nobles et gens de labour usent de sa doctrine,
« je ne dis pas tous mais les plus. » (Modus, f. 67.)
— 2^o Titre d'office aux jeux de poésie institués à
Rouen : « Au Pay de la conception Nostre Dame
« dans la ville de Rouën il y a un concours de tous
« les bons esprits, qui viennent composer des
« chants royaux en l'honneur de la vierge... et don-
« nent leurs chants .. entre les mains du *lecteur*
« qui est celui qui en doit faire la lecture devant les
« juges en pleine audience. » (Garasse, Rech. des
Rech. p. 128.) — 3^o Lecteur : « Un *lecteur* studieux. »
(Du Bellay, *Prolog.*)]

Lectice. « L'hermine ou *Lectice* qui aime mieux
« mourir que de passer par un endroit ou elle
« puisse salir sa belle peau. » (La Colombière, Th.
d'honn. t. II, p. 570.)

Lectrin, Lectrun. [Prie-Dieu, pupitre, lutrin :
« Et laisserent iceux seigneurs en entrant dedans
« le cheur de ladite eglise (de Bordeaux) au *lectrin*
« une des bannieres du roy. » (Hist. de Charles VII,
p. 463, an. 1451.) — « Devant l'autel s'ageñoilla
« Sour un *lectrun* ses ganz jeta. » (Rom. de Wace.)]

Lectry. Lutrin :

Maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux pauvres clercs parlans latin
Paisibles enfans, sans escry,
Humbles, bien chantans ou *lectry*.

Lectuaire. [Electuaire : « S'ils reviennent de
« Montpellier Lor *lectuaire* sont moult cher; Los,
« dient-ils, ce m'est avis, Qu'ils ont gigimbrat et
« pliris. » (Guiol de Provins.)]

Lecture. [1^o Cours d'un professeur : « Etabli
« et ordonné quatre docteurs lisans ordinairement
« à tous escoliers et estudians qui se voudront
« trouver et assister à leur *lecture* et doctrine es
« escoles et colleges par ce ordonnés. » (Ordonn.
29 août 1498.) — 2^o Littérature. On lit dans des lettres
patentes du duc de Bourbonnois, données
en 1494, portant création de plusieurs commissaires
pour rédiger la coutume de Bourbonnois :
« Nous... confiant enlièrement en vos sens, science,
« loyauté, *lecture*, prud-homie et bonne diligence. »
(N. C. G. t. III, p. 1221.) — [3^o Droit : « Ou s'il veut
« pour la foy defendre quelque chevalier entreprendre
« Ou soit d'armes ou de *lecture*. » (Rose.) On disoit
plus souvent chevalier en lois. — 4^o Commentaire :
« Je donne à mon neveu Alexis Bouin ma *lecture*
« de Geoffroy de Saligny. » (Testam. de 1441.)]

Ledangier. [Injurier : « Lesquels compaignons
« se prendrnt à defouler, vituperer et *ledangier* de
« paroles le suppliant. » (JJ. 163, p. 483, an. 1409.)]

Ledenge. [Injure : « De legiere baleure sans
« sanc, de *ledenges*, comme de vilaines paroles
« dire.... l'abesse connoitra en sa court. » (Cart.
de Chelles, p. 32.)]

Ledir. [Injurier : « Sire, dist ele, con poés le
« sofrir, Que li viez vos chevalier *ledir*. » (Garin.)]

Ledon. [Basse mer. (Du Cange, sous *Ledo*.)]

1. **Lée.** [Voir LE.]

2. **Lée.** [Laie : « Bien i puet en les pors et les
« *lées* chasser, Et les cers et les biches berser et
« archoier. » (Ren. de Montauban.)]

Leecier. [Réjouir : « Espée as bone... A grant
« mervelle le peust *leecier*. » (Agolant, p. 179^a.)
Voir LEESER.]

Leel. [Légal : « Esoigne *leel*, » aux Ord, II, 53,
an. 1330.]

Leesce, Leesse. [Liesse, joie : « Jolis, gais et
« plains de *leesce*. » (Rose, 107.) — « La gloire et
« joie de subtil et bon entendement precelle toutes
« autres *leesses*. » (Chr. de Pisan, I, 13.) — On lit
leesce, dans Flore et Blanchef. v. 2843; *leesche*,
dans dom Bouquet, III, p. 167.]

Leesse. [Largeur : « Comme descoit fussent
« ment... sur la *leesse* et la justice dou chemin....
« sommes venu à cort.... c'est assavoir que li
« chemin.... demourra doresnavant à tousjours
« de telle *leessc*, comme il est ore tout esbondés. »
(Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1290.)]

Leesser. [Se réjouir, être en liesse : « Quant la
« dame l'oy forment s'en *leesse*. » (Chron. de Cuv.)]

Leez. Legs. Parlant de Charles VII : « Voiant sa
« maladie engrieger et ses jours decliner,... fit ses
« dernières ordonnances et *leez* tel que bon luy
« sembla. » (Al. Chartier, Charles VI, p. 249.)

Leffre. Lèvre :

Petit menton, *leffres* et nez traitis,
Vos joettes font deux fosses toudis
En souzbriant, o belle plus que belle. (Besch. f. 250.)

Leffre. [Lèvre : « Iceellui Jehan getta un voire
« plain de vin ou visaige dudit Gieffroy, tellement
« Que la *leffre* dudit Gieffroy fut entamée et en
« sailli un pou de sang. » (JJ. 155, p. 360, an. 1400.)]

Legal. [Légat. Le pape Clément d'Avignon,
attribuant la démission de Charles VI au manquement
de la parole que ce roi avoit donnée d'aller à Rome
détruire le parti de l'antipape, dit : « S'il retourne a
« santé (ainsi que bien le pourra faire) il nous y
« faudra envoyer suffisans et sages *legaux* qui luy
« remonstreront vivement et sagement la defaute
« de ses promesses afin que point ne les ignore par
« nostre negligence. » (Froissart, IV, p. 158.) — On
lit *legaux* dans Desclamps, fol. 68^b.

Legalement. Dans les formes : « Lit la colla-
« tion (discours devant l'empereur étant au Louvre)
« notablement et *legalement* maistre de la Cha-
« leur. » (Chr. mss. de Nangis, an. 1377.)

1. **Legat.** [1^o Cardinal administrant une province
des états pontificaux ; de même que les *legati* impé-
riaux, ils étaient les lieutenants du pape : « E après
« son enterrement Ne demeura pas longement Que
« tuit li *legat* s'assemblerent E le romain clergé
« manderent. » (Grég. le Grand, p. 98.) — 2^o Car-
dinal envoyé avec des pouvoirs extraordinaires par
le pape, auprès d'un pauvre chrétien : « Si en fu
« moult meuz, et envoia maintenant un *legat* en
« France et un en Engleterre et un en Alemaingne. »
(Mén. de Reims, § 50.)]

2. **Legat.** [Legs : « Lequel fief avoit esté laissé
« au suppliant à charge de paier ung *legat* de cent
« livres et autres sommes laissiées ou legatées à
« plusieurs. » (JJ. 184, p. 78, an. 1450.) — Parlant
des moines : « Ils ne sont bourmentés en leurs mala-
« dies par femme, enfans ne autres pour faire dons
« et *legats*. » (Les Triomp. de la Noble Dame, f. 245^b.)]

Legation. [Mission : « Sor si faite ovre desleieée
« E surleu *legation*, U li dus n'entent se bien non,
« fu il deceuz. » (Benoit, II, v. 12157.) — « Cepen-
« dant que ledit herault estoit allé faire sa *legation*. »
(Monstrel. III, 12.)]

Legée. [Hommage lige : « Dovent audit duc de
« Bergoigne faire faulé et *legée* de ces quatre
« chastiaus. » (Preuves de l'Hist. de Bourg. II, 15,
an. 1242.)]

Legende. [1^o Vie des saints, ainsi nommée
parce qu'on désignait à certains jours la partie qui
devoit être lue dans l'année. Jacques de Voragine a
compilé au xiii^e siècle des vies des saints, sous le

nom de *Légende dorée*. De là par antiphrase dans Coquillard, p. 60 : « *Légende dorée*, kyrielle d'in-jures. » — Guillaume au Court Nez est devenu saint Guillaume de Gellone; de là la citation suivante : « Et qui diroit encontre la chançon Aucune chose qui ne fust de reson, En sa *legende* ses faz « trouveroit on. » (La Paix d'Orange, dans Guill. d'Orange, Jonkbloet, t. II, p. 77.) — 2° Récit : « Mais « on feroit bien un grand *legende* Du long parler, « de la chière très grande Qu'on nous fait. » (Chr. de Pisan, Dit de Poissy.) — 3° Inscription : « Les « peintres et les imagers s'accomodans toujours « au simple peuple, comme pour montrer sans « *legende* que S. Sebastien a esté martirisé avec « des fleches, il est peint ayant des traits par tout « son corps. » (Bouchel, Scrées, l. III, p. 103.)

Legendier. [Légendaire, livre contenant les légendes des saints : « Iceiluy Bolins disoit publi- « quement.... qu'il avoit osté ung calice d'argent « de Peglise de Donfront.... et si osteroit le *legen- « dier*.... afin que le curé ne chantast plus, ne « deist ses heures. » (Jl. 179, p. 304, an. 1449.)]

Leger, Legier. [1° Qui n'est pas lourd : « Prist « un escut fort et grant et *legier*. » (Ronsiv. p. 50.) — 2° Adroit, agile : « Et escremissent cil bachelier « *legier*. » (Rol. v. 113.) — 3° Dispos, débarrassé : « Quant a ce que m'honorez tant par vos lettres, je « ne le veux ni puis reconnoistre je n'ay pas si peu « vescu avec moy que je ne me sente *legier* de plus « de grains que ne dites, mais c'est l'amitié que me « portez qui vous aveugle. » (Lell. de Pasq. t. I, p. 578.) — 4° Irréfléchi, peu sérieux : « Li plus « *legier* home sont en Galles. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1300.) — « On dit par usage qu'il est de cous- « tume que femme de *legier* courage quant elle « voit et apperçoit ung homme surpris de son « amour, vers luy se monstre desdaigneuse et « estrangere. » (Gerard de Nevers, 1^r part. p. 138.) — [« Que ne voeille croire nul mauvais ne *legier* « conseil. » (Froiss. II, 249.)] — De là l'expression adverbiale de *legier*, à la légère. — 5° Facile : « Ung « homme de grant affaire peult assez lost faire une « amy; *legiere* chose est a fournir, de le bien tenir « est le sens. » (Gerard de Nevers, 1^r part. p. 91.) — [De là l'expression de *legier*, facilement : « Avés « vos fait me besognee exploïtier? Oil voirs, sire « je le fis de *legier*. » (Aubri, p. 158^b.)] — 6° Trop facile, peu rigoureux : « *Legiers* pardons. » (Ord. III, 428.) — « Lancelot estoit en *legiere* prison, car « l'en le mettoit tous les jours hors de la tour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 16^d.) — 7° De mauvaise vie : « Et un jour advint qu'ilz allerent ensemble en la « rue où les *legieres* femmes sont establies. » (Chr. de S. Denis, l. f. 18.) — « Vallere recite non seule- « ment les haults faits des vaillans et vertueux « hommes, mais aussi ceulx des jongleurs et des « gens de *legere* vie. » (Hist. de la Toison d'Or, t. II, fol. 52.)]

Legerement. [1° Facilement : « *Legerement* « anrez les nos vengez. » (Ronsiv. p. 79.)] — 2° Rapidement. Parlant d'un combat entre les

Anglois et les Ecossois : « Cheminerent *legerement* « pour trouver les Escocois. » (Froiss. l. III, p. 337.) — 3° Non lourdement : « L'sez donques hardiment.... « des noms pour les adverbes comme..... il vole « *leger* pour legerement. » (Joach. Du Bellay, 34^b.)

Legeret. [Qui ne pèse guère, dans G. Guiart, vers 4368³.]

Legereté. [Mœurs légères : « Comme si, en « acité, y avoir plus de *legereté* et de licence fust « y avoir plus de pover. » (Bercheur, f. 58⁴.)]

Legerie. [1° Lègèreté : « Franceis sunt mort « par vostre *legerie*. » (Rol. v. 1726.) — « Loerent « vus alques de *legerie*. » (Rol. v. 206.) Voir plus haut ne **Legier**, à la légère. — 2° Débauche : « Ne « vers ma fame ne chasastes Amours, deduit ne « *legerie*. » (Cocci, v. 4762.)]

Legion. [1° Dans le style de l'écriture, multi- tude : « Li permanables jugieres apparat paiïrose- « ment, et les *legions* des anges seront presens « à cest spectacle. » (Job, p. 491.) — 2° Troupe armée : « Dont prist une autre *legion* De nobles « hommes, de vassaulx, Heaumes laciés, à bons « chevalx. » (Brut, fol. 94.) — « Sel *legions* i sunt « numbrées. Ben de cum batre aparailées. » (Edouard le Conf. v. 4223.) — 3° Légions provincia- les. François 1^r eut si souvent à se plaindre des Suisses, qu'il songea à créer une infanterie nationale. Par une ordonnance du 24 juillet 1534, il créa sept légions, chacune de 6.000 hommes, et portant les noms des provinces où elles devaient se recruter. Elles étaient commandées par six capitaines, dont le premier avait titre de colonel et nommait les officiers subalternes : « Le grand roy François desi- « rant fortifier et assurer son royaume par tous « moyens praticables, s'avisâ d'establiir des *legions* « pour avoir toujours des gens prests, quand le « besoin surviendroit, sans estre contraint d'aller « mendier l'aide des estrangers. » (Lanoue, 325.)]

Legiste, Legistre. [Qui connaît, qui étudie les lois : « Lors aras bons *legistes* et les bons pres- « cheours, et bons fisiciens et bons conseillieurs. » (J. de Meung, Testament, 617.) — « Par le conseil « de ses *legistes* Mist en escumencement Le duc « et tout son tenement. » (Robert le Diabole.) — « Si fu advisé que certains docteurs en théologie « parleroient à elle et l'examineroient, et aussi « avec eux des canonistes et des *legistes*, et ainsi « fu fait. » (Hist. de la Puc. d'Orl. p. 506.)]

Legitimation. [Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député : « Par ceste « *legitimation*. » (Le Songe du Vergier, l. 107.)]

Legitime. [Portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire qu'ils auraient eue en entier, si le défunt n'avait autrement disposé de celle part : « Douaire propre aux enfans et une « *legitime* coutumiere prise sur les biens de leur « pere, par le moyen et benefice de leur mere, » (Loysel, 158.)] — « J'en congnois tel (avocat) qui ne « donneroit pas sa librairie pour 10000 escus; et

« messieurs, vais-je dire qu'ils en retirent bien leur
« *legitime*. » (Contes de Cholières, f. 232.)

Legitimement. « Helas, son fils et ses parents
« (de Charles VI qu'on enterrait), ne pouvoient estre
« à l'accompagner, de quoi ils estoient *legitime*
« ment excusez. » (Juv. des Ursins, 1422.)

Legitimer. [Rendre légitime : « Bernard, glo-
« seur des decretales dit que le pape peut *legitimer*,
« quant aux honneurs seculiers, ceux qui sont de
« sa juridiction temporelle. » (Le Songe du Vergier,
l. I, p. 107.)]

Legnier, Leingnier, Lengnier. [Corvée
pour couper le bois à brûler du seigneur et le
charrier; voir LAIGNIER : « Ma courvée dou bruil, et
« mon *leignier* chascun an à feste Touz sainz. »
(JJ. 61, p. 306.) — « Li habitans de ladite ville doivent
« à leur dit seigneur le charroi de leurz diz chevains
« par chascun an deus jours, pour son *leingnier*
« charrier. » (Ibid. p. 123, an. 1321.) — On lit *leu-
« nier* dans une chartre de Commercy, de 1336.]

Legs. [Legs. La forme ancienne était *lais*, forme
verbale du verbe laisser. Au xv^e siècle, on voulut y
voir un dérivé de *legare*, et on introduisit un *g* ortho-
graphique qu'on ne prononçoit pas.] — « Si le
« defunt depuis son testament fait et passé, delivre
« en son vivant, aucuns *legs* delaissez en son testa-
« ment, l'heritier ne sera de relief tenu après son
« trespas les delivrer et puisque les legataires ont
« eu delivrance de leur *legs* par le testateur, ils
« n'auroient plus rien et en demeureroient ses
« heritiers quittes, si ce n'estoit de *legs in genere*
« et que les legataires par lettres de don... et autre-
« ment fissent apparoir, qu'il ne leur avoit pas esté
« delivré, pour accomplissement..... du dit *legs*,
« mais à autre titre, sans vouloir accomplir les dits
« *legs* qui sont faits *in genere*; car *legs* faits *in*
« *specie* s'ils estoient delivrez par le testateur en
« son vivant les heritiers en demeureroient quittes
« du tout. » (Cout. de Peronne, N. C. G. II, 608.)

Legumaige, s. m. Nom collectif qui comprend
plusieurs légumes. « De bleds, de vins, de fruitai-
« ges, et *legumaiges* on n'en veit oncques tant, si
« les souhaits des paovres gens sont ouis. » (Rab.
Prognostication, p. 9.)

Legumineux. Qui tient aux légumes. (Colgr.)

Leguns. Légumes. (Borel.)

1. Lei. [1^e Loi religieuse, religion : « La chres-
« tienne *lei*. » (Rol. v. 85.) — 2^e Conduite : « A *lei*
« de chevalier. » (Id. v. 752.) — « A *lei* de bon
« vassal. » (Id. v. 887.) — 3^e Coutume : « A la *lei*
« de sa tere. » (Id. v. 2251.) Voir Loi.]

2. Lei. [Large : « Quant li rois englois entendit
« qu'il venroient l'orme couper, si fist ferreir le
« tronc de l'orme de bandes de fer tout entour qui
« avoient bien cinq toises de *lei*. » (Mén. de Reims,
§ 97.)]

Leials. [1^e Loyal : « S'il fust *leials*, ben ressem-
« blat barun. » (Rol. v. 3764.) — 2^e Légal : « Trente
« parent *leial* plege en sunt fait. » (Ib. 3847.) V^e LOIAL.]

Leicherie. Friandise. « Bonnes dames.... ne
« doivent... donner la chair aux chiens ne les *lei-
« cheries* dont les poures de Dieu meurent de fain
« la hors, qui sont creatures de Dieu et fais a sa
« semblance. » (Le chev. de la Tour, instruct. à ses
filles, fol. 12^a.)

Leidesce. [Parties naturelles de la femme :
« Ne n'atoucheras la *leidesce* des femmes. » (Tra-
duction des statuts de l'Eglise de Tours, B. N. lat.
1237, ch. 77, an. 1396.)]

Leigne. Bûches, bois de chauffage : « Bosquil-
« lons seront tenus de faire les *leignes* qu'ils vou-
« dront vendre de telle grandeur et grosseur qu'il
« s'ensuit. » (N. C. G. t. II, p. 149.)

Leisir. [Loisir : « Que ne li die, Se tant ai de
« *leisir*. » (Rol. v. 459.) De là l'expression à *leisir*,
à loisir : « Sa custume est qu'il parolet à *leisir*. »
(Id. v. 141.)]

Leisse. [Lice, femelle d'un chien de chasse :
« D'une *leisse* vs veil conter, qui preste estoit à
« chacler. » (Marie de France, II, 86.)]

Leiture. [Electuaire : « Lequel medecin ordonna
« en la boutique d'un apoteciaire d'icellui lieu de
« Pezenas plusieurs beuvraiges, et opiates *lei-
« tures* en diverses foiz. » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)]

Leiz. [Près de, le long de : « Et li cuens dou
« Perche faisoit l'avantgarde, et courut tout *leiz*
« des portes. » (Mén. de Reims, § 298.)]

Lembroissier. [Lambroissier : « Pour avoir *lem-
« broissié* de neuf le comble de la chapelle ou il a
« employé m^c lxxv pieces de bort d'Yllande de vi
« piez de long chacune, qui lui a esté vendu et livré
« tendu et dolé, aux frais du dit seigneur (le duc
« d'Orléans). » (De Laborde, Emaux, p. 166.) —
« Un chariot couvert à fiertre, et *lambroissié* de
« boys. » (JJ. 166, p. 296, an. 1412.)]

Lempas. Le même que LAMPAS.

Lenchas. [Pieu : « Pierre Sture print un pieu
« de haye, dit au pays (Languedoc) *lenchas*, et
« bailla un grant cop dudit pieu ou *lenchas* au sup-
« pliant parmi le front. » (JJ. 167, p. 372, an. 1413.)]

Lendemain. [Le mot propre est *endemain* :
« Le bien que tu peux faire au matin, n'attens pas
« le soir ne *lendemain*. » (Mén. I, 9.) Mais l'article
s'est agglutiné et au xv^e siècle on a dit le lendemain,
comme nous disons le lierre : « Le *lendemain* du
« premier jour de may. » (Ch. d'Orléans, Ball. p. 74.)]

Lendit. Voir LAMBIT.

Lendole, s. Espèce de poisson volant. Parlant
d'un des vaisseaux de Gargantua : « Sus la pouppe
« estoit en sculpture d'erin corinthien une hiron-
« nelle de mer eslevée. C'est ung poisson grand
« comme ung dar de Loire, tout charnu sans
« esquames, ayant aecles cartilagineuses (quelles
« sont es souris chaulves) fort longues et larges :
« moyennant lesquelles je l'ay souvent veu voler
« une toise au dessus de l'aëie plus d'un traict
« d'arc. A Marseille on le nomme *lendole*. » (Rab.
l. IV, p. 11.)

Lenner. [Carder le drap, aux Ordon. VII, 217, an. 1388.]

Lenoïne. [Métier de *Leno*, de prostituéur : « La « poine de *lenoïne* et lecherie. » (Statuts de Charles d'Anjou, roi de Sicile, ch. 205.)]

Lens. [Eufs de pou, dans Renart, v. 1977.]

Lent. [1° Lent : « Dist Oliviers: dehaïl ait li plus « *lens*. » (Rol. v. 1938.) — « Soies *lens* à l'ire et « isnés à misericorde. » (Brun. Lat. Trésor, p. 386.) — « Tel doit estre regent, *Lent* de punir, aus bons « non faire ennuï. » (Besch.) — 2° Languissant : « Si que ne put mangier, tant fu et floible et *lente*. » (Berte, c. 48.) — 3° Au sens neutre, chose indifférente : « Et dame Mahuis, cui fu *lent* Que ele ail « l'avoïr des escrins. » (Fabl. mss. p. 136.)]

Lentement. [D'une manière lente : « Scitalis « est uns serpens qui va molt *lentement*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 193.)]

Lentes. [Eufs de pou : « Paoüs neïns, cirons et « *lentes*, Tant lor livrent sovent ententes Qu'il lor « font lor euvres lessier. » (Ren. v. 18045.)]

Lenteur. [« Ceulx qui orendroit blasment nostre « *lenteur*. » (Bercheure, f. 37^b.)]

Lentiens. Lent.

Se vos vairs yeus
Frans et gentieus
Dagnies assir sus mon regart,
Mes si *lentieus*.
(Froiss. poës. f. 269^b.)

Lentille. [1° Légume : « Et nequedent l'avoït « vendu par un mangier de *lentilles*. » (Job, p. 517.) — 2° Tache de rousseur : « Il guarit les *lentilles*. « taches et bourgeons. » (Paré, Monstres, app. 4.)]

Lentilleux, Lentillos. [Semé de lentilles ou de taches : « E s'ert pale e *lentillos*. » (Chron. de Norm. v. 20397.) — « Il fut roux et *lentilleux*, si « fut plain de si grant orgueil et de si grant felonie, « qu'il ne laissa nulle chose à quoy il se fust aatie, « feust bien ou mal, pour nul chastement que len « luy fist. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 126^b.)]

Lentisque. [Espèce de pistachier : « Ils firent « un long circuit parmi les myrtes, *lentisques* et « autres tels arbusdes dont le pays est si grande- « ment couvert. » (Du Bellay, 395.)]

Lentrongneur. [Passeur : « Icellui Guillaume « sejourna et demoura deux jours et une nuit aus « champs, et illeuc le trouva un appellé Watier « *lentrongneur* dudit bare à Bery. » (Jl. 100, p. 190, an. 1369.)]

Lenvagier. [Locataire : « Que de ce jour en « avant nulz censiers, *lenvagiers* ou admodiateurs « ne pourront rentrer en nouvelle cense d'eulx « mesmes. » (Cout. de Hainaut, ch. 75, éd. d'Anvers, an. 1553.) Mieux vaudrait lire *leuvagier*.]

Leolime. [Léonin (voir ce mot) : « Que li vers « soient mis en rime, Ou consonant ou *leolime*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1873, p. 4, sur s.)]

Leonceil. [Lionceau. (Chr. de Norm. v. 34712.)]

Leonesse. [Lionne. (Vie de S' Auban, v. 521.)]

Leonier. Gardeur de lions. (Fl. et Bl., f. 198^a.)

Leonime. [Même sens : « Ceste balade est moitié « *leonième* et moitié sonant, si comme il apert par « monde, par onde, par homme, par Romme, qui « sont plaines syllabes et entieres; et les autres « sonans tant seulement ou il n'a point entiere sil- « labe, si comme clamer et oster, ou il n'a que « demie sillabe, ou si comme seroit presentement « et innocent, et ainsi es cas semblables puet estre « congneu qui est *leonième* ou sonnans. » (Besch. fol. 396.)]

Leonimer. [Versifier en vers léonins : « La « rime en maint lieu n'est pas gente; Mes micus « vault rudement rimer Ou sens de l'acteur et en- « tente Qu'en autre son *leonième*. » (Mém. de l'Ac. des Inscr. t. XVII, p. 744, an. 1392.)]

Leonin. [Vers dans lesquels une même consonance se reproduit deux ou trois fois; d'après Iluet, ils ont été ainsi nommés de Léon, poète, chanoine de S' Victor de Paris, qui vécut sous Louis le Jeune et Philippe-Auguste.]

Leons. [Lion : « Plus se fait fiers que *leons* ne « *leuparz*. » (Rol. v. 1411.)]

Leopard. On les employait à la chasse : « Nous « alames avecq le roy chasser au *leopard* ou il fut « tué ung sanglier et prins par ung *leopard* deux « chevreux en nostre presence et tout auprès de « nous. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 43.)]

Lepardian, s. Jeune léopard. L'auteur désigne sous ce nom le jeune roi d'Angleterre Richard II :

En mon dormant vi une vision
Ou un songe dont trop me merveille
Qu'en grant forests ot une jeune lion
C'un *lepardian* de jour en jour guerroie. (Besch. f. 107^a.)

Lepe. [Lèvre, lippe : « Voirs est moyoir estuet « grenon De legier cui la *lepe* pent. » (Ren. IV, 39, v. 1067.)]

Lepre. [Lèpre : « L'en dit ci que por *lepre* ne « doit l'en pas feme departir de son mari. » (Liv. de Jost. 197.)]

Lepruz. [Lépreux : « Maint miracle fait Deus « là u fu descenduz, D'avogles, de contraiz e de « surz e de muz, De *lepruz*, qui receivent e sanz e « e vertuz. » (Th. de Cantorbery, 181.)]

Lequel. [« Ne sai *lequel*, s'en ai joie ou paor. » (Couci, XVI.) — Dans Froissart, il a fréquemment la valeur d'un génitif et représente, à la suite d'une préposition, le latin *ejus* ou *quorum* : « Jehans li « Biaux sus *lequel* croniques et par quel relation « de ce fet j'ay fondé ce livre. » (Froiss. II, 117.)]

Lererie. [Larcin, au gloss. lat. fr. 4120.]

Lermie. [Larme : « Mais si ço avient par vs « vus le purrez souffrir, Mais tuz li vis de *lermes* vus « en devra correr. » (Th. de Cantorb. 84.)]

Lermier. [Larmoyer : « Quant li baron le voient « chascuns de do el *lermie*. » (Ch. d'Ant. II, 749.)] — « Lasse je pleure et *lermie*. » (Besch. f. 475^c.)

Lermoier. [Larmoyer : « Que le vault donc le

« corrocier, le *lermoier* et le *groucier*. » (Rose, v. 6874.)

Lerre, Lerres. [Cas sujet de larron.]

... *Lerres* le larron mescroit,
Ne li mauvès le bon ne croit
Ains cuide que chascuns soit *lerres*. (Desch. f. 516^a.)

Leru. [Voir *CHEUR*.] « Le dimanche gras un nommé Simonnet.... demourant en la ville de Avise en Champagne... print l'abit de meschance, qui est une chose acoustumée ledit jour en ladite ville, et se represente le seigneur de la grant *leru*, qui se nomme et appelle le maire des ches-liz; ...lequel faisoit contraindre les nouveaux mariés à payer chacun cinq solz et les autres compagnons nouveaux venus ou autres estans à marier à payer chacun une somme au dessoubz de cinq solz. » (Jl. 195, p. 359, an. 1469.)

1. Les. [1^o Article: « *Les* esteiles flambent. » (Rol. v. 3659.) — « Entre *les* belz. » (Id. v. 621.) — « Li empereres.... *les* turs en abatié. » (Id. v. 98.) — 2^o Pronom personnel au régime direct: « L'arcevesque... *les* beneist. » (Id. v. 1137.) — « Il *les* ad prises (les nusches). » (Id. v. 611.) — Dans Froissart, *les* est employé pour leur: « Par quoy nul « ne *les* osat faire mal ne villonie. » (Froiss. IV, 407.) — « Vous *les* paierés lor gages. » (Id. VIII, 182.)

2. Lés. [Côté, au propre et au figuré. Voir *LE*.] **LEI:** « Il y ot des mors, des navrés et des prisons « d'un *lés* et d'autre. » (Froiss., II, 165.) — « Et se « aresterent à ce foible *lés*. » (Id. VI, 11.) — **Locutions:** 1^o « Au *lés* de, » en ce qui concerne quel-
qu'un: « Il en escripsi tout ce que il vult deviser
« pour le meilleur et plus seur au *lés* de luy et de
« son conseil. » (Froissart, XIII, 10.) — 2^o « Mettre
« d'un *lés*, » mettre de côté: « Si entendirent leur
« varlet au pillage et au *mettre d'un lés* tout chou
« que trouvet avoient. » (Froiss. VII, 394.) — Dans
ses Poésies (I, 254), on lit *mettre à un lés*.

Leschard. « *Leschards* estoient proprement les
« frians qui s'étant ruez sur les bons morceaux, ne
« quitoient point prise qu'ils n'eussent encore
« leché les plats. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, page 222.)

Lesche. [Lèche: « Une cruche seut estre prise
« Où l'aumosne de vin est mise D'une *lesche* de
« pain signie. » (Guersai.) — « Faites pain et cuisiez
« au four et tailliez par *lesches*. » (Mén. II, 3.)]

Leschefrite. Lècheefrite:

Cuillers grandes, cuillers petites,
Cretines pour les *leschefrites*. (Desch. f. 497^b.)

Lescher, Leschier. 1^o Faire le *lescheur*, le
gourmand, faire bonne chère:

L'en dit pieça qui va li *lesche*
Et qui tos jors se siet, il seche. (Fabl. S. G. f. 49^c.)

Locution: « Faire *lescher* miel sur l'espine, »
faire prendre les plaisirs de l'amour: « Apres ce
« qu'il eut habandonné la damoiselle qui par son
« admonestement le cuydoit faire *lescher miel sur*
« l'espine, il picqua son cheval en pensant aux

« paroles de la damoiselle ausquelles jeunesse
« s'accordoit et en cest accord le corps luy com-
« mença a eschauffer. » (Perceforest, V, f. 44^c.) —
[« Faulse vielle... Qui me cuida par ses doctrines
« Faire *leschier* miel sor espines. » (Ren. v. 13194.)]

Leschier. [Voir *LECHIERE*.] 1^o Friandise: « Elle
« s'en venoit en la garde-robé et la mangeoit la
« soupe au matin ou aucune *leschierie*. » (Chev. de
la Tour, Instr. à ses filles, fol. 4^b.) — 2^o Débauche,
luxure: [« Cil sains rois (Louis IX) se relargissoit
« A autres giesus que *leschierie*. » (Guil. Guiart.) —
Parlant d'une veuve remariée à un jeune homme:
« La friandise et *leschierie* de la jonne chair du jonne
« homme, l'a faite gloutte et jatouse. » (Les Quinze
Joyes du Mariage, p. 178.)]

Lescheur, Lescheor. 1^o Gourmand: « A chat
« *lescheur* bat on souvent la gueule. » (Coigrave.) —
[2^o Débauché: « Cist titres est des houliers et des
« meschines et des *lescheors*. » (Trad. du Code de
Justinien, dans D. C. III, 727^c.)]

Lescheure. Parlie honteuse de l'homme:

Ostez vostre *lescheure*
Deus la puis honnir,
Car tant m'est asprete et dure
Ne la puis souffrir. (Poët. av. 1300, IV, p. 1433.)

Lescier. [Laisser par testament: « Comme
« nostre tres chier seigneur et pere monseigneur
« Loys de bonne memoire, jadis conte d'Evreux,
« que Dieus aboille, eust *lescié* en son testament. »
(Ch. de Philippe, conte d'Evreux, an. 1320.)]

Lesdangier. [Injurier: « Sire, fit-ele, dant
« Bernard de Nessil M'a *lesdangiee* devant le roy
« Pepin. » (Garin, dans D. C. IV, 10^b.)]

Lesdegeure. [Action d'outrager: « De la *les-
« dengeure*, l'abesse connoitra en sa court. » (Cart.
de Chelles, p. 32.)]

Leson. [« L'exposant qui se apoioit à un banc
« appellé *leson*, qui estoit enmi la maison. » (Jl. 128,
p. 228, an. 1385.)]

Lesse. [1^o Laisse, tirade monorime d'une chan-
son de geste. Voir Wolf, *über die Lais*, page 269:
« Ceus dont j'ai dit en l'autre *lesse*. » (G. Guiart,
v. 16643.)] — 2^o Attache, au propre et au figuré:
« Je la vouldrois plutost chevaucher que mener en
« *lesse*. » (Coigr.) — « *Lesse* vrayment que ces doys
« amoureux... Ont mis au tour de mon col trop
« heureux. » (Jacq. Tahur., p. 288.) — 3^o Liberté:
« Pour la grant *lesse* qu'il luy baille, « c'est-à-dire
pour la grande liberté qu'il luy donne. (Eust. Desch.
folio 499^c.)

Lesser. [Lâcher: « A un arrest que fist icellui
« Domyne pour *lesser* de l'eau. » (Jl. 166, p. 312,
an. 1412.)]

Lest, s. Charge, somme. Parlant des droits levés
à Amiens: « D'un *lest* de cuirs vendu en ladite
« ville, ou mesme hors pour vendre, quarante sols
« parisis. » (Ord. II, p. 440.)]

Lestage. Droit de coutume sur les marchandises
vendues en foires ou marchés: « Passaiges,

« portages, péages, *lestaiges*. » (1403, Coutume du hareng.) (L. C. de D.)

Lestartie. [Léthargie : « Roy, qui te fier? car » de devise, Tu es je crois en *lestartie*, Ou ta char » est acouardie. » (Passion de J. C.)]

1. Leste. [Agile : « La reine entra... accompagnaée d'une cavalcade fort *leste*. » (Mém. S. du Guescl. ch. 18.)]

2. Leste. [« Lesquels vicaires donneront à chaacun drap, pour faire un *leste* à la valeur de cinq » sols, chacun une paire de solier. » (Ch. de 1315, D. C. sous *Lesta*.)]

3. Leste. [Laitance : « *Leste* de harenc, » au Gloss. 7692.]

Let, s. m. Lait :

Qui vouldra avoir du *let*
On le crie de rüe en rüe. (Desch. f. 411 d.)

Expressions : 1° « *Let bée*, » lait nouveau, au Gloss. lat. 521. — [2° Le lait de la Vierge était considéré comme une relique au moyen-âge : « Ung » ymage de Nostre Dame tenant son enfant d'argent » doré, auquel à du *let* Nostre Dame en sa poitrine, » séant sur ung petit pié plain d'argent doré. » (De La Borde, ducs de Bourgogne, Preuves, t. II, 237, an. 1420.) — 3° « Nourriz d'un *let*, » parlant de chiens d'une même portée, nourris ensemble. (Eust. Desch. f. 411.)

Letardie. [Léthargie : « Si come cil qui dort en » *letardie*, Dont nus ne puet esveiller le corage. » (Hist. Litt. de la Fr. t. XXIII, p. 705.)]

Leteri, Leteril. [Ambons, jubé : « Li bon dux » de Venise, qui mult ert sages et proz monta el » *leteri* et parla au peuple. » (Villehard. p. 17.)]

Letice. Voir LETICE. La Colombière dit que « *letices* sont peaux d'hermine sans aucune mou- » cheture. » (La Colomb. Th. d'honn. p. 118.)

Leton, s. m. Métal factice qui se fait avec du cuivre rouge, dans lequel on mêle de la calamine qui est un minéral jaune dont il y a abondance au pays de Liège : [« Un reliquaire sur pied de *leton*. » (Invent. du duc de Norm. an. 1363.) Les inventaires royaux n'enregistrent que rarement les objets ciselés dans ce métal grossier et sans valeur.]

Letré. [Orné d'inscriptions : « Toute ert la tombe » neelée, de l'or d'Arabe bien *letrée*. » (Flore et Blanchefl. v. 661.) — « Li cuens tint trait li brant » qui fu *letrez*. » (Rom. de Roncevaux, p. 29.)]

Letreure. [Science, érudition : « Pour ce que » sa *letreure* et la simplece de son engin ne souffist » pas à traïtier d'œuvre de si haute estoire. » (Dom Bouquet, III, p. 152.) — « Et pour ce que Eraeles » estoit grans clers et de parfonde *letreure*. » (Id. page 290.)]

Letri. [Lutrin : « Item un dras reiez pour le » *letri* et un autre à couvrir l'autel. » (Reg. Noster, fol. 196.) — « Ki velt faire .i. *letris* por sus lire » evangille, ves ent ci le mellor maniere que jo sace : » ves ent ci le portrait. En mi liu des .iiii. colombes

« doit avoir une verge qui porte le pumiel sur coi » li aile siet. Par chu fait om donner la teste del » aqulle vers le diacheen kant list l'evangile. » (Album de Villard de Honnecourt.) L'ange et l'aigle aux ailes éployées étaient la forme la plus ordinaire du pupitre et donnaient souvent leur nom au lutrin.]

Letrin, Letrun, Lettrin. [Lutrin : « Un *lettrin* » de fer, ouvré à fer de moulin, c'est-à-dire acier, dans l'Inv. de Charles V. — « Un *lettrin*, en façon » d'un coffre lequel est d'ivire blanc et noir et » historié de plusieurs imaiges. » (Inv. de Charles VI.) — « *Letrins* volans ou à cygoignes sur les » chaeses. » (Cérém. de S. Brieuc.) — « Il monta » sus un *lettrin*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 184.) — [« Li tiexles des evangiles fu mis sur un *letrun* » droit devant le siege ou li empereres devoit » seoir. » (Dom Bouq. VIII, 142.) — « Les marre- » gliers... en signet et par maniere de representa- » tion mirent et estendirent un drap d'or ou poile » bordé de noir sur un *lettrin* assis sur la fosse » dudit feu Jacques. » (Arrêt du Parlement de Paris, 1380.)]

Letrice. [Hermine (voir LETICE) : « Une douzaine » de *lettrices*, valent 40 s. par. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 163.) — « Pour les poignés d'une cotte » hardie deux *lettrices*. » (Id. 164.) — « Pour les » gez de dessousz, colet et poignés (d'un mantel » de chappelle), trois douzaines dix *lettrices*. » (Id. 165.) On emploie encore ces *lettrices* à doubler une longue houppelande d'escarlate rosée.]

Letrage, Lettrage. Ecriture, litres, dans les Lettres de Louis XII, l, 212, au C. G. l, 807.

Letre. [i. Caractères d'écriture : « Les *letres* » de fin or estoient Et en lisant ce recontoit : Ci » gist la blanche Blanchefleur. » (Roman. p. 59.)] Parlant de Charlemagne, qui fit bâtir xxii monastères, nombre qui équivalait aux vingt-trois lettres de l'alphabet :

Et tout si fist il par son gré
Sour les laitres de l'a, bē, cē,
Si que l' front de cascade gise
A une *lautre* par devise
Et qui l'estorie en meskerioit,
Il i alast ceci veroit. (Mouskes, f. 100.)

[De là les expressions suivantes : 1° « *Lettres* » *lailliées*, » lettres précieusement travaillées ; le musée du Louvre en possède une qui est charmante : « Une belle M de bois, bien *laillée*, à une petite » chayne de bois pendant, aux *letres* du nom » Jhesus. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, 554.) — 2° « *Lettres ymaginées*, » initiales ornées, accompagnées d'une miniature : « En cest roman ait vix » et vi grosses *letres ymaginées*, qui chascune » costoit un florin. » (Souscription indiquant le nombre des miniatures des romans de Saint Graal et de Merlin, B. N. fr. anc. 6777.) — 3° « *Lettres* de » Sarrazin, » inscriptions arabes imitées de celles qui décoraient les étoffes et les vases de métal ou de faïence émaillés, venus d'Orient, mais imitées avec une si complète ignorance de la langue qu'elles

ne conservent des caractères arabes que la forme rudimentaire et comme l'apparence : « Deux pièces de soudamains parails, sur champ roze, ouvré de grans feuillages à pommes d'or et entre les dittes pommes avoit lettres de *Sarazin* et feuillages enlaciés. » (Compte de 1330.) — 4° « *Lettres de Damas*, » même sens : « Un gobelet lone dont le pié est à plusieurs souages, et un milleu est ceint d'un souage greneté, et au dessus et au dessouz dudit souage a une bende cizelée de lettres de *Damas*. » (Inv. des bijoux du duc d'Anjou, art. 147.) Voir encore art. 149, 178, 182.] — 5° « *Lettre* » bouloinoise. » (Inventaire des livres de Charles V, art. 548.) — Écriture italienne, originaire de Bologne : « Item un tres bel décret escript de « *lettre bouloinoise*. » (Invent. de Jean, duc de Berry, an. 1416.) — 6° « *Lettres* branlans, » ornements qui se mettoient aux habits. (Saintré, p. 188.) [Sans doute des lettres taillées.] — 7° « *Lettres de court*, » cursive : « Item un livre des « Trois Maries et de leur sainte lignée, escript en « François de *lettre de court*. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Ung petit livre escript en « *lettre de court*, ouquel sont contenu vigilles, les « sept psalmes et plusieurs oroisons. » (Jl. 87, p. 274, an. 1437.) — 8° « *Lettres de forme*, » écriture soignée : « Item une très-belle bible en François, « escripte de *lettre de forme*. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Item ung collectaire par « cayers, escript en parchemin, *lettre de forme*. » (Inv. de 1492.) — 9° « Item une autre bible en François, escripte de *lettre française*. » (Inv. de Jean, duc de Berry.) — 10° « Item ung autre pontifical de « *ordinibus* en petit volume, escript en parchemin, « *lettre d'impression*, » c'est-à-dire en caractères d'imprimerie. (Invent. de 1492.) — 11° « *Lettre* de « lame. » (Inv. des liv. de Charles V, art. 129.) — 12° « *Lettres* de note, » écriture pleine d'abréviations comme les notes des notaires. (Inv. des liv. de Charles V, art. 100.) — 13° « *Lettres* onciales « ou onciales. » [Voir ONCIALE.] — 14° [Item ung « petit journal, escript en parchemin, *lettre ronde*. » (Inv. de 1492.) — 15° « Lesquels assises et usages « et costumes estoient escripts chascun par soy et de « grans lettres tournées et la premiere lettre dou « commencement estoit enluminee d'or. » (Assises de Jérusalem, ch. IV.) — 16° « Item un petit livre « en papier, escript de *lettre de Gascoigne*. » (Inv. de Jean de Berry, 1416.) — Voir pour ces écritures le traité de Mabillon ou la paléographie de M. de Wailly.]

II. [Missive, dépêche particulière : « Le brief des-ploie, s'a la *lettre* choisie. » (Ronciv. 25.) — « Li « rois ouvre la cire, la *lettre* reversa. » (Berte, c. 122.) — « J'ay nagueres veu unes *lettres* d'une « histoire vraye et nouvellement advenue en Almai-gne. » (Saintré, p. 673.) — « Adresser ses *lettres* « à d'autres, » comme nous disons vendre ses coquilles à d'autres. (Dialog. de Tahureau, p. 25^b.)

III. [Actes de chancellerie rédigés sous forme de lettre : 1° « Renart a brisié le soiaus Et puis lut les « *lettres royans*. » (Ren. v. 26031.) Les adjectifs en

alis n'avaient qu'une forme pour le masculin et le féminin ; de là la forme *royans*.] — « Frere (luy « dist Chiquanous Manchot) je te donneray unes « belles, grandes, vieilles *lettres royault*, que j'ay « ici en mon bauldrier, pour rapetasser ton tabou- « rin. » (Rab. IV, p. 67.) — Ou lit, note 6 : « Chica- « nous promettoit a Trudon unes vieilles *lettres* « *royault* pour rapetasser son tabourin, c'est qu'a « près l'année, ces sortes de lettres n'estant plus « valables celle-ci ne pouvoit plus servir à rien de « meilleur qu'a reparer le desordre à quoy Chica- « nous avoit donné lieu. » — « Est defendu à tous « masquiers de quelque estat et condition qu'ilz « soient de ne porter accoustrement de masque, « qui ayt servi l'an precedent sans que pour le « moins il y ayt desguiseure nouvelle et sont tous « accoustremens de masque redigés, à semblance « de *lettres royaux*, après l'an non valables. » (Aresta Amorum, p. 424.) — 2° « *Lettres* d'armes, » lettres qui permettaient les tournois. (Ménestr. de la Chevalerie, p. 227, 228.) — 3° *Lettres* de bailli : « Les executions qui se font par vertu de lettres et « obligations executeutes..... communement se « nomment *lettres baillie*. » (Stille de procéder au Parlement de Norm. t. 74^o.) — 4° « *Lettres closes*, » lettres fermées : « Et envoya à chascun seigneur des « naves *lettres closes*, et leur commanda que il ne « les leussent devant ce qu'il fussent men dou « port. » (Mén. de Reims, § 373.) Les *lettres closes*, émanant des rois de France, étaient pliées d'une manière spéciale ; une simple queue de papier ou de parchemin, détachée du bas de la missive, enveloppait le tout ; ou y inscrivait l'adresse et on y apposait le sceau secret du roi. Ces *lettres closes* étaient signées par le roi, contre-signées par l'un des notaires ou secrétaires. Elles sont rares avant le règne de Jean-le-Bon. Elles sont devenues plus tard les lettres de cachet.] — Parlant de la paix entre le duc de Bourgogne et les Gantois : « Le duc ouit volentiers et escrivit les *lettres* « *ouvertes* et *lettres closes* qui furent scellées de « son seel moult douces et amiables à ceux de « Gand. » (Froiss. II, p. 306.) — De là l'expression « *ce me sont lettres closes*, » je ne le sais pas : « Lorsque Philippe premier de ce nom regnoit « en France, il se presenta une question entre Yves « et Geoffroy tous deux pretendans estre evsques « de Chartres : de vous dire par quels moyens, *ce* « *me sont lettres closes*. » (Pasq. Rech. p. 218.) — 5° « *Lettres* de connoissance.... » — « Un bourgeois « ayant *lettre* appellée de *connoissance*, ne fourrait « rien de ses biens soient meubles ou immeubles « vers madame pour quelque cas de meschef, qu'a « luy ou sa famille seroit advenu, ny pour autre « occasion qu'il pourroit avoir perpétré. » (Cout. de Nivelles, N. C. G. I, 1205.) — 6° « *Lettres* creden- « ciales sur soy, » lettre de créance : « A escript le « seigneur roy a vostre pere une *lettre credenciale* « *sur luy*, sollicitant que mons' de Garce vienne « sans delay et que à sa venue tout se fera bien « ou d'une façon ou d'autre. » (lett. de Louis XII, II, p. 19.) — 7° « *Lettres* d'estat.... » — « Quant on

« donne état en la cause pour la continuer et tenir
 « en surceance jusques a un temps, pour raison de
 « l'occupation de l'avocat ou procureur de la partie
 « ou pour cause de l'absence necessaire de l'une
 « des parties pour le bien public. Toutes fois ces
 « lettres n'ont lieu en cas de nouvelleté et com-
 « plainte. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voir aux Ord.
 IV, p. 661, an. 1366. — 8° [*« Lettres expectatoires, »*
 par lesquelles on demande et on obtient sursis :
 « Iceulli Pierrot fist citer en la court de Cambray
 « ledit Gillet, prist lettres expectatoires, et le fist
 « citer à venir tauxer les despens à certain jour. »
 (JJ. 122, p. 52, an. 1382.)] — 9° *« Lettres de faveur, »*
 lettres de recommandation : « Elle me donna des
 « lettres de faveur a son fils monsieur le marquis
 « de Pescaire général pour lors en l'armée espa-
 « gnole. » Brant. Dames Galantes, II, p. 308.) —
 10° *« Lettres en ferme, ... »* — « Dans le Cambresis,
 « il n'y a pas de gardenottes publics et en titre
 « d'office, ... mais on a suppléé à ce défaut en éta-
 « blissant des chambres dans les hotels de ville, ou
 « chacun peut mettre un double authentique de ses
 « lettres; et, parceque cette chambre est appellée
 « ferme, on a nommé les lettres qui s'y conservent
 « lettres en ferme. » (Laurière; Cout. Gén. t. II,
 p. 849.) — 11° *« Lettre formée, »* Laurière renvoie
 à « requête de lettre formée. » — 12° [*« Lettre de
 « heritage, »* acte de propriété : « Lesquelz alerent
 « en la ville d'Arcueil près de Paris pour querir
 « une lettre de heritage, qui appartenoit audit
 « Hemon le Bouquaut, pour cause de une piece de
 « vigne que icellui Hemon avoit achetée, afin que
 « icelle lettre feust enregistrée en papier et registre
 « d'icelle ville d'Arcueil. » (JJ. 152, p. 216, an.
 1397.)] — 13° *« Lettre de marque, »* lettres de
 représailles, Bourdelot le dérive de marquer. *Let-
 tres de marque*, dit-il, est une permission qui est
 donnée à un marchand volé par un étranger de
 reprendre sur quelqu'un qu'il remarquera de cette
 nation, la même somme qui lui a été prise. [Voir
 MARQUE. — Dans les temps modernes, les *lettres de
 marque* n'ont plus été accordées qu'aux capitaines
 des navires marchands armés en course, pendant
 une guerre maritime.] — 14° *« Lettres missives, »*
 lettres, épîtres. (Dial. de Tahur. p. 5.) — 15° *« Lettre
 « overt, »* lettre patente. (Rymer, p. 114, an. 1270.)
 — 16° *« Lettres papeaux, »* lettres du pape. (Chron.
 de S. Denis, II, f. 435^b.) — 17° *« Lettres de pas ou
 « de passe, »* passe-port. (Cotgr.) — 18° [*« Lettres
 « patentes, »* c'est-à-dire ouvertes, par opposition
 aux lettres closes; elles émanent du roi; tels sont
 les édits, ordonnances, anoblissements, érections
 de titres, grâces, dons, privilèges. Elles commen-
 çaient par la formule : « A tous ceux qui les lettres
 « verront. »] — 19° *« Lettres pendans, »* celles
 auxquelles pendent des sceaux. (Pépard, Hist. de
 Bourg. p. 514, an. 1266.) L'expression est synonyme
 de lettres patentes : « Pour ce que la bonne monnoie
 « que nous entendons a faire ouvrer, pour la neces-
 « sité... ne soit empeschiée ou retardée pour les
 « monnoies de nos barons nous avons ordonné et
 « ordonnons et defendons que nuls prelatz, barons,

« ne autre de nostre royaume qui ont droit de faire
 « monnoie ouvrer en leurs terres, ne fassent ouvrer,
 « ne commencer leurs monnoies jusqu'à tant qu'ils
 « aient lettres pendans de nous, contenantz, com-
 « ment et quant ils devront ouvrer. » (Ord. I,
 p. 522.) — [« Atant aient leur convenances li uns
 « aus autres; et baillierent lettres pendanz de tous
 « les barons d'Engleterre qu'il avoient apportée avec
 « eux. » (Mén. de Reims, § 294.) — 20° *« Lesquels
 « archevesques et évesques non vollans desroquier
 « ne aler au contraire desdits privileges et exemp-
 « tion, ont baillié par plusieurs et diverses fois
 « souz leurs seaux lettres de non prejudice. »*
 (Cart. de Corbie, 13, f. 191, an. 1513.) — 21° *« Let-
 « tres de purge, »* lettres de rémission : « Nous
 « veismes unes lettres de purge saines et entieres. »
 (JJ. 151, p. 228, an. 1396.) — 22° *« Lettres de re-
 « gard, »* placet : « Le suppliant demourant en
 « nostre ville d'Abbeville..... fut cité..... pour
 « comparoir devant l'official de Beauvais par vertu
 « de lettres de regard ou placet données de l'official
 « d'Amiens. » (JJ. 209, page 254, an. 1482.) —
 23° *« Lettres de remission. »* Elles s'obtenaient au
 grand et au petit sceau; elles avoient pour objet
 de purger les homicides involontaires ou commis
 en état de légitime défense; mais elles s'appliquaient
 le plus souvent à toutes sortes de crimes sans
 excuse réelle, dont les auteurs avoient su acquérir
 de hautes protections. Elles sont en très grand
 nombre dans les registres du Trésor des Chartes
 (A. N. JJ.) et sont des plus riches en détails de
 mœurs.] — 24° *« Lettres de sanc. »* Ce sont des
 lettres de grâce obtenues par ceux qui avoient
 répandu du sang, soit en tuant, soit en blessant.
 (Voy. Ord. III, p. 388, an. 1359.) — 25° *« Lettres a
 « seaux, »* pour lettres scellées : « Beau filz trois
 « choses sont que on ne doit point faire pour lettres
 « à seaux ne pour messages. La premiere est bailler
 « en autruy main la femme de son seigneur, se on
 « l'a en sa garde, la seconde son chastel ne sa for-
 « teresse, la tierce son fief, mesmement à son nep-
 « veu. » (Perceff. II, f. 148^r.) — De là l'expression :
 « Il en a belles lettres sans les seaux. » Favin,
 parlant des différentes espèces de chevaliers, dit :
 « Les derniers sont ceux de l'accolée que le roy
 « donne à ceux qu'il ennoblit, les plus advisez
 « desquels prennent conjointement leurs lettres
 « de noblesse et de chevalerie ensemble, autrement
 « ils font double despençe; ce que nous disons à
 « Paris en un commun proverbe et par moquerie;
 « il en ha belles lettres sans les seaux. » (Favin,
 Théat. d'honn. I, p. 914.) — 26° *« Lettres à simple
 « queüe, à double queüe et à heritage, ... »* —
 « Chaque notaire mettra par escrit combien de
 « lettres il aura faites, combien il y en aura à dou-
 « ble queüe, combien à simple queüe et combien
 « à heritage. » (Ord. I, p. 735.) — [Les lettres sur
 simple queue, c'est-à-dire scellées sur le repli à
 moitié détaché du bas de la charte, étoient à effet
 moins que viager; les lettres sur double queue,
 c'est-à-dire scellées sur une bande de parchemin ou
 de cuir passée dans une ouverture faite au canif et

repliée, étaient à effets viagers; les actes à effet perpétuel, les titres de propriété (*héritage*), étaient scellés sur las de soie.]

IV. [Preuve écrite; au moyen âge la preuve écrite ne servait que comme renseignement et enquête; de là le dicton : « Tesmoing passe *lettre*. » (Colgrave).]

V. *Lettre* :

Et si savoir *laires* assés. [Mouskes, p. 55.]

Roy sans *lettres* comme un asne seroit

S'il ne savoit l'écriture ou les loys;

Chascun de lay par tout se moqueroit. [Desch. f. 263 a.]

VI. Paroles d'un poème mis en musique : « Adrian « le roy a mis en musique à quatre parties douze « chansons spirituelles dont la *lettre* est de Jean « Antoine de Bayf. » (Du Verdier, Biblioth. p. 15.) — « Anselme Faydit... estoit bon poète provençal, « composoit fort bien la *lettre* ou parole et le chant « des chansons qu'il faisoit. » (Idem p. 46.)

VII. 1° Texte littéral : « De *lettre* a autre, » de point en point : « Tenant de *lettre* a autre toutes les « paroles qu'elle vous avoit dites. » (L'Amant Resuscité, p. 516.) — 2° « Par toutes *lettres*, » en tout point :

Malheureux suis par toute *lettre*. [Desch. f. 332 a.]

3° « Garder à la *lettre*, » pour garder scrupuleusement. (Le Jouvenel, f. 72 a.) — 4° « Passer *lettre* « à quelqu'un, » approuver : « Combien que je vous « aye toute ceste relevée assisté, si ne puis-je vous « passer *lettre* de la beaulé que vous figurez, car « à ce que je puis recueillir de voz propos, vous « nous voulez façonner un amour, gisant beaucoup « plus en songe qu'au vray. » (Pasquier, Monophile, page 151.)

5° Mauvais coarz, ce dit la *lettre*,

Ne se doit d'amours entremetre. [Ovide, de Arte, f. 97.]

Lettré. 1° Qui a des lettres, de la littérature : « Ung roy des Romains amy d'ung roy de France « exortoit par ses lettres le roy de France qu'il fist « ses enfans apprendre à l'escole lectres et sciences, « disant entre autres raisons, c'est que ung roy « nou *lectré* est comme ung asne couronné. » (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 61.) — 2° Muni de lettres du roy :

Puis quilz fussent enregistrez

Ne les failloit estre *lettréz*;

Ne avoir autre mandement. [Desch. f. 466 a.]

[3° Voir *LETRÉ.*]

Lettre ferie. Savant, dont le cerveau a été blessé par l'étude : « Mon vulgaire Perigordin « appelle fort plaisamment *lettre-feris* ces sçavants « teaux; comme si vous disiez *lettre-feris* ausquels « les lettres ont donné un coup de marteau comme « on dit. » (Mont. Essais, I, p. 199.)

Lettrier, v. Dresser un contrat, libeller un acte, insérer dans un titre : « Pour convens et œuvres « de loy faicts et passez pardevant baillly, hommes « de fiefs et françois alloctiers, desquels n'y auroit « lettres, record s'en pourra demander par plainte « en notre dite cour, dedans sept ans et jour ensui- « vant les dits convens passez semblablement se

« pourra faire pour advis de pere et mere comme « aussi s'il y avoit lettre pour clause ou devise « obmise a *lettrier* par forme de lant plus. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 65.)

Letue. [Laitue, au Gloss. 7692.]

1. **Leu.** (Berle, c. 25.) — « Les *leus* oit uller et li huans « hua. » (Berle, c. 25.) — « Li *leu* qui moulon sem- « bleroit, S'il o les brebis demorast, Cuidiés vous « qu'il nes devorast. » (Rose, v. 11164.)]

2. **Leu (saint).** [Saint Loup, fête le 1^{er} septem- bre, passait pour guérir de l'épilepsie : « Et disoit « icellui Regnault... que du mal S. *Leu* fussent eulz « abatuz. » (JJ. 115, p. 194, an. 1379.) Par suite, on disoit : « Cheoir du mal Saint *Leu* par derriere, » tomber. On le disoit aussi d'une femme qui s'abandonne.]

3. **Leu.** [Licite, de *licitum* pour *licitum* : « Item « voulons et otroïons que lesdiz censoulz et con- « seillers puissent et leur soit *leu*. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Leudaire, Leude. [Celui qui lève l'impôt nommé *leude* ou *leyde*.]

Leuderie. [Bureau de perception de la leude : « Devant les boutiques de la *leuderie* et blanquerie « de Besiers. » (JJ. 185, p. 177, an. 1451.)]

Leumage. [Ensemble des légumes : « *Leumages* « et choses generatives de sanc moiste. » (H. de Mondev. f. 45.)]

Leums, Leuns. [Légumes : « Cil alad pur « herbes querre et *leüms*. » (Rois, dans Raynaud.) — « Et saciés, sour tous *leüms*, lentilles sont plus « malvaïses. » (Alebrant, fol. 51.) — « Se ele enist « lost les *leuns*. » (Brun. Lal. Trés. p. 179.)]

Leupart. Léopard. [« Irément se combat a « l' *leupart*. » (Rol. v. 733.)]

Leur. [La forme la plus ancienne est *lur*; puis vient *lor* qui mène à *leur*. 1^o Pronom possessif employé au sens d'*illorum*, son origine : « Une *leur* « espie. » (Froiss. IV, f. 261.) — « En la terre hon- « groise, en un *leur* bel manage. » (Berle, III.) — 2^o Employé comme nom au sens de bien : « Les « barons, qui deussent garder le *leur* pour bien « employer en lieu et temps, se pristrent à donner « les grans mangers et les outrageuses viandes. » (Joinv. éd. de 1867, p. 217.) — « Le roy leur osta et « tolt l'heritage de leur pere et ce qui doit estre *leur* « par droite hoïrrie. » (Froiss. XVI, 150.) — 3^o Employé comme nom au sens de dépens : « Nostre dit « habitant seront tenuz de maintenir au *leur* les « aules (halles) dudit Grancey. » (Ord. IX, p. 160, an. 1348.) — 4^o Employé comme complément indirect et précédé de *à* : « A *leur* ou aulcun d'eulx. » (Ord. III, 656.) — 5^o Employé comme adverbe de lieu : « Et entrerait à Paris, *leur* il trouverent le « roy. » (Froiss. II, 369.)]

Leurmel. [« (Le comte) à marché, pour raison « duquel le siré prent le rouilz des toilles et le pois; « et se appelle *leurmel*; car il se print devant la

« maison de Lormel. » [Revenu du comté de Champagne, B. N. fr. anc. 6812 f, f. 88.]

Leurre. [Au figuré, appât : « Nous les aimons « mienlx (les femmes); il n'est point de pareil « *leurre* que la sagesse non rude et renfrongnée. » (Montaigne, III, 336.) Voir LOERRE, LOIRRE.]

Leurrer. [Voir LOURER.] Au figuré, élever : « Aucuns sont mis (à l'étude, pour apprendre trois « ou quatre mots de latin en attendant qu'ils soient « grandeleils pour faire le voyage d'Italie, afin que « la on acheve de les *leurrer* ou (comme dit le pro- « verbe), qu'on achève de les peindre. » (Apol. d'Herod., p. 91.) Pour le même sens, contes de Cholières, f. 222. — De là les expressions : « Il n'a pas « encore été *leurré*, » il est sans expérience; « il « est *leurré*, » instruit. (H. Est. Précell. du lang. franç., p. 79.)

Leu wasté. [Loup garou, injure : « Quamplu- « rima verba injuriosa de dictis Johanne et ejus « uxore dixit Johannes Cosset, et specialiter dictum « Johannem vocavit *leu-wasté* et ejus uxorem ri- « baude. » (JJ. 84, p. 65, an. 1355.)]

Levage. s. m. Espèce de droit seigneurial : « *Levage* est une espèce de peage ou coutume, qui « appartient au seigneur justicier pour les denrées « qui ont séjourné huit jours naturels en son fief « et y ont été vendues et transportées en autre « main et mises hors iceluy fief : et est dû par « l'acheteur et est tel que la petite coutume; ou « qui appartient au seigneur justicier pour les « biens de ses sujets qui vont demeurer hors de « son fief le quel droit ne doit excéder cinq sols. » (Laurière.)

Levailles. [Relevailles : « Iceille femme à ses « *levailles* de couche ala à la messe. » (JJ. 189, p. 87, an. 1456.)]

Levain. [« Ne icil tamelier ne puct enire se son « *levain* n'est faiz avant que la defence li ait esté « faite. » (Liv. des Metiers, f. 14.)] — Expressions : 1° « Je fai tourtel d'autruy *levain*. » (Besch. f. 269.) — 2° « Un pou de *levain* esgrit grant paste. » (Le Roux de Lincy, II, 432.)

Levant. 1° En parlant du soleil : « Torne son « vis vers le soleil *levant*. » (Roland, v. 3098.) — 2° *Levant* et couchant, se disait pour domicilié, par opposition à aubain, étranger; on le disait aussi des animaux : « *Levant et couchant*, est dit, quand « les bestes ou catel d'un estranger sont venue en « la terre d'un autre home, et la ont remaîné un « certaine bone espace de temps. » (Du Cange, sous *Levans*.)

Levation. [Élévation, moment de la messe où le prêtre élève le Saint Sacrement : « Livrer, lumi- « naires, cierges et torches pour lesdites messes, « et pour la *levation* du benoist Saint Sacrement. » (Ch. de Charles VI, pour la chapellenie de Poissy.)]

Levée. [1° Revenu : « Il seroit tenu à aquiter « l'oir selonc les *levées*. » (Beauman. XV, f. 11.) — « (Les homme lievés) paient le tiers de la *levée*

« d'une année du fief (dans la châtellenie de Poitiers « pour l'aide aux quatre cas, s'ils n'y sont abon- « nés). » — 2° Récolte : « Il faut la *levée* de mil « arpens ou quartiers de bois taillis pour entretenir « les dites fournaies. » (Palissy, f. 259.) — 3° Percep- « tion d'un impôt : « Une grande *levée* de deniers. » (D'Aub. Hist. II, 251.) — 4° Chaussée : « Li parfist « les fossez et les *levées* à l'entour. » (Bercheure, f. 22.) — 5° Charrelée : « Comme Thevenart eust « fait ou fait faire de bois à chauffage environ une « *levée* à beucfs. » (JJ. 144, p. 17, an. 1391.) — 6° Lever d'un astre : « Sur la *levée* du soleil. » (Straparole, I, f. 65.) — 7° Recrutement : « Grande « *levée* de bonchiers. » (Marot, 138.)

Levèment. [Élévation. (Ord. V, 418, an. 1371.)]

Leveis. [« Pont *leveis* » (Froiss. II, 295), pont-levés.]

Lever. [1° Elever : « *Levet* sa main. » (Roland, v. 2848.) — « Mahumet *levant* en la plus halle tur. » (Id. v. 853.) — 2° Dresser : « *Lever* son tref (tente) dans Ronciv. 8. — 3° Faire partir : « Et li venerres « vet devant Sor un grant chaceor liart; A tant ont « *levé* un renart. » (v. 22026.) — 4° Tenir sur les fonts baptismaux : « Nus ne doit espouser..... ne « cele avec qui il a *levé* autrui enfant. » (Beaum. XVIII, 8.) — « Un fil ot de ceste par nom; Le fist « apeler Phelipon. Li quens Felippies le *leva* De « Flandres, et si li donna Son nom, et promist « grant honor. » (Mousk.) — « Cil le *leva* des sains « fous et de l'aigue. » (Jourdain de Blaye.) — 5° Aduober, faire chevalier, par extension du sens précédent : « Celoi *leva* le rei Marsilien. » (Roland, v. 1520.) — 6° Lever un corps saint, le tirer du tombeau pour le mettre en chasse et l'exposer comme reliques à la vénération des fidèles : « La « vint le cardinal d'Avignon qui venoit en Bretagne « pour lever Saint Vincent. » (Artus III, con. de Fr. p. 790.) — [7° Sortir du lit : « *Lever* à six, manger « à dix, souper à six, coucher à dix, font vivre « l'homme dix fois dix. » (Le Roux de Lincy, prov. II, 171.) — 8° Enlever : « Et *levant* ce jour plus de « douze mille blanches bestes. » (Froiss. III, 78.) — 9° Dresser un acte : « De ces hommages furent « escriptes et *levées* lettres et scelées. » (Id. III, 375.) — 10° Couper sur le tout : « Pour sa chemise « (de Gargantua) furent *levées* 900 aulnes de toile. » (Garg. I, 8.) — 11° S'élever : « Celle matinée *leva* « une bruine très grande. » (Froiss. X, fol. 163.) — « La noise *lieve* et enforce li cris. » (Garin, p. 165.) — Expressions : 1° « *Lever* bruit, » faire parler de soi, dans Jean de Saintré, p. 145. — 2° « *Lever* d'un « siège, » y renoncer : « Il n'entenderoit à aulrire « cose si averoit esté devant Craais et l'assigeroit, « et point n'en partiroit se trop grant puissance « contre li ne l'en *levoit*. » (Froissart, IV, 117.) — 3° « *Lever* un témoin, » le récuser : « Et quand il a « ce dit, cil qui est apelés doit dire : je vos en *lieve* « comme parjure. » (Beaum. LXIV, 9.) — 4° « En « *lever*, » tirer d'embarras : « Disant que qui auroit « son ami en icelle compagnie, que il l'en *levast*,

« c'est assavoir que il paiast pour son amy. » (JJ. 125, p. 144, an. 1384.)]

Leveur. [Percepteur : « Li trois juré ne pueent « estre marchand de la marchandise dessus dite, « tant que il vuellent estre *leveur*. » (Liv. des Mét. fol. 148.)]

Leveure. [Ferme d'une charpente : « Trois *le-veures* d'un festre de maison neuve couverte de « tuille seant audit Troyes en la rue de la Grant « Taverne. » (JJ. 199, p. 424, an. 1464.)]

Levier. [« Diz en queurent, chascuns porte un « *levier*. » (Raoul de Cambrai, f. 57.)] — « *Leviers* « mousses et *leviers* à pincés, instruments servant « à la guerre. » (Ném. de Sully, XI, p. 484.)]

Levrant. [« Il a bien pris de moy une beccasse, « Une perdrix, et un *levrant* aussi. » (Marot, II, 88.)]

1. Levre. [Lièvre : « Pur un sul *levre* vait tut « le jur cornant. » (Rol. v. 1780.)]

2. Levre. [Lèvre : « Les *levres* de proveire sont « garde d'escient; Li prestres est angeles Deu, ce « dist Pols qui ne ment. » (Thom. de Cantorb. 91.)]

Levrelette, s. Diminutif de lièvre.

Et quand pressant sechement
Ces deux chastes *levrelettes*,
Fraichettement rougelettes,
En mille baisers mignards
Qui me lancent mille dardz. (Tahur, p. 274.)

Levrete. Même sens.

Bouche ot bele, grosse *levrete*,
Tote alumée, vermeillete. (Part. de Bl. f. 126^a.)

Levreter. [Chasser à courre avec des levriers : « Enferer un sangler de defenses armé, voir *le-vreter* un lievre à la jambe pelue. » (Rons. 663.)]

Levrette. [Femelle du levrier : « En demandant « à Querais une *levrette*, aussi bien, disoit-il, vous « n'avez pas moyen de la nourrir. » (D'Aub. Hist. t. II, fol. 155.)]

Levrier. [« Si com li cers fait devant le *levrier*. » (Roneisv. 187.)] — « Froissars d'Escosse revenoit « Sus un cheval qui gris estoit, Un blanc *levrier* « menoit en laisse. » (Froiss. Débat du cheval et du levrier.)] — « Comme onc mastin n'ayma *levrier*, « onc vilain un gentilhomme. » (Eulrap. p. 189.)]

Levriere. [Femelle du levrier : « Et la vieille « meisme i court comme *levriere*. » (Berte, c. 12.)]

Levron. 1° Jeune levrier, et au figuré jeune étourdi : « Plusieurs jeunes *levrons* amoureux fre- « quantans la chasse des masques apprennent à « deviser et bien parler et avoir la bouche fresche. « deviennent serviteurs des dames, se façonnent « au malicieux de l'esprit. » (Aresta Amorum, p. 413.) — 2° [Maladie du cheval : « Deux *levrons* ha en ses « genous; A l'euil le voit chascun de nous. » (Machaut, p. 80.)]

Leyde, Laude, Leude. 1° Droit sur les marchandises : « *Laide, laude, louade*, en latin *leuda*. « *leyda*, dans nos anciennes coutumes est le droit

« qui se leve sur les marchandises et denrées ven- « dues en foire et marché et n'est dû que par les « forains et étrangers. » (Thaumas. Cout. de Berry. p. 59.) — 2° Droit qui se leve sur quelques habitants du Berry. « Sur chascun des habitans non ayant « bœufs, deux deniers tournois et s'appelle le dict « droiet, le droiet de *laude*. » (Id. 222.) — 3° Droit sur les bestiaux. « Pour chascun chef d'aumaille, « comme vendüe, en allant et venant au marché « de Boussac, ou retournant d'iceuluy, nous appar- « tient cinq deniers de *layde* et s'il y a vache ou « veau, ladite vache affranchit le veau de *laide*. » (Idem. p. 129.)]

Lez. Mesure pour le poisson. « *Lez* d'harenc « contient environ douze barils, dit Cotgrave; « *lez* « d'harenc sor « contient dix mille harencs; « *lez* « de macquereau, morte, « comme le *lez* de harenc.

Lezar. [Caméléon : « Faux detracteurs à langue « de *lezars*, Votre langue lezarde veuillez donc « reprimer. » (J. Marot, V, 303.)]

Leze. [Champ labourable à la lisière d'une ose- raie : « Française de Poyel..... declare qu'elle est « dame fonciere et directe de certaine vismiere et « *lese* contenant environ deux journeaux assise au « clau Laurier, territoire de Limoges. » (Obituaire de S. Gerand de Limoges, an. 1537.)]

Li. [1° Article défini nominatif masculin sing. : « Carles *li* reis. » (Roland, v. 1.) — 2° Nomin. plur. masc. : « *Li* cheval sont orgueilleus. » (Rol. v. 3966.) — 3° Pron. pers. de la 3^e pers., rég. ind. : « Vos *li* « durrez urs e leons. » (Rol. v. 30.) — « Renvoyer « son hommage au roi de France et *li* desfier. » (Froiss. II, 357.)]

Liace. [Liasse : « Et out cent *liaces* de grapes « seches. » (Rois, page 177.) — « Perdirent .xiiii. « *liaces* de parchemin froincé, lesqueles il avoient « mis de terre en l'iaue pour mener de Noion à Saint « Quentin. » (Liv. des Mét. 458.) — « Item une *liace* « de perles où il a 21 fil et en chascun fil 20 perles. » (Inv. de Clém. de Hongrie, p. 44.)]

Liage. [Droit sur les lies de vin, levé au profit du grand bouteiller : « Item le jour de Sainte Gene- « vieve celui qui tient ledit *liage*, il convient qu'il « soit en l'abbaye de S. Geneviève ou nom dudit « bouteillier et qu'il preigne et recoive un muy de « vin de la tonne ou du tonniau de quoy le convent « boit, et des deux autres pieces emprés prend ledit « muy de vin duquel qu'il veult. » (Reg. Pater de la Ch. des Comptes, droits du Bouteiller, f. 155^a.) — Ce droit se levait aussi sur les chargements de vin : « Lesquels habitans sur la riviere de Marne ne so- « loient paier à Paris pour queue de vin... que l'en « dist *liage* à Paris. » (JJ. 99, p. 369, an. 1368.) Il ne se payait pas en lie mais en bon vin. (Voir LIE.)]

Liance. Liesse : « Pelerinage de *liance*, « pour pelerinage à Notre-Dame de Liesse. (Monstrelet, vol. I, fol. 216^a.)

Liance. [Devoirs de l'homme lige : « Le duc doit

« avoir la *liance* de loyauté garder de tous ses
« hommes et de toute la contrée. » (Anc. Coul. de
Norm. dans D. C. IV, 112 *.)

Liard. [Monnaie de cuivre, valant trois deniers ;
elle fut frappée au *xiv^e* siècle, en Dauphiné ; sous le
règne de Louis XI, en France : « Que nulz vivant
« s'uz peine de la hart N'aye à piller la valeur d'un
« *liard*. » (J. Marot, V, 144.)]

Liart. [1^o Gris : « Li dux Naymes parole, qui le
« poil ot *liart*. » (Saxons, XIX.) — 2^o Grisommelé :
« Lors broche le destrier *liart*. » (Blanchandin.) —
On l'employait alors comme substantif : « Athis y
« vint sur un *liart*, Et Prophilius d'autre part. »
(Athis.)]

Libelle, Libele. [Mémoire que le demandeur
avait produire en justice, lorsque le défendeur
devait obéir à l'ajournement. Les caractères du libelle
avaient été résumés dans deux vers techniques :
« *Quis, quid, coram quo, quo jure petatur et a quo,*
« *Recte compositus quisque libellus habet.* »] —
« Demandes qui sont fetes et que l'en puet et doit
« fere en court laie, lesqueles demandes li clere
« appellent *libelletes* et autant vaud demande comme
« *libelle*. » (Beaumanoir, p. 36.) — « Apres decli-
« natoires et dilatoires sur ce mises en oeuvre,
« s'aucune en peut avoir qui vaille, doit estre
« demande faicte sur ce et commission ramenée
« a faict avoir par escrit et en *libelle* la demande à
« certain jour et ce appelle-on *libelle*. » (Bouteill.
Som. Rur., p. 206.)

Libellance. Greffier, au Cout. Gén. I, 865.

Liberal. [1^o Libre : « Donamus libertatem...
« franquandi seu servos *liberaux* faciendi. » (Reg.
de Jean, duc de Berry, t. 92 *, an. 1360.) — « Encoi-
« res nous vault il mieulx à estre Anglois, qui nous
« tiennent francs et *liberaux*. » (Froiss. XVI, 216.)
— 2^o Franc, ouvert, noble : « (Un chevalier) Large
« en hostel, preux au cheval, Compaignon liet et
« *liberal*, Sans mesdit, sans fiel et sans mal. »
(Fabl. I, 108.)] — 3^o Noble :

Pourquoy dit l'en les .vii. ars liberaux ?
Pour ce que nul s'il n'estoit *liberal*,
Noble homme et franc ou atraït des royaux,
Le temps passé ou en especial
Donné aux Dieux, n'ostast en général
Nulz de ces ars ret-nir ne aprendre. [Desch. f. 338.]

[4^o Qui aime à donner : « Cil est larges et *libe-*
« *raux* qui use sa pecune convenablement. » (Brun.
Lat. Très. p. 284.)] — [5^o Qui se laisse aller à trop
de libertés : « Car il le sentoient *liberal*, jovene et
« volentier de luy aventurer follement. » (Froiss.,
t. IX, 437.)] — [6^o Sur qui un charme magique n'a
pas agi : « Lequel n'a point sceu, trouvé ne con-
« gneu que ladite herbe ait ouvré en sa personne ;
« ains se sent et tient si *liberal* de soy qu'il n'a plus
« cure de la suppliante. » (Jl. 165, p. 149, an. 1410.)]
— 7^o Non marié : « A le roy la cognoissance de legi-
« timer un bastard, mais que ce soit selon aucuns
« de *liberal* pere et mere que les clerks appellent
« de *soluta et de soluta*, c'est à dire que le pere et
« la mere au bastard ne soient mariez à autre, ou

« que l'un d'eux ne soit marié. » (Boul. Som. Rur.
page 657.) — 8^o Quitte... les debtes payées, que le
« comte Regnaud avoit faites en son temps et sa
« terre quitte et delivre de tous gages et *liberate*. »
(Froissart, III, p. 263.) — 9^o Non contraint : « De sa
« franche et *liberale volunté*. » (Mathieu de Coucy,
Hist. de Charles VII, p. 701.)

Liberallement. De son plein gré : « Lesqueles
« choses icelui conte de Saint Paul ne faisoit pas
« bien *liberallement* ny de bon cœur. » (Mathieu de
Coucy, Charles VII, p. 699.)

Liberalité. [1^o Disposition à donner : « *Libera-*
« *litez* est une vertu qui done et fait benefice. »
(Brun. Lat. Très. p. 409.) — 2^o Liberté : « Que son
« corps et toutes les choses qu'il avoit exposerait
« et metteroit pour *liberalité* et franchise du
« royaume en toute maniere garder. » (Chron. de
Nangis.)]

Librement. [Librement : « L'en ne peust
« bonnement et *librement* mareer par ledit port. »
(Jl. 74, p. 492, an. 1342.)]

Libere. [Libre : « Gents *liberes*, bien nays, bien
« instruits,... ont par nature un instinct et aguil-
« lon qui tousjours les pousse à faiclz vertueux, et
« retire de vice. » (Rab. I, p. 328.)]

Liberté. [1^o Libre arbitre : « L'ame des bestes
« humaines ne puet morir, et Dieu aime tant beste
« humaine qu'il lui a ordonné celle *liberté*. »
(Modus, f. 25.) — 2^o Licence, excès de liberté : « Que
« la *liberté* passée soit un peu refrénée et mise au
« droit des mariés. » (Ménagier, I, 6.) — 3^o Perm-
« sion : « Un pauvre moine que l'on pendoit pour
« avoir esté trouvé faisant la guerre: Helas, mes-
« sieurs, dit il, je suis bien marri de n'avoir pas cru
« que nous avions congé de vivre à discretion de
« conscience ; il n'osa dire *liberté*, de peur d'estre
« estimé huguenot. » (Moyen de Parvenir, p. 13.) —
4^o Le sens du latin *libertas* n'apparaît que dans la
traduction de Tite-Live, par Bercheure, et dans la
Boétie (*Servit. volunt.*) : « Les bestes, ce m'aïd
« Dieu, si les hommes ne font trop les sourds, leur
« crient : Vive *liberté* ; plusieurs y en a d'entr'elles
« qui meurent si tost qu'elles sont prinsez. » —
5^o « *Liberté* de marcs d'argent. » (Pérard, Hist. de
Bourgogne, p. 363, an. 1231.) Excès ou défaut per-
mis dans le poids de la monnaie.]

Libertin. [Libre-penseur : « Nos *libertins*, qui
« ne discordent gueres en particulier, s'accordent
« tres bien entr'eux en general à mespriser et
« rejeter la sainte profession de la vie chrestienne. »
(La Noue, 512.)]

Libidien. Faiblesse d'un mari envers sa femme :
« Combien qu'il soit dict que conjoints par mariage
« ne peuvent amender l'un l'autre, toutes fois selon
« la loy escrite et selon plusieurs coutumiers si
« font selon les cas..... comme en revestissant et
« comme par don de testament l'un à l'autre, mais
« que le don soit egal et qu'il n'y appere desordon-

« née faveur, que autant en face l'un que l'autre ;
« et lors ne seroit à tenir pour cause de *libidine*
« quant à l'homme, ou pour cause de crainte quant
« à la femme. » (Bout. Som. Rur. p. 432.)

Libidinité. Libertinage : « Volupté corporelle
« autrement dite *libidinité*. » (Le Tri. de la Noble
« Dame, f. 2.)

Libidinosité. Mauvaises passions : « Des le
« commencement de l'égise, la *libidinosité* et
« outrage effrené d'aucuns hommes a tousjours
« attendu de descrier et de destrencher l'unité
« d'icelle. » (Monstrelet, II, p. 160 *.)

Libraire. [Le libraire était à la fois relieur,
« copiste, peintre en miniatures et marchand de toutes
« les fournitures de bureau.] « Et la loy faut
« escrire à un *libraire*. » (Desch. f. 219.)

Librairie. [Bibliothèque : « Et s'en allerent en
« grant tumulte au college de Navarre, et là pillerent
« et roberent ce qu'ils trouverent excepté la
« *librairie*. » (Juv. des Ursins, Charles VI, an. 1418.)]

Libre. Titre des seigneurs non dépendants d'un
« suzerain. On lit dans S. Julien (Més. hist. p. 358) :
« Messire Huart de Bauffremont *libre* prince de
« Valangin, » p. 360 : « Messire Gauthier de Bauf-
« fremont sire de Soye, *libre* seigneur et souverain
« de Vau-villers, » p. 363 ; « Messire Robert de la
« Mark duc de Bouillon *libre* seigneur de Sedan,
« mareschal de France. »

1. Lice. Licence, permission : « Que les sergens
« de la recepte generale de Hainault ne pourront
« tenir cense de riviere courante sur soixante sols
« d'amende et ne se pourront tenir a montées ne
« ravallées, ne aussi donner congé, ne *lice*, sur
« peine de privation d'office. » (Cout. de Hainaut,
« C. G. l. I, p. 813.)

2. Lice. [1^e Barrière, palissade : « Toutes voies
« crestien se hurdoient et faisoient bons fosseiz et
« bonnes *lices* par devers la berrie. » (Mém. de
« Reims, § 150.)] — Parlant du baptême du premier
« fils de Charles V, en 1368, dans S. Paul à Paris :
« Furent faites *lices* de bois en la rüe devant la
« ditte eglise... pour mieulx garder ta grant presse
« de gens qu'elle ne fut trop grant. » (Chron. de
« S. Denis, III, f. 10 *.) — « Si drecrent leurs tentes
« entour le Roy et fisrent *lices* et clostures entour
« leurs paveillons. » (Id. II, f. 70.) Il s'employoit au
« figuré :

Trop a douter sont notre malefice,
« Ce que la char est trop habandonnée
« A tous deliz sans avoir train ne *lice*. (Desch. f. 209 *.)

2^e Champ clos pour un tournoi : « Les *lices* faites
« et ordenées. » (Gér. de Nevers, II^e partie, p. 118.)
« Combattre en *lice* et hors *lice*. » (S. Gelais,
« p. 16.) — 3^e Obstacle, empêchement :

Mes seigneurs n'y font bende et *lice*
« Car ceste matere est coulice. (Desch. f. 340 *.)

4^e Parvis, cour close devant une église : « Jehan
« de Dinant vist passer par devant son hostel ledit

« Jehan Termie et le poursui jusques aux *lices* de
« l'église N. D. de Reims. » (JJ. 119, page 434,
« an. 1381.)]

3. Lice. [Chaîne de fils de soie ou de laine dans
« les méliers de tapisserie ; si elle est verticale, les
« fils de la trame sont aussi dans un plan vertical,
« d'où la haute *lice* : « Ordonner les lits et les cham-
« bres, tendre les tapis de haute *lice* et toutes cho-
« ses de broderie. » (Ménag. I, 6.) — « El estoient
« salles et chambres parées à tous lés de hanlle *lice*
« et de brodure de l'armoierie du duc. » (Froissart,
« t. XI, p. 407.)]

Licel. [Lisière de drap. (D. C. sous *Forago*.)]

Licence. [Permission : « Madoc bailla les lettres
« qui de l'aler contence ; Il les bailla la pape quant
« il en out *licence*. » (Thom. de Cant. 112.)]

Licencier, Licencier. [1^o Congédier : « Quant
« messire Pierre de Craon se vit ainsi *licencié*, si
« fut tout honteux, et prit ce en grant felonnie et
« despit. » (Froissart, Buchon, III, IV, 21.)] — « Les
« *licentia*, commandant qu'ils s'allassent reposer. »
« (Strapar. t. II, p. 349.) — 2^o Autoriser : « Ne peut la
« femme mariée vendre, engager, ou autrement
« alierer au prejudice de ses heritiers, son bien
« tenant nature de fond encore qu'elle soit autho-
« risée et *licenciée* de son mary sans l'express con-
« sentement de quatre de ses parens. » (N. C. G. II,
« page 396.) — 3^o Donner la licence dans une faculté :
« Le troisieme compte fut d'un bedeau de nostre
« université, lequel ayant leu l'edit de paix ou il
« estoit dit, que tous estrangers seroient *licentiez*,
« tant d'une part que d'autre, il s'en vint aux doc-
« teurs, leur disant : messieurs, regardez de faire
« bonne composition des *licences*, nous gagnerons
« ce que nous voudrons car le roy veut que tous
« estrangers, tant d'une religion que d'autre, soient
« *licentiez*. » (Bouchet, Serées, p. 253.)

Et quant vient au *licencier*,
« Bien scevent envoier message,
« Pour les droiz des docteurs paier. (Desch. f. 451.)

De là l'expression : 1^o « *Licencié* sous la che-
« minée » (Cotg.), qui a soutenu ses actes *in tene-
« bris*, qui les a dérobés sans mérite.

Licette, s. f. Petite chienne, petite lice.

Moult ert la vieillote cointeste
« Norri avoit une *licette* ;
« Trois jors la fist si geuener
« Que riens ne li lessa goster. (Fabl. S. G. f. 6 *.)

Liche. Tapisserie de haute lice.

... Nul ne puet vostre pratique
« Faire a droit, ne ce n'est raison
« En sale, en chambre, n'en maison,
« En drap brodé, n'en haute *liche*,
« Car tout ce ne vault une chiche
« Au regard de ce que vous faictes. (Desch. f. 480 *.)

Licheasse, adj. Friant. « En Poitou *casse* est
« une lechefrite et *licheasse* c'est un friand. » (Le
« Duchat, sur Rab. t. II, p. 249.)

Lichefrete, s. f. Léchefrite. « Bringuenarilles,
« le grant geant avoit toutes les paelles, paellons,

« chaudières, coquasses, *lichrefretes* et marmites du « pays avallé en faulte de moulins à vent. » (Rab. t. IV, page 75.)

Licheur. [Lisseur d'étoffes: « Enguerran Flo- « menés, drappier et bourgeois de laditte ville, qui « avec ce qu'il estoit drappier, estoit tondeur, *li- « cheur*, pareur de draps. » (Ordon. IX, page 536, an. 1410.)]

Licite. [1° Permis: « Un noble jeu te fault « attendre. C'est des eschecs qui est *licite*, Et à touz « biens les quez incite. » (Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 35.) — 2° Facile: « Le chemin de Bre- « taigne leur estoit plus *licite* à faire que celui de « Haynnau et de Hollande. » (Froiss. XVI, 107.)]

Licorne. [Cheval imaginaire, portant une corne unique sur le front; il sert de support aux armes d'Angleterre. Les cornes de licorne étaient des cornes d'antilope oryx ou des dents de narval. On lit dans Pomel, Histoire des drogues: « Ce « sont les tronçons de cette corne (la défense « du narval) que nous vendons à Paris, comme « ils se vendent ailleurs, pour véritable corne « de *licorne*, à laquelle quelques personnes attri- « buent de grandes propriétés, ce que je ne « veux ny autoriser ny contredire. » Voir aux Emaux de Laborde (p. 359-365), le long article qui y est consacré et surtout les citations d'Ambroise Paré. — « Item une aiguière de *licorne*, Garnie d'or « et de plusieurs petites perles entour. » (Inv. de Charles le Téméraire, art. 2359.) — Dans de Laborde. Ducs de Bourgogne: « Item un gobelet de *licorne*, « garny d'or où il y a au pié des c.c. et des v.v. « esmaillés de noir et de rouge eler. » (Ibid. art. 2360.)] — Parlant des biens de Pierre de Medicis pillés en 1494: « Entre autres choses il prit une *licorne* « entière qui valoit six ou sept mille ducats et deux « grandes pieces d'une autre. » (Comines, p. 578.) — [« Bien pis un que je scay, qui vendant un jour « une de ses terres à un autre, pour cinquante « mille escus, il en prit quarante cinq mille en or « et argent, et pour les cinq restant, il prit une « corne de *licorne*; grande risée pour ceux qui le « sceurent; comme, disoient-ils, s'il n'avoit assez « de cornes chez soi, sans adjouster celle-là. » (Brantôme.)]

Liet. Voir LIT.

Lietean. [Linteau: « Lequel Roland de son « espée trappa ung cop après icellui Jehannin; du- « quel cop il assena le *lieteau* de la maison en « laquelle ledit Jehannin se sauva. » (Jl. 206, page 594, an. 1480.)]

1. Lie. [Lie de vin: « Uster le chantel de leur « tonniaus et la *lie* vuider. » (Liv. des Mét. 308.) Le grand bouteiller avoit sur les vins un droit que nous avons expliqué sous LIAGE. — « Avoir droit « pour cause de ladite bouteille de avoir moitié « des *lies* de tous les vins que l'on vendoit à broche « en plusieurs celliers en la ville de Paris. » (Lett. du prévôt de Paris, an. 1321.)] — *Expression:*

« Non seulement le peu, mais encore le pire de- « meure auprès de la *lie*. » (Bouchet, Ser. III, 161.)

2. Lie, Liet, Liez. [Joyeux, du latin *lætus*; le cas sujet est *liez*: « Li empereres se fait e balz e « *liez*. » (Rol. v. 96.) — Le cas régime est *liet*. (Id. v. 2803.) — Le féminin est *lie*: « Pour ce ne puis « faire *lie* chanson. » (Couci, IX.) — « A tant ès « vous la vieille qui fait mout *lie* chere. » (Bert. 12.)]

Liefre. Lèvre: « Je n'ay cuer, foye, *liefres* ne « dens. » (Besch. fol. 240°.)

1. Liege. [1° Homme lige: « Son bon auberc « lui aident à vestir Si home *liege*. » (Roneisv. 55.) — « Car elle sera sienne toute *liege* pour tousjours « mes. » (Froiss. II, 268.) — « Il li fu dit que li rois « estoit consilliés que il le receveroit comme son « homme *liege*. » (Id. III, 380.) — 2° Affranchi de toute obligation: « Tout chil de dedens seroient « appaisiés, quittes et *lieges* au dit monseigneur « (Rahon et ne perdroient rien de leur avoir. » (Id. t. IV, p. 36.)]

2. Liege. [Ecorce du chêne vert: « Qui une « aiguille de fer bout, Si que ele pert presque toute « En un poi de *liege*, et l'atise A la pierre d'aimant « bise. » (Lais inédits, p. 3.)]

Liegece. [Serment de fidélité: « Après l'omage, « la féauté et la *liegece* qu'il a faite à nobles barons « le due de Loheregne et le conte de Toul. » (Cart. de Champagne, an. 1270.)]

Liegement. [Avec condition d'hommage lige: « Une bonne ville qui se tenoit *liegement* dou conte « de Laille. » (Froiss. IV, 242.)]

Liegeois. [Monnaie de Liège: « Item des *Lie- « geois* fais, doit montier sur le marc vingt deux « sols et owit deniers *liegeois*, et doit avoir en le « marc de *liegeois* d'aloï quatre deniers et obole et « dechy de chinque deniers il se passe cheyaus en « bourse. » (Du Cange, t. IV, f. 524^b.)]

1. Liement. [Joyeusement: « Li rois le regut « *liement* et entra ens. » (Mén. de Reims, § 259.)]

2. Liement. [Ligament: « La corde qui est « composée du nerf et du *liement*. » (Il. de Monde- ville, folio 8.)]

Liemier. [Limier: « Quant vous serés oltre les « prés, Seïrement, amis, cornés; Dont verés venir « *liemiers*, Et chiens gentils, et bons levriers. » (Partonop. v. 1789.)]

Lien. [« Li fil sont *lien* qui lient mari et moïller « ensemble en une amor, por ce que li filz est li « communs biens d'ambedeus. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 316.) — « *Lien* de foin, « charge de trois hommes: « Un *lien* de foin qui vaut trois fais « d'hommes, vaut quinze deniers. » (Procès-verbal des Cout. de Bourbonnoise, N. C. III, p. 1228.)]

Lienequin. Bière anglaise.

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faictes que boire vin;
Si faisons bien, dit le François,
Mais vous buvez le *lienequin*,
Roux estes com pel de maslin. (Desch. f. 224°.)

Liens. Léans.

Qui ont payé avec les escuiers
Leur bienvenu en l'ostel de *liens*. (Desch. f. 214^b.)

Liense. [Lien qui rattache au joug les cornes des bœufs : « Le suppliant print une coignée et alla coper les *lienses* et les choses des beufz. » (JJ. 198, page 410, an. 1462.)]

Liepart. [Léopard : « Les armes d'Engleterre, c'est à entendre les *liepars*, et les fleurs de lis. » (Froissart, t. XV, f. 180.)]

Mille Gascons humains comme *liepars*. (Marot, 65.)

Il paraît qu'on les dressait à la chasse. « Après le souper, pour ce jour, on fut revoir la course des *liepars*, qui prirent des lievres et des chevreux. » (Math. de Coucy, Charles VII, 719.) « Ils trouverent de petits chiens courans chassans aux lievres; et « si tost qu'il s'en levoit un, il y avoit trois ou quatre *liepars* à cheval derrière des hommes qui sailloient » et prenoient des lievres à la course. » (Id. 718.)

Liepre. [Lèpre : « Del saint encens porter et temple s'enhardi, Deus s'en ert cureciez, de *liepre* le feri. » (Thom. de Cantorb. 71.)]

Lieprous. [Lépreux : « Ains Dieus ne fist si dolerosus, Contrait, malade, ne *lieprous*. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)]

Lier. [1^o Attacher, enchaîner : « Pris ce *liez* serez par poestet. » (Rol. v. 434.) — « Les mains li *liez* « à currées de cerf. » (Id. v. 3738.) — 2^o Donner de la consistance à une sauce : « En toutes sausses et potages *lians*, en quoy l'en broie espices et pain. » (Mén. II, 4.) — 3^o Nouer l'aiguillette, ensorecler : « Pour ce que il estoit voix et commune « renommée que Bernard de la Tapie avoit ensoreclé et *lié* Guillaume Fors et sa femme, tellement « que icellui Fors ne pouvoit avoir compaignie avec sa dite femme. » (JJ. 162, p. 240, an. 1408.) — « Il avoit en l'ame et les aureilles si battues qu'il se trouva *lié* du trouble de son imagination. » (Montaigne, I, 95.) — 4^o Entourer de fils la garde d'une épée : « Item nulz fourbeur ne puet, ne ne doit *lier* espée, se elle n'est avant liée de fil quel « qu'il soit sur les tenans, se elle n'est liée de soie. » (Stat. de 1330, aux Cout. de S^{te} Geneviève, f. 2^b.) — 5^o S'obliger : « Le privilege de nostre ville de Mons, par lequel les fils ou filles des bourgeois ne se pouvoient vaillablement *lier* et obliger qu'ils n'eussent vingt cinq ans auquel nous avons derogé quant aus testamens seulement. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 69^a.) — 6^o Enclâsser : « Diamans *liez* en or. » (Saintre, p. 364.) — *Expres-sions* : 1^o « On *lie* bien le sac avant qu'il soit plein. » (Cotgr.) — 2^o « Il ne faut pas *lier* les asnes avec les « chevaux. » (Id.) Voir LOIER.]

Liere. [Peut-être faute pour *lire*, bande noire tendue au dedans ou au dehors de l'église et portant des armoiries : « Hardi le Roux en son vivant « chevalier, pere du suppliant, ala de vie à trespas-sément, et fu ensepuilluré en l'église de Courron, « en laquelle le suppliant fist faire *liere* et paindre « ses armes allentour d'icelles, comme il est de

« coustume de faire en tel cas. » (JJ. 194, p. 237, an. 1466.)]

Lierre. [Lierre, formé par l'agglutination de l'article avec *hedera*, *herre*, *yeire*, *edre* : « Un *edre* « sor sen cheve. » (Frag. de Valenc.) — « Quant les « saintes festes de Liberi se fesoient, si les destrei-gnoit l'en (les Juifs) de faire chapeaus de foille et « de *herre*. » (Machab. II, f. 6.) — « Feuillage de « *yeire*. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360.) — L'agglutination n'apparaît qu'au xv^e siècle : « Pour len-dre la lapisserie, nelajier les salles et couper le « *lyarre* qui tenoit à la grant salle. » (Ducs de Bourgogne, par de Laborde, n^o 6663.) — Ronsard hésite entre les deux formes : « L'un de laurier, « l'autre vestu d'*lierre*. » (681.) — « Comme un « passement vert court un sep de *lierre*. » (742.)]

Liers. [Cas sujet de larron : « Pour chou ne l' « dist Judas niant, Qu'il ait cure de povre gent, « Mais *liers* ert et usuriers. » (Vie ms. de J. G.)]

Liert. [Liert, gris pommelé : « Et siet en un « cheval rous bancet et *liert*. » (Part. de Bl. 170^a.)]

Liesse. [Voir sous ABBE, abbé de *liesse*.] Joie, allégresse : « Ne doit trop hault chanter qui au « cœur a *liesse*; Aulcune fois peu dure. » (Percef. t. II, f. 16.) — « Fut porté le cœur (de la femme du « comte de Richemont, connestable de France) à « *Nostre Dame de Liesse* ou de *Lianusse*, lequel qu'il « veult. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 192.) — Voir LIESSE, LEESSE.

Liestage. [Droit payé par les navires qui prenaient du lest : « Du *liestage* des nefz arrivez cest « an au Crotoy. » (R. du Comté de Ponth. an. 1369.)]

Liet. [Au sujet plur. et au régime sing. joyeux : « Et furent chil tout *liet* qui peurent escaper. » (Froiss. VI, 46.)]

Liette. [C'est encore le nom du ruban de fil ou de coton dans l'Ouest.] Parlant de Marie Stuart avant l'exécution de son arrêt de mort : « A ses « femmes leur partagea tout ce qui luy pouvoit res-ter de hagues, de carcaus, de *liettes* et accous-tremens. » (Brant. Dames III, p. 142.)

Lieu. [Voir LIT. 1^o Place, endroit : « Et se lierent « luit à un fais entr'eus, et les environnerent « toutes parz si que nus d'eus n'ot pouvoir de mou-voir dou *lieu*. » (Mén. de Reims, § 43.) — « Le « mot de *lieu* a banny de nous celui de *leu*. » (Pasq. Rech. p. 729.) — « Il y a aucuns *lieus* là où « li baillifs fet les jugemens et autres *lieus* là où li « homme qui sont homme du fief au seigneur, les « font. » (Beaum. p. II.) — [Par suite, le saint lieu, Jérusalem : « Car à nos temps est perdu li *sains* « *lieus*, où Dieu souffri pour nous mort glorieuse. » (Quesnes, Romancerco, p. 95.) — 2^o Famille (compara-iez le latin *locus*) : « Ja fut Berte ma fille en si bon « *lieu* nourrie. » (Berte, coupl. 72.) — « Et leur « carga que le mariaissent en *lieu* si souffisant que « à lui appertenoit. » (Froiss. II, 198.) — 3^o Place : « Lors desnuerent leurs chefs puis s'en allerent à « la fontaine laver leurs mains, puis retournerent « seoir lez les deux chevaliers qui leur firent *lieu*. »

(Percefc. VI, f. 104.) — 4^e Valeur, respect : « Justice « n'i avoit point de lieu ne de audience. » (Froiss., liv. II, 38.) — « Beau parler ne remonstrence n'y « avoient lieu. » (Id. XII, 50.)] — 5^e Maison de campagne : « Les peuples de Paris ayant goûté quelque « petite liberté d'aller voir ce qu'ils appellent leur « lieu à l'entour de Paris pendant la conference de « Surènes... l'avoient trouvée si douce, que voyant « le roy fait calholique, ils ne laisserent jamais « monsieur de Mayenne en repos qu'il n'eut requis « du roy (sans y ajouter de Navarre) une treve « générale, au moins pour six mois. » (Mém. de Sully, II, p. 74.) — Expressions : 1^o Terre de lieu : « Tous manoirs cottiers qui d'ancienneté ont esté « ou sont amazes, faisans front sur rüe et flegard « et tout ce qui est appendant ausdits manoirs ; « comme baillé par un même cens, par forme de « contrabout (que l'on dit terre de lieu) sont indivi- « sibles et non partables et succedent à l'ainé fils. » (Cout. de Hesdin, N. C. G. I, p. 341.) — 2^o Aller de lieu, « aller d'une traite : « Nous vous supplions « de faire l'ordonnance pour le courrier que nous « despeschons qui doit aller de lieu jusqu'à la fron- « tiere d'Espagne. » (Mém. de Bellievre et de Sil- lery, p. 69.) — 3^o Octroyer lieu de silence, « prêter silence : « Si me vueillez ouir, si comme j'ay « fait vous : adonc luy octroya le chevalier lieu de « silence. » (Percefc. VI, f. 86.°)

Lieue. [Voir LUE.] 1^o Mesure itinéraire de leuca que les auteurs latins disent être un mot gaulois. De là l'expression lieue de moulin, ressort du moulin banal : « Lieue de moulin doit contenir deux mil « pas, chacun pas valant cinq pieds à prendre de la « huche du moulin venant à l'entrée de l'enclos de « l'estage. » (C. G. II, 2.) — « La lieüe du moulin « en Touraine est de deux mille pas, celle de Bour- « gogne, de deux mille cinq cens, à cinq pieds le « pas... sans le congé du seigneur ne se peut faire « mouture hors la lieüe du moulin. » (Monet.) — « Et la pierre si clere estoit Que maintenant qu'il « enuitoit, L'en s'en veist bien au besoing Conduire « d'une lieue loing. » (Rose, 1109.)] — 2^o Espace d'une heure : « L'exposant estant couchié en son « lit avec sa femme, vint environ trois lieues de « nuit un appellé Jehan Coanne à l'huy dudit « exposant. » (JJ. 109, p. 191, an. 1376.) — « Pour « ce qu'il estoit bien tart, environ deux lieues ou « heures de nuit. » (JJ. 155, p. 391, an. 1400.)

..... La naissance et le bruit

De Loys le frere du roy Charlon

L'après mineuit trois lieues environ. [Desch. f. 13.°]

« Je trouvoy le chevalier qui estoit appuyé sur « son glaive tout à cheval, et en ce point demoura « pensant l'espace d'une lieue ; adonc ne me peuz « tenir que ne l'ostasse de son penser. » (Percefcor. vol. II, f. 112.°)

Lieuer. [Louer, prendre à louage : « Comme le « suppliant eust lieué un varlet... pour lui servir « en son hostel. » (JJ. 129, p. 214, an. 1386.)]

Lieumage. [Légumage : « Comme le suppliant « feust fermier de la disme des blez et lieumage de

« la parroisse de Treauville. » (JJ. 174, page 166, an. 1432.)]

Lieur. [Ouvrier emballleur : « Les lieurs de « draps. » (Rec. des Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat, IV, 188, XIV^e s.)]

Lieure. 1^o Ligature d'une plaie, dans S. Bern., Serm. mss. p. 172 et p. 222. — 2^o Bride d'un cheval : « Deux lieures et deux trais. » (N. Comptes, p. 95.) — « Montez à cheval en selles de guerre, sans nulle « lieure. » (Monstrelet, v. 1, p. 7^b.) — [3^o Courroie avec laquelle on attache le joug aux cornes des bœufs : « Icellui Palloriez d'un coustel coppa les « juitles ou lieures, dont les beufz qui tiroient à la « charrette estoient liez. » (JJ. 176, p. 220, an. 1444.)]

Lieutenance. [Charge de lieutenant général, au XIV^e s. : « Nostre très cher et très amé frere le « duc d'Anjou, nostre lieutenant en langue d'oc, « pour aller à sa lieutenance. » (Mand. de Charles V, 1364, p. 60.)]

Lieutenancie. [Lieutenance, aux Ord. t. V, p. 594, an. 1372.]

Lieutenant. 1^o Officier qui tient lieu d'un supérieur, soit pour ce qui regarde l'épée, soit pour ce qui regarde la robe. Parlant du chancelier de Bourgogne : « Il gardera l'onneur et le droit du prince « et des parties sans emport et exercera la juridic- « tion en sa personne ou par lieutenans sages, « discrets et convenables à tel office. » (Estats des officiers des ducs de Bourgogne, p. 295.) — « Nostre « entention n'est pas ne voulons que noz diz bail- « lis ne prevoz des diz baillages ne leur lieutenans, « prengent ou facent prendre es prisons des haus- « justiciers des diz baillages, aucuns prisonniers, « se il ne ont juste et loial cause. » (Ord. III, p. 681.) — « Officiers, gouverneurs, lieutenans. » (J. Marot, p. 139.) — [2^o Vicair : « Jehan te Mousseur prestre, « lieutenant du curé de la ville de Fesq en Tour- « nesis. » (JJ. 158, p. 84, an. 1403.) — « Simon de « Lisle, prestre, lieutenant du curé de l'église par- « roichial de S. Ligier, ou bailliage de Tournesis. » (JJ. 184, page 305, an. 1452.)] — Expressions : [1^o « Lieutenant général, particulier, criminel, « magistrats établis dans les baillages ou sénéchaus- « sées, pour tenir, en l'absence du bailli ou sénéchal, les audiences du tribunal. On les trouve au nord dès le XIV^e siècle ; en 1438, le chancelier Regnaud de Chartres, sur arrêt du Parlement, parcourt les baillages et les sénéchaussées pour y instituer des lieutenants généraux ; enfin, en 1453, Charles VII prescrivit aux baillis de nommer dans leurs sièges des lieutenants probes, instruits, de leur assurer des gages suffisants et de ne pas les deslittuer sans cause raisonnable. Leur charge fut érigée en titre d'office en 1496. Ils devaient être âgés de 32 ans, docteurs en droits et conseillers depuis six ans dans un Parlement. Ils finirent par hériter de toutes les attributions des baillis, et présidèrent en 1789 la plupart des assemblées de baillages pour les élections aux Etats généraux.] — [2^o « Lieutenants du roi, » commandants d'état de siège, mis à la tête des provin-

ces menacées par l'ennemi, durant la guerre de cent ans. (Voir *LIEUTENANCE*.) De transitoires, ces fonctions deviennent permanentes et s'étendent même aux provinces tranquilles. Ces officiers prennent alors le nom de gouverneurs. Au xviii^e siècle, on nommait « *lieutenants* du roi, » les commandants de places fortes. — [3^e « *Lieutenants généraux*. » Ils remplirent, au xvii^e et au xviii^e siècle, les fonctions du gouverneur de la province, retenu à la cour. Ainsi M. de Grignan gouvernait la Provence au lieu du duc de Vendôme. Le *lieutenant général* venait avant le maréchal de camp (général de brigade) et correspondait au grade de général de division] : « Avant Louis XIII il n'y avoit point de « *lieutenants généraux* qui portassent ce titre comme « seconds officiers de l'armée; il n'étoit donné qu'à « celui qui avoit le commandement de l'armée en « chef, et étoient en tres-petit nombre en comparai- « son d'aujourd'hui. » (Mil. fr. du P. Daniel, p. 572.) — 4^e « *Lieutenant general* des armées navales. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 703.) — 5^e « *Lieutenant* « general de l'artillerie, » c'est celui qui commande tout ce qui regarde l'usage du canon et les batteries sous le grand maître ou en son absence. (Id. p. 528.) — 6^e « *Lieutenant* des légions. » Les légions furent établies par François I^{er} et un soldat qui, de degrés en degrés, parvenoit à être *lieutenant* par son mérite, étoit censé anobli. (Id. t. I, p. 260.) — 7^e « *Lieutenant* des maréchaux de France. » — « Les subdeleguez ou *lieutenants des maréchaux de France* étoient autrefois des gentilshommes de « marque, c'étoient des commissions qui sont main- « tenant des charges. » (Id. II, p. 12.) — 8^e « *Lieutenant* colonel de la cavalerie legere. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 461.) — 9^e « *Lieutenant* colonel « general. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 284.) — 10^e « *Lieutenant* colonel général de l'infanterie « françoise. » (Id. I, p. 285.) — 11^e « *Lieutenant* du « bailliage hereditaire. » (N. Cout. Gén. I, p. 376.) Cette qualité se trouve souvent dans les signatures des procès-verbaux des Coutumes. (Voir 1^{er}) — 12^e « *Lieutenant* des fiefs en Brabant. » — « Robert « Couteau fut pourveu de l'office d'estre *lieutenant des fiefs en Brabant* qui est un bel estat et « profitable pour avoir recours le comte de Charo- « lois à la bataille de Montlheri. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 471.) — 13^e « On n'y peut mettre *lieutenant*, « ni il faut agir en personne. (Cotgrave.) — [14^e « *Lieutenant général de police*, » charge créée en 1667 et confiée à La Reynie qui eut les attributions du préfet de police et du préfet de la Seine.]

Lievart. [Quart d'un arpent : « La seconde partie contient ung arpent et ung *lievart*, qui est la « quartie partie d'un arpent de pré. » (Jl. 197, p. 159, an. 1471.)]

Lievre. [Livre, dans un texte anglo-normand, les Tenures de Littleton, sect. 91 et 92 : « Il tiendra sa « main dexter sur un *lievre*.]

Lievrade. [Même sens que *lievart* : « La quatrième piece contient trois mailhieries et une « *lievrade* de pré. » (Jl. 197, p. 159, an. 1471.)]

Lievre. [1^o *Lievre* : « Plus il a d'ennemis que « *lievres* en essart. » (Saxons, 29.) — « Et si sunt il « plus gentil homme, Que cil qui vont chacier as « *lievres*. » (Rose, v. 17952.) — « L'en connoist « l'age d'un *lievre* au nombre des pertuis qui sont « dessous la queue; car pour tant de pertuis, tant « l'ans. » (Ménage, II, 4.) — 2^o *Lievre* marin, mol- lusque qu'on nomme aussi aplysie; poissons dits encore cycloplère lump et blennie ocellée :

Au mulez et au *lievres* pris
Et a la menue peschaille. [Bat. de Quaresme, 91 c.]

Expressions : 1^o « Chace *lievre*, » espèce de jeu. L'auteur, parlant des jeux de son enfance, dit :

Juies nous au roy qui ne ment
Aux barres et a l'agnelet...
Au chace *lievre* à la cluignette
Aussi à la sottie buirette. [Froiss. Poës. f. 86 b.]

[2^o « Sire, dist la dame, besoin fait vieille trotter, « et cremeur fait *lievres* tumber. » (Perceforest, vol. IV, f. 50.)] — [3^o « *Lievres* cuirassez et morion- « nez, » dans Cotgrave et Oudin. — Sur non donné aux compagnies d'ordonnance qui, à Guinegate, en 1513, ne jouèrent que des éperons. De là ces vers de d'Aubigné : « Et ces *lievres* fuyards, armés à « millions, Qui rioient en tirant la barbe à ces « lions. »] — 4^o « Un bon *lievre* vient mourir au « giste, » paroles du chancelier de Chiverny revenant au château où il étoit né et où il mourut en 1599. (Hist. de Thou, trad. XIII, p. 429.) — 5^o « C'est « la ou gist le *lievre*, » c'est là le point de l'affaire. (Rab. I, p. 113.) — On dit également « ce n'est pas « là ou gist le *lievre*, » pour ce n'est pas là le point de l'affaire. (Percef. VI, fol. 93 *) — 6^o « Prendre le « *lievre* au son du tambour, » faire chose impossible. (Oud.) — 7^o « Une vache prend bien un *lievre*, » c'est-à-dire qu'avec de la patience et de la persévérance, on vient à bout de tout. (Oudin, Cur. fr.) — On dit, au même sens : « Pas à pas le bœuf prend le « *lievre*. » (Cotgr.) — 8^o « Tel fait souvent lever le « *lievre* qu'il ne prend pas, ains tombe inespéremment « es mains d'un autre qui n'y pensoit pas. » (Pasq., Rech. p. 492.) — 9^o « Bailler le *lievre* par l'oreille, » tromper, attraper : « Me bailla gentiment le *lievre* « par l'oreille. » (Regn. Sat. X, p. 75.) — 10^o « Vous « n'avez point mangé de *lievre*, car vous failes trop « laide mine. » (Recreat. de Devis amoureux, p. 55.) — 11^o « En petit buisson on trouve grand *lievre*. » (Cotgrave.)

Lievrier. Lévrier :

Couardement et trop acourdis
Est mon las cuers comme *lievrie* couards
Qui pour amer est tout bruis et artz. [Desch. f. 187 a.]

Liewe. [1^o *Liewe* : « Et dura la cace plus d'une « grosse *liewe*. » (Froiss. V, 17.) — 2^o *Liewe* : « Si « en raporterent, en mains d'espasse que de deux « *liewes*, certaines nouvelles. » (Id. VI, 430.)]

Liffreloffre. Jargon allemand; Allemand ou Suisse qui le parle : « Rabelais appelle *Liffreloffres* « les Alemans et les Suisses parcequ'il semble « quand ils parlent qu'ils ne disent autre chose que « Liffre Loffre. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 44.)

Lige. Lige. Il est toujours employé pour épithète d'homme, de seigneur, de vassal, de fief, d'hommage, de relief, de foi, d'estage, de ville, de garde, etc. : « Ce mot est François et tres ancien, je ne l'ay « néanmoins trouvé dans aucun titre plus ancien « que dans une charte du roy Philippes de l'an 1076, « rapportée dans la Chronique de S. Jean des Vignes « de Soissons. » — « L'origine de ce mot *lige* n'est « certaine. Ragueau en son Indice vassallorum, « dit-il, *alli lidi, alli non lidi* et ainsi il tire le mot « *ligius* de *litus* ou *lidus*; néanmoins *liti* et *lidi*, « dans les anciens auteurs ne sont pas vassaux, « ny hommes libres, ny absolument serfs mais « d'une condition non du tout libre, qui diffaire « néanmoins de la servitude ordinaire. » — « M. Cujas et autres ont estimé *feudum ligium*, « *esse ledum*, du mot *lendis, fidelis*, mais il y a « grande difference entre l'un et l'autre. La ligeité « est une marque de soumission en consequence « d'un fief et les leudes ne sont autres que sujets. » — « D'autres dont j'estime l'opinion plus probable « ont estimé *feudum ligium dictum quod acrivus* « *liget et vehementius* (Rat. in. consuet. pictav. « art. 17), parce que l'hommage *lige* lie plus étroite- « ment le vassal a des actions et devoirs plus grands « que l'hommage simple. » (Ass. de Jérus. p. 255, 256, notes.) — [1^o Seigneur à qui l'on doit l'hommage (voir ce mot) lige : « E lur amis e lur *liges* « seignurs. » (Rol. v. 2421.)] — [2^o Vassal qui doit l'hommage lige; ses devoirs sont énumérés dans Rou, v. 4468 et suiv. : « Tu deiz, dit li messaiges, « ton seignor enorer; Ses homs es, e li deiz fei e « amor porter, E s'onor e sa vie e ses membres « s'aver, Ne li deiz al busuaing ne faillir ne falsier, « Tu es siz *liges* homs, tu ne l' voit avoer. » — « Mes sires li rois vous semont et ajourne a Paris « sa citei d'hui en quarante jours pour faire droit « et penre droit par voz pers de ce qu'il vous saura « demander comme son homme *lige*. » (Mén. de Reims, § 248.) — « Nous reconnoissons (dit le roi « d'Angleterre, duc de Guyenne) par les presentes « lettres, que ledit hommage que nous feismes « à Amiens au roy de France, combien que nous le « foissions par paroles generales, est, et doit estre « entendu *lige*, et que nous devons foi et loyauté « porter. » (Froiss. de Sauvage, liv. I, ch. 25.)] — On disait au figuré : « Cele que j'ai de cuer fait *lige* « hommage. » (Couci, XIX.)] — [3^o Vassal *semi- « lige*, « celui qui tenait une terre lige en arrière- « fief : « Jou Robiers castelains de Bapaumes, sires « de Biamnés, sui hons *semi-liges* à l'abbé et à « l'église de saint Aubiert de Cambrai, dou fief de « Ramincourt et d'Aussimont, c'on tient de mi et « ke jou en ai fait bien et loiaument hommage. » (Ch. de 1272, dans D. C. IV, 108^e.)]

Ligeauté. [Etat d'homme lige : « S'il est vassal « de plusieurs conseigneurs à cause d'un mesme « fief, il n'est homme *lige* de pas un separement, « attendu que la *ligeauté* ne souffre pas de division. » (Bodin, République, I, 9.)]

Ligé, Ligé. 1^o Homme lige.

Guillaumes ses fius li ainsnés
Fu d'Engleterre couronnés,
Et Robiers ot la duceé
De Normandie en *ligé*. (Mousk. f. 465.)

2^o Droit de lige, droit de relief : « Celuy possédant « fief lige, ayant mis teste à chevet par maladie, « ne pourra vendre, transporter ou autrement alie- « ner ses cheval et armes affectez au *droit de lige* « au prejudice du seigneur, en cas que de la dite « maladie la mort s'ensuive. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 426.)

Ligeité. [Services d'homme lige : « Par tele « condicion, que ge et mi hoir en serons si home « lige devant tous homes, Sauves les *ligeitez* que « je dois à l'evesque de Langres. » (Ch. de Jean de Vergy, an. 1273.)]

Ligement. Sans réserve, à la manière d'un homme lige : « Ensi mi doins *ligement*. » (Poët. av. 1300, III, f. 1193.) — Voir LIEGEMENT.

Ligence. « Il y a trois formes de tenures nobles, « la premiere est appellée *lige* ou *ligence*, qui est « quand le vassal tient prochement et ligement du « seigneur. La tenue lige ou en *ligence* est ordinaire « en tous fiefs laquelle de sa nature emporte obeis- « sance du vassal, foy, hommage et chambellenage. » (Cout. de Bret. C. G. t. II, p. 774.)

Ligesse. L'hommage que l'homme lige rend à son seigneur. « Les homes liges li firent les hom- « mages et *ligesses* que chascun devoit. » (Assise de Jerusalem, préf. p. 3.)

Liget. [Même sens, au Cart. d'Apremont, f. 25^b, an. 1348 : « Li hoirs et estanchies doudit fief a « refuseit et debatit à delivrier *liget* pour le cause « doudit fiés. »]

Ligierement. A la manière d'une tenure lige : « Il commande que les causes plaidoyées et mises « au conseil soient tantost conseilliés, celi mesme « jour, ou lendemain au plus tard, ear les arrests « en seront faiz plus *ligierement* et plus certaine- « ment. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 677.)

Ligiereté. Fidélité digne d'un homme lige : « Justice, saigesse, charité, loyauté, verité, humi- « lité, force, esperance. *ligiereté* et autres verlus « semblables appartiennent a chevalier quant a « l'ame. » (Ordre de cheveraterie, fol. 5.)

Lignade, s. f. Provision de bois. « Y est toutes « fois vers ceste croupe dextre la plus belle fon- « taine du monde et autour une bien grande forest. « Vos chormes y pourront faire aiguade et *lignade*. » (Rabelais, t. IV, p. 279.)

1. **Lignage.** « Devoir de *lignage*. » Droit sur le bois apporté à Rennes, en Bretagne. (Colgr.)

2. **Lignage.** [Ensemble de personnes appartenant à la même lignée : « Li arcevesques sist un jor « à son mangier; Sis seneschaus li vint la novele « nuncier, Que li reis ont tut fait sun *lignage* es- « seillier. » (Th. de Cantorbery, f. 64.) — « Et avint « un jour que chevalier de son *lignage* aloient au « tournoiement, et passoiert par devant la porte

« de Clerevaus. » (Mén. de Reims, § 136.) — « La
 « reine de Sicile dit le roy de France à que je suis
 « de lignage. » (Froiss. II, p. 55.) — « Prier quel-
 « qu'un par ou sur lignage, » lui demander quelque
 « grâce en faveur de la parenté qu'on a avec lui.
 « Sire roy je vous prie ou nom d'amour et par
 « lignage, que me donnez et accordez un don. »
 (Froiss. I, p. 327.) Dans l'Hist. du duc de Bourbon,
 p. 167, le duc de Berry prie le duc de Bourbon sur
 lignage de se charger d'une commission. — [Ex-
 pression : « De grand, de haut lignage, de lignage, »
 d'une grande famille : « Mont fut de haut lignage, »
 « Berte, Ce vous pleviss. » (Berte, c. 30.) — « La
 « ville de Liege estoit distinguée en gens de lignage,
 « chevaliers grands et petits. Les gens de lignage
 « estoient les gentilshommes. » (Le P. Menestrier,
 de la Chevalerie, 106.) — « Il y avoit.... de grandes
 « divisions questions et raneues entre des plus
 « grands lignages d'icelle ville. » (Math. de Coucy,
 Hist. de Charles VII, p. 682.) — « Homme de grand
 « lignage. » (Strap. t. I, préf., p. 2.)

Lignager, adj. et s. Parent en ligne collatérale.
 « Les parents et lignagers des évesques et autres
 « gens d'église seculiers, leur succedent. » (Cout.
 de Paris, C. G. t. I, p. 8.)

1. Ligne. [1° Elendue en longueur, sans lar-
 geur ni épaisseur : « Se tu vels trover la mesure
 « d'une ligne droite. » (Comput, f. 16.)] — 2° Ligne
 d'écriture :

Qui près de moi se vorroit traire,
 Un beau conte m'orroit retraire
 Dont je me sui molt entremis
 Qu'autresi l'ai en rime mis,
 Come il avint trestot à ligner. (Fabl. de S. G. f. 80 e.)

3° Rime : « Item, il doit user à son champ royal
 « de ligne feminine et puis masculine ou de mascu-
 « line et puis feminine. » (Fabri, art de réthor. II,
 f. 50^a.) — 4° Vers. Parlant de Pierre de Cloet ou de
 Saint Cloud, ancien poëte françois : « Il a écrit en
 « vers françois la vie et le testament d'Alexandre
 « le Grand, lesquels vers s'appellent de longue
 « ligne; et maintenant on appelle des vers de douze
 « syllabes, vers alexandrins, à cause que la vie du
 « dit Alexandre a esté composée en ce genre de
 « carmes, selon que temoigne Geoffroy Thory de
 « Bourges en son livre intitulé le Champ-Fleury. »
 (La Croix du Maine, Biblioth. p. 414.) — 5° Engin
 de pêche. « Nul ne doit pescher a filetz, trez et
 « ligne à plomb, ou autres engins defendus es
 « eaües des seigneurs ayants justice et droiet de
 « pescherie en icelles, à peine de soixante sols pari-
 « sis envers le seigneur à qui appartient l'eaüe,
 « pour chacune fois. » (Cout. d'Amiens, C. G. t. I,
 p. 603.) — « Ligne du long, hameurs, hameçons. »
 (Ordonnance portant règlement pour la pesche des
 poissons de rivieres; Ord. I, p. 792.) — 6° Lignée :
 « Je suis d'aussi bon lieu comme demoiselle ou
 « bourgeoise qui y fut. Je m'en raporte à ceux qui
 « savent les lignes. » (Les XV Joyes du mariage,
 p. 18.) — Par suite on a dit « monnoyers par ou de
 « droite ligne, » descendant de monnoyers privi-
 légiés. (Ord. des duës de Bret. f. 229^a.) — « Biens

« meubles ne tiennent costé ne ligne : à scavoir, ne
 « suivent estoc, costé, ny ligne. » (Cotgrave.) —
 [« L'umble supplication des povres parens et amis
 « de ligne de Jehan de Compiengne. » (JJ. 196,
 p. 252, an. 1442.)] — 7° Ligne, douzième partie d'un
 pouce : « Toutes les maisons, les estables et basti-
 « mens qui sont sur un bien donné à bail loyal, si
 « elles luy sont livrées ainsi, le fermier doit les
 « entretenir de même pendant son bail et les delais-
 « ser aussi de même lors de sa sortie, scavoir la
 « couverture de paille epaisse d'un pied et un
 « pouce, de ligne, et ainsi suivant jusques au feste. »
 (Cout. d'Alost, N. C. G. I, p. 1120.) — Expressions :
 1° « Bois de ligne » (Cotgrave), bois dont les fibres
 sont en long. — 2° « Mettre en ligne de compte, »
 faire état d'une chose, la compter. (Oudin, Cur. fr.)
 — 3° « A ligne dorée bordure dorée. »

Quand je voi vestir
 Son cors et cointir l'acesmée
 Qui fait obscurir
 Autres enveillir
 Entor li, si l'a Dex orcé
 A ligne dorée
 Au monde esbahir. (Poës. av. 1300, t. I, p. 73.)

4° « Ligne de quite, » ligne de compte prise pour
 le jugement lui-même.

Ligne de quite l'en appelle
 Droit rompant tenchon de querelle,
 Com l'en dit, par droit est finée
 La tenchon et quite gardée. (Cout. de Norm. f. 23^a.)

5° « Regner en ligne et en espace, » c'est-à-dire
 en long et en large; E. Deschamps nous montre
 qu'il a étudié la géométrie :

... N'est pas adroit jugier
 Entre les hommes qui ont face
 A congnoistre ont les oeulx derrier,
 Car veulent qui raison pace,
 Homme congnoistre qui bien face
 Ne laisse : folie a le port
 Et regne en ligne et en espace. (Desch. f. 444 e.)

6° « Se tenir en ligne et en espace, » se maintenir.
 Ne soy tenir en ligne ou en espace. (Desch. f. 322^b.)

7° « Tenir vérité à la ligne, » garder, comme on
 lit dans Boucicaut, IV, p. 8, la ligne et balance du
 droil.

2. Ligne. [Petit vaisseau de mer : « El tant
 « couru sus le sabelon que il vint jusques à ung
 « ligne, ung vaissiel qui sien estoit. » (Froiss. IV,
 73.) Comparez lin et linges. Le mot répond au pro-
 vençal *ling*, *lenh*, et à l'italien *legno*, navire; l'éty-
 mologie doit être le latin *lignum*.]

Lignée. [Lignée : « Saül, cui Deus eslit, pur ço
 « que deu guerpi, E il e sa lignée e sa mesun
 « peri. » (Thom. de Cantorbery, 74.)]

Ligner, Lignier. [1° Aligner : « Nous avons
 « aisement de herber à la main et au sarpillon.....
 « excepté de la bonde assise ou ploit dou chemin,
 « qui va de Bucy au dessous de Muiremont, lignant
 « de bonde en bonde au travers des champs à une
 « bonde assise à un buisson. » (Cart. de S. Vincent
 de Laon, an. 1343.)] — 2° Tracer :

Fille, vous estes de grand bien,
Et issue de grant lignie;
Ce doit mieulx estre en vous lignie
La parole du souverain roy
Qu'en nul aultre de men dre arroi. (Froiss. poës. 43.)

Lignere. [Terre semée en lin, au gloss. 7692, sous *Linctum*.]

Ligneul, Lignel. [Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers : « Cote oi d'un riche vert « de gans, Cousue à lignel, tout entour. » (Rose, v. 567.) — « S'il avoit poissé du ligneul aussi faisoit « ce singe. » (Desper. 21^e conte.)]

Ligu. [Lignage. Roland mourant se souvient : « De dulce France, des humes de son lign. » (Rol. v. 2379.)]

Lignée. [Race, lignée : « Qui fu fille de roy et « est descendue de royale lignie. » (Froiss. II, 62.)] — On lit dans une ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume : « Avons recueilly et « recueillons, receu et recevons touz les diz Juifs « et Juivfes de quelque estat ou condition qu'il « soient avec leur lignie et famille. » (Ordon. t. III, p. 468.) — Dans le passage suivant, Deschamps joue sur la ressemblance de *lignée* et de *lignum* :

... Le mary ne se vueille meffaire,
Car chascun d'eux doit garder le loyen
De marier, afin qu'à Dieu puist plaier.
Lors leur venront tout avoir terrien,
Et si verront leur lignie et merien
Vivre et regner au monde sanz diffame. (Desch. f. 436^e.)

Lignier. [1^o Bourrée, fagots : « Lequel Dinal « dist à Pierre Boisserie qu'il avoit fait bruler cer-
« lain lignier de bois qu'il avoit mis en un mons-
« seau. » (JJ. 179, p. 328, an. 1448.) — 2^o Provision
de bois : « Item chascun home de la dite eglise de
« Beauvais qui a cheval doit une coarvée au pre-
« vost pour amener son lignier. » (JJ. 56, p. 137,
an. 1306.)]

Lignolet. [Peut-être sabot : « Au lignolet le
« veus cauchier Et neuve robe li ballier. » (Gulle-
ville, Pèlerinage.)]

Lignuis. [Graine de lin : « Un sac plein de
« lignuis ou de semence de lin. » (JJ. 171, p. 402,
an. 1420.)]

Ligote. [Courroie intérieure du bouclier : « Et
« jert mon escu frot environ la ligote Et mon han-
« bert deront aussi comme vieilz cole. » (Gulleville,
dans Du Cange, t. IV, fol. 116^b.)]

Ligue. [« Ces vieilles luges d'Allemagne qu'on
« appelle Suysses. » (Comm. V, 1.)]

Liguer. Unir à soi : « Ayant ligué avec lui la
« republique de Venise. » (Bass. Mém. IV, 199.)

Ligueur. « Troubles non seulement de catho-
« lique à huguenot, mais de catholique à catholique,
« sous mots de faction, malheureusement controu-
« vez de ligueur, politique, maheustre. » (Pasq.
Rech. liv. I, p. 809.)

Lije. Esclave, au figuré.

Amors quant vos m'avez mis

Lije en vostre prison

Miez ameroie estre ocis

Que j'eusse reancon. (Poët. av. 1300, t. I, p. 137.)

Lilial, adj. Semé de fleurs de lis. On lit dans Sicile, Blason des couleurs, 5^a : « L'escu de France « aux fleurs de lys ou lilial. »

Liligere, adj. Planté de lis : « Me semble que
« après Oclavien, qui en nostre art prospere doibz
« obtenir le pris au verger liligere. » (Molinet, à la
suite de Cretin, p. 267.)

Limace. [Mollusque : « La limace jete son cors
« De l'escalope toute fors Par le biau tems ; mais
« par la pluie, Rentre enz, quand ele lui ennuie. »
(Ruteb. Vie S^{te} Elis. p. 215.)]

Limaçon, Limasson. [1^o Mollusque : « Sire
« Tardis li limaçons. » (Ren. v. 40103.) — 2^o Trompe
en forme de coquille de limaçon ; Bâif (p. 192^b) a
dû du mariage de Marie Stuart :

Que l'Ocean qui bat le rivage d'Ecosse,
Soit calme celebrant cette royale nosse,
Que les Tritons joiex dans leurs creux limassons
En l'honneur de leurs roys entonnent des chansons.

3^o Manœuvre militaire : « Ce que je requiers que
« nostre bataillon face, ne me semble point si mal
« aisé à pratiquer, veu que les soldats nouveaux à
« qui on apprend des limaçons bot bien davantage
« de tours et retours pour leur plaisir. » (Discours
polit. et milit. de la Noue, p. 388.)

Limaçonner. Donner forme de limaçon. (Cot.)

Limande. [1^o Poisson : « Limandes sont tavel-
« lées de jaune ou roux par le dos. » (Ménag. II,
f. 4.) — 2^o Pièce de bois de sciage carrée en long et
plate : « Il s'en va après le levrier sans faire grand
« bruit, avec une grosse limande carrée en sa
« main. » (Desper. 20^e conte.)]

Limaingnon, Lincignon, Lemignon.
Lumignon, au propre et au figuré :

Car il (à la chandelle) doit par raison

Avoir cire et limignon,

Et ou chief met on le fu. (Poës. av. 1300, t. I, p. 252)

Limbes. Lieu où ont été les patriarches en attendant la rédemption, et où vont les âmes des enfans morts sans baptême. Il est encore en usage. (Voÿ. E. Desch. f. 402^a, et Cretin, p. 155.)

Lime. [1^o Outil d'acier : « Nus ne puet faire
« rivel, se il n'est limé à lime. » (Liv. des Métiers,
f. 167.) — « Archer ne doit estre sans lime et doit
« toujours faire agus les fers de ses saïelles. »
(Modus, fol. 55^b.) — 2^o Remords : « Adès dure la
« lime, adès dure li vers Qui mort la conscience du
« lonc et du travers. » (Jean de Meung, Testam.
1557.) — 3^o Pénitence :

Si vait bien ains au monstier ;

Iuec font lor afflictions

O larmes et o oraisons,

Et si demeurent tresqu'à prime

Tout maintement ceste sainte lime

Que de Dieu sont enlumînées. (Parton. f. 153^a.)

Expressions : 1^o Mettre lime en quelqu'un, «
l'engager à quelque chose.

Madame, Blanchandin li beaus,

S'une de mes filles velt prendre

Volentiers en ferai mon gendre,

Se par doner et par prometre

En i poote lime metre,

Je li metroie volentiers
Et si auroit de mes deniers
Et mon tresor et ma richece. (Blanchand. f. 180 b.)

2° « Traiter la *lime*, » polir un ouvrage d'esprit, des vers. L'auteur, qui jusqu'ici a écrit en petits vers, dit qu'il va écrire en vers de douze syllabes :

Tresqu'or ai si traitie la lime
Que chascun couplés à sa rime ;
Or la vos tenrons par lous vers ;
Si vos deviserons par mers ;
L'œuvre en est costueuse et plus fort. (Parton. f. 168 c.)

3° « *Lime* sourde, » qui ne fait pas de bruit, au propre. (Le Jouvencel, 41 a.) — 4° « *Lime* sourde, » sournois, au figuré : « La veez vous là, la *lime* « sourde, Qui pense plus qu'elle ne dit. Souventes « fois s'esbat et rit. » (Ch. d'Orléans, 29^e rondel.)

Limechon. [Mèche de chandelle, dans D. C. sous *Lichinus*.]

Limeçon. Limaçon. Terme d'injure. L'auteur dit que l'argent fait tout.

Avoir fait bien par S. Fiacre,
Tresorier et arcediaque
D'un crapoulet, d'un *limeçon*
Qui ne set lire une leçon. (S^{te} Léoc. S. G. f. 28 a.)

« Aussitot vient à Pasques *limeçon*, » tous les hommes sont égaux devant la sainte table, devant Dieu.

Moult se vantoit li cerfs d'estre legiers,
Et de courir dix lieues d'une alaine ;
Et li cngliers se vantoit d'estre fiers,
Et la brebis se louoit par sa laine...
L'ermine aussi d'avoir biau pelicon
A donc respont en sa coquille à ciaux :
Aussi tost vient à Pasques *limeçon*. (Desch. f. 237 a.)

Limeignon. Lumignon, aux Ord. I, p. 513, an. 1312.]

Limer. [Ronger, persécuter : « Molt a le cuer « et triste et noir ; Sor son cors a mis molt fort « lime ; Car sa pensée ki li *lime* Le cuer et ret par « là dedans. » (Barlaam et Josaphat, p. 29.) — « Et « la mere vient d'autre part Qui m'assaut et lai- « denge et *lime*, Come femme qui tousjours rime. » (Vies des pères, Du Cange, t. IV, fol. 117 b.)]

Limier. Voir LIEMER. Oudin a dit au figuré « gros *limier*, *limier* d'attache, » pour gros lourdaud.

Limiere. Féminin du précédent. « Ayez regard « et maniere ferme comme une *limiere* qui est « beste qui regarde devant soi sans tourner la teste « çà et là. » (Le chevalier de la Tour, Instruc. à ses filles, fol. 6 a.)

Limignon. [Mèche d'une chandelle : « Qui veut « faire chandelle, l'en doit avant faire secher ou « feu tres bien le *limignon*. » (Mén. t. II, p. 5.)]

Limiteur. Qui limite. (Cotgrave.)

Limitation. [Province : « Toutes les marces et « *limitations* de Bretagne. » (Froiss. III, 419.)]

Limiteur. Qui limite. (Cotgrave.)

Limoges (esmail de). [Voir glossaire des Emaux de de Laborde, p. 281 à 283. Email en fusion, appliqué sur le cuivre doré, et non sur un métal précieuse. Il ne faut pas confondre ces émaux avec

la porcelaine de Limoges : « Item l'an 1317, le 11^e « jour de juillet, envoya monsieur Hugues d'An- « geron au roy, par Quiart de Pontoise, un chan- « frain doré à teste de liepars, de l'œuvre de *Limoges*, « à deux crestes, du commandement le roy, pour « envoyer au roy d'Armenie. » (Ch. des Comptes, an. 1317.) — « Item je lais huit cens livres pour « faire deux lombes hautes et levées de l'œuvre de « *Limoges*, l'une pour moy et l'autre pour Blanche « d'Avanor, ma chere compaignie. » (JJ. 63, p. 229, an. 1327.) — « Crucetix de *Limoges*. » (Poët. av. 1300, IV, 1652, éd. xvi^e siècle.) — Au xv^e siècle, les figures furent estampées et repoussées sur un fonds d'azur émaillé qui faisait ressortir les reliefs.]

Limoges (coq, poule). Faisan. [« Le sup- « pliant et Jehan Baudelot dirent qu'ils iroient veoir « dedens le bois des sires du lieu de Sorel, se l'on « y trouveroit aucuns qui chassaissent aux *coq* « *limoges*, autrement nommez faisans. » (JJ. 184, p. 189, an. 1451.)] — « Autre chose est des oyes et « canars sauvages et des *poules limoges*. Car tous- « jours puisqu'ils peuvent eschapper de leur garde, « ils retourant à leur nature franche et commune, « et sont à celui qui depuis et plustost les pourroit « prendre. » (Bout. Som. rur. p. 252.)

1. **Limon.** [Boue : « Sa bouche est pleine de « sanc et de *limon*. » (Ronsiev. p. 100.)]

2. **Limon.** [Timon d'une voiture : « Icellyuy « varlet se ferma une corde au col, en maniere « d'une vercolle pour soutenir le *limon* du dit « demi char. » (JJ. 192, p. 53, an. 1460.)] — « Se « mettre en *limon*. » expression obscène. (Des Accords, Escr. dijon. p. 16 b.)

3. **Limon.** Pierre ou pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier : « En cas de debat de refection d'heritages pour la « retenue d'iceux entre les proprietaires ou via- « geres quand oeuvre y eschief, l'heritier et pro- « prietaire est tenu livrer à ses despens, seuilles, « esteaux et gros poteaux, entretoises, tous gitai- « res, pennes, colonnes, poutres et braccions, baux « montans, ventrieres, surchevrons, *limons* de « *montées*..... et toutes icelles estoifes livrer sur le « lieu, aux despens desdits heritiers et proprietai- « res. » (Cout. de Bouay, X. C. G. t. IV, p. 989.)

Limonnier. [Cheval qu'on met au limon : « Une « charrete a fet apareillier ; D'un auferant fist « Guibore *limonnier*. » (Bat. d'Aleschans, v. 4988.)] « Cerfs *limonniers*, » cerfs représentés trainant des chars. (Cotgrave.)

Limonneur. Même sens.

Mieux vaudroit servir les massons,
Ou bien estre chien à veneur
De charrette ou de *limonneur*
Qu'obeir à tels diablasons. (Devis amour. p. 48.)

Limousin. « L'entend encore mieux que la « pluspart des *presbres* de *Limousin* ne font leur « *Dominus vobiscum*. » (Discours polit. et milit. de la Noue, p. 219.)

1. **Lin.** [Plante textile : « L'arunde fu de grant

« saveir; Bien s'aperçut ke par le *lin* Seront oisel
« mis à lur fin. » (Marie, fable 18.)]

Une pucele qui est bele
Un jor portoit en ses braz bele
Et cresson cuilli en fontaine,
Moillée en fu de ci en laine
Parmi la chemise de *ling*. [*Fabl. de S. Germ. f. 49^e.*]

2. Lin. [Sorte de vaisseau (voir LIGNE) : « Et se
« bouterent en un *lin* en mer. » (Froiss. VII, 102.)
— « Il entra en un vaisiel que on appelle un *lin*. »
(Id. VII, 117.) — « Un vaisiel que on appelle *lin*,
« qui va par mer de tous vens et sans peril. » (Id.
IX, 58.) — On lit dans le troubadour Pierre Cardin-
nal : « Si cum val mais grans naus en mar, Que *lings*
« ni sagecia (saïque). »]

J'ay en vaisseaulx en galées, en *lins*
Esié sur mer. . . . [*Besch. f. 256^e.*]

3. Lin. Lignée. Parlant de Guillaume le Bastard :
Par conseil de sa baronnie
Prist une feme de *haut lin*
En Flandres, fille Bauvain,
Niece Robert le roy de France. [*Rou, p. 252.*]

Linage. [1^o Généalogie : « Pour mieux esclair-
« chir ceste noble matère et ouvrir la declaration
« des *linaiges*. » (Froissart, II, 20.) — 2^o Parents :
« Ensi chei messires flues de si haut si bas et tous
« ses *linaiges* ossi. » (Id. t. 87.) — 3^o Haut rang :
« Uns fétis escuyers et de *linage*. » (Id. II, 406.)]

Linagié. [Bien apparenté : « Robers d'Artois,
« qui estoit li uns des plus haus barons de France,
« le mieus *linagier* et estrais des royaus. » (Froiss.
t. II, p. 305.)]

Linagier. « Le *linagier* c'est le parent qui est
« de la line, souche et estoc, dont est l'heritage
« vendu. » (Laur. gloss. du Dr. fr. sous le mot *Line*.)

Linceus, Lincheus. [1^o Draps de lit : « Mil
« besanz d'or pour *linceus* et pour couvertours à
« couvrir les malades de laienz. » (Mén. de Reims,
§ 207.) — « Ne coute, ne coussin, *linceul* ne oreil-
« ler. » (Berle, coup. 38.) — « Si approche le temps
« d'aller coucher ; on ne peut avoir *linceux* frats,
« pour les clefs qui sont pendues, ni oreillers, ni
« fins couvrechefs ; si faut qu'ils couchent en *lin-
« ceux* communs. » (Les 15 Joyes du mariage, 98.)
— « Frere Jean.... emporta la couverte, le matelas
« et aussi les deux *linceulx*. » (Rab. t. V, f. 66.) —
2^o Courtepointe : « Inselement a fait faire son lit, Cil
« qui le list quatre coultes i mist : *Linceuls* de soie et
« as flors de samis. » (Ogier.) — 3^o Linceul : « Et en
« son liet le jetta et la fut il ensevely entre deux
« *linceux* sans s'esveiller bien deux jours après. »
(Cent nouvelles.)]

Lineaments. Traits : « Quelques autres de vos
« amis.... vous reconnerent mais plustot à la pa-
« rolle qu'aux *lineaments* du visage. » (Mém. de
Sully, t. I, p. 340.)

Lineature. 1^o Traits de peinture :

Le peintre dans son tableau
Trace la *lineature* ;
Puis avec le pinceau
L'enrichist de sa peinture. [*J. Tahur. p. 51.*]

2^o Traits de sculpture :

. . . . Admirant la structure
De ce pillier de marbre et sa *lineature*. [*Durand, p. 138.*]

3^o « *Lineature* des mains. » (Cotgr.) Traits, lignes
de la main que consultent les diseurs de bonne
aventure.

Liner. [Recouvrir de lin : « Les chemises *linées*
« et pyocés estoient sèches. » (Froiss. XV, 88.) —
« .xxi. aunes de toile cirée pour *liner* les coffres
« des chapelles. » (N. Comptes de l'Argent, p. 34.)]

Linfars. Nom donné à des Allemands d'un can-
ton au-delà du Rhin armés contre les François en
1387 et 1388. Parlant de la guerre que Charles VI
porta dans le pays de Gueldre, en 1388 : « Quand
« les François approcherent les bandes et limita-
« tions d'Allemagne, si chevaucherent ensemble
« et commencerent a loger vagement car bien trois
« cens lances de *linfars*, Allemands d'outre le Rin
« s'estoyent cueillis et amassés ensemble ; et vous
« dy que ce sont les plus grans pillars et robeurs
« de tout le monde. » (Froiss. liv. III, p. 343.)

[*Linfar* parait représenter l'allemand *lauffahrer*,
vagabond.]

Lingance. Lingence pris au figuré pour autorité
absolue :

Dame par vostre franchise,
Faites moi alegance
Tele K'en vostre *lingance*
Puisse tant manoir
Que mercis me puist valoir. [*Vatic. n^o 1490, f. 97^a.*]

1. Linge. Délicé, mince, délicat : « Sa personne
« estoit et fut toujours *linge* et menue. » (Saintré,
p. 3.) — Parlant d'un cheval : « S'il a hautes han-
« ches et *linges*. » (Médecine des chevaux, p. 15.)

2. Linge. Lige, fidèle :

De ses douls yeux que j'en ay
Le cuer ravi d'amour vray
Si fermement
Que ja ne l'oubliray
Aincouz tous *linges* seray. [*Besch. f. 191.*]

3. Linge, ulj. [De toile : « De chiers *linges*
« dras. » (Th. de Cantorb. 102.) — « Si n'ent plus
« de retour que it's'enfai en purs ses *linges* draps. »
(Froiss. t. VII, 463.)] — « Il se depouilla jusqu'aux
« draps *linges*. » (Perec. III, f. 137^d.) — Le comte
de Flandres exige que les Gantois révoltés « soient
« tous nus en leurs *linges* robes. » (Froiss., liv. II,
page 177.) — [*Substantif*. Linge, étoffe de lin, par
opposition à *lange*, étoffe de laine : « Il puet estre
« frepier et vendre et acheter... peleterie viez et
« nueve et freperie viez et nueve, *linge* ou lange
« viez ou nueve. » (Liv. des Mét. 202.)] — [« Pour
« deux grands coffres de bois, couvers de cuir.....
« pour mettre et porter le *linge* de relais et la vais-
« selle d'or et d'argent de madame la royne. »
(N. Comptes de l'Arg. p. 180.)]

4. Linge. [Navire, comme lin et ligne : « Chil
« *linges* va contre marée. (Froiss. IV, 73.)]

Linganeü. [Aminci : « Il avoit usé et usoit de
« fausses et malvaises monnoies, *linganeües* et
« contrefaites. » (Jl. 75, p. 532, an. 1346.)]

Lingement. D'une manière serrée, *lingé* : « Si est cy bonne exemple comment on ne se doit pas « si jolivement ne si *lingement* vestir, pour soy « greslir et faire le beau corps. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 59^a.)

Linget. Un peu linge, fluet :

Pour ce qu'il est *linget* et flou. [Villon, p. 55.]

Lingot. [« Dix *lingoz* d'or, grans et petiz, pesans « ensemble .xv. mars .i. once. »] Preuves des ducs de Bourgogne, n° 2996, an. 1467.]

Lingotiere. Moule pour couler les lingots. (Colgrave.)

Linier. [Marchand de lin : « Quiconques est « *liniers* à Paris, il peut et doit vendre seulement « en gros et par poignées, par pesiaus. » (Livre des Mét. p. 144.)]

Linier. [Métier de marchand de lin : « Cin- « quieme rang, qui sont les petits mestiers : *linieres*, « chanvriers, maistres d'escrime. » (Edit d'avril 1587.) — « Mestre et gardes jurés dou mestier de « *linieres*. » (Sent. de 1319.)]

Liniment. Adoucissement : « Ce sont les conso- « lations, ce sont les *linimens* des extremes dou- « leurs. » (Montaigne, III, 85.)

Linon. [Toile de lin très fine : « Ne voit-on pas « la jeunesse de ce temps porter le *linon* empesé « au colet et au poignet, bien que le corps de la « chemise soit de grosse toile et pouvre. » (D'Aub. Cout. II, 6.)]

Linot, Linotte. Oiseau gris, au bec conique, dont le chant est très agréable :

On estes vous, chants de *linottes*,
De chardonnerets ou serins,
Qui chantés de si pluisans notes.

Sous les treilles de nos jardins ? (Coquill. Mon. du puits.)

[« De tes chansons sois plus esmerveillé Qu'à « écouter en la verte campagne Au frais matin le « *linot* esveillé. » (Marot.) — « *Linotte coiffée*, « fille de mauvaise vie. (Quin.)]

Linsieux. [Peignoirs : « Une paire de *linsieux* « de toilette, l'un de .v. toilles de large et de « .vi. aulnes de long... » (Ducs de Bourg. Preuv. II, n° 2943, an. 1467.)]

Lintel. [Seuil d'une porte : « Quant vos devez « issir de l'uis, Ançois que vous ailliez avant, De « vostre pié destre devant Peles trois croiz sur le « *lintel*. » (Ren. v. 7663.)]

Lintier. [Même sens : « Com l'abbé Jehan venist « a Rome pour visiter les *lintiers* des apostres. » (ms. S. Vict. 28, f. 67^b.)]

Linuise. [Graine de lin, en Picardie ; Du Cange, sous *Linusa*.]

Linumple, s. m. Linumple (La Fontaine, Songe de Vaux) ; ancien nom du linon : « Sur ses cheveux « pendants sur ses espauls, avoit un *linumple* de « fine toile de Hollande fimbrié de riche orfaverie. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 6.)

Liois. Liais, pierre de liais :

Desor la porte a une tor
Qui .ii. toises a entor,
Et .vii. toises a de hall,
Cele ne crient engiug n'asalt ;
De *liois* est blanc com ivoire
Menu taillie de vert trifoire.

[Parton. f. 127^a.]

« Il descouvrit une fontaine bien pierrée d'un « *liez* blanc comme neige. » (Dom Florés de Grece, folio 100^a.)

Lion. [1° Animal. Voir LEUX : « Gil Loueys « (Louis VIII) fu preuz et hardiz et combatanz, et « ot cuer de *lion*. » (Mén. de Reims, § 76.) — « Et « fu acomplie la prophecie que on dit que Mellins « avoit dile ; car il dist que li dous *lions* de France « mourroit à Monpensier. Et voirement estoit il li « dous *lions*, et estoit hardiz outre mesure, ne « n'aferoit pas à roi que il feist les hardement que « il faisoit. » (Id. § 335.) — Eustache Deschamps continue les habitudes du sur siècle et désigne par le nom de lion le duc de Bourgogne (fol. 107^a) et le comte de Flandres (f. 389^a).] — 2° Lion héraldique : « Il fiert Gerin en l'escu à lion. » (Ronsiev. 76.) — « Qui n'a armes preune *lyon*. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 560.) Proverbe venu de l'emploi fréquent du lion en armoirie.] — 3° Monnaie : « Les *lions d'or* « succederent aux escus d'or le 14 novembre 1338. « Cette monnoye fut ainsi nommée à cause du *lyon* « qui est sous les pieds du roy. Un ancien manus- « crit qui paroit être du temps du roy Charles VI, « dit que ce *lion* represente le roy d'Angleterre sur « qui Philippe de Valois avoit eu l'avantage lorsqu'il « voulut luy disputer la couronne de France. Il « n'est pas tout-à-fait hors d'apparence que le roy « d'Angleterre soit designé par ce *lion* puisque sur « la plupart des monnoyes que ce prince fit faire « en Guyenne, cet animal y est representé. Cette « monnoye des *lions d'or* finit le 14 juin 1339. « (Le Blanc, sur les Monnoies, p. 242.) — On lit dans les Ord. t. II, p. 250, « que le *lion* valoit en 1346, « quatorze sols. » — [« Le suppliant requist à icel- « lui Saunier qu'il voulsist lui prester... cent escus. « tant en *lyons* de moderez saluz, nobles et rides. » (JJ. 189, p. 34, an. 1455.) C'était aussi le nom d'une monnaie d'or des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne.] — Expressions, remarques : [1° Les rois de France avaient une ménagerie de lions dans leur palais : « A Guillaume Signier, garde des *lyons* « du roy N. S. pour deniers à lui paieiz, qui deutz « lui estoient, tant à cause de ses gaiges, comme « pour la garde et gouvernement d'iceulx *lyons*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 255.)] — 2° « Batre le « chien devant le *lion*, près du lion. » Reprocher au faible la faute commise par le puissant et sous les yeux de ce dernier :

Batz pres du *lion* le chien :

Ainsi le dois contenir. (A. Chartier, l'Esper. p. 360.)

3° « Coudre à la peau de *lyon*, si elle ne suffit, la « peau du renard » (Sagesse de Charron, p. 398 ; Colgrave), joindre la ruse à la force. — 4° « *Lyon* « en parolles, est la brebis en euvres. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 199.) — 5° « Il n'y eut jamais

« bon marché de peaux de *lyons*. » (Colgrave.) — 6° [« A l'ongle on connaît le *lion*. » (Le Roux de Lincy, I, p. 479.)] — 7° [« Vin de *lyon* » (Colgrave), qui rend furieux et querelleur.]

Lioncel. Lionceau, on l'employait comme le lion en armoiries :

Un roy des Sarrazins, felon
Haubert ot et heaumé à pomel,
Et s'ot escu à lioncel
Et ot la bone espée cainte
Et sa lance fut d'azur pointe. (Blanch. f. 181 c.)

« Vin fait bien le *lioncel*, » ce vin rend furieux et querelleur. (Voir vin de LYON) :

Cil vins fait bien le lioncel :
Il est ou d'Auxerre ou François
Buvez vos donc buvez ançois. (Cortois, f. 83 c.)

Lionime. [Voir LEONIME : « Et eils qui ne set en sa rime Qu'est consonnant ou *lionime*. » (Guiart.)] — [« De conter un conte par rime U consonnant « u *lionime*. » (Chrestien de Troye, dans les Chron. anglo-norm. III, 39.)]

Lioral. [Pot de vin : « La cour condamne ledit « André à rendre et paier audit Abbé (de la Chaize « Dieu) tant qu'il sera habitant et faisant feu et lieu « audit lieu de Roschet et fera aucunes nopces, six « *liorals* ou potz de vin à la mesure dudit lieu. » (Reg. du parlement de Toulouse, 10 juin 1458, B. N. anc. 9879^o.)]

Liozel. [Mot relatif à la fabrication du suif : « Quiconques seroit trouvez saien fondant, faisant « *liozel* dedans la ville, ou cusant char demurie, « paieroit cinq sols. » (Constit. de Toul, an. 1297.)]

Lippe, s. Grosse lèvre (voir LOÛVE) :

Les cheuveux roux et le teinct tout haslé
La *lippe* enflée et le sein avallé. (J. du Bellay, 442.)

[« Son visage embrunchié tenoit Lez le cors ; « moult li avenoit La chiere qu'il fet et la *lippe*. » (Ren. v. 29199.)] — *Expression* : « Faire la *lippe*, » faire la moue : « Iceellui Mulot par maniere de des- « rision commença à faire la *lippe* ou la moe aux « supplians. » (Jl. 189, p. 174, an. 1457.)]

Lippée. [1° Bons morceaux : « Le roy d'Angle- « terre emportoit toujours quelque *lippée* pour sa « part. » (Sat. Mén. p. 160.)] — 2° Gourmandise personnifiée : « L'autre étoit des suivans de madame « *Lipée*. » (Regnier, Sat. X, p. 76.)

Lippour. Gourmand. (Faïeu, p. 24.)

Lippie. Chassie autour des yeux. (Cotgrave.)

Lippitude. Etat chassieux des paupières. (Cotgr.)

Lippu. Qui a de grosses lèvres. (Rob. Est.)

Liquéfacion. [Liquéfaction : « Et est fait sain « de chascun d'euls par *liquefacion*. » (Il. de Mon- « deville, f. 10.)]

Liqueur. [1° Liquide : « Fere garder justement « teles mesures qu'on a usé de lonc tans, soit à « grain, soit en *liqueur*, soit en heritages. » (Beaum. t. XXVI, 43.)] — 2° Alcool : « En buvant vin de grant « *liqueur*. » (Desch. f. 408.)

Liquide. Consonnes liquides : « Et sont les

« dites *liquides*, comme l, m, n, r, qui font la « syllabe brieve. » (Desch. f. 396^b.)

Lire. « Veez en ci la chartre, comandez qu'on la « *lise*. » (Saxons, coupl. 23.) — « Li evesques lut la « letre et l'espondi au conte à conseil. » (Mén. de Reims, § 73.) — Au participe, on avait la forme intensive *liz* au lieu de *lèiz* : « Quand l'evangile fu « *liz*. » (Blanchand. f. 492.) Le présent de l'infinifit « était pris substantivement.

. . . Jones homs, je vous prie
Qu'un rommanc me prestés pour lire,
Bien vées, ne le vous fault dire,
Que je m'i esbas volentiers ;
Car *lives* est uns douls mestiers,
Quiconques le fait par plaisirance. (Froiss. poës. 96^b.)

Expression : « Autant vaut celui qui chasse et « rien ne prend, comme celui qui *lit* et rien n'en- « tend. » (Cotgrave.)

Liripipié. Chaperonné. (Colgrave.)

Liripipion. Chaperon. « Rabelais attribue à un « docteur Aleman nommé Lupolde ou Leopold, un « trait qui explique tous les mystères de science « et de piété renfermez dans la forme et dans toutes « les parties de l'ancien chaperon doctoral ou *liri- « pipion* sorbonique, appelé de la sorte du flaman « *liere-pype* comme qui diroit une sorte de musette « qui descend de la tête sur les epaules. » (Le Du- « chat, sur Rabelais, t. II, p. 78.)

Liron. [Loir, lérot : « Aux *lirons* et limaçons « cachez en terre ou dans leurs creux, le dormir « sert au lieu de mangaille. » (Pasq. Lett. t. III, p. 656.)] — « Pastez de venaison, d'alouettes, de « *lirons*. » (Rabelais, t. IV, p. 251.) — « *Liron* de « pain » (Cotgrave), quignon de pain.

Lis. [Cette fleur a servi de bonne heure pour les figures et les comparaisons : « Dame, mer vi le clair « vis et la face, Ou rose et *lis* florissent chascun « jour. » (Couci, XI.) — « Vermeille ert comme « rose, blanche com flor de *lis*. » (Berle, c. 30.)] — *Expressions* : 1° « *Estre des fleurs de lis*, » être de la famille royale : « Le roi de Navarre haranguant « le peuple de Paris dit qu'il aimoit moult le « royaume de France, et qu'il y estoit bien tenu, « car il estoit des *fleurs de lis* de tous costés. » (Chr. de S. Denis, t. II, f. 250.) — 2° « Bel oncle de « Berry, nous ne voulons pas que vous nous eloi- « gnez notre cousine votre fille des *fleurs de lis*. » (Froiss. éd. Buchon, III, IV, 34.) — De là le nom de *sires des fleurs de lis* donné aux oncles de Charles VI.

Lisable, adj. Lisible.

Et là dessus ecy termes mordans
D'un trait *lisable* a tous les regardans. (Cl. Marot, 67.)

Lisarde. [Lézard : « *Lisardes* sont de trois « manieres : unes grans et une petite. » (Brunetto Latini, *Treisor*, p. 194.)]

Venimeuse est la queue de *lisarde*
Pour son venin qu'elle y va tapissant. (Desch. 279^c.)

Lisart. Aimant à lire.

Un homme ne peult bien escrire
S'il n'est quelque peu bon *lisart*. (Cl. Marot, 122.)

Lisce. [Lice, chienne ; au figuré, femme de

mauvaise vie : « Filz de *lisce*. » (Jl. 84, p. 181, an. 1354.)]

Liseur. Lecteur. Le jeune sire de Laval Guy 14^e du nom, écrivain, au sujet de la pucelle d'Orléans, à ses mères et aïeules, finit sa lettre par ces mots : « Et pour le *liseur* de ces présentes que nous sa-
« luons. » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 897.) Je conclus de là que la simplicité de ces temps étoit telle que les dames les plus qualifiées ne savaient pas lire. — [Le Ménagier de Paris et les Instructions du chevalier la Tour-Landry contredisaient cette dernière appréciation.]

Lisier. Laie, petite allée dans une forêt : « Le
« mort bois est comme aulnes, genets, espines et
« autres bois ne portans fruits, autrement dit
« blanc bois ; et se doit regler tellement que l'usa-
« gier ne le prenne à son choix indifferement par
« tous ans, par *lisiers* qui se marqueront, et es-
« quelles après qu'elles seront abatus on ne pourra
« couper qu'après certaine quantité d'années pro-
« pres à la recure du bois selon la fertilité, ou
« sterilité du lieu. » (C. de Lorraine, C. G. II, 1074.)

Lisière. [1^o Bord d'une étoffe dans le sens de la chaîne : « Nus ne puet avoir drap espaulé, c'est à
« savoir drap de quel la chayne ne fust aussi bone
« au milieu come aus *lisieres*, que il ne soit en
« vinst sols d'amende. » (Liv. des Mét. p. 121.)] —
2^o Rime : « Nota qu'en lay et virelay on trouve bien
« souvent sept lignes de une ou plusieurs *lisieres*
« interposées ; et plus oultre je n'en ay point veu. »
(Fabri, Art. de Rhétor. II, fol. 18^b.) — Expression :
« Il est des *lisieres* pires que le drap, » c'est-à-dire
des frontières qui sont aussi pleines de défauts
comme le pays même. (Oudin.)

Lisir. Loisir. [Infinitif de *licere*, devenu *licère*.]
« Le roy dou royaume se il avoit *lisir* assembloit
« en Acre le patriarche... et faisoit enquerre à plu-
« siors sages gens..... les usages de lors terres. »
(Assises de Jerusalem, p. 14.)

Lisproz. [En anglais *leechs prouws*, lé de proue :
« Pur le vent as trez coillir fuint les *lisproz* avant
« tenir E bien fermer as ralingues. » (Wace, Brut.)]

Lisse. [Tonneau, à Liège : « Une tonne de
« harens, que on appelle *lisse*. » (D. C. sous *Lissa*,
an. 1208.)]

Lisseur. [Ouvrier qui lisse une étoffe. (Jl. 176,
p. 370, an. 1445.)]

Lissoire. Outil pour lisser. (Oudin.)

Lissure. Action de polir. (Cotgrave.)

Liste. [1^o Listel, moule carré et unie : « On-
« ques mais por une pucele Ne fu faite tombe tant
« bele ; De riches *listes* est listée, De bons esmaus
« avironnée. » (Romancero, p. 59.) — « Garderent
« autour de la sale bien trois estages de hault sur
« une *liste* de pierre, sur quy la vossure seoit. »
(Percef. I, f. 87.) — 2^o Enclos formé de tringles ; le
mot a encore ce sens dans les constructions navales :
« Si aucuns font enclos, ils doivent tout clore
« entierement de *liste*. » (Cout. Gén. I, f. 697.)]

Listé. [Bordé de *listes* (voir le précédent) :
« Fenestre de marbre *listée*. » (Aubry, p. 159^a.) —
« Tombe de rices *listes listée*. » (Flóre et Blanchef.
v. 651.) — On bordait de listels les boucliers : « Son
« escu devant soi, qui fu à or *listés*. » (Chanson
d'Antioche.) On brodait de même les robes : « Robe
« d'or *listée*. » (Aubry, p. 159^a.)]

Listre. Ecolâtre, dans les chapitres : « Les
« doyen, chanoines et chapitre Sainet Estienne
« d'Auxere comparans par maistre François de la
« Barre, doyen, Edme Theveun chantre, Estienne
« le Muel penilicrier, Charle Grillet archidiaque,
« Germain de Charmoy, Nicole David *listre*. » (Cout.
Gén. I, 213 ; voy. Le Bouf, Hist. civ. d'Auxerre, 471.)

Lit. [1^o Petit lit pour la sieste : « Quand nous
« estions privéement leans, il (S. Louis) s'assoit
« aus piés de son *lit*. » (Joinv.) — 2^o Grand lit pour
la nuit : « Se parti de la chambre au plus coïement
« qu'elle pot, et vint au *lit* dou roi qui dormoit. »
(Mén. de Reims, § 8.) — « Li *lis* as dames et as de-
« moiselles, et lor robe à cascun jor, deffendants
« nous qu'on les prenque en nule maniere. »
(Beaum. LIV, 7.) — « Si en voloit ele porter se plus
« bele robe à parer et son plus bel *lit* furni. » (Id.
XIII, 21.) — Voir aux Nouv. Comptes de l'Argent.,
p. 29, les pièces d'étoffes qui servent à dresser un
« paveillon en guise de chambre, à tendre sus le *lit*
« de ma ditte dame (la reine). » — 3^o Mariage : « Les
« enfans de divers *liets*, entre tous, gentils hom-
« mes, annoblis et roturiers partageront par testes
« également les successions de leurs peres et meres,
« sans distinction aucune des *liets* et nocces d'ou
« ils sont issus, si doneques par convention de
« mariage il n'y a traicté au contraire. » (C. G. I, II,
p. 1081.) — 4^o Terme de meunier : « Le meunier
« est tenu rendre la farine de rez à comble outre
« le droit de mouture et tenir le *liet* et cercle de
« ses moulins à rond. » (Cout. du pays de la Marche,
C. G. I, II, p. 518.) — [Expressions : 1^o « Demi *lit*, »
compagnon de lit : « Et tant estoit en la grace de la
« reine du pays, qu'ele estoit son *demil lit*, les nuits
« que la dite reine point ne couchoit avec le roi. »
(Louis XI, 27^o nouvelle.) — 2^o « *Lit* mortel, » lit de
mort : « Laquelle defunte estant en son *lit mortel*
« et recordant son tort, pardonna audit suppliant
« plusieurs fois sa mort. » (Jl. 151, p. 247, an.
1396.) — 3^o « *Lit* de justice, » audience solennelle
du parlement, à laquelle présidait le roi, assisté des
hauts personnages de l'Etat et des grands officiers
de la couronne ; en voici l'origine d'après Des-
champs (Miroir du Mariage, p. 120) : « Fut établi
« qu'en remembrance de ce miracle et celle pais
« (des barons et de la reine Blanche qui leur pré-
« senta Louis IX enfant), Seroit le *lit* à tousjours
« mais, En tous lieux où les roys seroient, Pour
« jugement et que tendroient De France la saintte
« couronne, Fail, et pour ce encore on l'ordonne
« Et l'appell'on *lit* de justice Qui est à remembrer
« propice, Toutefois que roys proprement Doit
« venir en son parlement Ou qu'il siet pour justice
« ailleurs. » — 4^o « *Liet* de carreaux » fait dans

une église pour le baptême d'un prince. Voyez la manière dont ils étoient construits dans les Monumens de la cour, ms. p. 42. — 5^e « *Liets brisez,* » terme de coutumes qui signifie mariages dissous. « En cas de *liets brisez* et mariages divers entre « gentils hommes, les fils excluront les filles des « successions de leurs peres ou meres communs « en apportionnant icelles de ce que leur doit estre « donné pour leur dot. » (Cout. de Lorraine, C. G. t. II, p. 1681.) — 6^e « *Liet entier* et *liet defaill.* » Terme de coutume qui signifie mariage subsistant et mariage fini par la mort d'un des conjointes. « Homme marié non ayant enfans, ne pourra ven- « dre les siens ne main fermes venant du costé de « sa femme plus avant que durant le *liet entier.* « mais prestement le *liet defaill* et l'homme ven- « deur mort, iceux siens et main-fermes, retourne- « ront à la femme, si vivante est, ou à ses hoirs. » (Cout. de Hainaut, C. G. t. I, p. 803.)

Litargie. [Léthargie : « Estourdy, etony et « comme en *litargie.* » (A. Chart. l'Espér. ou Consol. des trois vœux)]

Litel. [Litelau : « Que li maistres n'aient ne por- « tent aulne, verge ne mesure sur les draps de « ville, se le seing de la ville de Reims que on diet « le *litel* n'y est. » (Varin, Arch. de Reims, t. I, 2^e partie, p. 1074, an. 1292.)]

Litature. Connaissances. « Ordonnons que « tous les notaires que par nous seront créez et « constituez sous nostre autorité et jurisdiction, « seront tout premier examinez par nostre juge « majeur et d'appeaux sur la suffisance et *litature* « d'iceux, etc. » (Cout. de Bueil, N. C. G. II, 424.)

Literon. [Petit lit, dans Froiss. X, 37.]

Litiere. [1^o Lit de paille ou de fourrage pour les animaux, au propre et au figuré : « Puis esta- « blerent les cevaux ; Moult les firent bien aaisier « Et de *litiere* et de mangier. » (Fl. et Bl. 1430.) — « A son tinel fist de Turs tel *lietiere*, Que sus la « terre cuert li sans com riviere. » (Bat. d'Ales- « chans, v. 6293.)] — 2^o Lit : « *Litiere* d'estrain. » (Froissart, liv. III, p. 135.)

De bon duvet faictes vostre *litiere.* {Desch. f. 234^a.}

3^o [Lit couvert placé sur un bancard : « m. drapz « adurez à fleurs de lis d'or, dont l'en couvri la « *litiere* à ma dite dame Ysabian. » (N. Comptes de l'Arg. p. 6.) — Voir au Glossaire des Emaux de De Laborde, la description d'une litiere (p. 366.)] — « Et furent mis en *litiere*, et furent apportei jus- « ques Monpensier, un fort chastel le roi, et ne « porent avant aler. » (Mém. de Reims, § 174.) — Les bancards étoient portés par des chevaux plutôt que par des hommes : « Blanchelleur la royne ont « en *litiere* mis Entre deux palefrois. » (Berte, coupl. 99.) — « Virent venir une *lietiere chevau- « cheresse* que deux chevaux portioient sur quoy « ung chevalier qui bien sembloit navré estoit, et le « suyvoient deux escuyers. » (Perf. IV, f. 113^b.) — *Expressions* : [1^o « Estre sus la *litiere*, » être ma- lade au lit : « Li rois Robers d'Escoce se tenoit à

« Haudebouch sus la *litiere*, car il estoit si alains « de la grosse maladie que il ne pooit mais cevau- « chier. » (Froiss. II, 113.)] — 2^o « Batre la *litiere*, » demeurer dans l'écurie. (Oud.) — 3^o « Faire *litiere* « de son sang pour quelqu'un, » verser son sang pour quelqu'un. « Si la tranquillité et affection que « je soulaite à vostre esprit, sire, se pouvoit pro- « curer et racheter de mon sang, je ferois gloire de « le repandre pour un si noble sujet ; j'en *ferois lit- « tiere*, comme j'ay fait à toutes les occasions pour « le service de vostre majesté. » (Mém. de Villeroy, V, p. 144.) — 4^o « Faire *litiere* de quelque chose, » la profaner, en faire peu de cas. (Cotgr.) — 5^o « Mettre « à la *lietiere* » (Cotgr.), ruiner.

Litige. Contestation en justice : « *Litige* si est « quand aucun vend chose dont contend et plaïd « soit pendant, que les cleres appellent *vice de* « *litige.* » (Bout. Som. rur. p. 389.) — *Expression* : « *Action de vice de litige* comme qui vendroit au- « cune chose qui seroit en proces pendant ; ce ne « se peut ne doit vendre et si vendue estoit, si la « conviendroit-il ramener au premier estat ; et « seroit tenu le vendeur de l'amender au seigneur « d'autant que le pris monteroit et celui qui l'ache- « teroit, si il le seavoit perdroit son argent et seroit « le marché nul. » (Bout. Som. rur. p. 454.)

Litiger. Etre en procès. (Cotgrave.)

Litiscostestation. [Voir Ord. VII, p. 766, an. 1367.] — « *Litiscostestation* est nier la demande « de partie par un ny pour toutes defences ; et « pour-ce l'appelle *litiscostestation* ; qui litiscos- « teste par general ny, sur toute la demande, ny ne « quierit declinatoire ny dilatoir e autre que peremp- « toire, que nier purement la demande qu'on luy « fait pour toutes defences, car devant ce ny, n'est « le juge seigneur de la cause que par-devant luy « est litiscostestée et devant ce peuvent estre les « fins declinatoires proposées ; mais depuis *litis- « costestation*, nulle ne doit ne peut estre propo- « sée. » (Bout. Som. rur. p. 123.)

Litiscostester. v. Plaidier, contester, être en procès. « Quand un tiens detempteur d'aucun heri- « tage, est poursuivi pour raison d'aucune rente « dont est chargé ledit heritage qui luy a esté « vendu sans la charge de la dite rente et dont il « n'avoit eue cognoissance paravant ladite pour- « suite, après qu'il a sommé son garant, ou celui « qui luy a vendu et promis garantir ledit heri- « tage, lequel luy defaist de garantir, ledit tiens « detempteur ainsi poursuivi, paravant *litiscostes- « ter*, peut renoncer audit heritage. » (Cout. de Paris, C. G. t. I, p. 4.)

Litispendance. Temps pendant lequel un pro- cès est pendant en justice : « Le dit bailli a offert « de faire apparoir promptement que pour raison « de ce il y a appellation et *litispendance* en la « dite cour de parlement, dès cinquante deux ans. » (Cout. Gén. t. I, p. 560.)

Litteral. [Selon le texte : « On doit expliquer la

« dite loi à l'entente de la fin, et non pas au sens
« *litteral* ou sentence textuelle. » (Monstrel. I, 39.)

Litteraire, *adj.* Littéral, fondé sur des lettres, des titres. « Firent escrire la dite loi comme de nos
« jours a esté observé pour reformer et rediger en
« preuve *litteraire* les coutumes de France. »
(Du Tillet, Rec. des R. de Fr. p. 11.)

Litteril. Jubé, ambons. Parlant du doge de Venise qui, avec plusieurs des siens, s'engage pour les croisades et reçoit la croix après la messe: « Avala li *litteril*, et alla devant l'autel, et se mist à
« genoïlz mult plorant et li li couisierent la croiz
« en un grant chapel de coton. » (Villeh. p. 26.)

Litre, *s. f.* Litre, bande noire tendue aux obsèques. Les seigneurs, patrons, fondateurs ou les seigneurs hauts justiciers ont droit de faire peindre les écussons de leurs armes sur une bande noire en forme d'un lé de velours, autour des églises qu'ils ont fondées, ou qui sont de leur seigneurie; et cela tant par dedans que par dehors: « Le seigneur
« chastellain est fondé d'avoir preeminance, avant
« ses vassaux, es églises estans en et de sa chastel-
« lenie; comme d'avoir et tenir *littres* en ses armes
« et timbres au dedans et dehors desdites églises et
« peut prohiber et defendre qu'autres ses vassaux
« ne mettent *littres* ne armoiries esdites églises, au
« prejudice de sa preeminance. » (Cout. de Tours, C. G. t. II, p. 4.)

Liu. [Lieu: « Ja en tanz *lius* les avum nus por-
« tées. » (Roland, v. 1464.)]

Lieu. [Lieu: « Einz qu'il oussent .iiii. *lies*
« siglet. » (Roland, v. 688.) — « Et l'ateindrent une
« *liuc* en sus de la vile et l'aresterent. » (Mén. de Reims, § 220.)]

Liuée. [Même sens: « De demie *liuée* ne dist ne
« o ne non. » (Saxons, 14.)]

Livvesche. [Livèche, ache, plante ombellifère: « Foir deit-on o une beche La racine de la *livves-
« che*. » (Ms. S. Jean.)]

Livains. Levain. (S. Bern. Serm. fr. p. 18.)

Livraire. [Librairie, bibliothèque: « A Saint
« Maart, el biau *livraire*, Truis un bel livre dont
« biau traire Vous voel encore bele matere. » (Mir. de Coinci.)]

Livraison. [1° Don d'une *livrée*, de vêtements: « A ceux qui voudront promit terres, Si Angleterre
« peut conquerre. A plusieurs promit *livraisons*
« Riches soudoiers et bons dons. » (Rom. de Rou. — 2° Provisions délivrées par jour: « Et furent cil
« dedenz si à pou de viande que il n'avoient que
« douze feves, le jour, de *livraison*. » (Mén. de Reims, § 261.)]

1. Livre. [On trouve aussi les formes *libre*, *libvre*. 1° Réunion de feuillets manuscrits ou imprimés: « Marsiles fait porter un *livre* avant. » (Rol. v. 610.) — « Les bons *livres* font les bons clers. » (Gerson, Hist. litt. de la France, XXIV, 283.)]

« Ou j'arderaï tous les *livres* que j'ay,
« Qui ont traité de vertus et de vices.
« Ou en brief temps le jugement je verray
« Des grans menteurs qui tiennent les offices. (Desch. 289.)
Tost en haït et *livres* et estude
Et se accointa de jouteurs et piqueurs. (Faisfeu, p. 24.)

2° [Registre, cahier de notes: « De pluisurs autres
« choses unt entr'els desputé, Dont un ne m'a
« encore accointié n'acerté, Ne tut ne puet pas estre
« en mum *livre* noté. » (Thom. de Cantorbrie, 114.) — 3° Evangile: « A desenor muert a bon droit Qui
« n'aime *livre* ne ne croit. » (Renard, v. 39.)] —
« Saintes reliques, calices, sanctuaires, *livres*. »
(Ord. III, p. 477.) — « Apres qu'il eut pris de luy
« serment sur le *livre*. » (J. Chartier, Hist. de Ch. VII, p. 310.) — « Serment sur le *livre* et sur la
« croix. » (Id. p. 238.) — *Expressions et remarques*: [1° Voir aux Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 61-65, l'inventaire des « *livres* de chappelle,
« roumans et autres *livres* » de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin. Nous voyons que ces livres accompagnaient Isabeau de Bavière dans ses voyages (p. 179): « Un coffre de bois..... pour
« mettre et porter en chariot les *livres* et romans
« de la roïne. » — 2° « Un petit *livre* pour ennuil-
« ler, » cérémonie pour l'extrême-onction. (Nouv. Compt. p. 231.) — 3° Des tableaux avaient forme de livres: « Un grans tableaux d'argent, en fagon
« d'un *livre*, esmaillé par dehors de l'annunciation
« Nostre Dame d'une part, et de l'autre Nostre
« Dame et S. Joseph et la représentation de deux
« evesques agenouillez, et par dedans esmaillié d'un
« crucifiement et de Nostre Seigneur qui est en
« l'etache et en chacun des dits tableaux a dix
« reliquaires, un garny, pesant cinq marcz, sept
« onces et demye. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.) — 4° « *Livre* contrefait, » bloc de bois ayant forme de livre: « Un *livre* contrefait d'une pièce de bois
« paincte, en semblance d'un livre, ou il n'a nulles
« feuilles, ne rien escript, couvert de veluiau blanc,
« à deux fermanz d'argent dorez. » (Inv. de Jean de Berry, an. 1416.) — 5° « *Livre* faint, » boîte ayant forme de livre: « Ung faint *livre* couvert de
« velours violet, à deux fermietz d'argent dorez
« aux armes de madame, à trois escailles, une petite
« boete d'argent et .v. pinceaux garniz d'argent
« dedans ledit livre. Le tout servant pour le passe
« temps de madame à paindre. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1520.) — 6° « Celui qui porte le
« *livre*, » souffleur, celui qui porte l'original de la pièce dans les représentations des mystères. (Hist. du Th. fr. II, p. 526.) — 7° « *Livre* à personnages
(Colgr.) » dialogue.

2. Livre. [Unité de poids variant de 380 à 552 grammes; à Paris, elle se divisait en 16 onces; à Lyon, elle n'en valait que 12. De là cette expression figurée dans Blonde et Jehan, v. 2494: « Pesée
« m'est à la grant *livre* Mesaventure et mes-
« echeance. » — On appelait *livre soutive*, celle qui servait à peser les aromates et les médicaments: « Nous abatons et ostons du tout la *livre soutive*,
« et ordenons et commandons que sur paine de

« corps et d'avoir, nul ne vende à celle *livre sou-*
live, ne à autre livre ou pois, par lesquels tous
 « baras et decevances peussent estre faits, comme
 « ont esté faits par cette *livre soulive*, fors que
 « phisiciens et surgiens tant seulement, et en cas
 « et non autres où il en auroient à faire par leur
 « médicinées et sirurgieés, estimées et ajustées par
 « les escriptures anciennes au pois de cette *livre*
 « *soutive*. » [Ord. 1, p. 512, an. 1312.] — Colgrave
 relève: 1° « *Livre* d'Anvers, » 16 onces. — 2° « *Livre*
 « des apothecaires, » 12 onces. — 3° « *Livre* d'Es-
 « paigne, » 14 onces. — 4° « *Livre* des espiciers, »
 12 onces. — 5° « *Livre* de Florence et de Gennes, »
 12 onces. — 6° « *Livre* de grosserie, » 24 onces. —
 7° « *Livre* de Lyon, » 15 onces. — 8° « *Livre* mar-
 « chande, » 15, 16, 18 onces, selon les lieux. —
 9° « *Livre* des mareschaux, » 12 onces. — 10° « *Livre*
 « medicinale, » 12 onces. — 11° « *Livre* de Milan
 « ou de la Soye, » 12 onces. — 12° « *Livre* de gros
 « poids, » 26 onces. — 13° « *Livre* du petit poids, »
 12 onces. — 14° « *Livre* royale, » ordinairement
 16 onces.

3. *Livre*. [Monnaie de compte, qui valut d'a-
 bord un poids d'argent d'une livre et fut réduite
 avec le cours du temps : « Mielz en valt l'or que ne
 « funt cinc ceenz *livres*. » (Rol. v. 516.) — « Car teiz
 « a un denier en sa boree qui n'a pas cinq *livres*. »
 (Ruteb. I, 257.)] — On distinguait: 1° « *Livre* bre-
 « tonne. » La *livre tournois* estoit de 20 sous; la
livre bretonne estoit plus forte de 5 sols et plus;
 en sorte que 10 *livres tournois* ne valaient que 8
livres 6 sous 8 deniers de Bretagne. (Gloss. de
 l'Hist. de Bret.) Voy. Colgr.; Morice, Hist. de Bret.
 préf. p. ix. — 2° « *Livre* barrois (Colgr.) » vaut 14
 sous tournois. — 3° « *Livre* bourdelois (Colgr.), »
 12 sous 1/2. — 4° « *Livre* de carolus. » (N. C. G. 1,
 p. 864.) — 5° « *Livre* de coronat. » (Id. II, p. 1243.)
 — 6° « *Livre* de gros. » (Id. I, p. 848.) — 7° « *Livre*
 « mansais (Colgr.), » 4 sous sterlings. — 8° « *Livre*
 « parisais (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cotgr.), » 20
 sous parisais ou 25 sous tournois. [Voir l'étude sur
 la monnaie parisais de M. de Barthélemy, dans les
 Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris, t. II.] —
 9° « *Livre* ternois. » (Pérad, Hist. de Bourgogne,
 p. 513, an. 1266.) Elle valait 36 deniers de moins
 que la *livre* parisais. — 10° « *Livres* de Viannois ou
 « Viennois, » pour livres en monnoie de Vienne.
 Du Bouchet. Gén. de Coligny, p. 63, tit. de 1246.)
 — [Consulter sur la livre et la monnaie en général :
 1° Le Blanc, Traité des Monnaies; 2° de Wailly,
 Variations de la livre tournois (Acad. des Inscr.
 t. XXI); 3° Germain, Mém. sur les anciennes mon-
 naies de Montpellier et de Melgueil.]

4. *Livre*. C'est une *livre* de rente en terre ou
 autant de terre qu'il en faut pour faire une livre de
 rente. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — On distinguait la
 « *livre* de meubles, » en biens meubles, de la livre
 en héritage, en biens immobiliers. (Duchesne, Gén.
 de Châtillon, p. 401, an. 1231.)

1. *Livrée*. [1° Vêtements qu'un seigneur, un
 prince, un roi, faisait délivrer aux membres de sa

famille et de sa maison. Suivant Chantreau Le
 Fèvre, de l'Origine des Fiefs : p. 148, les *livrées*,
 dans les maisons des princes, étoient ce qu'on avoit
 appelé plus anciennement *parale*. — Le mot de
robe est mis pour celui de *livrée*, et ces deux mots
 signifioient la même chose à cet égard. On voit,
 par divers monuments de la Chambre des Comptes,
 que les *livrées*, c'est-à-dire les habits que nos rois
 donnoient aux grandes fêtes à plusieurs seigneurs
 officiers de leur maison et à d'autres commensaux,
 sont appelées tantôt du nom de *livrées*, tantôt de
 celui de *robes*. (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 222.) —
 De là l'expression « *il est des robes du roy*, » des
 robes de tel seigneur, expression encore usuelle
 en Italie : « *Sono della roba del ambassatore*. »
 C'est là une dépense régulièrement inscrite aux
 Comptes de l'Argenterie. Ainsi, dans celui d'El.
 de La Fontaine (1351), des *livrées* sont faites à Noël
 et l'Assomption (my aoust) : « Le dit argentier n'a rien
 « delivré ausdits jeunes enfans de France, excepté
 « pour messeigneurs Jean et Philippe de France et
 « Loys de Bourbons, les queius furent vestus de
 « *livrée* avec monsieur le dauphin le jour de Noël...
 « Des dras que madame la royne eut pour sa *livrée*
 « de miaoust. »] — « La reyne voulant avoir des
 « vergettes d'or que Saintré avoit données à toutes
 « les dames de sa cour, lui dit, pourquoi il ne la
 « faisoit pas aussi de sa *livrée* comme les autres. »
 (J. de Saintré, p. 208.) — [Ces robes étoient unifor-
 mes; ce qui fait dire à G. de Machault: « gens vestus
 « d'*unité*. » Au xviii^e siècle, on aurait écrit « tout
 « d'une parure. »] — « Feist faire harnois et habil-
 « lemens qu'il devisa à sa plaisirance et où il feist
 « mettre la *livrée* de sa dilé dame. » (Arestu. Amorum,
 p. 366.) — Parant de l'entrée du roi Jean à
 Paris, en 1350 : « Toutes gens de mestier quelcon-
 « que estoient vestus d'une *robbe de livrée*. » (Chron.
 de S. Denis, II, p. 224^b.) — De là les expressions :
 1° « Estre de la *livrée* de quelqu'un, » être de sa
 maison, être son domestique, au propre et au
 figuré. L'auteur parle d'un pourpoint de soie qui
 lui avoit été promis par messire Regnault de Dacy,
 chevalier :

Il sera de vous grans nouvelles

Quant je vestiray vo cotelles :

Sije suis de vostre *livrée*,

Je serai à vous pour jamais.

[Desch. f. 426^a.]

« Estre de la *livrée* de ceux qui n'ont pas le cer-
 « veau bien fait, » être fou. (Bouchet, Serées, I, III,
 p. 248.) — 2° « Changer de *livrée*, » changer de
 parti. (Oudin.) — 3° [« Faire grans *livrées*, » faire
 de grandes dépenses : « Il lenoit grans estas et
 « estoiffet et faisoit grans *livrées* et grans despens. »
 (Froiss. II, 340.) — 4° « Faire *livrées*, » fournir :
 « Dartevelle esleva une sexte de compagnons en
 « Gand que on nommoit les blans capperons et en
 « fist à tous *livrée*. » (Id. II, 424.)] — 5° On a dit
 des blessures : « Qui va à telles noces en remporte
 « bien souvent des *livrées* rouges. » (Mémoires de
 Montluc, t. I, p. 344.)

11° Signe distinctif d'une troupe, d'un ordre :
 « Porloit une petite bannerolle d'ung pié et demy

« en quarré, en quoy estoit la *livrée* de son capi-
« laine. » (Le Jouv. f. 53^a.) — « Le diet seigneur
« meit sus un ordre on *livrée*, que on appelloit le
« camail, ou pendoit un porc epic. » (Jean de S.
Gelsais, Hist. de Louis XII, 25.)

III^o « Troupe ou compagnie portant même livrée :
« Et se traist caseuns à sa *livrée*. » (Froiss. V, 393.)
— « El estoient ja les *livrées* parties pour aler
« assallir. » (VIII, 411.)

IV^o Livraison de nourriture : « *Livrée* des cha-
« noines (Colgr.). » ce qu'on leur donne par jour.
— « Si faictes que ma *livrée* de vin soit doublée. »
(Percef. vol. V, fol. 99.)

Et s'ilz veulent avoir marée

On en fait es halles *livrée*

Pour l'argent trois fois la sepmaine. (Desch. f. 411^a.)

V^o Acte conjugal : « Comme petit a petit *livrée*
« se diminue, ils commencent à rechigner. » (Les
XV Joves du Mariage, p. 106.)

2. *Livrée* de terre. Mesure de terre qui rappor-
« tait un livre de rente [Jean de Condé dit d'En-
« guerrand de Marigny : « Trente mil *livrées* de terre
« Avoit, n plus, au Parisis. »] — *Expressions* :
1^o « *Livres* ou *livrées* de terre à Digenois ou Dijon-
« nois, » pour livres en assiette de terre en monnoie
« de Dijon. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 466, an. 1216.)
— 2^o « *Livrées* de terre à fors, » livres en assiette
« de terre en monnoie forte. (Duchesne, Gén. de Bar-
« le-Duc, an. 1243.) — 3^o « *Livrées* de terre à ternois,
« livres tournois en assiette de terre. (Duchesne,
« Gén. de Chastillon, an. 1246.) — 4^o « *Livrées* a
« Provensiens, » livres en monnoie de Provens. »
(D. Morice, Hist. de Bret. col. 958, tit. de 1254.)

Livreiz. [Lévrier : « Fait son cor panre, acou-
« per les *livreizs*. » (Girard de Viane, v. 3482.)]

Livrement. Action de délivrer, d'investir :
« *Livrement* de terre et de fust Colgr. », sorte
« d'investiture, de saisine, usitée en quelques lieux
« de la France.

Livrer. [1^o Remettre : « Pois li *livrat* le bastun
« e le brief. » (Rol. v. 341.) — 2^o Abandonner en
« liberté une chose : « Les freins ad or lur metent jus
« des testes. *Livrent* lur prez. » (Rol. v. 2491.) —
3^o Nourrir, recevoir sa livrée : « Car li cheval estoit
« foullet et mal *livret* et mal fieret. » (Froiss. II, 157.)
— « *El livroit* leurs garçons par portion bien
« escarcement. » (Id. II, 170.) — 4^o Offrir et engager
« un combat : « *Livrai* lui une mortelle bataille. »
(Rol. v. 658.)]

Et leur *livreray* si grant guerre

Que bouer les feray en terre

Pour la paour qu'ilz averont

D'enlx meismes et s'entrociront. (Desch. f. 468^a.)

[*Expressions* : 1^o « *Livrer* la paix, » donner la
« palène à baiser pendant l'offertoire, après qu'elle
« a été baisée par le célébrant, en prononçant les
« mots : *pax tecum*. Cette cérémonie, établie par
« Innocent I^{er} au v^e siècle, a remplacé le baiser de
« paix que se donnoient mutuellement les fidèles au
« moment de l'offertoire. On faisait en même temps
« une offrande en argent et on se disputait le premier

rang. (Voir sous PAIX, une citation extraite des
Quinze Joves du Mariage.)]

Et quant vient à la *paix livrer*

L'une la prant, l'autre la saiche. (Desch. f. 512^a.)

2^o « *Livrer* le guet, » lui donner l'ordre de par-
« tir et de se rendre à son poste : « Pour ce que
« plusieurs ont esté trouvez faisans faux gués avant
« heure que ledit *guet fest livré*, avous ordonné
« que ledit guet de cheval et de pic se presentera
« en esté a heure de queuvre-feu sonnè à Nostre-
« Dame, et en yver à la nuitier. » (Ord. III, p. 671.)

Livreson. Solde, don d'un chef à ses soldats,
« comme *livraison*. De là, « en avoir assez pour sa
« *livreson*, » en avoir assez pour son argent. Du
« Guesclin ayant porté un coup très rude à un Anglois
« contre qui il avoit jouté, lui dit que « assez il en
« avoit pour sa *livreson*. » H. de Bertr. Du Guescl.
par Ménard, p. 43.)

Livresque, adj. Qui concerne les livres :
« Facheuse suffisance, qu'une suffisance pure
« *livresque*. » (Montaigne, Ess. I, p. 224.)

Livret. [1^o Diminutif de livre : « Item, un petit
« *livret* en englais et en françois presié 5 s. »
(Nouv. Comptes de l'Arg. p. 64.)]

Nobles lecleurs qui fort delectez veoir,

Ne vous fachez de mon petit sçavoir

Qu'ay appliquée en faisant collecture

De ce *livret* dont vous orrez lecture. (Faifeu, p. 11.)

[2^o Tablettes s'ouvrant comme un livre et renfer-
« mant des portraits : « Un *livret* quarré de deux
« grans lapis, enchassés en or emailié, dans lequel
« sont les portraits du roy de France Henry III et
« de la royne sa femme, attaché à une chaîne d'or
« faite de leur chiffre. » (Invent. de Marie Stuart,
1586.) — *Expression* : « Pourvu qu'on saiche le
« grand *livret*, » c'est-à-dire la table de Pythagore.
(De La Roche, Arithmétique.)]

Livrisons. Provisions. Parlant du siège d'Avi-
« guon par Louis VIII :

Li poestas par leur garçons

Leur faisoit porter *livrisons*. (Mouskes, f. 707.)

Livroisons. Provisions journalières données
« aux gens de la *livrée* : « *Livroisons* n'ont ne logis
« qu'en debat Pour deux chevaux ; un chacun estoit
« for comple. » Desch. Ball. des huissiers d'armes.)
— « Fut mis en prison a petite *livroison*, car on ne
« luy donnoit chascun jour que pain et eue tant
« seulement. » (Chr. S. Denis, I, f. 32.) — De même
« au figuré :

Amours m'a pris et mis en sa prison

Tant durement, paour ai ne m'ocie

Que nuit et jour m'envoie *livroison*

Plains et sopirs. (Poët. av. 1300, I, p. 53.)

Livrouer. [Mesure : « Le suppliant print et
« emporta un *livrouer* de froment. » (JJ. 145, p. 198,
an. 1393.)]

Lizart. Lézard : « Le chameleon... est une
« espee de *lizart* tant admirable que Democritus,
« ha fait ung livre entier de sa figure, anatomie,
« vertus et proprietéz. » (Rab. t. IV, p. 9.)

Lize. [Boueux. *Lize* est encore le nom des boues,

des sables mouvants autour du mont S. Michel] : « Icelle terre par sa substance est grasse, forte, « *lize* et dense et retient l'humidité. » (Rabelais, t. III, p. 31.)

Loable. [Louable : « E sor toz li plus esauciez « E sor autres li plus *loables*. » (Chron. des ducs de Norm. v. 7913.)]

Loaule. Même sens, dans S. Bernard, Serm. fr. page 101.

Lobberie. Tromperie :

Helas ! mon cueur a tant ouy
D'eux les parolles
Et leurs grans *lobberies* folles,
Leurs decevans blandices molles. (Al. Chartier, p. 614.)

Lobe. [1° Tromperie. (Chastel de Couci, v. 4606.)
— 2° Raillerie : « Et le tenoient de gengles et de « *lobes*. » (Froiss. XIV, 59.)]

Quoy ! dea, chacun me paist de *lobes*,
Chacun m'emporte mon avoir. (Pathelin, Farce, p. 67.)

Lober. 1° Tromper :

Et vont les poures gens *lobant*
Decevant le monde et robant. (Al. Chart. p. 617.)
Trop set feme d'engin de barat et de lobe ;
Home qui la vell croire, guile, barate et *lobe*
Et petit et petit le barate est desrobe ;
El demande deniers et puis demande robe,
Feme sanblie sensue, un ver qui la gent seime,
Tel i a qui est male, tel i a qui est saine
Quant el trueve a sucer, sachiez, por nule paine,
Ele ne lairoit l'ome devant qu'ele fist plaine.
Chastie-Musart, MS. de S. G. fol. 105, V° col. 3.

[2° Railler : « Je ne die mies che, sachiez, chiers
« sires, pour vous *lober*. » (Froiss. V, 461.)]

Lobeur. s. m. Trompeur : « Mais il ne fut lost
« hardy de plainement dire sa pensée comme font
« les *lobeurs* du temps present, qui sans desserte
« vont baudement aux dames requerer qu'ils soyent
« ayez et de faintises et faulx semblans, pour
« elles decepvoir bien se savent aider. » (Hist. de Boucicaud, p. 30.)

Locataire. [« Le *locataire* doit estre tenu clos
« et convert. » (Loysel, 475.)]

Locatif. [1° *adj.* Mercenaire : « Et le lendemain...
« il le fit tuer... de ses meurtriers affectés et *loca-*
« *tifs*, comme dit est dessus. » (Monstrelet, I, 77.)]
— 2° *subst.* Locataire : « Les *localifs* des maisons
« tant de la ville de Bourges que des autres villes. »
(Const. Gén. II, 329.)

Tous les hommes sont mis ainsi que *locatif* :
Sur cette terre icy, ou Dieu les laisse vivre,
Non afin que le monde ou la chair les envyre,
Mais pour lever au ciel leurs yeux contemplatif.
Ferrin, Poés. p. 71.

Locengnos. [Rossignol, au Gl. 4120, an. 1348.]

Loeret. [Tarière : « Tarrabrum, quod vulgo
« dicitur *loeret*. » (Ch. de 1206, dans Du Cange,
t. VI, f. 511 a.)]

Loche. [1° Poisson du genre cobite : « Vous
« deussiez laisser ester Le debateis de ces cloches ;
« Mieux vos venist pescher aux *loches* Qu'entremetre
« de tel mestier. » (Ren. v. 21646.) — 2° Limace ;

c'est encore son nom en Bretagne : « Il avoit en
« ruelle de son licit un dard, duquel il tuoit des
« *loches* en son jardin. » (D'Aub. Fœn. III, 23.)]

Locher. [1° Etre pendant : « Il leva sus en sole-
« vant, Le pié tant avant dont il cloche, Et la pel
« qui encor li *loche*, Et la jambe et le pié maumis
« Qui el braon fu entrepris. » (Ren. v. 7304.) —
2° Boiter : « Fut affollé d'une jambe messire Mauroy
« de Saint Legier... et en *locha* depuis toute sa vie.
« (Pierre de Fenin, 4417.) — 3° Branler, être près de
« tomber, en parlant d'un fer de cheval ; de là, au
« figuré : « Avoir un fer *lochant*, » avoir un fer qui
« loche, avoir souvent de petites incommodités :

Sitost que viellesse nous prant
Tousjours avons un fer *lochant*,
Tousis faut ouvrir en viez selle. (Desch. f. 252 c.)

Par suite, « il n'y a rien en mon fait qui *loche*. »
il ne me manque rien :

Il n'a rien en mon fait qui *loche*. (Desch. f. 257 a.)

Locque. [Bâton : « Icelui Jehan entra en sa
« chambre print un baston appellé *locque*. » (J.J. 199,
p. 215, an. 1463.) Comparez l'anglais *log*, morceau
de bois, et voyez LOQRE.]

Locucion. Paroles :

Quand l'en me fait quelqu' assignacion
A moi payer est tout le monde lent ;
L'en ne me sort que de *locucion*. (Desch. f. 367.)

Loder. [Approuver : « Qui ce vus *lodet* que cest
« *ladet* degéturn. » (Rol. v. 226.)]

Lodier. Vaurien. (Voir LOUDIER.)

Vous y mentez, par saint Nicaise,
Comme faulx, *lodier* et parjure. (Desch. f. 375 c.)

« *Lodier* lourdaut. — « Homme grossier, vêtu
« à la pânsane d'une chemisette remplie de coton. »
(Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 36.)

Lods et ventes, sont la redevance qu'un seigneur censier « a droit de prendre au feu du pris
« qu'un heritage, estant en sa censive, aura esté
« vendu et ce pour autant qu'il en loue et approuve
« la vendition, pouvant, si bon lui semble ou droict
« de retenue a lieu, retenir à luy ledit heritage pour
« le pris qu'il a esté vendu, et en fruster l'acheteur ;
« et est en vendition de roture, ce qu'en vendition
« de fief est relief quint et requint et le dit-on
« tousjours en pluriel *lods et ventes* et point au
« nombre singulier. » (Nicot.) — [Voir LAODS :
« Afin que aucuns *laods* et vendis n'en fussent
« payez, en racheptant ladite place. » (Lettre de
Charles VIII, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 3^e série,
t. IV, 65.) Le roturier vendant un bien qu'il tenait
en censive payait le droit appelé *lods et ventes*,
deux droits séparés à l'origine, confondus au xiii^es.
On supposait qu'en allant trouver le seigneur à qui
il rendait la saisine, le vendeur lui payait un droit
de vente, et que l'acheteur du fonds payait à son
tour au même seigneur un droit de confirmation
(*lods*, du latin *laudare*). Le tarif des lods et ventes
était variable : Très faible en certaines provinces, il
était à Paris d'un douzième du prix de vente,
ailleurs d'un huitième ou l'un sixième.]

Loedien. Ilyocerite :

Or regardez de ces hermites
Ces loedien, ces ypoerites. [*Trois Maries, p. 275.*]

Loée. [Espace d'une lieue : « D'une loée les
peut-on bien oir. » (Garin, dans D. C. III, 76^e.)]

Loef. [Lof; coin inférieur d'une basse voile :
« Li un se efforcent as windas, Li autre al loef et
al belas. » Brut, Wace.]]

Loeing. Loin : « Plus loeing..... de cinq ou de
six lieues. » (Ord. III, p. 427.)

Loeis. [De louage, de vil prix : « Car chevaliers
estre volra de la main au roi Loeis, Qui n'estoit
mie loeis. » (Blanche et Jehan, v. 4757.)]

Loement. [Consentement : « Iceus de l'ost tri-
ves ont quises Au roi Priian par tel devises, Qu'il
les dona au loement De ses dos fils et de sa jant. »
(Guerre de Troie, dans D. C. III, 43^b.)]

Alez vos en jusqu'à quart jour :
Vos enverrai Blancheflor
Moult richement appareillée
Au loement de ma mesniee. [*Fl. et Blanch. f. 194^b.*]

Loenge. [1^o Gloire, comme le latin *laus* :
« Maint homme en celui jour, S'ala aventurant,
« Pour acquerir honneur et loenge plaisant. » (Du
Guescl. v. 21296.)] — 2^o Louange : « Loenge à Dieu. »
(Ord. III, 505.)] — 3^o Consentement : « On vendra
« vin en la ville (de Bousies) à le loenge ou condi-
« tion préfixe des eskievins ou jurés. » (Ch. de 1177.)

Loenois. [Monnaie de Laon : « Ernouls li
« quens... sis loenois. » (Convention de 1320 entre
l'évêque de Tournai et Philippe-le-Lou.)]

1. Loer. Qui recommande, du latin *laudator*
(S. Bernard, Serm. fr. ms. p. 221, où il traduit *com-
mendator*.)

2. Loer. [Du latin *locare*, mettre en location :
« Les gens le roy leur loerent les estaus pour van-
« dre leurs danrées aussi chiers, si comme l'en
« disoit, comme il purent. » (Joinville, éd. de
1867, 217.)] — « Quiconque loera maison... à folles
« femmes communes, ou les recevra en sa maison,
« il rendra et payera aux establis à ce garder de
« par nous, le loyer de la maison d'un an. » (Ord.
t. I, p. 79.)

3. Loer. [Du latin *laudare*. 1^o Louer : « Tant ne
« l'vus saïne preisier ne loer. » (Roland, v. 532.)] —
2^o Remercier : « Loat son Dieu, ne fist altre res-
« puns. » (Roland, v. 420.)] — « Si en looit Dieu et
« regratioit grandement. » (Froissart, t. II, 59.)] —
3^o Conseiller; c'est le sens dominant du mot : « Ki
« ço vos loet que cest plait degetium. » (Roland,
v. 226.)] — « Ses consaus li loa que il se tenist cois. »
(Mén. de Reims, § 426.)] — « En num Dieu, dame, le
« royaume de France vous loe jou bien de wuidier. »
(Froiss., II, 45.)] — « Aucune fois convient li par
« forche que li bailli ou li prevost facent assesseur,
« si comme quant partie le soucheone par aucune
« regnable cause que il met avant, ou quand li
« bailli ou li prevost sont partie contre cheli à qui
« il a a plaidier, soit en demandant soit en defen-
« dant et se li bailli ou li prevost s'efforcoient de

« demeurer justice en tiex cas et ne voloit fere
« assesseur à la requeste de partie, nous ne loous
« mie à la partie qu'elle voit avant. » (Beaumanoir,
page 14.)

A dame lo quel ne croie
Gens qui trop se vont hastant
D'avoir ce qu'en attendant
Conquiert cil qui de cuer proie. [*P. av. 1300, II, p. 565.*]

4. Loer. [Du latin *licere*. Etre permis : « Item
« au taverne, en sa maison tant seulement loera
« prendre gaige de ce qu'il vendra; mais fors de
« sa maison, ne luy loet pas. » (Statut de 1236, au
Cart. de Commercy.)]

Loerre. [Leurre, appât pour le poisson : « Re-
« tiennent encore la pescherie de la riviere à
« loerre et à tous engins, tant comme l'abbé sera
« en ville. » (Ch. de Langres, 1237; Du Cange sous
Lorra.)]

Loevesiens. [Monnaie de Laon : « Pierre de
« Merlaing deus loevesiens de cens à la St-Remy. »
(Convention de 1320 entre l'évêque de Tournai et
Philippe le Long.)]

Loge. [1^o Baraques, tentes d'un camp : « Et la
« nuit, dou premier somme, issirent fors dou chas-
« tel, et vinrent aus loges des garnisons. » (Mén. de
Reims, § 264.)] — « Il fu adont ordonné que cha-
« cuns se traistist à sa loge pour souper et boire. »
(Froiss. II, 140.)] — 2^o Chambre supérieure d'une
maison : « Chil qui estoient monté en loges et en
« soliers sur ces estroites rues. » (Id. IV, 412.)] —
« Ardent ces loges, il fondent li planchier. » (Raoul
de Cambrai, 60.)] — 3^o Tribunes pour un tournoi :
« Celluy jour firent les deux roys loges dresser
« emmy les prez, où il y avoit fenestres et ap-
« puyaulx aux dames et aux damoiselles; car la
« coustume estoit que les roynes et les haultes
« dames alloient veoir les tournoyemens pour veoir
« les meilleurs chevaliers. » (Lanc. du Lac, II, 82.)
— Expression : « D'oït de loges, qui appartient par
« chacun an à un seigneur, pour les loges que les
« sujets tiennent au dedans de l'enclos du chateau
« pour s'y retirer en temps de guerre. » (Laur.)

Logeis. [Camp, ensemble de loges : « Et si avoit
« là peu de gens qui enissent happes... pour copper
« bois et faire logeis. » (Froiss. II, 147.)]

Loger, Logier. v. [Camper, sous la forme
réfléchie ou neutre : « Et mirent six jourz en venir
« à Damiete, et present port, et se logierent avec
« les autres. » (Mén. de Reims, § 152.)] — 2^o Mar-
rier : « Vous me voulez loger en si bas lieu; par
« quoy, pour abreger, je vous dis que jamais je ne
« prendray mary, si je n'ay un roy comme mes
« autres sœurs. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 268.)] —
Expression : « Estes vous logez à ceste enseigne et
« vieux falras, qui tant ont perdu de consciences. »
(Eutrap. fol. 171.)]

Logete. [Maisonnette : « Or estoit ainsi que il

« avoit une *logele* à mon chevé, par où l'on entroit
« ou moustier. » (Joiny, 254.)]

Logeur. Fourrier : « Ceste façon touchant le
« logis estoit que toutes ses compaignies chacune
« avoit un mestre *logeur*, et ce mestre portoit une
« petite bannerolle, en quoy estoit la livrée de son
« capitaine ; et, incontinent qu'ilz parloient des
« batailles pour prendre le logis, il ne fust ozé par-
« l'ir un chevaucheur pour aller au logis sur peine
« de la mort, sinon ceux qui avoient bannerolle au
« poing. » (Le Jouvenel, fol. 53.)

Logicien. [Qui étudie la logique : « Tu n'as
« pas bien por moi mater Cerchiés les livres an-
« ciens ; Tu n'as pas bons *logiciens*. » (Rose, vers
5780.)] — « De jeune *logicien* argument cornu. »
(Tahureau, Dial. p. 87.)]

Logies (droit de). « Le roy prend en Poitou
« par chacun an sur chacune prévôté de la sene-
« chaussée et comté de Poitou à sçavoir huit livres
« cinq sols, outre le prix auquel ont été mises a
« ferme les dites prévôtés et quinze sols pour le
« droit des gens des complexes. » (Laur.)

Logique. [Science qui a pour objet le vrai et
les lois de l'intelligence : « Et se tu sces riens de
« *logique*, Qui bien rest science autentique. » (Rose,
v. 6651.)] — « Livre de *logique*, » faire partie de
l'Université : « Bien avez où la discorde, Qui a duré
« tant longuement... Entre la gent Saint Dominique
« Et cels qui lisent de *logique*. » (Ruteb. 73.)]

Logis. Campement. Parlant du siège de Bour-
ges levé par le roy en 1412 : « Voyant bonnement
« qu'ils ne la pouvoient dommager et aussi que
« ceux de la ville estoient par l'autre costé chacun
« jour refreschis... se desloges d'illec et feit houter
« les feux par tout le *logis*. » (Monstr. I, 152.) —
« Furent faictz les *logis* et les hourdis de belle
« charpenterie qui lors furent dressez pour seoir
« dames et damoiselles tout à l'entour de la place
« pour mieulx veoir le tournoy. » (Percef. I, 23^b.)
— « Adonc gens d'armes et pietaille firent *logis* de
« ronses et de buissons. » (Bertr. Du Guescl. par
Mén. 516.) — On a dit par périphrase de la prison :
« Voicy arriver un chicanneur avec ses sergens et
« ses records, qui lui mettent la main sur le collet,
« pour le mener au *logis* des gens de pied, là où
« l'on n'a point de peine de fermer les portes. »
(Bouchart, Serées, t. I, p. 91.)

1. Loi. [Voir Loi ; c'est la forme, dans la chan-
son de Roland et même dans Th. de Cantorbéry :
« Co que reis voll est *leis*, ço dient li alquant ; As
« ferriens seignurs sunt tuit obeisant. » (38.) —
l'Religion : « Et li manda salut par un sien druegne-
ment ; et bien seust il, se il pouoit tant faire que
« il l'en peust mener, elle le penroit à seigneur et
« relanqueroit sa *loi*. » (Mén. de Reims, § 7.)] —
« Se il avenoit que en notre royaume, eut aucun
« d'iceulz juyz et juyves qui fust moins souffisant
« ou ne fust mie digne pour ses meffais, demerites
« ou autrement, de demourer entre les diz juyz ou
« dit royaume, mais en fust a debouter pour au-

« cune cause, nous à la relation de deux des mais-
« tres de la *loy* desdiz juyz et de quatre autres
« juyz que il auront esleu à ce, le bannirons du
« royaume. » (Ordon. t. III, p. 475.)

. . . . Li apostles dist et conte
« Que cors sans arme rien ne monte ;
« Tout ensi fois et *lois* oeuvre
« Est cose morte et rien n'acueure. [Mousk. p. 148.]

De là l'expression : « Ceux de la *loy*, » c'est-à-dire
prêtres, ecclésiastiques. (Voy. Ol. de la Marche, cité
par La Colomb. Théât. d'hon. t. II, p. 315.) — On
appelle en Morvan « gens de la grosse *loy*, » les
sorciers.

II^e Lois civiles et criminelles :

. . . . Gitz qui met en franchise,
« Le peuple, la *loy* et l'eglise
« Par son travail, par sa valour
« En paix vivent de leur labour
« En ce cas ; mais quant ilz ont guerre,
« Cesser fait le labour de terre,
« Et estre potres mendies
« Car il ne leur demeure riens. [Desch. f. 547^a.]

La loi romaine était dite *loi* par opposition à la
« coutume. Duchesne, Gén. de Guines, p. 290, an.
1264.) — De là les expressions : 1^e « *Loi* aperte,
« apparaissant, apparaissant, » épreuve par l'eau ou
le feu, dans l'auc. Coutumier de Normandie, ch. 81,
art. 60. — « *Lois parible* » a le même sens aux
Stat. de Charles I^{er}, roi de Sicile, ch. 22. — 2^e « *Loy*
« probable et monstrable, » qui oblige à faire preuve
par témoins assermentés. (Du Cange, IV, 89^b.) —
3^e « *Loi* muée, » coutume amendée par une charte
de commune : « Laquelle *loy* muée nostre dit reve-
« rend pere et sire à nostre requeste nous a otré
« et donné à durer cinq cens ans. » (Hist. de Liège,
II, p. 401, an. 1287.) — 4^e « *Loi* outrée, » jugement
rendu contre la loi. — 5^e « *Loi* vilaine, » loi qui
régit les vilains : « Si catel et ses convenances sont
« justiciables par *loi vilaine*, et s'il n'est mie gen-
« tils homs de langage. » (Pierre de Fontaines,
ch. 3, § 6.)]

III^e Science du droit ; de là l'expression : « Che-
valier en *lois*. » (Ordon. III, 346.)

IV^e Justice : « Mettre ses coses (ses biens) en droit,
« en *loy* et en abandon par devant eschevin. »
(Gén. de Béthune, p. 161, an. 1240.) — « Il faut que
« celui qui vent eschicher son lief par le gré de
« son seigneur, le rapporte du tout en la main de
« son dict seigneur, par rainu et par baston et en
« presence de *loy* et en soit du tout devestu et le
« lief mis en la main du dit seigneur. » (Ecul. Som-
rur, p. 472.) — De là les expressions : 1^e « Œuvres
« de *loy*, » formalités de justice : « Tous rapportz
« et hostigemens de tiefz, maisons, heritages et
« biens menbles faits pardevant les seigneurs bail-
« lifs ou lieutenans, hommes de tiefz, eschevins ou
« juges des seigneuries dont ils sont tenus et mou-
« vans, ou en la juridiction desquels ils sont assis
« pour senreté d'aucun deu, acquit ou autre action
« personelle, creent hypothèque en y observant
« les *oeuvres* de *loy*. » (Cout. de Lille, G. G. t. II,
p. 916.) — 2^e Père en *loy* de mariage, beau-père.
Parlant du duc de Bourgogne qui avoit fait assas-

siner le duc d'Orléans : « Le roy luy a fait si grant honneur et monstré si grand signe d'amour et d'amitié qu'il l'a fait *pere en loy de mariage* de tres noble et tres puissant seigneur monseigneur le duc de Guyenne dauphin de Viennois. » Monst. I, f. 35^a. — 3° « Par nom et *loy du S. Sacrement*, c'est-à-dire par mariage. (Godefr. Observations sur Charles VIII, p. 622.)

V° Serment en justice : « En tous les cas la où l'en se puet passer par *loi* selone nostre coustume, quant li seremens est fés, l'en ne puet puis traire à amande celui qui le fet; et se l'en demandoit à aucun, aucun mesfet douquel il ne se devoit pas passer par *loi*, et il advenoit que chil qui l'accuse en prenoit *loi*, il auroit renoué à tel droit comme il auroit en l'amande et a che puet on veoir que qui prent *loi* chil doit estre creus qui la *loi* fet, mes chest cas entendon nous en acusacion de travers emportes, ou tonlieuz ou champarts, ceis ou rentes ou de mesures desqueles len se puet passer par son serement car nous veions bien aucuns cas esquies il convient bien fere serement. » (Beaum. 159.) — Mettre à choisis de *loy* ou de serment. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 81^a.) — « Si aucun particulier, homme et tenant d'aucune maison et tenement situé en ladite ville et banlieue, est traité et mis en cause par devant le maieur et eschevins, par le seigneur de qui il tient le dit tenement, pour aneuns arrerages qu'il maintient luy estre dus : si ledit homme et tenant offre de *venir à la loy* et affirmer qu'il a payé la ou et quand il a du; il sera reçu audit offre. » (Cout. d'Abbeville, N. C. G. I, 105^b.)

VI° [Corps des magistrats municipaux : « Monseigneur donna à disner à toute la *loy*, eschevins, doyens et consaulx. » (Froiss. X, 449.)] — « *Loix* de Bruges et Ypres. » (Godefr. Observations sur Ch. VIII, p. 394.) On lit à la marge « c'est-à-dire les officiers et magistrats de ces villes. » — « Toute la *loy* et les notables de la ville de Gand. » (Froiss. II, p. 65.) — « Fut adverty comme ses biens estoient en la cité de Cambrox, si en escrivit devers la *loy* d'icelle ville. » (Moustr. I, f. 145.) — De là les expressions : 1° « Frère ou seur en ou de *loy*. » — « L'on tient pour *freres et sceurs de loy* tous les nalis de la ville et chastellenie nés de *freres de loy*, ou de ceux qui avant l'union estoient bourgeois de ladite ville, veu que tous les bourgeois de la même ville sont devenus *freres de loy* ou d'*élection*, par ladite union, ou nés de ceux qui n'ont point de bourgeoisie en nulle autre place. » (Cout. de Berghs Winox, N. C. G. I, p. 509.) — 2° « Ville de *loy*. » — « On appelle *villes de loy* celles qui ayant une commune, ont droit de se gouverner par elles-mêmes et de faire rendre la justice dans de certains cas par leurs officiers municipaux, tels que sont les majeurs, les maires, les consuls et les eschevins. » (Ord. III, p. 411.) — 3° « Les *petites loix* nommées *vinderen* ont la connoissance et judicature des dettes entre les bourgeois et les habitans jusques à vingt sols

« de gros inclusivement et au dessous et non au dessus en action personnelle seulement. » (Cout. de Gand, N. C. G. I, p. 993.)

VII° Titre auquel les monnaies doivent être fabriquées : « Iront des maistres de nos monnoies par toutes les monnoies des prelatz et barons et prendront des boestes desdites monnoies et en feront essai, pour seavoir si icelles monnoies seront faites de tel poids et de tel *ley* comme elles devront estre. » (Ord. t. I, p. 523, art. 21.)

VIII° Monnoye. « Ils ordonnerent faire une *loy*, qui auroit cours. » (Froissart, I, p. 69.)

IX° [Redevance féodale : « Li recomant et les *loix* d'aoust sont à l'eglise dont mesires Jehan fait tort à l'eglise. » (Cart. Noir de Corbie, f. 97^b, an. 1244.)]

X° Amendes : « Que si aucuns bourgeois forains des quatre bourgs ou d'autre lieux qui se dient estre privilegiez, estoient envahisseurs en meslées ou debats, dont *loix* soient sur eux jugez, ils devront estre contrains à les payer à ceux, souz et à qui profit sera adjudgé, sans ce que leur bourg les puist affranchir. » (Cout. de Hainaut, C. G. I, p. 785.) — « Si aucun est en default ou demeure retif de payer droit de terrage, on pourra le poursuivre par plainte en notre dite cour ou par libel à notre grand bailli de Hainaut et les gens de notre conseil ordinaire à Mons en dedans l'an de la depouille et du default, pour y prendre *loix*, rapport s'en devra faire à loy dedans la S^r Remy ensuivant, lesquelles loix se pourront juger presentement, ledit rapport fait ou par après quand bon semblera sans pouvoir lever les dites *loix* en cas de denegacion dudit droit de terrage, fors après avoir obtenu au dit droit. » (C. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 51.)

XI° Parole, promesse :

Socrates dit : qui pert sa *foy*
Il ne peut gueres perdre plus,
Et celui qui ne tient sa *loy*
Est d'honneur et renom froles. (Vig. Ch. VII, II, 138.)

XII° Permission, licence :

Un chef de guerre a bien plus de plaisir
De voir son camp, s'il a *loy* de choisir
Tout de soldats le devoir bien faisans
Que commander à un tas de paisans. (Mell. S. G. 190.)

« Il y a tant de procureurs que le prevost veult, qui sont chargez du peril des causes et lesquels sont tenus faire residence convenable et peuvent plaider comme advocats par devant les dits auditeurs pour les persone desquelles ils sont requis et aussi es autres cours subjectes; mais par devant ledit prevost ou ses dits lieutenans, n'ont point la *loy* des avocats. » (Gr. Cout. de Fr. I, 8.)

XIII° Caprice :

Il ne tient conte des chetis,
Il est entrans, il a ses *loix*
Il accorde à chascun ses diz. (Desch. f. 205^c.)

XIV° Sort : « Esgal *lois*, esgal painnes, esgal mal vous atent. » (Rou, ms. p. 52.)

XV° [Manière, façon : « La *loi* avez à glouton

« losangier. » (Gér. de Vienne, p. 166^b.) — De là l'expression « à loi de, » à la façon de :

A loi de prudome et de sage. (Mousk., p. 50.)

A loi d'el home sauvage. (Poës. av. 1300, II, 1064.)

Loial, Loiaus, Lotel. [La forme est *leial*, dans la Chanson de Roland. 1° Honorable, fidèle : « Li rois eslut vint chevaliers les meilleurs et les « plus loiaus, et Solehadins leur fist liveir armes « et chevaux et viandes. » (Mén. de Reims, § 47.)

... Tele est la dame

Que visce nul son gentil corps n'entame

Tant est vaillans de renom et de fame

Que par tout a renommée sans blasme

D'estre *loietle*.

(Froiss. poës. p. 80.)

« Nous establissous nos executeurs, nostre tres- « chier et amé seigneur et frere Philippes par la « grace de Dieu roi de France auquel nous prions « et souppliions.... que à ce grant besoing du salu « de nostre amie nous soit loiaus freres et loiaus « amis. » (Testam. du c^e d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 185.) — 2° [Légitime : « (Les enfans) doi- « vent estre tenu pour bastart et estre osté de tele « partie qu'il emportassent s'il fussent loiel hoir. » (Beaum. XVIII, I.) — « Enfant de loial mariage. » (Froiss. VIII, p. 371.) — 3° Conforme au devoir de l'obéissance : « A mon loial pooir. » (Id. II, 352.)]

Loiaument. [La forme la plus ancienne est *leatment*. (Th. de Cant. I, 77.)] — 1° Suivant la loi. Le roy S^t Louis malade dit à ses fils : « Je aymerois « miculx que ung Escossois vint d'Escosse ou quel- « que autre loingtain estrangier, qui gouvernast le « peuple du royaume bien et loiaument, que tu te « gouvermasses mal à point et en reproche. » (Joinville, p. 4.) — 2° [Suivant l'honneur : « Onques « Tristans, cil qui but le bruyage, Plus loiaument « n'ama sans repentir. » (Cocuï, XIX.)]

Loiauté. [1° Fidélité, fidèle amour : « Et li « double ses sandées pour la loiauté de lui. » (Mén. de Reims, § 267.) — « Et les dames qui chastement « vivront, se loiauté font à ceus qui iroent (à la « croisade), Si partiront à cest pelerinage. » (Ques- nes, Rom. p. 94.) — 2° Bonne foi : « Philippes qui « adjoustoit en toutes ces paroles grant loiauté. » (Froiss. VIII, 183.) — 3° Légitimité : « Se il n'avoit « enfant de sa char par loiauté de mariage. » (Id. t. VII, p. 78.)]

Loien. [Lien, au propre et au figuré : « Delivres « et delloiez des loiens de ceste vie. » (Job, 465.) — « Loiens de paix. » (Froiss. IX, 373.)]

1. Loier. 1° Lier : « Il présent le chevalier et le « loierent à une estache bien fort. » (Froiss. t. VI, f. 45.) — « Il le loia à la queue de son cheval et le « mena batant jusqu'à Maulx. » (Journal de Paris, sous Ch. VI et VII, p. 84.) — [2° Allier : « Il estoit « tant fort loies en France par mariages de li et de « ses enfans. » (Froiss. t. II, f. 386.)]

2. Loier. [1° Récompense : « Qui ci mourra loier « aura mou grant. » (Ronceiv. 130.) — « Mais il en « eut au darrain mauvais loier. » (Froiss. II, 380.) — 2° Location : « A mestre Jehan le mire pour le

« leuwer d'un keval. » (Caffiaux, Aballis de mai- sons, page 11.)]

Loïg, Loïgn, Loin.

En nul pais ne loïg ne pres. (Eles de Courtoisie, f. 394.)

N'en iert si loïgn qu'el ne m'i viegne aidier.

Poët. av. 1300, t. IV, p. 1458.

1. Loigne, Logne. [Logne, portion de la colonne vertébrale, de l'arrière de l'épaula et la queue : « Li quens Renaus.... en France est venus « pour mangier el (alind) que car de logne. » (Ph. Mousk. v. 11298.) — « Char de porc la loigne en « rost. » (Bibl. de l'Ec. des Chart. 5^e série, I, 216.)]

... Bien a sens d'enfant

Cil qui bergeina avant

La loigne et puis la corcée en gré prest.

Vatic. n^o 1522, fol. 166.

2. Loigne. [Bûche, voir sous LOIGNIER 2.]

Loignet. [Loin, de loin : « L'exposant qui de « leur emprise ne scavoit rien, les suivit de loï- « gnet. » (Jl. 116, p. 148, an. 1379.) — « Lesquelz « froverent ladite Margot et l'emmenèrent loï- « gnet d'ilec. » (Jl. 146, p. 75, an. 1394.) — « Iceulli « coup esglinda et eschappa devers ledit Berthele- « mot, qui estoit assez loignet de costé hors du « tray. » (Jl. 103, p. 366, an. 1372.) — « Un soir « que le gentil-homme venoit à sa maison dit à ses « gens qu'ils l'attendissent assez loignet, et qu'il « vouloit faire peur à son fermier. » (Eutrap. 207.)]

1. Loignier. S'éloigner de :

Quant me covient, dame de vous loignier

Onques certes plus d'aint home fu. (C^e Thib. p. 109.)

De la bele cui j'aint tant

Me vient si grant desirée

Quant plus la loïng, plus la vuil. (Poët. av. 1300, I, 367.)

2. Loignier. [Coupe de bois : « Item les bois « de Tremblay.... ouquel bois le chastellain de « Brancion veut faire un loignier pour soy chauffer « chascun an. » (Jl. 93, p. 43, an. 1325.) — « Chas- « cuns hermoiz de chevaux nous devrait amener « une chartée de loignes, une foiz en l'an, prise en « nos bois de Jonville, pour faire nostre loignier « à Noel. » (Ord. IV, p. 297, an. 1354.)]

Loigtieng. Lointain : « En un loigtieng pais « ala. » (Fabl. de S. Germ. fol. 60^b.)

Loin. [1° Adverbe : « Et quant je plus sui loïng « de la contrée, Tant est mes cuers plus près et ma « pensée. » (Cocuï, XVII.) — « L'en doit bien reculer « pour le plus loïng saillir. » (Berte, XIII.)]

Des ieus loïns et del cuer près. (Poët. av. 1300, III, 1022.)

Il° Adjectif. 1° Eloigné : « Les gens voisins manda « car il n'eust pas loisir de mander loïngs sou- « doiers. » (Chr. de S. Denis, I, 233.) — [2° Long : « Et tenoit une glaive roide et forte à un loïng fer « bien aceret. » (Froiss. III, f. 265.) — « Sans trop « loïng siège. » (Id. 354.)]

Loïgne. Loin : « Borgeis courent as portes, ne « cueurent à loïgne. » (Rou, p. 41.)

Loïgnier. [Eloigner. Comparez loignier ; « loïgnier du fief, » donner en arrière-fief : « Quæ « feoda ego vel mei hæredes non possimus plus

« *loingnier* de feodo. » (Cart. de Langres, fol. 18^b, an. 1281.) — Au fol. 19^b, on lit *loingnier*.]

Loijnonneur. [Mesureur de draps : « Comme les *loijnonneurs* des plains draps qui sont fais en « nostre ville de Rouen fussent venuz en l'ostel de « Ricart le Roux et eussent trouvé .xxiii. draps « scéllés du séel, duquel l'on scéelle les draps de « longueur. » (JJ. 92, p. 300, an. 1363.)]

Loinselu, Loinsel. Peloton de fil : « Le *loinsel* de lil... s'amoncela en la main de l'enfant. » (Chr. de S. Denis, I, 192^b; Cotg. au mot *Loinsseau*.)

Loinsetlet. [Même sens : « Le suppliant rompy ledit petit coffre où il trouva... un *loinsetlet* de fil « pers. » (JJ. 138, p. 133, an. 1389.)]

Lointain. [1^o Absent : « Si m'î confort, quand « ele m'est *loingtaine*. » (Cocci, VIII.)] 2^o Eloigné :

Amours m'ocit si outrajeusement

Con plus î pans, plus m'est joie *lointaigne*.

Poët. av. 1300, t. I, p. 85.

3^o [De longue durée : « Ne fissent point trop *loin-* « *lain* séjour en la cité de Bourdians. » (Froissart, VIII, f. 14.) — « Chil siege lor avoit esté trop *loin-* « *lains* et moult pesans. » (Id. V, 95.) — 4^o Lent : « Ceulx (les chiens) qui sont trop bastifs, trop « *loingtains*. » (Mén. III, 2.) — « Pour ce temps la « cour du roi de France estoit si *lointaine* en tous « esplois que on n'en pooit avoir nulle delivrance. » (Froissart, t. IV, p. 172.)]

Lointien. [Eloigné : « Pour ce que lesdis bois « et buissons à liers et dongiers, sont en divers « lieux, et aucuns *lointieux* des forez royaux et en « diverses vicomtez. » (Ord. VI, 235, an. 1376.)]

Loir. [Animal : « (Un vilain) Que je trove la en « l'oraille de cel pré dormant comme *loir*. » (Ren. v. 5977.) — « Pour bien faire message, n'estoit pas « com le *loire*. » (Berte, c. 46.)]

1. **Loire.** Fleuve : « Saumons de *Loire*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

2. **Loire.** [Cuve de pressoir. (Ren. IV, v. 2841.) — « Item d'avoir emblé... en la *loire* dou pressoir « de Acy... six sestiers de vin. » (JJ. 85, p. 119, an. 1356.)]

3. **Loire.** [1^o Leurre de faucon, au propre et au figuré : « Faucon qui ne revient au *loire* De sa « priveté me despoire. » (Mir. de Coiney.) — « Je « perderay mon faucon, dont je auray grant anoy, « ou je n'ay *loire* ne ordonnance dont je le puisse « reclamer. » (Froiss. X, 69.)] — 2^o Tromperie :

Il mist trop bas son *loyre*,

l'cheut en ung vivier. (Fabri, A. Rhet. II, 47.)

Loirer. 1^o Dresser un oiseau au leurre. Parlant d'une chasse au vol que Bajazet fit faire devant les seigneurs François pris à la bataille de Nicopolis : « Pour ce temps l'Amorabaquin avoit bien sept « mille fauconniers pour son corps et autant de « veneurs..... si avint un jour, qu'il fit voler un de « ses faucons qu'il tenoit à très bon, en la présence « du comte de Nevers et me fut dit qu'il estoit « *loirré* pour les aigles. Ce faucon ne vola pas bien

« à la plaisance du roy dont il fut moult courroucé « et pour la faute qu'il fit, il fut sur le point de « faire trencher les testes jusques à deux mille fau- « conniers; et les chargeoit qu'ils n'estoyent pas « diligens de leurs oiseaux. » (Froiss. IV, 281.) — « L'apprentis demande comme on doit *loirrer* ung « faucon nouvel affaitié. » (Modus, fol. 81.) — 2^o Amorcer, au figuré :

..... Amour *loirre*

Les chevaux comme faucon en *loirre* (A. Chart. p. 636.)

Loirier. [Dressé au leurre : « Et me fut dit que « (le faucon) estoit *loirier* pour les aigles. » (Froiss. t. XVI, p. 44.)]

Lois. [Louche, du latin *Loisus*, borgne : « Uns « chevaliers Belchis li *lois*, Qui a le front plus noir « que pois. » (Méraguis, 160.)]

1. **Loisir.** [Etre loisible, le partcipe est *leu*; on trouve dans Froissart l'imparfait *loisoit* (Froiss. III, 177) et la formule *loist à savoir* (III, 246), qui imite le latin *scilicet*, mis pour *scire licet*.]

2. **Loisir.** [Infinitif pris substantivement. 1^o Etat dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut : « De vous afestoier n'ai ores pas *loisir*. » (Berte, coupl. 87.) — « La put on voir dames noblement « parées et richement atournées, qui eust *loisir*. » (Froiss. éd. Buehon, I, 131.) — 2^o Concession, faveur : « Et y mettons cet *loisir* et grace pour l'on- « neur et amour de madame vostre sereur qu'il a « espousée. » (Froiss. II, f. 256.) — *Expressions* : 1^o « A *loisir*, » à son aise : « Dieus! est-ce ja que « la licne à celée Entre mes bras, nu à nu, à « *loisir*. » (Vid. de Chartres, Romanc. p. 114.) — 2^o « Fait à *loisir*, » fait à plaisir :

Hé, franche riens gentiuns, faite à *loisir*

Sage et vaillans en contenance coie,

Voëtiez mon chans si vous plaist retenir.

Poës. av. 1300, t. IV, p. 1405.

3^o « Tard ou *loisir*, » tôt ou tard. (Ch. d'Amours, p. 92.) — 4^o « En temps et *loisir*, » en temps et lieu. (N. C. G. t. I, p. 840.)

Loissel. [Peloton de fil : « Huit toisons de laine « et deux *loissaulx* de fil de lin. » (JJ. 154, p. 97, an. 1398.)]

Loiter. [Lutter : « A braz ambsdons prenent sei « pour *loiter*. » (Rol. v. 2552.)]

Loiure. [Bande, ruban : « Et loyrent entour « lors testes belles blances *loiures* de toille. » (Froiss. II, 492.)]

Lombard. [Nom des banquiers et changeurs italiens qui s'établirent en France à la fin du x^{iv} s. Ce nom, équivalent de Caorsin, fut bientôt synonyme d'usurier; les Lombards furent détestés comme les Juifs; Philippe III, en août 1274, ordonna qu'ils seraient chassés du royaume, que les gages détenus seraient rendus et le principal payé sans les intérêts. Philippe-le-Bel chargea des compagnies de Lombards de percevoir les revenus d'un ou de plusieurs baillages, sous la surveillance et la responsabilité du bailli. Mais, sous Philippe de Valois et Jean-le-Bon, ils furent chassés de nouveau. 1^o Usu-

rier : « Li reis ert riches huem, sages e de grant
« art; Sout bien que chardanal sont pernant et
« *lumbart*; Coveituz sunt d'aveir plus que vilain de
« essart. » (Thom. de Cantorb. 36.)]

Je les ayme tout d'un tenant
Ainsi que fait Dieu le *lombart*. (Villon, p. 40.)

Bon orfevre et souil *lombart*,
Prestant or à autruy priere,
Chascun est hardi en son art. (Desch. f. 356 v.)

2° Troupes mercenaires. Les François se mettant
en bataille pour combattre le duc de Bedford à
Verneuil en 1424 : « Ordonnerent les *Lombards* et
« aucuns autres a demourer à cheval sous la con-
« duicte du Borgne Cameran, du Roussin, Pothon
« et La Hire, pour rompre leurs ennemis par der-
« riere. » (Monstrelet, II, p. 15 a.) — *Expressions* :
1° « Blason des *Lombards*. » (Tignonville, B. R.
n° 7386.) Ce sont trois dés, car « les graces des
« *Lombards*, trois dez sur la table. » — 2° « De
« quatre choses Dieu nous garde, De toute femme
« qui se farde, d'et cetera de notaires, de qui pro-
« quo d'apothiquaires et de bouquon de *Lombards*
« frisquaires. » (Apolog. d'Hérod. p. 45.) On empoi-
sonnait beaucoup en Italie. — 3° « Freres des *Lom-
« bards*, » avortons, parce qu'on prétend que les
femmes lombardes en font souvent. (Cotgr.) — De là
la phrase suivante : « L'ours fait un *frere Lombard*
« informe et sans figure, qu'il decouvre et polit peu
« après en lui donnant sa forme. » (Favin, Théâtre
d'honn. t. II, p. 1443.) — 4° « Geline *lombarde* »
(Poës. av. 1300, IV, p. 1333), poule lombarde,
poule de grande taille. (Cotgrave.) — 5° « Lettres
« *lombardes* » qui s'expédient en chancellerie et se
donnent aux Lombards et Italiens qui veulent trafiquer
ou tenir banque en France et se taxent au
double depuis le temps de Philippe-le-Long, qui
chassa les Italiens hors de France : « Le *Lombard*
« en Flandre et ailleurs a puissance de prêter
« argent à interest et sous gage; tellement qu'en
« l'ordonnance du roy Charles VI de l'an 1413,
« art. 3, les *Lombards* et usuriers sont conjoints. »
(Laurière.) — 6° « Patience de *Lombard*, » patience
par force. (Cotgrave.) — 7° « Piller patience de
« *Lombard*, » prendre patience forcément. (Contes
d'Eutrap. p. 127.) — 8° « *Lombard roux*. » — « Dici
« solet Deus me protegat a *Lombardo ruffo*, Ale-
« manno nigro, Hispano albo, Flammineo eujusvis
« pilli. » (Sermons de Barlethe, 1^{re} parl. f. 142 d.) —
9° « Garder querelle à quelqu'un à la mode *lom-
« barde*, » c'est-à-dire en voulant toujours à quel-
qu'un. (Brant. Cap. fr. t. II, p. 154.) — 10° « Je hay
« tous les *Lombards* pour l'infidélité. » (Joach. Du
Bellay, p. 400.) — 11° « Fuir comme *Lombart*. » La
lâcheté de ce peuple semble avoir passé autrefois
en proverbe : « Si s'en vait gentement, ne *fuit pas*
« *con Lombart*. » (Parton. f. 170 d.)

Lombarderie. [Ce que payaient les Lombards
ou marchands italiens aux foires de Champagne
pour y faire leur commerce, au Cartulaire de Lagny,
folio 246 b.]

Lombardie. Ce nom de pays donne lieu aux

dictons suivans : « Secours de *Lombardie*, »
c'est-à-dire qui arrive trop tard. (Cotgr.) — « Cha-
« teignes de *Lombardie*. » (Poës. avant 1300, t. IV,
page 1652.)

Lonc, Lonch, Long, Longeq. [1^{er} Adjectif;
adj. pris substantivement. 1^{er} Long dans le temps ou
l'espace : « Et de *lonc* et de lè. » (Ronsciv., p. 19.)]
De là les locutions suivantes : 1^{er} « Au *long* aler,
« à la longue : » « Se j'ai chanté, ne m'a gaire valu ;
« Au *long* aler, se Dieu plaist, me vaudra. » (Poët.
av. 1300, I, p. 127.) — 2^o « Vers de *longue* ligne. » —
« Pierre de saint Cloct ou saint Clou, ancien poëte
« François a esté l'un de ceux qui a parachevé
« (l'histoire d'Alexandre-le-Grand) en vers Alexan-
« drins les quels sont appelez *vers de longue*
« *ligne*. . . . et faut noter que l'on a depuis appellé
« vers Alexandrins ou de douze syllabes tous les
« poëmes François faits de cette façon. » (La Croix
du Maine, Biblioth. p. 238.) — 3^o « Tirer à la *longue*
« paille. » (Froiss., I, p. 409.) Nous disons aujour-
d'hui « tirer à la courte paille. » — [3^o bis. « Traire
« à la plus *longe*, » tirer à la courte paille : « Il
« deurent traire à la plus *longe*, et cils qui avoit le
« plus *longe*, iroit, et li autres demorroit. » (Froiss.
t. VIII, 73.)] — 4^o « *Long* teneur, » longtemps : « La
« divine bonté vous conserve en ce *long* teneur de
« santé parfaite. » (Rab. t. IV, p. 15.) — 5^o « Faire
« les *longs* yeux, » tenir les yeux baissés : « Après
« ce, se tourna le gentil roy par devers Lyonnel le
« bon chevalier qui estoit assis à sa dextre et se
« humiloyoit envers luy et luy dist : Lyonnel, beaux
« amys, moult nous avez *fait longs* yeux long temps
« a et toutes fois soyez vous le bien venu. » (Perc.
vol. II, fol. 129 d.)

6^o De *longues* terres

Longues nouvelles

Ce dit li vilains

(Prov. du Vilain, f. 74 v.)

7^o « Au plus *long*. » — « Je seray icy dedans trois
« semaines au plus *long*. » (Percef. IV, fol. 49 a.)
— 8^o « *Longs* jours apres, » longtemps apres. (Cl.
Marot, p. 125.) — 9^o « Tirer de *longue*, » fuir ou
mettre un délai. (Oudin, Dict.) — 10^o « S'en aller de
« *longue*, » continuer sa route : « Si au retour du dil
« evesque, Sa Majesté est encore à Fontainebleau,
« il l'y verra, si non je lui feray trouver icy sa
« despesche pour s'en aller de *longue*. » (Mém. de
Bellievre et de Sillery, p. 37.) — 11^o « Mener les
« choses de *longue*, » tirer les choses en longueur.
(Mém. de Sully, t. IV, p. 71.) — 12^o « Cela traîne de
« *longue*, » cela tire en longueur. (Godefr., Annot.
sur l'Hist. de Charles VI, p. 611.) — [13^o « Le faire
« *longe*, » tarder : « Que cils lombars le fait *longe* ;
« il nous fait et mourir de froit. » (Froiss. V, 237.)]
— [14^o « Estre au long des messes, » y assister jus-
qu'à la fin : « Vint livres de rente annuelle et per-
« petuelle, a distribuer egauement à ceulx qui *seront*
« au *lonc* des dites messes. » (Jl. 140, page 93,
an. 1391.)]

11^o *Adverbe.* [1^{er} Loin : « Trois journées *lonc* del
« país. » (Froissart, III, 287.)] L'auteur fait la des-
cription du temple de Jérusalem :

Ne gaires *long*, un li si a
La u nostre sires lava
Les piés saint Piere et saint Simon. (*Mouskes*, p. 278.)

2° Longtemps :

... . Ja *longes* ne seroie
Sans joie avoir. (*Vatic. n° 1490*, f. 30 a.)

Mais se *longhe* m'a fait doloir,
Or me rescous d'un bel samblant. (*P. av. 1300*, III, 1237.)
Et cele comence son dueil
Et se claime, lasse, chaïtive
Et dit que ja *longes* ne vive
Ne ja ne past ceste semaine. (*Facb. de S. G. f. 122 t.*)

[3° A côté de : « L'autrier pastoure soit *long* un
« bouxon. » (*Wackernagel*, p. 79.)]

Londe. [Forêt, au Gloss. lat. fr. 521.]

Longaigne, s. f. 1° Lalrines :

Puisque li ors et li argent
Est tornez à la fauxe gent,
Quar des terres et des montaignes
Descent li tresors a *longaignes*,
Si avalent li montz as vax
Que les merles vont as chevaux. (*Facb. de S. G. f. 34 c.*)

2° Excréments :

De tay de hoe, et de *longaigne*,
De palestiaus, et de chavates,
Et de pommons, et de viés nates,
Le ruent, et batent et fierent. (*Robert le deable*, f. 7 c.)

Longanimité. [1° Patience, persévérance :
« Les desgarnis de foy vuidez d'esperance, qui
« n'eurent pas le courage fort à endurer ne la *lon-*
« *ganimité* de bien attendre. » (A. Chartier, l'Espé-
rance, p. 333.) — 2° Eloignement : « Et voudrions
« bien que au plus près vous pourrez, vous eussiez
« consideration et avis, selon la *longanimité* des
« pays. » (Ord. II, 59, an. 1330.)]

Longard, adj. Lent, musard. (Nicot.)

1. Longe. [Dérivé de *Longus*. Corde pour at-
cher ou guider les chevaux : « Sans faille, ce n'est
« pas mençoige, Bel Aceuil a trop *longue longe*. »
(*Rose*, v. 3588.)]

2. Longe. [Dérivé de *Lumbus*. Portion de la
colonne vertébrale et des muscles qui s'y rattachent
entre l'arrière de l'épaule et la queue : « Lors le
« comance à escorchier, Le cuir il fant desus la
« coste, De la *longe* un lardé li oste. » (Chev. au
lyon, v. 3452.) — « En la moitié de la poitrine de
« beuf a quatre pieces, dont la premiere piece a nom
« le grumet ; en la *longe* à six pieces. » (Ménage,
t. II, p. 4.)]

Longié. Attache, bandeau :

La duschoise vint au danzel ;
Plorant le prist par le mantel,
Et si li a un laz baillie
Que sa fille li ot laissie.
De ses cheveux estoit *longiez* ;
Floires le prist moult s'en fist liez.
Plus de .v. foiz le baisa. (*Fl. et Blanch*, f. 199 c.)

Longiere. [Nappe : « .xxi. draps de liti, quatre
« *touailles*, deux *longieres*. » (JJ. 138, page 145,
an. 1389.)] — « La mort n'avoit point de congnois-
« sance sur eulx, il en apparoissoit assez par expe-
« rience des amoureux qui montent et devallent de
« nuict et de haulz de deux ou trois estages par une
« *touaille* ou *longiere*, pour entrer en une maison,

« sans eulx blesser ou mal faire quelconque. »
(Arrets d'amours, p. 341.)

Longis (Saint). Longin, saint fictif qui aurait
percé le côté de Jésus-Christ en croix. (Poët. av.
1300, t. III, p. 1250.)

Longne. Longe : « Il fut advis au chevalier qu'il
« consist en une couple de chiens par les *longnes* et
« que devant luy eut un grant corf. » (Percefc. III,
fol. 30 b.) — De là l'expression « tourner bride et
« *longne*, » abandonner quelqu'un :

Il assiegea Boullaigne
Mais le grant Crevecœur
Luy tounra bride et *longne* ;
Sy luy changea le cœur.

(*Molinet*, p. 178.)

Longner. Eloigner : « On y fait un établisse-
« ment de certain nombre de gens ensemble qui
« jamais ne *longuent* d'une place pour savoir et
« regarder la besogne, comment elle se conduira. »
(Le Jouvencel, f. 29 b.)

Longniere, s. Long récit, histoire allongée :
« La dame fut lye de grant maniere de son seigneur
« qu'elle scavoit arriere, pour les grans biens que
« ceulx luy en disoient : mais ly faulx home lui en
« faisoit *longniere* pour mieulx scavoit d'elle a sa
« maniere, se son cœur oste de Morgon qu'il pri-
« soit. » (Percefc. V, f. 111 c.)

Longon. [« *Longous*, autrement nommez che-
« viles. » (JJ. 149, p. 72, an. 1395.)]

Longuement. [D'une façon longue : « Mont ait
« esté *longuement* esbalis. » (Coney, V.)] — « *Lon-*
« *guement* proceder est à l'avocat vendenger. »
(Cotgr.) — [« Mettre *longuement*, » traîner en lon-
gueur : « La dame de Falny commanda à son bailli
« qu'il feist prisonnier son sergent ... lequel bailli y
« mist *longuement*, cuidant que ladite dame se
« deust raviser. » (JJ. 163, p. 170, an. 1408.)]

Longuerie. Longueurs, retards : « Il n'y a rien
« qui matie tant le François que la *longuerie* ; ostez
« luy une victoire prompte des mains, vous obtenez
« sans coup ferir la plus grande partie de la vos-
« tre. » (Lett. de Pasq. I, p. 169.)

Longuesse. Longueur : « La *longuesse* du
« temps. » (C. G. I, 752.)

Longuet. Longet. [Adj. 1° Un peu long :
« Bieles espaules, mains *longetes*. » (Lai d'Ignau-
rès.)] — 2° Lointain : « Les Tures à cheval s'en-
« fuioient droit au chastel, qui estoit assez *longuet*
« de la cité. » (Joinville, p. 107.) — 3° Adverbe.
Longtemps : « Gesir *longuet* pour eschever labour. »
(Desch. fol. 214 d.)

Longuement. Un peu longtemps. (Hist. des
Trois Maries, p. 451.)

Longueur. Distance : « Prendre bien ses *lon-*
« *gueurs*, » prendre bien ses mesures. (Oudin.)

Louze. Longe, reins, dans S. Bern. Sermon fr. 76.

Looaz. [Mercenaire : « Berchiers *looaz*, » dans
dom Bouq. VII, p. 132.]

Lopin, Loppin. 1° Morceau de quoi que ce

soit: [« Ung *loppin* de terre planté en saulaye con-
« tenant une boicellée et demie. » (Censier d'Estilly,
an. 1430, fol. 25^a.) — « Un petit *lopin* du fer. »
(Juvén. des Ursins, p. 177.) — « Chamailans et
« frappaus, puis de taille, puis d'estoc, onques ne
« fut veue bataille plus dure ny combat tant cruel,
« car la place estoit ou tainte de vermeil ou semée
« de pieces de fer, de lances, annelets ou *lopins* de
« leurs escus. » (D. Flores de Grèce, f. 72^a.)

Je leur depars de cras *lopins*

De bouilli, de rost, de conins. (Desch. fol. 378^a.)

2^e Enjeu. — 3^e Coup: [« Tout droit à Monmiral,
« ou moustier Saint Martin, Commença li rois
« Huez un merveilleux hustin; Dessus les trayteurs
« furent un grant *lopin*. » (H. Capet, v. 6068.) —
« Icelui Pesiere print une cognée..... de la teste
« de laquelle il donna à l'exposant un *loppin* parmi
« la teste; et quel *loppin* il l'abbati à terre. »
(JJ. 161, p. 306, an. 1407.)]

Lopinier. Mettre en morceaux :

Je n'ose aler souper à court,

Pour Savoisi et pour Poitiers,

Qu'il *lopinent* trop volentiers. (Desch. f. 477^a.)

Loppe. Minerai, écume de tout métal, dans Cotgrave.

1. Loque. [Voir *Loque*. Arme: « Pierre le Maire
« trouva d'aventure en la maison un baston, que
« l'en appelle *loque*.... dont il ferit ledit Jehan. »
(JJ. 91, p. 481, an. 1361.)]

2. Loque. [Pièce d'une étoffe usée: « Nul tant
« fust grand, ne prince ne autre ne mesme le
« comle ne sa maisnie, n'y prendrent onques
« *loque*. » (Chastelain, Duc de Bourg. III, 59.)]

Loquelle. [Façonde: « Merveille est de sa
« memoire et belle *loquelle* (Charles V); car n'y
« aura si estrange proposition que, au respondre,
« il ne repete de point en point. » (Chr. de Pisan,
Charles V, II, 16.)]

Loquence. [1^e Parole: « Lequel Mahieu est
« affolez d'un bras et d'une jambe et de la parieure
« ou *loquence*. » (JJ. 107, p. 155, an. 1375.) —
2^e Eloquence: « Li defaut de la letreure et de
« *loquence*. » (Dom Bouquet, III, 152.)]

Loquerelle. Même sens que *loquelle*:

Ja n'aurai trop soi ne trop faim,

Tant com j'aie, tel *loquerelle*. (Cortois d'Artois, f. 83^a.)

Loquet. [1^e Fermeture d'une porte; diminutif de
loc qui est dans Thomas de Cantorbery, 145: « As
« autres chambres ont une chambre ajustée; Par
« un la veie esteit al cloistre plus privée; Mais à
« cele ure esteit à un grant *loc* fermé. »] — « La-
« quelle chasse est close et fermée soubz le *loquet*
« de douze clefs gardées par douze des plus suffi-
« sans citoyens de Gennes. » (Jean d'Auton, Ann.
de Louis XII, p. 119.) — [2^e Patte boutonée qui
relenait la braye, braguette, aux Statuts des chaus-
setiers de Poitiers, an. 1472.]

1. Loqueté. [En forme de *loque*, arme: « Les-
« quelz compaignons commencerent à ruer de

« plançons *loquelez* l'un contre l'autre. » (JJ. 176,
p. 313, an. 1413.)]

2. Loqueté. Déchiqueté: « Affablé d'un petit
« chapperon *loqueté*. » (Monstrelet, III, 88.) —
[« Un petit homme vestu d'une robe de pers *loque-
« tée*. » (JJ. 168, p. 419, an. 1415.)]

Loqueter. [Remuer le loquet d'une porte:
« Lequel huyz ils trouverent fermé, et pour ce
« hurterent et *loqueterent* ensemble. » (JJ. 145,
p. 233, an. 1393.)]

Loqueteux. Dont les habits tombent en loques.
(Cotgrave.)

Loquette. Petite loque; flocon de laine cardée
qu'on peut filer. (Cotgr.)

1. Lor. [Laurier: « Mius vos vient de *lor* et de
« mirre Encenser vos lis et vos cambres. » (Roi
Guill. p. 52.)]

2. Lor. Autre forme de *leur*. [1^e Pronom per-
sonnel, employé dans le sens du datif pluriel: « Il
« lancent *lor* e lances e espiez. » (Rol. v. 2074.) —
« A celle foiz ne se porent accorder, porce que il
« *lor* sembla que il n'avoient mie encore assez gens
« croisié. » (Villehard. p. 5.) — [2^e Adjectif ou
pronom possessif: « Lacent *lor* helmes. » (Roland,
v. 996.) — « Commandons a tous nos sugis de
« nostre royaume, ce ceste ordonnance soit tenue et
« gardée en tos *lor*s lieux entierement. » (Ord. I,
p. 330.) — [3^e Substantif: « Si requerent les *lor*. »
(Rol. 1445.)]

Lorain. s. m. Bride, rêne: « Cent chevaux tous
« eusellez et lous en *lorains* dorez. » (Chron. de
S. Den. I, f. 54.) — Ou lit dans Grégoire de Tours:
« Centum equitibus et equis optimis, totidemque
« *frenis aureis*. »

Frains et *lorains*, escus et seles. (Fabl. S. G. f. 63^a.)

De beles armes, de beaux draps,

De beaux *lorains*, de chevaux gras. (Brut. f. 79^a.)

Lorandier. [Valet de charrie: « Jehan Rode
« bouvyer, *lorandier*, serviteur et varlet pour sui-
« vre les beufz et labourer la terre en la baronnie
« d'Aphon. » (JJ. 197, p. 294, an. 1472.)]

Lorder. Agir avec *lordie*, maladresse, dans
Cortois d'Artois, fol. 83^d.

Lordes. [Lourdaud: « Il fut, ce truis, un labou-
« rierres.... Qui moult iert *lordes* et lunages. »
(Gaut. de Coigny, p. 618.)]

Lordie. [Maladresse: « Lasches, couars, ne
« homs plain de *lordie*. » (Desch. fol. 128^c.)]

Lorer. [Laurier: « Suz un *lorer*, ki est en mi
« un camp. » (Rol. v. 2651.)]

Lores. Lors :

Lores me semont, ke je chant,

Amors ki m'espent et atise. (P. av. 1300, III, 1140.)

Lorgne. Louche :

D'autre part Sawalet li borgesnes,

Dist bien que il n'est pas si *lorgnes*.

Poict. av. 1300, IV, 1343.

[« Qui moult fu lourdiaus et lunages Et moult
« *lorgnes* et moult sauvages. » (Mir. de Coinci.)]

Lorgner. [Fraper : « On crye haro, qui vive, « lue, Alarme, au guet, rens toy, ribault, Torsche, « *lorgne*, depesche, rue, Frappe, combat, taille, « remue. » (Coquillart, le Blason des armes et des dames.) — « Et à grands coups de poing il *lorgnoit* « dessus lui. » (Despér. 98^e conte.) — Le mot est encore dans Régnier (sat. X) : « Ces gens à se piquer « ardents, S'en vinrent du parler à tic tac, torche, « *lorgne*; Qui casse le museau, qui son rival « éborgne. »]

Loricard. Nom donné aux Allemands mercenaires du xvi^e siècle, puis aux frondeurs d'Angers; ils avoient toujours le pot en tête et la cuirasse (*lorica*) au dos. Parlant des folles nouveautés qu'on affectoit dans les habits et de l'affectation des Allemands qui se faisoient faire la moitié de leurs barbes : « Et Dieu sait se les François qui laissent « venir leurs barbes pour faire des *loricards* et ne « savent en quel estat se mettre, ont parl à cette « ébargne. » (Nef des Fols, fol. 7.)

Lorier. [Leurrer (un faucon) : « Si se misent cil « doy faucon en cage, et li contes après, ensi que « pour le *lorier*, en disant : hoie, hoie. » (Froiss. t. V, p. 159.)]

Lorilart. [Épieu : « Jehan le Pannetier demanda « à icellui Vincent : que feras-tu de ce *lorilart*, c'est « assavoir dudit espié. » (JJ. 168, p. 287, an. 1415.)]

Loriot, Lorient. [1^o Oiseau. La forme régulière est *oriot*, du latin *aureolus*. L'agglutination avec l'article n'apparaît qu'au xvi^e siècle dans les Serées de Bouchet (p. 169) : « L'oyseau galgulus et des « François *loriot*. » (Bouchet, Serées, p. 169.) — 2^o Orgelet, compère lorient, parce que cette petite tumeur est jaune comme l'or (voir ORGÈLE) : « Pour « pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, « on en gagne le mal des yeulx qu'on appelle le « *leuriéul*. » (Ev. des Quenouilles, p. 46.)]

Loriot. [Alour de tête féminine, ressemblant peut-être au lorient, au baquet des boutangers dans lequel on lave l'écouvillon.]

Femmes porteront des *loriots*,

Et les hommes des grans poriauts

Velus, qu'on emprunte aux barbiers. (Coquillart, p. 16.)

Lormerie—oirie. [Métier de lormier : « Item « que nulz ne puisse tenir ne lever le mestier de la « *lormoirie*, se il n'est lormier ou costurier, qui « affiere au mestier dessus dit. » (Liv. des Métiers, ms. fol. 347^b.) — « Costurier de *lormerie*. » (Ord. t. III, p. 183.)]

Lormier. [La forme primitive est *lormier*, dérivé de *loramen*, comme *liemier* de *ligamen*. Voir Froissart, XVI, 224.] — « Il y avoit deux sortes « de *lormiers*, ceux qui travailloient en métal et « qui forgeoient les mors, les eperons, et les cous- « turiers qui travailloient à l'aiguille et qui faisoient « les selles, les harnois; tout costurier n'estoit « pas lormier et il n'y avoit que ceux qui travail- « loient à des choses qui affierotent, qui avoient « rapport au mestier de *lormerie*. » (Ord. III, p. 184.) — « Il paroist.... qu'on nommoit autrefois *lormiers*,

« les esperonniers et les selliers et bourelliers, que « l'on appelloit alors costuriers de lormerie..... « à present le titre de *lormier* est commun à trois « corps de mestier differens; il y a les *lormiers* « *esperonniers*, les *scelliers-lormiers-carossiers* et « les *cloutiers-lormiers*. » Voy. sur ces trois corps le dictionnaire du commerce de Savary, aux mots *esperonnier* et *lormerie*; voy. aussi sur les *lormiers* deux anciens arrêts du Parlement que le P. Lobi-neau a fait imprimer dans le gloss. françois qui est à la tête du II^e vol. de l'Hist. de Paris. (Ibid. 183.)

Lorpidon. Ljure :

Vous avez menti, *lorpidon*,

Vieille ribaude et maquerelle.

(Besch. f. 330^a.)

Lorrain. [Voit LORAIN : « Pour trois sembles, « l'une d'escarlate azurée, armoïée de Navarre et « d'Évreux, et l'autre à arçons azurez, semés de « perles, et l'autre de veluyau noir semé de rosettes « d'or, avec deux *lorrains*. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1354.)]

Lorris. Ville du Gâtinais (Loiret). On lit dans Pasquier (Rech. VIII, ch. 29) : « Quand un homme « qui, au jugement du peuple, avoit bonne cause, « et toutesfois, par malheur avoit perdu son procès, « on disoit en commun proverbe : « Il est des « hommes de *Lorris*, où le battu paye l'amende. » Si « on lit la coutume de ces pays, l'on n'y trouve plus « cet article, quoy que cependant il y ait esté autre- « fois en usage. » — [Ce qui proquo pour origine les combats judiciaires, où le battu payait en effet l'amende.]

1. Los. [1^o Gloire : « En dulce France en per- « dreie muu *los*. » (Rol. v. 1054.) — Clém. Marol, demandant au roy de l'argent à emprunter, lui en promet un billet en ces termes :

Si vous voulez, a payer ce sera

Quand vostre *los* et renom finira.

2^o Réputation bonne ou mauvaise : [« Pour diffam- « mer l'estal d'icellui suppliant..... le clama coup, « en reputant la femme dudit suppliant pour ri- « baude; lequel suppliant moult doulers et courciez « du *los* que lui avoit ledit Cavelier. » (JJ. 97, p. 425, an. 1367.)] — « En li a cortoisie et beauté, « sens et honor, *los* et pris et vaillance. » (Poët. av. 1300, l. p. 37.) — « Tel a bon *los* qui l'a à lort, « tel l'a mauvais qui n'en peut mais. » (Cotgr.) — 3^o Consentement : « Quand pere, merc ou parastre « mettent leurs enfans ou enfant de leur femme « hors de leur pain, et puis leur font louer et consentir les vendages des heritages et rentes epotice « quiez au droit desdits enfans, tels vendages et « *los* ne sont vallables si lesdits enfans ne sont « eagiez. » (Cout. de Mons, C. G. t. I, p. 819.)

Sire, dist il, s'il te plaisoit

Mon *los* et mon conseilx seroit.

Mais se tu vels croire mon *los*

Tu ne feras mie que fox.

(Ovide de Arte, f. 94.)

4^o [Lods et ventes : « *Los* n'est une chose que « l'en doit à seigneur, quant aucun vent sa terre. » (Livre de Justice, 241.)]

2. Los. [Mode de pêche : « Une maniere de pes-

« cheries, que l'en appelle *los*, qui prennent toute
« maniere de petit poisson, doivent estre abatues. »
(Mém. E. de la Ch. des Comptes, f. 302^a, an. 1295.)

Losange, Losenge. [1° Flatterie trompeuse, perdition : « Par dons d'ancuns, ne pour *losange*. » (G. Guart.) — « Sire, ne suy pas homs estrangeins, « Ne ne vos sai servir de blanges. Ne de *losenges*, « ou de fables. » (Rob. le Diable.) — « Par *losanges* « et par menaces. » (Chr. de S. Den. I, 237.) On lit dans le latin *tam blanditiis quam mias*. — 2° Parallélogramme dont les deux bissectrices sont perpendiculaires : « Coulé en l'estamine, puis fait « au fer de la paelle et après trenchié par *losenges*. » (Mén. II, f. 5.) — « Soient icelles *losenges* mises ou « plat. » (Ibid.) — « Chasuble de narcisses ynde « dont l'orfroiz est à aigles d'or et *losenges* blan- « ches. » (Inv. de la S^{te} Chapelle, an. 1363.) — « Il « print une grosse pierre et la jetta contre les ver- « rieres tellement qu'il en abbatit deux ou trois « *losenges*. » (Aresta Amor, p. 381.)

Losengé, Losengié. Orné de losenges : « *Lo-
« sengé* d'orfaverie. » (Saintré, p. 88.) — « *Losengié* « à perles, » parlant d'une couverture de livre. (Inv. des livres de Charles V, art. 141.)

Losengeour. [Cas régime de *losengier*, flat-
teur, trompeur : « Faus *losengeour* estre estut Celui
« qui monde plaire veut. » (B. C. IV, 151^a.)]

Losengerie. Flatterie : « Tules (Cicéron) dit :
« entre toutes les pestifences qui sont en amitié, la
« plus grande est en *losengerie* ; et pour ce tu dois
« plus fouyr et doubler les paroles de celui qui te
« louera que les aygres paroles de celui qui verité
« te dira... » (Le Cheval. de la Tour, Instruct. à ses
filles, fol. 76^a.)

1. Losengier. s. Flatteur, trompeur. [« Cil
« appella sept de ses pautonniers ; Ne sont preu-
« domme, ainçois sont *losengiers*. » (Garin.)]

Tres granz amors ne puet partir ne fraindre
Se n'est en cuer de felon *losengier*. (C^{te} Thib. p. 115.)

« Tu dois fouyr le conseil des faintifs *losengiers*
« qui s'efforcent plus de louer la personne et toy
« plaire que dire verité. » (Le Cheval. de la Tour,
Instruct. à ses filles, fol. 76^a.)

2. Losengier, v. Flatter pour tromper.

Amors set bien *losengier*
Et traire et decevoir. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1206.)
Li prndhom li fist beau semblant
Et si l'alla moult *losengeant*. (Fabl. S. G. f. 1^e.)

Losse. [Couteau à l'usage des bouchers : « L'on
« print la propre *losse* de boucher, de quoy le dict
« mal faitteur avoit coupé la gource à son maistre
« et maistrisse, et d'icelle meisme l'en lui en frap-
« poit trois ou .iiii. grands coups parmi la gource. »
(Ph. de Vigneulles, dans de Laborde, p. 369.)]

1. Lot. [1° Tribut : « Mais se d'eus ne le prent
« (le tribut), et ne paient le *lot*. » (Sax. XVII.) —
2° Sort. De là « *geter los*, » tirer au sort en général
et en particulier pour le partage des biens meubles :
« Il convient que ele (la departie) se face par l'une
« des quatre voies, et comme par seigneur ou par

« juise, ou par *los* geter ; ou par l'acor de cius qui
« ont les parties à fere. » (Beaum.) — « La journée
« que on gete *los* ou marquet au pain, quiconques
« apporte sen pain ou sen harnas, ains que li maïres
« ait geté *los* ou marquet, quatre deniers doit ou
« maïeur. » (Ord. V, p. 511, an. 1355.) — « Quant
« ilz furent arreztez devant celle compaignie on
« getta tantost *los* pour scavoir lesquelz d'eulz
« commenceroient l'espreuve. » (Percef. V, f. 7^e.)
— 3° Mesure des liquides. [« Aussitost..... Qu'uns
« bons compains aroit buit demi *lod* de vin. » (Baud.
de Seb. t. XII, p. 598.)] — « Sera le vin debilité à la
« mesure de soixante douze *lots* comme semblable-
« ment le brandevin. » (Cout. de Langle, C. Gén.
t. I, p. 310^b.) — Un homme entrant au cabaret dit :

Hostes, que vent l'en le setier ?

Et quant tu li vins afuzerez :

Ilui fu perciez et aforez,

S'en vent on vi. deniers le *lot* :

Mais nus n'en boit qui ne s'en lot. (Cortois d'Art. f. 83^b.)

« Ordonné que tous les tonneaux des brasseurs
« indifferement livrant bieres en ce pays devront
« contenir quarante-quatre *lots*, jauge de ce pais,
« revenant pour interpretation à soixante-douze
« *lots*, mesure de Saint-Omer. » (Cout. de Langle,
N. C. G. I, p. 310^a.) — 4° Mesure des solides : « La
« mesure au blé, soille et toute autre sorte de
« grains, sauf d'avoine, devra contenir la rasiere,
« le nombre de trente-huit *lots*, gauge de ce pays ;
« et sur la mesure d'avoine ydevroit estre adjoutée
« de sucroy un biguel ou quatre *lots*, aussi gauge
« de ce pays, et pour interpretation de ce, est que
« la mesure du grain de ce dit pais doit estre plus
« grande que celle de Saint Omer d'un *lot* et de
« l'avoine de quatre *lots*. » (Ibid. page 309.) — Un
Arlésien m'a dit qu'un *lot*, à Arras, étoit le double
de la pinte dans le même lieu. [A Paris, le *lot* valait
quatre pintes.]

2. Lot. Consentement : « L'alienation de fief ou
« alloct... defendue à personne vefve ou remariée,
« ne sera vaillable ores, que ce fust du gré et par
« le *lot* de ses plus prochains parens. » (Cout. de
Hainaut, C. G. I. II, p. 121^b.)

Lotaiqe. [Distribution par lots (voir Lotie) :
« Certains *lotaiques* de partages furent faits des heri-
« taiges. » (JJ. 206, p. 1063, an. 1476.)]

Lother. [Louer : « Danz Alexis an *lothet* Den
« del ciel. » (S. Alexis, XXV.)]

Lotie. « *Lot* ou *lotie* signifie la part de l'un des
« coheritiers ou communs en biens, soit de la chose
« que l'on veut diviser ou de la chose divisée. »
(Laur.) — « Si aucun des coheritiers est evincé de
« son partage, ou de partie d'iceluy, sans sa coulpe
« ou son fait, ses coheritiers sont tenuz le recom-
« penser et desdommager, chascun pour sa quotité
« et portion et proceder à nouvelles *loties*, si autre-
« ment ladite recompense ne se peut commode-
« ment faire. » (Cout. de Bret. p. 763.) — « Autrefois en
« partage entre roturiers, le dernier nay sans dis-
« tinction de sexe, faisoit les *loties* et les autres
« choissoient, si bien qu'il arriroit que la fille

« plus agée choisissoit avant son frere. » (Cout. de Bret. N. C. G. l. IV, p. 417.)

Lotir. [1° Présager par sorts : « Calabre la royne « le m'avoit bien *loty*. » (Glossaire de Gachet.) — 2° Recevoir par lots, par tirage au sort dans une succession : « La douairière *lotit* et l'heritier choisit. » (Loysef. fol. 157.)]

Lou. [Luth : « Auquel esbatement icellui de « Beaumont avoit joué de l'instrument du *lou*, du- « quel il se seet aucunement entremettre. » (JJ. 176, p. 613, an. 1448.)]

Louable. [« La seigneurie de la commune est « corrompue par deguerpir les bons us et la loi qui « est bone et *louable*. » (Brun. Lat. Trésor, 314.)]

Louage. [1° Action de louer : « Cil qui baille « aucune coze à *louage* le pot demander quant li « termes est passés. » (Beauman. XXXVIII, f. 1.) — « Pour *louage* de linge. » (Méu. II, 4.)] — « Il print « ce palais à *louage*. » (Strapar. t. I, préf. p. 5.) — « Deux chambres à *louage*. » (Id. II, 187.) — « Une « maison à *louage*. » (Id. t. II, p. 344.) — « Mort, « mariage et vendage rompent tout *louage*. » (Loys. f. 474.) — « Quelques uns, comme M^r Pithou, sur « la Coust. de Troyes, et après luy Bradeau sur M^r « Louet, lettre M, sommaire 18, n. 2, prétendent « qu'au lieu de *louage* il faut lire *liage* et que ce « proverbe ne signifie autre chose, sinon que l'aut « en pais contumier, qu'en pais de droit escrit, la « fille par le mariage sort de dessous la puissance « de son pere. M^r Loysel, dans ses Institutes contu- « mieres, l. III, tit. 6, art. 3, dit qu'il n'y a point de « raison en ce proverbe, si on ne l'entend de ceux « qui meurent, ou se marient pendant le temps du « *louage* de leurs personnes ; mais on jugera par « l'article suivant de la coutume de Lorraine d'où « ce proverbe est tiré, si ces auteurs ont bien ren- « contré : Un acqueteur regulierement n'est tenu « ester à *louage*, fait par son vendeur, un jeune « fils à celui qu'en son nom aura été fait ou que « luy même aura fait avant son mariage, non plus « que le mary à celui que sa femme avant leur « mariage aura fait, estant icelle veufve ou jeune « fille constituée soubz tutelle, à celui qui aura été « fait par son predecesseur qui est ce qu'on dit « communément *mariage, mort, vendage defont* « *tout louage*. » (Laur.)]

Louage. 1° Consentement.

D'autre part qui est chose amere,
Le filz pourra battre son pere
Comme un homme tenu estrange :
On pourra par *nom de louage*
Maner avec sa serour
Contre la loy,..... (Desch. f. 568⁴.)

2° Remercement : « Rendre *louenges* à quelqu'un. » (Joinv. p. 55.) — 3° [Eloge : « C'est la *louenge* d'un « religieux d'aller peu souvent hors de son clois- « tre. » (Int. Consol. III, f. 20.) — 4° Plainte ; voir sous LOUER 2.]

Louce. [Louche, cuiller à potage : « *Coclear*, « cueiller, *louce*. » (Scheler, Gloss. rom. lat. p. 52.)]

— « Et le pot et la *louce* Ou la porcé grouce. » (Oustillement au Vilain, xiii^e siècle.)]

Loucerve. Femelle du loup-cervier : « Des « loups, des ours, des lyons, des *loucerves*. » (Cl. Marot, p. 32.)

Loucet. [Houlette : « Un baston ferré, appelé « *loucet* de berchier. » (JJ. 163, p. 434, an. 1409.) — « *Loucés* ou maquet de bregier. » (JJ. 176, p. 279, an. 1443.)]

1. **Louche.** [Cuiller à potage : « Item sayze « *louches* d'or. » (Inv. d'Edouard I^{er}, an. 1297.) — « Le queux..... doit avoir en sa main une grande « *louche* de bois qui luy sert à deux fins, l'une « pour essayer potaige et brouet, et l'autre pour « chasser les enfans hors de la cuisine. » (Ol. de la Marche, Etat des offic. du duc de Bourg., p. 58.)]

2. **Louche.** Dont les yeux n'ont pas la même direction :

Aincois que il encreust ledit perill,
Et avoit les ieux droiz et biaux,

Et après il les a toz jorz *louchez* et tors. (M. S. Louis, 144.)

[« Mais quant il vint une fort mouche A la toile, « cil (l'araignée ou le juge) fait le *louche* Qui la « deust prendre et happer. » (Besch. Mir. du Mar.)]

Louchet. [1° Bêche : « Coignées, syez, *touchés*, « serpes, hoyaux et autres parçils ostils pour refaire « et reparer les chemins. » (Monstrelet, II, p. 64^b.) — « Vous mettiez vous meme la main au pic, a la « pioche et au *louchet*. » (Mém. de Sully, I, p. 246.) — [2° Houlette : « Le suppliant osta audit bergier « sa houlette ou *louchet*. » (JJ. 144, page 472, an. 1393.)]

Louchette. [Diminutif de louche : « Un petit « potkin d'or et est audit potkin une petite *louchette* « d'or. » (Invent. de Charles Quint, 1536.) — « Un « hanepel d'argent et une petite *louchette*. » (Livre rouge d'Abbeville, f. 62^b, an. 1391.)]

1. **Loudier.** 1° Matelas : « On se couche sur « bons *loudiers* et mathelas. » (Vray et parfait amour, f. 79^b.) — « Il print quant et quant les pre- « ceptes d'Attalus, de ne se coucher plus sur des « *loudiers* qui enfroident, et employa jusqu'à la « vieillesse ceux qui ne cedent point au corps. » (Ess. de Mont. III, p. 543.) — 2° Grosse casaque :

Lors present a entrechangier
Leurs abis de la bregenie;

Gohins vesti un grant *loudier*

Et Guios une sousquanie.

(Froiss. Poës. f. 277.)

Loudier est encore usité en quelques provinces.

C'est le *lodix* des latins.

2. **Loudier.** Terme d'injure, vaurien, déban- ché : [« Laquette Raoule dist au suppliant qu'il « estoit un malvais *loudier*. » (JJ. 103, page 350, an. 1372.) — « Il entendy moult fort comment il « peüst estre saisy des quatre *loudiers* qui avoient « estranglé son oncle le duc de Glocestre. » (Froiss. t. XVI, p. 192.)]

Gens de l'eglise, on doit purgier

D'entrer ens tout paillart *loudier*;

Truandes n'y doivent manoir. (Desch. f. 335⁴.)

Vous mentez, très orde *loudiere*. (Id. f. 379⁴.)

1. Louer. [Prendre à louage, à solde : « Il avenoit que uns homs *louoit* une femme dusqu'à un certain terme. » (Beaum. XXXVIII, 45.) — « Les barons de la court a loez et proiez. » (Rou.)] — « *Louer* pledeours, » prendre et payer un avocat pour défendre sa cause. (Ord. I, p. 158.)

2. Louer. [1° Conseiller : « Et pour ce *louoit* on « qu'en tint le roi d'Engleterre à amy. » (Chron. de Flandres, ch. 72.) — 2° Se plaindre : « Laquelle fille « respondi que elle s'en *loueroit* à son maistre ; « pourquoy et en despit duquel louenge icellui « Jacobin lui donna une grant buffe sur le visage. » (J.J. 169, p. 283, an. 1416.)]

Loueres. [Qui prend à bail : « Nule coze ne « doit estre mise en autre usage que en celi por qui « elle fu louée ; et qui la convertirroit en autre usage... « li *loueres* est tenu à rendre le damace. » (Beaum. t. XXVII, p. 7.)]

Loueur. [Qui donne des éloges : « Venant d'un « *loueur* louable (la louange), C'est un bruvage « amiable. » (Du Bellay, II, 49'.)]

Louangues. [Sorte de maladie : « Comme le « suppliant a esté et encores esté si malades de *lou-
angues*, qu'il en a esté bien souvent en grant « fureur pour la voidance de la teste. » (J.J. 135, p. 120, an. 1388.)]

Louier. Loyer, récompense ; voir LOIER :

Cilz doit bien son corps employer,
Qui journoye et qui prant loier,
Qui fuit, ou qui fait ouvrage en terre
Car au soir va son *louier* querre. (Desch. f. 443 b.)

Loup. [Voir LEU, Lu. 1° Animal : « Li *lous* le « prend par grant air. As denz le houcepaigne et « mort. » (Ren. v. 24488.) — 2° Machine de guerre appelée corbeau, dans Quinte-Cucre (siège de Tyr), pour saisir la tête du béliier et l'enlever : « Item « leur fault avoir un autre engin nommé *loup*, ou « quel a ung fer courbe qui a très fortes dens et « agues, qui sont assis de telle maniere sur le mur « qu'ilz viennent engouler le tref du mouton (béliier) « et le tiendront si fort qu'il ne pourra tirer ne « avant ne arriere, et aulcune fois le tire l'en en « hault a force de cordes, si que plus ne leur peut « nuire. » (Le Jouvenel, f. 87 b.) — 3° Uclères rongeurs que l'on comparait à des loups dévorants : « Jean Morin, lieutenant criminel de la prévosté de « Paris, après avoir fait mourir tant de fideles, fut « finalement frappé de *loups* aux jambes, dont ayant « perdu l'usage mourut aliéné de son sens. » (Ceremon. de l'estat et de la relig. par La Planche, fol. 7'.) — Expressions : [1° « *Loup beroux*, » loup garou : « Ribaux prestre, champiz, *loup beroux*. » (J.J. 169, page 204, an. 1415.)] — [2° « *Leu-uasté*, » même sens ; voir ce mot.] — [3° « *Loup ramage*, » loup sauvage, dans la Consolation de Bodec, ms., livre IV : « Ours, ou lions, ou *loups ramages*. »] — [4° « *Loup garou*. » Voir GARVAL : « Onques lions ne « *leus varous* Ne fist si grant essil de proie. » (Robert le Diable.) — « Ores à *leu garou* penture « est li niens enfes. » (Guill. de Palermc.) — C'était aussi le nom d'une maladie : « *Loup garou*, maladie

« ainsi appelée, pour ce que les malades vont de « nuit, et hurlent comme chiens et loups. » (Paré, *Introd.* 21.) — C'était encore le nom des misanthropes et des fantasques : « Timon, celui qui fut sur- « nommé misanthrope, comme qui diroit *loup garou* « ou haissant les hommes. » (Amyot, Alcibiade, page 29.)] — 5° « *Loups gotiques*, » loups du nord, loups-cerviers : « Il estoit craint comme vingt *loups
gotiques* au mois de janvier. » (Contes d'Entrap. p. 194.) — 6° « *Lou lou*, » façon de parler enfantine. (Oudin.) — 7° « Jouer à la queue *leu leu*. » Parlant d'une louve en chaleur qui, entre plusieurs mâles endormis, en choisit un avec lequel elle s'en va ; les autres le doivent ensuite de dépit : « De ces « manieres de faire, est venu en premier lieu ce « qu'au jeu des petits enfans qui s'entreussivent « nous disons jouer à la queue *leu leu*.... aussi ce « que nous faisons ressembler les enfans bastards « aux *loups*, disans que tout ainsi que les *loups*, « aussi ne voyent-ils jamais leurs peres. » (Pasq. Rech. p. 684.) Voy. Froiss. Poës. f. 86 b. — 8° « Il a « crié au *loup*, » il est enrhumé. (Oudin.) — 9° « En « pas de *lou*, » à pas de loup. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 85.) — 10° « Faire fuite de *lou*, » c'est-à-dire fuir en regardant derrière soi et en se défendant : « Les François ne fuyrent pas a bride abbatue, « mais tout à loysir en *faisant fuyte de lou*; car « tousjours regardoient qui le suyvoit et souvent « en actaignoient quelqu'un. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, fol. 13 b.) — [° Ores faisant semblant de « vouloir combattre, ores s'esloignant tout à coup : « *Rebraïcte de loup*, monstrant toujours les dents. » (Brantôme, Prince d'Orange.)] — 11° « Il y a du poil « de *leu*, » il y a quelque mauvais tout caché. Parlant de Gilles de Bretagne que son frère le duc de Bretagne fit mourir en 1450 : « De ceste mort ainsi « piteuse on parle autrement, en Bretagne, et « dient plusieurs qu'il y eut du *poil de leu* envers « les dils de Montauban et ses complices qui le gar- « doient avec luy. » (Monstrelet, vol. III, p. 31 b.) — 12° « A mol pasteur le *loup* chie laine. » (Colgrave.) — C'est le même sens que « la male garde paist le « *leu*. » (Fabl. ms. f. 57 b.) — 13° « Faire le *loup* en « paille, » c'est-à-dire faire la châtellerie. (Rabelais, t. IV, p. 282 ; Desper., Cymbalum mundi, p. 130.) — 14° « Faire le *loup* à la carriere, » même sens ; être aux yeux écoutes sans en avoir l'air.

15° Ocist li *leus* le mouton. (Poës. av. 1300, III, p. 1277.)

16° Plains de pité comme est uns *leux*. (Desch. f. 242 b.)

17° On ne poet le villain brisier

 Sa nature, bien dire los

 Tout dis refuit le *leu* au bos. (Froiss. Poës. f. 404.)

[De même dans Cuvelier, v. 20969 : « Toujours « reva li *leus* devers le bois ramé. »]

18° L'en ne prent mie *lou* ne goupil souz son banc. (Rou.)

19° « Tenir le *lou* par les oreilles, » être dans l'embarras. (Pasquier, Lett. II, p. 253.) — 20° « Ne- « cessité de querir à vivre, fait saillir le *loup* du « bois, pource que nécessité surmonte nature. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 271.) — [On lit dans Villon, Grand Testament, str. 21 : « Necessité faict gens

« mesprendre, Et fais saillir le loup des boys. » — 21° « Qui se fait beste, le loup le mange. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 290, et Oudin, Cur. fr.) — 22° « Avoir veu le loup, » il est enroué : « D'ignorançe est venu quand nous voyons un homme enroué, que nous le disons avoir veu le loup. Car « à l'opposite, il faudroit dire le loup l'a veu ; d'autant que si nous croyons à Pluie (livre VIII) si le loup liche le premier sa veüe sur nous, il nous fait affoiblir la voix. C'est pourquoi le poëte disoit : « *Lupi illum videre priores.* » (Pasquier, Rech. p. 752.) — 23° « N'avoir point veu le loup, » n'avoir point d'expérience. (Montbourcher, des Gages de Bat. fol. 36.) — 24° « Quand on parle du loup, on en voit la queue. » (Du Verdier, Biblioth. p. 675, et Oudin, Cur. fr.) Les Latins ont dit *lupus in fabula.* — 25° « En esperance d'avoir mieux, tant « vit le loup qu'il devient vieux. » (Cotgrave.) — 26° [« Unques od (avec) lou, ce m'est avis, Ne fu unquoré autre lou pris. » (Benoit, II, 3423.)] — 27° [« Non pas vierge non, mais ribaude, Qui fustes en avril sy baude, Le tiers jour, entre chien et leu. » (Mir. de S^e Genev.)] — 28° [« Le duc de Parme, la jugeant (une armée) deux fois plus forte que le duc de Maïenne ne lui avoit faite, lui reprocha qu'il lui avoit fait le loup plus petit qu'il n'estoit. » (D'Aub. Hist. t. III, 239.)] — 29° [« Il y estoit connu comme le loup gris. » (Despér. 25^e conte.)]

Loupesson. Petit loup marin. (Cotgr.)

Loup cerve. Loup-cervier : « Suyverent chacun leur chemin tirant le chevalier du dragon à gauche et celui du loupcerve à droit. » (D. Flores de Grece, f. 154, R^e.)

1. Loupe. Lippe : « Faire la loupe, » même sens que faire la lippe, faire la moue, bouter :

..... Quant l'en fait on loupes
Et monstre al doit. (Mouskès, p. 617.)

Et la se souille comme uns pors
Au retour m'en fait grigne et louppe. (Besch. f. 449.)

[« Renart le fist cent loupes En derriere. » (Ren. le Nouv. IV, v. 251.)]

2. Loupe. [1^o Nœud d'un bois : « Le suppliant « feri un coup d'un goy, autrement appellé vougesse, de quoy l'en arrache les buissons, de la « louppe qui est devers le dos d'icelle goy, sur le « front dudit Jehan. » (Jl. 189, p. 120, an. 1456.)] — 2^o Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : « Une louppe de saphir assis en argent. » (Inv. de Clémence de Hongrie, n^o 41, page 44.) — « Une « mitre episcopale, toute semée de perles, garnie « de grosses loupes, de saphirs et autres meschantes pierres. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)]

Lour. Leur : « Il est ordené que chascun bourgeois... recevez et avoiez... en quelconques tans « que ce soit, devant la Saint Jehan ou après, ou « devant la Toussainz ou après, il doit continuer sa bourgeoisie... c'est à savoir, que se il a femme « esponsé, il, ou sa femme doit continuellement « tenir leur bourgeoisie au lieu, de la veille de la

vii.

« Toussainz jusques à la veille de la S. Jean, se ce « n'estoit par cas de maladie apperte de leur corps. » (Ordon. t. I, p. 315.)

Lourche. Jeu : « M. de la Noue.... dans le dictionnaire des rimes françoises qui lui est attribué, « appelle *ourche* le meme jeu et il dit que c'est un « jeu de tablier, c'est à dire une sorte de jeu de « trictrac. Nicot dit la meme chose, et le dictionnaire anglois et françois de Miegé rend par bre- « douille ou partie-double, le mot anglois *lurch* que « cette nation a pris de nous et qui a passé jusque « chez les Allemans dans la même signification. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 140.) — « Demeurer « *lourche.* » Pasquier, lettre xii, liv. XIX, a dit « *demeurer lourche,* » être frustré de son attente, être dupe. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 140.)

Lourché, *adj.* « Le jeu de lourche a produit « *lourché,* mot qui s'est dit d'un homme qui, pour « la mauvaise conduite de sa femme, étoit devenu « *Jan ou Double-Jan,* comme on parle et il se dit « dans cette signification dans le 52 des Arrests « d'amours ajouté aux 51 de Martial d'Auvergne, « par Gilles d'Aurigni dit le Pamphile, avocat au « Parlement de Paris. » (Le Duchat, Rab. I, 140.)

Lourd. 1^o Laid, opposé à gent :

A une grant court très notable
Alay pour vir seoir les gens
Dont maint se mistrent à la table
Les uns *lourdes,* les autres gens. (Besch. fol. 286.)

[2^o Lourdaud, pesant d'esprit : « Quant aucuns « est trop paresseus, Enturiez, *lours* et oublieux. » (Consol. de Boèce, liv. IV.) — « Il bat, il fieri, il « rue les enfants de dega ; Et est nices et *lours,* « sens ne maniere n'a. » (Cuvelier, v. 119.)] — « A « paroles *lourdes,* sourdes oreilles. » (Cotgrave.) — Beati *lourdes,* quoniam ipsi trebuchaverunt. *Lourdes* est le sobriquet d'un Sorboniste grossier, idiot et ignorant. (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 116.)

Lourdas, Lourdaut. [Lourdaud : « Tant « *lourdas* vilain. » (Gaut. de Coigny, p. 618.)] — « Bons *lourdaux,* » gens qui, bien que peu polis et ne parlant que le patois de leur province, ne laissent pas de s'énoncer en bons termes, correctement et avec bon sens. (Le Duchat, sur Rab. V, 88.)

Lourdasse. Un peu lourd :

La froideur estreignant, indiscrette et *lourdasse,*
Les cors plus d'ifrans pesle-mesle ramasse,
Joignant le mol au dur, le pesant au legier. (Baif, G.)

Lourdement. [Laidement : « Par le col me « print sans mot dire, de fort estraindre se pena, « La *lourdement* me demena. » (J. Bruyant, dans Ménagier, t. II, p. 5.)]

Lourder (se). Se tromper.

Je vous ai fait de l'ennui un milier
En ce jour cy, mais c'est joyeuseté
Pour éviter chagrin, oisiveté,
Comme savez, on baille quelque bourde
Mon doux amy, soit hiver ou esté,
En passant temps bien souvent je me *lourde.*

Le Loyer des Folles amour, p. 319.

Lourderie. 1^o Maladresse : « Ma *lourderie* et « faute tant aperte. » (Cretin, p. 223.) — 2^o Gau-

26

cherie : « Lui-mesme (Antoine) commença à se
 « moquer de la grosserie et *lourderie* du service
 « de sa maison auprès de la somptuosité, propreté
 « et élégance de celui de Cleopatre. » (Amyot, Antoi-
 « toine, p. 32.)

Lourdese. Rustique. (Printemps d'Yver, fol. 96^b.)

Lourdise. [1^o Manque de vivacité : « La dinde
 « pour sa *lourdise* et pesanteur, ne pouvant con-
 « duire les canetons, qui sont d'eux-mêmes très
 « lourds. » (O. de Serres, f. 378.) — 2^o Maladresse :
 « La *lourdise* de plusieurs qui soustiennent que... »
 (Palissy, f. 369.)]

Lourdois, s. m. Langage grossier ou manière
 grossière : « Il y eut un moine qui respondit au roy
 « d'une parole assez brusque, qu'il s'abusoit au-
 « cunement, parceque le procez du sieur de Montaigu
 « n'avoit esté fait par juges, ains seulement par
 « commissaires; comme s'il eust voulu inferer en
 « son *lourdois*, que tels commissaires deleguez à
 « l'appetit d'un seigneur qui pouvoit lors toutes
 « choses, n'apportoient en leurs jugemens la consi-
 « dence ordinaire des bons juges. » (Pasquier, 482.)

Loure, s. f. Cornemuse.

Mais ta *loure* est entiere et le ventre en est bon ;
 L'anche, le chalumeau, le soufflor, le bourdon
 Ne perdent point le vent, sa petite languette
 Comme il te plaist, Tenot, fait parler ta musette.

Belleau, t. I, fol. 3.

Lourour, s. Joueur de musette ou cornemuse.
 (Borel, au mot *Louere*.)

Lours. [Borgne : « Se aucuns hons ou autres
 « qui fussent melaigniés, et un autre qui soit
 « sours ou *lours*. » (Ord. I, p. 245, an. 1270.)]

Lourseignol, Loursignol. Rossignol, du
 latin *Lusciniola*.

Vos ne savés que li *loursignols* dit :
 Il dist c'anors par faus amans perist,
 Poes. av. 1300, t. III, p. 1278.

La donche vois de *lourseignol* sauvage
 K'oi nuit et jour cointoier et teutir
 Me radouchist mon cuer.... [Vat. n^o 1490, f. 13^a.]

Louque. [Borgne : « Tout entor lui oste les
 « mousques, Plusours en fait et clos et *lousques*. »
 (Robert le Diable.)]

Lousseignol. [Rossignol : « Et *lousseignol* : me
 « semont de chanter. » (Cocui, VI.) — « La douce
 « voix du *lousseignol*. » (Id. XIX.)]

Loutre. [Mase, dans Froissart, t. XVI, f. 192. —
 « *Loutre* est une beste qui merveilleusement des-
 « truit toutes eues douces de poissons; et qui
 « bien le veut prendre à force de chiens, si le chace
 « en mars ou en septembre, que les eaus sont
 « basses et les herbes petites. » (Modus, f. 41.)]

Loutreur. [Chasseur de loutres : « Celui qui
 « est maistre *loutreur* doit avoir deux varletz ou
 « plus du mestier pour lui aidier. » (Modus, 41^b.)]

Loutrier, s. m. Qui chasse ou qui prend les
 loutres. « Bracconniers, fauconniers, *loutriers*,
 « *louviers*. » (Cout. Gén. l. I, p. 812.)

Louveau. Louage : « Ceux du pays de l'Angle
 « sont exempts et ne payent droit d'aide, quand le
 « filz ainsé d'un seigneur est créé chevalier, ni
 « pareillement un mariage de sa fille ainsée et sont
 « semblablement exempts du droit de *louveau*. »
 (N. C. G. I, 299.)

Louvant. Louveleau :

Il n'est que renars et *louvaule*
 Qui estranglent brebis, moutons. [Desch. f. 267^c.]

Louve. [1^o Femelle du loup : « *Louve*, goupille
 « et chate sont trois bestes de proie. » (Chastie-
 « Musart.)] — 2^o Fer attaché à une corde pour enlever
 de gros fardeaux. (Colgrave.)

Louvegnois. [Monnaie de Louvain, dans une
 charte de la Ch. des Comptes de Lille, an. 1265.
 On lit « livres de *Louvignis*, » au Carl. de Flandre,
 an. 1284.]]

Louveveau. [« .iij. paire de gans de chevrotin
 « doublés de *louveveau*. » (N. Compt. de l'Arg.
 p. 216.) — « .ii. paires de gans de chevrotin, l'une
 « double de chien, brodee, et l'autre doublés de
 « *louveveau*, tenez et brodez. » (Id. p. 217.)]

Louvevier. [Louvevier : « Comme Jehan de
 « Serain escuier et *louvevier* fast venus... chascier
 « aux lousps. » (JJ. 146, p. 370, an. 1394.)]

Louvette, s. f. 1^o Tique des chiens : « *Louvette*
 « est une petite bestelette qui vit ayant la teste
 « fichée dedans le sang des bestes et n'ayant point
 « de trou par ou s'en aille la viande, elle se creve. »
 (Nicot.) — 2^o Pannetière de berger :

Chascun portoit sa houlette
 Et du pain en sa *louvette*. [Desch. fol. 499^a.]

Louvier. Louvetier : « Le *louvier*, pour la prise
 « d'un loup ou d'une cayllée, devant le S. Remy,
 « ne pourra pourchasser qu'une lieue à la ronde
 « du lieu de la dite prise, et ne prendra au plus
 « prochain troupeau de blanches bestes qu'un seul
 « mouton, quel nombre de chiens qu'il ait. » (Cout.
 de Hainaut, N. C. G. II, 147.)

Louviere. [1^o Piège à loup, au gloss. lat. 4120,
 sous *Dicipula*.] — 2^o *Pudendum muliebri*, dans
 Desch. f. 230 et 241. — 3^o Robe de peaux de lousps.
 Parlant du grand prieur de France, frère de M^r de
 Guise, à la bataille de Dreux : « Ayant combattu ce
 « jour là tres vaillamment et s'y etant par trop
 « eschauffé et retournant tout suant le soir qu'il
 « faisoit un froid extrême et son page écarté ne
 « l'ayant peu trouver pour lui donner sa *louviere*,
 « il fut contraint de boire ainsi sa sueur, qui se
 « refroidit sur son corps et pour ce engendra une
 « fausse pliesie qu'il garda plus de six semaines,
 « dont enfin il mourut. » (Brant. Cap. fr. II, 393.)
 — 4^o *Adjectif*. Qui tient du loup.

Il ne faut point nourrir une *engence louviere*.

Poes. d'Anadis Jamin, p. 60.

« Melancolie *louviere*. » (Colg.) Qui fait fuir à un
 homme la société, parce qu'il se croit métamor-
 phosé en loup garon.

Louvine. De loup. « Patte *louvine*, » plante.
 (Colgrave.)

Louissement, *adv.* Goulument comme un loup. « C'estoit grande pitié de la maladie du roy » (Charles VI).... quand il mangeoit, c'estoit bien « gloulement et *louissement*. » (Joven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 177.)

Louiz. [Droit de lods et ventes : « La tierce partie « des *louiz*, que l'en doit pour raison des vendues « et des gagies que l'on fait à Tournus. » (Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

Louveau. [Louveau : « S'il a gaires de teus *louviaus*, Entre ces apostres noviaus, Eglise, tu es « mal baillie, Se ta cité est assaillie. » (Rose, v. 11173.)]

Lovinace. [De loup : « Faire la *coe lovinnace*, « faire la nique : « A plusors i fail on le *coe lovinnace*. » (Chron. des ducs de Norm. Préf. p. 14.)]

Lovisiens. Monnaie des évêques de Laon : « Qui frappe autrui par ire a playe ouverte et sang, « courant sur l'eschevinage de ladite seigneurie, il « forfaict vers les dits religieux, abbé et convent « soixante livres *lovisiennes* qui valient vingt livres « parisis monnoye de Flandres. » (Cout. de la seigneurie de Bovines, appartenant aux religieux, abbé et convent de saint Amand en Puelle. C. G. II, page 932.) — « Soixante sols *lovisiens* vaillables « soixante trois sols, neuf deniers Flandres. » (Cout. Gén. I. II, p. 942.)

Loy. Voir Loi.

Loyal. Voir LOIAL. *Expressions* : 1° « Faire son « *loyal* pouvoir, « faire tous ses efforts. (Froissart, liv. II, p. 44.) — 2° « *Loyal* comme un mensurter. » (Oudin.) — 3° « Bigarré comme les couleurs des « *loyaux* amans. » (Dial. de Tahir, p. 161.)

Loyanche. [Contrat, obligation : « Et que cette « filbe desaigne ne puisse faire *loyanche* qui vaille, « jusques à tant qu'il arat xv. ains accomplis. » (Hist. de Liège, II, p. 446, an. 1424.)]

Loyauement. Avec loyauté :

Si celle que jadis servoye
De si bon cueur et loyauement,
Dont tant de maux et griez fuyoye
Et souffroye tant de torment,
Si dit m'eüst au commencement
Sa volenté (mais nenny las !)
J'eusse mys peine seurement
De moy retraire de ses las. (Villon, p. 37.)

Loyauté. [Voir LOIAUTÉ : « Mais il avoit le cuer « si plein de *loyauté*. » (Berle, c. 45.) — *Expressions* : 1° « Avoir sa *loyauté* faulcée, « avoir manqué de fidélité. (Vigiles de Ch. VII, II, 151.) — 2° « Ont « dit et affirmé par leurs serments et par leur « *loyauté*. » (Ord. V, 602.) — 3° « Je vous advertys « que Blanor ne partira de ceans s'il ne ma en con- « venance sur sa chevalerie qu'il me menna avec « soy en sa grant Bretaigne et qu'il me fera *loyauté* « des ores en avant. » (Perceforest, VI, f. 24.) — 4° « En grande pauvreté n'y a grande *loyauté*. » (Cotgrave.)

Loyble. Permis : « Il est *loyble* et permis à cha- « cun. » (Cout. Gén. I. II, p. 292.)

Loymerie. [Ouvrages de lormier, dérivé de *ligamina* : « Item cheval qui porte *loymerie* doit « .v. den. » (Cart. 21 de Corbie, f. 339.)]

Loyen. Lien. « ...Chascun d'eulx doit garder le « *loyen* de marier a fin qu'à Dieu puist plaire. » (Besch. f. 436 e.)

Loyer. Récompense, salaire (v. LOIER). « *Loyer* « ne rémunération. » (Am. ressusc. p. 167.)

Il n'est *loyer* que de povre homme
Ne charité que de pur don. (L'Am. Rendu Cord. p. 598.)
« Qui bon maistre sert, bon *loyer* en attend. » (Cotgr. et Percef. I, f. 106.)

Loyeure. [Lien, reg. JJ. 156, p. 158, an. 1401.]

Loyre. Largeur d'un fagot à l'endroit du lien : « Les grands fagots devront avoir de *loyre* huit « paulmes, de cloyre et en chascun d'eux lanchars « de sept pieds de long et esconniers ainsi qu'il « appartient. » (Cout. de Hainaut, C. G. I, p. 814.)

1. Lozenge. [Losange, dessin géométrique : « Pour avoir fait deux chaires et convert par des- « sus de *lozenges* et armoié des armes du roi. » (Hist. litt. de la Fr. I. XXIV, p. 659.) — « Un petit « psautier convert d'argent à *lozenges*. » (Invent. des liv. de Charles V, art. 657.)

2. Lozenge. Flatterie, tromperie : « Nos ances- « tres userent de *Barat*, *Guille* et *Lozange*, pour « tromperie et *barater*, *guiller* et *lozanger* pour « tromper. Dictions qui nous estoient naturelles, « au lieu desquelles nous en avons adapté des « latines. *dol*, *fraude*, *circonvention*. » (Pasquier, Rech. p. 661.)

Doux yeulx a lozenge d'ortie
Doux yeulx, qui pleurent et soupirent,
Doux yeulx qui soumbrient sans partie,
Qui plus avant vont, plus empirent.

L'Amant rendu Cordel, p. 587.

Lozengier. 1° Flatter, tromper. « Nos ancestres « userent ... de *barater*, *guiller* et *lozanger* pour « tromper. » (Pasq. Rech. p. 661.) — 2° Orner de losanges :

Couvert d'un tapis de flourètes
Et de lavande *lozengié*. (Poës. d'Al. Chartier, 696-697.)

Lu. [Loup : « N'en mengerunt ne *lu* ne por. » (Rol. v. 1751.)]

Luberne. [Femelle du léopard ou de la panthère : « Peaux de *lubernes*, peaux de martrines. » (Liv. des Mét. ms., liv. II, fol. 22^v.)]

Lubin. [Poisson, bars ou loup, au traité ms. des poissons (B. N. I. 6838, C. ch. 16) : « Lupus, piscis... « a Gallis *tubin*, pro *tupin*, a lupo. »]

Lubre. [Monnaie : « Des blans bourgeois, « appellez *lubres*, qui lors avoient cours. » (JJ. 172, p. 619, an. 1424.)]

Lubrement. [D'une manière équivoque : « Li « Engles disoient bien que li rois de Portingal « s'estoit *lubrement* acquittés envers euls. » (Froiss. IX, 489.) C'est un dérivé de l'adj. *lubricus*, glissant, puis perfide : « Nequidquam patrias tentasti « *lubricus* artes. » (Virg. En. XI, 716.)]

Lubrequement. [Avec dissimulation : « Chils

« dus de Bretagne s'acquitta *lubrequement* et fausement envers le conte de Bougighem. » (Froiss. IX, p. 462.)]

Lubrilité. [Lasciveté excessive : « Fuy le gouffre de villainne *lubrilité*. » (P. Lemaire, *Pullas parlant à Paris*.)]

Lubrique. [Lascif : « Vous povez bien connoistre et voir A sa façon dyabolique. Que vaudoise est (Jeanne d'Arc), je la connois, Destoyalle, faulce, *lubrique*. » (Mistère d'Orléans, p. 485.)]

Lucanne. Lucarne.

La passeront par sa *lucanne*,
Chascun fait contre son mestier. (D^rsch. f. 204.)

Lucarne. Petite fenêtre au-dessus de l'entablement d'une maison : [« Une meschine ouvrit la *lucarne* de l'huys de la tour. » (Percef. IV, f. 48.)] — « Si aucun a fenestres, *lucarnes* ou creux d'ancienneté et demolit sa maison sans prendre la mesure d'icelles, la partie presente ou appellée, il perd sa possession. » (C. de Reims, C. G. I, 529.)

Lucarné. *adj.* Garni de lucarne. (Cotgr.)

Lucel. Petit *luz*, petit brochet. On lit dans un règlement pour la pêche des poissons de rivières : « Et ne pourront prendre harbel, carpe, tenche ne brems si chacun ne vaut un denier. le *lucel* s'il ne vaut deux deniers. » (Ord. I, p. 793.)

Lucerne. Lumière, au figuré :

Incontinent mon conducteur rafume
La *lucerne* de mon petit esprit. (Faifeu, p. 111.)

Lucet. [Louchet, pioche, hoyau : « Un oustiel à pionnier, nommé *lucet*. » (J. 146, p. 533, an. 1394.)]

Luciabel. *s.* Nom du démon.

Sire, por cel siege emplir,
Que *Luciabel* feis guerpir
Faites home, si vos plot,
Mais d'engin garder ne se sot. (Floire et Bl. f. 195.)

Lucidaire. [« *Lucidaire*, un livre, » dans D. Cange, sous *Lucidarius*.]

Lucifer. [Etoile du matin : « (Ses yeux) Tant sont clair com se *Lucifer*, La plus claire estoile « qui soit d'autres estoiles, s'en issoit. » (Rom. de la Poire.)]

Lucques. [Ses velours, ses soies brochées étaient célèbres au xiv^e siècle : « vi. draps de *Luque* « à or. » (N. Comptes de l'Arg. p. 5.) — « Draps de « *Luque* à fleurs de lis d'or. » (Ibid. 4.) — « Samiz « de *Luque*... dyapres de *Luque*... tartaires de « *Luque*... nacquis de *Lucques*. » (Ibid. p. 2.)]

Lucrative. [Gain : « Toute soutil science, haulte « et intellectuelle, Se pert lui par nos clers ; car à la « *lucrative* Queurent plus tost qu'il pueent por lor « vie chetive. » (J. de Meung, Test. p. 26.)]

Lue. [Louve : « Maintes estoires devisent que « Romulus et Remus furent né d'une *lue*.... Entor « cele riviere (Tibre) manoit une femme qui servoit « à tous communement, et tels femes sont apelées « en latin *luc*. » (Brunet. Lat. Trésor, p. 43.)]

1. Luer. [Payer, prendre à loyer : « Ben en « purrat *luer* ses soldieiers. » (Rol. 34.)]

2. Luer. [Loyer, salaire : « Ki mult le sert, mal- « vais *luer* l'en dunes. » (Rol. v. 2584.)]

Luerre. Leurre, dans Desch. fol. 317^d.

Luez. Aussitôt, sur l'heure.

Fame a *luez* son duel guerpi,
Quant on la set raplaquier. (Vat. no 1522, f. 158.)

Vous trouverez un contel afflé
Que *luez* sera rebous au pain tailler. (Id. f. 152.)

Luffre. [Equivoque : « Quand tu verras *luffres* « maintiens En dames. » (Cour de May, 1209.)]

Lui. [Pronom. 1^o Régime direct : « *Lui* e altrui « travaillent et cunfundent. » (Roland, v. 380.) — « Mais *lui* meisme ne volt mettre en oubli. » (Id. v. 2382.) — 2^o Il est très fréquent à la suite des prépositions : « L'anne de *lui*. » (Roland, v. 1510.) — « Pour *lui* veoir. » (Froissart, II, 444.)]

Laign. [Loin : « Vus n'irez pas uan de mei si « *laign*. » (Roland, v. 250.)]

Luire. [1^o Luire : « Clers fut li jurz e li soleiz « *luisanz*. » (Roland, v. 3345.) — « Cuntre soleill si « *luis*e e rellambies. » (Id. v. 2317.) — 2^o Saillir : « Au moys de septembre que les moutons saillent « et *luisent* les brebis portieres. » (Jehan de Brie, le Bon Berger, p. p. Lacroix, p. 40.)]

Luisamment. *adv.* Avec éclat, d'une façon brillante :

Des clars raiz du soleil nature façonna
Une beauté *luisamment* admirable. (L. Caron, f. 69^b.)

... Une cotte de soye
Rayée d'or qui *luisamment* ondoye. (Baïf, p. 249^b.)

Luisarner. Luire. « Soleil qui *luisarne* au matin, femme qui parle latin, enfans nourri de vin « ne viennent point à bonne fin. » (Cotgr.)

Luisel. [Cercueil, voir *LUSEL*.]

Luiserne. [Lumière : « Pargetent tel *luiserne*. » (Roland, v. 2634.)]

Luisel. [Peloton de fil, dans Dom Bouquet, t. VII, p. 148.]

Luite. [Lute de *lucta*, comme *fruit de fructus*.] 1^o Combat, guerre. Les princes chrétiens, implorant le secours de Charlemagne contre les Sarrazins :

Et se li mandent en plorant,
En dolour et en souspirant,
Que Turc et Sarrazin par *luite*
Ont la Sainte Cité destruite
Et le seigneur u Diex fu mis
Ont livret à ses anemis. (Mousk. p. 263.)

2^o Dispute, débat :

Cist conte ot Bretagne quite
N'i ot faite tence ne *luite*
Tuit le requirent à signor
Et li porterent grant onour. (Id. p. 349.)

3^o Peine, tourment. Parlant de la mort de Roland.

Cil Diex, ki fist pardon Longis,
Maite vostre arme en paradis
Et si doinst male mort et *luite*
Celui ki tel gent a destruite. (Id. p. 240.)

Luitier. Lutter. 1^o Neutre. « *Luitoit*, courroit, « saultoît. » (Rab. I, p. 163.)

Tirer, *luite*r, jouter au crocq. (Coquillart, p. 127.)

2^o Actif. « Nature pour monstrier qu'il n'y a rien

« de sauvage en ce quelle conduit, fait naistre sou-
 vent es nations moins cultivées par arl des pro-
 ductions d'esprit qui *luttent* les plus artistes
 productions. » (Ess. de Montaigne, I, p. 496.) —
 3° [Sailir: « Quand ilz son en estat de sailir et
luyter les brebis portières. » (Jean de Brie, le
 Bon Berger, p. p. Lacroix, p. 152.)] — *Expression*:
 « *Luyter* les deux bras dessus. » Avoir l'avantage.
 Les ducs de Lancastre et de Glocester négociant la
 paix pour le roy d'Angleterre avec les princes du
 sang de France: « Le duc de Glocester... disoit que
 « les François vouloyent tousjours *luyter* les deux
 bras dessus. » (Froiss. IV, p. 183.)

Luterie. Lutte.

La y ot bonne *luterie*

De moi à li pour retourner

Mon mantel, et au droit tourner. (Froiss. poës. p. 355 a.)

Luyter, Luiteur, Luitières. [Lutteur. Le
 cas sujet est *luitières*; « N'est pas bons *luitières*,
 « ne fors, Quand Fortune fait ses efforts. » (Rose,
 v. 5903.) — Le cas régime est *luiteur* ou *luiteur*:
 « Autressi comme on apele bon *luiteur*, non pas
 celui qui seil moit detours de quoi il use po, mais
 « cil qui en un ou deus se travaille diligenment. »
 (Brun. Latin. Trés. p. 368.) — « Il loue et tout et
 « trop, voire quelquefois à ses despens, se blasant
 « et humiliant, comme le *luiteur*, qui se baisse
 « pour mieux atterrer son compagnon. » (Sagesse
 de Charron, p. 495.)

Luiton. [Lutin: « Diable semble ou *luitons* ou
 « maufez. » (Guill. au court nez.) — « Sire, che
 « dist li prestrez, Si ait m'ame pardon, Ch'esl par
 « enchantement de deable ou *luiton*. » (Baud. de
 Sebour, VIII, 856.)]

Lumbrique, s. m. Ver de terre; il s'en engend-
 re aussi dans le corps des enfans. (Oudin.)

Lumignon, Lumignon. (Ord. I, 760.)

Lumette. [Allumette: « Le suppliant pour y
 « veoir cler getta des chenevottes ou *lumettes* en
 « son feu, qui tantost furent alumées. » (JJ. 206,
 p. 82, an. 1478.)]

Lumiere. [1° Lampe: « De rechief quatre
 « *lumieres* de cuivre, c'est assavoir une grant et
 « trois petites. » (JJ. 75, page 54, an. 1338.) — « Le
 « suppliant getta une *lumiere* qu'il tenoit en sa
 « main, où il avoit de l'huile et une mesche ardant...
 « et cheut le lusseron, qui estoit souz ladite
 « *lumiere*, à terre. » (JJ. 171, p. 165, an. 1419.) —
 « Les supplians prindrent en l'hostel d'icellui
 « Mosnier une *lumiere*. » (JJ. 195, p. 608, an. 1471.)
 — 2° Ouverture d'une écluse: « Il est eswardé que
 « cascuns manniers doit traire son relais le samedi
 « à nonne sonnant et remettre le diemenche à solais
 « esconsant, et aueve ne doit courre sor semaine,
 « fors par une *lumiere*. » (Livre rouge d'Abbeville,
 fol. 35 °) — 3° Embouchure d'un instrument: « De
 « l'olyfant la *lumiere* dorée mist en sa bouche. »
 (Ronsciv. p. 21.) — 4° Eillères, dans le masque du
 heaume, au xiv^e s., puis dans la visière, au xiv^e s.:
 « Tout droit par devant la *lumiere*, Un poi deseure

« la barbière. » (Chast. de Couci, v. 1649.) — « Que
 « son vis par la *lumiere* Del elme esgarloit. » (Id.
 v. 1679.) — « Ils se consievrent sur les *lumieres*
 « des heaulmes si dur et si roit que ils se desheaul-
 « merent. » (Froiss. XIV, 117.)]

Lumillette. Herbe, l'euphrase. (Colgrave.)

Luminaire. [1° Lumière, au propre: « E dunad
 « le peis de la merveilluse vaissele que de or que
 « de argent, e des chandelabres e des *luminaires*
 « e des tables. » (Rois, p. 244.) — 2° Illumination:
 « C'estoit chose merveilleuse du *luminaire* (aux
 « funéraires de Charles VI) qui estoit depuis la
 « porte S. Denys jusqu'à l'eglise. » (Juvenal des
 Ursins, 1422.)] — « S'en retournerent les Gandois
 « mont joieux et fut la paix criée en leur ville et
 « furent feux, *luminaires* et carolles de joye. »
 (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 407.) — 3° Luminaire,
 dans les églises. (Voir LUMINIER.) De là le dicton sui-
 vant: « N'oubliez pas le *luminaire* des pourceux,
 « en voila le questeur, « cela se dit lorsqu'une per-
 « sonne rote. (Oudin.) — 4° Lumière, au figuré: « Et
 « ce fist il (un miracle) pour qu'il fut *luminaire* de
 « foy et de creance aux presens et à ceux qui après
 « eux viendroient. » (Chr. de S. Denis, I, f. 134.) —
 5° Vue: « Un jour *elevant* mon *luminaire* j'apper-
 « ceu les cataractes du ciel ja estre ouvertes. »
 (Alector, Roman, p. 51 °) — On lit Hist. du Th. fr.,
 t. II, p. 488: « J'ay perdu mon *luminaire*, « j'ai
 perdu les yeux. — « Il a joué son *luminaire*, « il ne
 voit goutte. (Oudin.)

Luminer. Eclairer, au figuré:

Douce amors ki m'atalente,

Quant voi le termine gent,

Me remaigne et cuer la gent,

Ki *lumine* mou talent. (Poës. av. 1300, III, p. 1030.)

Luminiers. « Les habitans les elisent pour
 « procureurs et fabriciens de leurs affaires commu-
 « nes, fabrice et paroisse et qui ont charge des
 « luminaires de l'eglise. » (Laur.)

Lunage. [Lunatique. (Voir sous LORDES): « Tous
 « boisleux, tous melaignies, tout home *lunage*. »
 (Livre des Mét. 426.) — « Au siecle est sot, faus et
 « *lunages*; A Dieu soutieus, diseres et sages. »
 (Mir. de Coinci.)]

Lunaige. Lunaison:

J'ai ven cinq personaiges

D'ung triumpant hostel,

En mains de dix *lunaiges*

Payer tribut mortel.

(Molinet, 169.)

Lunaison. [Même sens: « Se repairier volsis-
 « sent as rentes n'as maisuns, Ariere revenissent
 « dedens treiz *luneisuns*. » (Thom. de Cant. 67.) —
 « Si com par *lunaisons* ainsi comme desvée. »
 (Berte, XVI.)]

Lunatique. « Un homme *lunatique* c'est un
 « homme auquel la lune commande. » (Cholières,
 Contes, t. II, 9.) — « Je le tiens comme *lunatique*
 « desvoyé de son sens. » (Percefor. VI, f. 63.)

De chien qui mort et de cheval qui rue,

De saige fou et d'omme *lunatique*. (Desch. f. 314.)

Lune. [Le long de : « *Lune* un altre. » (Roland, v. 3732.)]

Lundi. [« El descendirent en Aere un *lundi* » à nonne » Mén. de Reims, 140.] — « Faire le » *lundy* des savetiers, « ne point travailler le lundi. (Oudin, Dict. et Cur. fr.) Ce proverbe est encore en usage.

Lune. [« Clerc est la nuit e la *lune* luisant. » (Roland, v. 2512) Ce mot est omis au Glossaire de M. Léon Gautier.] — « Souvent depreia Dieu qui » list *lune* e soleil. » (Rou, ms. p. 86.)

Expressions :

1° La *lune* est nouvele

Si croi que vous en aiés
Plus teure cervelle.

(Vatic. 1522.)

2 Mes cuers cui proce fait

Descroit comme *lune*. [Poët. av. 1300, I, 394.]

3° Il ne faut qu'une heure oportune

Pour biens et honneur acquerir. —

Tu dis vray ; il n'est heure qu'une,

Mais s'el n'est prise en bonne *lune*,

Plus n'y faut chercher ne querir. (R. de Collerye, p. 66.)

A° « Garder la *lune* des loups, des chiens, » prendre une peine inutile : « Bon Dieu, que serait-ce si » nos maledicions estoient des arrests ! Mais celui » qui a *gardé* jusques à maintenant la *lune* des » chiens, gardera bien les religieux des fulminations » de votre colere. » (Garasse, Rech. des Rech. page 773.) — « L'amant espioit loutes commoditez » d'effectuer son dessein ; mais (*Dieu garde la lune* » des loups) il profitoit autant que s'il eust lavé un » corbeau pour le blanchir. » (Yver, Printemps, fol. 70.) — « Je vis deux giborins à part sur le haut » d'une tour, lesquels faisoient sentinelle, et nous » fui dit qu'ils *gardoient la lune des loups*. » (Rab. t. V, p. 22.) — 5° « Voyant tous ses efforts succeder » si à rebours, qu'il sembloit né à la *quatrieme* » *lune*. » (Yver, t. 73.)

Luné. Ayant forme de croissant : « D'on pendoit » un contelàs *luné* en façon d'une serpe. » (Baif, page 40.)

Lunette [1° Sorte de casque : « Iceelui Clavet » sacha un baselaire et en fery ledit Nicaise sur ta » teste et lui abati une *lunette* de fer, dont il avoit » la teste armée. » (Jl. 163, page 179, an. 1408.) — 2° Verre étamé ou plaque de métal d'un miroir rond ; verre encadré protégeant une miniature : « La casse qui sousient la *lunette* du miroir. » (Modus, f. 63.) — « Un miroir d'or dont la *lunette* » est perdue et de l'autre côté a une demoiselle » cueillant fleurs en un jardin. » (De Laborde, Ducs de Bourgogne, Preuv. n° 6213, an. 1411.) — 3° Lunettes pour myopes et presbytes ; elles furent inventées par Salvino Armato, de Florence, mort en 1317. Dès la fin du xiii^e siècle, on prête des besicles aux personnages de l'Ancien Testament, dans les sculptures, les peintures et les vitraux. On les portait comme les lorgnons, suspendues au cou ou placées dans le livre d'heures spécialement disposé par le relieur : « Forgé une platine d'argent » doré pour mettre es œes du livre du duc (de Bour- » gogne) pour mettre ses *lunettes*, afin qu'elles ne

« fussent cassées. » (Arch. de Dijon, an. 1403, dans De Laborde, sous *Besicle*.) — « Or, maintenant que » deviens vieulx, Quand je lis au livre de joye. Les » *lunettes* prens pour le mieulx. Par quoy la lettre » me grossoye. » (Ch. d'Orl. 139^e ball.)

Lung. [Long : « Vezc m'espée ki est bone e » *lungc*. » (Rol. v. 925.)]

Lungement. [Longuement : « Si *lungement* » fui tens m'avez servit. » (Rol. v. 1858.)]

Lunghure. [Lunghneur : « En *lunghure* 27 per- » ches. » (D. C. sous *Leda*, 3.)]

Lunoison. Lunoison :

Nostre maistre par *lunoisons*

A en la teste estordisons,

Le sens pert et devient desuez

Se il n'est erraument liez. (Fabl. de S. G. f. 94.)

Luor, Luour, Luur. [Lueur : « Il ne voit plus » *ne luor* ne claré. » (Roncisv. p. 91.) — « Si eume » li soleil le jur Tolt as esteiles *luur luur*. » (Marie, Purgat. 1877.) — « Une hache portoit qui getoit » grant *luour*. » (Baud. de Seb. IX, 41.)]

De claré et de *luour*

Et de gloire enluminée. (Vatic. n° 1490, f. 123.)

Lupars. Léopard :

Viautes et ciers, ours et lions

Lupars, ostoirs, girfaus, faucons. (Mouskes, f. 176.)

[« Li enens de Normandie fu inoult de fier regard ; » « Li bers se sist armés sor un destrier liart, En la » « presse se mist à guise de *luppert*. » (Ch. d'Ant. t. VIII, 983.)]

Lupege, Lupoge. Fiente de coq. (Colgr.)

Luposche. [Livèche, en latin *lupistica*. (Scheler, Gloss. Rom. lat. p. 41.)]

Luquenne. [Lucarne : « A la lueur de la lune, » « qui entroit en sa maison par un *luquenne*. » (Jl. 141, p. 305, an. 1391.)]

Lur. [1° Datif pluriel : « Jō *lur* dirrai. » (Roland, v. 2943.) — 2° Adjectif possessif : « Plurent *lur* filz, » « *lur* freres, *lur* nevolz e *lur* amis. » (Rol. v. 2953.) — 3° Substantif : « Mil chevalier i retiennent des » « *lur*. » (Jl. 2442.)]

Lurd. [Traître : « N'est si kurtois ki n'est bas- » « tard, S'il n'i aprent u tost u tard, Ne serjant si » « felnu ne *lurd*. K'a priere se face sord. » (Edouard le Confesseur, v. 902.)]

Lus. [Brochet : « En laquelle huche à poisson » « emblerent deux grans *lus* et trois on quatre » « grans truilles. » (Jl. 138, p. 183, an. 1390.)]

Bien sarons manier les perches

Pour attrapper grant *lus* et perches. (Trois Maries, 117.)

Firent un lac si grant en un pais,

Qu'il se peuple de *lus* et de carreaux

Carpes, bresmes, d'autres poissons de pris. (Desch. 202.)

« La royne envoya visiter M^r de Gurce et luy fit » « presenter quatre grans *lur*, deux foursiers, des » « oisbres et ung grand panier de marée. » (Lett. de Louis XII, II, p. 40.) — « Birque de *lus*, » injure, dans Desch. f. 180^e.

Coqns, camus, cornus, et malostrus.

Coqars, cornars, fetars et durs pailars,

Trop tost venus, enfondus, mal vestus,
Birques de lus, velus et gros molus,
Eschars mal feu, soit tout vostre corps ars.

1. Lusel. [Même sens, aux Ordonn. VII, p. 779, an. 1388. En Bretagne, *lusel* est le nom de la truite.]

2. Lusel. [Cercueil ; en Picardie on le nomme encore *lusel* : « Item un drap lequel on suet met-
tre as exeques des mors sur le *lusel* ou autre
« representation du corps. » (Invent. de l'église de
Cambrai, an. 1371.)]

Lusseron. [Mèche, lumignon ; voir sous
LUMIERE.]

Lustre. 1^o Clarité : « Ils ne voyoient sinon au
« *lustre* du feu des pavillons et quelque peu de
« clarité de la lune. » (Rab. II, p. 236.) — 2^o Fard :
« Il est defendu d'appliquer quelques *lustres* sur un
« beau visage pour en relever la blancheur. » (Ess.
de Mont. I, p. 9.)

Lustrement, adv. Avec éclat, d'une façon
brillante :

Desja s'esteint des grandes beautez le bruit
J'res la splendeur de ta grace qui luit
Si *lustrement* que les clartez antiques
Sentent le plomb de leur teins vaporé. (L. Le Caron, 9^a.)

Lustreux. Eclatant :

Les traictz flembantz du Dieu chevaleureux,
Qui par le ciel la charette eclaireuse
Guida sans fin de lumiere *lustreux*. (L. Le Caron, 6^a.)

1. Lut. [Terre à potier : « Comme le *lut* qu'ung
« potier Torne à quanque est de son mestier. »
(Nature à l'atcl. err. 181.)]

2. Lut, Luz. [Luth, instrument de musique :
« Le varlet d'icellui aveugle, qui en sa main por-
« toit un instrument nommé *luz*. » (JJ. 167, p. 156,
an. 1413.)]

Plourcz, harpes et cors sarrazzinois,
La mort Machaut le noble rethorique
Rubeles, *luths*, vielles, syphonie,
Psaltariens trestous instrumens coys. (Desch. f. 28^a.)
Du *lut* sonnoit mottets et chansonnettes. (Marot, 442.)

3. Lut, s. m. Espèce de vaisseau ou galère :
« Armerent et avitaillèrent en mer une carraque,
« deux galères, deux grosses barques, et cinq bri-
« gantins avec tout plein de petits *luz* à douze
« rames. » (J. d'Auton, p. 64.) — « Voyez cy près
« nostre nauf deux *luts*, trois florins, cinq chippes,
« huict volontaires, quatre gondoles. » (Rabelais,
t. IV, p. 100.)

Luthon. Lutin. (Voir LUTON.)

S'il n'est-il loup, louve, ne louveton
Tigre, ne aspic, ne serpent, ne *luthon*
Qui jamais eüst sur moy la dent boutée. (Marot, p. 126.)

[« Ces misanthropes et *lutons*. » (Pasquier, Lett.
t. I, p. 481.)]

Luttre. Loutre : « Une fontaine à deux bassins
« et le trompnoir d'albâtre, jectant eau par trois
« muffles ou gueulles de *luttre*. » (Alect. p. 133^a.)

Luxure. « *Luxure* de la char, » dans S. Bern.,
p. 328. — [« Elles se souillent en l'ordure De leche-
« rie et de *luxure* El des autres vilains pechés Dont

« tout li mons est entichés. » (Hist. littéraire de la
France, XVIII, 792.)]

Luxurieux. [« Et si vous di que leur roy est si
« *luxurieux* que li a bien .ccc. femmes. » (Marc.
Pol. p. 425.)]

Luyable. [Qui luit, qui éclaire, dans Du Cange,
sous *Lucibilis*.]

Luyseur. Lueur : « Ils donnoient si terribles
« coups les ungs sur les autres que la fumée avec
« la pouldriere qui partoît d'eulx obfusquoit la
« *luyseur* du soleil. » (Perceforest, III, f. 99^a.)

Luyton. Lutin : « Quelle chose est ung *luyton*,
« dist Estonne? Sire, dist Narcis, c'est ung esprit
« qu'on ne peult veoir et se delecte à decevoir les
« gens. » (Perceforest, vol. II, f. 13^c.)

Lye. 1^o Lie : « Isserez fors del faignaz de misere
« et del bran de la *lye*. » (S. Bern.) — 2^o Fonte :

... J'y vis en façon de lis
Un arbre de grand estudie
Sur lequel estoit un beau fils
Et au pied des gens grande *lye*
Qui estoient pleins de maladie. (H. du Th. fr. II, 177.)

Lyé. Joyeux. Parlant de la mort de Guichard
d'Angle, Anglois : « En son temps il eut toutes les
« nobles vertus qu'un chevalier doit avoir, il fut
« *lyé*, loyal, amoureux, sage, secret, large, preux,
« hardy, entreprenant et chevaleureux. » (Froiss. II,
p. 146.) — « Si Gerard meurt, ainsi jamais *lyé* ne
« seray. » (Hist. de Gerard de Nevers, p. 82.)

Lyens. Léans :

Et à son partir de *tyens*
En fera mener son lyens
Hors l'estable et oultre la rue,
Aux champs, que la maison ne pue. (Desch. f. 411^b.)

Lyeure. 1^o Liens :

Qui fait vignes, li coux est grans
Bastons y faut à oultrage,
Lyeure, trois royes dix fraus ;
Pour chacun arpent vendengage
Cuves, cuvauz, queux, reliage ;
A tout compter, c'est toute perte. (Desch. f. 363^a.)

2^o [Liens qui fixaient les émaux d'applique sur la
pièce d'orfèvrerie et leur servaient d'encadrement :
« *Lyeures* des émaux. » (Inv. du duc d'Anjou,
an. 1360, n^o 428.)]

Lyez. Liés : « Monta au chasteau à l'entrée
« duquel estoit un hault escalier de pierre de *lyez*. »
(Dom : Flores de Grèce, f. 119^a.)

Lymbe. Limbes, au figuré. Parlant de Jason :
« Il combat ces cruelles bestes, les feus furieux et
« le dragon qui sont les enemys d'enfer qui gar-
« doient et tenoyent enclos au temple du *lymbe*
« d'enfer, la thoison d'or. » (Hist. de la Thoison
d'Or, I, fol. 8^b.)

Lymon. Limon, limon :

De cinquante ceuz un moumon,
Voire sans tirer au *lymon*,
Elle les baille chault et sec. (R. de Collerye, p. 104.)

Lynette. Linoite :

Mauvis, merles, chardonneraux,
Pinssons, tarins et frioncaulx
Cochevis, estourneaux, *lynettes*. (Desch. f. 488^a.)

Lyois. Liâis : « Ilz trouverent ung pillier moult hault et sur ce pillier avoit ung roy armé des armes du roy d'Angleterre monté sur son cheval et estoit fait d'ung marbre *lyois*. » (Percef. I, 38 *.)

Lyonistes. Espèce d'hérétiques : « Nicolas Morin de Blois des Freres Prescheurs docteur theologien et inquisiteur de la foy a escrit et en latin un traicté contre certain livre fait et publié en vulgaire françois par les heretiques dits les *Pouvres de Lyon*, autrement *Vauldois* où il met le texte françois des maximes y contenües qu'il refute l'une après l'autre..... cette heresie print commencement au regne du roy Loys le jeune..... et en furent les sectaires appelez vul-

« girement les *Pauvres de Lyon* et *Lyonistes*; les autres les nommoient *Vauldois*, à cause d'ung Pierre Valdo qui estoit l'un des apparens et plus riches de la ville autheur d'icelle superstition. » (Du Verd. Biblioth. p. 918.)

Lyparée. Pierre précieuse, dans Marbodus, col. 1686.

1. **Lysse.** [Combat, au figuré : « Amoureuses *lysses*, » dans Villon, p. 40.]

2. **Lysse.** [Haute lice : « Ung mestier de bois en *lysse*, garnis de petit bastonnez et de petit pelotons de soye. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6^e série, I, 355.)]

M

MAA

M. [« La bone loi nous vint par *m*, Qui des lettres est dame et geme; *M* a trois piés en sa figure. » (Senefiance de l'A. B. C., dans Jubinal, II, 280.) — *M* remplace aussi le pronom possessif *ma* : « Tenez *m'* espée. » (Rol. v. 620.) — « Je voudroie, par *m'* ame, qu'ele fust decolée. » (Berte, XVI.) — « Je ferray d'estoc et de taille de *m'* espée sur lui tous jours. » (Resurrec. N. S. Mystère.) C'est dans le courant du xiv^e siècle qu'on a cessé d'écrire *a* dans *ma*, comme nous l'écrivons dans *la*; Froissart donne « *ma* imagination (II, 13), » et même « *men* espérance II, 305. » C'est cette forme picarde *men* qui nous a conduits au solécisme *mon*.]

Ma. [Voir le précédent : « Cum decarrat *ma* force e *ma* baldur. » (Rol. v. 2902.)]

Maaille, Maalle. [1^o Maille, monnaie, du latin *medalia* : « Lequel argent il nous offry à bailler, tant en or ou argent, blanches *maailles* et noires, lequel estoit en ung forgeret. » (Cart. 21 de Corbie, fol. 331^b, an. 1340.) — « Item, en un sac, en *maailles* blanches et en doubles, 18 liv. 3 sols. » (Nouv. Compt. p. 48.) — 2^o Impôt d'une maille : « *Maailles* des tavernes. » (Cart. de la Maison Dieu de Pontoise, an. 1287.) — « Item le marchié et la coutume de la prevosté que l'en appelle la *maaille*. » (Jl. 44, p. 87, an. 1307.)]

Maaisse, Maasse. [Cens dû par manse : « La taille acoustumée à paier en argent chascun an de mes hommes, les gelines, les *maaisse*s de Chenoue..... xvi *maasse*s de Chenoue avecques

MAC

• toutes les rentes. » (Cart. de Langres, fol. 281^a, an. 1339.)]

Maat. Mât de navire : « Tantloust, commenceas mes à faire procession a l'entour des *maals* de la nef. » (Joinv. p. 25.)

Marbre. [1^o Marbre : « Tost les degrés de *marbre* est montés al donjons. » (Saxons, XIV.) — 2^o Etoffe marbrée : « Ch'est li feurs des dras..., li *marbres*..., » (un. liv. et xv. sols. » (Liv. Rouge d'Abbeville, fol. 36^b, an. 1253.)]

Macabre (danse). [Suite de peintures représentant la Mort entraînant dans une danse des personnages de toutes les conditions; ce genre de peinture se rencontre souvent aux xiv^e et xv^e siècles : « Peintures notables de la *danse macabre* et autres » (aux Innocents, à Paris, en 1407), « dans l'Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 716. » — « A Paris, vers les charniers, rencontre la Charronnerie, à l'endroit de la *danse macabre*. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 120.) — [Macabre ou Macabré est pour Machabée : « Dedens la cambre l'ont mené; » Très le tans Judas *Macabré* Ne fu veüe autre si faite. » (Perceval le Gallois, v. 34621.) — Les Machabées souffrirent le martyre avec Eléazar et leur mère; du sens de martyr on est passé à celui de mort; les étudiants en médecine appellent encore *Machabées* les sujets anatomiques; *danse macabre* équivalait donc à danse des morts. Ce n'était pas seulement une peinture, mais aussi un spectacle; le Mercure de septembre 1742, p. 1955, cite un «s.

latin de Besançon, d'après lequel du vin fut donné le 40 juillet 1453 à ceux qui exécutèrent la danse des Machabées, « chorea machabeorum. »]

Maçacre. [Massacre : « Out grant peïr, quant « oy dire la desverie et le martire, La cruauté et le « *maçacre* Qu'il avoit fait du bon dyaere. » (Mir. de Coinsy, éd. Poquet, p. 126.)]

Maçacrer. Massacrer :

... Avoiēt commandement
Du roy, qui faire luy faisoit,
Que prelat, s'il ne li plaisoit
Ne fust en yglise sacrez,
Qui tantost ne fust *maçacrez.* (G. Guiart, f. 12^b.)

Maçaire. [Nom du traître de la chanson de geste de la reine Sibile, qui assassina Aubert et fut vaincu en duel par le chien de sa victime, appelé plus tard le chien de Montargis.] Par suite, homme dangereux :

Las, quel peril de croire losangier
Sur son ami! cil vaut pis que *Maçaire.* (Desch. f. 289.)

Macaron. Petite pâtisserie. On a dit au figuré : « Mettre du sucre sur du *macaron*, » ajouter bien sur bien. (Lett. de M^{me} de Sévigné, III, p. 473.)

Macaronée. [1^o Titre du poème macaronique de Théophile Folengi de Mantoue, qui écrivit au commencement du xvi^e siècle sous le nom de Merlin Coccaïe. — 2^o Macaronique : « Une vingtaine de vers « *macaronés.* » (Parsif. Rech. VII, 6.)]

Macaronique. [Vers burlesques où l'on ajoute des terminaisons latines aux mots de la langue vulgaire, à la manière de Merlin Coccaïe. L'origine est l'italien *macaroni* ; l'aliment favori a désigné le bouillon ; de même les Français disent Jean Farine et les Anglais *James Pouding* : « Arrivant à la « cassine, de loin il aperceut Tappecoue, qui « retournoit de queste et leur dit en vers *macaro- « niques.* » (Rab. Pant. IV, 13.)]

Maccheron. Sorte de pâte, de l'italien *maccherone* : « Si (le baptême) se faisoit en bouillon de « chair, ou de *maccherons.* » (Du Verdier, Biblioth. préf. p. xvi.)

Mace. [1^o Amas, chaos : « Et le (monde) fit au « commencement D'une *mace* tant seulement Qui « toute ert en confusion. » (Rose, v. 19650.) — 2^o Masse d'armes : « Li rois prist une *mace* de ser- « gant. » (Froiss. V, 359.) — 3^o Monnaie : « Item, « 1 *mace*, 33 sols. » (Nouv. Compl. p. 48.)]

Maceclier. [Boucher, du latin *macellarius* : « Le comte d'Artois qui estoit sur les *macecliers* de « Bruges. » (Chron. de Flandre, ch. XLI.)]

Macecier. [Même sens : « Uns *macecier* saut « avant, et le fiert d'une hache et l'ocit. » (Mén. de Reims, § 222.)]

... Sa voie aqeut,
Au chastel ou le marché queut :
En a sa genice menée ;
1. *macecier* l'a achetée. (Fabl. ms. n^o 7996, p. 2.)

Macedonien (exception de). Terme de droit : « Filius familias ne se peut obliger, ne le « pere n'en sera point tenu de luy donner auctorité,
vii.

« mais aura recours a l'exception du *macedonien*, « qui ne souffre pas que le pere soit contrainct « pour la dette du fils. » (Gr. Cout. de Fr. III, 344.)

Macefonde. [Engin à flèche munie d'une fronde] : « Pierres leur gitoit l'on assez à *macefon- « des* et aux mains. » (Trad. de Guill. de Tyr, dans Du Cange, sous *Matafunda*.)

Macegref. Boucher : « Traytours, poysonnours, « filloux de burses, usurers, *macegref*s achatauns « et vendaus a escient chars embiés. » (Britton, Loix d'Angle. fol. 71.)

Maçel. [Boucherie : « Laquelle femme le sup- « pliant trouva en la boucherie ou *maçel.* » (JJ. 192, p. 84, an. 1460.)]

Maçeler. Maxillaire : « Il luy fourra l'un des « doigts de la main dextre dans sa bouche pour « chercher au costé gauche l'endroit d'une dent « *maçeler.* » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, 646.)

Maçellerie. [Boucherie : « *Maçellerie* de Troies. » (Compte de Champagne, an. 1348.)]

Maçelle. Petite masse : « Tenoit sa main à sa « *maçelle*, son costé appuyé sur l'ung des piez du « tabernacle, non pas qu'il dormist, mais bien « monstroit qu'il fust serf à tristesse. » (Perceforest, vol. II, fol. 42.)

Maçlotte. [1^o Petite masse : « Yceulx pere et « filz se mirent à défense de ce que il avoiēt, c'est « assavoir le pere, d'une petite *maçlotte* dont il « s'appuyoit sur le chemin. » (JJ. 109, p. 125, an. 1376.) — 2^o Gros bout d'un bâton : « De là *maçlotte* « ou teste dudit billart lui donna plusieurs coups. » (JJ. 138, p. 63, an. 1389.)]

Mach. [1^{er} pers. sing. du prés. ind. de mettre : « Je m'en *mach* en possession et saisine. » (Froiss. t. III, p. 359.)]

Machacre. [Boucherie, à Caen : « Portant du « *machacre.* » (Sur s. Le Hélicier, Norm. Scand. p. 96.) — A Rouen, une vieille rue occupée par les bouchers se nomme encore la rue *Massacre.*]

Machat. [Meurtri ; maché à ce sens dans le langage populaire : « Cops *machat*s. » (JJ. 69, p. 53, an. 1333.)]

Machau. Grange sans toit en Champagne. (Du Cange, sous *Machate*.)

Mache. [1^o Masse : « il se combatent à ceval, « armé de toutes armeïres, teles comme il lor « plest, excepté coustel à pointe et *mache.* » (Beaum. LXI, 7.) — 2^o Meule : « Comme j'eusse mis saisine « en un pré qui siet eu linage de Rus, ouquel l'abbé « et couvent d'Escurey ont et doivent avoir dous « *maches* de foin chascun an, pour l'amour que « j'ai au dit couvent. » (Ch. de Joinville, dans Du Cange, IV, 168, an. 1300.)]

Machecler. Massacrer : « Les autres les recee- « voient sur leurs piques, et sur leurs bastons, et « là les *machecleroient* sur leurs piques tres inhu- « mainement. » (Monstrelet, I, chap. CXC, p. 265^b.)

Macheclier. [Boucher : « La halle des *mache-*

« *cliers*, lequel li *macheclier* meismes tiennent. » (Cart. de Flandre, an. 1274.)

Macheccolie. [Machicoulis, de *massarum coleis*, endroit par où on laisse couler des pierres, des masses de matériaux divers. Parapet crénelé et saillant au sommet d'une tour, porté sur une suite de corbeaux ou de consoles médiocrement espacés. Les intervalles entre ces corbeaux sont reliés par des arcs en plein centre, en tiers-point, en accolade, qui permettent de fixer l'âge de la fortification. Autrefois on ignorait le nom propre à ces balcons et on leur donnait le nom arabe de *moucharaby*.] — « Les murs de devers la terre sont très gros et « hauts, et dessus y a barbacannes et *machicoties*, « et au dehors faux murs et fossez. » (J. Chartier, Charles VII, p. 272.)

1. Machefer, s. Fanfaron : « Fendeurs de na-
« zeaux, et *machefers*... faisans friser leurs épées
« l'une contre l'autre. » (Merlin Cocaigne, I, p. 86.)

2. Machefer. [Scories du fer battu : « Abusé
« m'a et fait entendre... De viel *machefer*, que fust
« peaultre. » (Villon, Grand Testam. p. 48.)]

Machelote. [Petite masse : « Icelui Roberl
« frappa ledit Colin d'une *machelote* qu'il tenoit. »
(JJ. 156, p. 453, an. 1401.)]

Machenaire. [Habitant de Mycènes, et non
machiniste, comme le dit La Curne.]

Et après fist, et maugré tous,
Que Egistus fut ses espous ;
De *Machenaïres* le list roy.
Or resgardez le grant desroy
Que Clithemètre la putain
Fist a son seigneur souverain. (Desch. f. 506^b.)

1. Macher. [Mater : « Regnaut savoit du jeu
« assés et largement ; Par trois fois a *maché* Ber-
« toulet au corps gent. » (Enfans Haymon, v. 275.)]

2. Macher. Meurtrir. On lit parlant des che-
vaux : « L'un est las, l'autre son harnois le *mache*. »
(Le Jouvenel, p. 202.)

3. Macher. [Mâcher : « Que vaut morsiaux que
« bien ne *mache*. » (G. de Coigny, p. 485.) — « La
« quarte branche de glouttonnie si est quant une
« personne mengue si glouttement d'une viande
« qu'elle ne le *mache* pas, ains l'engloutit. » (Mén.
t. I, p. 3.)]

Macheure. [Meurtrissure : « Il n'y eul point de
« sang espandu, mais seulement *macheure*. » (JJ.
197, p. 260, an. 1472.)]

Machiavelizer, v. Agir ou penser, suivant les
principes de Machiavel : « Le malheur de nostre
« siecle aujourd'hui est tel, que pour acquerir répu-
« tation d'habile homme, il faut *machiavelizer*. »
(Pasquier, Rech. p. 471.)

Machicot. [Officier de l'église Notre-Dame de
Paris, inférieure aux bénéficiers, mais supérieure aux
simples chantres à gages, dans D. C. s. *Maceconici*.]

1. Machier. [Sorte de couteau : « Lui donna un
« coup sur la teste d'un couteau, autrement appelé
« *machier*. » (JJ. 207, p. 289, an. 1482.)]

2. Machier. [Massier : « La fu pris de sergans
« d'armes et de *machiers*. » (Froiss. V, 355.)]

Machigner. [Détruire : « Il osteront baptisme
« et *machigneront* les eglises. » (ms. S. Victor, 28,
fol. 30^b.)]

Machinacion. [Machinalion : « En envie à cinq
« branches ; c'est assavoir haine, *machinacion*... »
(Mén. t. I, p. 3.)]

Machination. [Même sens : « Ne la trouble-
« ront, ne ne feront troubler par aucune *machina-
« tion*, ne par engin, ne par cautelle. » (Charte de
1306, Du Gange sous *Machinare*.)]

Machiner. 1^o Neutre. Tramer un complot :

Celui qui ou prince *machine*
D'eresie a en soi le signe. (MS. 6812, f. 76^c.)

[2^o Actif ; même sens : « Tout sujet vassal qui,
« par convoitise, barat, sortilege et mal engin
« *machine* contre le salut corporel de son roi. »
(Monstrelet, I, p. 39.)]

Machineux. [Conspirateur : « Declarans par
« ces presentes faux, traître, mauvais, parjure,
« conspirateur et *machineux*. » (Marten. Anecd.
t. I, c. 1530, an. 1378.)]

Machinoir, s. m. Outil de cordonnier. (Hist.
du Théat. fr. I, p. 46.)

Machoire. Meurtrissure : « Du mal des *ma-
« choires* qui vient dedans le bec. » (Fouilloux,
Fauconnerie, fol. 22^a.)

Machon. [Maçon : « Dont manderent *machons*
« vaillans Et boins orfèvres bien seans. » (Flore et
Blancheflore, f. 555.)]

Machonnement. [Maçonnerie : « En haut assis
« son fondement Estoit, et non *machonnement* De
« vives pierres fais estoit. » (Gulleville, dans Du
Gange, IV, fol. 170^a.)]

Machonner. [1^o Maçonner : « Et s'il a retenu
« entor soi... por carpenter ou por *machonner*, tius
« manieres de menestrius ont costume qu'il apor-
« tent lor ostius là ou il sont loué. » (Beaum. XXIX,
p. 5.) — 2^o Manigancer : « Il bouta son seigneur à
« l'oreille el charpenta et *machonna* tant que le
« conte se desdit. » (Froiss. XIV, 373.)]

Machotter. Mâcher avec difficulté ou négligence,
machonner. « Quand (le faucon) se paist, et
« il se gratte de l'ongle le palais jusques au sang,
« et qu'il ne se peut paistre, celà signifie chaleur
« au dit lieu, et peril de chancre ; et s'il *machote*
« du bec l'un contre l'autre, celà signifie comme le
« précédent. » (Artel. Fauconn. fol. 93^a.)

Nas tu pas veu, Bellot, *machotter* les brebis
L'herbe demi brulée au milieu des herbes ? (Bell. I, 2^b.)

Machouere. [Mâchoire : « De la dislocation de
« la *machouere*. » (Laufranc, f. 103^b.)]

Machue. [Massue : « Et aussi ne doi je pas
« prester ne donner vin à home yvre, ne *machue*
« à fol. » (Beaum. XXXVII, p. 8.) — « Lor veissiez
« hâster vilains, Pieus et *machues* en lor mains. »
(Wace.)]

Machure. [Confusion, chair meurtrie : « Pour « injure réelle, ou il y a grand effusion de sang, ou « enorme *machure*. » (C. de Nivern. ch. I, art. 20.)]

Machurer. [1° Meurtrir : « De duel, j'en *ma-
chure* ma face. » (Rec. de farces, p. 230, xv^e s.) —
2° Noircir, au figuré : « Le chaudron *machure* la
« poisle. » (Cotgr.) Nous disons : la poêle gour-
mande le poëlon.]

Macinal. [Mesure agraire : « Item cope et demie
« de froment seur un *macinal* de tere. » (JJ. 93,
p. 69, an. 1361.)]

Maciolis. Machicoulis. « Les murs (de Constan-
« tinople) de devers la terre sont tres gros, et haulx,
« et dessus y a barbaquennes, et *maciolis*. » (Mons-
« trelet, III, fol. 59^b.)

1. Macis. [Racine : « Lentiscus est un arbre qui
« rent huile, et la racine est une espece appelée
« *macis*. » (Mén. I, p. 4.)]

2. Macis. [Massif : « Torches *macisses*. » aux
« preuves de l'Hist. de Nîmes, III, 327, an. 1476.]

Macle. [Maille d'un filet; aujourd'hui filet à
« larges mailles : « Nous voulons que tous les engiens
« desquels l'en peschera et seront faits de fil, soient
« faits à nostre *macle*, c'est à savoir à la largeur
« d'un paris. » (Ord. de Philippe-le-Bel, an. 1293.)]

Maçon. [« Li *maçon* pueent bien prendre un
« autre apprentiz si tost comme li autre aura acom-
« pliz cinq ans. » (Liv. des Mét. 107.)]

Maçonnaige. Maçonnage :

Sires, qui veult faire aucun *maçonnaige*,
« Doit son vouloir aux *maçons* decouvrir,
« Aux charpentiers parler du charpentaige,
« Et aux couvreurs marchander du couvrir. (Desch. 304.)

Maçonner. [1° Construire : « Quand il dut les
« murs *maçonner* De Thebes, dont il fut fonderies. »
(Rose, v. 19944.) — 2° Composer : « (Le duc de
« Bourgogne) fit *maçonner* et fabriquer lettres res-
« ponsives. » (Juv. des Ursins, Charles VI, p. 221.)]

Maçonnerie. [Ornements des bijoux et bijoux
« imitant l'architecture : « Un reliquaire de cristal
« ront fait en maniere d'une tour, et dessus icelui
« a pillers de *maçonnerie* qui boutent contre une
« tour ou clochier. » (Inv. du duc d'Anjou, § 24.)
— « Un encencer d'or à façon de *maçonnerie* à vi.
« pignons. » (Inv. de Charles V, 1380.) — On com-
« prend moins ce qu'est un ange de maçonnerie :
« Un grant cor, garni d'argent, ouquel a entour la
« gueulle l'histoire du riche et du ladre, et y a un
« angele de *maçonnerie* qui monstre, d'une main,
« le dedens du cor. » (Inv. du D. d'Anjou, art. 514.)]

Macque. [Masse; aujourd'hui pilon pour écar-
« ser le chanvre ou le lin : « Un baston appellé *macque*
« ou planchon de Flandres. » (JJ. 168, p. 235, an.
1415.)] — « L'en rompit la posterne a force de
« *machés*, et *macques*. » (Vig. de Ch. VII, p. 150.)

Macquereaux. s. Tache au jambes de ceux
qui s'approchent trop du feu. (Cotgrave.)

Macreon. [Du grec *μακρῖον*, en lat. *longævus*,
« homme qui vit longtemps : « Sur l'instant nous

« descendismes au port d'une isle laquelle on nom-
« moit l'isle des *Macreons*. » (Rab. Pant. IV, 25.)]

Macrocosme. [L'ensemble des choses, par
« opposition au microcosme, l'homme, dans la *Nat.*
« à l'Alch. errant, 82.]

Macrolle. [Macreuse : « Hairons, *macrolles*. »
(Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5^e série, I, 216.)]

Macrologia. Terme de grammaire. « L'on se
« doit garder de *macrologia*, c'est de trop longue
« et superflue sentence, contenant choses non né-
« cessaires, comme : après que l'excellent capitaine
« eut gaigné la bataille par sa vaillantise il fist
« compter les morts, commanda que chascun se
« retraye a son estendart; il fist sonner les trom-
« pettes, charger l'artillerie, atteler les chevaux;
« il chargea tout, et quant tout fût prest, il partif,
« marcha devant, et s'en alla au pays. » (Fabri,
Art. de Rhetor. liv. II, p. 61.)

Maçue. [Masse : « Car gent i ot à grant plenté,
« Qui portent haches et *maçues*. » (Lai de Méion.)
— « Grante joye font borjoes, et autre gent menue,
« Neis les legeres fames, les vieilles, les chanues O
« bastons, o avaux, o barres, o *maçues*. » (Wace.)
— « Li abes prent une *maçue* Qui moult estoit grant
« et corue. » (Ren. v. 6953.) — « Faire la *maçue*
« de quelqu'un, » le menacer de coups; nous disons
« encore « faire de sa tête *massue*, » s'exposer à un
« danger; « Guillaume le Vasseur..... pour ce qu'il
« oy noise et riote que l'en faisoit ou jardin dudit
« Colart; il, senz mal penser, ala veoir que c'estoit,
« et encontra Symon le Clerc qui lui dist : Guil-
« laume, on fait la *maçue* de toy; et lors un
« appellé Aubert Crevin s'entremist ès paroles en
« disant : dites-vous qu'il est *maçue*? » (JJ. 108,
p. 63, an. 1375.)]

Maçuele. Petite massue.

..... Gasteles
Gaines, et couteles
Flauteles et cornes,
Maçueles et pipes. (Biblioth. du Roi, n° 7989, f. 78^b.)

Maçuede. [Même sens : « Un ribaut mal vestu
« et nu, En sa main une *maçuede*, Le lance, en cele
« riverete. » (G. Guiart, an. 1304.)]

Maculé, Taché, souillé. « Me feriez vous bien
« en aller ces rougeurs que j'ay au visage, et au
« nez? — ouy dea, j'en ay bien estacé de plus
« *maculés*. » (Moyen de Parv. p. 65.)

Madagoire. Mandragore : « (Frere Richard or-
« delier) tist ardre (en 1429) plusieurs *madagoires*
« que maintes sortes gens gardoient en lieux repos,
« et avoient si grant foi en celle ordure, que pour
« vrai ils croyoient fermement que tant comme ils
« l'avoient, mais qu'il fust bien nettement en beaux
« drapeaux de soye ou de lin enveloppé, que jamais
« jour de leurs vies ne seroient povres. » (Hist. de
Charles VI et VII, p. 121.)

Madaise. [Echeveau : « Le suppliant et Raymond
« Jouquet... priardrent un plain sac de blé, certaine
« quantité de fil, une hoye, geline, mappes, essaye-

« mais, .. et eul ledit suppliant sa part dudit blé,
« mappes et *madaises*. » (Jj. 182, p. 130, an. 1454.)

Madame. Titre réservé aux femmes des chevaliers : « Courroit on (à une bataille) comme à un « jubilé, l'un pour gagner le salut de son ame et « l'autre pour gagner l'honneur de chevalerie, et « faire appeller sa femme *madame*. » (Braut. Cap. fr. III, p. 178.) — Ce titre, autrefois peu commun, s'est prodigué depuis : « Luy semble, pour deux ou « trois robes qu'elle ha, qu'on la doive appeller « *madame*. » (Aresta Amor. p. 257.) — Ce nom, comme aujourd'hui, se donnoit à la reine. (Petit J. de Saintré, 147, 190, 201.) — On qualifia de même la demoiselle de Bourgogne. (Honn. de la cour, 30.) — On ne donnoit ce titre aux princesses filles, qu'autant qu'elles étoient filles de roy ou de fils de roy. « Furent les choses préparées pour le baptise- « ment de mademoiselle de Bourgogne (née de la « comtesse de Charolais en 1436), car en ce temps « on ne la disoit point *madame*, pour ce que mon- « sieur n'estoit pas fils de roy. » (Mém. d'Ol. de la March. I, 458.) — Aujourd'hui, on donne ce titre aux dames d'honneur ou dames d'atour, quoique filles, au service de France. A la cour du duc de Bourgogne et à celle du duc de Bourbon, on donnoit cette qualification à leurs brus, si elles étoient filles de roys de France. (Honn. de la cour, p. 17.) — Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, s'appelloit *madame*, tout court. (Mém. de Sully, l. 430.)

Expressions et remarques : 1^o « La damoiselle « repoudit : ma mere (ne l'appellant *madame*, « comme ces tant bien apprises, qu'on droit à les « ouïr, qu'elles sont bastardes), je vous remercie. » (Yver, 566.) — 2^o « Je couruz à l'embrasement de « *ma dame*..... et l'embrasant, je lui dis *mademoi- « selle*. » (L'Am. ressusc. p. 419.) — 3^o « *Madame* royale, « princesse de la cour de Turin, dont les « sœurs sont qualifiées sérénissimes infantes. (Saln. Vén. p. 177.) — 4^o « *Madame* ma fille, « nom que donnoit par respect la duchesse d'Orléans à sa belle-fille, sœur et fille de roys de France. (Honn. de la cour, p. 18.) — 5^o « *Madame* de mere, « madame ma mère. (Froiss. liv. I, p. 390.) — 6^o « *Madame* ma « sœur. » « La duchesse de Bourgogne appelloit « belles sœurs mesdames de Bourbon et de Cleves, « qui, par respect, l'appelloient *madame ma sœur*. » (Honn. de la cour, p. 29.) — 7^o « *Madame* S^{ie} Gene- « vieve. » On qualifioit jadis ainsi toutes les saintes. (Joinv. 15.) — 8^o « *Madame* des plantes. » (Oudin.) — 9^o « *Madame* du guichet, « sage-femme. (Colgr.) — 10^o « Monsieur vaut bien *madame*. » (Colgr.)

Madant. Humide. (Colgr.)

Madefier. v. Mouiller, humecter : « Soit (le vif « argent) *madefié*, et estaint en celle eane. » (Modus et Racio, f. 130.)

Madegloire. [Mandragore : « Ung petit coffret « de cuir noir ferré de laton, ouquel sont deux « *madegloires* mable et femelle. » (Ducs de Bour- « gogne, n^o 4118, an. 1420.)]

Madelaere. Tuteur : « Le survivant ou la sur-

« vivante peut avant tout autre, et après l'un ou « l'autre d'eux, l'un des heritiers estre establi « entremetteur ou *madelaer*, si ce n'estoit en cas « d'opposition. » (N. C. G. I, p. 533.) — « Ez mai- « sons mortuaires ou il y a beaucoup de debtes, « tant actives que passives, de grande recherche, « on y commet personnage appellé *madelaere*, con- « tre lequel on doit agir, et est tenu respondre aux « demandes que l'on fera, et rendre compte de son « administration. » (Ibid. p. 299.)

Madelin. s. Mesure ou tonneau :

Denier fet maint homme embler ;
Denier relie *madelins*. (Biblioth. du Roi, 7218, f. 269 a.)
..... Plain un grant *madelin*. (Ibid. f. 176 b.)

Madelinier. [Ouvrier qui tourne des vases de *madre*. — On lui *madelinier*, au registre des pitances de S. Germain-des-Prés.]

Madel-stede (droit de). Terme de pratique : « Le plus jeune fils tiendra la place du defunt, ce « que l'on appelle *madel-stede*, c'est à sçavoir cinq « quartiers de terre, et au dessous là ou la maison, « ou le manoir est situé, ensemble le principal « manoir, au cas qu'il puisse recompenser les « autres avec de pareils heritages s'il y en a, ou en « autres heritages, ou autrement, à l'estimation des « gens de partage. » (N. C. G. I, p. 717.) — Nul n'est obligé de prendre ce droit, s'il ne veut. (Ibid.)

Mademoiselle. [Titre donné à toute femme mariée qui n'étoit pas noble, ou qui, étant noble, n'étoit pas titrée : « A *mademoiselle* de Montaigne, « ma femme. » (Mont. Lett. 3.) — « *Mademoiselle* « ma femme et moy, » dit un gentilhomme. (Contes de Des Perr. II, p. 77.) — On n'appelloit point autrement les plus grandes princesses, à moins qu'elles ne fussent filles de rois : « Les plus grandes prin- « cesses dont les maris n'avoient point receu la « chevalerie ou non encor mariées n'estoient que « *mademoiselle*. » (Laboureur, de la Pairie, p. 316 et 317.)

Expressions : « *Mademoiselle* soufflée. » (Oud.) — « *Mademoiselle* d'une aulne de velours. » (Cotgr.) — « *Mademoiselle* de la boutique. » (Ibid.) — « *Mademoiselle* de cinquante pour cent. » (Ibid.) — [Racine donne aux lettres adressées à sa sœur avant son mariage pour suscription : « A madame, « madame Marie Racine, » et après son mariage : « A *mademoiselle* Marie Rivière. » (Lettres inédites, p. p. de Laroque, p. 259, 275.)]

Maderin. [Vase de *madre* : « Cil prent touail- « les, cil bacins, Cil coupes d'or, cil *maderins*. » (Athis.)]

Maderinier. [Ouvrier fabricant des vases de « *madre*, » au reg. Jj. 48, p. 205, an. 1312.]

Madier. [Cloison de charpente, aux Preuves de l'Hist. de Bret. II, col. 766, an. 1405.]

Madre. [Voir le long article consacré à ce mot, dans le Glossaire des émaux de De Laborde, p. 371 à 376. Cœur et racine de différents bois employés pour faire des vases à boire. Le mot *madre* s'éten- dit ensuite à tous les vases, quelle que fût la matière

dont ils étaient faits. L'étymologie est l'allemand *maser*, noûd dans le bois : « Quiconque veut estre « esqueliers à Paris, c'est assavoir venderres d'es-
« queles, de hanas de fust et de *madre*, de auges,
« fourches, peles, beeschies, pesteuz et toute autre
« fustaille, estre le puet franchement. » (Livre des
Métiers, 112.) — « Item, une coupe de *madre* à pié
« d'argent. » (Nouv. Comptes, 56.) — « *Madres* et
« cailliers, pour le roy. » (Id. 201.)]

Madré. [1° Dans lequel il y a des noûds, des
taches, en parlant du bois : « Ilanaps d'or et d'ar-
« gent et de *madre* *madré*. » (Guescl. v. 19518.) Par
suite, le mot est employé substantivement :]

Or ça, mon bon hanap de *madré*
Et ma plus bele blanche nape. (MS. 7218, f. 169.)

2° Tacheté, en parlant des pierres : « Pierres *ma-
« drées* de taches blanches et grises. » (Hist. de la
Popelinière, I, f. 57^b.) — 3° Oiseau de proie qui a
mué plusieurs fois : « Tiercelet... ayant les plumes
« beaucoup *madrées*. » (Budé, des Oyseaux, f. 114.)
— 4° Rusé : « Je suis plus *madré* en ces affaires. »
(Cotgrave.)

Madrer. *v.* Veiner, marbrer, donner au bois la
couleur du bois naturellement veiné et marbré.
(Cotgrave.)

Madreure. « Crepure a ondes, plis et replis de
« veines ondoiantes. » (Monet.)

Madrian. *s.* Coriandre ou autre chose qu'on
mangeoit en confiture :

Paste de roy bien arrangée,
Annis, *madrian*, noix confites. (Desch. f. 497^c.)

Madrier. [Pièce de bois garnie d'artifices : « De
« plus on a apporté le *madrier* pour les barrières
« (à faire sauter), » dans d'Aub. Hist. II, 350.]

Madrigale. Madrigal : « Il a escrit plusieurs
« comedies, tragedies, aubades, martegalles ou
« *madrigales*, seslines, sirventes, chansons. » (La
Croix du Maine, Bibl. p. 923.)

Madrinier. [Officier qui gardait les vases de
madre : « Il y aura un *madrinier*, qui servira de
« voirres et de hanaps et aura 3 den. de gage ce
« jour pour toutes choses. » (Stat. de Philippe-le-
Long, an. 1317.)]

Madure. Mouchetures du plumage des oiseaux :
« Si (le lanier) a des *madures*, elles sont petites,
« rondes, et blancheastres. » (Budé, des Oiseaux,
folio 116.)

Maëlé. [Maillé, à mailles, dans la Chron. des
ducs de Norm. v. 3768.]

Maeneresse. [Médiatrice : « Com li abbes et li
« couvanz de Biaufen m'euissent mise *maeneresse*
« de appaisir le descort qui estoit entre l'abbé et le
« couvant d'une part et les hommes d'Ortes et de la
« Chapelle d'autre part. » (Cart. de Langres, B. N.
anc. 5188, f. 171^a, an. 1255.)]

Maestral. Mistral. Merlin Coccia appelle *maestral*
« le vent d'ouest... qui n'a point son pareil en
« douceur, et ne scauroit enouvoir la mer : iceluy

« refait les mariniers las et rompus, et met l'air en
« toute serenité » (t. I, p. 336.)

Maetire. Matière, cause :

Cole qui ja ne chant de mon martire,
S'ele m'ocit, de pou se puet ventire,
Qu'il n'i covient pas trop grant *maetire*
De son ami engigner, et ocire. (Ch. du C^o Thib. p. 149.)

1. Maenr. [Maieur, cas régime de maire, aux
Ord. VII, p. 363, an. 1256.]

2. Maenr. Maturité : « Bel, et delectable fut le
« verd et la fleur, dont la *maenr*, et le fruct est de
« si haute perfection. » (Mém. d'Ol. de la Marche,
liv. I, p. 409.)

Maëut. *s.* Faiseur de salades, de sauces. (Cotgr.)

Maflée. *adj. f.* Joufflu. « Elle ne tenoit de la
« lune que d'être un peu *maflée*. » (Rom. bourgeois,
liv. I, p. 194.)

Mafler. *v.* Manger beaucoup. (Dict. d'Oudin.)

Magasin. [Boutique : « La estoient les bouti-
« ques des marchandises que ils (les Sarrasins)
« appellent *magasins*, bien garnies. » (Bouciq. II,
page 16.) L'origine est l'arabe *makhzen*, pluriel
makhzîn, dépôt de marchandises.] — « Jean le
« Roux grenetier du *magazin*, et grenier a sel
« d'Estampes. » (Cont. Gén. I, p. 248.)

Magau, magaut. [Poche, besace, au registre
Jl. 153, p. 314, an. 1398.] — « A Paris il fait fort
« dangereux mettre de l'argent dans sa pochette ou
« porter bourse; il y a des frons qui, en moins
« d'un tournemain, auront mis la main sur le
« *magau*, et vous gripperont l'eseu. » (Contes de
Chol. f. 67.)

Magdaleon. [Cylindre d'onguent, de pâte
pharmaceutique : « *Magdaleon* d'entraet, » dans
Rabelais, liv. I, ch. 11.]

Magdelaine. Nom de sainte : « Le dit jour de
« la *Magdelaine*. (V. de Charles VII, II, p. 167.) —
« Faire la *Magdelaine*, ou la *Magdelaine* croisée, »
faire la dolente, la plaintive :

... En chamb^{re} buvez à part,
Et en faisant la *magdelaine*
Y demourez une sepmaine
Ou vous n'avez doleur, ne mal. (Desch. f. 218^a.)

Dans Merlin Coccia, t. I, p. 241, « faire la *Magde-
« laine* croisée, » se dit d'un criminel qui demande
grâce les bras en croix, comme on représente la
sainte.

Magdelin, Magdelinier. [Vase de *madre* ;
l'ouvrier qui les fabrique : « Marchans et vendeurs
« de *magdelins*, soit *magdeliniers* ou autres
« paieront pour chascune begne de beinnaps de
« madre... u. s. (Beg. *Pater*, f. 253^b.)]

Magé. Principal : « En la place *mage* de la
« ville. » (Rab. II, 245.) — De là l'expression « juge
« *mage* d'Agenois, » dans Montluc, II, 253. — [Le
juge *mage* ou majeure était le vicaire ou le lieuten-
nant général de la sénéchaussée. Le juge *mage*
avait en Provence une importance particulière.
Du Cange définit leurs fonctions et donne la liste
des juges de 1245 à 1535, au t. III, col. 913^a et suiv.]

Magendomme. [^a Le receveur du lieu de « Rosan, que l'en appelle en commun langaige du « pays *magendomme*. » (Jl. 187, p. 157, an. 1457.)]

Magestatif. Majestueux : « Son front..... qu'un « gracieux orgueil rendoit *magestatif*. » (Peler. d'Am. t. I, p. 182.)

Magesté. [^a Pour les rebellions et malefices « perpretrez encontre la *magesté* royal, en soy « armant. » (Lett. de Charles V, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1^{re} série, III, 425.)]

Magestrat. Maitrise : « Les trois *magestrats*, « ce sont les trois maitrises d'Espagne. » (Lett. de Louis XII, p. 211, note.)

Magie. [^a Meris, le vieux sorcier... M'apprist « une *magie* aux nochers peu connue. » (Desp. *Élég.* II, 5.)]

Magique. [¹ *substantif*; magie : « De *magique*, « l'art au deable, Je n'en croi rien, soit voir ou « fable. » Rose, v. 14823.) — « Deux grans livres « de *magique*, escript en espaignol, l'un couvert « d'une pel rouge et l'autre d'une blanche pel sans « aiz. » (Inv. de J. de Berry, 1416.) — II^o *adjectif*, 1^o Mage : « Baltazar, qui d'Orient avecques deux « autres roys *magiques*, nommé l'ung Melchior, « l'autre Gaspar, vint en Bethléem. » (D'Aulon, Ann. de Louis XII, p. 95.) — 2^o Qui sert à la magie : « S'il rencontre quelque beste, ou oyseau *magique*, « vivant de chair, comme loups, renards, cor- « beaux... c'est fort bon augure. » (Fouilloux, Vén. folio 29^a.)

Magiquer, v. Exercer la magie :

De deviner, ne de pronostiquer
Nygromancer, ny aussi *magiquer*. (Rog. de Coll. p. 163.)

Magister, s. Précepteur : « Au regard des gages « du *magister*, appointez en avec luy, car autre- « ment il ne demeurera pas et me semble que jus- « ques trente ou quarante francs luy pourrez bien « donner; car il faudra qu'il s'habilte honneste- « ment. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 746.)

Magistere. [Nom donné à des composés phar- maceutiques minéraux dont la préparation, souvent secrète, était réservée aux maitres, aux médecins. De nos jours on distingue encore les préparations *magistrales*, faites sur ordonnance et les préparations officinales, composées à l'avance.] « Que les « alchimistes ne ventent plus leurs secrets, qu'ils « ne disent plus qu'avec leurs espèces chimiques, « leurs essences simples ou composées, leurs « *magisteres*, leur elixir et leur elixus ils feront « merveilles. » (Mém. de Sully, IV, p. 319.) — « Les « scavans... font toujours parade de leur *magis- « tere*, et sement leurs livres partout. » (Mout. Ess. t. III, p. 62.)

Magisterial. Très élevé en parlant de feuda- taires.

Le chastelain de Coucy
Moult de feaux a terriaux,
S'en a de *magisteriaux*,
Puis clame li de revenue
Hommes leudes à teste nie :

Dans son goban mie n'est close
Laspariane emphiteose
Que contenne la noble gent
Qui naist et meurt quant et l'argent.

Assises de Jeras. éd. de la Thruassière, note de la p. 261.

Magistrat. [¹ Arrogant : « Ung appelé Pierre « ...qui estoit valet de guerre fort *magistrat*. » (Jl. 179, p. 351, an. 1449.)] — 2^o De maitre, de savant : « Instrumens *magistraux*, » instrumens de maitre de mathématiques. » (Percef. IV, f. 69^a.) — 3^o Distingué : « Quelque temps qu'il a couru de nouvelles « façons de s'habiller à la cour, (la femme d'A. de « Montmorency) n'a changé la sienne de la vieille « françoise, qui estoit avec sa robbe a longues « manches, qui monstroit sa *grace* fort *magistrale*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 133.) — 4^o Imposant : « Il s'est « toujours montré *homme magistrat*, qui se faisoit « craindre. » (Des Acc. Escr. dijonn. p. 55.) — *Ex- pressions* : 1^o « Huile *magistrale*, » huile d'Espagne. (Du Verd. Bibl. p. 685.) — 2^o « Juge *magistrat*, » juge mage : « Jean de Brillac, lieutenant et juge *ma- « gistrat* criminel en la dite senechaussée de Poic- « tou. » (Cout. Gén. II, f. 608.)

Magistratité. Qualité de celui qui est passé maitre : « N'est de merveille si ces grands maitres « dedaignoyent de lire un fel livre, car leurs *magis- « tratité* eussent perdu credit a consommer le « lems en œuvre (a leur advis) si grossiere. » (Du Verdier, Bibl. p. 16.)

Magistrallement. Avec habileté : « Durant « l'estour, arriva sur eulx ung damoyseau..... qui « les print a regarder moult volontiers, pour ce « que *magistrallement* s'entreaccrintoient au tren- « chant des espèces. » (Percef. IV, f. 121^b.)

Magistrat. 1^o Magistrature. [^a Sachez que touz « offices publics estoient appellez *magistras* en « general. » (Bercheur, f. 2^b.)] — En Flandre, et principalement à Dunkerque, on appelle *magistrat* le corps de ville, savoir le bourgmestre et les échevins. « Ou est, sur vous prie, cette grande hum- « blesse et honnesteté, laquelle volontiers accom- « pagne, ou doit accompagner ceux qui sont elevez « aux *magistrats*. » (Dialog. de Tahur. f. 78^b.) — 2^o Magistrat : « Caius Grachus... demandoit le *ma- « gistrat* de *preture* à Rome. » (L'Am. ress. p. 340.)

Magistre. Maitre : « De bien narrer tu en es le « *magistre*. » (Rog. de Collerye, p. 36.) — « Tibulle « et Ovide furent en l'art d'aïmer *magistres*. » (Goujet, Biblioth. fr. t. XI, p. 253.)

Magistrez. Faits docteurs.

Puis les fault aler au decret,
Ains qu'ils soient *magistrez*,
Estudier. viii. ou. x. ans. (Desch. f. 502^a.)

Magle. [Marre, houe à labourer la vigne : « Icel- « lui Guillaume ferist ledit Oudin de sa *magle*, qu'il « apporta des vignes, sur les bras et sur la teste. » (Jl. 114, p. 165, an. 1378.)]

Magnanime. [Courageux : « *Magnanimes* est « cil qui est atornez à grandisme affaire, et se esle- « esce et esjoit à faire les hautes choses. » (Brun.

Lat. p. 287.] — « *Magnanime* entreprise. » (Nuits de Strapar. I, p. 419.)

Magnanimentement. Avec magnanimité. (Cotgr.)

Magnanimité. [« De *magnanimité*; ceste parole vaut autant à dire comme grant corage ou hardement ou proesce; car ele nos fait, par nostre gré, envair raisonablement les grans choses. » (Brunet. Lat. *Trésor*, p. 388.)]

Magne. [Grand: « Charles li reis, nostre empereur *magne*. » (Rol. v. 1.)]

Magnésie (roche), s. Ce mot, dans ce passage, paroît distingué de la pierre d'aimant: « N'est point « l'ayment meilleur, la *roche magnésie* meilleure. » (Nef des fols, fol. 20^b.)

Magnien. [Chaudron: « Item autres menues « coutumes, c'est assavoir des *magniens*, des « seilles, des fruiz. » (Jl. 103, p. 316, an. 1342.) — *Magnier*, est encore le nom du chaudronnier dans certaines provinces.]

Magnificat. [Cantique de la Vierge chanté aux vêpres: « Quant vint au *magnificat* dire, En cantant « tant oy ce vier lire: Deposuit potentes de sede. » J. de Condet, p. 149.]]

Expressions: 1^o « Corriger ou gloser le *magnificat*, » reprendre quelqu'un mal à propos. (Oudin. Des Accords, Contes de Gaulard, fol. 3.) — 2^o « Chanter *magnificat* à none, » refrain d'une vieille chanson; même sens. — 3^o « Chanter ou « corriger *magnificat* à matines ou à vespres. » (Oudin; Cotgr.; Rabel. t. I, p. 65.) — 4^o « Estre à « propos, ou convenir, comme *magnificat* à matines. » (Oudin; Apol. d'Ilérod. p. 471; Disc. de la Noue, p. 645.)

Magnificence. [« *Magnificence* vaut autant à « dire comme grandor, et ce est une vertu qui noz « fait accomplir les grans choses et nobles de grant « affaire. » (Brunet. Lat. p. 397.) — « *Magnificence* « est une vertu qui œuvre par richesses, grans « dispenses et grans maisons. » (Id. p. 285.)]

Magnifier. Illustrer. « Ceste vertu (justice) « est celle qui maintient les seigneurs, celle qui « croist les seigneuries, celle qui *magnifique* les « citéz et ceux qui par elle se gouvernement. » (La Salade, fol. 3.)

Magnifier. [Glorifier: « Si ne vueil encore « estre las De tes œuvres *magnifier*. » (J. de Meung, *Trésor*, 879.)] — « Il ne voulsist pas estre loué « ne *magnifié*. » (Le Jouv. p. 606.) — « Laquelle « seule ils vantent et *magnifient*. » (Dial. de Tahur. p. 79.) — « Tous les biens et avantagesd'une « bonne paix.... il *magnifia*.... par.... paroles. » (Mém. du Bell. liv. V, f. 155^b.)

Magnifique. [« Li hom qui est *magnifique* est « ententes par sa nature, que ses affaires soient faiz « à grant honor et à grant despens plus volentiers « que à petiz. » (Brunet. Lat. p. 286.)]

Magnifiquement. [D'une façon magnifique: « A vos diz m'acorderay dont, El pour vostre voloir « complaire, Combien que le pourrez mieux faire

« Que moy plus *magnifiquement*. » (Myst. du siège d'Orléans, p. 684.)]

Magnitude, s. Grandeur. « On ne connoit les « biens que Dieu nous fait; nous oublions sa haute « *magnitude*. » (Triumph. de la Noble Dame, f. 89^b.) — « L'excelse *magnitude* de theologie. » (Cret. 14.)

Magonnel. [Magonneau: « Chil engien flet- « toient nuit et jour pierres et *magonnaus*. » (Froissart, III, p. 174.)]

Si ont prins targes, et manteaulx,
Pour eulx garder des *magonneaulx*,
Que labour, et peyne geccioient
Contre ceulx qui les assailloient. (*G. de la Digne*, 60^b.)

1. Magot. Oiseau d'Ecosse. (De Thou, Hist. t. I, liv. V, p. 360.)

2. Magot. Singe sans queue: « Il nourrissoit « au chasteau de Madrid des lions, des ours, des « gros *magots* et autres bestes sauvages. » (Lett. de Pasquier, II, p. 442.)

3. Magot. Somme d'argent: « Un *magot* d'argent. » (Oudin.) Voir MAGAT.

Magre. [Maigre: « La peussiez veir tant vieus « dras deparés, Tant *magres* et tant ses, et tant « descolorés. » (Chans. d'Ant. VIII, 428.)]

Magreche. [Maigreur: « Autrui *magreche* me « nonrrist Et courous d'autrui m'esjoist. » (Gulleville, dans b. C. IV, f. 185^c.)]

Magre. [Magicien: « (Saint Paul) fit avuigler « un *magre*, car il avoit le maligne esperit dou « deable. » (Brunet. Latin. *Trésor*, p. 73.)]

Magnelet. Corail bâtarde, pomme de senteur ou troène dont on fait des bracelets. (Cotgr.) Il donne encore les formes *macatep* et *macatet*.

Mahaim. [Mutilation, forme verbale de *mahaigner*, *mehaigner*, dans une charte de Henri II d'Angleterre. (D. C. IV, f. 185^c.)]

Mahaingner. [Blessé, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 2250.]

Mahelin. [Maille, médaille, dérivé de *medatia*: « Lequel mareschal fist deux ferremens en façons « d'estrilles.... cuidant que ce fust pour faire des « enseignes d'argent ou *mahelins*. » (Jl. 196, p. 465, an. 1470.)]

Maheustre. [Nom donné aux gendarmes de Henri IV. Ce roi supprima les mandilles, casaques, cottes d'armes; seule l'écharpe flotta sur la cuirasse. Les épaulières, mises à nu avec leur forte prééminence, firent souvenir des *mahoîtres* du x^e siècle; d'où *maheustre*, appliqué aux royaux, qu'ils fussent protestants ou catholiques.] — « La mort inopinée « de Henry II, le bas âge de ses enfans, bigarre- « mens de religions, desbauche frequente de trou- « ble.... sous mots de faction malheureusement « controuvez de ligueur, politique, *maheustre*, ont « fait une grande breche (à l'université de Paris). » (Pasquier, Rech. p. 809.) — Ce nom, pour les adversaires, fut une insulte; d'où le sens de rustre, malotru, batailleur, que lui donne Colgrave Voir MAHUTRE.

Mahieu, Mahieu.

Donnez au poverre qui languit
Du mal S. Fiacre, en griet dolour,
De Saint Mor, et de Saint Mahieu. [Desch. f. 253^c.]

Mahoistre, Mahoitre. Garniture ou embourure qu'on mettoit aux habits pour faire paroître les épaules plus larges, plus carrées et se donner l'air d'un homme robuste. On lit au sujet des modes des habits, jusqu'aux valets mêmes : « Portoient aussi à leurs pourpoints gros *mahoîtres* à leurs espauls, pour monstrer qu'ils fussent larges par les espauls. » (Monstrel. III, p. 129^b). — [On lit dans la Chronique de Jacques Duclercq, composée à Arras, sous l'année 1467 : « Et à leurs robes, gros *mahoïstres* sur leurs espauls pour les faire apparoïr plus fournis et de plus belle encolure. » VOIR MAHOTE ET MAURTRE.]

Mahom, Mahon, Mahum. [Mahomet : « Plus » vall *Mahum* que seinz Pierres de Rume. » (Rol. vers 921.)]

Je lor done beneïçon
De Tervagan, et de *Mahom*,
De Belzebus, de Lucifer,
De loz les deables d'enfer. (MS. 7218, f. 182^a)
Seigneur, dit-il, demain nos combatron
Et non Jesu qui soffri passion,
Qui nos prest force contre la gent *Mahon*. (Garin.)

Mahomerie, Mahumerie. [1^o Mosquée : « Les sinagogues et les *mahumeries*. » (Roland, v. 2362). — « Et estoit le mouslier en la *mahomerie* des Turcs et des Sarrazins. » (Joinville, cité par D. C. sous MAUM.)] — « Se vont veoir en la *mahomerie* le Sarrazin mort devant Mahomet, et devant les autres dieux. » (Lanc. du Lac, II, fol. 46^b). — 2^o Temple où l'on adore les faux dieux ; par suite église des Templiers : « Si un templier eust entour lui une courroye, ou lié une corde qui estoit en leur *mahomerie*. » (Chr. de Nangis, an. 1310.) — [« Atatie la felenesse reine.... de riches aurenne menz del temple, aveïent honored la *mahumerie* Baaltin. » (Liv. des Rois.)] — 3^o Idolâtrie, au propre et au figuré ; momerie. On voit dans le Deutéronome, ch. 18, que Moïse défend au peuple d'Israël, quant ils viendront en la terre promise, de suivre la *mahomerie* des gens d'icelle terre, c'est à dire qu'ils n'aient eulx nulle maniere de divinement. » (Desch. 381^a). — « Si attourna tellement le menu peuple qu'ils revindrent à la *mahomerie*. » (Lanc. du Lac, II, f. 45.)

Coutiver comme une image
Son cors, certes ces finage
C'est comme une *mahomerie*. (MS. 7218, f. 125^a)
Quant j'ay veu tous les mondains estas
Des lieux royaux, et de chevalerie,
Et advisés des plus haux aux plus bas
Les pratiques, et la *mahomerie*. (Desch. f. 9^a)

Mahometique, adj. Mahomélan. « Loy *mahometique*. » (Mém. du Bell. liv. IV, f. 106^b.)

Mahommet, Mahummet. [1^o Mahomet : « *Mahummet* sert e Apollin reclieimé. » (Rol. v. 8.)] — 2^o Idole en général : « El sur sa teste un *mahomet* Portoit qui ses yeux encliner Li faisoit et jus regarder. » (Gullev. Pélerinage.) — « Là où les

« eglises souloient estre, ils ont mis leurs ydoles » et leurs *mahomets*. » (Froiss. XI, 238.) — 3^o favori, mignon d'un grand seigneur, dans Watriquet de Couvin et dans Froiss. XIV, 99, var.] — 4^o Dans les provinces, les chaudronniers ne connoissent les médailles que sous le nom de *Mahomet*.

Mahommeticien, s. Mahomélan. « Les *mahommeticiens*, sous leur admiral, ou cappitaine « assiégerent la cité de Constantinople. » (Hist. de la Tois. d'or, I, fol. 61^b.)

Mahon. [1^o Mahomet (voir MAHOM). — 2^o Médaille romaine ; Mahomet et Sarrazin étaient synonymes de païens : « Mainte ymagene de *Mahon*, Tumbes « de gent et autre œuvre. » (Le Beuf, Dissert. t. I, p. 169.) — 3^o Coquelicot : « D'une pugnée de gerbe « que on dit *mahon* que ladile femme cueilli en « allant son chemin, bâti sur les fesses d'icelles « jeunes filles. » (Jl. 156, p. 254, an. 1401.)]

Mahoner. [Arracher les mahons, les coquelicots, sarcler, en picard.]

Mahonne. Galère turque, dite aussi doliman. « Cette armée... estoit composée de six vingts « grandes galeres, et deux *mahonnes*, sans conter « force autres petits vaisseaux. » (Brant. Cap. estr. l. II, p. 66.)

Mahote. [Même sens que mahoistre : « Les « archiers ne porteront nulles *mahotes* à leurs « pourpains. » (Ord. de Charles le Tém. an. 1473.)]

Mahometiste. Mahomélan : « Ne tuerons nous « pas tous ces chiens turcs et *mahometistes* ? » (Rabelais, I, p. 219.)

Mahurtre, mahurtre. [Arrière bras, de l'épaule au coude : « Le suppliant feri de son coustel un « seul cop icellui défont par en droit la poitrine, « lequel coup escrilla et entra au bras d'icellui « défont en droit la *mahurtre*. » (Jl. 146, p. 411, an. 1394.) — « icellui Desrues print Guillaume le « Breton par les *mahurtres* des bras ou par l'un « d'iceulx. » (Jl. 169, p. 74, an. 1415.) — C'est là l'origine de *mahoistre* et *mahurtre*.]

1. Mai. [1^o Mois : « Co est en *mai*, à l' premier « jur d'esté. » (Rol. v. 2628.) — « Ele est plus grande « cieuse que n'est la rose en *may*. » (Berle, c. 57.)] — 2^o Jeunesse : « Il sot d'eschés et d'escremie, Et « d'autres gens plus que Tristans, Mout bon *may* « ot un bien lone lans, Et moult se fist amer aux « gens. » (Lai de l'Ombre.)] — 3^o Printemps : « Mout « avoit bon temps et bon *may*, Qu'il n'avoit soussi « ne esmay De nule riens. » (Rose, vers 753.)] — 4^o Arbre planté le premier jour de mai. La corporation des cleres, la *bazoche*, plantait un *mai* dans la cour du Palais ; on l'allait chercher dans le bois de Bondy ou dans la forêt de Vincennes. — 5^o Tableau de mai. La confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Marcel, dont l'origine remonte à 1449, était alors administrée par les marchands orfèvres. Les chefs de cette confrérie faisoient tous les ans, le 1^{er} mai, planter un arbre vert devant le portail de Notre-Dame. Plus tard ils offrirent à l'église une

espèce de tabernacle renouvelé de temps en temps. Après la reconstruction de la chapelle par Anne d'Autriche, ils demandèrent au chapitre la permission d'offrir un tableau de onze pieds de haut, représentant un épisode de la vie du Christ. Leur premier tableau fut exposé en 1650; l'usage fut supprimé vers 1740, à cause de la difficulté de placer un si grand nombre de toiles. Plusieurs de ces toiles furent peintes par Blanchard, Poussin, Bourdon, Lesueur, Lebrun, Philippe de Champaigne, les Boullogne.]

2. Mai. 1° « On appelloit *mai de pressoir* la « huche large, et à bas bord, recevant la grappe et « le marc de vendange sous l'arbre du pressoir. » (Monet.) — 2° On a employé ce mot pour tout coffre en général. En Bourgogne, *mai* signifie encore la huche où l'on met le pain. « *Mai, mait, huche* à « faire la pate, à patir la pate pour le pain. » (Mon.)

Maiade, s. « En Béarn, c'est un contrat que les « communautés depourvues de vin, passent avec « un fermier pour faire le fournissement necessaire, « aux conditions arrêtées entre eux. » (Laur.)

Maiage. [Prestation faite au mois de mai, au Cart. de Compiègne.]

Maiçeller. [Voir MAISELLER.]

Maiçonniers. [Médiateur, dans Dom Bouquet, t. VIII, p. 331.]

Maiere. Levain de bière; droit payé au seigneur qui le fournissait et donné à l'évêque de Tournay par Chilpéric :

Et de lui tient on le *maiere*...
Et si leur donna la justice. (Moush. p. 33.)

Maiestre. [Maître, dans une Ord. de Philippe VI, an. 1346.]

Maiçeur, majeur. [1° Cas régime de maire: « En ce temps avoit en la ville de la Rocelle un « *maiçeur* durement agu. » (Froiss. VIII, 481.)] — « *Maiçeur* et aussi echevin. » (Sentences de Liège, p. 377.) — « *Maiçeurs souverains*, c'est à dire de son « altesse, auront... clerks jurez en leur jurisdiction « ...assermentez par le bailly. » (N. C. G. II, 1129.) — « En l'an 1461, fut le suppliant esleu et institué « *maiçeur* principal de la ville de Hesdin. » (JJ. 199, p. 403, an. 1464.) — 2° Chef d'un corps de métiers : « Et l'an ensuyvant fut nommé *maiçeur* de l'enseigne « des taverniers de laditte ville. » (Ibid.) — « Jean « Dubois maiçeur ou *maiçeur* de la confrairie de la « feste de Toussaint. » (JJ. 206, p. 318, an. 1479.)] — « Toutes sentences rendues par les reuwards, « poiseur, *maiçeur* de la perse, treppiers de velours, « commis à la vingtaine, et autres collieges subal- « ternes à eschevins, sortissent, par appel, par « devant les dits eschevins. » (C. G. I, p. 777.) — « David du Crocq *maiçeur* de *banniere* d'Abbeville. » (N. C. G. I, p. 108.) — « *Maiçeur, maire* des boulan- « gers d'Arras. » (Ord. I, v, p. 509.) — « *Maiçeur* des « eswardeurs, » inspecteur des métiers en Flandre. (Ord. V, 375.) — 3° Souverain : « Le roy de Thunes, « Sarrazin, *maiçeur* en Barbarie. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 293.) — 4° Ancêtre : « Je ne

« me puis assez esbahir de nos *maiçeurs* et ances- « tres, pour quoy c'est qu'aux richesses ils ont « donné le nom de biens. » (Am. ressusc. p. 108.) — 5° Premiers faits, premiers principes, établis, mis en avant dans un procès. Ce terme a été pris des argumens de l'école, pour désigner la première allégation. — Une femme accoucha d'une fille onze mois après l'absence de son mari, mort quinze ans après son départ. La sœur du défunt se présente pour recueillir la succession : « La veuve dit, au « contraire, puisque vérité estoit qu'elle estoit « femme espousée au dit mary, et que vérité estoit « que l'enfant estoit son enfant, ne que les deux « *maiçeurs* ne pouvoient estre deniez, et que l'en- « fant estoit né durant leur mariage, de toute raison « elle devoit estre fille legitime, et par consequent « avoir la succession. » (Boul. Som. rur. f. 539.) — 6° Majeure, première proposition d'un syllogisme. « Disant que ceste *majeur* ne le pouvoit detruire « par raison. » (Boul. Som. rur. f. 538.)

Maiçl. Mail, maillet :

Ge di que l'en devoit de maçe, ou de *maiçl*,
Tuer feme qui vent à deniers son charnal;
Qu'ele le volt pas triels la queue d'un viez aigl,
D'un buef, ou d'une muë que l'en vent à detail.

Chastie Musart, fol. 106.

« Il estoit tüzé d'un seul coup de *maiçl*, ou de « machüe. » (Beaumanoir, p. 222.)

Maignable. Permanent. (Chron. des ducs de Normandie.)

Maignau, maignen. [Chaudronnier (voir MAÇNIER) : « Deux chaudronniers ou *maignens* passans « par le pays. » (JJ. 161, p. 50, an. 1406.) — « Par « la terre au roy de Maillorgues, Ou lors trouva- « on maint *maignen* Cheminent jusque à Parpai- « gnen. » (G. Guiart, an. 1285.)]

Un *maignen* de Dinant, ou de Liege,
Chaudronnier de dueil esvanouy. (Roq. de Collet. 155.)

Maignie. [Famille : « Et le doivent sa *maignie* « mesurer et bailler la mesure ou mur aux maçons « et porter l'autre mesure chez le voyer... La *mai- « gnye* au voyer de Paris doivent aler par les « maistres rues de Paris pour commander chacune « quinzaine que les rues soient delivrées de hui à « demain, se le voyer veult. » (Droits du voyer de Paris, dans Brussel, Usage des liefs, 747, an. 1459.)]

Maignier. [Chaudronnier, dans l'Ord. de l'hôtel de Philippe V, citée par Mart. Anecd. I, col. 1362.]

1. Maigre. 1° *Adjectif.* [1° Qui a très peu de graisse : « (Baudoin de Sebourg) *maigres* devient « et foibles et forment amatis. » (Baud. de Seb. XII, 416.) — 2° De peu de valeur : « De *maigre* et petite recommandation. » (Amant ressuscité, p. 545.)] — *Expressions* : 1° « Faire *maigre* chere. » (Oudin.) — 2° « Faire *maigre* mine, » dans le même sens. (Ess. de Mont. t. II, p. 45.) — 3° « Voler *maigre*, » terme de fauconnerie : « Different est le naturel des fau- « cons et oiseaux de proye, car les uns veulent « voler haut et gras, et les autres plus bas, et plus « *maigres*. » (Fouill. Fauc. f. 7.) — 4° « *Maigre* en « cuisse d'heron. » (Cotgr.) — 5° « *Maigres* comme

« pies. » (Colgr.) — 6° « Lait *maigre*. » (Modus et Racio, fol. 33.)

Il *Substantif*. [Partie de la chair où il n'y a pas de graisse : « Set qu'en fol plait s'est enbatuz ; kar « se li dux le puet baillier, A forches le fera drecier « senz merci et senz raançon ; Tote la chere e le « meiton li tremble et le *maigre* del dos. » (Chr. de Norm. v. 34685.) — « Use du *maigre* par dedens, « Car la gresse pourrist les dens. » (Desch.)]

2. Maigre, s. Nom du pays des Amazones, peut-être la Mingrelie.

De *Maigre* fu nez, d'une terre florie,
Nus mauves hom n'i maint ; de dames est garnie :
La mamele dester a chascun arse et broie
Por arc, et por espée, et por lance brunie ;
Done defendent lor terre, et font la garentie.

Parton. de Blois, f. 469.

Maigrelin, *Maigrelin*. « Il estoit *maigrelin*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 178.) — « Chastelard... avoit « (la taille) moyenne et tres belle, et *maigreline*. » (Id. Dames, III, p. 169.)

Maigrement. D'une façon maigre, pitement : « Dire *maigrement* et eschagement. » (Rob. Est.) — « Traiter *maigrement*. » (Oud.) — [« *Maigrement* « les salue ; tous li cors lui tressue. » Bert, c. 80.]

Maigresse. [Maigreur : « Li quels (Pierre) est « patinois, laiz, consumpmez par *maigresse*. » (Ms. St Victor, 28, f. 61^a.)]

Maigreté. Même sens. « Vous estes esmerveillé « de mon embonpoint, et de vostre *maigreté*. » (Nuits de Strap. I. II, p. 25.)

Maigroier. Maigrir :

Or conviendra ces luz à *maigroier*
Car plus n'aront pasture qui afiere. (Desch. f. 138^a.)
L'oste crist son rouncin, qui moult est *maigroies*,
En l'estable l'enmaine, puis si fu alaschiez,
Il ot fain, et avaine, moult fu bien aaisiez.

Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 334, R° col. 2.

1. Maigue. Petit lait : « Comme le *maigue* sort « du lait, aussy du sang trouble s'epraint la « larme. » (Morales de Plutarque, traduit. d'Amiot, t. II, p. 461.)

2. Maigue. [Maigre, poisson, dit encore ombre ou poisson royal ; B. N. L. 6838, C., ch. 19.]

1. Mail. [Maillet : « A *mailz* de fer e cuignées « qu'il tindrent, Fruissent ymagens e trestutes les « ydes. » (Rol. v. 3663.) — Le pluriel était *maux* : « Et pikierent tant de grans *maux* de fer, de pils et « de martiaux. » (Froiss., IV, 93.) — « Luy osta ou « fist osler par ceulz qui en son aide furent venuz, « ung baston nommé *mail* de plonc. » (JJ. 125, p. 104, an. 1384.) — « Faut rebatre et resserret à « bons coups de *mail* ce vaisseau qui se desprert, « se decoust. » (Ess. de Mont. III, p. 471.) — « Passe « avant jusq' à celle porte.... prens le *mail*.... si « buccue tout beau, tellement que le portier vienne « parler à toy... » (Percefor. IV, f. 167.)

Si voit son fust appareillant,
Un grant *mail* a et chief devant,
Se il le fait vers nos venir,
Le mal en porrons bien sentir. (Fabl. de S. G. f. 23.)

« Rome est li *mail* qui tot assome. » (Ms. 7615, I, fol. 102 bis.)

2. Mail, s. Fourche servant à tirer le fumier. On li, parlant de la chimie : « Quelquefois il se « trouve je ne say quoy de bon, comme disoit la « bonne femme, qui peschoit à tout un *mail* en la « mare de son fumier. » (Contes d'Eutrap. p. 129.)

1. Maille. [Maille de haubert : « Le blanc osberc « dunt la *maille* est menue. » (Rol. v. 1329.)]

2. Maille. [Mesnil, métairie (?) : « Nous volons « et otroions que notre chier cousin et ami mesires « Thomas de Couci sires de Vervins tiegne de nous, « il et si oir, avec son autre fié qu'il tient de nous « à Vervin et des appartenances de Vervin une « *maille*. » (Charte d'Enguerran de Couci, an. 1264.)]

Mailhé. [Fait de mailles : « Targes froissier et « fendre haubers menus et *mailhez*. » (Poème d'Alexandre.)]

Mailhée, Mailhere. [Quart d'un arpent : « La « quatrieme piece contient trois *mailheres* et une « lieurade de pré... Dix poingnerées de pré, dont « les quatre poingnerées ou *mailhées* font l'arpent, « en deux pieces ; la premiere contenant sept *mail- « hées* ou environ. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Mailhoche. Mailloche : « Le suppliant print « une *mailhoche* à tonnelier, et d'icelle *mailhoche* « fery icellui Rogeron. » (JJ. 163, p. 487, an. 1409.)

Mailhol. [Maillot, bout de vigne que l'on coupe pour faire un nouveau plant ; vigne ainsi plantée : « Le suppliant print... son fessouer pour aller « luyoyer ou fougier en ung *mailhol* ou vigne nou- « vellement plantée. » (JJ. 188, p. 56, an. 1459.)]

Mailhu. [Garni de mailles : « Et ferir des espées « à bons haubers *mailhus*. » (Poème d'Alexandre.)]

Maillaus (pains). [« Item le prieur de saint « Sepulcre doit chascun an deux fois l'an treze « ceus fris... et sis pains *maillaus*. » (Charte de 1328 ; D. C. sous Paris, p. 56^a.)]

1. Maille. [Monnaie de cuivre, du bas latin *medalia*, comme médaille : « Mais il ne porta là ne « *maille* ne denier. » (Thom. de Cantorbery, 117.) — Elle valait un demi denier : « Les compteurs ne « pourront avoir de chacun millier de haran à « compter, qu'un denier : c'est a savoir du ven- « deur *maille*, et de l'acheteur *maille*. » (Ord. t. II, page 359.) — « La *maille* estoit de seize pattars. » (C. G. t. II, p. 868.) — Ses diverses dénominations : 1° « *Maille* d'argent, » elle valoit trois deniers et maille parisis. (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 208.) — 2° « *Mailles* blanches, ou blanches d'argent, » valant six deniers parisis la pièce. (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 208 ; Ord. I, p. 389.) — 3° « Au cat au « chat ou du chat vallant xv sols. » — [« Une *maille* « au chat. » (JJ. 176, p. 690, an. 1449.) — « Trois *mail- « les* d'or au chat. » (JJ. 184, p. 149, an. 1451.) Voir encore la Coutume de Normandie en vers, folio 17. C'étaient des monnaies normandes ou anglaises avec des léopards passants.] — 4° « *Maille* billeron, » taxe qui se prend sur tout marchand qui vend des

denrées à certaines foires. (Cotgr.) — 5° « *Mailles* de « Bourgoigne, à la croix S. Andrien, » elle est estimée 15 sols 10 deniers, dans une ordonnance de 1475. (Cout. de Norm. en vers, ms. f. 18 b.) — 6° [« *Mailles* d'Ulrecht Frederic et de Baviere (empirance faite pour l'œuvre du denier d'or appellé lion de Flandres, mars 1453.) »] — 7° [« *Mailles* à Ernoul-« dus, des tierches qui sont des derraines. » (Ibid.)] — 8° [« *Mailles* de Mens et de Bethune. » (Ibid.)] — 9° [« *Mailles* de Rin vieses. » (Ibid.)] — 10° [« *Mailles* « Poustulas. » (Ibid.)] — 11° [« *Mailles* à l'estoi-« lette. » (Ibid.)] — 12° [« *Mailles* ou bon trieuron. » (Ibid.)] — 13° « *Mailles* de Florence. » (Monstrelet, vol. I. p. 97.) — 14° « *Mailles* de lorrain, ou lor-« raine, » valant environ 3 livres tournois. (Cotgr.) — 15° « *Maille* petite, » du prix d'un double parisien. (Du Cange, *Moneta argentee.*) — 16° « *Maille poite-« vine.* » (lb. *Pictavenses.*) — 17° « *Maille* tierce, » elle valoit trois sols ou 4 deniers tournois. Elle pesoit 1 denier 2 grains, 12 deniers au poids du roy, 14 sols 6 deniers au marc de Paris. (Du Cange, sous *Moneta Argentee*; Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 189.) — 18° « *Maille* tournoise, 21 grains, 3 de-« niers, 18 gr., » du prix d'un denier tournois. On appeloit ces mailles ou oboles, « petits cornus, » à cause de leur mauvais conformation. (D. C., sous *Moneta Argent.*) — 19° [« Les especes d'or qui s'en « suivent, c'est assavoir les *mailles* au trait, *mailles* « au chat, *mailles* au chien, et les *mailles* de Liege « aux armes de Bourbon. » (Ord. 5 octobre 1485.)]

Expressions: 1° « *Maille*, bourse en cul, » espèce de jeu, au nombre de ceux de Gargantua. (Rab. I, p. 152.) — 2° « Avoir *maille* à son denier, » partager son bien avec quelqu'un jusqu'à un denier, qui étoit composé de deux *mailles*, et dont chacun devoit avoir une maille: « Ha, « Jeanne ma fille... il ne sera jamais que tu n'ayes « *maille* à mon denier; » que je ne partage avec toy « le peu que j'ay. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 86.) — 3° « Avoir *maille* à partir, ou à departir, » avoir des prétentions réciproques, des démêlés, des querelles. (Oudin.) — 4° « Faire valoir la *maille* « deux, » tromper, donner une maille, un demi denier pour un denier: « Gens de mestier..... font « par subtilité, malice, ou obstination, valoir, « comme l'on dit, la *maille* deux. » (Celtzell. de Léon Trippault, sous *Méchanique.*) — 5° « N'avoir « pas la *maille*, » n'avoir rien, être gueux. (Oudin.) — 6° « Denier ne *maille*, » rien du tout. (Ord. f. III, p. 686; Desch. fol. 367.) — 7° « Pas *maille*, » rien: « Helas! je suis marié, pour cela, pas *maille.* » (Contes de Cholières, p. 165.) — 8° « Faire la *maille* « bonne de sa parole, » comme on dit faire les deniers bons, garantir une somme, une dette, tenir sa parole: « Ce que la crainte m'a fait une fois vou-« loir, je suis tenu de le vouloir encor sans crainte, « et quand elle n'aura forcé que ma langue sans « volenté, encore suis je tenu de faire la *maille* « bonne de ma parole. » (Essais de Mont. III, p. 24.) — 9° « *Maille* de refus, » jeu:

Quel jeu, fet il, volcz vous sire ?

Est ce a la *maille* de refus ?
Certes onques hardis ne fus,
Fet li prestres, mes au toirnois,
Soit bien. (Desch. f. 235 v.)

10° « Bonne la *maille* qui sauve le denier. » (Cotgrave.)

2. Maille. [I. Bouclette de fil dans un filet, anneau de fer dans une armure (voir MAÎLE): « Quarals ne « lance n'en puet *maille* fausser. » (Ronsiv. 50.) — « *Maille* de hauberjon, ou de roiz. » (Glossaire du fonds S. Germain.) — « Voulons que tous engiens « des quels l'on peschera d'ores en avant, et seront « fails de fil, soient faits, à nostre *maille*, c'est « à sçavoir, à la largeur d'un paris du tranchant « chascune *maille*, et pourront estre faits plus lar-« ges pour prendre les gros poissons. » Ordonn. de Philippe-le-Bel, de 1293, au Cart. du mon. de S. Quentin.] — De là les expressions suivantes: 1° « Desfondons à nos vassaux de ne pescher, ny « faire pescher en leurs seigneuries, fors aux har-« nas que l'on dit la *maille* le compte, s'ils n'ont « droit au contraire. » (N. Cout. Gén. II, p. 150.) — 2° « *Maille* de boucle, » ganse, boutonnière par où passe le lacet. (Cotgr.) — 3° « *Maille* à *maille* se fait « le haubergeon, » les choses se font petit à petit avec de la patience. (Cotgr.; Rabelais, III, p. 225.) — II. Sac de linge, assez grand et long pour tenir un oiseau de proie nouvellement pris; c'étoit comme une espèce de maillot. Ce sac étoit ouvert aux deux bouts, afin que l'oiseau, qui avoit la tête et la queue en liberté, pût être transporté à la maison sans en être incommodé. (Du Cange, sous *Malleolum.*) On trouve le même mot dans un sens détourné et obscène.

Un grant broche, et deux *mailles.* (Desch. f. 440 b.)

III. [Cotte de mailles: « (Le sire de Verlaing) ferit « par telle manière le sire de Puisances que il trans-« perça les *mailles* et la poitrine d'acier et tout ce « qui estoit dessous. » (Froiss. X, 458.)]

3. Maille. Taches ou mouchelure sur les ailes d'un oiseau: « Les esperviers blancs roux sont « bons..... mais qu'ils ayent la *maille* traversée « noire. » (Artel. Fauc. f. 88.) — « Ceux avec deux « plumages, c'est assavoir de deux couleurs, et non « de *maille* sont les plus mechans. » (Ibid.)

4. Maillé. Tissu de mailles: « Onques haubert « plus dru *maillé* Ne fu. » (ms. 7218, fol. 360.) — « *Maillé* menu. » (Blanchand. fol. 176 b.) — « Fer « *maillé*. » (Cout. Gén. t. I, p. 1110), treillis de barreaux de fer, dont les mailles sont carrées ou en losanges.

2. Maillé. Tacheté: « Perdreau desja tout *maillé* « en effet. » (Crelin, p. 83.)

Maillée. [Valeur d'une maille: « Item, confesse « qu'il tient en la censive du roy nostre sire... « *mailles* de cens. » (1389, Aveux de Saint-Jean-de-Brayes; L. C. de D.)] — De là l'expression « tenir *maillée*, » tenir compte:

Charles ne vout tenir *maillée*
De chose qui fut la parlée. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

Maillet. [Action de mailler, de frapper avec un maillet : « Teu feis, teu chaple, teu maillet. » (Chr. des ducs de Norm. v. 21638, var.)]

1. **Mailler (se).** S'embarasser dans les maillets d'un filet : « Il faut retirer du panneau assez pour estre fasche, afin que le loup s'y maille et s'y embrouille. » (Salmove, Ven. p. 276.)

2. **Mailler, 1^o** Batre au maillet. On a dit du lin :

... Au raiz du souleil tres fors
Doit estre mis, et dessechiez,
Et luy sce doit estre maillez
A maillez, puis traiez aux mains. (Besch. f. 545.)

2^o Batre au marleau :

Tant chauffe on le fer qu'il rougist,
Tant le maille on qu'il se brise. (Villon, p. 102.)

3^o Frapper, au propre et au figuré : « Les deux osis vindrent l'ung contre l'autre, et commencent a frapper et mailler l'ung sur l'autre de toutes manieres d'armures de guerre. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, page 100.) — « Quant le roy vit qu'il estoit navré, il en fut courroucé, lors court sur le chevalier, et commence a mailler sur luy de toute sa force. » (Perceforest, I, f. 28^b.)

Quant povreté me fiert, et maille. (Molinet, p. 183.)

Maillet, 1^o Marteau de bois. [« Si la faut battre » (l'esche, l'amadou) d'un maillet ou d'un baston. (Ménager, II, f. 5.)]

Les maillets qu'on va aguisant
Par les quels on maille le lis,
Et puis est entre les mains fris,
Et en desjoint on les estoupes. (Besch. f. 545^b.)

2^o [Maillet d'armes, avec lequel on brisait l'armure sur les membres des cavaliers abatus, pour frayer un passage à la dague des costilliers ; Froissart en parle dans son récit de la bataille de Rosebeck : « La estoit le cliquetis sur les bassinets si grant et si haut d'espées, de haches, de plomées et de maillets de fer, que on n'y oyoit goutte pour la noise. » — 3^o Fantassin armé du maillet et plus spécialement les mailletins ; ce nom fut donné aux Parisiens révoltés le 1^{er} mars 1382, au sujet de l'établissement de nouveaux impôts. Ils s'étaient armés de maillets de plomb trouvés dans l'arsenal et dans l'hôtel-de-ville : « Le premier jour de mars l'an 1381, que la commotion fut à Paris.... de ceux qui courouent lors parmi la ditte ville de Paris, et qui on dit maillets. » (JJ. 423, p. 420, an. 1383.) — Par extension, ce mot s'appliqua à toute espèce de séditeux : « Lequel sergent dist que c'estoit un grant dommage que lesdis de Dieppe n'avoient les testes coppées, qu'ils n'estoient que hare-leux, traistres, rebelles à nous et fanlx maillets. » (JJ. 452, p. 236, an. 1397.) — Voir au mémorial E de la Ch. des Comptes, f. 73^b, 27 janvier 1383, nne ordonnance qui donne des détails sur cette sédition.] — « Si estoient en la cité de Paris de riches et puissans hommes, armez de pié en cap.... et portoyent maillets de fer et d'acier, moult perilleux pour effondrer heaumes.... si appelloit on ces gens les routes à maillets de Paris. » (Froiss. II, p. 175.) — De là l'expression « faire de son poing maillet. »

(Rab. I, 66.) — 4^o Marteau de porte : [« D'un maillet qui là pend à sus l'huis assené. » (Berte, c. 45.)] — « ...Passelion ...voit le maillet dont on appelloit le portier, si heurta. » (Perceforest, IV, f. 107^a.)

A la porte, par de devant,
Trouveront le maillet pendant. (MS. 7218, f. 47^b.)

Mailleton. [Crocele, jeune sarment coupé « à la tête du bois vieil dont il sort, ayant l'endroit « de la coupe façonné en maillet. » (Monet.)]

Maillicre. [Marlière, marnière : « Et si est assavoir que li kemins me demeure ensi come « il est honnés, et les maillicres devant dites ne « autre kemins je ne puis faire ne elamer dedans le « terroir de Thanés. » (Cart. de Corbie, an. 1247.)]

Maillis. [Clôture en fer maillé : « Item unam « insulam, l'isle d'amours nuncupatam, in salicetis « undique plantatam, à maillis, gallice, clausam. » (Ar. du Parl. de Paris, au Cart. de Cluissé, an. 1536.)]

Maillolet, 1^o Maillet : « Ils firent venir l'enfant « (de Maximilien d'Autriche) au maillolet, et ez « mains de sa nourrice. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 618.) — 2^o Petit sac de mailles pour enfermer un oiseau : « Mettez vostre oiseau en maillolet. » (Fouilloux, Faucon, f. 32^a.)

Maillon, 1^o Lien pour attacher la vigne : « L'o- « sier, moiençant le maillon, tient le sarment lié « à l'échalas. » (Monet et Nicot.) — 2^o Maillet : « Enfant eslevé de maillon. » (Villon, p. 44.)

Mailloter. Batre à coups de maillet : « Pour la « fin et pour le dernier martyr (l'assassin du prince « d'Orange) fut roué et mailloité. » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 188.)

Maillotin. [Voir sous MAILLET : « Et à bon droit « est jusques à présent de prudence grandement « loué Charles roy de France, sixieme de ce nom, « lequel retournant victorieux des Flamans et des « Gantois en sa bonne ville de Paris, et au Bourget « en France, entendant que les Parisiens avec leurs « maillets, dont furent surnommez maillotins, « estoient hors de la ville issus en bataille, jusques « au nombre de vingt mille combattans, n'y voulut « entrer. » (Rabel. liv. IV, p. 36.)]

Mailloel. Maillet : « Le berch et le mailloel. » (Ms. 7989, f. 241^b.)

Mailol. Sac de mailles pour enfermer un oiseau :
Et si vente outragementement...
Je ne tiens pas cellui pour fol
Qui adonq le met à mailol. (G. de la Bigne, f. 90.)

1. **Main.** [Matin : « Par main en l'albe. » (Rol. v. 667.) — « Si ne menjai je riens, ce sachiez, dès « yer main. » (Berte, c. 49.) — « Il li ont dit : « Sire « vilain, Dame Dieu vos doit lui bon main. » (Ren. v. 7442.) — « Mais en pou d'eure Dieu labore ; « Teis rit au main qui au soir pleure. » (Mém. de Reims, § 279.) — « Nous i serons le matin bien « main. » (Id. 411.)]

2. **Main.** [1^o Membre : « Branches d'olive en voz « mains portez. » (Rol. v. 72.) — « Et volentiers « meist conseil à delivreir la Sainte Terre des mains

« aus Sarrezins. » (Mén. de Reims, § 6.) — « Ses
« blanches *main*s, ses doigts longs et trets. » (Cocci.
V.)] — 2° Gantelet : « Lancelot du Lac estoit tout
« armé, fors de son heantme et de ses *main*s. »
(Lanc. du Lac, II, 7.) — 3° Tasse : « Lancelot saisit
« une *main* d'argent pleine de vin. » (Id. II, fol. 5.)
— 4° Mesure, travers de la main : « Dente de mas-
« sonnerie de l'espeusseur d'un pied et de la *main*. »
(N. C. G. II, f. 1090.) — « Vous devez faire à vostre
« espervier un getz de cuir.... et doivent avoir (les
« bouts des gels) demy pied de long a pié *main*,
« entre la boîte du get, et le nouvel qui est au bout
« à quy on le tient. » (Modus, f. 73.) — 5° Serre
d'un oiseau de proie. (Oudin.) — 6° Pied de devant
d'un cheval. (Id.) — 7° « *Main*, outil de pressuriers
« de vendange, à trois crochets de fer, dont ils har-
« pent et aplatisseint le marc, relevé des côtés,
« après la taille. » (Monet.) — 8° Harpon pour
accrocher un vaisseau. (Id.) — 9° Crochet de fer fixé
au bout de la corde d'un puits pour tirer le seau.
(Id.) — [10° Puissance, comme le latin *manus* ; voir
MAINFERME et MAINMORTE. — 11° Vingt-cinq feuilles
de papier : « Deux *main*s de pappier, cinq sols. »
(Bullet. du Com. de langue, II, 52.)] — 12° Arbitrage.
Dans la transaction pour une part de la comté de
Bourgogne appartenant au duc, on lit à la fin :
« Nous havons accordé par la *main* des nobles
« barons.... En telle maniere que etc. » (Pérard,
Hist. de Bourg. an. 1270, p. 519.)

Expressions : [1° « *Bouche et mains*. » Manière
de designer l'hommage lige ; le vassal s'agenouillait
devant son seigneur, lui mettait les mains dans
les mains et le baisait en la bouche : « Li rois
« estoit consiliés à ce que il le recevoit comme
« son homme liege es *main*s et à la bouce. »
(Froissart III, p. 380.) — « Car tout ce ay je de
« serement envers lui fait de bouche ouvrant et
« de *main* mise. » (Id. XIII, 270.)] — 2° « *Main*
« de carosse, » poignée. (Oudin.) — 3° « Cheval à
« *main*, » obéissant à la main : « Claudius brocha...
« aussitost, mais son cheval n'estoit pas si à *main*
« que la jument la styt de toute sa force. » (Percef.
I, fol. 84^b.) — « Et avoit cheval si bou et si à *main*
« que on ne le pouoit nullement avoir ne tenir. »
(Froiss. XIV, 230.) — 3° *bis*. « Bon à *main*, » même
sens : « François et Gascons estoient monter sur
« bons et forts chevaux, vistes et bons à la *main*,
« et pour ce abattoient et tombaient tout ce qu'ils
« trouvoient à eux contraire. » (A. Chart. Charles
VII.) — 4° Cette expression et son antithèse « mal à
« *main* » ont été employées au figuré : « Honguerie
« est uns trop lointains pais et mal en le *main* pour
« les François. » (Froiss. X, 374.) — « Ce voiage ne
« nous est pas bien à la *main*, il nous est trop loing-
« tain. » (Id. XIII, 96.) — « La Turquie est un pays
« moult grant et mal à la *main* pour errer et che-
« vauchier. » (Id. XVI, f. 38.)] — 4° *bis*. « *Main* du
« cœur, » main gauche. (Oudin.) — 5° « Estre en la
« *main* de Dieu, » dépendre : « Les victoires sont
« en la *main* de Dieu. » (Deschamps, fol. 328^b.) —
6° « Mettre en la *main* Dieu, » prêter serment :
« Et les barons qui o lui furent En la *main* Dieu de

« vrai lui mirent Qu'ils assembleront leurs navies
« Et pourchasseront leurs aies. » [Athys, dans Du
Cange, IV, 260.] — 7° « Droit de *main* et d'issue, »
droit d'entrée et de décharge levé sur les voitures
de bois : « Toutes personnes qui viennent carier
« bois... soit qu'ils les aient acheté ou le carient à
« l'argent, doivent droit d'issüe et de *main*. »
(N. C. G. I, p. 407^b.) — 8° « *Main* de fer, » insensible
de ménage. (N. C. G. II, p. 257.) — 9° « *Mains* du
« foye, » rameaux de la veine porte, qui aboutissent
au foie. (Colgr.) — 10° « Garnison de *main*, » con-
signation, dépôt d'une somme pour assurance des
intérêts de partie adverse. (Colgrave.) Voir Monet
aux mots « *Main garnie* et *garvir la main*. » —
11° « Homme de cors et de *main*, » vassal lige :
« Nus ne puet apeler son seigneur à qui il est *hons*
« de cors et de *main*s, devant que il li a delessé
« l'oumage, et che que il tient de luy. » (Beauman.
p. 310.) — 12° « Pièce qui a passé par la *main* des
« juifs, » rognée. (Oud.) — 13° « *Main* de justice, »
qui est d'ivoire au-dessus d'une verge, entre les
insignes de nos rois, comme le sceptre, la couronne,
l'épée. (Laur.) — « *Main* du commandement de la
« justice, » aux Ord. I, p. 514, à le même sens. —
14° « *Main* du roy, » comme celle de justice signifie
la puissance royale ou celle des juges. (Laur.) —
15° « Dans la *main* du roy, » façon de parler qui a
quelque rapport à l'usage des gages de bataille, par
lequel le maréchal du champ clos alloit mettre sa
main dans celle du souverain juge du combat, pour
l'appliquer sur l'estomac du vaincu, avant que de
le remettre aux héraux pour le désarmer et jeter
ses armes, et au bourreau pour l'exécuter. (La Jaille,
Du Champ de bataille, f. 69^a.) — 16° « En la *main*
« du roy, » mots que les maréchaux-de-logis écri-
voient sur la porte des logemens qu'ils donnoient
aux seigneurs de la suite du roy dans ses voyages.
(Mém. de Sully, VIII, p. 374.) — « *Main* du roy mise
« et assise, » pour acquiescer des engagements sur
des terres, seigneuries, héritages et biens quelcon-
ques. (Godef. Observ. sur Charles VIII, p. 557.) —
17° « Lettre de *main* ou escrit en *main*, » manuscrit.
(Du Verd. Bibl. 585.) — 18° « Mesuz soit de bouche
« ou de *main*, » mot à mot, mauvais usage de la
bouche ou de la main : « L'on ne peut aulcune
« chose confisquer, pour quelque *mesuz soit* de
« *bouche* ou de *main*. » (N. C. G. I, p. 442.) —
19° « Dixme et terrage à deux *main*s, » c'est de six
gerbes l'une, quand le seigneur lève d'une main la
dime et de l'autre le terrage, à raison de douze
gerbes l'une pour la dime, et une pour le terrage.
(Laur.) — 20° « Vente à la *main*, » vendre en par-
ticulier, comme qui diroit de la main à la main :
« Les biens immobiliers des mineurs que l'on
« vendra.... doivent estre vendus publiquement et
« à l'enchebre, et non à la *main*, si ce n'estoit que
« les tuteurs eussent obtenus une permission spé-
« ciale pour les pouvoir *vendre à la main*, après
« avoir déclaré le prix qui en est offert. » (N. C. G.
I, p. 586.) — 21° « Par *main* armée, » par force,
par violence, expression figurée, en terme de droit :
« Debyvoient les dietz opposans venir par requeste

« et supplication, et non pas *par main armée*. » (Aresta Amorum, p. 249.) — 22° « Haute *main*, » droite; « l'autre *main*, » gauche: « Le roy preint « la royne d'Arragon à la *haute main*, et dit à « Gonsales: prenez la royne à l'autre costé..... « Gonsales approcha la royne, et la preint à l'autre « *main*. » (D'Auton, Ann. de Louis XI, p. 313.) — 23° « Faire d'une *main* l'autre, » rapetasser une chose avec une autre; supplier au défaut d'une chose par ce qu'une autre a de trop. (Colgrave.) — Temporiser: « Temporisons et faisons comme l'on « dit, d'une *main* l'autre. » (Pasq. Rech. p. 42.) — 24° « *Main baisiée*. » Parlant des honneurs qu'on rend aux princes:

Quant l'en a mainte *main* *baisie*
Qu'on voustist ja que fu trenchie,
Et dit à tel: à Dieu soiez,

Que l'en voustist qu'il fust noiez. (Trois Maries, p. 297.)

25° « Gens de *main* basse, » roturiers: « (Ram- « band d'Orange) s'amusa à l'amour d'une damoi- « selle de *basse main* de Provence, de laquelle il « n'en rapporta aucun profit, ne honneur. » (J. de Notre-Dame, des Poët. prov. p. 94.) — « Chevaliers « ne doivent pas estre ensi menés comme bourgeois, « ne bourgeois et gens de *basse main* com cheva- « liers. » (Assis. de Jérus. ch. 2.) — On lit *mein* *basse* au même sens dans Parton. de Blois, f. 133. — 26° « Jouer des *main*s basses, » faire main basse, massacrer, égorger: « Si on eust joué des *main*s « *basses* en ce lieu d'Orleans, tout il estoit aisé, « nous n'enssions veu les troubles et guerres civiles « qui se sont veües. » (Brant. Cap. fr. III, p. 79.) — 27° « Mener les *main*s basses. » (Colgr.) Même sens. — 28° « Mettre les *main*s basses, » faire main basse. « Ayans commandé de les poursuivre vivement « jusqu'à leur totale défaite mettans les *main*s « *basses* partout. » (Mém. de Sully, t. I, p. 33.) — 29° « Estre de belle *main*, » doux, soumis, complai- sant, aisé à conduire.

... C'est toz jorz droit de vilain,
Qu'il soit toz jorz de bele *main*
Vers celui dont il a poor,

Tant que de mal faire ait loisor. (Parton. f. 134.)

30° Rempoter une bonne *main* de quelque « chose, » une bonne partie: « Si vous ne venez, a « bout de tout, au moins en *remporter*ez vous une « *bonne main*. » (Ambass. de Bassomp. t. I, p. 160.) — 31° « Consigner en *main* bourgeoise, » terme de pratique: « Si aucun, après une acquisition par luy « faite..... s'absente de la chastellenie ou l'héritage « est assis, on le peut faire adjoûner.... et faut « *consigner en main bourgeoise*, par ordonnance « de justice, l'argent de l'acquisition. » (C. G. I, p. 181.) — 32° « *Main* brisée, » opposition au cours de la justice: « Au roy.... seul appartient la cognois- « sance, jugement, decision, punition, et correction « des assuremens donnez, et jurez en sa cour.... « et des *main*s brisées, en quelque terre et juris- « diction que ce soit, et n'en doit estre fait aucun « renvoy. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 19.) — 33° « Donation de *main* chaude, » entre vifs: « Cha- « cun estant maistre de soy, et ayant le pouvoir de « disposer de ses biens, aura la faculté de *donner*

« de *main* chaude, et par donation *inter vivos*. » (N. C. G. I, p. 521.) Cet article a pour titre: « des « donations de *main* chaude, que l'on dit *inter* « *vivos*. » (Ibid. p. 544.) — 34° « *Main* close ou « *main* de justice close, » partie pour laquelle la procédure est close: « Les sergents.... seront tenus « de faire les commandemens, significacions.... et « en cas d'opposition de partie, luy assigner jour « competent... toutesfois les matieres de complainte « pour prisonniers, ou *main* close, requerantes « provision plus prompte.... se pourra donner « journée de comparition plus briefve à la discre- « tion de la cour. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 104.) — La cessation de la procédure même: « Ne pourra « estre accordée surseance ou suspense d'aucune « execution, exploit, ou chose semblable, ny la « *main* de justice close aux officiers ordinaires et « subalternés. » (Ibid. II, p. 112.) — 35° « Avoir la « *main* close, » ne pouvoir rien recevoir: « Tantost « que les receivers seront mis hors de leurs offices... « la *main* leur soit close de recevoir les arrerages. » (Ord. III, p. 630.) — 36° « De *main* commune, » conjointement, en commun: « Un mayeur et sept « echevins commis des dits seigneurs de *main* « commune. » (N. C. G. I, p. 420.) — 37° « Connin et « *vikain* avec la *main*, » c'est-à-dire le lapin déchiqueté avec la *main* se mange plus aisément; le faquin se corrige plus facilement à coups de poing. (Colgr.) — 38° « *Main* enfreinte. » (Voy. MAIX BRISÉE.) — 38° bis. « *Main* de goret, » pied de porceau ou celui dont la *main* ressemble à un pied de porc. (Dict. de Colgr.) — 39° « Tenir la *main* forte, » persister, s'opposer: « Tenant toujours la *main* forte, et con- « tre la colere et contre l'amour. » (L'Amant Ressusc. p. 295.) — 40° « *Main* garnie » (Voy. GARNISON DE MAIX), coup de poing, coup d'une arme: « Pour injure « valable, excès fait de *main* garnie, en la justice « du seigneur haut justicier, eschet amende arbi- « traire. » (C. G. I, p. 603.) — Tutelle: « L'héritage « des enfans du roy de Navarre, qui leur venoit de « leur pere, leur estoit eschu.... et le roy de France « leur oncle.... en devoit avoir la *main* garnie, et « devoit estre toute la terre que le roy de Navarre « tenoit en Normandie, rapportée en la *main* du « roy de France, tant que ses neveux seroient en « aage. » (Froiss. liv. II, p. 21.) — 41° « La grande « *main*, » l'arme entière et la *main* tout à la fois. (Colgr.) — 42° « Haut à la *main*, » arrogant. (Oudin.) — 43° « Celui n'est pas digne de tenir jugement qui « double plus l'homme que Dieu; et si doit estre « de bonne conversation, car la *main* orde ne peut « l'orde nettoyer. » (Gr. Cout. de France, p. 537.) — 44° « *Main* ou *meyn* ouverte, » terme de droit: « Devront toutes matieres provisionnelles pour « *main*-ouverte, et semblables estre plaidoyées « verbalement. » (N. C. G. II, p. 112.) — 45° « Rap- « porter, ou rapport de *main* plaine, » c'est garnir la *main* de justice de biens suffisants et valables pour la somme pour laquelle execution est faite par le sergent sur le débiteur opposant. (Laur.) — 46° « *Main* prise, » caution: « Par chacun bille « 6 deniers outre les *meyn* prises qui montent a

« 30 livres. » (Du Gange, sous *Meinprisat*.) —
 47° « *Main* publique, » tabellion, notaire : « Lettres
 « faictes par devant notaire, ou tabellion publique,
 « qui est appellée *main* publique. » (Bout. Som.
 Rur. p. 635.) — 48° « A *main* renversée, » à bras
 « ouverts : « Le plaisir que je recueus... de vous pou-
 « voir recevoir chez moy, à *main* renversées. »
 (Lett. de Pasq. III, p. 715.) — 49° « A *main* sauve,
 « sans perte ni danger. (Colgr.) — 50° « *Main* seques-
 « tre, » sequestre : « Le seigneur du fief ne doyl
 « lever les fruit et esmolimens de la chasse féo-
 « dale, ne les faire siens, ains seront levez... a la
 « requeste des parties... ou sinon *officio judicis*,
 « par *main* sequestre. » (Thaum. Cout. de Berry,
 p. 363.) — 51° Se faire recevoir par *main* souve-
 « raine : « Quand le seigneur fendal est refusant,
 « sans cause, de recevoir son vassal en foy et
 « homage, ou quand deux seigneurs pretendent la
 « tenure feudale d'un même fief... la *main souve-
 « raine* est la main du roy ; tellement que cette
 « reception doit estre faite par le juge royal. »
 (Laur.) — 52° « *Main* vivante, » terme de droit
 « opposé à mainmorte. (Coul. Gén. t. I, p. 892.) —
 53° « De *main* vuides prieres vaines. » (Colgr.) —
 54° « *Main* vuidée, » puissance anéantie : « Ma *main*
 « est vuidée au regard des preud'hommes, quant
 « vous n'y esles ; si aura huy la table ronde default
 « de vous. » (Lanc. du Lac, II, f. 109.) — 55° « De
 « *Main* et de bouche, » par écrit et de vive voix :

Seront là, chascun a son tour,

Appellez, et par nostre edit,

A ce parlerment dessus dit,

Par devant nous, a qui ce touche,

Adjournes de *main* et de bouche,

Puis qu'ilz serout dignes d'y estre. [Desch. f. 413^b.]

56° « *Main* à *main*, aller à la *main*, aller à les
 « *main*s, aller *main* à *main*, aller *main* à *main*
 « tenant, » aller à côté l'un de l'autre, aller en se
 « tenant par la main :

Avant hier, en un vert pré,

Tout à un serain,

Deus dames de grant biauté,

Troval *main* à *main*

Desous une verte codrete. [P. av. 1300, IV, p. 1525.]

« Comtesses et baronnesses ne doivent aller aux
 « roys, ni à la *main* des filles des roys, des duches-
 « ses, des princesses, ni de leurs enfants. » (Honn.
 « de la Cour, p. 77.) — « Ils s'en allerent tout *main* à
 « *main* tenant, au chastel. » (Percef. I, fol. 91^a.)
 — 57° « Aler de sa *main*, » terme du jeu de dés ;
 « être le premier à jouer :

... Gilz ala de sa *main* ;

Gaigne .x. frans ; j'ay mon argent perdu. [Desch. 207^a.]

58° « Attendre la bataille *main* à *main*, » attendre
 « l'ennemi et en venir aux *main*s ; corps à corps :
 « Se nous attendons la bataille *main* a *main*, nous
 « n'y pourrons durer. » (Hist. de B. Du Guesclin,
 p. 474.) — 59° « Avoir en *main*, » commander :

Le front de l'eschiele premiere

Ot Augusel d'Escoie en haille ;

L'autre Cadore de Cornouaille,

L'autre compaignie ot Bos en *main*. [Brut, f. 94.]

60° « Urgens affaires mises, et despenses avoir

« en *main*, » avoir des affaires pressantes et des
 « dépenses à faire. (Lett. de Louis XII, IV, p. 324.) —
 61° « Avoir ou mettre la *main*, » avoir la bourse
 « bien garnie, être opulent : « Pierre de Giach.....
 « chancelier de France,.... a ou mettre la *main*. »
 (Froiss. liv. III, p. 281.) — 62° [Froiss. (XIII, 61)
 « dit encore : « Savoir où mettre la *main*, » savoir
 « où puiser l'argent nécessaire.] — 63° « Bailler la
 « *main*, » se prêter, consentir à quelque chose :
 « C'est une maniere de dire, dont on use quand
 « une femme mariée preste consentement par
 « devant notaires, pour l'alienation ou hypothèque
 « d'une chose ou elle a droit, et se dit ainsi, par ce
 « que pour promettre les parties mettoient la *main*
 « dextre en celle des dits notaires..... Ceux qui
 « requerroient aucun de quelque grace empoi-
 « gnoient la *main* dextre, et le requis octroyant...
 « pour secreté de promesse bailloit sa *main* dextre
 « au requerant.... les rendus en bataille bailloient
 « leur *main* dextre au vainqueur pour signe de la
 « foy de leur captivité..... de là en avant estoient
 « appeléz mançipes, c'est à dire prins par la *main*
 « en signe de servage. » (Nicol.) — 64° « Se desre-
 « ner par *main*. » (Voy. Jurer par *main*.) — 65° « Faire
 « sa *main*, » faire son profit : « Je veulx qu'on me
 « pendre s'il retourne qu'il n'ait fouillé par tous les
 « coins... et qu'il n'ait fait sa *main*. » (Cymbalum
 « Mundi, p. 66.) — Faire la volonté de quelqu'un :
 « Chevalier, il convient que nous mangeons.....
 « damoyelle, dist Lyriouel, je n'en ay talent ; par
 « ma foy, dist Lyrioppe, si ferez ; j'ay huy fait
 « vostre *main*, et vous prie que vous faciez la
 « mienne. » (Percef. II, f. 99.) — Se défendre res-
 « pectivement, se rendre service : « Bien espere de
 « avoir a faire de vous en aucun temps, car se je
 « fais vostre *main* je veulx aussi que vous faciez
 « la mienne. » (Ibid. II, fol. 98.) — 66° « Faire son
 « droit à la *main*, » se faire justice soi-même :

Riottes muvent et contemps,

A leur pouvoir, en trestout temps,

Estre ne vuelent à raison,

Subgit n'entrer en sa maison,

Car ilz font leurs droiz à la *main*

Ilz en ont un propre pour eulz,

Et pour leur voisin en out deus. [Desch. f. 404^a.]

67° « Fourrer la *main*, » graisser la patte, cor-
 « rompre par présent. (Colgrave.) — 68° « Gagner de
 « la *main*, » gagner de vitesse, prévenir, prendre
 « les devants. (Mém. du card. de Retz, II, liv. III,
 p. 297.) — 69° « Gagner de sa *main*, » gagner le
 « premier :

L'autre coup luy coucha de sept....

Il a bien gaingnié de sa *main*. [Desch. f. 391.]

70° « Jetter la *main* au visage, » donner un souff-
 « let. (Mém. de Favannes, p. 186.) — 71° « Jurer es
 « *main*s, *mein*, *meyn* d'autrui, » c'est affirmer par
 « la main d'un autre, d'où jurer, ou « se desrener,
 « s'escondire par *main*, tierce, quinte, et sixte, »
 « c'est-à-dire faire affirmer pour soi en justice 3, 5 ou
 « 6 personnes. (Anc. Cout. de Norm. f. 104^a.) — [Faire
 « citer en justice les *cojuratores*, qui attestaient votre
 « honnêteté en général et non votre innocence au

cas particulier.] — 72° « Faire la loy à sa soule » *meyn*. » en être eru sur sa simple affirmation. [Britt. des Loix d'Anglet. f. 194^a.] — 73° « *Main* » lever, « proléger, défendre : « Le roy estoit envi-ronné de si grant planté de chahuans, d'escouffes, et de corbeaux, que les gentizoiseaux ne se seavoient on asseoir, aincois volloient autour du roy pour seavoir s'il estoit vivant, qu'il leur monstrast l'œil pour enlx appeller, mais il n'estoit vivant qui *main* en terust. » (Percef. II, f. 42.) — 74° « Livrer ses *main*s, » mettre ses mains dans celles de son seigneur pour lui faire hommage : « Rou devint homs li roiz, et ses *main*s li livra. » (Rom. de Rou.) — 75° « Mener la *main*, » aider, assister. (Oudin.) — 76° « Mener les *main*s, » bien remuer les bras et les doigts, ne pas épargner les coups. (Colgr.) — 77° « Mettre la *main* au baston, » ou à la verge. — « Ce terme de coutume s'entend de la reconnaissance du contrat de saine de l'heritage dont on dispose par devant le seigneur feudal ou censuel auquel il est tenu, ou par devant son bailli et officiers.... l'officier met le nouvel acquerer en la chose par rain et baston, sauf tous droits. » (Laur.) — 78° « Ouvrer cire à la *main*, » travailler la cire avec la main. (Ord. I, p. 760.) — 79° « Oster sa *main* de quelque chose, » se dessaisir, abandonner : « (Le roy d'Angleterre) requist (celui d'Escosse) qu'il voust oster sa *main* de la bonne cité de Warvich et le rensaisiner, car c'estoit son bon heritage. » (Froiss. I, p. 32 ; Desch. f. 558, col. 3.) On a dit au contraire : « Mettre la *main* sur quelque chose. » — 80° « Oster sa *main* de quelqu'un, » cesser de le proléger. Charles de Valois, voulant dire qu'il abandonnoit Enguerrand de Marigny, dit : « Je oste de lui ma *main*. » (Chron. de S. Den. II, p. 119.)

D'Angerran a osté sa *main*
Le roy, et tantost lendemain
Au prevost de Paris rendu
Fu, que plus n'i ot atendu.

(MS. 6812, f. 88^a.)

81° « Otrouer la *main*, » affranchir de la main-morte. (Anc. Cout. d'Orl. p. 463.) — 82° « Partir de la *main*, » commencer sa course, aller vite. (Oudin.) — 83° « Je ne prain pas en *main*, » je n'ose assurer :

Or depri au fenir celi qui le lira,
Ne se hait de blamer chascun qi l'escrira ;
Ne puisse trespasser ains que parfail l'aura ;
Je ne prain pas en *main* que ne puisse trover ;
Sovant maint escrivain qui irop peut oblier
Mont aura bone main, et bien saura parler,
Qui jusqua' u' derracin l'escrira sans faucer.

Val. Notice 773.

84° « Prendre la *main*. » — « Quand le notaire prend et reçoit le consentement et serment des parties contrahantes pour passer un contrat. » (Laur.) — 85° « Prenez les vôtres par la *main*. » Expression ironique qui signifie : Vous me reprochez à tort ce qu'on peut vous reprocher avec raison :

En mon linaige n'a putain
Prenez les vôtres par la *main*,
Et celles de vostre linaige.

(Desch. f. 517.)

86° « Prendre a *main*s, » sous sa protection. Par-

lant des fondations faites par Guillaume le Bâlard, on lit :

L'autre abeie prist a *main*s,
Maheut sa femme y mist nonnains. (Rou, ms. p. 272.)

87° « Prestler une de ses *main*s, » assister, secourir : « Si li homs estoit si povre..... qu'il n'esse que donner.... ge li prestlerai une de mes *main*s » por Dieu, et l'autre por sa mere. » (Erberie, ms. de S. G. f. 90.) — 88° « Acheter de toutes *main*s, » de toutes personnes, de toutes les manières : « En aucuns lieux l'on *achepte* de toutes *main*s, » comme d'achapl, d'eschange, de dons, de quelconques autres aliénations, et pour ce l'on dit au pays (de Paris) comme à Gonesse, que les fiefs *retevent* de toutes *main*s, qui se gouvernent selon la custume de Vexin le francois. » (Grand Cout. de Fr. II, p. 212.) — 89° « Regarder aux pieds » et aux *main*s, » se délier. On lit au sujet de deux éciliers qui voloient jusqu'à des souliers : « Il leur faloit regarder aux pieds et aux *main*s, combien que le proverbe ne nous advise que des *main*s. » (Contes de Des Perriers, t. II, p. 124.) — 90° « Se seigner de toutes *main*s, » être dans le plus grand effroi ou la plus grande détresse, dans la terreur ou à l'extrémité, se couvrir de signes de croix. (Colgrave.) — 91° « Prendre et tenir a sa *main*, » saisir, retenir pour soi, à sa justice : « *Prenez et tenez a nostre main*..... et parmi icelle main en faictes lever les emolumens... pour nous et à nostre profit. » (Ord. V, p. 595.) — 92° « Tenir a la *main* à quelque chose » :

Quant à moy, vos *main*s y tenez ;
Faictes tant qu'on ne m'escondise
Que je ne soyé revoquez. (Desch. f. 340^a.)

93° « Tenir sur *main*, » maintenir, supporter : « Il n'est possible de tenir trois guerres sur *main*. » (Lett. de Louis XII, p. 14.) — 94° « A beaucoup de *main*s, » à plusieurs reprises. (Hist. du Théat. fr. t. II, page 219.) — 95° « A toutes *main*s, » avec les deux poings, en parlant de tambours que l'on frappe : « La sonnoient trompettes, et gros tabourins de Suisses, à toutes *main*s. » (J. d'Aulon, Annales de Louis XII, p. 173.) — 96° « Tout d'une *main*, » tout d'un temps, en continuant, sans désister. (Pasquier, Rech. p. 539.) — 97° « De *main* en *main*, » tout de suite, les uns après les autres : « Quant ils furent à cheval, ils vindrent aux tentes ou la chevalerie descendoit, et les allerent festoyer de *main* en *main* jusques à soleil couchant. » (Perceforest, III, f. 135.) — « Publier le cri de *main* en *main*. » (Ibid. IV, fol. 100.) — 98° Action de se donner la *main* en signe d'hommage ou d'amitié : « De ma *main* en la vostre, par ma foy que je vous donne. » (Ger. de Nev. I^{er} part. p. 31.) — 99° « Par dessous la *main*, » secrètement, sous main : « Lors lui bailla par dessous la *main* un anneau. » (Les Quinze Joyes du Mar. p. 154.) — 100° « Devant la *main*, » d'avance : « Quiconques veull d'amours jouyr, bailla l'argent devant la *main*. » (Aresta amor. p. 273.) — [« Nous soullions savoir toutes les armes et les consauls qui en France se faisoient,

« trois ou quatre mois devant la main. » (Froiss., t. XI, 147.) — 101° « Coups de main. » — « Je y ay receu plus de trois cens coups de main et beau coup plus de traict. » (Rom. d'Allector, f. 9^a.) — 102° « Sur main, » tout de suite, sans interruption : « Quand le juge aura dit : ho, nous viendrons aux « dagues, et en ferirons dix coups sur main. » (Monstrelet, l. f. 2^a.) — 103° « Les mains sont faites « devant les consteaux. » (Oudin.) — 104° « Ne mel- « tre main, ne pâte, » ne point se mêler d'une chose :

Et quant ainsy m'a commandé
Que je n'y mette main, ne pâte,
Et pour s'amour vient ce mandé,
Querier puet autre qui le bate. (Desch. f. 550 c.)

105° « Coup hors de main. » (Rom. d'Allect., f. 9.) — 106° « Main mettre, » frapper : « Met main à son « seigneur par mal despit. » (Ordonn. t. I, p. 230.) — 107° « Prendre aus mains, » empoigner. La mort erie :

Ovrez vos yeux, chargiez vos rains,
Ainçois que je vos preigne aus mains
Et vos face occir... (MS. 7615, I, f. 103 c.)

108° « Montrer ses mains, » faire des aumônes :

Donner n'oez monstrer ses mains,
Donner languist. (Ibid. f. 116.)

109° « Tenir aus mains, » prendre, saisir, empoi- gner, dans le sens obscène. (Ibid. t. II, fol. 138.) — 110° « Vers son cul tendre ses mains, » être pendu :

Gintars fu tes cousins germains,
Qui vers son cul tincti ses mains. (Ibid. 7218, f. 77 a.)

111° « Puis les mains, » puis ils tendirent les mains. (Gace de la Bigne, des Déduits, folio 56.) — 112° « Mains pures, » qui ont les mains pures ; vier- ges. (ms. 7615, I, f. 114^a.) — 113° « Mains jointes, » à mains jointes : « Meins jointes li erie merci. » (Ibid. 7996, p. 18.) — 114° « Chevalier de sa main, » de son choix. (Ibid. 7218, f. 185.) — 115° « Avoir la « main douce, » terme de vénérie, être manié dou- cement : « Si l'oiseau n'a la main douce, et le « maistre debonnaire qui le traictie amiablement, il « ne s'appriovisera jamais. » (Budé, des Oiseaux, fol. 108^a.) — 116° « Par main d'homme, » par gou- vernement d'homme : « Un faucon vient mué de « bois, qui n'a qu'une mûe par main d'homme, est « de plus léger essemment que n'est un faucon moins « viel qui a esté plus longuement à main d'homme. » (Ibid. f. 126.) — 117° « Gens de main et de visage, » pour ceux qui le regardent ou qu'il voit, et de qui il est manié : « Quant tu verras que l'oiseau sera « bien ser devant les gens de main, et de visage, « si lui oste le fil de quoy il est chillé. » (Modus, fol. 74^b.) — 118° « Mettre la main, » se mêler de quelque chose :

Des dames, et des damoiselles,
Se nature les a fait belles,
Ne seront il en rien prisées,
Mais seront du tout desprisées,
Si Modus n'y a mis la main,
Car il est sur eulx souverain. (Modus, f. 1.)

119° « Aimer la main et le visage, » à être manié et avoir différents objets. (Ibid. f. 140.) — 120° « Ple- « vissance de main, » caution. Cette expression

est tirée de l'ancien usage de déferer le serment par une ou plusieurs mains, par un ou plusieurs *cojuratores* :

Garniz de cele seureté,
Sans pleivissance d'autre main
Vindrent là François... (G. Guiart, f. 250, V^o.)

121° « Lieu à main, » propre, à portée : « Qu'ils « departissent... leurs légionnaires ès lieux qu'ils « verroient eslire plus a propos, et à main pour luy « faire service. » (Méin. Du Bellay, VI, fol. 166.) — 122° « Main-tranche, » avide :

Sainte yglise seut estre franche,
Or est venue une main tranche
Qui toute la fait tributaire. (MS. 6812, f. 74.)

123° « Main à main, » corps à corps (voir 133°) :

Jescomeni jone putain
Qui fet dangier, mes main à main
Qu'on la prie s'enverse jus. (MS. 7615, II, f. 185 b.)

124° « Oster la main le roy, lever la saisie. » — 125° « Main lavée moins levée. » (Colgrave.) — 126° « Une main lave l'autre, » *manus manum fri- cat*. (Ibid.) — 127° « On n'en vend pas sa terre pour « laver ses mains. » (Ibid.) — 128° « A main lavée « Dien mande la repûe, » envoi de quoi manger. (Ibid.) — 129° « Main mise, » force, violence : « Il « l'aresta de main mise de par le conte. » (Froiss., t. IX, p. 125.) — 130° « Main forte, » assistance : « Tondis vous eroistra et venra devant le main « forte, aide et poissance. » (Id. t. V, p. 365.) — 131° « Prendre à main, » appréhender, arrêter : « Si fu pris à main et sien amie tant seulement. » (Id. V, 272.) — 132° « Venir sur la main, » ériger des embarras : « Car les gherres d'Engleterre li vin- « rent si sur le main qu'il convint cesser sa devo- « tion. » (Id. t. VI, 370.) — 133° « Main à main, » corps à corps : « La eut dure bataille et fort comba- « tue, car il estoient main à main. » (Id. II, 422.) — 134° « Faire la main à, de, » faire au gré de : « Se vous volés faire la main de vos deux oncles. » (Id. XI, 7.) — 135° « Venir à main, » venir à pro- pos. (Id. XI, 23.) — 136° « Il lui chei en main, » il eut la bonne chance. (Id. XI, 119.) — 137° « Avoir « en la main, » avoir à sa volonté : « Li dus d'Ango, « qui avoit les legaus en la main. » (Id. VIII, 302.) — 138° « Estre en la main, » être à portée : « Pour « le pays de Flandres qui gésioit en la main et fron- « tiere des Anglois. » (Id. XV, 185.) — 139° « Fait « à la main, » fait à plaisir : « Paroles controuvées « et faites à la main pour euls mieux abuser. » (Froissart, XV, 33.) — 140° « Main basse, » main gauche : « Apres eulx venoient les rois d'armes et « heraults du roy, per à per à ceulx de France, et à « leur basse main. » (Jean de Saintré, p. 265.) — 141° « A Main pote, » même sens : « D'un costel que « ledit Jehan tenoit en sa main, il navrast cruele- « ment le suppliant en sa main pote. » (JJ. 130, p. 101, an. 1386.) — 142° « Main molaire, » meule à main, au Cartulaire 21 de Corbie, fol. 259^b) — 143° « De bone main, » complaisant : « Car c'est li « droit neus del vilain, Qu'il soit tojors de bone « main, Vers celui de qui a peor. » (Fartonopex, v. 2661.) — 144° « Paier avant la main, » payer

d'avance : « Comme Estienne Bertran charpentier eust pris de Thomas Girot exposant certains ays « à soyer, parmi certains pris d'argent, que ledit « Bertran lui en paia avant la *main*. » (Jf. 112, p. 29, an. 1377.)]

Mainage (bois de). *adj.* Bois pour bâtir, bois pour faire des tonneaux : « Usagiers qui en forets, « bois de haute fustaye, ont droit de prendre bois « mainen, ou de *mainage*, pour fonds, et douilles « de cuves, et tonneaux ou autres bois pour leurs « bastimens, en doivent user en bons economes. » (N. C. G. II, p. 196.)

Mainant. Riche, qui est à son aise. (V^r MANANT) :

Tant donnent à lor masnies
Et à prochains de lor lignies,
Que onques puis povre ne furent,
Tos riches iers et *mainans* esturent.

Rons. de Troyes, dans Du Gange, sous *Masaritia*.

Mainbornerie. Protection : « Il pretend avoir « la *mainbornerie* des personnes, et pays de nos « tres chiers freres. » (Lett. de Louis XII, I, p. 106.)

Mainbornir. [Administrer en tuteur : « Au « douzieme an Qu'il terre mainlinst et *mainborni*. » (Rou.)]

Mainbornye. [Puissance paternelle : « Item « nous établissons et commandons que nul ne « pourchasse, ne fasse faire mariage ni fianceail- « les d'enfans quelz qui soient en *mainbornye* de « pere ou de mere... sans le congé et le consente- « ment de leurs mainbours. » (Stat. de Jean de Commercy, an. 1362.)]

Mainbounie. Protection :

... La Virge, au cors agenssi,
A pris m'ame en sa *mainbounie*. (MS. 7218, f. 186.)

Mainbour. [1^o Prince, église, couvent protégé un homme faible dit mainbourné. Le lien qui s'établissait entre le *mainbour* et le mainbourné paraît être resté distinct de celui que créait l'obnoxiation ; il résulte d'une formule de Marculfe que le mainbourné ne prenait envers son tuteur que des engagements compatibles avec sa dignité d'homme libre. Le mainbour devait assister son protégé en justice et lui fournir des aliments. Bientôt la mainbounie se confondit avec la recommandation.] — 2^o Qui a la puissance paternelle (voir sous MAINBORNVE) : « Item que les comtez de Bour- « gogne, Arlois, etc., seront rendus au roy des « Romains comme pere et *mainbour* de mondit « seigneur l'archiduc. » (Traité de Charles VIII et Maximilien, an. 1495.) — 3^o Régent, gouverneur : « Seroyent mis quatre *mainbours* en Angleterre, « pour gouverner le royaume. » (Froissart, liv. IV, p. 273.) — « Feirent iceux Liegeois du dit seigneur « de Piervels... leur principal *mainbour*, et gou- « verneur de tout le pays de Liege. » (Monstrelet, vol. I, p. 27.)

Mainbournie. [1^o Protection des faibles par une église, un couvent, un prince. — 2^o Tutelle, garde noble : « Et fu li roiaumes de la main aus « barons, et orent de la *mainbournie* de la damoisele, « et la garderent de ci à tant qu'elle ot aage de

« marier. » (Mén. de Reims, § 134.)] — « La royne « nostre compaignie... nos effans estans avec nous « en nostre *mainbournie*. » (Ord. I, 439, an. 1308.) — « La garde du souverain... qu'ils apolloient en « leur latin *mundiburdium* ou *mumburgium*, comme « es actes de l'election du roy Boson... et en fran- « cois *mainbournie*. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 547.) — « Fussent en garde, bail, tutele, cure, « *mainbournie*. » (Froiss. I, ch. 155.) — 3^o Puissance paternelle (voir MAINBORNVE) : « Si tel homme de serve « condition a enfans en sa *mambournie* (c'est à « scavoir en sa puissance paternelle). » (Cout. Gén. t. I, p. 92.)

Mainbournisseur. Tuteur : « Landry que le « roy Gontran avoit fait... *mainbournisseur* de son « fils. » (Chron. de S. Den. I, f. 65^b.)

Mainbrug. Gouverneur ; par la paix que le comte de Charolois accorda aux Liégeois, l'an 1465, il fut convenu que « les ducs de Brabant... seroient « tousjours... *mainbrugs*, et capitaines de tout le « pays de Liege, a deux mille florins de kin de pen- « sion chacun an. » (Monstrelet, III, p. 124.)

Mainburnir. [1^o Gouverner, administrer : « Il « n'aura ja si grant avoir, Ne si grant terre à *main- « burnir*. » (Baud. de Condé.)] — « Li mors, pour « haster son execution (testamentaire) veult que « ele soit *mainburnie* par deux parties. » (Beaum. p. 70.) — 2^o Fournir du nécessaire : « Pierre tenoit « un enfant en bail, et... le fiez... n'estoit pas con- « venable au vivre, ne à la vesture des enfans : les « enfans avoient hiretages vilains... si vouloit « Pierre penre de ces vilenages pour les enfans « *mainburnir* de che que il leur falloit. » (Beaum. page 86.)

Expression : « Querelle *mainburnie*, » vidée, terminée : « Se les parties se mettent sous un « enfant de 14 ans, et avant que il rende la mise, « il a 15 ans accomplis ; se l'une des parties le veut « debatre pour soubz aage se il sera oit ; nous « disons ainsit que se il ala avant en la cause « devant les 15 ans accomplis, si comme en exami- « nier tesmoins, bien puet la partie debatre, que « il ne rende pas son dit, pour che que ses juge- « mens seroit seur che qui auroit esté fet en son « soubz aage ; mais si les parties avoient tant « atendu à mener leur tesmoins que il feust aagiés, « il ne pourroit aler contre son dit pour son soubz « aage, pour que il avoit la *querelle mainburnie* en « son aage. » (Beauman. p. 228.)

Mainbournissieres. Qui a la puissance mari- tale : « Compaignie se fet par mariage, car sitost « comme mariage est fet, li biens de l'un et de l'au- « tre si font quemun par le vertu dou mariage : « mes voirs est que, tant comme ils vivent ensem- « ble, li hons en est *mainbournissieres*. » (Beauma- noir, p. 410.)

Mainces, *adj.* Misérable, au figuré :

Nous sommes plus troys ans passez
Si *mainces*, si mal compassez. (D. de Mallepaye, p. 51.)

Maincot. [Mesure de blé ; mencaudée :

« .m. quarterons facient .i. *maincot*, .ii. *maincos* » facient minam. » (D. C. sous *Modius*, 2); mesures du bailliage de Vermandois comparées à celles de Paris.]

1. Maindre. Moindre, pris substantivement, au sens de cessation :

Je croi qu'onques amant n'ot grandire;

Car je ne puis veoir la *maindre*;

De mon tourment. (Froiss. Poës. p. 3 b.)

2. Maindre. [Demeurer, de *maure*, passé de la 2^e conjugaison latine à la troisième: « E il s'eu » vont à la cité droit On Marien *maindre* soloit. » (D. C. sous *Mainnementum*.) Voyez Partonopex, v. 1102, 5895; Rutebeuf, II, 236; Chron. des ducs de Normandie.]

Mainé. [Voir MAINSNÉ.] Cadet, plus jeune, mineur :

Li *mainz* respondi,

Dolans à toute chiere ;

Frere, que dites vous ;

Nostre pere est en bierre. (MS. 7615, II, f. 172 a.)

« *Mainez*, ou *mainnez*, ceux qui secondent, ou « tiercent en ages leurs aînés, quasi moins néz. » (Pasq. Rech. p. 732.)

1. Mainé. [Comme *magne*, grand : « Charlou » chevauche, nostre emperere *mainé*. » (Agolant, v. 30.) — De là « doit *mainé*, » doigt majeur, au roi Guillaume, p. 137 b.]

2. Mainé. [1^o Manoir : « Icellui Guerin demou- » rant ou *mainé* ou manoir appellé de Constans en » la seneschassée d'Agennoys. » (Jl. 197, page 27, an. 1468.) — 2^o Village : « Item le *mainé* ou villaige » de la Broa avec toutes ses appartenances et » appendances. Item le *mainé* ou villaige de Gales » et toutes ses appartenances. » (Jl. 74, page 144, an. 1343.)]

Mainement. [Village : « Les .m. parts du *mai- » nement* du Mas avec toutes les terres et vignes » du *mainement*. » (Cart. de Nanteuil en Poitou, an. 1418.)]

Maineté. Droit du *mainé*, du mineur ; il y a deux droits de *maineté* : le droit de *maineté* mobilière et le droit de *maineté* immobilière. Le droit de *maineté* mobilière consiste en trois pièces de meubles ayant servi à l'usage des père et mère, que le maisné prend. Le droit de *maineté* immobilière se prend, en quelques lieux, en héritage de main ferme ayant maison manable appartenant aux conjoints décédés, tant en usufruit que propriété, et dans lequel les conjoints décédés ont eu leur domicile et résidence au jour de leur trépas. (Laurière.)

Mainferme. [La tenure d'héritage en *mainferme* remonte au xi^e siècle; elle diffère de l'alleu et du fief; cependant Du Cange a tort de la confondre avec la précaire et de l'assimiler au villenage. La terre tenue en mainferme n'était pas libre; elle n'était pas non plus grevée de servitude; le détenteur n'était astreint qu'à payer une rente déterminée et périodique. Aussi la Coutume de Tourday lui

donne le nom de *terre renteuse*; Bouteiller ajoute qu'elle est *cottière* et non noble. Il faut la considérer comme une location volontaire, comme l'origine du fermage.] — On appelle ainsi « la baillée » d'un héritage à un fermier, à certain temps, et « prix d'argent, ou moisson. » (Nicol.) — « Le fief » est différent de la *main ferme* qui est une terre « non noble. » (Laur.) — « Tous héritages, et biens » immeubles, qui ne sont fiefs, sont communément » appellés..... héritages *main fermes*, esquels en » succession, n'y a nulle prérogative entre les » héritiers en même degré. » (Cout. Gén. II, p. 847.) — « Si un homme a aucune terre qu'il tient en » *main ferme*, et d'icelle veuille *faire fief*, il devra » la ditte terre rapporter en la main du seigneur » duquel il la tient... puis après le seigneur devra » la ditte terre rendre, et rapporter en la main » d'iceluy a tenir a foy et hommage de luy... ledit » héritage sera, de là en avant, tenu pour fief simple, ou lige, ainsy que le seigneur le voudra » déclarer. » (N. C. G. II, p. 126.)

Main-forte. [« A *main-forte*, la force en main, par la violence : « Sous feinte de vouloir estre pro » lecteur et garde des biens de la ditte Marie, sa » parente et sa filleule, sous ombre d'amitié et à » *main-forte* il prit en sa main tous les pais de » Bourgogne. » (O. de la Marc. Mém. Intr. ch. VI.)]

Main-levée. [Acte qui ôte l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition.] « *Main levée*, » que mon vieil praticien appelle le main plain. » (Gr. Cout. de Fr. p. 362.)

Mainmettre. 1^o Saisir, arrêter : « *Main mettre*, » et asseoir la main du roy ou de justice sur un » héritage. » (Laur.) — 2^o Frapper, mettre la main sur quelqu'un : « Hons costumiers qui *met main* » à son seigneur... il perd le poing. » (Ord. I, 230.) — « Et y eut *maines mises* à espèces, et glaives tirez. » (Chron. de S. Denis, II, 206.) — 3^o Afranchir : « Si » aucun seigneur a homme ou ferme de servile » condition, et il les *main met*,ils sont acquis » au roy. » (C. G. I, p. 84.)

Main-mise. [Voir sous MAI.] 1^o Saisie entre les mains du prince d'une chose, ou vacante ou litigieuse, jusques à ce que le juge en ait décerné. (Monet.) — « *Main mise* féodale, » commise; confiscation par le seigneur féodal du fief mouvant de lui, à défaut du paiement de ses droits. (Monet, Laurière.) — De là l'expression « estre seigneur de » *main mise*, » par force, par invasion : « Vous ne » pouvez jamais avoir blâme de vous rendre, mais » traitez envers eux sagement, et faites, si vous » pouvez, qu'ils ne soyent pas *seigneur de main » mise*. » (Froiss. liv. III, p. 137.)

Il^e Action de frapper, de mettre la main sur quelqu'un. On lit à l'occasion du siège de la ville de Caen par le connétable Arthur de Richemont :

... Ayant regard aux eglises,

Et a la desolacion

De tant de gens, et aux *maines mises*,

Les print a composition. (Vig. de Ch. VII, p. 98.)

Expressions :

- 1° Considéré que sans *coup de main mise* Le fuz navre d'une oieilade transmise De ton loque, qui me vient dellier. (J. Marot, p. 248.)
- 2° Adventuriers qui ne voudroient riens touldre Non plus que lous, à desployés enseigne, Marchent avant, courent par la montaigne Cherchians à faire un exploit de main mise. (Marot, 21.)
- 3° ... Que hors soient adjournez Et de par nous de bouche main mise, Soit homes seculiers ou d'eglise, A comparoir au parlement. (Desch. f. 444 b.)

4° « Le baillif restourna à l'ecluse, et vint au chevalier du roy moult mal courtoisement, car il « l'arresta de main mise de par le comte. » (Froissart, liv. II, p. 47.)

III° Protection :

Vous qui parlez des princes et seigneurs,
Qui aux estatz ont leur haulte main mise
Et les charges de plaintes, et clameurs. (Coquill. 180.)

Mainmole. [Mainmorte : « Et porrai avoir « mainmole en la dite mesure se jeu vuil. » (Cart. de S. Wandrille, I, 952, an. 1282.)]

Mainmortable. [On lit dans Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. 42 : « On a vu cent fois des officiers décorés de l'ordre militaire de Saint Louis, « et chargés de blessures, mourir serfs mainmortables d'un moine..... Ce mot de mainmortable « vient, dit-on, de ce qu'autrefois, lorsqu'un de ces « serfs décédait sans laisser d'effets mobiliers que « son seigneur pût s'approprier, on apportait au « seigneur la main droite du mort, digne origine « de cette domination. » La légende et l'étymologie sont sans fondement. *Mainus*, comme en droit romain, signifie puissance : l'homme mort, sa puissance meurt avec lui. Le mainmortable ne peut donc transmettre ni aliéner : « A cause de leurs « personnes de condition servile, mainmortables « envers leurs seigneurs en tous biens, meubles et « heritages, en quelque part qu'ils soient assis. » (Cout. de Troyes, art. 5.) — « Il y a coutume particulière ou l'on appelle mainmortables les serfs « qui, mourans sans enfans yssus de bon et loyal « mariage, ne peuvent tester au profit de qui que « ce soit, fors jusques à la somme de cinq sols, et « leur succede en tout et partout, leur seigneur. » (Parsq. Rech. p. 334.)

Expressions : 1° « Quant aux coutumes de « grain et chair qui sont échéables et mainmortables, l'on a coutume les priser le double pour « les prouffits qui en peuvent avenir. » (N. C. G. III, p. 276.) — 2° « Héritage mainmortable. » « Ces « heritages chéent en la mainmorte du seigneur, « quand le possesseur est décédé sans hoir de « son corps né en mariage, et etant en celle; ils « sont chargez de coutume, comme de chair, pain « ou grain; toutes fois, s'ils sont aussi chargez « d'argent, l'argent rachete la mainmorte, et doit « le seigneur mettre hors de ses mains iceux heritages échéables. Ces heritages appartiennent a « gens de servile condition. » (Laur.)

Mainmorte. [1° Incapacité générale des serfs.

(Voir sous MAINMORTABLE.) Les serfs ne pouvaient disposer ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, ni entre vifs, ni à cause de mort. Leur testament était nul; en revanche, ils pouvaient, s'il faut s'en rapporter à Beaumanoir, vivre largement de ce qu'ils avaient gagné : « Comme les hommes du lieu de la « Foye sont, ensemble leurs terres possessions, de « mainmorte, manourables et taillables à mercy. » (J.J. 139, p. 265, an. 1389.)]

Le feu, le sel et le pain
Partent l'homme de morte main. (Loysel, 94.)

[2° Somme d'argent à laquelle le maître réduisait parfois son droit de mainmorte. — 3° Prix moyennant lequel le vassal rachetait ou relevait sa tenure envers son suzerain, après le décès de son auteur. — 4° Droit d'aubaine, dit parfois mainmorte territoriale, en vertu duquel le seigneur du fief héritait des biens de ceux qui mouraient sur son territoire après un an et un jour de séjour — 5° Amortissement, passage d'un bien immobilier de l'état de main vive à l'état de mainmorte, permission d'opérer cette transformation, et droit payé pour l'obtenir.]

Mainmuable. [Serf qui pouvait changer de seigneur : « Se il avenoit.... que li maies et li juré « devant dit recussent ou eussent receu aucun « home ou aucune femme de cors de l'eglise de « l'abé devant dit en lor commune, qui ne fust des « mainmuables. » (Cartulaire de S. Jean de Laon, an. 1255.)]

Mainnage. [Ustensiles, meubles : « Icellui Har- « douin est accusé d'avoir mis hors plusieurs gerbes « et mainnages d'ostel, et en icellux mis le feu. » (J.J. 102, p. 315, an. 1371.)]

Mainnet. [Espèce de pomme : « Icellui Rendu « apporta audit Eloy une pomme de mainnet. en « lui disant : tient, Eloy, Gillette le t'envoye ; auquel « ledit Eloy respondy : je l'amasse mieux de Blan- « drel. » (J.J. 100, p. 52, an. 1369.)]

Mainnier. [Sergent, huissier : « Après ce vint « un sergent, appelé Radis, que l'on appelle audit « Dauphiné mainnier de court. » (J.J. 86, p. 129, an. 1358.) Voir MAISSIER.]

Mainpast, s. Celui qui est au pain d'un autre, comme domestique. « Il n'est nent de son saunk, « ne son home, nent ne fuit, ne son nourry, ne son « mainpast, ne par luy ne fuit levé de fous de « baptesme. » (Britt. des lois d'Angle. fol. 44.) — « Ausi soient à mercies ceux qui ont un ans.... et « ceux ausi qui mainpast ils ont esté. » (Id. 73 b.) — [« Item du descort meu en parlement entre nous « doyen et chapitre dessusdit pour nous, nos chape- « pellains, noz clers, noz familiers et noz sergens, « comme d'autres personnes de noz mainpast. » (J.J. 73, p. 280, an. 1339.)]

Mainplant. [Nouvellement planté : « Ledit bois « est mainplant. » (J.J. 50, p. 35, an. 1309.) — « En « icelles vignes surpris de vin prist plusieurs raci- « maux de jeune mainplant. » (J.J. 153, p. 256, an. 1398.)]

Mains. [Moins. (Partonopex, v. 2420.) — « Du

« *maius*, » du moins, dans Froiss. IV, 261. — « A tout le *maius*, » tout au moins. (Id. II, 298.)

Mainaine, s. Faiseau de grappes; six ou sept grappes liées ensemble. (Cotgr.)

Mainésé. [Puiné, cadet : « Frères *mainésés* au droit seigneur de Clichon. » (Froiss. III, 362.) — « La biauté de sa sner seconde. Blanche fu, et vermeille, et blonde... Or vous dirai de la *mainésée*. » (Ogier le Danois.)] — « Se li ainsné vient fere saineement les parties à che que li hommages li en demeur, il doit fere prisier tout le tief par bonnes gens, et don pris qui sera fies baillier le tiers à ses *mainésés*. » (Beauman. p. 262.)

Le fort au foible s'adresse...

Le *mainésé* à la mainnesse. (Desch. f. 42^b.)

Mainit [1° Plusieurs, de l'allemand *mauch* : « El firent *mainite* foiz assaillir aus muriaus de la cité. » (Mén. de Reims, § 53.) — « (Renart) qui *mainites* mauvaises taches li avoit faites. » (Id. § 413.) — « Ainsi en prend à *mainitz* et *mainites*. » (Villon. Regrets de la belle Heaulmière.)]

Dame, bien sai ke par foll erement

Est *mainis* amans decheus... (Poët. av. 1300, III, 1164.)

... Ont fait *mainites* b'songnettes,

Mainets petis banquez, *mainetz* fatras,

Et *mainites* assanblées secrettes. (Cocquillart, p. 102.)

Expressions: 1° « *Mainit un*, » plusieurs. « *Mainit un* pouroit par temps devenir sage. » (Bouchel, Serées, liv. III, p. 248.) — 2° « Tant de *mainites*, » pléonasme, comme qui diroit tant de beaucoup, si grand nombre: « Fil tant de *mainites* batailles *a grants*, et horribles. » (Chr. de S. Denis, I, p. 26.)

Maintenance. Puissance :

Ja de vostre *maintenance*

Amors, ne me quier oster. (Poët. av. 1300, III, p. 996.)

Maintenant. [1° Aussitôt, sur le champ, en tenant la main: « Ainsi renvoia li rois la roïne Elienor en sa terre Et elle manda *maintenant* le roi Henri d'Engleterre. » (Mén. de Reims, § 42.) — « Lors prist la dame par la main Tout *maintenant* le chasteleain. » (Cocci, v. 143.) — « Or revenrons à le matere dont nous parlions *maintenant*. » (Froiss. II, p. 350.)]

Quant ele me vit venant,

Si chanta *maintenant*

Ceste chansonete,

Nus ne doi lez le bois

Aler sans sa compaignete. (Poët. av. 1300, IV, p. 1531.)

[2° A présent: « Li Sarraïn faisoient les ouvrages *a si estragnes que ce n'est point comparaison à cheiaus de maintenant*. » (Froiss. IV, p. 290.)]

Expressions: 1° [« De *maintenant*, » sur le champ: « De *maintenant* nes osent approcher. » (Ronsiv. p. 35.)] Voir Poët. av. 1300, IV, p. 1363. — 2° « Por *maintenant*, » sur le champ. (Pérad, Hist. de Bourg. p. 503, an. 1262.) — 3° « *Maintenant* *a que*, » aussitôt que. (Id. 478. an. 1254.)

Maintenance. Puissance: « Avec conseil *a assistance*, intervention, contentement, et *maintention* de leurs majestez. » (Négoc. de Jeannin, t. I, p. 350.)

Maintenement. Soutien, défense:

Onques puis n'en eumes de vous *maintenement*

Ainz nous avez esté tout temps en nuisement. (Rou, 94.)

Mainteneor. Protecleur: « N'avons mie de *a Rou nostre mainteneor*. » (Rou, p. 44.)

... Dame ne puet avoir greignor

desroi, que tenir soi del tout à son seignor;

Mes s'ele avoit soi li un cortois aneor,

Bien porroit consentir foible *mainteneor*.

MS. 7218, fol. 338.

Mainteneurs. Nom donné aux sept citoyens de Toulouse, qui avoient l'inspection ou l'intendance aux jeux floraux. (Eloge de Clémence Isaure, par M^r de Ponsan, le 3 mai 1737, p. 242.)

Maintenir. [1° Soutenir: « De Jofroi de Paris *a firent lor justicier Pour maintenir* la guerre et *a pour eus enforcier*. » (Saxons, IV.) — 2° Protéger, conserver, défendre: « Ne seit de li oiz, *maintenus*, *a ne privez*. » (Thom. de Cant. 54.) — « Faisiés les *a euvres de charité, et maintenistes verité*. » (Modus, f. 247^b) — 3° Tenir tief:

Et si faiz une autre ordonnance

A tous qui sont nourriz d'enfance

Avec moy, et qui *maintiennent*,

Et de lignaige m'appartiennent. (G. de la Bigne, f. 52^b.)

4° [Se comporter: « Et vous dirons dou roi Jehan *a d'Acre* qui demoura en la terre de Surie, et se *a maintint* adès comme preudons. » (Mén. de Reims, § 190.)] On a dit de Witkind et d'Albion que Charlemagne lit baptiser:

Furent cil doi crestiené

Par Carlemainne li sené,

Mais ils firent s'i faitement

Qu'il s'i *maintirent* fausement. (Mouskes, p. 103.)

5° [Poursuivre une affaire: « Jusques à tant que *a li communs pays* araient aviset comment on s'en *a maintenroit*. » (Froiss. II, 84.)] — 6° [Entretenir une femme: « Munier esloit moult dolent et courroucié contre ledit Brussardin, qui avoit dit plusieurs fois contre verité qu'il *maintenoit* la femme dudit Brussardin. » (JJ. 138, page 149, an. 1389.)] — « Fut dit qu'il la *maintenoit* comme *a par force* et violence, et qu'elle estoit tres desplaisante de leur peché. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 694.)

Vous *maintenez* une musarde

Qui vous honnit. (MS. 7615, II, f. 128^a.)

... Femme *maintenir*

De droit ne se peut soustenir,

L'écriture Dieu le defend. (Bl. des faulces an. p. 227.)

Maintenu, s. Celui qui est entretenu:

... Li *maintenus* de putain

Vaut pis que serpens. (MS. 7615, I, f. 110^a.)

Maintenne. [Confirmation par un jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux: « Quant le recreancier perd la *maintenne*, il doit *a rendre* et retabir les fruits. » (Loysel, 767.)]

Maintien. 1° Manière de tenir le corps et le visage: « Moy qui suis et ay esté toujours rude et *a de gros engin, en maintien*, en faits et en dictz. » (J. de Saintré, p. 686.) — « Mauvais *maintien*, folle *a contenance*. » (Nicol.) — « Louez son *maintieng* *a et maniere*. » (Vigiles de Charles VII, p. 201.) —

« Nos amans faisoient manoir en tristesse, et sans « *maintient*. » (Ms. 6812, fol. 59^b.) — « Fut si tres « parfaitement, et outrageusement courroucé, qu'il « ne savoit nullement *teuir maintien*. » (Percefor. vol. I, f. 136^e.) — [2^e Agissement, procédé : « Quand « tout si *maintien* et usaige furent lut et bien « entendu. » (Froiss. II, 96.)]

Maintiennement. *Maintien*. « De l'interven- « tion, agrication, et *maintiennement* (maintien) de « ce qui sera conclud. » (Negot. de Jeannin, t. I, page 426.)

S'il est aucun qui soit prins de tristesse,
Voise veoir son doux *maintiennement*,
Je me fais fort que le mal qui le blesse
Le laissera pour lors soudainement. (Ch. d'amours, 207^b.)

Maintourner (à). A l'instant. (Cotgrave.)

Maire. [1^o Comparatif de *magne* au cas sujet ; plus grand : « Avons apposé les noz propres saiaus « en *maire* garantie de verité. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, fol. 433^e, an. 1300.)] — De là les expressions suivantes : 1^o « *Maire* eglise. » la principale : « Tous ces clerics qui residoient en la *maire*, « et principale *eglise*. » (Pasq. Rech. III, p. 275.) — On lit « *mere yglise*. » dans les Ass. de Jérusalem, p. 102. — 2^o « *Maire* peril, ou plus grand : « Cheoir « en autre tel *peril*, ou en *maire*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 36.) — 3^o « *Maire* present, » même sens :

Quant tuit furent fait li *present*,
Que de la flor n'i ot noient,
N'en i ot mais que .ii. a *maire*,
Mais ce estoient tuit li *maire*. (Fl. et Blanch. f. 203.)

4^o « *Maire* siege, » justice principale supérieure : « On peut on mander exoine, quant on est..... es « lermes de *maire sege*, ou quant on est tenu ail- « leurs par son serment. » (Anc. Cout. de Bretagne, fol. 6.) — 5^o « *Maire* laine, » la plus belle, la mieux nourrie, la mieux peignée. (Cotgr.) — 6^o [« *Maire* « aage, » majorité, aux Preuves de l'Hist. de Bret. t. I, col. 1286, an. 1319.]

Il^o [Sous les Mérovingiens, *major* est synonyme de *villicus*, et désigne l'intendant chargé d'exploiter un domaine rural et de surveiller les serfs. A la faveur des désordres qui accompagnèrent l'établissement du système féodal au x^e siècle, il rendit ses fonctions héréditaires, les érigea en petits fiefs et leva sur les tenanciers des domaines des taxes et des droits propres.] « Quant à deux fiefs « des *maires heritables* de la ville de Pernes, ils « sont indivisibles, et non partables, en quelques « degrez que ce soit, pour ce que les possesseurs « proprietaires d'iceux fiefs sont soumis a recevoir « un après autres les mêmes rentes de la ville de « Pernes, et les faire bons en une somme. » (Nouv. Cout. Gén. I, 373.)

III^o [Officier placé à la tête d'une commune, au propre et au figuré : « Et furent mandei li prevoz « et li *maires* et li jurei de la ville. » (Mén. de Reims, § 422.)] — « Le *maire* de Londres a fort « grande puissance en icelle ville, et l'on porte « l'espée devant luy, quand il va parmi la ville. » (J. Chartier, II, de Charles VII, p. 136.) — Chilpéric, bienfaiteur des chanoines de Tournay,

Leur dona les molins d'Escout,
Dont il ert rois, et sire, et *maire*. (Mouskes, p. 32.)
Rompus est li chevestre qui de mon cuer est *maire*.
Fabl. MS. du R. n^o 7218, fol. 343, R^o col. 2.

Il est de jolose
Et prevoz, et *maire*. (Poës. av. 1300, IV, p. 1561.)

IV^o [Chef d'un corps, d'une confrérie quelconque : « Uns *maires* et uns eskevins de la baniere des tis- « serans. » (Liv. Rouge d'Abbeville, f. 105^a.)]
De là les expressions suivantes : « 1^o « *Maire* des « bois verds, » officier des cours d'amours : « Devant « le *maire* des boys verds s'est assis un autre pro- « cès entre un amoureux et sa dame... pour raison « d'une cotte verte dont la dicte dame se plaignoit, « disant qu'il luy avoit baissée sa robe si rude- « ment, qu'il l'avoit cuydè affoler. » (Aresta amor. p. 49.) — 2^o « *Maire* d'entrecours. » — « Le serment « de pauvreté admis, et recçu, pour obtenir lettres « d'entrecours, il faut delivrer au *maire d'entre- « cours* treize gros quatre deniers barrois. » (N. C. Gén. II, p. 1078.) Voy. *lettres d'entrecours*, et *sergent d'entrecours*. — 3^o « *Maire* du palais ou du « palais royal. » — « Dans les chroniques, annales, « et anciennes histoires de France, il signifie le « grand maître de la maison du roy, qui a com- « mandement sur tous les officiers domestiques. » (Laur.) — 4^o « *Maire* du pannetier de France » ou « *maire*, et garde de justice de la grande pannele- « rie de France. » (Miraum. des Cours souveraines, p. 413.) — 5^o « *Maire* de S. Martin des Champs. » (Merc. de Fr. nov. 1733, p. 2517.) — 6^o « *Maire* de « l'église de Troyes. » — « Les sieges de chambrier, « et du grand *maire* de la ditte eglise de Troyes. » (C. G. I, 173.) — 7^o « *Maire*, ou garde des mestiers. » — « Les 12 corps de mestiers avoient, chacun à « leur teste, un *majeur* ou *maire*, ou garde, qui « par cette raison estoient nommez les majories, « ou mairies des mestiers. » (Ordonn. V, p. 162.) — 8^o Dans les passages suivants, ce mot paroît s'en- tendre des « gardes de bois » ou des « sergens de « forêts, » d'où le cri de *mairie* qu'on verra ci-après : « Se tu avoys appetit de manger chair, ou « que tu prisses en la foret telle venoison que tu « voudroys, sanz en parler à *prevost ne maire*. » (Percef. IV, f. 49.) — 9^o « *Maire* ou *majeur* volant. » On lit cette expression à l'occasion des hauts justiciers qui prétendoient connoître des délits commis sur les grands chemins attendant à leurs terres : « Les sujets pour cuyder eulx exempter de la juris- « diction des hauts justiciers, et afin que leurs « delicts demourassent impunis, feroient chacun « jour les dites entreprises, voyes de fait, et delicts, « et leurs noises et debats sur les dits chemins, et « consequemment eulx (seigneurs), et aucuns « *majeurs volans*, voudroient mettre, et maintenir « la plus part des dites seigneuries etre en chemins « royaux, pour leur profit particulier ; et a été le « dit article mis sus... par la sugestion importune « des dits *maires volans*. » (N. C. G. III, p. 280.) — 10^o « *Maire* servant de sergent, » officier municipal : « A chacun des vilages... il y a un *maire ser- « vant de sergent*, sous ledit prevost, lesquels font

« les exploits dont ils sont requis, ayant un blanc pour salaire. » (Ibid. II, p. 1165.)

• **Mairer.** 1° *Maitriser, dompter :*

Grant riote a enchargiée
Qui tel femme *maire.* (Poës. av. 1300, IV, p. 1561.)

Cele por qui je consent
Que la mort me tient, et *maire.* (Ibid. II, p. 549.)

2° *Soutenir, endurer :* « ... Com je sui fols, qui tel duel trai, et *maire.* » (Ms. 7218, fol. 346^b.) —

3° *Surpasser :*

Si me vient mieus taire,
Et souffrir ensi,
Tant qe pités viegne en li,
Ki toute cruauté *maire.* (Vatic. n° 1490, f. 54^b.)

4° *S'apaiser, se calmer :*
Amours u tous li maus se *maire,*
Et u tous li anvïs s'esclaira,
Et u tous li confors s'estent. (Vatic. n° 1490, f. 129^b.)

• **Mairerie.** *Mairie seigneuriale :* « Jean Tizard grenetier de Sully sur Loire, seigneur de la *mairerie* de Goumarville. » (C. G. I, p. 247.)

• **Mairie.** 1° *Office de maire héréditaire :* « Ces *mairies* sont inherentes à certaines terres ou certains chapitres, et ne consistent qu'en quelques droits, et emolumens sans domaine. Il y en a plusieurs au pays Chartrain. » (Laur.) — [« Com « Estevenars Racine, maire heritaules de Montbre-
« haing, mes homes, euist ou bos de Forestel... les
« mairies, c'est à dire une maille de chesune
« charretée, quant on vendoit le bos devant dit. »
(Carl. du Mont S. Martin, f. 127, an. 1288.)] — 2° *Cri*
que ceux qui avoient droit de prendre du bois
étoient obligés de pousser, lorsqu'ils ne trouvoient
pas le sergent ou son commis, à qui ils devoient
payer les deux deniers dûs pour le droit d'issue.
(Voir l'exemple précédent.) — « L'on est tenu payer
« avant sortir du bois, et se le prevost, ou son com-
« mis ne y sont pour le recevoir, le charton est
« tenu crier au dit bois, par trois fois, a haute voix,
« *mairie*, et si le prevost, et son commis ne vien-
« nent recevoir le dict droit, iceluy charton est
« tenu de mettre en ung estocq auprès du lieu ou
« il a chargé son car, les deux deniers, en lieu
« patent. » (N. C. G. t. I, p. 407^b.) — 3° *Droits du*
maire : « L'abbé saint Benoist a jurisdiction sur les
« habitans du dit Plessis, et simple *mayrie* sur les
« habitans de Sainville. » (Cout. Gén. I, p. 252.) —
4° *[Etendue de territoire soumise à l'autorité du*
maire. (Froiss. t. XV, 158.)] — De même au figuré :

Il entre en le *mairie*
Ausi com asnes Dauduins. (Poët. av. 1300, IV, 1340.)

5° « Fiefs appellés *mairies*, qui ne sont que ser-
« geantises qui ne se divisent point. » (C. Gén. t. I,
p. 349.) — 6° *Officier d'une justice seigneuriale.* On
lit « les quatre *mairies* » qui désignent une
espèce de tribunal du duc de Bouillon. On dénomme
plus loin ces *mairies* les « quatre sires. » (N. C. G.
t. II, p. 849.)

• **Mairoie.** *Mairie, au figuré; domination :* « Me
« sui mis en sa *mairoie.* » (Poët. av. 1300, IV, 1566.)

1. **Mais.** [Masse, métairie : « Excepté trois *mais*

« ou en tout tant que mes sires Jehan Dare y ha, et
« ung *mais* que mes sires Odes de Savigny hi ha. »
(Carl. de Langres, f. 22^a, an. 1288.)]

2. **Mais.** [Maie : « Farinosium, sive alveolus,
« locus ubi farina cadit a molendino, gallice *mais.* »
(Gloss. 4120.)]

3. **Mais.** [Dérivé de *magis*. 1° Plus, davantage :
« N'en parlez *mais.* » (Rol. v. 273.) — « De vos nen
« ai *mais* cure. » (Id. v. 2305.)]

Vostre fils chai des degrez

Si qu'il est mors, *mais* ne morra. (Fabl. de S. G. f. 13^e.)

« Cascuns veut *mais* son voisin nuire. » (Poët.
av. 1300, IV, p. 1321.) — « Il n'y peut *mais.* » (Fabl.
ms. de S. Germ. fol. 78.) — « Qu'en puis je *mais*? »
(J. Marot, page 232.) — « Il n'en pouvoit *mais.* »
(Aresta amor. page 127.) — « Ne moins, ne *mais.* »
(Villon, p. 19.)

Dame quant je ne sai giller,

Merciez seroit de saison,

Mais de sostenir si greveus fais. (Ch. du C^o Thib. 14.)

II^o [Désormais : « Quant erl-il *mais* recreant
« d'osteier. » (Rol. v. 543.)]

III^o [Conjonction marquant opposition : « Li reis
« Marsilies.... De sur avoir me voelt duner grant
« masse.... *Mais* il me mandet qu'en France n'en
« alge. » (Roland, v. 187.)]

Sans si, sans *mais*, est son bruyt, gloirc, et fame.

J. Marot, p. 207.

« *Mais* li, » *mais* c'est lui, expression normande :
« Si comme de lettres, ou de donaire, ou de assu-
« rement... que il dit que il doit avoir, et li quens
« dit *mais* li. » (Beaum. p. 15.)

IV^o Même :

... Dieux vous confonde,

Dieux vous mette en male sepmaine,

Mais vous, *mais* vostre belle blonde. (Desch. f. 282^a.)

Seneca racompte

Qu'on ne doit faire nul compte

Des periz, n'aussi des fortunes,

Car sont chacuns jours si communes

Que *mais* à l'hostel nous attendent. (Bigne, 142^b.)

V^o *Jamais :*

1^o Fors de cloistre est madamoiselle.

N'i rentrera *mais* deemoiselle. (St^e Léc. f. 33^e.)

2^o Et cil i laissera tel gaige.

Qu'il ne l'aura *mais* de semaine. (Fabl. f. 79^e.)

3^o Se vous en parliez *mais* jour,

Je le diroie.... (MS. 7615. t. II, f. 126.)

4^o « Tos dis *mais*, » à jamais :

Tos dis fust *mais* par moi tous. (Fabl. f. 193.)

5^o « A *mais* tous temps, » à perpétuël. (Ord. t. V,

704.) — 6^o « A tous jours *mais*, à tous jours *mes*, »

même sens. — 7^o « Toz temps *mais* à durableté, »

même sens. (Pérad, Hist. de Bourg. 309, an. 1213.)

8^o Pour ce que l'iver estoit,

Les ditz seigneurs s'en retournerent

Car plus *mais* l'en ne conquetoit.

Vig. de Charles VII, t. II, f. 114.

9^o ... Au reffuz, leur denonce tout franc,

Plus qu'onques *mais*, guerre à feu et à saing.

J. Marot, p. 440.

VI^o Excepté : « Il n'y a ames *mais* eux. » (Ordon.

t. V, p. 680.)

VII^e « *Mais* que. » 1^e Pourvu que, dans S. Bern. p. 308. — « Il marchande bien, et ja a marchandé « (*mais qu'il soit ainsi*) comme on dit de luy honnir, « et deserter, et pour Dieu, qu'on se délivre de « luy remonstret, et par homme si croyable qu'il « connoisse qu'il a mal fait. » (Froiss. III, 351.) — « *Mais* qu'il n'y ait mort, ne menhaing. » (Ordon. III, p. 573.) — « Mahomet... permet toute religion, « *mais qu'il regue.* » (Sag. de Charron, p. 126.) — 2^e [Excepté que : « Il estoit touz ou flun, *mais qu'il* « en paroit entour un pié. » (Mén. de Reims, § 161.)] — 3^e Lorsque, après que, dès que : « Protestoient « les dites gens d'amours de prendre leurs conclu- « sions nuls amplemment, *mais* qu'ilz eussent ouy « les diles parties tout au long. » (Aresta Amor. p. 216.) — « Ne vous plaist il pas que je vois avec « vous, *mais* que j'aye donné bonne provision à la « place. » (Le Jouvenç. p. 391.) — « *Mais* que je luy « en eusse parlé. » (Gérard de Nevers. 1^{re} partie, p. 130.) — En Bourgogne, le peuple dit *mais qu'on* pour lorsqu'on. — 4^e Sans que : « Je sere pour « vous, *mais que* sang aucunement s'en espande. » (Percef. IV, f. 12.) — 5^e Jusqu'à ce que : « *Mais* ad « ce que. » (Ord. III, 129.) — 6^e « *Mais* chon ke, » si ce n'est que. (Règle de S. Benoit, lat. et fr. ms. de Beauvais, chap. 7.) — 7^e « *Mais* ke, » si ce n'est. (Ibid.) — 8^e « *Mais* que devant, » même sens. (Ord. t. III, p. 381.) — 9^e « *Mais* que seulement. » (Ibid. p. 148.) — 10^e Quoique :

Li uns est toz jors povres, et l'autre plains d'avoir,

Mais que chascuns die, ge ne puis riens avoir.

Chaſtie Musart, fol. 105.

11^e Seulement :

N'ot gueres de possession,

Mais que une bonne maison. (Fabl. S. G. p. 44.)

« Le roy lui demanda se il avoit *mais* que don- « ner. » (Chr. de S. Denis. I, fol. 41.) — « Disoit que « Adam ne viveroit *mais que* .vi. jours. » (Hist. de la S^c Croix, ms. p. 10.) — 12^e Hormis :

La vie de telz gens est saine,

Bien le sçavez, ne vous desplaire,

Mais mains seurent tout *mais que l'aise.* (Desch. 424^b.)

13^e [« Ne *mais* que, » excepté : « Francis se « taisent *ne mais que* Guenclun. » (Rol. v. 217.)]

4. **Mais.** [Mauvais : « Par *maise* information. » (Froissart, VIII, f. 59.)]

Maise. [Caque : « Que nuls ne puisse vendre ne « acheter hidit harene en *maises*, ne en tonniaus « sans comte; c'est assavoir en chacune *maise* de « harene sor, doit avoir un millier et vingt harens « pour fourniture, en la *maise* de harene blanc, « doit avoir huit cent et seize harens. » (Ord. t. II, p. 576, an. 1320.)]

Maisel. [1^o Boucherie, dans D. C. sous *Mache- carii.*] — 2^o Carnage :

Tiebaut s'esmaia moult de cel peuple novel,

Trop en y a venu, mout y ot grant flael ;

D'omes font et de fames mout doulerouz *maisel*,

N'i a qui lor ot fere, ne assaut, ne cenbel. (Rou, f. 128.)

5. **Maisele.** Mâchoire, par suite joue (v. MAISELLE).

Fit palir mon vis, et ma *maisele.* (Poët. av. 1300, I, 288.)

Maiselier. [Boucher, dans D. C. s. *Maecellator.*]

Maiseliere. [Boucherie, dans D. C. s. *Maceva.*]

Maiselle. [Joue : « Des yeux pleure la damoi- « selle que toute en monille sa *maiselle*, Le nez, « la bouche et le menton. » (Athès.)]

Maiseller. Mâcheliere : « Bien le mangea la « rape jusqu'à dens *maisellers.* » (Rom. de la prise de Jerusalem.)

Maiseloire. [Boucherie, dans Du Cange, sous *Mache-carii.*]

Maisement. [Méchamment : « En ont lor gent « no compaignon *maisement* et en traïson ocis. » (Ren. le Nouv. IV, v. 1651.) — « Qui le fait ou a fait, « il erre *maisement.* » (Froiss. VII, f. 98.)] — « Le « chevalier dressé s'estoit, *mais* *maisement* passoit « sur son dextre pied, car endormy l'avoit au « cheoir. » (Percef. I, f. 148.)

Maishui. [Aujourd'hui, encore dans Froissart, t. IV, f. 88 ; t. V, f. 241.]

Maisiel. 1^o Boucherie : « Jannot Caboche, escor- « cheur de vaches au *maisiel* S. Jacques. » (Mons- trelet, I, ch. 102, p. 165.) — 2^o Carnage. On lit, en parlant de la bataille de Roncevaux :

Li cest jor nos convient morir,

Si nos fera ensevelir,

Que les biestes et li oisiel

Ne facent de nos cors *maisiel.* (Mousk. p. 495.)

Maisiere. [1^o Clôture, porte : « *Maisiere* trop « paresse fiere que n'ouvrez par ma priere. » (Pyr. et Thibéd.) — « Longues paroïs de quoi vignes « ou autres choses sont closes, c'est *maisiere.* » (Jacques de Gènes, dans D. C. sous *Macena.* 3.)] — 2^o Petite maison : « Item, Bertrand de Chastillon... « pour une *maisiere* et vergier. » (1407. Registre des Francs-fiefs ; L. C. de D.) — [Ce mot subsiste comme nom de lieu sous la forme *Maizières*, dans l'Aube, le Calvados, le Doubs, la Meurthe, etc.]

Maisné, Maisneté. [Puiné; droit du puiné dans l'héritage paternel et maternel : « *Maisneté* « est un droit, tant mobiliere que hereditaire, dû « à l'enfant du premier et noble mariage, qui est « trouvé le *maisné* des enfans du dit mariage sur- « vivans, après les deux decés de leur pere et « mere. » (C. G. t. II, p. 851.)]

Maisnée. [Famille, maison : « En Saraguce « sa *maisnée* alat vendre. » (Rol. v. 1407.) — « Li « amiralz receïmet sa *maisnée.* » (Id. v. 3391.)]

Maisnie. [Même sens : « Je sui uns granz boms, « et ai mout grant *maisnie.* » (Ménagier de Reims, § 409.) — « Chacune *maisnie* de la ville doit donner « chascun a cinq sols, à nous et à ceulz qui apres « nous tendront la ville. » (Ord. IV, 394, an. 1229.)]

Maisnier. [Domestique : « *Maisniers* des ca- « noines, » dans l'Hist. de Liège, II, 401, an. 1287.]

Maisnil. [Demeure : « La bonne femme du « *maisnil* A ouvert l'uis de son courtil. » (Renart.)]

Maison, Maisun. [Le mot est dans Roland. 1^o Habitation : « En ma *maisun* ad une caïtive. » (v. 3978.) — 2^o Personnes au service d'un roi : « Si

« l' cumandat as cous de sa *maison*. » (v. 1817.) —
 3° Race, famille : « Geus d'estal, de reputation, et
 « de *maison* ayant par leurs merites acquis.....
 « degré honneste entre les plus apparens gentils
 « hommes. » (Du Bellay, liv. IX, f. 285.) — 4° Ordre
 de chevalerie : « Si fut ce jour le roy de Portugal
 « vestu de blanche écarlate à une vermeille croix
 « de S. Georges, car c'est la devise de la *maison*
 « dont il estoit chevalier. » (Froiss. III, fol. 134.)

Expressions : [1° « *Maison* estagiere, » boutique :
 « Le suppliant trouva grant nombre de personnes
 « qui venoient de la grange et estoient ja plus près
 « de la *maison* estagiere de son frere que de laditte
 « grange. » (JJ. 202, p. 37, an. 1466.) — 2° « *Maison*
 « de le pais, » hôtel de ville : « Comme pour le
 « suspeçon de l'omicide commis..... eussions fail
 « appeller icellui Jaqueme de Langle à la bretesque
 « de le *maison* de le pais. » (JJ. 138, p. 100, an.
 1389.) — 3° « *Maison* plate, » non fortifiée : « La-
 « quelle maison est sans forteresse et *plate maison*
 « sans defense. » (JJ. 173, p. 12, an. 1424.) —
 4° « *Maison* forte, » château, par opposition à *mai-
 son plate*, pour *maison* bourgeoise : « S'il..... y
 « auroit diverses maisons de fief... dont l'une seroit
 « *maison forte*, et les autres plates, le.... fils aîné
 « sera tenu de prendre pour son droit d'ainéage
 « la dite *maison forte*. » (N. C. G. II, p. 1053.) —
 5° « *Maison* mortuaire, » succession : « La femme...
 « peut renoncer à la *maison mortuaire* de son
 « mary, si bon luy semble. » (N. C. G. I, p. 529.) —
 6° « *Maison* mortuaire onéreuse, » succession dans
 laquelle il y a moins de biens que de dettes. (Nouv.
 C. G. I, p. 534.) — 6° bis. « *Maison* de chartre, »
 prison. (Serm. S. Bern. p. 146.) — 7° « *Maison* de
 « depens, » prison ordinaire en laquelle un débiteur
 condamné se doit tenir à faute de paiement. (Cotgr.)
 — [8° « *Maison* Dieu, » hôpital, hôtel Dieu : « Et
 « s'en ala li empererers en Alemaigne, et fu morz
 « une piece après en une *maison Dieu*, povres et à
 « meschief. » (Mén. de Reims, § 288.) — 9° « *Maison*
 « Dieu, » ostensoir : « Pour une *maison Dieu* dalée
 « d'ivoire et d'ebéine, garnie d'argent. » (Compt.
 Roy. an. 1320.)] — 10° « Enfants de *maison*, »
 « de *maison*, » de noble famille. L'usage de faire
 représenter des tragédies dans les collèges « est un
 « exercice que je ne mesloue point aux jeunes
 « enfans de *maison*. » (Ess. de Mont. I, p. 272.)

Prier d'amour est chose defendue,
 Nonnain qui s'est vierge à Venus rendue,
 Et n'est loisible inventer achoison
 D'aller au licet de *filte* de *maison*. (C. Marot, p. 592.)

11° « *Maison* de mouche à miel, » ruche. « Pour
 « chacune *maison* de mouche à miel, un sol tour-
 « nois par an. » (C. G. II, p. 1124.) — 12° « *Maison*
 « ouverte, » table ouverte. Le comte de Dunois, à
 la guerre d'Italie, « teint *maison ouverte* à tous
 « venans, tant excessive, que dedans ses tentes, à
 « toutes les heures du jour, à tables couvertes de
 « viandes exquises, estoient allans et venans receus
 « et repeus. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, 237.)
 — 13° « Faire sa *maison*. » (Oudin.) — 14° « Faire
 « une bonne *maison*, » faire bien ses affaires. (Id.)

vii.

— 15° « Vielle *maison* reblanchie. » (Id.) — 16° « La
 « *maison* de monsieur boyau, » étroite. (Cotgr.) —
 17° « Mettre ou envoyer aux petites *maisons*, »
 (ibid.), à l'hospice des fous. — 18° « Toile de *mai-
 son*, » de ménage. (ibid.) — 19° « *Maison* rustique, »
 maison de campagne. (Fouill. Vén. f. 121.)

20° En petite *maison*

Done Dieus grant foison. (Pr. du Vilain, f. 76.)

21° En sa *maison* n'a nul espoir

Qui voit la son voisin ardoir. (Brut, f. 112.)

22° Qui veut tenir nette *maison*

Il n'y faut prestre ny pigeon. (Cotgr.)

23° « Dans une *maison* mal réglée et ordonnée,
 « le maistre est le dernier qui en scait les nouvelles. »
 (Eutrap. p. 480.) — 24° « Ériger à quel'un un douze
 « *maisons*. » (M. de S. Gel. p. 227.) — 25° « Faire,
 « de bois vieil, nouvelle *maison*, » renouveler des
 « vieilles histoires. (Le Jouvenç. p. 14.) — 26° « De
 « vieilles *maisons* bruslées tirer des cuillieres neuf-
 « ves. » (Cotgr.) — 27° « La *maison* fait connoître
 « le maistre. » (ibid.) — 28° « En bonne *maison*
 « l'on a tost appresté. » (ibid.) — 29° « En petite
 « *maison* Dieu a grant part. » (ibid.) — 30° « A
 « l'entrée de la ville est le commencement des
 « *maisons*. » (ibid.) — 31° « Achete paix et *maison*
 « faite. » (ibid.) — 32° « Il faut acheter *maison*
 « faite, et femme à faire. » (ibid.) — 33° « Chascun
 « est maistre en sa *maison*. » (ibid.) — 34° « Qui
 « fait nopces et *maison*, met le sien en abandon. »
 (ibid.)

Maisoncelle. [Petite maison : « Pour faire
 « hutes et *maisoncelles*. » (Froiss. II, 151.)] — « Si
 « fu la *maisoncelle* tot environ fremée. » (Vies des
 S. S. ms. de Sorbonne, n° 27, c. 18.)

Maisoncelle. [Même sens, au cart. 21 de
 Corbie, f. 82, an. 1295.]

Maisonnage. [Bois de charpente : « Et devons
 « tenir ladite maladerie en soffisant estat, tant
 « comme au *maisonnage*. » (Cart. de Champagne,
 an. 1267, f. 273.)]

Maisonné. Bâti : « Belle rue..... et la mieux
 « *maisonnée*. » (Mém. de Commines, p. 609.) —
 « Chastel bien *maisonné* par dedans. » (Perceff.
 t. VI, fol. 27°.)

Maisonnée. [1° Bois de charpente : « Couper
 « de ma forest de Chevrier ce .200. arpens de bois
 « chascun an, ce qui convendra pour nostre ardoir
 « et pour nostre *maisonnée*. » (Cart. de S. Denis,
 an. 1283.)] — 2° Gens d'une même famille habitant
 la même maison. (Oudin.)

Maisonnement. Aménagement : « Je demeure
 « icy.... pour donner ordre à mon *maisonnement*,
 « afin de vous y pouvoir aucune fois logier. »
 (Lett. de Louis XII, IV, p. 92 ; G. Guiart, f. 138 b.)

1. **Maisonner.** [1° Bâti : « En tel maniere que
 « ly homme.... devoient avoir leur luy usuaire pour
 « *maisonner* en mon bois de Ihermefail. » (Ch. de
 1285 ; Du Cange, IV, 237.)] — Le duc d'Orléans
 laisse à des Célestins l'usage dans les forêts d'Or-
 léans et de Blois « pour *maisonner* et ardoir. »

30

(Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Ch. VI, p. 642.) — « Viellesse acquiert, bastil, *maisonne*. » (Borel.) — 2° [Loger: « Item, s'il fust que aucun de fait advisé « on de setie, sans fraude, *maisonast* ou receptast « celui qui aurait fait les mauvais fais contraires à « laditte paix. » (Mart. Anecd. I, c. 1623, an. 1385.)]

2. Maisonner. [Bois de charpente: « Donnons « à nostre très-cher et très-amé filz Philippe d'Ar- « tois... son franc *maisonner* de chesne, son ardoir « emprés terre. » (J. 115, p. 348, an. 1379.)]

Maisonnette. [1° Ruche: « Dunt altresi cum « les ewettes de lur diverses *maisonnettes* Jeltent « essais granz et pleners. » (Benoit de S. More, I, v. 335.)] — 2° Petite maison: « Edifices... ou *mai- « sonnette*. » (N. C. G. II, p. 50.)]

Maissaige. [Ferme: « Un *maissaige* o tous les « edifiemens dessus edifiez, lequel *maissaige* est « assis..... juste le chemin de nostre seigneur le « roy. » (Cart. de S. Wandrille, I, 45, an. 1279.)]

Maissaille. Joue:

Entour avoit blancs *maissailles*
Faisant au ris et foiseles
Un peu nuées de verneil. (Vat. n° 1490, f. 132^b.)

Maissellette. Diminutif du précédent:

De lis, de roses qu'ils mellerent
Ses *maissellettes* coulourent. (Athis.)

Maisselle. Joue:

A poi ke li cuers ne li fent ;
De pitité moille sa *maisselle*. (Poët. av. 1300, IV, 1355.)

Maisseller. Mâchelière: « An la boche li brise « dans dans *maissellers*. » (Parise la Duchesse.)

Maist. Maie: « Quelques uns qui veulent que la « terre tourne toujours en rond, disent qu'elle ne « bouge jamais de dessous le ciel: les autres qui la « font comme une grande *maist* de pâtisserie, « tiennent qu'elle est soutenue de l'air, comme d'un « fondement. » (Euv. de Théophile, I^r part. p. 78.)

Maisté. Majesté:

Une gloire, une *maisté*,
Une déité une essance. (MS. 7218, f. 144^b.)
Dieu de *maistes*. (Ibid. f. 347^b.)
Benoit soit Dieu de *maysté*. (Fabl. S. G. f. 10^a.)

On lit cette apostrophe à la Vierge:

Ave, dame des angles, de paradis roïne,
Dame de tout le mont, aus pueheors mecine
Qui seule fus trovée en humilité fine
Dieus en conçut en toi sa *maisté* divine.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 193, V^o col. 2.

Maistire. [1° Maître: « De Jhesu Crist vostre « *maistire* Qui secours est comme boins sire. » (Vie de J. C. dans D. C. IV, 181^b.) — 2° Premier rang: « De toz trois ne vous sai plus dire, Fors tant que « tout par *maistire* Veut li premiers m'amor avoir. » (Lai du Conseil.)]

Maistral. 1° Adjectif. Magistral: « Le conseil « de Platon ne me plaisat pas de parler toujours « d'un langage *maistral* a ses serviteurs. » (Montaigne, Essais, III, p. 60.) — 2° Subst. Mistral, vent du nord-ouest.

1. Maistre. [Partie d'une charrue appelée le

plus souvent haye: « Guillaume Vernis prist audit « lieu, où estoit ledit tumbereau, le fer et le coultre « de une charrue, le vennelier, la *maistre*, le tiroir « et l'esperre qui se tient au vennelier, à quoy on « attelle trois chevaux. » (J. 111, p. 35, an. 1377.)]

2. Maistre. [Nord ou N. O.: « Escier est une « cité moult grant qui est vers *maistre*. » (Marc. Pol. p. 706.)]

3. Maistre. 1. Substantif. 1° Capitaine: « Plu- « sieurs chevaliers et escuyers François perdirent « leurs *maistres*. Si vaucroient sur les champs, et « s'embarjoient souvent a petite ordonnance, sur « les Anglois, et tantost ils estoient envahis et « occis. » (Froissart, liv. I, p. 153.) — 2° [Médecin: « Lié sont de chou qu'il n'y a Péril et que bien « garira: Car li *maistre* ainsi dit leur ont. » (Cléo- « madès.)] — « Ainsi que les *maistres* le conseillèrent « il fut fait, car il fist porter la pucelle tout au « plus hault de la tour, et la fist coucher en un « liet. » (Percef. III, f. 128.) — « Il fist regarder la « playe qui perilleuse estoit; mais bien lui promis- « rent les *maistres* que s'il se vouloit garder, ils le « rendroient guery dedans le mois. » (Ibid. IV, f. 85.) — 3° [Bourreau: « Le *maistre* qui estoit venu « ès dittes prisons pour exécuter icellui Wastelier, « qui estoit condamné. » (J. 148, p. 93, an. 1395.)] — 4° Roi, seigneur suzerain. Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges, s'en sert, p. 356, 357, en parlant du roi de France, dont il étoit ambassadeur: « La promesse qui aux ducs de Baviere et ses oncles « avoit esté faicte par le roy nostre *maistre*. » (Mém. Du Bellay, liv. IV, f. 124.) — « Jacques d'Artevelle « fit en celle maniere plusieurs grans *maistres* « tuor. » (Froiss. liv. I, p. 38.) — On lit sous la même acception: « *gros maistres*, » dans les Mém. de Rob. de la Marck, p. 135.) — [« A laquelle feste « survint un varlet,.... lequel faisoit porter une « espée après lui, comme un grant *maistre*. » (J. 140, p. 309, an. 1391.)]

Ne te pars plus de ta maison,
Si ce n'est pour ton grant honneur ;
Quant ton *maistre*, et ton droit seigneur
Chevauchera, la yras tu,
La verras toy, et ton escu ;
Quant il s'en vendra, l'en revien. (Desch. f. 520.)

5° Vainqueur: « Un autre chevalier entra és rances « pour venger son compaignon, mais a la tierce « lame Thorix l'emporta au meillieu de la place, et « tellement se maintint en cest estour que aincors « qu'il trouvast son *maistre*, il porta dix chevaliers « par terre. » (Percef. V, f. 29^e.) — Par une suite de cette acception, on appelloit *maistre* celui dont on étoit prisonnier de guerre: « Messire Bertrand « ne.... fust pas sitost (mis a finance) d'autant que « messire Jehan Chandos qui estoit son *maistre*, « ne le vouloit point delivrer. » (Froiss. I, p. 329.) — 6° Chevalier: « Quant les escuyers..... virent « l'ordonnance du roy Dom Pietre et des Sarrazins, « l'un d'iceulx dist que pas ne retourneroit vers « son *maistre* sans avoir esprové que ses enemis « scauroient faire a la jousté. » (Tri. des IX Preux, p. 533.) — 7° Gouverneur d'un jeune homme:

« Mestre Jehan de Rauderondent,.... adonc escuyer, et messire Jehan de Raudebourg, aussi adonc escuyer. et *maistre* du fils au seigneur de Rauderondent. » (Froiss. liv. I, p. 77.) — 8° Client, par rapport à un avocat: [« Que les procureurs ne se chargeront de causes, se ils ne sont bien instruits et par bonne collation, et sentiront, s'ilz peuvent, et quelles preuves leurs *maistres* auront, pour les avoir quant mestier sera. » (Ord. VII, 706, an. 1367.)] — « Si..... un avocat qui auroit emprins une cause d'aucun, fist fauscellé contre son *maistre*... et que l'avocat se doublast à l'autre partie... un prejudice de la cause de son *maistre*.... l'avocat le doit amender à la discretion du juge.... et à parties rendre dommages, et interrets. » (Bout. Som. Rur. p. 672.) — 9° *Maistre* est encore le nom de celui dont on est champion. Parlant des conditions arrêtées en faveur d'un champion, on lit: « Soy metre à un genouil ou deux à terre.... de parler à son *maistre* si mestier est. » (Bout. Som. Rur. p. 383.) — 10° On a employé la même expression pour désigner celui dont on est caution: « Quiconque fait ou paye argent pour cause de pleigierie.... il a action de le recouvrer sur celui pour qui pleigier a fait, mais que la pleigierie ait fait à sa requeste, et que son *maistre* face convenir à loy le pleige pour luy acquitter avant qu'il paye. » (Ibid. p. 581.) — 11° Possesseur, propriétaire: « Mon escu a trouvé son *maistre*. » (Percef. II, fol. 124^b.) — 12° [Maître: « Comme feu Laurens Lambers bouchier, bourgeois de Liege, eust à son vivant esté *maistre* de la cité de Liege. » (Jj. 159, p. 152, an. 1404.)]

Expressions: 1° [« *Maistre* des arrests, » charge qui correspondait, en Dauphiné, à celle d'argenterier du roi. — 2° « *Maistre* de hache, » charpentier, dans Du Cange, sous *Magister ascie*. — 3° « Raulin Boudart escuier et *maistre* en la cuisine de nostre tres cher seigneur et pere. » (Jj. 100, p. 339, an. 1369.) — 4° « *Maistre* des hereges, » grand inquisiteur: « Se le *maistre* des hereges requiert au juge lay qu'il prengne aucun pour ce qu'il a mespris contre la foy, si comme il dit, le juge lay n'y doit pas obeir, se l'official ne rescript avec lui. » (ms. fr. anc. 9822, 2, f. 45^r.) — 5° « *Maistre* de la loi, » docteur de la loi chez les Juifs: « Nous à la relacion de deux des *maistres* de la loy desdis Juys et de quatre autres Juys, que il auront esleuz ad ce, le bannirons du royaume. » (Ord. V, p. 492, an. 1360.) — 6° « Jehans, sire de Chasteleillon, souverain *maistre* de l'ostel madame la reine de France. » (Hist. de l'église de Meaux, II, 223, an. 1348.) — 7° « Comme eust esté ordéné.... que en nostre ville d'Aucerre avoit quatre *maistres*, qui seroient nommez et appelez *maistres* du *patron* de la jauge. » (Jj. 122, p. 319, an. 1383.) — 8° Premier *maistre* de l'hostel du roi. « Le grand maître d'hôtel est le successeur du sénéchal (*dapifer*), sans attributions politiques. Il avait l'indépendance de la bouche du roi, des cuisines, et au point de vue de l'ordre, de la propreté, l'entretien des châteaux royaux ou « gouvernements. » Cette charge

est une sinécure, parce qu'elle ne donne pas d'autorité; depuis les Guise, le premier maître de l'hôtel est maître indépendant de l'hôtel du roi. — 9° « *Maître* des requêtes. » Au xiv^e siècle, les officiers du roi lui faisaient juger sommairement leurs procès par requête, que les chambellans examinaient et sur laquelle ils faisaient rapport. Quand le Parlement fut organisé, toutes les requêtes d'un caractère judiciaire lui furent renvoyées; des agents appartenant au Parlement, dits « *Maîtres* des Requêtes du palais, » examinaient si la demande judiciaire devait être remise au Parlement. Mais le roi continua de recevoir des requêtes relatives aux grâces, aux dons et aux lettres de rémission, des demandes en cassation d'arrêts du Parlement; il les faisait examiner par les « *maîtres* des requêtes de l'hôtel, » qui connaissaient encore des causes des commensaux de la maison du roi. Au xv^e siècle, certains d'entre eux firent dans les provinces des tournées d'inspection dites chevauchées; c'est là l'origine des intendans: « Ordonnons que les *maistres* des *requestes* de nostre hostel de nostre dite compagnie et de nos dits enfants n'ayent aucune cognoissance, se ce n'est des personnes de nostre hostel, ou cas que l'on feroit quelques demandes personnelles.... Nous ordonnons que nulle amende ne soit taxée par eux, se ce n'est en nostre présence, quant nous orrons nos requestes. » (Ord. du 15 février 1316.) — 10° « Solennel *maistre* en théologie, fisicien, solennel *maistre* en médecine. » (Du Cange, sous *Solemnis*.) — 11° « *Maistre* des actions. » — Gilbert Bonnel mary, et *maistre* des actions d'Antoinette de Saint Goret. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 131.) — 12° « *Maistre* ès arts, » docteur ès-lettres: « Quand on veut se moquer d'un homme, on l'appelle un *maistre* ès arts. » (Pasq. Rech. p. 686.) — 13° « Le *maistre* de la chambre aux deniers de Bourgogne recevoit toutes les sommes pour la dépense ordinaire, tant pour la bouche que pour les gages des officiers de l'hostel du duc. » (Estats des offic. des ducs de Bourg. p. 22.) — 14° « *Maistre* de la confrairie des procureurs, » celui qui est à leur tête. (Ord. II, p. 178.) — 15° « *Maistre* des comptes. » — « Ce mot s'est perpetué jusques à huy en la chambre des comptes, en laquelle tous les conseillers sont appellés *maistres des comptes*. » (Pasquier, Rech. p. 687.) — 16° « *Maistre* de la cour du roy » (Ord. I, p. 549), conseiller au Parlement. — 17° « *Maistre* des courriers, » directeur des postes. (Mémoires de Belliere et de Sillery, page 265.) — 18° [« *Maistre escolle*, » écolâtre: « *Maistre escolle* de Baiieux, » au reg. Jj. 144, p. 254, an. 1393. — 19° L'écolâtre pouvait être recteur: « De la partie de nos bien amez le *maistre escolle* et docteurs regens en l'estude d'Angiers, nous a esté exposé que comme ledit *maistre escolle* à cause de sa dignité de *maistre* escolerie soit chief et recteur dudit estude. » (Jj. 153, p. 311, an. 1395.)] — 20° « *Maistre* en divinité, » docteur en théologie. — 21° « *Maistre* gonin, » un subtil. (Oudin.) Voir GOSIN. — 22° « *Maistre* des greniers a sel, » entreposeur:

« *Maîtres souverains commissaires conducteurs,* » et *executeurs des greniers* et gabelle. » (Ord. II, p. 180.) — 23° « *Maître* des maçons, » le chef : « Laquelle maîtrise luy venoit pour ce qu'il avoit » esté *maître des maçons* de la ville de Gand. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 22.) — 24° « *Maître* des mestiers, » chef d'un corps de métier : « Tous les bourgeois, et lombars marchans » de Londres, et tous les grans *maîtres de chacun* « *metier*, aorné et paré de la devise, suivoient le » duc de Lancastre. » (Froiss. liv. IV, p. 339.) — 25° « *Maître* des monnoies, » premier officier : « *Maîtres* generaux de nos monnoyes. » (Ord. I, p. 549.) — 26° « *Maître* mousche, » un fin personnage. (Oud. Cur. fr.) — 27° « *Maître* des nouvel- » les, » novelliste : « Lors en riant, dist la royne, » monsieur de Saintré, *maître* des nouvelles, » commencez a deviser. » (Jehan de Saintré, p. 673.) — 28° « *Maître* des oeuvres ou d'oeuvre, » architecte, ingénieur : « Un jour vint au roy Alexandre » un *maître d'oeuvres*, nommé Dinocrates adverti » que le roy vouloit construire une ville. » (Machia- » vel, sur Titc-Live, p. 21.) — 29° « *Maître* des hautes » oeuvres, » le bourreau. (Cotgr.) — 30° « *Maître* » des basses oeuvres, » cureur de retraits. (Cotgr.) — 31° « *Maître* de l'oeuvre de l'église, » marguil- » lier. — 32° « *Maître* ou maître des orfrenis, » celui qui avoit soin des orphelins. (Ord. V, p. 134.) — 33° « *Maître* du palais. » — « Qui vaut autant » a dire comme seneschaux. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 46.) — 34° *Maître* du parlement : « Au » temps du premier plant et establissement du » parlement, ou appelloit les conseillers *maîtres* » du parlement. » (Pasq. Rech. p. 686.) On donna ce nom à ceux qui étoient à la tête du Parlement, avant celui de président. (Honoré de S^c Marie, Dissert. sur la Chevalerie, p. 168.) — 35° « *Maître* » des petits paniers, » inspecteur de la marée qui mettoit à part les paniers dont la mesure n'étoit pas suffisante et pour lesquels il y avoit amende. (Ord. V, p. 355.) — 36° « *Maître* des poids, » inspecteur des poids des marchands : « *Maître*, et trois » garde de poids établis dans les lieux ou l'on » vendra des marchandises au poids. » (Ord. t. I, p. 514.) — 37° « *Maître* des ports et passages, » visiteurs aux entrées et sorties : « *Maître* de touz » les pors et passages d'iceli royaume. » (Ibid. III, p. 180.) — 38° « *Maître* des prescheurs, » général des Jacobins : « *Maître* de l'ordre des prescheurs. » (Chron. de S. Denis, II, p. 153.) — 39° « *Maître* » president, » président à mortier. (Ord. II, p. 175.) — 40° « *Maîtres* rationnaux, » officiers qui afferment les fermes du roi. (Cotgr.) — 41° « *Maître* du » roy, » maître d'hôtel : « Messire Guischart d'An- » gle, comte de Hassidonne, et *maître* du roy. » (Froiss. II, p. 146.) — 42° « *Maître* de la salle. » — « Estoyent souverains *maîtres* de la salle mes- » sire Espinge du Lyon, messire Siquart du Bois » Verdun, etc. » (Froiss. III, p. 43.) — 43° « *Maître* » du temple, ou des templiers, » grand-maitre de l'ordre : « Morut frere Renaud de Vichieres *maître* » du temple. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène,

t. V, col. 735.) — 44° « *Maître* des testamens. » — « Le *maître* des testamens faisoit adjourner les » executeurs pour compter, et le commissaire por- » toit la commission devant le *maître* des testa- » mens. » (Gr. Coul. de Fr. p. 500.) — [On lit au Grand Testament de Villon, str. 172 : « Des testa- » mens qu'on dit le *maître* De mon fait n'aura » *quid ne quod.* »] — 45° « *Maître* du tournoi, » celui qui présidoit au tournoi : « Quant ils furent » assemblez et tous venoz, et que les *maîtres* du » *tournoi* eurent party, alors les jeunes chevaliers... » picquerent leurs chevaux, puis baissèrent leurs » lances, l'une partie a l'encontre de l'autre. » (Percef. IV, f. 4.) — 46° On a affecté ce nom à qui- » conque se distinguoit dans sa profession, comme les militaires : « Quant a la valeur de proesse,.... » le *maître* apprennent en apprenant son escollier. » Je le dis pour nous deux qui peu vallons, et » sommes escolliers envers vous qui *maîtres* en » estes, quand ez faicts de proesse. » (Rom. de Percef. II, f. 36.) — 47° Ce titre désignoit les docteurs en théologie, l'an 1116. (La Roque, Orig. des Noms, p. 266.) — 48° Les bacheliers se donnoient ce titre, qui n'appartenait qu'aux docteurs :

Sont grans clers, bachelier, docteur

Et *maître* se dient a court.

(Desch. f. 526 a.)

49° C'étoit encore le titre des directeurs et conseillers : « La reine Genevieve fist joye à frere Amis- » « *taux* son *maître*. » (Lanc. du Lac, I, f. 138.) — 50° [« Jean Taillecourt, *maître* joueur de l'espée à » « deux mains » (Ch. de 1455), c'est-à-dire maître d'escrime.] — 51° On appelloit *maîtres* les gens de robe, cleres ou laïcs ; les grands seigneurs et hommes de guerre étoient qualifiés *monsieur* ou *messire*. (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 488.) — « La » « difference de gens de conseil ecclesiastiques et laiz » « qui suivoient le roy, estoit que ceux là s'appel- » « loient *maître*, et ceux cy *monsieur*. » (Miraum. de la Chancellerie, f. 51.) — Ce nom que portoient les conseillers, comme on vient de le voir, étoit celui des présidens : « Les présidens ne se nom- » « moient encore presidens combien qu'ils en por- » « tassent le nom, ains *maîtres* du parlement, » « suivant l'ordonnance de l'an 1342. » (Id. des Cours souveraines, 58.) — Le titre de *maître* est donné en 1278 au chancelier de Champagne, après plusieurs autres seigneurs qui ont été qualifiés de *monsieur* ou de *sires*. « *Maître* Vincens de par ce » « chastel, chancelier de Champagne. » (Pithou, Cout. de Troyes, droit de Champagne, p. 437.) — Il étoit donné aussi aux officiers du parlement : « Ce » « fut rapporté à Troyes par le conseil des *maîtres* » « tenans les jours, l'an 1295. » (Pithou, Cout. de Troyes, 460.) — Dans le siècle dernier, les officiers du parlement prirent ce titre avec celui de *monsieur*. (La Roque, sur la Nobl. 320.) — On donnoit le même nom à un écuyer en 1580 : « Antoine » « Bouvoit, *escuyer*, conseiller du roy de France, » « president en l'élection de Langres. » (N. C. G. II, p. 1153.) — Les gentilshommes se nommoient *maîtres* : « *Maître* Briant gentilhomme de la » « chambre du roy d'Anglet. » (Mém. du Bellay, III,

f. 91.) — Les patriarches avoient le même nom : « Vint à Acre le patriarche de Jerusalem *maistre* » Jacques. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène, IV, col. 735.) — Il en étoit de même des évêques : « Vint à Acre *maistre* Florent evesque d'Acre. » (Dom Morice, Hist. de Bretagne, col. 1002.) — Tout ecclésiastique étoit ainsi dénommé. (Rymer, t. I, 109.) — On lit « homme discret, *maistre*, » parlant du doyen de Meaux. (Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 165.) — Un officier est appelé *maistre*, dans Pécard, Hist. de Bourg. p. 478, an. 1254. — Les gens du conseil d'un prince étoient traités de *maistres* : « Les *maistres* au dit duc de Bretagne. » (Dom Morice, Hist. de Bret. col. 1021, an. 1270.) — Quelquefois on joignoit *maistre* au mot de « noble homme » : « Noble homme *maistre* germain, che- » valier seigneur de Migniere, present noble homme » *maistre* Helie Briois, lieutenant particulier au » bailliage d'Auxerre, » (C. G. I, p. 215.) — Le titre de *maistre* étoit inférieur à celui de *monsieur*. Il est parlé d'un jugement remis à la décision de « *monseigneur* Jehan de Montferant, et de *maistre* » Lambert de Rouvre. » (Pécard, Hist. de Bourg. 451, an. 1242.) — On faisoit distinction de *maistre* et de *monsieur* pour les secrétaires du roy. Sous Philippe-le-Bel, ils ne sont distingués qu'en ce que les uns sont qualifiés *maistre* et *monsieur*, et les autres désignés seulement par leur nom. (Miraum. de la Chancel. 89.) — *Maistre* étoit aussi distingué de *sire* : « De nostre ville.... se sont depuis trente » cinq ans, retirez et perdus ces beaux et honnestes » mots, *maistre*, pour le regard des gens de justice, » et de *sire* en l'endroit des marchans. » (Contes d'Entrapel, p. 435.) — On faisoit distinction entre *maître*, *messire* et *monsieur*, comme on le voit dans l'énumération des personnes qui assistent à l'entrée de M^r d'York dans Bruges, en 1468. (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 523.) — On appeloit *maître* un ambassadeur, qualifié en même temps *monseigneur*. Charles Quint, en 1528, écrivit « à monsei- » gneur l'ambassadeur du roy de France, *maistre* » Jean de Calvimont, chevalier, second président » de Bordeaux. » (Gage de Bal. de François I^{er} et de Charles V, fol. 80.) — Du temps de Pasquier, cette qualité se donnoit aux « moindres, comme sont les » escoliers, et *maistres* es arts, et *maistres* des » mestiers. » (Pasq. Rech. VIII, 688.) — 52^e Terme d'interpellation, en adressant la parole à quelqu'un. On s'en est servi vis-à-vis des enfans. La dame à qui Saintré s'attacha l'appeloit *maistre*, lorsqu'il étoit encore enfant. (Petit Jehan de Saintré, p. 13.) — Un chevalier s'en sert en demandant la joute à un autre. (Percefl. I, fol. 112.) — Un autre s'entendant appeler *maistre* par un chevalier, l'appela *beau sire*. (Ibid. f. 116.) — Un écuyer employe ce terme en s'adressant à un homme qu'il faisoit semblant de prendre pour un pauvre marchand : « Ne vous » desplaise, *beau maistre*, je euidoie trouver un » mieu fermier, car trop bien lui ressemblez. » (Froiss. liv. III, p. 230.) — Un prêtre traite de *beau maistre* un aubergiste, dans le ms. 7615, fol. 106. — Bayard étant page, nomme ainsi le palefrenier qui

lui prépare un cheval. (Hist. du cheval. Bayard, 19.) — Un chevalier s'en sert, parlant à son écuyer (valet) et à un serviteur qu'il menace : « *Mestre*, » levez sus, dist Floridans à son varlet. » (Percefl. I, fol. 69.) — Le roy s'en servoit en parlant à ses veneurs et même à un sanglier : « *Maistre*, or sus » avez trop dormi, voir vous veulx en estant, c'est » à dire sur pied, debout. » (Id. II, fol. 9.) — C'est aussi un terme de supérieur parlant à son inférieur. — Alexandre s'en est servi en parlant à l'un des plus hardis chevaliers contre lesquels il jouta. (Ibid. fol. 27.) — Un soldat use de ce mot parlant à son capitaine. (Brant. Duels, p. 310.) — Dans Froissart, liv. III, p. 3, Denys, *maistre* des hospitaliers de Portugal, est appelé tantôt « beau *maistre*, » tantôt simplement « *maistre* Denys ». — Lancelot donne le surnom de « beau *maistre* » à un chevalier qui étoit chirurgien, médecin et myre qui pensoit les plaies. (Lancel. du Lac, III, f. 123.) — On rencontre le mot de *maistre* et *notre maistre*, en parlant à des maçons. (Percefl. I, f. 33.) — On s'en est servi en parlant au portier d'un château : « *Nostre maistre* » pourquoi avez vous tiré ce pont? pour ce » respondit le portier, que se mal voulez à mon » seigneur, vous ne povez ceans. » (Ibid. IV, f. 30.) — Enfin on l'a employé en s'adressant à des sergens et archers :

... *Maistre* nous delivrez
Ce varles qui fut arreztez. (Desch. f. 237 a.)

53^e Titre particulier aux soldats à cheval, peut-être à cause que dans l'ancienne gendarmerie chaque cavalier avoit à sa suite quelque fantassin, archer ou autre, dont il étoit regardé comme le maître : « Nous pouvions estre de cent à six vingt » *maistres*. » (Mémoire de Montluc, t. II, p. 81.) — 54^e « Le haut *maistre*, » Dieu. (Lanc. du Lac, t. III, f. 70.) — 55^e « Le haut *maistre* de Pruce, » le chef des chevaliers de Prusse. Celui qui avoit fait prisonnier le duc de Gueldres, en Prusse, lui dit : « Vous m'avez convenancé et juré par foy, ... que » vous me suyvriez ; je ne say si vous avez mandé » le haut *maistre* de Pruce, il vient cy efforcement, » et je ne suis pas conseillé de l'attendre. » (Froiss. liv. III, p. 356.) — 56^e « Les loges des *maistres*. » On appeloit ainsi les deux premières loges du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, que s'étoient réservés les confrères de la Trinité. (Sauval, Hist. de Paris, p. 679.)

II^e *Adjectif*. 1^{er} Ainé. On lit parlant de trois pucelles :

Quant voient que lor robe emporte
La plus *mestre* se deconforte. (MS. 7615, II, 209 a.)

2^e « *Maistre* abaie, » principale.

A Cigni la *maistre abaie*
Qui est de si grant seignorie
Que la contrée est toute lor. (MS. 7615, II, f. 126 c.)

3^e « *Maistre* dois, » le principal dois ou la principale table.

Li eschançon metent le vin
Es nés, et es copes d'or fin :
A *maistre* dois li eschançon
Ne metent vin, se en or non. (Parton. f. 127 c.)

4° « *Maistre* espreuve, » la plus forte épreuve, le plus rude combat, en terme de tournoi; « Esprouvez le meme que escrimie, tournoy de la veille du grand tournoy, ou les jeunes chevaliers faisoient l'essay de leur proïesse pour le lendemain, après « avoir jousté par dizaines, les deux qui avoient eü « l'avantage chascun de leur dizaine, joustoient l'un « contre l'autre à la *maistre espreuve*, appellée « aillieurs le *maistre parc*. » (Percef. V, fol. 104^b.) — 5° « *Maistre* filé, » principale corde, la plus grosse. « N'ont les chevestres que un *maistre*, et « menu *filé*, comme de corde à fouet. » (Modus, fol. 69.) — 6° « *Maistre* fol, » l'un des principaux acteurs des spectacles comiques de la mèdre folle. (Du Tillot, Hist. de la Feste des foux, p. 175.) — 7° « *Maistre* herbragerie, » principale auberge. (ms. 7218, fol. 326^c.) — 8° « *Maistre* hourd, » principal échafaud des tournois : « Les huit pucelles alloient « pas après l'autre, portans le pris, et les quatorze « roynes les suivoient jusqu'au *maistre hourd*, ou « elles monterent. » (Percef. IV, 4.) — 9° « *Maistre* « Jean, » expression ironique pour signifier un savant. « Quant au latin qui m'a été donné pour « maternel, j'ay perdu par de sa contumance la « promptitude de m'en pouvoir servir à parler... et « à écrire, en quoy antrefois je me faisois appeller « *maistre Jean*. » (Ess. de Mont. t. II, p. 564.) — 10° « *Maistre* Jean des habiletez, » sobriquet que Louis XI donnoit à Du Lude. (Lussan, Histoire de Louis XI, t. VI. 223.) — 11° « *Maistre* Jean jedy, » sol. (Oud. Cur. fr.) — 12° « *Maistre* las ou lacs, » filet principal : « Le faulx las doit estre mis et porté « en telle maniere que, quant le *maistre las* sera « tiré, et le faucon pris, que le faulx las le puisse « apporter parmy le plus eler des branches. » (Modus, f. 165^a.) — On lit « *maistres las* » (Chasse de Gaston Phébus, p. 311.) — 13° « *Maistre* mur » : « Les Sarrasins alerent jusqu'au *maistre mur*, « mais il estoit trop haut. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène, V, col. 623.) — 14° « *Maistre* nerf, » principal nerf, soit de la jambe, soit du col ou de toute autre partie du corps du cheval : « Le coup va « descendre sur le col du cheval, si aprement qu'il « lui va couper le *maistre nerf*. » (Percef. II, 12.) — 15° « *Maistre* os, » le principal os de la tête, du col ou d'ailleurs : « Le coup descendit sur le cheval, « et lui trenche le *maistre os*. » (Ibid. I, fol. 86.) — 16° « *Maistre* parc, » Voir *Maistre espreuve*. — 17° « *Maistre* pied, » la principale tige d'une plante. (Cotgr.) — 18° « *Maistre* Pierre, » terme ironique pour dire savant : « S'alla aviser pour mettre son « nom en credit, et en reputation, de faire l'un de « ses enfans *maistre Jean*, ou *maistre Pierre*, et « l'ayant fait instruire..... le rendit enfin un beau « notaire de vilage. » (Mont. Ess. t. II, p. 812.) — 19° « *Maistre* pillier ou pilier, » pilier principal, soutien d'une vouëte.

Philistiens tres laidement
Commencent à moquer Sanson,
Lors conseilla au valeton,
Beau filz, suy-ge au *maistre piler*. (Desch. f. 507^a.)

20° [« *Maistre* lente. » (Froiss. L. XV, p. 321.) —

21° « *Mestre* porte. » (Id. II, 340.) — 22° « Et vint « copier les *mestres* cordes qui gouvernoient le « single par quoi il cheï aval. » (Id. V, p. 270.) — 23° « *Mestre* tour. » (Id. IV, 299) — 24° « *Maistre* « donjon. » (Gir. de Viane, 166^a.) — 25° « *Maistre* « vaine, » maîtresse veine. (R. Guill. p. 109.) — 26° « *Maistre* tré, » Girard de Viane, vers 357. — 27° « *Maistre* maison. » (Aubri, page 161^c.) — 28° « *Maistre* manage, » domicile du seigneur, au roman d'Anbery : « Descendo sont en lor *maistre* « manage. » — 29° « *Maistre* cambre. » (Parton. v. 3518.) — 30° « *Maistre* poste, » maîtresse porte, dans Garin, v. 266.] — 31° « Quant il adviendra que « nous donnerons aucune verderie, ou *maistre* « *sergenterie* à aucun sergent, iceluy jurera..... « qu'il tiendra les ordonnances de poinct en poinct. » (Gr. Cout. Gén. p. 67.)

Expressions : 1° « Faire du *mestre* seignor. » (ms. 7218, f. 251.) — 2° « Etre à *maistre*, » être pris, saisi :

Or a le prestre été a *maistre*
Moult a souffertes granz dolors. (Ibid. f. 145.)

3° « Avant *maistre*, avant, or ça, or ça, » cri de chasse au sanglier. (Gast. Phéb. p. 274.) — 4° « A « *maistre*, » en liberté : « Tant plus a été un faucon « à *maistre*, plus est fort à esseimer. » Terme de fauconnerie. (Modus, 125.) — 5° « *Maitre* Coqart, » terme de familiarité ou d'ironie du duc de Nemours, parlant au bâtard de Chimay. (Mém. de Rob. de la Marck. ms. p. 134.) — 6° « Tel *maistre*, tel valet. » (Oud.) — 7° « Il est malheureux qui a *maistre*; il « fait beau en chercher. » (Ibid.) — 8° « Mauvaise- « ment peult l'homme estre *maistre* de son mestier « devant qu'il ait la main mise à l'œuvre. » (Percef. IV, f. 114.) — 9° « Il n'est ouvrage que de *maistre*. » (Molinet, p. 142.) — 10° « De grand *maître*, hardi « valet. » (Apol. d'Hérod. p. 674.) — 11° « A bon « *maistre* hardy valet. » (Contes d'Entrap. p. 85.)

12° A pere, à *maistre*, et à Dieu tout Eutrant,
Nul ne peut rendre l'equivalent. (Cotgr.)

13° « Ce que *maistre* donne, et valet pleure, ce « sont larmes perduës. » (Cotgr.) — 14° « Chacun « est *maistre* en sa maison. » (Ibid.)

15° En pont, en planche, et en riviere,
Valeï devant, *maistre* derriere. (Cotgr.)

16° « Fortune n'espargne ny serviteur, ny *mais- « tre*. » (Ibid.) — 17° « Jamais ne gaigne qui precede « à son *maistre*. » (Ibid.) — 18° « Il est plus d'ou- « vriers que de *maistres*. » (Ibid.) — 19° « On se « peut bien seoir à table, quand le *maistre* le com- « mande. » (Ibid.) — 20° « La maison fait cognoistre « le *maistre*. » (Ibid.) — 21° « Les derniers venus « sont les *maistres*. » (Ibid.) — 22° « Nouveau « apprenti n'est pas *maistre*. » (Ibid.) — 23° « Qui « bon *maistre* sert, bon loyer en attend. » (Ibid.) — 24° « Qui sert Dieu, il a bon *maistre*. » (Ibid.) — 25° « Qui sert le roy, il a bon *maistre*. » (Ibid.) — 26° « C'est un *maistre* homme. » (Oudin, Cur. fr.) — 27° « N'est si puissant qui ne treuve son *maistre*. » (Rom. de Percef. I, f. 152.)

28° On voit souvent le varlet estre *maistre*,
Qui est honneur, voire plus grandement,
Que quant on est maistre premierement;
Dont, par servir, grant maistre l'en devient.

Songecreux, fol. 111.

Maistreaulx. [Mai, pétrin : « Le suppliant porta
« ladite tasse en *maistreaulx*, en laquelle il
« trouva douze sols. » (JJ. 141, p. 290, an. 1391.)]

Maistrer. [Dominer : « Mes je voi que nus ne
« vos sauroit si gouverner et si *maistrer* com ge,
« que vostre sire sui. » (Villehard.)]

Maistresse. 1° Ce mot, dans les listes des
acteurs des pièces de Pierre Corneille, est affecté
particulièrement à celle qui étant aimée, aime aussi
celui qui l'aime; les autres qui sont aimées sans
retour étant dites seulement *aimées*. — Le mot de
maistresse, du temps de Sainré, n'déloit point en
usage sous cette acception. (Brant. Dames Gal. II,
p. 221.) — [« A respondu : Dame prestresse, Ja
« fustes vous sa *maistresse*. » (Lai d'Ignaurès.) —
2° Gouvernante : « Celle *maistresse* estoit vieille
« dame, si sçavoit assez de charmes et d'enchante-
« mens. » (Lancelot du Lac, II, fol. 30.)] — « Après
« suppper et caroles finés, la royne fut menée en la
« chambre, et après estre desatournée, sa *mais-*
« *tresse* la mena au jardin. » (Tr. des IX Preux, 406.)

Maistresse fault pour la duire, et garder. (Desch. 261^a.)

3° Celle qui possède, qui a des biens en propriété.
« Après ce que son seigneur fut mort, elle nourrit
« ses enfans, sans soy vouloir consentir à mariage...
« combien qu'elle n'estoit pas grant *maistresse*. »
(Le cheval. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 55^e.)

Expressions : 1° « *Maistresse* arche d'un pont,
la plus grande. (Chr. de S. Denis, t. II, f. 108^b.) —
2° « *Maistresse* chambre, principale : « En la
« *maistresse* chambre, gisante sur une couchette. »
(Lanc. du Lac, I, 30.) — 3° « *Maistresse* ou *maistre*
« église, » même sens. (Chr. fr. ms. de Nangis, 2.)
— 4° « *Maistresse* femme. » (Oudin, Cur. fr.) —
5° « *Maistresse* place à table, » la place d'honneur.
(Mém. de Sully, II, 170.) — 6° « *Maistresse* salle. »
(Lanc. du Lac, II, f. 26.) — 7° « *Maistresse* tour. »
(Perceforest, vol. I, f. 101.) — 8° « *Maistresses* vaines.
« Il lui trancha aucunes *maistresses* vaines. » (Tri.
des IX Preux, p. 245.) — 9° « *Maistresse* ville. » « La
maistresse ville de tout le país. » (Le Jouven. 416.)

Maistrerie. 1° Talent de maître :

Dodans l'escu fu, par *maistrerie*,
De madame Sainte Marie
Pourtraite, et peinte la semblance. (Brut, f. 71^a.)

2° Domination :

Amour m'a fait, par sa douce *maistrerie*,
Penser à lui, et veult que tous liens soye. (Desch. 174^b.)

3° [Arrogance : « Icclui chevalier, par sa *maistrerie*,
arrogance, grant puissance et volenté irrai-
sonnable. » (JJ. 104, p. 92, an. 1372.)] 4° Habileté :

... Saige de *maistrerie*,
Qui pleure il ne rit mie. (Marc. et Salem, f. 116.)

5° Adresse :

Estornel, gai, et pie,
Font bien autel *maistrerie*
Con leur aprant l'usage, (Prov. du C^{te} de Bret. f. 115.)

1. **Maistrerie.** Le temps maître de toute
chose. « Ce temps *maistrerie* ayant reduit les vo-
« lontez à ce point. » (Pasq. Lett. III, p. 486.)

2. **Maistrerie-oier.** [1° Gouverner : « Car fine
« amors tient mon cuer et *maistrerie*. » (Cocci,
XVI.) — 2° Surpasser, maîtriser : « Lequel Milet qui
« à son temps a voulu battre, suppedeter et *ma-*
« *trier* touz les autres du pays. » (JJ. 130, p. 253,
an. 1381.) — « Comme le suppliant ne pouvoit *ma-*
« *trier* ledit cheval. » (JJ. 139, p. 145, an. 1390.) —
« Et voloient *maistrerie* et sourmonter tous les
« autres hauts barons d'Engleterre. » (Froiss. I, II,
f. 22.)] — « Vous estes comme le maître de la nef,
« quant il tient l'aviron, et il est le *maistrerie*, et fait
« nagier quelle part qu'il veult. » (Lanc. du Lac, III,
f. 97.) — « Ceulz qui avoient.... l'age de six ans,
« ne l'ussent point *maistrerie* de sens, de paroles,
« et de prestesses. » (Perceforest, IV, f. 38.) — 3° Passer
docteur ou maître :

... Je suis pieça *maistrerie*,
Ainsi bien que maistre Martin,
Car je presche tous les matins
Aux ouailles, et aux chas cornus. (Desch. f. 429^b.)

Maistrisamment. En maîtrisant : « Le roy
« Jacques (de Bourbon) vouloit trop *maistrisamment*
« vivre avec (Jouvenelle, reine de Sicile, sa
« femme). » (Oliv. de la Marche, p. 115.)

Maistrise. 1° Art, adresse :

... Se maçons, ou charpentiers
Ont plusieurs ouvrages melleis;
Mais que li uns en soit bien fais
Il ne souvient du mal premier,
Et dit on qu'ils sont bon ouvrier,
Et les loons de leur *maistrise*. (Desch. f. 504^a.)

2° Moyens de réussir : « Nous vous promettons
« livrer, et rendre la cité de Sebile, aincois qu'il
« soit demain au soir. Adonc dist icelui Englois,
« comme pourra ce estre, ne par quelle *maistrise*? »
(Du Guescl. par Mén. p. 215.) — 3° Supercherie :
« Que chacun s'arme à sa volenté, ... et les larges
« soient de nerfs, et de cornes, sans ce qu'ils soient
« de fer, ne d'acier, ne qu'il y ait aucune *maistrise*. »
(Monstrelet, vol. I, p. 2.)

Maistrisié. [Habile, expert : « Ou cas que aucun
« non *maistrisié* és sciences dessus dites, voudroit
« dire et maintenir soy estre souffisant. » (Ord. VII,
p. 354, an. 1390.)]

Majestat. Conforme à la majesté royale; on a
dit d'Edouard III qui, en 1376, fit reconnaître son
fils Richard pour son successeur : « Le fit soir
« delez luy, le jour de Noel, au dessus de tous ses
« enfans, en estat *majestat*. » (Froiss. I, f. 455.)

Majesté. [1° Apparence auguste : « Or en ait
« Dieus pitié, li rois de *majesté*. » (Berte, c. 15.) —
« Mais la grant benignité de la royal *majesté*. »
(Desch. Lai du Roy.)] — Ce titre de dignité est parti-
culièrement affecté aux puissances souveraines,
telles que les roys, qu'on traite de sa *majesté*, au
féminin sans addition. Cet usage prit son cours
sous le règne de Henry second. (Recherch. de Pasq.
VIII, 669.) — Ludovic Sforza le donne à Louis XI,

dans ses lettres insérées dans les Observ. de Godef. sur Charles VIII, 320. — On a regardé cette expression comme abusive: « (Les Italiens et Espagnols) » ne craignent de dérober à Dieu le titre souverain de *majesté* pour en honorer leurs empereurs et roys. » (S^t Julien, Més. hist. 41.) — On a donné ce titre à des évêques et à des princes qui n'étoient ni rois, ni souverains, en 1538, et l'on en trouve des exemples dans Goujet, Bibl. fr. X, p. 385. — Le mot de *majesté* a été attribué au duc de Bourgogne en 1453. (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 657.) — Quelquefois ce mot se pronouçait avec addition, comme « *majesté* royalle, *majesté* sacrée. » (La Roque, sur la noblesse, p. 360.) — 2^o Puissance, supériorité. On lit, à l'occasion des séditieux de Bruges en 1437: « C'estoient gens de petit estat, qui ne desiroient autre chose que de fort entroubler les besongnes, pour eux augmenter et avoir *majesté* sur les plus riches. » (Monstrel. II, 142.)

Majestire. Pouvoir. Un poëte représente en ces termes l'artifice d'une courtisane qui veut se donner pour novice. Son amant

... L'embrassa molt vistement;
Celle soupire durement
Et fait, par semblant, grant martire,
Qui bien en sot le *majestire*. (Fabl. S. G. p. 145.)
Amours, par mon cruel martire,
Ai bien prouvé lon *majestire*. (Vat. n^o 1490, f. 128^v.)

Major-our. [1^o Comparatif de *magne*, au cas régime; dans Roland, il est joint à terre et désigne la France: « Tere *major*, Mahummel te maldie. » (Rol. v. 1616.) — Il en est de même dans Roneisval (p. 37): « Quant il approchent vers la terre *major*, et dans la Chanson d'Antioche (VIII, 220): « Bien a cent ans passés disent no ancissour, Que un a pules venroit devers terre *majour*, Qui conquerroit ce rèigne à force et à vigour. »] — 2^o Aîné: « Siens niés après ot l'onnour, Fils de son frère le *majour*. » (Brul, f. 28.) — [3^o Supérieur: « Se nos fuson *majour* ou per. » (Ren. I, 121.)] — Les Pisans donnoient ce surnom à une figure de lion, prince des animaux: « Jettent a terre un grand lion... qu'ils apelloient *majour*, representant la seigneurie de Florence. » (Mém. de Commines, p. 573.) — 4^o Maire:

Qui le justice tienent, com plus son grant seignor,
Bien soient avoé, esquivin, ou *majour*. (Vies des SS. 23.)

5^o Majeure d'un syllogisme: « Je puis faire deux parties en mon propos; la première partie sera de ma diete *major*, et la seconde partie de ma diete *minor*. » (Monstr. I, f. 36.)

Ceste *majour* prouveray
Tantost, le mieux que je pourray. (Modus, f. 151^v.)

Majorau. « *Majorau* de la cabane, » le premier entre les bergers. (C. de Soule, citée par Du Cange, sous *Majoralis*.)

Mal. [1^o Adjectif, 1^o Funeste]: « Elle n'out eskol-tet les *mals* conseillers. » (Cant. de S^t Eulalie.) — « Filz aimé, croy de certain que le tien pere est en continuële crainte pensant les perilz, peines,

et travaux, *males heures*, en quoy le congnois estre constitué. » (Crelin, p. 224.)

Helas, dit il, male eurez!
De si *male cure* ge suis nez.... (Fabl. de S. G. f. 60.)

De *male hore* fu nez
Qui tous jors aime, et qui ja n'iert améz.
Poët. av. 1300, t. I, p. 11.

Gardez vous bien de ce *mau hasles*
Qui noircist gens quant ilz sont morts. (Villon, p. 81.)

2^o Mauvais, méchant il:

Pour logier luy, et ses chevaulx,
Ou cas qu'ils ne seront si *maulx*
Qu'ils ne laissent les gens dormir. (Desch. f. 411^b.)

3^o Irrité:

Le pape envers le roy fu *mar*,
Lor ce que le roy ne lessoit
A son concile qu'il fesoit
Les prelas à Rome venir. (MS. 6812, f. 70^v.)

4^o Difficile à: « Les cerfs sont bestes plus *maule* de destraindre que ne sont les noires bestes. » (Modus, fol. 69.) — « La roigne... est bien *male* de garir. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 100.)

Composés: 1^o « *Mal* advis, » imprudence. (Nicot.) — 2^o « *Mal* amor ou amour, » haine, inimitié: « Je ne puis veoir..... entre nous cejourd'hui avoir haine, ne *malle chere*, car... nous avons tout au commencement prins paix l'ung a l'autre. » (Perceforest, I, f. 130.) — 3^o « *Malle* chere, » mauvaise mine: « Faire *malle chere* à quelq'un. » (Faifeu, 43.) — 4^o « *Mal* cuer, » méchant cœur, qui dédaigne: S'en a un pois ris de *mal cuer*. (MS. 7218, f. 50.)

5^o « *Malle* fiesle, » malheur, infortune, sorte de serment:

... *Malle feste*
M'envoye la Sainte Magdaleine. (Pathel, farce, p. 23.)

6^o « *Mal* feu, » feu d'enfer. (ms. 7615, II, fol. 148.)

7^o « *Malle* fin, » mauvaise fin:

Conseillez vous à femme au soir et au matin
Si screz tous certains de faire *malle fin*.
MS. 7615, t. I, fol. 99.

8^o « *Malle* foudre, » tonnerre, imprécation:

Malle foudre me puisse fendre,
Si je faille ceste trieve. (G. Guiart, f. 31^b.)

9^o « *Malle* froidure, » froid:

Je n'ay mal, sinon que je tramble
De peur, et de *malle froidure*. (Fr. Archer de Baig, 39.)

10^o « *Malles* gens, » méchantes gens: « Ces *malles* gens qui tant faisoient de maulx. » (Journal de Paris sous Charles VI, p. 197.) — On lit *males gens*, au ms. 7218, f. 335.) — 11^o « *Malle* gueules, » méchantes langues: « Il fut devis... que une douzaine de *malle gueules* ne deussent pas faire telle lampe peste. » (Percef. VI, f. 47.) — 12^o « *Malle* guise, » mauvaise façon:

Je me conteng en *malle guise*. (MS. 7980^v, f. 62.)

13^o « *Malle* herbe, » mauvaise, nuisible:

Malle herbe croist trop plus que l'on ne veult. (Marot, 62.)

14^o « *Malle* mort, » mauvais genre de mort:

De *malle mort* soit entechiez,
Qui dit que... soit pechiez. (MS. 7615, t. II, f. 105.)

15^o « *Malle* mort, » jeu au nombre de ceux de

Gargantua. (Rab. I, 151.) — 16° « *Males iniquités*, » pléonasme :

Gardés les, sire, d'adversités,
Et de *males iniquités*. (*Vies des SS. Sorb. n° 60, c. 64.*)

17° « *Mal mot*, » mauvaise parole pour un criminel, peut-être le *salve* :

On lui fist dire le *mal mot*. (*MS. 7218, f. 77.*)

18° « *Malle paix*, » mécontentement : « Elles se honnoyent un peu, pour ce qu'elles doubloient » que ces parlers ne tournaissent à la *malle paix*

« de leurs amys. » (Pereef. VI, 106.) — 19° « *Malles*

« nuits, » mauvaises nuits. (Gloss. des Arr. d'am.)

— 20° « *Males heures*, » heures fâcheuses, heures

tristes : « Le lien pere est en continuelles craintes,

« pensant les periz, peines et travaux, *males*

« *heures*, jours penibles, en quoi te connois estre

« constitué. » (G. Cretin, p. 224.) — 21° « *Males*

« fortunes, » infortunes. (Rabelais, I, II, p. 297.) —

22° « *Males furies*, » imprécations : « Que *males*

« *furies* le puissent tourmenter. » (Cymbal. mundi,

p. 87.) — 23° « *Malles œuvres*, » méchante action,

forfait, crime : « Les *malles œuvres* ameeient leurs

« ouvriers à malle fin. » (Froissart, III, p. 70.) —

24° « *Mal pas*, » mauvais pas, traverses, peines :

Li vuel droit chemin ansaigner,
Pour li de cest *mal pas* retraire. (*MS. 7615, II, 163c.*)

Combien j'ay passé de *mal pas*,
Pour savoir de fauconnerie. (*G. de la Bigne, f. 86.*)

25° « *Mal point*, » mauvais état :

Li larron sont à *mal point*. (*Fabl. du R. t. I, f. 117.*)

26° « *Mal profit*, » profit injuste :

Faisant, sans plus, leur *mal profit*. (*Faifeu, p. 6.*)

27° « *Males semaines*, » les fleurs, la menstrue.

(Oud.) — 28° « *Mal soir*, » mauvaise soirée :

Dieu lui envoie ennuyt *mal soir*. (*G. de la Bigne, f. 36.*)

29° « *A mau chat, mau rat*, » à beau jeu, beau

retour. (Colgrave.)

Il° *Adverbe*. [D'une façon fâcheuse, malheureuse :

« *Mal* nos avez baillil. » (Rol. v. 453.) — « *Mal* seit

« de l' coer ki à l' piz se cuardet. » (Id. v. 1107.) —

« Par ma foi, vous dites *mal*. » (Mém. de Reims,

§ 349.) — Richard, roy d'Angleterre, passant par

l'Autriche, est reconnu aux barils de vin qu'il rap-

portoit d'Acre, ce qui le fait arrêter ; aussi lui fait-

on dire :

... Que *mal* fussent emplil
Li baril, ne mandés li vins. (*Mousk. p. 530.*)

Composés ; expressions : 1° « *Mal* baillil, » mal-

traité. On lit *maubaillil*, dans les Ass. de Jerus. 59.

Hé ! bon roi Loeys, *mal baillil* est li mondes

He Diex, je ne gart l'euze que tu loz nous confondes.

(*MS. 7218, fol. 340.*)

2° « *Mal* baster, » aller mal, tourner mal : « Le

« vice roy... voyant les choses *mal baster* pour luy,

« feît une trefve. » (Mém. du Bellay, liv. III, f. 75.)

— 3° « *Mau* faire, » mal faire. (Thaumas. Cout. de

Berri, p. 102.) — 4° « *Mal* lyer, » attacher mal :

Les oyseaux qui ainsi s'en vont
Par *mal lyer*.... (*G. de la Bigne, f. 81.*)

5° « *Mal* meu, » mal intentionné : « Le chancelier

« du Prat.... *mal meu* contre le seigneur de Sem-

« blancay. » (Mém. du Bellay, liv. II, fol. 42.) —

6° « *Mal* ait, » qu'il est mal. Maudit soit, sorte

d'imprécation. (Voir II AIT.)

Li roys Boccus un glaive tint ;

Mal ait son corps, quant il vint ;

Les .n. contes a desconfis. (*Brut, f. 96.*)

7° « *Mal de has* ou *mal de hez ait*, » même

imprécation :

... *Mal de has ait*

Qui dut mettre le chaaignon,

Car entre moi et le balcon

Sommes à la terre rüé. (*MS. 7615, t. II, f. 129.*)

Mal de hez ait toute ma gorge

S'il a james de moi nul preu. (*MS. 7218, f. 66.*)

8° « *Mal* homme, » méchant homme :

Onques plus *mal homme* ne vi

Que vous devez à madame. (*Desch. f. 514.*)

9° « *Mal* patienment, impatiemment. « Envis, et

« *mal* patienment portioient ce dommage. » (Mém.

du Bell. fol. 211.) — 10° « *Mal* possible, impossible,

difficile. « Voyant qu'il estoit *mal possible* d'icelle

« forteresse conquerre, se deslogea. » (Monstrel. II,

p. 137.) — 11° « *Mal* prenant, mal avisé, qui se mé-

prend, qui prend le change : « Tel estoit le dessein

« de l'empereur veritablement bien et malheureuse-

« ment fondé, s'il eust eu à faire à homme *mal*

« *prenant* et qui de ça n'eust entendu ses ruses. »

(Mém. du Bell. f. 287.) — 12° « *Mal* mettre, » mettre

mal dans l'esprit de quelqu'un :

A son signor *mal* le metoit,

Et volentiers en mesdisoit. (*MS. 7989², f. 66.*)

13° [« *Mal* seit del coer ki a l' pez se cuardet »

(Rol. v. 1107), c'est-à-dire maudit soit. — 14° « Estre

« *mal* de quelqu'un, » être en mauvais termes avec

lui : « Quant il perchut que il estoit *mal* de la

« roynne. » (Froiss. II, 24.) — « Nous ne cautelons

« nulle incidence par quoi nous soions *mal* de li. »

(Id. IX, 173.) — 15° « *Mal* ou mes offrir, » offrir

mal, refuser. (Froiss. liv. II, p. 185.) — 16° « *Mal*

« penser, » penser à mal : « *Mal* penser à sa mie. »

(Chaus. fr. du xiii^e siècle, ms. Bouh. fol. 311.) —

17° « *Mal* prendre, » arriver malheur : « Il leur

« pourroit en l'attendant *mal prendre*. » (Mém. Du

Bellay, liv. VI, fol. 190.) — 18° « De *mal* venir, »

malheureusement, par malheur. (Lett. de Louis XII,

t. II, p. 117.) — 19° « *Mal* voir, » voir pour son

malheur : « Lors commença la damoyelle à plourer

« moult tendrement, et dist à Lancelot : sire, je puis

« bien dire que *mal vous veiz*.... car sitost comme

« je vous veiz, je vous commençay tant à aymer

« que ce fut merveilles, car depuis je ne peuz ne

« boire, ne manger. » (Lanc. du Lac, III, p. 127.) —

20° « Il m'en sail *mal*. » (Oudin.) — 21° « Un grand

« *mal* basty, » grand homme mal fait. (Ibid.) —

22° « *Mal* basty, » mal arrangé. (Ibid.) — 23° « Il y

« a du *mal* entendu. » (Ibid.) — 24° « Il me fait *mal*

« de luy. » (Dict. de Cotgr.) — 25° « Mon coeur luy

« est, ou fait *mal*. » (Ibid.) — 26° « *Mal* batu lon-

« guement pleure, et autant pleure *mal* batu que

« bien batu. » (Ibid.) — 27° « *Mal* fait qui ne par-

« fait. » (Ibid.) — 28° « *Mal* joue qui fiert la joue. »

(Ibid.) — 29° « *Mal* pense qui ne repense. » (Ibid.)

— 30° « *Mal* poise qui ne contrepoise, » qui ne compare pas la pesanteur d'une chose avec un poids connu. (Ibid.) — 31° « *Mal* sert qui ne parsert. » (Ibid.) — 32° « *Mal* soupe qui tout disne. » (Ibid.) — 33° « Qui bien voit, et *mal* prend, fait folie en bon « escient. » (Ibid.) — 34° « Qui *mal* entend *mal* « répond. » (Ibid.)

III. *Substantif*. [Douleur, souffrance: « Ne s' poet « garder pas la *mais* ne li ataignet. » (Rol. v. 9.) — « Jo n'ai nient de *mal*. » (Rol. v. 2006.)]

Ions que femme a en cuer, coment aroit mesaise ?
C'est une medecine que tous les *malz* apaise.

MS. 7645, t. I, fol. 99, V° col. 2.

Tos bien me fuit, tos *malz* m'avient. (MS. 7989², f. 62.)
... Dites, beaux amis,
Quex *malz* vos a ainsi surpris. (Fabl. S. G. f. 255.)

Expressions: 1° « *Mal* ne douleur, » aucun mal :
Pour contrefaire l'amoureux,
Je foyz ainsi le dolooureux
Que ceux qui sont en grant challeur,
Si n'en ay je *mal*, ne *douleur*. (Chasse d'Amours, p. 169.)

2° « Ne point vouloir de *mal*, » aimer: « Il ne
« *vouloit point de mal* a la soeur de son maistre, »
(Mém. de Rob. de la Marck. p. 232.) — [« Qui *mal*
« leur vorroit, il le feroit à lui meismes. » (Froiss.
t. II, p. 129.)]

3° ... De parole venimeuse,
Viennent souvent *mal*, et meschief. (MS. 6812, f. 78.)

4° « Qui bien veut, *mal* doit souffrir. » Chans.
fr. du xiii^e siècle, ms. Bouh. fol. 139.) — 5° « Ne set
« qu'est *maus* qui n'a eu joie. » (Vat. n° 1490, f. 34.)
— 6° « Ne set q'est *maus* q'i ains bien ne senti. »
(Ibid. fol. 136.)

7° Après grands *maus*, ce dist on, tout pour voir,
Est maintes fois, grands joies recouvree.

Chansons MS. du comte Thib. p. 15.

8° Qui le bien voit, et le *mal* prend,
Il se foloie à escient. (MS. 7615, II, f. 157.)

9° « *Mal* de teste veut repaistre. (Oudin.) —
10° « *Mal* sur *mal* n'est pas santé. » (Oudin.)

11° *Un mal* doit on bien souffrir,
Pour son corps de piour garir. (Brut, fol. 34.)

12° « Petit *mal*, » malice: « Le duc d'Orleans fits
« de François premier, alloit plus viste que feu
« monsieur le dauphin son frère; il estoit prompt,
« bouillant, et aimant tousjours a faire quelque
« *petit mal*. » (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 340.) —
13° « Non pas par *mal*, mais en se jouant » (Nuits
de Strap. t. I, p. 116), c'est-à-dire par malice.

14° De deux *maulz* fait bon esrire
Le moindre. (Gace de la Bigne, f. 143.)

On lit: « de deus *malz* doit on au miex traire, »
dans les Vies des SS. ms. de Sorbonne, n° 60, c. 55.

15° ... Plus d'ennuis, et plus de *maulz*,
Viennent par chiens, que par yeuxaux.

Gace de la Bigne, ibid.

16° « A nouveaux *maux*, nouveau remede. »
(Le Blanc, sur les Monnoies, p. 353.) — 17° « Un
« *mal* et un peril ne vient jamais seul ou sans un
« aulre. » (Mém. de Commes, p. 198.) — 18° « A
« celui a qui il mechet, chacun lui *mal* offre. »
(Froiss. liv. II, p. 185.) — 19° « Le *mal* dont on a
« connoissance, est comme demy gueri. » (Janoue,

Disc. polit. et milit. p. 190.) — 20° « Qui bien ne
« *mal* ne peut souffrir, à grant honneur ne peut
« venir. » (Petit Jehan de Saintre, p. 136.)

21° Pau set bien q'i *mal* n'assaie. (Vat. n° 1490, f. 58.)

22° « Il est lost deceu qui *mal* ne pense. » (Ibid.)
— 23° « Tel se plaid qu' n'a point de *mal*. » (Ibid.)
— 24° « Le *mal* que j'y pense me puisse soudain
« advenir. » (Rab. V, p. 3.) — 25° « De *mal* est
« venu l'agneau, et a *mal* retourne la peau. »
(Cotgrave.)

IV. Maladies. [1° « Le beau *mal*, » épilepsie:
« André Guibretea qui paravant pou de temps avoit
« esté detenu et cheu de mal caduc, appelé vulgai-
« rement le beau *mal*. » (Jl. 158, p. 360, an. 1404.)
— 2° « Le bon *mal*, » peut-être même sens: « Cer-
« taine maladie appelée le bon *mal*. » (Jl. 185,
p. 71, an. 1450.) — 3° « Le suppliant estoit et est
« encore malade et enferme d'une maladie que l'on
« nomme le fen S. Aignen. » (Jl. 172, p. 558, an.
1423.) — 4° « *Mal* d'Amiens, » érysipèle: « Par
« accident d'une maladie que on dit le *mal* d'Amiens,
« icellui Buisson ala de vie à trespas. » (Jl. 173,
p. 707, an. 1427.) — 5° « *Mal* S. Andrien, S. An-
« toine, » le même: « Le feu S. Anthoyne et S.
« Andrieu se prist en son braz, et pour ce lui fut
« coppé. » (Jl. 75, p. 423, an. 1346.) — « La prin-
« cipalle maladie, dont ledit roy (Henri) ala de vie
« à mort, lui vint par feu, qui lui print dessous
« au fondement, assez semblable que l'on dit estre
« la maladie S. Antoine. » (Monstr. I, ch. CCLXV.)
— 6° « *Mal* d'advertin, » épilepsie. — 7° « *Mal*
« ehault, » fièvre chaude: « La femme du suppliant
« fut surprise de la maladie de fievres, et aussi de
« certaine maladie, que on appelle ou pais (Auver-
« gne) le *mal* ehault. » (Jl. 188, p. 160, an. 1459.)
— 8° « *Mal* S. Eloy, » gangrène: « Pour cause de
« son mauvez gouvernement se engendra en la
« plaie du genoul le *mal* de S. Eloy, et y vindrent
« deux ou trois pertuis. » (Jl. 110, p. 148, an. 1376.)
— 9° « *Mal* S^e Genevieve, » érysipèle: « Icele
« Jehanne qui estoit malade en sa jambe du *mal*,
« que l'en dit de sainte Genevieve et de S. An-
« thoine. » (Jl. 166, p. 85, an. 1411.) — 10° « Grant
« *mal*, *mal* S. Jehan, » épilepsie: « Dès le temps de
« sa nascion le suppliant a esté entaché d'une ma-
« ladie contagieuse, que l'en appelle le grant *mal* ou
« le *mal* S. Jehan. » (Jl. 168, p. 294, an. 1415.) —
11° « On trouva que il estoit mort du *mal* S. Julien,
« dont il estoit entachiez. » (Jl. 77, p. 124, an. 1347.)
— 12° « *Mal* S. Ladre, » lèpre, aux Ord. V, p. 197,
an. 1369. — 13° « *Mal* S. Leu, S. Loupt, » épilepsie:
« Et disoit icellui Regnant.... que du *mal* S. Leu
« fussent eulx abatus. » (Jl. 115, p. 194, an. 1379.)
— « Iceilui homme faignant qu'il feust malade du
« *mal* monsieur saint Loupt, » (Jl. 167, p. 79, an.
1413.) — 14° « *Mal* S. Martin, » esquinancie: « Pour
« cause dou *mal* mons. S. Martin, qui le tenoit en
« la gorge et en la bouche, si que à grant painne
« pouvoit parler, et que il en avoit la gorge toute
« enflée. » (Jl. 81, p. 424, an. 1342.) — 15° « *Mal*
« S. Mathelin, S. Mathurin, » vertige, folie: « La

« suppliante qui aucunes foiz est malade de S. »
 « *Mathelin*. » (Jl. 169, p. 369, an. 1416.) — 16°
 « *Mal S.* Messent, « érésipèle : « Depuis vint à laditte
 « jambe une maladie, que l'en appelle le *mal S.*
 « Messent, et d'icelle maladie ledit Jehan fut au lit
 « malade xv. jours, et puis est alez de vie à tres-
 « passement. » (Jl. 115, p. 62, an. 1379.) — 17° « *Mal*
 « de mer, » scorbut : « El lors commença en la
 « navire le *mal de mer*. » (Rel. du capitaine de
 « Gonnevillle, 19 juin 1505.) — 18° « *Mal de Nostre*
 « Dame, des roses Nostre Dame, de S. Saintin, »
 « rougeole : « Pour certaine maladie que ledit grant
 « Jehan avoit paravant ladite navreure, et dont il
 « estoit enlachiez, c'est assavoir du *mal des roses*
 « Nostre Dame. » (Jl. 86, p. 157, an. 1358.) —
 « Icelle femme fu emprise et entechiée d'une mala-
 « die, nommée le *mal N. Dame*, et aussi du *mal*
 « saint Santin. » (Jl. 419, p. 156, an. 1381.) — 19°
 « *Mal S. Quentin*, » hydropisie. Les Anglais, assiégés
 « dans Niert par Du Guesclin, disent aux Français :
 « Et disoient en haut : Entendez Francequin, Alés
 « boire à Paris la chopine de vin, Et la soupelnette
 « et rostir le boudin ; Car vous ne valez rien à
 « maintenir hustin N'a gesir tous vestus en haubert
 « doublentin, N'a mengier le pain sec, boire l'eau
 « au matin, Vous y pourrez bien prendre le grand
 « *mal S. Quentin*. » — 20° « *Mal S. Verain*, » érésipèle :
 « Lequel enfant cheoit en maladie que l'en
 « dit de S. *Olhoine* et de S. *Verain*, si avant que
 « les diz clers ne le portent plus souffrir en leur
 « chambre pour la puantie de laditte maladie. »
 (Jl. 135, p. 225, an. 1389.) — 21° « *Mal S. Victor*, »
 « folie : « Icelui Regnaud qui nagueres avoit esté
 « malades du *mal S. Victor*, et lié comme homme
 « hors du sens et de son mémoire. » (Jl. 100,
 p. 364, an. 1369.)] — 22° « *Mal d'Alcide*, » mal
 « caduc. (Colgr.) — 23° « *Mal aigre*, » ver qui s'en-
 « gendre dans la gorge du faucon. (Colgrave.) —
 24° « *Mal d'Amary*, » mal de mer. (Oudin.) — 25°
 « *Mal d'avanture*, » panaris. (Oudin.) — 26° « *Mal*
 « des comices. » (Oudin.) — 27° *Mal du corps* :
 « Mourut de boce, et de *mal du corps* plus de vingt
 « mille personnes. » (Froissart, liv. III, p. 98.) —
 28° « *Mal de corne*, » mal de cheval. (Cotgrave.) —
 29° « *Mal de craye*, » espèce de maladie de l'éper-
 « vier. (Oudin.) — 30° « *Mal de croupion*, » qui vient
 « au croupion des oiseaux. (Colgr.) — 31° « *Mal d'en-*
 « fant. » (Oudin.) — 32° « *Mal teru*, » de cheval.
 (Colgr. et Oudin.) — 33° « *Mal de flanc*, » pleurésie.
 (Oudin.) — 34° « *Mal de liot*, lit, ou lyt, » terme de
 « droit, distingué de mal de venue; maladie qui
 « tient au lit : « De ceux de malady, est ascun de
 « malady survenante par chemyn, et ascun de
 « langour que est appelé le *mal de lyt*. » (Britton,
 Loix d'Angleter. fol. 282.) — 35° « *Mal de Mahomet*, »
 « mal caduc. (Oudin.) — 36° « *Mal mauvais man*, »
 « mal caduc. (Pléonasme de l'ancien franc; Assises de
 « Jérus. p. 100.) — 37° « *Mal mort*, » démangeai-
 « son, grattelle. (Cotgr.) — 38° « *Mal de Naples*, »
 « vérole. Lorsque Charles VIII fit la conquête du
 « royaume de Naples, « aucuns..... en apportèrent

« quelque chose dont ils se sentirent toute leur
 « vie. Ce feust une maniere de maladie qui eust
 « plusieurs noms. D'aucuns feust nommé le *mal*
 « de Naples, la vérole; les autres l'ont appelé le
 « mal français.... moy, je l'appelle le mal de celui
 « qui l'a. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 56.) —
 39° « *Mal de neuf mois*, » grossesse. (Oudin.) —
 40° « *Mal du pantois*, » difficulté de respirer. (Colgr.)
 — 41° « *Mal de paupieres*, » humeurs qui tombent
 « sur la paupière des oiseaux et la font enfler au-
 « dessus de l'œil. (Fouill. Faucon. f. 17.) — 42° « *Mal*
 « et *man* de pipe, » ivresse. (Colgr.) — 43° « *Mal*
 « du poin, » de trop boire. (Colgr.) — 44° « *Mal le*
 « roy, » écouelles. (Du Cange, sous *scroelle*.) —
 45° « *Mal de saint*, » mal caduc : « On appelle le mal
 « caduc le *mal de saint*, pourlant qu'il se fait en
 « une partie sainte, et sacrée, et divine entre toutes
 « les autres, qui est le chef. » (Recreat. des devis
 « amoureux, p. 19.) Voir Desch. f. 333 r. — 46° « *Mal*
 « de S. Acaire, » opiniâtreté, humeur acariâtre.
 (Oudin.) — 47° « *Mal de S^e Apollonie*, » mal de
 « dents. (Colgr.) — 48° « *Mal S. Claire*, » rougeur
 « autour des yeux. (Colgr.) — 49° « *Mal S. Fiacre*, »
 « hémorroïdes. (Oud.) — 50° « *Mal S. François*, »
 « défaut d'argent. (Faiheu, p. 79.) — 51° « *Mal S.*
 « Genou, » la goutte. (Colgr.) — 52° « *Mal S. Giles*, »
 « chancre, fistule. (Ibid.) — 53° « *Mal de S. Jehan*, »
 « mal caduc. (Mod. et Racio, ms. f. 50.) — 54° « *Mal*
 « S. Main, » dont saint Main guérissait, gale, gra-
 « tuelle. (Apologie d'Hérod. p. 596.) — 55° « *Mal S.*
 « Mammert, » ulcère au sein des femmes. (Oudin.)
 — 56° *Mal S. Medard*, » captivité, emprisonnement.
 (Colgr.) — 57° « *Mal S. Raphine*, » la gale. (Colgr.)
 — 58° « *Mal S. Sebastian*, » peste; ou la nomme
 « encore de S. Roch, que Cotgrave dit être la rogne.
 — 59° « *Mal ou man* de terre, » le scorbut, ainsi
 « communément nommé en 1601. (De Thou, Hist.
 « trad. t. XIV, p. 333.) — 60° « *Mal de teste*, » distin-
 « gué de douleur de tête. Jalousie, au figuré : « Les
 « dames de Touraine font distinction entre *mal*, et
 « douleur de teste.... quand l'opinion cornüe est
 « en la teste, c'est mal. » (Moyen de Parvenir,
 p. 290.) — 61° « *Mal Thibaut mitaine*, » folie. (Oud.)
 — 62° « *Mal S. Valentin*, » mal caduc. (Oudin.) —
 63° « *Mal de venue*, » qui survient en chemin :
 « Se purra le terme faire essoyner de *mal de venue*
 « à un autre jour. » (Britt. Loix d'Angleter. f. 266.) —
 64° « *Mal de ver*, » maladie de cheval. (Oudin.) —
 65° « *Mal S. Vilus*, » qui fait sauter et rire. (Colgr.)
 — 66° « *Mal S. Zacharie*, » le silence. (Oudin, Cur.
 « fr.) — 67° « *Mal brun français*, » sueur d'Angle-
 « terre, la vérole ou mal français. (De Thou, Hist. 1,
 p. 442.) — 68° « *Mal resseant*, c'est quand une per-
 « sonne a maladie qui le tient en la maison..... et
 « est si greve qu'il ne pourroit partir, ne aller au
 « lieu de la jurisdiction, en gardant la santé de son
 « corps. » (Style de procéder, au Parlem. de Norm.
 f. 81.) — 69° « *Mal sacré*, » mal caduc ou écouelles.
 (Oud.) — 70° « *Mal subtil*, » maladie d'oiseaux.
 « Ils sont toujours affamés. (Fouill. Fauc. fol. 82.)
 « Dans Cotgrave, c'est la consommation des pommuns.

Malace. Tourmente: « Il fut assailli d'une si • furieuse tempeste que les trois vaisseaux qu'il • menoit furent ecartez, l'un d'un côté, l'autre de • l'autre, et coururent fort mu de se perdre plu- • sieurs fois pendant deux jours que dura cette • malace. » (Mém. de Sully, I, p. 236.)

Malaction. [Dol et fraude: « Et renonce ledit • missire Raon... à l'exception de bardise, triche- • rie et de malaction. » (1291. Vente au roi de la • seigneurie de Baugenci; L. G. de D.)]

Malade. [« Et les malades reposer et baigner. » (Ronsiev. p. 159.)]

Expressions: 1° « Malades et sains, » tout le monde. (Rou, ms. p. 165.) — 2° « Malade de saint, » qui a le mal caduc: « Le vulgaire se sert de ce • quolibet, tombe *malade de saint*, pour dire que • la boule tombe d'un côté et d'autre. » (Oudin.) — 3° « Il est fort *malade*, rien ne lui demeure a la • bouche. » (Oud.) — 4° « On ne demande point à • un *malade* s'il veut santé. » (Id.) — 5° « A l'oeil • *malade* la lumiere nuit. » (Colgr.) — 6° « La mort • n'a point d'ami, le *malade* n'a qu'un demy. » (Ibid.) — 7° « Elles y ajouterent autant de foy comme • on fait coutumièrement aux paroles des *malade* • s. » Allusion aux promesses que font les malades. (Nuits de Strapar, I, p. 116.)

Maladement, adv. Mal, dans l'état d'un malade: « Sire, comment vous est-il ? belle, dist-il, *malade* • ment, mais mieulx attens s'il plaist a Dieu. » (Percef. I, f. 48.)

Malader—ier. [Etre malade: « Thomas Camel • fery et navra d'un coustel ledit de Bay en son • genoil, dont il *maladit* environ dix semaines et • en moru. » (J. 111, p. 81, an. 1377.) — « Après • aucuns jours icelle femme..... de rechief ren- • cheut, ... et *malada* jusques au quinzeième jour • de juillet. » (J. 169, p. 285, an. 1416.)] On l'a encore pris pour rendre malade, c'est-à-dire blesser ou *playen*, que Ronsard vouloit introduire. (Lett. de Pasq. II, p. 730.)

Maladerie, s. Maladrerie.

Maison Dieu y a gracieuse,
Maladerie, et mesmement
Contre sceaulx.

(Desch. f. 364.)

Maladeux, Maladieus, Maledieux. [Ma-
lade, nomin. sing. masc. de *maladif*: « Maladieus
« de gouttes. » (Froiss. II, 56.) — « Laquelle femme
« estoit ancienne, agiée de soixante ans ou envi-
« ron, et *maladieuse* de goutte. » (J. 153, p. 30,
an. 1397.) — « Icellui Nymet, qui estoit vielz homs
« de l'age de soixante ans ou environ, et *maladeux*. » (J. 170, p. 54, an. 1417.) — « Quant
« (l'estomac) retient la viande, adonques il
« devient *maladeux*, par trop grande replexion. »
(Le Jouv. ms. p. 325.)

Maladextre, adj. Maladroït.

Tu as defaict, o fourde et *maladextre*!

Ta non nuissance, et nostre allement. (Mavot, 450.)

Maladie. [« Souvent prient que Dieus lui doint
« tel *maladie*. » (Berte, coup. 72.)]

Expressions: [1° « *Maladie* S. Fremin, » éresi-

pèle ou gangrène: « Icellui prestre fu navré et
« playé en plusieurs lieux sans mort, esquelles
« playes trois ou quatre jours après ce la *maladie*
« S. *Fremin* se mist. » (J. 100, p. 113, an. 1369.)
— 2° « *Maladie* S. Antoine, » même sens: « La
« principale maladie, dont le roy Henri alla de vie
« à mort, lui vint par feu, qui lui print par dessous
« au fondement, assez semblable que l'on dit estre
« la *maladie* *Saint Anthoine*. » (Monstrelet, I, I,
ch. 265.) — 3° « *Maladie* de S. Entrope, » hydro-
pisie: « Il survint à icellui Lienart une *maladie* de
« S. *Entrope*. » (J. 191, p. 64, an. 1464.) — « Icelle
« femme, tant qu'elle peut, cela sa ditte groisse, et
« dist à son dit oncle qu'elle doubtoit estre malade
« de laditte *maladie* de S. *Ytrophe*. » (J. 178, p. 257,
an. 1447.) — 4° « *Maladie* de S. Germain, » éresi-
pèle: « Une meschine amaldi; pour laquelle ma-
« ladie, un nommé Jehan Marquoïn, ... qui se entre-
« mettoit de garir de *maladie* de *Saint Germain*. »
(J. 162, p. 368, an. 1408.) — 5° « Grosse, grant
« *maladie*, » épilepsie: « Icellui Jehannin chey à
« terre, si comme plusieurs autres foiz estoit cheu;
« car il estoit malades de la *grosse maladie*. » (J.
100, p. 748, an. 1370.) — « Un tel homme entaché
« de mauvaises conditions de maladies, et par
« especial de la *grant maladie*, dont l'en chiet. »
(J. 149, p. 124, an. 1395.) — 6° « *Maladie* *Saint*
« *Mathurin*, » vertige, folie: « Le suppliant estoit
« surprins d'une maladie, appelée la *maladie*
« *Saint Mathurin*, qui encores bien souvent le tient
« deux ou trois foiz le jour, et est tout estourdi
« quand elle vient, tellement qu'il ne scet ce qu'il
« fait. » (J. 179, p. 173, an. 1448.) — 7° « *Maladie*
« obscure, » épilepsie: « Garin le Tresaudat povre
« homme, sourt, malade de *maladies obscures*,
« desquelles il chiet souvent soudainement. » (J.
138, p. 3, an. 1383.) — 8° « *Maladie* de S. Nazaire,
« folie: « Jehan Carbonnel povre homme, insensé de
« sens et entendement, malade et entechié de
« *maladie* de S. *Nazaire*. » (J. 199, page 277, an.
1463.) — 9° « *Maladie* de S. Quentin, » hydropisie:
« Il survint à icellui varlet une *maladie* de *Saint*
« *Quentin*, tellement qu'il fut tout enflé. » (J. 189,
p. 368, an. 1459.) — 10° « *Maladie* des femmes,
« mauvaise tête, mauvaise humeur, de la jalousie, du
« caquet. (Oudin.) — 11° « *Maladie* l'ando deu, » ma-
« ladeie epidémique, en 1427. C'étoit une grande
« douleur dans les reins, avec une toux violente et
« un crachement de sang. (Pasq. Rech. p. 376.) —
« 12° « *Maladie* de S. Mathurin et de nerf feru. »
« (Contes d'Eulpar. 190.) — 13° « *Maladie* secrète,
« règles des femmes. (Doctr. de Sapience, fol. 37.) —
« 14° « *Maladie* du tac, » espèce de coqueluche très
« violente. (Pasq. Rech. 375.) — 15° « Avoir la *maladie*
« S. Boudon, les joues plattes comme une boule. »
(Oudin.) — 16° « La *maladie* des enfans de Paris, la
« tesle plus grosse que le poing. » (Ibid.) — 17° « *Ma-*
« *ladie* coignée est presque guerrie. » (Bonchet,
Serées, p. 362.) — 18° « De grande *maladie* vient-
« on bien en grande santé. » (Colgr.) — 19° « Tard
« medecine est apprestée à *maladie* enracinée. »
(Ibid.) — 20° « Les *maladies* viennent à cheval, et

« s'en retourne à pié. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 312.)

Maladif. [« Les povres, les impotens, les *maladifs* ou enlangourés. » (Mén. I, 6.)]

Maladifre. Maladif : « Toute la cousture, et conduite humaine est bastie, et faite de pièces *maladifres*. » (Charron, Sagesse, p. 19.)

Maladis. Même sens. [« Quand vit qu'il fu si *maladis*, il fu fievreus, il fu delgis, il fist mires « partout mander, Pour lui garir et mechiner. » (Vie ms. de J. C.)] — « Mais en ce lieu suis toujours *maladis*. » (Desch. f. 13.)

Maladrerie. [Hôpital de lépreux : « Les *maladreries* furent fondées sur annosmes et pour li « commun profit, por desservir les sains des enfers « de liepvre. » (Beaum. LVI, 4.)]

Maladventoureux. Malheureux. (Colgr.)

Maladvis. Imprudence. (Colgr.)

Malage, Malaige. Maladie : [« Pleuroient de « compassion de son enfermité et *malage*. » (Chr. de Pisan, Charles V, part. 2, ch. 15.)] — « Infulé de « *malage*. » (N. C. G. t. II, p. 864.) — « Destrois de « *malaige*. » Poët. av. 1300, III, 1064.)

D'autre tel *malage* est espris
Que tu queues desous tes draps. (MS. 7218, f. 77.)

Malagine. Amalgame. (Colgrave.)

Malaginer. Amalgame. (Colgrave.)

Malage. Emplâtre émollient. (Colgrave.)

Malaisance. Difficulté : « Malaisance de recou-
vrer argent. » (Rob. Estienne.)

Malaise. 1° Etat de gêne, dans les expressions à *malaise*, à *grant malaise* : « Ceux qui estoient de « l'arrière garde furent à *grant malaise* des Tures. » (Joinv. p. 58.) — « Vous plaise nous escrire de vos « nouvelles, et en quelle santé vous vous trouvez « après les médecines qu'avez prises ; car j'en suis « à très *grant malaise*. » (Godefroy, Rem. sur l'Hist. de Charles VII, page 896.) — [« Estre à *malaise*. » (Froiss. II, 117.)] — 2° Maladie : « Charles VIII com- « mença à guerir... et ne fut en *malaise* que trois « ou quatre jours. » (André de la Vigne, p. 188.) — « *Malaise* de cuer. » (Ord. I, 544.)

Malaisé. 1° Malade : « Le sire de Goucy..... fut « au lié d'une course de cheval, dont il eut la « jambe *malaisé* *malaisée*. » (Froiss. liv. II, 278.) — « *Malaisé* de gouttes. » (Eulrapel, p. 225.) — 2° Infirme : « Il estoit *malaisé* de sa personne, car « il avoit une bosse au dos, et l'autre sur l'estomac. » (Contes, Desperr. I, p. 125.) — 3° Indigent : « Prince « ou riche *malaisé*. » coquin qui fait le seigneur. (Oudin.)

Malaisément, adv. Difficilement. « *Malai-
sément* trouvez vous homme fidele à la « femme. » (Nicot.)

Malaiser. 1° Mettre à mal : « Le duc de Bour-
gogne *malaisa* tous ceux de Camerolles, qu'il « leur convint rendre à la volonté du duc. » (Frois-
sart, I, p. 279.) — 2° Mettre dans l'indigence : « Si

« on vous alfermoit à tel temps, que sans vous
« *malaiser*, puissiez acquitter vostre debte. » (Rech.
de Pasq. VI, p. 479.) — 3° Souffrir :

Pourquoy ton arc decoche tu sur moy ?
Pourquoy veux tu me *malaiser* de moy ? (Caron, 14.)

Malaisiule. [Malaisé, difficile, dans Froissart,
III, 455 ; *iule* équivalait à *ible*.]

Malamour. [Antipathie : « L'exposant qui
« n'avoit envers eulz aucune malivolence ou *mal-
amour*. » (J. I. 133, p. 172, n. 1388.)]

Malan, Malen. [Maladie contagieuse, fléau :
« Qui le cors d'iu manier doit Ne doit touchier ne
« main ne doit Au mal bubins, au mal *malan*. »
(Mir. de Coincei.)]

..... Mesire Johan
Fu lors à Savoie *malan* ;
Feu et flambe, et occision
Mist par toute sa region. (MS. 6812, f. 75.)
Le lendemain de la S. Jehan,
Trouva le roy anglois *malan*. (Id. f. 84.)

..... La destruction,
Et la grande perdition
Qui devoit en Jerusalem
Tost avenir, et le *malen*. (III Maries, p. 345.)

Expressions : 1° « Dieu te donne le *malan*, » im-
précation. (Nuits de Strap. t. I, p. 412.) — 2° « En
« *malan* soit la beste, » autre imprécation. (Rabel.
t. V, p. 34.) — 3° « Mettre en *malan*, » maudire,
corrompre : « Pilate que Diex *maite* en *malan*. »
(III Maries, p. 118.)

Volunté s'avance
De mal en pis, *met justice* en *malan*
Pour la honnir se force, brait, et tance. (Desch. f. 323.)

4° « Entrer en *malun*, » se rendre malheureux.

En *malan* est celui entré,
Qui se veult mettre en tel servage. (Ibid. f. 491.)

Malandras. [On lit *malandrîn*, dans l'édition
Kervyn, X, 377.] — « Les chevaliers François passés
en Ecosse, en 1585, « ne seurent..... ou envoyer
« leurs varlets sur le país pour fourrager, car ils
« n'osoient, fors en grans routes, pour les *malan-
dras* du país qui les attendoient aux pas, et les
« ruoyent jus, et occioyent. » (Froiss. II, p. 294.) —

Malandre. [Crevasse au pli du genou du che-
val : « Et gardez bien qu'il n'ait *malandres* ; *malan-
dres* est dedans le garret derriere. » (Mén. II, 3.)]

Malangine, s. Mal de gorge, étranglement.
« Leur *mal-angine* qui leur suffoicait le gorgeron
« avec l'épiglotte. » (Rab. V, p. 91.)

Mal à point (faire). Faire du mal et faire mal
une chose.

De bon roy vous a nourrye,
Rendez lui la courtoisie ;
Eins ne vous fist *mal à point*. (Desch. f. 189.)

« *Fait mal à point*, » mal fait : « Ail *fait mal à
« point* une boile. » (Ord. III, p. 593.)

Malappers. Malhabile :

Les uns sont hardis, et appers,
Autres couars, et *malappers*. (Desch. f. 471.)

Malarde. Femelle du malart : « Haignons, quen-
« nes, *malardés*. » (Gace de la Bigne, f. 125.)

Malarmat. [Poisson de la Méditerranée, B. N. lat. 6838 c. eh. 105.]

Malart. [Canard sauvage : « La vile seoit en un « bas ; Moul't i ot gelines et eos, Anes, *malartz* et « jars et ocs. » (Ren. v. 1273.)]

Deus chapons et une grosse oie,
Si ot et *malart* et pluions
Et blanc vin qui fut de Soissons. (D. C. sous Mallardus.)

« La proye de l'autour est faisand, *malard*, cane. » (Fouill. Faucou. f. 60.)

Malartons. Fourbe, méchant :

Tant fu la vielle *malartoune*,
Que putain fist de bonne épouse. (Fabl. S. G. f. 6.)

Malautreux, Malautru. [Malotru, du bas latin *male astrutus*, né sous une mauvaise étoile : « Soudain je fuz certain que ceste compagnie estoit « des *malautreux*, miserables, chetifs, Tant à Dieu « desplaisans qu'à sa bande enemye. » (Grangie, Dante. III.)] — « Regardoient en la place ce pauvre « *malautru* qui avoit été mené au gibet. » (Nuits de Strap. l. I, p. 277.)

Malaventure. [1° Déconvenue : « Ils firent « bonne chere sans penser à leur *malaventure*. » (Louis XI, 60^e Nouv.)] — 2° Malheur : « Si l'oiseau « a, de *malaventure*, l'aïeron rompu. » (Fouill. Faucon. 39^b.) — « Bon guet chasse *malaventure*. » (Colgr.) — 3° Mort : « Le roy pensoit sa *maladventure* estre prochaine, il vouloit par temps faire « son testament. » (Percef. VI, f. 109.)

Malavisé. [« Or s'en va Bauduins, li preus et li « senés ; Se li contes l'atent, il est *malavisé*. » (Baud. de Seb. VI, 724.)]

Malaxé. Mêlé, battu ensemble. (Colgr.)

Malaymable. [Désagréable : « On sent bien le « vers mol. avec un son *malaymable*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, f. 40.)

Malbailli. [Maltraité : « Desconfis sont et *mal- « bailli*, Bien ont à leur espoir failli. » (Guiart.)]

Malbricon. Fripon.

Moult ert gengelesres, et gloton,
Et menterres et *malbricon*
De malvaitie, en sor que tot
Vainquoit il les autres par tot. (Fabl. S. G. f. 13.)

Malchus. Personnage nommé dans l'Évangile, à qui S. Pierre coupa une oreille : « *Malchus* qui « eut l'oreille coupée, et auquel depuis on a osté « son nom pour le donner à une sorte de glaive. » (Apologie d'Ilér. p. 448.)

Malcontent. Jeu de cartes : « C'est le here, « appellé malheureux en Languedoc..... parcequ'à « ce jeu celui qui est *malcontent* de sa carte, la « change, s'il peut ; à faute de quoi il est malheu- « reux, et devient le here. » (Le Duchat, sur Rabel. t. I, p. 137.) — Ce mot se prend, au figuré, pour mécontent : « Je me doute bien qu'après longue « bravade, la plus grand part enfin *jouera au mal- « content*. » (Des Acc. Bigarr. p. 461.)

Malcontentement, s. m. Mécontentement : « Aucuns disent que la cause du *malcontentement* « du roy est pour les desobeissances qu'on fait dans

« les pays de monseigneur de Bourgogne. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 728.)

Malcontenter, v. Mécontenter : « Le jeune « aventureux voulut aïder d'erech en Italie, et « print congé de ses pere et mere qui s'en *malcon- « telerent*. » (Mém. de Rob. de la Marck, p. 80.)

Malcreé. Indiscipliné : « Le due en fit punition « pour donner exemple à tels soldats *malcreés*. » (Brant. Cap. Estr. II, 194.)

Maldire. [Maudire : « Ki luiit *maldient* Carlu e « France dulce. » (Rol. v. 2579.) — « E Ethiope, « une tere *maldite*. » (Id. v. 1916.)] — L'infinifit est pris substantivement au sens de location vicieuse : « Je voudrois volontiers de bon cœur que « plusieurs langues de nostre France se fussent « corrigées de ces *maldires*. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 498.)

Male. Malle : « Uns escuiers as degrés de la sale « Est descendus ; si destrousses sa *male*. » (Romanc. page 46.) — « Grant *male* de cuir fauve, garnie de « toile par dedens, de courroies et de bloques. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 180.) — « Une *male* de « cuir de vache. » (Id. p. 183.)] — « Estre trossé « en *male*, » être mort. (Colgr.)

Malé. [Assigné devant le *mallum* : « Ben sunt « *malé* par jugement des altes. » (Rol. v. 3855.)]

Malebouche. [1° Personnage du roman de la Rose ; par extension, mauvaise langue : « Avec ces « deux est *Malebouche* Qui ne suefre que nus « i touche. » (Rose. v. 3045.)]

Plus ne me chault de vivre longement,
Puisque je voy *Malebouche* regner. (Desch. f. 11.)

Ce que faire en secret on pretend,
En plein marché *Malebouche* l'entend. (G. Marot, 595.)

2° Médisance : « Je tomberois en la *malebouche* « de tous, si tant estoit que ce beau projet reussit « a neant. » (Pasq. Rech. p. 794.)

Expression : « Marquis, ou marquise de *male- « bouche*, » homme ou femme qui a la langue mauvaise : « J'en ay connu force a nostre court de « celle humeur, et les appelloit on ou *marquis*, ou « *marquise de male bouche*. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 413.)

Malediction. « Helas, j'enusse esté heureux et « plus qu'heureux, si jamais cette *malediction* « d'amour ne me eut encombré. » (L'Amant ressuscité, 509.)

Maleerre. [Mauvais traitement, dans G. Guiart, v. 219 : « Lié, batu, mené *maleerre*. »]

Malefaçon. Méfait, dommage : « Amende selon « la *malefaçon*. » (Ordonn. III, 576.) — « Amendes « pour *malefaçons* ou pour doibtes. » (Ord. I, 72.) — [« Pour aucunes *malefaçons* et pillages que li dit « Espagnol avoient fait sur mer as Engles. » (Froiss. V, 257.)]

Malefait. [Méfait, aux Assises de Jérusalem, ch. 60 : « Qui requiert à autre en la court aucune « chose, ou il met sus aucune *malefaite*. » — « De « murtre ou autre *malefaite*. » (Id. p. 27.)]

Malefice. [Méfait : « Les guerres et les *malefices*. » (Froissart, III, 377.) — « Pour ce que il scavoit bien que il ysteroit de Paris de nuit à toute heure, se advisa il de ce *malefice* faire. » (Id. XV, 14.)]

Maleficié. [Malade : « Vous estes gras et replet ; vous estes pesant et *maleficié*. » (Sat. Mén. 89.)]

Malegoutte. [Femme malpropre et débauchée : « Lors Maroie dist à la ditte femme : va-t-un, *malegoutte*. » (JJ. 128, p. 173, an. 1385.)]

Malegrace. s. Mauvaise grace : « Une femme de Dauphiné se voyant estre en la *malegrace* de son mary, de ce qu'elle ne luy faisoit que des filles. » (Apologie d'Ilérod. p. 204.)

Malegripe. s. Pillard, brigand, voleur :

Cascuns sera *malegripe*,
S'ilz trouvent les gens maucourtois. (Besch. f. 270.)

Malehart. [Composé de *male* et de *hart*, gibet maudit.]

Et que faveur, ne amitié, n'or fins
Contre s'onneur ne soit escu, ne dars,
Aux malheureux, fors tant qu'à *malehars*
Sient pendus, ou taillez sur le tronç. (Besch. f. 128.)

Sans estre prins a la *malehart*,
bit on que cil pendre se face. (Id. f. 211.)

Malheure (de), adv. Malheureusement (voir HEURE.)

De *malheure* furent vostre oeil respert
Sur mou las cuer qui luy fait endurer
Toute longueur, par leur amoureux art. (Besch. f. 166.)

Malhonte. « *Malhonte* roule sur l'équivoque de ce mot avec une *male* qu'un nommé *Honte* a chargée son compere de remettre au roy d'Angleterre, d'où les Anglois ont toujours conservé la *malhonte* » (Poës. ms. de S. Germs. f. 62^d), d'où a porter *malhonte*, « espèce de jeu :

Chascuns parle de divers jeux jouter,
De cliner foël, de porter *malhonte*,
Et de la briche aux compagnons donner. (Besch. 225^a.)

Malëçon. [Malédiction : « Puis ot dou mariage mainte *malëçon*. » (Saxons, III.)]

Malëir. Maudire : « Cels que le prelat *malëist*. » (ms. 6812, f. 76.) — « Les biens d'amours, Dieus les puist *malëir*. » (Yat. 1490, f. 13.)

Ilai las, com m'ont destruit, et mort, et mal bailli.
Li felon mesdisant qui soient *malëi*. (MS. 7218, f. 270.)

Malëisson. [Malédiction : « Temps sans douceur et de *malëisson*. » (Besch.) — « En enjoignant que qui benisroït lui, fust beneïst, et qui le maudioit, fust rempli de *malëisson*. » (Chron. de Pisan, Charles V, III, 71.)]

Malëment. [1° Mal : « Seignurs, dist il, mult « *malëment* nus vait. » (Rol. v. 2106.) — « *Malëment* ai mon service empli. » (Conci, VII.) — 2° Beaucoup, très, fort : « *Malëment* grande. » (Froiss., II, 75.) — « Il estoit monté sus un *malëment* haut coursier. » (Id. XVI, 14.)]

Malëmort. [Voir MAL, adjectif.]

Malën. Lentes, gale :

Par les cheveys blons et luisanz
Ou il n'ot ne *malën*, ne festre. (G. Guiart, f. 60.)

Malence. s. Maladie :

Le corps ly brisoit, et le chief
Et languissoit à grant meschief,
Et neanmoins celle *malence*
Soustenoit il en pacience. (Trois Maries, p. 487.)

Malencontre. [1° Malheur : « Et le roy dist que « *malencontre* eust telle moquerie. » (Joinv. 250.)] — « Le plus *malheureux malencontre*, disoit un sage philosophe, est d'avoir autrefois esté heureux. » (Contes de Chol. fol. 159.) — 2° Mauvais coup : « Il vous donnera *malencontre*. » (Rabelais, t. II, 244.) — « Les fols machin de mauvais desseins, ourdissent les *malencontres*. » (Charr. 211.)]

Malencontreux. [1° Malheureux : « Ineroyables maux viennent spirituellement et temporellement pour ce miserable et *malencontreux* discort. » (Gerson, dans Dochez.) — « A un même homme succeda, et reüssit heureusement hier, qu'aujourd'hui est *malencontreux*. » (Sagesse de Charr. p. 389.) — 2° De mauvais augure : « Il semble qu'il y ait aucuns visages heureux, d'autres « *malencontreux*. » (Ess. de Mont. III. p. 498.)]

Mal endurant. *adj.* Qui ne peut souffrir, qui est impatient. Cette expression est d'usage dans la basse Normandie. (Cotgr.)

Malendus. [Mal vêtu (*male indutus*) : « Surz ne « avogles ne contrait, ne leprus Nuls n'en i a ki « alget *malendus*, Cel nen i a k'in report sa dolor. » (S. Alexis, III.)]

Malengeigneux. Trompeur : « Le bon due... « pour rien n'eust voulu souffrir que souz son « jugement nul chose *mal-engeigneuse*, ou de « fraude eust esté faite. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 282.)

Malengin, Malengin. [Mauvaise intention, mauvaise foi : « Dedens lesquels .xl. jours cascade « des parties le devoit segnefyer as siens sans nul « *malenginien*. » (Froiss. III, 307.)]

Expressions : 1° « Operation de *malengin*, » sortilèges. (Jean de Saintré, 271.) — 2° « Acheter sans « fraude, ne *malengin*, » de bonne foi. (Rob. Est.) — 3° « Quittance a *malengin*, » frauduleuse : « Ne « quittance faicte par force, ne contrainete de pri- « son, ne *quittance* a *malengin*..... ne quittance « a son escient, ne vaut... a soutenir. » (Bouteill. Som. Rur. p. 348.)

Malengineux. Trompeur. (Cotgr.)

Malengroigné. *adj.* Qui est de mauvaise humeur, chagrin. (Oudin.)

Malengroin. s. Mauvaise mine, mauvaise humeur : « Sa domination (de la jalousie) sur les « gens mariéz, notamment ceulx qui auroient belles « femmes, ses sacrifices, soupçon, defiance, *malengroin*, guet, recherches, espies des maris sur « leurs femmes. » (Rab. III, p. 181.)

Mal entendüe. s. *f.* Méintelligence : « Le roy « tres chretien deposera toutes jalousies, et *mal* « *entendues* en son endroit. » (Ambass. de Bassompierre, I, 178.)

Malenniet. Malédiction. Ceux d'Oudenarde ne voulant pas croire la femme qui leur donnoit avis qu'on songeoit à les surprendre de nuit, dirent. « *matenuic* soit la femme entrée, quant elle nous « travaillait à ceste heure. » (Froiss. II, p. 254.)

Maleoit. [Maudit, du latin *maledictus*, comme *benoëit* vient de *benedictus* : « Chil *maleoit* archier. » (Froiss., II, 124.) — « *Malcoïte* soit la terre que tu « laboreras. » (Ms. S. Victor, 44.)] — « Li *maleois* « feu le vos arde. » (Ms. 7615, II, f. 177.)

De Dieus soie-ge *malcois*,
Si ce est hom, se ge n'el tue. (Fabl. S. G. p. 83.)
La dame qui ainsi esplotte,
De Diez soit ele *malcoite*. (Fabl. S. G. p. 237.)

Malepaine. Malheur : « Destörnez moi de « *malepaine*. » (Ms. 7218, f. 105.)

Malepart. Mauvais partage :

Tel y a que joe a lazari,
Ce est un gieu de *malepart*. (Brut, f. 80.)

Or, ca, Dieux y ait *male part*,
Je n'emporte que deux florins,
Et j'ay perdu les grans lopins. (Desch. f. 391.)

Maler. v. 1^o Charger :

Court a le col, et gros à demesure,
Mais de tottes seet bien acemer,
Trois piez en a, qui adroit les mesure,
Jusques ès jambes li voit on avaler
Elle en a bien pour un roucin *maler*. (Desch. f. 290.)

2^o Remplir :

Chascun entent tant à *maler*
Ses cras boiaus, sa crasse pance,
Que tot se crievent. (Il. de Ste Léoc. f. 31.)

3^o Empaqueter, emballer :

J'eusse voulu estre en prison,
Au dessus quelque viel grison
Dedans une male *malé*. (Loyer des F. Am. p. 307.)

Malerage. Désir violent : « Se sont laissez « mourir de manie et *malerage*. » (*Cymbatum mundi*, p. 63.)

Malésieus. Malicieux : [« Qui a les ieulz gros « et grans, si doit estre leuz el pesanz ; et qui les a « enfossés et pefis, si doit estre *malésieus* et engi- « gnierres. » (Risognomia, 26.)]

Trop est cil siecle *malésieus*,
Tant i a articles doutieus. (Vat. 1490, f. 120 a.)

Malestraine. 1^o Calamité :

Poudre et tempeste, pluye, vent et gresil,
Gelée et nois, toute terre brehlongne ;
Mort et langour, et tout mortel peril
Guerre en tous temps, et tout *malestraine*. (Desch. 206.)

2^o Mauvais traitement :

Sausset, pour Dieu, veillie en aviser,
Ou mes chevaux aront la *malestraine*,
Car aussi m'a juré le tavernier,
Vous n'arez plus de moy ne loing, n'avoyne. (Id. 209.)

Malestrene. [Qui fait pleurer : « Threnosus, « *malestrene* gallice. » (Gloss. lat. fr. 521.)]

Malestrin. [Pour *malestruc*, *malotru* : « Se « partie se plaint de telles paroles legieres, gor- « gees, comme : tu es ung mauvais garnement, tu « es ung *malestrin*. » (B. N. fr. anc. 9898, 2.)]

Malestrousse. [Droit sur le foin : « Item ledit « seigneur a en laditte terre et baronie de Linieres.

« et lui compete et appartient un autre droit appelé
« l'estrouse et la *malestrousse*, qui est tel, qu'un
« chascun homme ou femme serf et de serve con-
« dilion audit seigneur, ou autres manans et de-
« meurans au terroire de Biscoulau, qui ont recueilli
« foin en l'année en leur prez ou autres heritages,
« doivent audit seigneur par chascun an à chascune
« feste de Noel .xv. den. tournois rendus, conduits
« comme dessus : » (Ch. de 1553, dans Du Cange,
sous *Trossa*, l. 1.)]

Malestru. [Malotru : « Tant i avoit des paiens
« *malestruz*. » (Bat. d'Alesch., v. 6160.) — « Cala-
« mitosus, chelis, *malestrus*. » (Glossaire du fonds
S. Germ. n^o 1189.)]

Malet. [Mallier ou brancardier : « Cheval *matet*. »
(Jl. 146. p. 208, an. 1394.)]

Malet. **Malette.** [1^o Diminutif de malle :
« Pour la façon de 3 *malettes* de chambre, faites
« de 4 aulnes de drap vert. » (N. C. de l'Arg. p. 298.)
— « Pour la façon, toile, cuir et autres estoiffes
« d'une autre *malette*, faite de cinq quartiers de
« drap vert. » Ibid.] — 2^o Bagages : « Tels manieres
« de gens qui s'appelloient compaignies et avoient
« guerre à toutes gens qui portoient *maletes*. »
(Froiss. VI, 37.)] — « Estrangers venans et frequen-
« tans ès fières, ont été pris, arrestéz, et molestéz
« indument par nos commissaires deputéz sur la
« coppe, et prise des monnoyes defendües, et par
« iceux commissaires renversées leurs *malettes*
« par les villes, et passages où il venoient. » (Ord.
II, p. 310.) — 3^o « *Malette* de berger, « herbe appelée
bursa pastoris. (Colgr.) — 4^o Bonnette, espèce de
voile : « Le cap au seuil, *malettes*, hair. » (Rabelais,
l. IV, p. 99.)

Maletoste. **Maletouste.** [Du bas-latin *mala-
tolla*, impôt établi contre tout droit, puis extraor-
dinaire, enfin indirect : « Il n'avoit en la ville
« homme de nul mestier, Que il ne convenist *male-
« lote* paier. » (Baud. de Seb. VII, 386.)] — « De ce
« nom fut dit cet impost que Nicole Gilles, en la vie
« du roy Philippe le Bel, nomme exaction grande,
« et non acoustumée, qui se fit l'an 1296, par le
« royaume de France pour le fait de la guerre con-
« tre les Anglois, premierement sur les marchans
« et gens laiz seulement, puis sur le centiesme, et
« derechef sur le cinquantesme de tous les biens,
« tant des laiz que des clerics. » (Nicot.) — « Ces
« levées qui estoient quelquefois extraordinaires,
« furent anciennement appelées *maletouttes*,
« comme si le peuple eust voulu dire qu'elles
« estoient mal prises... et dans la vielle cronique
« de S. Denis... porte le texte : firent les gens tant
« de maux, de touttes et de rapines, que plus n'en
« eussent osé sur les payens : choses dont nous
« pouvons aisément recueillir que *maletouttes* furent
« dites comme choses mal tollues. » (Pasq. Rech.
page 718.)

Par raison de la *maletoste*,
C'on ot tilleuc alevée. (G. Guiart, f. 249.)

[Voir Froiss. II, 417, 418 ; VI, 2.]

Maleverox, Malevirous. Malheureux :

Gil le recet, qui forment l'aime,
Maleverox, souvent se clame,
 Quant del pasmer tu trespassée. (MS. 7089, f. 47.)

Faisant parler Dieu au jour du jugement :

Or en infier *malevirous*
 Despissans faus et orgillous,
 Et j'aurai et menrai toudis
 Més boins pources en paradis. (Mousk, p. 84.)

Malevoie. Mauvaise route :

D'aler mon chemin m'ahasti,
 Ou je vous dis qu'aler devoie,
 Pour eschuer la *malevoie* :
 M'en issi par une taverne. (MS. 7615, I, f. 116.)
 . . . Faus losengier
 Qui l'ont mise en *malevoie*. (Poët. av. 1300, IV, 1447.)

Malevoisine. Surnom d'une machine de guerre, d'une perrière; comparez *malveisine* :
 « El lendemain par matin fist li rois Phelipes
 « assailir enforcement, et geiteir *malevoisine*, une
 « perrière qu'il avoit trop bourre. » (Mén. de Reims, § 56.)

Maleur. Mauvaise destinée, du latin *malum augurium* :

Mout en sommes ore amendé,
 Dit li seneschats, en *maleur*. (MS. 7645, I, f. 119.)

Maleuré. Malheureux :

Lors dist : hai, les dolens, comme sui *maleuré*.
 Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 314, v° col. 2.

Maleureus. [Qui a mauvaise chance : « El
 « Ysengrin tot cor se gist Grant piece après, et puis
 « si dist : flai ! *maleureus* chaitis. » (Reu. v. 7665.)

Maleurté. Malheur. (Arest. Amor. p. 220; MS. 7989², fol. 90.)

Maleuveillance. [Malveillance : « Ja soit ce
 « que j'en ai vostre *maleuveillance*. » (D. Bouquet, I, III, p. 191.)

Maleys. [Marne, marle, engrais : « Comme les
 « suppliants menoient du *maleys*. . . pour faire du
 « labour, lequel *maleys* ilz prenoient en une
 « marre. » (JJ. 183, p. 194, an. 1456.)

Malfaisable, adj. Malaisé : « Au regard d'ap-
 « pointer les sieurs de Chievres et de Berghes
 « pour le renouvellement de la loy d'Anvers, comme
 « me l'escripvez, monseigneur, il est bien *malfai-
 « sable* a moy, a cause de la picque qui est entre
 « eux. » (Lett. de Louis XII, III, p. 91.)

Malfaisant. [« Livreuz-nous, sire, le glouton
 « *malfaisant*. » (Ronceiv. 151.)

Malfait. [Méfait, dommage : « Que chascun ver-
 « dier. . . visite chascune quinzaine à tout le moins,
 « toutes les gardes de la forest dont il est verdier. . .
 « et voye l'estal et le port des sergans, et les *mal-
 « faits* qui y seront faits. » (Ord. VI, 227, an. 1376.)

Malfaiterres. [Malfaiteur, cas sujet, dans Joinville, § 718.]

Malfameuse, Fameuse, en mauvaise part :

A gauche il avoyent laissé la grande, et la syrte petite,
Malfameuse de perils que le sage pilote evite. (Baif, 40.)

Malfé. [Démon : « Vous feriés la fors le *malfé*
 « vis. » (Aiol, v. 2813.)

vii.

Malféable, adj. Infidèle, perfide : « Personnage
 « *malféable*. » (Mém. de Du Bellay, liv. V, f. 138.)
 — « Courroux, et esperance, les deux plus mal
 « seurs, et *malféables* autheurs du monde. » (Ibid.
 liv. VI, fol. 170.)

Malfeteur. [Malfaiteur, cas régime : « El por
 « ce ne doit nus lieus sauver teus *malfeteurs*. »
 (Beaum. XI, 20.)

Malgaisant, s. f. Brigandage : « Ils avoient tant
 « d'oppressions, tant de tailles. . . tant de *malgai-
 « gues*, tant de grant cherté de pain, et de tous
 « autres vivres, que oncques on eust veu, depuis
 « cent ans. » (Froiss. I, p. 176.)

Malgisant, part. ou adj. Malfaisant, malfai-
 teur : « Ce roy (Chilperic) entre tous les roys de la
 « France, fut réputé pour le plus *malgisant*. . . .
 « comme aussi Gregoire l'appelle le Neron et Herode
 « de son temps. » (Pasq. Rech. p. 412.) Ce mot est
 particulier dans ce sens à cet écrivain. Il a dit
 encore des rivières qui ne gardent pas leur lit :
 « Pour estre *malgisante* comme vostre Loyre,
 « jamais ne se déborde que pour le profit du pais. »
 (Lett. de Pasq. II, p. 159.)

Malgrace. Disgrâce : « Sous peine d'enourir
 « sa *malgrace*. » (Nuits de Strap. I, p. 425.)

Malgracieux. [Qui a mauvaise grâce : « Rudes,
 « *malgracieux* jamais plus ne seras. » (Cuv. 118.)

Malgré, Malgreit. [1° *Subst.* Blâme, reproche :
 « Guillemele Guesnel jeune femme non mariée. . .
 « pour ce qu'elle estoit ensainte et grosse d'enfant ;
 « elle doubant le *malgré* de ses amis. » (JJ. 156,
 p. 52, an. 1401.) — « Car illi s'estoient los bien
 « wardes, sans avoir *malgréit* de nulle des parteis. »
 (Du Cange, II, 649 c.) — 2° *Preposition.* Contre le
 gré de : « *Malgréit* mien n'en estuel devant la gent
 « ploireir. » (G. de Provins, dans Wackernagel, 24.)

Malgroyer. [Maugréer : « Adonc print à renier,
 « *malgroyer* et despiter Dieu, que se icellui Bro-
 « chart n'ouvroit tost ledit huis, il le frediroit du
 « corps. » (JJ. 197, p. 359, an. 1472.)

Malguerdon. Mauvaise récompense. (Gér. de
 Nev. 1^{re} partie, p. 40.)

Malhabile. [« Mais tu estoy, Lyeurgue, *malha-
 « bile*, Qui ne voulos qu'on beüst viu en la ville. »
 (Basselin, I, IV.)

Malhardi. Lâche. (Colgr.)

Malheur. *Expressions* : 1° « *Malheur* est com-
 « munément portier, et donne entrée à une
 « infinité d'infortunes. » (D. Florès de Grèce, f. 165.)

2° Se ung *malheur* sur ung homme se boute,
 L'autre est à l'huy, qui la sortie escoute. (Marot, 166.)

3° « A quelque chose le *malheur* est bon. » (Oud.)

4° Un grief *malheur* ou deul
 Communément ne vient jamais tout seul. (Marot, 207.)

5° « Le *malheur* n'est pas toujours à la porte des
 « pauvres et miserables. » (Bouchel, Serées, p. 156.)

— 6° « Il n'y a qu'eux et *malheur* en ce monde. »
 (Molinet, p. 136.) — 7° « *Malheur* ne dure pas tous-

« jours. » (Colgr.) — 8° « Pour neant recule qui

« malheur attend. » (Ibid.) — 9° « Un fol cherche
« son malheur. » (Ibid.)

Malheure. Pour *male heure* :

... Encores vault pis l'emprins
De ces bestes desordonnées
Qui de malheure furent nez. (Desch. f. 468^a)

Malheureé. Malheureux :

Quel astre tant malheureé
Ton naistre avoit esclaireé. (Gil. Dur. 203.)

Malheurere. Devenu malheureux :

Puisses-tu malheurere en ta fortune
De moment en moment ton ennui se redoubte ;
Soit toujours ton corps de douleur tourmenté.
Baf, p. 67, v°.

Malheureté. Malheur : « Toujours est bonne
« malheureté à quelque chose. » (Perecf. III, 108^d.)
— « Par la paresse, ou malheureté du dit Lartigue,
« nostre armée fut contrainte de temporiser. »
(Mém. de Du Bellay, liv. III, fol. 43.)

Li povres sont bonis por lor chetiveté,
Quar il n'aorent mie Dieu de lor povreté,
Ains tencent, et estrivent, si n'en sevent Dieu gré :
Dieu par dous et le siecle, par grant malheureté.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 337, v° col. 1.

Malheureux. [Voir MALEUREUX.] — « La pierre
« chet volontiers sur le plus malheureux de la
« feste. » (Perecf. III, f. 74.) — « Plus malheureux
« que le bois dont on fait le gibet. » (Cotgrave.) —
« Malheureux comme une femme qui n'a point de
« celà. » (Bouchet. Serées, p. 254.)

Malheute (soute), adj. Recréance : « Quand
« les parties alleguon possession, et demandent
« soutie malheute, qui est récréance, le juge ap-
« pointe les parties, et approuve sommairement
« leur possession. » (Cout. Gén. t. II, p. 684.)

Malice, Malisice. [1° Faute, vice : « Ne nos
« rendez pas selonc nos malices, mais selonc ta
« debonnaireté. » (Machab. I, 13.) — « Son soutil
« malisice d'enghin. » (Froiss. II, 24.)] — « Ce faulx
« gouvernement ne procedoit que du faulx malice
« de l'abbé de S. Mor des Fossees. » (Journ. de Paris,
sous Charles VI, p. 183.)

Une seule tesche avoit male,
Dont li sodomite sont pale ;
Ne sot l'en en lui autre vice
Ne ne faisoit autre malice. (Brut, f. 102.)

2° Fraude : « Pourquoi nous, qui ne voulons
« souffrir telles fraudes et malices estre faits ou
« prejudice de nous et de nostre peuple. » (Ord. V,
404, an. 1371.) — 3° Ruse : « Ci devise des malices
« du cerf. » (Mod. f. 25.) — 4° Malignité : « Le cerf....
« sent au gout toutte la force et la malice de toutes
« les herbes. » (Mod. ms. f. 34.)

Expressions : 1° « Demander serment de malice, »
terme de contume, c'est-à-dire demander qu'on fera
serment en justice, comme on n'usera point de
malice dans une procédure : « Se pourra aussi
« demander par les parties respectivement le ser-
« ment de malice en toutes les parties du procez,
« spécialement s'icelles doutent que contrepartie
« n'allegue malicieusement quelque chose. » (N. C.
G. II, p. 348.) — 2° « Malice s'est elle mesme fait,

« et cousu une robe; c'est l'excuse. » (Charron,
Sagesse, p. 262.) — 3° « Homme ne connoit mieux
« la malice que l'abbé qui a été moine. » (Cotgr.)

Malicement. Avec malice : « Plus malicement
« forsené. » (S. Bern. p. 67), traduit le latin *violenti-
us malignali*.

Malichon. [Malédiction, comme *malicon* :
« Je vos di, et c'est verité, Que la malichons de la
« loy Est revertie desour toy. » (Vie ms. de J. C.)]

Maliciens, Maliciens. [1° Méchant : « Sis maris
« fut dures et pesmes, e maliciens. » (Rois, p. 96.)]
— « Mainfroie,.... mult estoit malicienx, il fist
« empoisonner.... le roi Corrant, et le roi Henri
« son frere. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène,
t. V, col. 741.) — 2° Rusé : « Devins maliciens. »
(Desch. fol. 442^b.) — 3° Subtil :

Ceste science gracieuse,
Qui est assez malicieuse.
Fontaines Guérin, Trés. de Vén. MS. p. 31.

4° Sage, prudent :

... Qui a de trestoutes pars
Les aguillons, et les resgars
Des convulsées de ce monde....
Tant fait il qu'il soit plus subtil
Plus tant, et plus maliciens
De soy garder, que ne sont ceuls
Qui n'ont fors que penser a Dieu. (Desch. f. 562^b.)

Malicieusement. [Avec malice : « Le justice
« doit moult regarder à l'entencion que li peres ot
« à oster l'enfant hors de se garde, se le coze fu
« fete malicieusement ou non. » (Beaum. XXI, 21.)]

Malicon. Malédiction : « Malicon soi sur la
« terre. » (Mod. f. 317^a.)

... De toutes malicions,
Et de tous maux que de certain sarons
Que Dieu garist par sa digne puissance. (Desch. 204^d.)

Malidoine, adj. Malpropre à ce à quoi on
l'employe.

Pour nombrer les vertus d'un moine,
Il faut qu'il soit ord, et gourmand,
Paresseux, paillard, malidoine
Fol, lourd, ivrogne, et peu scavant. (Ap. d'Herod. 326.)

Maliferne. Nom factice, imaginaire. « Quant le
« monde, et la char furent venus en la cité de
« Maliferne, ils s'y hebergerent. » (Mod. ms. f. 249.)

Maligeux. [Malingre, au reg. JJ. 150, p. 108,
an. 1396.]

Maligne. [1° Adjectif; méchant : « Ou se Dieus
« par les visions Envoie revelations, Ou li malignes
« esperiz Por metre les gens en periz. » (Rose,
v. 18711.)]

Durant ce bruit, ceste turbe maligne
Va consprier d'aler metre en ruyne
Le Chastellat, et de buter à mort
Tous les François qui lors gardoient le fort. (Marot, 16.)

2° Subst. ; mal, méchanteté : « Me delivre.... de
« desirer maligne, et de euvre perverse, et de tout
« péché. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 357.)

Maligner, v. User de malice, agir méchamment,
de mauvaise foi : « Se enci n'esloit que l'on ne
« peust rebuter, ne torner aucuns des garans qui
« portent garantie de plegerie, mout de maus en

« poroient bien faire qui voudroient *maligner*, et « avoir de l'autrui à tort. » (Ass. de Jérus. p. 92.)

Maligneux. Malfaisant :

Une fumée venimeuse,
Mal odorante et *maligneuse*.

Flamel en son roman, cité par Borel.

Malignosité. [Méchanceté : « Se il treuvent la « chose estre ainsi, que ce ne soit point advenu ou « perpetré par *malignosité* ou hayne. » (Sent. ms. de 1445, dans D. C. sous *Maliganitas*.)]

Maline. [Grande marée, de nouvelle ou de pleine lune : « Et lors estant la *maline*, les galeres « passerent facilement sur les battures et platins. » (D'Aub. Hist. II, p. 302.)]

Maligneux. [Malingre, au reg. JJ. 130, p. 252, an. 1387.]

Malingneux. [Estropié : « S'aveun *malingneux* « qui puisse montrer mehain evident. » (C. d'Anjou, ch. 162.)]

1. Malingre, s. Pomme de mal, espèce de poire-
pomme. (Cotgrave.)

2. Malingre, adj. Qui ne se porte pas bien,
qui est dans un état de langueur. (Cotgr.)

Maljoinet, s. Ce qui distingue la femme de
l'homme.

N'entendez vous pas bien ce point,
Faites le mieulx que vous pourrez,
Et si on ne dit mot, serrez ;
Donnez dedans sur ce *maljoinet*,
Et les gros galemars quarrez ;
Faites le mieulx que vous pourrez. (Ch. d'Am. p. 167.)

Maljour, s. Jour infortuné.

Puis s'est vers sa dame tourné,
Et dist bas, en plourant adoncques,
Maljour fut pour moy adjoinné,
Madame, quant je vous vis onques. (Al. Charrier, 507.)

Expressions : 1° « Faire de *maljour* feste, » faire
de nécessité vertu. (Percef. IV, f. 29^d.) — 2° « En
« *maljour* sois tu entré, » maudit sois-tu. (Ibid. III,
fol. 138.)

Malitorne, s. Maritorne. (Oudin.) « Nous avons
« le fils du gentilhomme de nostre vilage qui est le
« plus grand *malitorne*, et le plus sot d'adai que
« j'aye jamais veu. » (Molière, Bourgeois gentil-
homme, acte III, sc. 12.)

Malitonche, s. Maladie que les descendants de
Pierre de Lenviv ont, comme lui, prétendu pouvoir
guérir par le toucher. (Généal. de la maison de
Lenviv, dans le Merc. de Fr. de sept. 1753, p. 205.)

Malivolence. [Malveillance : « L'exposant qui
« n'avoit envers eutz aucune *malivolence* ou mal-
« amour. » (JJ. 133, p. 172, an. 1388.)] — « Com-
« mandons, si estroitement comme nous poons
« plus, et sur peine d'encourir nostre *malivolence*. »
(Ord. l. I, p. 510.)

Si ne fut qu'une surseance
De toute preparation

De guerre, et de *malivolence*. (Vig. de Ch. VII, p. 14.)

Expressions : [1° « Estre en la *malivolence* de
« quelqu'un, » en être mal vu. (Froiss. IX, 128.) —

2° « Mettre en la *malivolence*. » brouiller une
personne avec une autre. (Id. XIII, 300.)]

Malizon, s. Malédiction. [Voir MALEÏÇON, MALI-
ÇON.] — « Totes les *malizons* que onques furent....
« sont accompliz en toi. » (Hist. de la S^e Croix, 19.)

Mallangagier. [Qui parle avec insolence :
« Robin le Mareschal, l'un des sergens ou commis
« sur le fait des aides,homme très riotoux et
« *mallangagier*. » (JJ. 145, p. 483, an. 1393.)]

Mallart. Canard sauvage :

..... Un estant garni
D'oysiaux de riviere, parmy
Ennes, *mallars* qui vont noant. (Modus, f. 150^a.)

1. Malle. [Voir MALE.] Valise :

J'eusse voulu estre en prison,
Ou dessus quelque vieux grison,
Dedans une *malle* malé. (Le Loyer des F. Am. 307.)

« Donner sur la *malle* de quelqu'un, » tomber
sur lui, lui rendre de mauvais offices, le dauber.
(Mém. de Bassomp. III, p. 188.)

2. Malle, s. Mâle.

..... Du conseil ara la garde
Se *malte* i a xxiii ans. (MIS. 6812, f. 90^a.)

Malleation, s. f. Martellement, l'action de
frapper au marteau. (Cotgr.)

Mallebosse. Peste. Une femme parlant de ses
enfants à son mari, lui dit : « Vous n'en avez pas la
« peine de les gouverner, ne ils ne vous coustent
« gueres, car je suis jour et nuit sur pieds ; que la
« *mallebosse* s'y puisse ferir. » (Les XV Joyes du
Mariage, p. 60.)

Mallece, s. f. Lie de sucre. (Cotgrave.)

Mallechaussée. [Redevance seigneuriale en
grains : « Item, les *mallechaussées* d'avoine. »
(1331. Aveu de la seigneurie de Malsherbes ; L.
C. de D.)]

Mallegrace. [Voir MALEGRACE.] « Je me suis
« mise en la hayne, et *mallegrace* de tous les pen-
« ples d'Afrique. » (L'Amant Ressusc. p. 217.)

Mallement. Voir MALEMENT : « Il y avoit une
« tour carrée *mallement* grosse. » (Froiss. liv. I,
page 239.)

Mallecole, s. f. Cheville du pied, veine qui s'y
trouve. (Cotgrave.)

1. Maller. [Maraier, mettre de la marne, de l'en-
grais sur une terre : « Doit *maller* toutes les
« terres. » (Ch. de 1285, D. C. sous *Mallare*.)]

2. Maller. [1° Maltraiter : « N'i a caseuns qui
« ne l'assalle, caseuns le fieri, caseuns le *malle*. »
(Mir. de Coine.) — « Iceului le Douche s'efforça de
« prendre le suppliant à la gorge et le vouloir
« *maller*. » (JJ. 197, p. 110, an. 1471.)] — 2° Frap-
per avec un maillet d'armes :

Cele part fu grans la bataille,
Ernous i fieri, Ernous i *malte*. (Mousk. f. 595.)

Mallet. [Mailloin : « Depuis que le connestable
« osta les *mallets* de Paris. » (Froiss. XV, II.)] —
En termes d'armoiries, ce mot signifie également

maillet : « Le seigneur de Mailly (portoit) d'or à « trois maillets de sinoples. » (P. J. de Saintré, 438.)

Malletier. Celui qui fait des malles. (Cotgr.)

Mallette. [Voir MALETTE. Petite malle : « Or « escoutez de coy elle s'est avisée; Une mallette « prist, ou l'histoire ert boutée. » (Baud. de Seb. II, p. 953.)] — « Adone tira le varlet assez à manger « d'une mallette, et si avoit à boire dedans ung « baril. » (Percef. II, f. 27.)

Mallevisée. [Malvoisie, dans Froiss. XIV, 227.]

Malleureté. Malheur :

... Nul ne doit faire batailles,
Sans grant cause et nécessité,
Car ce n'est pas jeu de trois mailles,
Et en vient grant malheurété. (Vig. de Ch. VII, II, 10.)

Mallier. [Cheval braucardier : « Mon mallier « s'arresta contre sa coutume, et commença à faire « pouf, pouf; je dis à mon varlet : pique, pique. » (Despér. 109^e conte, 1.)]

Malliere. [Marnière : « Iceelui Polart.... avoit « esté occit et mis à mort.... et par lesdiz malfai- « leurs avoit esté porté et geté en une malliere. » (JJ. 118, p. 423, an. 1380.)]

Mallou. S. Malo, cri des Bretons.

Normanz escrient, Dex aye,
L'enseigne au duc de Normandie,
Et Breton mallou mallou crient. (Rou, p. 207.)

Malmarché, adj. Blessé : « Cheval estoqué, « ou malmarché. » (Médec. des chev. p. 27.)

Malmener. 1^o Maltraiter : « Ils les malmenoient « de lor fames et de lor enfans. » (Cont. de G. de Tyr, dans Martène, V, c. 1669.) — [« Et de faim et « de froid (Berte) desprise et malmencé. » (Berte, c. 115.)] — 2^o Poursuivre, serrer de près : « Un cerf « malmené baisse volontiers la teste quant il ne « voit personne, en demonstrant son travail. » (Fouill. Vén. f. 38.)

Mal-me-sert. Nom donné à de mauvais domestiques. Le comte de Foix « avoit quatre clerks « secretaires pour escrire, et grosser lettres.... il « les appelloit mal-me-sert, ou pour escrire, ou « pour aucune chose qu'il leur commandoit. » (Froiss. liv. III, p. 29.)

Malmettre. Endommager, gâter : « Ainsi de- « vroit elle tenir en bon estat vignes, et arbres « fruit portant.... sans couper, et sans malmettre. » (Ordon. I, p. 120.)

Tant grant miracle por li fist,
C'onques se chars ne li mal mist.
Vies des SS. ms. de Sorb. n^o 61, col. 32.

[« Nous volons.... que se aucuns marchans et « gens dudit royaume de Castelle malmeloient, « dissipoient et gastoient aucuns biens des mar- « chandises de leurs maîtres. » (Ordon. IV, p. 433, an. 1364.)]

Malmen. [Indisposé : « Li rois estoit dur « infourmés sur lui et malmeus. » (Var. dans Frois- sart, IV, 311.) — Le lexte porte malmué; M. Sim. Luce donne malmené.]

Malobathre. « Arbre d'Égypte, de Syrie, d'Inde, « aux feuilles repliées. On en tire une huile pré- « cieuse pour teindre, et parfumer les cheveux. » (Monet.)

Malotie. [Maudit, comme maleoit.]

Je ne vi mie cele beste malotie. (MS. 7218, f. 344.)

« Quant il estoit petit enfant, on l'appelloit Merlin « le Simple, et quant il fut roy, si fut si felon que « les gens l'appelloient Merlin le malotie. » (Lanc. du Lac, III, fol. 15.)

Malons, s. m. Paquets, ou amas de lettres dont un même courrier est chargé pour diverses villes. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 293.)

Malostru. [Voir MALESTRU. 1^o Né sous une mau- vaisse étoile (*malum astrum*) : « Mes mon escondre « que vant, Lasse, chaïve, malostrue, Quant je ja « n'en serai creüe. » (Ren. v. 9797.) — 2^o Maladroït : « Lequel Gaillard dist à chau Gilon : « Je suis bien « malostru de tant avoir parlé à toy; car tu es en « trois ou en quatre escumenges. » (JJ. 160, p. 259, an. 1405.)] — 3^o Mal conformé : « Mal bati, lay et « malostru estoit, mais il estoit de gracieux parler. » (Hist. de B. Duguescl. dans le Tri. des IX Preux, p. 528.) — 4^o Mou, paresseux : « Quand le chevalier « à l'escu doré veyt la proesse des quatre nouveaulx « chevaliers, il se tint pour malostru quant tant il « avoit reposé. » (Percef. II, fol. 149.) — 5^o [Lâche, misérable : « Mais ils fissent que fol, li kailif ma- « lostru. » (Aiol, v. 8351.) — 6^o Mal acquis : « N'ac- « quierre ja chevance malostrue; Mieux vaut « honneur que honteuse richesce. » (Desch.) — 7^o Incorrect : « Si m'escuse à mon langage Rude, « malotru et sauvage. » (P. Paris, ms. fr. V, 45.)]

Malot. Taon : « Quant li malos brul sor la flor, « Et li solaus lniist qui tout respalandie. » (Poës. av. 1300, IV, p. 4661.)

Tot el pensent que il ne dient ;
Par deyant nos nos magnéfient,
El oignent toz par bele chere ;
Mais plus poignant sont par deirre
Qui ne sont guespes ne malot. (S^{ie} Léocadie, f. 31.)

Malotru. [« Malotru, noquart, testu, Je le voy « mieux que tu ne fais. » (Naliv. de J. C., Mystère.) — « Oïés del traitor com par est malotrus. » (Aiol, v. 9522.)] — Sully (Mém. I, 33) dit de l'armée hugue- note en 1570 : « Armée malotruée. » — « Paix malo- « true. » (Ibid. XII, 523.)

Malparler, Malparlier. Médiance : « De « .g. ssi le malparlier. » (ms. 7218, folio 214.) — [« Voulons encore eschiver les obloquions et mal- « parler de plusieurs medisans. » (JJ. 81, p. 493, an. 1552.)]

Malparti. Disproportionné, inégal : « Illec « commença une bataille malpartie, aspre, et « cruelle. » (Percef. V, f. 26.)

... Tost après changeant d'opinion,
Je me trouvai à malparty rangée,
Et plus d'habit que de vouloir changée. (Du Bellay, 491.)

Malpartie, s. f. et m. Mauvaise partie, mauvais parti. « Je me tireray à la partie, qui le pire en

« aura, et feray tant d'armes, à l'aide d'amours et
« d'anye, que la *malpartie* reviendra au dessus, et
« la bien partie qui victoire avoit au dessous. »
(Percefor. I, f. 127^a.)

Malpayer. *v.* Mécontenter: « Je vous dis de
« par luy qu'il est et sera vostre amy honeste, et
« que nul ne s'en peult *mal payer*: il ayme premier
« vous par dessus toutes créatures, et en après
« ceulx qu'il sctet que vous aymez. » (Percefor. VI,
folio 106^b.)

Malpertuis. Nom factice du palais de Renart.

Jadis estoit Renars en pais
A *Malpertuis* en son palais. (MS. 7218, f. 46.)

Malplaisant. Fâcheux: « Lui conta ceste *mal-*
« *plaisante* nouvelle, laquelle du commencement
« on voutul tenir secreta, de peur d'estonner le
« peuple. » (Du Bell. f. 255.)

Malprendre. [Dérober: « Iceului Guillemin a
« confessé avoir fait plusieurs larcocins et *malpris*
« et emblez plusieurs deniers. » (Jl. 90, p. 568,
an. 1360.)]

Malprins. [Participe du précédent, au sens de
malheureux: « Entre ces haynes et maltalens *mal-*
« *prins*. » (Froiss. XV, 205.)]

Mals. Cas régime pluriel de *mal*, mât de navire:

Nefs, et esquiex appareillier,
Velles estendre, et *mals* drecier. (Rou, p. 290.)

Malsade. [Maussade: « Et celui qui deffaut, il
« est dit aggreste et *malsade* ou malgracieux. »
(Oresme, Eth. 50.) — « Belle suer, et dire vous ose
« Que vous estes forment malade, Et devant Dieu
« lede et *malsade*. » (Mir. de S^{te} Genev.)]

Malsain. [Peu sûr: « S'il ne se fust trouvé
« puissant pour résister aux dens puissances con-
« traires, il y faisoit *malsain* pour luy. » (G. Chas-
telain, Chr. du duc Philippe, ch. 65.)]

Malsavoir. s. Ignorance:

Et s'aiment mielz le bon saumon
Que le bon livre Salemon,
Et le fort vin de *malsavoir*,
Que le bon livre de savoir. (S^{te} Léoc. f. 31.)

Malseance. Messéance, indécence. (Cotgrave.)

Malsehur. *adj.* Mal sûr, incertain, où il y a du
danger: « Touz li pais estoit se *malschurs*, que
« nuns ne osoit aler ne venir, que il ne fust robez. »
(Ord. t. I, p. 637.)

Malsuivre. *v.* Poursuivre: « Si lost que les
« gens du duc faisoient une emprise contre ceux
« de Gand, ils estoient *malsuivy* par les cloches
« des villages qui avertissoient de l'un à l'autre. »
(Mém. d'Ol. de la Marche, p. 382.)

Maltalent. [VOIR MAULENT. 1^o Colère: « Li
« empereres respunt par *maltalent*. » (Rol. v. 271.)
— « Male coze seroit et perilleuse as ames et as
« hoirs, c'on dessevrast les mariages à caseun
« *maltalent* que li uns a à l'autre. » (Beaumanoir,
t. XVIII, p. 17.)] — « Tout bouillant de colere et de
« *maltalent*. » (Nuits de Straparole, t. II, p. 58.) —
2^o Homme en colère: « Le dit d'Albreth... se partit

« tout *maltalent*, et tout indigné. » (Monstrelet,
vol. I, p. 151^b.)

Maltalenté. Irrité: « Lancelot qui estoit cour-
« roucé, et *maltalenté* de ce que la bataille avoit
« tant duré, si luy courut sus, et lui donna tel coup
« sur l'escu qu'il le fendit tout. » (Lancelot du
Lac, t. II, f. 129.)

Maltalentifs. [Même sens: « Rollanz ad doel,
« si fut *maltalentifs*. » (Rol. v. 2056.)]

Malte. Ile de la Méditerranée: « Chiens de
« *Malte*. » — « Ces petits chiens del'isle *Melita*, que
« nous appellons *Malte*. » (Bouchet, Serées, p. 260.)
— « Quatre livres de danseries, contenant le chant
« de *brantes* communs gays, de Champagne, de
« Bourgoigne, de Poictou, d'Escosse, de *Matthe*. »
(Du Verd. Biblioth. p. 688.)

Mal-temps. Ennuï: « Son mary est si mal-
« homme, qu'elle a trop *mal-temps*. » (Les Quinze
Joyes du Mariage, p. 79.)

Maltoste. [VOIR MALESTOSTE: « *Maltoste* des fem-
« mes, » droit qu'on levoit sur des menues denrées,
comme laitage, beurre, fromage, fruits, toiles.
(N. C. G. I. H, p. 210.)] — « *Maltote* de vin, » droits
qu'on levoit sur le vin. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)
Aujourd'hui, le mot *maltote* désigne aussi le corps
des financiers.

Maltourner. *v.* Se trouver mal: « Quant
« Engentine l'oynt, peu s'en faillit que de cour-
« roux, et d'ire ne *maltourna*. » (Gerard de Nevers,
1^{re} partie, p. 123.)

Maltraire. *v.* Souffrir:

Tous pecheurs, et qui *maltraira*,
De requerir ces sains s'apreste,
En quelque peril qu'il l'ara
A sa priere ne fauldra.
Dieux essaucra sa requeste. (Desch. f. 336.)

Maltrait. Mauvais traitement:

... Ne m'en puis laisir
Que mon *maltrait*, en chantant, ne vos die.
Poët. MS. av. 1300, t. I, p. 105 et 111.

J'a n'aura tant de *maltret*. (MS. 7218, f. 123.)

Maltraitable. *adj.* Qui n'est pas traitable: «
« Aucuns... sont si rudes, et si *maltraitables* à
« ceux qui se confessent, qu'ils les mettent plu-
« sieurs foys en peril de damnacion. » (Doctrin. de
Sapience, f. 42.)

Maltraitement. Mauvais traitement. (Oudin.)

Maltrouvé. Faux, contrové: « Il se doubtoit
« que le roy de Sicile, le connestable... estoient
« alliez ensemble, faisoient une praguerie, ce qui
« fût *maltrouvé*, car ils n'y pensoient point. »
(Hist. d'Arlus, III, connest. de Fr. p. 782.)

Malvais. [Mauvais: « Getez serez sur un *mal-*
« *vais* sumier. » (Rol. v. 481.)]

Malvaisement. [« Que nuls prozdum *malvai-*
« *sement* n'en eaut. » (Rol. v. 1474.)]

Malucase. [Terme de jeu de longue paume,
quand la balle est mal servie: « Au mettre et livrer
« l'estuef sur où ilz jouoient par icellui Tassin,

« ledit Tassin eust failli el fait *malueuse*, si qu'il
« sembla à icellui Jacotin sa partie adverse. et pour
« ce lui eust dit que ledit coup ainsi servi ne valoit
« neant et qu'il avoit gagné. » (Jl. 150, page 177,
an. 1396.)]

Malveillance—oillance. [« Je lo que vous
« lui requerez Qu'il vous perdoit sa *malvoillance*
« Par amors et par acordance. » (Rose, v. 3152.) —
« Cette extremité d'amour se fut tournée en extre-
« mité de *malveillance*. » (Am. ressusc. 521.)]

Malveillè. Malveillant :

Cel jour furent aperceu...
D'un canbrelanc *malveillè*
Que le sire i ot envoié.

(MS. 7989², f. 52.)

Malveisine. [Machine de guerre : « Ne nuls
« tels dans n'i puet meffaire. Com bien que on i
« sache traire, *Malveisine* les sajettes. Ne esprin-
« galle ses mouchettes. » (Péier. de Gullev.)]

Malvestie. *Malvestiez.* [Malice, méchancelé ;
on lit *malvestiez*, dans les Annales du règne de
S. Louis, page 260, et *malvestie* dans Wackernagel,
p. 59, 61.]

Malvestu. Mal vêlu : « Les *malvestus* devers le
« vent. » (Colgr.)

Malvissée. [Malvoisie : « Le suppliant s'en
« alla avec plusieurs autres pour recréer et boire
« de la *malvissée* en la maison et hostel d'un espi-
« cier en nostre ville de Tournay. » (Jl. 194, p. 250,
an. 1464.)]

Malvoicé, *adj.* ou *part.* Incommodé, malade :

... Une si grant maladie
Li prit er soir dedenz sa teste...
Car il fa trestot *malvoies* :
Dieu merci or est ravoies :
Mais encore lui duet li chiés.

(MS. 7615, I, f. 106.)

Malvoisié. [Mal intentionné : « Li borgois soit
« felon et *malvoisié*. » (Aiol, v. 954.)]

Malvueillance. Malveillance : « Aler au devant,
« et resister a la *malvueillance* des hommes. »
(Rob. Est.)

Malvueillant. [Ceux qui ne s'entendent pas
entre eux. (Froiss., t. XI, 79.)] — « Li *malvueillant*
« s'entre deffient. » (G. Guiart, ms. f. 321.)

Mamaye, s. Grosse pêche de l'Inde dont on fait
de la marmelade. (Colgr.)

Mambour. [Mainbour (voir ce mot), protecteur,
tuteur ; du haut allemand *muntboro*, anglo-saxon
mundboro, néerlandais *momboor*, qui porte protec-
tion ; *munt* ne doit pas être confondu avec *mund*,
bonche. On lit *mambour*, dans Froissart, t. II, 423 ;
t. VIII, 433 ; XVI, 18.]

Mameillon. [Mamelon : « Et que à chacun lot
« el demy lot soit mis en facion de clou d'estain
« ung *mameillon* pour monstrer qu'il tiennent lor
« mesure. » (Rec. des monum. inéd. du Tiers Etat,
t. IV, 328.)]

Mamele, Mamelle. [« Biaux fil Raoul, dist
« Mais la bele. Je te norri del lait de ma *mamele*. »
(Raoul de Cambrai, 40.)] — « Et se pensa de deus

« viatres qu'elle avoit nourri de son lait à sa
« *mamelle*. » (Mén. de Reims, § 410.)]

Amors le point d'une estincele

Dedens le cuer lès la *mamele*. (MS. 7989², f. 50.)

Mamelete. [Diminutif du précédent : « *Mame-
« letes* dures enmi le piz. Gorge blanche plus que
« n'est noiz ne lis. » (Coney, p. 125.)]

... Aller cueillir les florettees

Et faire chapeaulx par les bois

Et les donner a ces filletoes

Qui ont ces dures *mameletes*,

Et qui chantent a haulte voix

Ces amoureuses chanconnettes. (Desch. f. 72 c.)

Si li viennent les *mameletes*

Autre si comme ii pometes. (Blanch. f. 176.)

Bon faict toucher ses *mameletes*. (Blason des F. A. 218.)

Mameliere. [Armure de la poitrine : « Deux
« *mamelieres*, et deux chainnes pour icelles
« *mamelieres*. » (Compte d'Etienne de la Fontaine,
A. N. Kk. 8, an. 1352.)]

Mamet. « Tuil cil qui ameinent charretée de
« *maquereaux* et ne sont des onces aux bouchiers
« doivent 12 deniers ; et se il n'i a plus de 8 cents,
« por chascun cent un denier la demi obol ; et se il
« i a *mamet*, il n'en doit riens, et cil qui le portent
« hors de la ville ainsint. » (Anc. Cout. d'Orléans,
page 473.)

Mammal, *adj.* Qui appartient au sein, aux
mamelles, aux tetons. (Colgr.)

Mammellement, *adv.* Grandement : « Et ha
« esté la proposition declairée *mammellement*
« scandaleuse. » (Rob. I, p. 37.)

Mammellement, *adv.* En forme de mamelle.
(Colgrave.)

Mammeller, v. Allaiter, au figuré :

Un chaste amour mon esprit *mammella*. (L. Carron, 6.)

Mammellette, *adj.* Une personne poupine,
une petite poupée. (Colgrave.)

Mammeleux—euse, *adj.* Qui a de gros
tetons ; qui concerne les mamelles. (Colgr.)

Mammelon. (Colgrave.)

Mammeluc. Mameluk : « Saquambasac, un
« *mammeluc*, avoit recommencé l'assaut, et par ce
« fût la cité (de C. P.) prise. » (Oliv. de la Marche,
page 409.)

Mammeron. Mamelon :

Des cheveys et du *mammeron*

Li cope fen le someron. (MS. 7218, f. 293.)

Man, *pron.* Mon [par confusion entre *man*
et *mon*.]

Ja na fiert pas à ton parage

Nule femme de *man* lignage. (MS. 7989², f. 67.)

Manable. [Habitant, demeurant : « Or vous
« conterai d'un oisel Qui moult parest courtois et
« bel. Tousdis est en eve *manable*. » (Bestiaire, ms.
dans D. C., sous *Managium*, 2.)] — « Appereurent
« autour d'eux... grans murs et maisons *manables*
« haultes et eslevées. » (Percef. IV, f. 33.)

Manace, Manache, Manatee. [Menace :

« Por *manatce* regiel ne preïemen. » (Eulalie.) —
 « De vos *manuces*, culverz, jo n'ai essuign. »
 (Rol. v. 1232.) — On lit *manache*, dans Froissart,
 l. XV, 221.]

Manacher, Manachier. [Menacer : « Tant
 « pramisi au comle et offri. Tant *manucha* et tant
 « blandi Que Guy lleral au duc rendi. » (Rom. de
 Rou.) — « En tel maniere *manache* li empereres le
 « castelain. » (Henri de Valenciennes, § 637.)]

Manage, Manaige. [1° Maison, château, dérivé
 de manoir (*manère*). Dans Froissart, l. III, 176, il
 désigne le château de Thun l'Evêque : « Ceste vile
 « arés quite, n'arés plus de *manage*. » (Aiol,
 v. 8803.) — « Et si doit l'en savoir que le *manage*
 « est relevé par trois sols, et par ce aquite la pre-
 « miere acre, ou tout le tenement. » (Anc. Cout. de
 Norm. ch. 24.) — « Descendu sont en lor maistre
 « *manaige*. » (Auberi.)] — 2° Jeu d'exercice chez
 les Polonois qui en régalerent mademoiselle de
 Guébriant : « Lui virent à la rencontre pour lui
 « donner le plaisir du *manage* et de la course du
 « bonnet. Ils mettoient un bonnet au haut d'une
 « longue perche que tenoit un valet, et ils couraient
 « de loin, et l'emportoient au bout de leurs lances.
 « Après le seigneur de Sluska, courant à toute
 « bride, jettoit une hache d'armes en l'air devant
 « luy, et la reprenoit à dix pas au delà par le man-
 « che. » (Le Labour. Voyage de la reyne de Pologne,
 p. 207.) — C'est comme on voit notre *manège* rendu
 ici dans le sens figuré. Le poëte Torniol, sous le
 titre du *manage* des dames, décrit les différents
 tours des femmes coquettes. (Goujet, XIV, p. 165.)]

Manaïde. [VOIR MANAIE. 1° Pouvoir, discrétion :
 « Ore m'en aquite de chou que li creantai ; car je
 « me met del tout en vostre *manaïde*, si poretz ores
 « faire de moi quanques il vous plaira, ou de occire
 « ou de laisser vivre. » (Merlin, dans D. C. sous
Menagium, 3.) — 2° Pitié, miséricorde, dans Garin,
 I, 132.] — « De moi eussiez et *manaïde* et pitié. »
 (ms. 7218, f. 270 c.)]

Manaïder. [Avoir en son pouvoir, dans Parlo-
 nopex, v. 259.]

Manaie. 1° Pouvoir, volonté, discrétion :

Ains y feray vignes planter,
 Semer les bois, jardins anter,
 Que je la ville à force n'aye,
 Et que soiez en ma *manaie*.
 Ains, dans Du Cange, sous *Managium*, I.

... . En vostre *manaie*
 Me sui tout mis. (Val. 1490, f. 14.)

Ensi n'estuet sa *manaie*
 Souffrir quel gré que j'en aie ;
 Tes forche est d'amours. (Id. f. 37 b.)

A Richart son frere en ira
 Mout humblement merci querra
 En sa *manaie* se metra. (*Chans. du C^{te} Thib.*, p. 143.)

2° Merci, grâce, miséricorde : [« Mais il n'i a point
 « de *manaie*, Puis qu'il les tient en son goïron,
 « Tous les devore chis larron. » (Bestiaire, ms. dans
 D. C. IV, 370 a.)] — Turpin encourage Charlemagne,
 qui s'abandonnoit trop à la douleur d'avoir perdu
 ses plus braves guerriers à Roncevaux :

Voïez com vostre gent s'esmaie
 Sire prenge vous eus *manaie*,
 Il sout tout mort se vous morés. (Mousk. p. 232.)
 En remembrance de ton sanc
 Qu'issis fors, dieus, de ton flanc
 Et de vos cors consacré ci,
 Je vous proie *manaie* et merci. (MS. 7218, f. 261.)

Par suite, « servir en *manaie*, » « servir gratuite-
 ment, pour un merci :

Si j'ai servi en *manaie*,
 Gent guerdon en attend. (Poët. av. 1300, II, p. 547.)

3° Administration : « Que chil qui est tenans d'un
 « iretage, se paine plus de metre son pooir en
 « amender le rente et le *manaie* q'il ne feroit s'il
 « ni estoit baans. » (Val. n° 1490, f. 145.)]

Manaiier. Ménager, épargner. [On lit *manoiier*,
 dans Benart, II, v. 17770.] On lit à l'occasion de la
 bataille de Guillaume le Bâtard contre Harold :

Nul n'espere, ne ne *manaiie*,
 Nul ne garist qu'il face place,
 Ne nul ne fert que mort ne face. (Rov. p. 359.)

Et les Normanz d'ileuc les traient
 Qui nes esperent ne *mancent* ;

Tout cil qui furent arresté
 Qui ne purent au pont passer
 Furent retenus et lié. (Id. p. 270.)

Jettent pieres et quarreaux traient
 De nulle guise nes *manoiient*,
 Lacent dars et plommées ruent. (Brut, f. 23.)

Manance, s. f. Mainteue, jouissance : « Si c'est
 « en cas réel, le demandeur en est mis en posses-
 « sion, et si c'est en meubles, il en est mis en sai-
 « sine et *manance*. » (Boul. Som. Kur. p. 29.)]

Mananderie. Résidence : « Selon la loy, seule
 « mancion et avoir ailleurs tous ses biens ne fait
 « mie le manant, si comme si un homme a en une
 « ville là ou il est manant une maison tant seule-
 « ment que il loïe à aucun, et n'y a autres biens...
 « ne doit estre entendu comme *mananderie*. »
 (Bout. Som. Kur. 795.)]

Manandie. [1° Maison, habitation : « Enghiens
 « et bricolés pour jeter au chastiel et abatre les tois
 « et les *manandies*. » (Froiss. III, 176.)] — « Joi-
 « gnant celle chapelle avoit une *manandie* ou le
 « roy Gallafar mena son fils. » (Percef. VI, f. 117.)
 — 2° Richesse, biens : [« Chil Mahieus estoit ton-
 « loiers, Assés avoit grant *manandie*. » (Vie ms. de
 J. C.) — « Et defendre en bonne foy en nostre terre
 « que il n'i aient *manandie*, ne confort, ne mar-
 « chandise nulle. » (Conv. entre Philippe le Bel et
 Guillaume, comte de Hainaut, 1314.) — « Je te
 « donrai en France avoir et *manandie*. » (Aiol,
 v. 6341.)]

Au riche qui a assez
 Avoir et *manandie*. (Poët. av. 1300, IV, p. 1509.)

Manandise. [Maison : « Comme le suppliant
 « eust prins à louage.... à Amiens.... une maison
 « ou *manandise*. » (Jl. 183, p. 30, an. 1455.)]

Manandise. Avoir, biens :

Que plus n'atende
 De faire à Dex lor sacrefice
 Cascuns selonc se *manandise*.

Vie des SS. Sorb. 60, col. 2.

Manandrie. [Maison : « Il jettoient pieres de

« fais qui rompoient tours et murs et clois de salles »
« et de *manandries*. » (Froiss. IV, 279.)

Manant. [1° Habitant, tenancier : « Se Jes
« *manans* se plaignent des injures qu'on leur fait,
« leur seigneur absent, il ne sont point ouys. »
(Froiss. XVI, 140.)] — « En peu de temps, il y eut
« une moult belle cité et noble, car il n'y eut gen-
« tilhomme en Bretagne qui ne se feist *manant* et
« citoyen d'icelle. » (Perceforest, I, 22.) — « *Manans*
« sont ceux qui demeurent ez villes et citez qui
« n'ont prins la franchise de la bourgeoisie, desquels
« qui bourgeois ne sont, pour ce ne demeurent
« ils ne soient tenus de contribuer et participer
« aux frais, missions et despens, et aux aydes de
« la ville ou ils sont demeurans. » (Boul. Som.
Rur. p. 795.) — 2° [Habitant riche, aisé (littérale-
ment possédant une *manandrie*) : « De grant richece
« orgueilleux et *manant*. » (Agolant, p. 171^b.) —
« Atlantès .i. bourgeois *manant* et riche. » (Aiol,
v. 1081.) — « Tout chil sys bourgeois avoient esté en
« la ville de Calais li plus riche et li plus *manant* et
« qui plus avoient d'iretage. » (Froiss. V, 212.)

Se tu es riche et *manant*

Ne soies orgueilleux pourtant. (Fobl. de S. Germ. f. 10.)

« Ne *manant*, ne mendi, » ni riche, ni geux.
(Rou, p. 137.)

Gentil fu de parage, et d'avoir fu *manans*. (Id. p. 21.)

Fuient povre, fuient *manant*,

Fuient bourgeois et paisant. (Bret. f. 103.)

[Voir sur les vicissitudes qu'a éprouvées la valeur
de ce mot la remarque de Gachet, sous *Manage*. Le
mot a perdu les deux sens précédents; puis, du
sens de campagnard, on est passé à celui de rustre,
grossier.] — 3° Permanent : « *Manant* citeit, » ville
permanente, celle qui est dans le ciel, opposée à
celles du monde qui ne font que passer, en latin
permanens civitas. (Sermon de S. Bern. p. 308.) —
4° Le reste : « Si avoient amené avec eulx tout le
« *manant* des compaignons. » (Lancelot du Lac,
t. III, fol. 28^c.)

Manantie. 1° Richesse :

Onques ne fu tiel *manantie*

Ne si riche proie acollie.

Hom. de Troyes, dans Du Cange, sous *Massaritia*.

[Fautis li est avoirs et *manantie*.] (Aiol, v. 3502.)

2° Meubles précieux dans ce passage :

Totes ont lor meissons gerpies

Pleines e riches *mananties*. (D. C. sous *Massaritia*.)

Richard duc de Normandie « A Roem mist grant
« *manantie* A S. Oin en l'abeie. » (Rou, p. 159.)

Mananties, s. Héritages donnés à cens et rente,
à la charge qu'ils ne pourront être démembrés, que
les possesseurs seront obligés de résider sur le lieu,
et qu'après le décès des possesseurs sans enfants,
ces héritages seront dévolus au seigneur ou ses
successeurs. (Laur.)

Manautise. Droit de séjour : « Ilors pris ausi
« ceux que ne sont mie conversantz, et conti-
« nuement demorantz en les hundred, tout eyent
« *manautise*. » (Britt. Lois d'Angleterre, f. 73^b.)

Manbote, s. Compensation qui se paie pour la

mort d'un homme; en latin *manbota*. Ce mot vient
de *man*, qui, en saxon, signifie homme, et de *bode*,
dérivé de *bettan*, qui veut dire compenser : « Si
« home occit l'autre, et il seit counsaut, et il doive
« faire les amendes, durrad de sa *manbote* al sei-
« gneur por le fraunce home 10 sols et pur le serf 20
« sols. » (VII^e Norm. de Guillaume le Bâtard,
chapitre VIII.)

Manbre. [Etoffe marbrée : « Et si ne peut on
« filtrer en estain qu'il soit pris, camelin ou *man-
« bre*. » (Ord. III, 414, an. 1360.)]

Manburnie. [Tutelle : « Fussent en garde, bail,
« tutele, cure, *manburnie*. » (Froiss. éd. Sauvage,
t. I, ch. CLV.)]

Manburnir. [Administrer : « Jura li maistre le
« roi ou son commandement que les biens de la
« maison il gardera et *manburnira* bien et loyal-
« ment. » (Carl. de Champagne, f. 189^b, an. 1261.)]

Mance. [Estrapé : « Mieux vdroiro estre d'un pié
« *manc*. » (Ben. v. 1576.)]

Mance. [Manche d'habit : « La coulle e l'esta-
« mine out desuz cel li ber (Saint Thomas); Mais
« de pans e de *mances* les out fail escurter; Car ne
« voleit al siecle demustrer. » (Thom. de Cantor-
bery, p. 155.)]

N'avoit *mance* ne mancheron

N'il n'a chape ne chaperon. (MS. 7218, f. 3.)

[« Ne laisser *mance* en bras, » ne rien laisser (la
manche se séparait alors de l'habit), dans l'Evangile
des Quenouilles, p. 166.]

Mancele. [Manchon, dans Partonopex, v. 292.]

Mancelon. [Manchette : « Une paire de *mance-
« lon*, qui pouvoient valoir deux sols, six deniers. »
(Jf. 189, p. 186, an. 1457.)]

Mancevir. [Avertir (comp. *Manchevir*) : « Puis
« que li Englès en estoient *mancevy*. » (Froissart,
t. V, p. 324.)]

1. Manche. [Partie d'un instrument qu'on
prend en main : « Un homme qui ilecques estoit
« lui monstra un coustel à un blanc *manche* qu'il
« tenoit en sa main. » (Miracles S. Loys, p. 131.) —
« Un grant esmail, d'argent doré, à donner la pais,
« et est fait en maniere de compas carré,.... et y
« a .i. *manche* à quoy on le tient. » (Inv. du duc
d'Anjou, § 63.) — Le mot était aussi du féminin :
« Une saffiere d'argent doré à une *manche* comme
« ung fusil que deux singes tiennent. » (Ducs de
Bourg, 269.) — « La teste (de la masse d'or) estoit
« de lin acier trempée, et la *manche* bendée d'or
« et d'argent. » (Perceforest, I, fol. 155.)

Expressions. 1° « Laisant les *manches* de la
« *charüe*. » (Nuits de Strap, II, p. 25.) — 2° « Branler
« dans le *manche*. » (Oudin.) — 3° « Une *manche*
« d'estrille, » personne grosse et courte : « Ces
« petits bouts d'hommes lesquels en Escosse on
« appelle *manches d'estrilles*. » (Rab. II, p. 228.) —
4° « Plus aiment le *manche* que le bras. » (Rab. III,
p. 17.) — 5° « De l'arbre d'un pressoir, le *manche*
« d'un cernoir. » (Cotgr.) — 6° « Jetter le *manche*

« après la coignée. » (Ess. de Mont. III, p. 290 ; Percef. IV, f. 126.) — 7° « Jetter le manche après « les escourgées, » comme font les petits garçons qui fouillent le sabot. (Moyen de Parvenir, p. 78.) — 8° [« Je vous gardois ces joyeux propos à quand « la paix seroit faite... Mais quand j'ai vu qu'il « s'en fultoit le manche, et qu'on ne sçavoit par où « le preudoit. » (Desper. Contes, I). c'est-à-dire qu'on en « étoit loin.] — 9° « Manche mallailé, » terme de blason de la noblesse de Danemark, relatif à une hache : « Tel porte d'argent au manche mallailé « de gueules. » (Le Labour. Orig. des Arm. p. 240.)

2. Manche. [VOIR MANÇE.] 1° Parlie du vêtement qui couvre le bras : « Et fu atournei que li prestre « qui avoient chapes à manches les auroient reon- « des. » (Mén. de Reims, § 145.) — « Un sercoit de « lyreteinne sanz manches. » (Joinville, § 60.) — « Aus festes et aus diemanches, Ne mettois gens, ne « vestoit manches Tant que midis estoit passez. » (Ruteb. II, 164.) Ce sont là des manches cousues qu'il fallait bâtir sur soi le matin et découder le soir ; elles accompagnaient une mise élégante et les dames les jetaient dans les tournois aux chevaliers, comme les Espagnoles lancent leur mantille au torero. — « Le seigneur de Haut Bourdin portoit « la manche de la duchesse d'Orléans, et une dame « portoit la robe par derrière. » (Monstr. II, p. 178.) — 2° Gratification faite à un inférieur pour le service qu'il avoit rendu en soutenant ou relevant la manche, ou en donnant la main ; ce que les Italiens appellent la *bona mancia* :

J'estoy si bien de mon faict advertie
Qu'autant de fois qu'un reste on gaignoit,
Autant de fois la manche on me donnoit.

Joach. Du Bellay, p. 492, V°.

Ce mot est pris dans Oudin pour le vin du valet. « La grande manche que demandent les courtisanes romaines, » c'est la *paraquantes* des Espagnoles, et ce qu'en France on appelle les épingles. En Italie, cette manche est de trois sortes, dont celle que demandent les courtisanes de réputation de la cour de Rome est la plus forte. (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 36.) — 3° Division de troupes, aile d'armée. (Oudin, Traité des légions par le maréchal de Saxe, p. 53.) — 4° Chausse, espèce de long sac à passer les liqueurs. — 5° Four pour fondre les métaux au sortir de la mine. — 6° Filet à pêcher, long et étroit. — 7° Déroit, tel que celui qui sépare la France de l'Angleterre. Colgrave.)

Expressions : 1° [On mettait en presse les manches de corset : « Pour mettre et presser .vi. paires « de manches de .vi. corsés pour madame la royne. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 227.) — 2° [« .ii. paires « de manches de relais. » (Id. 134.) — 3° [« Item « unes manches d'acier et une gorgerette d'acier. » (Pièces sur Charles VI, II, 401, n° 230.)] — 4° [« Pres « mes amis honnestement J'aime mieux boire et « mouiller l'anche, Que manger mon pain en « manche, » c'est-à-dire seul, dans les Vaux de Vire de Jean Le Houx, 12.] — 5° [« Conscience plus « large que la manche d'un cordelier. » (Lanoue, 27.)] — 6° « Manche de chemise. » (Percefor. V, f. 44.) —

7° « Manche de colle. » (Ibid. vol. I, fol. 155.) — 8° « Une jaque et manche de maille dont on usoit « fort de ce temps. » (Branl. Cap. fr. t. IV, p. 206.) — 9° « Bas de manches, » le bout des manches : « Avoit le pourpoint de demy ostade à bas de man- « ches de satin, et le haul estoit de chamois. » (Rab. V, p. 70.) — 10° « Parure à manches, » espèce de cotte d'armes : « En lieu de sa cotte d'armes, il « avoit vestu une parure à manches d'un satin « blanc. » (Oliv. de la Marche, p. 248.) — 11° « Le « medecin disguisé en face et habits, mesmement « revestu de riche et plaisante robe à quatre man- « ches, comme jadis estoit l'estat. » (Rabelais, t. IV, épit. dedicat. p. 3.) — 12° « Aimer plus la manche « que le bras, » c'est proprement préférer la con- « servation de son habit à la commodité d'être bien « vêtu. (Le Duchat, sur Rab. III, p. 17.) — 13° « Faire « au corps les manches par compas, » faire les choses à propos, et comme il faut, sans qu'il y ait ni trop, ni trop peu. (Coquillart, p. 16.) — 14° « Tenir « quelqu'un en sa manche, » en être le maître, le posséder : « Il la tient en sa manche. » Cette expression vient de l'usage où l'on étoit de mettre quelque chose dans sa manche, comme dans une poche. (Charron, de la Sagesse, p. 486.) — 15° « Le malade « n'est pas à plaindre qui a la guérison dans sa « manche, » c'est-à-dire qui a les choses nécessai- « res ; et au figuré qui connoit les principes qu'il doit suivre. (Mont. Essais, t. III, p. 73.) — 16° « Manche « d'amour, » manche de robe ou de chemise, don- « née par des dames, en signe d'amour, à leurs amants qui les portaient ordinairement au bout de leurs lances : « Son dous ami presente par amors une « manche. » (Poët. avant 1500, t. II, p. 855.) [Voir sous 1°.] — 17° « La jeune Lyriope vous envoie une « manche de rouge samit pour parer le comble de « vostre heaulme. » (Percef. I, f. 136.) — 18° « Tor- « cher le nez de quelqu'un de sa manche, » c'est notre proverbe, donner des verges pour être fouetté : « De ma mance m'a ters mon nés. » (Ms. 7989, f. 213.) — 19° « La manche de la paresse. » (Colgr.) — 20° « Se moucher sur la manche. » (Oudin.) — 21° « C'est une autre paire de manches, » c'est autre chose. (Ibid.)

3. Manche, adj. Estropié (voir MANÇE.)

Anieuse le cort sesir,
Qui n'ert petite ne manche. (MS. 7218, f. 50 v.)

Manché. Qui a des manches d'habit. (Colgrave.)

Manchereau. Manche de charre. (Id.)

Mancheron. Demi-manche d'habit, ne passant pas le coude. (Nicol.) — [« Rouge se porle par plusieurs gentils hommes et autres gens comme en « bonnetz, chausses, pourpointz et manteaux ; les « femmes le portent en cottes, sainetures et man- « chérons. » (Sicille, Blason des couleurs, p. 110.)

N'avoit mance ne mancheron
N'il n'a chape ne chaperon. (MS. 7218, f. 3.)

Manchete. [« Et tu, à ces longues manchetes, « Qui par ça, par là les dejetes, Or vient la mort « qui jûs les mete. » (Li vers du monde, xiv^e s.)]

Manchevir. [Avertir, aviser : « Se ces escoutes « oïssent gens esmouvoir pour traire devers la vile, « il se devoient retraire viers chiaus qui gardoient « les camps pour iaus *manchevir* et aviser. » (Froiss. t. II, 125.) — « Puisque li Engles en estoient *manchevir*. » (V, 324.) — « Se il en eussent esté *manchevir*. » (Id. IX, 402.) — M. Luce corrige *manchevir* en *manthevir* (l. I^r, p. 48); mais au t. IV, p. 143, il conserve *manchevir*.]

Manchon. [1^o Demi-manche, dans Oudin. — 2^o Garniture de la manche : « Quatre pieces de pier- « reries pour un manchon, dont il y en a deux qui « sont faites en miroiers et des panaches dessus, « garnis de diamans. » (Inv. de Gabrielle d'Estrees, an. 1599.) — *Manchon* est encore dans Baif, p. 40^b.]

Manchot. [« On doit craindre son ennemi foible, *manchot* ou tors. » (Ol. de la Marche, dans Dochez.)]

Mancion, s. f. Mention, mémoire :

D'autre joe, d'autre solas
Ne vos quier faire *mancion*. (MS. 7615, II, f. 149.)

Mancip. [Petit sergent, *mancip*, dans un Gloss. du fonds Saint Germain, sous *Mancipiothum*.]

Mancipe. « Chefif comme un povre *mancipe*, » dans Borel, qui cite le Blason des fausses amours.

Mancipé—ée, part. Ruiné, dépossédé : « Ainsy « a eslé la noble maison de saint George destruite « et *mancipée*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, page 114.)

Mançois. [Monnaie des comtes du Mans : « Fu « sa racençons aramie, Et de bezans, et d'estrelins, « et de *Mançois*, et d'Angelvins. » (Ph. Mouskes.)]

Manquet. Manchot : « Plustot faisoit l'aveugle « et le *manquet*. » (Faifeu, p. 108.)

Mandagloire. [Voir MADAGORE. Mandragore : « Une paire de *mandagloire* en un estuy de cuir. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Jousle paradis en « un mont, Illuec ou croit le *mandagloire*. » (Bestiaire, ms.)]

Mandagore. [Mandragore. Au lieu de *mandagore*, relevé plus haut, il vaudrait mieux lire *mandagoire* : « Les *mandagores*. Les aucuns dient que « ce sont arbres qui portent fruits soucf, flairant « autel que pomme. Les autres dient que ce sont « racines en terre, en maniere d'erbe, portant feuil- « les vers, et ont ces racines figure et la façon d'om- « mes et de femmes de tous membres et de chevel- « lure — et le fruit vault à femmes brehaignes pour « aidier à concevoir. » (Ménagier.) Les prisonniers mis à la question usaient de la racine de mandragore comme d'un anesthésique.]

Mandat. 1^o Mandement : « Atant regarde et « voit la damoiselle messagiere estre à genoulx par « devant Corseles qui lui demandoit nouvelles de « Norgal son chevalier : Madame, dist la damoiselle, « vostre chevalier trouva hier, et je lui ay dist vos- « tre *mandat*. » (Perceforest, V, f. 76.) — 2^o Rescrit du pape, par lequel il mande ou donne ordre de pourvoir quelqu'un au premier bénéfice qui sera

vacant par mort : « *Mandats* et graces expectatives, « quand commencerent de venir en desordre. » (Pasquier, Recherches, p. 224.) Les mandats furent introduits en France par Clément V, siégeant à Avignon.

Mandataire, s. Celui qui est porteur d'un mandat apostolique, qui peut requérir un bénéfice. (Colgrave.)

Mandate, s. Terme de procédure : « Quand il y « auroit sentence contre sentence, l'exécution « demeurera en eslat et surseance jusqu'à ce que « la revision soit vuidee et déterminée. La revision « se pourra impetrer en tout cas où l'appel est per- « mis, et s'y observera la forme suivante. Savoir « que la partie prétendant estre grevée, devra « dedans quarante jours impetrer icelle, par sup- « plique quelle presentera à son atesse et duc de « Bouillon, et ce par la partie même, ou procureur « de la cause ou dont autre suffisamment constitué, « le *mandate* duquel devra estre joint et annexé à « la supplicque. » (N. C. G. II, p. 862.)

Mande. [Panier d'osier à deux anses : « Item « pour le *mande* de merlans. » (Carl. de Corbie, 21, fol. 348^b.) — « Une grande *mande* quarrée pour « metre, chargier et amener par charroy treize « tableaux de bois. » (Ducs de Bourgogne, n^o 1466, an. 1461.) — « *Mande* d'osier dans laquelle couloit « du vin, si bien faite que rien ne s'en perdoit. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 526.) — « Une « *mande* à coucher les enfans, une *mande* à les « tenir au feu, une *mande* à drapeaux d'enfans, « une *mande* à la buée. » (N. C. G. II, p. 258.)

1. Mandé. [1^o Lavement des pieds, ainsi appelé parce que l'antienne du Jeudi Saint commence par « *mandatum novum do vobis* » : « Fesoit la dame « un grant *mandé* Là où li povre erent mandé, Que « la dame entor li avoit, A trestoz celz lor piez « lavoit Et besoït après essuier. » (Vie de S^{te} Elysa- bel, an. 1350.) — 2^o Quête faite à ce moment : « Com il soit acoustumé en l'ordre de Cistiaus que « certains moines en chascune abeie de cele ordre, « ore cil, ore il, chascun samedi après vespres, « combiens que li jors soient sollempneus, doivent « laver les piez as autres en fesant le *mandé*. » (Joinville, éd. Du Gange, p. 321.) — « Le jour du « jeudi absolu (le duc de Bourgogne) campa « (l'an 1470) près de l'abbaye de Corbie, et entra « dans cette abbaye, ou il fit le *mandé* à treize « pauvres. » (Hist. de Louis XI, par Godefroy, l. IV, page 374.)

2. Mandé. [Etendue d'une juridiction : « Cumme debas fut devant nous entre le visconte « de S. Pierre d'une part et les boulogniers « manans et *mandé* S. Pierre d'autre ; l'quel *man- dé* siet et markié par devant la maison Aelis « Galie. » (Livre Rouge de l'hôtel de ville d'Abbe- ville, f. 33, an. 1276.)]

Mandagloire. [Mandragore : « Le couvecle « est à .vi. esmaux enlevez, ou il a testes de *mande-*

« gloire. » (Inv. du duc d'Anjou, § 117.) — On lit aussi *mande gloire*, dans Flore et Blanch. v. 244.]

Mandement. [1° Message : « Quant il aura oï « cel nostre *mandement*. » (Sax. 21.) — « Tindrent « à grant oltrage le *mandement* que cil de Costlan- « finoble li avoient fait. » (Villeh. § 294.) — 2° Con- « vocation du ban et de l'arrière-ban : « Ils iroient au « *mandement* que li roys feroit contre le conte. » (Joinville, § 74.)]

Chascuns s'emuet à la volée
En mandement et en armée
Pour dire que g'y ay esté.

(Desch. f. 80 c.)

Sans retour vois au grant *mandement*. (Id. f. 152 c.)

[« Et la i devoient estre avecques lui tout li « signeur dessus nommel avecq leur *mandement* « de chevaliers et d'escuiers. » (Froiss. III, 216.)] —
[3° Invitation, prière : « Et li souvint de la prise et « de la rançon que li dus d'Osteriche li avoit fail « par le *mandement* et par les prieres le roi Phelipe. » (Mén. de Reims, § 87.)] — 4° Ordre en général : « Trespasser de les *mandemens*. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 359.) — 5° [Ordre de payer : « Noz avons « dit que *mandement* oblige celi qui le *mandement* « fet envers celi à qui il fet le *mandement*. » (Beaum. XXIX, 7.)] — 6° [Charte commençant par le mot *mandamus* ou *mandans* ; tels sont les *mandemens* de Charles V publiés par M. L. Delisle:] — « Si vieult le roy... que... chacun de vous... obeisse « aux *mandemens* et commandemens que vous fera « mon dit sieur. » (Le Jouvenc. p. 420.) — 7° [Petite bulle pontificale dite en latin *mandamentum* et différente du *titulus*.] — 8° Autorité : « Il doit avoir « mandé toutes les genz, en quoy il a *mandement*. » (Gast. Phéb. p. 287.) — 9° Maison : [« Et trebuchet « li plus haut *mandement*. » (Gir. de Viane, v. 2097.)]

En la ville et en bois fist herbergier sa gent ;

Li suen ostel fist prendre le plus haut *mandement*.

Honn. de Rou, MS. p. 67.

Expressions : 1° « *Mandemens* de leneuve. » — « La cognoissance des *mandemens* de *teneuve* « appartient au juge royal ; neanmoins les hauts « justiciers en connoissent entre leurs sujets, pour- « vue que la *teneuve* du haut justicier ne soit point « debate. » (C. G. I, p. 1006.) — 2° « Chambre ou « juridiction de *mandemens*. » — « A la jurisdic- « tion des *mandemens* les advoués et eschevins « connoissent sur leurs habitans et bourgeois des « actions par lesquelles l'on demande l'accomplis- « sement ou la rescision des obligations. » (N. C. G. I, p. 974.) — 3° « Les mandats et graces expecta- « tives, estoient *mandemens*, par lesquels les papes « lyoient les mains des ordinaires, leur enjoignant « que le premier bénéfice vaquant de telle ou telle « condition, fust conféré à ceux qui leur estoient « par eux recommandéz. » (Pasq., Rech. p. 224.) — 4° « Obtenir *mandement* d'excusacion, » obtenir sur des raisons d'excuse la permission de ne pas servir ou faire la campagne : « Monsieur de Luxembourg « s'en retourna par le congé du duc de Bourgogne, « et obtint de luy *mandement* de la dicte *excusa- « tion*. » (Monstrel. II, p. 149.)

Mander. [1° Convoquer, faire venir : « Quatre « cuntesse sempre i ad *mandées*. » (Rol., v. 3729.) — « Biau seigneur, je vous ai ci *mandé*z. » (Mén. de Reims, § 40.)] — 2° Etre convoqué :

Je puis bien venir sans *mander*,

Et sans fourrier faire mon hours. (Desch. f. 270 a.)

[3° Faire savoir par message : « Quant Deus de « l' ciel lui *mandat* par son angle Qu'il le dunast à « un cunte catanie. » (Rol., v. 2349.) — « *Mandons* « aus garnisons que nous leur renderons Gaillart « sauves noz vies. » (Mén. de Reims, § 263.) — « Jusques à tant que nous en *mandiatis* nostre « volenté. » (Ord. I, 655.)]

En Gascoigne a ses lieutenanz

Par lettres creables leur *mandanz*...

Que sa paix veult asserrer. (G. Guiart, f. 216 b.)

4° Assigner, citer en justice : « Droiz dit : Mar fu « nez qui ira *mandé*. » (ms. 7615, t. I, fol. 111.) — 5° Commander : « Que me *mandez* et commandez « Vo volenté. » (ms. 7218, fol. 182 c.) — « Ne l' vos « *mant* pas, ainz le vos di » (Roman de Narsisse, f. 119 a.) — 6° Appeler au service militaire :

Or est li temps qu'on ne fait que *mander*

Mais li *mandez* destruisent leur contrée

Prannent, pillent quan qu'ils puent trouver.

Est. Deschamps, f. 151.

7° [Offrir la bataille. (Froiss., IV, 192.) — « Vous « vuel dire que Solehadins me *mande* bataille. » (Mén. de Reims, § 40.) — 8° [Faire chercher (un jeu d'échecs) : « Je le vous *manderai*. » (Froiss. VI, 29.)] — 9° [Faire demander : « Il s'aviserent qu'il man- « deroient secours à leur signeur le roy d'Engle- « terre. » (Froiss. V, 280.)]

Expressions : 1° « A rien *mander*, il ne faut point « de messenger. » (Colgrave.) — 2° « A main lavée « Dieu *mande* la repüe, la sincérité obtient les bienfaits du ciel. (Ibid.) — 3° « A toile ordie, Dieu « *mande* le fil, » Dieu fait prospérer ceux qui tra- « vaillent. (Ibid.)

Mandés. (Voir MANDÉ I). On appelle de ce nom à Troyes les douze femmes que choisissent les douze premiers chanoines, lesquelles, moyennant certaine rétribution, doivent se présenter chaque jour du carême devant la messe, à l'office, afin que le sous-diacre leur lave les mains. (Journ. de Verdun, sept. 1755, p. 198.)

Mandeurs, s. Officiers municipaux : « *Mandeurs* « et officiers de la ville de Lion ; » il est parlé plus haut des gladiateurs et maîtres d'escrime. (Chron. novenaire, XII, p. 516.)

Mandicité, s. Misère, pauvreté : « C'est son « plaisir que lu tourne en povreté et *mandicité*. » (Le Jouvencel, ms. p. 30.)

Mandie, s. f. Richesse. (Voyez MANANDIE) :

Je n'ai argent ne or

Vos pœs voir mon tresor,

Je n'ai autr *mandie*. (Vic de Ste Marie Eg. Sorb. no 61.)

Mandil, m. [1° Casaque qui recouvrait la cui- rasse : « Icelluy Guillaume perça au suppliant son « *mandil*, qu'il portoit en droit de son estomac. » (JJ. 197, p. 59, an. 1468.)] — Au siège de la Rochelle,

• leurs beaux *mandils* neufs de velours jaune, avec
 • du passement d'argent et noir. » (Brant. Cap. fr.
 t. II, p. 262.) — 2° [Casaque des laquais de grande
 maison; Claude Hatton la définit dans ses mémoires
 « un habillement fait en manière d'une tunique
 « d'église, qui a les manches non cousues, mais
 « vagues sur les bras, pour lesquelles resserrer sur
 « le poing se ferme avec boutons ou aiguillettes;
 « laquelle se met en manière d'une jupe. » — « Et
 « pour la colation qui se fit à cette occasion,
 « demeura (pour payement) le *mandil* du laquais. »
 (D'Anb. Feneste, III, 17.)]

Mandille. Forme féminine du précédent : « Sa
 « première condition estoit d'estre laquais.... et
 « après avoir quitté la *mandille*. » (Caquets de
 l'Accouchée, p. 125.)

Mandillon. Diminutif du précédent :

D'un *mandillon* de pourpre éclatant par la nue,
 Ou d'un vestement verd son espalle est vestüe.
Poes. d'Amad. Jamin, p. 65, V°.

Mandillot. Même sens : « Surcot ou *mandillot*. »
 (Favin, Théat. d'honneur, I, 394.)

Mandragore, -ore. [Mandragore : « Li dui
 « compaignon (un couple d'éléphants) vont contre
 « Orient près du paradis terrestre, tant que la
 « femelle trueve une herbe que on appelle *man-*
 « *dragore*; si en manje, et si alise tant son masle
 « qui en manje avec li, et maintenant eschauffe
 « la volenté de chascun, et s'entrejoignent à envers,
 « et engendrent un filz sans plus. » (Brunet. Lat.
 Très. p. 244.) — « *Mandragore* est une herbe ainsi
 « appellée pour ce que elle porte sur ses feuiltes
 « petites pommes qui sont de bonne et sueve
 « odeur. » (Le Propriété. des choses, trad. par J.
 Corbichon, an. 1372, dans De Laborde, Gloss.) —
 « Hanibal (allant contre les Africains rebelles)
 « scavoit bien ce c'estoient gens moult gloux de
 « vin. Si porta grant planté de *mandragores*... il
 « mist en son ost ces *mandragores* en vaissaux
 « de vin qui sent moitié verju et moitié chose qui
 « fait dormir... les gloux ne se peurent tenir qu'ils
 « en beussent et mangeassent largement. » (La
 Salade, f. 17.) — « Je craindrois autant de la ren-
 « contre de nuit, comme de voir une *mandragore*. »
 (Brant. Dames Gal. t. I, p. 396.) — Nos ancêtres
 croyoient que cette plante, conservée précieuse-
 ment, leur procuroit de l'argent.

Mandre. 1° Cellule d'ermite. (Cotgrave.) —
 2° Etable, bergerie. (Marbod. art. 42, col. 1670.)

Manducation. Action de manger. (Cotgr.)

Manducité. 1° Action de beaucoup manger.
 (Id.) — 2° « Le barraige de *manducité*, espece de
 « dime, c'est le droit qu'ont les moines mendians
 « de subsister aux depens du public en se faisant
 « donner leur part de tout ce qui se consume dans
 « le lieu où ils sont. » (Rab. II, p. 70.)

Mane. « N'est loisible à aucun tenant en censive
 « d'avoir colombier à pied ayant boullins, *manes* et
 « trous jusques au rez de chaussée, s'il n'en a titre
 « et permission du roy. » (C. G. I, p. 1101.)

Manecoor. [Qui fait des menaces, dans Renart,
 v. 16706.]

Manechement. [Menace : « Quand j'ouy ce
 « *manechement*. » (Gullef. pèlerinage.)]

Manecheur. [Qui fait des menaces, dans l'Hist.
 de Liège, II, 437, an. 1403.]

Manechier. [Menacer : « *Manechié* vivent, ce
 « dist-on; Il ne seroit mie raison Que mort soient
 « li manechié. » (Blonde et Jehan, v. 3394.) Voir
 aussi Partonopex, v. 9376. — « Tous les jours elles
 « estoient *manechies* de ces jakes. » (Froiss. VI, 56.)]

Manecier. [Même sens (voir le précédent) : « Et
 « *manecioient* les Hainnuers que d'iaus venir tous
 « ardoir et occire. » (Froiss. II, 124.)]

Manée. s. f. Poignée, autant que la main peut
 tenir. Dans les droits qui appartiennent au voyer
 de la ville de Bourges, est compris le droit de
manée sur le sel qui se vendoit en la ville; et par
 arrêt de 1254, l'abbé de S. Sulpice a été maintenu
 en la possession de prendre son droit de *manée* de
 sel. (Thaumas. Cout. de Berry, p. 36.) — [« Et li
 « sauners (donera) do setier une *manée* de laide,
 « et autre de terrage. » (Libertés de La Pérouse, an.
 1260.)]

Manege. s. C'est peut-être le cardinal Mazarin
 qui a introduit l'usage de ce mot au figuré. (Bou-
 hours, Remarq. sur la langue, p. 104.)

Manei. Pouvoir : « Or est del tout en sa *manei*. »
 (Ms. 7989², fol. 52.)

Maneiz. Aussitôt, sur le champ.

Mallet firent monter *maneiz*,
 Sour son destrier. (Roi, ms. p. 349.)

Manentise. [1° Pouvoir, richesse, dans Parton.
 v. 5627.] — 2° Demeure :

... Deduit d'oyseaulx à son estre
 En l'air, à mont, bien près des cieulx
 Ou a sa *manentise* Dieux. (G. de la Bigne, f. 97.)

Manequin. Voir MANNEQUIN. [1° Petit homme,
 petite statue : « Ung petit *manequin* tirant une
 « espine hors de son pied, fait de marbre blanc,
 « bien exquis, » dans l'Inv. de Marguerite d'Autri-
 che, an. 1524. C'est la statue antique dite le Tireur
 d'épines.] — 2° Bandage :

L'empereur Charles le Quint
 Ne portant botte ne *manequin*,
 Avec ses finesses toutes
 Fut fort tourmenté des gouttes. (Brant. t. I, p. 11.)

3° Figure de femme sur laquelle les chirurgiens
 exercent leurs élèves aux manœuvres de l'accou-
 chement; par suite « jouer des *manequins*, » faire
 l'amour : « Janin... avoit pris une femme qui jouoit
 « des *manequins*, laquelle ne s'en cachoit pas. »
 (Despér. II, 88.) — 4° Injure, dans des Acc. p. 186.

1. Maner. [Manoir : « Villes essillent et *maners*,
 « Meson ardent, prennent avers. » (Rom. de Rou.)]

2. Maner. [Demeurer, dans Partonop. v. 319,
 2486, 4414. Comparez *Maindre*.]

Manere. Ce mot est employé ici pour « de ma-
 nière que, en sorte que. » — « Cil qui n'a femme,

« ou celle qui n'a mary, qui voudra entrer en bourgeoisie, doit avoir continuellement au lieu de sa bourgeoisie propre vallet..... et ainsi faisant, il pourra aller toute l'année là où il lui plaira pour ses besoins faire, en *manere*, toutes voies qu'il soit en propre personne au lieu de la bourgeoisie à toutes les festes annex. » (Ord. I, p. 315.)

1. Manes. [Promptement, sur le champ, dans le Gloss. sur la Chron. des ducs de Normandie. On lit *manes que*, aussitôt que, dans Orell, p. 339.]

2. Manes. [Ames des morts : « Les *manes* font un bruit, et Caron par ses cris Reclame à son secours Pluton et ses esprits. » (Desportes, *Rodomont*.)]

Manesle. s. Instrument de fer.

Puis a pris un *maneste* court
De qui li bovier de la cort
Appareilloient leur atoirre. (MS. 7218, f. 278.)

Manette. Diminutif de main : « Le marquis de ses propres mains luy osta le cordeau du col, et luy deslia les *manettes*. » (Strap. I, 28.)

... Vairs œux, et les sourcils
Avez petits, la denture serrée,
Manette blanche com fleur de lis. (Desch. f. 250 v.)

Maneviz. [Prompt, empressé : « Tant se fait fort et fier e *maneviz*. » (Rol. v. 2125.)]

Manœuvre. [Main d'œuvre, travail : « Ledit bois est custivé par *manœuvre* d'homme. » (H. 50, p. 35, an. 1309.) — « Ceux qui ont prins bois à couppe et à layer sont tenus le couper et abatre dedans le premier jour de may et vider la *manœuvre* dedans le jour de la Magdeleine prochainement luisant. » (Cout. G. I, 603.) — « *Manœuvre* de bras en temps d'esté six deniers, en temps d'hiver, quatre deniers. » (Id. II, 467.)]

Manfronier. [« Draps de Louviers, draps de Tours, que l'en appelle *manfroniers*,doivent quatre deniers de tonlieu. (D. C. t. V, f. 61 c.)]

Manganier. [Boulangier forain, aux Statuts d'Arles, an. 1616 : « La cour fera peser tous les mois le pain des bolangers et *manganiers*. »]

Mange. Manche : « Lacets à lacer lor *manges*. » (Fabl. de S. Germ. f. 43 v.) — « L'un fier, et l'autre se revange ; N'y ot haubert, faude, ne *mange*. » (Consol. de Boèce, liv. IV.)]

Mangeoire. s. Buffet à serrer les provisions de bouche. « Nos archers trouverent au boulevard bon vin du Rin et largement, et ne les pouvoit on tirer de la *mangeoire*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 514.)

Manger, Mangier. [Terbe. (Voir MANJER, MENJER, MENJER.) — 1° Dévorer, en parlant des animaux : « N'en *mangerunt* ne lu ne por ne chien. » (Rol. v. 1751.) — « Il doit dire des cerfs et de toutes bestes douces, viander, et de toutes bestes mordant... *mangier*. » (Chas. de Gast. Phéb. 157.)

Marchans bourgeois ne facent comme chiens
Qui tout *mangie* et ne veut donner riens. (Desch. 238 v.)

2° Prendre des aliments par besoin ou par gourmandise, en parlant de l'homme :

Helas, on n'y *mangut* n'y boit. (Desch. f. 132 v.)

De ton labour *mangu* et boy. (Id. f. 331 v.)

Deffendu leur est sur leur pel
Qu'ilz ne *manguisent* telz morseaulx. (Id. f. 335.)

Veex nostre curé
Nostre prelat, et nostre abbé
Qui nous font jeuner les vigiles,
Ils *mangent*, ils ont les filles,
Ils ont tous les deliz mondains. (Id. f. 524.)

Un de ses pains *mangu* demi ;
But de l'eau sainte fie. (Vies de SS. n° 61, col. 14.)

« Si (l'homme) ne *mengeüe* il mourra, et s'il *mangeüe* trop il se deult et devient malade. » (Le Chev. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 86.) — « *Mangene* miel à suffisance, car se tu en *mangeue* oultre mesure, il te conviendra vomir. » (Le Chev. de la Tour, Inst. à ses filles, 79.) — 3° Piller, pressurer, ruiner :

Li avocat qui ont les grans chappes fourées
Manguent bonnes gens. (MS. 7415, t. II, f. 141.)

[« Li paiz est *mangiez* et pilliez environ. » (Cuvel. v. 12513.) — « Les gens de guerre furent licenciés et retournerent chacun es lieux dont ils estoient venus en *mangent* le pauvre peuple, selonc la coutume d'adonc. » (Monstr. I, 63.) — 4° Mordre à l'hameçon : « Le marechal du Biez entreprend de se saisir et ruiner la terre d'Oye, ayant tenté d'attirer l'Anglois en bataille, lequel n'en voulut *manger*. » (Montluc, I, f. 254.) — [5° Infinitif pris substantivement; repas, plat : « Li archevesques sist un jor à son *mangier*. » (Thom. de Cantorb. 64.) — « Et nequedent l'avoit vendu (son droit d'aïnesse) por un *mangier* de lentilles. » (Job, p. 517.) — « Fu la royne couronnée, et furent faites joustes et tournois, dances et caroles, et grans et beaux *mangers*, chacun jour. » (Froiss. liv. I, p. 24.) — « Chair de mouton, *manger* de glouton. » (Cotgr.) — « A petit *manger* bien boire. » (Rab. IV, 84.)

Expressions : 1° « *Manger* dans la main, » être fort familier : « Il y a des filles qui, lorsqu'elles commencent à sentir leur cœur, elles s'appri-voisent si bien qu'elles viennent *manger* aussitôt dans la main. » (Brait. Dames Gal. II, p. 68.) — 2° « *Manger* tout le tournoi, » remporter toute la gloire du tournoi : « Guidez vous tout le tournoi *manger*? » (Rom. de Percef. I, 145.) — 3° « *Manger* de haut, » sans appétit. Cette expression rappelle le dente *superbo* d'Horace. — 4° « *Manger* des charrettes, » faire des choses bien difficiles : « Il ne faut que peu ou prou pour s'avancer en guerre, quant la fortune veut dire ; car si elle est contraire, l'on auroit beau à *manger des charrettes serrées*, ou faire autant d'armes que firent jamais les anciens palladins. » (Brait. Cap. fr. II, p. 179.) — 5° « *Manger* le lard, » être coupable : « Il a *mangé le lard*. » (Cotgrave.) Voir LARD. — 6° « *Manger* comme un loup, » avec avidité. (Ond.) — 7° « *Manger* pour deux, » beaucoup. (Ibid.) — 8° « Se *manger* les doigts. » (Ibid.) — 9° « *Manger* le bonhomme. » (Ibid.) — 10° « *Manger* une perçonne à force de la regarder, » dévorer des yeux. (Ibid.) — 11° « *Manger* de toutes ses dents, » de bon appétit. (Nuits de Strapar. II, 41.) — 12° « *Manger*

« de la piche blanche. » (Cotgr.) — 13° « *Manger* « les pigeonneaux. » (Ibid.) — 14° « *Manger* le « cochon ensemble. » (Ibid.) — 15° « *Manger* avec « une faim de biscuit. » (Ibid.) — 16° « *Manger* à « un grain de sel, » aisément. (Ibid. Oud. Cur. fr.) — 17° « Il ne faut pas *manger* des cerises avec les « grands seigneurs, » c'est-à-dire familièrement avec eux. (Cotgr.) — 18° « Une des grandes adver- « sitez de ce siècle, c'est quant un homme franc « par nature, est contraint par povreté de *mangier* « l'aumône de son ennemi. » (Le Chev. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 81.)

49° Mal chanter fait devant *mangier*. (MS. 7218, f. 251.)

20° « On s'ennuie d'un pain *mengier*. » (Le Jouv. p. 20.) — 21° « Il le ferait aussitôt que de *manger* « un morceau de pain. » (Oud.) — 22° « Il ne sait « pas le champ, il ne portera pas à *manger* aux « laboureurs. » (Oud.) — 23° « Il a encore de quoy « *manger* une botte de foin. » (Ibid.) — 24° « Je l'ay « bien *mangé*, il ne me revient point. » (Ibid.) — 25° « *Manger* des patenostres et chier des aves. » (Ibid.) — 26° « *Manger* ymages ou ydolles. » (Marot, p. 189.) — 27° « Je vous bailleray ce que vous ne « *mangerez* pas. » (Ibid.) — 28° « Il se *mangeroit* « plutôt le bras jusques au coude. » (Id.) — 29° « S'il « le faisoit, il ne *mangeroit* jamais de pain, » je le tuerois. (Ibid.) — 30° « Nous ne *mangerons* pas tout. » (Ibid.) — 31° « *Manger* son pain ou son avoine en « son sac. » (Cotgr.) — 32° « *Manger* des poids verds « au veau. » (Cotgr.) — 33° « Donner à *manger* au « chien et au chat. » (Ibid.)

34° Aller et parler peut on ;
Boire ensemble et *manger* non. (Ibid.)

35° « Ce qu'on donne lait, ce qu'on *mange* puit. » (Ibid.) — 36° « Il fait mauvais aller au bois quant « les loups se *mangent* l'un l'autre. » (Ibid.) — 37° « Il ne faut pas *manger* des prunes avec son « seigneur. » (Ibid.) — 38° « Mauvaise est la saison « quant un loup *mange* l'autre. » (Ibid.) — 39° « On « se saoule bien de *manger* tartes. » (Ibid.) — 40° « Peu à peu le loup *mange* l'oye. » (Ibid.) — 41° « Qui *mange* l'oye du roy, il en chie la plume « cent ans après. » (Ibid.) — 42° « Qui a honte de « *manger*, a honte de vivre. » (Ibid.) — 43° « Qui « avec son seigneur *mange* poires, il ne choisit pas « les meilleures. » (Ibid.) — 44° « Un seigneur de « paille *mange* un vassal d'acier. » (Ibid.) — 45° « En « *mangeant* l'appétit vient et se perd. » (Ibid.) — 46° « Bonne beste s'eschauffe en *mangeant*. » (Ibid.) — 47° « Mal fait *mangier* à l'appétit d'autrui, » suivre les volontés d'autrui. (Besch. fol. 358^r.) — 48° « Les bestes mues d'une condition et espèces ne « *manguent* point l'une l'autre. » (Le Jouvenc. 96.) — 49° « Sans sausse *mangue* l'en bien rost. » (Besch. fol. 379.)

50° Qui se fait son pain, *mangue*
Sans grande male goulée. (Ibid. f. 96.)

Mangereau. Diminutif de mangeur, pillard :

Ha ! que je hay ces *mangereaux*,
Ces chicaneurs procuraux. (R. Belleau, II, 146.)

Mangeresse. [« *Mangeresse* ou glotonne, » dans D. C. sous *Estrix*.]

Mangerie. [1° Gourmandise : « Li temples de « luxure et de *mangeries* et de mescreanz estoit « plains. » (Machab. II, 6.)] — 2° Lieu où l'on mange. (Monet.) — 3° Table : « Desservir *mange- « rie*. » (Oudin.)

Mangeues. Gland, nourriture d'un sanglier. (Cotgrave.) — « On appelle de toutes bestes mor- « dantes, *mangeues*, quand ils vont manger. » (Fouill. Vén. f. 107^b.)

Mangeur. 1° Gourmand : « Veez la ce *mangeur* « de soupes, humeur de brouets. » (Jouvencel, p. 30.) — 2° Garnisaire : « A ce faire vous les con- « traignez par la caption de leurs biens, en mettant « à leurs maisons *mangeurs* à leurs despens. » (Monstrelet, vol. I, p. 225^b.) — [« Aux emprunts de « ville, quand on ne paye à jour nommé ce à quoy « l'on est cottizé, l'on envoye aux maisons des gar- « nisons d'hommes que l'on appelle *mangeurs*. » (Pasquier, Lett. I, 529.)]

Expressions : 1° « *Mangeur* de crucifix, » bigot : « Les cordeliers et les autres moines, ensemble « tous les *mangeurs de crucefici*. » (Apol. d'Hérod. page 335.) — 2° « *Mangeur* de saints, » hypocrite. (Serm. de Barlette, f. 111.) — 3° « *Mangeur* d'yma- « ges, » même sens. (Crélin, p. 71.) — 4° « *Mangeur* « de pelits enfans. » (Oudin.) — 5° « *Mangeur* de « charrettes ferrées, » rodomonl, fendant, fanfaron. (Lett. de Pasq. I, p. 576.) — 6° « *Mangeur* de char- « rettes deferrées. » (Des Accords, Bigarr. p. 24.) — 7° « *Mangeur* de foye ; » on donnoit ce nom aux gou- « verneurs des Gantois, qui, s'étant révoltés en 1437, furent arrêtés et conduits dans le camp du duc de Bourgogne. (Monstr. II, p. 152.) — 8° « *Mangeur* de « ravelins, » fanfaron, bravache. (Brant. Cap. fr. I, III, p. 90.) — 9° « Hardi gaigneur, hardi *mangeur*. » (Cotgrave.)

Mangreure. Pâture du sanglier ; terme de véne- rie : « Voycy où le sanglier a fait ses *mangreures*. » (Fouill. Vén. f. 36.)

1. Mangon. [Voir MANGUN.] Monnaie : « Dist la « dame ; or vez faucon. Deux besans valent un « *mangon*. Ce fu bien dit deux mots à un, Qu'il en « aroit deux pour un. » (Rom. de Guill. au faucon.)

2. Mangon. [Apprenti : « Hacquetin Dudurel « *mangon* demourant en la maison de Jaquemart « Hanocque. » (JJ. 176, p. 590, an. 1448.)]

Mangoneau, Mangonel, Mangoniau. [1° Machine à lancer des pierres, munie d'une verge et d'un contre-poids fixe. (Voir Engin et Viollet-Le-Duc, Dict. d'architect. I, V, p. 233 et suiv.) — « Et « firent mainte foiz assaillir aus muriaus de la « citei, et geleir perrieres et *mangoniaus*. » (Mén. de Reims, § 53.)]

Mangoniaus et perrières

Qui souvent tendent et destendent
En destachant grans escrois rendent
Pierres qui par l'air se remie.

G. Guiart, dans D. C. sous *Mangonellus*.

« Les assiégés se deffendent à pierres et à *man-goneaus*. » (Blanchandin, ms. de S. G. f. 181.) — « En cel assaut fut frapé le conte d'une pierre « d'ung *mangonel* que ceux de dedans lancerent. » (Chron. de S. Den. II, f. 45.)

Engigneours orent isniaus
Qui tost orent fais *mangoniaus*
Aus perrieres contregetter.

(Brut, f. 3.)

« Il fit dreer ses perrieres et ses *mangonneaulx* et à maintes manieres de tourmens. » (Chron. de S. Den. II, f. 8.)

Mort fu, qu'en droit-on el
Par la pierre d'un *mangonnel*.

(G. Guiart, f. 156.)

S'asist le castel de tulieres

A *mangoniaus* et a perrieres.

(Mousk. p. 429.)

Contre li ruste *mangonnel*

Fait boin vase de l'escreime.

(Vat. 1490, f. 128.)

« Drecierent perrieres et *mangonnaus* Iresbuchés « por geter as murs de Damie. » (Contin. de G. de Tyr, par Martene, V, col. 685.) — 2° Dard lancé par le mangonnel : « Lesquels engins getoyent, nuict « et le jour grosses pierres et *mangonneaux* qui abba-
« toient les combles. » (Froiss. I, p. 64.)

Mangoniere. Mangonnel. « Castiaus, *man-gonieres* et perrieres. » (Ph. Mouskes, p. 519.)

Mangonner. Se frotter les yeux, se les net-
toyer. (Oudin.)

Mangonnette. [Sorte d'offrande faite à Notre-Dame-du-Puy : « Toutes les *mangonnettes* appar-
« tiennent en propriété et possession ausdits de « chapitre seuls et pour le tout... est ordonné que « sur le lotage desdites obligations... se prendra le « luminaire de l'autel. » (Arrêt du Parlement, 19 avril 1402.)]

Mangonnier. [Regrattier, revendeur : « El « dependant failly au suppliant (qui était sergent) « ater mettre baudiment en une vigne des heritiers « de feu Jehan Blanc, jadis *mangonnier*, habitant « de Besiers. » (JJ. 188, p. 200, an. 1459.)]

Mangue. Mangeure : « Iceulx chiens chient sur « les erres et *mangues* des truyes. » (Modus, f. 51 a.)

Manguiere. Clou de caravelle. (Colgr.)

Mangun. [Monnaie : « Entre les helz ad plus de « mil *manguns*. » (Rol. v. 621.)]

Mauiable. [Habile : « Se il (tes nobles) nous « voient gureier, Bien avum contre un chevalier « Trente ou quarante paizans *Mauiables* et comba-
« tans. » (Rou, v. 5975.)]

Maniacle. Extravagant, furieux : « Quelle har-
« diesse et *maniacle* confiance. » (Mont. II, p. 738.) — « Les phreneliques, *maniacles* et malades des « maladies ardentes. » (Charron, Sagesse, p. 90.)

Maniance. Jouissance : « En cas d'appel, celui « qui appellerait, qui serait trouvé en la *maniance* « de l'heritage, demeureroit en sa possession jus-
« qu'à ce qu'il seroit cogneu du dict appel. » (Boul. Som. Rur. p. 670.)

..... Des le temps de mon adolescence,

Fortune print de moi la *maniance*. [M. de la Marg. 210.]

Manicle. [1° Bracelet : « Le fermail de sos le

« menton Sont de rubi et li bouton, Li bras sont
« fort par les *manicles* Qui faites sont d'or et d'or-
« nicles. » (Partonop. v. 7465.) — « Deux *manicles*
« d'or couverts de rubis d'Inde. » (Inv. de Gabrielle
« d'Estrées, an. 1599.) — 2° Manche de haubert :
« Ne ostés les *manicles* de cel auhere doublier. »
« (Aiol, v. 6026)] — « Lors abat de sa main dextre la
« *manicle*; si regarde la pierre de son anneau. »
« (Lanc. du Lac, I, f. 154.) — 3° Menotte : « En toy se
« assurent ceux que les cepts et les *manicles* tien-
« nent esliennez ès tenebres des prisons. » (Al.
« Chartier, l'Esper. p. 331.) — 4° « *Manicle*, machi-
« niere. » (Hist. du Th. fr. t. XI, p. 66.)

Expressions : 1° « Frere de la *manicle*, » savelier.
(Oudin.) — 2° « Esire de la *manicle*, » être adroit.
(Aresta amor. p. 415.)

Manicordion, s. Instrument de musique :

Harpes et luz, orgues, psalterions,

Musettes, cors, et *manicordions*. (Cretin, p. 40.)

Expressions : 1° « Jouer du *manicordion*, » se
prostituer. (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Jouer du *mani-
« cordion* à double semelle, » s'enfuir. (Ibid.)

Maniement. [1° Jouissance : « S'it truevent ke
« li *maniement* le seigneur d'Oysi et ses ancisseurs
« valle mieus li *maniement* l'ervesque et ses ancis-
« seurs, li avoerie demeure au seigneur d'Oysi. »
« (Cart. de Cambrai, an. 1237.) — 2° Administration :
« Pour rasener les *maniemens* des hiretages, ensi
« comme ils se portoint. » (Froissart, t. V, 221.) —
« Li constables de France, li contes de Saint Poi
« et aucun bourgeois d'Amiens qui congnoissent le
« *manient* de la ville. » (Froiss. VI, 113.)]

Maniance. [Jouissance, possession : « Comme
« ainsi fust que Jehans du Nucl Markiel et Maroie
« se fame fussent en saisine et en *maniance* des
« viviers de Biergnau. » (JJ. 48, p. 127, an. 1307.)]

Manjer. [Manger : « Li keus *manja* le cuer;
« quant lui fu demandez fist au seigneur acreire
« que sans cuer estoit nez. » (Th. de Cantorb. 31.)
— On lit dans Joinville *manjunt* (§ 370), *manjoient*
« (§ 504), *manju* (§ 587), *manjant* (§ 508).]

1. Manier. [1° Prendre, toucher avec la main :
« Fesist li *manier* sun ventre tut entour. » (Th. de
« Cantorb. 94.) — « El fesoist si come ele pooit mieus,
« en *maniant* as mains, si come avugles font. »
« (Mirac. S. Loys, p. 175.) — 2° Maltraiter : « Fut
« d'opinion icellui suppliant que icellui curé feust
« *manié* par aucunes gens qu'is trouveroient, sans
« trop grant oultrage lui faire. » (JJ. 183, page 209,
« an. 1456.) — « Un grand villain, plus noirs que
« meure, qui avoit à non Desconfort, A *manier* me
« print moult fort. » (J. Bruyant, dans le Ménagier,
« II, 6.) — 3° Gouverner : « El si ne soit nus si hardis
« bourgeois ni habitans k'eskievin aient à *manier*. »
« (Tailliar, Recueil, p. 415.)]

Pape Innocent le voulut excommunier

Parce que son filz Loys voulut *manier*

Lors les Anglois, que le pape portoit.

Fig. de Charles VII, t. II, p. 168.

4° S'approprier : « Lui ayant osté (au faucon) son

« chapperon, afin qu'il se *manie*. » (Budé, des Oiseaux, f. 125.)

Expressions : 1° « *Manier* le dé. » (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Se laisser *manier*. » (Ibid.) — 3° « *Manier* « quelq'un. » (Ibid.) — 4° « *Manier* en bisse, » lorsque le cheval imite les mouvements du serpent. (Cotgrave.) — 5° « *Manier* terre à terre à toutes « mains, » terme de manège : « L'un des plus gen- « tils et dociles chevaux que nous ayons jamais vus, « car n'ayant que cinq ans, et n'ayant jamais été « dressé, il *manioit* terre à terre à toutes mains. » (Mém. de Sully, t. I, p. 165.) — 6° « *Manié* de for- « tune, » maltraité de la fortune. (Cotgrave.) — 7° « *Manier* la verge, » formalité de justice : « Leur « fist le sergent *manier* sa verge et le maudement. » (Modus et Ratio, f. 247.)

2. Manier, adj. [1° Qu'on a sous la main, à main : « Quand il vint en la chambre *maniere*. » (Flore et Blanch, v. 2579.)]

Et cil de Normandie a bien ferir entendre
Guerriers targes prennent et lor ars *maniers* tendent
Saeles et carreaux sagement lor dependent. (Rou, 105.)

2° [Habile, adroit : « Quars nuls gens n'est nès « *maniere* De l'autrui porfil porcelacier Se son preu « n'li euide chacier. » (Rutebeuf, 218.) — « Tu as « moult les meins *manieres*. » (Fabl. de S. Germ. folio 46.) — 3° Expérimenté : « Homme de sens « *manier*. » (Poës. av. 1300, III, p. 1031.)

Ne sont mie li mur legier à effondrer
Chevaliers y a bons et *maniers* de jouser. (Rou, 105.)
. Uns siens cevaliers
Qui moult estoit preus et *maniers*. (Mouskes, p. 585.)

4° Prompt, léger :

Cesar l'escu avant tendy,
Le cop neunie recueilly,
Bien fu *maniers*: l'espèce ot traite
Dont il ot mainte plaie faite. (Drut, f. 31.)

Maniere. [Féminin de l'adjectif précédent pris substantivement. 1° Façon d'agir : « L'apostoiles le « lit escommenier par toute crestientei, et tous ses « aidans en toutes *manieres*. » (Mén. de Reims, § 300.)]

Si regarderent la *maniere*
Que le levrier un pain happa
Sur la table. (Gâce de la Bigne, f. 74.)

2° [Espèce : « Et ceste *maniere* de gent ne sunt « pas tout d'une condition. » (Beaum. XI.V, 30.)]

Aporta il mainte *maniere*
Et de virgènes et d'innocens
Qu'Érodes fist occire à cens. (Mouskes, p. 296.)

Dans le Cout. Gén. t. I, p. 206, on lit : « Chacune « *maniere* d'enfant. » — 3° Apparence : « Ce dedans « deny an nous ne la congoissons charnellement, « tellement que si plainement le ferons apparoir « que *maniere* ne sera du contraire, nous vous fai- « sons seigneurs des villes et chastiaux et de toutes « les terres que nous tenons. » (Percef. IV, fol. 46.) — Philippe-Auguste ayant donné ordre de paver la ville de Paris qui étoit fort sale « voulut luy oter la « *maniere* du nom qu'elle avoit eu de Lutèce « à cause de ses boues. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 9.) — 4° Contenance, bonne grâce. On lit dans le détail des qualités que doit avoir une femme mariée :

Quelle soit bien moriginée
Et de sa *maniere* ordonnée ;
Bonne soit, riche et saige
Dont l'en voit pou en mariage. (Desch. f. 496.)
Plus aim que corps, bonne *maniere*,
Que la beauté qui n'a sens ne advis. (Ibid. f. 439.)

5° Savoir-vivre :

Le sens acquis profite plus
Quant au naturel est unis :
Maniere vaut mieux. (Id. f. 242.)

« Le comte de Foix..... beau chevalier, qui bien « savoit sa *maniere*... et qui acompaignoit souvent « la... duchesse de Bourgogne en ses affaires et « visites. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 543.) — 6° Usage, coutume : « D'ardoir vert bois « ont tousis la *maniere*. » (Deschamps, f. 232.) — 7° Modération, mesure : « En toutes choses doib- « on adjoinster *maniere*. » (Perceforest, II, fol. 97.) — 8° Condition :

Assez sommes d'une *maniere*
D'une biauté, et d'un corage
Se nous ne sommes d'un parage. (MS. 7989², f. 60.)

9° L'objet, la chose même dont on parle : « La « *maniere* du livre. » (Hist. d'Alexandre, ms. 7218, not. 151, p. 1.) — « A tant le tors sera la pellice en « hault toute descoupee et ne trouva dessous fors « que une branche... et quant ils virent la *maniere*, « ils furent tous esmerveillez. » (Percef. IV, 31.) — 10° [Caractère : « Et estoit de moult sauvage et « diverse *maniere*. » (Froiss. IV, 18.)]

Expressions : 1° Ce mot répond à notre façon de parler, souvent usitée dans le langage populaire :

« Est-ce la *maniere* ? Est-il d'usage ? »

. Est-ce la *maniere*
De delivrer trois chevaux la semaine
Sans croix avoir ? Vuidez, alex arriere,
Vous n'aurez plus de moy ne foing, n'aveine. (Desch. 208.)

2° « Avoir la *maniere*, » ressembler :

Comme clers lisans en chaire,
Juges qui en ont la *maniere*. (Id. f. 473.)

3° Avoir l'usage :

. Si a commandé
A verité que la premiere
Parlast, car tres bien en a la *maniere*
De tout voir, dire, et brievement
Déclarier son entendement. (G. de la Bigne, Déd. f. 20.)

4° « Voir la *maniere*, » entendre ce discours : « Gardez vous de moy approcher (dit la pucelle) car « je vous enverroyerai les jambes contre mont. Quant « Gadifer *veit* la *maniere*, il commença à rire. » (Percef. III, f. 83.) — 5° « Par *maniere*, » en forme, en façon : « Les escoutes (aux combats à outrance) « seront à un pas près l'un de l'autre, teaus leurs « bastons à deux mains tant hault qu'ils pourront, « *par maniere* de barre, jusques à ce que le mare- « chal aura jetté le gage. » (La Jaille, du Ch. de Bat. f. 53.) — 6° « De *maniere*, » même sens :

J'ai fil d'argent à mazelin
Et d'archal à cens de *manieres*. (Fabl. de S. Germ. f. 43.)

7° « Faire *maniere*, » faire semblant : « Les Fla- « mens *faisoient* si bien la *maniere* d'estre bons « François. » (Juvén. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 37.) — 8° « Monstrer *maniere*, » faire sem-

blant : « A laquelle parole le dit d'Alençon *monstra* « *maniere* d'estre bien desplaisant. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 703.) — 9° « Restrainedre « sa *maniere*, » se retenir, se contenir : « Quant « la bonne dame ouyt ce, elle s'en esmeut un « petit, non pourtant elle fut saige, si *restraint* sa « *maniere*, et puis respondit par raison. » (Percef. VI, f. 29.) — 10° « Teuir *maniere*, » faire semblant : « Jason luy jelta sa lance, et puis le combattoit de « son espée, et tint *maniere* de se ressouvenir d'un « anneau que Medée luy donna. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 671.) — Se rassurer, se remettre, faire bonne contenance : « Quant la royne veit que « le chevalier changeoit couleur et maintient pour « la venue des pucelles..... elle print la parole et « dist affin qu'il *tenist maniere*. » (Percef. III, f. 40.) — 11° « Ne savoir tenir *maniere*, » quelle contenance faire. (Ibid. f. 158.) — 12° « De jouter savoir « toute la *maniere*, » savoir jouter de toutes les façons : « Je congnoys celluy au plus saige joustleur « que je veisse oncques, lequel de *jouster saict* « *toutte la maniere*. » (Lanc. du Lac, III, f. 51.) — 13° « Fiers de grant *maniere*. » (Ms. 7989², f. 210.) — 14° « Saveurs de *manieres*, » de mode. (Ms. 7615, II, f. 175.) — 15° « Outre *maniere*, » outre mesure, excessivement : « En Laonnois a ung chasteau qui « est appellé Montagu, fondé est de grant ancien- « neté, et fort *oultre maniere*, car il est assis sur « une haulte roche de toutes parts. » (Chron. de S. Denis, I, f. 227.) — 16° « En meime la *maniere*, » de la même manière. (Dom Morice, Hist. de Bret. col. 1013, an. 1268.)

Manieré, adj. Affecté, qui a des manières affectées, peu naturelles. On emploie cette expression relativement au style, et c'est un terme de l'art de peindre : « Ses figures sont, pour user des termes « de l'art, *manierées*, et ne sont pas naturelles. » (Felibien, Entreliens, t. II, p. 68.)

Manierete, s. f. 1° Espèce, façon :

. Flourettes
Indes, jaunes, rouges, blanchettes,
Et de toutes *manieretes*
Derbes qui naissent. [Fabl. de S. Germ. f. 61.]

2° Grâces : « M'agrée vous amer..... et vo cors « veir. Vo *manierete* joliete... m'en donne desir. » (Ibid. fol. 58.)

Manies. [Figurine de cire pour procéder à l'en-
volement. On lit au procès de Robert d'Artois :
« Que est ce que vous ? C'est un image de cire, que
« l'en fait pour baptisier, pour grever ceux que l'en
« vuet grever. L'en ne les appelle pas en ces pays
« voulz ; l'en les appelle *manies*. »]

Manieur, adj. Qui manie. (Oudin.) — « *Manieur*
« de sable, » celui qui jette en moule ou qui jette
des médailles en sable. (Colgrave.)

Manufacteur, s. m. Manufacteur, ouvrier qui
travaille dans une manufacture. (Monet.)

Manufacture, s. f. Manufacture, besogne faite
à la main. (Colgr.; — Apolog. d'Illérod. p. 14.)

vii.

Manufacturer, v. Travailler ou former avec
les mains. (Colgrave.)

Manifait. Evident :

. Qui te soit fait
Ce que je te dis *manifait*. [Geof. de Paris, f. 48.]

Manifester. [Rendre manifeste : « Cil conourst
« l'ovraigne aperte, *Manifestée* e descoberte. »
(Chr. de Norm. v. 21270.)] — « Tres doux et tres
« benignes Dieux, je me *manifeste* devant ta omni-
« polence de cette oeuvre. » (Chasse de Gast. Pheb.
ms. page 365.)

Manificet. Le jeudi de la mi-carême, jour
auquel l'introit commence par ce mot. (Le Beuf,
Journ. de Verdun, mai 1751, p. 371.)

Manigance, s. Mauvaise contenance, conduite
messéante, pratique sourde. (Colgr.)

Manigotter, v. Manier, empoigner, accoutrer
avec les mains. (Colgrave.)

Manigquette, s. Cardamome, graine de paradis,
ou selon quelques-uns, cresson de jardin. (Colgr.)

Manille, s. Bracelet. fer aux pieds des forçats,
menotte. (Oudin.) Colgrave entend encore par ce
mot « celui qui dans les eglises catholiques recueille
« pour un pauvre precheur. »

Maniller. Fabricant de manilles. (Colgr.)

Maillier. [Marguillier, dans Rabelais, d'après
Du Gange, sous *Maniglerius*.]

Maniot. Manioc. (Colgrave.)

Manisser, v. Marner : « Les fermiers ne peu-
« vent mottoyer, n'y ecorcher les franchises de
« leurs terres, sous prétexte de *manisser* leurs
« terres labourables. » (N. C. G. IV, p. 415.)

Maniveau, s. Petit plateau d'osier. (Oudin.)

Manivele, s. Plante médicinale. (Erberie, ms.
de S. Germ. f. 89.)

Manix, s. Marne : « A l'égard des *manix* et
« engrais extant en nature, l'homme congédié est
« tenu de les laisser sur le lieu recevant la moitié
« du prix auquel ils sont estimez par experts. »
(Nouv. Cout. Gén. IV, p. 415.)

Manke. [Manchol : « Qu'en paradis ne vont fors
« teus gens con je vous dirai : il i vont cil viel pres-
« tre, et cil viel clop et cil *manke* qui tote jor et
« tote nuit crapent devant ces autens et en ces viés
« croutes. » (Aucassin et Nicolette, éd. G. Paris,
p. 61 ; ms. anc. 7989, f. 73^d.)]

Mannage. [Meubles : « Ung *mannage* d'ostel,
« v. solz. » (Péages du prieuré de S. Gengoul,
an. 1314.)]

Mannager. [Artisan : « Item fu alé au devant
« d'elle (madame de Charolois, fille de Charles VII),
« à cheval par les officiers de M. le duc, le loy et
« les gens notables, et fu defendu de non y aller
« frutiers, *mannagers*, ne gens de petit estat. »
(Reg. de Douai, 2, f. 26^b, an. 1439.)]

1. Manne. [1^{re} Nourriture que Dieu fit tomber
du ciel pour les Israélites dans le désert. C'est une

espèce de lichen qui se développe rapidement en Perse, au pied de l'Ararat : « La *manne* ki del ciel « vint, e lo pople quarante anz, en leu de vitaille « corporel, sustint. » (Rois, 2.) De là dans Villon, « venir de *manne*, » venir comme la manne, tomber du ciel : « Cent solz : s'ilz demandent prins où ? Ne « leur chaille; ils viendront de *manne* (p. 72). » — 2° Nourriture : « Si furent les tables remplies de « toutes les bonnes *mannes* du monde. » (Lanc. du Lac, III, f. 21.)

Expressions : 1° « *Manne* de Calabre. » (Cotgr.) — 2° *Manne* de coton, « gros grains de manne qui ressemblent à des flocons de laine ou de coton; la plus mauvaise espèce de la manne du levant, drogue purgative. (Cotgr.) — 3° « *Manne* de feuilles, » la meilleure espèce de la manne de Calabre, recueillie sur les feuilles des plantes et des arbres. (Ibid.)

2. Manne. Corbeille : « *Manne* ou banne, c'est « un panier à anses. » (Nicot.)

3. Manne. Filet de sable qui mène à un filon d'or. (Cotgr.)

Mannée, s. f. Franc moulu. Eustasse, sœur du comte de S. Paul, dans ses lettres en faveur des « nomains de Biaupré demeurant à Gorghe, leur « accorde leur *mannée*, en telle maniere que elles « peent morre as molins de Gorghe quittement « sans moture et sans autre droiture, tout chœu « que il convenra à le souffisance de le maison. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109, an. 1232.) — [Le meme que *manée*, poignée.]

1. Mannequin. [VOIR MANEQUIN. Diminutif de *manne*, petit homme : « Une couppe d'argent dorée, « tortinée et boullongnée, et sur le couvercle ung « fritelet blancq, ou il y a un *mannequin* dedens. » (Ducs de Bourg. n° 2379, an. 1467.)]

2. Mannequin. Diminutif de *manne*, panier. Voir Des Acc. Bigarr. p. 186; Nicot le définit ainsi : « On en use pour une maniere de panier estroit « au fond et eslargissant en montant et sans couvercle. »

Mannequinage. Corbeilles ou autres ouvrages de sculpture taillés dans les murailles. (Cotgr.)

Manneux. Plein de manne. (Cotgr.)

Mannoier. Manier :

Hervis moult souvent *mannoier*
Les mains s'amle Aalis. (Poët. av. 1300, IV, 1480.)

Mannyer. Même sens :

Princes, chacun veult avoir tresorier,
Estat royal, et argent *mannyer*. (Desch. f. 259.)

Manœuvre. [1° Service de bras : « Et toutes les « *manœuvres* que Robers d'Amiens y avoit chacun « an. » (Charte de Robert, abbé de Corbie, an. 1248.) — 2° Corvée : « *Manœuvre* à bras. » (Cout. Gén. II, 460.) — 3° Ouvrier de bras : « Il avoit tousjours « beu du mesme vin que beuvoient les *manœuvres* « de sa maison. » (Amyot, Caton, 10.)]

Manœuvrer. [Labourer : « (La vigne) c'on « laisse à *manœuvrer* selonc le coustume du pais. » (Beaum. XV, 12.)]

Manoier. [1° Miséricorde, grâce, dans le Châtelain de Couci, Laborde, p. 289.) — 2° Pouvoir, possession :

..... Faites tant que soie vostre ami
Que tous me suis mis en vostre *manoie*.
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1436.

1. Manoier. [Adjectif; variante de *manier*. Facile à manier : « Ke li veist son escu *manoier* Per « les enames lever et embracier. » (Gir. de Viane, page 237.)]

2. Manoier. [1° Manier : « Mais tant en cope « (d'un soliveau), et du greste ot osterz; Por mieus « tenir l'ot il bien atirez, Bien le *manoie* tot à sa « volentez. » (Bat. d'Alesch. v. 6344.) — « Sire « Raoul, dist la mere Bernier, Nos ne savons nule « arme *manoier*. » (Raoul de Cambrai, 54.) — « Je « me lairoie ançois tous les membres tranchier « Que ja je le (l'épée) laisaise à home *manoier*. » (Aiol, v. 5983.)] — « Les dez prist, si les *manoia*. » (Fabl. de S. Germ. f. 46.) — 2° [Ménager, avoir en son pouvoir, dans Renart, v. 17770.]

1. Manoier. [Demeurer, résider. *Manant* en est le participe présent : « Lez le bois avoit un manoier « Ou li vitains soloit *manoier*, Qui moult avoit cos « et gelines. » (Ren. v. 8593.) — « Tuit mi bourjois « iront *manoier* à Saint Remi. » (Mén. de Reims, § 474.) — « Por *manoier* en ces bos ne seré jamais « sage. » (Aiol, v. 406.)] Dans les Serm. ms. de S. Bernard, *manoier* répond à *manere*, au sens de rester : « Amours qui toujours attise celuy ou il « veut *manoier* le contraind d'aimer celuy que son « cueur cuide oster. » (Gér. de Nevers, 1^{re} part. 120.)

..... L'ostel
Ou *manoier* près de la porte. (Ms. 7615, II, f. 126.)
Jointes mains li suplie (l'amour)
Qu'en gentils corps, et noble cuer *manoye*. (Desch. 174.)

2. Manoier. [Infinitif pris substantivement; demeure : « Les deus pars du fief, le quief *manoier* « et l'ommage de ses seœurs de la tierce partie. » (Beaum. XII, 6.)]

La flambe et li embrasementz
Fait trebuchier les bias *manoirs*. (G. Guart, f. 285.)

Manois. Sur-le-champ :

Qui velt vivre, il meurt *manois*. (Part. de Blois, f. 145.)
« Corlois qui avoit parlé de *manois*. » (Cortois d'Artois, ms. de S. Germ. f. 83.)

Sour Engleiz fierent de *manois*. (Rou, p. 355.)

Manotte. 1° Mesure : « Il est permis à chacun « faire vollet sur le sien jusques à deux cens *manottes*. » (N. C. G. II, p. 886.) — 2° Menotte, dans les Contes d'Eutrapel, p. 257.

Manouvrable. [Celui qui doit manœuvrer ou corvée : « Comme les hommes du lieu de la Faye... « sont ensemble leurs terres et possessions, de « main morte, *manouvrable* et taillable à merci. » (J.J. 139, p. 265, an. 1389.)]

Manouvrage. Labourage : « *Manouvrage* de « terre ou de vignes. » (Beaum. p. 147.)

Manoure. [Outils d'un ouvrier, au reg. de la forêt de Brotonne, ms. lat. 4653.]

Manouverer, Manourer. 1° Labourer, travailler des mains : « La terre... doit estre arrestée en « la main du prince... qui ne la puissent *manou-
vrer* ne en cueillir les fruiets. » (Anc. Cout. de
Norm. fol. 151.)

... Ils peussent tant *manourer*. [*Vies des SS. 61.*]

[2° Opérer : « Mais or pensez d'ainsi ouvrer, Se
« d'amours voulez *manouverer*. » (Bl. et Jehan,
v. 1915.)]

Manouvrier. [Manœuvre : « Li diable la (tour)
« firent et ovrer et drecier, Bien plus de mil ans,
« sans point de mencongier ; Et la tour firent faire
« à lour *manouvrier*. » (Chans. d'Antioche, VI,
1023.) — « Quant on doit à *manouvriers* par le
« reson de lor journées. » (Beaum. XXIV, 13.)]

1. Manque, s. [1° Absence, faute de : « Nous
« averons la guerre à *manque* dou pourvoir. »
(Froiss. II, 261.)] — 2° *adj.* Dépourvu de, manqué :
« Ils se trouvent *manques* et taris. » (Mont. Ess. I,
préf. p. 9.) — « Il falloit qu'ils eussent la citadelle
« d'Anvers, car autrement leur victoire et revolte
« demouroit *manque*. » (Brant. Cap. Estr. II, 199.)

2. Manque, Manchot :

Sours et aveugles et myaux,
Manques, boçus, povres. [*Hist. des Trois Maries, 456.*]

Manquemens, adv. Faute, manque : « Ceux
« qui, *manquemens* de moyens, ne pourront tur-
« nir aux amendes,.... l'amenderont par prison. »
(N. C. G. t. II, p. 589.)

Manquer. « Il n'en *manque* non plus qu'un
« chien de pulces. » (Oudin.)

Manquerot, Manchot : « Le *manquerot* fera un
« enfant qui n'aura point de bras. » (Bouchet,
Serées, p. 146.)

1. Mans. Nom de ville : « Li papelars du *Mans*, «
proverbe. (Poët. av. 1300, p. 1652.)

2. Mans, Mandement :

Tant en (d'amour) ai requis la douce debonaire
Par *mans* et par escrits, qu'el me torne au contraire.
MS. 7218, fol. 257.

Mansais. [Monnaie des comtes du Mans. (Voir
MANSEAU, MANSOIS), dans la Coutume du Mans,
art. 4, 5, 6.]

Mansal. [Commensal : « Le vicairie de S. Jac-
« ques... comme estant *mansal* dudit seigneur
« abbé. » (Ch. de 1571.)]

Mansart, adj. Domestique : « Pigeons ramiers
« et *mansarts*. » (Malad. d'amour, p. 182.) — [« Un
« jeune enfant monte sur un arbre pour oster et
« desracher un ny de coulons *mansars* qui estoit
« audit arbre. » (Jj. 171, p. 197, an. 1420.)]

Mansaur. [Peut-être synonyme de *manse* : « Si
« a li cuens rentes des terres *mansaurs* k'on appelle
« quartiers ; si tient chascuns quartiers cinq bon-
« niers. » (Reg. du comté de Namur, f. 8, an. 1289.)]

Manse. [Mesure agraire valant 12 bonniers ou
15 hectares ; cet espace de terrain devait suffire à
l'entretien du tenancier et de sa famille. Le *manse*
du seigneur se nommait *chef manse* ; les manses

des tenanciers étaient *ingénuiles, lidiles et serviles*.
On appelait *manse nu* celui qui n'était pas entière-
ment cultivé, *vacant* celui qui manquait de tenan-
cier, *vêtu* celui qu'on trouvait dans les conditions
normales.]

Manseau. Monnaie du Mans : « Un *manseau*
« vaut un normand et demi. » Ce proverbe n'est
pas odieux, comme plusieurs pensent : du moins il
ne l'est pas dans son origine ; il vient de ce qu'au-
trefois on battoit dans ces provinces deux sortes de
monnoies qu'on nommoit *manseaux* et *normands* :
le *manseau* valoit un normand et demi. (Du Cange,
sous *Moneta*, IV, 521 c.)

Manseis. [Droit de gîte : « Concessimus...
« quemdam redditum ibidem percipiendum, vulga-
« riter dicitur les *manseis*. » (Ch. de S. Louis, pour
l'abbaye de Bon Port, an. 1258.) Voir MANSOIS 2.]

Mansine, s. f. Maxime, mineure en terme de
l'école : « Je soutendray la raison que j'ay dite en
« ceste present article qui est vraye, et est une
« *mansine*, laquelle souffist pour response contre
« toutes les raisons que pourposé avez. » (Modus
et Racio, f. 241.) Voir MANSINE.

Mansine. Maxime : « La seconde raison est
« celle par laquelle je preuve ma *mansine*. »
(Modus, p. 233 b.)

Mansion, s. 1° Demeure, habitation :

... En la grant *mansion*
Puist sans fin m'ame avoir participation.
MS. 7218, fol. 222.

L'embraseront toute et fondirent
Sanz epargnier .i. *mansion*,
Et fu mis par terre lillon. (G. Guiart, f. 138.)

2° [Résidence : « Pluseurs sont, si comme mar-
« chéans et gens errans par le pais, qui n'ont nules
« *mansions*, on ils les ont hors du roïame. »
(Beaum. LXVII, 25.)] — 3° Domestiques : « Or avoit
« amené Henri d'Angiau bien 30 mille *mansions*
« pour demourer en Constantinople. » (Chron. de
Flandre, citée par Du Cange, sous *Mansio*, IV, 237 b.)

Mansionnier. [Fermier d'un manse : « Nul ne
« doit avoir congnessance de cause sur autre, s'il
« n'est son *mansionnier* en fief, ou en arriere fief. »
(Anc. Cout. de Bret. f. 176 b.)]

1. Mansois. Monnaie du Mans. (Voir MANSEAU :
« La livre de deniers *mansois*... estoit composée de
« 260 deniers. » (Du Cange, sous *Moneta*, col. 521 c.)

Et de besans et d'estrelins
Et de *mansois* et d'angevins. [*Mouskes, p. 533.*]
« *Mangois* un pour deux angevins. » (Ordonn.
t. I, p. 94.)

2. Mansois. [Droit de gîte : « Cum medietate
« logie et redditus, qui vocatur li *mansois*. » (Du
Cange, IV, 239 c.)]

Mansoyée. [Voir MANSOYE.] Demi-charretée dans
le patois de la Dombe. (D. C. sous *Mansoyata*.)

Mansuet, Mansuete. [Doux, traitable : « En
« ire a mi et extremitez ; et li hom qui tient le mi
« est apelez *mansuetes*. » (Brun. Lat. Trés. p. 289.)]
— « Salomon vray apoticaire, c'est à sçavoir à

« l'homme pacifique, cuer *mausuet* et contemplatif. » (Apolog. d'Hérod. p. 564.)

Mansuetement. *adv.* Avec douceur, d'une manière traitable. (Colgr.)

Mansuetude. [Douceur : « De ire et de mansuetude. » (Brun. Lat. Trésor, p. 289.) Voir aussi J. Marot, p. 6.]

Mansuetume. Même sens, dans S. Bern. Serm. ms. page 37 : « Que nos mansuetume et humilitée aprenons à nostre signor Jhesu Crist. »

Mant. [Comaînement : « Et chil li ont en con-venant Que il reverront à son mant. » (Cléomadès.) — « Pour le mant al roi Pepin. » (Mouskes, page 60.)]

Mante. 1° Couverture de lit qu'on fabriquait à Montpellier, à Avignon et à Paris :

Il tourne, il vire en son lit, agité
D'inquiétude et de douleur ardente ;
Cherchant le frais, trop lui pese une mante
Pour couverture, et de piés et de bras
Il pousse, il jette, il renverse ses draps. (*Jamyn, p. 126.*)

[2° Manteau : « Iceelui Jaques avoit vendu audit Boyer un vestement appelé *manle*, dit *mantel*. » (J.J. 458, p. 461, an. 1404.)]

Manteau, Mantel, Mantiau. [1° Vêtement, au propre et au figuré : « Suz sun *mantel* enfuit la contenance. » (Rol., v. 830.) — « Urrake vient, Uns cuens par le *mantel* le tient. » (Partonopex, v. 9932.) — « Dui roi mainent l'empereris Et li sos-tienent sun *mantel*. » (Id. v. 10715.) — « Auquel suppliant ledit Peresson demanda : astu vestu *mantel*, dont le vient-il, es lu advocas ? » (J.J. 128, p. 4, an. 1385.)] — « Toutes avoient donné aux chevaliers pour eulx parer, et gimples et chapeperons, et *manteaulx*. » (Percef. I, f. 155.)

Bonne cote ot et bon *mantel*. (*MS. 7218, f. 299.*)

« Ha a comme malheureux est homme qui se marie... celui qui de ce *mantel* est vestu, peines et travaux... ne lui faudront. » (Percefor. IV, f. 49.) — [On distinguait sous le règne de Charles VI : 1° « Deux *manteaulx* doubles, tout un à *chevauchier*, et chapperons doubles. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 122.) — « Fourreure d'un *mantel* à *chevaucher*, d'escarlate rosée » pour la reine Isabeau. (Id. p. 169.) — 2° « *Manteau* lonc à fons de cuve d'escarlate vermeille. » (Id. p. 170.) — « Une robe à relever (en drap vert de Bruxelles) pour la ditte madame la royne, pour le terme de Pasques : c'est assavoir un grant *mantel* à fons de cuve, et une houppebande. » (Id. p. 134.) — 3° « Une piece de ruban de soye vermeil, pour le *mantel* à parer du roy. » (Id. p. 147.) — 4° « Escarlate rozée clere... pour faire deux grans *manteaulx* à *piquier*, et chapperons doubles. » (Id. 123.) — 5° « *Mantel* de *chappelle*, fait de drap vert » pour la reine. (Id. 165.)]

II° [Lisière du drap, aux Ordonn. t. VIII, p. 336, an. 1399.]

III° Préfixte : « Nous n'entendons point dessous le *manteau* des dites costumes et usage, faire

« préjudice ou déroger en aucunes façons à nos droits. » (N. C. G. I, p. 565.)

IV° Mantelet pour s'abriter dans un siège ; hourdage au sommet d'une tour, à la hauteur des machicoulis : [« Li Engleis ordenerent *mantiaus* et autour nemens d'assaut. » (Froiss., VIII, 74.) — « Item que la barbacanne... soit reparée et... garnie de « gachils et d'estagieres et *manteaulx*. » (Hist. de Nimes, II, 469, an. 1355.) — « Item brelesches et « *manteaulx* courrounez ou galandiz de tours, sous-tendront d'aiselés seulement, sans gros. » (Arrêt du Parl. de 1375.)] — « Quatre à cinq tappers de « bois pour les canons, avec les *manteaulx* à ce « nécessaires. » (Le Jouv. p. 291.)

... Cel *mantel*

Que Flamens firent cel an tel

Dont les ais n'y erent pas entieres

Mes garnies d'arbalestieres.

(*G. Guiart, f. 295.*)

Si ont print targes et *manteaulx*

Pour eulx garder des magonneaux. (*G. de la Bigne, 60.*)

Expressions : 1° « Se firent les seigneurs de l'ost « (devant S. Malo) ouvrer et charpenter *manteaulx* « d'assaut. » (Froiss. II, p. 27.) — 2° « *Manteau* de « bombarde, » machine dont on couvroit ces pièces d'artillerie, placées sur la grève de la mer afin d'empêcher qu'elles ne fussent mouillées quand la marée venoit. (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 655.) — 3° « Pons torneis à *mantiaus*, » pont levis avec des machicoulis. (Ph. Mouskes, p. 703.) — 4° « *Manteau* de cheminée. » (Cotgrave.) — 5° « *Manteau* de porte, » vantaux : « Trouva le « duc de Bourgogne (en faisant son entrée dans « Gand, en 1458) les *manteaux* des portes mis « dehors aux champs. » (Monstrelet, III, p. 74.) — 6° « rois à deux *manteaux*, » filets à deux pans : « La rois a .iij. gielles est appelé pans ou rois à « deux *manteaux* et de tilles roys a l'en de bons « déduis. » (Modus, fol. 172.) — 7° « Droit de *man-teau*. » Il produit dix livres chaque année à chaque secrétaire de la maison et couronne de France. Les conseillers de parlement prenoient gages et manteaux, et les conseillers clercs ont encore ce droit de manteaux. (Laur.) — 8° « Garder les *manteaux*, » expression qui vient peut-être de ce que S. Paul gardoit les manteaux des bureaux qui lapidoient S. Etienne. M^r Fleury s'en sert dans le récit qu'il en fait, hist. ecclès. liv. I, p. 126 : c'est être oisif pendant que les autres s'occupent. — 9° « Pendre son *manteau* à foible cheville, » assurer mal ses affaires ; se reposer sur des protecteurs impuissants. (Cotgr.) — 10° « Perdre son *manteau*. » (Ilist. de Thou, X, liv. 87.) — 11° « *Manteau* laissé « au débiteur » ou avoir « *mantel* affublé, » allusion au débiteur, qui, pour sortir de prison, doit faire cession de ses biens entre les mains de la justice. (Bout. Som. Sur. p. 799.) — 12° « Cœur content et « *manteau* sur l'espaule. » (Cotgr.) — 13° « *Fy* de « *manteau* quand il faict beau. » (Ibid.)

14° On ne doit pas a trop haut amour tendre

Ne son pié plus que son *mantel* estendre.

Poes. du Vallet. MS. n° 1490, fol. 42, R^o.

15° [« Cy nous dist content un proverbe dit :

« Qui trop estent son *mantel* la penne en ront.....
 « C'est dit pour un menestrel de vieille qui pour sa
 « vieille fist faire un feurre si noble comme il sot
 « deviser ; et comme il fu fait, pour ce que il ot pou
 « argent pour le paier si li convient vendre ; si fist
 « tant par sa folie qu'il n'ot ne feurre ne vieille. »
 (Le Roux de Lincy, H, 174, xiii^e s.)]

Mantelet. [1^o Petite manle : « Son chief covert
 « d'un *mantelet*. » (Ren. v. 7685.) — « Un *mantelet*
 « hermine li ploia soz son chief. » (Aiol, v. 6632.)] —
 2^o Monnaie : « *Deniers d'or au mantelet*, et de ceux
 « à la double crois de florins de Florence et de
 « Venitiens d'or, de chacun se il est de pois et de
 « loy si comme il doit estre, neuf sols onze deniers
 « parisis. » (Ordonn. I, p. 618.) — « Le *fleurin au*
 « *mantelet* vaudra la pièce douze sols. » (Ibid.
 l. I, p. 550)

Manteline, s. Mantelet : « Le roy (Charles VIII)
 « avoit lors vetu un sayon de drap d'or avec une
 « *manteline* de satin gris et violet. » (André de la
 Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, p. 171.)

Mantelline, s. Espèce d'arme :

Briquettes, fundes, machines,
 Dollequins agus que picques,
Mantellines, gaillardines,
 Brigandines, cappellines,
 Cuyraces, hasches, et masses. (Molinet, p. 130.)

Mantecore, s. Espèce d'animal, sorte d'insecte.
 (Colgr. ; Rab. IV, p. 274.)

Mantil, s. Nappe ou serviette. (Colgr.)

Mantin, s. Espèce de fusain ou sureau. (Colgr.)

Mantis. [1^o Toile : « Jehan Charles de Besour-
 « nay avoit pris environ douze aulnes de loille,
 « appellée *mantis*. » (JJ. 137, page 8, an. 1389.) —
 2^o Nappe : « Linceux, *mantis*, nappes et autres
 « linges. » (JJ. 185, p. 325, an. 1457.)]

Mantouane (à la). A la façon de Mantoue :
 « Chevaux..... arrachez, les uns à la genette, les
 « autres à la *mantouane*. » (Brantôme, sur les
 Duels, p. 68.)

1. Manuel, s. Livre d'église, contenant l'ordre
 du service pour l'extrême-onction, le baptême :
 « Livres appelez le *manuel* et l'espitolier. » (Coul.
 Gén. l. I, p. 390.)

2. Manuel, adj. De la main :

Iersent a son regart mis
 En Foukier qi se coroit ;
 Toupioit o le coispel,
 Tout entour son doit *manuel*
 Et silloit tout à devis. (Vatic. n^o 1490, f. 411^a.)

Expressions : 1^o [« Issues, saillies, huisseries,
 « huvelas, appendis, eslaures ou *manucles apuys*. »
 (Olim. f. 135, an. 1312.)] — 2^o « Argent *manuel*,
 « argent comptant. (Cotgrave.) — 3^o « Fief *manuel* » :
 « En Champagne y a aucuns fiefs qu'ils appellent
 « *fiefs manuels*... et ne doivent les diets fiefs au-
 « cun devoir, n'y droit, sinon que le deteneur
 « est tenu de la garde du chasteau en temps de
 « guerre (comme à Jully) ou quand il plaist au sei-
 « gneur feudal. » (Pithou, C. de Troyes, p. 96) —

4^o « Justice *manuelle*. » qu'on se rend à soi-même,
 comme quand le seigneur, pour être payé des arré-
 rages de sa reute ou charge, prend de la main quel-
 que chose sur l'héritage, en la présence du sergent,
 auquel il les délivre pour les discuter. (Cotgrave ;
 Stille de procéder au Parlem. de Norm. f. 70.)

Manuelle. [Anse : « Item un pot esmaillié ; s'a
 « dessus le *manuelle* deus pumelles contredorsés. »
 (Inv. des bijoux d'Edouard I^{er}, an. 1297.)]

Manumette. [Affranchir : « Avant qu'un serf
 « *manumis* par son seigneur soit franc, il faut qu'il
 « paie finance au roy. » (Loysel, 91.) — « Gens de
 « serville condicion, mainmorte, *manumis* et
 « affranchiz. » (Cart. de Lagny, f. 243, an. 1516.)] —
 « Quand un vassal *manumet* son homme de corps,
 « il vient et retourne de ce meme fait au roy, en
 « pareille condition qu'il estoit à son seigneur. »
 (Coul. Gén. I, p. 462.)

Manumitter. [Même sens : « Avons franchi et
 « franchissons, avons *manumitez* et *manumittons*
 « les enfans dudit Jehan Camion. » (JJ. 84, p. 414,
 an. 1354.)]

Manupast. Même sens que *mainpast* :

Les veuves femmes qui n'ont pere,
 Ou qui n'ont fils, neveu, ou frere,
 De leurs *manupasts* aians aage. (Coul. de Norm. f. 50.)

Manus Christi. Sorte de confiture, d'épice :

Et o les choses dessus dites
 Convient pignolat qui refroidit,
Manus Christi qui est roide,
 Et autres especes assez. (Desch. f. 497.)

Manuvrer. [Incruster. Le fer de la lance
 « Dunt nostre sire fut en la cruz nafrez, En l'orel
 « punt l'ad faite *manuvrer*. » (Rol. v. 2506.)]

Manuyance. [Jouissance : « Et si doit avoir la
 « vile de Biaufoit... et tot si avant en justices, en
 « gardes et en toutes autres droitures et *manuyan-*
 « *ces*. » (Mart. Anecd. I, col. 1136, an. 1273.)]

Manzere. « Y en a d'autres qu'on appelle *nothi*,
 « *vulgo, concepti et spurii, quasi sine patre* : nez
 « d'une femme publique et d'un père incertain.
 « Aucuns ont estimé qu'ils sont aussi appelez
 « *manzeres* ; mais ils s'abusent, *quia manzeres*,
 « *de quibus Deuteronom. 23, dicuntur qui ex*
 « *probros et lege divina damnato coitu nati sunt,*
 « *ut offendit Cujacius.* » (Bout. Som. Rur. p. 544.)

Mappe. [Nappe, au reg. JJ. 182, p. 130, an. 1451.]

Mappemonde. [« La *mappemonde*. » (Ms. Ba-
 luze, 875.) — « Comment dient les mesureurs de la
 « *mappemonde*. » (Songe du Vergier, l. 456.)]

Mappule. Petite pièce de toile pour couvrir le
 ciboire. (Cotgr.)

Maque, Maquie, Maquier. [Houlette, action
 de s'en servir ; s'en servir : « Comme iceulx deux
 « pasteurs... se eussent prins, sur couleur d'esba-
 « tement adiable, de leurs louces ou *maques* de
 « bregier, jeter ou *maquier* l'un après l'autre de la
 « terre. Et en ce faisant, un d'eulx se feust courrou-
 « cié à l'encontre de l'autre, pour *maquie* ou motte

« de terre dont il fu feru. » (Jl. 176, page 279, an. 1443.)

Maquelette. [Petite massue : « Le suppliant » qui tenoit une *maquelette* ronde de fer. » (Jl. 195, p. 128, an. 1468.)]

1. Maquereau, Maquerel, Maqueriau. [Poisson : « Tout le *maquerel* et tout le harenc qui vient à Paris doit estre vendus à conte. » (Liv. des Mét. 270.) — « Et quand il (Jeans sans Terre) vint à loing en meir, si le (Arthur) rua enz aus *maquereiaus* pour avoir sa terre. » (Mém. de Reims, § 245.)

... Quant des poys demande,
On me fait feves ou pourreaux ;
Se harens vueil, j'ay *maquereau*. (Desch. f. 493.)

« *Maquereau* bastard. » espèce de poisson marin ; en latin *trachurus*. (Colgr.)

2. Maquereau, Maquerelle. [Entremetteur, courtier de débauche ; ce mot à la même origine que *maquignon*, c'est-à-dire l'allemand *Mackler* : « Tu es *maquereiaus* chascun mois. » (Ruteb. 214.) — « L'orde vieille putain prestresse, *Maquerelle* et charroïeresse. » (Rose, v. 9370.) — « L'on ne peut accuser une femme d'adultere, si son mari ne s'en plaint, ou qu'il en soit le *maquereau*. » (Loyseil, Inslit. Cout. VI, 1, § 17.)]

... Ce n'est mie grant delit
D'avoir tel *maquerel* de nuys. (Desch. f. 422.)

Expressions : 1° « Langage *maquereau*, » corrompteur : « Quand aux bateurs estiment ils les personnes si grues que de se laisser corrompre par leur langage *maquereau*. » (Des Acc. Bigarr. préf. p. 3.) — 2° *Maquereaux* horologes : « Les anciens n'avoient point de *maquereaux* horologes. » (Bouchel, Serées, p. 46.) Ce passage fait peut-être allusion au crucifix *marque eau*, qui étoit dans Paris près la rue de la Perle, où l'on avoit marqué les différentes crues des eaux de la rivière.

Maquerelerie. [Métier de maquereau, aux Ord. V, p. 441, an. 1371.] — « Vaillans femmes et sages ès ars de sorcherie, de quaraus, et de *maquerelerie*. » (Modus et Racio, f. 297.)

Maquerellage. Même sens. Chez nos anciens, ce mot n'étoit peut-être pas malhonnête comme aujourd'hui, s'il est vrai que du temps de Marguerite d'Autriche on n'entendoit par *maquerellages* que des petites pièces, telles que les enfants en font. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 92.)

Maquereller. Exercer le métier de maquereau. (Oudin.)

1. Maquet. [Meule : « Il avoit un petit *maquet* » de foing dessoubz une vassure d'icelle eglise, ou « le suppliant getta un tison de feu. » (Jl. 174, p. 51, an. 1427.)] C'est un mot de patois dans quelques cantons de la Champagne.

2. Maquet. [Houlette, comme *maque* : « Loucés » ou *maquet* de bregier. » (Jl. 176, p. 279, an. 1443.)]

Maquignon. 1° Marchand de chevaux : « Il se » lit *maquignon* de chevaux. » (Desper. I, 173.) —

2° Simoniaque : « *Maquignon* de bénéfices. » (D. C. sous *Mango*, 2.) — 3° Entremetteur, au propre et au figuré : « *Maquignon* de chair humaine. » (Oud.) — « Deviennent *maquignons* des places des reformés. » (Mém. du duc de Rohan, I, 330.)

Maquignonage. Commerce illicite, digne d'un maquereau : « J'aymerois mieux que luy et sa femme fussent où je drois, que d'avoir servi à » tel *maquignonage*. » (Cholières, Contes, I, 169.)

Maquignonne. Entremetteuse : « *Maquignonne* » de mariages, « femme qui se mêle de trouver des partis à ceux qui veulent se marier. (Oudin.)

Maquignonner. 1° Trafiquer (Du Gange, sous *Mangonare*) : « Voici qu'on vous montrera aussi » tost au doigt comme cely qui *maquignonneroit* » les enjolemens de nos genétiaques. » (Cholières, Contes, I, p. 190.) — 2° Maquiller, en argot : « On la » decrassoit en ce lieu, on lui adoucissoit la peau, » on la blanchissoit, on la parfumoit ; en un mot, on » y *maquignonnoit* une Cendrillon, comme on pré- » pare un riche cheval. » (Gazette Noire, 1749, p. 99.)

Maquignonnerie. Tromperie. (Dialogue de Tahureau, f. 137^b.)

1. Mar. [VOIR MARE. Mal, pour le malheur de : « Charles li magnès *mar* vos laissat as porz. » (Rol. v. 1949.) — « Tant *mar* fostes hardiz. » (Id. v. 2027.) — « Jà *mar* por chou vos mouverés. » (Henri de Valenciennes, § 616.) — « Jà *mar* mandira mire » pour lui saner. » (Aiol, v. 4448.)]

Deau filz, ne passes tu noient
Là où tu verras male gent ;
Se tu i passes, n'este pas,
Se tu estoiz, *mar* i seras. (Fubl. S. Germ. f. 4.)

Mar s'est chauffe qui toz s'est ars. (Ms. 1615, I, f. 104.)

« *Mar* acointai sa tres douce failure. » (Vat. 1490, fol. 21^a.)

Mar vy vos yeux par les quels lu trahis ;
Helas dame, quel dure departement ! (Desch. f. 153.)

Expressions : 1° « *Mar attiré*, » maltraité, malheureux :

... *Mar attiré*
Et cil qui est tieus menés
Que cou' q'il aime guerpist. (Vat. n° 1490, f. 160.)

2° « *Mar né*, » né pour son malheur, sous une mauvaise étoile :

Las *mar* furent corps d'Adam né
Qui ce jour seront condempnés
Par sentence perpetuelle. (Desch. f. 543.)

3° « *Mar issent*, » réussissent mal :

Mar issent de tele gent
Qui convoient or et argent
Plus qu'ils ne font chevalerie. (Fubl. S. Germ. p. 180.)

4° « *Mar venir*, » venir pour son malheur :

Tant al, et tant echaufa,
Que li autre le menaça,
Et dist que *mar* y venist mais. (Ibid. p. 140.)

5° « *Mar vivre*, » vivre mal, à regret :

... *Mar vive* je tant
Ou'amors me vout alegier ma grevance,
Et chacun jor double ma mesestance.
Poet. ms. av. 1300, t. II, p. 525.

6° « *Mar finer*, » finir mal. (Id. III, p. 1028.)

2. Mar. Mer : « Port d'aigue douce et de *mar.* » (Poët. av. 1300, I, 463.)

Marabou, Marabouth, Marabut. Mot africain. Chez les Algériens, les *marabous* sont les maîtres de leur loi, les prêtres mahométans qui desservent les mosquées et qui, quelquefois, joignent à cette dignité la couronne royale. (Pelisson, *Hist.* de Louis XIV, I, p. 223.) On a donné le même nom à une montagne ou roche voisine de Gigeri, fameuse par l'expédition de 1664, et peut-être à cause du séjour qu'un de ces imposteurs y a fait. Il est probable que de là nous est venu le mot populaire de *marabou*, pour dire un vilain Turc. (Ibid. I, p. 202.) En 1592, on voit un prince *marabut* en Afrique. (De Thou, *Hist.* trad. p. 606.) Les *marabouths* sont les mêmes que les Almoravides, dont la dynastie, qui commence vers 1068, fonda le royaume de Maroc. (*Hist.* des Etats barbaresques de 1757.) C'est aussi le nom d'une voile de galère. (Dict. de Corneille.)

Marachemin, s. Plante : « Dix jointeées de « *marachemin* blanc, ou de melice. » (Fouillon, *Vénérie*, fol. 81.)

1. Marage. [Adjectif et substantif. Maréage, qui habite les marécages : « La furent assemblé « icelle gent *marage.* » (Alex.)]

Plus coulant que couleuvre en *marage.* (Desch. f. 38.)

2. Marage. [Maritime : « Dez ore vers la mer « tout le pais *marage.* » (Rou.)]

A son col pent une grant targe

Qui fu dos de poisson *marage.* (Blanch. f. 179.)

Maraglier. [Sonneur de cloches : « Campanarius, *maraglier.* » (Gloss. lat. 7692.)]

Maraine. Marraine : « Quant la dame veit la « pucelle,..... elle luy dist..... j'en veus estre la « *maraine*, car desormais la nommeray Cueur d'a-cier. » (Percef. III, f. 94.)

Marais. Maréage : « Guillaume Bouqueton fut « porté par terre, et .. sauvé a pié par ung *marays.* » (Le Jouvencel, p. 225.) — « Les *marais* et communantz estant es mecles de bailliage. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 340.)

Expressions : 1° « *Marays* d'un estang, » bords d'un étang : « Fallut loger sur les *marays* d'un « estang au bord d'un bois. » (Petit Jehan de Saintré, p. 500.) — 2° « *Marais* salant, » d'où l'on tire du sel : « On a doulé si les lods et ventes estoient dūs « aux seigneurs des *marais salans*, par ce qu'oultre « la franchise naturelle, ces marais tirent moins « leur valeur de l'estendue de la terre que de la « chaleur et de la force du soleil, mais un arret du « dernier septembre, a condamné.... à les payer. » (Laur.) — 3° « Se sauver par les *marais.* » Cette expression, encore d'usage, vient peut-être de ce qu'au siège de La Rochelle, dans une terreur panique, « plusieurs eurent telle frayeur qu'ils avisèrent « à se sauver par les *marais*, et plusieurs s'y enfuirent qu'ils furent après reconnus par la boue qui « en estoit empreinte en leurs chausses. » (Brant. Cap. franç. IV, 281.)

Marance, Marancer. [Absence de l'office divin ; être à l'amende pour ce fait : « S'ils font « *marance*, seront mulctez par l'advis du chapitre. » (Stat. du Chapitre de Soissons.) A Auxerre, on disait : « Punir de *marance*, *marancer* quelqu'un. » (Du Cange, sous *Marancia*.)]

Maranche. Douleur, dans le Calon en roman (D. C. sous *Marancia*) :

Se par la deserte as *maranche*,
Souffrir le dois en patiance.

Marande (sainte). Espèce de jurement : « *Sainte Marande* il faut retourner au moulin, c'est « autant de pesché, il n'y a pain qui ne s'en aille. » (Contes d'Eutr. p. 82.)

Marander. [Goûter à l'heure de midi : « Après « ce que les compaignons de la ville de Boulzi- « court..... eurent *marandé* en l'ostel de Jehan « Bohart. » (J.J. 195, p. 487, an. 1470.)]

Marane. [1° Nom donné par les Espagnols aux Arabes et Juifs convertis, et devenu une injure signifiant traître, perlide. En Espagnol, *marrano* signifie porc, maudit, excommunié.] Voir **MARRAN** : « Un sale *marane* et infidèle Juif. » (Strap. II, 427.) — 2° Infâme : « Perdre une ame, un roy, un para- « dis, et nostre eglise tout ensemble, pour donner « lien à leurs *marannes* desseins. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 288.)

Marangais, s. Espèce de troupes : « Deux cens « Walons ou *marangais* qui sont tous Bourgui- « gnons. » (Mém. ms. du maréchal de la Vieville.) — « Par *marangets* et fouillars vilains, partisans « d'emprez de Metz estoient esgouilleez et defaïts. » (*Hist.* de la Popelin. I, f. 44.) — [Peut être dérivé du précédent, désignant des troupes espagnoles.]

Marasmé, adj. Exténué, qui est dans le marasme. Un malade attaqué de la vérole « estoit tout « *marasmé* et desseché avec extremes douleurs. » (Journ. des Savans, janvier 1738, p. 163, qui cite Thierry de Heri ; Cotgr.)

Marastre. [Belle-mère, au propre et au figuré : « La tiere estoit *marastre* à lui et à sa gent ; Quar « recouver n'i pueent ne soile ne forment. » (Rom. d'Alexandre, p. 94.) — « Et delez aus seoit l'empe- « reis qui ere fame al pere et *marastre* al fil. » (Villeh. § 212.)]

De mere leur sera *marastre*,
El peut estre qu'elle aymera
Du second marry qu'elle ara
Mieux les enfans que du premier. (Desch. f. 502.)

O tu cité (Paris) de justice aournée....

Mere de foy, *marastre* d'eresie,
Le vray escol de la théologie. (Id. f. 37.)

« Qui a *marastre* a le diable en l'atre. » (Colgr.)

Maratresque, adj. Qui tient de la marâtre. (Colgrave.)

Marand, s. Terme d'injure, coquin, scélérat : « Comment, m'en irai je en pourpoint Et desnue « comme ung *marant*. » (Villon, page 208.) — « Encor aujourd'huiy.... apellons nous ceux à qui « nous voulons mal, et pensons injurier *marants*,

« coquins, belistres, comme voulant leur reprocher
« qu'ils sont mechans et larrouis. » (Bouch. Serées,
p. 159 et 160.) — « Les astres se soucient aussi peu
« des riches comme des *maraulx*. » (Rab. Pronost.
t. V, p. 10.)

Maraudaille, s. Collectif de maraud, canaille.
(Colgrave.)

Marauder, v. Faire le métier de marauds. (Oud.)

Maraudise, s. Métier ou acte de maraud;
rusticité, lourdisse. (Id.)

Marayer, v. Naviguer en mer. « Une nave de
« mer garnie de voile et de mast; chastel devant et
« derrière, et de tous autres abillemens et orde-
« nances qui appartiennent à nef pour *marayer*. »
(Chron. de Nangis, an. 1377.)

Marayeux, s. Jardinier de marais. « Monsieur
« le prédicateur vient harassé comme un *ma-
« rayeux*. » (Moyen de parvenir, p. 337.)

Marbotin. Monnaie d'or sarrazine; elle tire
son nom des Marabouts ou Almoravides. Elle a eu
cours en Espagne et en France.

Marbotins et estellins blancs
I trouve l'en tot por noient. (Ms. 7615, t. II, f. 158.)

Dans les lettres de Philippe VI, roy de France,
(1336) on lit : « Quantes que au dil lieu a mutation
« de prieur (de S. Gemme en Sainlonge) et nouvelle
« institution, d'icelui, l'on nous rend et paye un
« *marbotin* d'or. » (Du Cange, sous *Marbotinus*).—
Selon Nicol, on lit fréquemment dans les chartres
des Rochellois les mots de *marboutin* et *marebou-
tine*. — [« Derechief pour la meson à la fame feu
« Guillaume de Faie, bourgeois de la Rochelle, ... un
« *marbotin* chascun an. » (Compte de 1268.)]

Marbre. [1^o Calcaire à grains fins : « Sur un
« perron de *marbre* bloi se culchet. » (Rol. v. 12.)
— « Il avoit une colonne en Constantinoble emmi la
« ville auques, qui ere une des plus haltes et des
« mielz ouvrées en *marbre* qui onques fust veue
« d'oïl. » (Villehard. § 307.) — « Un escrinet d'une
« pierre, aussi comme *marbre*, toute goûtée de
« vert. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n^o 162.)]

Expressions : 1^o « *Marbre* gentil, » blanc et dur,
propre aux statuaires. (Colgrave.) — 2^o « *Marbre*
« grené, » marqueté. (Ibid.) — 3^o « *Marbre* lyois,
« liais : « Un roy armé,.... monté sur son cheval et
« estoit d'ung *marbre* lyois. » (Percef. I, f. 38.) —
4^o « *Marbre* parien, » de Paros, de couleur blan-
« châtre, qui étant poli imite la carnation. (Colgrave.)
— 5^o « *Marbre* serpentin, » dont le fond est d'un
« vert foncé et les taches blanches. (Ibid.) — 6^o « *Mar-
« bre* Thebaïque. » Il y en a deux espèces : l'une a
« le fond verdâtre, avec des taches de deux ou trois
« couleurs différentes; l'autre a le fond noir, avec
« des grains argentés. (Ibid.) — 7^o « Faire tailler quel-
« qu'un en *marbre*, » faire faire sa statue : « Le
« roy fit tailler (Saint Maigrin) en *marbre* superbe-
« ment, comme Quélus et Maugiron, et autres. »
(Brant. sur les duels, p. 308.) — 8^o « Le *marbre* n'a
« que faire de peinture. » (Cotgr.)

Il^o [Etoffe marbrée, tissu de fils de laine de

diverses nuances : « *Marbre* verdelet, *marbre* ver-
« meil, *marbre* brousequin, *marbre* eaignez,
« *marbre* acole, *marbre* de graine, *marbre* dosien. »
(Compte d'El. de la Fontaine.) — « Ysabeau de
« Dampnemie... et Guillaume Huet prirent une
« cote de *marbre* nueve à femme. » (JJ. 118, p. 233,
an. 1380.) — « Une cote hardie de *marbre* caignet,
« fourrée de gros vair. » (JJ. 153, p. 74, an. 1397.)]

Marbré. [Marqué de taches comme le marbre :
« Item. i. drap *marbré* vermeillet de Loviers. »
(Nouv. Compt. de l'Arg. p. 95.)]

Marbreux. Plein de marbre. (Cotgr.)

Marbrin-ine, adj. Qui est de marbre : « Des-
« cendismes ung degré *marbrin*. » (Rab. V, p. 173.)
— « On leur a establi deux statues *marbrines*. »
(Clém. Marot, p. 524.) — [« Li portiers est montés
« tous les degrés *marbrins*. » (Aiol, v. 7829.)]

1. **Marc**. Poids de huit onces qui sert à peser
les matières d'or et d'argent; par suite quantité
d'or ou d'argent pesant un marc, dont la valeur
numéraire varie suivant les époques.

Il trait de son doi un anel :
De fin or, bien valoit un marc. (Fobl. S. G. f. 77 c.)

Expressions : 1^o « *Marc* d'argent, » droit de relief
ou rachat. Il est estimé dix livres parisais et est dû
au seigneur féodal, outre le revenu d'un an du fief
de son vassal, pour le droit de relief ou rachat,
quand le ruisseau est prisé vingt livres parisais et
au-dessus. (Laur.) — 2^o *Marc*, somme : « Le roy
« d'Angleterre donna sur ses coffres (au duc de
« Gueldres) mille *marcs* de revenue par an. »
(Froiss. III, p. 271.) — 3^o « *Marc* d'esterlin, » 13 s.,
4 deniers : « Si... donna le jeune roy, (au comte de
« Hainaut) .ccc. *marcs* d'estrelin, un estrelin
« pour un denier, de rente.... et donna encores à
« Philippe de Chasteaux.... cent *marcs* de rente à
« l'estrelin. » (Froiss. I, II, p. 12.) — 4^o « Ecus au
« *marc* et à l'aloy. » « Encores que les deputez de
« l'empereur fussent contents de prendre les escus
« marchans et ayant cours, le chancelier Duprat,
« pensant faire le prouffit du roy, meit en avant
« qu'on mist les dits *escus* au *marc* et à l'aloy, de
« sorte que les print à l'aloy, et fondant les dits
« escus, se trouvoit grand interest. » (Mém. de du
« Bellay, III, f. 92.) — 5^o « Au *marc* la livre, » au pro-
« rata : « D'icelle somme sera payé à chacun crédi-
« teur, au *marc* pour la livre, c'est à sçavoir, selon
« ce que deu leur sera. » (Bout. Som. rur. p. 332.)
— 6^o « J'en ay le *marc* si vous en avez l'once. »
(Les Marg. de la Marg. f. 381.) — 7^o « *Marc* d'or, »
« droit que payent les acquéreurs d'une charge de
« notaire. (Du Cange, s. *Marc aurea*.) — 8^o « *Marc*
« pesé, » le plus pesant, il vaut 26 s. en Allemagne.

... S'il se fust bien porpensez
Ne l'feist por mille *marcs* pesés.

Part de Bl. dans D. C. sous *Marca ponderosa*.

9^o « *Marc* au grand poids, » même sens : « Vingt
« mils *marcs* d'or au grant pois. » (Rom. d'Athis,
ibid.) — 10^o « Charge à poids de *marc*, » enivré :
« S'estoit chargié à poids de *marc* à bon compte. »
(Bouchet, Serées, I, p. 36.) — 11^o « Cocu à poids de

« *marc*, » en plein, taillé pour l'être. (Ibid. p. 289.) — 12° « *Mare le roy*, » du poids de 14 sols 2 den.; l'usage en a été général. C'étoit le plus pesant de ceux qui eurent cours en France, et le même que le marc de Troyes. (Du Cange. s. *Marca Treccensis*.) — 13° « Fut levée et cueillie en plusieurs parties » du royaume de France une taille assez rigoureuse « de *marcs d'argent*... accordée par les trois estats » du royaume. « (Monstrel. I, p. 315.) — 14° « *Marq* » de rente, « rente foncière: » On peut faire exécution pour *marcs de rente*, ou rente foncière. » (Cout. Gén. t. I, p. 778.) — 15° « *Mars* et livres, » beaucoup, cher.

... De bons livres

Ki cousterent et *mars* et livres. (Mousk. p. 69.)

16° « Ne *mars* ne livres, » rien.

Mesire Robiers fu delivres

Qu'il n'i donna ne *mars* ne livres. (Ibid. p. 626.)

17° « Sael de demi *marcs d'argent*, » droit de seau, produisant un demi marc. (D. Morice, Hist. de Brel. c. 987, an. 1263.) — 18° « Ordennons que « toutes monnoies blanches et noires... n'ayent nul « cours.... pour quelque pris que ce soit, fors au « *marq pour bilton*. » (Ord. I, 520.) — 19° « Liberté « de *marcs d'argent*, » dans une charte de Robert, archevêque de la première église de Lyon, donnée en 1231, sous ce titre à la marge: « Chartre traduite « en françois du latin, comment Robert archeves- « que de Lyon promet contraindre le duc (de Bour- « gogne) à tenir les pactions contenues en la « chartre des *mars*. » L'archevêque y promet que si le duc « se desdit de la *liberté des mars d'argent* « que il a donnés et octroyés aux dils hommes de « Dijon... il soumettra le dit duc à destroict inter- « dit.... après toutesfois competant monition pre- « mise. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 363, litre de 1231.) — 20° « Fiens de chieus et *marc d'argent* « seront tout un au jour du jugement. » (Colgr.)

2. *Marc*. Place: « Fut la place (des conferances « pour la paix entre le duc de Bourgogne et le duc « de Berry) eslevé en une *marc* qui estoit assez seur, « car chacun d'eux n'avoit pas grand fiance en sa « partie. » (Monstrel. I, p. 152.)

Marcegeux-euse, adj. *Marcegeux*, bourbeux.

Vivre d'eaux de terre *marcegeuse*

Estre au gros airs quant li brouillais est fors. (Desch. 350.)

Marçaiche. [Semaille du blé de mars: « Pour ce que Colin Bagnin n'avoit esté faire lesdites « *marçaiches* en ladite metairie, qui est semer les « menuz blez. » (J.J. 181, p. 65, an. 1451.)]

Marçaige. *Marçage*.

Vous vous logiez loing du *marçaige*

Es hauts lieux, es gentils planchiers. (Desch. f. 427.)

Marcandise. Négoce:

S'il same bléd, ne plante vignne

Ne s'il fet autre *marcandise*. (Ms. 7218, f. 241.)

Marcanet. Oiseau de rivière. (Colgr.)

Marcassin. Petit sanglier: « *Marcassin* jaune. » (Colgrave.)

Marcation, s. « Ligne de *marcation* entre les « vil.

« rois d'Espagne et de Portugal, suivie d'une autre « appelée de démarcation. » (Hist. de France, de Henault, p. 399.)

1. *Marce*. *Marc*, monnaie:

Li rois tramist Ysemhart

Al roi Guïost en Danemarce

Pour le treu renier en *marce*.

(Mousk. p. 362.)

2. *Marce*. [1° Frontière, limite: « Sus le *mar- « che d'Escoce*. » (Froiss. II, f. 317.) — « Il siet sus « *marce* de país. » (Id. IV, 339.) — 2° Pays, contrée: « Regrete douce France, ses castiaus et ses *marces*. » (Aiol, v. 101.) — « Ville bien seant et en bonne « *marce*. » (Froiss. IV, 284.)]

Marceander. [1° Faire le commerce: « El por « les perix qui en poent naiser, se fet il bon garder « à qui on *marceande* et à qui on s'accompaigne. » (Beaum. XXI, 29.) — 2° S'exposer à un danger par ses agissements: « Mon frere de Hainnau *marceande* « de avoir son país ars et courul. » (Froiss. t. II, fol. 386.)]

Marceandise. [1° Objet de commerce: « Se « clers est marceans, il ne pot pas afranchir se « *marceandise* par le privilege de se clergie. » (Beaum. XI, 36.) — 2° Négociation: « Et fist à mes- « sire Aimeri de Pavie recorder toute la *marcean- « dise* comme elle alloit. » (Froiss. V, 234.)]

Marceans, ant. [Marchand: « Mais de tant me « desplaist que il (les moines de Cîteaux) sont *mar- « ceant* Et de carité faire deviennent recreant. » (Ruteb. 241.)] — « Pelerins et *marceans*. » (Phil. Mousk. ms. p. 24.)

Ne sui pas fix a *marceant*

N'a borgois por vendre manxiu. (Ms. 7980², f. 66.)

Marceinche. [Fête de l'Annonciation qui se célèbre le 25 mars: « Ne pouns ne devons pasturer « ou dit pré dès lou jour de la *marceinche* jusques « à la quinzaine de S. Ronni. » (Ch. de 1262, dans D. C. sous *Marceschia*.)]

Marcel (des voilles St-). Les vigiles de la S. Marcel.

Tuit en iront es voilles S. *Marcelle*. (Poë. av. 1300, I, 57.)

Marcelle, s. Peut-être marchepied d'une voiture.

Phyon cist rois un carre avoit

Qi d'estrangle richece estoit...

Le tabernacle, et la *marcelle*

Fu de mer d'olifant boilliz,

Peint à collors et à vernez.

Guerre de Troyes, dans D. C. sous *Marcellum*.

Marcesche, *Marchesche*. [1° Blé de mars: « Modium et dimidium de hibernagio, modium et « dimidium de *marcesche*. » (Ch. de 1200, dans Du Cange sous *Marceschia*.) — 2° Fête de l'Annonciation, aux Ord. V, 272, an. 1311. — On lit encore au reg. J.J. 162, p. 159, an. 1407: « Le jour de l'Annon- « ciation que l'en dit la *marcesche*. »]

Marchaandise. [Marchandises: « Une nef de « Pisans qui ere plaine de *marchaandise*. » (Villehardouin, § 220.)]

Marchage. « Droit de *marchage* ou de *marche*, » droit de mener paître ses bêtes sur l'héritage d'un autre avec lequel on confine. (Laurière.) — « Si le

« bestail est trouvé pasturant en aulrui village doit
« amende au seigneur justicier, si ce n'est es lieux
« ou le droit de *marchage* a lieu. » (C. G. II, 471.)

Marchaine. [Blé et autres denrées semées en mars : « Item sur chacun mui de pois, de fèves, de
« vesses et autres *machaines*, trois deniers du
« vendeur et trois deniers de l'acheteur. » (Reg. B. 2 de la Ch. des Comptes, an. 1339, f. 113^b.)] —
« Deux sols tournois pour chacun septier d'avoine
« et autres *machaines*. » (C. G. I, p. 714.)

Marchais. [Marais, étang : « Comme les sup-
« plians feussent alez peschier en un *machais*
« commun en ladite ville de Chesoy en Gastinois. »
(JJ. 165, p. 378, an. 1440.) — Pièce d'eau : « Item,
« deux estans enclos dedans le terroier dudit
« Plessis, et deux *machais*. » (1367, Avenu de La
Périne ; L. C. de D.)] — « Aussi puet il (le sanglier)
« aler en queste aux marais et *machais* et ruis-
« seaux. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. p. 177.) —
« Marez, *machais*, et autres lieux moulx. » (Id.
p. 339.)

Marchal. « *Marchal* des logis du roy, » celui qui marche ou marque et assigne diversement les logis aux domestiques de la maison du roy. (Pasq. Rech. p. 736.)

Marchand. Les formes plus anciennes sont *marceant* et *marceant*.

Le *Subst.* 1^o Marchand, au propre et au figuré. Duguesclin allant aux ennemis dit à ses gens : « Veez là les *machans* à qui nous devons mar-
« chander à present. » (Duguescl. Ménard, p. 416.) — 2^o Quiconque trafique, soit comme honnête homme, soit comme traître. L'archiduc appelle son *machand* le bâtard de Retranc, qui lui livra Oude-
narde. (Mém. d'Ol. de la Marche, 627 ; Desch. 134.) — On donna le nom de *machands* aux officiers et soldats de la garnison de Gertruydemberg, qui, l'an 1589, s'étoient livrés au duc de Parme pour de l'argent. (De Thou, Hist. trad. X, p. 84.)

Expressions : 1^o « *Marchand* de hoves, » voleur, fripon (comparez *houlier*) : « Ung trompeur, larron,
« *machant de hoves*. » (JJ. 195, p. 831, an. 1473.)] — 2^o « Hauts *machands* de bétail, » ceux qui en font un gros commerce. (Cout. Gén. I, p. 917.) — 3^o « *Machands* publiques, » maîtresse en quelque métier que ce soit, comme lingère, couturière. (Laur.) — 4^o « *Marchand* meslé, » qui vend différentes choses. (Oud.) — 5^o « *Marchand* grossier, » qui vend en gros. (Ibid.) — 6^o « *Machans* fourains. » (Ordon. III, 447.) — 7^o « *Marchand* qui perd ne peut rire. » (Oudin.) — 8^o « Pas n'est *machant*, celluy qui tous-
« jours gaigne. » (J. Marot, 212.) — 9^o « *Marchand*
« qui ne gagne perd. » (Apol. d'Ilérod. p. 209.) — 10^o « Vous vous en trouverez mauvais *machand*,
« vous serez trompé. (Strap. II, 367.) — 11^o « Souper
« de *machand*. » (Cotgrave.) — 12^o « Aujourd'hui
« *machand*, demain meschant. » (Doctrin. de Sa-
pience, fol. 40.) — 13^o « Bonne marchandise trouve
« toujours son *machand*. » (Cotgr.) — 14^o « Nou-
« veau *machand* doit payer son entrée. » (Percefc.

I, f. 34.) — 15^o « Un *machant* ne vault riens sans
« monnoye, ne ung jeune homme sans conduite. »
(Ibid. III, f. 114.)

Il *Adjectif.* [1^o Qui a les qualités requises pour être vendu, qui a cours, qui sert dans le commerce : « Iceulz cuirs veus et cognus s'ils sont bons. Louvaux
« et *machands*. » (Statuts des tanneurs de Cloyaux
« et *machands*. » (Bulletin du comité de langue, III, 567.)] —
« Escus *machands*. » (Du Bellay, f. 92.) — « Fagots
« *machands*, » ils doivent avoir trois pieds et
« demi. (C. G. I, 814.) — « Livre *machande*. » (Cotgr.)
— « Papier *machand*, » papier gris, brouillard.
(Id.) — « Poids *machand*. » (Id.) — 2^o Qui laisse la
liberté du commerce : « Conclud la treve pour neuf
« ans *machande*, et revenant chacun au sien. »
(Communes, Mém. p. 310.) — « Laquelle treve seroit
« *machande* et pourroit aler et venir les Anglois
« par tout le royaume. » (Chr. scand. de Louis XI,
233.) — 3^o Qui porte bateaux : « Riviere *machande*. »
(Oud.) — 4^o Propre au combat : « Lorsqu'ils furent
« en place *machande*. » (J. d'Auton, f. 3^b.) — « Le
« gentil due de Nemours, ne tous ses capitaines et
« gens de guerre ne desiroient autre chose que a
« les combatre mais qu'on les trovast en lieu
« *machand*. » (Hist. du chev. Bayard, p. 285.) —
[5^o « Les six corps *machands*. » On appela ainsi
à Paris les communautés des *machands* qui ven-
daient les plus notables marchandises. C'étaient les
drapiers-chaussetiers, les épiciers, les merciers, les
pelletiers, les bonnetiers, les orfèvres. « Chacun de
ces messieurs des six corps *machands*, les
plus distingués dans leur état, dit Hurtaut dans son
dictionnaire historique de Paris, passe successive-
ment juge consul, puis échevin de la ville de Paris,
et ils en sont regardés comme les plus notables
bourgeois. Cette dernière qualité les anoblit et leur
donne le titre d'écuier. »]

Marchandement. 1^o En marchand : « Nobles
« vivant *machandement*. » (L'abbé Coyer, la No-
blesse commercante, 111.) — « Il pouvoit licitement
« passer et repasser *machandement* à tous ses
« biens denrées et marchandises. » (Lett. de Charles
de Bourg. au sr du Fay, p. 359.) — 2^o [Avec la liberté
accordée aux *machands* : « Comme le suppliant
« fust alez *machandement* par mer en un vaisseau
« chargé de gloe. » (JJ. 101, p. 7, an. 1363.)] —
3^o Roturièrement : « Toute personne noble peut
« acquerir et tenir fiefs et terres nobles, quelles
« quelles soient, supposé quelle ne vive noblement,
« et quelle vive *machandement* ou roturièrement. »
(Cout. Gén. t. I, p. 314.)

Marchander. 1^o Commercer, faire la marchandise, banque : « Les avoirs.... de quoy vous *mar-
« chandes*, et de quoy vous vivez. » (Mod. et Racio,
f. 270.) — 2^o Faire le change : « *Machandoient* en
« fait de change. » (Ordon. III, f. 151.) — [« Iceului
« Jehan avoit *machandé* et rongné des escus de
« notre coing et aussi des blans en la compagnie
« d'un homme qui *machandoit* et rongnoit d'iceulz
« et blans. » (JJ. 155, p. 214, an. 1400.) — 3^o Con-
clure un marché : « Michel le Charpentier et Jehan

« le Charpentier offrent à Jehan le Conte, dit « Mercier, un ou deux caques de verjus à acheter, « et comme il ne voulut en donner de chacun caque « que .xiv. sols, il ne marchandent point. » (JJ. 138, an. 1389.) De là l'expression : « *Marchander* « avant la main » : « L'amant requeroit quelle des- « clarast s'elle l'aymeroit ou non ; la maistrice répondit « qu'il n'estoit à ce recevable, car en telle « chose on n'a pas accoutumé de *marchander* « avant la main, ains fault connoistre avant que « aymer. » Nous disons acheter chat en poche. (Aresta Amorum, 160.) — 4^e Faire un trafic illicite : « Que nul verdier, mestre sergent, ou aucun autre « sergent des forez ne puisse *marchander* es poins « ne es mectes, ne es gardes de leurs offices. » (Ord. II, p. 248.) — 5^e [Avoir commerce avec quel- « qu'un : « Le suppliant et icelle Jehanne ont toujours « demouré ensemble en hostel en communaulté, et « vivoient et *marchandoient* par commun. » (JJ. 163, p. 308, an. 1409.) — 6^e Discuter le prix : « Si « dites à maistre Jehan qu'il ne les (ouvriers) « embesoigne point, sans *marchander* avant. » (Ménager, l. II, fol. 3.) — 7^e Négocier au moyen d'argent : « Si s'avisait que il feroit essayer au dit « chapitaine se pour argent il poroit *marchander* « à lui, par quoi il reuist la ville de Calais. » (Froissart, V, f. 230.) — « Jadis vous *marchandates* à un « cuivors felon De mon corps à mordrir par grande, « traïson. » (Baud. de Seb. X, 852.) — 8^e S'exposer à un danger par ses agissements. Parlant du comte d'Ostrevant qui, quoiqu'allié de la France, prenoit l'ordre de la Jarretière, on lit : « Il *marchande* bien « à estre mal de l'hostel du roy de France... il vien- « dra un temps qu'il s'en repentira. » (Froiss. IV, p. 93.) — 9^e Hésiter : « Il *marchande* s'il doit aller « en ce lieu là. » (Oud.) — 10^e Epargner, ménager :

Qui porte pele ou are, ou machue pesant
O troubles et o forches les fierent maintenant
Qui un en pout ataindre ne l'va *marchandant*. (Rou, 111.)

On dit populairement : « Il ne vous *marchandera* « pas, » il ne vous épargnera pas. (Mém. de du Bell. liv. VIII, fol. 251.)

Marchandise. [1^o Objet de commerce, marché à conclure : « Nous perdons nos gaignes et nos « *marchandises*. » (Mém. de Reims, § 226.) — « Je « vous demand sur vos loialtés, se la neis fust vostre « et elle fust chargie de vos *marchandises*, se vous « en descenderiés. » (Joinville, § 627.) — « Le « concierge avoit quis, pourveu et acheté toute « ceste *marchandise*. » (Froiss. t. XV, f. 5.)] — Au figuré, Desch. dit des faveurs de l'amour (f. 514^b) :

Il n'y a bossu ne mesel,
Se barguinoit sa *marchandise*,
Qui n'en eust quelque friandise.

Expressions : 1^o « *Marchandise* de gueule, » victuailles, vivres. (Colgr.) — 2^o « *Marchandise* latine, » expression des marchands, pour dire la meilleure marchandise, la meilleure étoffe. (Ibid.) — 3^o « *Marchandises* du premier, du second, ou troisième marchand, » celles qui n'ont pas été achetées de la première, de la deuxième ou de la troisième main.

(Ord. t. V, p. 368.) — 4^o « *Marchandise* loyalle, » de bonne qualité, fournie en conscience. (Froissart, livre IV, p. 35.) — 5^o « *Marchandise* meslée, » qui n'est pas d'une seule qualité. (Oudin.) — 6^o « *Marchandise* fardée, » préparée pour tromper. (Ibid.) — 7^o « Chacun prise sa *marchandise*. » (Ibid.) — 8^o « *Marchandise* qui plaît est à demi vendüe. » (Ibid.) — 9^o « *Pauvre marchandise*, » qui n'est pas de vente. (Ibid.) — 10^o « Bonne *marchandise* trouve « toujours son marchand. » (Cotgr.) — 11^o « *Marchandise* n'espargne nuls. » (Ibid.) — 12^o « N'a « pas son choix de la *marchandise* qui n'est pas à « la 1^{re} monstre » ; c'est le *tarde venientibus ossa* des Latins. (Colgrave.)

11^o [Commerce, négoce : « Et mandoi li rois d'En- « gleterre as Flamens que il leur toroit leur prouf- « fit et le *marchandise*, s'il n'estoient de son « accord. » (Froiss. II, 362.) — « Et rendi là adont « li roys d'Engleterre as Flamens l'estaple et le « *marchandise* des laines. » (Id. 446.)] — « Si vous « prie que le pays soit restauré de villes, chasteaux, « et le peuple vague rassemblé, afin que *marchan- « dise* revienne au pays, qui longtemps a esté « exillée. » (Percefor. IV, f. 159.)

11^o Manœuvre, intrigue, négociation. (Voir MARCHANDEISE.) L'arrivée de Louis XI à Paris, déconcerta toutes les mesures que les princes et autres de la Ligne avoient prises pour se rendre maîtres de cette ville : « Ainsi fut ceste pratique rompüe... ny ne se « fust trouvé homme de ceux qui paravant avoient « esté devers nous, qui plus eust osé parler de la « *marchandise*, et à aucuns en prit mal. » (Mém. de Commines, p. 55.) — « Nicolas de Bossu avoit faicé « une entreprise d'une *marchandisc*, par laquelle « un de ses gens vendoit guise aux impériaux. » (Mém. de du Bell. II, fol. 45.) — « *Marchandise* qui se « traitoit double, » manœuvre conduite par un homme qui veut, comme nous disons, tirer d'un sac deux moutures, en trahissant le parti pour lequel il traitoit. (Mém. de Montluc, I, p. 691.)

11^o [Marché, convention : « Brister le *marchan- « dise*. » (Froiss., III, 40.) — « Si me as fait torcher « et palesonner une paroy, qui n'estoit pas de nos- « tre *marchandise*, j'en vueil estre payé. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.)] — « Moitié guerre, moitié *mar- « chandise*, » tantôt la paix, tantôt la guerre. (Mém. de Bassomp. II, p. 371.)

11^o Intérêt de quelqu'un : « Bien monstrerent les « Hongres qu'ils avoient aussi cher et plus la *mar- « chandise* des Allemans que des François. » (Froiss. liv. II, p. 293.)

11^o Fille de joie :

... On venoit de rompre ung huys
Ou il y avoit *marchandise*
Et s'en estoient trestous foyes
Tout fin nuz, en belle chemise. (Coquillart, p. 163.)

Marchandoise. [Marchandise : « *Marchandoise* « d'avoir poids, » celle qui se vend au poids. (JJ. 80, p. 256, an. 1350.)]

Marchauce. [Voir MARESCAUCÉE. Preslation en avoine pour les chevaux du seigneur : « La rede-

« vance d'avoinne, appellée *marchauce*, deue
« esdiz seigneurs. » (Ord. VI, p. 59, an. 1352.)]

Marchaucie, s. Nom des prisons de Londres. Les Anglois révoltés contre la noblesse, « vinrent
« es faux bourgs de Londres qui sont grans et
« beaux, et y abbatirent plusieurs beaux hostels, et
« par especial, abbatirent les prisons du roy que
« l'on dit *marchaucies*, et furent tous les prison-
« niers delivrez. » (Froiss. II, 137.)

Marchaz. Traces de la bête que l'on chasse et
des gens qui ont marché :

L'ung prent en lesse un travaillant lymier,
L'autre qui est de casser coustumier,
N'oblie riens, et se met au pourchaz,
Pensant trouver la trasse et le *marchaz*,
Et quant et quant qu'il l'aura advisée,
Subtillement adresser sa briésée.

Hugues Salié, Poës. de la chasse du sanglier, p. 22.

1. Marche. [1° Frontière, limite : « Jo l'ai les-
« en une estrange *marche*. » (Roland, v. 839.) —
« Tribouloiti si le país que on n'i semoit ne aroit ne
« faisoit nul gaingnage tant comme la terre de la
« *marche* duroit. » (Mén. de Reims, § 118.) —
« Pour distinguer les *marshes* et limites (l'on a)
« accoustumé d'asseoir bornes que l'on peut appeller
« leur marque. » (Pasquier, Rech. p. 736.)

II° [Lisière d'un bois : « Item cent arpens de bois,
« que haies, que buissons, que frisches, que *mar-*
« *ches*. » (Ch. de 1366, dans D. C. sous *Marcha*, 1.)]

III° [Contrée, canton, pays : « Co est Loewis... Si
« fendrai mes *marshes*. » (Roland, v. 3716.) —
« Recomencierent à guerroyer de cele *marche* en
« droit als. » (Villeh. § 312.)]

Manda tres grant chevalerie
De ceus qu'en sa propre *marche* a. (G. Guiart, f. 253 v.)

« Lievre tient volentiers un pays... jamais autre
« lievre estrange, fors que celle de leur nature, ne
« laisseront approchier en toute la *marche* qu'ils
« liennent. » (Chasse de Gast. Phéb. f. 46.)

IV° [« Marches, Basses Marches, Marches commu-
« nes de Bretagne et de Poitou, » dix-sept paroisses
« situées sur les confins de ces deux provinces.
(Machecoul, la Garnache, la Brossière, etc.) — Elles
« étaient exemptes des tailles, aides, gabelles, moyennant
« un oclroi qu'elles payaient de temps en temps :
« Aucun chevalier breton qui congnoissoit les
« *Marches*. » (Froiss. t. IX, 83.) — « Chevalier des
« Basses *Marches*, » du bas Poitou. (Chr. de S. Den. t. II, fol. 227.) — « Bretons, Poictevins, Angevins,
« Xaintongers, et gens de *Basses Marches*. » (Froiss. liv. III, p. 256.)

Par suite, on a dit au figuré : 1° « Un excellent
« animal est plus approchant de l'homme de la plus
« basse *marche* que n'est cet homme d'un autre tres
« grant et excellent. » (Charron, Sagesse, p. 160.) —
2° « Basses *marshes* des femmes, » la partie que la
« pudeur empêche de nommer. (Contes de Chotières,
f. 18.) — 3° « Jouër des basses *marshes*, » expres-
« sion obscène, l'acte d'amour. (Rabelais, II, p. 193.)
— 4° « Tenir des basses *marshes*, » être soumis à sa
« femme. (Bouchel, Serées, livre I, page 102.) —

5° « Jouër des manequins à basse *marche*, » faire
« l'acte d'amour. (Rab. II, p. 193.)

2. Marche. [Traces : « En la venerie des lou-
« tres, ce qu'on voit par le pié est appelé *marshes*. »
(Modus, f. 41 v.)]

Marché, Marchié, Marchet, Marchiet.

[1° Echange : « Li reis Marsilie de nos ad fait *mar-*
« *chet*. » (Rol. v. 1150.)]

[II° Achat, emplette, au propre et au figuré :
« Prendre mari est chose à remenant; N'est pas
« *marshiés* qu'on laist quant se repent, Tenir l'es-
« teut soit lait ou avenant. » (Romancero, p. 73.) —
« La vieille aura ja tost de son *marshié* la vente. »
(Berle, coupl. 96.)] — « Des loyaux chevaliers si
« toutes vos lances venoient à telles vente, vous y
« feriez mauvais *marshé*. » (Percefor, VI, f. 20.)

Expressions : 1° « Vins d'un *marshé*, » pot de vin
d'un contrat de vente ou d'achat. (Du Cange, sous
Mercipitot.) — 2° « Acquerir le *marshié*, » mériter
punition :

Se mon coer sene blechié
J'en ai acquis le *marshié*. (Froiss. Poës. p. 190.)

3° « Compaigner *marshié*, » faire un achat en
société :

Or soion compaignon tui troi
Bien poons compaigner *marshié*. (Fabl. S. G. p. 274.)

4° « A tel *marshé*, tel vente. » (Poës. av. 1300, II,
page 694.) — 5° « Bon *marshé* tire l'argent de la
« poche. » (Coigr.) — 6° « Il n'aura ja bon *marshé*
« qui ne le demande. » (Ibid.) — 7° « On n'a jamais
« bon *marshé* de meschande marchandise. » (Ibid.)
— 8° « C'est *marshé* comme de paille. » (Ibid.)

III° [Convention : « Et s'il y a contens entr' iaus
« dou *marshé*, le coreitior ou celui qui tist le *mar-*
« *ché* entr'aus de la beste, doit estre cru par son
« seirement. » (Assises de Jérusalem, I, 213.) —
« Conventions, *marshés* et contracts en la terre de
« Gorze sont irrevocablement nécessaires à tenir,
« d'autant que, comme on parle vulgairement,
« *marshé fait loué doit estre*. » (Nouv. Cout. G. II,
p. 1081.) — « Le *marshé* tiendra jusqu'à la mort,
« la convention subsistera. (Oudin.) — « Tet *marshié*
« prent, qui tel l'achete. » (ms. 7218, fol. 310.) —
« Tel est le *marshé* de la guerre, une fois gaigner,
« l'autre fois perdre. » (Triomphe des IX Preux,
page 532.) — « Faire son *marshet* avant le cop,
« régler sa position d'avance. (Froiss. III, 123.)]

IV° [Abondance : « Qui en volüst acheter, or en
« euist grant *marshiet*. » (Froissart, t. IV, 403.) —
« En c'est an (1333) fut grand *marshié* de vin en
« France. » (Chron. de S. Denis.) — Dans le latin
de Nangis, *marshié* répond à *fertilitas*. « Si envioia
« *marshié* de pain et de viande à ceus qui acheter
« le pooient. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène,
t. V, col. 694.)

V° Cas, estime : « Grand *marshé* faisoient les
« deux chevaliers des bacheliers du tournoy ; car
« insy, comme si rien ne leur coustast, en eslernis-
« soient ils la praerie. » (Percef. II, f. 124.)

VI° [Réunion de marchands : « Uns escuiers le

« seigneur de Chasenai le vit un jour de *marchié*. » (Mén. de Reims, § 325.)

VII^e [Lieu où les marchands se réunissent : « Nos « ne troveriens mie *marchié* en autre lieu. » (Villehard. § 86.)] — Le *marché* dans quelques villes a servi pour en faire un poste dans lequel on se retirait, et qui étoit propre à la défense, comme on le vit à l'escalade de Luxembourg, en 1443 : « Se « rebellèrent et armerent l'un contre l'autre les « bourgeois et commune de la ville de Tournay : « c'est à sçavoir ceux du *marché* et de la vielle fer- « meté contre ceux d'entre deux murs se croiserent « de droictes croix en tres grand nombre, et les « autres du *marché* leverent ponts et feirent bar- « riere contre eux et grans boulevers. » (Monstrelet. vol. II, p. 16.) — L'histoire nous fournit plusieurs exemples de belles défenses qui furent faites dans le marché de Meaux, en 1424. (Monstrelet, libid.)

Expressions : 1^o « A l'hostel priser et au *marché* « vendre, » apprécié au logis et vendre au *marché*. (Cotgr.) — 2^o « On ne s'en va pas des foires comme « du *marché*, » parce qu'aux foires on paye un droit et non au *marché*. (Ibid.) — 3^o « Qui point d'argent « n'a, il n'a au *marché* que faire. » (Du Guesclin, par Ménard, p. 106.) — 4^o « Si le fol n'alloit pas au « *marché* on ne vendroit pas la mauvaise denrée. » (Cotgrave.)

VIII^e Retrait lignager : « Retraire *marché*. » (Ord. t. I, 309.) — [« *Marchié* de bourse. » (JJ. 147, p. 85, an. 1380.)]

Marcheand. [1^{er} s. Marchand, au propre et au figuré : « Jà fâmedeu ne place que si hors del sens « seie, Que del cors Jesu Cris *marcheans* estre deie. » (Thom. de Cantorb. 88.)]

..... On doit les *marcheans*
Deseur toutes gens honorer
Car il vont par terre et par mer
Et en maint estrange pais
Por querre laine et vaire et gris. (MS. 7218, f. 283.)

Routiers, ribanz, et *marcheanz*
..... Volontiers en l'ost aprenvent. (G. Guiart, f. 65.)

Expressions : 1^o « Li plus engineor *marcheant* « sont en Sarrazienemie. » (Poës. av. 1300, t. III, page 1652.) — 2^o « Li plus saige *marcheant* son en « Tosquanne. » (Ibid.) — 3^o « Li plus trahitre *mar- « cheant* sont en Hongrie. » (Ibid.) — 4^o « *Marcheant* « ou liertes. » (ms. 7615, f. 111.)

2^o *adj.* [1^o Où il y a un grand mouvement com- « mercial : « El ces granz rues *marcheandes* ardoir à « feu. » (Villeh. § 203.) — 2^o Abondante : « La table « fu moult *marcheande*, Grans plenté i ot de « viande. » (Flor. et Blancheff. v. 1258.)]

Marcheander. 1^o Acheler : « Fet il son garder « à qui l'en *marcheande*, et à qui l'en paye. » (Beaum. p. 116.) — 2^o Commercer : « La monnoie « qui courroit ou temps qu'il *marcheanda*. » (Ord. t. I, p. 445.)

Marcheandie. Marchandises :

Lors fu mainte grans nef perie,
El mainte autre *marcheandie*. (MS. 6812, f. 70.)

Marcheandise. [1^o Marchandises : « La fonde,

« là où toutes les *marcheandises* estoient, et tout li « avoires de pois. » (Joinv. § 164.) — « Vous avez en « le temps de mon gouvernement, toutes choses à « volenté : blés, laines, avoir et toutes *marcheand- « discs*. » (Froissart, t. IV, p. 316.) — 2^o Vivres : « Lor venoit *marcheandise* de Rodestoc et de la « marine. » (Villehard. § 397.) — 3^o Emplettes : « El fisent leurs employes et *marcheandises*. » (Froiss. V, 257.)]

Marcheau. [Mare (comparez MARCHAIS, MARCHÉS, MARCHÉZ) : « Icelui Guiot trouva Peirote.... estant « accroupie en ladite rue devant sa maison pour « son aisement faire... ledit Guiot li respondi : allez « pissier en votre *marcheau*. » (JJ. 98, page 306, an. 1365.)]

Marchecliere. [Bouclière : « Car je sui *mar- « checliere*, je vos creant. » (Aiol, v. 2700.)]

Marcheil. [Marché, place publique, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 7532.]

Marcheis. [Bruit de pas : « Tantost que Jehan « de Lorme oy la frainte et les *marcheis* desdiz « jeunes gens audit jardin. » (JJ. 143, p. 5, an. 1392.)] — « La terre estoit tout estonné de bruit et *mar- « cheis* des hommes et des chevaux. » (Hist. de la Toison d'Or, l. 55.)

Marcheiz. Mare : « Estanc, ou vivier ou mares, « ou *marcheiz*. » (Gast. Phéb. p. 239.)

Marchepié. [1^o Tapis : « Un couvertoir de « conins, un *marchepié*, un seuroit à femme. » (JJ. 152, p. 72, an. 1397.)] — Le pavillon d'un cham- pion prêt à jouter, « estoit adossé par dedans d'un « riche d'or noir qui s'estendoit sur une chaize « et faisoit le *marchepied* par tout le pavillon et « jusques dehors plus de deux aunes. » (M. d'Oliv. de la Marche, l. p. 317.) — « Ces tapiz et *mar- « ches* estoient tendus pour la moister de la rosée « du serain. » (Perceforest, II, f. 134.) — 2^o [Filet : « Hem nous deffendons *marchepié* à l'archet de « Pasques à Penthecouste. » (JJ. 65, p. 69, an. 1327.)] — « Tous engins à pescher sont deffendus, comme « les bas rembroûsés, le chiphre garni de vallois, « amende, le plusieurs, la trouble aux bois, la « bourrache, la chatte, le *marche-pied*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 794.)]

1. **Marcher.** [Marquer : « Et seront leurs che- « vaux signez et *marchez*. » (Ord. III, 35, an. 1335.)]

2. **Marcher.** Passer d'un village à un autre avec lequel on confine et avec lequel on a le droit de marchage : « Depuis la feste S. Martin jusques à « la Nostre Dame de mars, sont communs à tous « les habitans.... et peuvent *marcher* l'un dedans « l'autre. » (Cout. Gén. II, p. 474.)

3. **Marcher.** [1^o Fouler : « Que li chevaux *mar- « cha* le fust qui tenoit la porte de fer. » (Chrest. de Troyes, Chevalier au lion, v. 949.) — « Ils entre- « rent dans la forest, et allerent *marcher* l'herbe « aux pieds des chevaux. » (Percef. IV, f. 59.) — « Le sanglier poursuivi des chiens.... ne la vipere « estant *marchée* sur la queue, ne sont plus terri-

« bles qu'une femme offensée. » (Printemps d'Yver, f. 89.) — 2° Aller : « Cerf bien *marchant*. » (Modus, f. 14.) — 3° Passer par : « Il accessera de chevaux cher tant qu'il trouvera ceux qui ont *marché* par illec. mes. » (Percef. IV, f. 87^b.)

Expressions : 1° « Le pied *marché*, le pied placé en avant comme pour marcher :

Au poing tenoit un arc riche tendu
Le pied *marché*, et le bras estendu. (C. Marot, p. 5.)

2° « *Marcher* une aragne, ou sur une aragne, » écraser une araignée. (Monet.) — 3° « *Marcher* en « pas de loup. » (Cotgrave.) — 4° « *Marcher* de pied « en terre. » (Ibid.) — 5° « *Marche* cela, laquet, » phrase de mépris dont on use à l'égard d'un parasite vil et flatteur qui apptaudit à tout ce qui sort de la bouche du maître du logis. (Ibid.) — 6° « *Marcher* « de bon pied ou non. » (Oudin.) — 7° « *Marcher* « de ce pied là, » agir de cette façon. (Ibid.)

Marchés. Mare :

Tout droit allèrent vers Bondiz
On les oyseaux se feurent mis
En plusieurs lieux en baulx *marchez*. (G. de la Bygne, 80.)
Petiz *marchés* a trouvé
Ou s'en est allé reccler. (Id. f. 105.)

« Il le baptisa à l'autrier en un *marchés*. » On lit encore en Gâtinois. (Parloup. de Bl. I. 174.)

Marchesse, s. Grain qui se sème en mars : « Trente septiers de bled par tiers froment, *marchesses* et avoine. » (Procès de Jacques Cœur, 49.)

1. **Marchet.** Voir **MARCIÉ**.

2. **Marchet.** Sceau : « Mesure marché de son *marchet*. » (C. G. II, 652.)

Marcheter. [Faire le commerce, aux Ord. VII, p. 7, an. 1395.]

Marchette, s. Partie d'un orgne, les touches du clavier : « Les dents leur tressailloient comme « font les *marchettes* d'un clavier d'orgue. » (Rob. II, prol. p. iv.)

Marchevalée. Nom du second cheval d'Ogier, héros de roman. (Départie d'Amours, p. 211.)

Marcheure, s. Allure. (Oudin, Rob. Estienne.)

Marchie. Marche : « Frontieres et *marchies*. » (Ord. III, 490.)

Marchié. Voir **MARCIÉ**.

Marchier. Marché : « Le mari aveugle... laisse « aler sa femme au *marchier* et partout vileter. » (Besch. f. 513.)

Marchir. [1° Confiner, être limitrophe : « Garnisons qui *marchissoient* à eus. » (Mén. de Reims, § 330.) — 2° Lendemain il rentrèrent en leur pays, « car il *marchist* là assés priés. » (Froiss. II, 498.)] Si neveu sont, et *marchissent* à mi.

Garin, dans Du Cange, sous *Marcha*.

« En icelle ville de Gand, et es autres villes y « *marchissans*. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 638.) — « La duché de Normandie et la conté de « Chartres qui ensemble *marchissent*. » (Chron. de S. Denis, I, p. 246.)

... Tolir li vorrent sa terre
Cinq rois qui à lui *marchissoient*.

Cleomédis, dans Du Cange, au mot *Marcha*.

2° [Avoir affaire à : « Et elle avoit à *marchir* à « grans seigneurs. » (Mén. de Reims, § 336.)]

1. **Marchis, Marchise.** [Commandant de marche, marquis ; sa femme : « A icest mot se pas- « met li *marshis*. » (Rol. v. 2031.) — « Li *marshis* « de Montferrat. » (Mén. de Reims, § 29.)]

De la aler se defendoit

Quar c'estoit une grant *marshise*. (Ms. 7248, f. 287.)

2. **Marchis.** Brnit de pas (voir **MARCHIS**) : « Les « trepignis et *marshis* des chevaliers furent... tost « seuez. » (Percef. I, f. 131.)

Marchois. [Marche, frontière : « Venoit tour- « noier ou *marshois* de France et de Poilcu. » (Mén. de Reims, § 27.)]

Marriage. Droit seigneurial, consistant aux fruits naturels d'une année sur trois ou dans les fruits industriels d'une demi-année. (Laurière.) — « *Marriage* a lieu es choses tenues en censives et « directe seigneurie : par le droit de *marriage*, le « seigneur censivier et direct, a droit de prendre « de trois années la depouille de l'une, quand ce « sont des fruits naturels : mais si sont fruiets indus- « triaux, comme labourages ou vignes, le seigneur « ne prendra que la moitié de la ditte depouille « pour son droit de *marriage*. » (C. G. II, 411.)

Marché. Marché :

... Uns vilains de farbu
En devoit aler au *marshié*. (Ms. 7989², f. 45.)

Marchier. Lever le droit de *marriage* : « Par la « custume du pays de Bourbonnois, l'église ne « *marshie* point, c'est à dire que l'église ne prend « nuls *marshiés* des choses tenues de sa censive « et directe seigneurie par la mutation du prelat « ou seigneur de l'église ; car l'église ne meurt « jamais ; mais prend seulement *marriage* par la « mort du tenancier. » (Cout. Gén. II, p. 411.)

1. **Marchir.** [Confiner, border : « François sont « grans et orguillous et *marshissent* à vous. » (Froiss. III, 113.)] — « Si ne doit-on abanner terre « qui *marshisse* au grand chemin. » (Bout. Som. Rur. page 497.)

Je lui mis en une maison
Et puis en une grosse tour
Ou grant force *marshist* autour
Et moult songueusement me garde. (Froiss. Poës. 204.)

2. **Marchir.** 1° Faner, létrir. *Marcerat*, dans S. Bernard (p. 19), correspond au latin *marshescet*. — 2° S'affliger : « Bien me puis *marshir* et douloir. » (Art d'Aimer, d'Ovide, cité par Borel.)

3. **Marchir.** Fouler :

Lieve toi, alons nous esbatre,
Marshir la rousée et abatre,
Dont l'oudour est trop plus prospice
Et mieuls vault que de nulle espisce. (Froiss. Poës. 353.)

March-gelt. s. composé de deux mots allemands. Argent du marché : « Le fermier du péage « est accoustumé de recevoir par chacun an, iv « deniers parisis d'un chacun venant avec des

« denrées ou marchandises de quelque sortes que
« ce soit, aussi bien de victuailles que d'autres
« marchandises, les mettant dans le marché pour
« estre vendus aussi bien des habitants de Renaix,
« que des gens du dehors; lequel est nommé *marck*
« *gelt*. » (N. C. G. I, 1142.)

Marcos. [Marcotte: « *Marcos* que l'en appelle
« planteys de vigne. » (JJ. 153, p. 148, an. 1598.)]

Marcou, s. Matou, gros chat. Nos anciens faisoient
des noms d'animaux de noms de saints. Ici
marcou vient de *Mare*, comme *matou* de *Mathieu*:
« A Metz et dans toute la Lorraine, (le nom de Rami-
« nagrobis), qui est un nom d'homme, se donne à
« tous les chats mâles, comme ailleurs ceux de
« *marcon* et de *matou* qui sont aussi des noms
« d'hommes. » (Le Duchat, sur Rab. I. III, p. 117.)

Et de nuict n'alloit criant
Comme ces gros *marcoux* terribles
En longs myaulemens horribles. [J. Du Bellay, p. 470.]

« M'amie dit l'ahesee, le vostre n'est qu'un petit
« minon: quand il aura autant étranglé de rats
« que le mien, il sera chat parfait, il sera *marcou*,
« margut, et maistre mitou. » (Moy. de Parv. p. 248.)

Mardi. Jour de la semaine: [« Ilueques demeurai
« de lors jusque *marydi*. » (Berte, I.)]

Expressions: « *Mardi gras*: » 1° Carnaval: « La
« reyne vouloit qu'il se fist à Fontainebleau un fort
« beau *marydy gras* de festins, mascarades, combats,
« et tournois. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 26.) —
2° Homme gras, repiet. (Oudin.) — 3° « La guerre
« de *marydy gras*. » On nommoit ainsi la guerre
« qui suivit la paix faite après la prise de La Rochelle.
« (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 104.)

1. Mare. [Voyez *Mar*. Malheureux: « Tant *mare*
« fustes, bers. » (Rol. v. 350.) — « Partonopeus, si
« *mare* fustes que vos si tost morir deustes. »
« (Partonop. v. 9811.) — « Sedan, dist il, tant *mare*
« fustes qui en Dieu creance n'eustes. » (Id. v. 9887.)]

2. Mare. [On lit au Gloss. lat. 4120: « *Lamia*,
« genus monstri, gall. *mare*, vel animal. » Comparez
« Grimm, Mythol. germ. p. 597.]

3. Mare. « *Mare*... est un instrument de labour
« emprunté..... du latin ainsi que nous pouvons
« recueillir de deux passages du 10^e l. de Columelle
« en sa maison rustique; d'où est venu que pres-
« que en la pluspart de cette France, nous appel-
« lons marrer les vignes, ce qu'es autres endroits
« labourer. » (Pasq. Rech. p. 734.)

4. Mare. [Amas d'eau dormante: « A une *mare*
« sont venu, Gardent de loin, si unt veü Raines
« qui furent ensablées. » (Marie, fable 30.)]

... Une aigue dormant
Que on va la *mare* clamant. [Mousk. p. 353.]

Expressions: 1° « Nous deffendons qu'on ait *mare*
« à fosseiz qui boivent en riviere ne chantepleure. »
« (Ord. I, p. 541.) — 2° « *Mare* des mers, » la mer.
La mer dit à la terre:

Mare des mers suy, dicte marion,
Je te soustien, qui bien le sct enquerre,
L'esprit Dieu fist sur moy sa maison
Avant qu'il fust ne lune ne soulere:
Le ciel n'estoit, ne terre, ne clarté. (Desch. f. 308.)

Marechal—aus. [Maréchal (VOIR MARECHAL):
« Li queuns li done de sa terre les clés; Dorenavant
« sera ses avoés; Et *marechaus* de sa terre cla-
« més. » (Aubri. p. 168².) — « Avec le roy n'avoit
« que le roy de Sezile et le *marechal* de France. »
« (Joinville, § 380.) — « *Marechaus* dou Temple. »
« (Id. 185.)]

Marelaucie. Ecurie:

Tant y a de grans gens venus,
Toutes en sont pleines les rues,
Marelauchies et cellier;
Ne se scevent ou logier.
Athies, dans Du Cange, sous *Mareschalia*.

Marée. [1° Flux de la mer: « Ils avoient le vent
« et la *marée* pour euls. » (Froissart, IV, 77.) —
« Chils linges va de tous vens et contre toutes
« *marées*. » (Id. 73.) — 2° Poisson pris dans une
« marée: « Se li pescheurs se guerrioient, on ne
« auroit souvent point de *marée*. » (Froiss. XII, 8.)
— 3° Espèce de poisson: « Quiconques améine
« poisson de mer à Paris de deus *marées*, il pert le
« poisson toutes les fois que il en seroit repris. »
« (Liv. des Mét. 270.) — 4° Mal de mer: « Au retour-
« ner en Engleterre, il fu durement grevé et
« oppressés de la *marée*. » (Froiss. IV, 161.) VOIR
MARINE. — 5° Rade: « Si entrerent tantost ens ès
« plus appareilliés vaisiaus qu'il trouverent là sus
« le *marée*. » (Id. 73.) — 6° Abondance: « Ainsi
« Sainte Severe fu prise et conquestée: De blefs et
« de bon vin y ot grande *marée*. » (Cuvel. 20393.)]

Il estoit une grant *marée*
De fleürins qui firent maint plé. (Ms. 6812, f. 82.)

Marcer. [1° Séjourner dans un port: « De chas-
« cune gabarre, qui par ledit port *mareera*, dix soulz
« chascun an qu'elle *mareera* oudit port. » (JJ. 74,
p. 492, an. 1342.) — 2° Naviguer: « Tu as fait que
« faux et traître d'aler *marcer* avecques autres
« que ceulx avec qui tu te estoie loué. » (JJ. 141,
p. 89, an. 1391.) — « Le maistre d'icellui balenier
« le vout habandonner, disant que plus ne le
« *mareroit* pour le grant trait qu'il portoit. (JJ. 82,
p. 52, an. 1453.)]

Mareglier. Margeuillier:

Curez, chapelains, et chanoines,
Doyens ruraux, *maregliers*, moynes. (Desch. f. 523.)

Marelier. [Table carrée sur laquelle des lignes
partent des angles ou du milieu de chaque côté et
se réunissent au centre; elles indiquent la place
que doivent occuper et la route que peuvent suivre
les trois méreaux ou marelles; le gagnant doit
aligner sur une seule ligne les trois jetons; on
nomme encore ce jeu carré chinois: « Une très belle
« table, ployant en trois pieces, en laquelle est le
« *marelier*, deux jeux de tables et l'eschiquier, faiz
« de pourfiz de Rome. » (Inv. de Jean de Berry,
1416.) — « Une table de bois marquée du jeu des
« eschas et de tables et de *mareliers* et y sont les
« tresteaux tenant à la ditte table. » (Id.)]

Marelle. [Méreau; jeu auquel servaient ces méreaux (voir MARELLIER) : « Jehan Aysmes qui avoit « joué aux *marclles* à six tables, appellé le jeu « saint Marry. » (J.J. 167, p. 87, an. 1412.)]

Marellier. [Même sens que *marelier* : « Icclui « Estienne pris lors toutes *marclles* et les getta jus « du *marellier*. » (De Lab. Emaux, 381, an. 1412.)]

Marement. [Affliction, dans Parton. v. 6624.]

Marende. [Goûter, repas fait à trois heures de relevée : « *Marēnda*, le mangier de l'heure de none. » (Gloss. du fonds S. Germ.) — « Icclui compaignon « se traasporta en l'ostel de Bertran à heure de « *mareude* ou relevée. » (J.J. 163, p. 368, an. 1409.)]

Mareuge. Mésange bleue. (Colgr.)

Marencé. [Marais salant en Poitou, dans Du Cange, sous *Maritima*.]

Mareschal-chal. [1° Serviteur des chevaux, mareschal-ferrant : « Touz les chevaux que il achaa- « tent muerent avant le chief de l'an ; car il ne les « sevent tenir ne garder ; et aussi n'ont il nulz « *marescheux*. » (Mare. Pol. 615.)] — « Le *mareschal* « en forgerait se fait ; » nous disons à force de forger on devient forgeron. (Mém. de Du Bellay, prolog. du 5^e liv. fol. 9.) — « Les medecins et *mareschaux* « tiētent les gens et les chevaux. (Du Verdier, Divers. leçons, 512.) — 2° [Grand officier des cours féodales et royales, inférieur au cométable. Voir ses droits et ses devoirs en Angleterre, dans une longue citation de D. C. IV, 289° à 290°.] — Dans le titre des franchises et privilèges accordés aux hommes du duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine, il est dit : « Ce fut donné..... par la main Vury (Valrieus) « mon chapelain par devant Gaucher de Chastillon « mon seuehaut, et Poincel de Froulois mon « *mareschaunt*, et Gervaise Chauchar mon chambaa- « lan. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 300.) — 3° Dans les armées, c'est celui qui dispose les logemens et les lieux propres pour les troupes, par le moyen des fourriers qu'il a sous lui.

Quant la court li roi fust i ostée

Moult vissiez belle assemblee,

Les *mareschaux* oster, livrer

Soliers et chambres delivrer,

Et ceux qui n'avoient ostex

Faire loges et tendre tex. [Athis, D. C. sous Marescalli.]

« Il fut trouvé du *mareschal* qui faisoit l'avant « garde à Engisto.... là fut surprins le jouvencel et « amené devant le mareschal puis fut prins le « chastei. » (Percef. VI, 110.) — Les villes assiégées s'adressoient au *mareschal* de l'armée pour capituler. (Froissart, liv. III, p. 127.) — Le *mareschal* de l'armée du duc de Lancastre étoit à la première bataille l'an 1386. (Ibid. p. 116.)

Les *mareschaux* et leur baieries

Qui devant l'ost vont premières. [G. Guiart, f. 329.]

Dans chaque armée, deux *mareschaux* ordonnoient des campemens, des ordres de bataille, marchaient à la tête et pourvoyaient à la subsistance. (Pierre Destrey, Voy. de Charles VIII à Naples.) — 4° *Marechal* ou *mareschal* de France. « Ils prennent du roy le département des provinces pour en

faire la visite, assister aux monstres des gens de guerre, voir si la discipline militaire est observée, visiter les frontières, faire réparer les places, avoir inspection sur les arsenaux et munitions, assembler les troupes. Lorsque le cométable étoit grand écuyer, les mareschaux étoient écuyers d'écurie du roy, *quasi stralores*. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Ingues Capet ses fuis ainez....

Fu *marescaul* de France fés

Pour garder la tierre comunes. (Mousk. p. 320.)

5° *Marechal* d'armes. « (Menestr. de la Cheval. page 209.) — 6° *Mareschal* de camp general de « l'armée. » (Mém. de Sully, I, 167.) — 7° *Mares- « chal* de camp dans les tournois ; » ses obligations sont les mêmes que dans les armées. Il conduit toute la compagnie, règle sa marche, fait filer les quadrilles et leurs équipages ; introduit dans la carrière et dans les lices ; visite la carrière, prend garde que tout y soit disposé dans l'ordre, conduit à leurs postes les machines et les cavaliers. (Menest. des tourn. p. 193.) — 8° *Mareschal* de la lice, des « lices, ou dans les lices ou tournois, » le même que *mareschal* de camp. (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 298.) — Le *mareschal* de camp, dans les gages de bataille, avoit les armes et toutes les autres choses du vaincu, conformément à l'ordonnance de 1306. (La Salade, fol. 51.) — 9° *Mareschal* de la « ville, » gouverneur : « Au regard de Gervaise il aura l'office de maistre portier et Jean Larcher sera « clerc du guet, vous, ...vous serez *mareschal* de « la ville. » (LeJouv. 30.) — 10° *Petit mareschal*, « commandant de petite province. Le comte de Pembroke ayant été envoyé, l'an 1372, par le roy d'Angleterre, en Poitou, en qualité de gouverneur et souverain des troupes qui y étoient : « Grand « merci monseigneur (dit le comte) du haut hon- « neur que vous me faites ; je serai volontiers par « de là un de vos *petits mareschaux*. » (Froissart, I, I, p. 417.) — Jean de S' Prix étoit appelé le *petit mareschal*. (Hist. de Loys III, duc de Bourb. 187.) — 11° *Mareschal* du ban le roy, « l'inspecteur des prisons en Angleterre. La prison de Londres s'appelle encore *marescalcie*. (D. C. sous *Marescallus banci regii*, col. 537.) — 12° *Mareschal* de Boul- « lonnoys » : « Antoine du Moulin escuyer. *mares- « chal* de Boultonnoye. » (Cout. Gén. I, p. 706.) — 13° *Comte mareschal*. « En Angleterre, cette dignité est une espèce de grande sergenterie royale, attachée féodalement au comte de Norfolk qui, avec l'agrément du roy, peut commettre à sa place. Il porte devant le roy une verge en signe de paix ; à l'armée, il est au premier rang, et assigne la place des troupes ; en temps de paix, il désigne au chambellan les logemens de la cour. « Le comte *marescal* « doit avoir le palefroy le roy ou tout le harnois, « et le palefroy la royne, avecq la chambre, quant « ils vendront au lieu ou ilz devient estre coronés « à leur descendre. » (Du Cange, sous *Marescallus forinsecus*.) — 14° *Mareschal* heritier, « héréditaire : « Regnault de Bossu, escuyer, seigneur de « Lierval *mareschal heritier* de Laonois, chasteelain « de Choisy, conseiller du roy notre sire, et bailliy

« de Vermandois. » (Cout. Gén. t. I, p. 552.) —
15° « *Mareschal* de l'hospital, » dignité de l'ordre des
hospitaliers. (Cont. de G. de Tyr. Mart. V, col. 735.)
[Ce titre se retrouve dans l'ordre du Temple.]

Mareschal die. [Office de *mareschat*, dans
Froissart, XIV, 65.]

Mareschat. [Marais : « Pour fener et mettre en
« mullon le foing qui estoit faulché en leur pré,
« *mareschats*. botz ou marates. » (J.J. 195, p. 1483,
an. 1475.)]

Mareschaucie. 1° Ecurie :

Dedans une *mareschaucie*
Lui ont son cheval establé
Et lui donnent et foin et blé.

Rom. de la Violette, dans D. C. sous *Mareschalcia*,

2° [Prestation en avoine dûe pour les chevaux du
roi, aux Ord. VII, 391, an. 1371.] — 3° Dignité de
maréchal : « La *mareschaucie* vaquant par la pro-
« motion de messire Anne de Montmorency à
« l'office de connestable. » (Mém. de Du Bell. f. 269.)
— [4° Office héréditaire : « Le *mareschaucie* de
« Flandres à tenir héritablement. » (Cart. de Namur,
Ch. des Comptes de Lille, an. 1282.)]

Mareschaucier. [Ferrer ou panser un cheval :
« Li mareschal qui lors estoient Enz le pays ne
« gaaignoient Nule riens à *mareschaucier*. » (Cléo-
« madès.) — « Pour *mareschaucier* ledit coursier, qui
« s'estoit blessiés et affolez du voyage. » (Compte
de 1338.)]

Mareschaude. [Femme d'un maréchal : Nostre
« amée et nostre faelle Adeline la *mareschaude* de
« Nevers. » (Cart. du Nivernais, an. 1250.)]

Mareschaussée. [1° Ecurie : « Là ont ostes
« par la ville sessis, *Mareschaussées* de chevaux
« establis. » (Garin, dans D. C. sous *Mareschalcia*.)]
— « Granges, estables, *mareschaussées*, comme
« aussi maison manable, chasteau, porte et coulom-
« bier, sont reputées herilages et de même nature
« que le fonds. » (Laur. cité la Som. rur. de Boul.)
— 2° Dignité de maréchal : « Degradé de noblesse,
« des armes et de la *mareschaussée*. » (Mém. de
Montuc, II, p. 218.)]

Marescherie-iere. [Marais : « Li leux estoit
« tant fort et si perilleus pour les fontenz et pour
« les *marescheries*. » (Dom Bouquet, III, p. 156.)]
— « Une tour fort et haut, qui seoit en une *mares-
« cherie*. » (Merlin, dans Du Cange, sous *Mariscus*.)
« . . . Outre la riviere,
« Se sont près d'une *mareschiere*
« Li Flamens tendus à grant peesne. » (G. Guiart, *ibid.*)

1. Mareschier. [Creuser une mare pour l'ar-
rosage d'un jardin maraicher : « Les habitans pevent
« et porront fouir une gauge en parfent en leurdz
« marez pour *mareschier*. » (J.J. 96, p. 75, an. 1364.)]

2. Mareschier. Maraicher. (Oudin.)

Marescoi. Marais : « Encore aliés vous au *ma-
« rescoui*. » (Vat. n° 1490, f. 175.) — « S'arresta le
« chevalier en ung *maresquoi*, et descendit de sa
« jument, et la laissa aller paistre aux maretz. »
(Percef. I, f. 59.)

Maresqs. [Même sens : « Laquelle fiefferme est
« toute en un lieu, ou li souloit avoir un vivier,
« qui pieça aterry et vint en prez. . . . et de present
« est en *maresqs*. » (D. C. sous *Mariscus*, an. 1406.)]

Maresquel. [Petit marais, au Cartulaire 23 de
Corbie, an. 1399.]

Maresqueux. *adj.* Marcégeux : « Pays mol et
« *maresqueux*. » (Mod. et Racio, f. 13.)

Marest. 1° Marais, jardin maraicher : « Si au-
« cunes bestes à laine sont trouvées paissans ès
« *mares* communs d'icelle banlieue, il eschet en
« amende. » (C. G. I, 606.) — 2° Maréage : « Ils ne
« pouvoient conferter les leurs, pour un grand palus
« de *mares* et d'eues qui estoient entre eux et
« les combattans. » (Froiss. II, p. 128.)

Marestanc. s. Pierre de touche.

Que s' connoist donc li conteor,
Li herault, li vielor ;
De caus dit Raoul de Houdanc
Qui sont apelé *marestanc*
De chevalerie esprouver :
Et par itant le puis prouver,
Que quant li marcheanz assamble
L'or et le *marestanc* ensamble,
Se l' froie au *marestanc*, et lors
Puet il connoistre se li ors
Est bons, ou marcheanz ou fins.
Tot autre, si ce est l'afins,
Le set l'en par les menestre. (Eles de Courtoisie, 59^a.)

Marette. Marée. (Oudin.)

Marg. Marc, somme d'argent. « Vous dictes
« bien, car de vostre conseil ay desja mieulx vallu
« cent *margs*. » (Percef. VI, f. 43.)

Margajat. Espèce d'Indien. (Oudin.)

Margaignon. Anguille métre. (Colgr.) [« Marem
« vocant *margainon*, quod brevior, crassior,
« latior est capite. » (B. N. I. 6838^c.)]

Margaire. s. Oiseau de diverses couleurs, com-
mun en Savoie. (Colgrave.)

Margarins. Nom de peuple. Peut-être Sarrasins.
Le seigneur de Verulan, dont la ville fut délivrée
des Sarrasins :

S'en retourne à moult grant lesche
En son chastel et sa forteresse
Delivré est des *Margarins*. (III *Marie*, p. 470.)

[Comp. Partonopex, v. 8973, 9775.]

Margauder. v. S'accoupler avec une chatte.
« Les bestes chevalines saillent, les asnes bau-
« douient, . . . les porceaus souillent, . . . les cerfs
« rutent . . . les coqs cochent, les chats *margaudent*. »
(Moyen de parvenir, p. 171.)

1. Marge. [Manche : « Le suppliant qui tenoit
« en ses mains ung hernois, que on appelle pouda
« ou podet de fer avequeus son *marge* de bois. »
(J.J. 209, p. 105, an. 1481.)]

2. Marge. 1° Bords d'un vaisseau :

Cil qui és galies sommeillent
Saillent tui sus et s'apareillent
Armez sont par toutes les *marges*. (G. Guiart, f. 320.)

2° « *Marge* de la fontaine, » au figuré dans Rabel.
V, 207. — 3° Feuille d'imprimerie : « Elles ont esté

• imprimées en grande *marge*, que l'on appelle en • fœuille, ou bien en folio, pour parler selon les • imprimeurs et libraires. » (La Croix du Maine, Bibl. 413.)

Marger. *v.* Faire une marge, un bord ; border. (Colgrave, Oudin.)

Margette, *s.* Annonciation. « Si les bois abbatu • ne sont relevés dedans la *margette* ensuivant la • banson à coupe, amande de soixante sols parisis. » (Nouv. Coul. Gen. II, p. 601.)

Margiolles, *s.* Espèce de monnaie. (Le Blanc, sur les monnoyes, p. 224.)

Margis. [Marguis, au Cart. de Champagne, f. 218^b, an. 1267.]

Marglerie. [Archives, sacristie d'une église : « Icelui déposant et messire Guillaume Rigolet.... • qui avoit en ce jour la garde de la *marglerie* de • la Chapelle, se alerent esbatre en l'ostel de • Guillaume Simon espicier. » (Ch. de 1406, sous *Marglerius*.)]

Marglier. [Marguillier, *ibid.*]

Margliseur. Même sens : « Clerc parrochial, • ministres, *marglicurs*, et charitables des pau- • vres, ouyr les comptes qu'ils rendent de leur • administration. » (Coul. Gén. II, p. 900.)

Margouillis. [Rouler dans la boue, le mar- • gouillis : « Lesquels prendrent le suppliant au corps • et aux draps, et le *margouilloient* comme un our- • cel. » (JJ. 127, p. 172, an. 1385.) — « Sur mon pis • Se mist l'orde vieille puant... Trop fort me prinist • à *margouillier*. » (Bruyant, dans Mén. II, 5.)]

Margot. Diminutif de Marguerite. 1^o Nom d'une grande compagnie : « Dum societates et inimici • nostri, et specialiter societates dicta *Margot*, et • Seguini de Badafollo militis, ac plures alie regnum • nostrum, maxime in senescallia Bellicadri et • Nemausi, discurrerant. » (JJ. 103, p. 239, an. 1372.) — 2^o « Tieu lieu *margot*, » cri pour appeler les vaches dans les champs. (Colgrave.) — 3^o « La • *margot*, » le mignon, le favori de sa maman. (Oud.) — 4^o « *Margot* la grande jument, » vaisseau, galère : « La grande jument *margot* qui se bride • par la queue. » (Colgr. ; Contes d'Entrap, p. 327.) — 5^o Instrument dont se servent les faux monnoyeurs. (Colgr.)

Margotte. Marcotte. (Colgr.)

Margotter. Multiplier l'espèce d'une fleur ou d'une plante. (Oudin.)

Margouiller, *v.* Usilé en Normandie. Rendre malpropre à force de manier. (Colgr.)

Margouillis, *s.* Bourbier, mélange de choses dégoutantes. « Mechant ruisseau ou *margouillis*. » (Péllisson, Lett. histor. t. II, p. 89 ; Oud. Cur. fr.)

Margouller. Rouler dans le margouillis :

Besoing seroit par cry imperial
Et *margouller* sans appel ou repliques
Tels seducteurs, serviteurs Belial,
Et les coucher en romans et croniques. (Collerye, 124.)

Margoute. Marcotte. (Colgrave.)

Marguarite. [Perle, dans Ruteb. 252 : « Grenaz, • topazes, Fubis, jagonces, *marguarites*. »]

Marguerie. Perle, dans S. Bern. 90 : « Doneir • les *margueries* as pors. »

Marguerite. 1^o Perle : « La precieuse *marguerite* est une fine perle blanche et ronde et clere • sans quelque lache. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 56.) — 2^o Fleur : « Quand vostre • oiseau aura mal d'yeux prenez *marguerite franche*, avec deux ou trois grains de sel et les ayant • broyés dans votre main, faites en distiller le jus • dans les yeux. » (Fouilloux, Fauconn. t. 14.)

Expressions : 1^o « A la franche *marguerite*, » de bonne foi, à la franquette : « Nous disons celui-là • *vivre à la franche marguerite*, qui conduit rou- • dement et sans tromperie ses deportemens. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 762.) — 2^o « Prier Dieu à la • *franche marguerite*, » dans le sens ironique et injurieux. (Ibid. III, p. 919.) — 3^o « Gagner de fren- • che *marguerite*, » de bonne foi, sans tromperie. (L'Amant ressuscité, épît. p. 6.) — 4^o « *Marguerites* • françaises, » galanterie, discours galant : « Il • s'engagea si avant dans cet amour, qu'un jour, • après avoir proné sa passion avec les plus belles • *marguerites françaises* qu'il pût trouver, Lucrèce, • pour s'en défaire dit quelle n'ajoutoit point de • foy à ses paroles. » (Rom. bourgeois, liv. I, p. 85.) — 5^o « Pourpoint taillé à *marguerite*, » du nom de quelque dame ou princesse. Cela se trouve au nombre des mondanités que le prieur défend :

..... Clausses de migraine eslite
Pourpoint taillé à *marguerite*. (Amant rendu Cord. 578.)

Marguillerie. Office de marguillier. (Colgr.)

1. Mari. [Egaré (voir MARRI) : « *Mari* et four- • voier. » (Froiss. V, 72.)]

..... Mieux à chûl qi arrive à port
Encore ait il .i. poi *voie marie*
Que chûl qi hûge à port et n'vient mie. (V. 1490, p. 148.)

2. Mari. [Epoux : « Et tante dame veuve de lor • *maris*. » (Ronscisv. 72.) — « Tel tere qui fu à tel • home qui fu mes *maris*. » (Beauman. t. VI, 7.) — « Li roiaumes est escheuz à sa serent et à son *mari*. » (Mén. de Reims, § 34.)]

Expressions : 1^o « *Mari* cocu. » (Colgrave.) — 2^o « Seigneur et *mary*. » Il est rare de trouver ces mots réunis. (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 519, an. 1270.) — 3^o « Entre fame et *mari* ne doit nus • avoir tort. » (ms. 7989², fol. 214.) — 4^o « Femme • bonne qui a mauvais *mari*, a bien souvent le • cœur marri. » (Colgr.)

5^o Sers ton *mary* comme ton maistre
Et l'en garde comme d'un traistre. (Montaigne, III, 117.)

6^o « Il ne faut tirer de son amy ce qu'on voudroit • bien, et il le faut epargner tant qu'on le peut ; • mais du *mary*, il en faut tirer ce qu'on peut. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 44.) — 7^o « Femme qui • enterre un *mary* ne se soucie plus d'en enterrer • un autre. » (Ibid. II, p. 210.) — 8^o « Plus de mine • en une femme perdant son *mary*, que de melan- • cholie. » (Ibid. II, p. 211.)

Mariable. Nubile. (Rob. Estienne.) — [« Une

« meschine jà *variable* filhe d'un provost. » (Li Dialogue Gregoire lo pape, p. 153.)]

Mariage. [1° Union légitime de l'homme et de la femme, par-devant l'autorité religieuse ou civile : « Li secon cas de quoi le juridictions appartient à « sainte Eglise, c'est de *mariage*. » (Beaumont, t. XI, 3.) — « La somme dou conseil si fu tels que « li *mariages* fu assurez d'une part et d'autre. » (Villeh. § 150.) — « Apres on li mist l'anel ou doit « qui senefie *mariage*, car il est espous à sainte « eglise. » (Mén. de Reims, § 183.) — « Vray est que « *mariage* est une chose douteuse, et mainte fois « les enfans ne ressembent pas au père. » (Mén. I, p. 6.) — Les condamnés menés au supplice étaient grâciés, quand une jeune fille les demandait en mariage : « Hennequin Doutart a esté condempné « par nos hommes liges jugans en nostre court à « Peronne... à estre trainé et pendu. Pour lequel « jugement enteriner, il a esté trayné et mené en « une charrette par le pendeur jusques au gibet et « lui fu mis la hart au col; et lors vint illeques « Jehennete Mourchon, dite Rebaude, josne fille, « née de la ville de Hamaincourt, en suppliant et « requérant audit prevost ou son lieutenant que « ledit Doutart elle peust avoir à *mariage*, ou cas « que il nous plairoit; par quoy il fu ramené et « remis ès dites prisons... Par la teneur de ces let- « tres remetton, pardonnons et quiltons le fait et « cas dessus dit. » (Jl. 121, page 271, an. 1382.)] — 2° Noces : « Noces vulgairement appelez *mariage*. » (Cout. Gén. II, 726.) — 3° « La dot ou donation pour « noces est vulgairement appellé *mariage*. » (Laurière.) — « *Mariage* divis, » « c'est la dot ou le « mariage prefix et distinct et séparé du reste des « biens des pere et mere qui ont doté leurs filles, « au moyen duquel *mariage* ou dot elles sont « excluses des successions directes. » (Laurière.) — 4° Gens mariés : « Chevalier, prestre et *mariage*. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1334.) — 5° Jeu de cartes, dit encore brisque. On le trouve aux jeux de Cargantua pendant son enfance. (Rab. I, p. 137.) — 6° Terme de joaillier : « Une bague où estoit le *mariage* d'un « riche diamant et d'une precieuse esmeraude, qui « par leur jonction faisoient la figure d'un « cœur. » (Printemps d'Yver, f. 167.) — 7° Places de sûreté accordées aux protestants : « Les places qui « leur ont esté donné en garde et pour sûreté, sont « nommées et comprises en un estat du 14 may « 1598... pour le regard de celles qu'ils comprennent « sous le nom de *mariage*, le feu roy ne les leur « ayant oncques laissées pour les tenir en titres et « qualité de places de seureté, sa majesté ne veut « et n'entend quelles soient comprises entre les « diltes villes de seureté. » (Mém. du duc de Rohan, t. II, p. 90.)

Expressions : [1° « Rompre le *mariage*, » man-
quer à la foi conjugale : « Durant lequel *mariage*,
« il fu commune renommée que ladite Tiphaine
« avoit rompu son *mariage* et par especial que
« Perrinot escuier la maintenoit. » (Jl. 153, p. 514,
an. 1398.) — 2° « *Ordre de mariage*, » sacrement du

mariage : « Perrolin de Solier... est plevy en
« fiance à une jeune fille,... et euidant icelle espou-
« ser et recevoir l'ordre de *mariage*. » (Jl. 176,
p. 98, an. 1441.) — 3° « Item nous avons droit de
« *mets de mariage*, qui est deu par ceus qui se
« marient, et qui viennent espouser en l'Eglise
« dudit Saulx, lequel se doit apporter jusqu'au
« chateau par l'espouse avec les joueurs d'instru-
« ment; ledit mets doit estre composé d'un membre
« de mouton, deux poulllets, deux quartes de vin
« vallant quatre pintes. » (Ch. de 1615, dans D. C.
t. IV, 443 *.)] — 4° « *Mariage advenant* est, se elle
« est mariée à convenable personne selon son
« lignage et ses possessions. » (Anc. Cout. de Norm.
ch. 26.) — 5° « *Mariage encombré* et bref de *mariage*
« encombré. » — « Bref de nouvelle dessaisine que
« la femme doit prendre dedans l'an et jour du décès
« de son mari ou par autre, sans son gré et consen-
« tement, ou par elle sans l'autorité de son mari. »
(Laurière.) — 6° « *Mariage* à mort gage, » mariage
par lequel une terre étoit donnée par un père ou
une mère, à leurs enfans, pour en percevoir les
fruits jusqu'à ce qu'elle eût été rachetée. (Laurière.)
— 7° « *Mariage paisible*, » mariage heureux :
« Toutes femmes ne se marient point à leur volonté
« et à leur gré, et plus voit on de *mariage paisible*
« ensemble qui ont esté assemblez à force d'amis,
« que de ceux qui par amours s'assemblent. »
(Rom. de Perceforest, t. VI, fol. 41.) — 8° « *Mariage*
« rechaulé, » second mariage. (Laur.) — 9° « *Mariage*
« de Jean des Vignes, » concubinage. (Oudin.) —
10° « *Mariages* se font au ciel, et se consomment
« en la terre. » (Loisel, Instit. Cout. I, I, p. 145.) —
11° « Un bon *mariage* payera tout. » (Hist. du Th.
fr. I, p. 163.) — 12° « Il n'y a si bon *mariage* qu'une
« corde ne rompe. » (Loysel, Inst. Cout. I, p. 162.)
— 13° [« *Mariage à la gaumine* » (voir ce mot), ainsi
dit de Michel Gaumin qui se maria de cette manière
au temps de la Fronde.]

14° Boire, manger, coucher ensemble,
Est *mariage*, c'est me semble. (Loysel, I, p. 147.)

15° « Le *mariage* est la grande religion, » c'est-à-
dire la communauté, l'ordre le plus rempli. (L'Am.
ressusc. p. 433.) — 16° « *Mariages* et amours qui
« se font par amourettes, finissent par noisettes. »
(Brant. Cap. fr. III, p. 439.) — 17° « *Mariage*, mort,
« et vendage, dellont ou corrompent tout louage. »
(Cout. Gén. II, p. 1068.) — 18° « Il vaut mieux voler
« en amours qu'en *mariage*. » (Brant., Dames gal.
t. II, p. 218.) — 19° « La première année du *mariage*,
« on doit complaire à l'espousée, ce sont tretoutes
« nocpes. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, 136.)

20° *Mariage* est de bon devis
De l'eglise et des fleurs de lys :
Quant l'un de l'autre partira,
Chacun d'eux si s'en sentira.

MS. de S. Victor, des Domeslez de Boniface VIII, p. 187.

21° « Devoir le *mariage*, » ou « service de
« *mariage*. » Les femmes veuves et les filles au-
dessus de 60 ans, qui possédoient des fiefs
chargés de services personnels et militaires, *devoient*
autrefois le *mariage* à leurs seigneurs féodaux.

c'est-à-dire que pour faire desservir leurs fiefs, elles étoient obligées de prendre des maris ou d'indemniser les seigneurs. (Laur.) — 22° « *Mariage* » franc, « espèce de possession. C'est lorsque le donateur veut que la terre donnée soit exempte de toute servitude envers le seigneur féodal jusqu'au troisième héritier. (Du Cange, sous *Maritagium liberum*.) — 23° « Aide de *mariage*, » une des aides aux quatre cas; le seigneur pouvoit l'exiger de ses vassaux, pour lui aider à marier sa fille aînée. (Du Cange, sous *Maritalio*, 2.)

Mariager. [Se marier, aux établissements de S. Louis, Ord. I, 118.]

Mariaige. [Mariage : « Vous penrez sa fille par « *mariage*. » (Joinville, § 81.)]

Marial, adj. Marital, matrimonial :

Dam Hebert de saint Liz fut de grant teneur
Guillaume prist sa fille par *marial* droiture.

Rom. de Rou, MS p. 54.

Mariaule. [Nubile, dans Froiss. X, 307.]

Mariolet. Entre le vulgaire, un *mariolet* signifie un homme dont on ne fait estime et qui n'est digne de foi et de croire, soit à cause de son jeune âge ou autrement. (Laurière.) Voir MARJOLET.

Marichaus. Maréchal ferrant :

A tous ces chevaliers
Qui vont errant par terre,
Fame est plus nuisiers
Que *marichaus* qui ferre. (MS. 7615, U, f. 139.)

Marigon. Douleur, ce qui rend marri : « M^r de Guise fut autant marry de la prison de M^r le vidame, qu'aucun qui fut à la cour, car je le vis « en son souper le louer en toutes sortes de louanges; aucuns disoient que ce *marigon* ressembloit « à celui de César, quand il vit la teste de Pompée, « dont il s'en mit à pleurer. » (Brantôme, Cap. fr. t. IV, p. 347.)

Marie. [Nom propre. 1° Terme ironique : « *Marie*, « *Marie*, qui vault autant à dire en parolles de « joyenseté comme voire, voire. » (J. 195, p. 1566, an. 1475) — « Lesquelz compaignons par derision « disent aux supplians : « *Marie!* que ces gens là « sont creux. » (J. 178, page 118, an. 1446.)] — 2° « *Mariée* du bequiel, » on lit ailleurs du bequet. (Modus et Racio, fol. 225.) — 3° « *Sainte Marie*, » exclamation à la Vierge : « *Sainte Marie*, dist pro- « vidence, qui vous a pris tant de bonnes choses ! » (Modus et Racio, fol. 227.) — 4° « Faire les trois « *Maries*, » représenter les trois *Maries*, usage ancien des églises. (Mercure d'aoust 1733, p. 1765.) — 5° « Bain *marie*, » terme de chimie. (Colgr.) — 6° « Herbe sainte *Marie*. » (Id.) — 7° « Violetle « de *Marie*. » (Id.)

Marié, Mariée. Qui est uni en mariage : [« Droite est voirement chier frere, nostre sente et « plus seure de la voie des *mariez*. » (S. de S. Bern. page 567.)]

Expressions : 1° « Aujourd'hui *marie*, demain « *marri*. » (Colgr.) — 2° « Se moquer de la *marie*, » se dit lorsqu'un homme est maudicé, froid, hors d'état de consommer le mariage. (Bouchet, Serées,

liv. I, p. 169) — 3° « A fille *mariee*, force gendres. » (Oudin.) — 4° « Quand ma fille est *mariee*, tout le « monde la demande. » (Ibid.) — 5° « Mener en « *mariee*, » conduire par le bras : « Les sergents le « voulant prendre et mener en *mariee*. » (Bouch. Serées, p. 91.) — 6° « Se plaindre que la *mariee* « est trop belle. » (Oudin.)

Mariement. Mariage :

Je vous aï
Qu'amour par *marient*
Ne puet durer longuement. (Vat. 1490, f. 138.)

Marion. Voir MARIN.

1. Marier. [1° Unir par le mariage : « Sire, il « seroit bien tans de vous *marier*. » (M. de Reims, § 71.) — « Li cuens le *maria* et le fi chevaliers. » (Joinv. § 596.) — « Quiconques se *marie*.... fait de « son ami son anemi. » (Chron. fr. du xiii^e siècle, ms. Bouhier, f. 301.)]

Si fort neue homme au marier
Et sache ce li *mariens*
Ne puet ce lien deslier. (Dsch. f. 452.)

Beau sire Dieus, pourquoi me *mariee*-je ?
Omnes homs n'ot tant de dueil ne de rage,
Par femme suy desert, mort et lappé,
Saiges n'est pas qui entre en tel mesnaige
Or gart chascun qu'il n'y soit attrapé. (Id. f. 256.)

2° Associer :

Ave sainte Marie,
De grant misericorde,
Com cil bien se *marie*
Qui tret à vostre corde. (MS. 7218, f. 170.)

Expressions : [1° « Combien que feu Simon Bra- « dieu fu *mariee* en femme dont il devoit estre con- « tent. » (J. 459, p. 249, an. 1404.)] — 2° « *Marier* « en face de l'église. » Dans le ms. d'Artus le restoré, n° 7180, de la Bibliothèque du Roy, f. 131, on voit une miniature représentant le mariage de cet Artus avec Florence, lequel se fait devant la porte de l'église. (Mercure de février 1729, page 226.) — 3° « *Marier* à M^r du Verger. » (Oudin.) — 4° « Etre « bon ou bonne à *marier*. » (Ibid.) — 5° « *Marier* « la cave et le puits. » (Colgr.) — 6° « Il est bien fol « qui fol *marie*. » (Des Acc. Bigarr. p. 68.)

2. Marier. Laboureur à la marre, qu'on verra pour pioche ci-après, d'où *marrier*, piocher : « Le « gris est bon pour marchand qui va aux champs, « *marriers*, laboureurs et c'est la couleur aux cor- « deliers. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 36.)

Mariere. [Mariere : « Bone aventure ait *mariere* « Qui si bien nous maria. » (Gaut. de Coinsy, Mir. de N. D., éd. Poquet, p. 731.)]

Mariettes, s. Pelites chapelles dédiées à la Vierge, telles qu'on en voit dans la campagne et dans les bois. (Journal de Verd. may 1754, p. 367.)

Marioux. [Bourreau, celui qui vous marie avec la polence. Les jurés cordiers appelaient *mariage* la corde qu'ils devoient fournir au bourreau de Paris.]

... Tost seriez roupieux,
Escheq qu'accollez ne soyez
Par la pône du *marieux*. (Willon, Jobelin, p. 110.)

Marille, s. Signature d'un livre. (Colgr.)

Marillier. [Marguillier, au Gall. Christ, XII, c. 203, an. 1472.]

Mariment, s. Folie, égarement.

Que querrez vous gent esbahie ?
Que menez vous tel mariment. (Ms. 7218, f. 145.)

Marin, adj. Maritime : « Oyseaux champestres et oiseaux marins, qui tous se vivent des fruits de la terre. » (Modus, f. 198.)

Expressions : 1° « Lou marin, » vent du midi. (Du Cange, sous *Marinus*.) — 2° « Vent marin, » le sud, appelé le *marin* par les provençaux. (Le Duch. sur Rab. V, p. 23.) — 3° « Orfroy marin. » (Cotgr.) — 4° « Paille marine. » (Ibid.)

Marinaire. [Marin : La outre vueilh passer avec ce marinaire. (Rom. d'Alex.)]

Marinative, adj. Qui se fait par mer. « *Marinative*. » (Contred. de Songeur. 37.)

1. Marine. [Côte, rivage de la mer : « Cil tient la tere entres qu'à la marine. » (Rol. v. 956.) — « Et tendirent treis et pavillons sour la marine. » (Mén. de Reims, § 296.)] — « Si s'en alerent à la marine, et se mistrent ès vessiaus. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, col. 732.) — « La cité de Cesaire qui siet en la marine. » (Chr. de S. Denis, f. 265.)

2. Marine noire. Raisin. (Cotgr.)

3. Marine. Marraine : « Jehan, duc de Brabant, épouse Jacques de Baviere sa cousine germaine « ... et si estoit sa marine. » (J. Lefevre de S' Remy, Hist. de Charles VI, p. 123.)

Marinel. [Matelot : « Gieffroy Bertrand de Saint Malo de Lille povre marinel. » (J. 113, p. 187, an. 1377.) — « Comme le suppliant se feust mis en un vaisel en la compagnie du maistre et autres marincaults d'icellui vaisel pour aler peschier. » (J. 166, p. 279, an. 1412.)]

Done fist à tous dire et crier,
Et as marineaux commander
Que les nefz fussent depechiez.

Rou, dans D. C. sous *Marinarius*.

Mariner. [Aller par mer : « Et lui sembloit que n'estoit pas difficile de soi abstenir de mariner et non hanter la mer. » (Louis XI, 100^e nouv.)]

Marinette, s. Aiguille aimantée, boussole, pierre d'aimant. « Aucuns François appellent la ditte pierre *marinette*, ou *marinière*. » (Enig. d'Alexandre Silvain, f. 47.)

Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la *marinette*,
Une pierre laide et noirette
Ou li fers volentiers se joint.

[Bible Guiot.]

[Ménage et Borel donnent la citation comme étant d'Hugues de Bersi ; voir au supplément de Littré, p. 223, une dissertation sur *Marinette*.]

Marinier. [1° Matelot : « Je dis à mes mariniers que il tirassent leur ancre et que nous en alissiens aval. » (Joinville, § 305.) — « As mariniers « tantost par la Qui l'ont mené à Davelaine. » (I ai de Melun.)] — « Il n'est si bon marinier qu'il ne

« perisse. » (Cotgr.) — 2° Qui est née de la mer. Epithète de Vénus :

... Du fils de la *marinière*
Voyant d'un costé les plaisirs
Les voluptez, les vains desirs. (A. Jamin, p. 58.)

3° « Chaussées à la *marinière*. » — « Ces culottes, « différentes de celles, que depuis on nomma « chausées à la matelote. étoient froquées par haut « et par bas, et ne passoit point le dessus du « genou. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 123.)

Marjolaine. [Plante aromatique : « *Marjolaine* « est semée on decours et n'est que huit jours en « terre. » (Ménag. II, 2.)]

Expressions : 1° « *Marjolaine* d'Angleterre. » (Cellhel. de L. Tripp.) — 2° « *Marjolaine* bastarde. » (Nicot.) — 3° « *Marjolaine* de caré. » (Cotgrave.) — 4° « Prime *marjolaine*. » (Ibid.) — 5° « Reveiller les « pots de *marjolaine*. » aller la nuit sous les fenê-
tres des dames pour leur donner des sérénades : « Un premier jour du mois de may.... il estoit sur « les rues pour aller la nuit *reveiller les pots de* « *marjolaine*, et planter le may devant l'huys d'une « moult gracieuse dame. » (Arest. Amor. p. 51.)

Mariele. Petite image ou figure de la vierge Marie, et par extension toute autre petite figure de saint.

Aubes, fros, chasubles, estoles,
Crois, crucefis, et *marioles*
Unes d'argent, autres de fust.

G. Guiart, dans Du Congo, sous *mariola*.

Ne croire en tant de *marioles*
De babouins et de fioles,
Ou trop de fois ydolotrons. (Desch. f. 459.)

[« Devant ne sai quel *mariole* Ki tient un enfant « et acole Toute jour s'aloit acroupant. » (Mir. de Coigny.)]

Mariolement. Avec élégance. (Cotgr.)

Marjolet. 1° Moguet, jeune élégant : « Il ne se « trouveroit plus de gentils hommes qui ne fussent « meslits et plus propres à faire les *marjolets*, ber- « landiers et batteurs de pavé que s'employer à la « vraie vertu et aux armées. » (Sully, Mén. V, 93.) — « Ma commere L'huissière traita presque de « même son *marjolet* que tout belourd elle ren- « voya. » (Moyen de parvenir, p. 241.)

..... Galans
Pignez, tifez, vrais *marioletts*
Souventes fois, venans, allans,
Vers dames doucement parlans. (Ch. d'amour, p. 115.)

2° Petits fagots : « Les petits fagots *marjolets*... de « deux pieds et demie de long, et deux pieds trois « pouces un quart de grosseur. » (N. C. G. II, 149.) — « Petits fagots qu'on appelle *marioletts* de sept « paulnes de loyres et cloyres. » (C. G. I, 814.)

Marjolier. Plant de marjolaine :

..... Maint violier
Auquelier et *marjolier*
Sus l'erbelette. (Froiss. poès. p. 45.)

Marion. [Le jeu ou la pastorale de Robin et de Marion, par Adam de la Halle (xiii^e s.), fut en faveur au Moyen âge : « Jehan le Begue et cinq ou six « autres escoliers ses compaignons s'en alerent

« jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu
 « que l'en dit *Robin et Marion*, ainsi qu'il est accous-
 « tumé de faire chascun an les foiriez de Penthe-
 « couste en laditte ville d'Angiers par les gens du
 « pays, tant par les escoliers et fils de bourgeois
 « comme autres; en compaignie duquel Jehan le
 « Begne et de ses compaignons avoit une fillette
 « desguisée. » (JJ. 142, p. 309, an. 1392.) — De là
 les nombreuses allusions à cette pièce dans les au-
 teurs du xiv^e et du xv^e s. : 1^e « Je los qu'il soit abatus
 « à retour *Marion*. » (Dit du roi Guillaume, p. 187.)
 — 2^e « En un hault lieu *Marion et Robin* Sus un
 « ruisseau buvant à un bassin; Mie de pain avoient
 « toute preste Pour souppoier; une chançon hon-
 « neste Chanterent lors d'amoureux euer et fin. »
 (E. Besch, f. 76^b.) — 3^e « Je suis *Marion*, je garde
 « la maison. » (Oudin.) — 4^e « Robin a trouvé
 « *Marion*. » (Cotgrave.) — 5^e Dans les poës. d'Eust.
 Desch. fol. 308, la terre est appelée *Marion*, parce
 qu'elle garde sa maison sans bouger de sa place,
 comme une fille qu'on ne marie point. (Voy. *Revine*
Marion.)

Marionnette. Statue de Marie. (Comp. *Mariole*.)
 « Jamais les Egyptiens n'ont fait si cruelle ven-
 « geance du meurtre commis en leurs chats, qu'on
 « a ven faire de nostre temps de ceux qui avoyent
 « mutilé quelque marmouset ou quelque *marion-*
 « *nette*. » (Apol. d'Herod. préf. p. 10.)

Marir. 4^e S'affliger :

... Ce fut voirs que il en dist
 Dont la roïne se *marist*. (Ms. 7980², f. 57.)

2^e S'égarer :

Cil poetes qui tant fu sages
 Et qui cognissoit les usages
 Des herbes et des medecines,
 Des bois, des pierres, des racines,
 Et qui savoit sans lui *marir*
 Autrui conseiller et garir
 Ne s'est sceut garir li mime. (Froiss. poës. p. 181.)

Mariskal. Maréchal :

Quant ils virent par mesestance
 Le roiaume ensi dekaïr,
 Pour la tiere mious sosteïr,
 Establirent un *mariskal*,
 Sage et prendom et bien loial,
 Qui de toute France pourveoit
 Et les saudées departoit
 As sergans et as chevaliers. (Mousk. p. 43.)

Marisson. [Douleur, affliction : « Makaires de
 « Lossane fu plains de *marison*. » (Aiol. v. 10732.)]

Dedans Vianne sus el mestre donjon,
 Dame Guiborg faisoit grant *marisson*.
 Girard de Vienne, dans D. C. sous *Marritto*.

Marisque, s. Figue longue et sans saveur.
 (Cotgrave.)

Marissal. [Maréchal : « El lors le roy lui dira
 « ou fera dire par son connestable ou premier
 « *marissat*. » (Traité du héraut Toison d'or, dans
 D. C. sous *Heraldus*.)]

Marissement. Douleur :

... O tel *marissement*
 Qu'il en chia partout sans contredit. (Ms. 7980², f. 178.)

Maritorne. [Malebôtes : « Reddilus..... vocatos

« communiter et gallice la *maritorne*. » (JJ. 62,
 p. 156, an. 1324.)]

Markaandie. Marché : « Anduius fait *marka-*
 « *andie*. » (Poët. av. 1300, IV, 1339.)

Markaant. Marchand :

Ensi est il du *markaant*
 Qui va l'usture costiant. (Poët. av. 1300, IV, p. 1311.)

Marke. Mare : « Terres montant à demy *marke*
 « ou plus. » (Britt. Loix d'Angleter. fol. 210^a.)

Markié. 1^e Marché :

... Kerele
 Si fait du grant *markié* ruele. (Poët. av. 1300, IV, 1308.)
 Quant li dame est en sen orgeul
 A dont vais combillant de l'oeul
 Et regarde à mont et à val;
 C'est li maniere du keval
 C'on mane vendre ens u *markiel*. (Id. p. 1323.)

2^e Commerce :

Elle a fait envers vous
 Trop grant *markié* de ses denrées. (Vat. n^o 1490, f. 132.)

Marlage. [Droit dû au marguillier ou sacris-
 tain : « L'en doit chascun an audit marlier le jour
 « de Pasques communault chacune personne qui
 « recoit *corpus Domini*... son *marlage* c'est assa-
 « voir du moins ung double. » (Statuts de l'Échevi-
 nage de Mézières.)]

Marlart. Canard sauvage :

... Porc, et buef, et mouton
Marlart, faisanz, et venoison. (Poët. av. 1300, I, p. 463.)

Marlays. [Marne : « Icelui Jehannin avoit mené
 « aux champs deux chevaux avec une charrette ou
 « tumberel chargié de fembroy ou *marlays*. » (JJ.
 139, p. 230, an. 1390.)]

1. **Marle.** [Marne : « Gravier de blanche *marle*. »
 (Froiss. V, fol. 11.)] — « Un estang qui avoit.... en
 « parfond hauteur de trois pieds d'eau, dont le
 « fond estoit *marle* de belle gravelle. » (Percefor.
 vol. II, fol. 35.)

2. **Marle.** [Mâle : « Si comme s'il avient que
 « une femme à deus enfans *marles* jumiaux, et li
 « aînés en veut porter l'ainsneece. » (Beauman.
 XXXIX, 31.)] — « Et si morut sans avoir hoïr *marle*
 « de nulle de ses femmes. » (Froiss. II, 211.)]

Marlier. Sacristain : « Item ledit *marlier* est
 « tenu d'avoir serviteurs souffisans avec lui pour
 « aidier à chanter à l'autel ou euer. » (Statuts de
 l'Échev. de Mézières.) — « Il est enjoïnt aux esche-
 « vins des paroisses de faire quester pour les pau-
 « vres par le *marlier* de la paroisse, les dimanches,
 « festes solennelles durant le service du matin. »
 (Cout. Gén. t. I, p. 1167.)

Marliere. [Marnière : « Sire ce n'est *marliere*
 « viez. Ne grant fousez, ne parfont biez. » (Renart,
 v. 20219.)] — « *Marlieres* ou la terre qui s'appelle
 « *marle yste*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 15.)

Marlote, s. Manteau ou mantelet d'homme ou
 de femme pour l'été. Les femmes du Bigorre et du
 Béarn s'en servent encore, la laine la plus commune
 en fait la matière. (Du Cange, sous *Mariota*.)

Marmaille. [Réunion de marmots : « Dites moi

« si vous avez jamais pensé à ce mot *marmaille*, « d'où il venoit. » (H. Est. Nouv. lang. fr.-ital. 375.)]

Marmau. Marmenteau, dans la Cont. de Bourbon, art. 264.

Marmenteau est un grand bois de futaie et de touche pour la décoration du lieu, à la différence du bois taillis, qui en est fruit. (Laurière.) — [« El « est réputé breil de foiest un grand bois *marmen- « tau* ou taillis au quel telles grosses bestes ont « costume soy retirer ou frequenter. » (Cout. Gén. t. II, p. 64.)]

Marmier. [Diminuer, dans la Chron. des ducs de Normandie, I, 156: « Ne pout nus creistre ne « *marmier*. »]

1. Marmite. [1^o Chattemite, papelard, hypocrite: « Car bien sou faire le *marmite*, Si que je « ressembloie hermite. » (Ruteb. II, 75.) — « Tex fail « le simple et le *marmite*, Tex fail devant senblant « d'ermite, Qui regibe et fierl par deriere..... Le « *marmite*, le mité moe, Font tant qu'il soul desour « la roe. » (Mir. de Coinsy.) — 2^o Epithète d'une espèce de soie: « La livre de saye *marmite* de « Geraut et pampée, .m. den. » (Rég. Noster, Ch. des Comptes, f. 36.)]

2. Marmite. [Chaudière pour la lessive ou le bain: « A Guillemin Porquet, chaudronnier, pour « un grant pot, appellé *marmite*, tenant .m. seaulz « d'eaue, pour chauffer l'eaue pour les baings à « baignier madame Jehanne de France, et pour « laver les drappelles de la dile dame. » Compte de 1388.) — « Un haul pot appellé *marmite* et un « grand grant couveselé pour bouillir les cueuvre- « chiefs de madame la duchesse de Touraine. » (Compte de 1391.)]

3. Marmite, s. Espèce de monnaie: « *Marmi- « tes*, gros et petits tournois, deniers, oboles. » (Morice, Hist. de Bret. préface, p. ix.)

Marmiteus. [1^o Mendiant, misérable, ou qui le contrefait: « (Papelardie) fait dehors le *marmiteus*, « Si a le vis simple et piteus, Et semble sainte « creature. » (Rose, 513.)] — « Faisant cette sup- « plication, seut taul bien faire le *marmiteus* qu'il « impetra ce qu'il demandoit. » (Nuits de Strapar. II, 392.) — 2^o Hypocrite: « Il y a aucunes (dames) « qu'à les voir mineuses, piteuses, *marmiteuses*,... « on les prendroit pour des saintes et tres prudes « femmes, qui soul au dedans et par volenté, et au « dehors par bons effets, bonnes putains. » Brant. Dames Gal, I, p. 273.) — « Mais, dira quelque *marmiteus*, à ma conscience, voilà des contes bien « vilains. » (Des Acc. Bigarr. p. 69.) — 3^o Triste, renfrogné: « Je vois avec depit en plusieurs mena- « ges, monsieur revenir maussade et tout *marmi- « teus* du traças des affaires. » (Montaigne, Ess. III, p. 342.) — 4^o Misérable, en parlant des choses: « Faire chère *marmiteuse*. » (Coquillart, p. 133.) — « Habits rudes et *marmiteus*. » (Montaigne, Ess. t. II, p. 716.)

Marmitonage. Mets mal apprêté. (Cotgr.)

Marmitonner. Mal apprêter. (Id.)

Marmitonnier. Qui fréquente les cuisines. (Oudin.)

Marmonner. Marmotter: « Par la vertu des « mols que je t'ay veu..... *marmonner* entre les « levres. » (Cymbalum mundi, p. 84.) — « Elle « *marmonna* quelques paroles. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 66.)

Marmonneurs, s. Murmures, mots marmottés entre les dents: « Après avoir invoqué..... les anges « angulaires avec quelques *marmonneurs*, moitié « inventez, moitié peschez dans Agrippa. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 46.)

Marmot. 1^o Singe: « Une sorte de *marmot* reti- « rant sur la figure de l'homme. » (Rob. Estienne.)

Elle dit qu'il est debonnaire,
Bel homme, plaisant et mignon;
Et c'est un putier ordinaire,
Qui est aussi laid qu'ung *marmot*. (Coquillart, p. 45.)

« Visage de *marmot*. » (Ibid. p. 63.) — 2^o *Marmotte*: « Dormir comme un *marmot*. » (Strapar. t. I, p. 39.)

Marmote. 1^o *Marmotte*: « Ne le tenez pas à « borde ne à moquois; nos ne somes pas de ces « boleors qui vont par cest pais vendant sif de « mouton pour sain de *marmote*. » (Erberie, ms. du fonds S. Germain, f. 89^a.) — [« Prenez dou « sayn de la *marmote*, de la merde de la linote, Au « mardi main, Et de la fuelle dou plantain. » Ruteb. p. 254.) — « Si l'en voit l'en jouer les singes, Les « ours, les chiens et les *marmotes* Por la maaille « seulement. » (Jubinal, Jongleurs et Trouvères, p. 101.) — 2^o Il y a eu confusion entre *marmot* et *marmote*; Coquillart, dans l'Enquête de la Simple et de la Rusée, le prend au sens de singe: « Ridée « comme une *marmote*.]

Marmoter. [Remuer les mâchoires comme un singe marmot: « *Marmotant* de la bouche et dode- « linant de la teste. » (Rabelais, Gargantua, I, 22.)]

Marmoterie, s. Action de marmoter, de grimacer: « En toutes ces singeries et autres *marmo- « teries*. » (Contes de Chol. p. 120^a.)

Marmousement. Mélancolie:

Menues pensées, *marmousemens*,
Songer creux, muser à part soy,
C'est le trait et les instrumens
Dont on se sert quant vient un effroy. (Coquillart, 132.)

Marmouser. Marmotter, *marmouser*, dans l'argot des voleurs au xvii^e siècle:

Dieu scet se le mary est triste:
Il songe, il *marmouse*, il radotte. (Coquillart, p. 135.)

Marmouiserie. Mélancolie: « François Acre- « man s'en retourna à l'hôtel, et fit à ses varlets « mettre jus ses armeures, et entra en une *mar- « mouserie* telle; que il alloit tout seul parmi la « ville de Gand, ou il menoit un seul varlet, ou « un seul enfant en sa compagnie. » (Froiss. liv. III, p. 123.)

Marmouset, s. 1^o Mignon, favori (comparez MARMONET): « Je n'ay veu nul haut seigneur qui n'eust

« son *marmouset* ou de clergé, ou de garçons, « montés par leurs jangles et par leurs bourdes, « en honneur, excepté le comte de Feix. » (Froiss. liv. III, p. 83.) — « Tousjours encore a nostre sci- « gneur le comte ses *marmosets* de lez luy. » (Id. liv. II, p. 152.) — 2° [Figures grotesques, comme des idoles, des mahomets; d'où la rue des *Marmousets*, à Paris:] « Tout entour estoient rengez arba- « lestriers, et avoit chacune arbalestre encoché en « son arc, un matelas à une grosse teste, et quant « estonné les vit, il dit: Regardez, euyde il nous « espouventer de ses *marmosets*. » (Perceval. I, f. 73.) — 3° Marmot: « Faire croquer le *marmouset*, » dans Oudin, comme nous disons croquer le marmot.

Marnage. Le même que *maronage*, charpente: « A l'effet des..... reparations, et pour y fournir, « elle peut prendre es bois de haute fustaye.... les « bois de *marnage* nécessaires. » (N. C. G. II, 416.)

Marnée. [Fourche: « Merges, gall. *marnée*. » (Gloss. lat. 521.) Au Gloss. 7641, on définit *merges*, bâtons avec lesquels on recueille les gerbes.]

Marnière. Fosse à marne:

Marnières, roches, mal pois

Ou main bon homme est peris. (G. de la Bigne, f. 118.)

Maroier. [Piloter: « Le suppliant, depuis qu'il « vint à l'âge de xvn ans, ou environ, il s'est mis « à maronner sur la mer,.... tellement qu'il savoit « bien et seurement mener, conduire, et *maroier* « ung navire. » (JJ. 182, p. 59, an. 1453.)]

Marois. [1° Marais: « A tant s'en torne très « parmi le *marois*. » (Raoul de Cambrai, 84.) — 2° Mare: « Gefroi de la Chapele dit que l'en ne puet « avoir conduit joint à la meson commune qui « reçoit l'auu ou de ciel ou de *marois*. » (Livre de Justice, 139.)]

Marolles. Nom de lieu. Pucelles de *Marolles*: « Une infinité de belles femmes qui aux assauts des « villes ont passé par les piques des soldats..... « veulent contrefaire les *pucelles de Marolles*. » (Brant. Dames III, p. 282.)

Maron. s. Coupeau de montagne: « En certains « endroits de la France on les nomme aussy, et « delà vient qu'on appelle *marons* les grosses chas- « taignes, pour ce quelles croissent ez montagnes. » (Borel, au mot *Desmaronner*, p. 131.)

Maronage. Droit de se faire délivrer des arbres pour la construction des bâtiments: « Que les bois « en seront distraits, esquels elle ne pourra rien « pretendre, sinon pour son chauffage, *maronage* « et pesselage. » (Ch. de 1622, dans Du Cange, sous *Materia*.)

Maronier. [1° Marinier: « Commanda chas- « cuns aus *maroniers* que il s'i adreçassent. » (Mén. de Reims, § 373.) — « Li *maronier* sont sages « qui les durent guier. » (Aiol, v. 10452.)]

Li *maronier* furent bon maistre,
Car du port savoient tout l'estre,

Atlis, dans Du Cange, sous *Marrones*.

« A tant vindrent les *maronniers* au roy, et lui « dirent: Sire, quant il vous plaira vous pourrez

« entrer en vostre nef, car nous avons appareillé... « et le vent est bon et fort. » (Lanc. du Lac, III, f. 152.) — « Si vint à un *maronnier*.... qui le mist « en se nef. » (Ms. 7989, f. 79.) — [2° Corsaire: « L'exposant entra en un vaisel d'armée sur mer, « avecques plusieurs *maronniers* et escumeurs de « mer pour aler gaignier sur les ennemis. » (JJ. 118, p. 34, an. 1380.) — 3° Maritime: « Terre « estrange et *maronniere*. » (Al. Chartier, p. 627.)]

Maronnel. **Maronneau.** [1° Matelot: « Le « suppliant demanda à un pescheur ou *maronnel*, « combien il faisoit une vente de poissons qu'il « avoit. » (JJ. 164, p. 220, an. 1410.) — 2° Corsaire: « Grant nombre de *maronneaux* garniz d'espées « et de couteaux. » (JJ. 102, p. 270, an. 1371.)]

Maronner. [Naviguer sur mer; voir sous *MARONER*.]

Maroquin. [« Trois autres pièces de tapisserie « de *maroquin* rouge à bandes dorées. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, 1516.)]

Marotelle. Diminutif de *marotte*. « (Contredits de Songcreux, f. 104.)

Marotte, s. Sceptre ou masse de fou.

Expressions: 1° « Coiffer d'une *marotte*, » impli-
quer dans une affaire: « Monsieur de Montpensier... « se mettoit en extrême colere.... blamant infin-
ment ceux qui l'avoient voulu coiffer de cette « *marotte*. » (Mém. de Sully, III, p. 24.) — 2° « Por-
ter la *marotte*, » être chargé innocemment,
injustement: « M. de Bonivet qui estoit admiral, en « estoit cause. Je n'en say rien, mais on le disoit: « quelqu'un toujours porte la *marotte*. » (Mém. de
Montluç, II, p. 243.) — 3° « Pus assoté d'une chose
qu'un fol de sa *marotte*. » (Dict. de Colgrave.) —
4° « Au fol la *marotte*. » (Ibid.) — 5° « Fol est qui
« sa *marotte* ne connoist, et ne la maine comme
« il doit. » (Ibid.) — 6° « Si tous les fous portoient
« *marotte*, on ne sçait pas de quel bois on se
« chaufferoit. » (Id.)

Marouffe. Grossier: « Sot et *marouffe*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 135.)

Marpault, *adj.* Epithète d'un mot obscène: « C..... *marpault*. » (Rab. I, III, p. 155.) — C'est encore un terme qui équivalait à toutes sortes d'injures: « Un lourdaud sale vilain, vicieux et laid « *marpaut*, qui n'a jamais hanté que les estables. » (Nuits de Strapar, II, p. 277.)

Marquable. Remarquable. (Colgr.)

Marque. [1° Poinçon d'orfèvre. Voir au Gloss. des Emaux, de De Laborde, l'article qui lui est consacré. — « Que les maistres dudit mestier ne ven-
dent aucun ouvrage plustot qu'il soit marché de
« leur *marc* ou poinsson. » (Ord. de 1487.)]

11° Empreinte mise sur les marchandises soumi-
ses aux douanes, la contribution même: « Fust
« trouvé Jacques Cœur chargé d'avoir exigé.....
« grandes sommes de deniers des *marques* des
« Genevois.... avoit aussi.... fait croistre la somme
« des dille *marques*.... plus quelle ne devoit estre,

« à la grande charge de nos subgiés.... il disoit que « c'estoit pour distribuer entre les commissaires « qui avoient vacqué à l'assiéde de la ditte *marque*. » (Procès de J. Cuer, ms. p. 11.)

III^o « Droit de *marque*, » droit qu'on payoit au seigneur pour la *marque* qu'il mettoit sur les mesures. (La Thuam. Cout. de Berry, p. 166.)

De là les expressions suivantes: 1^o « Bois vendus « par compte et par *marque*, et non pas par place. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 55.) — 2^o « Porter la « *marque* de la ville, » être marqué sur l'épaule d'une fleur de lis. (Oudin.) — 3^o « *Marque* de la « vaiselle, » noms, chiffres ou armoiries. (Oudin, Cur. fr.) — 4^o « Porter des *markes* de quelqu'un, » en être blessé. (Ibid.)

IV^o Bijoux: « Il entra dans la salle une damoiselle « de tres grant honneur, car elle vint estofflée gran- « dement de *markes* et d'habits. » (Perceforest, VI, 54.)

V^o « Droit ou lettres de *markes*. » On s'en sert principalement sur les frontières contre l'étranger, de l'agrément du prince souverain. Anciennement, ce droit s'obtenoit du parlement pour avoir raison d'un étranger qui étoit d'une autre sujétion, soit pour avoir été pillé et saccagé par lui sans raison ou pour retenir iniquement quelques personnes, biens ou marchandises, ou pour faire obéir aux arrêts de la cour, quand on ne pouvoit autrement avoir raison. (Laurière.) — « Au titre de *marque* (aucuns « pillards, qui estoient en Auvergne) guerroyoient « le pais et les povres gens. » (Froiss. liv. IV, p. 38.) — [« Nous voulons et leur octroyons que pour « causes des *markes* à donner contre les subgels « desdiz royaumes ou aucun d'yeuls, ils on aucuns « d'eulx ne leurs biens ne puissent estre arrestez. » (Ord. II, 137, an. 1339.) Du Cange cite en exemple les menaces adressées à Louis, roi de Sicile, pour des actes de piraterie commis contre des Français.]

Marqueander. [Marchander: « Por ce que cil « qui *marqueandent* ne se puissent pas légèrement « excuser par yrece. » (Beaum. VI, 24.)]

Marquée. [Rente d'un marc: « Hervé de Leon, « par la raison de ceulx Joane sa femme, demandoit « audit vicomte (de Rohan) cent *marquées* de « rente. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, I, c. 1086, an. 1288.)]

Marquer. [1^o User du droit de marque: « Les- « quelz habitans n'ayant voulu tenir et payer ledit « accord, le prestre s'en retourna aux Anglois, et « fit par yceulx Anglois *marquer*, piller et prendre « prisonniers les bonnes gens et habitans de ladite « parroisse Saint Victour. » (JJ. 138, p. 151, an. 1389.)] — 2^o Mettre des bornes, fixer des limites: « Pour distinguer les marches et limites, l'on a « accoustumé d'asseoir des bornes que l'on peut « appeller *marque*..... aussi..... nous appellons « *marcher* ou *marquer* toutes et quantes fois que « par signal, affiche, reconnaissance ou autrement, « nous assignons certains buts, limites et separa- « tions entre les personnes. » (Pasq. Rech. p. 736.) — 3^o Imprimer une marque, d'où les locutions sui- « vantes: 4^o « Tous *marquez* d'une meime marque, »

semblables. (Dict. d'Oudin.) — 2^o « *Marquer* les « chasses, » expression métaphorique pour compter les pas, observer ce que l'on dit. (Dict. d'Oudin.) — 3^o « *Marquer* les logis, » mourir. (Oudin, Cur. fr.) — « Ne *marquer* plus, » être vieux pour l'homme, avoir passé certain âge pour la femme. (Oudin.) — 4^o « *Marque* le fourrier, ne *marque* pas encore « le logis. » (Oudin.) — 5^o « *Marqué* à l'A » (Ibid), par allusion à la monnaie frappée à Paris. — 6^o « *Marqué* au B, » être bossu, borgne ou boiteux. (Ibid.) — 7^o « Mon enfant en sera *marqué*. » (Ibid.) — 8^o « Je ne say comme voire argent est *marqué*. » (Ibid.)

Marquet, s. Monnoie de Venise, dont l'empreinte est un S^r Marc. (Oudin.) « Deviser de briquet et de « *marquet*. » (Nef des Dames, f. 55.)

Marquete, s. Droit d'un marc que le mari payoit, en Ecosse, à son seigneur qui prétendoit pouvoir coucher la première nuit avec la nouvelle mariée. (Laur.)

Marqueterie. [Mosaïque en bois: « Trois « tableaux de bois on y a ymages de *marquete- « rie*. » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

Marqueteure. [Marqueterie: « Un marrellier « de *marqueteure*. » (Compte de 1412.) — « L'ymage « qui est oudit tableau (de bois, d'ancienne façon) « est fait de poins de *marqueteure*. » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

Marquetis. Même sens pris au figuré. L'ouvrage d'Antoine du Saix est intitulé « *Marquetis* de pièces « diverses. » (Du Verdier, Bibl. p. 79.)

Marquicion, s. [On brûlait les cheveux aux courtisanes qu'on marquait et qu'on exposait au pilori.]

Tous les cheveux ly firent tondre

Comme à un fol *marquicion*;

Ce fu par grant derrision.

[III *Maries*, p. 361.]

[« Belot Cantine pour avoir voulu atraire par « maniere de macrelage Jehannette... fut condamp- « née à estre menée mistrée en un benel par les « carrefours et ses cheveux brûlés au pillory. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 242, an. 1468.)]

1. Marquis. Voir **MARQUIS**: « Charles IV empe- « reur, donna encore (à son fils Wenceslas) la « souveraineté de la belle, bonne, et riche cité de « Strasbourg, et le fit *marquis* du S. Empire pour « augmenter son estat. » (Froiss. liv. III, ch. 9.) — « *Marquis* des fleurs et violettes d'amours. » — « Par devant le *marquis* des fleurs et violettes « d'amours s'est assis un... procès d'un amoureux « demandeur d'une part, et une jeune amyé, def- « fenderesse, d'autre part. » (Aresta Amor, p. 110.)

2. Marquis, s. Règles des femmes. « Elle a son « *marquis*. » (Cotgrave.)

Marquisie. Terre de marquis: « Luy avoit « donnée à jouir présentement sa *marquisie* du « Pont. » (Monstrefret, I, fol. 296.)

Marquissotte. Petite marquise: « Les duchesses « grandes et petites, les marquises, les *marqui-*

« *sottes*, les comesses, les comines.... » (Brant. *Dam. gal.* t. II, p. 282.)

Marquot. [Marcotte : « Icclui de Valées com-
« mança à dire : ...Que estoient devenus certains
« *marquos* de vigne, que il disoit avoir mis audit
« *hostel*. » (Jj. 153, p. 112 *bis*, an. 1397.)]

Marrabais. « *Marrabais*, marane, juif caché,
« qui tient du Maure et de l'Arabe. Ces gens là,
« dans un pays d'inquisition, ne donnent que des
« réponses ambigües, pour ne point donner de
« prise sur eux. » (Le Duchat, sur Rab. III, p. 120.)
— « *Bonnets à la marrabaise*, » faits comme une
croûte de pâté. C'est un bonnet à la juive, comme
en portent les Espagnols, dont plusieurs passent
pour espèce de juifs et de mahométans. (Le Duch.
sur Rab. I, 45.) — En France, ils étoient de velours
noir, et les enfans en portoient en 1539. (Mém. de
Du Bellay, édit. de Lambert, t. VI, p. 425.)

Marraine. [« Lever le fist et baptiser ; Son
« nom, qui tant fist à priser, Mist à l'enfant, s'en
« fu *marraine*. » (Ruteb. II, 204.)]

Marramas. [Drap d'or : « Un ciel d'une salle
« de *marramas* à une bordeure de *marramas*,
« armez de Hongrie.... à metre sur la tombe Ma-
« dame. » (Inv. de Clémence de Hongrie, à l'article
couteppans et tapis ; Nouveaux Compt. p. 73.) —
« Pour .L. pieces de drap d'or *mattabas* et *marras-
« mas*. » (Compte d'El. de la Fontaine, an. 1351.)]

Marran, *s. et adj.* Terme injurieux qui désigne
un homme sans foi, un Juif, un Sarrazin, un mau-
vais converti. [En Espagnol, *marrano* signifie porc,
maudit, excommunié.] — L'origine de ce nom vient
des Sarrazins, que la sévérité des lois, en 1300, de
Charles II d'Anjou, roy de Sicile, contraignit à rece-
voir le baptême, mais qui persévèrent en secret
dans leurs erreurs, ainsi que toute leur race. (Du
Verd. Div. leg. p. 423.) — Les François donnoient
ce nom aux Espagnols : « Le grand prestre romain
« veut foudroyer... l'heretique Germain, et l'Espa-
« gnol *marran* ennemis de S' Pierre. » (Joach. du
Bell. p. 410.)

Marrane. 1° Même sens que *marran* : « Dans le
« temps que nous autres François étions ennemis
« des Espagnols, nous les traitions de *marranes*,
« comme ils nous traitoient de *gavaches*. » (Gloss.
de Marot.) — 2° Mahométisme. Dom Juan d'Autri-
che « chassa tous les Mores de Grenade, de sorte
« qu'ils n'ont plus infecté l'Espagne depuis, et ne
« se ressentent plus du *marrane* comme ils faisoient
« ...pour traiter par trop avec eux. » (Brant. Cap.
estr. t. II, p. 119.)

Marranisé. Qui tient du *marrane*. (Cotgr.)

Marranisme, *s. m.* Mahométisme, secte des
Maures. Il y a peu de bonnes maisons en Espagne
qui puissent se vanter de ne s'être point mêlées par
alliance avec les Maures anciens du pays ou avec
leurs descendans qui s'y tiennent encore cachés ;
de là vient que Rabelais ne se fait pas scrupule

d'accuser aussi de *marranisme* la meilleure no-
blesse espagnole. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 414.)

Marrassau, *s.* Cimcterre, sabre à la mode des
Marranes ou Sarrazins. « J'avois (dans la Guienne
« contre les Huguenots, en 1560) deux bourreaux
« derrière moy, bien equeuz de leurs armes, et
« srlout d'un *marrassau* bien trenchant. » (Mém.
de Montluc, t. II, p. 21.)

Marrastre. Marâtre : [« Ha ! fortune, chose
« legiere Qui vins devant et poins derriere, Comme
« es *marrastre*. » (Ruteb. I, 82.)]

Comme male *marrastre*,
Fist envener son fillastre
Vortimes que elle haioit.

(Brut, f. 55)

Marraynas. Marramas : « Drap d'or *marray-
« nas*, » dans l'Inv. des livres de Charles V, art.
130 et 145.

1. Marre. Pourceau : « Aux boucheries com-
« munes ne sera vendue chair de chevre, ny bouc,
« brebis, *marre*, truye, ny pourceau ladre. » (Nouv.
Cout. Gén. t. IV, p. 910.)

2. Marre. Pelle large et courbée appelée maille
dans quelques cantons ; elle sert surtout aux vigno-
rons.

Expressions : 1° *Prises de marres*, » saisie des
instrumens rustiques pour cens non payé au lieu
et jour marqués. (Laur. et Cout. d'Orléans, art. 104.)
— 2° « *Serjans à marres*, » serviteurs qui labourent
la terre avec des marres.

De Biauvez et de Loonnois
Sont li évesque l'aveu ;
De Senlis i rest l'esleu

Qui n'a mie *serjaniz* à *marres*. (G. Guiart, f. 117.)

Marreglier. [Office de sacristain, dans Du
Cange, sous *Mariglerius*.]

Marreglier. [Sacristain : « Chanoines et *mar-
« regliers* de la sainte chapelle de nostre palais
« royal. » (Ch. de 1403, dans Du Cange sous *Matri-
« calarii*, t. IV, f. 323^o.)]

Marrelin, *s. m.* Merlin, gros marteau de bou-
cher à assommer les bœufs. (Mém. de Charles IX,
t. I, fol. 330.)

Marrement. [Chagrin, affliction : « Ne mena
« duel ne *marrement*. » (Rose.)] — « Tel cuide
« mener joye, qui quiz a *marrement*. » (Rou, 93.)

Marren. [Merrain, dans D. C. IV, 319^a.]

Marrenage. [Droit de maronage : « Lesdiz
« hommes et femmes de laditte ville de Perrices...
« auront leur usage en tous les bois non bannez,
« pour *marrenage*, effouage et closure. » (Ordon.
VII, p. 32, an. 1347.)]

Marreneur. [Ouvrier qui travaille à la marre :
« Lesquelz compaignons labouroient en tache à
« *marreneur* et parchois une vigne. » (Jj. 168,
p. 391, an. 1415.)]

Marrer. [Labourer : « Le suppliant et Guillaume
« Moret allèrent *marrer* au courtil de André Mau-
« del. » (Jj. 199, page 174, an. 1463.)] — « Nous
« appellous *marrer* les vignes, ce qu'es autres
« endroits labourer. » (Pasq. Rech. p. 734.)

Marreux. [Labourer à la marre : « Après « qu'ilz eurent beu, lesdiz *marreux* s'en retour- « nerent besongnier audit courtill. » (Jj. 109, p. 174, an. 1463.)]

Marrî. [1° Aigri (voir *Mari*) : « Karles le voit, « pres n'ait le san *marrî*. » (G. de Viane, v. 1693.) — 2° Chagrin : « Mout fut Rolans couroncés et « *marrîs*. » (Ronsciv.)] — « Aujourd'hy marié, « demain *marrî*. » (Colgrave.)

Femme bonne, qui a mauvais mari,
A bien souvent le cœur *marrî*. (Id.)

Marrîen. [Bois de charpente : « Fr. Paris abbez « du Moustier en Argone a donné à notre épouse « la dame de Possesse quantité de *marrîen* pris eu « boys de Trambloy. » (Ch. de 1357, dans D. C. sous *Marrîanium*.)]

Marrîne. Marraine :

Si voudroie, foi que je doi,
Et aux parains et aux *marrînes*,
Que vilains chïast des nerrînes. (Ms. 7218, f. 250.)

Marrîr. 1° Attrister, affliger, chagriner, fâcher :

Que valt ne *marrîr* ne plorer
Perte qu'on ne puet recovrer. (Parton, f. 142.)

Le chevalier qui les *marrîe*
Deffera leur grant enuye. (Percef. IV, f. 21.)

2° [Maltraiter : « Guillaume Hureau dist à l'expo- « sant de prime face moult arrogamment : Garson, « l'en faut-il parler ? Et se plus en parloit, qu'il le « *marrîroit*. » (Jj. 139, p. 260, an. 1390.)]

Marrîs. [Maladie de la matrice : « Le mal la « *marrîs*, duquel cheent femmes comme langou- « reuses... La femme de Perrenet dist qu'elle avoit « mat en sa forcelle, en ses rains et en ses aisnes, « qui est la forme et maniere que ont femmes ma- « lades de tel maladie. » (Jj. 173, p. 244, an. 1425.)]

Marrîson. Chagrin :

Je voy ceuls pour l'iver meschans
Relever de leurs *marrîsons* :
Je voy amer les non sachans,
Je voy les petits et les grans
Lors dire : or nous resjouïssans. (Desch. f. 72b.)

Marrîche. *subst.* Diminutif de *marre*, pioche. (Colgrave.)

Marrochon. 1° Diminutif de *marre*, dans Rab. t. I, f. 168. — 2° [Sarcloir : « Le suppliant se bassa « pour prendre à terre un *marrochon* ou cer- « cloere. » (Jj. 178, p. 162, an. 1446.)]

Marron. s. Habitants des Alpes qui, en chaise ou autrement, portent les passans à travers les montagnes en temps d'hiver. (Le Duchat, sur Rab. prognost. p. 22.) — [On nomme encore *maronier* les frères fais du mont S. Bernard.] « Les *marrons* « ou porteurs du mont Cenis, connoissent les tour- « mentes de la montagne, comme font les mariniers « ceux de la mer. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, 296.)

Marroner. Couper du bois merrain : « Fors « les bois de vente, qui en sont excepté, sauf ce « que nostre dite dame y ay son usage por affoer, « por maisoner, por *marroner*, et por la passion « de ses pers. » (Ch. de 1277, dans Péard, p. 541.)

Marroquin. [Maroquin : « Pièces de tapisserie

« de *marroquin* rouges, chascune de quatre aunes « et demi de longueur et austant de large, à bendes « de peinture verte ouvrée d'or par dessus. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1516.)] — « Faire « peter le *marroquin*. » (Oudin, Cur. fr.) On faisoit claquer ses patins pour se faire entendre de sa maîtresse à l'église, suivant les *Aresta amorun*, si je ne me trompe.

Marroquinerie. s. Ouvrage de maroquinier. (Monet.)

Marroquinier. s. Qui travaille le maroquin. (Monet.)

Marrubre. Marrube, plante. « S'il ne peut « pisser, prenez des feuilles de poiriaus et de *mar- « rubre* blanc. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 110.)

Marrugler, Marruglerie. [Marrugillier, dans la Chron. des ducs de Normandie ; sa charge, dans Renart, v. 21651.]

Marry. [Merri, nom de saint ; voir s. *MARELLE* : « Jehan Aysmes qui avoit joué aux marelles à six « tables, appellé le jeu saint *Marry*. » (Jj. 167, p. 87, an. 1412.)]

1. **Mars.** [Mars : « Il te vous couvra raiem- « bre de deus cens mille *mars* d'esterlius. » (Mén. de Reims, § 84.) — « Bien furent Lombart adamagé « à celui point, par lor folie, de mil et cinq cens « *mars* de fin argent. » (Henri de Valenciennes, § 658.)]

2. **Mars.** 1° Mois de mars. De là les expressions suivantes : 1° « Champs de *Mars*, » réunion politi- que, militaire et judiciaire, *mallum*, sous les deux premières races. — 2° « Eauve de *mars*. » « Quand « un fief est enclos de fossez à l'encontre des heri- « tages renteux, tenus du dit fief, tels fossez à *cauve* « de *mars* sont censez et reputez competer et estre « membre du dit fief. » (Cout. Gén. II, p. 904.) — 3° « Ordonnance de *mars*. » « Le seigneur à l'au- « torité, et l'on est de coutume dans la seigneurie « de Renaix, de par le bailliy, le maire, les hommes « de fiefs et les eschevins, faire visiter les chemins, « les clostures des prez, et des pasturages, des « ruisseaux ou courans d'eau accoustumez..... « comme aussi les sorties et les passages sur les « terres cultivées pour les propriétaires et les fer- « miers, et d'y passer avec leurs chevaux et charues « pour le labour et la culture de leurs terres ; « laquelle visite est appellée l'ordonnance de *mars*, « laquelle le bailliy fait declarer au premier diman- « che de mars : par la même ordonnance de *mars*, « faisant publier par le prater et proclamer par « publications faites aux églises..... qu'un chacun, « soit propriétaire ou fermier ait à ne faire les « chemins, et à clore les prez, les paturages et les « grains qui sont en terre ; à refaire et ouvrir les « courans d'eau qui d'ancieneté sont accoustumez « d'estre ouverts et de courir ; et ait à y remedier « pour la mi-mars prochaine, à peine d'amende. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1143.) — 4° « Yssit du ciel « plusieurs grans esclats de tonnoire, espartissime- « mens et merveilleuse pluye, qui esbahit beaucoup

« de gens, pour ce que les anciens dient tousjours
 « que nul ne doit dire helas s'il n'a ouy tonner en
 « mars. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 150.) —
 5° « Je croy que vous venez requerir la bataille à
 « certain jour nommé; mais je connois monsei-
 « gneur à tel qu'il ne vous y faudra ne que mars
 « en *carême*. » (Mesnard, Du Guesclin, p. 409.) —
 On disait aussi *marcé* en carême. — 6° Prendre
 Marthe pour mars. (Colgrave.)

II° [Menus grains semés en mars : « Bois à couper
 « en auge, ou vignes prestes à vendangier, ou blés
 « ou mars près à seier. » (Beaum. XIII, II.)]

III° Annonciation : « Recouvrera la ditte femme sa
 « dote de mars entiers, qui est entendre que la dot
 « est divisée en trois parties et est payable à trois
 « festes de Nostre Dame de mars subseqens la
 « dissolution de mariage, commençant le premier
 « terme de la feste de Nostre Dame de mars pro-
 « chain, en suivant la ditte dissolution de mariage,
 « en un an. » (Cout. Gén. II, 479.)

Marsage. [Menus grains semés en mars : « Pour
 « chacun stier de *marsage* une obole. » (Statuts de
 Mézières.) — « De chacun stier de *marsaige* une
 « obole. » (Ch. de Hugues, c° de Rethel, an. 1233.)]

Marsau. [Saulc mâle : « Et est à entendre mort
 « bois, boutz, tramble, fou, *marsaus* et genestre. »
 (JJ. 56, p. 483, an. 1317.)] — « Aulne, *marsaux* et
 « autres arbres que non *habent tempus scissionis*
 « *determinatum*, je puis faire couper *ante ad-
 « namentum*; mais osier et saux francs se couppent
 « de trois ans en trois ans. » (Gr. C. de Fr. p. 231.)

Marse, *adj. f.* Fanée, flétrie, du latin *marcesco*.
 « Des fleurs qui seront *marses* et flétries. » (Péler.
 d'Am. t. II, p. 396.)

Marsel. [Boucherie, dans Du Cange, sous
Machecarii.]

Marselée. Marsault : « Il faut que ces bastons
 « soient du bois le plus uni, comme de coudre,
 « *marselée*, et chastigner. » (Salnove, Vén. 135.)

Marselier. [Boucher. D. C. sous *Machecarii.*]

Marseloire. [Boucherie. (Ibid.)]

Marsenez. Blés de mars : « Moins pourront
 « vendre grains, bled, que *marsenez*. » (N. C. G. II,
 p. 1210, col. I.)

Marsepain. [Massepain : « Espicier qui piloît
 « des amandes pour faire du *marsepain*. » (Strap-
 role, t. I, p. 381.)

Marsès. [Blé de mars, dans Du Cange, sous
Marseschia.]

Marso, s. Pourceau d'un an : « Porceau d'un an
 « ou audessous, vulgairement appelé *marso*. »
 (Cout. Gén. II, p. 723.)

Marsois. « *Marsez*, mars, sont les menus bleds
 « qui sont ainsi appelez, parcequ'on les sème dans
 « le mois de mars. » (Laur.)

Marsouin, s. m. Cétacé.

Chiens de mer, *marsouins*, saumons,
 Congres, turbox, et leurs semblables
 Qui sans escailles sont nuisables. (Desch. f. 485 b.)

Martagon. Lis rouge aux pétales renversées :
 « *Martagon*, lys des montagnes à la fleur rouge
 « retroussée. » (Menestr. de tournois, p. 370.)

Marte. [Jeu d'osselets (voir MARTRES) : « Il est
 « temps de laisser les jeux et la simplesse, *Martes*,
 « chevaux de bois; ce qui sied en jeunesse Ne sied
 « quand on est grand. » (Ronsard, 891, M. Littré
 voit là des poupées et le range sous *martre*,
 fourture.)]

Marteau. (VOIR MARTEL.) 1° Marteau. — 2° Grêle.
 (Gloss. de l'Hist. de Bretagne, p. 753.) — 3° Cheville
 qui tient les chevaux attachés au timon d'une char-
 rette : « Les charrettons osterent les *mardeaux* qui
 « tenoyent le trait des chevaux, et les jetterent
 « dedans les fossés. » (Froissart, II, p. 270.)

Expressions : 1° Nostre Dame aux *mardeaux*. «
 fête de l'Annonciation. (Daniel, Milice fr. III, p. 133.)
 — 2° « Couché entre l'enclume et les *mardeaux*. »
 (Colgrave.) — 3° « *Marteau* de mer » (Colgrave),
 requin *marteau*. — 4° « A preuve de *marteau*. »
 (Ibid.) — 5° « A l'enclume le *marteau*. » (Id.) —
 6° « A dure enclume. *marteau* de plume. » (Id.)

Martegaux. Habitants de Martignes en Pro-
 vence : Les fainéants de *Martegaux*. » (Jean de
 Nostre Dame, des Poètes provençaux, p. 118.)

Martel. [1° Marteau d'armes : « Olivier de Cli-
 « çon par la bataille va Et tenoit un *martel* qu'à ses
 « deux mains porta Tout ainsi qu'un boucher aba-
 « tist et versa. » (Cavelier.) — « Bertran de Glai-
 « quin fu ou champ plénier, Où il assaut Anglois à
 « un *martel* d'acier. » (Id.) — « Ils devoient comba-
 « tre de haches, et en ferir chacun, quinze coups
 « de la teste et *martel*, sans rien toucher de la
 « pointe, ny d'estoc. » (Mathieu de Coucy, Hist. de
 Charles VII, page 555.) — De là l'expression « faire
 « *martel* de ses dents, » les entrechoquer de froid :
 « Li dus out froit, si li trenbla la pel; La nuit n'out
 « dent dont ne feist *martel*. » (Agolant, v. 513.) —
 2° Epée de connétable : « Fu le dessus nommé con-
 « nestable de France pour user de l'office quoique
 « messire Olivier de Clisson n'y eust point renoncé
 « ne renvoyé le *martel* de la connestable. » Froiss.
 liv. IV, 176.) Le surnom de Clisson avait été appli-
 qué à son épée. — 3° *Martel* d'orfèvrerie. (Desch.
 f. 247 b.) Marteau d'orfevre. — 4° Inquiétude : « Les
 « paroles de telles gens, lesquels je pense qu'ils
 « jettent au vent... pour vous piquer et emouvoir
 « à faire ce qu'ils desirant, en vous donnant *martel*
 « des dits princes. » (Mém. de Villeroy, II, p. 181.)
 — 5° Martelage de bois, marque qu'on y fait : « Pour
 « ce qu'on faisoit plus de ventes ordinaires et
 « extraordinaires que les forests ne doivent, et
 « qu'un marchand en tenoit plusieurs qu'il delivroit
 « par un seul *martel*.... ordonné est que chascun
 « marché se delivre par un seul *martel* propre, qui
 « sera baillé au marchand èz plaids ou assises, et
 « jurera que d'iceluy *martel* ne marquera fors le
 « bois de sa vente. » (Gr. Cout. de Fr. p. 56.)

Martelé. 1° Bosselé : « A la bataille de Coutras
 « les ennemis furent mis en déroute, par les trois

« escadrons du roy de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, chacun desquels par les coups qu'il donna, et ceux dont ses armes estoient *martelées*, témoigna suffisamment la grandeur de son courage. » (Mém. de Sully, t. I, p. 280.) — Au figuré, ce passage s'entend du marteau de l'amour : « Tels escroqueurs et escornifleurs sont grandement à blâmer d'aller ainsi allambiquer et tirer toute la substance de ces pauvres diables, ses *martelées* et encapriciez. » (Brantôme, Dames gal. I, p. 136.) — 2° Travaillé au marteau : « Dix tasses d'argent ouvrées au bord, et *martelées* au fond, pesans 2 marcs la pièce. » (Estats des offic. des ducs de Bourgogne, page 118.) — 3° Moucheté : « Fumées... grossées, longues et nouées bien *martelées*. » (Fouill. Vén. f. 25.) — 4° [Marqué : « L'en nombrera les arbres, et seront *martelées* du marteau du verdier. » (Ord. VII, 777.)]

Martelés. 1° Bruit de marteaux : « *Martelés* des fevres. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.) — 2° Bruit d'armes entrechoquées :

Moult fu fier le *marteleis*

La noise et le cliqueteis. (Guïart, dans D. C. s. *Martus*.)

[« Grans *martelés* de haches. » (Froiss. XV, 294.)]

Marteler. [1° Frapper avec des marteaux d'armes : « Et quand sur les Englois prendrent à avaler, « Dessus ces bassinés prendrent à *marteler* Que ce sembloient fevres qu'on oïst la fraper. » (Du Guescl. v. 19176.)]

Tele noise font au *marteler*...

Que tout li chastiaus en bondist. (G. Guïart, f. 80.)

2° Blesser, frapper : « Iceulx cailloux et pierres qui descendoient drus *marteloient* moult fort. » (Du Guescl. par Mén. f. 477.) — 3° Claquer : « Les dents lui *martelaient* de froid. » (Cotgrave.) — 4° Fabriquer des enfans :

Je ne puis martel lever :

Pour les excès et pour l'ardure

Que j'ay eu de trop *marteler*,

En jeune temps prins ma froidure. (Desch. f. 458.)

5° Frapper d'amour : « D'autres dames y a il, lesquelles à dessein ne font pas grand scrupule de faire à pleine veue la monstre de leur beauté et de se découvrir nues afin de mieux encapricier et de *marteller* leurs serviteurs. » (Brantôme, Dames gal. I, 376.)

Martelet, s. Diminutif de marteau :

Chantans : joli fevre labeure,

Or forge, forge *martelet*. (Desch. f. 425.)

Martelin, s. m. Gros marteau de fer avec lequel les bouchers assomment les bœufs. (Mém. de Charles IX, I, p. 350.)

Martelis. Cliquetis des armes, comme *martelés* : « Quant elle ouyt le *martelis* d'espées sur « escus, elle eut grant merveille que ce pouvoit « estre. » (Percefor. I, f. 13.) — « Faisoient si grant « *marteliez* que on ne pouvoit riens ouyr. » (Id. I, folio 26^b.)

Marteloge. [Marlyrologe : « Nostre presente « ordenance soit enregistrée à perpétuelle memoire

« ou *marteloge* de la dilte Sainte Chapelle. » (JJ. I., p. 6, an. 1325.)]

Marterin, *adj.* Fait de martre : « Et mist desor « son chief un chapel *marterin*. » (Rom. de la prise de Jérusalem, dans Du Cange, sous *Martures*.)

Martial, Vaillant : « La reyne Elisabeth loua « fort (Henri IV) de ce qu'il estoit brave, vaillant et « genereux, et en usant de ce mot, fort *martial*. » (Brantôme, Dames gal. II, p. 325.) — « Lui qui est « aussi vaillant que son espée, qui est du *poil d'un* « *martial*, et qui messmes en porle les marques « honorables sur le visage. » (Caquets de l'Accouchée, p. 135.)

Martiau. [Marteau : « Bons *martiaus* picois « pour esragier les bandes dont li ormes estoit « bandeiz. » (Mém. de Reins, § 98.)] On a dit dans un sens déshonné :

Je souloie en jeunesse ouvrer,

En la forge dame nature

Des *martiaus* ferir et frapper. (Desch. f. 452.)

« Faire *martiaux* de ses dents, » grelotter de froid :

. . . . Il fist si froit que la dedens

Firent tuit *martiaus* de lor dens. (Ms. 7248, f. 289.)

Martigon. Lis rouge au pétales renversés : « Aller souvent en sa maison des champs pour « secouer l'oreille de la tulipe et du *martigon*, faire « cinq ou six tours de jardin. » (Caquets de l'Accouchée, p. 1.)

Martin. Nom propre. Surnom des ânes et des bâtons qui les frappent ; par suite sot : « Il n'y a « point de *Martin* qui n'y ait de l'asne. » — « Il y « a plus d'un asne au marché qui s'appelle *Martin*. » (Oudin.)

Expressions : 1° « Le prestre *Martin* ne se recon- « noist qu'en son livre. » (Songe du Vergier, liv. I, chap. 134, p. 137.) — 2° « Il ressemble le prestre « *Martin*, il chante et respond. »

Et sera prestre *Martin*

Il chantera et respondra. (Al. Chartier, p. 745.)

3° « Mal, maladie, ou mau *S' Martin*, » ivresse ordinaire dans les vendanges voisines de la *S' Martin* : [« Et response donner pour le heraut devant « Que le *mal S' Martin* tenoit moult fierement. » (Cavelier.)]

A l'un boit là, à l'autre cy

Ez voirres ne demeures riens ;

Je boy à toy, je le retiens,

Dist l'un à l'autre : s'aplegié

N'ousse esté, je fusse noyé.

Bruneval du *mal S. Martin*

Crioit surtout comme enragié. (Desch. f. 365.)

4° « A la *S' Martin* l'on boit le bon vin. » (Cotgr.)

— 5° « Messe *S' Martin* » : « Le diable à la *messe* de « *S' Martin*, escrivant le *quet* de deux gualoi- « ses, à belles dents allongea bien son parchemin » :

Notez qu'en l'eglise de Dieu

Femmes ensamble caquetoient :

Le diable y estoit en ung lieu

Escrivant ce quelles disoient ;

Son rolet plein de point en point

Tire aux dents pour le faire croistre,

Sa prise eschappe, et ne tient point ;

Au pillier s'est heurté la teste.

« A quoi l'on adjouste que S' *Martin*, dans le
 « temps qu'il se tournoit vers le peuple pour dire
 « *dominus robiscum*, aiant vu cele se mit à rire; »
 « ce qui aiant surpris, donna lieu après la messe
 « de lui en demander la raison; qu'alors le saint
 « revela sa vision. » (Rab. I, p. 33.) — 6° « Oiseau
 « ou oïsel S' *Martin* : » « Il y a un oiseau qu'on
 « appelle jan le blanc ou *oiseau S' Martin*,.... qui
 « volant par la campagne, chasse aux alouettes. »
 (Budd, des Oiseaux, fol. 117.) — [C'est le martin-
 pêcheur : « Entre un frasin et un sapin Aven *l'oiseau*
 « *Saint Martin*; Assés luchia, à destre, à destre;
 « Mais li oisiaus vint à senestre. » (Ren.)] —
 7° « Trigaudet et *Martin* Braillard, » personnages
 ridicules de comédie. La pièce de Trigaudin ou de
Martin Braillard, en 1674, peut avoir été fondée sur
 cette façon de parler ou lui avoir donné l'origine.
 (Hist. du Théât. fr. t. II, p. 358.) — 8° « Faute d'un
 « poial ou d'un poil *Martin* perdit son asne. »
 (Colgrave.) Voir Le Roux de Lincy; Prov. II, 53. —
 9° « Ceint sur le cul comme *Martin* de Cambray. »
Martin et *Martine* sont les noms qu'on a donnés à
 deux figures qui, chacune avec un marteau dont
 elles frappent les heures, servent de jaquemars à
 l'horloge de Cambrai, et comme celle de *Martin*
 représente un paysan en jaquette et armé, qui porte
 sur ses reins une ceinture qui le serre bien fort;
 de là vient que d'un homme ridiculement serré de
 sa ceinture sur ses habits, on dit proverbialement
 qu'il est *ceint sur le cul comme Martin de Cambray*.
 (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 51.) — « La dame le
 « veut marier, si elle peut à la damoiselle, car il
 « est très bien herité, et est simple et bejaune; si
 « en sera *Martin* de Cambray, car il en sera saint
 « sur le baudroy. » (Quinze Joyes du Mariage, 99.)
 — 10° « Faire comme *Martin* à danser, » danser
 comme un ours : « Encore fit-il tout ce qu'il put, et
 « plus que ses forces ne bastoient, n'y que jamais
 « fil *Martin à danser*, comme l'on dit. » (Brantôme,
 Cap. fr. II, p. 275.) — 11° « Estre *Martin*, » avoir la
 peine de tout :

... Se je pers, ja n'en aray restor
 Quant rien requier on chante de basin ;
 Se je fais bien, neant plus que d'un tor,
 N'est congneu tousjours ; suis-je *Martin*
 Qui coste avoit, chaperon et roncin
 Pain et paine, congnoissance ensement,
 Son temps usa, mais trop dolentement. (Desch. f. 241.)

12° « Chanter d'autre *Martin*, » parler autrement :

... Ains que tu voies
 Le jour de demain au matin
 Chanteras tu d'autre *Martin*. (Ms. 7218, f. 50.)

Martinal, *adj.* Dans le temps de la S' *Martin*
 d'hiver.

Le n'y plus grand plaisir aux *martinales* nuit
 Qu'an jour plus long de l'esté qui ennuye. (Caron, 71.)

Martiner, *v.* Faire la débauche, comme on
 faisoit à la S' *Martin*. (Rab. t. II, p. 233.)

1. Martinet, *s.* Sorte d'hironde; on leur
 comparait autrefois les écoliers externes. Le 7
 octobre 1463, la Faculté des arts de Paris donna un
 règlement contre les écoliers errans, vulgairement

nommés *martinets*, qui voltigeoient de collège en
 collège. Du Boulay, Hist. de l'Univ. V, p. 658, cité
 par Du Cange, sous *Martineti*. — « Il y a encore
 « des escoliers qui demeurent en ville hors les
 « colleges, qui vont voir les leçons d'uns et autres
 « regens selon que l'opinion leur en prend, ou aux
 « maistres qui les gouvernent; les jeunes appelez
 « *martinets* par nous et les autres galoches. »
 (Pasq. Rech. liv. IX, p. 792.) — « Leurs chambres
 « (des jésuites) sont ouvertes à tous enfans qu'on
 « leur baille en pension, et leurs colleges à tous
 « *martinets* et galoches. » (Id. liv. III, p. 298.)

2. Martinet. [1° Engin à verge : « Chil dou
 « castiel fisent deschier quatre *martinets* que il
 « avoient nouvellement fait faire pour remédier
 « contre les quatre dessus dis. » (Froiss. IV, 361.)
 — 2° Usine où l'on use d'un gros marteau, d'un
 martinet : « Le suppliant... estant en ung *martinet*,
 « illec assis dedans une chambre. » (JJ. 204, p. 88,
 an. 1474.) — 3° Nom d'une cloche à Auxerre :
 « Fuit prohibitum.... pulsare le *martinet*, gallice,
 « sine, promissione succentoris aut sui commissi. »
 (Lebeauf, Hist. d'Auxerre, p. 797.)

3. Martinet. Diminutif de *Martin*. Démon, par
 qui sont initiés ceux qui veulent être admis aux
 mystères des sorciers. (Dict. des hérésies du père
 Pinchinat, cité dans le pour et contre, X, n° 136, 6.)

Martingale. Cololtes à pont-levis, nommées
 des Martigaux, habitans des Martigues en Provence;
 elles étoient encore à la mode environ l'an 1579,
 entre les mignons de la cour, qui les faisoient servir
 à tout autre usage que celui pour lequel on les avoit
 inventées. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 123.) — « Ce
 « brave chevalier (François 1^{er}) avoit une complexion
 « en luy, que, toutes les fois qu'il vouloit venir au
 « combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et des-
 « cendist de cheval pour les faire; et pour ce portoit
 « ordinairement des chausses à la *martingale*,
 « autrement à pont levis. » (Branl. Cap. fr. I, 108.)

Martingaut (la messe). En Touraine, on
 appelle ainsi le tocsin, peut-être du nom de celui
 qui a donné la cloche. (Cellhell. de Léon Trippault.)

Martiniste. Luthérien, du prénom de Luther.
 (Oudin.)

1. Martir, *v.* Se flétrir.

Mais si que les fleurs sont brûlées
 Par geler, ou qu'elles *martissent*,
 Ainsi les femmes se flétrissent
 Par vieillesse ou par accident. (Desch. f. 531.)

2. Martir. [Martyr : « Sainz Boneface que l'um
 « *martir* apelet, Avoit en Rome une glise moult
 « bele. » (S. Alexis, 114.) — « Se vos murez, esterez
 « seinz *martirs*. » (Rol. v. 1134.) — « Cantorbie,
 « où saint Thomas li *martirs* pose. » (Mén. de
 Reims, § 247.)]

1. Martire, *s.* Matière.

Comme vous orrez après dire,
 Se vous entendez la *martire*. (Ms. 7218, f. 288.)

2. Martire. [1° Martyre : « Li dure pers sunt
 « remés en *martire*. » (Rol. v. 965.) — « Mis courage

« est del *martire* souffrir. » (Thom. de Cant. 143.) —
 2° Carnage : « A grant travail et à grant *martire* le
 « departient tote voie. » (Villeh. § 89.) — « Saine
 « vont par ces rois, faisant moult grant *martire*. »
 (Sax, X.) — « Firent leans tel *martire* que pou en
 « eschappa sans mort. » (Lanc. du Lac, III, f. 39.)

Martirer, Martirier. [1° Martiriser : « El si
 « lieng por fol et por nice Saint Luc, Saint Jaque
 « de Galice qui s'en firent *martirier*. » (Rut. 190.)

Cils roys si com j'ai dit desriere

Fit S. Thomas de Cantorbier

En despit de Dieu *martirier*.

(G. Guiart, 23.)

2° Tuer, massacrer : « El Normanz o les haches
 « les tuent et *martirent*. » (Rou, dans D. C. sous
Martyrizare.) — [3° Torturer : « Li rois faisoit ses
 « gens navrer et *martirier* sans nulle raison. »
 (Froiss. III, 452.)]

Martis, Martyr. « Les glorieux *martis* Saint
 « Cosme et Damien. » (Ord. II, p. 420.)

Martore. [Massacre ; fait sur le génitif *martor*
 (*martyrorum*) ; comp. *pascor, francor, miltoudor*.]
 Lors de la prise d'Avignon par Louis VIII :

Mais, ce nous tresmogne l'estore

Qu'en cest ost ot trop grant *martore*,

Car gens mourent à milliers.

(Mousk. p. 736.)

Martras. [Matelas : « Quatre pieces et demie de
 « cendaux larges, vermaulx, pour faire un *mar-*
 « *tras* pour nous. » (Mandem. de Charles V, 731.)]

Martray. [1° Torture : « *Martray*, martirizatus, »
 au Gloss. 7681. — 2° Place où l'on torture : « Et à
 « ce que chascun soit acertené dudiz pris de pain,
 « se fera cry publique ès halles, en la greffe, et au
 « *martray* en la Juifrie. » (Ord. de 1439, dans D. C.
 sous *Martrayum*.)]

1. **Martre.** [Martyr : « Soit donkes sainz Este-
 « venes *martres*. » (S. Bern. Serm. fr. ms. p. 65.)]

2. **Martre.** [Nom de la fouine, de la belette, de
 l'hermine, de la marle zibeline ; leur fourrure :
 « De sun col getet ses grandes pels de *martre*. »
 (Roi. v. 281.) — « Pour la fourreure d'une courte
 « houpplande de drap vert, ... 52 *martres*. » (Nouv.
 Compl. de l'Arg. p. 175.) — « Une robe d'escarlate
 « fourrée de *martres* de pais. » (Bibl. de l'Ec. des Ch.
 6^e série, 1, 345.)] — « Le loup, le taison, le chal,
 « le *martre*... vivent toutes de chair, et de ce qu'elles
 « peuent prendre et haper. » (Mod. 51.) — « Je vous
 « avois pieça dil.... que vous fissiez fermer noire
 « poullier où la *martre* a mangé trois de mes meres
 « gelines couveresses. » (Les XV Joyes du mariage,
 p. 59.) — « Prendre *martre* pour renard, » se mé-
 prendre. (Ess. de Mont. II, p. 802.) — « Affublant
 « en leste son chaperon de *martres* singesses, à
 « aureilles de papier fraisé. » (Rab. III, p. 201.)

Martres, s. Jeu avec des pierres rondes, qu'on
 jette en l'air comme les osselets. (Borel ; Rabelais,
 t. I, p. 142.)

Martrier, v. Martyriser.

N'est pas loiaus ne droitiere

Gent qui lor droit seigneur *martrie*. (Ms. 7218, f. 95.)

Martrine. [Peau de martre, dans Parlonopex,
 v. 10793.]

Martro. [Toussaint (voir sous *Martores*) : « De
 « *Martro* jusqu'à Careme preunt, douze lours ; et
 « de Careme preunt jusques à la Toussaint après
 « venant huit lours. » (Ord. IX, 109, an. 1411.)]

Martrou. Même sens : « Nos paisans appellent
 « en languedoc *martrou*, le jour de la toussaints,
 « comme s'ils disoient des martirs. » (Borel, sous
Martroy, p. 327.)

Martroueres, s. Piège à prendre des martres
 ou belettes. (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 701.)

Martyre. [Torture : « Cil juige qui martyre au-
 « cun à tort, li *martyre* de celui qui est livré à
 « *martyre* est tost passez. » (La Thaumass. dans la
 Cout. d'Orléans, à la suite des Assises de Jérusalem,
 p. 469.)]

Martyrer, Martyrier. [1° Martyriser : « El li
 « Palerent occire en prison et *martyrier*. »] —
 2° Torturer, au propre et au figuré. (V. le précédent.)

Fol qui *martyre*

Son corps..... (Le Blas. des Fautes Am. p. 245.)

Dès qu'il se vit de vos yeux *martyre*. (S. Gelais, p. 149.)

Martyriser, Torturer. Il est employé plusieurs
 fois en parlant des tourmens qu'on fit souffrir à
 l'assassin du prince d'Orange : « Consecutivement
 « fut cet homme *martyrisé* l'espace de dix huit
 « jours. » (Brant. Cap. estr. II, p. 184.)

Martyr, s. « Les bestes croyent que les
 « hommes sont plus bestes qu'elles ne sont, bien
 « que quant à elles, elles soient les *martyr*s de
 « nature ; il est vray qu'il y a meschantes bestes,
 « comme il y a de meschans hommes. » (Moyen de
 parvenir, p. 399.)

Marvaument. [Merveilleusement, dans la Chr.
 des ducs de Normandie.]

Marveiller, v. S'étonner, s'émerveiller. (Ord.
 t. II, p. 152.)

Amours, jou me *marveu* pour qoi

Tu ne maines les gens par loi. (Vat. n° 1490, f. 130.)

Marvoier. [1° Égarer : « Si s'en torne com
 « *marvoies*, A une vile est avoies. » (Du Cange, sous
Deviare.)] — 2° S'égarer, au propre et au figuré :

Il m'est avis que je *marvoy*

Et que de l'amoureuse loy

Voy fauceté

Souvent destruire loyauté.

(Desch. f. 194.)

... En mon penser *marvoy*

Pour la paour de refus que trop dure. (Id. fol. 167.)

Li vilain reprovier

Le font trop plus *marvoyer*. (Vatic. n° 1490, f. 162.)

3° S'éprendre, se laisser égarer par l'amour :

... Uns homs *marvoiez*

Ne set quant il gele.

(Vatic. n° 1522, f. 154.)

... Trop est *marvoiez*

Que çou q'il tient as mains gete a ses piez.

Id. n° 1490, fol. 172.

... La vielle vint acorant,

Qui d'amors estoit *marvoié*

Ensi fait ele : jurés mie,

Par les lex Diex ne passerés

S'outre l'iaue ne m'en portés.

(Ms. 7989², f. 239.)

4 Affliger :

Par mengonge et flaterie
Chascun à chascune octrie
Son pechié, dont je me *marvoy*. (Desch. f. 68.)

Sans garde aler ne les lairoie
Pour tels chaceurs, dont je *marvoic*,
Gardez vos brebis pour les leux. (Id. f. 279.)

Nulz n'y ose aler sans convoy
Qui ne soit prins, dont je *marvoy*. (Id. f. 360.)

Otroi d'amors ne puet tant faire riere,
Coma escondis puet faire *marvoier*. (Vat. n^o 1490, 171.)

Marvoisie. Malvoisie :

Vin grec, et du vin muscadé
Marvoisie elle a demaundé. (Desch. f. 516.)

Marzache. [Annociation : « Le jeudi d'emprès
« la *Marzache*. » (Ch. de 1286, au reg. des fiefs et
« cens de Chartres.)]

Marzol, s. Escourgeon. (Cotgr.)

Marzolin, s. Espèce de fromage d'Italie. (Cotgr.)

1. Mas. [Manse; de là les noms propres *Dumas*,
Delmas.] — « Quiconque demeure dans le *mas* serfs
« par trente ans continuelz consecutifs, il est fait
« homme serf. » (N. C. G. t. III, p. 1211.) — « Les
« pasturages se limitent par villages, *mas* et tene-
« mens. » (C. G. t. II, p. 470.) — « Les deteneurs
« d'aucun *mas* peuvent pour le payement deu au
« seigneur pour raison du dit *mas*, faire entre eux
« une perquacion du dit devoir. » (Id. p. 399.)

2. Mas. [Mât de navire : « Li force dou *mas*. »
(Froiss. t. V, p. 261.) — *Mas* est pour *masl*, comme
repas est pour *repast*.]

3. Mas. 1^o Mat aux échecs, du persan *mat*, mort :
.....
Merci vous quier
Quar je suis *mas* en l'echequier. (Ms. 7218, f. 267.)

2 Vaineu, comme aux échecs :

De l'ost sara haut et bas
Li quex vaincra, li quex est *mas*.
Poes. av. 1300, t. IV, p. 1345.

3^o Soumis :

Droitriers Diex, vers toi sui *mas*
Par cest signe que doné m'as. (Ms. 7218, f. 203.)

4^o Affligé :

Li Espaignox quant ce oï,
Mas et mari se départi. (Fabl. de S. Ger. p. 40.)
De paor sui *mas* et esbahis. (Poes. av. 1300, III, 978.)

« Ils s'enfimoient *mas* et confus. » (Chron. de S^t
Denis, t. II, f. 16.)

Masacre. Carnage :

..... Paiz fu si outrement
Qu'il n'i ot besil, ne *masacre*. (G. Guiart, f. 36.)

Massage-aige. [1^o Maison : « Le suppliant se
« transporta en ung ort ou vergier qu'il avoit au-
« près d'un *massage* ou hostel. » (JJ. 179, p. 311,
an. 1449) — 2^o Réunion de maisons : « Lesquelz
« compaignons trouverent en ung pasquier ou
« *masaige* de Saint Martin une jument. » (JJ. 169,
p. 262, an. 1469.)]

Masaus. [Sujet à cens, à redevance : « Encor i
« a li cens reules des terres *masaus* k'on apelle
« terre des quartiers; si a petis quartiers et grans

« quartiers. » (Ch. des Comptes de Lille, Rev. du
comté de Namur, an. 1289.)]

Mascant. Contrelaisant :

Le gallant s'en va mettre à table
Affin de mieulz se resjoier,
Et dina là tout à loisir
Mascant le sens, tranchant du saige. (Vill. Repues, 28.)

Mascarer. [Barbouiller : « Toujours se vaul-
« troit par les fauges; se *mascaroit* le nez; se
« chaffouroit le visage. » (Rab. Garg. I, 11.)]

Mascaret, s. Inondation : « *Mascaret* d'eaux. »
(Colgrave.) — Brantôme emploie ce mot dans un
sens très obscène.

Mascarons, s. pl. Mouffles, vilains masques.
(Oudin.)

Masceclier. [Boucher : « Se aucuns *masceclier*
« avoient eher forcemé. » (JJ. A, p. 1, an. 1297.)]

Masceerier. [Massacrer : « Et par cete roïor
« entens Les sains martins qui en lor tens Voudront
« les *masceeriers* attendre Et puis leur vermeil sanc
« espendre. » (Macé, Bible en vers, f. 117^a.)]

Mascel. [Mâle : « Si mulier et *mascel* simul
« bibent. » (Ms. de S. Pétersbourg, de Morbis
mulierum.)]

Mascelle. Mâchoire :

Qels ieus? quel bouce? et quel *mascele*?
Bien aferroit à .i. baron. (Vatic. 1490, f. 112.)

Masceerer. [Barbouiller : « Li mestre queux
« l'ot fait la nuit toser; A la paele noircir et char-
« bonner; Trestit le vis li ot fet *masceerer*. » (Bat.
d'Aleschans, v. 3398.)]

Maschaeler. Massacrer : « Le retournerent, et
« renverserent, et si tres terriblement le *mascha-*
« *elerent*, qu'il fut presentement mort tres piteuse-
« ment. » (Monstrelet, I, p. 30.)

Maschaut. Magot (comparez *machau*, meule) :
« Il avoit trouvé le *maschaut*, et argent de son
« pere. » (Contes d'Entrapel, p. 154.)

Maschecolis. Machicoulis, au figuré : « Elle a
« les dents à *maschecolis*, le haut defendant le
« bas. » (Cotgr.) Voir aussi Bouchet, Serées, I, 195.)

Mascheerouste, s. f^o Gourmand, gros man-
geur. (Cotgr.) — 2^o Figure monstrueuse : « A Lyon,
« à carnaval, on l'appelle *mascheerouste*; ils la
« nommoient mandouce. C'estoit une effigie mons-
« trueuse, ridicule, hideuse, et terrible aux petits
« enfans. » (Rab. IV, p. 747.)

Maschefoin, adj. Qui mâche du foin : « Au
« temps passé, on nommoit (les gens du palais)
« *maschefoins*; mais las! ils n'en maschent plus.
« Nous de present les nommons *maschelevraux*,
« *mascheperdrix*. » (Rab. V, p. 61.)

Maschefrain, adj. Terme d'injure comme si
on appeloit quelqu'un cheval. (Contredits de Songe-
creux, fol. 112^a.)

Maschement. Action de mâcher. (Cotgrave.)

Maschepain. Massepain : « Cingar luy donne
« sept ou huit morceaux de *maschepain* fait de

« pignons, et un bon trait de malvoisie. » (Merlin Coccia, I, p. 280.)

Mascher, Maschier. [1° Mâcher : « Bien soit la honte seue, je ne l'vous quier *maschier*. » (La Fole et la Sage.) — « Il couvenoit que barbier ostasent la char morte, pour ce que il pussent la viande *maschier* et avaler aval. » (Joinv. § 303.) — Les Anglois s'opposèrent, en 1429, à la proposition de remettre au duc de Bourgogne la ville d'Orléans, et « fut dit d'un nommé maistre Raoul de Saige, qu'il ne seroit jà en lieu, ou on le *machast* au dit duc de Bourgogne, et il l'avalleroit. » (Monstreil. II, p. 43.) — « Il ne faut que lui *mascher*, » il l'avallera. » (Oudin.) — « Poi a de poisson, qui n'a dont *maschier*. » (ms. 7218, f. 339.)

Expressions : 1° « *Mascher* à vuide, » n'avoir rien à manger. (Oudin.) — 2° « *Mascher* de haut, » manger avec peu d'appétit. C'est le *dente superbo* de la fable. (Ibid.) — 3° « *Mascher* en belin » (Cotgrave), comme un mouton. — 4° « Avaler gros et *mascher* » dru. » (Id.) — 5° « *Macher* du sens, » réfléchir : « Tel et tel si *mache* du sens. » (Coquillart, p. 171.) — 6° « Faire *maschier* les morceaux à quelqu'un. » (Vigiles de Charles VII, p. 120.)

Il° Eraser à coups de maillet : « *Mascher* le lin et le chanvre. » (Oudin.)

Mascheré. Noirei ; voir *mascerer*.

... Lors veïst espées nïes,
Et clers pommaux, poi *mascherev*. (G. Guiart, f. 266.)

Masche sens, adj. Qui mâche le bon sens, réfléchi. C'est sans *maschesens* et non *marchesens* qu'il faut lire dans Vilton, éd. Jannet, p. 175.]

Il y a des opinions
Bien divers dessus ce cas
De procureurs et d'avocats
De docteurs et de gros *masche-sens*. (Coquillart, p. 99.)

Mascheure. Meurtrissure : « Se aucun est accusé d'avoir battu, feru, et fait sang ou *machure* à autre, et y ait plainte se ainsi est que il y ait sang ou *machure* le prevost y aura soixante sols. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 336.) — « Petits coussins bien mollets et delicats à sous-tener le coup, et en garder de la *mascheure*. » (Brantôme, Dames gal. I, p. 341.)

Maschier. Céler, masquer : « Bien soit la honte seue, je ne l'vous quier *maschier*. » (ms. 7218, folio 339 a.)

N'estes mie si angoisseus
Com vous *maschiez* le dolereus. (Id. f. 250 b.)

Maschos. [Granges, au registre JJ. 105, p. 158, an. 1373.]

Maschouere. [Mâchoire : « N'au bout d'icelluy doiz aherdre, Pour refreschir sa *maschouere*. » (Villon, p. 52.)] — « Embarieté des *maschoueres*. » (Rabelais, IV, 68.)

Maschurer. Barbouiller : « Les premiers qui inventerent les masques, qui se elafoueroient de lie de vin, dont est venu *maschurez*, qu'on dit en italien *mascherati*. » (Bouchet, Serées, I, 122.)

Mascle. [Mâte : « De là s'en ala Judas en Mas-
vii.

« pha, et là prist et oscist tos les *mascles* que il trova. » (Machab. I, 5.)

Qui aujourd'ui t'a fait en ton hostel
Hoir *mascle* avoir pour ta succession
Continuer. (Besch. f. 59 a.)

Ne puet autre conception
La femelle du *mascle* faire. (Id. f. 477 a.)

Mascon. Ville de France : « Li larron de « *Mascon*. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

Masculin. [« Masles ki devient feminins Ne doit pas estre *masculins*. » (Barl. et Jos. p. 235.)]

En juene temps ou sexe feminin
Quant on trouve jeune *masculin*
Lors les deux maux se joignent d'une part. (Besch. 206.)

Mascurer. Barbouiller ; au figuré donner la couleur de la mort :

S'Atropes, de sa tainture,
Le viaire me *mascurait*. (Froiss. Poës. p. 481.)

Masc. [Grand nombre : « De sa gent ot grant « *masc* o lui. » (Mouskes, dans D. C. sous *Massa*, 5.)]

Masel. [Boucherie : « Icellui Hugonin s'estoit « *mucié* ou grant *masel* ou boucherie de la ville de « Chalou. » (JJ. 133, p. 24, an. 1388.)]

Masclier. [Boucher : « Le suppliant vendi icel- « les vaches à ung boucher ou *masclier*. » (JJ. 191, p. 95, an. 1454.)]

Masenge, Masengiere. [Mésange, piège à mélangé : « Et li conta un essemple d'une *masenge* « qui fu prise en une *masengiere*, ou jardin à un « paisan. » (Mén. de Reims, § 461.)]

Maserier. [Boucher, au registre JJ. 189, p. 150, an. 1457.]

Masier. [Sale : « Uns ors lieu et *masier* et « *desert*. » (Jean d'Outremeuse, p. 454.)]

Masiere. Maison : « Caves de marbre enclées « en *masieres*. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 587.)

Li rois fait aus creneaus lancier
Pour en derompre les *masieres*. (G. Guiart, f. 451.)

Masir. Affliger : « Sa mere (de Constantin) « Elaine al cuer *masi*. » (Mouskes. 280.)

Masker. Mâcher :

Cil est assés mains qu'aisiés
Qi englot chou c'on li *maske*. (Vatie. 1490, f. 155.)

Masle, s. Mâle, garçon : « On a disputé pour « savoir si par le mot *masle*, au style de costume, « on doit entendre les masles descendans des mas- « les seulement, ou bien aussi les masles, quoy que « descendus des femelles. » (Pithou, C. de Troyes, page 596.)

Masnage. [Cens sur une maison : « Et parmi « ce, li dit bourgeois et bourgeois ne paieront ne « devront aucuns *masnages*. » (Ord. t. IV, p. 370, an. 1357.)]

Masnîe. [Suite, troupe : « L'ariere garde faisoit « la *masnie* Tyerri de Los. » (Vilhe. § 407.)]

Masnier. [Habitant, tenancier : « Et jurames « solempnement le vile de Valenchiennes, les cors « et les avoires des bourgeois et des *masniers* de la

« dite vile à garder. » (Marten. Anecd. I, c. 1235, an. 1290.) — « Il voloient que nuls rois de France, « si hoir ne si successeur ne peussent mettre sus « yaux ou sus leurs *masniers* taille ne sousside. » (Froiss. VIII, 490.)

Masonage. [Cens sur une maison : « Comme « la dite maison soit chargie eivers nous, comme « seigneur de la dite ville de neuf *masonages* chascun an, lesquels *masonages* valent un tonnel « de vin, treize sextiers et demi d'avoine. » (Jl. 89, p. 560, an. 1360.)]

Masquart, s. Festin, régal, bal où l'on se masque : « Il seroit bou de faire payer l'amende à « celui qui par cy après, étant invité, viendrait « le dernier au convy... et une amende pecuniaire « applicable à la bucolique et au *masquart*. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 48.)

Masque, s. m. 1° Masque, dont on se couvre le visage :

Rien ne te plaist que l'ignorance
Dessous le *masque* d'arrogance
Qui fait rougir les mieux appris. (R. Belleau, II, p. 71.)

Expressions : 1° « *Masque* de caresme entrant. » (Cotgrave.) — 2° « *Masque* à traves, » c'est le titre d'une pièce de vers, dans S. Gelais, p. 50. — 3° « Un « *masque* lui seriroit bien, » c'est-à-dire il est laid. (Cotgrave.) — 4° « Vous avez parlé *masque*, » vous êtes décelé : « Parler quand on s'étoit proposé « de ne se faire entendre que par signes, c'est faire « la même faute que fait un *masque*, qui après « avoir pris bien de la peine pour se déguiser, se « fait connoître à la parole. » (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 184.)

1° Déguisement : « Proteus deguisé en feu, en « eau, en tigre, en dragon et autres *masques* étranges. » (Rab. III, p. 70.)

III° Soufflet : « Vous aurez de ma main un *masque* sur vostre paillard de visage. » (Rabelais, t. III, p. 112.)

IV° Sorcière. (Borel.)
V° Femme de mauvaise vie, en Auvergne. (D. C. sous *Masca*.)

VI° Femme à laquelle on reproche sa laideur ou sa malice : « Ceste *masque*. » (Dial. de Tahur. 96.)

Masquer, v. Aller en masque : « Est expressement defendu à tous marys de n'*aller masquer* « pour charger et entretenir leurs femmes, faignans « estre quelc'un duquel ils sont en doute. » (Aresta amor. p. 427.) — L'infinifit a été pris au sens d'aller en masque : « Combien qu'il est permis à toutes personnes, ... le masquer neanmoins les jeunes gens venans droit de la fournaise, et qui de « nouveau se mettent au monde, se doivent abstenir de *masquer*. » (Aresta amor. p. 422.)

Masquerade. Mascarade. (Cotgrave.)

Masquerader. Aller en masque. (Eutrapel, page 426.)

Masqueriaus. Maquereau, *leno* : « Tu es *masqueriaus* chascun mois. (Ms. 7218, f. 323.)

Masquerie. Mascarade : « Compagnons de la « *masquerie*, mommerie. » (Aresta amor. p. 409.)

Masqueure. Mascarade. (Monet.)

Masquier. [Mâcher : « Li rois, moult resjois de « ce que messires Pierres avoit si francement parlé « et relevé la parole de messire Jehan de Gisteltes, « dist ensi en riant : Leur a il bien *masquiel*. » (Froissart, IX, 127.)]

... S'en pere a tant de sens *masquiel*
Qu'il velt estre eschevin de ceste carilé.

Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1332.

Masquiller. [Barbouiller : « Vit sa barbe sanglente et le vis *masquillés*. » (Chans. d'Antioche, t. II, 279.)]

Masquine, s. Figure représentant une tête de lion. (Cotgrave.)

Massabre, adj. Farouche :

... Desplaisir à mon cueur accolé,
Et en ennuy si tres fort bricolé
Qu'il est tout cabré
Fascheux, pileux, souspirant et *massabre*.
Chasse d'amour, p. 55.

Massacreur, s. Espèce d'instrument :

Picque, ardoise, et grand *massacreur*. (Th. fr. t. III, 129.)

Massaert. Massart (voir ce mot) : « Le bailly et « les *massaerts* ou sergents, ont la faculté d'exécuter... tous actes... qui requierent execution, « lorsqu'ils en sont requis par les parties. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 738.)

Massaige. [Domaine rural : « Lequel *massaige* « est assis... juste le chemin de nostre seigneur le « roy. » (Cart. de S. Vandrille, I, 45, an. 1279.)]

Massart. Les officiers des villes chargés de la recette des revenus de la ville, que l'on nomme aujourd'hui trésoriers, étoient appelés *massars* : « Nuls receveurs de bonnes maisons ou *massarts* « pourront estre du nombre des juréz ou six du « conseil. » (N. C. G. t. II, p. 202.) — [« Les jurés, « eschevins, *massars*, et autres officiers de la ditte « ville. » (Ord. IV, 649, an. 1366.)]

1. Masse. [1° Quantité : « De sun aveir me voelt « duner grant *masse*. » (Rol., v. 182.) — « Par les « paroles qui chi après seront dites, porés grant « *masse* apierevoir. » (P. Paris, Catalogue, des mss. fr. p. I, 121.) — « Grande *masse* de ses hommes. » (Assises de Jérus. p. 175.)

D'ancienne chevalerie
Avoit grant *masse* en la meson. (Ms. 7218, f. 353.)

2° Colonne massée, en tactique militaire : « Arrivérent les bandes du duc... de Wirtemberg à « Montcallico ; ce qu'ayant entendu le seigneur de « Humieres, voulut parler de Pignerol pour s'aller « joindre avecques eux, et là faire sa *masse* pour « marcher en campagne. » (Mém. de du Bell. liv. VIII, f. 261.) — 3° Lingot, somme d'argent : « Argent en « *masse*. » (Ord. II, 39.) — « Si marcherent pour « certaine *masse d'or* que ilz feroient au roy la cité, « comme ils firent ; mais enfin ne les voulut le roy « payer. » (Fri. des IX Preux, p. 222.) — [« Il avoit « fait fondre grant partie de son or en poz de terre

« là où l'on met vin outre mer, qui liennent bien
 « troyz muis ou quatre de vin ; et fist brisier les
 « poz ; et les masses d'or estoient demourées à des-
 « couvert en mi un chastelet. » (Joinv. § 141.)
 — « Deniers du roy de la masse, » les deux en va-
 loient trois de ceux au mouton. (Du Cange, sous
Multones) — « Deniers d'or dur ou à la masse, »
 frappés par ordonnance de Philippe-le-Bel, du
 12 avril 1311. (Ord. I, p. 480.) Ils cessèrent d'avoir
 cours et n'étoient pris que comme billon. Le peuple
 les appelaient grands florins. — 4^e [Piliers d'un pont :
 « Les suppliants monterent sur la masse du pont
 « du chastelet de la Bruyere. » (Jl. 186, page 49,
 an. 1450.)] — 5^e Terme de jeu : « Dire masse, » c'est
 coucher tout ce qui est sur table ou ce que l'on a
 dans la main, au jeu de la chance. (Oudin.) —
 6^e Infortune :

Quant ensi l'oy langagier,
 En corage me radouci
 Et li di : je suis ores ci,
 En Avignon endure masse. (Froiss. Poës. f. 426.)

7^e Masse d'armes, massue :

Li plus couars est trop hardis,
 Mais n'ont ne lances, ne espées,
 Chascun ot masse ou maille de fer.
 Rom. de la Violette, citée dans Du Cange, sous *Massa*.

[« Pour deux grandes masses pour les huissiers
 « d'armes sur chacune desquelles y a une grande
 « couronne dorée faite à fleurons, et semée à l'en-
 « tour de pierrerie, au milieu de chaque couronne
 « les armes de France esmaillée d'azur. » Comptes
 des ducs de Lorraine, 1496.]]

De là les expressions suivantes : 1^o « Masse cres-
 « telée » : « Ils furent durement recueillis de pic-
 « ques et de masses crestelées par les Gandois, et
 « furent leurs chevaux enfondrés et occis. » (Mém.
 d'Ol. de la Marche, p. 102.) — 2^o « Masse de feure, »
 marteau de forgeron : « A tant se partit Zephir, et
 « estonné demoura suant, et vey une grosse masse
 « de feure sur quoy il avoit feru..... cuidant avoir
 « feru sur Zephir. » (Perceforest, vol. III, f. 46.) —
 3^o « Sergent à masse, » officier de justice, comme
 nous disons huissier à verge : « *Sergens à masses*
 « de la prévosté d'Amiens, peuvent en vertu de
 « leurs masses faire criées et subhastations des
 « heritages situez en la dille ville et banlieue. »
 (Cout. Gén. I, p. 607.)

4^o Des croques, poys, des masses de Surie
 Et des espées trenchans. (Desch. f. 204.)

Masseices, adj. f. Massives :

Citez close à tors masseices. (Ms. 7218, f. 179.)

Massele. [Massif de maçonnerie : « .xv. piés de
 « masseles desure le suel d'une parl et d'autre. »
 (Ch. de 1254, dans D. C. II, 164^e.)]

Masselle. Joue :

De son frere sait la nouvelle
 Por ce, se moille sa masselle,
 O chaudes lermes, grant duel fet.
 Rom. de Troyes, dans Du Cange, sous *Maxillarii dentes*.

Masselote. [Crosse : « Ainsi que les diz enfans
 « croissoient ensemble, icelluy suppliant frappa

« ledit Jehan d'une grosse ou masselote qu'il
 « tenoit. » (Jl. 152, p. 253, an. 1397.)]

Masser. Mâcher :

Et mist sa main à s'aumosniere,
 Si en a trait pain beney ;
 Crois fist entor et crois en my
 Mist le en sa bouce, s'el massa
 A tant avaler le laissa. (Mouskes, p. 215.)

Masseret, s. Instrument pour attacher les pou-
 ces. (Oudin.)

Masserotte, s.

 Gringuenaude :

La dame tout coïement
 Taste à son cul insolement
 Saublant fet qu'ele se deffrote ;
 S'a trovée une masserotte
 Qui est plus grosse que un pois. (Ms. 7615, II, f. 177.)

Masserotte. Instrument pour attacher les pou-
 ces. (Colgrave.)

Masseter. Frapper avec une masse. (Colgr.)

Massier. 1^o Sergent à masse : « Faire mettre en
 « possession de la chose evincée par le sergent de
 « messieurs ou par le massier de ceste ville. »
 (N. C. G. t. I, p. 582.) — 2^o Garde des vignes et des
 bois : « Le seigneur bas justicier pent... crer ser-
 « geants pour avoir regard sur ses bois, avec puis-
 « sance de saisir le bestail trové en dommage....
 « et sont les dictz sergents et massiers creuz des
 « rapports et exploits qu'ils font. » (N. Cont. Gén.
 t. II, p. 315.)

Massir. Rendre massif. (Colgrave.)

Massis. [1^o Massif : « Il s'en ira souper dedens
 « les murs massis. » (Cuvel. 18500.)]

Mes freres soyez embrayeurs
 Et gardés les coffres massis. (Villon, p. 109.)

2^o Lourd, paresseux :

Or y venez vous, mon Ydoine,
 Qui sur le flum de Babiloine
 Estes situés et assis
 Comment vendrez vous si massis. (Desch. f. 535.)

3^o Important :

Qui biaux mos set conter et dire,
 Il ne les doit pas escoudre
 Entre bone gent, ne repondre,
 Ains les doit volontiers despondre
 Des meilleurs et des plus massis
 Quant il voit qu'ils sont bien assis
 Et que chascun volentiers Tot. (Ms. 7218, f. 235.)

1. Masson. [Maçon : « Je scay telle femme de
 « masson qui n'est pas à moi comparable, Qui
 « meilleur l'a (une robe) et plus coustable, Quatre
 « fois que la mienne n'est. » (Deschamps, Miroir du
 Mariage, p. 21.)]

C'est bien à propos, truelle ;
 Dieu te gard de mal, masson. (Rab. III, 99.)

« A propos truelle, bonjour masson. » (Colgrave.)
 — « Il n'est pas masson qui pierres refuse. » (Ibid.)

2. Masson. [Maison : « Il avoit dous chastiaus
 « devant les chas et dous massons derrieres les
 « chastiaus. » (Joinv. § 192.)]

Massonné, Maçonné ; terme de blason, au propre
 et au figuré ; piliers, ville, dont les pierres sont
 entourées d'un autre émail que celui de la pierre

mème : « Sur les tables avoit trente plats, lesquels « plats furent faitz à maniere de jardins, dont le « pié des ditz jardins estoit fait de bresil *massonné* « d'argent. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, II, p. 583.)

— Ce terme s'employoit également dans le blason : « Portoit d'azur à une ville d'or *massonnée* de « sable. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 137.)

Massonneiz. Maçonnerie :

Le grant *massonneiz* qui poise
Fait tel poudriere avec la noise
Que l'en ne voit là endroit goute. (G. Guiart, f. 78.)

Massonner. Maçonner : « Si le seigneur perd
« son cens par la ruine de la maison sur laquelle il
« le prend, il ne peut pas prendre icelle maison,
« ne appliquer à son profit pour la faire *massonner*. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 180.)

Massonnerie. Bordure maçonnerie. (Voir *MASSONNÉ*) : « La brodure estoit entassée d'or tres riche-
« ment, et pour enrichir la *massonnerie*, y avoit
« grans violiers de romarins vermeils et blancs à
« grandes lettres de la devise parmy. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 567.)

Massonyer. [Tenancier : « Comme il nous fu
« rapporté par nos mayeurs et *massonyers*. » (JJ. 61, p. 418, an. 1323.)]

Massoret. Docteurs qui ont travaillé à la *massore* (*massorah*), tradition en hébreu : « Je vous alle-
« gueray l'autorité des *massoretz* interpretes des
« saintes escritures hebraïques. » (Rabelais, Panta-
gruel, II, 1.) Voir aussi Cotgrave.

Massue. 1^o Amas :

... On feroit grosse *massue*
De deux cens mil choses perdue. (Desch. f. 320.)

2^o Destruction (Comparez *Massé* 6) :

Et puis que tout est muable,
Tristesse à un chacun rue
Qui tout fait desagréable
Joie est de tous poins perdue :
Or voist tout à la *massue* ;
Prendre vueil confortement
Qui d'ueil fait, il se partue.
Bon fait vivre liement. (Desch. f. 46.)

3^o Marotte de fou : « Le fol se retrait tousjours à
« sa *massue* et le saige aux bonnes œuvres. » (Perceforest, III, f. 73.)

Massuette. [Petite massue : « Pour double de
« mort se mirent à defense, c'est assavoir Jehan
« Pourcel le pere, d'une petite *massuette* qu'il por-
« toit. » (JJ. 109, p. 289, an. 1376.)]

1. **Mast.** Mât de navire : « Le *mast* d'un vais-
« seau. » (Percef. I, f. 44.)

2. **Mast.** Triste : « Trop se fainoist attainct, mal
« et *mast*. » (Percef. VI, f. 27.)

3. **Mast.** [Malt, orge qu'on a fait germer : « Que
« nul ne puisse renouveler cervoises ne bierres
« qui soient sures, empirées ou mal brassées, ne
« icelles cuiller de boissons fresches et nouvel-
« lement faites, ne remestre en *mast*, ne mesler
« parmy autres fresches. » (Ord. fév. 1495.)]

Mastau. [« Autres rentes d'avoines dehues de

« costumes chascun an... sur les heritaiges qui
« s'ensuient... et en ce sont comprises les cous-
« tumes que l'an dit *mastau*. » (Cens de la châtelle-
mie d'Arcis-sur-Aube, f. 9.)]

Masteau. s. Espèce de mesure de sel : « Ils doi-
« vent pour chacun *masteau* de sel, une mesure de
« demi stier de sel. » (Statuts des echevins de
Maisieres-sur-Meuse, dans la Biblioth. de Cangé.)

Mastefié. Matifié, terme de chimie : « Vifargent
« *mastefié*. » (Modus, f. 60.)

Mastelle. s. Poisson. On lit en parlant d'un fou
qui revient à son bon sens par le moyen d'un pois-
son : « Son cry estoit leit, conches et conchettes,
« seches et sechettes, *mastelles* et mastelettes, car
« pierre est chargé de poisson. » (Nuits de Strapar-
ole, I, 176.)

Mastencé. [Malinée : « Le suppliant se leva un
« *mastencé* environ deux lieux avant jour. » (JJ. 77.
p. 391, an. 1348.)]

Masterel. Petit mât. (Cotgrave.)

Mastic. [Résine de lentisque : « L'île de Scio ou
« croist le *mastic* au droict de Turquie. » Bonciq.
II, 9.)] — « Poul de semence de *mastic* (donné aux
« faucons) vant contre indigestion. » (Arleloque,
Faucon. fol. 98.) — Dans la Récréation des Devis
amoureux, p. 62, « *mastic*, herbe, ou fleur, signifie
« aimez moy. »

1. **Mastin.** Mastin : « Roges *mastins*, soirs
« ariours. » (Parlonop. f. 164.)

2. **Mastin.** s. Mâtin, gros chien :

Grant route de chiens uns et autres,
Mastins et gousses, et grans viaulres.

Du Cange, sous *Mastinus*, col. 587.

Expressions : 1^o « Brodé à coliers de *mastins* » :
« Il avoit auprès luy quatre chevaux dont le pre-
« mier estoit couvert de satin verd, *brodé à coliers*
« de *mastins*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 189.)
— 2^o « Onques *mastin* n'aima levrier. » (Cotgr.) —
3^o « Voilà un beau *mastin* s'il vouloit mordre,
« voilà un bon gros paysan, un bon gros lourdaud.
(Oudin.) — 4^o « Aux ouailles *mastins*, » avris du pas-
teur au troupeau. (Rab. III, prolog. p. 18.)

Qui de *mastin* fait son compere,
Plus de baston ne doit porter. (Cotgrave.)

5^o « l'ne *mastine*, » une femme de mauvaise vie.
(Strapar. I, 301.)

Mastinaille. s. Collectif de mâtins, de chiens :
« Quant un sanglier est en un fort pays, jà de tout
« le jour... ne vuideroit pour les chiens courans, et
« quant on gele telle *mastinaille*, ou ils le prenent
« emmi les fortz, et le font tuer à aucun homme. »
(Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 117.)

Mastiner. [1^o Mordre comme un chien mâtin :
« Ysengrin ne l'escoute mie ; Ainz l'a saisi par le
« chaon ; se l' *mastine* comme un gainon. » (Ren.
v. 7766) — 2^o Réprimander, gourmander : « Tant
« le *mastina* de parole qu'il fust apaisé. » (Triomp.

des IX Preux, p. 525.) — « Le chevalier estoit assez « *masliné*. » (Percef. V, f. 80^a.)]

Mastir. Se flétrir, devenir mat :

Au tans d'aoust, que feuille de boschet
Chiet et *mastist* a petit de ventet. (P. av. 1300, I, 56.)

Mastroier. [Maîtriser, diriger, dans Villehard. § 65.] — Parlant d'une accusation qui porte que l'accusé a meurtri et donné les coups, on lit : « En « tel clam n'est mestier de *mastroier* que de garder « que autre ne le puisse appeller de tel murtre se « il s'en estoit acert à luy par gage de bataille et « pais en estoit faite. » (Assises de Jérus. p. 72.)

Masturbation. s. Pollution volontaire. Ce mot vient du latin *masturbator* et *masturbari*, mots obscènes : « Diogènes exerçant en public sa *mas-
turbation*, faisoit souhait en présence du peuple « assistant, de pouvoir ainsi saouler son ventre en « le frotant. » (Mont. II, p. 465 ; — Cotgr.)

Masurage. [Redevance sur une mesure ou métairie, dans Beaumanoir, ch. 30, p. 70^b : « Se « les rentes sont deues par le raison des *masura-
ges*, et se les rentes sont deues par le raison « d'autres hiretages, le seigneur puet, se il n'est « paids, les hiretages saisir, et aussi fet il les « *masures*. »]

Masure. [1° Enclos, verger, herbage dans lequel sont situés les bâtiments de la ferme. C'est encore leur nom en Normandie et dans la Haute-Bretagne. (Voir le précédent.) — 2° Restes d'anciennes constructions : « J'ay ici veu plusieurs fois planté de « durs rencontres de gens du conte de Foix et des « Erminagois, car il n'y avoit ci entour ville ne « chasteau qui ne fust garai de gens d'armes, et là « bien souvent courroient les uns sur les autres, et « là vous en povés veoir les *masures* au desoubz de « vous. » (Froiss. XI, 35.) — 3° Muraille : « Il voit « le soleil rayer contre la *masure*. » (Percef. IV, fol. 47.) — « Vers anciens que j'ay veu escrips en « ceste *masure*. » (Id. VI, fol. 28.) — 4° Labourage de quatre bœufs : « En Gastine, gaignerie de quatre « bœuf garnie de préz et pasturages, est prisee et « eomptée pour *masure* de terre. » (C. G. II, p. 584.) — 5° Habitation charnelle :

Ce chastel est de tel nature
Se chevalier par mesprisure
Requiert la dame de Villante,
Il n'en aura autre *masure*. (Percef. VI, f. 28.)

Masuré. Enlouré d'un verger, d'un herbage : « Maisons ou heritages *masurez*. » (Nouv. Cout. Gén. l. II, p. 141.)

Masureau. [Petite mesure : « Ilz trouverent « une femme toute seulle assise auprès de certaine « mesure ou *asureau*. » (J.J. 163, p. 33, an. 1408.)]

Masurette. [Même sens, au reg. de Corbie 13. f. 55^b, an. 1510.]

Masurier. [Tenaucier qui doit le *masurage* : « Dis et vit muïs et demi de blé... de rente des *ma-
suriens* de Saudemont, que on nous doit livrer « chascun an à Marchiennes. » (J.J. 48, page 106, an. 1312.) — *Masurier*, *masonier*, *mansionnier*,

etc., nous paraissent synonymes d'hôtes. (Voyez ce mot.)]

Mat. [1° Terme du jeu des échecs; du persan *mat*, mort; échec et mat équivaient à *shah mat*, le roi est mort : « Car qui la verité regarde, D'estre « *mal* n'avoient il garde, Puisque sans roi se com- « bateoient. » (Rose, v. 6694.)] — « *Mat* en angle ou « en l'angle, » mater le roi dans un coin de l'échi-
quier, ce qui amène le gain de la partie, au propre et au figuré :

L'un des ras m'avoine manga
Et les souris m'ont *mat* en l'angle. (Desch. f. 280.)

« *Mat* au coin et en l'angle. » (Notice des vœux du Paon, fol. 45.) — 2° Ce terme s'employait aussi pour les dés : « Jouez aux dés, tant qu'il gaigne « ou soit *mat*. » (Desch., fol. 282^c.) — 3° Fatigué : « Il est si *mat*, si las, et si dompté du travail. » (Quinze Joies du Mariage, page 51.) — 4° Dompté, apprivoisé : « Que si (le faucon) fist signe d'estre « un peu effroyé, soit porté en lieu obscur... et « soit veillé par plusieurs nuicts, tant qu'il soit *mat*, « et qu'il dorme sur le poing par jour. » (Budé, des Oiseaux, f. 123.) — 5° Triste, abattu : « Or est *mate*, « or est marie. » (Ms. 7615, I, f. 70.) — « Ceux qui « cuidoient estre vainqueurs, furent vaineus, dou- « lants, et *matz* de leurs occis. » (Chron. de S. Den. t. I, p. 245.)

Fors com m'a dit de quoy je suy tout *mat*
Que les chevaux tendray desor à l'uis. (Desch. f. 164^b.)

Force est de corps par le cuer affeible
Dont le corps dit, pourquoy ne fais-tu *mat*?
Le cuers respont, tu ne m'es sequeurs mie. (Id. f. 171^a.)

La damoiseille triste et *mate*,
Seur vostre vair palefroi siet. (Ms. 7218, f. 954.)

De là les expressions suivantes : « Avoir chere « *mate*, » avoir l'air triste; « fere chere *mate*, » même sens :

Amis ne fetes *mate chiere*
Que vostre léee est prochaine. (Ms. 7218, f. 261.)
Ne doibs avoir *chere matte* ne sombre
Qui ay congé de m'amie regarder. (Percef. VI, f. 98.)

« *Mal* et recreu, » terme de pratique; terrassé par les raisons de la partie adverse : « En quelque « partie de la cause... que le demandeur se depart « de jugement sans avoir jour, il... semble qu'il « laisse son procès... et qu'il s'en soit departi « comme *mal* et *recreu*, et pour ce il dechet de son « instance, et non pas de la cause. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 352.) — 6° Sans éclat : « Ceti por que j'ai « si la color *mate*. » (Poët. av. 1300, III, 1167.)

A vous me plain de mes dolors
Qui ma face font si palir
Matez et maigres devenir. (Ms. 7218, f. 132.)

7° Flasque :
Lé sien a par la queue aers
Qu'il avoit moult et *mate* et souple. (Ms. 7218, f. 249.)

8° Furieux, fou : « *Mat* de cadene, » fou à lier. (Cotgr. ; Rab. III, 138.)

Qui dont oist bouviers jurer
Les dons, les terres, et les vaus
Ains i sera chascuns si chaus
Et si *mates* et si delis
C'om les pourra escorchier vis,
Ains qu'ils ne l'aient mis à terre. (Ms. 7218, f. 146.)

Mataclin. Matassin : « Mines et gesticulations, « telles que nous voyons faire à des *matachins*, ou « aux... corybantes. » (Bonelhet, *Scrées*, I, p. 134.) — « Danser les *matacins*. » Oudin l'entend aussi de l'œuvre charnelle.

Matagasse, Matagot. 1° Singe, magot. — 2° Hypocrite. (Cotgr.)

Matas. « Fou de *matas*, » bouffon. (Brant. sur les Duels, p. 180.)

Matassin. [1° Danseurs espagnols, qui portaient des corselets, des morions dorés, des sonnettes aux jambes et l'épée à la main avec un bouclier. On en voit encore à Séville dansant dans les processions devant le Saint-Sacrement : « Les lansquenets et « les Espagnols, après avoir fait habiller les ecclésiastiques en laquais, au sac de l'homme en tiroient « des risées, en les habillant en bouffons et *matas-sins*. » (Brant. *Cap. Estr.* I, p. 224.)

Age pervers qui se vautre en ordure ;

Une putain, un monstre de nature,

En main, un fou, un *matassin* emporté

Tout ce qu'il veut : la vertu demeur morte

Pleure, et se plaint de voir traîner leur vie

En pauvreté à ceux qui l'ont suivie. (*Baif*, p. 123.)

Deux musiciens accompagnés de *matassins* et des instruments, dansent à l'enlour de M^r de Pourceaugnac. Pourceaugnac, com. de Molière, acte I, scène XI, p. 155.) — 2° Danse des matassins : « Un « autre cria tout haut en brailant : Sonne, corne- « museur, la pavane ; autres demandant la mila- « noise, la basse danse, les *matassins*, l'espagnole, « la gaillarde. » (Merlin, *Coccaie*, I, 175.) — « Cela « est plaisant de voir un fol qui croit estre sage, un « reverend danser les *matassins*, et un bouvier « faire des livres. » (Euv. de Théophile, 3^e partie, page 233.)

Matassiner. Gesticuler comme un matassin : « *Matassiner* des mains. » (Nicot.)

Matelas. [1° Trait d'arbalète : « Rommet du « Bosc avoit une arbalète et quatre *matelas*. » (JJ. 140, p. 157, an. 1390.)] — « Arbalétriers avoit « chacun arbalète encoché en son arc un *mate- « las* à une grosse teste. » (Percefor. I, fol. 73.) — 2° Fusée ayant la forme d'un matras : « Vous aviez « préparé des *matelas* de poudre à canon pour les « enfourer dans le rampart ou se donnoit l'escalade. » (Mém. de Sully, I, p. 380.)

Matelotage. Action de mettre les matelots deus à deux pour le service du bord. (Cotgrave.)

Mateologie. s. Vaine curiosité dans ses recherches. (Cotgrave.)

Mateologien. s. Celui qui fait de vaines recherches, dans Rab. t. I, p. 96 : « Quelle difference y a « entre le savoir de vos resveurs *mateologiens* du « temps jadis, et les jeunes gens de maintenant. »

Mater. [1° Etre mal, aux échecs, dans Quesnes de Béthune (Wackernagel, p. 41) : « Ainsinc cum il « va du *mater*, Puisque des eschiés me sovient. » (Rose, v. 6702.)] — 2° Abatte, vaincre : « Ne les vos

« renc tous .im. recreans et *matés*. » (Aiol, v. 8627.) — « Kar li reis ne l' fait pas pur nului deposer, « Mais pur ce qu'il vouldroit l'arcevesque *mater*. » (Thom. de Cantorbery, 25.)] — « Puisque je suis en « ses las, amours qui enlacié m'as, moi semble que « trop m'a *mas* quant tu me fais à celi mes amours « doner qui ne m'aime mie. » (Chr. du xiii^e siècle, ms. Bouh. f. 24.) — « Que l'esprit ait regence des « sus la chair, et la *matte* et domine. » (Les Marg. de la Marg. p. 36.) — « Le temps *matte* toutes choses. » (Rab. III, p. 152.) — « Se le chevalier estoit « vaincu en champ ne qui fust *maté*, ne mis au « dessous. » (Du Guescl. par Ménard, p. 41.)

Materas. [1° Matelas : « Un vieuz *materas* brun, « de bougueràn. » (N. C. de l'Arg. p. 74.)] — « La « representation (du roy) estoit conchée sur un « *materas* avec une paire de fins draps de lin. » (Jean Charlier, Histoire de Charles VII, p. 319.) — 2° Trait d'arbalète : « Aller comme un *materas* « desampenné. » (Discours de la Noue, p. 227.)

Matere. [1° Cause : « Qui fu cause e *matere* de « l'ocire et murrir. » (Thom. de Cantorbery, 161.)] — 2° Sujet d'un livre, d'une composition poétique : « Jou retourne à traitier sur le propre *matere* pour « le quel jou commenchai à traitier ceste oeuvre. » (Villehard, § 503.)]

De fables fait on les fabliaux,

Et des notes les sons noviaux

Et des *materes* les canchous. (MS. 7989², f. 339.)

3° Aliments, nourriture :

Princes qu'or fust devenu cole,

Esturjon, chien de mer ou sole

Tel *matere* dont chacun erre

Qui nous fait plus pesant que mole. (Desch. f. 433.)

Materet de beaupré, d'artemon, de trinquet. (Monet.)

Materie. Matière : « La *materie* des passions de « l'esprit est tres grande et plantureuse. » (Charron, Sagesse, p. 118.)

Materiel. 1° Gros : « J'ay commencé le tiers « livre... veu que le second est assez *materiel*. » (Percef. III, f. 1.) — 2° Grossier : « Combien que... « l'inegalité soit tres grande entre les hommes « savans et lettréz et ceux qui sont *materieux* et « grossiers. » (Nuits de Strapar. II, p. 234.)

Maternel. Langue maternelle; Rabelais, t. III, p. 245, dit en parlant du langage lanternois : « Je « l'entends comme le *maternel*. »

Mathe. Tombeau. On lisait dans une ancienne inscription à Pompey (Menrthe-et-Moselle) : « Mon- « sieur S^r Eucaires par Valders, Sarrazins et prin- « ces étant avec l'apostat Julien, vingt et deux cents « par nombre sont icy mis en comble en 362. Le « 10 des calendes de May, furent mis en celle « *mathe*. » (D. C. sous *Mature*.)]

Matrée. Lait caillé. (Villon, p. 72.)

Mathelin. [S^r Mathurin guérissait la folie et non l'ivresse (dit *mal S^r Martin*), comme l'avance M. Littré sous *matelineur*. Saint Mathurin de Montcontour (Côtes-du-Nord) est célèbre dans toute la

Brelagne; le lundi de la Pentecôte, on vient invoquer sa protection contre la folie :]

Du mau S. Leu, de Pavertin

Du S. Josse et *S. Mathin*...

Et de tous maux soir et matin

Soit maistre Mahieu confondus. (*Desch. f. 212.*)

« *S' Mathelin*, » hospice de fous, dans Brantôme, Cap. fr. III, 362. — [Par suite, on prenait à témoin l'ordre des Mathurins qui occupaient à Paris l'hôpital Saint Benoît, qu'une personne n'était pas folle : « Or, par l'ordre des *Mathelins*, Telle jeunesse n'est « pas folle. » (Villon, p. 70.) L'édition Jannet y voit la confrérie des Sots ou de la Mère Solte.]

Mathelineux. [Fou, insensé (voir le précédent) : « En monstant l'hoste fut happé Par son varlet, « sans dire mot, Disant : Je vous ai attrapé, Il faut « que de vous payez l'escot Ou vous laisserez le sur- « cot. De quoy il ne fut pas joyeux,... Cuidant qu'il « fust *mathelineux*. » (Villon, p. 214.)] — Apologie pour Clément Marot absent, contre le coup d'essai fait par un *mathelineux* nommé Sagon. (Du Verd. Biblioth. p. 923.)

Mathelot. Matelot : « Ly *mathelot* les voiles « lendent; Ly autres les avirons prennent. » (Hist. des Trois Maries, p. 376, ms.)

Mathématique, s. La science des mathématiques :

Je me feray sçavant en la philosophie

En la *mathématique*, et medecine aussi. (*Du Bell. 391.*)

Mathématiser, v. Se livrer aux mathématiques : « Aulu-Gelle venoit tel langage à ceux qui « croyent à ce qu'ils entendoient, à rioler, astrologuer, et *mathématiser*, gardez vous de vous lier « aux astrologues. » (Contes de Chol. f. 490, v°.)

Mathenot. [Matelot, dans un des mss. de la Passion d'Arnoul Cresban; voir *Komania*, n° 10, page 155.]

Matheraz. [Malelas : « .xn. pieces de cendaulz « estroïz... pour faire *matheraz*. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 27.)]

Mathis. Mahométan :

..... Le bon Paumier

Qui l'ainiraut avoit occis

Et moult d'autres Turs et *mathis*. (*Trois Maries, p. 469.*)

Mathon. [Maton, lait caillé : « Tout leur *mathon*, « ne toute leur potée Ne prise un ail, je le dy sans « noisier. » (Villon, Ballade des Contrediets de France Contier.)]

Mathronne. [Sage femme : « Tout maintenant « et sans delay, Par Dieu qui siet lassus en throne, « Alez me guerre la *mathronne* De ceste ville. » (Mir. de Nostre Dame, t. I, p. 92.)]

Mathsaïès. Mathusalem : « Autant com *Mathsaïès* Pas ne vauroie estre ves. » (Vatican, n° 1490, folio 164.)

Mathurin. [1° Religieux de l'ordre de la Sainte Trinité de la Rédemption des captifs, institué en 1198 par S. Jean de Matha et Felix de Valois. Ils occupèrent à Paris un hôpital dit de S' Benoît qui était sous le titre de Saint Mathurin, d'où leur nom.]

Voir Journal de Paris, sous Charles VII, an. 1448, p. 105. — 2° Comme S' Mathurin guérissait la folie, on en a tiré les locutions suivantes : 1° « Envoyer « ou mener à S' *Mathurin*, » mener à l'hospice des fous. (Colgr.) — 2° « Maladie, saillie, franchée de « S' *Mathurin*, » accès de folie. (Lett. de Pasquier, t. I, p. 640.) — 3° « Un homme voulant injurier une « dame, lui demanda si elle a jamais fait le chemin « de S' *Mathurin*; à quoy pour se vanger, elle « repnd qu'elle n'a pu entrer dans l'église, à cause « quelle étoit plaine de cocus, dont il étoit un des « principaux. » (Brant. Dames gal. I, p. 146.)

Mathurinesque, adj. Fol, folâtre. Parlant des foux qui étoient à S' Mathurin et autres lieux, on lit : « Ceux qui lui sembloient de plus gaye et « *mathurinesque* humeur. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 362.)

Matices. [Améthystes : « Ben i ad or, *matices* « et jacunces. » (Rol. v. 638.)]

Matiere. [1° Sujet de livre, de poème : « Ne sonl « que trois *matieres* à nul homme entendant, De « France, de Bretagne et de Rome la grant. » (Saxons, I.)]

Fame, qui selon la vraie *matiere*

Fille au conte de Henaut iere. (*G. Guiart, f. 243.*)

2° Proposition; ceux de Bresse

Presenterent ceste *matiere*

Que volentiers ils se rendroient;

Mais que leurs vies sauves seroient. (*Ms. 6812, f. 77.*)

3° [Matériaux de construction : « Maçonnerie, « charpenterie, couverture, *matieres*, service pour « ce faire. » (Ord. IV, 720, an. 1366.)]

Matin. [Subst. et adjectif : « Li empereres est « par *matin* levet. » (Rol. v. 163.) — « Avoit une « cluapele enqui où li rois se traist pour oïr messe, « car il estoit encore *matins*. » (Mén. de Reims, § 280.)]

Expressions. [1° « De *matin*, » demain : « Re- « treons nous meshui en nos logeis, et de *matin* « aurons nous aultre conseil. » (Froiss. VI, 436.) — « Vous demourés mais huy dalés moy et de *matin* « vous vous mettrés au retour. » (Id. 73.)] — 2° « Aujourd'hui ou le *matin*, » ou le lendemain. (Lanc. du Lac, III, f. 47.) — 3° « En un *matin*, » un jour, quelque jour, un beau matin. (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 13.) — 4° « Ung de ces *matins*, » un de ces jours. Le peuple le dit encore. (Rab. t. III, p. 53.) — 5° « Par un *matin*, » un beau jour : « Louis XII, « par un *matin* epousa la reine. » (J. de S. Gelais, Hist. de Louis XII, p. 141.) — 6° « Des quatre heures « *matin*, » du matin. (J. Marot, p. 142.) — 7° Un seigneur, qui passoit par La Flèche, et qui, pour éviter les raileries qu'on essayoit dans ce pays-là, y étoit arrivé fort tard et en parloit de très grand matin; une vieille du pays, qui le vit, lui dit : « *matin, matin*, de peur des mouches. » (Contes de Des Perr. I, p. 177.) — 8° « Au *matin* les monts, au « soir les fonds. » (Colgr.) — 9° « Les paroles du « soir ne ressemblent point à celles du *matin*. » (Ibid.) — 10° « Le rouge soir et blanc *matin* font « rejouir le pelerin. » (Ibid.) — 11° « Qui a bon

« voisin, a bon *matin*. » (Ibid.) — 12° « Tel au *matin* « rit, qui au soir pleure. » (Ibid.)

13° Lever *matin* n'est pas heur

Mais déjeuner est le plus seur.

(Ibid.)

Matinée. [1° Le temps qui s'écoule du point du jour à midi : « Rencontre il cele *matinée* Aubretin. » Henri de Valene. § 572.] — « Elles vont chacun « jour an monstier oïr messe, Mais c'est près de « midi, pour ce qu'il n'aient presse; Car el se cou- « chent tart, por ce fault qu'on les laisse Dormir « grans *matinées* por norrir en leur gresse. » (Nouv. Recueil de Contes, I, 188.)

Regnard qui dort la *matinée*

N'a pas la langue emplumée.

C'est le latin: Non venit in molli veneranda scientia lecto. (Cotgr.) — 2° Journée, bataille: « Cil « d'Alemaingne y eurent mout male *matinée*. » (Rou, ms. p. 103.)

Matinél. 1° Malinal: « Est chascun jour chantée « la messe *matinelle*. » (Chron. de S. Denis, I, f. 194^o.) — 2° [Déjeuner: « Le suppliant avoit fait « son labour ou mestier de foulon et mengoit *mati- « nel*, c'est assavoir un pou de pain qu'il trenchoit. » (JJ. 100, p. 322, an. 1369.)]

Mal delas ait Robin

Se il ira au molin

Devant qu'arai mon *matinél*. (Ms. 7615, II, f. 129.)

Matines. [1° Première partie de l'office qui se dit la nuit: « Messe e *matines* ad li reis escullet. » (Rol. v. 164.) — « Mi ami de l'ordre de Citiaus sont « relevei pour chanter *matines* et pour prier pour « nous. » (Mén. de Reims, § 70.) — 2° Livre d'heures, contenant l'office de la Vierge: « Unes heures « ou *matines* de Nostre Dame. » (JJ. 142, p. 266, an. 1392.) — « Comme le suppliant... eust prins « furtivement en l'ostel Noel Gilles audit lieu de « Montfort unes heures ou *matines* qui valioient « environ vint huit solz. » (JJ. 1404, p. 426, an. 1581.) — « La femme du suppliant a tenu escolles de « filles pour apprendre leurs *matines*. » (JJ. 206, p. 1154, an. 1477.)]

Expressions: 1° « *Matines* de Paris ou parisien- « nes. » On appelle ainsi, dans la Guienne, le mas- « sacre de la Saint-Barthélemy. (Hist. de Thou, VI, p. 478.) — 2° « Corriger *magnificat* à *matines*, » dire une impertinence, renverser l'ordre. (Cotgr.) — 3° « Lire longues *matines*, » battre longtemps:

... Sans sejour lor corront seure

Qui lor hiroit longues *matines*. (Ms. 7218, f. 326.)

4° « *Matines* de tripes, » le déjeuner. (Moyen de Parven. p. 109.) — 5° « Ne s'en souvenir non plus « que des vieilles *matines*, » point du tout. (Aresta amorum, p. 291.) — 6° Le diable chantant *matines* à quelqu'un: « S'il vous advient, le diable vous « aura bien chanté *matines*. » (Contes de Des Perr. II, p. 26.) — 7° « Plus estourdri que le premier coup « ou son de *matines*. » Ce proverbe vient de ce que les religieux étant endormis, ne se peuvent aisément recueillir au premier coup de cloche que l'on sonne pour les sommer d'aller à *matines*.

(Pasq. Rech. p. 701.) — 8° « Elles sont sonnées les « *matines* à Longpré. » Ancien proverbe d'usage en Picardie, pour désigner l'office que l'on sonne sans le dire; il tire son origine d'une abbaye de filles qui étoit à Longpré, village voisin de la ville d'Amiens. (Histoire de Boullens, par le P. Daire, Célestin.) — 9° « Le retour de *matines*, » de bons coups. L'on dit qu'il n'y a rien tant à craindre que le retour de *matines*, c'est-à-dire que quand un religieux porte inimitié à un autre, il lui est lors plus aisé de le surprendre pour l'obscurité de la nuit, qui le garantit des témoins. (Pasq. Rech. 701.)

Matinét. Matin:

Et nous souliens dormir le *matinét*. (Desch. f. 184^e.)

Un jour *matinét* me levai. (Ms. 7218, f. 356.)

Matineux. 1° Qui se lève matin: « Homme « *matineux*, sain, àlaigre et soigneux. » (Cotgr.) — [2° Qui se dit le matin: « Item le chapelain en « l'autel S. Jehan en la dite eglise doit chanter « chascun jour la messe *matineuse* devant Nostre « Dame, environ l'heure de soleil levant. » (Du Cange, l. IV, p. 438^o.)]

Matinier. [Chantre à gages, heurier: « Pierre « de Rochefort chantre de Chartres et arceidiaere de « Langres a donné..... à l'église de Chartres cent « sols et un moi de blé de rente perpetuel aux us « de un *matinier* perpetuel en l'église de Chartres. » (Cart. du chapitre de Chartres, an. 1312.) — « Ouquel « cloistre (de l'église de Chartres) avoit en la maison « des *matiniers* plusieurs des chantres de la dite « eglise, lesquelx chantoient, jouoient et se esba- « toient à plusieurs instrumens. » (JJ. 199, p. 550, an. 1463.)]

Matir. [1° Mater, abattre: « Ne lerrai que ne « l' *mat*. » (Rol. v. 893.) — « Le grant orgoill se ja « puez *matir*. » (Id. v. 3206.)]

Li rois Othe grains et *matiz*;

Bolans en fu, bien le vos di.

(Mousk. p. 594.)

2° Faner, flétrir: « Quant voi le temps en froi- « dure changier, l'herbe *matir*, et vis dou ciel « descendre noif et gresil. » (Poës. av. 1300, I, 452.)

Chapelez ont de flor merveilli,

Quant ele est freschement cueilli;

Mes quant li chaus l'a acueillei

Tost est morte, *matie* et mate. (Ms. 7218, f. 310.)

Matissiez: flors, herbes sichez,

Arbre laissez vostre porter. (Ms. 7615, II, f. 470.)

Matire. Matière:

Quiconques veut bien rimoier

Il doit avant estudier

A bone matire trouver.

(Ms. 7218, f. 282.)

1. **Matois.** Matin: « Ribler, pomper soir et « *matois*. » (Coquill. p. 168.)

2. **Matois.** 1° Fourbe, rusé: « Point de *matois*, « ny de matoiserie. » (Perrin, p. 205.) — 2° Filou: « Contre la mort, l'on a beau estre subtil et agile « de la main comme un basteleur ou un *matois* à « couper une bourse; quand elle nous vient saisir, « nul remede ne s'y peut apporter. » (Brant. Cap. fr. III, p. 385.) — « Ainsi fust que cinq escoliers de

« Paris essent esté occis par quelques *matois* et quelques mal gisans. » (Pasq. Rech. p. 772.)

Il y a un des marchands qui est *mattois*.
Bouchet, Serées, liv. II, p. 101.

3^e Argot : « Entendre le *matois*. » (Colgr.)

Matoiserie, s. Ruse, finesse, fourberie de *matois* :

O le bon temps pour la galanterie
Qu'estoit le temps de la chevalerie !
Point de *matois*, ny de *matoiserie* ;
Dames et preux sur la belle prairie,
Sur le gazon, ou sur l'herbe fleurie,
Faisoient entre eux une honnête frairie. (Perrin, p. 205.)

Maton. [Lait caillé (voir *Marmos*) : « Gruyau destrempe en lait, ou *matons* de lait. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

..... Bretons
Qui miex aiment lait et *matons*,
Qu'il ne font autres dainriez. (Ms. 7218, f. 728.)

Je vi l'autre jour Marette,
Yseut, Margot, et Hennette
Qui mengeoient du *maton*,
Dessus l'herbe nouvellette. (Desch. f. 499.)

Matou. Chat mâle : « Un gros *matou* de gouliere. » (Oud. Cur. fr.) — « Demander le *matou*, » être en chaleur. (Ibid.)

Matraser, Matrasser. 1^o Hacher : « *Matrassé* et charpenlé de tant de coups, que ce seroit « grande merveille si vous en rechappiez. » (Mém. de Sully, I, p. 351.) — 2^o Ebaucher, travailler à la hâte : « Maintenant que l'on est sur la tenue des « estats, j'ay à la hâte *matrasé* grossièrement ce « crayon de la reformation de l'estat, que je vous « envoie. » (Pasq. Lett. III, p. 161.)

Matrasse. [Trait d'arbalète : « Le suppliant « benda une arbaleste et tira une *matrasse*. » (JJ. 206, p. 370, an. 1478.)]

Matreau. Diminutif de *mât* : « Navire portant « deux hunes et *matreaux*. » (Menestr. Biblioth. curieuse, II, p. 102.)

Matremoigne. [Maternel : « Anjou out et le « Maingne de son droit patremoigne, Normanz et « Engleiz out de son droit *matremoigne*. » (Rom. de Rou.)]

Matres, s. Espèce de jeu : « On joue aux *matres* « avec de petites pierres rondes qu'on jette en l'air « comme les osselets. » (Le Duchal, sur Rab. I, 142.)

Matrice, s. Matricule ou minute d'un registre : « Nul clerc ou teneur de livre de partage, ne ren- « fermerà point la *matrice* du partage, laquelle « sera reposante chez luy, ny ne la rehendrà point « par devers soy, qu'approuvée et estant signée de « tous ses gens de partage. » (N. C. G. I, p. 653.)

Matrimoine, s. Mariage : « *Matrimoine* n'est « autre chose que assemblée de home et de femme, « à l'our deux assenz par joynture de seynt eglise « pur demorer ensemble..... à toute l'our vie..... » (Brill. des Loix d'Anglet. f. 246.) — [« Frere Guil- « laume de S. Benoît religieux du moustier S. Mar- « tial de Limoges,.... nez de bons parens et de loyal

« et legitime *matrimoine*. » (JJ. 162, page 212, an. 1408.)]

Matrologe. [Martyrologe, nécrologe : « Et aussi « ou *matrologe* de l'église S. Germain (l'Auxerrois) « sera enregistré le jour du trespassement dudit « feu M. Guillaume. » (JJ. 138, p. 28, an. 1389.)]

Matronal. De *matrone*. (Colgr.)

Matrone. 1^o Dame :

Et sees tu qu'il fault aux *matrones*
Nobles palais et riches trones. (Desch. f. 496.)

2^o [Sage femme : « Le marquis commanda que « par les dames et *matrones* la pucelle fust revestue « de riches draps et paremens de nopces. » (Ménag. I, 6.)] — 3^o Sorcière : « Lors regarde en l'air, et « voit que c'estoient toutes vieilles *matrosnes* bar- « bues et eschevelées, qui menioient le plus laid « deduyt qu'on ne pourroit ouyr..... et en aloient « escrimissant.... ainsi que toutes enragées. Quant « Estonné eut veu ce layt apparent, il alla dire au « dyable.... quels dyables sont-ce ceux qui ey « passent. » (Percefl. II, f. 14.)

Matrouere, s. Matelas (?) « Us apperceurent « sur deux treteaux de table une *matrouere* cou- « verte d'une touaille, une chandelle allumée sur « le boul, vraye marque d'un corps mort, prêt à « porter en terre. » (Contes d'Entrapel, p. 210.)

Mattabas. [Drap d'or : « Pour .50. pieces de « drap d'or *mattabas* et marramas. » (Compte d'Elieime de la Fontaine, an. 1351.)]

Mattacin. Mattassin : « Ces jeux de momeries « finis, on commença les dances des bouffons, avec « les sonnelles, *mattacins* et divers petits jeux. » (Printemps d'Yver, f. 164.)

Mattas. Matelas :

Sur un *matas* et sur cordes gesir
Avoir ors draps et sur dur orillier
Est cil aisé. (Desch. f. 179 c.)

1. **Matte**. [Lait caillé ; c'est encore son nom en Normandie (voir *Maton*) : « C'estoit un grand petit « homme trapu et quarré, le plus entendu à jurer « et boire des *mattes* qu'il y eust dans toute la « paroisse ; or un jour que les fumées du lait caillé « lui avoient monté à la teste. » (Nouvelle fabrique des excellents traités de vérité, p. 74, éd. Jannet.)]

2. **Matte**. [Lieu de Paris où s'assemblent les filous : « Bignez la *matte* sans larger. » (Jobelin de Villon.)] — « Finesses des coupeurs de bourse et « enfans de la *matte* en leurs larcins. » (Brantôme, Cap. fr. IV, p. 29.) — Du Verdier (Diverses Légons, p. 224) les appelle ainsi, parce qu'ils *mattent* ceux qui sont en leurs pièges (?) — « Tour de la *matte*, » tour de filou : « Pria les autres merciers qui sca- « voient bien le *tour de la matte*, de serrer la mar- « chandise. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 90.)

Mattée, s. Peuplade, multitude : « Cette infinie « *mattee* d'hommes qui s'écoula en Italie sous « Brennus et autres. » (Ess. de Mont. II, p. 639.)

Matthieu. Nom de saint :

C'est une chose fort grave
Estre magnifique et brave :

Et sans y espargner Dieu,
S'obliger en beau langage ;
Et plus mettre tout en gage
Pour enrichir S. *Matthieu*.

Le nom du saint fait ici allusion aux usuriers et notre mot *fosse mathieu*. (J. Du Bell. p. 207.)

Mattonné. Garni de petits clous. (Colgr.)

Mattras. Trail d'arbalète : « Un Allemand tirant « d'un cranequin sur lequel estoient *mattras*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 526.)

Maturable. Qui fait mûrir : « Fût le temps si « pluvieux et si mal *maturable*, que les bleds au « mois d'aoust furent de si male cueillette que.... « ne purent estre mis en saufs sans qu'ils ne fussent « moillés. » (Chron. de S. Denis, II, f. 150^b.)

Maturatif. Qui fait mûrir. (Colgr.)

Maturation. Maturité. (Colgr.)

Maturement. [Promptement, dans un livre offert au roi en 1561. (Du Cange, sous *Maturaliter*.)]

Matynel. [Qui se dit le matin : « Messe *matynelle*. » (Reg. de Corbie, 13, an. 1513.)]

Matynier. [Matinal : « Iceellui gendarme dist à « Jehan Delpiat telles paroles ou semblables : soyez « *matynier* demain. » (J. 195, p. 1512, an. 1475.)]

Mavaistié. [Perversité, dans Froiss. II, 116 : « Et tort et grant pichié et *mavaistiés*. » (Aiol, v. 1012.)]

Maubaillier. [Maltraiter : « Sire, dont nous avez « vous *maubailli* ; car vous avez la pais la roine, « et nous perderons nostre terre. » (Mén. de Reims, § 350.) — « Tout ensemement l'a *maubailli*. » (Ms. 7218, f. 269^a.)

Ceus de leans tant assaillirent
Et si forment les *maubaillièrent*...
Que la ville et l'eveschié toute...
Au regne de France soumsistrent. (G. Guiart, f. 84.)
Jamais nul jour ne m'amerait
Si m'aviez *maubaillié* et morte. (Ms. 7989², f. 211.)

Maubattre, v. Battre mal : « *Maubalus* longue-
ment pleure, et par costume demeure plus lon-
guement en son pleurs. » (Chr. fr. du xiii^e siècle, ms. Bouth. f. 131.)

Maubee. Médiance : « Marot, elegie xi, appelle « ainsi la *mediance*, qui dans le Roman de la « Rose, est nommée *malebouche*. Le patois messin « dit encore *mau lu bouche*, pour mal à la bouche, « et *mau la tête*, pour mal à la tête, ce qui suppose « que nos pères appelloient *mautebec* un mal qui « vient au bec ou à la bouche. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, prolog. p. 4.)

Maubernage, s. Vilaine petite maison ; chau-
mière. (Oudin.)

Maubert (place). Place dans Paris : « La *place* « *Maubert* a esté ennoblie par le fameux docteur « Albert le Grand, qui y tenoit son ecote.... et elle « fut appellée autrefois la place de M^e Albert, et « par succession de temps la *place Maubert*. » (Rom Bourgeois, p. 4.) — « Cela sent sa place *Mau-
bert*, » ce discours est ordurier. (Colgrave.)

Maubeuge, Maubege. [Nom d'une cloche qui réglait les heures de travail à Abbeville : « Et « seront tenus lesdis manouvriers de retourner à « l'ouvrage, à *maubege* du ravalier. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 31.) — « Est ordené que ouvriers « et manouvriers de bras de quelconques mestier « que il soient, soient alés à l'œuvre à l'eure de « *maubege* du matin. » (Ibid.)]

Maubouge. Droit levé sur le vin à Paris. (Dorel.) — Il fut supprimé en 1648. (Mén.)

Maubrenage. Voir MAUBERNAGE. (Colgr.)

Maubres, s. Marbre. On dit de l'eau d'une fontaine :

Si fu plus froides que *maubres*. (Ms. 7615, II, f. 169.)

Maucertaine, adj. Mal assurée, changeante :

Dolerouse, fausse et decevresse,
Maucertaine, haye, reprouchable. (Desch. f. 5^e.)

Mauchemin. Mauvais chemin. (Monet.)

Maucheval. Mauvais cheval, dans Du Cange, sous *Equifer*.

Maucher, adj. Ignorant : « On donna ce nom à « Pierre, duc de Bretagne, comme beste et igno-
rant, pour le grand préjudice qu'il fit à ses suc-
cesseurs, par les soumissions non accoustumées
« qu'il lit au roy S^t Louis, lui faisant la foy et hom-
mage. » (Pasq., Rech. p. 681.) — [« Or avint l'an
« après que li ceus Pierres *Mauchers* revela contre
« la court, et dist villonie à la roïne. » (Mén. de
Reims, § 360.)]

Maucœuvreux. Lâche. (Colgr.)

Mauconduit. Mal conduit. (Colgr.)

Maucontent. Mécontent. (Froiss. VII, 248.)]

Mauconvenable, adj. Mésavenant, mal
assorti, disparate : « Mariage *mauconvenable*. »
(Beaumanoir, p. 92.)

Maudchait. Imprécation, maudit : « *Maudchait*
« C... qui menjue. » (Ms. 7218, f. 182.)

Dame, c'est salu vous envoi,
Quar je vous aim en bone foi
Maudchez ai je se je ment. (Ms. 7218, f. 280.)

Maudichon. Médiance : « Assés distrent dou
« roi vices et *maudichous*. » (Rou, p. 38.)

Maudire. [« En cele chevaucie estoit Cuenes de
« Bethune ki molt *maudissoit* durement cels ki là
« l'avoient mené. » (Villehard. § 643.)]

Maudisné. Qui a mal diné. (Monet.)

Maudissable, adj. Maudit :

Les Euenides lors en leurs senestres salles
T'enlevans tout soudain dans les eaux infernales,
Plongeront tristement lon *maudissable* corps. (Baif, 68.)

Maudisson. Malédiction : « Des blasphemés de
« notre tems, et des *maudissons*. » (Apol. d'Hérod.
page 110.)

Maudit. [Mauvaise allégation d'un avocat :
« Bien puel Philippes rappeler le *maudit* à son
« amparlier... car li amparliers n'a mie plaine
« poosté de dire en le quelele kanke il vaura. »
(Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XI, § 9.)]

Mandre. [Moudre : « Cui blez ne faut, sovent
« puet *mandre*. » (Ruteb. 74.)]

Maudiet. Mal instruit. (Cotgr.)

Maves. *adj.* Mauvais, mal habile : « Tenez vous
« en pais fi (dit un galant à sa maïresse) irop vous
« trouvoï *maves* au premier solas. » (Chron. du
xiii^e siècle, ms. Bouh. fol. 45.) — « Mainte *maves*
« opinion. » (Ms. 7615, II, f. 191.)

Maufait. Mal frappé, de mauvais aloi :

Puis ont acaté un ratel
iii. maillies, et un gastei
i. denier *maufait*, plain dolie. (Ms. 7089², f. 45.)

Maufaitieres, Maufactere, Maufaiteur.

[Malfaitier, cas sujet et cas régime : « *Maufaitie-*
« *res*. » (Ch. de S. Vincent de Laon, an. 1270.) —
« Se aucuns *maufactere*, quois que il fust, estoit
« pris en chu lieu en l'eskevinage d'Abbeville, seroit
« amenés et juziez à l'eswart des eskevins. » (Ord.
l. III, 295, an. 1291.) — « Et pour ce avoit à non
« jousficieres pour ce que il tenoit très bien jous-
« lice, ne ne pendoit pas les *maufaitiers* à son
« braicul. » (Mén. de Reims, § 2.)]

Maufé. [1^o Laid : « Vis *maufés*. » (Roi Guill.
p. 98.)] — 2^o Mal fait :

Donc est li mors i certes oïl
Moult s'en merveille ceie et cil,
Et dient bien que c'est *maufé*. (Fabl. de S. G. p. 83.)

[3^o Diable : « Quand il coisi Aiol, si s'est tornés
« Vers lui geule baëe comme *maufés*. » (Aiol,
v. 1305.) — « Seignor, dit-il, ceanz à un *maufé*. »
(Garin.) — « Il ne croit nostre loy, neant plus que
« li *maufés*. » (Cuvelier.) — « Mais où sont li saintcz
« apostoles... Qui sont ceincts de saintes estoles
« Dont par le col prent ly *maufés*. » (Villon, p. 36.)]

Maufeire. [Mal faire, Chron. des ducs de Norm.
v. 16604.]

Mauferu. [Maladie du cheval, dans D. C. sous
Maleferrutus.]

Maufle. Muffe. (Cotgr.)

Maufretin, s. Espèce de maladie :

... Du mau S. Martin
Et de tous maux de plus en plus,
Des broignes et des *maufretin*
Soit maistre Mahieu confondus. (Desch. f. 212.)

Maugarnir. [Mal équipé : « Coururent aus
« murs pour defendre la citei; mais pou leur valut,
« que trop estoient pou et *maugarni*. » (Mén. de
Reims, § 210.)]

Maug. [Bâton : « Icellui Michelet prist un bas-
« ton, appellei au pais (Nogent) un *mauge* de pour-
« poul. » (Jl. 100, page 362, an. 1369.) Les marins
appellent *mauge* une manche de toile ou de cuir
clouée autour de l'ouverture d'un dalot.]

Maugesant. Mauvais coucheur : « Ces deux
« cousines s'estant gouvernés la nuit je ne scay com-
« ment, en estant *maugesantes*, et endemenées, se
« trouveront toutes decouvertes dessus le lit. »
(Bouchet, Serées, II, p. 217.)

Maugraer. Jurer, blasphémer :

Tel já qui *maugraie* et jure
Le sauc, le foie, et la fresure. (G. Guiart, f. 332.)

A un coup perdit gros moncel,
Dont S. Cristofle, et son moucel
Fut *maugré* villainement. (Desch. f. 393.)

Maugratier. [Maugréer, dans Guiart, v. 4518.]

Maugraiteusement. Avec mauvaise grâce.
(Cotgrave.)

Maugré, Maugrei. [1^o *Prép.* Malgré : « Et le
« convoia trois journées *maugrei* le roi. » (Mén. de
Reims, § 370.)]

Ce dit la dame : or i vendra
Maugré vostre, si la verra. (Ms. 7615, II, 174.)

Expressions : 1^o « *Maugré* mes dents, » malgré
moi. (Les Marg. de la Marg. f. 286.) — 2^o « *Maugré*
« lor, » malgré eux :

Maugré lor ai je mon cuer gardé
Plain de l'amor. (P. av. 1300, I, p. 14.)

3^o « *Maugré* mien, » malgré moi : « Me comande
« amer *maugré mien*. » (Id. t. II, p. 690.) —
4^o « *Maugré* ses joues, » malgré ses dents : « Je le
« vous ameneray *maugré ses joues*. » (Modus et
Racio, ms. f. 292.)

Il^o *Subst.* Mauvais gré, haine, dépit : « Chacun
« doit plus amer et douter Dieu et s'ame et son
« honour, que bon gré ne *maugré* d'home et de
« feme. » (Ass. de Jérus. p. 17.)

Tous les sains et la letanie
Huy *maugrez* en puissent avoir. (Desch. f. 302.)

« *Maugres* en aiés vous, » en dépit de vous, mal-
gré que vous en ayez. (Ms. 7089², f. 212.)

Maugréable. Désagréable :

... Le méchant
Sur qui j'enten vomir ce *maugréable* chant. (Baif, p. 65.)

Maugreement. [Blasphème : « Duquel sere-
« ment et *maugreement* icellui Marquet s'est repen-
« liz. » (Jl. 147, p. 38, an. 1394.)] — « Lettres de la
« deflence sur les renliemens et *maugreements*. »
(Godefroy, annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 667.)

Maugreeur. Blasphémateur : « Jureurs et
« *maugreeurs* de Dieu. » (Eloge de Charles VII, 5.)

Maugrerie, s. Action de maugréer, de blasphé-
mer : « Prudence... qui o... oys les renoyemens et
« *maugreries*, les grans sermens que l'en faisoit
« contre Dieu. » (Modus et Racio, f. 221.)

Maugrier, Maugreer. Jurer, blasphémer :
« Les gens du royaume de France... renioient Dieu,
« et *maugréent*, et despitent. » (Modus, f. 319.) —
« Ce villain étant lassé de *maugréer*, renier et
« despiter Dieu. » (Apol. d'Hérod. p. 112.)

La li fait-on chascun jour maint assault
Regnier *maugrier*. (Desch. f. 1.)

Bon fait voir la contenance
De ces joueurs, et comme chascun tance
Quant son argent est un po esmolu
Et *maugriroit* dit chascun sa sentence. (Desch. f. 205.)

Qu'il jure fort, qu'il *maugrie* et regnie,
Et lors sera de la droite mesnie. (Ibid. f. 282.)

Uns autre qui juré avoit
Que jamais Dieu ne *maugriroit*. (Ibid. f. 293.)
Plus ne jure, ne ne *maugris*. (Ibid. f. 212.)

Maujoin. Parfum ; le même que benjoin. (Rab. vol. I, p. 77.) — On lit au t. II, p. 256 : « Le pape « Calixte estoit barbier de *maujoin*. »

Maujoinet. Mal joint, fendu. (Colgr.)

Maujoine. Benjoin. (Colgr.)

Majour. Mauvais jour ; imprécation dans les Chron. du xiv^e s., ms. Bouhier, fol. 131^a : « Dieu « vous doit *majour*. » — On lit *maujour*, dans le ms. du Vatic. 1390, f. 103.

Mavis. Voir **MAVIZ**. Merle, grive mauvis ou alouette huppée : « Chans d'aloué ne de *mavis*. » (Ms. 7615, t. II, fol. 469^a.) — [« Maviscus, gallice « *mavis*, » au Gloss. 4120, an. 1348.]

1. Maul. [Mal : « Si en i avoit en la compagnie « des *maults* montés. » (Froiss. III, 109.)]

2. Maul. [Moulin : « Jehan Morel print aux « maulx d'Arceis quatre aulnes et demie de drap « pers... et porta icelles quatre aulnes et demie de « drap aux *maults* Badin pour fouler. » (J. 152, p. 260, an. 1397.)]

Maulavé. Mal lavé. (Colgr.)

Mauldire. Maudire. Rabelais, t. IV, 192, dit des calomnieux : « Estes *mauldiret* en l'evangile. » — « La vieillesz pleurs, et soupirs, et *mauldire* leur « vie. » (Petit Jehan de Saintré, p. 666.)

Mauldisson. Malédiction :

Les *mauldissons* sont feuilles,
Qui les seme les recueille. (Colgrave.)

1. Maule. Moule ; pure cheville, mise ici pour la rime :

Si roïement le fiert de visée, sans *maule*,
Que je senti la corne qui me vint à l'espaule ;
Bien trois quartiers ou quatre du ventre li desmaule
Que toute sa coraille à terre li aralle.
Fabl. ms. du R. n. 7218, fol. 344, R^e col. 1.

2. Maule. s. Moule, coquillage :

Tu destruis les Juys et confons et afoles,
Qui lor commandes querre les *maules* aux roïssoles.
Ms. 7218, fol. 342.

[« Ki à croisnel toute nuit velle, Pour chest il « faut qu'il s'esmerveille, Se deceant vont les « escoles Pour querre le *maule* as roïssoles. » (Mir. de Coïnsy.)]

Maulgré. [Malgré : « Payez que devez, que « *maulgré* ma vie ! Ou vous y lerez chevaux et « coursiers. » (Chans. du xv^e s. p. 131.)]

Maulgreer. Maugréer : « Il commença à jurer « et *maulgréer*. » (Arest. Amor. p. 24.)

Adoncq commence à *maulgrayer*
Et dire de Dieu villenye. (G. de la Bigne, f. 30.)

Maulvaistié. Malice : « Or voy-je bien que la « *maulvaistié* des femmes surmontera celle des « hommes. » (Cymbalum mundi, p. 73.)

Maulubec. s. m. Espèce de maladie. « *Maulu-
bec* signifie figurement un mal extraordinaire, « une peste, une plaie... Laurent Joubert qui avoit « fait un long séjour à Montpellier écrit *mautoubet*, « c'est à dire mauvais petit loup, ce qui selon lui « signifie loup, sorte de chancre ulcéré qui vient

« aux jambes ; pour moy puisque Rabelais écrit par
« tout *maulubec*, je ne doute pas que ce mot ne
« doive s'entendre du chancre qui rongé la bouche
« et le nez est qui de là gagnant le cerveau fait
« mourir promptement. Marot (Élégie XI) appelle
« *maubec* la mediance qui dans le Roman de la
« Rose et nommée *malebouche*. Le patois messin
« qui dit *mau la bouche* pour mal à la bouche, et
« *mau la tête* pour mal à la tête, suppose que nos
« ans par appellation *mau-le-bec* un mal qui vient au
« bec ou à la bouche. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, Prologue, p. 150.)

Maulvis. Mauvis : « Merles, *maulvis*..... sont
« appellez oyseaulx champestres. » (Modus, f. 58.)

Maumarchié. s. Mauvais marché : « *Maumar-
chié* pris au paumoier. » (Ms. 7218, f. 332^b.)

Maumarié. [Les chansons sur les *mal mariés*
étaient aussi nombreuses au moyen-âge que de nos
jours. Voir les Chans. du xv^e siècle, p. 5 et le livre V
de Pantagruel : « Nous en iron jouer au boys Soulb
« la ramée, Et chanterons ung chant pileux Pour
« les *maumariés*. » (Ch. du xv^e siècle, p. 133.)]

Maumette. [1^o Mettre à mal, estropier : « Or
« m'en faudra aler ainsi c'uns bons *maumis*. »
[Brun de la Montagne, v. 2646.] — « Ils suoiert si
« fort qu'ils desgoutoient... de sueur, tant estoient
« vains, et travaillez, et pour certain onques nuls
« de tous ceulz n'en fut onques *maumis*, ne ma-
« lade, ne decouragé. » (Journal de Paris, sous
Charles VI, p. 169.) — 2^o Maltraiter une personne,
endommager une chose : « El se par le defaute de
« lui, ... Il dis manoirs... empiroit ou *maumettoit* en
« aucune maniere. » (Carl. du Mont S. Martin, f. 88,
an. 1301.) — « Une petite chapelle estoit ou chastel
« fondée... qui onques du feu ne fut embrasée, ne
« *maumise*. » (Chr. de S. Den. I, p. 201.)

Sien hom *maumette*, et damagier.

Poët. av. 1300, t. II, p. 714.

..... Puet, par le voirre, et issir et passer

Li soleus, sanz le voirre *maumette* et dequasser.

Dispute du Juif et du Chrétien, ms. de S. G. f. 107.

3^o [Violer, au propre et au figuré : « D'ome et de
« femme m'emerveil Qui chaslée à Dieu proumel,
« El puis après son veu *maumet*... » (Bestiaire, ms.
d'aus D. C. sous *Malemittère*.)]

Virginitez n'est *maumise*,

Com je croi c'uns asnes ait ame. (Ms. 7218, f. 333.)

4^o Corrompre :

De li garder Dieu s'entremist,

Si que sa char ains ne *maumist*. (Id. f. 332.)

Maunet. Peu net, malpropre. (Colgr.)

Mauparans. [De mauvaise apparence : « Esgar-
« dés, font il, fu il donques Si *mauparans*, ne si
« menus. » (Rom. de Robert le Diable.)]

Mauparler. [Mauvaise explication : « La paine
« de celui ki son ensome ne veut nommer, ne jurer,
« osle de lui l'aide de Dieu en se querelle, encore
« l'eust-il bon ; et eu voit-on mult souvent perdre
« par *mauparler*, ou par autres airremens. » (P. de
Fontaine, ch. V, § 7.)]

Mauparfier. Médisant : « *Mauparlière* gent, » au n. 6812, fol. 57^e.

Maupensis. [Mal intentionné, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Maupiteux. Sans compassion, sans pitié, dans Colgrave. [« La troisieme affaire estoit de donner au comte (de Montgommery) des juges *maupiteux* et executeurs de sa volonteé (de Catherine de Medici), » dans d'Aubigné, Hist. II, 130.]

Mauplaisamment, *adv.* Désagréablement. (Colgrave.)

Mauplaisance, *s. f.* Désagrément, déplaisance. (Colgrave.)

Mauplaisant, *adj.* Déplaisant, désagréable. (Dict. de Rob. Est., de Nicot, de Cotgr., Crelin, 241.)

Mauplant. Mauvais plant.

De *mauplant* fait chacun trussel,
Il ne regne aujourd'hui que fols. (Desch. f. 111.)

Maupoint. [Pipé : « L'exposant a esté trouvé saisi de quatre dez *maupoints*, de deux qui estoient pers et autres deux non pers. » (JJ. 154, p. 168, an. 1399)]

Mauport. Mauvais port.

De grace et d'honneur aussi
Je suis a *mauport*
Pour avoir déport
Car riens ne puis demander
Que voeille grever. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1463.)

Mauprest. Non prêt. (Colgrave.)

Maupreus. Mauvais profil.

... S'il est a Fostel eschars,
C'est à promesse grant eschars
Et à lui blasmes et *maupreus*. (Ms. 7615, t. II, f. 164.)

1. Maure. [Moudre : « Et devoient li oste venir maure à mes meueins. » (Accord entre le seigneur et l'abbé de Breteil.)]

2. Maure, s. Mûre :

... Pour son mestre fet autant
Que li singes pour les *maures*. (Ms. 7615, t. II, f. 193.)

Mauregart. Mauvais regard.

Pour ce, bair doit chacun *mauregart*
Car nulz puet en lui bien esperer
Aincois à tout home esperance tault ;
A droit ne veult nulz homs regarder,
Fors de travers. (Desch. f. 235.)

Maurequine, adj. De goiite seréine, d'amarose. (Borel.)

Maurir. Mûrir : « On dit : le fruiz n'est prouz que li *maurit*. » (Poët. av. 1300, l. 155.)

Maus. [Mal, douleur : « Li mauvais prince qui desirent les mellées et les *maus* à faire. » (Mén. de Reims, § 2.) — « Et avint à la roïne que li *maus* de son ventre la prist, et delivra d'un fil. » (Id. § 378)]

Mausade. Maussade. (Monet.)

Mausadeté. Maussaderie. (Colgr.)

Mausage. Peu sage. (Clém. Marot, p. 717.)

Mausejour. Mauvais séjour, enfer. (Le Blason des Faulces amours, p. 228.)

Mauselles. *s. plur.* Mâchoires. « Boces qui viennent au pourciaux privez dessous les *mauselles*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 75.)

Mauseolon. Mausolée : « Les sepultures des rois et des princes.... sont appellez *mauseolon*, lequel terme aucuns veulent interpreter petite mausion ; mais sauve leur révérence, il se appelle *mauseolon* pour le nom de ce roy, may de la roïne Arlemaise. » (Hist. de la Toison d'Or, t. II, p. 29.)

Mausfnes. Le feu d'enfer :

Mon cheval li mi en sa garde :
Mors est, se li *mausfnes* ne m'arde,
Vos en paieroz la moitié. (Ms. 7615, II, f. 152.)

Maus humble, *adj.* Orgueilleux : « Li *maus humbles*. » (Partonopex, f. 158^e.)

Mausillon, *s.* Mors, bride :

Or faut du harnois aux chevaux
Selles, cordes et *mausillons*. (Desch. f. 500.)

Mausoigneux. Négligent. (Colgrave.)

Mausoupé. Qui a mal soupé. (Colgrave.)

Maussade. [« Il vous a les yeux endormis, » Rouges, et le corps tant *maussade*, Penchant devant, la couleur fade. » (Coquillart, Monologue de la Botte de foin.)]

Maussadement. [« Tout *maussadement*. » (Palsgrave, p. 830.)]

Mausse. [Monnaie : « Dix blancs, chacun du pris de cinq deniers tournois la piece, deux *mausses* et un blanc breton. » (JJ. 153, p. 114, an. 1401.)]

Mautailié, adj. Mal bâti. Les gens du peuple voyant Bugueschin dirent : « C'est un lait baceller » et *mautailié* de paier la rançon à quoy il est mis. » (Hist. de B. Buguesclin, par Ménard, p. 304.)

Mautalement, adv. A contre cœur :

Denier parole fierement,
Denier pardonne *mautalement*,
Denier va orgueilleusement. (Ms. 7218, f. 166.)

Mautalent. [1^o Haine, rancune : « Embrasé de dire et de *mautalent*. » (Henri de Valenc. § 510.) — « Et lour fiz pardonner lour *mautalent* et besier l'un l'autre. » (Joinv. § 154.) — 2^o Colère : « Et en parla li procureur au castielain que *mautalens* i monta. » (Froiss. II, 396.) — Le duc de Bourgogne étant tombé de cheval, et en ayant pris un autre à la bataille de Bouvines, « dit qu'il se vengeroit de ceste honte » ; et s'étant jeté tête baissée dans les escadrons ennemis, « vengeoit son *mautalent* sur tous ceux qu'il rencontroit. » (Chron. de S. Den. t. II, fol. 40.) — [« Et ire et *mautalent*, bien le savés, A de hardement home tost embrassé. » (Aiol, v. 1001.) — « Et quant li rois vit que crestien arrestoient, si fu touz forseneiz d'ire et de *mautalent*. » (Mén. de Reims, § 375.)]

Mautalentis. [Irrité : « Courrouciez et *mautalentis*. » (G. Guiart.) — « Adone s'en revint li contes tout *mautalentis*. » (Froiss. III, 87.)]

Mautemps. Intempéries :

..... Fault haulser Pair,
Car en *mautemps*, si sur moy gresle ou neige,
D'estre à couvert bones esperances n'y a-je. (Cret. 203.)

Mautoulu. [Maletole, au Conseil de Pierre de Fontaines, ch. 12, art. 3.]

Mautroux. [Estropié : « Le curé de Fontaines « sur Boutoune au pays de Poitou... d'une espèce « persa l'un des bras du suppliant, tellement qu'il « en est *mautroux* ou presque impotent. » (Jf. 190, p. 54, an. 1459.)]

Mauvais. [Voir MALVAIS. 1° Méchant, lâche : « Que *mauvais* hom vous (Durandal) ait al flanc « pendue. » (Roucisval, 195.) — « Et la *mauvaise* « vielle s'est lez li acoutée. » (Berte, c. 16.) — « Oil, « par la lance saint Jaque, *mauvais* traitres. » (Mén. de Reims, § 63.) — « Le marquis de Talyne « estoit un vaillant chevalier, et n'estoit pas des « plus *mauvais*. » (Le Jouvenc. p. 501.) — [2° Fâcheux : « Biau seigneur, nous sommes en *mauvais* « point. » (Mén. de Reims, § 226.)]

Expressions : 1° « Le *mauvais*, » le désavantage : « Si les François y eussent logé, comme ils avoient « premieurement conclud, le *mauvais* ne fut pas « tourné sur eux, comme il fit, pour ce qu'il y avoit « un petit bois... lequel leur fit un tres grand dom- « mage. » (Mém. de Rob. de la Marek, ms. p. 177.) — 2° « Le *mauvais*, » le démon : « Gadiffer..... lui « vint au devant, et convaint le *mauvais* resorlir. » (Percef. III, f. 73.) — [3° « Le *mauvais*, » le brave : « Il est bien aysé de faire le *mauvais*, avant que de « venir aux prises. » (Montaigne, t. II, p. 383.) — 4° « Le *mauvais* emporte le bon, » terme de costume : « Quand l'un des conjoints par mariage est « de condition servile et l'autre franc, leurs enfans « sont de la pire condition et servile envers le sei- « gneur de la servitude, par ainsi, la pire condi- « tion emporte la meilleure. » (Laur.) — [5° « Estre « *mauvais*, » reste d'une somme divisée, plus petit que le quotient : « Pour lequel compte ilz deurent « chacun ung petit blanc, sauf que en payant chas- « cun un petit blanc, ilz avoient deux deniers *mau- « vais*; voyant laquelle chose... et que difficile « chose leur seroit de partir et paier entre eulx « cinq les dits deux deniers, qu'ils estoient *mauvais*. » (Jf. 179, p. 91, an. 1447.) — 6° « *Mauvais* morceau, » sorlildge : « Perrette la Baudoyne empoisonna le « suppliant et lui bailla ung *mauvais* morceau, « tellement que à cause de ce et depuis ledit temps « il ne s'est pen ne ne peut aider, labourer, ne « gagner sa vie; mais a toujours esté, comme « encores est, en langueur; et ce cognoissant ledit « suppliant, afin d'avoir alligence et garison, et que « hadite Baudoyne lui vouldist oster le *mauvais* « morceau qu'elle lui avoit baillé. » (Jf. 206, p. 254, an. 1480.)] — 7° « *Mauvais* chien ne trouve où « mordre. » (Cotgr.) — 8° « *Mauvais* fille se moc- « que de sa mere. » (Ibid.) — 9° « Il faut avoir *mau- « vaise* beste par douceur. » (Ibid.) — 10° « Il n'est « qu'une *mauvaise* heure au jour. » (Ibid.) — 11° « *Mauvais* agail, » guet à pens. (Ord. III, p. 129.)

— 12° « *Mauvais* frais, » ceux qui se payent à la commune pour des réparations : « Toutes person- « nes tenans jour et an leur demeure en la ditte « ville, ou en sa banlieue et franchise, y payant les « *mauvais* frais. » (Nouv. Coul. Gén. I, p. 573.) — 13° « *Mauvais* garçon, » brave, hardi : « Jurant « n'avoir jamais veu un si brave et vaillant et rude « homme que celui là, comme de vrail, il l'avoit « bien monsré en plusieurs guerres de Piedmont « et de France, et estimé fort *mauvais* garçon. » (Brantôme, sur les Duels, p. 261.) — 14° « *Mauvais* « hostel, » maison de prostitution. (Bouteill. Som. Rur. p. 858.) — On lit *mauves ostel*, dans Beauv. p. 292. — 15° « *Mauvais* lieu, » même sens :

Demandez à vo chamberiere
Se j'ay en *mauvais* lieu esté. (Besch. f. 514.)

16° « *Mauvais* mau, » haul mal, mal caduc : « Mezel... ou qui chiet de *mauvais* mau. » (Assises de Jérus. p. 63.) — 17° « Faire le *mauvais*. » (Oud. Cur. fr.) — 18° « Faire *mauvais* visage. » (Ibid.) — 19° « Faire *mauvais*, » mauvais temps. (Ibid.) — 20° « Avoir *mauvais* visage, » l'air malade. (Ibid.) — 21° « *Mauvaise* femme, » libertine :

Elle fut de son corps *mauvaise*. (Besch. f. 511.)

22° « Frappé d'une *mauvaise* buche sur le plus « haut de ses biens, » privé de son bien principal. (Mém. de du Bellay, édit. de Lambert, t. VI, p. 196.) — 23° « *Mauvaise* guerre, » guerre sans quartier. (Ibid. II, f. 58.) — [24° « Hé Dieu ! se j'eusse étudié « Au temps de ma jeunesse folle ;... Mais quoy ? Je « fuyoy l'escolle Comme fait le *mauvais* enfant. » (Villon, Grand Testament.)]

Mauvaisement. 1° Difficilement : « Quant les « archiers vont au bois pour trouver les bestes, ils « ne doivent mener que deux chevaux au plus. La « cause si est que quant il y a foison de chevaux, « les bestes attendent *mauvaisement*. » (Modus et Racio, f. 77.) — 2° Point du tout : « Maudit soit le « preud'homme qui chevalier de la table ronde « vous fist, car... vous en estes *mauvaisement* « dignes. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 14.) — « Vous « savez *mauvaisement* que ceux qui sont du « lignage d'Arnaut l'enchanteur et de la secte « hayent mortellement le roy Perceforest. » (Percef. vol. II, f. 145.) — 3° Malheureusement : « *Mauvai- « sement* leur en esloit advenu. » (Joinv., p. 121.) — 4° Mal : « *Mauvaisement* renommez. » (Ordonn. t. I, p. 266.)

Mauvaistié. Méchancelé, lâcheté : « Je crois « Platon de bon cœur qui dit les humeurs fâchées ou « difficiles estre un grand préjugé à la bonté ou « *mauvaistié* de l'ame. » (Mont. Ess. t. III, p. 102.) — « S'il advenoit que les chiens..... ne vouldissent « aller... ou ne pussent ou par le grant chault ou « pour la fort longe, ou pour leur *mauvaistié*, le « veneur ne le doit pas laisser ainsi. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 227.)

Mauvaitie. Mauvaise, païenne :

Messias est venuz, ce me vos baptizier
Et ma *mauvaitie* secte guerpir et renioier.
Dispute du Juif et du Chret. fol. 110.

Mauve. [Plante : « Tieux prieres ne valent une feuille de mauve. Car du cuer doit issir ce qui le dampne ou sauve. » (J. de Meung, Test. v. 1475.)]

Mauvée, s. Les paysans de S^r Palaye appellent ainsi le bouquet qu'ils mettent sur les granges en signe de réjouissance, lorsque la maison est faite.

Mauvenu, adj. Mal traité :

Qui à faux proier s'otrie
Par tiex gens est mauvenus,
Tieux qui seroit retenus. (Vatic. 1522, f. 151.)

Mauvés, 1^o Malade : « Mauvés sui; ne puis estre pires. » (Ms. 7996, f. 52.) — 2^o Démon :

Par toi Theophilus trova sa delivrance
Qui es mauvés d'enfer avoit mis sa créance.
Ftbl. ms. 7218, fol. 194.

Mauvement, 1^o Faiblement :

Li anciens a demandé
Sa fille a cil qui l'ot gardé
Mauvement. (Ms. 7218, f. 354.)

2^o Malhonnêtement : « Tout ce que nous avons acquis mauvement par nous ou par nos serjans... soient rendu et restabli de nos biens à ce eus de qui nous les aurons eus. » (Testament du comte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 181.)

Mauvestié. [1^o Lâcheté : « En non Dieu, dist la roïne; pour vostre mauvestié; car vous ne valez pas une pomme pourrie. » (Mén. de Reims, § 40.)] — 2^o Méchanceté : « Je ne les soutenraj en nulles de leur mauvestiés. » (Joinville, § 118.)]

Mauvis. [Merle, grive mauvis; alochette huppée : « Et la mauvis qui commence à tenter. » (Cocci, l. XVIII.)] — « Encores est leens sans doute Denduit orendroit qui escoute A chanter gais rossignolés, mauvis et autres oiselés. » (Rose, v. 614.)]

Flors ne glais ne vois lautaine,
D'aloce ne de mauvis. (P. av. 1300, II, p. 814.)

On a pris ce mot dans un sens détourné, très obscène. (Desch. f. 438.)

Maux. [Plariel de mail, maillet, dans Girard de Viane, v. 1736.]

Maux morz. Maladie des pieds et des jambes. (Du Cange, sous *Malum mortuum*.)

1. May. [Voir Mai. 1^o Mois de mai : « Jusques elles aient accompli le temps de quatre feuilles et un may. » (Charte de 1307, au Carl. de Pontigny, p. 172.)] — « L'esmende des bestes prises ez bois taillis durant trois ans et un may après la coupe d'icelle, est de soixante sols. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 193.) — 2^o Fête, joute, anniversaire du premier mai; arbre que l'on coupait ce jour-là pour le planter à la porte des jeunes filles; à Paris, les clercs de la *basoche* l'allaient prendre dans la forêt de Bondy, de Livry ou de Vincennes, et l'élevaient dans la cour du Palais, dite cour du Mai. (Voir Fournel, les rues du vieux Paris, p. 292.) — « Comme la nuit de may... Robin d'Ambert fust alez avec... certains compaignons de la ville de Crecy sur Sere par esbatment cueillir du may ou autre verdure, pour porter devant les hosielz des jeunes filles, si comme il est acoustumé de faire

« en icelle nuit. » (JJ. 148, page 119, an. 1380.) — « Comme les maîtres ouvriers et varlés du mestier de thissanderie de draps de nostre ville de Monstivillier aient volenté chascun an de... aler esbatre hors d'icelle ville, aussi comme par maniere de may, sans y avoir aucun desguisement. » (JJ. 151, p. 311, an. 1397.) — « Comme le premier jour de may, à heure d'après souper, ledit Jehanin et plusieurs autres compaignons de la ville de Gentilly se feussent assemblez, comme jeunes gens ont acoustumé de faire celle nuit, pour aler au may. » (JJ. 155, p. 39, an. 1400.) — « En ensuivant laquelle costume et usance, après la premiere messe du matin, allerent avec leurs menestriers et estandart, qu'ilz font d'une serviette ou couvrecchief, *querir le may*. » (JJ. 204, p. 27, an. 1478.) — « Lesquelz compaignons trourent que devant l'hostel d'une jeune fille du Pont l'Evesque l'ont avoit mis du may, qui estoit de bois de coudre, et leur sembloit qu'il n'estoit pas bien honeste pour le mettre devant l'ostel d'une bonne fille, lequel may ils osterent. » (JJ. 145, p. 297, an. 1393.) — « Item disoit nostre procureur que l'an quarente les moines de Moustierender avoient fait crier un may à Gommenaire leur ville et justice. » (JJ. 75, p. 524, an. 1346.) — « Vray fut que l'année de may les gens de l'hostel du roy, allèrent, comme accoustumé est, au bois de Boulogne pour apporter du may pour l'hostel du roy. » (J. de Paris, sous Charles VI, p. 36.) — « Portioient une grande branche de may pour les esmayer. » (Le Fevre de S. Remy, p. 59.) — « Ses gens avoient ebaucun un chapeau de feuilles, vulgairement dit le may. » (Pierre de Fenin, p. 455.)

Corner, dancier les joliettes
Et cueillir may et violettes. (Desch. f. 72.)

Expressions : 1^o « Avoir bon may, » avoir du bon temps. On lit, parlant d'un jeune homme fêté de toutes les femmes :

Molt et bon mai, un poi de tens. (Ftbl. de S. G. p. 327.)

2^o « Ordonnance de may, may-keure. » On appelloit ainsi la visite qui se faisoit dans les premiers jours de mai, pour obliger les particuliers qui avoient des terres sur le bord des grands chemins, à la réparation de ces chemins. (N. C. G. 1, p. 1144.)

— 3^o « Semaine de may, » la première semaine de ce mois. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 131.)

— 4^o « Frais may, espaisse tourte, mais peu de vin dans la coupe; » ce proverbe est d'usage à Lyon, où l'on dit tourte pour le gros pain. (Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 224.)

5^o A bon bluteur, may propice. (Cotgrave.)

6^o Il ne sçait que c'est de vendre vin
Qui n'attend de may la fin. (Id.)

2. May. « Une may à paistrin pain. » (Rob. Est.)

Maye. [Meule de gerbes, en Picardie, dans D. C. sous *Mela*.]

Mayere. Primeurs qui viennent en mai : « Autre close est des fruits naturels, comme noix, foin, mayeres, pommes, poires. » (C. G. II, 389.)

Mayeur. 1° Maire héréditaire (voir MAIRE) : « Tenir par dignité, si est tenir aucun office en fief » par forme de dignité, si comme de tenir seigneurries, et autres offices à heritage, et en fief, et si comme *mayeur heritier.* » (Bouteill. Som. Rur. p. 491.) — 2° Trésorier : « Les diz prevost et eschevins institueront et commettront, chacun an, un prevost *mayeur bourgeois*, et treize hommes, lesquels auront la cognoissance et regard sur le fait de la draperie. » (N. C. G. II, p. 242.)

Maz. [Mâts : « En sum ces *maz* e en cez haltes vernes. » (Rol. v. 2632.)]

1. Mazarin. s. Frondeur. On donna ce nom, en 1648, aux ennemis du cardinal Mazarin, à ses partisans, aux gens sages et impartiaux, et aux magistrats chefs de la Fronde. (Le Pere Barre, vie de Fabert, t. II, p. 3.)

2. Mazarin. s. Pierrieres laissées par le cardinal Mazarin pour être ajoutées, sous ce nom, aux diamans de la couronne. (Le Pere Barre, vie de Fabert, t. II, p. 332.)

Mazariner (se), v. Formé du nom du cardinal Mazarin. Prendre le parti de cette éminence :

Ce jour nous eûmes assurance
Qu'un monelard de son Eminence
Vint les chartrains questionner
S'ils se vouloient *mazariner.* (Mém. de Retz, IV, p. 283.)

Mazarinisme. s. Attachement au parti du cardinal Mazarin : « Menardeau..... decrié à cause du *mazarinisme.* » (Mém. de Retz, t. II, p. 87.)

Mazel. Boucherie : « Les halles et *mazel* de la ville de Perusse. » (Ord. V, 704, an. 1368.)

Mazelier. [Boucher, au gloss. 7657.]

Mazelin. [1° De madre : « Si n'ont tolu et mon pain et mon vin, Et n'escuelle, mon hanap *mazelin.* » (Garin.) — 2° Vase de madre : « Dessus ma table metez *mazelin.* » (Id.)]

Mazeloine. Nom de sainte. Magdelaine, sœur du Lazare. (Perard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269.)

Mazefot. [Manse : « Jehan David pour un *mazefot* demie couvrée. » (Liv. des Cens. d'Arcis-sur-Aube, f. 22°.)]

Mazerin. [Coupe de madre : « Venir en fait tout plein un *mazerin.* » (Rom. d'Aubery.) — « Et apporter esterlins, llanas, coupes et *mazerins.* » (Mouskes.)]

Mazette. s. Petit cheval sec, décharné, dont on se sert lorsqu'on quitte les batelets en voyageant sur la Seine de Paris à Rouen. C'est ce qu'on nomme ailleurs haridelle.

Maziere. Mur :

... Li dus fet fermer tulieres
Et de grans tors et de *mazieres.* (Mousk. p. 398.)

Mazre. [Madre : « Tut s'a apareille cum fu lazre, Et puis prent un hanap de *mazre.* » (Rom. de Tristan.)]

Mazza (combat à la). Combat singulier par appel sans formalités : « Le dit combat ne lust solemnisé de plusieurs ceremonies des camps

« clos que je dirois si bien qu'on le tint (quasi) plus fait en forme d'appel et de *combat à la mazza*, qu'autrement. » (Brant. sur les Duels, p. 131.)

Me. [1° Pronom personnel; régime direct ou indirect : « Si *me* guarizez e de mort e de hante. » (Rol. v. 21.) — « Par la barbe ki a l' *piz me* ventelet. » (Id. v. 48.) — « Jurez que ne *me* contraindrez jamais d'autre seigneur penre. » (Mém. de Reims, § 32.) — « Biaux lettres finz, je ne vous verrai ja mais; « li cuers le *me* dit. » (Id. § 371.) Il signifie encore de ma part : « *Me* salurez, vous salurez de ma part : « *Me* recommanderez (au duc de Buckingham, « dit le duc de Bretagne) et *me* salurez tous les barons, et leur direz de *part moy* que tantost je seray à Rennes. » (Froiss. liv. II, p. 100.)

Chançonete, tu iras en mon pays
Et si *me* dis à cele qui m'a trais,
Que j'amoie loiaument et de bon cuer,
Di li que l'amoie plus que frere ne que suer.

Poë. t. ms. av. 1300, t. IV, p. 1430.

2° [Pronom possessif, ma : « Et s'il vous plaist « *ke* jou *me* tieerre. » (Henri de Valenciennes, § 616.) — « *Ke* jou *me* pensée puisse d'aus « esclairier. » (Id. § 646.)]

Me pel, amie, vous dourai
Et grant planté de mon argent. (Ms. 7980², f. 211.)

Meance. Dans le calendrier ms. du prieuré de Désiré, dépendant de Saint-Germain-d'Auxerre, lequel est chez les Minimes de la place Royale, à Paris, on voit deux accords passés entre les officiers de ce prieuré et ceux du comte de Nevers, dans le xiii^e siècle, par le juge de Clamecy; ils sont datés, l'un du jeudi, l'autre du vendredi après la *Meance*, en 1280. [Ce doit-être la mi-carême.]

Meancement. [Entremise : « Gilz descorz ait « esté accordez bonnement par nostre *meancement.* » (Ms. 5188, f. 171, an. 1253.)]

Meanne. adj. Placé au milieu, au centre, en parlant d'un corps d'armée :

v. granz batailles ordeñées,
Ains qu'il partist hernois et bannes
Desqueles v., les ii *meannes*
Furent sans trop d'alongement
Desconfites outrement. (G. Guiart, f. 272.)

1. Means. [Aujourd'hui, cinquième réservoir d'un marais salant; dans Cotgrave, intervalles entre les couches d'un jardin : « Tels vuides (entre les « oignons) par les jardiniers du Languedoc sont « appelés *means*, esquels est semée la graine de « cardons. » (Olivier de Serres, 519.) Dérivé de *Mediantes.*]

2. Means. adj. ou part. Etant au milieu, vivant avec, dérivé du latin *Mediantes* :

Les autres elers et lais *means*,
Qui seront bien trouvéz cheans,
Honoure les et les escoute,
Ne ne les tire, ne ne boute.
Se de tels gens *means* te pais,
Soit temps de guerre ou de pais,
Il ne te pourra mescheoir,
Ne d'estat ne pourra cheoir. (Ms. 6812, f. 49.)

Meant. Au moyen de : « *Meant* juslice. » (Titre

de 1321, cité par Le Blanc, traité des Monnaies, page 236.)

Meat. Conduit. (Cotgr.)

Meaulx. Nom de ville, Meaux :

L'ung d'eux qui n'estoit de *Meaulx*

Lui dit qu'il argust premier. (G. de la Bigne, f. 152.)

Meaus. [Mieux : « Et seroient leus li devant
« dis plaiges..... de leur prison se il *meaus* vo-
« loient... » (1267, Marché pour la construction du
pont de Romorantin ; L. C. de D.)]

Mecanique. [1° Artisan, ouvrier : « Et à Rouen
« se meïrent sus deux cens personnes *mecaniques*,
« et viendrent à l'hostel d'un marchand de draps.»
(Juv. des Ursins, Charles VI, 1382.)] — « En 1490,
« se mit avec ceux de Gand un *mecanique* menant
« la charvue. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II,
p. 645.) — 2° Avare : « S'il a le bruit de *mecani-
« que*. » Le prince de Machiavel, 166.) — 3° Divini-
tité qui préside à l'art du mécanicien. On lit à
l'occasion de l'éducation d'un jeune homme : « Dame
« *mecanique* luy presenta ses damoiselles qui sont
« grammairre, rhetorique, logique, musique, mar-
« chandise. » (Les Triom. de la Noble Dame, f. 6.)

Mecaniquement. [Misérablement : « Mais bien
« oyons dire qu'ilz ont guerres et divisions comme
« nous (en Afrique), et encore plus *mecaniquement*,
« car j'ay seus plusieurs lieux où ils se vendent les
« ungs aus autres aux chrestiens. » (Comm. V, 18.)]

Mecaniqueté. Misère : « Le corps (de Marie
« Stuart) après son supplice, étoit convert d'un
« morceau de drap de bure, qu'on avoit arraché de
« la table du jeu de son billard. Quelle *mecani-
« queté!* » Brant. Dam. III, p. 155.)

Mecellier. [Boucher, au reg. JJ. 165, p. 76,
an. 1410.]

Mechaing. [Blessure, aux Ord. III. 574.]

Mechaigne. [Blessure, dans une charte laline
de Philippe-Auguste, 1207 : « Concedimus quoque
« quod ipsi teneant per libertatem Rothomagi omnia
« placita... in quibus mors vel *mechaignez*, vel
« placitum ensis non appendet. » Duchesne, 1063.]

Mechament. *adv.* Malheureusement, mal : « Et
« trestout *mechament* alloit. » (Vig. de Ch. VII. 26.)

Mechanierement. *adverbe.* Roturièrement :
« Toute personne noble peut acquerir et tenir fiefs
« et terres nobles quelles qu'elles soient, supposé
« qu'elle ne vive pas noblement et qu'elle vive *me-
« chanierement* ou roturièrement, ce que ne peut
« faire ne tenir une autre personne qui ne sera
« pas noble. » (N. C. G. III, p. 374.)

Mechanique. 1° Artisan : « Les nobles hommes
« citadins, *mecaniques*, gens de labour. » Percefc.
IV, f. 3.) — 2° Mesquin : « Funerailles ny superflues,
« ny *mecaniques*. » (Ess. de Montaigne, I, p. 23.)
— 3° Injure : « Va te cacher, grand vieille *mecani-
« que*. » (Rabelais, V, 39.)

Mechaniquerie. Avarice : « Quand tout sera
« bien considéré, on doutera si ce que j'ay appellé
« VII.

« *mecaniquerie* se pouvoit nommer honnestement
« frugalité. » (Apologie d'Hérodote, p. 436.)

Mechaniser. *v.* 1° Faire une profession igno-
le, mécanique : « Si aucuns des nobles ou annoblis
« usent d'art *mecanique* et contreviennent à l'estal
« de noblesse par pauvreté, ils seront privez de la
« franchise de leur noblesse pour le temps qu'ils
« auront *mecanisé*; mais en quittant le dit estal
« *mecanique*, ils pourront rentrer en leur pristine
« noblesse. » (N. C. G. t. II, p. 872.) — 2° Avilir,
ravaler : « Faisant office d'huissier, tu *mecanisés*
« la qualité de juge. » (Monet.)

Mechantement. Malheureusement : « Il mou-
« rut là si *mechantement*. » (Froiss. liv. IV, p. 110.)

Mechaïoir. Tomber mal, se tromper :

... Fait boin de la folie avoir,

Qu'en trop grand sens peut on bien *mechaïoir*.

Chans. ms. du comte Thib. p. 126.

Meeche. *s.* [Si comme la flambe de la *meeche*
« s'estaint quand l'oïlle ou la gresse lui faull. »
(Laufranc. f. 32.)]

Expressions : 1° « Servir de la *meeche*, » pour
allumer le feu; nous disons donner du bois pour
se faire battre :

... Qui barbes il leche

Cestui a servi de la *meeche*;

Mes s'il eust cuer de preudomme,

Il s'en venjast à la parsonne. (Ms. 7218, f. 119.)

2° « Faire de son fil *meeche*, » le mettre en plu-
sieurs doubles, comme pour en faire de la mèche.
(Hist. de Guzman et d'Arbolea, f. 90.) — 3° « Des-
« couvrir ou esventer la *meeche*, » découvrir la
malice ou la finesse (Oudin); proprement découvrir
par une contre-mine la mèche d'une mine ennemie,
et la souffler. »

Mechef. 1° Malheur : « Bernard courant assena
« à *mechef* de l'espaule, le seigneur de Langurant,
« et le boula hors de sa selle, et le getta à terre. »
(Froiss. liv. II, p. 44.) — 2° Forfait : « Ils dissimu-
« loient quelque *mechef*, car messieurs Brisson,
« president, Larcher, conseiller du Chatelet, furent
« pendus par ceux de leur caballe. » (Mém. de
Villeroy, I, p. 292.)

1. **Mechine.** Jeune fille :

... La fille à la borgeoise,

Une *mechine* moult cortoise. (Ms. 7980², f. 66.)

2. **Mechine.** Médecine :

Tel est plains d'enferté, qui santé quide avoir

Et petite *mechine* ne daigne recevoir.

Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 29.

[« Car moult y ot arbres plantés, Et herbes et
« bonnes raehines, Dont on fait les bonnes *meci-
« nes*. » (Rob. le Diable.) — « Se fait on de ses
« genétaires (du castor) *Mechines* à plusieurs affai-
« res. » (Bestiaire, ms.)]

Mechiner. [Donner médecine, soigner : « Estre
« *mechinez*. » (Jord. Fantosme, v. 1315.) — On lit
d'Hérodote, dans une vie ms. de J.-C. : « Il fist mères
« parlout mander Pour lui garir el *mechiner*. »]

Mechinete. Petite fille :

... Se ce est valet
Si li à l'enfant quiert baquet,
Et se c'est *mechinete*,
Si li quiert tûnete.

[Ms. 7615, f. 213.]

Mechoacan, s. Tabac : « Herbe nicotiane, « autrement de la reyne et *mechoacan*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 28.) — [C'est plutôt la rhubarbe blanche.]

Mecinaux. Médicinal :

Denier est mire *mecinaus*
Denier est mestre mareschaus. [Ms. 7218, f. 176.]

Si est bons mires *mecinaus*,
Sages, et corlois et loiaus,
Si a toz pleins ses mandemens
De laitiaux, d'oignemens. [Fabl. de S. Germ. f. 63.]

Mecine. Médécine : « Li beste a tel *mecine* que « se vos le poés prendre, vu seres garis de vu « mechaig. » (Ms. 7989^r, f. 78.)

Tex est qui s'entremet de plaies à saner
Qui n'en set gaires bien la *mecine* doner.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 45.

Mon mari est, je vous di,
Bons mires, je le vous afi;
Certes il set plus de *mecines*
Et de vrais jugemens d'urines
Que onques ne sot Ypooras. [Ms. 7218, f. 140.]

Meciner. 1° Soigner, traiter : « Cil est bons « hom qui *meciner* le sçut. » (Vie des saints, Sorb. 27, col. 23.) — [2° Guérir : « Cui il ataint à coup ne « l'estuet *meciner*. » (Chans. d'Antioche, VIII, 378.)]

Mecion. [Dépenses : « Accueillant les *meciens* « que ils auront faites, et les bastimens. » (Assis. de Jérusalem, part. II, ch. XXVIII.)]

Meconté, part. Trompé :

De moi ne puet estre biau dis
Estre dist, n'estre raconté ;
J'ai pris et l'en m'a *meconté* ;
A tart ne sui aperçu. [Ms. 6812, f. 86.]

Mecontent. On donna ce nom à une faction qui se forma, en 1574, à un parti de confédérés en Flandre avant 1583, et à des catholiques qui s'étoient joints aux protestans. (De Thou, Histoire, t. VII, liv. LVII, p. 38.)

Mecontenter (se). S'irriter : « Tant se *mecontentent* de luy. » (Claude Seyssel, p. 81.)

Mecreable, adj. Incroyable : « Il est *mecreable* « que nous soyons seuls produits en estat defec-
tueux. » (Montaigne, Ess. I, p. 355.)

Mecreance. [1° Défiance : « Et chei en une « grant *mecreance*, tel qu'il ne ereoit nului. » (Mén. de Reims, § 239.)] — 2° Incrédulité :

... Ciux qui prennent penitence,
Mais gardent soi de *mecreance*.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 60, col. 68.

Mecredi. [Mercredi : « En ce point nous fint li « roys, le *mecredi*, le jeudi, que nous ne le peumes « onques vaincre. » (Mén. de Reims, § 652.)]

Mecreuse, adj. Qui appartient au mercredi : « Lune *mecreuse*, lune venteuse, » c'est-à-dire si la lune se renouvelle le mercredi, le vent soufflera jusqu'à la fin du mois. (Lettre sur les influences de la lune, dans le Mercure d'août, 1734, p. 1745.)

Mecroire. [Ne pas croire, aux Etabliss. de S' Louis, liv. I, ch. 54.]

Medaille. [1° Médaille : « En une aultre maison « de la ville (Florence) avoit (Pierre de Medicis) « retiré tout ce qu'il avoit vaillant et bien trois mil « *medailles* d'or et d'argent, bien la pesanteur de « quarante livres : et croy qu'il n'y avoit point au-
« tant de belles *medailles* en Italie. » (Commines, an. 1498.) — « Une bien vielle couronne d'empe-
« reur, d'or, rompue, faicte à croix ; garnie à tous
« les deux pendans et la devanture de soixante
« cinq *medailles*. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)
— 2° Visage : « Voyez la une belle *medaille* de
« coquu. » (Pantagruel, IV, 5.)]

Expressions : 1° « Faire la mine comme des *me-
« dailles*. » (Bourgoing, de Orig. voc. vulg. f. 65.)
— 2° « Renverser la *medaille*. » (Oudin.)

Medaillon. [« A toutes les chaînés, les *medail-
« lons* d'or de l'effigie du roi. » (Carloix, IV, 42.)]

Medalle. [Médailon : « Trois *medalles* de bronze,
« grandes comme le naturel. » (Compte de 1529.)]

Medard. Nom de saint.

Expressions : 1° « Mal S. *Medard*, » emprisonne-
ment. (Colgr.) — 2° « Faire la mine comme *Saint
« Medard*, » rire du bout des dents. (Bourgoing, de
l'Orig. voc. vulg. 65.) — « Rire du ris S. *Medard*, »
même sens. (Henri Est. Conformité du franc. avec
le grec.) — 3° « Faire le mestier de S. *Medard*, »
même sens. (Id. Apolog. d'Herod. 589.) — 4° [« S'il
« pleut le jour *Saint Medard*, Le tiers des biens est
« en retard. » (Alman. Laensberg.)]

Mede. Boisson flamande. (Cotgrave.)

Medecable. Salulaire : « Il n'y a pour le pre-
« sent autre médecine..... plus *medecable* à nostre
« maladie. » (L'Amant Ressusc. p. 75.)

Medecin. [1° Celui qui exerce la médecine, au
propre et au figuré : « Où le physicien fait fin, La
« commence le *medecin*, Supplant pour physicien
« Le très savant naturien. » (Alchim. à nat. 674.)]
— « Le *medecin* et le physicien ce sont deux en ce
« temps, et ne devoient estre qu'un comme au
« temps passé. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 75.)

Or le fault adonques voider,
Le *medecin* avoir present. [Desch. f. 252.]

Trop fu en orgueil eslevé,
Par convoitise *medecin*
Haullaine trop ay esté nommée. [Id. f. 245.]

2° Chirurgien : « Elle vint au chastel ou son amy
« geissoit tel atourné de sa cuisse qu'il lui convint
« souffrir le danger du liet plus d'un mois enlier ;
« mais le *medecin* y survint qui grant part de son
« travail luy aida à apporter. » (Percef. VI, f. 1.) —
3° Le doigt annulaire et le petit doigt : « L'ongle du
« petit doigt, nommé le *medecin* de la dextre main,
« par vraye disposition de nature, a accoustumez
« de servir et obeir à l'oeul. » (J. Le Fevre, Hist. de
Charles VI, p. 36.)

Expressions : 1° « *Medecins* sont confesseurs. »
(Petit Jehan de Saintré, p. 546.) — 2° « Recipe de
« *medecin*, » ordonnance. (Barlette, Ser. 1^r partie,

fol. 55.) — 3° « Heureux le *medecin* qui est appellé « sus la declinaison de la maladie. » (Rab. IV, 221.) — 4° « *Medecin* d'eau douce, » ignorant. (Oudin.) — 5° « Le *medecin* pitoyable n'a pas garde de guerir « les playes. » (Contes de Chol. p. 52.) — 6° « Les « mols ou maux terminez en ique (hydropique, « hectique, font aux *medecius* la nique. » (Cotgr.) — 7° « Jeune *medecin* fait les cimetières bossus. » (Oud.) — 8° « *Medecins* et marechaux font mourir « hommes et chevaux. » (Ibid.)

9° On ne trouve erreur de *medecin*,
Erreur de p-înre se voit sans fin. (Du Verdier, Bevelles.)

10° « Les fautes des *medecins* sont heureuses, « d'autant quelles sont payées, et si sont couvertes « de la terre. » (Garasse, Rech. des rech. p. 616.) — 11° « De *medecin* non connoissant en son art, de « viande deux fois cuyte, et de la mauvaise femme, « seigneur Dieu, vueillez nous delivrer. » (Nef des fols, f. 41.) — 12° « Un homme de bien le plus sou- « vent n'est point bon *medecin*; un bon *medecin*, au « contraire, est communement un mauvais homme « et vicieux. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 391.) — 13° « Bon est le *medecin* qui se sçait guarir. » (Cotgr.) — 14° « Jeune barbier, viel *medecin*. » (Ibid.)

Medecinable. Médicinal : « Bains qui sont « *medicinables*. » (Les Triomphes de Plutarque, par le baron d'Oppède, f. 45.)

Medecinale. 1° Même sens : « Chien à langue « *medecinale*. » (G. de la Bigne, 72.) — 2° Remède, au figuré; un amant dit à sa maîtresse :

A toi seule quier *medecine*
A mes playes qui sont mortales ;
Ne quer autre *medecin*,
Se tu o le tien fis m'apais
Bien seront sanées mes playes.

Vies des SS ms. de Sorbonne, n° 61, col. 10.

Medecine. 1° Art du *medecin* : « Je feuz assez « connoissante de *medecine*. . . . si tost que je eus « veu la playe du chevalier, je mis sus ce que je « sçeus que bon fut. » (Percef. II, 91^e.) — 2° Remède, au propre et au figuré : « J'ai dolor si grant que « nuit ne jor ne fine, or n'i sai *medecine*. » (Chron. du xiv^e siècle, ms. Boub. f. 243.) — « Contre la mort « n'y a point de *medecine*. » (Cotgr.) — « Contre « peché est vertu *medecine*. » (Ibid.) — « Tard « *medecine* est apprestée à maladie enracinée. » (Id.) — 3° « *Medecine* naturelle, » chirurgie : « Toutes « ses plaies (furent) mises en bon point si avant « que, *medecine naturelle* se peut estendre. » (Perceforest, IV, f. 118.) — 4° Avantage, profit :

Par Charlost poes savoir tuit
Que de bon arbre on a bon fruit
Et boine jerbe et boine racine
Aporte boine *medecine*. (Mousk. p. 118.)

Medeciné. 1° Soigné : « Notre mal s'irrite et « empire à mesure qu'il est *medeciné*. » (Ess. de Mont. III, p. 464.) — 2° Purgé :

. . . . S'il n'estoit *medecines*
Il seroit tantost definez
Quant par excez est si remplis. (Desch. f. 474.)

Medecinée. [Médécine, remède, aux Ordon. I, p. 512, an. 1312.]

Medecinement. 1° Action de traier un ma-
lade. (Rob. Est.) — 2° Enchantement :

Par nouvel *medecinement*,
Figure d'omme say muer
Et l'un à l'autre trestourner
L'un fais bien à l'autre sembler. (Brut, f. 66.)

Medeciner. Soigner : « La fit curer et *medeci-
ner* ses playes. » (Froiss. liv. I, p. 104.)

En vilté, en ordure,
En vie trop obscure,
Aï esté lonc termine;
Roïne nete et pure,
Quar me pren en ta cure,
Et si me *medecine*
Par ta vertu devine. (Rutebeuf, au ms. 7218, f. 301.)

Mediane. s. Mesentère. (Cotgrave.)

Medianoche. s. f. Repas après minuit; terme
espagnol introduit par Anne d'Autriche. (Pelisson,
Lett. hist. II, 173.)

Mediastine. Inflammation du *mediastin*, de la
cloison membraneuse qui sépare le sternum. (Cotgr.)

Mediatour. [Médiateur : « Li angelz par soy se
« deceut; Pour ce n'ent ne receut Ne sauveur ne
« *mediatour*. » (J. de Meung. Trésor, 460.)]

Medicamenteux. Qui a la vertu d'un médica-
ment : « Combien qu'il soit facheux à croire que
« l'or soit *medicamenteux* ou alimentaire. » (Bou-
chet, Serées, p. 292.)

Medicastre. Office de médecinastre, de *medecin*
ignorant : « Poesie, alchimie, empirie, *medicastre*,
« triacalerie. » (Rom. d'Alector, p. 35.)

Medicée. Le tabac, ainsi appelé en l'honneur
de Marie de Médicis : « L'herbe nommée petum,
« appelée en France l'herbe à la royne ou *medicée*. »
(La Croix du Maine, Bibl. p. 186.)

Medicinable. Curable. (Monet.)

Medicinal. 1° Remède :

Il est malade d'un tel mal
Dont j'a n'aura *medicinal*. (Fabl. de S. Germ. p. 254.)

2° [Doigt médicinal, Pannulaire : « D'icellui cop
« fut blecié ledit Pierre au doÿ *medicinal* de sa
« main dextre. » (Jl. 178, p. 215, an. 1447.)] — « Le
« quart doigt est appellé *medicinal*, parce que les
« medecins en usent en maniant les medecines. »
(Les Tri. de la Noble Dame, p. 99.)

Medicine. Remède :

Mais ne prangne ja *medicine*
Par la bouche especialement. (Desch. f. 390.)

Mediciné. Médicamenteux : « Huile *medicinée*. »
(Ess. de Mont. II, 724.)

Medicinée. Remède : « Nous abatons et ostons
« la livre soutive... fors que nous chisciens et surgiens
« tant seulement, et en cas et non autres, ou il en
« auroit à faire por leur *medicinées* et sirurgiées. »
(Ordonn. t. I, p. 512.)

Mediciner. [Soigner : « Puis lur fait à luz de-
« mander. Se nus l'en seÿt *mediciner*. » (Marie de
France, fable 7.)] — « L'ayant fait *mediciner* en
« grand diligence... elle revint en peu de tems en
« convalescence. » (Nuits de Strap. t. I, p. 75.)

Medier. Intervenir. (Cotgrave.)

Medimne, s. Mesure de blé. (Cotgrave.)

Medin, s. Monnaie d'Égypte. « Le *medin* est « une pièce d'argent monnoyé, qui peut revenir à « la valeur de deux sols monnoyé de France. » (Fouilloux, Fauconn. f. 9.)

Medioere. « Nous vivons en un siecle qui ne « produoit les choses que bien *mediocres*. » (Mont. t. III, f. 67.)

Mediocrer, v. Tempérer, modérer. (Cotgr.)

Medionné, adj. Médial. « Sont deux opérations « representatives et significatives de deux puis- « sances, l'une *medionnée* et l'autre immedionnée, « et est grand argument de l'humaine et de la « divine. » (Peregr. d'Amour, liv. II, p. 72.)

Medique. Sainfoin. (Cotgrave.)

Medire. [Dire du mal : « Loyauté soit en vostre « compagnie, Pitié aussi et ne *medites* mie. » (Deschamps.)]

Qui d'autrui *medire* voudra
Regarde soy, et se tayra.

Cité des Dams, Bibl. du Roy, n° 7397, notice 103, p. 1.

Medisant. [Qui dit du mal : « Kar ele ert feinte « et orquiltuse, E *medisante* e enviuse. » (Marie, Frêne.)]

..... *Medisans* vaut pis
Que avoir deux mouteus (muets) annemis.
MS. 7015, t. I, f. 109.

Meditatif. Qui médite :

Aussi en est mon cuer *meditatif*
De lui donner forme frequentative
Pour assembler la passive enclitif. [Al. Chart. p. 804.]

Mediterranes, adj. Au milieu des terres.
« Les gens de pied.... ayant vu la hardiesse des
« nostres, abandonnerent le fort, et se meirent en
« fuite dedans un bois taillis vers les parties *medi-
« terranes*. » (Mém. de Du Bell. X, 340.)

Medium, s. Le milieu qu'il faut garder en tout.
« En tout, pourtant, il y a du *medium*. » (Brant. Cap. Fr. t. II, p. 268.)

Médée. [Mêlée : « Respundi Achab : e ki cumen- « cerad la *medlée* ? Respundi li prophetes : tu. » (Rois, p. 325.)]

Medler. [Mettre en querelle, se quereller : « Suvent les unt *medlé* al rei. » (Rou, v. 9903.) — « Heraut et Quert tant estriverent, Ke par paroles « se *medlerent*. » (Id. v. 12180.)]

1. Mée. [1° Qui est au milieu : « Le país de « Nantes.... nommé la *mée* à cause qu'il se trouve « entre les deux rivieres d'Erdre et de Loire. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.)]

Des *mée* nut (nuit) s'en alerent fuant
Et lour harnax mauvairement laixant.
Poët. av. 4300, t. IV, p. 1660.

2° Droit de *mée* ou avanagement : moitié de la succession paternelle donnée au puiné, en Bretagne et en Poitou. (Laurière.)

2. Mée. [Gerbe, botte de blé (v. MEESE). « Item, « es ouances faites chacun an en la ville d'Orlians ; « de chacune d'icelles ouances, huit *mées* avec

« quatre deniers maille.... » (1391. Aveu du fief de la Voirie de la Loire ; L. C. de D.)]

3. Mée. Remède :

Lors me fait madame sentir
Un mal dont je ne puis garir ;
Ne ja n'en aurai *mée*
Entre qu'il li voigue à plaisir
Quel m'ait joie donnée. [Poët. av. 1300, t. I, p. 402.]

Meisier, Meenner. [Juger en arbitrage : « Et porra ledit dean quenoistre, ordener, pronon- « cer et *meisier* sus ledit descort. » (Compromis de 1291, dans D. C. sous *mediare*, f.) — « Liguels « *meeeneurs* les contenz des marchiez, qui seront « entre les devant diz tanneurs et les bouchiers, « pour raison de la marchandise desdiz cuirs, « *meeenner* bien et loyamment entre les dités « personnes. » (Ordon. VII, 399, an. 1265.)]

Meeu. [Voir ci-après le mot *MOYEX*.]

Meenerres, Meeneur. [Cas sujet et cas régi- me, médiateur, arbitre : « Et se li dui enquerreur se « discordoient, ils aporteroient le descort au tiers « *meeneur* que li rois y mettra... Et li dui enquer- « reur et li *meeenerres* doivent jurer seur sains que « il en bonne termineront cette chose. » (Ch. de 1260 ; D. C. sous *Mediator*, f.)]

Meementement. [Arbitrage : « Lequel *meeune-
« ment* fait. » (Ord. VII, 399, an. 1265.)]

Meerie. [Charge de maire : « Uns meres, avant « qu'il fust conformez, aministra les choses de la « *meerie*. » (Liv. de Jost. 30.)]

Meeritz. [Revenu d'une mairie héréditaire, dans une charte latine du prieuré de Bonne-Nouvelle, à Rouen, an. 1249 : « Debebam recipere... les « *meeeritz* de omnibus culturis suis que sunt in « ballivia mea. »]

Meesse. [Dotte : « En la paroisse de Chasteau- « neuf en plusieurs heritages le suppliant prinist « quatre *meeesses* d'osier, dont il en trouva les trois « *meeesses* cueillies. » (JJ. 157, p. 174, an. 1402.)]

Meeur. Maire : « Et seroit jugée l'amende as « us, et as costumes dou Nuef Chastel par le « *meeeur*, et par les jurez. » (Charte de Thibaut, de Champagne, an. 1256, dans Brussel. Usage des fiefs, t. II, p. 1017.)

Mefez. Méfait : « Le doit vengier hastivement et « sagement en justichant, selon che que li *mefez* « le requiert. » (Beaum. p. 8.)

Meffaçon. 1° Défaut physique :

La face ot vermeille et clere,
Bien resamble filz d'emperere ;
Ne ja et nés, ne au menton,
N'apareussiez *meffaçon* ;
La boche ot gente, et fresche et bele,
Con se ce fust rose novele. [Blanchard. f. 176.]

2° Défaut moral :

Quant tu aras et fille et fil,
Lors te croistera enfaçon ;
S'ils sont grans et font *meffaçon*,
Et ils meurent honteusement,
Tu seras tous jours en tourment. [Desch. f. 502.]

Meffaez. Méfait : « Ont plus li vavassour, car

« eus tiennent lor batailles devant eus de toutes
« choses fors de grans *meffaex* que nous vous
« avons nommés par devant. » (Ord. I, p. 136.)

Meffaire. [1^o Commettre un méfait : « Et manda
« au conte de Bouloingne et aus barons que il ne
« fussent tant hardi que il *meffesseut* rien sour le
« fié le roi. » (Mén. de Reims, § 348.) — « Nous
« seriens parjur le roi se nous d'ore en avant *meff-*
« *faisiens* rien sour la defense qui nous est faite. »
« (Id. § 349.)] — 2^o Mal exécuter : « Je me suis *meff-*
« *fait* vers loy. » (Gér. de Nevers, II^e part. p. 122.)

... Le maçons et charpentiers
« Ont plusieurs ouvraiges *meffais*. (Desch. f. 504.)

3^o Mériter châtement :

Ha! amours, di je, ai-je *meffait*
« Le mal que ma dame me fait? » (Froiss. Poës. p. 157.)

4^o On disoit encore *meffaïre*, en parlant du vassal
qui perdoit son fief, et du seigneur qui perdoit
sa suzeraineté, l'un et l'autre par leur faute. (Chan-
tereau le Fèvre, de l'orig. des Fiefs, p. 19.)

De là les expressions : 1^o « *Meffaïre* le bien, »
être dans le cas que son bien soit confisqué. On lit
d'un homicide de soi-même : « Il a le sien *meffet*. »
(Beaumanoir, p. 348.) — 2^o « Fief *meffait*, » tombé
dans le cas de confiscation par la faute commise par
le suzerain envers son vassal. (Duchesse, Général.
de Bar-le-Duc, p. 32.) — 3^o « Se *meffaïre* et *meff-*
« *faire* son fief, » tomber dans le cas de confiscation
de son fief par la faute du possesseur. (Duchesse,
Ibid. p. 31.)

Meffait. 1^o *participe*. 1^o Lésé : « Homme qui se
« sentoît *meffaict* d'aucune chose. » (Lanc. du Lac,
t. III, f. 26.) — 2^o Confisqué : « Perdroit les armes
« et le cheval comme *meffetes* au seigneur. »
(Beaumanoir, p. 328.) — 3^o « *Meffait* de mariage,
« mal marié, marié illégitimement. En 1398, le duc
de Lancastre, parlant au roi Richard son cousin,
qu'il tenoit dans la tour de Londres, s'exprime
ainsi : « J'ay ouy dire à aucuns chevaliers... que le
« prince (mon oncle) se sentoît *meffaict de mariage*,
« car vostre mere estoit cousine germaine du roy
« Edouard... et si estoit sa commere deux fois des
« enfans qu'il avoit tenuz sur les fons... se doutant
« que mon oncle le prince par une diverse voye se
« voulust demarier, fist tant qu'elle fut grosse de
« vous. » (Froissart, liv. IV, p. 337.)

II^o [Forfait : « Elle ne s'osoit monstreir au roi
« Phelipe son frere pour son *meffaït*. » (Mén. de
Reims, § 19.)] — « Chargié de ses *meffaïts*. » (Ord.
t. III, p. 311.)

De vielz *meffaït* nouvelle plaie. (Brut. f. 5.)

« Autre chose avez à faire que plourer, monstrez
« que soyez hommes : en *meffaït* ne gist que
« *amenudé*, » quand on a mal fait, il faut se corri-
ger. (Percef. II, f. 44.)

Meffaïte. Amende : « Celuy à qui a esté fait le
« dommage, a le choix d'avoir l'estimation d'iceulx,
« ou le prouvant, ou la *meffaïte* *costumiere*, qui
« est, quand au porceau deux deniers ; pour la bre-

« bis, un denier. » (Coul. Gén. t. II, p. 520; Ord.
t. V, p. 712.)

Meffy. Méfiance : « A cause du *meffy* que l'em-
« pereur prit de luy. » (Brant. Cap. fr. I, 371.)

Méfiance. « A l'endroit des ennemis, la *mé-*
« *fiance* est mere de seureté. » (La Colombière, Th.
d'honn. II, p. 226.)

Mefoisant. Malfaisant : « Li felon *mefoisant*. »
(Poët. av. 1300, l. 158.)

Mege. [Médecin ; voir MEEGE.]

Megedux. [Méga-duc de l'empereur de Con-
stantinople : « Et ce estoit li *megedux* l'empereor de
« Constantinoble. » (Vilhel. § 139.)]

Megeis. [Peau mégrissée, mise dans une com-
position de cendre, d'alun et d'eau : « Trois peaulx de
« *megeis* pour les malettes. » (Mandemens de
Charles V, p. 533, an. 1373.)]

Megement. [Médicament : « Entor la miennuit
« li vint un viellarz, et devant lui aloit un enfes qui
« portoît lumiere, et portoît avec soi moult de *me-*
« *gemens*. » (Vie des SS. ms. de Sorb. 28, f. 58.)]

Megis. Composition d'alun, de cendre et d'eau :
« La dite chambre desend pendant ledit danger de
« peste à tous pelletiers, *megissiers*, teinturiers de
« toïte, de faire leurs confis. *megis* et barbaudes
« au dedans de leurs maisons. » (Ord. II, 385.)

Megissier. Voir le précédent. « Anciennement
« les *megissiers* demouroient sur le bord de la
« riviere de Seine, et donnoient leur nom au quay
« qui est du costé de S^t Germain l'Auxerrois, qu'on
« appelloit le quay de la Saulnerie ; mais l'eau des
« Gobelains s'estant trouvée beaucoup meilleure
« pour les gens de ce mestier, ils ont esté s'établir
« au faubourg Saint Marceau. » (Ord. des R. de
Fr. t. II, p. 385, note.)

Megle. [Noue : « Les dites gens d'armes... pré-
« noient chevaux, jumans et utillemens d'ostel, et
« les *megles* et hostiz des vigneronz. » (JJ. 121,
p. 83, an. 1381.)]

Megre. [1^o *adjectif* ; maigre : « Je vi que li clere
« qui aidoit la messe à chanter, estoit grans, noirs,
« *megres* et hericiés. » (Joinv. § 589.) — 2^o *Subst.*
Grand poisson d'Europe qui est la sciène aigle de
Cuvier.] — « *Megre*, poisson qui se prend en la mer
« Océane, grand comme un petit enfant. » (Bouch.
Serées, liv. I, p. 135.)

Megret. [Maigret : « Et s'est (la chandelle
« offerte à la Vierge) encore si chetivete, Si tres
« haingre, si tres *megrette*. » (Gaut. de Coinsy, 571.)]

Megreté. Maigreur :

Couleur jaune ou rouge, *megreté*,
« Debonnaireté. (G. Gütart, f. 352^b.)

Megucier. Mégissier :

Sires prestres, un cras mouton
« Aurez por m'ame, se je muir :
« La char ert vostre, mes le cuir
« Donrez, *sanctum*, mon fil Bertran,
« Qui est bon *megucier*, *sanctum* ;
« S'en fera borses et gaines. (MS. 7218, f. 282.)

Megue. [Pelit lait : « Et sont ainsi (les urines) « que le *megue* se naist et se part du fromaige « quant on le fait. » (Ms. de Turin, liv. IV, 35, sur les Urines, f. 32, xv^e s.)] — « Quand on est travaillé « de quelque... passion d'esprit, le sang se trouble, « et de là viennent les larmes, comme le *megue* du « lait. » (Maladie d'amour, p. 101.)

Meguisier. [Mégissier : « Baudroier, boursier, « *meguisier*. » (Liv. des Mèl. 298.)

Megus. Nom propre. Mégère :

Princes d'enfer o ta forsenne
Au monde voit on parler Cerberus
Des trois raiges y est fait les estus
C'est d'Aletho, Tesiphone, et *Megus*. (Dsch. f. 29 «.)

Mehaigne, Mehaignier. [1^o Blesser, mutiler, estropier : « Je vouroie estre mors ou du tout « *mehaignié*. » (Brun de la Montagne, v. 2963.)] — « L'un ravit, l'autre tue ou *mehaigne*. » (Desch. f. 132^d.) — « Si les Espagnols prenoient un Portu- « galois, ils luy toloyent les yeux, ou luy cou- « poient un pié, un bras, ou un autre membre, et « le renvoyoient ainsi *mehaigné*. » (Froissart, III, p. 97. — « Occirent et *mehaignerent* des hommes « qui des chevaux cheioient. » (Hist. de J. de Boucic. page 94.)

Foibles et vieux et *mehaignez*
Par qui pains ne sont plus gaignez.
Rose, dans Du Cange, sous *Mehaignare*.

2^o Attaquer l'honneur de quelqu'un, lui faire tort :

Or le voudroit bien engigner
Et de son honneur *mehaignier*.
Atlas, dans Du Cange, sous *Mehaignare*.

Maistre qui desaigne
Son apprenant *mehaigne*. (Prov. du C^o de Bret. f. 114.)

3^o L'infinitif est pris substantivement, au sens de blessure :

Il resamble le mauvais champion
Qui se claigne vaincu sans *mehaigner*. (Vat. 1490, f. 56.)

Mehaigneur. [Celui qui mehaigne, dans l'anc. Cout. de Normandie, ch. 12.]

Mehaign, haig, haigne. [Subst. verbal de MEHAIGNER.] 1^o Mutilation, blessure : « Mehaignez « de *mehain* apparant. » (Ass. de Jérusalem, p. 162.)

Renaut, jadis quens de Bouloingne,
Qui mort ne *mehaign* ne resoingne
Tant est plain de grant hardement. (G. Guiart, f. 132.)

2^o Dommage matériel ; brèche faite au tablier d'un pont : « Quant (les Flamans) avoient rompu (le « pont) par un lieu, ils le couvroient de fient afin « qu'on ne congneust point le *mehaign*. » (Froiss. liv. II, p. 202.) — 3^o Maladie :

Mesire Giles Dolehaing
A en son cors moult grant *mehains*. (P. av. 1300, 1335.)

« Li beste à tel mecine que si vos le poés prendre, vos serés garris de vo *mehaign*. » (Ms. 7989², fol. 78.) — On lit au sujet de S. Louis, malade à Poissy :

Si doute qu'il ne li aviengne
Perdre le reume par *mehaigne*. (Ms. 6812, f. 86.)

4^o Beaumanoir, p. 100, entend par *mehaign* l'impuissance à procréer des enfants. — 5^o Défaut : « Il

« n'est cheval qui n'ait son *mehaign*. » (Colgrave.)

— 6^o Affliction, douleur :

Moult ai le cuer triste et marri
De ce *mehaign*. (MS. 7615, II, f. 131.)

Douce holo, bonjour vous doinst
Li saint esprits qui vous pardoint
Les maus que vous me fetes tere
Sa vous n'aleziez mon afere
Et mon *mehaign* et ma dolor. (Ms. 7218, f. 250.)

Mehée. [Mélée : « Quand l'on fait apeu « d'homicide, est quant home est tué en apert « devant la gent en *mehée*, et homecie ne peut « l'on prover de son corps. » (Assises de Jérusalem, ch. 86.)]

Mehée. [Famille, domestiques : « Et se il ne « le lrouve en son hostel, il le doit dire en sa « *mehée*. » (Assises de Jérusalem, ch. 118.)]

1. **Mei.** [Arbre planté le premier mai : « S'assu- « rant bien que pour son beau chanter Vous leur « dourez de quoy le *mei* planter. » (J. Pelletier, du Maus, la Savoie, 1572, p. 270.)]

2. **Mei.** [Moi, régime direct et indirect : « Cest « mot *mei* est estrange. » (Rol., v. 3717.) — « *Mei* « ai perdu e tute ma gent. » (Id. v. 2834.)]

Quant je vous dis, vous ne vousistes,
Ne *mei* ni autre ne creistes. (Rou, p. 301.)

Meiane. Cordages : « Toute nostre chiorne « grandement se contristoi, force vent à travers « les *meianes*. » (Rabel, V, 83.)

Meiche. [Mèche : « Le limeignon de chandelle « ou *meiche* de lampe. » (Gloss. 7684.)]

Meie. [Mienné : « Ceste *meie* grant ire. » (Rol., v. 301.) — « La *meie* mort. » (Id. v. 2198.)]

Meigier. [Guérir : « Cil dist : l'art de *meigier*, « sire, ne sai, et pour ce toi ne puis garir. » (Vié des SS, ms. S. Victor, 28, f. 113.)]

Meigte. [Hone : « Le suppliant ot à sa part un « pot et une *meigte*. » (J. 167, p. 37, an. 1414.)]

Meignenerie. [Chaudronnerie : « Ledit « advouant... est tenu de faire appareiller en la « cuisine dudit monseigneur, à Millançai, à frais, « tout ce qui appartiendra à la *meignenerie*. » (1426, Aven de Millançai.) L. C. de D.]

Meignent. [3^e pers. plur. prés. ind. de *manoir*, demeurer : « Diënt alquanz que diables i *meignent*. » (Rol. v. 983.)]

Meilleur-or. [Adj. et subst. : « Einz vos avrunt « li *meillor* eumperée. » (Rol., v. 449.) — « Et bien « sachiez de voir que li dui *meillor* avocat de la « court par cui vous exploiterez plus tost de vostre « besoingne acheveir, c'est *aurum* et *argentum*. » (Mén. de Reims, § 478.) — « Avoir du *meilleur*, « avoir le dessus : « Voyant icellui suppliant qu'il « n'avoit pas du *meilleur*. » (J. 203, p. 13, an. 1477.)]

Meillorer. S'améliorer :
Tousjours croist et *meillor*
Vostre bon pris. (Poët. av. 1300, I, 26.)

Mein. [Matin : « Ou vespre, et ou *mein* et ou « midi. » (Psaume 54, verset 18.)]

Meindre. [Cas sujet de mineur : « Ce sont les « personnes notables et seculares, qui furent pre-
« sens à Byjon le 17 jour du mois de may l'an 1350,
« quant messire Jehans de France duc de Norman-
« die, à cause dou bail de Phelippe duc de Bourgo-
« gne, *meindre* d'age, reprint de frere Pierre abbé
« de S. Benigne de Byjon. » (Cart. de S. Bénigne.)]

Meinent, Meinet. [Dans Roland, v. 991, 3680,
du verbe *mener*.]

Maignent. 3^e pers plur. ind. prés. du verbe
manger :

Ont Norman pramis et voé,
Si com li clers forent loé,
Que à cel jour, mez se ils vivent,
Ne char ne pain il ne *meingent*. (Rou, p. 306.)

Meinier, v. Manier. « Empoigner et *meinier*
« les cuisses. » (Mod. f. 126.)

Meins. [Moins : « Et s'en rala ainsi, comme il
« vint, à *meins* d'avoir et à plus de honte. » (Mén.
de Reims, § 427.)]

Meint. Maint :

Meinte enseigne de cende,
Et *meinte* trompe, et *meinte* areine. (Ms. 7615, II, 191^b.)

Meir. [Mer : « Or avint que il li prist lalant
« d'aleir outre *meir*. » (Mén. de Reims, § 6.)]

Meire. [Vêtement (?): « Le suppliant print une
« *meire* et un gone en la ville de Framons. » (JJ.
158, p. 431, an. 1404.)]

Meiros. Maroc : « Cuirs de *Meiros*. » (Ordonn.
t. I, p. 73.)

1. Meis. [Mois : « Cunquis l'avrat d'hoi cest jur
« en un *meis*. » (Rol. v. 2751.)]

2. Meis. Jardin ; dans S. Bernard, p. 19, 317, il
traduit *hortus*. [L'étymologie est *Mansus*.]

3. Meis. Plus : « N'i ait *meis*. » (L. Norm. art. 6.)

Meise. [Forme féminine de *meis*, faite sur
mansus, ferine : « Mes peres m'a à un vieilliart
« donée, Qui en cest *meis* m'a mise et enserrée. »
« (Romanc. p. 37.) — « En hebergement de Perrois-
« le-Fort ; item, les *meises* de Péray et du Cou-
« dray. » (1353, Avenu de Pré-le-Fort ; L. G. de D.)]

Meisme. [Adj. et adv. Même, fait sur *metipsi-
mus* : « En lui *meisme* en est mult esguaret. » (Rol.
v. 1036.) — « Altre bataille lur livrez de *meisme*. »
« (Id. 592.) — « Et se desconclrent par eus *meismes*,
« et tournerent en fuie vers les lices. » (Mén. de
Reims, § 156.)]

Meismement. [1^o Dérivé de *maxima mente*,
particulièrement, surtout : « Vous sçavés trop mieux
« comment ce se peult et doit faire que nous ne
« faisons qui *meismement* en parlons et devisons. »
« (Froiss. XIV, 214.) — 2^o Même, dérivé de *metipsima
mente* : « S'armerent toutes manieres de gens et
« les bourgeois *meismement* de la ville. » (td. IV,
p. 415.)]

Meisse. [Caque : « Ung estrelin chacune *meisse*
« de barenc. » (JJ. 185, p. 83, an. 1450.)]

Meissiau. [Blé météil : « .xviii. sextiers de *meis-*

siau et .xviii. sextiers de tremois par an, grain de
« moison. » (JJ. 99, p. 255, an. 1368.)]

Meitere. [« Une piece de terre pour pastourger
« bestes, contenant environ une *meitere* de terre. »
« (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Meitet. [Moitié : « De la cilet l'une *meitet* est
« sue. » (Rol. v. 1484.)]

Mejurer (se). Metre le pied de derrière hors
de la trace de celui de devant : « Il faut observer
« quelque temps dans deux saisons que les cerfs
« *se mejurent*. » (Salnove, Vén. p. 85.)

1. Meix. [1^o Manse ; habitation d'un cultivateur,
jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper
et le nourrir.] — « Basse court, jardins, *meix*, joi-
« gnans... mouvans de la dite maison. » (N. G. G.
II, p. 1052.) — « Closure de *meix*, et jardins se
« font à frais communs. » (Id. II, p. 885.) — « Ils
« ont mené et posé des colonies es provinces con-
« quêtes, et donné à rompre, pour cultiver les
« terres des vaincus ; les *meix* places et terres
« vagues furent baillez et asservizez à certains
« labourours qui les defrichoient et mettoient en
« culture. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 647.) — « Les
« serfs ne peuvent desavouer leurs seigneurs et
« faire adveu à d'autres..... s'ils desadvovent, ils
« perdent leur *meix*, c'est à dire les heritages de
« mortallables. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 420.) —
[2^o Terre à blé : « Item une piece de terre au prail
« d'une part, et une autre piece en *meix*, valent
« par an cinq solz. » (Reg. de la Ch. des Comptes
de Paris.) — « Item se aucun estrange est trouvé
« en vigne, ou en *meix*, ou en jardin, ou en pré,
« ou en aultruy bled, faisant dommaige. » (Cart.
de Commercy, an. 1263.)]

2. Meix. Plus :

Fesoit conduire devant soi
Des somniers le conte ne soi
Mes bien en i ot .cc. et *meix*. (Ms. 7615, II, f. 187^b.)

Meke. La Mecque : « Li rois de *Meke*. » (Parton.
fol. 156.)

Melaine (Saint-). Abbaye de Rennes : « J'ay
« mille inventions de faire parler ma femme,
« mais pas une seule de la faire taire, ressemblant
« au moine de S^t *Melaine*, qui bien sçavoit faire
« un moulin perpetuellement moulant ; mais il
« ignoroit la science de l'arrestier. » (Contes d'Eu-
trapel, p. 474.)

Melancholiquement. Avec mélancolie. (Dict.
de Monet.)

Melancolie. 1^o Bile noire :

Melancolie est en la rate
Ou Dieus par son vouloir la lie
Cest du sang naturel la lie
Qui se tient au fons pasmeoc ;
Elle est comme de couleur bloe,
Et senestre costé gesant. (G. Guiart, f. 353.)

2^o Folie triste : « *Melancholie* louverie. » (Cotgr.)

Se vous veez un fol plain de *melancolie*,
Onques devant la gent ne le tariez mie,
Quar il vous droirot tost ou feroit vienie. (Ms. 7218, f. 334.)

3^o Trislesse : « Dont lui est ore venue ceste *me-*

« *lancolie*. » Berte, coupl. 72.] — « Cent francs de « *melancolie* n'acquiteront pas pour cent sols de « deltes. » (Despér. I, p. 3.) — 4^e Réverie : « Quant « Troylus les eut assez regardées, il ne peult sca- « voir ce que c'esloit à dire. Si print une forte « *melancolie* assavoir mon quelles voulient dire ; « et sur ce musa jusques à nonne. » (Percefl. II, folio 112.) — 5^e Minauderies, petites folies des femmes : « Elle fait cent choses à son amy et mon- « tre des secrets d'amours, et fait plusieurs petites « *melancolies* quelle n'oseroit. » (Les XV Joves du Mariage, p. 66.) — [6^e Parfois le mot n'a pas de sens précis et n'est employé que pour la rime : « Fai- « soient leurs enfans porter par leur meinsie En « forés et en bois par leur *melancolie*. » (Brun de la Montagne, V, 20.)]

Melancolier. 1^o Altrister : « Voix pleine de « consolation pour chasser toutes les tristesses qui « vous *melancolient*. » (L'Amant ressusc. p. 550.) — 2^o Etre dans la tristesse : « Ainsi que chascuns « d'eus moult *melancolioit*. » (Brun de la Mont. v. 901.)]

Melancolieux. 1^o Atteint de folie triste :

Li premiers des six fols, si est fols natureus
Et li secons est fols et *melancoheus*. [Ms. 7218, f. 330.]

2^o Malade, mal à l'aise : « L'air... estoit tout cor- « rompu dont moult de chevaliers et escuyers en « estoient malades et *melancolieux*. » (Froiss. II, p. 290.) — 3^o Triste : « Il estoit pensif et *melan- « colieux*. » (Gér. de Nevers, 1^{re} partie, p. 16.)

Melancolique. 1^o Attribulaire :

... Selonc les naturis
L'omme est sanguin ou colerique,
Fleumatique ou *melancolique*. [G. Guiart, f. 352.]

2^o Altristant : « Chagrius *melancoliques*. » (Mont. l. III, p. 193^b)

Melancomoyer. [Réfléchir, dans Martène, Anecd. III, col. 1457 : « Une nuit en Italie, *Mélan- « comoye* en la vie D'un chevalier de bel estre. »]

Melandrin. Petit sargonoir, poisson de la Méditerranée. (Colgrave.)

Melange. « En ceste *melange* bigarrée. » Dial. de Tahureau, p. 163^b.)

Mele. [Maille, dans Borel qui cite Perceval : « Unes armées riches et bules, dont d'or et d'argent « sont les *meles*. »]

Melen. Merlan : « La charretée de *melens* doit « six *melens* de coutume, ou six sols et seize deniers « de congié, et de balage. » (Ordonn. II, p. 582.)

Melencolie. 1^o Folie :

Cil acorte sa vie
Qui en pensée se fie ;
Ce dit Salemons :
Ce fait *melencolie*,
Qui les siens n'i oublie
Marcol li respont. [Marc. et Sal. ms. S. Germ. f. 110.]

Cil homs nous a trop bien Jobé ;
Deçeus nous a et trop gablé
Certes nous fismes grant folie
Et trop nice *melencolie*

De mettre avant tel tesmoingnage. [III Maries, p. 337.]

2^o Pensée : « Or me dites à quoy vous pensiez, et « ou vous aviez ficez vostre *melencolie* au point « que vostre mary eut affaire à vous quant vous « conceustes la créature. » (Percefl. I, fol. 77.) — 3^o Réverie : « Sire chevalier, à quoy pensez vous ? « estes devenu astronomien, qui ainsy regardez en « l'air ? issez hors de celle *melencolye* et allez « acquerre quelque peu d'honneur, comme font les « autres et vous ferez bien. » (Percefl. V, f. 40.) — 4^o Inquiétude :

Si fuz en grant *melencolye*

De moy connoistre en venerye. [G. de la Bigne, f. 77.]

Melencolier, 1^o Réver : « Le roy *melencolyoit* « sur les merveilles qui estoient advenues. » (Per- « ceffoier. IV, f. 53.) — « Troylus se *melencolioit* en « regardant les lettres de son escu, et de une expo- « sition que luy list ung ancien hermite sur les « dictes lettres qui luy estoit fort contraire. » (Id. II, fol. 112.) — 2^o S'altrister : « Quant on remontre « (aux hommes) leurs fautes, ils se fachent, qui est « tout le rebours de ce qu'il faudroit qu'ils feissent ; « c'est à sçavoir eux *melencolier* de leurs fautes. » (L'Am. Ressusc. p. 136.)

Melencolieux. [Ennuyeux : « Teles besongnes « sont moult enuieses et font homme *melenco- « lienses*. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris.)]

Melencouer (se). [S'altrister, dans Froiss. l. VII, p. 42.]

Melequin. [Monnaie, dans Parlonopex : « Par « là [par l'Orient] li poile Alexandrin Vient et li « bon siglaton, Li *melequin* et li mangon. »]

Meler. Entrelacer : « Doit estre la rois tirée « bien radement, et de... filé bien *melant* pour les « perdris. » (Modus. fol. 179.)

Mellette. Perce oreille, insecte, dans Cotgrave.

Meleze. « Resine de *meleze*. » (Colgr.)

Melgoire. Monnaie de Melgneil, très répandue au Midi pendant le moyen-âge ; on l'employa d'abord à Maguelonne et à Montpellier : « Le prix de vingt « quatre mille sols *melgoires*. » (Mém. de Sully, l. VII, p. 326.)

Melierat, s. Hydromel, boisson composée d'eau et de miel. (Colgrave.)

Melioration, s. Amélioration. (Colgr.)

Meliorer. [1^o Améliorer : « El sera tenu de « *meliorer*... la somme. » (1493, Baux à rente du Domaine ; L. C. de B.)] — 2^o Entrer en convalescence : « A eu le duc aucuns excès de fievers,.... « mais à ceste heure... il en commence à *meliorer* « pour sa maladie. » (Lett. de Louis XII, IV, 181.)

Melite. Malle ; de là les locutions suivantes :

Jay chastaignes de Lombardie,
Fiques de *Melite* sans fin. [Ms. 7218, f. 246.]

Un aubergiste vante les commodités qu'on a dans son auberge :

De quan que cors d'ome delite,
Sont ci li solas de *Melite*. [Cortois d'Artois, f. 83.]

Mellan. Merlan : « Cist cous ne valt pas un
« *mellan*. » (Fabl. de S. Ger. f. 46.)

... Bons mules
Hados, et *mellans* et lerez
Et tant des autres poissons frez. (Bat. de Quaresme, 91.)

Mellar. [Le mâle de Foie, le jars : « Pris ait
« deus aînes, deus *mellars* abalus. » (Gir. de Viane,
v. 53.)]

1. Melle, s. Maille : « La rois doit avoir cinq
« loises de long, et quatre vingt *melles* de lé. »
(Modus, f. 169.)

2. Melle. Merle :

Chardonereus, roxignolez,
Melles, mauvis, tarins, linotes. (Ms. 7218, f. 359.)

[« *Melles* i avoit et mauvis Qui baocient à sor-
« monter Ces autres oisiaus par chanter. » (Rose,
v. 638)]

3. Melle. [Mesure pour le blé : « Item deux
« sistiers de blé, trente siz soulz, trois *melles* et six
« gallos rendables. » (J.J. 66, p. 421, an. 1330.)]

Melledée. Querelle : « *Melledée* de ribaut. »
(Poët. av. 1300, IV, 165.)

Mellée. [1° Querelle : « Tel vient sain à *mellée*,
« qui au départir saigne. » (Wace, dans D. C. sous
Mesleia.) — « Quand caudes *mellées* sourdent entre
« gentilshommes d'une part et d'autre. » (Ibid.) —
« Or veut pais, or veut *mellée*. » (Ms. 7615, I, 107.)
— « Li mauvais prince qui desirèrent les *mellées* et
« les maus à faire pour leurs bourses emplir. »
(Mén. de Reims, § 2)] — 2° Combat :

De glesve, hache et espée,
Verray souvent la *mellée*. (Desch. f. 200.)

Mellècement. En désordre :

En deconfort, en balance, en tourment
Me fait ensi venir *mellècement*. (P. av. 1300, II, p. 592.)

Mellien. Merlan :

J'ai bon *mellens* fres et salés, (MS. 7218, f. 246.)

Meller. [1° Brouiller, mettre mal avec : « Pour
« ce que icelbui Wairon, qui estoit parent au sup-
« pliant, l'avoit *mellé* envers le seigneur du Bos. »
(J.J. 174, p. 6, an. 1427.) — 2° Mettre en désordre :
« El furent tuit *mellei*. » (Mén. de Reims, § 124.) —
3° S'occuper de : « Quant mes sires Louveys vit que
« ses peres ne s'en *melleroit*. » (Id. § 293.) —
4° Embarrasser dans un filet : « Si Foisel est bien
« *mellé* en la rois. » (Modus, f. 190.) — 5° « Avoir
« le chief *mellé*, » avoir la cervelle brouillée. (Poët.
av. 1300, III, 1150.)

Mellevin. Nom factice : « Le clerc de la taverne
« avoit nom Perrinot *Mellevin*. » (Modus, f. 223.) —
« Perrinet *Mellevin*, faisoit vin de S. Poursaint. »
(Modus.)

Melleys. [Querelleur : « Jehan Fenin qui estoit
« homs riteux et felons et *melleys*. » (J.J. 107,
p. 209, an. 1375.)]

Mellier. [Néflier : « Exceptés *mellier* et
« pomier. » (Liv. blanc d'Abbev. f. 167^b, an. 1177.)]

Mellif. [Querelleur : « Item si aucun des dits
« chappellains est *mellif*, ne riteux, il ne man-
« vait. »

« gera point en salle. » (Ch. de Jean, duc de Bre-
tagne, an. 1433.)]

Mellifier, v. Faire du miel. (Colgr.)

Mellifue, adj. D'où découle le miel :

Veulx tu sçavoir quel dit et quel chant
Ceste chanson que le prince chanta ?
C'est un accord de liqueur *mellifue*. (Cretin, p. 236.)

Mellindres, s. Pâtes sucrées. (Colgrave.)

Melline, s. Noisettes. (Colgrave.)

Melochite. Pierre précieuse, dans Marbodus,
de Gemmis, p. 1675.

Melodie. [« Là font entr'eus lor armonies Qui
« sont causes des *melodies* Et des diversités de tous
« Que par accordance metons En toutes manieres de
« chant. » (Rose, v. 17152.) — « Quant il encoem-
« mençoient à corner, vous deissiez que ce sont les
« voz des cygnes qui se partent de l'estanc; et
« fesoient les plus douces *melodies* et les plus gra-
« cieuses, que c'estoit merveille de l'oyr. » (Join-
ville, § 525.)]

Melodieusement. [« Les oisillons chantent
« *melodieusement* en la verde forest. » (Mod. f. 14.)]

Melodieux. [« Et briserient toutes les cloches,
« dont ce fut dommage, car il y en avoit de moult
« *melodieuses*. » (Froiss., éd. Buchon, I, I, 138.)]

1. Melon, s. Paquets ou amas de lettres dont un
même courrier est chargé pour diverses villes.
(Pelisson, Louis XIV, II, 293.)

2. Melon. Cueurbitacée : « Mourir comme les
« *melons*, la semence dans le corps, » mourir vierge.
(Oudin.) — « A peine connoist-on la femme et le
« *melon*. » (Colgrave.)

Meloudie. Mélodie : « Pensant au son de la
« *meloudie* que Robin aloit fessant. lés le bois. »
(Chron. du xiii^e s. ms. Boub. f. 256.)

Melun. Nom de ville : « C'est une anguille de
« *Melun*, il crie avant qu'on l'écoreche. » (Colgr.)

Melure. Mélange : « Aucuns austres royaumes
« ont en *melure* de Juifs, Sarrazins, et supersti-
« lions. » (Duclos, Preuves de l'Hist. de Louis XI,
page 194.)

Melusine. [Fée appartenant aux contes celti-
ques; fille d'Éléas, roi d'Albanie, elle était changée
en serpent tous les samedis, pour expier le meurtre
de son père. Melusine passait pour la lige des Lusig-
nan et venait sur leur château annoncer par
ses cris la mort d'un des membres de cette famille.
Voir le poème de Coudrette, p. p. Fr. Michel.]

Melz. [Mieux : « *Melz* sostendrient les empede-
« mentz Qu'elle perdesse sa virginiet. » (Eulalie.)
— « *Melz* en valt l'or que ne funt cine ceuz livres. »
(Rol. v. 44.)]

Memarchure. Entorse du cheval. (Colgr.)

Membrance. [Souvenir : « Moult par sont
« preu quant tel *membrance* A cascadeus en sa me-
« sestance. » (Parton. v. 3291.)]

Membre. [1° Corps, partie du corps : « Puis en
« perdit e sa vie e ses *membres*. » (Rol. v. 1408.) —

M. L. Gantier remarque que cette expression d'origine féodale a été conservée par la liturgie romaine; l'évêque élu prononce, dans la formule de serment, la phrase suivante : « Non ero in consilio aut consensu vel facto, ut *vitam* perdant aut *membrum* Dominus papa sui que successores. » — « Mais se tu me fesoies touz les *membres* tranchier, si ce veuil je vivre et morir en cesti point. » (Joinv., § 44.) — « Il eurent conseil qu'il se renderoient et de la ville avoecques, sauve leurs vies, leurs *membres* et lor avoir. » (Froiss., t. II, 76.)] — Ce mot désigne l'ouïe, la vue, le cœur : « Ne se peut ne doit combattre en champ... un homme impotent de *membre*, par especial de *membre* principal, si comme de ouïe, de veue, de bras, de main, ou de pied. » (Bout. Som. Rur. p. 881.) — « La char est de cuer qui est le principal *membre* pour servir l'ame et le corps, et est chamberiere de l'hostel, et doit tant faire, par son bon service, que le corps et l'ame soient tout d'un accord. » (Modus, folio 210.)

Expressions : 1° Bas *membre*, » partie qui distingue l'homme de la femme. (Ms. 7989², f. 49.) — 2° « *Membre à membre*, » de tous ses membres : « Madame tremble *membre à membre*. » (Desch., fol. 515.) — 3° « Soy laisser tuer les *membres* du corps, » se laisser couper par morceaux. (Perceforest, vol. IV, f. 111.)

1° [Partie d'un royaume, d'un fief, d'une province : « Par tels violences avinrent moult de meschies ens ou royaume de France et par tous ses *membres*. » (Froiss., IV, 301.) — « El jà avoit on osté au duc de Berry le gouvernement de Languedoch et remis par *membres* et seneschauces au prouffit du roy. » (Id. XIV, 39.) — « *Membre* de lieu de hauberc est l'ultisme partie del lieu de hauberc, et toutes les autres parties qui sont contenes sous le menoir *membre*, si come la septisme partie de la sisisme. » (Anc. Coutume de Normandie, ch. 23.) — « Les trois principales villes de la langue flamengue, qui sont Gand, Bruges et Ypres, que l'on dit les trois *membres* de Flandres. » (Godef. Observ. sur Charles VIII, p. 394.)

II° [Partie d'un ensemble physique; *membre de pierre* se dit encore en Bourgogne pour quartier de pierre : « Metre un orloge par *membres* et pieches sur chars. » (Froissart, t. X, 188.)] — « Faisoyent mener par *membres* le grant engin qu'ils avoyent fait charpenter. » (Froiss., III, p. 171.) — « On l'il *membres* de moulin, » au N. C. G. I, p. 1044. — « *Membres* gros, » les grosses pièces de bois d'un moulin. (N. C. G. t. I, p. 1045.) — « *Membre* d'or, » pièce d'orfèvrerie en ornement : « Une ceinture à *membres* d'or qu'il avoit ceinte. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 78.)

IV° Parties, détails d'un ouvrage, d'un traité : « Voulons que ce *membre* et article soit tenu aussi valable que les autres points et articles du dit traité de paix. » (Godefroy, Observations sur Charles VIII, p. 551.)

Par *membres* doit diviser sa matere
En tout moien montrer s'entencion.

(Desch. f. 383.)

« Pour ce que longue seroit et peu profitable à raconter par *membres* comment... ce peuple se maintint, je vous en parleray en gros. » (Perceforest, IV, f. 122.)

V° Portion d'un droit : « Lui appartient le nom de seigneur, le cry et les armes, avec un *membre* de chacune espèce des droits seigneuriaux appartenans au chastel ou main forte. » (Cout. Gén. I, p. 428.) — « Aussy luy appartient... un arpent de chacune espèce de fief et seigneurie : c'est à savoir s'il y a prez, un arpent de prez; s'il y a vigne, un arpent de vigne; s'il y a estang, un arpent d'estang, et s'il y a bois, un arpent de bois, contenant de *membre* en *membre* et autant d'entrée et issue. » (N. C. G. I, p. 444.)

VI° [Point, sujet, article : « Et de toutes autres choses sur cel estat qui se dependent de *membres* d'armes et de proeche. » (Froiss., II, 2.) — « La draperie est li plus principaux *membres* de quoy ils vivent. » (Id. II, 429.) — « Ce fu uns *membres* pour quoy li prinches et ses gens furent durement enhay. » (Id. VII, 253.) — « Par droit succession et *membres* d'iretage il devoit estre rois de Franche. » (Id. II, 325.) — « Laquelle chose sembla au conte et aux autres ung grand *membre* de courtoisie. » (Id. XVI, 51.) — « Ces alers, ces venirs, ces trailées, ces detriances et ces sejours, et tous estoient *membres* qui donnoient fourme et matiere de tres grans despens. » (Id. XVI, 58.) — De là la locution « de tous *membres*, » sous tous les rapports. » (Id. IX, 327.)]

VI° Soutien, appui : « Cy gist en biere l'ung des *membres* et maistre pillier qui par cy devant a soustenu l'honneur et l'estat de toute proesse et chevalerie. » (Perceforest, IV, f. 25.)

VIII° [Officiers subalternes : « Y estant les trois *membres* de sa compaignie, lieutenant, enseigne et guydon ses neveux. » (Carloix, IX, 11.)] — « Le sieur de Pierrepont fut lieutenant de Mr de Bayard qui scavoit bien choisir ses *membres*, et les scavoit bien faire combattre et commander à ses gens. » (Brant. Cap. fr. I, p. 212.) — « La plus grand part des *membres* des *gendarmes* estoient fort à sa devotion. » (Id. III, p. 78.)

IX° Tribunaux, corps constitués d'une ville communale : « L'estat de la ville de Brusselles est composé de trois *membres*, dans lesquels les deux sont créés tant hors des lignées que hors des nations, et le troisieme *membre* hors des nations seules. » (N. C. G. t. I, p. 1237.) — « Pour avoir bonne expedition en enquestes et causes criminelles qui se dresseront par devant les deux *membres* de la loy et de la franchise. » (Cout. Gén. II, page 980.)

X° Prieuré de la dépendance d'une abbaye, succursale dépendante d'une autre église. (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 382.)

1. Membré. [Dérivé de *membrum*. 1° Bien proportionné : « Il avoit bien corps taillié et *membré* en grandeur, et hardement aussi pour en autant faire. » (Froissart, t. XIII, 224.)] — 2° Composé :

« Deux corps de maison *membrez* de plusieurs « chambres. » (Alector, Roman, p. 129.)

2. Membré. [Dérivé du verbe *memorare*; prudent, avisé : « Quar molt fu sages et *membrez*. » (Mantel mautailié, v. 123.)]

Ce nous di Robins li *membrez*
Qui bien sa langue drece et plie. (Ms. 7218, f. 175.)

Membrer, v. 1^o Se souvenir :

... Un enfant qui n'avoit c'un oeil,
Et s'ert tigneus, si com moi *membre*. (Ms. 7218, f. 291.)
S'il vous *membraist* de vostre vie,
Honte eussiez. (Id. f. 200.)

Madame, à qui je sui,
Soviegne vous de moi,
De moi vous devroit bien *membraer*
Comme celui qui sans fausser
Vous ai si longuement amee. (Id. f. 272.)

2^o Rappeler, raconter :

Si s'en convient pour vaincu rendre
Qui *membroit* la compaignie...
Trestout ausitost euisier
Porroit J. seul home la mer
Com l'en la vous porroit nommer. (Ms. 6812, f. 80.)

Membru. [Qui a de gros membres : « Raimbaus « Cretons fu preus et vassaus conneus, Il ne fu mie « haus, ne lous, ne estendus, Ains fu un petitet « bien formés et *membraus*. » (Chanson d'Antioche, t. IV, p. 912.)]

Agamenon qi estoit rois
Et duc et maistre des Grecois
Fu grans, merveillex, et *membraus*.
Du Cange, sous *Membrositas*.

Memeloc. [Mameluk, dans l'hist. occid. des Croisades, t. II, p. 195 : « Si li envoia un cheval... « par un sien *memeloc*. »]

Memento, s. 1^o Mémoire :

Qui voudroit riche devenir
Ne bien vivre, ne bien fenir,
Retiegne en son *memento*
Les fés Modus et Racio. (Modus, f. 50.)

2^o Partie de la messe où l'on fait mémoire des personnes vivantes ou des morts :

Fay que tu ayes chappellain
Pour chanter lui et demain;
Mais qu'il ne soit mie trop long
Ny face son *memento* long. (G. de la Bigne, des Déd. 10.)

Memmener, v. Se débattre : « Si (le faucon) « seuffre qu'on lui mete et oste (le chaperon) sans « lui *memmener*, adonques luy admenuyse sa « vie. » (Modus, f. 74.)

Mémoire, Mémoire. F [Faculté de rappeler les idées passées : « Qui font tant par trop boire, « Que il en perdent si le sens et la *memoire*. » (Berte.) — « *Memoire* est tresorieur de toutes choses. » (Brunet. Lat. Très. p. 23.) — « *Memoire* de « lapin, de lievre. » (Cotgr.)

Il^o Bon sens, présence d'esprit : « Si en mon pais « on veul dire qu'un homme n'a point de sens, ils « disent que il n'a point de *memoire*. » (Mont. Ess. I, page 43.) — « Tous furent merveillex de son bon « *memoire*. » (Nangis, an. 1377.)

(Dieu) ne doinst au point de la mort
Tele *memoire* et tel confort,
Et tel concontrion avoir,
Que son cors puisse recevoir. (Ms. 7218, f. 143.)

De là les expressions suivantes : 1^o « Estre en « estal de *memoire* raisonnable, » dans son bon sens : « Un chacun qui *est* en *estal* de *memoire* *vain* « *somnante* et franche volonte, peut faire testa- « ment. » (Bout. Som. Ror. p. 610.) — 2^o « Estre en « sa vraie *memoire*, » même sens. (Monstrelet, I, f. 29.) — 3^o « Estre hors de son ancien *memoire*, » avoir perdu l'esprit : « L'idiote à qui il apert que « il... *sont hors* de *leur* *ancien* *memoire*, puel estre « debouté que il ne facent jugement. » (Beauman., p. 335.) — 4^o « Estre issu de sa *memoire*, » avoir perdu le sens : « Quant la jeune damoiselle qui « l'escoutoit près l'espinyau eust ou sa complainte, « et vit que de meschef il estoit issu de sa *memoire*, « elle.... dist : ha gentil chevalier et amy, ne vous « mesaisez si tres fort..... il n'est si bon chevalier « qui ne soit abatu, aucunes fois par moindre de « lui. » (Percefor, I, f. 55.) — 5^o « Devenir hors de « sa bonne *memoire*, » perdre l'esprit : « (Charles VI) « chevauchant de la ville du Mans à aller au dit « pays de Bretagne..... tuy priust assez soudaine- « ment une maladie, de laquelle il *devint* ainsi « comme *hors* de *sa* *bonne* *memoire*, et incontinent « tolli à un de ses gens un espieu de guerre.... et « en forit le varlet au bastard de Langres, tellement « qu'il l'occist. » (Monstrelet, I, p. 1.) — 6^o « Doubter « en son *memoire*, » en soi-même :

... Mout doutoit en son *memoire*
Qu'el ne cheit en vaine gloire. (Ms. 7218, f. 294.)

7^o « Revenir en *memoire*, en droite, en bonne, « en raisonnable *memoire*, » revenir en son bon sens, recouvrer la raison : « Fut assez brief *revenu* « *en* *sa* *bonne* *santé* et *memoire*. » (Monstrelet, II, f. 79.) — 8^o « Estre en *memoire*, » se ressouvenir : « De tout, sire, vrayment je ne puis *estre* en « *memoire*, tant en y a. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 363.) — 9^o « Avoir en Dieu *memoire*, » penser à Dieu, avoir confiance en lui :

Ayez en Dieu *bonne* *memoire*
Et ainsi comme je puis croire,
Vostre douleur alligera. (Pathelin, Test. p. 118.)

10^o « De bonne *memoire*, » spirituel : « Toutes « joyes telles.... que homme mortel, tant fust sage « et de *bonne* *memoire* ne les peust imaginer ne « penser. » (Modus, f. 309.)

11^o [Occupit : « Iceulli Pradel getta une pierre à « l'encontre du dit Estienne, qui estoit encliné vers « terre, et lui en bailla sur la *memoire* de la teste, « et lui en list une grant playe. » (J. 187, p. 145, an. 1455.)]

12^o [Commémoration dans l'office du jour; souvenir, réputation qu'on laisse après soi : « Ains, « seigneur, cel saint home en *memoire*; Si li preins « que de toz mals nos toget. » (S. Alexis, LXXV.) — « Bone chose est que la *memoire* dou conte de « Brienne, qui lui euens de Jaffe, ne soit oubliée. » (Joinville, § 527.)]

V^o Reliques : « (Le roy Dagobert) moult donna « d'or et d'argent pour leur *memoire* (de S. Denys « et ses compaignons) aourner. » (Chron. de S. Den. I, f. 79.) — « La sainte *memoire* nostre Seigneur. » (Id. f. 130.)

V^o Coutume; on s'en rapporte aux souvenirs des témoins et non à leur déposition écrite: « Qui conques succombera en *procès instruit* par escrit, soit le demandeur, ou le défendeur, il sera en l'ameinde de .iiii. livres envers le Seigneur, et par *memoire*, de .xx. sols. » (Ord. III, p. 134.)

VII^e Ecrit sommaire: « Lors les doit le juge appoincter à escrire par maniere de *memoire* « chascun ses propos et conclusions. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 120.)

Memorable. « Sans m'eslever au ciel et laisser *memorable* Maint haut et digne exemple aux esprits desvoyez. » (Desportes, Sonnet 18.)

Memoradis. Qui se souvient :

Plantez de la monargie
Puis ça, puis la, pour lartis
Et n'espargnez point la fogie
Des doux dieux sur le patis.
Vos ens soyent assez hardis
Pour avancer la droe
Mais soyent *memoradis*
Qu'on ne vos face faire la moue. (Villon, p. 111.)

Memoratif, adj. Qui se ressouvient :

Plorez sa mort, soiez *memoratis*
Quels homs ce fu en joie et en delis
Et que de tous vouloit l'amour acquerre. (Desch. f. 161.)

Memore. Le recueil des ordonnances des ducs de Bretagne, f. 189 et 246. commence par ce mot *memore*, qui équivaut à *notum sit*, savoir faisons.

Memorial. 1^o Mémoire, pièces d'un procès, pacte: « De ce que Sathan a accordé je vous en requiers *memorial*. » (Mod. f. 209.) — [« Ceux qui feront les *memoriaux* seront personnes souffisans et jurez, et ne feront *memoriaux* ne accors, « si les parties ne sont presentes, et à accort de « l'écriture. » (Ch. de 1327, dans Du Cange, sous *Memoriales*.)]

. . . Vous ne ferez la despense
De ce moys à la cour royal
Or tenez ce *memorial*
Et scavez ce coup d'escrémie. (Desch. f. 380.)

2^o Celui qui rédige le mémorial, greffier: « Six blancs pour l'advocat, trois blancs pour le *memorial*, et deux blancs pour le sergent. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 335.) — [3^o Registres de la Chambre des Comptes où l'on inscrivait les lettres patentes des rois.]

Memorialement. De mémoire. (Cotgr.)

Memorieux. Qui a de la mémoire: « Homme « sçavant et *memorieux*. » (Montaigne, Essais, t. III, p. 280.)

Men. [Mon: « Par ceste barbe e par cest *men* « gernun. » (Roi. v. 249.) Froissart emploie *men* où nous mettrions *mon*: « *Men* esperance. » (II, 305.)]

Menace. [« De vos *menaces* ne m'est pas un « bouton. » (Ronsiev. 59.) — « Quant li rois oï teis « *menaces*, si fist semondre ses hommes. » (Mén. de Reims, § 275.) — « Es *menaces* que tu nous fais, ce « n'est pour ton preu ne pour ton avantage. » (Joinv. § 40.)]

Menacement. Action de menacer. (Rob. Est.)

Menacer. [« (La maison de fortune) *menaçant* « toujours trebuchant. » (Rose, v. 6108.) — « Et « se parti de la ville en *menaçant* les bourgeois. » (Mén. de Reims, § 218.)] — « Moulit ont les Romains « *menaciez*. » (Brut, f. 32.)

. . . Tel *menace* bien autre homme
Qui avant muert. (III Maries, p. 239.)

« Il ne le *menace* point de poires molles. » (Cotgr.) — « Tel *menace* qui est batu. » (Id.) — [« *Menacez* vivent et decollez meurent. » (Prov. du xv^e siècle, dans Leroux de Lincy, II, 345.)]

Menaceur—eor—ierres. [Qui menace. On disait au cas régime: « Se magnamillez ist de sa « mesure, ele fait home *menaceor*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 403.)] On disait au cas sujet: « Se aucuns « hons *menaçoit* un autre à faire damage de cors « et de l'avoir. . . . cil *menacierres* si en seroit il « aussi bien atains et prouvéz comme se il l'eust « fet. » (Ord. I, p. 134.) — « De grand *menaceur* « peu d'effet. » (Cotgr.)

Menaceur, adj. Menaçant: « Je me merveille « des paroles *menaceuses* que tu m'as icy dictes. » (Triom. des IX Preux, p. 240.)

Menache. Menace: « Par les *menaches* et par « les contraintes. » (Beauman. p. 40.)

Menage. 1^o Ménagement:

Ne li portent nulle *menage*
Ceus de Grece, quant il l'atainstrent,
O les lances d'acier les taistrent.
Guerre de Troyes, dans Du Cange, sous *Mesnagium*.

2^o [Pouvoir, discrétion: « Agamemnon seul sacri- « fie Vers la deusse se humilie, Dou tot se met en « sa *menage*. » (Ibid. sous *Menagium*, 2.)] — 3^o Dommage, préjudice: « Nous nous occupâmes à « reparer le *menage* que les ennemis, et nostre « impertinente mine avoient fait. » (Mém. de Bass. II, p. 339.) — « Les poules et chapons, et poulets « ne peuvent estre dits en dommage, pour estre « permis en tuer, s'ils ne sont trouvez en *menage*. » (N. C. G. II, p. 886.) — 4^o [Manoir: « Je retieng ma « maison et mon porpris, et puis accroistre mon « *menage* de deux masures de terre par le gré des « hommes qui ce seront. » (Ch. de 1258, dans D. C. sous *Menagium*.) — 5^o Petits ustensiles de cuisine: « Ung petit *menage* d'argent pour enfans, tout « complet de buffet, pots, plats, escuelles et telle « autre chose comme on les fait à Paris, pour « envoyer à l'enfant de madame la duchesse de « Bavière, accouchée puis n'a guères. » (Lettre de Claude de France, duchesse de Lorraine, à P. Hottmann, orfèvre, 1571.) — 6^o Epée de combat: « Il faut bien de ces *menages* à un pauvre cavalier « qui est exterminé à ne souffrir d'aucun. » (D'Aubigné, Fœnesté, I, 1.)]

1. **Menager.** [F^o Habiter une maison: « Item « le herbregement ouquel Guillaume le Breton « *menageoit* ou temps dou datte de ces lettres. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1226, an. 1309.) — 2^o Faire le ménage: « La bonne femme qui « *menageoit* par leans, en sa main tenant un

« ramon. » (Louis XI, 1^{re} Nouv.) — 3^e Disposer : « Guesclin *menagca* si bien les choses, qu'elles « alloient de pair entre les deux parties. » (Mém. sur Du Guesclin, ch. VI.)

2. Menager. [1^o Econome : « Dispenseur des « choses de l'ostel, *menager*, » dans Du Gange, sous *Iconomus*. — 2^o « *Menager* de Paris, » ouvrage composé en 1393 et souvent cité dans ce dictionnaire ; il traite de l'administration d'une maison bourgeoise. — 3^o Habitant d'une maison : « Requis « quans feux et *menagiers* sont demourans de « present des dittes trois parroisses. Dit qu'ilz sont « bien vix^z *menagiers* et plus. » (1404. Usage des Bordes, Brai et Bonnée ; L. C. de D.)]

Menagerie. Administration d'une maison : « Feignans de faire la *menagerie* du roy, ils ne « firent autre chose qu'une mangerie pour eux au « prejudice des seigneurs et de leurs suijets. » (Pasquier, Recherches, liv. IV, p. 339.)

Menaide. [Gré, pouvoir, comme *menais* : « Et « furent un mois en la *menaide* des venez et arrive- « rent à Sar. » (Mém. de Reims, § 6.)]

Menaie. 1^o Pouvoir, discrétion, disposition :

... En vostre *menaie*
Me sui touz mis. (Poës. av. 1300, I, p. 312.)

Tant parestoit li estor griés
Et sans *menaie* et sans merci.

Rom. de Troyes, dans Du Gange, sous *Mesaniagium*.

Moult parest fox qui autre amor essaic
Qu'à cestui, n'a barat, ne fausetey
Nes autres n'a ne merci ne *menaie*. (P. av. 1300, I, 140.)

La *menaie* de mon droit seignorage
Aing je et pris tant que d'isoulement,
Atten et croi d'avoir mon fin corage. (Id. I, p. 208.)

2^o Menace : « Por promesse, ne por *menaie*. » (Partonop. f. 161.)

Menais. Aussitôt :

Enprès disner s'en voit *menais*
Vers les degrez du grant palais. (Partonop. f. 130.)
« Garisseez le tof de *menois*. » (Fabl. de S. G. 56.)

Menandie. [Richesses, biens, dans Gir. de Viane, v. 3311.]

Menantie. [Même sens : « Se li pris demouroit « dedans sa *menantie*. » (Brun de la Moul. v. 2444.)]

Por lui tenroiz grant heritage
Viles, et chasteaux, et citez
Se vos à feme la prevez,
Assez aurez grant *menantie*. (Blanchandin, f. 184.)
... Aimeray je donc
Chevalier court par sa *menantie*. (P. av. 1300, I, f. 270.)

Menantise. Même sens :

Il avint jadis d'un larron
Qui entra en une maison
Moult i trova grant *menantise*
Or et argent, et dras de Frise. (Fabl. de S. G. f. 14.)

Menasse. Menace : « Chevaliers sans armes
n'est que *menasses* sans fait. » (Percef. IV, 106.)

Menasser. Menacer : « Tel *menasse* qui a grant
paur. » (Gerard de Nevers, II^e part. p. 80.)

Membre. 1^o Membres :

A tant se coche, si se faigne
Et elle se part de la chambre ;
Petit sejoirerent ses *membre*. (Ms. 7613, III, f. 62.)

2^o Pieds d'un vers :

Puis qu'ai vers à *membre* torné. (Hist. de S^{te} Léoc. 29.)

[3^o Huitième d'un hief (voir MEMBRE de HAUBERT) :
« Les fiez et les arretief de la chasterlerie d'Evreux
« tenuz par *membre* ou par demi *membre*, ou par
« barontie, ou en autre maniere nu à nu du conte
« d'Evreues » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes,
f. 42, an. 1298.)]

Membré. [Avisé : « Aiols fu chevaliers preus et
« *membrés*. » (Aiol, v. 669.)]

Membrer. [1^o Revenir à la mémoire : « Quand
« del conseil son pere li est *membré*. » (Aiol, v. 1006.)
— 2^o Venir à l'idée : « Qui la veist le cors de la
« mescine Et la car blaucoier, le bouce rire Jamais
« ne li *membrast* de couraïse. » (Id. v. 2012.)]

Mencastre. [Lire *mentastre*, menthe sauvage :
« En milieu du palais sont li Griois assis Desus
« carriaus de pourpre et de gaste sassis, Jous i ot
« et *mencastre*, roses et fleurs de lis. » (Alexandre,
dans D. C. sous *Stamcsiricus*.)]

Mencaudée, Meneaus, s. Mesure de terre,
de bois et de grains. Relativement à la terre et aux
grains, cette mesure semble contenir six quarrreaux,
suivant le Nouv. Cout. Gén. I, p. 439. Au II^e vol.
p. 430, on lit que « le bonnier contient trois *men-
« caudées* qui font seize cens. » et à la page 438,
col. 1 : « le bonnier en contient quatre. » Suivant
Du Gange, sous *Mencalduta*, elle contient cent
verges. Ce sentiment est le même dans le Nouv.
Cout. Gén. I, p. 438.

Men blés aurés deux *meneaus*. (P. av. 1300, IV, 1355.)

[« Sept sextiers de navette et trois *mencaulz*
« d'oliette. » (Jl. 136, p. 224, an. 1389.)] — « *Men-
« caudée* d'aveine, » pour mesure de terre en
avoine. (Duchesne, Général. de Béthune, p. 383,
an. 1259.) A la page 167, on lit : « *mencaudées* de
« blés vers, » pour la mesure de terre en blés verts.
Au même endroit, p. 164, *mencaudée* se trouve
encore pour mesure de bois sur pied.

Mence, subj. prés. 3^e pers. sing. Mentionner :

... Ou temps de joie
Que tout coers par droit se resjoie,
Qui espouire ou pense à joir,
Dou bien qui le fait resjoir,
Car lors, jôlivelé reconmece,
Dont n'est-ce pas raison qu'on *mence*
D'une merveille, s'elle avient ? (Froiss. Poës. p. 88.)

Menceunge. [Mensonge : « Tu perdras tuz
« celz chi parolent *menceunge*. » (Lib. psalmor. 4.)]

Menche. [Manche : « Au bois (le bûcheron) ala
« pur demander A chascun fust qu'il pot trover Dou
« quel il peust *menche* prendre. » (Marie, Fabl. 23.)]

Menchoigne. [Mensonge : « Et moult bien scet
« que c'est *menchoigne*. » (Rob. le Diable.) — On lit
dans Froiss. XV, 332 : « La *menchoigne*. »]

Menchonge. Même sens : « Il est traitres et
« omicide en soi quant il est apelés pour dire verité,
« et il veut metre autrui à la mort pour se *men-
« chonge*. » (Beaumanoir, p. 215.) — On lit de la

Normandie donnée à Rou, chef des Dauois, par Charles le Simple :

Bretaigne li requist, et li roiz li donna;
lierengier et Alain servir le commença
Chescun de sez mençoignes fealté li jura. (Rou, p. 49.)

Mençoigne. Même sens, aux Vies des SS. ms. de Sorb. 57. dern. col.

Mençomable. [Mensonger : « Volés vous or « tenir à fable L'Évangile et mençomable. » (Pelerinage de Gulleville.)]

1. Mencion. Demoure : « Les villes et les mençions, » dans Borel qui cite l'Art d'aimer, d'Ovide.

2. Mencion. [Dépenses : « Le seignor de l'esclaf ou de l'esclave doit rendre en genereau les mençions que l'on aura faites, jusques à tant qu'il sera mené en la ville. » (Ass. de Jérus. ch. 30.)]

3. Mencion. [Mention : « Et mout de granz seigneurs dont li contes ne fait pas mençion. » (Mén. de Reims, § 287.)]

Mencionnaire. [Habitant d'une mençion : « Les droiz et les acions que nous avions et avoir devions et poins en mil livres en deniers, en « quoy nous estoient tenuz les mencionnaires de la terre de Rochefort. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 134, an. 1300.)]

Mençoigne. [Mensonge : « Que Thomas l'arcevesque.... Ne seit de ses mençoignes creuz ne « escultez. » (Thom. de Cant. 54.)]

Amours, tu n'en fais droit ne loi;
Bien deussiez prendre conroi
De chelui qui bien ne s'acuite
Envers sa dame, et fait son gaboï,
Quant il a goï del otroï,
Par mençoignes et par refuites :
Puis le laïst tourner à la fuite. (Vat. n° 1490, f. 128^a.)

Mençoignier. Mensonger :

... Parjure somes et faus,
Et mençoignier, et desloiaus.
Guerre de Troyes, dans D. C. sous Mendaciloquus.

Mençoinge. [Mensonge : « Que ja por vos avoirs en soit mençoinge dile. » (Aiol, v. 5132.)]

Mençoigne. Même sens : « De grant mençoigne « a l'en grant ail, » il est quelquefois avantageux de mentir. (Parton. f. 147.) — « Se mençoigne ci ne « court, » si le bruit n'est faux. (G. Guiart, f. 337.) — « Se mençoigne ne me remort, » si je ne mens. (Id. f. 258.) — « Se par mençoigne ne deval, » même sens. (Id. f. 127.) — « Quait li crestiens se furent apercu de la mençoigne et du barat le soudan de Haman. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, c. 722.)

Mençoingier. [Mensonger : « Bien savoient « cele parole qui n'est mençoingiere ne fole : Qu'onques amor et seignorie Ne s'entrefirent compaignie. » (Rose, v. 8488.)]

... Jura un sercement
Qu'ele le fera mençoingier. (MS. 7218, f. 241.)

Mençoingier. Mentir :

Une balade maçonai
Ou nulle riens ne mençoingai. (Froiss. Poës. p. 103.)

Mençoingier. [Mensonger : « Ces deux os « petrus sont dis mençoingiers, car leurs jointures

« sont mençoingieres en ce qu'il ne sont pas jointes « com autres, mes aussi com en maniere d'apoeimens. » (Il. de Mondeville, f. 14.)]

Mençoingier. Faux : « L'en puel fausser letres tout, soit le seel autentique et bien connus... si comme quant il avient que les lettres lesmoient gneit que les parties furent presentes à Clermont ou en autre lieu certain, et il est clere quose et « esperte que l'une ou les deux n'estoient pas ou « pais, en chiel cas sont les lettres de nule valeur, « car eles sont prouvées mençoingables. » (Beaumanoir, p. 492.)

Mençoingable. [Même sens : « Li rois Phelippes « li dist que il estoit mençoingables. » (Froiss. II, 480.) — « Faire mençoingable, » donner un démenti : « En si grant vergoigne prist il ce que son seigneur « li dus de Braibant l'avoit fait mençoingable. » (Id. t. III, f. 17.)]

Mençoinge. [Mensonge : « Se l' desist allre, ja « seublait grant mençoinge. » (Rol. v. 1760.)]

Mendier. [Mendier : « Ne nus seiuns cunduit « à mendier. » (Rol. v. 46.)]

Mendement. Ordonnance d'un médecin :

Si est bons mires mecinax,
Sages et cortois et loiax,
Si a toz plains ses mendementz
De laituarres, d'oignementz. (Fabl. de S. G. f. 63.)

Mendi. Mendiant : « N'ourent por lui garant, « ne manant ne mendi. » (Rou. p. 138.)

Mendiance, s. Indigence :

Prince, il fait tres bon des enfance
Congoistre Dieu, avoir plaisance
A vivre en honneur qui moult vault,
Liement, en bonne esperance,
Sans trop de biens, sanz mendiance,
Car quant avoir vient, le corps fault. (Desch. f. 291.)

Mendiant. [Mendiant : « Quand tu vois aucun « mendiant Qui de vieillesce va tralant. » (Flore et Blanchell, f. 761.)]

Riches d'avoir ou mendians
Occient mon joie criant. (G. Guiart, f. 221.)

Moines, prieurs, abesses et abbez,
Tous mendians..... (Desch. f. 333.)

Il n'est saisons qui ne paie,
Ne mendians qui n'assae. (Froiss. Poës. p. 227.)

Expressions : 1° « Enfant mendiant, » mineur ou orphelin : « Ont iceux mayeur et eschevins le regard, et à eux appartient de faire tous inventaires « et prises des biens meubles et chateux, appartees « nans aux orphelins et enfans mendians delaissez « en la ville. » (N. C. G. I, p. 388.) — 2° « Avoir les « quatre mendians » (Oudin), les fruils secs qu'on donne au dessert, c'est-à-dire les figues, les raisins, les amandes et les avelines. [Ce doit être une allusion aux quatre ordres mendians : la figue a la robe grise du franciscain ; l'amande, la robe écarue du dominicain ; la noisette, la robe brune du carme, et le raisin, la robe sombre de l'augustin.]

Mendicant. Mendiant : « Tant de gueux et « mendicans. » (Eutrap. p. 24.)

Mendienner. [Mendier : « Et a depuis qu'il est

« en age quasi *mendiené* sa vie. » (1505, Bail-
liage; L. C. de D.)]

Mendier. [1° Demander l'aumône: « Que porrez
« vous puis faire? U' irez *menâier*. » (Th. de Cantorb.
133.)] — « Dure chose seroit que la dame ou da-
« moiselle allast *mendier* de ce qui viendrait de
« par elle. » (Boul. Som. rur. p. 553.) — 2° Réduire
à la mendicité :

Ceste cité sera essillie su *menie*
Et la gent s'enfuironit qui sera apovrie. (Rou, p. 88.)

Mendilh. [Petite mante, mantille: « Icellui
« Guillaume persa au suppliant son *mendilh* qu'il
« portoit en droit de son estomac. » (Jl. 59, p. 197,
an. 1468.)]

Mendis-ice. [Mendiant: « Je sai à ensiant que
« sui *mendis*. » (Aiol, v. 2770.)] — « Car bien seurent
« qu'il fu garis, Qui tout tans ot esté *mandis*. »
(Vie ms. de J. C. dans D. C. sous *Mendicater.*)] —
« La femme ne doit estre *mendee* de cousté ce qui
« vient de par elle. » (Boul. Som. Rur. p. 330.)

Sages, larges, vaillans, hardis,
Et le povres vious et *mendis*. (Mousk. p. 712.)

Mendisted-iet. [Mendicité: « Tant riches reis
« à *mendisted* menez. » (Rol. v. 527.)] — « Tant
« riches reis conduiz à *mendistied*. » (Id. v. 542.)]

Mendois. [Monnaie des évêques de Mende, aux
Olim, an. 1266: « Cum episcopi Mimatenses essent
« in possessione faciendi et cundeni moneta in
« civitate Mimatensi, cujus moneta denarii appel-
« lantur vulgariter *mendois*. »]

Mendre. [Moindre: « Le *mendre* parl. » (Frois-
sart, II, 266.)] — « Li *mendres* des nostres. » (Id. IV,
360.) Le cas régime est *meneur*.]

Mendrir (se), v. Diminuer. « Sentil que les
« pourvances de ceans se *mendrissoient*. » (Frois-
sart, liv. I, p. 137.)

Mene. Spare mendol, poisson. (Colgr.)

1. Meneau. Traverse partageant l'ouverture
d'une grande croisée. (Colgr.)

2. Meneau. Petite cloche. (Lebœuf, Histoire
d'Auxerre, preuves, p. 19.)

Menedallée. [Ce doit être un village aux envi-
rons de Rennes; Noël du Fail, l'auteur d'Eutrapel,
raille souvent ses compatriotes.] — « Faire comme
« les courtisans de *Menedallée*, qui allant faire
« l'amour se laissent cheoir et veautrer en une mare
« et bourber près la maison de leur maîtresse,
« pour avoir occasion se chauffer, seicher, et chan-
« ger de chemise, » (Contes d'Eutrap. p. 446.)

1. Menée. [Poignée: « Item quiconques amene
« sel à Bourges S. Suppliee, a pour chacun cheval
« une *menée*. » (D. C. sous *Manata*.)]

2. Menée. [1° Route que prend un cerf et par
laquelle il mène les chasseurs.] « Quant les chiens
« chassent parmi les forêts, ils vont tous jours la
« *menée* par où le cerf va. » (Gast. Phéb. p. 230.)

De là les expressions suivantes: 1° « Doubler sa
« *menée*, » se dit du limier qui court plus vite qu'il
ne faisait. (Modus, 10.) — 2° « Grossier la *menée*, »

se dit des chiens qui aboyent plus fort que devant
pour faire connoître qu'ils ont trouvé le gibier.
(Ibid. f. 25.) — 3° « Poursuivre, suir ou suivre sa
« *menée*, » suivre la route du gibier. (Fontaines
Guérin, Trésor de Vén. p. 39.) — 4° « Se mettre à
« la *menée*, » à la poursuite. (Gast. Phéb. p. 221.)
— 5° « Chevauchier la *menée*, » poursuivre le
gibier à cheval. (Id. 220.) — 6° « Chassier *menée*, »
suivre la route. (Id. p. 188.)

11° Meute, laisse de chiens, au figuré: « Les yeux
« de la piteuse Clarinde..... baignez en ameres lar-
« mes, et.... dessechez d'ardens soupirs, tesmoi-
« gnoient bien qu'une *menée* de passions comme
« limiers adiarnez la devoiroient. » (Printemps
d'Yver, f. 129.)

111° [Sonnerie du cor pendant la *menée*, la
poursuite, au propre et au figuré: « vn. milie
« graises i sunent la *menée*. » (Rol. v. 1454.) —
« De Foliant haltes sunt les *menées*. » (Id. v. 3310.)
— « Ausi porte la teste en haut levée, Que li cers
« que on cache à la *menée*, Quant li braect le
« c'cent en la ramée. » (Aiol, v. 899.)] — De là,
dans Britton, lois d'Angleterre, f. 20 et 54, « *menée*,
« *meyne* de corns et de bouche de ville en ville, »
poursuite d'un criminel à cor et à cri.

IV° Terme de droit féodal: 1° Droit d'avoir un
jour pour se délivrer aux plaids avec tous ses sujets.
(Gloss. de l'Hist. de Bret.) — 2° « *Menée* et obeis-
« sance de fief, » exploits ou semonces qu'on faisoit
faire au vassal par des sergens que l'on nommoit
ameneurs, pour les contraindre de satisfaire à leur
devoir. (Laurière.) — 3° « *Menée* de poullet, » plaids
généraux pour recevoir les censives. (Cout. de
Bretagne, art. 269.) — 4° « *Menée* de sergent, » acte
par lequel il cite en justice et convoque aux plaids.
(Laur. Gloss. du Dr. fr.; Colgr.) — 5° « *Menée* du
« sujet. » (Ibid.)

V° Intrigues: « Il estoit si nouveau et escollier à
« faire brigues et *menées*, je me dispenseray de ce
« mot, qu'il ne s'en mesla que bien peu. » (Pasq.
Lett. I, p. 426.)

Meneor. [Conducteur: « Duitre et *meneor* et
« guion avoient tel eom vos diron. » (Benoît, Rom.
de Troie, v. 5975.)]

1. Mener. [1° Conduire, emmener, emporter:
« En Sarraque *menez* vostre ost bannie. » (Rol.
v. 211.)] — « Li charretons prist Isengrin, et le mist
« au plus tost que li pot sour la charrette..... et le
« *mainne* vers son recet. » (Mén. de Reims, § 415.)
— « Li galiot d'autre part *menement*. » (G. Guiart,
f. 289.) — « Fox est cil qui *menra* O soi quan que
« il a. » (Marc et Salem, f. 116.)

[De là les expressions suivantes qui enveloppent
l'idée de conduire: 1° « Recreant iert de sa *guere*
« *mener*. » (Rol. v. 906.) — 2° « Que tel *largече*
« *maine* ei chevaliers. » (Aiol, v. 3729.) — 3° « Et
« *menerent grant joie* li Engls de la victoire leur
« seigneur. » (Mén. de Reims, § 128.)] — 4° « Ainsi
« *menez* vos bone vie. » (ms. 7615, II, f. 185^b.) —
« Si en *menras* plus joliette vie. » (Chanson de
Jehannot de l'Escurel.) — [« Onques n'i ot porcel ne

« s'en venist courant A la porte tout droit, telle vie
 « *menant*, Qu'on n'i oïst tonner le Pere tout puis-
 « sant. » (Guescl. v. 1239.) — 5° « *Maine* grant
 « dolor. » (Parlon. v. 749.) — 6° « *Maine travail*. »
 (Cocui, v. 268.) — 7° « *Maine* son engin. » (Parlon.
 v. 311.) — 8° « Le bruit qu'il *mena*. » (Apol. d'Hérod.
 p. 149.) — 9° « Nous vous prions come nostre sei-
 « gnor, que vous nostre per tel tenés à droit et
 « *menés par vostre courl*. » (Assis. de Jérusalem,
 ch. 206, c'est-à-dire rendre justice. — 10° « *Mener*
 « longs cris. » (L'Am. Ressusc. 227.) — 11° « *Mener*
 « deul. » (Joinville, 64.) — 12° « *Mener* des armes
 « l'exercice, » faire l'exercice. J. Marot, p. 97.)

13° Cils qui fist nos loys, fist trop bien,
 Car il n'establit nulle paine
 Pour celui qui vostre estat *maine*. (Besch. f. 427.)

14° « *Mener* feste. » (J. Marot, 170.) — 15° « *Mener*
 « marchandise, » faire le commerce. (Ord. III, 434.) —
 16° « Nous usons de ce mot de mouton par trans-
 « lation, non pas tant pour un sot que pour un qui
 « a cette simplicité antique et y va à bonne foi,
 « comme on dit par proverbe, qui se laisse *mener*
 « par le nez. » (Apol. d'Hérod. p. 21.) — 17° « Il ne
 « l'en puet au plus *mener* que par son serment. »
 (Ord. I, p. 148.) — 18° « *Mener* vie, » traiter bien
 sa table. « On doit lui demander.... quele vie il li
 « *meuoit*. » (Beaumanoir, p. 162.) — 19° « *Mener*
 « mauvaise vie, » c'est l'opposé. (Id. p. 293.) —
 20° « *Mener* par un chemin où il n'y a point de
 « pierres, » traïler avec rigueur. (Oudin. Cur. fr.)
 Cette expression, encore usitée, semble répondre à
 cette phrase : « Mon maître Pierre estoit *mené* qu'il
 « ne touchoit de pied en terre. » (Desperr. Contes,
 I, p. 158.) — 21° « *Mener* quelqu'un comme il faut. »
 (Oudin.) — 22° « *Mener* une étrange vie. » (Id.) —
 23° « *Mener* religion, » mener la vie religieuse.
 (S. B. S. fr. ms. p. 177.) — 24° « *Mener* rudement. »
 (Oudin.) — 25° « *Mener* tambour battant. » (Id.) —
 26° « *Mener* l'asne. » (Colgrave.) — 27° « *Mener* a dy
 « ay et hory bo, » à dia et à hue, (Id.) — 28° « *Mener*
 « a la bonne eau. » (Id.) — 29° « *Mener* la loy. » (Id.)
 — 30° « *Mener* les mains basses. » (Id.)

31° Qui femme croist et asne *meine*,
 Son corps ne sera ja sans peine. (Id.)

32° « Les oïsons *meuent* paistre les oyes. » (Id.)
 33° Remuer : « *Meuez* tout ensemble contre le
 « fonz de l'escuelle aux doiz, jusques a tant que
 « l'argent vif soit amortiz comme yaue. » (Chasse
 de Gast. Phéb. ms. p. 101.)

34° Purger : « Avenus en y a qui sont si fors à
 « *mener*, que pour estre plus fort purgiés on leur
 « peult aucunes fois donner un grain ou deux de
 « ...catapuche. » (Modus, f. 68.)

35° [Amuser, circonvenir : « *Mener* d'excuses. »
 (Froiss. II, 345.)]

36° [Influencer : « Et les avoir ja tel *menés* que il
 « estoïent auques priès de son accord. » (Id. t. III,
 fol. 37.)]

37° [Exhorter : « La contesse de Montfort *mena*
 « ses gens de douces paroles et lor prioit pour
 « Dieu. » (Id. IV, 41.)]

38° [Pousser à bout : « Finablement il fu si
 « *menés* et appressés par assaulx d'enghiens. » (Id.
 t. III, f. 232.)]

39° Jouer d'un instrument : « *Mener* un tabou-
 « rinet, une trompe. » (Colgrave.)

40° [Être tuteur : « Et a esté accordé entre nous
 « et lesdiz habitans, que se il advenoît que aucuns
 « desdiz habitans *meuast* son enfant. » (Ord. VII,
 392, an. 1371.)]

41° 2. *Mener*, v. Couler. Du latin *Manare* : « Larmes
 « du cuer qui doivent couir, *mener* et venir
 « jusques aux yeux. » (Apolog. d'Hérod. p. 360.)

42° *Meneres*, s. Conducteur. [« *Meneres* et condui-
 « sieres, » dans Froiss. II, f. 73 ; c'est le cas sujet.]
 « Tu sables *meneres* d'avugies. » (ms. 7218, f. 213.)

43° *Meneril*, s. Manche, aujourd'hui ménille (?).
 « Qui veult tendre ceste raiz aux pinus passans
 « ...elle doit estre tendue à un *meneril*. » (Modus,
 fol. 84.)

44° *Menestrandier*, v. 1° Vivre en mendiant, en
 fainéant, aux Etabl. de S. Louis, liv. I, ch. 32. —
 2° Jouer des instrumens comme les menestriers, les
 baladius. Parmi les droits appartenant au seigneur
 haut justicier, on désigne celui de « faire danser et
 « *menestrandier*. » (N. C. G. II, p. 472.)

45° *Menestrandie*-ise. [1° Art du menestrel :
 « Comme Hennequin et Willequin menestrez se
 « feussent mis à servir li conestable d'Angleterre
 « de leur mestier de *menestrandie*. » (JJ. 105, p. 68,
 an. 1373.) — « Nous avons reçeu l'umble supplica-
 « tion du roy des menestriers, ...contenant comme
 « des l'an 1396, pour leur science de *menestrandie*
 « faire et entretenir. » (JJ. 161, p. 270, an. 1467.) —
 2° Musique : « Souvent il preudoit grant esbatement
 « en *menestrandie*, car moult bien s'y congnois-
 « soit. » (Froiss. XI, 88.) — 3° Bande de menestrels :
 « A grant fuison de *menestrandies* et d'onnoirs il
 « entrèrent en le chité. » (Id. II, 497.) — « A grant
 « fuison de trompes et de trompetes et de *meues-
 « triandies*. » (Id. II, 287.) — « Une bande de bons
 « joueurs d'instrumens, et comme dit Froissart,
 « une belle *menestrandie*, qui d'entrée avec les
 « hant bois et cornets sonnerent la pavanne. »
 (Bouchet, Serées, liv. I, p. 133.) — [Ce mot et le
 précédent viennent de *menestrant*, participe de
menestrer, exercer le métier de menestrel.]

46° *Menestrandier*, Ménétrier : « Un bouffon.....
 « servoit aussi à son maistre de *menestrandier*. »
 (Bouchet, Serées, liv. III, p. 250.)

47° *Menestre*, Peine, faute. Cette expression ne se
 trouve que dans Brantôme : « Le procez (de Sam-
 « blancay) se fit, la mort s'en ensuivit, et la fraude
 « ne se decouvrit que par après ; mais il n'estoit
 « plus temps, et le president Gentil en paya la
 « *menestre* par après, car il fut pendu à Mont-
 « faucou. » Brant. I, p. 237.)

48° *Menestrel*, terel, terieux, trex, trés. [1° Chan-
 teurs, musiciens qui déclamaient les compositions
 des trouvères, en s'accompagnant sur leurs instru-

ments ; de là les expressions « *menestrel* de hault « instrumens », (Jl. 123, p. 6, an. 1383) ; — « *me nestrel* de trompes », (id. an. 1388 ; — « *Quinquin menestrel* de bouche, nez du pays d'Alemagne », (Jl. 144, p. 441, an. 1393). — Un compte de Jean, duc de Normandie (1348), range au nombre des « *menestreaux* ceux qui jouent des naquaires ou « demy canon, du cornet, guiterne latine, de la « fluste behaigne, de la trompette, de la guiterne « moresche, et de la vielle. » — Les menestrels de bouche récitaient les vers d'autrui ou leurs propres compositions, comme le *menestrel* de Reims, comme « Adenez li rois » qu'une miniature du xiv^e siècle (Bibl. de l' Arsenal) représente lisant son roman de Cléomadès devant Mathilde de Brabant et Blanche de Castille. La profession n'était pas toujours aussi relevée, comme le prouvent les fabliaux de Saint-Pierre et du jongleur, des deux bordeors ribaux et du jongleur d'Ely. L'*Erberie* de Rutebeuf nous les montre mires, physiciens et charlatans. Au temps d'Et. Boileau, ils formaient déjà corporation : « Uns « *menestreus* du mestier, ne puet avoir que uns « apprentis. » On trouve de nouveaux réglemens, en 1321, qui les placent sous le vocable de S. Julien des Ménestriers, dont la chapelle fut démolie en 1790. La corporation avait un roi qui portait la couronne et fut représenté à Orléans, Bordeaux, Tours, Rouen, Blois, par des lieutenants ou vicerois : « Je Robers Caveron roy des *menestreus* du « royaume de France », (an. 1338). — « Copin du « Brequin roy des *menestres* du royaume de « France », (an. 1357). — « Pour une couronne « d'argent qu'il donna le jour de la Thiphaine au « roy des *menestrels*. » Compte de 1367. — La confrérie comptait des femmes parmi ses membres : « A Gracieuse Alegre, *menestrelle* du pays d'Es- « pagne, pour sa pension. » (Compte de 1409, hôtel de la reine.) — Voir, sur la confrérie de S. Julien, le travail de M. Bernhard, dans la Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1^{re} série, t. III et IV. — « El puis ont com- « mencié *menestrel* à tromper, vielles, estrument « commencent à sonner. » (Brun de la Montagne, v. 1806.) — « Or avint que li rois avoit nourri un « *menestrel* d'enfance qui avoit nom Blondiaus. » (Mén. de Reims, § 77.)]

Menestrel et clerc et prestre. (G. Guiart, f. 220.)

Entr'eus ont tabours et trompetes
Menestrieux. (Id. f. 289 a.)

2^o [Artisan : « Nus ouvriers, ne nus *menestrieus* « ouvrans en leur mestier de serreurs. » (Stat. de 1300, aux Cout. de S^{te} Geneviève, 10^a.) — « Lequel « maistre des œuvres du roy nous rapporta que « lesdites reparacions coustoierent bien trois cens « livres parisais, et que il ne pouvoit trouver ouvriers, « qui pour moins le voutsissent faire, combien que « il en eust enquis et sceu diligemment à plusieurs « *menestrels*. » (Jl. 72, p. 403, an. 1342.) — 3^o Offi- « cial, mistral au Midi : « Ne puet on nient lever ne « prendre cesti taille,sans le *menestrel* del « eglise, et de cesti taille ne paieint nient tout li

« *menestrel*. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Lille, fol. 23, an. 1265.)]

Menestrier. [Jouer d'un instrument : « Aus- « quelles nopces Philippot et Jehan le Seellier « devoient *menestrier*, comme ilz firent. » (Jl. 195, p. 338, an. 1469.)]

Menestrierie. Musique : « N'abaissez point la « poesie et la *menestrierie*, violerie et flagellerie, « car les poetes lyriques du passé et ceux du pre- « sent, ne chantoient ne sonnoient, ne chantent ne « sonnent leurs vers. » (Quintil Censeur, p. 204.)

Menestrier. [1^o Menestrel : « Qui veut avoir « renom des bons et des vaillans, il doit aler sou- « vent à la pluie et aux champs, Et estre en la « bataille, ainsi que fu Rollans, Les quatre fils « Haimon, et Charlon li plus grans, ...De quoy cils « *menestriers* font les nobles romans. » (Guvéliér.) — 2^o Ménestrier : « *Menestrier*, qui dances et notte « Savez, et avez beau maintien, Pour faire esjour « sots et sottés, Qu'en dittes-vous? Allons-nous bien? « Montrer vous fault, puisque vous tiens, Aux aul- « tres ey ung tour de danse; Le confondre ne vault « rien ; Maistre doit montrer sa science. » (Légende sous une vignette de la danse Macabre.)]

Meine estrier des espousées

La demoiselle *menestrieuse*. (Percefor. II, f. 133.)

3^o [Musicien : « Orpheus, le doux *menestrier*, « Jouant de flustes et musettes. » (Villon, Grand Testament.)]

Expressions : 1^o « Fut mandé le roy des *menes- « triers* qu'on dit herault d'armes qui cria lors « l'esbatement qui depuis fut nommé tournoy, et « cestuy là cria le toumoiy. » (Percef. I, fol. 29.) — 2^o « Promit de luy mener toutes les festes de l'année, « entre minuit et le point du jour, le labourin et « les *bas menestriers*, pour la veiller en son lit. » (Aresta Amorour, p. 121.) — 3^o « Six *hauts mènes- « triers* et trois *bas*, qui ont foing et aveue pour « dix huit chevaux, et chascun neuf demiers par « jour pour hostellage. » (Godef. Annot. sur Charles VI, p. 715.) — 4^o « Soufflez *menestriers*, l'espousée « passe ; » cela se dit lorsque quelqu'un se vante, ou dit quelque hyperbole. (Oudin.) — 5^o « Il y a un « *menestrier* enfermé la dessous, il a fait sauter un « beau lourdaunt. » (Id.) — 6^o « Il est comme les « *menestriers*, il ne trouve point de pire maison « que la sienne. » (Id.)

Menevelle. [Manivelle : « Enguerran prist le « *menevelle* ou manche de treulle d'un puis. » (Jl. 135, p. 287, an. 1389.) — « Si les estrayeurs des « puis..... ont mestier de réparation,ou il se « failloit *menevelles*. » (Jl. 64, p. 2, an. 1324.)]

1. Meneur. [Voir MENEOR et MENESRE. 1^o Guide : « Espies et *meneurs*. » (Froiss. IV, 404.) — « Tu « sanbles un *meneur* d'avugles. » (Ruteb. les deux Bordeors ribaux.) — « Puisque nous sommes en « la voye du chastel, quel mestier avons nous de « *meneur*. » (Percef. t. III, fol. 27.) — [2^o Tuteur : « Jehanne, dame du Bois Arnaut et Rogier du B. A. « tuteurs, curateurs, *meneurs*. » (Ch. de 1308, au

liv. Rouge de la Ch. des Comptes, 340.) — « Icellui
« suppliait ou ses amis pour lui ont fail prix et
« satisfaction au filz dudit Turont, qui est souz-
« agié; ou à ses *meneurs* ou tuteurs pour lui. »
(JJ. 144, p. 329, an. 1410.) — 3^e Courtier: « *Me-
« neurs* de ceux qui achètent vins. » (La Thaum.
Cont. d'Orl. p. 465.) — 4^e Procureur: « Les recep-
« vont par leurs procureurs, ou par leurs *meneurs*
« qu'ils esliront à procurer leurs besongnes. »
(Anc. Cont. de Normandie, f. 54.) — 5^e Directeur de
théâtre, entrepreneur de spectacles, comme les
anciennes comédies de la Passion. Ce mot est sou-
vent répété dans l'imprimé de la « Vengeance de
Jésus-Christ par Vespasien, à personnages, » en
vers, édition de Vêrard, 1493.

2. **Meneur.** [(Voir MEXOR, MEXCA.) 1^o Mineur :
« Il seroit grant profit aux dis *meneurs*, se nous
« leur voulous donner aage, par quoy que il fussent
« hors de tutirie. » (JJ. 61, p. 457, an. 1322.) —
2^o Moindre: « De quatre ou cinq provinces que il y
« a ou royaume de France, la *meneur* est plus
« rendable que li corps d'Engleterre ne soit. »
(Froiss. VII, 276.)]

Meneure, s. Manière, façon :

« . . . Ne sont pas d'un pris lor vesteure ;
« N'etes ne sont d'un sens, ne d'une *meneure* ;
« L'une ot robe miere, et l'autre lot ranoage.
MS. 7218, fol. 338.

Mengaille. [Mengaille: « L'en fait present de
« la teste et du pié (du cerf) aux seigneurs, et cela
« n'est point *mengaille*. » (Ménag. II, 5.)]

Mengeaille. Même sens: « Estre adonné à la
« *mengaille*. » (Vig. de Charles VII, l. I, fol. 70.) —
« Baillet logis pour *mengeaille*. » (Colgr.)

Mengeor. [1^o Mangeur: « Je ne di pas ce soient
« li frere prescheor; Anglois sont une gent qui sont
« bon pescheor, Qui prenent tel poisson dont il sont
« *mengeor*. » (Ruteb. 178.)] — 2^o Courmand: « Li
« *mengeor* de Poitiers. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Menger, Mengier, Menguer. [1^o Manger.
« Hé Dex, ce dist li rois, qui *mengas* à la cène. »
(Saxons, XXX.) — « Ce qui est diet, en la venerie
« des rouges bestes viande, est diet es noires bestes
« *menger*. » (Mod. f. 31.) — « *Mengier* une fois le
« jour est vie d'ange, et *mengier* deux fois le jour
« est vie humaine, et trois fois ou quatre ou plu-
« sieurs est vie de beste. » (Ménag. I, 3.) — « Bien
« jeune le jour qui au soir a assez à *menger*. » (Le
Roux de Limy, II, 201.)] — « Si tu le trouves seur
« et qu'il *mengusse* et vacé à la char. » (Mod. 113.)
— « Il l'eust bien *mengüé* en moille trop pain
« blanc. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1368.) — « Les
« bestes mues d'une condition et espee ne *mun-
« gent* point l'ung l'autre. » (Le Jouvencel, 326.)
— « Ains vous metteray à mort, ainceys que jamais
« je boyve et *menguisse*. » (Pereef. III, 139.)

Vostre cheval, qui si est fort,
« Dites moi, fait el, que *mengue*? (Fabl. de S. Ger. 197.)
« Boire chascun y pourroit jusqu'à la lie
« *Mengussent* tout, pour moy rien ne retiens. (Desch. 214.)

[*Expressions*: 1^o Dist que il garderoit bien ledit
« exposant et Richart de *mengier* de Dieu à Pas-
« ques. » (JJ. 151, p. 297, an. 1397.) — 2^o « Item il
« y aura deux aides qui *mengront* sur le sac sanz
« autres chose. » (Reg. de la Ch. des Comptes, an.
1317.) — 3^o « Item devers le commun aura deux
« boutiers, et *mengront* en sale. » (Id.)]

1^o [Infinitif pris substantivement. 1^o Droit de gîte
et de procoration: « Item les *mengiers* de Pome-
« roit. » (JJ. 59, p. 484, an. 1319.) — « Item ung
« *mengier* sur le dit évesque chascun an pour le
« prevot et sergent dudit vidame, et un *mengier*
« chascun an, en l'Eglise de Toussains es jours et
« en la maniere accoutumez. » (Brussel, Usage des
« fiefs, II, 758, an. 1383.) — 2^o Repas: « Apres un
« grant et notable disner ou *mengier*, qui fu fait en
« une maison et taverne d'Anballe. » (JJ. 144,
p. 81, an. 1392.) — « Festierent l'ung l'autre de
« grans *mengiers* et de baux dons. » (Chron. de
S. Denis, II, 201.) — 3^o Appétit: « Ce tres enflammé
« d'art d'amour fiert le cueur de l'ung et de l'autre
« tellement qu'ils en perdirent le *menger*. » (Petit
Jean de Saintré, 563.) — 4^o On lit dans l'équipage
de Charlene :

La sale qui et cheval fu
« Estoit faite d'un mot *menger*. (Bat. de Quaresme, f. 92.)

Mengerie. [Pillage: « En ce mesme temps plu-
« sieurs choses se faisoient par les seigneurs,
« comme prinse de bleds... et se faisoient plusieurs
« *mengeries* par les officiers particuliers. » (Juv.
des Urs. Ch. VI, 1407.)]

Faulteuz, griefs, pillerie, *mengerie*
« Exaction et toute tromperie. (V. de Charles VII, 22.)

Mengeur. 1^o « *Mengeurs*, sont sergens ou
« autres mis par le juge en une maison, pour
« y vivre et menger, qu'on dit autrement mettre
« en garnison. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 234.) —
2^o [Mendiant, parasite: « Le suppliant dist à icellui
« Thomas qu'il n'estoit mie en sa puissance, ne
« d'un tel fagoteur *mengeur* de soupes, que s'il
« eust ven icelui Quenetier frapper, qu'il ne lai
« eust courru sus. » (JJ. 145, p. 436, an. 1393.)]

Mengoire. [Musette pour donner l'avoine aux
chevaux: « Item il convient dix mille aunes de
« loille grosse pour faire *mengoires* et autres
« choses. » (B. C. sous *Manducarium*.)]

Mengue. 1^o Endroit où les sangliers vont man-
ger: « Ils vont bien loin aunces fois à leurs *mén-
« gues*. » (Chasse de Gaston Phéb. p. 60.) — 2^o Leur
nourriture: « Les *mengues* du sanglier sont pro-
« prennent appellées de faine et de grant. » (Id.
p. 161.) — 3^o Pillerie:

Rome est si plaine de *mengue*
« Que tes scs membres demengue.
Hist. de S^{te} Lucéad, ms. de S. Ger. f. 29.

Mengure. Endroit où les sangliers vont man-
ger: « Les buissons et fustaves ou les *mengures*
« sont. » (Modus et Racio, f. 34.)

Menicie. [Menottes: « Sa femme Richarde ala
« en la ville de Caen par devers le lieutenant du

« viconte du lieu requerir les *meniecs* pour le
« amenier. » (Jl. 125, p. 120, an. 1384.)]

Menieés, s. Nom collectif, domestiques : « Nous
« lessons à nos *menieés* qui nous ont servi et nous
« serviront en tans de nostre mort, et à ceux mei-
« mes qui mors seroient, se nous ne leur avions
« fet souffisant guerredon de leur service, deux
« mille livres tournois. » (Testam. du duc d'Alen-
çon, à la suite de Joinville, p. 182.)

Menjer, Menjier, Menjuer. [1^o Manger :
« En dormant lui sembloit que une ourse sauvage
« lui *menjoit* le bras dextre. » (Berte, c. LXX.) —
« Les prouvains nouveaux et autres seps que *men-
« juent*, rompent et desgatent les dites bestes. »
(Ord. t. V, p. 529.)

Mieux vault le cheval Bertran
Qui souvent *menjue* avaine
Que cil qui fait la crevaine. (Vatic. 1522, f. 153.)

Ha sire, je *menjus* goutte ;
Aler ne puis par maladie. (Desch. f. 333.)

Car il se *menjussent* et boivent
Chascun jour en profit commun. (Id. f. 416.)

2^o Le particpe présent a le sens de mangeur.
garnisera : « L'en ne doit pas les biens apeticier
« par gardes ne par *menjans* ; mais... fere les cous
« si petits comme l'en pourra. » (Beaum., p. 285.)

Menier. Comparez *manier*, habile des doigts :
« Moult avez ces doiz *meniers*. » (Cortois d'Arlois,
f. 84.) — 2^o Habile de la langue : « Il avoit la lan-
« gue *meniere* à bien parler et sagement. » (Fauch.
des Origines, liv. 1, p. 85.)

Meniere. Manière :

Si tost cosi vous aurez trouvées
Les *menieres* dont les fumées
Seront changiées. (Ms. 7615, II, f. 168.)

Menin, s. Menin, nom venu d'Espagne. En 1680,
on donna ce nom à six gentilshommes de la cour
nommés, avec 600 livres de pension, pour être assi-
dus auprès de M. le dauphin. (Lett. de M^{re} de Sévi-
gné, t. V, p. 19.)

Menistre. [1^o Administrateur : « Et avec le roy
« n'avoit que le roy de Sezile et le mareschal de
« France, le *menistre* de la Triniteit et moy. »
(Joinville, § 880.) — 2^o Officiel, nommé *mistrat* au
midi : « Les archevêques de Tours... leurs officiers
« familiers et *menistres*. » (Ord. des R. de Fr. t. V,
p. 516.) — 3^o Revenus de l'officialité : « Lesquelles...
« trente septiers de fourment et somme de dix
« livres, le dit sieur assiet et assigne sur les rentes
« et revenus de la *menistre*. » (Mém. de Commines,
t. III, Preuves, p. 227.)

Menlée. Mêlée, combat :

Pris i fu li rois de Gaybe,
Et ocis li rois de Hongrie
..... la *menlée*
Si dura jusqu'à la vesprée. (Mouskes, p. 134.)

Departi il, sans nule doute,
A ses enfans sa tiere tonte,
Qu'après sa mort n'en fust estris,
Ne *menlée*, noisse, ne cris. (Id. p. 318.)

Menniere. [Manière : « Car je n'ay vouloir ne

« *menniere* Que je face vostre priere. » (Chast. de
Coucey, v. 275.)]

Mennouirage. Labour, dans Beaumanoir,
ch. 29, p. 68.]

Menoie. Pouvoir, discrétion, comme *menaitie* :

Ma doce dame, à vos me rent,
Tot à vostre comandement,
Suis nus en la vostre *menoie*
Dame, garissez moi la plaie
Que j'ai dedens le cors si grant. (Fabl. de S. G. f. 246.)

Menoier, v. Manier :

Et le quart li va raprochant
Au plus bel qu'il set *menoier*. (MS. 7615, II, f. 134.)

Menoir. Demeurer, habiter :

Un riches hom molt renommez,
Menoit asséz près de l'ormez. (Fabl. de S. G. p. 150.)

..... *Menoient* tote sa gent
Ça dui, ça .iij. esparsément. (Parton. f. 125.)

L'infinifit a le sens de manoir :

..... Par mauvais oir
Decheent vile et *menoir*. (MS. 7615, II, f. 169.)

Menois. Matin :

..... Le dancel
N'est esveilléz jusqu'à *menois*. (Parton. f. 131.)

Menoison, Menisoun. [Dyssenterie, dé-
voïement ; dans un *lapidaire*, ms., ch. des *éma-
thystes*, on lit : « Ele oste morte char de plaie, et
« estanche *menisoun*. » — « Si li en avint ainsi,
« que par la *menoisoun* qu'il avoit, que li li couvint
« le soir couper le font de ses braies. » (Joinville,
§ 10.) — « Li roys qui avoit la maladie de l'ost et
« *menoisoun* moult fort. » (Id. § 306.) — Læurne
cite ici l'Essai sur l'Histoire de la médecine en
France de Chomel, 1762, in-12, p. 243 : « Lors de
« la première croisade, S. Louis fut attaqué du
« scorbut, ainsi que la plus grande partie de son
« armée. Les dents lui bochoient ; sa peau étoit cou-
« verte de taches, il avoit le flux de ventre dysente-
« rique très fort et étoit si maigre que les os de
« l'épine du dos sembloient pointus. Il étoit si foi-
« ble qu'il falloit qu'un de ses officiers le porta
« à toutes ses nécessités. » — Joinville, témoin
oculaire, en parlant du scorbut dont il fut aussi
attaqué : « nous vint, dit-il, la maladie de l'ost, qui
« étoit telle que la chair de nos jambes sechoit et
« étoit tavelée de noir et de terre, et à nous qui
« avions telle maladie venoit chair pourie aux gen-
« cives, et nul n'échappoit. Le signe de la mort étoit
« telle que là où le nez saignoit, il falloit mourir. »
— Je n'ai jamais vu de scorbutique guérir d'une
violente hémorrhagie, dit M. Chomel. Un peu plus
bas, le même historien rapporte que « tant de chair
« morte venoit aux gencives à notre gent, que il
« falloit que barbiers otassent la chair morte pour
« qu'ils pussent mâcher et avaler aval. Grand pitié
« étoit d'ouir les gens breaire à qui l'on coupoit la
« chair morte et breoient comme femmes en travail
« d'enfant. » — C'est donc mal à propos que plu-
sieurs médecins croient le scorbut une maladie
nouvelle, connue seulement depuis trois siècles, et
une maladie endémique particulière aux habitants

voisins des mers du Nord. Le scorbut étoit connu des Grecs et des Romains. L'armée que Germanicus avoit menée au-delà du Rhin fut infectée du scorbut. On voit encore que le climat de l'Afrique étoit sujet au scorbut et nous savons de bonne part que plusieurs îles de l'Amérique, et singulièrement la Guadeloupe, sont remplies de scorbutiques fort difficiles à guérir. Rien n'est moins étonnant. Le scorbut vient ou de l'appauvrissement ou de la corruption du sang. Comment des hommes qui vivent sous un ciel brûlant pourroient-ils échapper à cette maladie? En général les enfants et les vieillards y sont sujets. Les prisonniers, les matelots, les soldats, les hommes renfermés dans un air qui n'est pas souvent renouvelé, en sont les plus malades, parce que leur sang est tout à la fois et corrompu et dans l'appauvrissement. Un des plus sûrs remèdes est le changement d'air; aussi toute l'armée de S. Louis auroit entièrement péri si, peu après ses malheurs et sa défaite, ce qu'il en restoit ne fut revenu en France.

1. Menor. [Manoir, au Cart. de Champagne, folio 79.]

2. Menor-our. [1^o Petit, de basse condition : « Seigneur, or escoutez, li grant et li menor. » (Moniot de Paris.) — « Nous ferons amasser princes et vavassors, Chevaliers et sergenz, les grans et les menors. » (Saxons, XXVIII.) — « Li grant, li moyen, li menor Ne sont pas chascun à par soy, Mais sont conjoint en une amour. » (Desch.) — 2^o Frères mineurs : « Quant fu grant eure et grans jors, Pour changer sa honte à hennor, S'en vint à un frere menor. » (Rom. des Braies, dans D. C. sous *Menudete*.)]

Menovrer-ouvrer. [1^o Travailler, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, l, c. 1182, an. 1303.] — 2^o Exploiter : « Il feront couper, *menovrer*, et charger à leur propre coux, le bois donné. » (Ord. l, p. 686.)

Menoyer. [Manier : « Pierre Aubert vint devant la boucherie de S. Genys dudit Clermont (en Auvergne) pour y vendre..... un petit de char..... et là survint un jeune enfant qui prist à patoier et *menoyer* de ladite char. » (J.J. 108, page 55, an. 1375.)]

Mensale (ligne.) Terme de chiromancie. Ligne qui traverse le milieu de la main. (Nature d'amour, folio 203.)

Mension. [Dépenses : « Et toutes les *mensions* que l'on aura fait, le seigneur de la chose les doit paier. » (Ass. de Jérus. ch. 31.)]

Mensionnaire, s. Officier d'église : « Portiers, *mensionnaires*, sacristins, tresoriers. » (Fleury, Hist. ecclési. l. VIII, préface, p. 13.)

Mensoée-oie. [Charge d'un chariot : « Lequel Berlye disoit que icellui Fournier avoit pris plus d'un sien bois qu'il ne devoit prendre... Lequel Fournier dist... qu'il en avoit encores à prendre deux ou trois *mensoies*. » (J.J. 167, page 217, an. 1413.) — On lit *mensoée* à la p. 440.]

Mensoigne-onge. [1^o Mensonge : « Là me sovint des gens de male guise Qui m'ont mis sus *mensoigne* à escient, Que j'ai chanté des dames laidement. » (Quenes de Bethune, Romancier, p. 89.) — « Et au partir advisa une plus belle *mensoigne*. » (Commin. VIII, p. 12.)] — « Tout ce que *mesoigne* messire Charles de Gheldres ne soit que *mensonges* et *menteries*. » (Lett. de Louis XII, l. II, page 273.) — « Les songes sont *mensonges*. » (Colgrave.) — « Songe peult sans *mensonge* advenir. » (Clém. Marot, p. 58.) — « *Mensonge* de teinturier. » (Poës. ms. av. 1300, IV, p. 1651.) — 2^o Conte :

Iceil, qui les *mensonges* trueve,
A fait ceste trestote neuve.

Tel est le débat d'un conte intitulé du Prêtre et de la Dame. (Fabl. de S. G. f. 62.)

Mensongable. Mensonger :

... Soit homme véritable
Et s'il promet soit sa parole estable...
Promette peu, et ne soit *mensongable*. (Desch. f. 285.)

Mensongablement. D'une manière mensongère : « Ecrire *mensongablement*, et contre vérité. » (Monstrelet, l. 201.)

Mensongier. [« Verité dy, et si suis *mensoigner*. » (Ch. d'Ort. 109^o ball.)] — « Accuseur *mensongier*. » (Ord. III, 518.)

Menstraux. [Officiers municipaux à Liège : « Item que à faire ledit essay (des poids et mesures) ly *menstraux* doivent avoir de chascune ayme un denier. » (Hist. de Liège, II, 422, an. 1355.)]

Menstre, s. Règles des femmes; on lit sur la génération de l'homme :

Mais de quoy est il conceus,
Ou ventre nourris et pus?
C'est d'orribleté amere,
De sang qui est corrompus
Menstre est appellé et flux
Qui cesse lors à la mere. (Desch. f. 84.)

Menstru. 1^o Qui a ses règles : « Gent *menstrue*. » (Desch. fol. 309.) — 2^o Qui provient des menstrues :

Tres maleureux orgueilleux, povres corps,
Qui es conceus en paour de luxure,
Nourris dedens quel qu'il soit du dehors,
De sang *manstru*, tres horrible pasture;
Chiens en muerent, terre en pert sa verdure.
Eust, Desch. fol. 59.

Mensurable, adj. Qu'on peut mesurer. (Cotgr.)

Mensure, s. Maisons, bâtiments : « Les *mensures*, censues, molins et heritages. » (Nouv. Cout. Gén. l. II, p. 604.)

Mentable. Mensonger :

... Par le cuer est la bouche *mentable*
Quant il ne veut ce que la bouche a dit. (Desch. f. 250.)

Mentastre. [Menthastre, menthe sauvage : « Jons ne *mentastre* n'i a point. » (Ruleb. II, 41.) — « De rose et de *mentastre* font tout joncier l'ostel. » (Aiol, v. 7085.)] — « *Mentastre*, autrement nommée « herbe contre les pucees. » (Pouill. Fauconn. f. 75.)

Jons ne *mentastre* n'i a point,
Ains est la glageure estrange. (Ms. 7218, f. 311.)

Mente. [Menthe : « Tout ce ne prise Berte la « feuille d'une *mente*. » (Berte, c. 111.)]

La sale fu encortinée

De jous et de *mente* pasmée. [*Blanchardin, f. 179.*]

Espèces de menthe : 1^o « *Mente* aquatique. » (Colgrave.) — 2^o « *Mente* chevaline. » (Id.) — 3^o « *Mente* crespue. » (Id.) — 4^o « *Mente* de Nostre « Dame. » (Id.) — 5^o « *Mente* grecque. » (Id.) — 6^o « *Mente* romaine. » (Id.) — 7^o « *Mente* royalle. » (Arlet. Fauconn. f. 101.) — 8^o « *Mente* sarrasine. » (Colgr.) — 9^o « *Mente* sauvage. » (Id.) — 10^o « *Mente* « velue. » (Id.)

Expressions : 1^o « Elle recongneit Durseau dont « elle eust si grant joye, qu'elle ne peut parler, ains « *s'estend* comme *mente* de *joye*. » (Percefor. IV, fol. 138.) — 2^o « Il y a de la *mente* en son jardin, « jeu de mot pour dire il ment. (Oudin.) — 3^o « Figure « à feuilles de *menthe*. » (Rabelais place quantité de Manceaux et de Percherons derrière une tapisserie de velours figurée à feuilles de *menthe*, par allusion au mot *mentir*, parce que les Percherons et les Manceaux sont accusés de *mentir* assez souvent. (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 161.) — 4^o « En « temps de guerre ne mange et ne plante *menthe*. » (Rab. t. V, p. 185.)

Menteor-terres-eresse. [Menteur; le cas sujet était *mentierres*, de la cas régime *menteor*, le féminin *menteresse* : « (Dame) qui croit faus druz « *menteor*. » (Couci, 4.)] — « Chacons hons est « *mentierres*. » (Psautier, f. 142.)

Riens tant ne greve *menteor*...

Com veritez quant l'aperçoit,

Et veritez est la maque

Qui tot le mont occit et tue. [*Fouch. Lang. fr. p. 106.*]

On doit fuir *menteresse* persone

Car celle qui ment sera mort et dampné,

Il n'appartient de mentir à prudence. [*Desch. f. 368.*]

Mentereau. Petit menteur. (Colgr.)

Menterie. Mensonge :

Verité vient de paradis

Et les bons la veulent tousdis

Et les mauvais la *menterie*. [*Desch. f. 520.*]

Menteur. « Homme plaideur, *menteur*. » (Colgrave.) — « Le bon *menteur* doit estre riche en « memoire, de bonne memoire, ou bien souve- « nant. » (Eutrap. p. 189.)

Menti. [Part. passé de *mentir*, dans les expres- sions suivantes : « Li laron respondreit : fel *Dieu* « *mentü*. Nos compaignons avés mors et ochis. » (Aiol, f. 856.) — « Prendés tost cel gloton, cel *foü* « *mentü*. » (Id. v. 4076.)]

Mention. [« Se je osaisse en faire *mention*. De « la grant cour de France au dous renom. » (Itues de la Ferté, *Romanecro*, page 182.) — « Et maintes « autres bones gens dont li livres ne fait mie *men-* « *tion*. » (Villeh. § 5.)]

Mentir. [1^o Dire un mensonge : « Veire paterne « ki unkes ne *mentis*. » (Rol. v. 2381.) — « Tais toi, « à diables, tu *menz*, ce ne puet estre. » (Mén. de Reims, § 325.) — 2^o Exagérer : « Tant est belle à

« regarder. Que nulz n'en porroit *mentir*. » (Couci, p. 123.)] — 3^o Défaillir : « Que qu'il se plaint et il se « blasma, Li cuers li *ment*, et il se pasme. Et la « parole a ja perdue. » (Narcisse, ms. S. G. f. 130.)

Expressions : 1^o « Jouer au roy qui ne *ment*. » (Froiss. Poës, p. 86.) — 2^o « *Mentir* par la gorge. » François I^{er} écrit en 1527 à Charles Quint : « Si vous « dite que jamais nous ayons fait chose qu'un ven- « tilhomme ayant son honneur ne doive faire, « nous disons que vous avez *mentü* par la gorge et « qu'autant de fois que vous le direz, vous *mentü*- « rez. » (Gage de Bat. de François I^{er} et de Charles V, fol. 81.) — 3^o « *Mentir* sa foy, « commettre félonie. Cela s'est dit du seigneur qui manque à la protec- tion qu'il doit à son vassal, et du vassal qui man- que à la foi qu'il doit à son seigneur. » (Assises de Jérus. p. 243.) — 4^o « *Mentir* fiance. « mentir à sa foi, à sa parole. (Brut, fol. 23.) — 5^o « *Mentir* son « serment, « fausser son serment : « Aima mieulx « à *mentir* son serment pour la convoitise de la « terre et des richesses, que à garder sa foy et sa « loyauté. » (Chron. de S. Denis, t. I, p. 207.) — 6^o « Celui qui ne *ment*. » Dieu. (Ms. 7989², fol. 63.) — 7^o « *Mentir* à la besogne, « manquer à ce qu'on doit faire :

Il seut bien trover maniere

De *mentir* à ceste besoigne. [*P. av. 1300, IV, p. 1373.*]

8^o « *Mentir* la chose, « avancer une fausseté : « On ne peut traire hors du royaume monnoie ne « billon, ne vaisselement d'or ne d'argent, qu'il ne « soit acquis au roy par la maniere qui s'ensuit : « C'est assavoir se ceux qui le portent sont inter- « roguez par la garde, et il *ment* la chose, tout est « confisqué au roy. » (Ord. III, p. 464.) — 9^o « *Men-* « *tir* du terme nommé, « manquer au terme con- vvenu. (Chron. de S. Denis, I, p. 395.) — On lit dans Suger de *termino dierum quem dixcrant, tam fal- taci mendacio decessissent*. — 10^o « Bon sang ne « peut *mentir*, « c'est-à-dire défaillir. (Oudin.) — On lit « nature ne peut *mentir*, » au ms. 7615, II, folio 136.

11^o Ne faites *vostre pris mentir*

Par trop merci contretenir. [*P. av. 1300, III, p. 1263.*]

12^o « *Mentir* en vin, « équivoque entre en vain et vin. (Colgr.) — 13^o « *Mentir* comme un president, « hardiment. (Contes d'Eutr. p. 552.) — 14^o « A beau « *mentir* qui vient de loin. » (Dial. de Tahureau, page 23.)

Mentoiant. [Participe présent de *mentir* : « Ja « n'irai *mentoiant*. » (Agol. p. 471^a.)]

Menton-un. [Menton : « Pois se basièrement es « vis e es *mentuns*. » (Roland, v. 626.)]

Expressions : 1^o « *Menton* de bouis, « grand menton large et sans poil. (Oudin.) — 2^o [« Quant « l'entend l'empereres, si baises le *menton*. » (Saxons, c. XIV.)] — 3^o « Lyonnel qui estoit homme « de grant courage, *leva le menton*, puis print la « parole et dist : seigneurs, sommes nous yvres ou « enchantéz ? » (Percefor., IV, f. 25.) — 4^o « Porter « ou soutenir le *menton* à quelqu'un, « appuyer quelqu'un : « En toutes mes emprises me *souslient*

« tellement le *menton*, que je ne puis perir. »
 « Percefor. vol III, f. 111. — 5° « Faire rougir le
 « *menton*, » faire couper la langue :

Par ma foy, levres vous mentez
 Mais je vous ferai le *menton*
 Rouger. (Besch. f. 350 v.)

6° « Ne pas passer le *menton*, » ne pas aller jus-
 qu'à la bouche :

... La chair et le poisson
 Oncques à Guillaume ne passa le *menton*.
 Gerard de Severs, p. 60.

7° Vigoureusement besoigne
 Cil à cui l'en tient le *menton*. (Ms. 6812, f. 75.)

8° « Celui peut hardiment nager à qui l'on sous-
 tient le *menton*. » (Cotgrave.) — 9° « La vertu ne
 « fut jamais à *menton* blanc. » (Ibid.)

Mentonniere. 1° Barbe du masque. (Oudin.)
 — 2° Partie du casque qui abrite le *menton*. (Borel.)

Mentouse. [Droit domania], dans la châtellenie
 d'Orléans : « De la *mentouse* et costume des bons
 « de la ville d'Orléans, vendus pour deux ans,
 « de quatre livres par an. » (1401, Comptes.) (L. C.
 de D.)]

Mentre que. Tandis que (il faut lire *meinte*,
maint) :

... Je voil aler
 La fors aus chiens par déporter
Mentres que messire se dort. (Ms. 7996, p. 46.)

Menture, s. Menture : « Li mosniers sa *men-
 ture* en a. » (Ms. 7218, f. 175.)

Menu. [1° *Adverbe.* Souvent : « Chieent i fail-
 « dres e *menut* e suvent. » (Roland, v. 1426.) — La
 même expression est dans Froissart (XV, 285.) —
 2° *Adjectif et substantif.* Petit, de basse condition :
 « De mes pechiez, des *granz* et des *menus*. » (Rol.,
 v. 2370.) — « La gent *menne* de la vile et li nusart
 « firent un parlement par eus. » (Mén. de Reims,
 § 219.) — « Puis se trouverent trois estas Qui firent
 « grant division du peuple, et grant comcoicion
 « des *menus* encontre noblesse. » (Besch. f. 572.)]

Expressions : 1° Ce mot, dans Oudin, signifie
 « le *menu* linge, comme mouchoirs, gorgerelette,
 — 2° La petite vaille est désignée dans ces paroles,
 « canes, canars, et du *menu*. » Rabel. Nouv. Prof.
 t. IV, p. 51.) — On lit à la note 87 : « Poussins et
 « autres sortes d'oiseaux domestiques... dans le
 « Poitou tout cela s'appelle du *menu*. » — 3° On a
 entendu par le même mot la petite monnaie :
 « Puisque vous avez et tenez du *menu*, je vous prie
 « de me bailler le change d'un *escu*. » (Bouchet,
 Serées, liv. III, p. 54.) — 4° « Par le *menu*, » en
 détail : « Pour savoir tout au long *par* le *menu*. »
 (Les Marg. de la Marg. f. 105.) — 5° « Par les *menus*, »
 lentement : « Je recommencay à reprendre un peu
 « de vie, mais ce fut *par* les *menus*. » (Mont. Ess.
 t. II, p. 70.) — 6° « Mineurs, » jeunes gens de quinze
 ans et au-dessous. (Brut, f. 52.) — 7° « Les *granz* et
 « les *menus*, » les bourgeois et les artisans :

Mut à Bruges mortel contenz
 Entre les *granz* et les *menus*...
 Par raison de la maletoste
 C'on ot illeques alévé. (G. Guiart, f. 240.)

8° Tous :

Restoit de lens li chasteleins
 O ses serjans *granz* et *menus*. (Id. f. 256.)

9° « Se traiter du *menu*, » se régaler en petits
 pieds, manger des morceaux délicats : « Ceux du
 « bout d'en bas... se *traicetoient* du *menu*, et luy ne
 « mangeoit que du lard. » (Des Acc. Esdraig. Dijonn.
 p. 25.) — 10° « La ferme des *menus boires* comme
 « cidre, poiré, biere et cervoise. » (Lett. patent.
 nov. 1559.) — 11° « *Menus cens*, » redevance en
 nature, comme œufs, poulets, avoines, dite encore
 regards, respects, droitures, gants, et au midi
oublies ; à partir du xiii^e siècle, on les paye plutôt en
 argent : « Le concierge à cause de la conciergerie...
 « a et prend chacun an sur treize hostels assis à
 « Nostre Dame des champs..... et en plusieurs ter-
 « res soixante trois sols neuf deniers parisis de
 « *menus cens* receus à la saint Remy. » (Ord. t. III,
 p. 314.) — 12° « (Le notaire royal) aura une quarte
 « chandelle, deux quavers et 12 *menues*. » (Ord.
 de l'hôtel, an. 1317.) — 13° « *Menus deduis*, » menus
 plaisirs de la chasse au filet : « Maniere des *menus*
 « *deduis* et de prendre toute maniere d'oiseaux. »
 (Modus, fol. 189.) — 14° « *Menus droits*, » les petits
 profits d'un emploi. (Gr. Cout. de Fr. liv. 1, p. 52.)
 — 15° « *Menus du cerf*, » parties de cet animal qui
 appartiennent au roy. (Salnoye, Vén. p. 163, 164.)
 — 16° « *Menus fenestriers*. » (Ord. t. II, p. 320.) —
 17° « *Menu harnois*. » « Ordonnerent de renvoyer
 « leurs chevaux repaître, et eux se reposer... sans
 « toutes fois se desarmer du *menu harnois*, ne des-
 « seller autrement leurs chevaux. » (Mém. de du
 Bell. f. 212.) — 18° « De *merchandises delivrées à la*
 « *menue main*, les marchands seront receus en
 « affermant par leurs sermens selon leurs papiers,
 « pourveu toutes fois que chacune partie qu'ils
 « affermeront n'excede vingt florins de vingt sols
 « pièce. » (C. G. II, p. 865.) — 19° « Exercer le *menu*
 « *mestier* de la ville de Saint Denis, consistant à
 « vendre et achepter œufs, fromages, volailles. »
 (Bibl. des Chartes, 4^e s. III, p. 482.) — 20° « *Menu*
 « pain. » On lit d'un homme qui se repent de sa
 faute :

Plus grant pitié Diens en ara,
 K'il n'ara d'un viellart quemu
 Qui le gent trait à pain *menu*;
 Rikes hom viens sans karité
 Ja Diens n'ara de luy pité. (P. av. 1300, IV, p. 1319.)

21° « *Menue* pensée, » pensée. Leur dont les mou-
 choirs et les ceintures des femmes étoient garnis :
 « Pour enrichir et embellir le dessus dit cordon, il
 « luy avoit fait mettre quatre ou cinq perles et
 « *menues pensées* tout alentour. » (Arosta Amor,
 p. 107.) — 22° « *Menu* peuple, » petits poissons d'un
 étang. (Oudin.) — 23° « *Menus services*. » Aux états
 tenus à Tours, l'an 1484, on manda « que rien ne
 « soit fait au préjudice des saints decretz, soit par
 « reservations... ou, par expectation de vacans,
 « annates, *menus services*, et finances de ce

« royaume. » (Godefr. sur Charles VIII, p. 401.) —
24° « *Menus vers, vair,* » fourrure :

Vert bleu, fin pers et escalatoire
Et fin blanc d'ypre lui achate
Pour faire surcois ouvers,
Cours et longs et des menus vers;
Gris escurieux, fines laitisses. (Desch. f. 406.)

Les veuves, dans la première année de leur deuil, avoient autrefois à l'extrémité de leurs vêtements, du *menu vair*, de l'hermine ou lisse, selon la différence de leurs qualités et naissances. (Charrier, sur les Fourrures, p. 46.) — Le *menu vair*, c'est à savoir le gris, étoit crepé dehors. (Honn. de la Cour, ms. p. 68.) — Cette fourrure étoit inférieure à l'hermine arminée, qui étoit réservée aux couches des dames du plus haut rang, au lieu que la comtesse et autres n'avoient que le *menu vair*. (Ibid. p. 50.) — On lit *menu ver*, dans le Journal de Paris, sous Charles VI, p. 202; Le Laboureur, Voyage de la reine de Pologne, p. 200, dit que le « rat mus- » que « est notre ancien *menu ver*. — 25° « Pas « *menu*, » petit pas :

Et du grand trot au pas *menu*
En brief espace fu venu. (Ms. 6812, f. 88.)

Mennaille. [1° Menu peuple: « Et chevaliers « quarante et un El quatre vingt de leur pietaille El « graut nombre de *mennaille*. » Guart, an. 1241.]

Et ont mors sans conte et sans taille
De ribaus et de *mennaille*
Qui pour le fer trouver es tendres
Furent de demourer trop tendres. (G. Guart, f. 301.)

2° Intelsins. (D. C. sous *Minutaille*.)

Mensual. Intelsins : « Les fouaces destroussées, « comparurent devant Picrochole, le duc de *mensual*, « comme spadassin et capitaine merdaille. » (Rabel. I, p. 212.)

... Li meusnier...
... En descendant cheut aval
Et rompit son gros *mensual*. (Devis amouv. p. 95.)

Mensual—iau. [Cor de chasse; le même que *graisle*, soit à cause du son, soit à cause de la forme: « Sonnent cil greille, et cil oliphant cler, « Cil *mensual* prennent à rechigner. » (Garin.) — « Ces *mensuals* sonner, et ces labers tenter » (Alex.), dans D. C. sous *Menetum*.] — « Un *mensual* « qu'an col avoit. » (Borel, qui cite Perceval.)

Mennement. [1° En quantité: « Et commen- « cierent à traire saiettes aus ars tercois ausi *me- « nnement* comme plueue chiel dou ciel. » Mén. de Reims, § 374.] — « Là troyent archers si « *mennement* qu'à peine s'osoit nul monsther aux « defenses. » (Froiss. II, 86.) — 2° Fréquemment :

Empres vindrent autres souvent
De jour en jour *mennement*...
O sept, o huit, o noef, o dis. (Ibid. f. 55.)

3° Délicatement :

Les dens *mennement* assises. (Ms. 7218, f. 218.)
La porte est toute d'un esmail
Si *mennement* entaille
C'ouques haubert plus dru maille
Ne fu. (Ibid. f. 360.)

« Tesle (de cerf) bien chevillée *mennement*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 16.)

Mennere, s. Double limon: « L'en prent unes « roes de charrette navé, et sont mises en un « *menneres*, c'est à dire en deux limons, et qu'ils « soient estrait... affin qu'ils braient; car au bruit « de la charrette murent volentiers les bestes. » (Modus, f. 78.) — [Il vaudrait mieux lire *menneres*, ce qui sert à mener.]

Mennerie, s. Petits ouvrages d'orfèvrerie. « Que « nulz orfèvres ne puissent mettre en nulz joyaux « d'argent de *mennerie*, voirines avec garnaz, ne « avec pierres fines. » (Ord. III, 42, an. 1355.)

Mennier. [Amincir, aux Ord. V, 529, an. 1372.]

Menniers. [Aminci: « Vasa chevalier, sire, « vechi les dés; Li uns est *menniers*, l'autre quarés, « Et li tiers est pléniers por bien juer. » (Aiol, vers 2531.)]

Mennisaille. Morceaux menus: « Coupez en « petits morceaux et *mennisailles*. » (Branl. Cap. estr. II, p. 265.)

Mennise, 1° Moindre :

De ses prians sui *mennise*,
Mais n'est droit que ce me nuise. (Poés. av. 1300, II, 927.)

[2° Menu poisson: « Afin que eulz pescheurs « d'eau douce vendissent mieulx leur *mennise* que « lesdiz Guillaume ne sa femme leurs poissons de « mer. » (JJ. 142, p. 142, an. 1391.)]

Soret blanc, harene frés poudré...

Mennise vive. (Ms. 7218, f. 246.)

3° « *Mennise du pié*, » coup de pied: « Orlex de « ses piés qui gissoient sur le *mennise du pié*. » (Ms. 7389, fol. 72.)

Mennissement. Action de *menniser*. (Rob. Est.)

Menniser (se). S'éparpiller: « Plus ils irritent « la liberté (du vil argent) il fuit à leur ar, et se val « *mennisant* et esparpillant. » (Mont. Ess. III, 511.)

Menniserie. [1° Ouvrage de serrurerie, d'orfèvrerie très délicat: « Ung ouvrier (de serrurerie) mel- « troit bien quinze jours ou plus à faire une serrure « ou autre chef d'œuvre et d'ouvrage de *menniserie* « dudit mestier, dont à peine auroit il ung escu; « ainsi la main et le labour de l'ouvrier passe et « excède le chaslet et prouffict. » (JJ. 204, p. 87, an. 1474.) — « Ordonnons que tous orfèvres de « nostre royaume facent les ouvrages, tant d'or que « d'argent, en grosserie et *menniserie* des aloy et « remède que font ceulz de nostre ville de Paris. » (Ord. 4 juil. 1498.) — 2° Travail de menuisier: « A « maître Martin Gillebert, buchier la somme de « huyl vingtz livres pour la *menniserie* de bucherie « desdites orgues. » (S^t Maclou de Rouen, an. 1541.)]

Menniseté. Qualité de ce qui est mince. (Colg.)

1. **Menuisier**. 1° Amincir: « Espriviers sont de « plusieurs plumes... autres sont de plumes que « nous appellons *mennisées*. » (Modus, f. 134.) — 2° Travailler en menuiserie: « Soudain le bruit « espars en la ville, cloches de sonner, chapitre de « capituler, deployer bannieres peintes aus escus- « sons et armoiries, *mennisier* à la chapelle ar- « dente, allumer torches, etc. » (Contes d'Eutrap.)

495.) — « Eschaffaux faits, *menusiez*, et couverts « à l'antique. » (Mém. de du Bell. VI, p. 291.)

2. Menuisier. [Un arrêt du 4 sept. 1382, qui a augmenté les statuts des huchiers, contient cette remarque qu'on les appelait alors *menuisiers* (Diet. des Arts et métiers). — « Au jour du S^r Sacrement « les *menuisiers* accompagnèrent la procession « avec un gros cierge. » (Ord. oct. 1497.)]

Menurie. [Travail délicat d'orfèvrerie, aux Ord. V, p. 389, an. 1378.]

Menuisier. [Menuisier : « A Marcel Frerot, *menuisier*, pour ung jeu de bille qu'il a fait en la « salle du bat du chateau de Blois. » (Compte de 1522.)]

Menuyer. [Marchand qui exerce le *menu mesier* : « Au temps de laquelle deffense le suppliant « et autres marchans *menuyers* conduisoient leur « marchandise à grant difficulté par faulte de mon- « noye menue. » (Jl. 189, p. 358, an. 1459.)]

Meor. [Maire : « Johans empetra lettres dou roi « ou *meor* d'Arraz en ceste forme. » (Liv. de Jost. p. 13.)]

Mequaine. [Jeune fille, servante, en Picardie ; dans Du Cange, sous *Mischinus*.]

1. Mer. Neutre de *merus*, pur. Voir MERE.

Phyon eist rois un carre avoit
Qui d'estrange richece estoit...
Le tabernacle, et la marcelle,
Fu de *mer* d'olifant boilliz,
Peint à collors, et o verniz.

(D. C. sous Marcellum.)

2. Mer. [Voir MER : « Et ce lur dist cum s'en « fuil par *mer* E cum il fut en Alsia citele. » (Saint Alexis, c. 77.) — « Tresquen en la *mer* conquist la « terre altagne. » (Rol. v. 3.)] — « La *mer* de Medoe « est nommée *mer* sauvage, par ce qu'il y a très « souvent des orages violents. » (Vie du duc d'Epéron, 221.) — « Saintonge entre *mer* et Charente. » (N. C. G. IV, p. 883.) — [On appelait au moyen âge *mer* l'eau salée qu'agitent le flux et le reflux ; de là le nom d'Entre deux *mers* donné au pays qui s'étend entre les embouchures de la Garonne et de la Dordogne. On lit au roman de Troie : « En la partie « d'Orient Dont ja parlai premierement Oit seul « huit *mers*, c'est Capion, Et l'autre est *mer* Persi- « con ; Li tierce nonement, ce m'est vis, La *mer* de « Tymbriadis, Li quatre nonement apres Par nom « la *mer* Eufrates, Et la quinte *mer* Rubrum, Li siste « *mer* Arabicum, Li septisme *mer* ot nom Champ- « forte, Li huitisme dieut la *mer* Morle. »]

Expressions : 1° « Lagan de la *mer*. » voir LAGAN. — 2° « *Mer* majour, » l'Océan, la *mer* qui est à l'extrémité de l'Ecosse. (Percefc. I, fol. 103.) — 3° « Qui « veut apprendre à prier, aille souvent sur la *mer*. » (Cotgr.) — 4° « Qui est sur la *mer*, ne fait pas des « vents ce qu'il veut. » (Id.) — 5° « Goutte à goutte « la *mer* s'égoutte. » (Ibid.) — 6° « Les rivières « retournent à la *mer*. » (Id.) — 7° « Il boiroit la « *mer* et les poissons. » (Id.) — 8° « Celui qui se « met sur la *mer*, on il est fol, ou il est pauvre, ou « il a envie de mourir. » (Id.) — 9° « Qui envoie

« chelif en la *mer*, il n'en rapporte ne poisson ne « sel. » (Id.)

Merain. [Dépît, dans Perceval, d'après Borel : « Par *merain* sa lance brisa. »]

Merallresse. [Sage femme : « Emmeline le « hardie a esté recuee à estre *merallresse*, par la « relation de plusieurs femmes qui savent com- « ment *merallresses* se doivent contenir en la dite « science. » (Reg. de l'hôtel de ville d'Amiens, an. 1267.)]

Merancolie. Folie. On lit à propos de la magie et de la sorcellerie :

C'est trop forte *merancolie*
Pour croire et ouvrir fausement
Qu'il en viengne nul saivement ;
Mais on en pert l'ame et la vie. (Modus, f. 298.)

On lit « *merancolie* joiuese, » dans Froissart, poës. p. 123.

Merancolier. [S'attrister, dans Froissart, III, f. 391 ; V, f. 4.]

Merancolieux. [Mélancolique : « Comme Ro- « bert Briseteste feust très auslers, merveilleux et « *merancolieux*. » (Jl. 108, p. 151, an. 1375.)]

Femme est toudis *merancolieuse*
De legier eroit et se muet souvent. (Desch. f. 29.)

Merande. [Formule de serment : « Dy moy se « tu m'aymeras Ou par la *merande* ou non. » (Chan- sons du x^e siècle, p. 14.)]

Méraastre. Marâtre :

Et le pere n'est pere, ains inique perastre
Et la mère n'est mere, ains inique *merastre*
Qui ne veut de son part elever que le corps. (Perrin, 65.)

Merc. [1° Marque : « Li clers porte sun *merc* « en sum le chief adès. » (Th. de Cantorbery, 30.)] — « S'il advient que les (abeilles) enrent en creux « d'arbre qui ne soit pas à celui qui les suit, il doit « prendre *merc* de l'arbre, et le rapporter devant « justice. » (Ordon. I, p. 242.) — [2° Limites d'une forêt, d'un champ clos, dans Partonopex, v. 517, 639. — 3° Trace : « Quant il out trouvé sun couvers « Et tres bien avisé lors *mers*. » (Bestiaire, dans D. C. II, 584.)] — 4° Empreinte : « Lequel brevet « sera signé dudict greffier, ... sans y faire apposer « signe, seel ou *merc* de nos dits baillifs. » (Ordon. de l'eschiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. f. 43.) — « Et pour avoir congnoissance des cuirs « par eux visités, auront iceulx visiteurs .ii. mar- « teaux pour signer et marquer lesdits cuirs visités, « c'est assavoir ung au seing et *merc* de la fleur de « lis. » (1389, Ordonn. des Assises ; L. C. de D.)] — 5° Cimier d'un heaume :

A tant a vestu son haubere
De son heaume sont d'or li *merc*. (Blanchardin, f. 181.)

6° « Anciennement en France, on fixoit des « *meres* ou des bornes à l'égard des coups que les « hommes se pouvoient donner les uns aux autres « dans leurs querelles, pour distinguer les coups « qui sont dangereux, d'avec ceux qui ne le sont « pas, et pour fixer par ce moyen les amendes. » (Laur.) — On lit *meres* dans le C. G. II, p. 565.

Mercadance. Trafic. (Cotgrave.)

Mercadant, s. Marchand : « Un marchand qui adjournoit et aguinoit la mestairie d'un gentil-homme... autant affamé d'argent, comme le *mercadant* estoit prompt et hastif de presler. » (Eulr. page 434.)

Mercades. Nobles d'Espagne, descendants des gentilshommes bretons que Bertrand Duguesclin mena contre Pierre le cruel. (La Roque, sur la Noblesse, p. 553.)

Mercadin. [Marché : « Comme le suppliant estoit ou *mercadin* de la ville de Rogaro en Gascoigne. » (J.J. 207, p. 66, an. 1480.)]

Mercandean. Marchand. (Oudin.)

Mercandier. Même sens. (Cotgrave.)

Mercantil, *adj.* Qui appartient au marchand. (Cotgrave.)

Mercede. s. Compensation : « Donner en *mercede*. » (Negot. de Jeannin, I, p. 54)

Mercedée, s. Espèce de bois, peut-être marsaule : « De la *mercedée*, de la coudre, et du saule ; c'est ce que nous appellons herdouers. » (Saln. Vén. 17.)

Mercenaire. [1^o Qui travaille pour un salaire : « *Mercenaires* qui labourent pour loyer, comme sont reconvrens de maisons, vigneron. et teles gens. » (Oresme, thèse de Meunier.) — « Le *mercenaire* est digne de son loyer. » (Song. du Verg. I, fol. 16.)] — 2^o Qui reçoit un salaire : « Chevalier *mercenaire*. » (Froiss. I, p. 77.) — 3^o Qui achète une charge : « Prevost *mercenaire*. » (Ord. I, 578.) — [4^o Desservant d'une église à gages, non bénéficié : « Jehan Adam prestre, chappellain *mercenaire* de Bethet. » (J.J. 95, p. 189, an. 1364.) — « Constant prestre, chappellain *mercenaire* de la ville de Chavones. » (J.J. 151, p. 61, an. 1396.) — « Jehan de Bourges prestre.... *mercenaire* et sans aucune provision de benefices en l'église.... gaingnant sa vie en celebration de messe pour le soustènement de son vivre et estat. » (J.J. 191, p. 33, an. 1454.)]

Mercenier. [Mercenaire : « Vous estes *merceniers* : des verais poi i a ; Li reis le veit tres bien : plus vils vos en aura. » (Th. de Cantorb. 29.)] — Parlant des évêques, on lit ces vers adressés aux prêtres :

Mercennier sont, non pas pastours,
Car ils ne querient que la laine,
Le preufist ont, et vous la paine. (Ms. 6812, f. 67.)

Mercerie, s. 1^o Marchandise en général :

Li mercier dou seignor se part,
Et s'en vai tot droit cele part
Ou il avoit sa *mercerie*. (Ms. 7615, II, f. 151.)

Expressions : 1^o « *Mercerie* d'or, d'argent, dorée, » étoffes d'or ou d'argent. (Ordonn. t. III, p. 464.) — 2^o « Pleuvoir sur la *mercerie* de quelqu'un, » être maltraité : « Dieu scait comment il *pleust sur sa mercerie*. » (Desperr. I, p. 83.)

II^o [Marchandises dont le mercier fait trafic :

« 4^o rang, qui sont les mestiers d'entre les medio-cres et petits : mercier vendant petites *merceries*, comme couteaux, ciseaux, rubans et esguillettes. » (Edit d'avril 1497.)]

Mercerot. [Petit mercier : « Pays que papes, roys, filz de roys, Et conceus en ventres de roynes, sont enseveliz, mortz et froids, En anlruy main passent leurs resnes ; Moy, pauvre *mercerot* de Rennes, Monrrai-je pas ? » (Villon, p. 37.)] — « Petits *mercerots*, et porteurs de panniens, qui vendent des las, galons, et lacets. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 332.)

Merchant - eant. Marchand :

Un *merchant* qui l'ot escouté
Li dit..... (Ms. 7615, II, f. 150.)

« Il s'en alla en une nef de *mercheans*. » (Villehardouin, p. 38.)

Merche. [1^o Marque, au reg. J.J. 191, page 153, an. 1455.]

Vos yeux ont si empraint leur *merche*
En mon cueur. (A. Chartier, p. 514.)

2^o Minute d'un notaire : « Ordonnons..... iceulx notaires, par avant qu'ils soient receus, estre examinéz par les seneschaux... selon l'experience de leurs *merches* des procès... desquelles *merches* ils feront le rapport. » (Ordon. des ducs de Bret. 234.) — « Tant pour la *merche* minute que grosse. » (Id. fol. 337.)

Merchandise. [Marchandise : « Ensi furent mult comunel li Grien et li François de toutes choses, et de *merchandises* et d'autres biens. » (Villehardouin, § 192.)]

Sages est et tient son corps chier
Sans orgueil et sans folie ;
Mais il n'auroit d'amors mestier
Alans à *merchandise*. (Poët. av. 1300, I, f. 271.)

Merchene. Qui concerne les marchands : « *Merchene* lae. » (Lois Norm.)

Mercher. Marquer :

Se croise o lui de gent grant somme,
En espoir qu'aide li doingne
A la croix li dux de Bourgoinne ;
Le coute de Flandres s'en *merche*. (G. Guiart, f. 25.)

« *Merches* de noire croyx. » (M. de la Marg. 240.)

Merchi. 1^o Salut :

N'ai en autrui fianche
K'en vos à cui je m'atrai,
Car ailleurs *merchi* ne sai. (Poët. av. 1300, III, 1206.)

2^o Grâce :

Merchi amours, trop m'avez travaillé.
Poët. av. 1300, t. III, p. 1246.

3^o [Amende : « De noef livres fust envers l'evesque en *merchi*. » (Wace.)]

Merchiable, *adj.* Méricordieux :

O Rois, fait ve omnipotent,
Qui tot as crié de noiant,
O dous et pius, et *merchiable*.
Et a tous caitis secorables. (Vies des SS. Sorb. c. 52.)

[« N'est à moi estre *merchiable* Vers cestui qui vint orendroit Ma signorie que vauroit. » (Bestiaire, ms. dans D. C. sous *Mercia* 3.)]

1. Merchier. [Remercier : « De Dieu de saint gloire l'a *merchié*. » (Aiol, v. 1246.)]

Ne sui pas chi ki avant cop *merchie*.

Poët. av. 1300. t. III, p. 1131.

2. Merchier. [Mercier : « *Merchier* à taullette, » au Cart. 21 de Corbie, péages de Péronne.]

Merchissement, s. Société pour la liberté du commerce entre plusieurs villes et pays de ce royaume, lesquels relevoient de différents seigneurs. « Si seigneur contre seigneur ont différent pour le *merchissement* de leurs terres et seigneuries, « ils, ne leurs baillifs ou prévôts, ne pourront user « de prises à ceste cause l'un sur l'autre, ains « devront faire les plaintes et poursuites par devant « juges compétons. » (Cout. Gén. I, p. 815.)

Merci. [Voir MERCIT. 1° Remercement : « Sire, « dist-ele, grant *merci* vous en rent. » (Roncesv. 172.) — « Grans *mercis*, dit la chievre, bel enfant. » (Mén. de Reims, § 418.) — 2° Récompense :

En cuer d'amans, d'amour de dame epris
Dont desiriers est la droite savours,
Et esperance en est li dous delis,
Estre amés est li *mercis*. (Poët. av. 1300, IV, 1383.)

Amours est volenté durant tous jors
Or ait *merci* qui merci crie. (Ms. 7089², f. 61.)

[« Ledit comte Derby qui fut moult noble et tres gentil de cœur repondit : Qui *merci* prie, *merci* « doit avoir. » (Froiss. éd. Buchon, I, 1, 221.) — 3° Vie sauve : « Prendre à *merci*. » (Froissart, éd. Kervyn, II, 65.)]

Expressions : 1° « Quand les pitaux de village « ont pris un loup, on emporte la teste par les pa- « roisses circonvoisines pour en tirer du commun « peuple quelques *grands mercis* en œufs, fromages « ou autrement. » (Pasquier, interprétation des institutes de Justinien, t. II, fol. 21.) — 2° « Plait à « *mercy*, » droit de relief. (Du Cange, s. *Placitum*.) — 3° « Rachat à *mercy*, » payé à la volonté du seigneur. (Beaum. 406.) — 4° « Freres de la *mercy*, » religieux de la Trinité fondé pour la rédemption des captifs. — 5° « Rendre graces et *mercis*, » remercier. (Chr. de S. Denis, II, f. 20.) — 6° « *Merci* « Dieu, » vilain. (Colgr. — 7° « *Merci* crier, » faire pénitence, demander pardon.

En amour doit li homs premerains
Mestre son temps et sa jonesce user,
Et quant est vieix, à Dieu *merci* crier. (Vat. n° 1522, 165.)

8° « Estre à la *merci* le roy, ou du roy ou du seigneur, » être à la discrétion ou volonté du roy, ou du seigneur, qui peuvent faire telle grâce ou exiger telle peine qu'il leur plait; c'est-à-dire l'amende appelée ailleurs *mercement*. (Ord. I, 100.) — 9° « Male *merci*, » male grâce, maudit soit. « Male *merci* du mepris enfreignant le divin commandement. » (Pontus de Tyart, Discours du temps, f. 4.) — 10° « Venir à la *merci* de l'église, » se soumettre à son tribunal. (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, 726.) — 11° « Prier *merci*, » demander grâce. (Ms. 7996, p. 93.) — 12° « *Merci* té, » grand merci à toi : « *Merci té*, dit Guillaume. » (Rou, 57.) — 13° « A grés, et à *mercis*, » de bon gré, de bonne

volonté. (Mousk. p. 747.) — 14° « Dire que moult « grans *mercis*, » dire à quelqu'un qu'on lui est obligé. (Froiss. I, 23.) — 15° « Teue *mercis*, » s'il vous plait : « Gardez de Deuz teue *mercis*. » (Floire et Blancheflor, fol. 201.) — 16° « *Mercy* amoureuse, » grâce, faveur d'amour. (Oudin.) — 17° « Pour chere « *mercy*, » de grâce : « Cher sire, dist Ourseau, « pour chere *mercy*, ne vueillez avoir le cœur gros « sur moy. » (Percef. IV, f. 142.) — 18° « Vostre, ou « la vostre *mercy*, » grâce à vous. (Apol. d'Hérod. p. 543.) — 19° « Vostre bon *mercy*, » grâce à vous. (Petit J. de Saintré, p. 28.) — 20° « Sa *mercy*, ou la « sienne *mercy*, » grâce à lui : « Sa *mercy*, nous « osons à cette heure et parler, et escrire. » (Essais de Mont. II, p. 54.) — 21° « La *mercy* Dieu, » grâce à Dieu, Dieu merci. (Joinv. p. 41.) — 22° « Estre en « la greve *mercy* du roy, » s'est dit du prisonnier qui ne doit être relâché qu'en payant au roy une forte rançon. (Carta magna, fol. 30.) — 23° « Celuy « que ton avera, remeigne en nostre *mercy simple*, « ou greve, selonc ceo que il avera *mercy* ou cou- « lour de droit. » (Britt. Lois d'Anglet. fol. 219.) — 24° « Estre en *mercy* de sa vie, » encourir peine de mort :

En la *mercy* fut de sa vie
Comme repris de felonnie. (Britt. f. 18.)

Merciable. [1° Miséricordieux : « Dieus qui plus « est et *merciable*, oie nos oroisons. » (Ms. Saint Victor, Serm. du xiv^e s.)] — 2° Qui se rend à merci :

Envers vous me rent-je coupable,
Quant je me reut si *merciable*,
Que vous pœez plus pardonner
Que ne vous puisse demander. (Ms. 7218, f. 107.)

Mercement. 1° Remercement. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 221.) — 2° Amendé; voir sous MERCI 8°.

1. Mercier. [1° Remercier : « Li reis Marsilie « mult l'en ad *mercié*. » (Rol. v. 908.)]

Qui ne vous voudra amer,
Mercier, joir et loer,
Saus nul recouvrir, vous perdra. (Ms. 7218, f. 121.)
Tres bone amour en *mercié*. (Id. f. 204.)

[2° Récompenser : « Deus... à ben le vos *mercie*. » (Rol. v. 519.)] — De là punir, faire repentir, dans un sens ironique : « Si Dieu lens amenoit ceste part « que je peusse à eulx parler, je vous feroye *mer- « cié* de la honte que vous m'avez faicte. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 64.)

2. Mercier. [Marchand mercier : « Et furent « mandé sans demeure A un *mercier* trente cen- « dans. » (Blonde et Jehan, v. 1612.)]

Expressions : 1° « Il y avoit un visiteur des mar- « chandises, poids, et aulnages, lequel prenoit titre « de roy des *merciérs*, duquel les autres *merciérs* « estoient tenus de prendre lettres, et les *merciérs* « suivant la cour avoient lieu séparé. » (Fauchet, Orig. des dign. p. 35.)

2° Ce nos temoigne l'écriture :
L'on doit le fême moult tencier
Qui fait visage de *mercier*. (Poët. av. 1300, IV, 1324.)

3° « Chacun sera *mercier*, chacun portera sa

« halle, » c'est-à-dire chacun portera la peine de ses péchés. (Oudin.) — 4^o « A petit *mercier*, petit « panier, » c'est-à-dire à un homme de basse condition, petite dépense. (Oudin.) — [« Petit *mercier*, « petit panier; Pourlant se je n'ay marchandise, « Qui soil du tout à vostre guise Ne blasmez pour « ce mon mestier. » (Ch. d'Orléans, 81^e chanson.)] — 5^o « Chaque *mercier* prise ses aiguilles, » chacun prise ce qu'il a. (Cotgr.) — 6^o « Je tuerois un *mercier* pour un peigne, » pour je suis en une extrême colère. (Oud. Cur. fr.) Rabelais, par plaisanterie, retourne le proverbe (I, 220): « Ô si vous « me y faictes votre lieutenant, dit Merdaille, je « tueroye un pige pour un *mercier*. » — 7^o « Il « n'est pas *mercier*, qui ne sait faire sa loge. » (Cotgr.) — 8^o « A chaque *mercier* son panier. » (Ibid.)

Mercit. [1^o Miséricorde: « Qued avisset de nos « Christus *mercit*. » (Eulalie.) — « Si preizt Deu « *mercit*. » (Rol. v. 4132.) — « Deus ait *mercit* de « l'anme. » (Id. v. 3721.) — 2^o Discretion: « S'en « ma *mercit* ne se culz à mes pieds. » (Id. v. 2682.) — 3^o Grâces, merci: « Cest premier colp est nostre « Den *mercit*. » (Id. v. 1259.)]

Mereq. [Marque: « Quant il (l'épervier) a tous « ses sept *mereqs* (jà soit ce que j'aye bien veu tel « qui en avoit huit), il est adonc tenu pour fourmé. » (Mén. III, 2.)]

Mercredi. [« Arriverent à Sur à un *mercredi* « matin. » (Mén. de Reims, § 51.)]

Mercurie. [1^o Vif-argent: « Qui pourroit devaler « en terre, Et dedans la miniere enquerre, Et cer- « cher par subtile cure des metaulx le parfait « *mercurie*. » (L'Alch. à nature, 192.)] — « Il a du « *mercurie* à la teste, » il est un peu fou. (Cotgr.) — 2^o Messager d'amour, comme jadis Mercure auprès de Jupiter, maquereau. (Hist. du Théâtre fr. t. IV, fol. 98.)

1. **Mercuriale**, s. Espèce d'herbe. « De *mercuriale*, de persiguiere, de orties. » (Rab. I, 76.)

2. **Mercuriale**, s. Assemblée qui se tenoit le mercredi. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; Pasquier, Rech. page 738.) — [« Pour obvier et pourvoir à toutes « contraventions à nos ordonnances et icelles faire « promptement cesser, voulons les *mercuriales* « estre tenues de six mois en six mois.... assçavoir « en nos dictz parlemens, les premiers mercredis « après la lecture des ordonnances qui se fait « après les festes de Saint Martin et Pasques.... « ausquelles *mercuriales*, voulons les fautes et « contraventions faictes à nos dites ordonnances « par les officiers de nos dictes cours, de quelque « ordre ou qualité qu'ils soient, estre pleinement « et entierement deducites. » Ord. d'août 1539.] De là le sens de réprimande. — Quant à la *mercuriale* indiquant le prix du blé, du grain, on ne la trouve qu'en 1701; elle tire son nom de Mercure, protecteur des marchands et marchés.]

Mercurialisier. Cajoler. (Oudin.)

Mercurien. Censeur, qui fait des mercuriales. (Hist. du Théat. fr. II, 384.)

Mercurier. Critiquer, censurer: « Quelqu'un « qui pourra avoir communication de ceste lettre « par vos mains, pourra dire que je contrefaits le « censeur, et que je veux par une solte outrecui- « dance *mercurier vos mercuriales*. » (Pasq. Lelt. t. II, p. 436.)

Merdaille. Canaille. [« Et Bertrand Duguesclin « les Anglois moult travaille; Hautement va criant: « tuez ceste *merdaille*. » (Cuvcl. v. 5379.)]

Pour gouverner un grant tropel
De *merdailles*, et de coquins. (Besch. f. 320.)

..... Ja frapaille,
Ne *merdaille* ne saront de mon vouloir
Riens, fors par adevinaille. (Vat. n^o 1522, f. 166.)

[« Les habitans de Neuf Castel vainement cou- « rurent sus aux dis sergens, present ledit maire, « en disant tres deshonestement: sanglante *mer- « daille*, vous faut-il ici faire cry de par le roy. » (JJ. III, p. 132, an. 1377.) V. encore Froiss. II, 224.]

Merde. [1^o Excréments: « Et quant li vilains « rien n'i vóit, Lors cuide que ce soit fantomes, « Dont taste à sa main et si osme, Et sent que c'est « *merde* qui put. » (Ren. v. 3839.)] — 2^o *Merde* « de fer, » oxyde de fer. (Cotgr.) — [3^o Injure: « Tu « me dois deux journées d'aoust, tu fais que man- « vaise *merde* que tu les me dois tant. » (JJ. 109, p. 324, an. 1376.)]

Grant mestresse i est tricherie...
Merdes sont cels qui t'obeissent. (Ms. 7218, f. 281.)

« Elle me dist que une mauvaise *merde* me occi- « roit. » (Lanc. du Lac, l. f. 71.)

Expressions: 1^o [« Pol, tu les sers de *merdes* fri- « tes. » (Mart. de S. Pierre et de S. Paul.)] — 2^o « Quand plus remuet on la *merde*, Et de plus « put, l'o dist li vilains. » (Ms. 6812, fol. 76.) —

3^o « Il y a de la *merde* au baston. » (Oudin.) — 4^o « Le jeu tournera en *merde*. » (Ibid.) — 5^o « Vous « ne savez ce que c'est que manger *merde*, vostre « pere n'estoit pas pourcean. » (Ibid.) — 6^o « Les « derniers en telles affaires font les grands coups. « et s'en vont o *merde* et o liuceux. » (Contes d'Eutrapel, p. 304.)

7^o Bien doit manoir ce fumier,
Cil qui n'a *merde* en haie. (Vatic. 1400, f. 163.)

8^o A bon droit boit la *merde*,
Qui en son poing la chie.

Ce proverbe regarde ceux qui épousent une fille dont ils connoissent la mauvaise conduite. (Prov. du Vilain, f. 76.) — 9^o « Robbe d'argent brodée de « *merde*. » (Cotgr.) — 10^o « A cul de foirard tous- « jours abonde *merde*. » (Ibid.) — 11^o « Le pore a « tout bon en soy, fors que la *merde*. » (Ibid.)

Merdefin, s. Médecin ignorant. (Cotgr.)

Merdereau, s. Terme de mépris: « Ung tas de « *merderaux* lours. » (Coquillart, p. 173.)

Merderet. Endroit où l'on jette les immondices, à Sens. D. C. sous *Marderellum*.)

Merderie, s. Vilenie :

..... Ki met s'étudie
En trufe, et en vent, et en *merderie* (P. av. 1300, f. 1298.)

Merdeux, adj. Injure :

Au soir, diront qu'ilz sont breneux...
Eschairs, merdeux, laches et chiches. (Desch. f. 553.)

Expression : « Faire du hardi merdeux. » Cette expression a été prise en bonne part. Louis XI dit d'une démarche très hardie du grand maître de Chabannes : « J'esuis en grant malaise, doutant que le grand maître ait fait du hardi merdeux, et si Dieu ne le sauve, et Nostre Dame, et sa compagne, qu'ils ne se perdent par leur défaut. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 372.)

Merdoiseau-elle, s. Damoiseau, demoiselle : « Epître d'un gentilhomme à une merdoisette. » (Des Acc. Bigarr. p. 59.) — « Réponse de la gentille femme à un merdoisican. » (Id.)

I. Mere. [Du latin *mater*. 1^o Mère : « Ne reverent-ils pas les femmes. » (Bol. v. 1402.) — « Ains s'en fui à Clerevaus, où il avoit un sien oncle, frere sa mere. » (Mén. de Reims, § 135.) — 2^o Nourrice : « Nous à nostre chiere et amée mere Agnès d'Issy, laquelle nous nourri de son lait, et avons donné 50 livres de tournois à rente. » (Registre de la Ch. des Comptes, f. 9^b, an. 1324.) — 3^o Tron principal du terrier des lièvres et lapins : « Ils font volontiers leurs terriers en lieux mal aisés à becher,..... et n'ont qu'une mere, qui va fort loing, laquelle est fort estroite. » (Fouill., Vén. f. 73.)

Expressions :

1^o Amors est mes à mains amere,
Se la borse n'est dame, et mere. (Ms. 7218, f. 312.)

2^o Or oïés de la mort amere
Ki à tous est commue mere,
Et casun remue, et casune,
Et met del tout en sa commue. (Mouskes, p. 775.)

3^o « Mere aux caïlles, ou des caïlles, » fille ou femme grasse et en bon point. (Cotgrave.) — [C'est aussi le rôle de genêts.] — 4^o « Mere abbesse, » abbesse d'un monastère. (Du Gange, sous *Mater*.) — Dans ses Observations sur Joinville, p. 21, mere est pris pour « ayeule. » — 5^o « Mere roe, » principale roue d'une borloge :

En ce dyal, dont grans est li merites,
Sont les heures .xxiij. descrites...
Cil dyauls aussi se tourne et roe,
Par la vertu de celle mere roe. (Froiss. Poës. f. 58.)

6^o [« Le suppliant parla à ung barbiois,..... et lui demanda si vouloit seigner une sacouhade des vaines de la mere ;..... ledit barbiois saigna icelle » Katherine es quatre parlies de son corps, c'est assavoir en chacun pié et en chacun bras.... des vaines de la mere. » (J. 200, p. 64, an. 1467.)] — 7^o [Mere folle, nom que l'on donnait au chef d'une société burlesque qui s'était formée à Dijon, en 1454, sous le nom d'infanterie dijonnaise ; elle donna lieu de tels abus que Louis XIII la supprima le 21 juin 1630. A Châlons, on l'appeloit mere folle ou gaillardon. (Du Tillot, Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous, 1751, in-12, pages 175 à 180.)] —

8^o [« Mere solte, » personnage des soties, jouées par les sots, association fondée en 1380. Ce fut l'un des titres de Pierre Gringoire. — 9^o « Mere au lait, » nourrice. (Perceforest, vol. IV, f. 34.) — 10^o « Mere » branche, » à la différence de la fille de chesne. Voy. mes Antiquités, au titre de la chasse. On lit « mere de l'arbre, » dans le 1^{er} vol. des Ordonn. p. 212. — 11^o « Mere Dieu, » la sainte Vierge. (Rom. de Narçisse, f. 119.) — 12^o « Mere des filles, » celle qui, dans les maisons des princesses, présidoit aux filles d'honneur. (Honu. de la Cour, ms. p. 74.) — 13^o « Estre fille de mere, » être digne fille de sa mère. (Brant. Dam. III. p. 225.) — 14^o « Etre mere » à quelqu'un, » protectrice :

Encor n'ont de noient mespris,
Ne fet pechié, ne autre chose
Dont Diex, ne se mere, les chose ;
Ains sont aussi com suer et frere,
La douce dame lor soit mere. (Ms. 7218, f. 296.)

15^o « Mere de fontaine, » origine, canale, en italien. (Cotgrave.) — 16^o « Mere grand, » grand-mère, aïeule : « Chanson qu'on chantoit dix ans, comme je croy, devant que ma mere grand fut mariée. » (Apologie d'Hérod. p. 626.) — 17^o « Mere né, » né de mère :

Car il n'est homme de mere né
Qui soit de plus noble lignye
Que ceux de ceste compaignye. (G. de la Bigne, f. 38.)

18^o « Homme de mere, » tout homme : « Oucques mais à homme de mere n'en avoit veu faire autant. » (Lanc. du Lac, III, f. 31.) — 19^o « Mere » langue, » on le dit encore aujourd'hui des langues principales. (Bourgoing, de Orig. Voc. Vulg. épit. au roy, p. 7.) — 20^o « Mere perle, » nacre de perle. (Cotgrave.) — 21^o « Mere yglise, » la sainte Eglise. (Loix Norm. art. 1.) — Dans les Serms. de S. Bernard, p. 69, « nostre meire sainte Eglise, » répond au latin *ecclesia mater*. — 22^o « Sachez que l'en dist que amour de mere est plus grande que amour de nourrice : ainsi comme se l'en vouldist dire qu'il n'est amour que de mere. » (Perceforest, vol. III, f. 130.) — 23^o « Mauvaise fille se moque de sa mere. » (Cotgrave.) — 24^o « Prendre la mere au nid. » (Id.) — 25^o « Grosse mere anfrée. » (Ibid.) — « Ne connoître ny le pere, ny la mere, d'une personne, » ne la connoître en aucune façon. (Mém. de Sully, l. II, p. 146.) — 26^o « Mere pitieuse » fait sa fille roigneuse. » (Cotgr.) — 27^o « La mere du limide ne sçait ce c'est de pleurer. » (Ibid.)

2. Mere. [Voir MIER, pur, du latin *merus*. Vendange pressurée : « Queus vins que ce soit, reech ou seur mere. » (Liv. des Mët. 290.)]

De là les expressions suivantes : 1^o « Mere et mixte impere. » (Froiss. V, *Impere*.) — 2^o « Mere creance, » véritable religion. (Vies des SS. Sorb. n^o 60, col. 45.) — 3^o « Mere empire. » « Par *merum* et *mixtum imperium*, on entend ordinairement la haute et basse justice..... autre est le *merum imperium*, ou le *mixtum*, manières de parler tirées du vin qui estant pur est plus fort, et au contraire estant mêlé devient plus foible, ou des couleurs qui sont plus vives quand elles sont

« sans mélange. Ainsi le *meram imperium* est le plus severe, et le *mixtum* est le plus relâché et d'une moindre autorité. » (Ord., t. V, p. 44.) — 4° « *Mere* goutte. » la liqueur qui découle avant qu'on ait foulé. (Du Cange, sous *Vinum de mera gutta*.) — [De là, au figuré, dans la Sat. Ménippée, p. 71 : « La pure creme de nos provinces, la *mere* « goutte de nos gouvernements. »] — 5° « Lettres « *meres*, » entières ou authentiques : « Devoirs de « loy se doivent prouver par lettres en forme, ou « par record de juges vivans ; *lettres* en formes sont « *meres* en elles, faisant plaine foy de ce quelles « contiennent. » (C. Gén. t. II, p. 849.) — 6° « *Mere* « regalle. » Le chapitre XVI de la Coutume de Bueil (N. C. G. II, p. 124i) est intitulé : « De la juridic- « lion et cognoissance des *meres regalles* et « autres, » après quoi, on lit : « Pour regard des « causes concernant les *meres regalles* à nous « concedées, et denes. »

3. *Mere*. [Plus grand, pour maire : « Comme ce « *mere* peché, *mere* penitence lui soit donnée, » en latin : « Cum *majus* constat esse peccatum, major « ei injungatur pœnitentia. » (Statuts de l'église de Tours, ms. lat. 1237, ch. 70, an. 1396.)]

Mereau, Merel. [1° Médailles ou monnaies de convention, de cuivre, de plomb et quelquefois d'argent, dont on usa à partir du xiv^e siècle, pour constater la présence des moines aux offices, pour prouver l'acquiescement d'un droit au marché, pour représenter la journée d'un ouvrier, etc. Elles équivalaient à nos jetons de présence : « Le clerc des « *mercaux* de l'aumosne. » (Ordonn. de 1346.)] — « Franc *merel*, » pour s'acquitter d'un péage, aux Ordonn. t. V, 216. — 2° Jetons : « Laisser mailles et « *mercaule*, » laisser, donner tout ce qu'on a. (Desch. f. 360.)

Bien a son tens, et son *merel*,
Qui boit, et joe au iremerel. (Cortois d'Artois.)

3° Tache à l'honneur, marque infamante, défaite :

Cil s'en fuient sus et chastel,
Ne pœuent souffrir lor *merel*. (Blanch. f. 184.)

4° Indice : « Vous aurez les *mercaux*, pour dis- « cerner le droit d'avec les loix fardées. » (Contes de Chloïères, épih. fol. 5.) — 5° Dans un sens obscène, on lit : « Ceux qui ont perdu les *mercaux* « de leur naturalité, doivent perdre la qualité de « prêtres. » (Ibid. fol. 128.) — 6° Un *merel* étoit la marque qui, dans la vicomté de l'eau de Rouen, se donnoit pour servir de preuve que la marchandise avoit été acquittée. (Laur.) — 7° Cette marque ser- voit à la cour pour entrer dans un bal, comme on le voit ici en parlant d'un ballet : « La reine com- « manda à M^r d'Espernon et à moy de garder les « avenues, et ne laisser passer que ceux qui auroient « *mercaux* pour marque de pouvoir entrer. » (Mém. de Bassompierre, II, p. 2.) — 8° [Injure : « Icellui « Labastide criait au suppliant : ribault, traitre, « *mercau*. » (Jl. 207, p. 334, an. 1482.)]

Merelle. [Forme féminine du précédent. Jeu de marelle (voir ce mot) : « A mon dit seigneur (le

« due d'Orléans) pour jouer aux *merelles* dedans « le bateau. » (Ducs de Bourg. n^o 6700, an. 1448.)]

Gieux de dez et de *merelles*
Vous soit toudis deveables. (Desch. f. 100.)

De là, au figuré :

. Pour gagner grosses *merelles*,
Defendent leurs fausses querelles,
. Et s'abandonnent
A servir ceux qui plus leur donnent. (A. Chant. p. 665.)

Expressions : 1° « Traire de bonne *merelle*, » amener un bon coup, se tirer d'affaire :

De bonne *merelle*
A trait, qui s'est delivree
D'amour, ou n'a fors grieztee. (Vatic. 1522, f. 154.)

2° « Traire fausse *merelle*, » mal jouer :

Li miens cuers i va tous jors tendant,
C'onques vers li ne trest fausse *merelle*. (P. 1300, f. 634.)

3° « Traire sauve *merelle*, » jouer sans perdre :

Si le doi bien servir mieus que devant,
Et se vers li ai trait sauve *merelle*,
Merci l'en pri de cuer humiliant,
Ne m'irai mais si eses en chantant
Pieça que jou sui cius de l'estincele. (Vat. 1490, f. 124.)

4° « Ne plus traire point ne *merelle*, » ne plus jouer :

Si fu l'eschequier mis en cage,
Sans plus traire point ne *merelle*. (Ms. 6812, f. 52.)

5° « Changer la *merelle*, » la chance, la face des ch ses :

. Une novele
Li vint qui changea la *merelle*. (Ms. 6812, f. 87.)

6° « Avoir la *merelle*, » le profit. (Id. f. 65.)

Merellé. [Qui ressemble à une marelle : « Esdits « menteaux ne mettront aucunes peaux *merellées*, « bigarrées, clavelées, ne peaux de mouton. » (Ord. Juill. 1486.)]

Merellier. [Table pour jouer à la marelle : « Gieux de tables et d'eschequiers De boules et de « *merelliers*. » (Gullev. Pelerin.)]

Meremelin. [Miramolim, calife; corruption de l'arabe *emir al mounemin*, commandeur des croyants : « Que je ne vuel estre semblanz *Mere- « melin*, ne ses parans. » (Thib. de Champ. II, page 118.)]

Merement. Chagrin, dépit :

. Les voix et les complaintes
Et les grans cris des *meres*, maintes
On s'ies font, et les *meremens* . . .
Et les pleurs et les villemens
Pour leurs enfans qui mors gisoient. (III Maries, f. 100.)

Merence. Mérite : « François premier, « prince de bon jugement, et bien seachant choisir « les personnes selon leur suffisance, et bien « *merence*. » (Du Verdier, Biblioth. p. 170.)

Merencolie. [1° Folie, dans G. Guiart, I, 222.] — 2° Colère :

Paour, bayne, ou jalousie
Le metcent en *merencolie*
Contre ceux avec qui il vole,
Car il les bat et les aïfole. (G. de la Bigne, f. 91.)

3° Dépit : « Je ne puis reposer ne dormir pour la « grande sollicitude et *merencolie* qui me travaille. »

(Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 54.) — 4^e Bile, au propre : « La *merencolie* est froide et seiche. » (Modus, f. 209.)

Merencolier. 1^o Être soucieux :

Tousjours grouche, cils jours *merencolios*
Se devant lui (sa femme) n'est toutdis prompte et preste.
Eust. Desch. fol. 363.

2^o Songer :

Ainsi va *merencoliant*
Femme et parlant, qui est enclose. (Ibid. f. 500.)

3^o Affliger :

Et puis Jacob en pas fermes et seurs
Qui espousa en ung coup les deux seurs ;
Il fut trompé dont se *merencollia*,
Car pour Rachel lui fut donné Lia.
Les Tri. de Petrarque, par le baron d'Oppède, f. 81.

Merendé. (Sorte de serment : « La *merendé*, je « l'ama bin. ») (Refrain aux Ch. du xv^e s. p. 92.)]

Meresse, s. Maitresse, femme de qui l'on dépend :

Le fiz à nostre *meresse*
Me dona hier cest anel,
Et dit que à la septembre
Aurai corroie et chapel. (P. av. 1300, IV, f. 1430.)

Meretricale, adj. De concubine : « Ma sœur « *Exione*... detiennent-ils sous le joug de servitude « *meretricale*. » (Triomp. des IX Preux, p. 227.) — [« En maniere *meretricale*, » au registre JJ. 195, p. 906, an. 1473.]

Meretris. [Courluisie : « Et ma seror la pute « *meretris*, Par cui je sui si vilment recuillis. » (Bat. d'Alesch. v. 2890.)]

Ah! dist ele, pecheris,
Tant mar fui onques *meretris*,
Com mar fis les ordres pekies
Por qui Dex est vers moi iries. (Vies des SS. 61, col. 9.)
Ciés les *meretrix* prist ostel,
Iluec fist son cors venel. (Ibid. no 61, col. 2.)

Merge, s. Oiseau de mer, plongeon : « Un oye, « ou un *merge* agitez sur l'eau. » (Merlin, Cocaie, t. I, p. 349.)

Merger, v. Plonger : « L'hebene..... bois *mer-geant* au fond des eaux. » (R. d'Alector, p. 114.)]

Mergle. [Houe pour labourer la vigne, au reg. JJ. 153, p. 237, an. 1397.]

Merguiller. [Rouler dans le margouillis : « Esprissent de fu le bien saintuarie; en terre « *merguillerent* le tabernacle del tuen num. » (Lib. psalmor. 88.)]

Meri. Qui a des mérites. On a dil de la Vierge :

Si digne Vierge et si serie,
Sur toutes dames miex *merie*. (III Maries, p. 329.)

Meriane. [Midi, dans un bestiaire ms. : « Ausi « comme l'asne recane A mienuit, à *meriane*. » (Du Cange, sous *Meridies*.)]

Mérian. 1^o Méreau : « Ung *meriau* d'estaign, ou « estoit empraint le nom de Jesus. » (Journal de Paris sous Charles VI, p. 125.) — 2^o Coups :

Aus destriers donnent tes *meriac*
A mont, parmi les hateriac,
Que des pesans cops qu'il ourdissent,
En plusieurs lieus les estourdissent. (G. Guiart, f. 244.)

Lors les veissiez entrebatre,
Et donner *meriaus*, et poingnies,
Et muselées, et graingnies,
En lieu de gasteles rasiz,
Si tres grant que par les naziz
Leur saut le sanc pleniement. (Ibid. f. 332.)

Meridiane. Midi :

Puis fit s'ost aceminer ;
Si vinrent ensemble à Viane
Un mardy puis *meridiane*. (Mousk. p. 249.)

Meridien. Gens venant du Midi, dans Percefor. t. IV, fol. 60.

Merie. [Droits du maire, au livre rouge de la Chambre des Comptes, an. 1339.]

Merien. 1^o Merrain, bois : « Estendant ses « racines et son *merien*. » (Desch. 21.) — 2^o Matière :

Li vertes a esté eureux
Qui fut emplis de tel *merien*. (Desch. f. 559.)

3^o Soutien, appui : « Les vertus sont de foible « *merien*. » (Desch. f. 307.)

Les faiz aux diz sont de foible *merien*,
Car la bouche fait trop le cuer deffaïre,
Elle promest, et parole trop bien
Et le cuer ment. (Desch. f. 49.)

4^o Lignée :

Et si verront leur lignie, et *merien*
Vivre et regner au monde sans diffamie. (Desch. f. 436.)

Expression : « Rendre du fust *merien*, » rendre la pareille :

A tel chanteurs respandez courtte messe
Du fust qu'ils font *rendez leur le merien* ;
A grant moquer fait grant moqueresse. (Desch. 225.)

Meriene. [Méristienne ; cette forme était encore employée au xvii^e siècle par Moisan de Briev : « Entre ces affaires, li reis David à un jour levad « après *merienne*. » (Rois, p. 151.)] — « En esté « en temps de la *meriene* soient les hus de le par- « lour et de la gardein, ...clos. » (Règle des reli- gieuses de S^{te} Marie de Sopewel, dans Du Cange, sous *Meridiana*.)

Merin. « Le *merin* ou sergent de la paroisse, « doit faire les criées. » (C. G. II, p. 730.)

Merine (jouer à la pince).

Et quant la lune estoit serine,
Moult bien à la pince *merine*
Juiens aussi, en temps d'esté. (Froiss. Poës. p. 86.)

Meriner, v. Gouler, l'après dinée. (Colgr.)

Merir. 1^o Mériter : « Ainsi me faces (Dieu) estre « participant de ceulz qui... gardent les comman- « demens, que par timour de servitude je *merisse* « avenir à grace d'amour. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 375.) — 2^o Récompenser : « Bieux vous voeille « *merir* le courtoisie que vous me faites. » (Froiss. IV, p. 208.)]

Nuls pseudoms n'est *meris* pour ses bienfaits.

Desch. fol. 124.

Amors, je t'ai lonc tens servi
Mes malement le m'as *meri*. (Ms. 7218, f. 215.)

Diez doit k'il me soit *meri*,
Et qu'ele m'en saice gré. (Poës. av. 1300, III, f. 1078.)

3^o [Donner en récompense : « Dameldieu le vos « *miré* quand je l'arai. » (Aiol, v. 459.) — « Damel- « dex, se li plaist, il li *merisse*. » (Id. v. 3509.)]

Qui les veit lors des esperons ferir
Dire pouvoit qu'ils vouloient conquerir
Quelque gros pris, dont on vouloit *merir*
Li mieulx fuyant. [J. Marot, p. 122.]

4° Rendre la pareille : « Il a sire, dist le roy, tant
m'avez fait de bien qu'il n'est qui le puisse *merir*,
sinon Dieu. » (Percef. II, f. 45.)

Dieux vous *merise* cest service
Dont joie avez en mon cuer mise.
Atlas, dans Du Cange sous *Merere*.

Expressions : 1° « *Merir* à quelqu'un ses guerre-
dons, et ses dessertes, » récompenser de ses
services. (G. Guiart, 95.) — 2° « *Merir* à quelqu'un
le guerredonnement, et la saudée, » donner,
payer la récompense et la solde :

Amors, fiance ai en vous voirement,
Kades vos ai servie et honorée,
Bien m'en poés le guerredonnement
A cest besoig *merir* et la saudée.

Poët. av. 1200, t. IV, p. 1097.

Merise, s. f. Espèce de cerise :

La cerise et le cerisier
La *merise* et le merisier. [Belleau, II, p. 45.]

Merita. [Pluriel de *meritum*, au sens de reli-
ques : « Le *merita* d'une des onze mille vierges, et
le repositoire et le pic. » (Inv. de la S^{te} Chapelle,
au reg. *Noster*, f. 196.)]

1. **Merite.** [1° Ce qui mérite récompense ou
punition : « Les merites de la *merite*. » (Chron. de
S. Denis, I, f. 128.) — « Nous voulons qu'il soit as
et pendu, si aura le guerredon de ses *merites*. »
(Froiss. XIV, 68.) — 2° Récompense : « Pechié porte
sa peine et bienfait sa *merite*. » (J. de Meung,
Test. p. 209.)] — « Bienfait ne se doit sans *merite*
passer : Elle lui donna le dixième rose... il atten-
doit encores plus grant *merite*. » (Percef. V, 82.)
— 3° Honoraires : « Auroit (tes avocats) pour toutes
missives concernant les *merites*, ou instruction
des proceez, deux pattars et demy. » (N. C. G. II,
p. 100.) — 4° Punition :

Larrons, meurtriers et sodomites,
Qui tous temps pires devenez,
Et vostre createur troublez,
Vous en arez crueulx *merites*. [Desch. f. 90.]

Hérodé, après avoir fait mourir les petits enfans,
chassa Jésus-Christ jusqu'en Egypte :

Mes il en ot *male merite*,
Il en mourut à deshonor. [Ms. 7218, f. 105.]

5° Remerciement : « A celui doit on rendre graces
et *merites* qui est souverain de tous les roys. »
(Chron. de S. Denis, I, f. 57.) — 6° La justice, le bon
droit d'une cause : « En expediant et jugeant les
proceez... plusieurs de nos conseillers se excusent
à dire leurs opinions sous ombre qu'ils n'ayent
entendu les *merites* des dits proceez. » (Ordon. de
l'échiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. 39.)

2. **Merite.** [Digne, de *meritus* : « Il en estoit
bien *merites*. » (Froiss. VI, 326.) — « Il n'estoit
pas dignes ne *merites* de gouverner le monde. »
(Froiss. IX, 141.)]

Meritement. A bon droit, comme le latin
merito : « Une royne si digne, qui meprisant la

« grandeur du monde auquel *meritement* devoit
« commander. » (Enigmes de Sylvain, épit. p. 4.)

Meriter. 1° Récompenser : « Ce meffait cy,....
« vous est pardonné ; adonc respondirent-ils tous
« d'une voix : Dieu le veuille *meriter* au roy, et à
« son bon conseil. » (Froiss. II, p. 146.) — 2° Devoir
récompense : « Il se sentoit grandement tenu au
« pape Clément, car.... en Avignon le pape et les
« cardinaux tous excellement l'avoient honoré,
« et donné plus qu'il ne leur avoit demandé.... si
« ensuivoit qu'il leur *meritast* le gerdon ; et aussi
« au departement d'Avignon, il avoit.... promis au
« pape qu'il pourvoyeroit et entendroit à ses beson-
« gnes. » (Froiss. IV, p. 99.) — 3° Rendre service :
« Murdrir ton roy.... qui l'avoit *merité*, et fait tant
« de biens. » (Tri. des IX Preux, p. 178.)

Merifoire. [« Riens, quant à pardurable gloire,
« N'estoit devant croix *merifoire*. » (J. de Meung,
p. 674.)]

Meritoirement. adv. Justement, raisonnable-
ment. « Dieu a *meritoirement* permis que ces grands
« pillages se soient absorbez par la mer. » (Mont.
Ess. t. III, p. 230.)

Meriz. Mérites : « Sire, par mener les vie, mes
« *meriz* sont tournens. » (Ch. de Gast. Phéb. 365.)

Merlaison, s. Classe au merle : « Ballet de la
« *merlaison*, ou de la chasse du merle.... dansé en
« 1635. » (Beauchamps, Rech. du théât. III, p. 110.)

Merlauc. [Merlan : « Nus poissonniers de mer
« ne puet metre raie, ne amener poisson salé, ne
« *merlauc* salé, que le fuerre qui est dessus les
« paniers ne soit ostez ès hales, ains que le poisson
« soit venduz. » (Liv. des Mét. 269.)] — « *Merlan*
« fril, » personne de mauvaise grâce. (Oudin.) —
[Au temps de La Carne, les *merlans* étaient les per-
quiers, blanchis par la poudre, comme ces pois-
sons par la farine.]

Merle. [Merle : « Ce fu un jour de mai que
« chascuns oisiaus crie, Que li rosigniaus chante et
« la *merle* et la pie. » (Chans. d'Antioche, I, 693.)]

Expressions : 1° « *Merle blanc*, » chose impossi-
ble : « Je vous donnerai un *merle blanc*. » (Oudin,
Cur. fr.) — 2° « *Merle bleu*. » (Cotgr.) — 3° « *Merle*
« au collier. » (Ibid.)

Merlé. Grisonnant, de *misculare*, *mester*, par
rholacisme :

... Mon chief blon en celle ay trouvat,
Blanc et *merlé*.... [Desch. f. 169.]

Merlée. Mêlée : « Tançons, *merlées*. » (Ord. III,
page 578.)

Merler. Fréquenter :

Humbles pitiez, *merler*, povre honteux
Fait mieus à visiter
C'uns truns qui quiet sa proie.

Poët. av. 1300, t. IV, p. 1298.

Merlet. Petit merle. (Cotgrave.)

Merlette. [Peut-être sifflet, caquet : « Icellui
« sergent avoit esté audit Stuppe par aucuns des
« habitans d'illec batuz et feruz d'un coustel parmi
« le corps tout outre en plusieurs lieux, en disant :

« Tu ne sergenteras plus, va porter la *merlette* à Chastillon. » (Jl. 109, p. 293. an. 1376.)

Merlier, s. On lit en parlant du salaire des bouffriers : « Une avatouere garnie de *merliers* de cuir, la meilleure huit sols. » (Ord. II, 371.)

1. Merlin, *subst.* Assommoir de boucher : Serpes, haches, ou *merlin*. » (N. C. G. II, 1096.)

2. Merlin, *subst.* Enfant sans père, dans la loi mahométane. (Mont. Ess. II, p. 363.)

3. Merlin. [Personnage traditionnel qui, dans les légendes celtiques, exerce un grand pouvoir magique; en bas breton *Marzin*.]

Merlis. [Querelleur, brouillon, dans Beauman. ms. ch. I, p. 3.]

Merlon, s. Intervalle de créneaux et embrasures.

Merlot (trot-trot). Espèce de jeu d'enfants.

Puis juiens à un aultre jeu
Qu'ou dist à la kewe leu leu,
Et aussi au *trot trot, merlot*. (Froiss. Poës. p. 86.)

Merlu, s. Poisson de mer qu'on appelle *merluche*, quand il a été séché. [« *Merlus* est fait, ce semble de morne. » (Mén. II, 5.) — « Pour ne perdre l'eau salée du *merlut* quand il bouilloit, De la soupe il en faisoit. » (Bassel. f. 44.)] — « *Merlus*, poisson ainsi appelé, en quelques provinces de France, et *melue* parée dans d'autres. » (Naudé, des Coups d'Etat, p. 71.)

Expressions : 1^o Chausses à queue de *merlus*, « taillées, ou faites à queue de *merlus*, » qui est partagée en deux comme les canons d'une culotte, comme on dit à queue d'aronde, parlant du bois. (Cotgr.) — [Nous disons habit à queue de morne.] — 2^o « Soupe de *merlus*. » (Rab. V, p. 126.)

Merme. [Moindre; de là « *merme* d'age, » mineur : « Mais si il avient que celui qui requiert « heritage a été *merme* d'age, en temps que l'autre « l'a tenu. » (Ass. de Jerusalem, ch. 37.)]

Mermer. Priver de : « J'ay esté *mermé* de ma paye. » (Ass. de Jerusalem, p. 126.) — « *Mermé* de son fief. » (Id. p. 132.)

Mer-monde. Mer du monde : « Escueils perilleux de ceste *mer-monde*, bouillonnante de tant « de griefves et malheureuses peines. » (Lett. de Pasq. III, p. 695.)

Merquatour. [Qui fait argent de tout; on a dit des cardinaux : « De la grant cour je fis un tour, « Là où mainent li cardounal; Mais tous les trouvai « d'un atour; Chà et là tous sont *merquatour*. » (D. C. Observ. sur Joinv. p. 99.)]

Merque. 1^o Marque :

..... Votre frere aux victoires adestre,
Qui sur leur dos sa vertu lit connestre
En *merque* rouge. (A. Jamm. p. 19.)

2^o Sceau : « Leurs seings et *merques* manuelles. » (N. C. G. I, 417.) — 3^o Droit de marque : « Le comte « de Ponthieu fut prin du marquis de Bade pour « *merque*, pour tant qu'iceluy marquis avoit autre-

« fois eu de ses gens destroussé au pays de Hainault. » (Monstrel. I, p. 305.)

Merquedi. Mercredi : « Faire publier... par quatre jours de *merquedis*. » (N. C. G. I, 774.)

Merquier. [Marquer, au registre Jl. 61, p. 290, an. 1321.]

Merrai-ez. [Fulur de mener : « *Merrai*. » (Agol. v. 883.) — « Si j' *merrez* Torleu, le rei per-sis. » (Rol. v. 3204.)]

Merraulx. [Mereaux : « Payé pour une estampe « à marquer des *merraulx* de plomb pour bailler « aux gens de ce lieu, assistant au *salve*, au lieu de « lyards, puisque l'on ne pouvoit trouver de mon-noye. » (Archives de S. Maclou de Rouen, an. 1575.)]

Merrelle. [Marelle : « Et li miens euers vait « tous jors atendant N'onkes vers li ne traist fauce « *merrelle*. » (Wackernagel, p. 48.)]

Merrer. [Labonner à la marre, au registre Jl. 163, p. 344, an. 1409.]

Merrien. [1^o Merrain, bois de charpente : « Lors se porpenserent d'un mult bon engin; que « il fermerent tote l'ost de bones lices et de bons « *merriens* et de bones barres. » (Villeh. § 166.) — « Aucun..... ne pourra penre *merrien*, ne busche « pour edifier, ou ardoir. » (Ordonn. II, p. 246.) — 2^o Bois, forêt :

Entre ouy parmi les *merriens*,
Dedit de trompes et de chiens. (Chasse d'amours, 102.)

3^o Bois du cerf :

L'en voit les cerfs naturellement muer,
L'an une fois, le *merrien*. (Desch. f. 327.)

4^o Lieu, endroit : « Trop est cours perilleux *mer-riens*. » (Id. f. 255.) — 5^o Origine : « Ce peuple de « povre *merrien*. » (Id. f. 572.) — 6^o Complexion : « J'ay les jambes de trop foible *merrien*. » (Desch. folio 38.)

Merrir (se). S'affliger. Duguesclin dit au duc de Lancastre : « Sire, ne me vueillez pas *merrir* « se j'ay fait mon devoir contre vostre chevalier, « car il m'avoit fait desraison. » (Ménard, p. 105.)

Mers. Marques, taches : « Le faucon pelerin.... « a les *mers* de la queue bien vermeus. » (Modus, folio 109.)

Mersandière. [Etang ou marais : « Luy, pour « une pièce de pré assis audit Vitri contenant dix « minees ou environ..... tenant à une *mersandière* « que Pierre Boin tient dudit écuyer. » (1510, Terrier de Vitri.) L. C. de D.]

Mervax. Merveille :

Ce n'est *mervax* se je m'esmai,
Qu'avant que vigne avril ne mai
Aura karesme. (Ms. 7615, II, f. 130.)

Merveillable. Merveilleux :

A peine puet estre creute,
Tant par est fiere, et *merveillable*. (Ms. 7218, f. 123.)

Merveille-oille. [1^o Sujet d'étonnement : « N'en est *merveille* se Karles ad irur. » (Roland, v. 2877.) — « Et mult granz *merveille* ere la bial-

« tez à regarder. » (Villeh., § 127.) — « Et fait tant d'armes que c'estoit *merveille* à veoir. » (Mén. de Reims, § 266.) — « Si grant quantité de gens d'armes que *merveilles* estoit. » (Froiss., t. III, 339.) — 2° Choses horribles, horreurs : « Batailles mortelles, desolations de plusieurs eglises, citez, villes et forteresses, depopulation de moult de pays, et autres *merveilles* pitieuses à recorder. » (Monstrel. Prologue.) — « A l'occasion de l'assassinat du duc de Bourgogne, fait en présence du dauphin à Montereau, en 1419, on lit : « Entre temps que ce se faisoit, le.... dauphin qui estoit appuyé sur la barriere, voyant ceste *merveille*, se tira arriere d'icelle comme tout effrayé. » (Monstrel., vol. I, p. 282.) — 3° Jeu : « Jouer à bonnestes jeux, comme aux *merveilles*, aux estals, aux ventes, aux vertus, aux rencontres et aulres. » (Printemps d'Yver, f. II.)

Expressions : 1° « Se donner *merveilles*, » s'émerveiller : « Il se donna grant *merveilles* de ce que si « pobre hostel il voit. » (Ger. de Nevers, 1^{re} partie, page 68.) — 2° « Tenir à *merveille*, » être dans la surprise :

Le mandement le roy tint le duc à *merveille* ;
De laler à Paris vistement s'apareille. (Rou, p. 89.)

3° « Ne pas dire *merveille*, » se tromper : « Lors dist la sage royne au roy son seigneur : Sire, « vous ne *diètes pas merveilles*, car mescheul seroit « se tant noble semence estoit empiriée par mau-
« vaise beuission. » (Percef. IV, f. 149.)

4° En l'an mil cinq cens quarante quatre
Que l'on disoit l'un des *merveilles*.

Cette inscription se lisoit sur un vitrage dell'église de Joigny, dans une chapelle de droite, à cause de la victoire de Cerisoles. (D. C. sous *Mirabilium annus*.) — [« Item l'année des *merveilles* .m. d. xlii. « qu'avons tous esté à Paris pour peur de la guerre « des Bourguignons. » (Ann. de l'église de Meaux, t. II, p. 291.)] — 5° [« Jamet Torronill dist au sup-
« pliant qu'il se *donnoit merveilles*, que on ne
« l'avoit assis à plus grant somme de deniers en
« nos tailles. » (JJ. 185, p. 4, an. 1450.)]

Merveiller (se). [S'étonner : « Mult me puis « *merveiller* de Cartemagne. » (Roland, v. 547.) — « Mult me *merveille* se jà verrum Carlan. » (Id. v. 3179.) — « N'ai ait Franceis ki tot ne s'en *mer-
« veill*. » (Id. v. 571.)]

Aussi en furent *merveilleux*
Tous celz qui les virent aus ex. (Ms. 6812, f. 81.)

Qui tout veut faire sans conseil,
Se maus l'en viennent m'en *merveil*
En toute riens... (Ms. 7989², f. 58.)

Merveilles moi comment puet cuer durer
Ki prent congié à sa dame à laler. (P. 1300, III, 998.)

Merveilles. [Adverbe. Merveilleusement : « El trouverent le roi Henri qui *merveilles* fist « grant feste de la venue à la pucelle. » (Mén. de Reims, § 18.) — « Quant li empereres oï ces nou-
« velles, *mervelles* li anuierent. » (Henri de Valenc. § 615.) — « Quant Aiols le coisi, *mervelles* « en fu liés. » (Aiol, v. 6396.)]

vii.

Merveillelé—euselé. [1° Arrogance : « Pour « cause de la *merveillele* et riote, qui estoit en la « personne dudit Jehan de Poitiers. » (JJ. 147, p. 298, an. 1395.) — « Laquelle Marie a esté en son « temps *merveilleuse* femme,.... et par la *merveil-
« leuselé* d'elle, son dernier mari lui creva l'œil. » (JJ. 157, p. 259, an. 1402.) — 2° Bizarrerie : « J'en « ai ung petit touché par les *merveilleuselés* dou « monde. » (Froiss. II, 111.)]

Merveilleusement—usement. [D'une ma-
nière étonnante : « E li païen *merveilleusement* « furent. » (Roland, v. 3885.) — 2° Excessivement : « Les grans froidours del tans d'yvier, Ki dont « estoit *merveilleusement* fors et frois. » (Henri de Valenc. § 554.) — « Il mourut *merveilleusement* « affligé d'une grosse pierre qu'il avoit en la vessie. » (Montaigne, t. II, 781.) — 3° Traitement : « Le « jeune duc de Savoie (Amédée) mourut assez « *merveilleusement*; dont depuis il fut grand question. » (Froiss. IV, p. 115.)

..... Parti avez,
Ce m'est avis, trop *merveilleusement*. (Vat. 1490, f. 157.)

[« Le duc de Bretagne qui avoit pris *merveilleu-
« sement* messire Olivier de Cliehon. » (Froissart, t. XIII, 39.)]

Merveilleux—villieux. [1° Terrible, en parlant
des personnes et des choses : « Dist Blancandrius : « *merveillus* hum est Carles. » (Rol. v. 370.) — « La « bataille est *merveilleuse*. » (Id. 1620.) — « Lors « comença li assaus fiers et *merveilleux*. » (Villeh. § 241.) — « Hyver grantz et *merveilleux*. » (Ms. 6812, f. 70.) — « La guerre.... moult cruelle et *mer-
« veilleuse*. » (Monstr. II, 101.) — 2° Hautain, insolent : « Mon oncle..... est de si tres *merveilleuse* « maniere, et couverte, que nul ne se congnoist en « luy. » (Froiss., IV, p. 237.) — « Le duc de Gloeces-
« ter (estoit) dur, rebelle, et moult *merveilleux*. » (Id. p. 271.) — [« Car elle fu moult *merveilleuse* « dame et de grant air. » (Id. éd. Kervyn, IV, 199.) — « Il y avoit un roi en Espagne qui s'appeloit « damps Pierre, plains de *merveilleuses* opinions. » (Id. VII, 82.) — « Lequel Oudart qui toujours a esté « *merveilleux*, entreprenans et rioteux. » (JJ. 109, page 120, an. 1376.) — « Lequel Gilot le Fevre, qui « estoit homme noieusx et hautain, leur respondi « plusieurs paroles *merveilleuses*. » (JJ. 155, p. 37, an. 1399.) — 3° Capricieux, bizarre : « Les fortunes « sont *merveilleuses*. » (Froiss. VII, 122.)]

De nature sui merencolieux,
Colérique, voir ne puet l'en trouver,
Si sui encin à estre *merveilleux*. (Desch. 213.)

4° [Traître, perfide : « Li Romains qui sont *mer-
« veilleus* et traître. » (Froiss. IX, 48.) — « L'air de « Portugal est chaunt et très-*merveilleux*. » (Id. XI, p. 136.) — « Il savoit les Anglois durs et *merveil-
« leux*. » (Id. liv. IV, p. 341.) — « Il proposa une « *merveilleuse* imagination..... il s'avis comment « il metroit à mort le connestable. » (Id. p. 139.) — « Le monde est moult dangereux, moult envieus, « et moult *merveilleux*. » (Le chev. de la Tour,

44

Instruct. à ses filles, f. 1.) — 5° Cruel : « J'ai goute
« ès rains moult *merveilleuse*. » (Ms. 7218, f. 211.)

Il estoit grans, et *merveillez*,
Et maufez, et de laide hure. (Id. f. 242.)

6° Fâcheux : « Il fail icy le plus *merveilleux*
« temps... que l'on vit oncque faire, car incessam-
« ment il pleut. » (Lett. de Louis XII, I, p. 250.) —

7° [Étonné : « Quand le suppliant vit le sang, il fut
« bien *merveilleux* et esbahy. » (Jj. 176, pièce 311,
an. 1443.)] — « *Merveilleux* sui de vo gentil cor-
« saige. » (Desch. f. 151.) — 8° Courroucé :

Li peres fu toz *merveilleus*,
Quant il les oi desrenier,
Forment se prist à courroucier. (Ms. 7218, f. 171.)

Merveille. Voir MERVELLE. Supplice terrible.
Parlant de Charles Martel, qui avoit donné aux laïcs
les dîmes de l'Eglise, on lit :

Et pour le peciet soufroit-il
Cele grant painne, et cel peril,
Et mainte *merveille* pesant. (Mouskes, p. 54.)

Mervoille. Miracle. (Voir sous MERVELLE.)

Et quant il oit la *merveille*,
Robe d'esquallate vermoille
A vestüe forrée d'ermine. (Ms. 7615, II f. 149.)

Merveoyer. S'affliger :

Diex, dit Joseph, pères de gloire,
Qui pourra fame james croire ?
A poy que je ne me *merveyo*
Ceste est grosse, bien le voy ;
He my, qui a basti tel plet ;
Cilz affaires point ne me plest. (III Maries, f. 74.)

Jamais nul jour ne seray jacobin
Ne prescheray en la feste de roys.
Pourquoy ? pour ce qu'on *merveyo* d'engin. (Desch. 185.)

1. **Mes.** [1° Cas sujet de l'adjectif. possessif : « Tu
« n'ies *mes* lum, ne jo ne sui tis sire. » (Roland,
v. 297.) — Le Gloss. de M. L. Gautier donne *mes* ;
le texte porte *mis*. — « *Mes* lils remaisent en mon
« leu et gardast la terre. » (Villeh., § 65.) — « Ossi
« fera Jehan *mes* freres. » (Froiss. II, 352.) — « *Mes*
« mareschaus o vous ira. » (G. Guiart, folio 112.) —
2° Cas régime plur. masc. et fém. : « A si grant tort
« m'ociz *mes* cumpaignuns. » (Roland, v. 1899.) —
« Il est mis filz e si tiendrat *mes* marches. » (Id.
v. 3716.) — « Les assié (mil bezanz d'or) chascun an
« à penre au jour mon seigneur saint Jehan
« Baptiste à *mes* rentes de Babiloine. » (Mén. de
Reims, § 207.) — « Or l'apenrai, dit la masenge au
« paisan, se tu veus, *mes* trois sens. » (Id. § 462.)]

2. **Mes.** [Messager, du latin *missus* : « Si l' m'a
« nunciet mis *mes* li sulians. » (Roland, v. 319.) —
« Li *mes*, qui du roy vint, dist au duc en l'oreille. »
(Wace.) — « Ensi s'en alerent à l'ostel le duc, et
« furent mandé li *mes*. » (Villehard., § 98.) — « Se
« aucuns devoit au *mes* le roy deniers, et le *mes*
« s'en fu alé elamer à la justice le roy, et le ber de
« qui castelerie ce seroit, en demandat la cour à
« avoir, il n'eu auroit point, car les meubles au *mes*
« le roy sont le roy. » (Etabliss. de S. Louis, liv. I,
ch. 126.) — « Devant eus se jetta li *mes* à genouil-
« lon. » (Cuvelier.)]

3. **Mes.** [1° Mets, plat : « Et les bons *mes* fist il
« privevement embler. E sis faiseit as povres en la

« vile porter. » (Thom. de Cantorbery, 93.) — « J'ai
« mangié avec aus grant foison de divers *mes* de
« char, et ben de bons vins fors et clers. » (Joinv.,
§ 638.) — « Que ne nus ne bers ne cuens ne prelaz
« ne clers ne autres douz reume, en quel estal que
« il soit, ne puisse doner à mengier for trois *mes*
« touz simples. » (Ordonn. somptuaire de Phil. le
« Hardi.) — 2° Portion : « Et chascune acouchiée
« dudit hostel Dieu doit avoir un *mez* entier. »
(Ord. III, 584, an. 1362.)

Expression : « *Mets de mariage.* » (Voir sous
MARIAGE.) Il était exigé des nouveaux mariés par le
seigneur, comme du nouveau prêtre par les jeunes
gens du village : « A laquelle solennité (de la nou-
« velle messe) icellui Henri pria et requist plusieurs
« de ses amis et voisins... au disner et soupper...
« Après lequel soupper... ledit Jaquet demanda le
« *mes*, c'est assavoir un pot plain de vin, un pain
« et une piece de char : auquel ledit Henry respondi
« qu'il s'en alast ; car à telle feste n'en devoit on
« rien payer. » (Jj. 124, p. 274, an. 1384.)]

4. **Mes.** [1° Maison, de *mansus* : « Estoit sa
« meson et son *mez*, Mulli avoit longuement *mez*. »
(Rule. II, 248.)] — « Chef *mes*, » manoir princi-
« pal. » (Cotgrave.) — « Li quens l'en amena à son
« *mes*. » (Ph. Mouskes, p. 495.) — [2° Saison d'un
cerf ? : « Et le grant cerf à *mes* li vint. » (Chr. angl.
norm. I, 54.)]

5. **Mes.** Demeuré. Voir le précédent.

Et li quens Renaus ot tant *mes*
En prison, que mors en remes. (Mouskes, p. 756.)

6. **Mes.** [Triste, comme *mas*, *mat* : « Et mainte
« fois veult amors le je soie *Mes* et pensis, dolens
« et corrossus. » (Wackernagel, p. 25.)]

7. **Mes.** [Du latin *magis*. 1° Plus, et les expres-
sions qui en dérivent] : « Donc le guerpi, et ne
« l' tint *mes*. » (Partonop. f. 166.)

Pauvres n'a *mes* nul droit, ce sevent li plusor :
Cil qui plus donne à cort si a meillor valor,
Et qui miex seait trahir, on le tient à meillor.
Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 96.

Fins cuers loiaus
Fins de mes maus
Vos praigne pitié. (Poës. av. 1300, IV, p. 1476.)

« Chascun est creus de che que le tesmoigne con-
« tre li par se lettre, et non pas pour li, *mes* que li
« roys. » (Beaum. p. 216.)

Cil cui vassal qui tant conquistrent
Tant ourent terres, tant roiz pristrent,
Après la mort, de lor ennor
N'ont chescun ne *mes* sa longour.
Quel bien lor fet, qui miex lor est
De lour pris, et de lour conquest. (Rou, p. 145.)

« Ne *mez* lui soul, » rien que lui seul. On lit
à l'occasion du duc Richard II, qui pardonna à son
frère Guillaume sa révolte :

Par le conseil le conte Raoul
N'out au conseil ne *mez* lui soul,
Li donna tout en la comté,
Et cil l'en jura fealté. (Rou, p. 167.)

« Mes guerres, » plus guères :

... Veilliez trestuit,
N'i à *mes* guerres de la nuit. (Ms. 7218, f. 147.)

« Mes toujours, » à jamais : « Nous voullons, et
« commandons... estre... mises à execution, de
« point en point, à *tousjours mes.* » (Ord. I, p. 567.)
— 2° Longtemps, plus longtemps :

... De mains ne de pié,
Ne li estoit ongles remés,
Et s'il auques i eüst mes,
Il y fu mürs, et tout sans falle
Pris et traïs on la bataille.

(Mousk. p. 532.)

Li povres hom mauves
Ne porte que son fés,
C'est chose achivée ;
Et riches bers punés,
Quant se faut *lone lens més*
En valt mains sa contrée. (Prov. du C^e de Bret. f. 115.)

3° Jadis, autrefois :

Assez sa face destournoit
Pour regarder en autres lieux.
Mais au travers l'œil reloumoit,
Au lieu qui lui plaisoit le mieulx.
J'appercu le trait de ses yeux
Tout empenné d'humbles requestes,
Et dis à par moy, si m'aïst Dieux,
Autel fuz *mes* comme vous estes. (A. Chartier, p. 505.)

4° Mais : « A voulu donner au jouvencel son pri-
« sonnier, *mes* messeigneurs les commissaires
« disdrent.... que quelconque met prisonnier en
« lien fort, sans le congié de ceulx ayant pouvoir, il
« pert le prisonnier, et est confisqué au capitaine. »
(Le Jouvencel, p. 249.)

Mesaasmer. Voir **MESAESMER.** Mépriser, dans
Renart, v. 12864.

Mesaccord. Méintelligence : « Vous vous for-
« malisez de ce qu'il y a *mesaccord* entre nos
« docteurs. » (Chof. f. 55.)

Mesadvenance. Ineptie. (Rob. Estienne.)

Mesadvenant, adj. Messéant : « Toutte affec-
« tation, nommément en la gayeté, et liberté fran-
« coïse est *mesadvenante* au courtisan. » (Mont.
Ess. I, p. 262.)

Mesadventure. Mésaventure. (Brillon. Lois
d'Angl. f. 96.)

Mesadventuré,—ureux. Malheureux, fu-
« neste : « Le roy Polices de Nubie fut *mesadventuré*
« de ses deux femmes. » (Percef. VI, f. 96.) — « Le
« lieu estoit *mesadventureux*, et luy dresserent les
« cheveux en la teste comme esquilles. » (Ibid.
vol. IV, f. 23.)

Mesadvenu, part. Arrivé mal :

Nous est le sort pareil *mesadvenu* :
Si grand malheur n'est jamais advenu. (Cretin, p. 140.)

Mesaesmer, v. Mésestimer :

Voirs est qu'Aristote blasma
Son seigneur, et *mesaunat*,
Qui tant s'estoit mis en amer. (Alex. et Arist. f. 73.)
Trop amours *mesesme*,
Qui a it ententieux. (Vat. n^o 1490, f. 150.)
S'un autre le *mesaemast*
Il se sceust molt bien vengier. (Fabl. de S. G. f. 337.)

Mesage. [1^o Message : « Et esurent li prison
« deus d'iaus pour porter ce *mesage.* » (Mén. de
Reims, § 167.) — 2^o Messager : « Lors furent mandei

« li *mesage* que Solehadins i avoit envoiez. » (Id.
§ 42.)]

Mesagier. [Messager : « Atant descendirent li
« *mesagier* le roi, et entreterent en la sale, et salue-
« rent le conte. » (Mén. de Reims, § 73.) — « Et
« present un coulon *mesagier* qui avoit estei nourriz
« en Babiloine. » (Mén. de Reims, § 159.)]

Mesaige. Malaise : « Je vois le pueple que Diex
« m'a chargé morir à si grant *mesaige* comme de
« faim. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, c. 694.)

Mesaïse. [Subs. féminin. Malaise physique ou
moral : « A-il *mesaïse* au monde qu'à la moie com-
« pere. » (Berte, coupl. 18^e) — « Et assez en apor-
« toit-on en littieres qui à grant *mesaïse* venoient. »
(Villeh. § 290.) — « Et firent escrire unes lettres es
« queis il avoit escrit leur *mesaïse* et leur morta-
« litei. » (Mén. de Reims, § 159.) — « Ils avoient
« toutes *mesaïses* de faim et de froit. » (Froissart,
t. II, p. 67.)]

On connoïst le bien par le mal,
Et la dougour qu'on appelle aïse,
Par la durté d'avoir *mesaïse.* (Desch. f. 561.)

Patience debat apaise,....
Produit biens, escheve *mesaïse.* (Vig. de Gh. VII, p. 38.)

Mesaïsié,—aesié,—aïsié. [1^o Malade : « Et
« fist le malade et le *mesaïsié*, et s'en vint en
« l'ospital Saint Jehan, et requist que on le heber-
« jast, que il en avoit mout grant mestier. » (Mén.
de Reims, § 199.) — « Et là eut des gens pour la
« chaleur eschauffés et par presse moult *mesaïsiés.* »
(Froiss. XIV, 16.) — « La royne de France fut sur
« le point d'estre *mesaïsié.* » (Id.) — « Ot toujours
« grand pitié des povres, des oppressez et des
« *mesaïsiés.* » (Chr. ms. de Nangis, p. 4.)

Tuit en ploroient de pitié,
Quant le virent *mesaïsié.* (Floire et Bl. f. 193.)

2^o Embarrassé :

Moult est *mesaïsié*
Qui est desconseilliez. (Mureoul et Salemon, f. 117.)

Mesaïsier. [1^o Affliger : « Vous savez que li
« saiges dit, que *mesaïse* que li om ait au cuer, ne
« li doit parer ou visaige ; car eil qui le fait, en fait
« liez ses ennemis et en *mesaïse* ses amis. » (Joinv.
§ 604.) — 2^o Maltraiter : « Et entreterent en la terre
« dou conte de Saint Pol et le *mesaïsièrent* de grant
« facion. » (Froiss. VII, 438.)

... De ce fist moult aprouïer,
Car il ne volt *mesaïsier.* (Floire et Bl. f. 204.)

3^o [Se mettre en peine : « Oy, oy, je irai ou en-
« voieray à Paris pour oyr droit ? Je ne m'en *mesaï-*
« *seray* ja ! » (Froiss. XIV, 352.) — 4^o Se désoler :
« Le roy se print à penser au dommaige de son
« frere, et à la perte de sa seur, et en ce pensement
« se print fort à *mesaïsier.* » (Percef. II, f. 19.)

Un petitel vous apaisiez,
Point si fort ne vous *mesaïsiés.* (III Maries, p. 228.)

Mesalé. [1^o Gâté, corrompu : « Car se je ai
« presté à aucun fourment tout sain, et il le me
« vuet rendre *mesalé*, je ne le sui pas tenu à
« prendre. » (Beaum. ms. ch. XXXVII, p. 97.) —

« Se lesdiz blez ou grains estoient enbouquiés, ou
« *mesalés.* » (Ordonn. III, p. 330, an. 1358.)

... Mangié delectable
Avions assez, s'il fut salez,
Et li pains ne fust *mesalez.* (Desch. f. 498.)

2° Enchanté, ensorcelé :

Tant voit li anes granz beutez
Que moult cuide estre *mesalez,*
Et cuide ce soit faerie. (Partonop. f. 127.)

Mesaler. 1° Se corrompre : « Vin qui devient
« mauvais, ou blé qui *mesale.* » (Beaum. p. 190.)
— 2° S'égarer. (Partonop. v. 808.) — 3° Faire un
voyage malheureux :

Mez je sai bien qu'il *mesala,*
Ne pout en Normandie entrer,
N'i ne se pout illec aler. (Rou, f. 277.)

4° Expirer :

Ne puis mesnage tenir
Entre sains, puisque je *mesale.* (Ms. 7218, f. 61.)

Mésamé. Malmené, mal en point :

Quant la Vierge lei tendy,
A pou le cuer ne li fenty,
A li terre chey pamée,
Comme morte, et *mesamée.* (III Maries, p. 159.)

Mesamer. [Malmener : « Et quant ses palefrois
« fu venus, il courut sus moult aigrement à Poincé
« l'escuier ; et quand il l'ot bien *mesamei,* je li dis. »
(Joinv. § 661.) — « Hennequin l'Alement *mesamast*
« et feist signe de lui (suppliant) haïr et voloir
« mal. » (J.J. 95, p. 191, an. 1364.)]

Mesaraigne. Musaraigne. (Cotgr.)

Mesardie. Action d'un musard :

L'un soustient contre cinq ou six,
Qu'estre accoudé, c'est *mesardie.* (C. Marot, p. 225.)

Mesarrans, adj. Errans, égarés :

Je n'enquier à nul autre aler,
Mais qu'à toy, que dois estre adresse,
Qui tous les *mesarrans* adresse. (Ms. 6812, f. 50.)

Mesariver. Arriver du mal : « A qui il *mesar-*
« *rive,* on lui mesfait. » (Cotgr.)

Mesasure. [Saumure : « Que tous herens en
« masse demement en la *mesasure* de quoy il sont
« enmasé, du lieu dont il viennent, soit blanc ou
« roux, sans remuer des meses, là u il ont esté
« enmasé. » (Liv. Rouge d'Abbeville, art. 4.)]

Mesatgier. [Messager, aux Ordonn. IX, 60,
an. 1404.]

Mesavénir. [Verbe impersonnel. 1° Tourner à
mal : « Ainsi commençai à coarder, Quand de Nar-
« cissus me sovint, Cui malement en *mesarint.* »
(Rose, v. 1526.) — « Et queïonques le fel à escient,
« s'il l'en *mesarient,* c'est à bon droit. » (Beaum.
XXXVII, 8.)] — 2° Etre mesçant :

Et s'il a en vous tache qui trop i *mesaviegnas,*
Ostez les en sus de vous, si qu'ele ne reviegne.
Fabl. ms. du R^e n^o 7218, fol. 334, v^o col. 2.

Mesaventure. [« Halas, con dolorous domage
« ei ot à l'empereor Henri et à tos les Latins de la
« terre de Romenie, de tel homme (Boniface de
« Montferrat) perdre par tel *mesaventure.* » (Villeh.
§ 500.)]

Mesavenue. [Mésaventure, dans Froiss. II, 48.]

Mesavoïr. [Maltraiter : « Et adonc s'entreprin-
« rent à rancuner et à *mesavoïr* l'un l'autre. »
(J.J. 107, p. 266, an. 1375)]

Mesbaïller. [Maltraïter, dans Partonop. v. 2652.]

Mescance—che. [Male chance, malheur :
« Le *mescanche* de l'ocission de sa femme. »
(Pierre de Fontaines, ch. XIII, art. 28.)]

Se par lor foiblece, lor avient *mescance,*
A la fin les fait Dex venir à repantance.
Vies des SS. ms. de Sorb. n^o 27, col. II.

Mescamment. [Malheureusement : « Et fu là
« ochis Jacques Dartevelle *mescamment.* » (Froiss.
t. IV, p. 323.)]

Mescance. [Malheur : « La remontra la dite
« dame an chevalier toutes ces *mescances.* » (Froiss.
t. II, p. 51.)]

Mescance. [Même sens : « Si s'avisâ la dame
« que elle li conteroit ces *mescances.* » (Froissart,
t. II, p. 25.)]

Mescans. Malheureux :

Ca et là trest les *mescans,*
Com pelerins et marceans. (Mousk. p. 23.)

Meschaance. Male chance. On lit dans la
description d'un bouclier :

... En l'escu un cheval fast,
Et sembloit que losengié fust,
D'un rencontre, et d'une chance,
A un sautoir de *meschaance.* (Ms. 7615, II, f. 191.)

Meschaans. Malheureux : « Jay à non *mes-*
« *chaans* d'amours. » (Poët. av. 1300, II, 939.)

Meschaignie. Domesticité :

De ce n'est pas *meschaignie,*
Car c'est une noble lignie.
Duchesne, Annot. sur Al. Chartier, p. 829.

Meschance. [1° Malheur, misère : « Si avint par
« *meschance* que li cuens Gui de Saint Pol estoit
« aleiz veoir les traïeurs. » (Mén. de Reims, § 332.)
— « Car ainsi s'en va *meschance.* Comme s'en va
« bone chance. » (Consol. de Boèce, liv. II.) —
« Icelui Denisart molt esmeu et querans sa male
« *meschance,* assez tost après en reveillant le chat
« qui dormoit. » (J.J. 155, p. 273, an. 1400.)]

Allons servir quelques seigneurs ;
Aucuns sont si petit d'honneur,
Que on n'y a que peine et *meschance*
Et pourfit quels selon les eurs. (Malepays, p. 59.)

On disait au même sens : « male *meschance* » :

J'ay esté entrepris
En peril et en balance,
D'avoir grant male *meschance* ;
Jeu suis hors, bien m'en est prins.
Il a toute male *meschance.* (Desch. f. 173.)
(Id. f. 452.)

2° Méchanceté :

Tu es le vray Dieu qui *meschance*
N'aïmes point, ne malignité. (Borel, Diet.)

Meschanceté. [Méchanceté : « Et des meschans
« ne vient fort que *meschancetez.* » (Cuvelier, v.
20783.)]

Meschanceterie. Malice : « S'avisèrent de luy faire une *meschanceterie*. » (Moy. de parv. 151.)

Meschance. Accident : « Ceste *meschance* arriva à la chrestienté par les coupes et par le maleur du roy Hildefonce. » (Chr. de S. Denis, II, f. 22.)

Meschant. 1° Malheureux : « Je suis le plus *meschant* chevalier qui oncques portast armes, « ne ma *meschance* ne commence ores mye maintenant. » (Lanc. du Lac, I, 81.) — 2° [Méprisable : « Il seroient bien serf et *meschant* se il s'accordoient à celle gabelle. » (Froiss. V, 356.) — 3° Méchant : « Ce est pités et damages quant *meschans* gens sont « au dessus des vaillans hommes. » (Id. V, 356.)]

Expressions : 1° « Aujourd'hui marchand, demain *meschant*. » (Cotgr.) — 2° « A *meschant, meschant* « et demy. » (Oudin.) — 3° « *Meschantes* paroles « ont *meschant* lieu. » (Cotgr.) — 4° « *Meschante* « parole jectée va partout à la volée. » (Id.) — 5° « De *meschant* homme, bon roy, » (Id.) — 6° « *Meschant* comme un asne rouge. » (Oudin.) — 7° « De *meschant* hoste bon reconduiseur. » (Cotgr.) — 8° « Tout *meschant* est ignorant. » (Ibid.) — 9° « Bon bastard, c'est aventure ; mais *meschant*, « c'est de nature. » (Ibid.) — 10° « Sans estre pour- « suivit le *meschant* prend la fuite. » (Ibid.)

Meschanté. Male chance, malheur :

Si ces jeunes filles seavoient
Que c'est, jamais ne coucheroient
Avec homme, si com j'espoir,
Pour tant de *meschantes* avoir. (Desch. f. 509.)

Meschantement. [1° D'une manière vicieuse : « Pour ce que icellui prestre estoit moult chargé « de vin ou de cidre, en besgoiant ou autrement en « *meschantement* parler. » (JJ. 169, p. 147, an. 1416.)] — 2° Avec méchanceté :

... Toy qui as fait séparation
De mou doux liet, pour fornication,
Avec autrui, *meschantement* commettre,
Marg. de la Marg. f. 21.

Meschoair. Arriver malheur :

Puis qu'il commence aucun à *meschoair*,
Nus ne li puet son maleur cangier. (Vat. n° 1490, f. 58.)

Meschaier. [Mal acheter, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Mesche. [Mèche : « *Mesches* ensouffrées. » (Ménagier, II, 5.) — « Esvanter la *mesche*. » (Des Acc. Esraignes dijonn. p. 12.)]

Meschance. 1° Malheur : [« Li sires le fiert « ou de mors ou de autres greingours *meschance* « ces. » (Joinv. § 41.)] — « Nus ne puet contre sa « *meschance*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1471.) — « Faire sa *meschance*. » (Duguesclin, dans Méa. p. 107.) — 2° Accident : « Ung chevalier avoit blessé « pas *meschance*, de ung glaive parmy la poitrine. » (Lanc. du Lac, III, fol. 118.)

Mescheant. 1° Malheureux : « Le roy des *mescheans*. » (Desch. fol. 332.)

A tiuz les *mescheanz* sui pers. (Poës. av. 1300, I, p. 79.)
Trop sui *mescheans* d'amors
Quant je n'en ai fors dolours,
Paines, et travaux, et plours. (Id. III, p. 1099.)

2° Méchant : « Depit en ent la *mescheans*. » (Borel cite l'Art d'aimer, d'Ovide.) — Les père et mère du petit Duguesclin le haïssioient et l'appelloient « nice, coquart, malostru, et *mescheant*. » (Duguesclin, Ménard, p. 4.)

Meschence. Malheur :

... Quant les gens de la cité
Entendirent la pestilence
La destruction, la *meschence*
Qui devoit sur eulz venir. (Desch. f. 479.)

Meschoier. [Avoir de la peine, du malheur, du *mêchef* : « El firent mult esmaïé cil de l'ost por ce « que il lor fu le jor *mescheu*. » (Villehard. § 239.) — « Se il li *meschoit* de sa gent, par sou cors les « peust delivrer de prison. » (Joinv. § 9.) — « Cur « il *meschiez*, tuit li mesoffrent. » (Mén. de Reims, § 417.) — « Pour ce est il dit en reprouvier : à qui « il *meschiez*, chascun lui mesoffre. » (Froiss. X, 49.) — « Hennequin de la Wagne chaudrelier cuida « ferir icellui Jehan d'un contel ; s'eschiva et ghen- « chi le dit Jehan, en tant que en icellui debat « *meschei* au dit Hennequin son outrage. » (JJ. 98, p. 671, an. 1365.)]

Mescheue. [Espèce de pain : « Se le maistre « treuve pain *mescheue*, c'est assavoir pain dou- « blet, que on ait vendu les trois plus de six « deniers. » (Statuts des boulangers, dans Du Cange, sous *Panis*.)]

Meschief — **ef.** [1° Situation pénible : « Et cil de « Damiecle estoient à grant *meschief* et avoient me « grant maladie en leur bouche qui leur toloit le « boire et le mangier. » (Mén. de Reims, § 158.) — « Et chevauchierent par un jor, et ordenerent lor « bataille de tant de gent cum il avoient : et fu à « trop grant *meschief*. » (Villehard. § 329.) — « Elle « li conta comment et à quel *meschief* elle estoit là « afaïe. » (Froiss. II, 48.)]

Le Florentin a grant *meschiez*
Furent, car ils n'orent repos
Et si soufroient les grans cop. (Ms. 6812, f. 77.)

2° Malheur : « Ung *meschief* ne vient pas seul. » (Percef. III, f. 17.)

Si brait et crie
La dolour et la tricherie
De ce monde, et les *meschiez*. (Desch. f. 82.)

3° [Défaut physique : « Au passer outre, Bernars « Courans consieuvî au *meschief* de l'espaule le « seigneur de Lagurant et le bouta hors de sa selle. » (Froissart, IX, 118.)]

Il n'est nul, tant en ait mesaise,
A cui son *meschief* trop ne plaise. (Ms. 7218, f. 202.)

Meschin. Pour les vicissitudes de la signification de *meschin, mesquin*, voir Gachet ; l'étymologie est l'arabe *maschin*, pauvre, par l'intermédiaire de l'espagnol] — 1° Pauvre :

Un sien voisin moult le requist
Que il sa maison li vendist ;
Mais li *meschins* vendre ne volt. (Fabl. de S. G. f. 82.)

[« Or me veilliez oïr chevalier et *meschin* ; Bour- « joises et bourjois, prestres, clers, jacobin ; Et je « vous chanterai commencement et fin de la vie « vaillant Bertran du Guesclin. » (Cuvelier, 5.) —

2^o Jeune garçon, jeune homme : « Très bien le
« lievent et vieillart et *meschin*. » (Garin.) — « Vos
« estes jones jovenciaux et *meschins*. » (Id.) —
3^o Escuyer, serviteur : « Les hyaumes mettent main-
« tenant li *meschin*. » (Id.)

1. **Meschine**. Féminin du précédent. 1^o [Jeune
fille, demoiselle : « Et autretant pucelles de jovent
« qui toles soient *meschines* ensemble. » (Agolant,
page 180^b.)]

Genevre prist, l'en fist roïne
Une cointe et noble *meschine* ;
Belle estoit et courtoise et gentie,
Et aux nobles Romains parente. (Brut, f. 73.)

2^o [Jeune femme : « Et à madame la roïne Qui
« tant par este gente *meschine*. » (Renart, v. 12214.)]
— 3^o Suivante, chambrière, cuisinière : « La damoi-
« selle..... chevauchoit moult richement, car elle
« avoit en sa compaignie ung escuyer, et une
« *meschine*. » (Percef. VI, fol. 82.)

Une selete à trois pecols
Avoit la *meschine* aportée,
Et la dame est desus montée. (Ms. 7615, II, f. 148.)
Ma fame fet son prest par li,
Ma *meschine* tout ensemble,
Represte par li mon argent. (Ms. 7218, f. 219.)

... Trop me grieve
Que ma *meschine* est si esmievre
Mes ele me puet si haster
Qu'ele n'aura, de tout cest mois,
Au feu c'un petitet de pois. (Ibid. f. 219.)

4^o Concubine : « Le roy Dagobert engendra en
« une *meschine* le roy Sigebert, et mit les meurs
« en vices. » (Chr. de S. Denis, éd. Vêrard, I, 82.)

2. **Meschine**, s. Guérison :

Oy avez devant les signes,
Les miracles, et les *meschines*,
Les miracles que cil feront
Aperlement qui ce croiroint. (III Maries, p. 197.)

3. **Meschines**. Messine, ville de Sicile :

François entrent en mer à Gennes
Qui lassez à poi de déport,
Vont à *Meschines* prendre port. (G. Guiart, f. 30.)

Meschinete. 1^o Jeune femme :

La *meschinete*, et ses maris,
S'entre amoient de bone amor. (Ms. 7218, f. 184.)

2^o Fille de mauvaise vie :

Lors fait mander Aelison
Une *meschinete* de vie
Qui de cors fu bien eschevie. (Fabl. de S. G. p. 137.)

Meschinnage. Service : « Aller en *meschin-
« nage*, » se mettre en service, aux Ord. I, 224.

Meschite. [Mosquée : « Nul n'en sera Exempt
« ne quite, Moustier, synagogue, *meschite*, Et toutes
« lois de tons langaiges Y ont mis et metent leurs
« gaiges. » (Poésie de 1376, dans D. C. s. *Meschita*.)]

Meschoisir. Mal choisir :

Et dient qu'il a *meschoisi*,
Quant d'un garçon fist son ami.
Tant bon chevalier l'atendoient
Qui tant bel, et tant riche estoient. (Parton. f. 142.)

Mesciés. [Situation pénible comme *meschief* :
« Mais il n'i ot que boire, de chou fu li *mesciés*. »
(Aiol, v. 5672.)]

Mescin. [V. *Meschin*. 1^o Jeune homme : « Nivars
« torne le resne vers le *mescin*. » (Aiol, v. 3101.)]

Au tans d'esté, par un matin,
Fut la dame, lés le *mescin*,
La bouce li baise, et le vis. (Ms. 7989², f. 51.)

2^o Valet :

... Ot un *mescin*
Qui l'a menés le droit cemin. (Id. f. 47.)

Mescine. 1^o Vierge. On lit en parlant de la
Sainte Vierge :

Illec est le bele roïne
Qui ambeure est mere, et *mescine*.
Vies des SS. ms. de Sorb. n^o 60, col. 43.

2^o [Concubine : « Anuit herbergerés à mon ostel :
« Une de nos *mescines* al lit arés, Trestoute la plus
« bele que *mesqirés*, U tute la plus laide, se mieus
« l'amés. » (Aiol, v. 1027.)] — 3^o Servante :

Li a tel *mescine*
Qui de biauté vaut la roïne. (Ms. 7989², f. 69.)

4^o Jeune femme :

... D'une *mescine* ot uns fil ;
Cyproete, le dient cil,
Avoit la damoisele à non,
Et fille estoit d'un haut baron. (Mousk. p. 357.)

Meschaigne. [Blé méteil : « Une quarte de *mes-
« claigne* de cens pour une terre située au terreur
« de la Varenne. » B. N. anc. 9899, 30^a, an. 1418.]]

Mesclé. [Même sens : « En plusieurs lieux du
« Languedoc et de la Provence (le méteil) est nommé
« *mesclé* et cousegail. » (O. de Serres, 408.)]

Mescognoissant. Ignorant. (Colgr.)

Mescognoistre. Etre ingrat. (Nicol.)

Mescognu. 1^o Ignorant : « Faire la *mescognue*. »
(Cont. de la reine de Navarre, p. 437.) — 2^o Eclipsé :
« La lumiere ne cessa point, aincoys estoit si grande
« par la prayrie et par les loges, que la clarté du
« jour en estoit *mescognue*. » (Percef. II, f. 117.)

Mescoisir. Mal choisir :

Ains cuers qui vostres devient
N'a pas *mescoisi*. (Vatic. n^o 1490, f. 53.)

Mescolance. [Confusion contradictoire, de
l'italien *mescolanza*, mélange : « Il faudra malgré
« nous user de mesme *mescolance* aux choses qui
« se présentent. » (D'Aub. Hlist. II, 77.)]

Mescompte. Erreur de compte : « Si vous cer-
« tiffie que dedaus trois jours ot apporté au Louvre
« quinze mil harnois à armes, sans les *mescomptes*. »
(Hlist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 223.)

Mescompter. Tromper :

Rouart giete, Renart *mescompte*,
Ne connoissent honneur ne honte. (Ms. 7615, I, f. 101.)

Mesconeus. On appeloit *mesconeus* ceux qui
étoient d'un royaume étranger. (Ord. I, préf. p. 16.)

Mescognoissance. Ignorance : « Pour ceste
« cause, ne pour autre, ne me combatray à vous...
« et de tant que j'en ay fait, si a esté par *mescog-
« noissance*. » (Percef. VI, fol. 101.)

Mescunnoissance. Ingratitude :

Vos injustes couroux, vostre *mescunnoissance*,
Par qui je me suis vu tout espoir retranché.

Desportes, p. 220.

Mesconseiller. [Donner un mauvais conseil. Partonopex, v. 2651.] — « Dist Renart, par Saint Nicholas Ne te *mesconseillerai* pas. Que bien m'as ma volenté fete. » (Ren. v. 25184.)

Mesconte. [Erreur de compte : « S'ainsi n'est que cil qui rechurent le conte melent avant *mesconte* ou deschevance, car adont convenoit il que li contes fust recordés. » (Beaum. I, 6.)]

En cest mons n'a pas de gent dis
Que Dieus la verité retret ;
Mieux aiment *mescontes*, et mestret. (Ms. 7615, I, f. 117.)

Hazart, *mesconte* et mestrait
Furent la nuit à mon ostel. (Ms. 7615, I, f. 116.)

Mescontenter (se). Dict. de Rob. Estienne.

Mesconter. 1° Ne pas compter :

Nule povrete ne m'effronte,
Tout mon mal oubli, et *mesconter*. (Ms. 7218, f. 61.)

2° Mal compter :

Sus un cheval estoit montée
Si crus, c'on li peust conter
Les costes, tot, sans *mesconter*. (Ms. 7615, II, f. 19.)
Sovent *mescontent* et enborsent (les joueurs). (Brut, 80.)

Expressions : 1° « *Mesconter* les degres, » les descendre sans les compter, être jeté du haut en bas.

Se or n'estoit por la gent
Et por mes amis abonter
Je te feroie *mesconter*
De ces degres une partie. (Ms. 7218, f. 215.)

Les degres ont toz *mesconté* ;
Et si les a toz enversez
Cil qui aloient à l'assaut. (Ms. 7218, f. 147.)

2° « *Mesconter* les pas, » faire fair. (Ms. 6812, p. 73.)

Mesconterresse. [Femme qui trompe dans un compte : « Et si est fausse serrurriere. Et une fausse monnoiere Et une poitevinerresse, Et de deniers *mesconterresse*. » (Gullev. pèler.)]

Mesconvenanz, adj. Peu convenable. Dans S. Bernard, p. 115, il répond au latin *incongruus*.

Mescreandre. Craindre à tort : « Combien que les idolastres atribuassent divinité à choses vaines, toutes voies n'a il pas voulu que mespris ou force fust faicte sans paine en lieu dedie par eux au litre de déité, pour ce que les mescreans ne devoient sainnement villener, ne *mescreandre* ce que par erreur ils advoiroient comme Dieu tout puissant. » (Al. Chartier, l'Espér. p. 310.)

Mescreable. [Païen : « Makaires le salue, li quivers *mescreable*. » (Aiol, v. 9591.)]

Mescreance. [1° Mauvais soupçons : « Mes lis estoit fais en mon paveillon, en tel maniere, que nus ne pooit entrer ens, que il ne me veist gesir en men lit ; et ce fesoie je pour oster toutes *mescreances* de femmes. » (Joinv. § 502.) → 2° Déliance : « Et plus se douta de traïson ; et chei en une grant *mescreance*, tel que il ne creoit nului ; et mout fit destruire de ceus de son ostel. » (Mén. de Reims, § 239.)] — 3° Erreur de fait : « Qui promet aucune chose à payer par *mescreance*, ja soit ce que il s'y oblige par escrit, neantmoins puisqu'il sera faict à apparoir par mal engin, il a

« action de condiction induc, et s'en puet-on deffen dre. » (Bout. Som. rur. p. 377.)

Mescreandise. 1° Idolâtrie : « Charlemagne « demanda aux Saxons s'ils vouloient laisser la « *mescreandise* de leurs ydoles, et recevoir la foy « chrestienne. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 102.) — 2° Hérésie ; Ph. Mouskes (ms. p. 602) parle ici des Albigeois :

... Il i eut si grant planté
De *mescreandise* tournée,
Par le pais enracinée
Qu'on ne s'y pot sorber, ne destruire.

Mescreant. 1° Jaloux, défiant : « Chil qi n'est « *mescreant* de sa mic. » (Vat. n° 1490, fol. 148.) — 2° [Païen : « Illoc jura li païens *mescreans*. » (Ronsival, 28.) — 3° Incrédule : « Li tiers ot non Jehans, « qui fu mauvais et desloïaus et *mescreans* en « Dieu. » (Mén. de Reims, § 12.) — 4° Hérétique, hétérodoxe : « Je cuit estre *mescreans*, pour ce que « je ne puis mon cuer ahurler à ce que je croie ou « sacrement de l'autel, ainsi comme sainte Eglise « l'enseigne. » (Joinv. § 46.) — « Tuit cil qui croient « en la loy Haali, dient que cil qui croient en la loy « Mahommet sont *mescreant*. » (Id. § 459.) — « Nuls « *mescreant* ne doit estre contrainel par guerre « ne autrement pour venir à la foi catholique. » (Songe du Vergier, I, 54.)]

Mescreantise. Incréduleité : « Les martyrs.... « par leur mort ont trouvé l'entrée de perdurable « vie, et triumpné de la *mescreantise* des vivans. » (Alain Chartier, l'Espér. p. 286.)

Mescreu. [1° Païen : « Mal gueredon en ont li « *mescreu*. » (Aiol, v. 3055.)]

Un Juif *mescreu* trop par es desloiez,
Tu as parlé de Dieu com home reniez,
Tu ne crois pas en Dieu.

Disp. du Juif et du Chrétien, f. 108.

2° « *Mescreu* d'esperance, » désespéré. (Poës. d'Al. Chart. 646.) — 3° Non cru, non écouté : « Les « propres condamnations sont tousjours acreeues, « les louanges *mescreues*. » (Mont. Ess. III, 244.) — Une fille ayant envie d'avoir une grue, dit :

Bele est et grant, et parcreue,
Se ge ne feusse *mescreue*
Je l'achataisse ja de toi. (Fabl. de S. G. p. 209.)

4° Soupçonné :

De sa mort fu la renommée
Qu'elle ot esté empoisonnée ;
Ne sai s'il fu de cui seu,
Mes un moine noir *mescreu*
En fu, c'est l'evesque de Troie
En Champaingne. (Ms. 6812, f. 74.)

Mescroïre. [1° Soupçonner : « Car nous *mescroïre* que vous ne soyés Engles. » (Froissart, t. II, fol. 330.)]

Un chevalier le *mescroït*
Qui por sa fame le haoit. (Ms. 7218, f. 184.)
Li jalous *mescroït* par amistié. (Vat. 1490, f. 154.)
De traïson vous *mescroï*. (Id. 1522, f. 156.)

2° Ne pas croire. Adam et Eve : « Dieu *mescroït* « et crurent le serpent. » (Descl. f. 117.) — « Chose « qui moult faisoit le roy joyeux et qui lui faisoit « *mescroïre* les paroles que Morgan luy avoit

« dictes. » (Lanc. du Lac, III, fol. 128.) — 3° Croire qu'une chose n'est pas :

Volez me vos faire *mescroire*,
Ce que je tieng à mes deux mains ? (Fabl. de S. G. 384.)

4° [Etre hérétique : « Si que, s'il a aucun lai qui
« *mescroie* en lo foy. » (Beaum. XI, 2.)]

Mesdemaine. [Domaine : « Li abés et li eglise
« desorenavant penront leur deus maires dedens
« leur *mesdemaine*, dedens le pais de la commune
« de Crandelin. » (Cartulaire de S. Jean de Laon,
an 1255.)]

Mesdevenir. [Arriver mal, dans la Chron. des
ducs de Normandie.]

Mesdire. [1° Médire : « *Mesdire* de lui ne suffe-
« rei neent. » (Thom. de Cantorb. 55) — « Nulz ne
« soit si hardis devant loy que il die parole qu'
« atraic et esmeuve à pechié, ne q'i *mesdie* d'autrui
« par derieres en detractions. » (Joinv. § 746.) —
« Nus n'est sur qui on ne *mesdie*. » (Ren. v. 2018.)
— 2° Dire mal, se tromper : « J'ou *mesdi*, Dame,
« merci ; oublié j'ere. » (Fl. et Blanch. v. 1743.)]

Mesdis, s. Médiasine :

Escoter lor gas, et lor *mesdis*. [Poët. av. 1300, III, 1118.]
Courous, envie, *mesdi*. (Vatic. n° 1522, f. 168.)

On appelle dans Monstrelet « jour des *mesdits* »
de ceux de Bruges, celui où ils se sont révoltés.

Faus escu a. n. jumelles
De lobster, et de *mesdic*.
C'est li escu de deu partiz
Que portent tuit li *mesdisans*. (Ms. 7615, t. II, f. 191.)

Mesdisant. [Médiasant : « Ja n'iert tant biaux ne
« gracieux. Se dix en sont chiez lui assis, Des *mes-
« disans* i aura six. Et d'enviens i aura neuf. »
(Ruleb. 273.)] — « Il ne seroit nuls *mesdisans* s'il
« n'estoit des escoutans. » (Cotgrave.)

Mesdonner. Donner mal. (Cotgrave.)

Mese. [Caque : « Que tous hérens en masse
« demeurent en le mesasure..... sans remuer des
« *meses*, là n il ont esté emasé. » (Livre Rouge
d'Abbeville, art. 4.)]

Meseau—el—ele. [1° Lépreux, lépreuse : « Li
« *mesel* ne poent estre heirs à nului, por tant que
« la maladie soit apparoissante. » (Anc. Cout. de
Norm.) — « Guiselin de Rebesnes pria laditte Per-
« rette qu'elle voulsist bailler ledit enfant morné,
« et lui jura et afferma que ce n'estoit pour aucun
« mal faire ; mais seulement lui mettroit un pou
« d'oignement en la main et lui en feroit on oindre
« le visage du seigneur qui estoit *mesel* ; et par ce
« sa raffle lui charroit de son visage. » (Jl. 162,
p. 223, an. 1408.)] — « Plus crasseux que la tasse
« d'un *mescau*. » (Cotgrave.)

S'ele estoit *mesele*
Cele à qui me suis donné,
Vaurou jou mieus assés,
Que mes cuers en langesist. (Vol. n° 1490, f. 160.)

On devoit par Saint Gile
Riche fame qui sert de barat et de guile,
Et qui, pour gaaignier, vent son cors, et avile,
Ausi com un *mesel*, chacier hors de la vile.
Ms. 7615, t. II, f. 140.

[Lépreux : « Ladite maison a acoustumé de rece-
« voir les *mescaux*. » (1329, S. Ladre d'Orléans ;
L. C. de D.)]

Juifs, Sarrazins, n'en font tropel,
Nul temps mangier ne leur envoy,
Car seusemé sont et *mesel*,
Deffendu leur est, sur leur pel,
Qu'ils ne mangussent telz mescaux. (Desch. f. 355.)

2° Sale :

Dedenz sont tuit plain d'orties,
Viex en lor vie, orde, et *mesete*. (S^{te} Léoc. f. 30.)

3° Médisant, au figuré :

Quant ont les langues deploïées
Il les ont moult envinimées,
Et *mesoles*, et sorseniées. (S^{te} Léoc. f. 31.)

Meselerie. [1° Lèpre, au propre et au figuré :
« Nulle si laidé *meselerie* ne puet estre (que le
« péchié mortel), » dans Joinv. § 27.) — « Il estoit
« si malade de *meselerie* que il cheoit tout par
« pieces. » (Froiss. XI, 256.)] — « Quant la chair de
« l'homme se monstre toute blanche sans mixture
« de sang, et reluisant comme neige, c'est.... signe
« infailible de *meselerie*. » (Hist. de la Tois. d'Or,
II, f. 82.) — 2° [Hôpital de lépreux, au gloss. 4120,
an. 1352.]

Mesentendant. [Mal intentionné : « Que li
« *mesentendant* en seront esbahi Et li bien enten-
« dant en seront esjoï. » (Ficrabras, p. 176.)]

Si seroient *mesentendant*
Qui chest contes leur conteroit,
Tout ausi déoulés seroit,
Et vieus tenus par leur entendre. (Ms. 7218, f. 154.)

Meserrer. 1° S'égarer :

... Entr'ens touz *meservent*,
A pié et à cheval tant errant
Li conduit, et ceus qui les sivent,
Qu'à l'ost au Roy de France arrivent. (G. Guiart, f. 66.)

2° S'écarter du devoir :

Qui par vilain veut ouvrir
De s'ouïour bien doit *meserrer*. (Cléomadès.)

3° Se tromper :

... Je suis ci venu avant
Pour ang petit mesasant
Dont vers moy estes *mesérés* ;
S'il vous plaist, si l'amenderés. (Athis.)

4° Manquer :

... Ai paour
Qu'amors ne m'ait oblié
Si la pri por Dé,
Si j'ai de riens *meserré*
Envers li, qu'ele en ait merci. (Poës. av. 1300, I, p. 194.)

5° Faire faute :

La fée fist en drap un euvre
Qui les fauces dames descuevre :
Ja dame qui l'ait afublée
S'ole a de riens *meserré*,
Envers son seigneur, se ele la,
Li mantiaus bien ne li ferra. (Ms. 7615, I, f. 113.)

Meserriers. Egarément :

Se la moie se torne ailors
Ou'ele ne me doigt faire secors,
Dont meffait ele, et se mestorne,
Et sanz ce demeure et sejourne,
Erranz sui faiz par son secors,
Et mestornez par son mescors,

Mestornez par sa mestornée,
Mesalez par sa mesalée,
Mes mis, mestor, mi mesaliers,
Mes seiors, et mes meserriers. (Parton. f. 168.)

Meserté. Egaré, qui a fait mal :

... En leur cuer recongoistront
Que n'avez pas trop meserté,
Ne perdue vostre bonté. (Athis.)

Mesescrive. 1° Ecrire calomnieusement. (Colg.)

— 2° Mal écrire : « L'un est ung fin et cauld regard ;
« l'autre mesdisant, mescrippant. » (Rab. IV, 36.)

Mesese Malaise : « A moult lres grans mesese
« esloit Du membre. » (Ms. 7615. II, f. 207.)

Mesestance. [1° Déplaisir, malheur : « Alés
« vous en, si lor nonchiés, Mais gardez bien que
« n'i targiés ; Car je sai bien lout sans doutance
« Qu'il ont souvent grant mesestance. » (Vie ms. de
J. C. dans D. C. sous *Malastantia.*) — « Biaux com-
« peres, il me poise mout de voire mesestance. »
(Mén. de Reims, § 416.)]

Fils moult est grant ta mesestance ;
De la dolor ai grant pesance. (Ms. 7218, f. 95.)

... L'une d'elle parla,
Si li conta leur mesestance :
Li chevalier en ot pesance,
Des pucesles ot grant pitié. (Ms. 7615. II, f. 209.)

2° Défait :

Ains la voudra blamer d'aucune mesestance,
Par i tant qu'ele puist recorder de s'enfance.
Fabl. ms. 7218, fol. 334.

3° Infortune, situation fâcheuse : [« Li rois Henri
« ent conseil que li passeroit outre et iroit veoir le
« duc d'Ange et li recorderoit ossi se mesestance. »
(Froiss. VII, 229.)]

Or n'atent mes nule pitance
Qui aliege ma mesestance. (Ms. 7218, f. 61.)

4° Forfait :

Et pour icelle mesestance
En prist Lohiers sa penitance
En la glise de S. Martin,
Pour la guerre, et pour le hustin,
Que il avoit fait à son pere. (Moush. ms. p. 320.)

Mesieur. Malheur :

Eur et meseur est le gien de la brique ;
Qui est heureus chascun lui donne et offre. (Desch. 35.)
Au monde n'a aujourd'hui que ces deux
Eur et meseur. (Desch. f. 488.)

Mesoureux. adj. Malheureux : « Je n'en puis
« avoir joie, tant sui mesoureux. » (Ms. 7218, f. 315.)

Mesfaire. [1° Faire tort : « Ensi se tient nostre
« gent dedens le ville sans chou ke à nullui ne mes-
« font riens. » (Vitleh. § 663.) — « Se je vous ai de
« riens mesfait, je te vous desferai. » (Joinville,
§ 111.) — « Dame, fait il, trop fols seroie Se jo de
« ço vous mesfaisoie. » (Partonopex, v. 1773) —
« A qui il mesarive, on lui mesfait. » (Colgr.) —
2° Ne pas faire : « Se li faire on mesfaisoie. » (Pé-
rard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.)]

Mesfaisant. Malfaisant : « Y avoit un levrier
« fort mesfaisant qui entroit partout, et ne trou-
« voit rien trop chaud ne trop pesant : pain, chair,
« fournage, tout lui estoit fourage. » (Des Perr.,
t. I, p. 136.)

vii.

Mesfait—et. [1° Qui a commis un méfait : « Que
« son maistre ne fait l'enfais mesfais. » (Litt. Langue
française, I, 231.) — « Meis Marés ert mesfais le roi
« De sorfait et de grant desroi. » (Parton. v. 3785.)
— 2° Mauvaise action : « Qui en ceste vengeance
« iert pelerins vrais, Quites sera et mondes de
« trestous ses mesfais. » (Saxons, XV.) — 3° Péché
d'amour : « Le doux mesfet. » (J. Marot, p. 197.)

Se sorent d'aus entre hesier
Mes je vous di qu'autre mesfet
A icelle eure n'i ot fet. (Ms. 7218, f. 354.)

Mesgarde. Défiance : « Nous les trouverons
« désarméz, et desgarnis, pour ce dont qu'ils ne se
« prennent point en nulle mesgarde de nous. »
(Lanc. du Lac, III, f. 39.)

Mesgeisserie. [Mégisserie : « Chacun maistre
« de mesgeisserie. » (Ord. nov. 1487.)]

Mesjet. Erreur de compte, inadvertance : « S'il
« y avoit quelque partie obmise par les comptes,
« au préjudice du receveur, ou du maistre, par
« mesjet, ou autrement, l'on sera reçu à redres-
« ser l'abus des dittes parties... et de faire nouveau
« compte. » (N. C. G. II, p. 85.)

Mesgetter. Dévier : « Comme l'exposant eust
« joué de son arbalestre, et parce qu'elle ne tint
« pas bien serré, ou que sa vire ne tenoit pas bien
« en coche, on se mesgetta pour le grant vent qu'il
« faisoit. » (JJ. 121, p. 20, an. 1382.)

Mesgeyers. [Mégissier : « Couraiers, mes-
« geyers, Courez tost comme gaillart Prendre vo
« part de Renart. » (Queue de Renart.)]

Mesgiale. adj. Passé au mégis : « Cuir mes-
« giale. » (Médec. des chev. p. 7.)

Mesgins. [Peau mégissée : « Une chemise et
« une peau de mesgins. » (JJ. 174, p. 313, an. 1429.)]

Mesgis. [Même sens : « Le suppliant print six
« ou huit eschiefs de fil blanc, un pou de mesgis. »
(JJ. 147, p. 95, an. 1394.) — « Le suppliant trouva
« en icellui escriu une bourse de mesgis à usage
« de femme. » (JJ. 158, p. 386, an. 1404.)]

Mesgismes. [Mégis : « Que nulz gantiers, bour-
« liers esguilletiers et tanneurs ne pourront mettre
« peaux de mouton, de veel ou de chevres en mes-
« gismes. » (Ord. nov. 1487.)]

Mesgite. [Pioche : « Deux mesgites, que l'en dit
« pioches à labourer ès vignes. » (JJ. 155, p. 370,
an. 1400.)]

Mesgnie. Mesgniée. 1° Famille : « La belle
« mesgnie que j'avois de six fils. » (Lanc. du Lac,
f. 56.) — 2° Domestiques :

Ceux qui ont fille et fil
Et mesgnie pesant et chier. (Desch. f. 544.)

« Tel maistre, tel valet ; tel est le maistre, tel est
« la mesgnie. » (Laur.) — « Plus y despent, qui plus
« a de mesgnie. » (Desch., folio 55.) — « Paier leur
« gent et leur mesgnie. » (Eust. Desch., f. 562.) —
« Tousjours le comte de Foix a esté servi de bonne
« mesgnie. » (Froiss., III, p. 32.) — « Quant ils se

45

• furent fait feste, les *mesguées* se misrent à laver
• et oster les tables. » (Percef. I, f. 128.)
• *Expession* : • *Mesguie* Hennequins, • famille de
• démons. (Voir Manuscrits français de P. Paris,
• t. I, p. 323.)

Cest la *mesgnie hanquin*
Qui de vous a qui le cœur faut :
Tant plus en i a, et pis vaut.

J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 118.

Mesgresse. Maigreur :

..... Par faulte d'avoir bedz.
De toutes pars sont pauvres assemblez
Crians, plorans par carefours et rues ;
Mesgresse fait ainsi ses escourres. [Faifeu, p. 4.]

Mesgroier. Maigrir :

Pen à peu lui soit ostés (au faucon)
De la chair dessus les costez,
Sans le trop fort *mesgroier*. [G. de la Bigne, f. 73.]

Mesquerchier. [Mégissier. aux Ordonn. VIII,
p. 597, an. 1311.]

Mesguichier. [Préparer en mégie : • Que nuls
• archons ne soit honchiés de moutons, ne *mesgui-*
• *chié*. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 7.)]

Meshaigner. 1^o Estropier : • Il lui trenche le
• dextre bras, et du senestre lui *meshaigne*. »
• (Lancelot du Lac, I, 154.) — • Mené sur un cheval
• maigre et *meshaigné*. » (Pasquier, Lettres, II.) —
• 2^o Affliger : • Tant de maux vous *meshaignent* de
• jours en jours. » (Rabelais, V, 25.)

Meshain. 1^o Malheur : • Elle avoit pitié du
• *meshain* du povre. » (Le Chev. de la Tour, Instr.
• à ses filles, fol. 50^b) — 2^o Haine : • Ceux du parti
• du comte d'Anjou mirent à mort grand nombre
• de Normands par *meshain* et envie d'une nation
• contre l'autre. » (La Colomb. Théâtre d'honneur,
• t. I, p. 254.)

Meshingandé. Hégingandé. (Cotgrave.)

Meshoen. [Composé de *mais* (et désormais) et
hoen, oan, cette année, *hoc anno* : • Pour *meshoen*
• adieu vous dy. » Chans. du xv^e s. p. 7.) — • Adieu
• pour *meshoen*, adieu. » (Id. p. 79.)]

Meshom. Méchant homme :

Tout happe et prant, elle a œil de renarde ;
De tel grenier devient *meshom* ;
On en pant l'un, souvent fault que l'autre arde.

Eust. Desch. fol. 258.

Meshuy. 1^o Présenlement : • *Meshuy*, c'est
• fait. » (Montaigne, I, III, 29.) — • Il demanda s'il
• pourroit *meshuy* parler à la recluse : Sire, dirent
• ilz, nenny, mais demain. » (Lanc. du Lac, t. III,
• fol. 79.) — 2^o Continuellement : • Elle haynoit bien
• à descendre riens, et quant ses gens mangeoient,
• elle leur reprochoit. Comment, serez vous
• *meshuy* à table? Vous ne faites que gasler et
• gourmander le mien. » (Le Chev. de la Tour,
• instruct. à ses filles, f. 67.)

Mesiaus. [Lépreux : • Quand *mesiaus* apele
• home sain, ou quant li homs sain apele un mesel,
• li *mesiaus* pot mettre en defense qu'il est hors de
• la loy mondaine. » (Beaum. ch. 62.) — • Or vous
• demant-je, fist il, lequel vous ameriés mieux, ou

• que vous fussiés *mesiaus*, ou que vous eussiés
• fait un pechié mortel. » (Joinv. § 27.)]

Mesiere. [1^o Murrailles : • Li rois fait aus cre-
• niaus lancier Pour en desrompre les *mesieres*. »
• (Chron. de Norm. v. 8068.) — 2^o Demeure, maison :
• l'usage au bois mort en la forest des Bourges à
• coper à la coigne pour son ardoir et son us en sa
• maison et *mesieres*. » (Ch. de 1315.) — • L'Expo-
• sant chargié de vin print un estuy de cuir boulli
• et onze cuillers d'argent dedens ; et ainsi abuvré
• les porta mussier sur une *mesiere*. » (JJ. 154,
• p. 155, an. 1399.)]

Mesjeuer. [Tricher : • Sovent nos *mesjeue* et
• *mestrait*. » (Chron. des ducs de Norm. III, 517.)]

Mesil. [Peut-être méteil : • Le cerge de *mesil*,
• au den. » (Cartulaire de Corbie, 21, péages de
• Bapeaume, f. 360.)]

Mesion. [Dépenses : • Et la *mesion* que il fera
• doit estre conté à la dete. » (Assises de Jérusalem,
• mss. ch. III.)]

Mesire, Mesirier. [Merise, merisier : • Le
• suppliant s'arresta à l'endroit d'un *mesirier* ou
• avoit des *mesires* ;... lequel alteré de chaleur se
• print à cueillir desdites *mesires* pour soy refroidir.
• » (JJ. 197, p. 418, an. 1473.)]

Meskaant. A qui il arrive mal :

Qi plus haat teut, q'a li n'est aferant,
C'est à bon droit s'il'en va *meskaant*. [Vat. 1490, f. 107.]

Meskesdi. Mercredi, en latin *feria quarta*.
(règle de S. Benoît, ch. 13.)

Meskiné. [Jeune fille, dans Aiol.]

Meskinete. Même sens :

Je sui une *meskinete*
Née de dras, et povreté. [Vat. n^o 1490, f. 112.]

Meslange. Mêlée : • Au gros de la *meslange*
• tous les personnages s'estoient trouvez pesle-
• mesle. » (Pasquier, Rech. liv. VII, p. 612.)

Mesle. [Nêlle ; c'est encore leur nom en Breta-
gne : • Le suppliant requis à icellui Poncelet lui
• aidier à cueillir les nefles, appelées ou pais
• (Laouinois) *mesles*. » (JJ. 189, p. 225, an. 1457.)]

Meslée. [1^o Querelle, combat : • Dient païen :
• desfaimes la *meslée*. » (Rol. v. 450.) — • Tensons
• que l'on appelle *meslées*. » (Stat. de Charles 1^{er},
• roi de Sicile.) — • Du gentil au vilain est trop mau-
• vaise la *meslée*. » (Percef. II, f. 110.) — • Amours
• n'est prouz qu'on conquiert par *meslée*. » (Poët.
• av. 1300, I, 109.) — 2^o Foule : • Une *meslée* de gens
• qui estoient assemblez au lieu de Semur pour
• cuider avoir les pastez de certaines nocces. »
• (JJ. 205, p. 285, an. 1579.)]

Mesléement. En désordre :

Ensi me fait vivre, *mesléement*
Dire, et de joie. [P. av. 1300, I, f. 296.]

Mesler, oier. [1^o S'allirer une querelle : • Je
• me craindreie que vous vous *meslisez*. » (Rol.,
• v. 257.)] — 2^o Se brouiller, se quereller, se battre :
• Celluy chevalier l'avoit *meslé* à son frere, et à
• son pere, car il leur dist qu'elle ayroit ung che-

« valier, de folle amour. » (Lancelot du Lac, t. II, folio 10.)

Messires est *mesiez* à moi,
Mais je ne sai dire porquoi. (Fabt. de S. G. p. 310.)
Le pere se *mesle* aux enfans...
Le frere son frere occiroit. (Desch. f. 52.)

3^o S'embarrasser : « Les lances commencerent à colongner les unes parmi les autres, et à se *mesloier*. » (Le Jouvencel, p. 492.) — 4^o Mélanger des couleurs : « Son sein d'oeillet et de lys *meslié*. » (Amadis Jamyu, p. 93.) — « Barbe *meslée*. » (Ms. 7218, f. 348), c'est-à-dire grise. — 5^o S'occuper de : « Qui se *mesle* d'autrui mestier, il trait sa vache en un panier. » (Cotgr.) — « Il est bien heureux qui se *mesle* de ses affaires. » (Id.)

Meslier. Cépage de l'arrondissement de Sens et du pays de Dreux. (Nicot.)

Meslieux, us. [Querelleur : « Iceulli Guerars qui estoit homme merveillex, *meslieux* et rioteux. » (JJ. 175, p. 115, an. 1432.)]

Li hom qui par coustume est *mesliux* et estois,
S'il a une joie, il en a cent courrouz.

Le Doctrinal, ms. dans D. C. Mesleia.

Meslinge. 1^o Couleur bigarrée : « En Arabie, « près la mer Rouge, il y a une fontaine, que si les « brebis en boivent, elles muent de couleur, et leur « laine qui estoit blanche, deviendra d'une autre « couleur... Bachus raporte leur *meslinge* à la cha- « leur et à l'air extérieur, et aux minéraux à tra- « vers desquels les eaux de ceste fontaine passent. » (Bouchet, Serées, I, p. 68.) — 2^o [Etoffe bigarrée : « Deux pieces de drap gris, et demie aulne de *mes- « ling*. » (JJ. 498, p. 121, an. 1461.)]

Meslonable, adj. Blâmable : « L'insuffisance « et la sottise est louable en une action *meslonable*. » (Mont. Ess. III, p. 187.)

Meslouer, v. Désapprouver : « Les princes sont « loüez pour se picquer bien à propos contre les « petits, et *meslouez* pour mal à propos. » (Brant. sur les Duels, p. 328.)

Meslure. 1^o Désordre : « Entouillé par *mes- « lure*. » (Borel, qui cite Coquillard.) — 2^o Mélange : « *Meslure* des herbes. » (Baif, fol. 29.) — 3^o Méteil, en Dauphiné.

Meslure. [Méteil, dans D. C. sous *Mescalia*.]

Mesmarcher. 1^o Mal asseoir les pieds en marchant. (Cotgr.) — 2^o « Se *mesmarcher*, » s'entend des chevaux qui se coupent, qui donnent d'un pied dans l'autre : « Si... vous voyez que du pied de der- « riere il se *mesmarche*, c'est à dire qu'il donne « dedans celui de devant. » (Charles IX, de la Chasse, p. 98.)

Mesmarriage. [Droit de formariage : « Sans « paier mainmorte ne *mesmarriage*. » (JJ. 74, p. 445, an. 1342.)]

Mesmarier. [Mal marier, dans Partonopex, v. 9399.]

Mesme. [Voir MEISME.]

Expressions : 1^o « A *mesme*, » à mesure que, selon que :

A *mesme* que mes reverries
Se presentent, je les entasse. (Mont. Ess. II, p. 174.)

[« Le vin nous semble meilleur à *mesme* que « nous avons ouvert et lavé nos pores. » (Id. t. II, p. 18.) — 2^o « En *mesme* la maniere, » de la même manière. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 126.) — 3^o « De « *mesme* le, » de même que le. (Rabel. I, I, p. 265.) — 4^o « De *mesme*, » pareillement : « Les bourgeois « boivent de bon vin, et leurs serviteurs de « *mesme*. » (Colgr.) — 5^o « Par la reson *mesme* la « conté, » par la même raison que la comté. (Dom Morice, Hist. de Bretagne, col. 1012, an. 1268.) — 6^o « *Mesme* la, le, les, » la même, le même ou les mêmes. (Bym. I, p. 114, an. 1270.) — 7^o « *Mesmes*, » le même : « C'est *mesmes* qui fu lui pandus. » (Ms. 7996, page 751.) — 8^o « Boire à *mesmes* le pol. » (Contred. de Songeur. fol. 120.) — 9^o « *Mesmes* leur « habits, » de même que leurs habits. (Mém. de Du Bell. III, p. 425.) — 10^o « Mettre à *mesme*, » mettre à nu. (Oudin.) — 11^o [*Mesmes*, surtout : « Nostre « langue ne doit pourtant estre desprisée, *mesmes* « de ceux auxquels elle est propre et naturelle. » (Du Bellay, I, 5^o.)]

Mesmement. Surtout : « François I, n'igno- « roit aucune histoire... et *mesmement* de son « royaume. » (Du Verd. Biblioth. p. 350.) — « A ce « *mesmement*, » d'autant, plus que : « Il n'y a « homme au monde quant il se voit desherité que il « peust jamais aymer celui qui l'a desherité, à ce « *mesmement* que vous desheritastes mon pere et « moy. » (Lanc. du Lac. III, f. 46.)

Mesmener. [Malmener : « Ainsi waerent les « choses une piece, et l'empereriz faisoit perdre ou « leur et les *mesmenoit* durement. » (Mén. de Reims, § 446.)]

Li felon m'ont *mesmené*. (P. ar. 1300, III, p. 1067.)

Mesmontance. [Blessure grave, comme *mes- « haing* : « Item s'il fust que chacun ferist l'autre de « poings, de bastons ou de pierres, et tellement le « maniait que double y seroit de corps, ou que tel- « les *mesmontances* à l'avis de la loy fussent si « grans et si excessifs, que y auroit doubte de la « mort ou vraisemblable. » (Marten. Anecd. I, col. 1622, an. 1385.)]

Mesnable. Qui se laisse mener : « Frans et « *mesnables* et cortois. » (Partonopex, f. 161.)

Mesnage. [1^o Maison entourée d'un herbage ou d'un verger : « Comme Guillaume de Landelles ou « sa femme eussent acquis une portion de *mesnage* « assise à Baieux en la rue nommée Bienvenu. » (JJ. 107, p. 122, an. 1375.) — « Ilz passioient par un « *mesnage* qui estoit de Jehan Larçonneur de Bou- « cey; iceulli Hulart dist que oudit *mesnage* ou « hostel il oioit agneaux. » (JJ. 124, p. 76, an. 1383.) — « Un *mesnage* qui appartenoit à Pierres Adigart, « assis en la parroisse Nostre Dame de Saint Lô, en « la rue de Tourteron. » (JJ. 130, p. 140, an. 1386.)] — « Les seurs ne peuvent rien demander aux « manoirs et masures logées aux champs, que la « coutume appelloit anciennement *mesnages*, s'il

« n'y a plus de *mesnages* que de freres ; pourront
« néanmoins prendre part ès maisons assises ès
« villes, et bourgades. » (Cout. de Norm. au Cout.
Gén. t. I, p. 1015.)

II^o [Famille, gens de maison, domestiques :
« Comme le suppliant feust avecques ses familiers
« et *mesnage* au lieu de la Nozierre du conté de la
« Marche. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.) — « Le sup-
« pliant qui est demourant près Angiers, où il a
« accoustumé de gaingner la povre vie de lui, ses
« femmes et *mesnage* à labourer et perroyer. »
(JJ. 187, p. 173, an. 1457.) — Dans un rouleau de la
Chambre des Comptes de Paris, il est parlé des
« chevaliers bannerets qui farent du *mesnage* de
« Charles comte de Poitiers. » (Ordonn. I, p. 542.)]

III^o [Ustensiles de ménage, meubles : « Plas,
« escuelles, nappes, draps et autre *mesnage* dudit
« hostel. » (JJ. 143, p. 287, an. 1392.) — « Iceulin
« Jehan disoit que le suppliant avoit emblé certain
« *mesnage* qui estoit et appartenoit à sa cham-
« briere. » (JJ. 163, p. 482, an. 1409.)] — « Et avec
« ce faites jurer aux sains Euvangistes lesdiz rece-
« veurs et nos tresoriers que il ne prendront
« robbes ne *mesnage* d'aucun seigneur. » (Ordonn.
t. II, 231.) — [Les inventaires royaux et princiers
ne faisoient mention des ménages, c'est-à-dire des
ustensiles de cuisine de table, que s'ils étoient en
argent doré : « Une maniere de *mesnage* de vais-
« selle d'argent, porlatif, tout d'une façon, mis en
« un estuy, garny des parties qui s'ensuyvent : un
« grant bernigant, faisant aiguier, vi. hanaps
« dedans, an. doubles salieres, chacune à .vi. quar-
« rez et .vi. cuillieres, toutes lesquelles parties
« neellées et verrees par les hors, pesant ensemble
« .xxii. mares. » (Dnes de Bourgogne, an. 1493,
an. 1420.)] — De là « remuer *mesnage*, » dans Rab.
t. III, page 8, du jeu de *renme mesnage*, où chaecu
change de place, quand le chef de partie dit : *renme*
mesnage.

IV^o [Association conjugale : « Il n'y a si fol ne si
« sage, s'il a guere esté en *mesnage*. » (*Choses qui*
faillent en mesnage.)]

Expressions : I^o « Faire bon *mesnage*, » s'accor-
der bien ensemble. (Oudin.) — 2^o « Il y a du mau-
« vais *mesnage*, » de la dissension. (Ibid.) —
3^o « Tout sert en *mesnage*, » (Mont. Ess. t. I, p. 231.)
— 4^o « Quatre *mesnages*, le pot à la graisse. » (Id.)
— 5^o « *Mesnage* avec quelq'un, » être marié ;
« ne le pas tenir, » se séparer : « S'il entre jamais
« en votre maison, que je sache que parliez jamais
« à luy, je ne *tiendrai* jamais *mesnage* avec vous. »
(Les Quinze Joyes du Mariage, p. 115.) — 6^o « Grasse
« à prouffit de *mesnage*. » (Rab. IV, p. 41.)

V^o Économie : « Tout vient à point qui tient *mesna-*
gement. » (Cotgr.) — « Vivre de *mesnage*. » (Oudin.)

VI^o Déménagement. (Quinze Joyes du Mariage,
page 165.)

Mesnageable. Qui se peut ménager. (Cotgr.)

Mesnagement. [Épargne, économie : « Anciennement
quand un gentilhomme, avec le bon *mes-*
nagement de sa femme laissoit à la fin de son

« aage sa maison bien meublée à ses enfans, c'es-
« toit beaucoup fait. » (Lanoue, 167.)]

I. **Mesnager**—ier. I^o *subst.* I^o Chef d'un
ménage, d'une famille : « Par l'ordonnance du con-
« seil, farent mis par escrit tous les *mesnagers* de
« Paris de tous les estats. » (Juvenal des Urs., Hist.
de Charles VI, p. 329.) — « A l'environ de la place
« y estoient venus demourer plusieurs *mesnagers*
« pour avoir le gainage qui leur venoit des festes
« qui y estoient chascun moys. » (Pereff., V, f. 81.)
— [« Auquel hamel il n'y a environ que six *mesna-*
giers. » (JJ. 138, p. 24, an. 1389.) — « Comme en
« icelle ville (de Paris) de tout temps ait en confrai-
« rie d'arbalestriers de gens d'estat et *mesnagers*. »
(JJ. 165, page 80, an. 1410.)] — 2^o Locataire ; on lit
à l'occasion des Huguenots logés aux environs de
Paris : « Les Parisiens ne prenoient pas plaisir
« d'avoir tels *mesnagers* logez dans leurs censés. »
(Disc. de La Noue, p. 738.) — 3^o [Dépenseur : « Des-
« quels ornemens de soye le chapitre se pourra
« servir, mesme aux obseques et funerailles des
« personnes de ladite eglise selon leur estat et qua-
« lité, et non autrement, ni les prester, sans le
« consentement de l'evesque ou de son *mesnager*. »
(Beneficiers du diocèse de Coutances, folio 82^b.)] —
4^o Économiste : « Fug bon *mesnager* ne pert rien. »
(Coquillart, p. 18.) — « Prou despandre, et peu gai-
« gner, saccage le *mesnager*. » (Cotgrave.)

II^o *adjectif.* I^o Domestique, pigeon *mesnager*.
(Rabelais, IV, p. 13.) — 2^o Économiste : « Une femme
« *mesnagere* entrant en une pauvre maison l'enri-
« chit. » (O. de Serres, 818.) — 3^o Médecin : « Le
« due de Bourgogne... mist sus un grand nombre
« de gens payez à gages *mesnagers*... c'estoit quel-
« que peu de chose qu'ils avoient pour se tenir
« prests en leurs maisons. » (Commynes, p. 171.)

2. **Mesnager.** [I^o Vivre en ménage : « Le sup-
« pliant dist à sa femme que jamais il ne *mesna-*
geroit avec elle. » (JJ. 189, p. 151, an. 1457.)] —
2^o Faire le ménage : « Ainsi que icelle Alison
« chambriere fut levé de son lit, et qu'elle eust
« commencé à *mesnager* et besongner. » (JJ. 184,
p. 65, an. 1450.)] — 3^o Épargner : « *Mesnager* le
« temps. » (Oud.) — 4^o Bien disposer : « *Mesnager*
« bien l'esprit d'une personne. » (Id.)

Mesnagement. Avec économie. (Cotgr.)

Mesnagerie. I^o Mise en œuvre : « De leur ame,
« vie, tems, affections, et volonté, desquelles seules
« choses la *mesnagerie* est utile, et louable. » (Sag.
de Charron, p. 242.) — 2^o Colombier. (Rab. IV, 13.)

Mesniat. Ce mot, dans la Coul. de Valenciennes,
se trouve au nombre des meubles d'un ménage.
(N. C. G. t. II, p. 258.)

Mesnie. [I^o Maison, suite d'un seigneur : « Atlant
« es vous un musart qui le prist par le fraim, et le
« vout tourner arriere ; et li chardenaus escrie sa
« *mesnie* : Ore ans vilains. » (Ménag. de Reims,
§ 221.) — « Messires Boncieaus monta à cheval et
« sa *mesnie*. » (Froiss. V, 328.)] — « Leurs seigneu-
« ries, *mesnies*, et biens quelconques, ...seront en

« la sauvegarde impériale. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 713.) — « Le povre roy et la royne, depuis la prise de Poitouise, ne s'emeuvent de Troyes à pouvre mesnie, comme fussent ils de chasses hors de leur lieu par leurs propres enfans. » (Jour. de Paris sous Charles VI, p. 60.)

... Sa chevalerie
Partout le monde euis grasse et prise
Et nettement fuisse tout desservie
De jous gent, et de frische mesnie. (Froiss. poiss. f. 416.)

... Dagobuit... manda
Samon le roi d'Esclavouie
K'il demorast de sa mesnie
Et tenist sa tiere de lui. (Mousk. p. 39.)

Vostre palefroï enmerai
Maigré vos, et vostre mesnie. (Ms. 7936, f. 29.)

[« A privée mesnie. » avec ses serviteurs les plus infimes. (Froiss. II, 322.) — 2° Ménage :

... Bone boutique,
Et viande de mesnie,
Quant on l'a à son comant,
Vault mieix qu'aler pourchacant. (Vatic. 1522, f. 163.)

... Cil a vestu bon surcot
Qui bone pais a de mesnie. (Id. f. 170.)

3° [Domestique, valet : « Car il n'y avoit que a mesnies et gargon. » (Froissart, VII, f. 176.) — 4° Sectateurs d'une fausse religion : « Mesnie Apollin. » dans Garin, t. I, p. 101.]

Mesniée. 1° Suite : « Lui et sa mesniée. » (Jour. de Paris sous Charles VII, p. 128.) — 2° Pièces d'un jeu d'échecs appartenant à chaque joueur :

Entrax .ii. ont l'eschequier pris,
Cil a assise sa mesniée
Et Floire a la soe saisie. (El. et Blanch. f. 202.)

1. Mesnier. Officier préposé au mesurage : « Se aucuns peniers sont merchiez... devant aucun vendeur... iceluy vendeur sera tenu d'appeler le procureur general de la ditte marchandise ; lequel procureur sera tenu d'aller avec le vendeur au mesnier pour enregistrer de quelle marchandise les peniers condamnez seront, et à combien d'amende les marchands seront. » (Ordonn. t. V, p. 358, an. 1370.)

2. Mesnier. Même sens que manier, souple, facile :

Je souhede d'estre lie et legiere.
Esbanians, friche, gaie et entiere :
En tous deduis graciense et mesniere. (Froiss. f. 412.)

Mesnil. Ferme :

Et ala quere sa pasture
Lés un mesnil. (Ms. 7218, f. 251.)

Mesoan — ouen. [Même sens que meshoen.]

Li roi qui aiment le Soudan,
Ne l'contredirent mesoan (Parton. f. 162.)
Chaines d'or courront mesouên. (Coquillart.)

Quant ceux partirent de Rouen,
Qu'envoyastes à l'entreprinse,
Vous ne cuidiez pas mesouen.
En souffrir, ne marquer, ne prinse. (Al. Chart. p. 717.)

Mesoevrer. [Mal agir : « Car molt mesoevre et a molt mesprent Qui vers sa mere guerre prent. » (Roi Guilt. p. 157.)]

Mesoffrir. [Insulter : « Ainsi disoient la maisnie Isengrin, et on dit piece a : Cui il meschiel,

« tuit li mesoffrent. » (Mén. de Reims, § 417.) — « A qui il meschiel, chacun lui mesoffre. » (Froiss. X, 49.) — « Et s'il font à nului outrage, il ne leur doit mie souffrir Sour sa fiance à mesoffrir. » (Baudouin de Condé, 23, p. 176.) — « Fols fu qui viers Dieu mesoffri. » (Jean de Condé, I, 358.) — « A qui il meschiel, on li mesoffre. » (Colgr.)

Mesoir. Ecouter mal, ne pas écouter :

Qui d'Aioul veut oir le conte,
Si com l'estoier vous raconte,
Sempres un puct assez oir,
S'il ne le pert par mesoïr. (Ms. 7218, f. 143.)
Li diu ne l'ont pas mesoïe. (Ms. 79892, f. 2.)

Mesolabe. Instrument destiné à trouver mécaniquement deux moyennes proportionnelles, qui ne pouvaient être trouvées géométriquement ; il fut inventé pour le problème de la duplication du cube. (Colgrave.)

Meson. 1° Maison : « N'est pas meson, ainz est chastel. » (Blanchandin, fol. 176.)

Mesons si bele, ne si nete,
Meson fu, or est mesouete. (Ms. 7218, f. 313.)

2° Hôpital : « Freres de la meson Dieu. » (Duchesne, Généalog. de Châtillon, p. 59, an. 1268.) —

3° [Catafalque : « Ne viel pas que entour mon corps l'en face meson, ne carrie, ne roubans, ne coinse lise quelle que soit. » (Test. d'Alex. de Bret. an. 1369.)]

Mesonete. [Maisonnette, dans la Vie de Saint Louis, p. 351.]

Mesoner, v. Edifier :

Il font mesoner lor mesons,
Et mandent plastriers, et maçons,
Et couvrs, et charpentiers. (Ms. 7218, f. 283.)

Mesonete. Maisonnette ; voir sous Mison.

Mesostiche, adj. « Sonnet, acrostiche, mesostiche. » c'est-à-dire dont les premières lettres de chaque hémistiche forment un nom et croix de S^t André. (Beauchamp, Recherche des Théât. II, 196.)

Mespaïé. [Mal payé, dans Parton. v. 2607.]

Mesparlance. [Médianse : « Pour amour Dieu vos demandon de la mesparlance pardon. » (Bestiaire, ms. dans Du Cange, sous Malloquium.)]

Mespartier. 1° Médire : « Qui qu'en ait mesparté, j'ai bien... bele amie. » (Chans. du XII^e siècle, ms. Boubier, fol. 175.) — « Mespartier d'un trespassé. » (Chol. p. 49.) — 2° Injurier : « Irié « fu, si mesparta. » (Ms. 79892, f. 56.)

Mespartier. [Médiant, au Conseil de Pierre de Fontaines, ch. 11, art. 8, p. 89.]

Mespartoler. Parler mal :

Diex me gart lui mon sens,
Et me donit tel porpens,
Dont je ne mespartol
Tel chose me laïet dire,
Dont ge ne soïe pire. (Prov. du Vilain, f. 76.)

Mespartement, s. Partage en deux moitiés. (Colgr.) J'ai vu mepart dans des titres de la ville de Montbard, pour l'acte de partage que le curé du lieu avoit fait de ses revenus, avec des ecclésiast-

tiques du même endroit, qui, si je ne me trompe, s'étoient chargés d'une partie du service.

Mespartir, *v.* Partager, diviser : « Escu *mesparty* de blanc et de noir. » (Percef. VI, f. 33.) — « Jardins *mespartis*. et gentement ordonnez par « quarreaux. » (Gartheny, Voy. du Cheval. errant. 50.) — « Chateau qui *mespart* le Friole du Trevisan. » (Lett. de Louis XII. t. III, p. 33.)

Mespasser. 1° Séparer :

Le chemin n'a pas piet et demie
Qui *mespasse*..... (Desch. f. 355.)

2° Surmener :

..... C'est bien drois
Qu'ils ne soient roux ou cassez,
Et qu'ils ne soient *mespassez*. (Ibid. f. 498.)

Mespayer (se). User à tort : « Si dame ou « damoiselle avoit douaire... de mariage d'un autre « mary qu'elle eust eu paravant, et elle se mesusast « accuement, si que le second mary qu'elle auroit « se *mespayast*, et qui l'en chassast arriere de luy, « sachez que pour ce ne demureroit qu'elle n'eust « son vivre sur le douaire. » (Bout. Som. Rur. 553.) — « Qui trop sans raison s'en *mespaient*. » (Froiss poës. p. 403.)

Mespenser, *v.* 1° Avoir des idées fausses :

Il fait les laies gens mescroire,
Et *mespenser* de cose voir. (Poët. av. 1300, IV, f. 1313.)

2° [Avoir des pensées basses : « Seignors barons, « n'en alez *mespensant*. » (Rol. v. 1472.)]

Mespert. Mauvais partage. (Cotgrave.)

Mesplaire, *v.* Déplaire :

De tout cou qu'elle li voit faire
Ne li pot onques rien *mesplaire*. (Ms. 7980, f. 59.)

Mespoigner, *v.* Attaquer méchamment : Quand « (les parens du roy) se voient si prochains à la « couronne, advient que convoitise se boute en « leur cœur pourquoy ils se bouterent à machiner « de toute leur puissance, et à *mespoigner* la ditte « couronne. » (Monstrelet, I, p. 41.)

Mespoinz, *adj.* Pipé :

Ribaüs qui portent les berleus
Ne resont pas de jouer lens....
Des plains, des vuidez, des *mespoinz*.
Saillent aux ribaüs hors des poinz. (Güart, f. 332.)

Je cuit que ce sont de *mespoinz*
Dont tu ici quingné le m'as....
Et li chapelains les apere, (Ms. 7218, f. 235.)
Or, vous me joez de *mespoinz*. (Fabl. de S. G. f. 46.)

Mespoissance. Impuissance. (S. Bern. Sermon. fr. p. 306.)

Mesporter (se). Se mal comporter : « Iceulx « qui ainsi se *mesporteront*. » (Ordon. t. III, f. 577, an. 1351.)

Mespranture. [Délit : « Que pour cause de « ceste *mespranture*, qu'il avoient faite... il de leur « bonne volenté l'avoient amandé. » (Cartul. de Lagny, f. 226, an. 1319.)]

Mesprendre. [1° Offenser, méfaire : « Sache que « envers toi villainement *mesprit*. » (Berte, c. 91.)

« Leur demanda pour quel raison il avoient fors « mis leur evesque et saisi touz ses biens, dont il « avoient trop *mespris* à Dieu, à la pape et à « l'evesque. » (Ménager de Reims, § 216.) — « Je « *mesprenroie* vers li qui est mes hom, se je li « metoie son droit en plait. » (Joinville. § 677.) — « Non cydant que madame ainsi *mesprint*, ou « voulüst *mesprendre*, et faire faulte. » (Petit Jehan de Saintré, p. 590.) — « Offendre, ou *mesprendre*. » (Ordon. t. III, p. 586.) — « *Mesprendre* contre le dit « mestier. » (Id. 591.) — « Tres noble dame gentis, « vers vous plus ne *mesprendre*, ains vous servirai « touzdis. » (Jeannot de l'Escurel, ms. 6812, f. 57.)

..... Un petit i *mespreistes*
De la robe que vous preistes. (Ms. 7645, II, f. 149.)

2° Se tromper : « Elles se tienent sur leurs gardes, « et, comme l'on dit en pratique, se gardent de se « *mesprendre*. » (Pasq. Rech. III, 302.) — 3° [Arriver mal : « Iceului Guillaume dist audit Jehan : va fere « la besogne Guillaume de Chartres ; certes, se tu « ne la fais, il t'en *mesprendra* et seras si bien batu, « que rien n'en faudra. » (JJ. 105, p. 487, an. 1374.)]

4° Infinitif pris substantivement ; méfait :

..... Mainz assauz divers donnerent,
Et les defendans embraserent ;
La leur fu rendu li *mesprendre*. (G. Güart, f. 274.)

Ils font du jour la nuit, par un *mesprendre*,
Contre nature, et ne veullent apprendre
Vivre en honneur, mais à vider les pots.
Les Triomphes de la Noble Dame, p. 59.

Mespreneur. Coupable : « Feronthastive « justice, chacun en ses meltes, des violeurs et « *mespreneurs*. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 330.)

Mesprenture. [1° Délit : « Ponr lesquelles « fautes et *mesprentures*. » (JJ. 138, p. 273, an. 1390.) Voir **MESPRAUTURE**.] — « Les deliz et *mesprentures*. » (Ord. V, 470.) — 2° Contrevenant : « Le « pain qui sera trouvé en *mesprenture*. » (Ordon. t. V, p. 556.)

Mespressure. 1° Méfait : « Abolition et pardon... « de leurs offenses et *mespresures*. » (Matth. de Coucy, Charles VII, p. 660.) — 2° Méprise :

Et dissoit k'il est escapés
De prison, et fu atrapés,
Et tant ot esté mesprisies,
Qu'on li ot les ortaus brisies,
Mais tant i ot de *mespressure*,
Qu'as ortaus ne paroit consture. (Mousk. p. 667.)

« Tout vostre suis, sans nulle *mespressure*. » (Desch. f. 157.) — 3° Défaut, imperfection :

Nus hons ne puet on penser
Qu'en li trovast *mespressure*. (Poët. av. 1300, IV, 1487.)

Mesprinsce. Méprise : « Je vueil declairer... les « petites *mesprinsces*, dont il a fait beaucoup. » (Le Jouvenel, ms. p. 613.)

Mespris. Mépris : « Seroit leur art en *mespris*. » (Rabelais, t. V, p. 146.)

Mesprisablement. [Avec mépris : « Marcius « au commencement oyot *mesprisablement* les « menaces des tribuns. » (Bercheure, f. 40.)]

Mesprisance. Mépris : « Tomber en pauvreté,

« et *mesprisance* d'un chacun. » (Le prince de Machiavel, p. 106.)

Mesprise. [Offense; « Venger se vuet li rois de ceste grant *mesprise*. » (Sax. 23.)]

Mesprisement. Mépris: « Trop grant familiarité engendre *mesprisement*. » (Le Cheval, de la Tour, instruct. à ses filles, f. 83.)

Mespriseur. Méprisant. (Cotgr.)

Mesprison. [1° Offense, méfait: « Mais ne connoissent mie la *mesprison* Ne le felon corage del mal gloton. » (Aiol, v. 2989.) — « Onques n'oi « on parler de *mesprison* qui ful faite à crestiens. » (Contiu, de G. de Tyr, Martène, V, c. 618.) — « Leur « pardounera le roy de France toutes les *mespris* « sons, et offences du temps passé pour cause de la « guerre. » (Chron. de S. Den. II, f. 265.)

Pris furent, et mis en prison
Por tel fet, por tel *mesprison*. (Ms. 7218, f. 297.)

Moult fera grant *mesprison*
Se je l'am, s'ele m'oublie. (Poët, av. 1300, III, p. 1369.)

2° Méprise:

Bregier ki la joie atens
D'amors, fait grant *mesprison*. (Poët, av. 1300, III, 1011.)

Mesprises. [Faute, offense: « *Mesprises*, « domages et torfaiz. » (Cart. de Champagne, an. 1245.)]

Si me laissez morir por bien amer:
Vostre en iert la *mesprise*. (Poët, av. 1300, I, p. 380.)
Le chevalier, par *mesprise*
Requiert la dame de villanie. (Perceforest, VI, f. 28.)

Mesproisier. Mépriser, déprécier:

Sire, moult doit resoigner
Sages hom à *mesproisier*
Ce qu'il a à des loé. (Yat. n° 1522, f. 151.)

Mesproison. [Faute: « Et molt iest grans li « *mesproisons* por vous et li desraisons. » (Villeh. § 586.) — « Toutes les requellistes sans *mesproi* « son. » (Aiol, v. 3001.)]

Mesproson. [Même sens: « Tous .m. les assem- « blastes sans *mesproson*. » (Aiol, v. 2975.)]

Mesquanche. [Male chance: « Se ses premiers « biens relenquist Pour *mesquanche* qui li avien- « gne. » (La Mapemoude ms. ch. 18, dans D. C. sous *Mesquandere*.)]

Mesque. [Houe, au reg. JJ. 189, p. 185, an. 1457.]

Mesquedi. Mercredi, au ms. fonds Scr. 60, col. 57.

Mesquine. s. Ustensile de ménage servant à tenir la vaisselle; servante. (N. C. G. II, p. 257.)

Mesrain. Bois: « Apporterent grand nombre « de boutrées, clayes, et aultre *mesrain*. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 184.)

Mesrel. Méreau:

Une bourse d'argent legiere,
Qui estoit plaine de *mesreaulte*. (Villon.)

Mesrele. (Horion, soufflet: « Ils avoient estrivé « ensemble pour un lot de briemas ou cervoise....

« se vous ne feussiez mon maistre, vous eussiez « une *mesrele*. » (JJ. 157, p. 144, an. 1402.)]

Mesrien. [Bois merrain: « Il avoit petites pièces « de *mesrien*. » (1379, Conciergerie de Boiscommun; L. C. de D.)]

Mesriennier. [Enchameller, mettre *mesrien*: « Pour les reflections et réparations de leurs mai- « sons et *mesriennier* aussi leur vignes. » (1369, Usage de Dampierre; L. C. de D.)]

Message—aige. [1° Mission d'un messenger: « Uns Sultans li ad dit son *message*. » (Rol. v. 3131.) — « Messagiers sages et bien ydoines de faire ce « *message*. » (Froiss. I, II, f. 40.) — 2° Messenger: « *Message* sumes à l'paën Baligant. » (Rol. v. 2725.) — « Dont envoya par *messaiages* secrets et afaitiés « de ce faire grant plentel d'or et d'argent deviers « le roy. » (Froiss. II, f. 35.) — « *Message* ne doit « recevoir outrage. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 155.) — « *Message* menestrel. » (Perceforest, I, fol. 104.) — 3° [Procureur: « Marguerite de Junay, femme feu « Gui du Mex... établi ses procureurs et *messaiages* « especiaux. » (Cart. de la Maison Dieu de Pontoise, an. 1285.)] — 4° Redevance due au messier ou au seigneur pour la garde des fruits de la terre: « La « moitié du *message* de Ronquerolles appartient à « nous, le due: et est à savoir que quant li preu- « domme de Ronquerolle auront esleu un messier « pour garder les biens communs de la ville. » (Reg. des péages du comté de Clermont, en Beauvaisis, p. 29.) — [« Le suppliant a confessé que pour « le temps qu'il fu messier, il avoit pris oultre son « droit de *message* bien jusques au nombre de trois « sextiers de grain. » (JJ. 145, p. 409, an. 1393.) — Dans ce sens il dérive de *messis*, non de *missus*.]

Messenger—agier—aigier. [1° Chargé d'un message: « Li *messenger* ambedui l'enclinerent. » (Rol. v. 2763.) — « Joians fu Guiteclins quant ot le « *messenger*. » (Sax. VI.) — 2° Bedeau: « Les clers « et *messagiers* de la fierge de Nostre Dame de « Reins arriverent en la vile d'Argiers. » (JJ. 164, p. 67, an. 1409.) — 3° Sergent, huissier: « Que les « sergens et *messagiers* desdis consous... pour- « ront lever du mandement desdis consous les « tailles et communs imposez et à imposer aux « habitans desdis chastel et ville. » (Ord. V, p. 705, an. 1368.) — « L'huissier juré de la chambre, le « *messenger*, et le sergent de ville.... font insinua- « tions, intimations, sans être obligé d'avoir charge « particuliere de la loy. » (N. C. G. I, f. 736.) — « Le bailli ne pourra executer aucunes branches, « n'y aussi à la requeste du collecteur aucuns par- « ticuliers pour les subventions du prince, si ce « n'estoit que les sergens, ou *messagers* de la loy « y eussent premierement lesté gage. » (N. C. G. I, 712.) — « *Messenger* à pied, » sergens ou huissiers qui avoient le privilège exclusif de porter tous les exploits, mandemens et rôles de la Chambre des Comptes. Ces *messagers* à pied étoient au nombre de dix-huit. (Pasq. Rech. p. 71.) — 4° Trompettes envoyés en mission. (Vigil. de Charles VII, t. II, 31.)

Expressions :1^o Doit on por voirQue ne doivent li *messagier*

Ne li en oir, ne mal avoir. [Poët. av. 1200, II, p. 783.]

2^o « Ne fais pas d'un fou ton *messagier*. » (Cotgr.)

Messageresse. 1^o Messagère : « Damoyelle « *messageresse* apporta nouvelles. » (Percefor. II, 150.) — 2^o Qui appartient à la messagère : « Damoy- « selle appareillée d'une maniere *messageresse*. » (Perceforest. II, f. 146.)

Messagerie—aigerie. [1^o Ambassade, mis- sion : « Or est teix la coustume entre les crestiens « et les sarrazins, que quant li roys ou li soudans « meurt, cil qui sont en *messagerie*, soient paenime « ou en creshtient, sont prison et esclave. » (Joinv. § 364.) — 2^o Message : « Item pour ce qui est néces- « saire et besoing fere plusieurs frais, *messageries* « et despens, tant de tesmoings, sergens, que au- « trement, pour le fait de ladite resserche. » (Hist. de Nîmes, preuves, III, f. 41, an. 1492.) — « Vous « gens de *messagerie*, Et charbonniers et buchiers, « Courez tost comme gaillart Prendre vu part de « renart. » (Quene de Renart.) — 3^o Redevance pour la garde des moissons : « Du prieur de Saint- « Sépulchre de Baugenci, pour *messageries* que « doivent les fermiers de Baugenci. » (1470, Etat des redevances.) — [Dans ce sens, il dérive de *messis*, non de *missus*.]

Messaigiere. [Entremetteuse : « Quoy qu'on « tient belles langagieres, Florentines, Véniciennes, « Assez pour estre *messaigieres*. » (Ballade des femmes de Paris. Villon.)]

Messain, s. Petite monnoie ayant cours à Metz.

... A prodoms, bons clers, ne sains

N'ara qui vaille .ii. *messains*

En Feglise de benefices ;

Ne aussis secutiers offices

Ne seient ja aux bons donez. [Desch. f. 524.]

Messals—auz. [Pluriel de *messel*, missel : « Item, 2 *messals*, l'un tuel, l'autre viez. » (Chapelle de Clémence de Hongrie, aux N. C. de l'Arg. p. 147.) — « Calices d'or et *messaux* et sautiers. » (Charoi. de Nîmes, v. 767.)]

Portent *messaux*, portent sautiers,

Portent mistres, et encensiers. [Rou. D. C. sous Missale.]

Messcé. [Bière de houblon mélangé d'orge : « Item le chastellain doit avoir des cambriers pour « donner congé de brasser, et aussi de ceulx qui « font le *messcé*, toutes fois qu'il brassent, un sex- « tier et .xii. den. cambresis. » (B. N. an. 8428, 3, fol. 217.)]

I. Messe. [Sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ; on voit dans ce mot l'hébreu *missah*, offrande ; mais il vient régulièrement de *missa*, la messe nous représente en effet la mission du fils de Dieu sur la terre : « Tel coronet ne chantant unches « *messe*. » (Rol. v. 1563.) — « Si fist li rois chanter « *messe* l'evesque de Tournay ; et li rois oï *messe* « touz armez. » (Mén. de Reims, § 280.)]

Expressions : 1^o « Haulte messe, » grand' messe,

parce qu'elle est chantée à voix haute, au contraire de la basse messe qui se récite à voix basse :

Nulz ne voit oir *haulte messe* ;

Car le dimanche, pour la presse,

Tous ensemble et chascun se passe

Mout legierement d'une *basse*. [Desch. f. 408.]

2^o [« *Messe malinouse, matuelle*, » v. ces mots. — 3^o « *Messe* de benisson, messe de mariage, dans l'acte de dissolution du mariage de Louis XII, f. 65. — 4^o « *Messe* coppetée par trente coups, » au Test. de Louis, duc d'Orléans, an. 1403 ; messe de *requiem* annoncée par un glas. — 5^o « Hac die major missa « fit de beata Maria, ratione palii Theobaldi ; et « vocator la *messe du pallyon*. » (Obituaire de Rouen, 29 janvier.) *Pallyon* est pour *pallium*. — 6^o « *Messe* seiche, » messe sans consécration : « Item « au chappelain je laisse Ma chapelle à simple ton- « sure, chargée d'une seiche *messe*. » (Villon, Gr. Testam. p. 93.)] — 7^o « Aussi vrai que la *messe*. » (Contred. de Songeur. f. 93.) — 8^o Briefve *messe*, « ou courte, et long diner. » (Doctr. de Sapience, f. 46.) — 9^o « *Messe* cardinale. » (Apol. d'Hérodote, p. 606.) — 10^o « *Messe* de chasseur, » très courtois : « Le gentilhomme...avoit grand haste, et esroit « d'avoir une *messe de chasseur*. » (Apol. d'Hérod. p. 360.) On lit « *messe* de chevalier, » dans le Doctrinal de Sapience, 46. — 11^o « *Messe* du chancelier « de l'Hôpital. » [Voir sous CONNETABLE.] « Le tenoit- « on l'huenot, quoi qu'il allast à la messe ; mais « on disoit à la cour : Dieu nous garde de la *messe* « de M. de l'Hospital. » (Brant. Cap. Fr. II, p. 90.) — 12^o « Les tresoriers, chanoines, et chapelains « seront payez de leurs gros, *messe d'evangile*, dis- « tributions, obits de fondation, bougies de matines, « et droits de procession. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — 13^o « Jour de *messe*, » jour de fête auquel on doit entendre la messe. (N. C. G. I, p. 553.) — 14^o « *Messe* à note, » grand'messe. (Journ. de Paris sous Charles VI, p. 49.) — 15^o « *Messe* martingout. » (Cotgr.) — 16^o « *Messe* paresseuse, » celle qui se dit tard pour le beau monde, les paresseux : « Je n'ay « pas voulu dire la *messe paresseuse*, ainsi que « parlent les jesuites. » (Moyen de Parven. p. 345.) — 17^o « Petite *messe*, » court espace de temps : « Le « metes en ombre tant que l'en eust chantés une « petite *messe*. » (Mod. f. 130.) — 18^o « *Messe* à la « soupe au vin. » (Apol. d'Hér. p. 619.) — 19^o « Ne « pas savoir tous les mots de la *messe*, » ignorer bien des choses. (Le Jouv. f. 19.) — 20^o « Chanter la « *messe* de quel-qu'un, » en être maître, s'en em- parer.

Les dyables en vous ont pris leur forteresse,

Qui en brief temps chanteront vostre *messe* ;

L'ame de vous leur est pieça donnée. [Desch. f. 345.]

21^o « Chanter ses *messes* ordinaires, » dire la messe comme à son ordinaire. « Ne laissa (un curé « libertin) de chanter ses *messes ordinaires*, qui « furent trouvées d'aussi bonne saveur, et d'aussi « bon goust... que celles du plus puceau prestre. » (Apol. d'Hérod. p. 437.) — 22^o « Aller à la *messe* « des trespassez, y porter pain et vin, » apporter son plat au repas qui suit les funérailles. (Oudin.)

— 23° « Vin de messe, » vin tel qu'il le falloit pour la messe, le meilleur. « Tel vin de quoi on peut « célébrer la messe. » (C. G. I, 110.) — 24° « Enfants « de chœur de la messe de minuit. » (Colgrave.) — 25° « Quant la messe fut chantée, si fut la dame « parée. » (Id.) — 26° « Vrai comme Dieu est à la « messe, » serment, pour dire il n'y a rien de si certain. (Apol. d'Hérod. p. 477.)

2. Messe. [Envoyé : « A tant les messes leens « entrent ; Contr'els les plussors se leverent, « Devant le roy sont aresté, Ulixes ot premiers « parlé. » (Guerre de Troyes.)]

Messeament, adv. Indécemment, d'une façon messeante. (Rob. Est. et Colgrave.)

Messeance, s. Inconvenance : « Liberté trop « franche et hardie leur est messeance, et gauchit « à l'impudence. » (Sag. de Charron, p. 498.)

Messeant. [Inconvenant : « Ne à nulle heure, « soit en privé, soit en public, on n'oit saillir de sa « bouche parole vaine ne messeante. » (Boucic. IV, 7.)] — « Etre messeant à quelqu'un, » le traiter cruellement, le malmenant.

... Te vont mançant ;

Tost te seront messeant,

S'or ne ti gardes.

(Ms. 7989², f. 72.)

Messeilliere. [Sergent messier : « Et mettront « lesdiz hommes les messeillieres, lesquels feront « serment aux seigneurs de garder bien et loyalement les biens de la ville et le droit des seigneurs. » (J. J. 1, p. 24, an. 1354.)]

1. Messel. [Messel : « Item un oreillier de saye « pour le messel. » (Chap. de Clém. de Hongrie, aux N. C. de l'Arg. p. 207.)]

2. Messel. [Carnage : « Aux Persans courent « sus et en font tel messel, Que des cors court li « sans à onde et à ruissel. » (Poème d'Alex., dans D. C. sous *Missale*.)]

Messelier. Sergent messier (comparez MESSÉLIERE) : « Les messeliers et forestiers seront creus « de leurs rapports par leurs sermens, tant es bois « de gruyeries, communauz qu'ailleurs. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1141.)

Messeliere. [Mâchelière : « Les messages (de « l'empereur de la Chine) allerent tant par mer et « par terre que ilz viurent à l'isle de Seilan « (Ceylan) et s'en allerent au roy, et tant pourchacierent que ils orent deux des dens messelieres « (d'Adam) qui moult sont grans et grosseles. » (Marc. Pol. p. 598.)]

Messelle, s. Espèce de métal : « Quantité de « cuivre, de messelle, rosette, potin, culot, halle- « bardes, etain, mitraille, et autres metaux. » (Mém. de Sully, IV, p. 78.)

Messenaire. [Mercenaire, dans Froissart, t. VI, p. 214.]

Messenier. Au Nouv. C. Gén. I, p. 1240, on le range comme privilégié entre les clerics et les gens de l'Université.

Messeoir. [1° N'être pas convenable : « Fors « qu'un seul pou lui *mesiel*, ce m'est vis ; Ce que « trop tient ses ieus de moi eschis. » (Couci, IX.) — « Lui messeist estre borgne. » (Chev. de la Tour Landry, f. 4.)] — 2° N'être pas à sa place :

La bataille commence ez rues

Esquesle li courat messeient. (G. Guiart, f. 224.)

3° Mal arriver :

... Com il lor vit messeoir,

Si les mena tantost seoir. (Ms. 7615, I, f. 114.)

Messer. L'italien *messere*, le français messire : « Faisant le messer à tout le reste, encore que sa « gibeciere fust fort mal en point. » (Yver, p. 630.) — « Quoy qu'il contreface de l'ingenieux ou du « magnifique messer de Venise. » (Dialog. de Tahureau, p. 68.) *Messer* de Venise est une périphrase pour doge.

Messerie. [Office, revenus du messier, étendue de sa juridiction : « La messerie de la ville de France « noy et du finage. » (J. J. 61, p. 123, an. 1321.) — « Icellui Jacob estant pour l'exercice de son office « de messier ès mettes de sa messerie. » (J. J. 166, p. 209, an. 1412.) — « Je hai promis foi et service à « noble homme mons. le comte de Roucy, c'est « à savoir de la quartle partie dou chasteau de « Fontaine, de toute la messerie doudit lieu. » (Ch. de 1350, dans D. C. sous *Messarius*.)]

Messervir. [Desservir, au Roman de Rou : « El par losengiers qu'il crée Richarl son frere « messervi. »]

Messour, s. m. Moissonneur : « Fancheur pour « journée, douze deniers ; messour, douze deniers. » (C. G. II, p. 467.)

Messeours, s. Dans la Bresse, c'est le salaire annuel de ceux qui moissonnent « les bleds du « grangeage... l'onzième gerbe. » (Laur. ; Du Cange, sous *Messura*.)

Messey. [Messier : « Martin Alligant ayant pour « lors la charge d'estre messey et garde pour les « habitans de S. Valier, que aucunes bestes ne alas- « sent en dommaige. » (J. J. 179, p. 14, an. 1447.)]

Messez, adj. plur. Qui contiennent les messes : « Gautier jura sor saies, et sor livres messe. » (Ms. 7218, f. 347.)

Messias, s. Le Messie : « C'est le Christ, le vray « Messias. » (Les Marg. de la Marg. fol. 81.) — « Le « roy qui estoit attendu comme Messias. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 689.)

Messien. [Messel : « C'est l'escrit des livres : « deux messiens, un à note et autre sanz note. » (Reg. Noster, f. 197^b.)]

1. Messier. [Même sens, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1187, an. 1304.]

2. Messier. [Garde-champêtre temporaire avant les moissons ou la vendange : « Les sergens mes- « siers et forestiers sont crus de leurs prises et « rapports jusqu'à cinq sols. » (Loysel, 777.) Voir sous MESSÉRIE.] — « Sergent blavier ou messier. » (Cout. Gén. I, 210.)

Messiere. Mur de clôture :

Un sarcuel (cerueul) fist appareillier,
Lez la *messiere* du moullier,
A metre apreuf sa mort son cors,
Sous la goutiere de defors. (Rou, p. 159.)

1. Messieurs. Messier : « *Messieurs* et banwards
« jurez à la garde des fruits... sont creuz des prin-
« ses faites par eulx. » (N. C. G. II, 1135.)

2. Messieurs. Pluriel de monsieur. (Voir ce mot.)

Messilier. Messier : « Messiers ou sergens *mes-
« siliers* sont les gardes des vignes ou de bled et
« moisson. » (C. G. I, 117.) — « Un sergent *messi-
« lier* est creuz de sa prinse. » (Id. 420.)

Mession. [Saison où se font les moissons, dans la Cout. de Normandie, art. 16 et 19.]

Messiers. [1^o Titre. Cas sujet de monseigneur, de *mes (meus)* et *sire (senior)* : « Mex en sera *mes-
« sires* sanz Marzaus. » (Rocisciv. 149.) — « L'autre
« ot *messiers* ilerars de Brienne, dont grans lignai-
« ges ist issus. » (Joinv., § 78.) — « On donnoit
« aux chevaliers le nom de *messire* qui est le même
« que celui de *monseigneur*. » (Menestr. de la Chev.
p. 92.) — C'était le qualificatif des princes du sang,
au palais : « Arrêt de 1561, entre *messire* Louis de
« Bourbon prince de Condé. » (Hist. de La Popeli-
nière, t. I, liv. III, p. 244.) — On appeloit *messiers*
les chevaliers, à l'exclusion des écuyers et des ba-
cheliens bannerets. (La Roque, sur la Noblesse, p. 26.)
— On ne donnoit pas ce titre aux officiers clercs
du Parlement. Le chevalier de Honcourt, envoyé par
Charles VI en ambassade à l'empereur, est nommé
messire, au lieu que son adjoint Yves d'Orient, l'un
des maîtres du Parlement, n'est appelé que *maître*,
parce qu'il n'étoit point chevalier. (Froissart, III,
p. 322.) — Quelquefois *messire* étoit joint à *mon-
sieur* et à *monseigneur*. On lit *monsieur messire*,
dans Petit Jehan de Saintré, p. 228. — *Monsignor*
et *messire*, dans l'Hist. de Cambrai, par Carpentier,
page 31. — Le duc d'York appelle un chanoine
« *messire* Jehan. » (Froiss. liv. IV, p. 192.) — On lit
« *messire* Jaques, » dans G. Guiart, fol. 251. — Les
curés, les vicaires, étoient qualifiés de même :
« *Messire* Jean Gaudin curé de Larçay ; M. George
« Girard, curé de Bruis, par *messire* Pierre de
« Sache son vicair. » (Coul. Gén. t. II, p. 28.) —
2^o Seigneur :

Chascun devoit à son *messire*
Fere comioistre, et enseigner,
Et bonement enromancier
Les aventures qui avienent. (Ms. 7218, f. 150.)

3^o Dieu, Notre Seigneur : « Si dit (Jeanne d'Arc)
« aus dits seigneurs : j'ay accompli ce que *Messire*
« m'a commandé, qui estoit de lever le siege d'Or-
« leans et de faire sacrer le gentil roy. » (Hist. de la
pucelle d'Orl. p. 525.) — « Laissez les aler ; il ne
« plaisait pas à *Messire* qu'on les combatte aujour-
« d'huy. » (Id. page 514.) — 4^o Mari : « En maison
« n'est mie *messire*. » (Ms. 7989², f. 89.) — « Voità
« *messire* (dist la royne Racio) qui en fera ce qu'il

« voudra, car à moy n'est mie ; si touche l'onneur
« de *monsire*. » (Modus, f. 255.)

Expressions : « *Messire* chascun, » tout le monde.
(Chasse d'amours, p. 166.) — « Il ressemble à *mes-
« sire* Jehan, qui ne scauroit lire que dans son
« breviaire. » (Oudin.)

Messon. [Moisson : « Lesquelz compaignons se
« associerent... pour soier et labourer ensemble en
« la presente *messon*. » (JJ. 176, p. 296, an. 1143.)]

Messongner. [Moissonner : « Seront tenus....
« de faire les saines des biens estant sur yeulez
« heritages et de les faire enclore et *messongner*
« aux despens des biens, comme dessus. » (Cart.
de S. Pierre de Lille.)]

Messonner. [Même sens : « Et les moies des
« blez qui estoient *messonné* parmi les champs. »
(Villehard. § 135.) — « Et la chievre fist la terre, et
« ahenna de froment ; et monteplia, et fu en point
« de *messonneier*. » (Mén. de Reims, § 407.)]

Lors dist, vous savez *messonneier*,
Batre, soier, et bien vaner. (P. av. 1300, IV, p. 1335.)

« Si.... aucuns fructis eschoient à meurisson en
« sorte qu'il les conveyinst *messonneier*. » (Coul. Gén.
t. I, p. 625.)

Messonnier. [Moissonneur : « Li diable li vint
« devant atout une faucille de *messonneier*. » (Vie
des SS. ms. S. Victor, 28, f. 29^o.)]

Messotier, adj. Diseur de messes : « Simples
« prestres qui.... de leur mestier sont *messotiers*. »
(Apol. d'Ilérod. p. 360.)

Messotiser, v. Dire la messe : « Prestres pre-
« irizans, ou *messotizans*. » (Apologie d'Ilérodote,
page 362.)

Messouffrir (se), v. Se tenir pour offensé :
« Folie faictes de blasmer les dames et damoiselles ;
« car se ainsi estoit que par tout vous fussiez tant
« deshonnestement envers elles maintenu que
« cause ayez eu de vous *messouffrir*, ce ne seroit
« pas merveilles ; car une honte l'autre requiert. »
(Percef. IV, f. 47.)

Messoyer. [Marier par devant le prêtre :
« Jehan Raoulet trouva que son dit frere et ladite
« Meline estoient ja espousez... landemain furent
« *messoyés* lesdiz Gilet et Meline. » (JJ. 107, p. 271,
an. 1375.)]

Messus. [Abus (voir Mesus) : « Pour ce que ils
« leur mettoient sus que ils avoient mal usé,
« nous estessains... et que nous ne les contregneis-
« sains ne molestessains ne souffressains... et que
« deux causes qu'ils avoient devant nous, l'une
« touchant principalement ledit *messus*, amendes
« et forfaitures... » (1359, Sentence du grand-
maître des Eaux-et-forêts en faveur du convent de
Saint-Euverte. L. C. de D.)]

Mest. Il loge, du verbe *meindre*.

... Riens ne li remest
Fors d'uns sens manoirs u il *mest*. (Mousk. p. 445.)

Mestailler. [Mal tailler : « Que quiconques
« sera failleur de robes à Paris, et il *mestailler* robe

« ou un garnement par mal ordonner le drap ou
« tailler. » (Ord. VIII, p. 550, an. 1366.)

Mestarie, Mesteerie. [Métairie : « La mes-
« terie de Pauleon ou jour de Toz Sainz dix
« livres. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes,
fol. 140, an. 1301.) — « Item une mestarie assise
« audit lieu de Buri. » (Recon. du fief de Vieux-
« Pont, 1366.)]

Mestantx. Pluriel de *mesteul*, méteil :

D'orges, d'avoine, et de *mestaudx*,
De frois, et de tous autres grains. (Desch. f. 468.)

Mestayer. Mêtayer : « Laboureur, fermier ou
« *mestayer*. » (C. G. I, 79.)

Meste merchié. Cause qui rien ne vaut :
« Les fols qui agitent, et menent les vaine et noises
« du *meste merchié*, c'est à dire de la cause qui
« rien ne vauit. » (Nef des Folz, f. 55.)

Mester. [1^o Besoin : « Ja li corners ne vos
« avreit *mester*. » (Rol. v. 1472.)] — 2^o Métier :

Porquoi maine *mester*?
Qui ne s'en set aider. (Mars. et Salem. f. 116.)

L'un menestrel à l'autre ruede
Son *mester* faire tel qu'il soit :
Li uns fait livre, l'autre le sot. (Ms. 7645, I, f. 119.)

3^o [Service, office divin : « Dedans Vianne fu li
« quens Olivier, A sans Morise est allez au moster,
« Si ot oi le Damedeu *mester*. » (Gir. de Viane.)]

Mesteul. [Blé méteil : « Le tiers dudit blé en
« *mesteul* mettoien. » (Livre Rouge de la Chambre
« des Comptes, f. 302*, an. 1308.)]

1. Mestier, s. Mystère :

Au nom du glorieux *mestier*
De la sainte incarnation. (Ms. 7218, f. 261.)

2. Mestier. [Voir MESTER. 1^o Besoin, usage,
utilité : « Li rois de sainte gloire, li droituriers, Qui
« vous envoieira que *mestiers* iert. » (Aiol, v. 247.)
— « Mais pour Dieu, laissez moi reposer, car j'en
« ai moult grant *mestier*. » (Mén. de Reims, § 200.)
— « Vos donnoie ce que *mestiers* vos seroit lrosque
« à la Pasque. » (Villeh., § 195.) — « A lor *mestier*
« ont loges beles El as cevals toutes noveles. »
« (Parton., v. 7857.) — De là les locutions : 1^o « Estre
« *mestier*, » être nécessaire : « Si me seroit il bien
« *mestier* à parler des guerres de Gascoigne. »
« (Froiss. IV, 1.) — 2^o « Faire *mestier*, » même sens :
« Se *mestiers* faisoit. » (Id. t. IV, 377.) — 3^o « Avoir
« *mestier*, » même sens. (Id. II, 71, 202.)] — Cette
locution signifie encore avoir affaire : « Il a eu *mes-
« tier* à moy et à maint preud homme. » (Lancelot
« du Lac, II, f. 129.)

[1^{er} Avantage : « Tot lor temps (les Saxons) la
« maintinrent (la guerre) ; Mais ne leur ot *mestier* :
« François se defendirent com noble guerrier. »
« (Saxons, IV.)]

[III^o Office de cour, emploi, officier : « Mar serez
« mais en ma cort despansiers, Je vous douroy
« assez autres *mestiers*. » (Jourdain de Blaye.) —
« Pour cette ordonnance li rois n'entend pas à nuls
« de ses *mestiers* ou de ses officiers qui sont à lui
« donner congé. » (Ord. pour l'hôtel de Philippe-le-

Long, 1317.) — « Quant ne puis, fait li sainz, par
« ma parosse aler, Parosses e eglises conseilhier e
« garder, Ne puis pas mun *mestier* faire ne cele-
« brer. » (Thom. de Cantorb. 131.)]

... Le *mestier*
Des loys, et de l'advocacie, (Desch. f. 418.)

« Notaire usant de nostre *mestier*. » (La Thaum.
Cout. de Berri, p. 138.)

De là les locutions suivantes : 1^o « Les trois *mes-
« tiers* d'armes, » les joutes, les tournois et la
« guerre. On lit des devoirs ou exercices de la
« chevalerie :

Les jeunes gens poursuivoient,
Lances, bacinez portioient
Des anciens chevaliers,
Et la coustume aprenioient
De chevauchier ; et veoient
Des armes les trois *mestiers*,
Puis devenoient archiers. (Desch. f. 77.)

2^o « Les trois *mestiers*, » les trois états. Au
service du comte de Flandre :

A S. Denis fut la tombe ordonnée
Parfaicte nones mainte aumosne donnée,
Des trois *mestiers* fut l'ofrande portée. (Ibid. f. 299.)

[IV^o Métier, exercice d'un art mécanique : « Li
« roys donnoit chascun jour si grans et si larges
« aumosnes aus povres de religion... et à povres
« menestriers qui par veillesse ou par maladies ne
« pooient labourer ne maintenir leur *mestier*. »
« (Joinville, § 722.)]

De là les locutions suivantes : 1^o « Le doyen des
« *menus mestiers* à Gand. » (Froiss. II, 62.) —
[2^o « Le pays des quatre *mestiers* (Froiss. IX, 566),
pays situé au nord de Gand, qui comprenait les
métiers d'Assene, de Bouchaute, Hulst et Axel.] —
3^o « Boite du *mestier*, » caisse d'une communauté,
d'un métier : « Confisquée, et l'argent mis et appli-
« qué à la *boite du mestier*, je voulois dire de
« l'état. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 108. —
4^o « Garde du *mestier*, » parlant de prisonniers.
(Ord. II, p. 363.) — 5^o « *Mestier* de la guerre. »
(Oudin.) — 6^o « Mettre à *mestier*, » c'est-à-dire en
métier. (Rab. II, p. 267.) — 7^o « Il est de tous *mes-
« tiers*, et ne peut vivre. » (Oudin.) — 8^o « Qui ne
« scait son *mestier*, si ferme sa boutique. l'ap-
« prene. » (Dialog. de Tahureau, p. 80.) — 9^o « Un
« bon *mestier* nourrit son maistre jusqu'à la mort. »
(Oudin.)

10^o Qui n'aime son *mestier*,
Ne son *mestier* lui. (Prov. du C^o de Bret. f. 414.)

11^o « Mal du *mestier* sert qu'il n'y aperce. »
(Perceforest, IV, f. 121.) — 12^o « Mal du *mestier* qui ne
« pert. » (Ibid. vol. II, f. 57.) — 13^o « Mieux vauit
« *mestier* qu'espargier. » (Colgr.)

14^o Mieux vauit petits *mestiers*,
Que ne fait espargiers. (Ms. Bouhier du XIII^e siècle.)

15^o « Qui scait *mestier*, il est renté. » (Colgr.)
— 16^o « Qui se mesle d'autrui *mestier*, il trait sa
« vache en un panier. » (Ibid.) — 17^o « C'est *mestier*
« juré, n'en est pas qui veut. » (Colgr.) —
18^o « Estre du *mestier*, » se connoître à une chose.
(Ibid.) — 19^o « Plat *metier*, petit *metier*. » (Id.) —
20^o « Ces gens cy font de science *mestier* et mar-

« chandise. » (Sagesse de Charron, p. 526.) — 21° « Servir, donner, monstrier de son *mestier*, » jouer un tour :

... Mesdisans, cele vilaine gent
Qui servi m'ont de lor vilain *mestier*.

Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 597.

« Une fole lui a donné de son *mestier*. » (Du Guescl. Ménard, p. 164.) — « Il attendoit le secours de Tanguy du Chastel... mais il luy *joua de son mestier*, car il n'y vint, ny envoya. » (Journ. de Paris, sous Ch. VI, p. 92.) — « Fortune qui a nully n'est femme amye luy *monstra de sou mestier* » dont elle sert ses amez sans deffier. » (Id. p. 117.) — 22° Dans les lettres de Pasquier, II, p. 165, on lit « *mestier mener*, » pour s'occuper : « Pour ne demourer sans *mestier mener*, il assiegea la ville de Dreux. »

V° Office divin, service de Dieu : « La polle non amast lo beo *mencstier*. » (Eulalie.)

E murdris fu en un *mestier*

U il oït le *Dieu mestier*.

(Mousk. p. 472.)

Le cors porteront au *moustier*,

Et li clers firent le *mestier*.

(Rou, p. 393.)

VI° Office des jongleurs et ménestrels : « Aucuns jongleurs ne joueroient de leur *mestier*. » (Chr. de S. Denis, II, 233.) — « Joueurs d'orgnes et de cymbales Feront *mestier* es maîtres sales. » (Desch. f. 405.) — « Iceux menestriez alerent pour corner et faire *mestier* en la chambre des compaignons de la ville de S. Goubain. » (JJ. 111, p. 67, an. 1377.) — « Comme Ilennequin et Villequin menestrez se feussent mis à servir li consteable d'Angleterre de leur *mestier* de menestrandie. » (JJ. 105, p. 68, an. 1373.)

VII° Commerce, dans un sens déshonnéte :

Trop ay frequenté le *mestier*

Dont je suis de *albertibus*. (Desch. f. 332.)

Expressions : 1° « Estre du *mestier*, » être fille publique. (Oudin.) — 2° « Le bas *mestier*. » (Eutrap. p. 226.) — 3° « *Mestier ord*, » métier des filles publiques. (Cotgr.)

VIII° Machine, outil : « Dresser un *mestier*. » (Coquillard, p. 52.) — « Mourir de faim près le *mestier*. » (Cotgr.) — « Je vous prie que nous comptions ensemble pour savoir comment vous tenez le moulin ou *mestier à huile* qui est en vostre hostel. » (JJ. 169, p. 252, an. 1416.)

IX° Grosse pièce de bois qui tient la toile du tisserand : « Le geant part avec sa lance qui estoit aussi grosse que le *mestier* d'un tisseran. » (La Colomb. Th. d'Honneur, I, 254.)

X° Lit sur lequel on donnait la question : « Ces considerations..... firent condamner ce pauvre malheureux à estre roué, et auparavant eslant mis sur le *mestier*, il confessa le tout... et fut le jour même executé à mort. » (Pasquier, Rech. page 574.)

XI° « *Mestier* au sucrefin, » friandise qu'on appelle du petit métier, des gauffres. (Rab. IV, p. 252.)

XII° Jeu encore en usage. « (Froiss. Poës. p. 86 ; Rab. I, p. 151.)

XIII° [Chandelles de cire : « .m. chandeliers d'or

» pour mettre *mestiers* de cire. » (Inv. du duc de Normandie, 1363.) — « L'on nomme en la maison de Bourgogne les flambeaux qui allument autour des *mestiers*, et ce prent nom par ce que le fruitier doit estre homme de mestier, et voit faire luy mesme les torses et les flambeaux. » (Ol. de la Marche, Etat du duc de Bourg.)

XIV° Chandelier : « Sur le dressoir..... avoit..... deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la cour *mestiers*, là où il y avoit tousjours deux grands flambeaux ardants. » (Honn. de la Cour, p. 36.) — [Dans l'inventaire du duc d'Anjou, un chapitre est consacré aux « *mestiers* esmaillez, » dorez et blans. » (N° 735 à 747.) — « Deux chandeliers d'or, appelez *mestiers*, et y a au pied .m. escussons de France. » (Inv. de Charles V.)

XV° [« Environ la S. Martin d'iver le suppliant ala tendre fillé pour cuidier prendre un ou deux lievres ou connitz, pour donner à ses amis, ausquelz il entendoit faire honneur à la feste des *mestiers*, qui est accoustumé d'estre faite chascun an à Pontoise en l'honneur et reverence de la Vierge Marie, et au profit de son eglise. » (JJ. 146, p. 432, an. 1394.) Les forgerons des arsenaux maritimes fêtent la S. Eloy (1^{er} décembre); les armuriers fêtent la S^e Barbe (4 décembre.)

Mestillon. Mêleil : « Froment et *mestillon*. » (Dénombr. de Montnaur en 1396.) — [« Les reules d'avaines de *mestillons*. » (Cart. de Namur, an. 1291, Chamb. des Comptes de Lille.)

Mestire. Métier :

Trop est de haut cuer, par S. Pierre,

Qui ducée, contés, empire

Vot guengier a tel *mestire*. (Mousk. p. 679.)

Mestis. [1° Croisé, en parlant des hommes et des animaux : « A ces *mestiz* Franceis, demi Borgois. » (Gér. de Ross. p. 377.) — « Chiens *mestiz* et mastins. » (JJ. 167, p. 319, an. 1413.)

Au plat pays, chacun a chien :

Communément, si vit du sien ;

Les ungs grans, les autres petit

L'ung est mastin, l'autre est *mestis*. (G. de la Bigne, 114.)

[2° De classe moyenne : « El trop fort se different en Angleterre les natures et conditions des nobles aus hommes *mestis* et vilains. » (Froiss. II, 17.) — 3° Ambigu : « Il y a des formes *mestises* et ambiguës entre l'humaine nature et la brutale. » (Mont. Ess. II, 349.) — 4° Rusé : « Mille hommes *mestis*, *mestis*, ambiguës, et que personne ne doutoit estre plus prudes mondains que moy. » (Id. II, 539.)

Mestivage. [Droit d'exiger la *mestive* : « Donne et octroie... mon herbergement de la Boeherie... et ma seigneurie et mon *mestivage* appartenant audit usage, et à la ditte seigneurie. » (Ch. angevine, de 1323, dans Du Cange, sous *Mestiva*.)

Mestivailles. Festin qui attend les moissonneurs après la coupe des blés. (Colgr.)

Mestive. [1° Temps de la moisson : « En la saison des moissons ou *mestive*. » (JJ. 115, p. 172,

an. 1422.] — 2° Moisson : « La *mestive* et ceuillelle
« des grains ou des blés. » (Cout. Gén. I, 974.) —
3° Redevance en nature : « Sergens ne soient si
« hardis d'ores en avant de prendre, avoir, ne lever
« sur le peuple aucune *mestive* de bled, ne vins,
« sur peine de privation de leurs offices. » (Cout.
d'Angers, an. 1391.) — « Les *mestives* de Beausse. »
(Reg. des Cens du comté de Chartres.) — 4° *Adjectif* ;
qui a lieu pendant la moisson : « Le temps des indu-
« ces (trèves) *mestives*, vendanges, et autres temps
« auxquels les plaids doivent cesser. » (C. G. II, 5.)

Mestiver, *v.* Moissonner. (Colgr.) — [« Le sup-
« pliant mena sa vache en ung champ où il *mesti-*
« *voit*, et y avoit blé en javelle. » (Jl. 487, p. 101,
an. 1455.)]

Mestivet, [Paille du grain battu : « Item, la
« troisième partie de la dime du vin, et le fruit et
« le *mestivet*. » (1352. Aveu de la Métairie de Tho-
rigni; L. C. de D.)]

Mestiveur, *s. m.* Moissonneur : « Faucheur, ou
« *mestiveur*. » (C. G. I. II, p. 526.)

Mestivier. Même sens :

Si j'ay trouvé aucun espy
Après la main as *mestiviers*,
Jé l'ay glané molt volontiers. (Borel.)

Mestor, **Mestorné**, *s.* Mauvais tour, tour de
méchanceté :

Se la moie se torne ailors,
Quel ne me doieit faire secors,
Dont me fait ele et se mestorne,
Et sans ce demeure et sejourne,
Eranz sui fais par son secors,
Et mestornez par son mescors,
Mestornez par sa *mestornée*,
Mesalez par sa mesalée,
Mais mis *mestors*, mis mesaliers,
Mes seyors et mes meseriers
Toz est li, et lot par li. (Part. f. 168.)

Mestorné, [A qui il est arrivé mal : « Car ses
« cuers est los *mestornés*. » (Partonop. v. 4428.)]
Voir aussi le précédent.

Mestorner, *v.* Donner un mauvais tour à une
action :

Beax fils, ne pren pas compaignie
O celui qui ne l'aime mie,
Quar tes meffais bien noncera,
Et ton bienfait *estornera*. (Fabl. de S. G. f. 3.)

Mestourné, [« Pain *mestourné*, c'est à dire
« pain trop petit. » (Stat. des boulangers, dans Du
Cange, sous *Paris*.)]

Mestoyer, *v.* Partager par la moitié ou retran-
cher par la moitié. » (Brut, ms. Bombarde.) On lit
minécir dans mon ms.

Mestraire, *v.* 1° Tricher :

A ce coup fault que l'un des deux soit mat,
Car le passant ne se pourroit retraire
A son honneur ; se l'autre ne combat,
Il pert da tout son pais, et son affaire,
Par un seul trait, se l'un deulx veult *mestraire*,
Au mieulx traiait la terre demourra. (Desch. f. 16.)
.i. home a son jeu *mestrait*. (Ms. 6812, f. 46.)

2° Se tromper, se méprendre : « En ce dire ont
« il *mestrait*. » (Ms. 6812, f. 47.)

Mestrait—*et*, *s.* Tricherie, erreur, méprise :

Hazart, mesconte et *mestrait*
Furent la nuit à mon ostel. (Ms. 7615, I, f. 116.)
Ce sont *mestret*, et mesconte. (Id. f. 117.)

Mestral, **Mistral** : « Leur vaisseau prit terre, et
« se trouva le lieu plus à l'abry, et hors du pouvoir
« de *mestral* et ponant, qu'ils n'esperoient. »
(Florès de Gr. I, 19.)

Mestraugler, *v.* Elrangler méchamment.

Que ne *mestrangla*, et ocist. (Fabl. de S. G. f. 15.)

1. **Mestre**. Office, métier :

Ne vout *mestre* de sa maison
Donner, s'à gentilhomme non :
Gentilz furent li chapelain,
Gentiz furent li escrivain. (Rou, p. 161.)

2. **Mestre**. Mettre : « Qui n'avoit onques sans
« mal *mestre*. » (Ms. 7615, I, fol. 104.) — On lit du
faucou : « Quant plus se debatra, au *mestre*,
« ne a l'oster (du chaperon). » (Mod. f. 138.)

3. **Mestre**, *s.* [Voir MASTRE. 1° Précepteur,
comme le latin *magister* :

Puis vint à Ruent, rois Loeyz (d'Outremer)
Et fist sanblant k'il fu maris
Del dnc Guillaume ki fu mors ;
Mais c'estoit decevance fors :
Li rois a l'enfant demandé ;
Ses *mestres* li a aporté,
Et il le baisa, et goït,
Et fist grant sanblant d'estre ami. (Mousk. p. 372.)

2° Gardien, conducteur :

Cil qui en fu *mestre* et garde'
Ne l'a mie très bien gardée. (Ms. 7218, f. 353.)

3° Général :

Li quens d'Artois est à main destre
Qui de la chevauchée est *mestre*. (Guiart, f. 254.)

4° [Maître, au sens du latin *dominus* : « La cruz
« arcevescal fist porter à sa destre, Et la reïsne
« del frein tint en la main senestre : Fait out sun
« avocat de Jesu Crit sun *mestre*. » (Th. de Cant.
f. 38.)] — 5° Seigneur :

Onques home ne vit on estre
A la cort le roy si grant *mestore*
Comme fu cel Engerrant lors. (Ms. 6812, f. 85.)

6° Soldat, cavalier, le maître d'une lance : « Che-
« vaus, et *mestres* et pietons. » (G. Guiart, f. 290.)

Expressions : 1° « Estre bon *mestre*, » se trouver
bien de quelque chose : « De ce fu Guillaïn bon
« *mestre*, que il est au postis venus. » (Fabl. de
S. Germ. f. 79.) — 2° « *Mestre* de camp. » Ce titre,
suivant Brantôme, Capit. fr. IV, p. 48, n'étoit point
connu en France du temps du roy Louis XI ; il fut
même inconnu dans l'infanterie jusqu'à François I^{er}.
(Id. ibid. p. 5.) — « Il y en a aucuns qui ont eu cette
« opinion, qu'il falloït qu'aucuns *mestres* de camp
« fussent à cheval le jour de la bataille, comme le
« sergent major, et j'ay veu aucuns capitaines vieux
« tenir qu'il estoit ainsi necessaire. » (Id. 215.) —
[« Vou verrez que ces *mestres* de camp ont perdu
« leur maïstrise, et ont leurs soldats pour ennemis
« depuis qu'ils se sont faits valets. » (D'Aub. *Fæn.*
III, f. 21.)] — Ça été le titre du chef d'un régiment
d'infanterie ; depuis, il est devenu propre à la cava-
lerie ; on a vu des *mestres de camp* en pied, des

réformés, d'autres de commission. (Daniel, Mil. fr. II, p. 48.) Il y avoit de la différence entre eux et les chevan-légers d'ordonnance. (Ibid. II, p. 444.) — Depuis la suppression du colonel général, ils ont le titre de colonel. (Ibid. II, p. 286.) — Autrefois, cet officier étoit immédiatement subordonné au colonel, comme nos lieutenans colonels. (Brant. Capit. fr. IV, 226.) — 3° *Mestre de camp* dans les tournois. « Le *mestre de camp*, ou *marchal de camp* est celui qui conduit toute la pompe, qui regle la « marche, qui fait filer les quadrilles et leurs équipages; qui introduit dans la carrière et dans les « lices; qui visite la carrière, qui prend garde que « tout y soit disposé dans l'ordre pour les courses, « les comparses, et les combats; et qui conduit à « leurs postes les machines et les cavaliers. » (Menestr. Traité des tournois, 193.) — 4° *Mestre de camp general*. — « Celui qui avoit le commandement general, ou le colonel commandant « à tous, (car tel avoit esleu le duc d'Albe Chiapin « Vitely, gentilhomme italien, tres grand et avisé « capitaine. » (Brant. Cap. Estr. I, 79.) — 5° *Mestre des carabins*. — « La charge de general des « carabins étoit la même que celle de *mestre de camp* general des carabins... il prenoit son attache du colonel general de la cavalerie, et étoit de « sa dépendance. » (Daniel, Mil. fr. I, p. 235.) — 6° *Mestre de la cavalerie*. — « Le *mestre de camp general* a toujours commandé de droit la « cavalerie dans une armée, quand le colonel n'y « étoit pas... il a à l'armée une garde de cavalerie « commandée par un lieutenant, et une vedette à « l'entrée de son logis, outre la garde d'infanterie « qui lui est due s'il est officier general, comme il « l'est presque toujours. Il dispoit autrefois des « charges de sa compagnie... pour marque de sa « dignité, il met quatre cornettes derriere ses « armes. » (Ibid. II, p. 457.) — 7° *Mestre de dragons*. — « La seconde charge dans la milice des « dragons, est celle de *mestre de camp general*; « elle fut instituée en 1684, en faveur de M. le comte « de Tessé. » (Ibid. II, p. 506.) — 8° *Mestre du regiment des gardes*. — « Le roy Henry IV re- « trancha au colonel general la nomination du « *mestre de camp* du regiment des gardes, et jugea « à propos d'en nommer un lui même; ce fut le « *marchal de Lesdiguières*. » (Ibid. I, p. 282.) — 9° *Mestre en divinité*. « [docteur en théologie : « Et sur ce, nous, heu bon et grant conseil de sages « hommes, bons droitiers et costumiers et bons « clerics en droit canon et civil, et de *mestres en di- « vinité*. » (1320, Ord. de Philippe V, pour réunion au domaine; L. C. de D.) — 10° *Mestre des engins*, « celui qui dirigeait le décliqueur et les tireurs des engins à verge et à contre-poids (trébuchets et mangonneaux). Dans les comptes du xiv^e siècle, il est nommé *engignour*, gouverneur de l'engin, *maître gondoum*, (Viолlet le Duc, Dict. d'Archit. V, 232.)]

... Li rois fait une periere
Un poi loing des murs amener,
Selonc ce que vout ordener
Celui qui des engins fu *mestre*. (Guiart, f. 82.)

11° *Mestre du deluge*, « maître éclusier : « La- « quele information fist feste diligamment par frere « Baudoin *mestre du deluge*. » (Coutume de Sainte Geneviève, n° 56^b, an. 1263.) — 12° *Mestre des pavillons*, « c'est-à-dire des tentes : « *Mestre Yves*, « *mestre des pavillons* prendra une provende d'a- « voine, fer et clou, et mangera à court. » (Ord. de l'hôtel, 1317.) — 13° *Mestre de la table*, « sénéchal :

Quelle facent li autre visces,
Orgueil, luxure, et avarice
Sont du maufé seignor et mestre ;
Ce sont li *mestre de sa table*,
Ce sont li *mestre conestable*,
Qui sans aus nul jor ne puet estre. (Ms. 7218, f. 187.)

Adjectif. Principal, de là les locutions suivantes :

- 1° ... En la *mestre arche*
L'a getée, et si l'a noïcée. (Ms. 7212, f. 252.)
2° *Mestres bouz*, « les gros bouts, les bouts d'en haul : « Es *mestres bouz*, et es costez. » (Guiart, 317.)
3° *Mestres capitaines*, « commandans :

François ceus d'Engleterre fendent
Serjanz, et *mestres capitaines*
Font esparrir à val les plainnes. (Guiart, f. 229.)

- 3° bis *Mestre chemin*, « grand chemin : « Il n'aura « ou gesir s'il ne gist au bois, ou s'il ne laisse son « *mestre chemin*. » (Lanc. du Lac, I, f. 143.) — 4° *Mestre conseiller*. »

On ne doit bien croire son *mestre conseiller*.
MS. 7218, f. 335.

- 5° *Mestre doigl*, « le médium. (Rabel. II, 189, III, p. 100 et 157; J. d'Aut. Ann. de Louis XII, 64.)

6° Il apela de ses voisins
Trois des plus *mestres eschevins*,
Por ce que jugeaient adroit,
De ce que chascune diroit. (Ms. 7218, f. 172.)

- 7° Ja la amors feru de sa *mestre estincelle*. (Ms. 7218, 346.)

8° Desus en haut le *mestre etage*. (Ibid. f. 188.)

- 9° *Mestre fiñi*, « vidangeur. (Pasq. Rech. 695.)

10° Si a trové seant, en la *mestre meson*,
Le seignor et la dame. (Ms. 7218, f. 345.)

- 11° Et avoient le feu bouté...
En l'une des plus *mestres portes*. (Guiart, f. 256.)

- 12° *Mestres res*, « la chose (*res*), le point principal :

... D'armes est li *mestres res*
Iruit as chans, et joie à l'ostel. (Ms. 7615, II, f. 164.)

- 13° *Mestre rue*, « grand rue : « Entrez en la « *mestre rue*. » (Esrlubert, ms. 7996, p. 16.) —

14° *Mestre signor*, « principal maître : « As plus « *mestres signors* de l'ost. » (Mousk. fol. 614.) —

- 15° *Mestre singe*, « gros singe. (Oud.) — 16° *Mestre sot*, « grand sot. (Id.) — 17° *Mestre tour*, « donjon :

Lors fist li rois les murs abatre...
Et craverent la *mestre tour*. (Guiart, f. 40.)

- 18° *Mestre tref*, « lente principale :

Li Sarrazin s'esmuevent tost,
Blanchandin emnainet en l'ost
Devant le *mestre tref* descendent. (Blanchand. f. 182.)

- 19° *Mestre vainne*, « principale branche :

Ysabel, de qui Diex ait l'ame...
Vint, si comme j'ai conté,
Du trone, et de la *mestre vainne*
Dont descenduz iert Kallemaine. (Id. f. 148.)

20° * *Mestre* veine, * principale : * Quant il li
* tranche la *maistre veine*, ou la gorge. » (Chasse
de Gast. Phéb. p. 328.) — 21° * *Mestre* valet des bou-
* viers, * le plus habile. (André de la Vigne, Voyage
de Charles VIII à Naples.)

Mestresse. Première, principale :

La plus *mestresse* parle avant,
Car des autres en l'otroï. [*Ms. 7615, II, f. 209.*]

Mestrie. 1° Art, talent :

Après dîner vient la *mestrie*
Des dragoirs faire et apporter,
Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en place, et dragée. [*Desc. f. 497.*]

2° [Art de guérir : * Quant il (le chirurgien) aper-
* çut que c'estoît maladie non mie curable par
* nature et par *mestrie* et par medecine. » (Mir. de
S. Louis, p. 438.) — 3° Domination : * Je ne suis pas
* pour signorer Ne pour *mestrie* demener. » (Vie
de J. C. dans Du Cange, sous *Magisteriatis.*) —
4° * *Mestrie* des eaus et des forez, * aux Ordonn.
III, p. 387, an. 1359.]

1. Mestrier. [Chandelier : * Sur le dressoir
* qu'estoît en la chambre de madame (la duchesse
* femme de Charles le Téméraire) avoit toujours
* deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la
* cour *mestriers*, là où il y avoit tousjours deux
* grans flambeaux ardens. » (Est. des D. de Bourg.)]

2. Mestrier, Mestroier. 1° Maitriser, subjugu-
guer :

Amors n'ont point de seignors,
Dire le porroie,
Car il n'est ne rois, ne cuens,
Que'le ne *mestroie*. [*Poët. av. 1300, IV, p. 1562.*]

* Amour, qui si me *mestrie*, me fet chanter. »
(Chans. du xii^e siècle, f. 328.) — 2° Faire la leçon :

Si en dirai, par mon avis,
Ceu que bien m'en sera avis,
Non pas pour autrui *mestrier*;
Mes pour ce que veil destrier
Ceu qu'est de bon entedement,
De ceu ou faut amedement. [*Ms. 6812, f. 46.*]

3° Être le maître :

... Cil les vellent *mestrier*,
Qui ne se vellent otroier
A fere seignor, se n'est d'aus. [*Ms. 7615, I, f. 68.*]

Mestueil, Mestuel. [Mélail : * Nus cervoisiers
* ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et
* de grain, c'est assavoir d'orge, de *mestuel* et de
* dragie. » (Liv. des Mét. 30.) — * Bief *mestueil*. »
(Ord. V, 223, an. 1369.)] — * Tels a pou de pain de
* *mestuel*. » (Ms. 7218, f. 208.)

Mesture. [Mélail (comparez *mixture*) : * Et si
* doit avoir li diz Rogiers, se il vil, toute la *mes-
* sure* de blez de mars. » (JJ. 61, p. 209, an. 1321.)
— * Le suppliant a confessé avoir pris deux bois-
* seaux de *mesture*. » (JJ. 146, p. 4, an. 1393.) —
* Lesquelz prendrent autre grant quantité de blé,
* appellé *mesture*. » (JJ. 188, p. 208, an. 1459.)]

Mesuage. [Chef manoir ; mesnage serait meil-
leur : * Es *mesuages* ne peuvent rien reclaimer les
* seurs, se il n'y a plus de *mesuages* que de freres. »
(Anc. Cout. de Norm. ch. 26.)]

Mesueicher. [Mégissier, aux Ord. VIII, p. 599,
an. 1314.]

Mesvendre. [Vendre à bas prix : * Et plus tost
* porroit estre porsovis de celi cui les cozes auroient
* esté, s'eles estoient *mesvendues* ou poi loucées. »
(Beaum. XXXVIII, 16.)] — Voir encore Contred. de
Songereux, fol. 71.

Mesvenir. Arriver malheur : * Je croy que vous
* seriez displeisans s'il me *mesvenoit* de moy mettre
* es mains de mes ennemis. » (Moustret. III, 99.)

... Souvent il advient
Que, quand à l'emprendre *mesvient*,
Il n'en est, ne plorés, ne plaint. [*Froiss. poës. p. 95.*]

... Se vous pouvez venir
N'apercevoir en lui effroy,
Bien courtoisement passez lui,
Sans autretfois faire venir,
Car bien en pourroit *mesvenir*. [*G. de la Bigne, f. 95.*]

[* Il leur en poroit bien *mesvenir* prochaine-
ment. » (Froissart, II, f. 24.)]

Mesuer. [Force majeure : * Et si ledit default
* procède ou provient par dégast ou *mesuer*. »
(1569, Avis de la Chambre des Comptes de Paris,
sur la requête des religieuses de voisins au Roi, au
sujet de leur droit d'usage dans la forêt; L. C. de D.)]

Mesurable. [1° Qui peut être mesuré : * *Mesu-
* rables* posas les miens jurz. » (Lib. psalmsor.
p. 51.)] — 2° Mesuré, modéré :

Amors est et male et boine,
La plus *mesurable* enivre,
Et la plus saige embricone. [*P. av. 1300, III, p. 1165.*]

Mesurage. s. 1° Sielage, droit de huche. C'est
le droit seigneurial qu'on prend sur chaque mesure,
ou pour le *mesurage* des blés. (Laur.) — [2° En
* icelle ville de Laigny ils avoient (les religieux) et
* ont droit de mynage et *mesurage* sur tous les
* bleds. » (Carl. de Lagny, fol. 148, an. 1430.) —
2° Arpentage : * Quiconq a enpetré le congie de
* mesurer, il convient que il jure seur sains, avant
* que il puisse mesurer, que il le *mesurage* fera
* bien et loiaument. » (Liv. des Mét. 21.)]

Mesure. [1° Vaisseau pour mesurer les grains :
* Quiconques mesure à fausse mesure » et y est
* atains, la *mesure* doit estre arse. » (Beaumanoir,
XXVI, f. 4.) — * Les mugniers doivent prendre.....
* d'une *mesure* demie escuelle..... La grandeur de
* la *mesure* du blé doit tenir justement six pintes
* au minot. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms.
anc. 9898, 2.)]

Expressions : 1° [2° Mettre les *mesures*, * prescrire
leur capacité : * Estoit en bonne saine et paissi-
* ble possession de mettre les *mesures* à bled et à
* vin, et toutes autres manieres de *mesures*, grandes
* et petites, quelles qu'ils soient dedans leur ban-
* lieue. » (Cart. de Beaulieu, an. 1294.)] — 2° * *Me-
* sure* à boisseaux, à ras, pele, et feru. » Pele
signifie comble; ces mots s'entendent de la mesure
d'avoine et des cens dûs en avoine, dont le grain
long et non licé n'enfoncé dans le boisseau, s'il
n'est secoué ou feru de la peste ou radoir; lorsqu'à
la *mesure* d'avoine due de cens est ajouté à ras ou

peste le mot de *feru*, le seigneur peut faire frapper le boisseau, afin que le grain enfoncé mieux. (Laur.) — 3° « *Mesure* d'aveyne et d'orge. » elle étoit à raison de 16 au setier. (C. G. I, 857.) — 4° « *Mesure* » de S. Denis, « plus grande que celle de Paris. (Oudin.) — 5° « *Mesure* de froment. » elle faisoit un boisseau et demi, contenant trois coppes. (C. G. I, p. 858.) — 6° « *Mesure* du maillier, » avoine du cheval qui porte les malles: « Ceux qui vont par « pays, et... qui estant arrivez le soir à la souppée « du logis, n'oublier jamais à demander à l'hoste « la *mesure* du maillier, et faut qu'il l'aye quand « il seroit saoul à plein jasques à la gorge. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 193.) — 7° « *Mesure* le roy. » — « Qui veult avoir mesure, quelle que elle soit, la « puet peure en avant à la *mesure* le roy franchise- « ment. » (Ord. II, 348.) — 8° « Le muid de grain, « *mesure* de salines, qui est la plus grande mesure, « à douze stiers ou slier, quatre quartaux, deux « moitons. » (C. G. I, p. 857.) — 9° « La *mesure* de « terre doit contenir le nombre de 300 verges. » (N. C. G. I, p. 309.) — 10° « Chiens sans *mesure*. » (Modus, f. 160.) — 11° « N'es par *mesure* au viare « afferans. » Chans. du xiv^e s. ms. Boul. f. 280.) — 12° « Estre de *mesure*. » (Poët. av. 1300, III, 1014.)

II^e [Règle, proportion, étendue: « En quel *mesure* « en pourai estre fiz. » (Rol. v. 146.) — « Et voire- « ment estoit il dous lions, et estoit hardiz outre « *mesure*. » (Mén. de Reims, § 335.) — S. Bernard, p. 166, dit de la création: « Dieu estaulit aprememes « à l'omme mismes son moet, et se li donat coman- « dement: de tot les arbres, dist il, de paradis « mangeras; mais wardé que tu manjois ces de « l'arbre de la science du bien et du mal. Certes « legiers fut cest comandement, et large ceste « *mesure*; mais li hom trespessat lo moet, et lo « terme ki estaulis li fut. »

Expressions: 1° « Cuider n'est pas juste *mesure*. » (Cotgr.) — 2° « Et se logierent adout toutes man- « nieres de gens devant lonch à le *mesure* que il « venoient » (Froiss. VI, 134), c'est-à-dire à mesure que, à proportion que.]

III^e [Modération, mesure: « Mielz valt *mesure* « que ne fait estultie. » (Rol. v. 1725.) — « Son vin « trempoit par *mesure*. » (Joinv. § 23.)

Molt est amor fiere et dure

A cex ki font son talant,

Et mains i trove *mesure*

Gil ki la sert boinement. (Poët. av. 1300, III, p. 1168.)

« Comme toute chose amende de *mesure*, aussi « toutes choses empirent ou l'on ne peult mettre « *mesure*: courtoisie et mesure est une même « chose. Beau filz à tous les faits adjouste maniere « et *mesure*, si auras en loy moult belle vertu. » (Percef. II, fol. 147.)

Mesure est morte et atrempance,

Chascuns n'entent qu'à metre en pauce. (Ms. 7218, 238.)

« Sans *mesure*, » à l'excès. (G. Guiart, f. 295.)

IV^e Moyen, manière:

Vestus en porre vesture,

Pour espier en quel *mesure*

Il s'porroient au roy venir.

(Brut, f. 68.)

Expressions: 1° « *Mesures* de raison, » moyens d'accommodement raisonnable: « Faictes tout ce « que Lancelot vous requiert: car certes il vous « offre toutes les *mesures* de raison que chevalier « puisse offrir à autre. » (Lanc. du Lac, III, 148.)

2° Elle parla en cel *mesure*,

Car de demoure n'avoit cure. (Ms. 7989², f. 58.)

Mesurement. Avec mesure. Montaigne dit de l'auctorité qu'il faut avoir sur les jeunes gens: « La « sçavoir choisir, et s'y conduire bien, *mesurement*, « c'est une des plus ardues besongnes que je sca- « che. » (Ess. I, p. 221.)

Mesurer. [« Cinquante piez i poet hom *mesu- « rer*. » (Roland, v. 3167.) — « Je vueil lez moi te « meles, Si le vueil proier et requerre Que nous « *mesurons* à la terre, Quar de savoir sui moult « engrant Laquel de nous deux est plus grant. » (Ruteb. II, p. 163.) — « Et quant nous venimes en « l'ost, nous trouvames que il nous ot nos places « *mesurées*. » (Joinv. § 582.)]

Expressions: 1° « *Mesurer* son espée à celle d'un « autre, » se battre en duel, se battre à l'épée. (Oudin.) — 2° « *Mesurer* autrui à son pied, » nous disons à son aune. (Charr. Sag. 39.) — 3° « *Mesurer* « les sauts des pucés, » passer son temps inutile- ment. (Cotgr.) — 4° « Qui *mesure* l'huyle, il s'en « oingt les mains. » (Id.)

Mesureres, ieres, eor, eur. [Mesureur, cas sujet et cas régime: « Se tu estoies *mesureres*, et « ge te comandai que tu mesurasses mon champ... « il n'a pas action sur le *mesureor*. » (Digeste, 137.) — « Se *mesurieres* de chans fel fausse mesure à « son esciant. » (Ass. de Jérus. dans la Thaumass. 468, Cout. d'Orléans.) — « *Mesurieres* de chans. » (Anc. Cout. d'Orl. 468.) — « Le seigneur suzerain... « a droit de instituer messier, ou *mesureur*. » (Cout. Gén. II, p. 545.)

Sans peseur, sans *mesureur*.

(Ms. 7218, f. 242.)

Un *mesureor*

Qui terre mesuroit un jour

Durement maudit sa mesure. (Fabl. de S. G. f. 23.)

Les arpenteurs des forêts du roy sont nommés *mesureurs*. (Ord. de 1320, p. 708.)

Mesuz. 1° Abus: « Il ne reprend point l'usage « de l'or, ains le *mesuz*. » (Cont. de Chol. f. 29.) — 2° Crime: « Quand un condamné à mort pour ses « *mesuz*, est... receu à composition... si le cas n'est « mordrier ou vilain, celui condamné sera tenu de « préalablement satisfaire à partie interessée de « son interest, et despens, et de refondre les mises « de justice. » (C. G. I, p. 783.)

Expressions: 1° « *Mesuz* de bouche, » injures dites. (C. G. I, 442.) — 2° « *Mesuz* de main, » coups donnés: « L'on ne peut aucune chose confisquer « pour quelque *mesuz* soit de bouche, ou de main. » (Ibid.) — 3° « *Mesuz* de justice, » mauvais usage: « Les faux hommes de son conseil tournerent ceste « raison en *mesuz* de justice. » (Oliv. de la Marche, p. 621.)

Mesusage. [Prévarication: « Bail ou garde se « perd par *mesusage*, ou quand le gardien se re-

« marie. » (Loysel, 197.) — « Messiers et sergens, « sont creus par leurs sermens de leurs rapports « en *mesusage*, jusqu'à sept sols tournois et au « dessous. » (C. G. l. p. 836.)

Mesusage. [Méfait : « Les habitans de la ville « d'Arras s'efforçoient de faire plusieurs desobeis- « sances, *mesusances*, entreprises, machinations et « conspirations contre la contesse de Flandres. » (J.J. II, p. 167, an. 1378.) — « Par ses *mesusances* « et folies. » (Froiss. II, f. 39.)]

Mesuser. [1^{re} Neutre. Abuser : « Bien se gardent « celui qui ont certains usages en certains lieux par « chartres ou par don de seigneur, que il en uzent « ainsi comme il doivent; car s'il en *mesuzent*. » (Beaum. XXIV, 16.) — « Use des biens que tu auras « acquis sagement, sans *mesuser*. » (Mén. I, 9.) — 2^o Prenominal. Commettre un méfait : « Nostre rois « se *mesuse* trop malement par l'enort et le conseil « de ce l'ue le Espenser. » (Froiss. II, 38.) — « Si « un serfs se *mesuse*, ou fait chose dont il face à « reprendre par justice, il est à punir, et corriger « par le seigneur à qui est fief. » (C. G. l. p. 805.)]

1. Met. [Maie : « *Met* à peltir, » au gloss. 7692.]

Chaalis à gesir,
Et la *met* à pretir. (Ms. 7615, II, f. 218^b.)

2. Met. (Voir METE.) « On appelle *met* la colonne « plantée au milieu du marché de Bayay. » (Mém. de Mezerai, I, p. 66.)

Metable. 1^o Convenable : « Viande *metable*. » (Ms. 7218, fol. 286.)

... Une petite estable
Qui ert à son cheval *metable*. (Fabl. de S. G. f. 375.)

2^o [Admissible : « Chascun (des jacobins) cuide « estre apotre quand ils sont à fable; Mes Dieus pot « ses apotes de vie plus *metable*. » (Ruteb. 179.) — « On ne doit mie trop parler; S'on dit chose qui « n'est *metable*, L'on lui tourne ses dis à fable. » (Clerc de Voudrai.)]

Metafore. [Métaphore : « Mes des poeles les « sentences, Les fables et les *metafores*. » (Rose, v. 7229.)]

Metagrabouliser. v. 1^o S'alambiquer l'esprit : « Fui longtems à *metagrabouliser* en sa contem- « plation ce beau rebus. » (Des Acc. Bigarr. p. 19.) — 2^o Ecrire des choses ridicules, dans Brusquambille et Ondin. Rabelais, à la manière d'Aristophane, a forgé ce mot avec ces trois ci *ματάσος*, *ineptus*, *γράσος*, *scribo*, et *πάλλο*, *jacio*; d'où *ματαιογραφουβόλιζεν*, *ineptus scriptioens emittere*, il a formé ensuite son françois *metagrabolizer*. (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, p. 112.)

Metail. 1^o Mine : « Condamné à peine de *metail*, » condamné aux mines dans l'Anc. Coul. d'Orl. 470, où il est question des peines capitales. — 2^o [Alliage : « Cil qui font monnoie à essient de matvès *metail* « et le voelent aloner por bone. » (Beaum. XXX, 12.)]

Metainh. [Mesure : « Trois pichiers de vin, un « pain ou tourte de la grandeur de la tierce part « d'un *metainh* de segle. » (Reg. du Parlement de

Toulouse pour l'année 1468, 20 juillet, B. N. anc. 9879, 6.)]

Metal. [1^o Mine : « Il ont mis desoz lor poesté « les *metaus* d'or et d'argent qui là sont. » (Macchab. I, 8.) — 2^o Métal : « Li diable les rostisseient, Divers « *metaus* sur eus fundient. » Marie, *Purgat.* vers 1099.) — 3^o Alliage : « Sonent buisines d'airain et de « *metal*. » (Ronciscv. p. 78.)] — 4^o Métal précieux :

Commanda, par bon esgari,
Qu'on acreust cele part
De son fief, et de son *metal*,
Et de ses reubes par ingal. (Mousk. p. 299.)

Metalfier. Qui travaille les métaux. (Cotgr.)

Metalfisé. Transformé en métal. (Id.)

Metallin. [Qui fient du métal : « Lors lui donne, « quant vient en mine, Par mon art vertu *meta-* « *line*. » (Nature à l'alchim. errant. 154.)]

Metallique. [Même sens : « Cestuy soulpure « fixe est semblable au feu, sans estré y variable « Et de nature *metallique*. » (Nat. à l'alchim. err. 41.)]

Metallurgie. Travail des métaux. (Cotgr.)

Metans, *adj.* Libéral ; participe présent de *mettre*, dépenser ; comparez *messians* :

Se vous estes cortois et larges et *metans*,
Et que vous herbergiez sovent les repefans,
Vous porrez bien avoir en tel point sorvenans
Que vous ne serez bien aaisiez toz tans. (Ms. 7218, 334.)

« *Metans* et despendanz. » (Ord. I, p. 430.)

Metaplasme. Figure de rhétorique. (Fabri, Art. de rhétor. liv. II, f. 41.)

Metayer. « Nous est aussi propre que le par- « faire pour le latin, l'un prenant sa derivation de « *partiri*, et l'autre du mot moitié. » (Pasquier, Recherches. liv. VIII, p. 727.)

Mete. [1^o Borné, limité, au figuré : « Hors des « *metes* et termes de raison. » (Froiss. XV, 158.)] — « Passoit les bornes et *metes* de tous. » (J. de Saintré, p. 521.)

Maint peuple sera indigent,
Dont la *mete* souloit issir,
Et retourner aucunement ;
Qui plus ne se scara chevir ;
Povre le faudra devenir. (Desch. f. 384.)

[2^o Frontière : « Sur les *metes* de Flandre. » (Froiss. III, 115.) — 3^o Etendue de territoire : « Pour « aminstrer vivres et pourveanches sur leurs « *metes*. » (Id. II, 343.) — 4^o Endroit : « Et y a (dans « la Somme) certaines *metes* de passage où douze « hommes le passeroient de fronç. » (Id. V, 15.)]

Metelle. Vipère et noix mételle. (Cotgr.)

Metere. [Mesure : « Une terre contenant six « *meteres* de terre ou environ. » (J.J. 166, page 272, an. 1412.)]

Meth. [Table d'un pressoir, au registre J.J. 189, p. 496, an. 1457.]

Methe. Pays : « Soyez le bienvenu en nos « *methes*. » (Pereef. IV, f. 130.)

Methodiques. Nom d'une secte de médecins : « Anciennement, il y avoit trois sectes de medecins, « les empiriques qui rapportoient tout à l'Expe-

« rience et usage et non à la raison : les *methodiques* au lieu et à son empeschement ; les logistiques et rationels, qui avec l'experience, mettoient la raison. » Bouch. Serées, IV. p. 382.)

Metoien. [Mitoyen : « En villes tout mur est *metoien*, s'il n'appert du contraire. » (Loysel, page 283.)]

Metoier. [Associé : « Ne ne serez pleges par aus, ne ne serez leur *metoiers* de nulle chose. » (D. C. sous *Medietates*.)]

Metoierie. Partage :

Si qu'il ni soit mie demi,
Mes tout entier sans trichierie,
Car je n'aime pas *metoierie*. (Du Cange, sous *Medietaria*.)

Metoyant. Mitoyen. (Cotgr.)

Metral. En vers, en mètres : « Quant Lyonnell eut leu la lettre *metralle*. » (Perceforest, II, f. 93.)

1. Metre. Maître ; 1^o *subst.* : « *Metre* Guillaume de S' Amor. » (Ms. 7615. t. I. fol. 66.) — [2^o *adj.* : « Verpus, greve, vel *metre* doy. » (Gloss. 7692.)]

2. Metre. [Voir *METTRE*. : « En blancs sarcous fait *metre* les seigneurs. » (Roland, v. 3692.) — « Biaux filleus, faites peure une corde, et si me la faites *metre* ou col. » (Mén. de Reims, § 61.)]

3. Metre. [Poésie : « Aller hélas ! ne vous y vueillez *mettre* ; l'aime trop mieux le vous des-crire en *metre*. » (Marot, I, p. 245.)]

Metrical. En vers : « Reproche *metrical* contre les entrepreneurs arrogans, qui n'assieent leurs entreprises sur divin pouvoir. » (Al. Chartier, l'Esp. p. 332.)

Melridat. [Mithridate, électuaire composé de substances aromatiques, d'opium, qu'on dit avoir été inventé par Mithridate, et auquel on attribue les vertus d'un contre-poison : « Icelle femme bailla entre deux escailles ou quoquilles de jambles, qui croissent en la mer une chose ressemblant de couleur à liriacle ou *metridat*. » (JJ. 189, p. 476, an. 1460.)]

Metrie. Art de versifier :

Bian set noter au chalemel,
Et toute la *metrie*. (P. ar. 1300. II, p. 665.)

Metricature, s. Versification :

Apelles en peinture,
Pere d'Ovide en *metricature*. (Goujet, B. F. XI, 390.)

Mettrifier, v. Versifier : [« Rhetorique versifier « Fait l'amant et *mettrifier* Et si fait faire jolis vers « Nouveaus et de metre divers. » (Machaut, p. 91.)] — « Comment en *mettrifiant* deux voieulx ensui- « vans l'un l'autre, manguent la moitié d'une « syllabe. » (Desch. f. 396.)

Metropole. s. Archevêché : « Que chascune « eglise *metropole*, c'est à dire archeveschié. » (Chron. de S. Den. I, f. 159.)

Metropolitain—aine, *adj.* 1^o « Le *metropolitain* « *tain* est l'evêque de la ville *metropolitaine*. » (Gr. C. de Fr. IV, p. 505.) — 2^o Capitale : « La ville « *metropolitaine* d'un royaume. » (Lett. de Pasq., t. I, p. 312.) — 3^o Excessif : « Avalé de la brague

« de raison, deschaussé de cervelle jusqu'aux « talons, *sou metropolitain*. » (Moyen de parvenir, page 63.)

Mets. Mets, aliment : « Le fromage n'estoit point « réputé *mets* s'il n'estoit en paste, ou cuit en « eau. » (Du Verd. Div. lec. p. 226.)

Mettable. 1^o Propre à : « *Mettable* à toute « entreprise honorable. » (Nuits de Str-parole, I, p. 151.) — 2^o Puissant : « Elle avoit mary puissant « et *mettable*. » (Arr. Amor. p. 482.)

Mettant (homme), *adj.* « L'homme *mettant* « differe de l'homme mourant, car par la mort de « l'homme servant n'echoient aucun droit de relief, « puis qu'il est ordinairement assumé pour faire « l'hommage et serment pour... les personnes « incapables de faire les services deus au seigneur. « Mais par la mort de l'homme mourant qui se met « ordinairement par les cloistres, collèges, villes, « ou autres mains mortes, echoient les dits droits « d'hommage et de relief. » (Cout. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1276.)

1. Mette. Borne, limite, extrémité : « *Mette* « d'un fillet. » (Modus, fol. 54.) — « Je ne pourroie « demorer hors de mes *mettes*. » (Perceforest, vol. II, folio 14.) — La *mette* signifioit le territoire d'un juge, « sa septaine, et juridiction, son dis- « triet. » (Laur.)

2. Mette. [1^o Alliage, étain : « Un flascon ou bou- « teille d'estain ou *mette*. » (JJ. 156, page 158, an. 1401.) — « Six escuelles, deux platz tous de « *mette*. » (JJ. 170, p. 175, an. 1418.)] — 2^o Métal précieux :

Or et argent sont dieux en terre,
Las ! com faulx dieux et decepvens,
Qui tiennent prins, en leur geole,
Par convoitise, maintes gens,
Que diables endort à sa viole :
Lors les-brise comme fiole
Par mort soudaine, et en son puis,
Plains de pechié sont ars et cuïs,
Et dannez pour tele *mette* acquire :
Plus ne dient en leur enuyne,
Or et argent sont dieux en terre. (Desch. f. 433.)

Metteur, s. m. Dépensier, maître d'hôtel : « Quant aucun fait ung autre son *metteur* ou son « acheteur de son houstel, de mesmes choses qui « seroient souz le nombre de v sols, comme « seroies, sel, chandelle, ou ouvriers à mettre en « besoingne, il seroit creu de chascune des dites « choses avoir mises et reçues du pris de ce qu'il « auroit cousté, dedans le nombre de cinq sols. » (Anc. Cout. de Bret. f. 105.)

Mettez selles, s. Boutte-selle :

Nobles dames *mettez selles*,
A cheval pour moy venger,
Secourez moy, damoiselles. (Molinet, p. 131.)

Vers la minuyct font trompettes sonner,
Mettez selles et tabours resonner ;
Adonc veissiez enseignes, estandars
Gecter au vent, gendarmes et souldars
Grians Marc, ou tirans vers leurs enseigne. (Marot, 113.)

Mettive. [Moisson : « Le suppliant dist qu'il avoit « prins lesdiz advoine et froment pour en rendre

« autant de nouveaux apres *metlines*. » (Jl. 185, p. 152, an. 1451.)

Mettoier. [Métayer, au Cart. de N. D. du Parc, an. 1425.]

1. Mettre, s. Mesuré : « Bichol (qui est la grande mesure) à deux *metres*, ou (en le) *mettre* deux « quartes, en la quarte deux boisseaux, et au boisseau une coppe et demie. » (C. G. I, p. 859.)

2. Mettre, s. Vers : « Six couplets de lay, différens l'un de l'autre en *mettre* et en nombre de « vers, et aussi en ryme. » (Desch. f. 400^b.)

3. Mettre. [1^o Placer dans un endroit, dans une situation : « Par num d'ocire i *metrai* un « fil. » (Rol., v. 149.) — « En *mettoit* l'or et l'argent « en ses coffres. » (Mén. de Peims, § 209.)]

Et qui n'a en cest siecle ne avoir, ne richesce,
Si ant tant Dieu et croie, et tout son cuer i *mece*.
Ms. 7218, fol. 335.

2^o [Dépenser, employer : « Cil qui barguinoient « nos vies, y ont plus *mis* et layet que pris. » (Froiss. II, 123.) — « Si s'avisoit que elle *metteroit* « tout pour tout. » (Id. IV, 27.) — « Je ne le porroie « faillir pour *mettre* toute ma cavance. » (Id. t. II, p. 57.) — « Le suppliant demanda à icelle Jehanne : « qu'avez vous fait de l'argent que vous avez « receuz?... laquelle lui respondi qu'elle l'avoit « *mis* et qu'il n'avoit que faire où elle l'avoit *mis*. » (Jl. 163, page 308, an. 1409.) — « *Mette* doit qui « pranre velt. » (Prov. du comte de Bret. f. 114.)

Qui n'a assez la main où *mettre*,
N'attendez pas que face chose
Dont bien li vient à la porclose. (Ms. 7645, I, f. 68.)
Cil qui de deduit s'entremet,
Se il n'aime ce que il i *met*
Puet pou profiter et valoir. (Id. II, f. 165.)

J'espere assez, voire sans quatre ans *mettre*,
Rendre aisement ceste epistre *acomplie*. (Cretin, p. 282.)

3^o Accuser :

Mains me *mettent* que je suis *felida*,
Ou par dedens desrouille, et afolee,
Juvenius non bene placida. (Desch. f. 316.)

4^o [Parier, gager : « Se plus ai despendu, tout sus « garnis que je *meche* mon gage et fache fin. » (Aiol, v. 2243.) — « Je feris bien *mettre* que c'est « plutost quelque malevolence. » (Les Marg. de la Marg. folio 213.) — **5^o** [Y mettre du temps, tarder : « Que c'estoit grans blasmes pour yaus quant tant « i *mettoient*. » (Froissart, VI, 435.) — « Et disent « ensi que on i avoit trop *mis* au faire. » (Id. VII, p. 293.) — **6^o** Préférer :

Mais tu es ougrese et fole ;
Quant vels *mettre* ta parole ;
La moie vels faire remaindre,
Par angressie me vels atteindre :
Cil l'a à la terre gitee,
Et la langue li a coppee. (Fabl. de S. G. p. 62.)

7^o Déposer : « Ainsi que un cerf met sa teste et « ses cors, tout ainsi mettent ils leurs rayes. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 30.) — **8^o** [Donner en mariage : « Il fu avisé que se messire Aymons pooit « venir, par voie de mariage, à la fille du comte de « Flandres qui estoit veve, on ne le poroit mieux « *mettre* ne asener. » (Froissart, t. VI, p. 366.) —

9^o Suivi de *en*, s'en rapporter à : « Si ne veult point « que entre vous ait bataille pour moy ; mais sur « moy vous en *mettez*. » (Percef. vol. IV, f. 111.) — **10^o** [Suivi de *en*, donner : « On perdoit ses peines « et tout ce que on *mettoit* en ces Allemans. » (Froissart, t. XVI, 87.) — De là l'expression : « Or « e argent lur *met* tant en *present*. » (Rol. v. 398.) — **11^o** [« *Mette* *avant*. » faire connaître : « Il li « *metteroit* *avant* tel cose dont gaires ne de se « donnoit garde. » (Froiss. II, 303.)]

[**12^o** « *Mette* *hors*. » 1^o déboursier : « Li receveur « et officier dou roy avoient *mis hors* d'argent « pour ce voiage. » (Id. t. II, 187.) — **2^o** Excepter : « Ils estoient *mis hors* de la trieuwe. » (Id. IV, 121.) — **3^o** Avancer : « Le roi avoit *mis hors* et proposé « que jamais il n'enlenderoit à autre chose, si seroit « alé à puissance sur le duc de Milan. » (Id. t. XV, page 354.) — **4^o** Alléguer : « Cely clerc avoit *mis* « *hors* plusieurs auctorités et grans notables. » (Id. t. XI, 253.)]

13^o [« *Mette* *oultre*. » prétendre : « Il disoit, « soustenoit il voloit *mettre* *oultre*. » (Froissart, t. IX, 467.)]

14^o [« *Mette* *sus*. » 1^o imputer à. Eve dit à Adam : « *Mettez* icest dolor que vous avez sur moi. » (Hist. de la S^e Croix, ms. p. 8.) — A mettre sus le peché. » (S. Bern. p. 20.) — Et il *mettoient* *sus* « que par bon conseil il avoient esté desconfis. » (Froiss. t. II, 2.) — **2^o** S'en rapporter à : « Dès ke « *sor* vos ai mise la tenson. » (Warc Kernagel, 51.) — **3^o** « Se mettre sur, » même sens : « Sur Jehan « m'en *mis* *mis*. » (Vatican, 1490, folio 134.) — « Il vouloit que de tous pouns il se *mesissent* *sur* « luy. » (Id. XVI, 106.) — **4^o** Imposer : « La ditte « ayde *mettre* *sus*, et gouverner. » (Ordonn. t. III, p. 221.) — [« Pour ce que la gabelle du sel a esté « *mise* *sus* en nostre pays de Languedoc. » (Jl. 180, p. 72, an. 1449.) — **5^o** Conclure un arrangement : « Carle qui consentoit à *mettre* *sus* et avant ces « traitiés. » (Froissart, II, 42.) — **6^o** Composer un livre : « Et pour ce que ou temps advenir on sace « de verité qui ce livre *mit* *sus*. » (Froiss., II, 2.) — **7^o** Organiser une expédition : « Vela cesti qui *mist* « ceste cevaucée ou ceste armée *sus*. » (Id. 9.) — **8^o** Mettre à exécution : « Et luy aideroient à *met-* « *tre* ses fais *sus*. » (Id. XVI, 176.) — **9^o** Rétablir : « Et par deux fois avoit icelluy priore fait reediffier « et *mettre* *sus*, comme il est à present. » (Cart. de Lagny, fol. 120, an. 1449.) — **10^o** Apaiser : « Toutes « riotes seront *mises* *sus*. » (Ord. V, 359, an. 1370.) — **11^o** Se former : « Assés tost après se mist une « compagnie de Hainuyers *sus*. » (Froissart, t. III, p. 255.)]

Expressions : 1^o [« *Mette* *en embannie*. » proclamer un ban. (Coul. de Bar, art. 50.) — **2^o** « *Met-* « *tre* *en* *ne*, *en* *ny*, » nier, s'inscrire en faux : « Et « se il le *metteit* *en* *ne*, le devant dit Robin Rabar- « diau l'offreit à prouver par témoins ou par gage « de bataille. » (Cart. de Chartres, an. 1270.) — « Et « *mist* absolument tout nos diz, clain et calenges « *en* *ny*. » (Jl. 111, p. 104, an. 1377.) — **3^o** « *Mette* « *en* *l'oreille*, » se coucher : « Si s'endormi (ne fu

« merveille) Des qu'ele ot *jus mise* l'orelle. » (Roi Guill. p. 87.) — 4° « Se mettre sur piez, » se redresser : « *Met sei sur piez* e de curre se hastet. » (Rol. v. 2277.) — 5° « Mais lui meisme ne volt *mettre en ubli*. » (Id. v. 2382.) — 6° « En pareils les *metet* » en scintes flurs » (Id. v. 2197, c'est-à-dire en paradis.) — 7° « *Metre* fors, » excepter :

.... Cil qui est li vostre tous,
De cuers, de volenté, de cors :
Je n'en vueil noient *metre fors*,
Que je trestoz vostre ne soie. (Ms. 7218, f. 178.)

8° « *Se mettre*, » être admis ou recevable, parlant de monnoie : « Dites à mon pere qu'il ne rongne plus la monnoye, car elle ne se *mettra* plus. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 62.) — 9° « *Mettre* à tel, » substituer : « En ceste besongne ne pourriez *mettre* à tel Lyonnell si vous vouliez. » (Perceforest, vol. II, f. 81.) — 10° « *Mettre* à point, » réformer : « Pour adresser et *mettre à point* les cours des paris et des tournois. » (Ordonn. t. I, p. 536.) — 11° « *Mettre* au dit, » déléguer, s'en rapporter au jugement. (Dom Mor. Hist. de Bret. c. 983, an. 1262.) — 12° « *Mettre* sus, » engraisser : « Oiseau megre « *mettre sus*. » (Fouill. Fauc. f. 80.) — 13° « *Mettre* à seurs, » promettre : « Elle lui a *mis à seurs* » qu'elle le me vouloit bailler. » (Le Jouvenel, ms. p. 502.)

14° « *Mettre* bas, » 1° rendre par le bas. (Fouill., Fauc. f. 47.) — 2° Affoiblir : « Purger et *mettre bas* l'oiseau. » (Id. f. 65.)

15° « *Mettre* conseil, » prendre conseil. (Rymer, t. I, p. 13, an. 1256.) — 16° « *Mettre* contre, » opposer, objecter. (Perard, Histoire de Bourg. p. 514, an. 1266.) — 17° « *Mettre* devant, » préférer. (Cretien, épil. p. 5.) — 18° « *Mettre* de fait, » mettre en possession : « Quelle se fasse *mettre de fait* dès heriages... sur lesquels elle pretend le droit de douaire. » De cette expression vient « *mise* de fait, » pour prise de possession. (Nouv. Cout. G. t. II, p. 614.) — 19° « *Se mettre* en diseurs, » s'en rapporter à des arbitres, se mettre en arbitrage. (Duchesne, Général. de Béthune, p. 152, an. 1237.) — 20° « *Mettre* en quierelle, » attaquer en justice. (Duchesne, Ibid.) — 21° « *Mettre* ens, » repousser : « Les Sarrazins ne porent *mettre ens* les crestiens. » (Continuat. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 613.) — 22° « *Mettre* en voir, » prouver. (Glossaire sur les Cout. de Beauv.) — 23° « *Mettre* en vray, » vérifier, démontrer : « S'il le nie, je vueil *mettre en vray* ce « qui me souffira. » (Modus, f. 206.) — 24° « *Mettre* « jour, » fixer un jour, un rendez-vous, prendre jour. (Ordonn., t. p. 159.) — 25° « *Mettre* le fais, » imposer, donner la charge :

Les debas que vous avez fais,
De quy vous avez *mis le fais*
Sur le conte de Tancarville.

(Rou, f. 136.)

26° « *Mettre* main, ou la main, » frapper :

Trop petit d'onor achate
Qui sor chetif homme *met main*. (Ms. 7218, f. 214.)

27° « *Mettre* peine, » tâcher, s'efforcer : « Chacun « *mettoit peine* en vain de lui bailler la vraye interpretation. » (Nuits de Strap. t. I, p. 158.) —

28° « *Mettre* la paille au devant. » (Cotgrave.) — 29° « *Mettre* en panne. » (Id.) — 30° « *Mettre* à plain « pied, sur le plein pied. » (Id.) — 31° « *Mettre* à la « pile. » (Ibid.) — 32° « *Mettre* au pouls failli. » (Ibid.) — 33° « *Mettre* plus, » encherir. (Ass. de Jérus. p. 133.) — 34° « *Mettre* plainte, » porter plainte, la mettre entre les mains de celui qui en doit faire justice. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.) — 35° « *Mettre* por ceu qu'il aillent, » chargés ou destinés à aller : « Ceos... eny nostre « sires at *mis por ceu qu'il aillent* et k'il fruit apor- « tent. » (Serm. de S. B. p. 118.) — 36° « *Mettre* « au rouet. » (Cotgr.) — 37° « *Mettre* tot ses choses « en droit, en loi, et en abandon. » les engager, les obliger. (Duchesne, Général. de Béthune, p. 164, an. 1246.) — 38° « *Mettre* trop, » rester trop longtemps. (Chasse de Gast. Phébus, p. 263.) — 39° « *Mettre* le couteau en la main du furieux. » (Contes d'Entr. p. 308.) — 40° « *Mettre* son doigt au feu, » assurer : « Je n'en voudrois *mettre mon doigt au « feu*. » (Rab. II, p. 154.) — 41° « *Mettre* la cam- « pane au chat, » attacher le grelot. (Cotgrave.) — 42° « *Mettre* à la ilac. » (Id.) — 43° « *Se mettre* à « l'ombre des bouchons. » (Id.) — 44° « *Mettez* foi « à par soy, il pensera. » (Id.) — 45° « *Metz* raison « en foy, ou elle sy mettra. » (Id.)

METURE. [Métel, au reg. JJ. 64, p. 713, an. 1326.]

METRE. [Service : « Vint Lizane sa damoiselle « qui apportoit l'escuelle du premier *metz* et Lyriope « en prit en la main la damoiselle et l'assit par « devant le roy Alexandre. » (Percef.) — « Lors « vindrent les servants et servirent du dernier « *metz* qui estoit de chevrot de presse, confiz en « espices. » (Id.)] — « Le mangier fût appareillé « riche et beau, et quant ils eurent mangié jusques « au *tiers metz*, si vint ung chevalier. » (Lanc. du Lac, II, f. 9.)

Expressions : 1° « Pour tous *metz*, » en tout, comme on dit pour tout potage :

Or est li minit pour tous *metz*. (Coquill. p. 151.)

2° « Prendre *metz*, » s'associer pour manger ensemble : « Lesquelz compaignons se associerent « et *prindrent metz* pour soier et labourer ensem- « ble en la presente messon. » (JJ. 176, p. 296, an. 1443.)

1. Men. [Menu : « Si les destranche et abat el « sablon, Com charpenler fait *men* bochillon. » (Aleschans, v. 5869.)]

2. Men. [° Disposé : « Ensi estoit *meus* et enco- « ragés messires Jehans de Haynau. » (Froiss. II, 61.) — 2° Irrité : « Nostre fils d'Angleterre est « ung petit fort *meu* contre nostre cousin « Derby. » (Id. XVI, 145.) — 3° Fou : « Est nos sires « *meus* qui nous fait tel sermon. » (Brun de la Montagne, v. 87.)]

METRAIE — aige. [° Fournitures : « Donnons « et otroissons ledit office de sergenterie de *meublage* « desdites forges en Bray. » (JJ. 45, p. 135, an. 1310.)] — 2° Frais avancés dans la culture d'un héritage. (Anc. Cout. de Bretagne, f. 109.)

Meuble. [1°] Biens meubles : « *Meubles* sont « appellez qu'on peut transporter de lieu en autre « et qui suivent le corps, immeubles qui adherent « au fonds et ne peuvent estre portez. » (Bouteil. Som. Rur. p. 429.) — « En pais de paix, « ung homme qui perdroit son prisonnier, il le « peut poursivre en toute l'obéissance de son « pais : car c'est son *meuble*. » (Le Jouvenç. p. 349.) — [2°] « Et ne se voloient mais cargier de si grant « *meuble* que il avoient fait en devant. » (Froiss. IV, 423.) — « Quoique je soie povres et mal enlinagiez, S'ai je vaillant en moi, se de vrai le saviez, « Un loial cuer d'ami, en loianté fiquiez ; Certes « c'est tous mes *meubles*, de plus ne sui aiseiz. » (Baud. de Seb. III, 117.)]

Expressions : 1° « *Meubles* mouvables, « les meubles meublans, le mobilier. On lit à l'occasion de la succession d'un évêque : « Le roy n'a riens aux « *meubles mouvables*, ne à la justice spirituelle. » (Bouteil. Som. Rur. p. 635.) — 2° « Si le subject pesche « les estang, ou deflans, rivières, ou ruisseaux « defensables de son seigneur, et prent ses connins « de jour en ses gareunes, il *fait son meuble* d'a- « mende de soixante sols mansais. » (Cout. du Maine, C. G. II, p. 434.) — 3° « Livres de *meuble*, « livres suivant la valeur des meubles, distinguées de livres en nature de terre. Duchesne, Généat. de Chastillon, p. 14, an. 1231.) — 4° « Poisson en « sauvoy est *meuble* portable. » (Arrêt du Parlement, de 1279, reg. B. f. 51.)]

Meublé, part. 1° Meublé, au figuré, orné :

Si m'a plus gentement meublé

Ke s'ele n'eust tot l'argent.

Et tot l'or d'un pais doné. [Poët. av. 1500, III, f. 974.]

2° « *Meublé* suivant l'ordonnance. » Cette façon de parler commença d'être en usage sous le règne de Louis XIV, temps où les officiers des compagnies des villes de provinces, forcées à la solidarité pour le paiement des taxes par la dureté des traitans, étoient réduits à avoir pour tous meubles un lit sans rideaux, une marmite de fer et des cuillers de bois. (Mém. du maréchal de Noailles, sur les finances du temps de la Régence, ms.)

Meubliaire. Biens meubles : « Le *meubliaire* « doit acquitter les arrerages escheus. » (Cout. Gén. II, 1059.)

Meublieresse (femme), qui a l'usufruit des meubles de son mari décédé. (C. G. II, 1059.)

Meublier. Qui tient aux biens meubles : « Hoir « *meublier*, « héritier du mobilier. (N. C. G. II, p. 429.) — « Mari *meublier*, » qui a la jouissance pendant sa vie du mobilier de sa femme décédée. (N. C. G. II, p. 428.) — « Parçon *meubliere*, » partage des meubles. (N. C. G. II, p. 52.) — « Succes- « sion *meubliere*, » succession des meubles. (Ibid.)

Meud. Mode, terme de grammaire : « L'un sert « pour les *meuds* des verbes, l'autre pour la maniere « de faire. » (Rob. Est. Gramm. fr. p. 110.)

Meudre. Cas sujet de meilleur : « Li ors et li « *meudres*. » (Ms. 7615, I, f. 73.)

Meudy. « Toutes escriptures comme d'informa- « tions, examinations, demandes, responses, repli- « cations, raisons de droit ; d'un arpent d'esécriture « douze deniers, d'une relation annexée ou attachée « en aucun *meudy*, six deniers. » (Estats des off. du duc de Bourg. p. 303.)

Meuf. Mode, terme de grammaire. (Cotgr.)

Menglement. Mugesment. (Cotgr.)

Meuillan. Château du Bourbonnais : « Milan a « fait *Meuillan*, et Chasteaubriant a defait et perdu « Milan. Cela vouloit dire que des gains et profits « que fit monsieur le grand maistre de Chaumont, « quand il en estoit gouverneur, en fit faire le « chasteau et la maison de *Meuillan* en Bourbon- « nois, qui est l'une des belles et superbes que l'on « scanroit voir, et les fautes que lit monsieur de « Lantrec estant gouverneur du dit Milan, rebalues « par madame de Chasteaubriant, à l'endroit du « roy, defirent et perdirent Milan. » (Brant. Cap. fr. I, p. 162.)

Meudre. Meilleur :

La plus gracieuse

Et la *meudre* en bonne foy. [Desch. f. 193.]

1. Meule. [1°] Pierre à aiguiser : « *Meule* à « laillant. » (JJ. 138, an. 1390.) — 2° Pierre à broyer le grain :

... Autres tournoient la *meule*,

Faisant craquer le grain, et pleurer le raisin.

Rem. Belleau, Berger. t. I, p. 30.

2. Meule. Racine du bois des cerfs : « Le vieux « cerf a les *meules* larges et fort pierreuses près « du suc, et test de la teste. » (Fouill. Vén. f. 37.) — « Se les *meules* sont près de la teste, c'est le « plus grand signe qui soit sus le cerf, qu'il soit « vieil. » (Mod. f. 14.)]

3. Meule. [Biens meubles : « Courtois et larges « de donner... Tout son *meule* a lenwe et despent. » (J. de Condé, p. 117.)]

Meulendois, s. Le pays de Meulan : « Parmi le « Veuquesin (Vexin) s'en vint en *Meulendois*. (Ms. 7218, folio 314.)

Meulenge. [Vanne d'un moulin : « Lesuppliant « trouva le molin fermé et la *meulenge* dudit molin « levé. » (JJ. 192, p. 63, an. 1460.)]

Meulequin. [Tisseur de molequins : « Jehan « Ratel telier de toilles,.... Mathieu Wiel *meulequi- « nier*. » (Liv. Noir de S. Pierre d'Abbeville, f. 27*.)]

Meuliere. Molaire. (Cotgr.)

1. Meulle. Pierre à broyer : « Que malle *meulle* « te puisse moudre. » (Moy. de Parvenir, p. 70.)

2. Meulle. Racine du bois du cerf : « Les joinc- « tures où les *meulles* sont attachées au test du « cerf. » (Charles IX. Chasse royale, IV.)

3. Meulle. [Meubles : « Je laisse à Richaut me « feme tout men *meulle* et tout men catel, « sau ce « que ele paiera mes detes. » (Tailliar, Rec. 198.)]

Meulon. Meule :

... Un autre l'amoncelle
En pointes le dressant de superbes *meulons*,
Le jouet quelquefois des venteux tourbillons.
R. Belleau, t. I, fol. 16.

Meulonner. Amonceler. Cotgr.)

1. Meur. 1^o Mûr, en maturité: « Plus noirs
« que *meures meures*. » (Ms. 7615, II, f. 189.) —
2^o Prudent, sage: « Douance en cut li plus *meur*. »
G. Guiart, f. 234. — « Car ja fame..... Si ferme
« euer n'aura, Ne si loial, ne si *meur*, Que j'i pniest
« estre bon assure De li tenir par nule paine. »
[Rose, v. 9937.] — 3^o Formé: « Estant venu en
« *meur* aage. » (Am. ressusc. p. 391.) — 4^o Agé:
« Plus tost meurent li jone souvent que li *meur*. »
Meung, Test. 21. — 5^o Usé: « Habit *meur*. » (Ond.)
Expressions: 1^o « Et si elle est aultre (libertine),
« qui avient souvent, pensez qu'il a assez à souffrir,
« et si elle lui en baille de belles, de vertes et de
« *meures*. » (15 Jeyes du Mariage, p. 166.) —
2^o « Qui ne cueult des vertes, li ne mangera ja des
« *meures*. » (Le Jouvenc. f. 19.) — 3^o « L'empereur
« mons'roit de n'estre du tout hors de volenté de
« conclure les pratiques, et tousjors les entrete-
« noit, *meslant entre deux vertes une meure*,
« aujourd'hui double, demain esperance. » (Du
Bell. liv. V, f. 144.) — 4^o « Donner entre deux vertes
« une *meure*, » se dit d'une bonne chose qu'on
trouve parmi beaucoup de mauvaises. (Cotgr.) —
5^o « D'entre deux *meures* une verte Vous fault
« servir pour vos labeur. » (Charl. d'Orl. rondeau.)
— 6^o « Doubler *meure* ou verte. » (Les Marg. de la
Marg. f. 379.) — 7^o « Prendre à *meur*, » réfléchir
mûrement, apporter beaucoup d'attention: « Comme
« il apparut après aux estats qu'ils *prinrent à meur*,
« leur sembloit que fortune leur fust comme mere. »
(Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 226.) —
8^o « Toutes heures ne sont pas *meures*. » (Cotgr.)

2. Meur. [Moere, dans les Flandres: « Comme
« nostre chiere compaignie Yzabeaux contesse de
« Flandre et de Namur tenist aucun yretage, si
« comme *meur* et poules, ki sont wainquet des
« grès de te mer. » (Jl. 48, p. 200, an. 1290.)]

Meurdresse. Meuprière :

El donc me devez vous tuer
Pour avoir le nom de *meurdresse*. O de la Marche, 552.]

Meurdrir. [Meurtrir, au propre et au figuré:
« Houte vous est, non pas *yallance*. D'un loyal
« cuer ainsi *meurdrir* Par vostre plaisant acoin-
« tance. » (Ch. d'Orl. ball. 5.) — « Gelez, *meurdriz*
« et enfonduz. » (Villon, p. 16.)] — « *Meurdrissant*
« ma bonne renommée. » (Am. ressusc. p. 388.)

Expression: *Guets meurdris*, eaux mortes, dor-
mantes: « S'en alloit aux *guets meurdris* pour
« trouver Zephir, car il se tient ez lieux aquati-
« ques. » (Perec IV, f. 131.)

1. Meure. [Pointe de l'épée, de la flèche, dans
Partanopex, v. 2241, 3179, 3541.]

2. Meure. Mûre :

Tu faudras au pardon
Comme Renart aux *meures*. (Ms. 7615, II, f. 142.)

« Lors se lieve sans atendue, Queut des pierres
« plain son giron, Si en aroche te boisson. Qu'il
« voloit les *meures* abattre. » (Ren. v. 24670.) —
« Aussi n'ot des *meures* Renars. Quant failli ot de
« toutes pars, Et il vit nule n'en auroit, Donc dist
« que cure n'en avoit. » Bl. et Jeh. v. 4486.)
Expressions: 1^o « Encore viendra tout as tens
« l'henre, Que li maufé, *noir comme meure*. Les
« tendront en lor descripties. » (Ruteb. 109.) —
2^o « Femme a la loi d'enfant qui pleure, Ce qu'avoir
« puet, n'*ai*me *meure*. » (Gautier d'Arras, Ille
« et Galeron.) — 3^o « Ne pris une *meure*, » même
sens, aux Poët. av. 1300, III, 1040. — 4^o « Aller aux
« *meures* sans baston, » entreprendre une chose
sans prévoyance:

N'alez aux *meures* sans bastons,
Advisiez ce qui vous est bon. (Desch. f. 299.)

5^o « Ramener des *meures*, » réprimander, par
allusion au traitement des volveurs de mûres:

Dam prier vers l'apres-dinée
Si trouva à sa sainturette
Deux ou trois brins de violette,....
Dont grande cryrie fut lors faicte,
Et le ramenant bien des *meures*.

L'Amant rendu Cordelier, p. 554.

6^o « Faire degorger *meure* à quelq'un, » faire
rendre gorge:

... Desgorger luy a fait mainte *meure*,
Dont si tres maigre et cheif il demeure. (J. Marot, 166.)

Meurement. s. Maturité. « Avec *meurement*, »
(Regle de S. Benoit, ch. 42.)

Meurer. Meurir. [1^o Mûrir: « Il ne pueent es
« rains durer. Tant qu'il se puissent *meurer*. »
(Rose, v. 18118.) — « Li bleds et les avainnes com-
« mençoient à *meurir*. » (Froiss. III, p. 222.)]

Tout ainsi com la nois est
Enserree dedens son test,
Ne n'en puet estre hors ostée
Devant qu'ele soit *meurée*. (Ms. 7218, f. 359.)
Mal ait fruit qui ne se *meure*. (Ms. 6812, f. 48.)

2^o Vieillir :

Oo ne doit pas sans amour *meurer*
Mais jones doit son deduit demener. (Vat. 1490, p. 147.)
L'yvers qui ne va à declin.
Qui s'appelle de conscience.
Nourris es delis des l'enfance
De char, en desespoir *meurra*
Ces filles, et les livrera
A delour perpetuelment. (Desch. f. 532.)

Meureté. [1^o Naturel, au propre et au figuré:
« Car tousjors viennent li bon à *meureté* et à
« congnaissance. » (Froiss. II, 12.)] — « Les harbres
« plus hatifs portent fruct de moindre garde... que
« ceux qui cultivez en droite saison reçoivent leur
« *meureté* par la chaleur du soleil. » (Pasq. Lett.
t. III, p. 300.) — 2^o Prudence:

... Jeunes veult joir recevoir,
Et li vieulx homs à *meureté* s'adresse. (Desch. f. 109.)

Meuriere. Lieu planté de mûres. (Cotgr.)

Meurison—*isson*. 1^o Maturité: « Les fruits
« attendent leurs *meurisons*. » (Tri. des IX Preux,
p. 164.) — « Si aucuns fruites eschoient à *meuris-*
« *son*, les convient messonner. » (C. G. I, p. 625.)

— 2^o Prudence de l'âge mûr : « Il y a grant difference entre la verdeur de jeunesse, et la *meurison* de vieillesse. » (Percef. IV, f. 64.)

Meuriteit. Gravité, dans S. Bernard ; *gravitas silentii* est rendu par « *meuriteit* de silence. »

Meurlon. Espèce de vigne. (Colgr.)

Meurole de pommes. (Colgr.)

Meuron. Mûre sauvage : « Qui donroit à meurer ou à boire à une personne du jus ou du noir de *meurons*, dont l'en noïreist les cuirs, ou de prunele, mais qu'il feust cueilli à la feste Saint Estienne, estant ou mois d'aoust ou environ icelle feste, il en mourroit. » (JJ. 139, p. 49, an. 1390.)

Meurté. [1^o Maturité, au propre : « Les fruitz d'icelles vignes venuz à *meurté* et presque en estat de cueillete. » (JJ. 99, p. 279, an. 1369.)]

La chaleur (du soleil)

Donne le gros et la *meurté.* [Desch. f. 478.]

2^o Sagesse : [« Personnes sages et plains de grant science et *meurté.* » (Ordon. t. III, p. 141, an. 1356.)]

Meurtre. « L'on dit *meurtre* quand le fait est advenu scientement, et appensément, ou par aguet. » (Gr. Cout. de Fr. IV, p. 524.)

Meurtrier. « Resolue comme un *meurtrier.* » (Brant. Dames gal. t. II, p. 183.) — « Assurance de *meurtrier.* » c'est-à-dire bonne mine à mauvais jeu. (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 105.)

Meusnier. [« Quiconque veut estre *meuniers* à Grand Pont de Paris, estre le puet, se il a molins qui siens soit ou à ferme. » (Liv. des Mèl. f. 18.)] — « Fidele comme un *meusnier.* » (Oudin.) — « Larrons *meusniers.* » (Colgr.) « Qui dit *meusnier*, dit larron. » (Le Duchat, sur Rabelais, V, p. 14.)

Meute. [1^o Croisade : « En icel temps, j'os bien monstrer, fu la grant *meute* d'outre mer, Quant Antioche fu conquise, Et la cité de Niques prise, Et que Jerusalem fu pris. » (Rou.) — « La *meute* pour les Albigeois. » (Mousk.)] — « Se croisa à la premiere croisierie de Pierron l'hermite ; et alla outremere à la premiere *meute.* » (Chron. de S. Denis, t. I, p. 223.) — [2^o Troupe de chiens dressés pour la grande chasse : « *Meute* de chiens. » (Fouill. éd. Favre, f. 92^b.)] — « Bailler la *meute* et route à un cerf. » (Colgrave.)

Expressions : 1^o « *Meute* d'artillerie, » décharge d'artillerie : « En escarmouchant, ceulz de la place se retireroient lousjours pensans que les Genevois les suiviroient pour leur donner une *meute* d'artillerie. » (J. d'Auton, Louis XII, 68.) — 2^o « *Meute* de guerre, » sortie : « Ceulz de la ville ne s'esmeurent de tant que ils feissent saillie, escarmouche, ou *meute* de guerre. » (Ibid. p. 28.)

Meutemacre. Emeutier : « Grand partie des plus notables (de Bruges) feirent savoir au duc de Bourgongne que volentiers ayderoient à punir les dessusdits *meutemacres.* C'estoient gens de petit estat, qui ne desiroient autre chose que de fort enroubler les besongnes, pour eux augmen-

ter et avoir majesté sur les plus riches. » (Monst. II, f. 142, an. 1437.)

Meutin. [Mutin : « Ung très grant capitaine de *meutins.* » (Froissart, t. XII, f. 289.)]

Meuivoisir. [Imp. du subj. de mouvoir, dans Froissart, II, f. 163.]

Mex. [Maison, aux Ord. IV, 394, an. 1229.]

Meynoverer. Manœuvrer : « Si ascun donour soit recen en ceux tenementz après le don par la debonerté le purchassour, et il pusse aperceyver que le donour le voille en getter ou desturber de sa seisine, ou *meynoverer* si come se demeyne, tantost se purchase par ceste assise. » (Britt. des Lois d'Anglet. fol. i04.)

Meynprise. [Saisie : « C'est assaver son chascun bille 6 d. outre les *meynprises* que montent à 30 liv. par estimation ou plus. » (Ch. de 1375, dans Du Cange, sous *Meynpris.*.)]

Meysel. [Metairie (Ch. de 1308, dans Du Cange, sous *Meystadaria.*)]

Meyt. [Maie, pétrin. (Ch. de 1476, dans D. C. sous *Madia.*)]

Meytere. [Mesure agraire : « Une terre qui souloit estre bruyere, contenant .xxv. *meyteres* de terre, » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Meyterée. [Même sens, dans la même pièce.]

1. **Mez.** Demeure (de *mausis*).

Gautier jura sor sains et sor livres messez

Jusqu'au jor de sept ans n'enterreroit en son *mez.*

Ms. 7218, fol. 347.

2. **Mez.** [Portion (voir Mers) : « Chascune accouchée dudit Hostel Dieu doit avoir un *mez* entier. » (Ord. III, p. 584, an. 1362.)]

3. **Mez.** Espace entre deux sillons (dérivé de *medium*) :

Audigier fu armez sor Audigon ;

Ce fu la meilleur beste de sa maison

Jusques à prime chevaucha un *mez* et un sillon

Le jor ne pot aler plus Audigon. (Rom. d'Audigier, 67.)

Mezail. « *Mezail* se dit du devant, ou plutôt du milieu du devant du heaume, qui s'avance à l'endroit du nez, et comprend le nazal et le vantail ; de la vient qu'on dit que les princes et grands seigneurs portent leurs timbres ayant le *mezail* carré, ou tourné de front, c'est à dire le *mezail*, paroissant également éloigné des oreilles. » (Dict. de Trévoux.)

Mezarin ou **Mezarim**, s. Espèce d'officier de justice. « Par conseil, respondit le potestat de nos maîtres *mezarims*, nous avons mis en la saison qu'il ha de coustume icy venir, dedans les moulins, force coqs, et force poules. » (Rab. IV, 185 ; Colgrave.)

Meze. Pâturage : « Aucun des habilans ne peut tenir plus grand nombre de bestail... ez paschiers et *mezes* communs. » (C. G. II, p. 474.)

Mezeaux. Pluriel de *mezet*, lépreux : « Quand aucun achepte des porcs au marché.... et le lan-

gayer li, ouve qu'ils soient *mezcaux*, le dit a chep-
teur ne sera tenu les prendre. » (C. G. I. f. 973.)

Mezeillade — ellade. [Espace entre deux sil-
lons (voir Mez): « La troisième pièce contient ung
« arpent et une *mezeillade* de pré. » (Jl. 197, p. 159.
an. 1471. — « *Mezeillade* ou pugnerade. » (D. C.
sons *Mezeillada*.)]

Mezel. [Le Lépreux: « Vil cassot, qui vault au-
tant à dire comme *mezel*, et venu et extrait de
« lignée *mezelle* ou ladre. » (Jl. 165, p. 267, an.
1411.) — 2° Sordide: « Viex est lor vie, ordre et
« *mezele*, De lupe nos font turtelere. » (Sainte
Léocadie.) — 3° Païen: « Loi *mezelle*. » (Enfans
Haymon, v. 912.)]

Mezellerie. Lèpre: « Les pourceaux sont sujets
« à engendrer en leurs corps, une abondance de
« grains de *mezellerie*. » (Bouchet, Ser. III, 299.)

1. Mi. [1° Cas sujet, singul. *mon*: « Carles mi
« sire. » (Rol. v. 1254.) — 2° Cas sujet, plur. *mes*:
« Octroi et *mi* assent. » (Ord. III, 295.) — « Cun-
« seillez mei, cum *mi* saive hunc. » (Id. v. 20.) —
« *Mi* seigneur. » (Froiss. IV, 344.)]

2. Mi. [1° Milieu: « Par *mi* un val. » (Roland,
v. 1018.) — « En *mi* ma veie. » (Id. v. 986.) — « En
« *mi* les dos. » (Id. v. 3222.) — « En *mi* le vis. »
(Mén. de R. § 284.) — « La *mi* quaresme. » (Joinv.
§ 299.) — « Grant cop li a doné en *mi* le pis. » (Aiol.
v. 641.)]

Il se metent plustost au bout
Por faire qu'en *mi* por combatre. (Ms. 6812, f. 67.)

2° A moitié:

Li chevaliers qui me paia,
Qui me devoit cinquante livres
N'est encore *mi* delivrés,
Qu'il n'en doit plus de la moitié. (Ms. 7218, f. 219.)

Expression: « *Mi* à *mi*, » immédiatement. Ord.
t. III, p. 295.)

Miadres. [Meilleur: « N'i estoit esparné li
« *miadres* ne li pires. » (Sax. X.)]

Mials. Meaux: « La crote de *Mials*. » (Poët. av.
1300, t. IV, p. 1651.)

Miate. [Miette: « Tuil me despient mandiant,
« ne ne saôlent de lor *miales* lou familant. » (Ms.
lorrain de la Bibl. d'Épinal, 181, dans les Archiv.
des Missions scient. 3^e série, t. p. 277, sur siècle.)]

Mianleis. s. Mianleant: « *Mianleis* de chas. »
(Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Miauler. « Le chint *miaulde*. » (Merlin Cocaë,
II, 211.) — « Tu as beau *miauler*, » c'est-à-dire tu
quémendes en vain. (Oudin.)

Miaus. Mieux:

Et me doint encor la licence qu'aidier li puisse,
Et que *miaus* son vivre li truisse,
Et *miaus* mon ostel conduise
Que je né fais. (Ms. 7645, II, f. 151.)

Miauwer. [Miauler: « El Tibiers li cas est en-
« clos En le despense, à *miauwer* Prist si haut. »
(Renart le Nouvel, p. 105.)]

Michaud. Nom propre.

Expressions: 1° « Frere *Michaud*, » pauvre diable.

Un homme mécontent du traitement qu'on lui fait,
dit de lui-même:

Voilà l'ambade,
Et la gambade,
Qu'on bailla à frere *Michaud*. (Folles amours, p. 324.)

2° « Charelle *Michaut*, » jeu:
Juicns nous au roy qui ne mient,

Et à la *chavelle Michaut*. (Froiss. poës. p. 86.)

3° « Mesrie maestre *Michaut*. » (Glossaire de la
Thamass.; voir *Mesguie hauequin*.) — 4° « Passe
« temps *Michault*. »

Et pensez qui n'a bonne belle,
Pour soy contregarder du chaut,
On est mis à la krielle
Avec le passe temps *Michault*. (Coquill. p. 105.)

Miché. 1° Petit pain d'une livre ou deux:

Il s'aiment mieux grant pain que *miche*. (Ms. 7218, 325.)
..... Chailloz de mer
Plus durs qu'acières, gros comme *miche*s. (Guiart, 345.)

2° Petit gâteau, en Picardie: « Mes amis me traic-
« terent douze jours de bons vivres, et ne me pré-
« senterent point de pain; ils ne me donnerent que
« de la *miche*. » (Moyen de parvenir, p. 342.)

Expressions: 1° « *Miches* du convent militaire, »
balles et bontets. (Cotgrave.) — 2° « *Miches* de
« S. Etienne, » pierres. (Id.) — 3° « Ne valoir pas
« deux *miche*s, » ne valoir rien:

..... Leur corps ne vault deux *miche*s. (Desch. 553.)

Michel (S.) « Les petits gueux vont à S. *Michel*,
« et les grands à S. Jacques. » (Le Duchat, sur Rab.,
t. V, p. 17.) c'est-à-dire au mont S' Michel.

Michelade. On a donné ce nom à un massacre
arrivé à Nîmes, l'an 1567, le jour de la S. Michel,
massacre pareil à celui de la S' Barthélemy, un
grand nombre de catholiques y périt par les mains
des religionnaires. (Menard, Hist. de Nîmes, t. V.)

Michélet. « Faire le sault *michelet*, » le saut
d'amour:

Femme qui souvent se regarde,
Et pollist ainsy son collet,
C'est presumption qui luy tarde
Qu'elle ne face le sault de *michelet*. (Coquillard, p. 30.)

Michelot. « S' Michel, S' Jacques, S' Claude qui
« prestans leurs noms à leurs pelerins, les ont fait
« appeler *michelets*, jacquets, claudins. » (Apologie
d'Hérod. p. 594.)

Michotte. [Diminutif de *miche*: « Lequel
« (prier) et ses successeurs seront tenus de leur
« bailler à chacun d'eux et à chacune femme cinq
« *micottes*. » de quarante neuf au bichot de fro-
« ment. » (Jl. 198, p. 191, an. 1461.)]

Micoc. Intrigue. (Cotgr.)

Micocoulier. Alizier, arbre. (Cotgr.)

Micquelot. Pèlerin de S. Michel: « On appelle
« *micquelots* de petits garçons qui vont en peleri-
« nage à S. Michel sur la mer, etc. » (Le Duchat,
sur Rab. t. I, p. 242.)

Microist. s. Espèce de bail ou cheptel, fait sous
la condition de partager l'accroissement, le profit
par moitié.

Microscope. Mot inventé par Frédéric Cesi, fondateur de l'Académie des Lincei, en 1603. (Nouvelles litt. de Florence, 1744, n° 34, col. 533.)

Micte. Mitre :

Leurs bobans, et leur cuevrechiefs,
Leurs micets. (Desch. f. 532.)

Midenier, s. « Midenier en vieux langage signifie la moitié d'une somme. Mary ou femme ayant « melioré leur propre, ou reuni quelque chose à « leur fief et domaine, ou fait quelque menage qui « regarde le seul profit de l'un d'eux, sont tenus « d'en rendre le *mi-denier*. » (Laur.)

Mideronner. Amidonner. (Cotgr.)

Midi. [1° Milieu du jour : « Contre *midi* tenebres à ad granz. » (Rol. v. 1431.) Ce mot n'existe pas au Gloss. de M. L. Gautier. — 2° Sexte, en liturgie : « Matines, prime, tierce, *midi*, none, vespres « et complie. » (Reg. *Noster*, fol. 221, an. 1304.) — 3° Sud : « Et c'est nousjours en toute saison que « coste yave de la mer court à *midi*, que c'est mer- « veilles. » (Marco Pol. p. 680.)]

Expressions : 1° « A douze heures du *midi*, ou « *midi* de douze heures, » c'est-à-dire à midi. « Le « lendemain *midi* à douze heures. » (N. C. G. I. I, page 808.) — 2° « Chercher *midi* où il n'est qu'onze « heures ; chercher midi à onze, à quatorze heu- « res, » chercher l'impossible. (Cotgr.) — 3° « Cher- « leur de *midi* à quatorze heures, » impertinent, larron, querelleur. (Oudin.) — 4° « Poids de *midi*. » (Cotgr.) — 5° « Fail du *midi* jusqu'au soir, » nouveau venu, apprenti sans expérience : « Ainsi « qu'ont esté ces deux grands personnages que « plusieurs années et longues experiences avoient « façonnés, et non comme aucuns d'aujourd'buy « qui les veulent imiter, qui n'ont esté *faits du* « *midy*, jusqu'au soir. » (Brant. Cap. fr. II, p. 86.) — 6° « En Languedoc ils disent... qu'il est *entre midi* « *et la croix verte*, pour faire entendre à qui leur « demande s'il est une telle heure, qu'oui, et même « beaucoup au delà. » (Le Duchat, sur Rabel. t. V, p. 122.) — Il y a dans Rabelais *entre midi* et Ferrolles. Le Duchat croit que la Croix Verte et Ferrolles sont deux villages. Il y en a un en Normandie, auprès d'Avranches, nommé la Croix Verte, et cette espèce de proverbe y est fort en usage. — 7° « A *midi* « estoille ne luit. » (Cotgr.)

1. Mie. Féminin de *mi*, qui est au milieu :

Et li dist : Raul, nos tenon ;
Vos dites bien, si le feron
De sa gent, dont il est en mie ;
Point le cheval, criant turie. (Rou, p. 238.)

2. Mie. [1° Mielte : « Mes onc li euens ne volt « de vin gousier, Ne de blanc pain une *mie* ade- « ser. » (Bat. d'Aleschans, v. 2756.)]

S'un petit lieu que Romme conquesta
Qui n'est au point du cadrant c'une *mie*. (Desch. f. 140.)

[2° Partie molle du pain entre les croûtes : « Qui « tant estraint croûste que *mie*. » (Lai de l'ombre.) — « L'escriture (les Juifs) n'entendent mie. La « croste en ont et nous la *mie*. » (Gaut. de Coigny,

page 82.)] — « Jeusner entre la *mie* et la crouste, » rompre le jeûne. (Oudin.) — [3° Particule renforçant la négation, comme pas, point : « De sa parole ne « fut *mie* hastifs. » (Rol. v. 140.) — « Carles se dort « qu'il ne s'esveille *mie*. » (Id. v. 724.) — V. Sweigheuser, de la Négation dans les langues romanes, p. 101 et suiv.] — Quelquefois *mie* était employé sans négation :

M'aimez vous, ou m'aimez vous *mie*. (Desch. f. 168.)

3. Mie. [Abréviation de amie, venue de *ma mie* pour *m'amie*, maîtresse : « Jehan Bretel, je cuit « que vous menez Manvaise vie à *mie* ou à moul- « hier. » (Bibl. de Ch. V, 4^e série, p. 488.) — « Sei- « gnor, ne vos mentirai mie ; Li doiens avoit une « *mie*. » (Méon, Fabl. II, 4.)]

Micine. [Médecine, dans Partonop. v. 1630.]

Miedi. [Midi, de *mie*, *media*, parce que *di*, *dies* est du féminin.]

Si mangoit un poi de bon fruit
Apries mangier al *miedh*,
Et buvoit une fois ausi. (Mouskes, p. 82.)
Quant *miedis* fut passés,
Li vallés fu moult escaufés,
De ses compagnons se desvoire,
Si va querant eus por boivre. (Ms. 7989², f. 62.)

Mieges. [Médicin : « Saint Luque qui estoit « *mieges* et tres bons painturers. » (Vie des SS. ms. S. Victor, 28, fol. 66.)] — « Monstrez vos essoi- « gnes à cestui *miege*, et il le doit faire et cestui « *miege* le doit veir et taster son pos, et veir son « orine, et se est chose que le serorgien doit « conoistre, il doit moslrer sa blessure. » (Assises de Jérusalem, p. 153.)

Miel. [« La char oindre de *miel* et lecher à mes « ours. » (Sax. 27.) — « *Miel* en tonnel, li muiz doit « trois oboles, la some un denier. » (Livre des Métiers, 292.)]

Expressions : 1° « Mon *miel*, » terme de caresse. (Nicot.) — 2° « Brasseur de *miel*, » brasseur d'hydro- mel : « Ils ne faisoient comptes des menaces du fils « d'un *brasseur de miel* (Philippe d'Artevelle). » (Froiss., liv. II, p. 186.) — 3° « *Miel* anacardin. » (Cotgr.) — 4° « *Miel* heracleen. » (Ibid.) — 5° « Celui « gouverne bien mal le *miel*, qui n'en taste. » (Id.) — 6° « Une abeille morte ne fait plus de *miel*. » (Id.) — 7° « Trop achette le *miel* qui sur espines le « leche, » c'est-à-dire il y a des plaisirs qui coûtent trop cher : « Elle nous a fait lecher *miel* sur espi- « nes. » (Cotgr.) — 8° « Qui n'a argent en bourse, « ail du moins du *miel* en poche. » (Cotgrave.) — 9° « Avoir du *miel* en la bouche, et le rasoir à la « ceinture, » être perfide. (Bouchet, Serées, p. 101.)

Mieldée. Meilleure :

Se la *mieldée* de ce mont
Ne m'a s'amour donée. (Ch. du C^e Thib. p. 11.)

Mieldres. Meilleur :

Hector fu li *proz*, li legiers,
Li *mieldres* de toz chevaliers. (Parton. f. 124.)

Mieleus. [Mieilleux : « Cil (Jupiter) les fresnes « *mieleus* trencha, Les ruissiaus vivens estancha. » (Rose, v. 20333.)]

Mielleusement. [Avec la douceur du miel : « Le *mielleusement* doux chant des sirènes. » (Est. Apolog. pour Hérodote, p. 48.)]

Mielsaude. Hydromel. (Colgr.)

Mielx. [Mieux : « Et que lidil procureur dudil « monsieur le conte a *mielx* el plus suffisamment « prouvé. » (1388, Assises d'Orléans, L. C. de D.)]

Mielz. [Même sens. 1° *adv.* : « Asez est *mielz* « que les chiefs il i perdent. » (Rol. v. 58.) — « Que « nostre ville de Caen soit touz jours *mielz*, et plus « diligemment gardée. » (Ordonn. t. III, p. 297.) — [2° *adj.* : « Des *mielz* e des pejurs. » (Rol. v. 1822.)] [Expression : « Bous ceuz anz ad e *mielz* » (Rol. v. 538), c'est-à-dire et plus.]

Mien. [1° *adjectif* : « Par num d'ocire i metrai « un *mien* filz. » (Roland, v. 149.) — 2° *substantif*, bien : « Bien voie que j'i porroie tout le *mien* des- « pendre. » (Mén. de Reims, § 260.)

.... J'ay nourri iiii chevaux au *mien*. (Desch. f. 250.)

« C'est *mien*. » (Prov. du C^e de Bret. fol. 115.) —

3° Terme du jeu de dés, ma mise, ma pose :

Jouez, c'est de douze que je couche :

..xv. *mien*, taisez ; vostre couche

Tout franc autrement ne lairez :

Je le tien, vous recontrez. (Desch. f. 392.)

Miendres. Moindre : « Et ot trestous li *mien- « dres* .xiii. pieds de grand. » (Notice du Roman d'Alexandre, f. 67.)

Mienuement. s. Dyssenterie (*menaison*).

Djanira fist Ercoles ardoir

Par la chemise, et le *mienuement*. (Desch. f. 216.)

Miennit. [Minuit : « Devant la *miennit* li temps « q' : peu s'escure. » (Berle, c. XLII.)]

Mier. [Pur : « Sun cheval brochet des esperuns « d'or *mier*. » (Rol. v. 1506.) — « Il saisi Marchegai « par le resne à or *mier*. » (Aiol, v. 1840.)]

Miere. [Intervalle des mailles du haubert : « Se « li lisent vestir l'aubiere, Dont li entresain et li « *miere* Des mailles en la char li perent. » (Rob. le Diable.)]

Il le desmaille le haubier

Et puis li fait une autre *miere*

Out le clavin et le pourpoint

Li a trespescié et despoint. (Mousk. p. 190.)

Miere. Médecin, mire : « Les navrez à *mières* « et à serjanz livrez. » (Rou, p. 126.)

Mierlenc. [Merlan : « Del millier de makeriel, « quatre deniers (de droit) et del millier de *mier- « lenc*, quatre deniers. » (Tailliar, Recueil, p. 15.)]

Mierre. s. Myrhe : « Embaumer et de baulme, « et de *miere*. » (Chron. de S. Denis, I, f. 128.)

Miersenaire. [Mercenaire : « Uns chevaliers « *miersenaires*. » (Froiss. III, 289.)]

Miés. [Plus : « Ains le vespre en i vint .cc. et « *miés*. » (Aiol, v. 3716.)]

Miesier. [Brasseur d'hydromel : « Jehan le « Maron *miesier*, bourgeois de Douay.... ont levé le « mestiez de micz brasser. » (Jj. 97, page 462, an. 1367.)]

Miesnie. Famille :

Talent ai, n'en doutez mie.

De raler à *miesnie*. (P. av. 1300, II, p. 703.)

Miessonner. [Moissonner. (Fr. III, 5.)]

Miette. [1° Miette : « Le deable fait six comman- « demens à l'avaricieux.... le quint qu'il ne lasse « *miettes* no relief. » (Ménag. I, 3.)] — 2° Mie : « La « *miette* qui est dedans le pain, est meilleure et a « plus grant et léger nourrissement que la crouste « de dessus. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 115.)

Mieudre. [Cas sujet de meilleur : « Li *mieudres* « consaus que nous vous sachies donner, ce est « que vous la (Eleonore de Guyenne) laissez aler ; « car c'est uns diables. » (Mén. de Reims, § 11.) — « El fu touz li *mieudres* de son costé. » (Froissart, I, v. p. 226.)]

Bonne est la paix après la guerre,
Plus belle et *mieultre* en est la terre. (Brut, f. 82.)

Ne ja l'amors n'ert si desespereé
Q'on ne soit *mieudres*, et plus jolis. (Vat. n° 1490, f. 26.)

De *mieudre* ains parler n'oi. (Poët. av. 1300, IV, 1397.)

Mieulx. Plus :

Il y a ceans religieux.

Qui a mesme mal essayé

Que vous avez, et cent fois *mieulx*,

Sans ce qu'il ait gueres crié. (An. rendu Cord. p. 539.)

Expressions : 1° « Au *mieulx* venir, » au plus :

In ces bours a moult de lies,

De deduit, de joliveté,

Au *mieulx* venir n'ont c'un esté. (Desch. f. 531.)

2° « Qui *mieulx* *mieulx*, » à qui mieux mieux : « Issirent de ceenz qui *mieulx* *mieulx*, chacun « emportant son avoir. » (Du Guescl. Mén. p. 436.)

Mieure. [Moindre : « Pour *mieure* blet et pain « quire. » (Froiss. VI, 256.) — « Moulins à le main « pour *mieure* blés. » (Id. VIII, 267.)]

Mievre. [Fantasque : « El li bous y mena sa « kievre Ki par jovece estoit si *mievre* C'en en « tenoit partout ses gas. » (Ren. le Nouv. p. 90.)]

Ils (les chiens) sont fres, legiers et *mievres*.
Font, Guerin, Vén. p. 30.

Mievreté. s. f. Espièglerie d'enfant. « Madame « Vollichon ne parla plus... que des belles qualitez « de son fils, de ses *mievretes*, et postiqueries. » (Rom. Bourg. p. 143.) — [« Ne chien ordoiant lit, ne « *mievreté* de page. » (Chastelain, p. p. Kervyn, I, VII, p. 40.)]

Mieus. [Miel : « De la roche leur venoit li « *mieus*. » (Ball. du xiii^e siècle, f. 100.)]

Douce con *mieus*, plus blanche que gresieus.

Vatic. n° 1490, f. 120.

Doce, plus doce que *mieus*. (P. av. 1300, t. II, p. 883.)

Mieus-x. 1° Le plus, plus : « En occirent sur la « place *mieux* de soixante quatre. » (Monstrel. II, p. 137.) — « Nous devons *mieus* avoir en memoire « che que nous avons veu user el jugier de nostre « enfanche, et en nostre país, que d'autre país. » (Beaum. I.) — « Il vaut *mieus* bien plus la moitié. » (Ms. 6812, f. 60.) — 2° Principal motif : « C'est tout « li *mieus* por quoi il s'acorda. » (Rou, p. 70.)

[Expressions : 1° « A cascuns se pourvey endroit

« de lui *don mieux* qu'il peult. » (Froiss. II, 291.) —
 2° « Et le desroberent qui *mieux mieux*, » c'est-à-
 dire à l'envi. (Id. VI, f. 177.) — « S'en retournerent
 « cascuns que *mieux mieux*, sans arroi et orde-
 « nance. » (Id. IV, 416.) — 3° « Mon *mieux*, » le
 mieux, le meilleur que je puisse avoir. (Poës. av.
 1300, I, p. 449.) — 4° « Son *mieux* aimé, sa *mieux*
 « aimée, » son ami de préférence. (Lett. de Pasq.
 II, p. 105.) — 5° « Les geus le *mieux* à cheval, » les
 meilleurs cavaliers. (Hist. d'Artus III, conn. de Fr.
 due de Bret. p. 778.) — 6° « *Mieux* que bien, » plus
 que bien : « Estant le *mieux* que bien venu, fu par
 « plusieurs jours festoyé. » (Pasq. Rech. VIII, p. 697.)
 On lit *mieux* que tres bien, dans D. Florès de Grèce,
 fol. 109.) — 7° « *Mieux* des *mieux*. » (Oudin.) —
 « *Mieux* vaille, ou value, » plus value : « *Mieux*
 « vaille sera rendue au debiteur. » (N. C. G. II, 941.)

1. Miex. [Forme concurrente de mieux : « Or
 « nous consiliés desquels signeurs nos sires se
 « poroit mieux aidier et es quels il se poroit *miex*
 « fier. » (Froiss. II, f. 353.)]

2. Miex. [Maison, dans D. C. sous *Mesus*.]

1. Miez. Hydromel :

Puis est au vinnel reperiez,
 Ou il n'avoit, ne vail, ne *miez*. (Ms. 7218, f. 278.)

On lit dans une apostrophe à la Vierge :

Belle fleur de virginité,
 Aournée d'umilité,
 Port de salut, et porte en ciel,
 Temple d'amor, celle de *miez*. (XV *Joyes de la Vierge*.)

2. Miez. [Mieux : « Li *miez* guariz. » (Roland,
 v. 2473.)]

Mige. Qui est au milieu, à moillié : « *Mige* aoust. »
 (Le Beuf, Hist. d'Auxerre, p. 245.) — [« Assés tost
 « après les suivi hastivement et les a consuivi bien
 « *mige* voie dudit lieu de sainte Colome et dudit
 « lieu de Vergier. » (JJ. 110, p. 233, an. 1377.)]

Migeotter. Mijoter. (Cotgrave.)

Migerat. [Trait d'arbalète : « Le suppliant mist
 « le trait qu'il avoit en sa main sur son arbalestre ;
 « c'estoit ung *migerat*, ouquel avoit ung peli
 « taillant. » (JJ. 205, p. 35, an. 1478.)]

Migis. [Mégis : « Pour une pel de *migis*. » (Varin,
 Archév. administr. de Reims, II, 2^e partie, p. 1130,
 an. 1347.)]

Miglaive. Demi-lance. (Gl. de l'Hist. de Bret.)

Miglias, s. Dans l'inventaire des meubles pré-
 cieux de Charles V, p. 21, on lit : « Un mantel froney
 « d'une escarlate rosée fourée d'ermine, à trois
 « boutons d'or, garnis de *miglias*, et à lettres en la
 « pance. Une houpelande, un mantel et un chape-
 « ron de velnuu vermeil cramoisy fouré d'ermine,
 « à trois boutons dorés de *miglias*. » Voir *MUGLIAS*.

Mignard. 1° Joli. Henri IV, voyant la famille du
 père du peintre Mignard qui étoit fort belle, lui
 donna ce nom, disant qu'il falloit les appeler des
mignards. « Voyez quel *mignard* visage, quelle
 « gentille bouche. » (Nuits de Strap. II, p. 12.) —
 2° Petite fille : « Confitures pour donner aux *mi-*

« *gnurdes*. » (Moy. de Parven. p. 16.) — 3° Femme
 galante : « Ayant rencontré une *mignarde*. » (Dial.
 de Tabur. p. 43.)

Ainsi le berger disoyt
 Et tout gaillard atissoyt
 Les amours de sa *mignarde*. (J. Tabur. p. 122.)

4° Caractère d'imprimerie, le même que mignonne :

« Lettres *mignardes*. » (Lett. de Pasq. I, p. 134.)

Mignardelette. Diminutif du précédent :

Ne m'aime point à regret
 Petite *mignardelette*. (Pasquier, Œuv. meslées, 483.)

Mignardement. [D'une manière mignarde :

« Ainsi se plaignoit *mignardement* d'un enfantin
 « myaudement. » (Du Bellay, VII, f. 40.)]

Mignarder. 1° Caresser : « Le *mignardera*, le
 « flattera, et donnera à manger plusieurs petites
 « friandises. » (Fouill. Vén. f. 113.)

Les amants se suivoient sans crainte ny soupçon.
 Et *mignardoient* l'un l'autre en diverse façon. (Jon. 167.)

2° Flatter : « Les Lacedemoniens qui *mignardoient*
 « leur Diane, en faisant fouetter de jeunes garçons
 « en sa faveur. » (Sag. de Charr. p. 298.) — « Les
 « flattans meme et *mignardant* en leurs fautes et
 « erreurs. » (Dial. de Tabur. p. 60.) — 3° Faire la
 mine :

Et quoi ? il sembloit à te voir
 Qu'on ne te deust jamais revoir,
 Tant bien tu *mignardas* ta mine. (J. Tabur. f. 272.)

Mignardeur. Minaudier. (Cotgrave.)

Mignardise. 1° Geulilles affectée :

... Les *mignardises* vaines
 Qu'incessamment font les dames mondaines,
 Pour décevoir leurs maris et amis
 Du decepit langage d'Amadis. (Fouill. Vén. f. 90.)
 S'adonnoit a toutes *mignardises*. (Strapar. I, f. 80.)

2° Bibelots : « S'en alla prendre un petit coffre
 « duquel il tira quelques petites gentillesces et
 « *mignardises* qui n'estoient pas de grand prix. »
 (Strapar. I, p. 83.)

Mignarie. [Droit dû par les *meignans*, chau-
 dronniers : « Item, droit de *mignarie* que j'ai en
 « toute ma terre, c'est assavoir que nul *meignan*
 « ne puet ne ne doit besoigner de son métier. »
 (1404, Aveu de Châteaudun ; L. C. de D.)]

Mignaut, s. Nigaud. (Blas. des Faulc. Am. 274.)

Migne migne bœuf. Jeu. (Rab. I, p. 450.)

Mignier. [Manger : « S'il y estoit à eure de
 « *mignier*, fust au main, fust au viespre, *mignast*
 « u non, puis k'on li aroit livrée sa provende. »
 (Cout. de Cambrai.)]

Mignoînement. Mignonnement :

Joli cuers dois bien amer
 Par amors *mignoînement*. (P. av. 1300, II, f. 669.)

Mignoi. Mignon :

... Coïntes et jolis
 Agencés, *mignols* et polis. (Ms. 7218. f. 361.)

... La chantoit li rossignols
 En son chant qui fut moult *mignols* (Froiss. poës. p. 23.)

Mignon—onne. Au masculin favori, au fémi-
 nin maîtresse : « Ung *mignon* aime une *mignonne*. »

(Coquillart, p. 57.) — « Le seigneur du Lau estoit le « *mignon* du roy, et s'habilloit pareil de luy. » (Oliv. de la Marche, I, p. 465.) — « La dame du Grat « *mignonne* (du duc de Bourgogne) luy conseilla de « parler avec le dauphin. » (Pasq. Rech. VI, 464.)

De là les expressions : 1° « *Mignon* de chambre. » (Chass. d'Amour, p. 44.) — « Ganimède *mignon* de « *couchette* de ce grand dieu haut tonnant. » (Dial. de Tahur, p. 125.) — 2° Habillé avec recherche : « *Mignon* et poupart. » (Contred. de Songecr. f. 8.) — « Pour ce que je me tenois *mignonne*, on parloit « mal de moy. » (Moyen de parvenir, p. 192.) — 3° Terme d'amitié. Des enfans appeloient *mignons* des chanoines. « Pourquoy est-ce que les chanoines « se font nommer *mignons* à leurs enfans ? parce « que mon *mignon*, mon oncle, mon maistre en « chanoine, c'est à dire mon pere en ministre, « comme monsieur en grand. » (Moyen de parvenir, p. 270.) — François I^{er} s'en servoit en parlant à sa sœur la reine de Navarre : « Le roy son frere..... « l'aymoit uniquement, et l'appelloit tousjours sa « *mignonne*. » (Brant. Dames ill. p. 309.) — [« *Mi-
gnonne*, allons voir si la rose Qui ce matin avoit « desclose Sa robe de pourpre au soleil... » Ronsard à Cassandre.] — 4° « *Mignons* de la chambre du roy » à son entrée dans Milan, en 1515. (Mém. de Du Bellay, édit. de Lambert, VI, p. 268.) — 5° « Argent « *mignon*, » argent dépensé en friandises. (Oudin.) — 6° « Dain *mignon*. » (Cotgrave.)

Mignonement. D'une façon mignonne : « O « beaux cheveux d'argent *mignonement* relors. » (Du Bellay, VI, f. 26^b.)

Mignonner. Se rendre mignon, s'embellir, aux Vig. de Charles VII, p. 68.

Mignonnerie. s. Etat de mignon, collectif de mignons : « Toute cette nouvelle *mignonnerie* dura « si peu... que ni eux, ni vous, n'eustes pas grand « moyen de vous en prevaloir. » (Mém. de Sully, I, p. 496.) — « Ceux de la *mignonnerie* estant si prudents que de contester toutes vos propositions, et « vous contrecarier. » (Ibid. VII, p. 407.)

Mignonneté. Façons mignones. (Rob. Est.)

Mignonnette. [Diminutif de mignon : « Tout « mon gracieux orgueil, Toute ma petite brunelle, « Toute ma douce *mignonnette*. » (Rons. I 43.)] — « Riz *mignonnet*. » (Loys le Caron, f. 7.)

Mignot. [1° Gentil, mignon : « Dens damoiselles « moult *mignotes*. » (Rose, 764.)] — « Joine damoi-
sel sont *mignot*. » (Chans. du xiv^s, ms. Boub. 30.) — « Une fille avoit moult courtoise, belle, douce
« et advenante, tant gente, et *mignote*, que de plus
« gracieuse n'en eut sceu trouver. » (Gerard de Nevers, I^{er} partie, 89.) — « Marches et degrez, chargez
« de vaisselle dont par les plus bas estoit la plus
« grosse, et par le plus haut estoit la plus riche et
« la *mignotté*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, 528.)

De tant comme la fame

Est plus *mignotte* et cointe,

De tant est plus musars

Et plus foux qui l'acoïne. (Ms. 7615, II, f. 139.)

2° [Délicat : « Jehan Petit, dit de la Croix et Alip-

« son se jouerent ensemble par plusieurs fois, et à
« l'une d'icelles fois se coucha ledit suppliant sur
« ladite Alipson et fist sa volenté d'elle, mais pour
« ce que en souriant, elle faisoit semblant de crier,
« comme telles jeunes filles *mignotes* font, il lui
« mist sa main sur la bouche. » (JJ. 125, p. 45, an.
1384.)] — 3° Gai :

Ai cuer *mignot* et joli

Et tout vestu d'amours. (P. av. 1300, III, p. 1209.)

La joie k'atenc de li

Mi tient *mignot* et joli. (Val. n° 1490, f. 74.)

4° Recherché : « De sa vesture et habillement n'est
« *mignot* ne desguisé. » (J. Boucicaut, p. 379.) —
5° Mignon : « Un escuyer Jason.... *mignot* du roy
« d'Angleterre. » Al. Chart. Hist. de Ch. VI et VII,
p. 51.] — 6° [« Iceellui Parisel request le suppliant
« qu'il lui voulsist prester deux escus d'or en lui
« disant qu'il avoit de l'argent *mignot*. » (JJ. 206,
p. 1084, an. 1476.)]

Mignotement. D'une manière mignonne :

Leurs dances font si tres *mignotement*.

Contredits de Songecreux, fol. 172.

..... Il reluit comme le fil d'or

Mignotement recercelé. (Ms. 7218, f. 218.)

Cuers jolis doit bien amer

Par amors *mignotement*. (P. av. 1300, III, 988.)

Mignoter. 1° Faire la douillette, la malade :
« En tel tourment est le pauvre homme huyt ou
« neuf mois, que la dame ne fait rien que *mignoter*
« et soy plandre. » (Les Quinze Joyes du Mariage,
fol. 36.) — « Elle se plaint et *mignotte* tout à
« escient. » (Id. f. 69.) — 2° Embrasser : « Accolloit,
« embrassoit et *mignottoit* les coqs blancs, comme
« s'ils eussent esté ses freres. » (Dial. de Tahureau,
p. 121.) — 3° Flatter :

Flateurs pensers, qui envyrez ma peine,

Par la faveur d'un amoureux desir,

Vous seuls donnez à mon ame plaisir,

La *mignottant*z d'une promesse vaine. (Le Caron, f. 18.)

4° Ajuster :

Si l'avisay-je au bord d'une claire onde

Qui *mignottoit* sa chevelure blonde,

Autour d'un front de benine douceur. (R. Bell. I, 53.)

5° Adoucir sa voix :

..... La nimpette au dit

De ce garçon repondit,

Mignottant sa voix tremblarde. (J. Tahur, p. 122.)

Mignotie. 1° Manière gracieuse : « Toute jour
« (les femmes) font et truvent nouvelles *mignoties*
« de guignier, de pignier, d'estre par reins fornies. »
(J. de Meung, Test. 1293.) — 2° Gaîté :

Ne chant pas por *mignotie*,

Car onques jor de ma vie

N'oié joie d'amour certaine. (P. av. 1300, I, p. 173.)

Mignotise. 1° Gaîté :

Quant il douz tans se debrise,

L'oisillon selon leur guise

Laissent lor *mignotise*. (Ch. du XIII^e s. f. 279.)

2° [Afféterie : « Iceellui Peschat ne vult souffrir
« l'emplastre, disant qu'il n'avoit cure de telles
« *mignotises*. » (JJ. 206, page 634, an. 1480.)] —
« Telles cointises, telles contrefaictures, et telles
« *mignotises* ressemblent à l'yraigne qui fait ses

« rehis pour prendre les mouches. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 26.)

Mignotot. Mignon :

La pastore et cuer joli
Mignotot et gay. [P. av. 1300, I, p. 50.]

1. Migraine. Douleur qui occupe la moitié de la tête (*hemicranium*) :

Pour mon costé crie habay
Maintes fois, et à l'aventure
Une migraine ou chief aray. [Desch. f. 442.]

Expressions : 1° « Fievre migraine. »

..... Une rée
Que li dona Morgue la fée,
Que l'ome fait si esbahir
Et si trembler et si fremir,
Com s'il eust fievre migraine
Ou quotidienne, ou quartaine. [Fabl. de S. G. f. 64.]

2° « Goutte migraine. »

De gravelle puist-il mourir,
De la pierre et goutte migraine. [Desch. f. 349.]

2. Migraine. [1° Grenade (*mille grana* : « Item de cent pommes grenades ou migraines. » (Ch. de Carcassonne, an. 1354.) — 2° Teinture écarlate comme la grenade; étoffes qui y sont teintés :

« Mais il paroît évidemment que les teintures en « migraine sont celles où l'on emploie la moitié « moins de graine que dans celles qui sont teintés « en graine; comme on distingue le chocolat « par le nombre de vanilles qu'on y fait entrer. » (Ordonn. des Rois de Fr. I. III, p. 585, note K.) — « Migraine d'Angleterre, » écarlate fine, fabriquée en Angleterre. (Favio, Théat. d'honn. II, p. 4036.)

— « Migraine blanc ou noir. » « Ce qu'on appelloit « migraine en fait d'étoffe étoit une espèce d'écar- « late : il ne faudra donc plus rire lorsqu'on enten- « dra le polichinelle des marionnettes vanter son « bel habit d'écarlate noire. Ce qui a fait appeler « écarlate, noire, ou blanche un drap d'un tres « beau noir, ou d'une extrême blancheur, c'est « l'usage on étoient les Romains de qualifier de « couleur pourprée, ou d'écarlate, toutes les cou- « leurs aussi parfaites en leur genre que l'étoit le

« pourpre en fait de couleur rougeatre. » (Le Duchat, sur Rab. I. I, p. 325.) — [« Baisez moy ma « douce amy, Une robe vous donray d'escarlecte « ou de migraine. » (Chans. du xv^e s. p. 54.)] — 3° « *Migraines* boules de fer creuses, appellées « autrement grenades, à cause de leur ressemblance « avec les pommes de grenade, qu'en Languedoc « on nomme *migraines*. » (Le Duchat, sur Rabel., I. III, p. 7.) — « *Migraine* de feu, » charbon lançant des étincelles comme une grenade. (Rabelais. I. II, p. 214.) — 4° Oursin de mer. (Nicot.)

Migraine. Passage. (Colgrave.)

Migrer. Passer. (Id.)

Mijaurée. Solte. (Oudin.)

Mijour, s. Midi. (Comparer le provençal *miejour*) :

En clair mijour, tout ce que veoi me nuit,
Et les splendeurs ne me sont que tenebres.
Loys le Caron, fol. 12.

1. Mil. [Millet : « Le suppliant loua les jumens

« ou eques de Raymond de Fort de Bearn pour « piquer ou battre son *mil* ou blé. » (JJ. 163, p. 139, an. 1408.)]

2. Mil. [1° Mille : « *Mil* hosturs. » (Rol., v. 31.) — « Od *mil* de mes fedeilz. » (Rol., v. 84.) — 2° Un grand nombre : « En la grant presse *mil* colps « il fiert e plus. » (Rol. v. 2090.) Voir MILLE.]

Milaite. Mille, mesure itinéraire :

Une milaite après deca,
Si est la fontaine, et sourt la,
Del buon profete Elzei
Qu'il sanna et benei. [Moushes, p. 283.]

1. Milan. Oiseau de proie; de là les expres- sions suivantes :

1° « *Milan* royal. » (Colgr.) — 2° « *Milan* noir, » le plus agile : « On fait voter au sacre deux sortes « de *milans*, le *milan royal*, et le *milan noir*, qui « donne plus d'affaire aux oiseaux que le royal, car « il est plus agile et de moindre corpulence. » (Budé, des Oiseaux, f. 109.)

2. Milan. Ville d'Italie. De là les expressions suivantes :

1° « Fournimens, » arquebuses de *Milan*. (Brant. Cap. Fr. I. III, p. 196.) — 2° « Canons d'arquebuses « de *Milan*. » (Ibid. page 291.) — 3° « Corselets de « *Milan*. » (Ibid. p. 293.) — 4° « Morions de *Milan*. » (Ibid. p. 297.) — 5° « Cloches ou gretots de *Milan*. » (Gace de la Bigne, f. 93.)

Milandre. Squalé de la Méditerranée. (Colgr.)

Milanoise. La Milanoise l'air que jouent encore les musiciens ambulants d'Italie] : « Un autre cria « tout haut en brillant, sonne cornemuseur, la « pavanne; autres demandent la *Milanoise*. » (Merl. Coc. I, p. 175.)

Millement, adv. Par milliers : « *Millement* sont « labour par país assemblé. » (Ms. 7218, fol. 278, V^o col. 2.)

Milieu. Milieu :

Deux maus larrons de les cousins
Andui furent, par bougreste,
Ars en milieu de Normandie. [Ms. 7218, f. 214.]

Miliaires — ares. [Millésime, dans les chartes lorraines : « El ces lettres furent donez l'an que li « *miliaires* corroit par mil et douz cenz et cin- « quante et un, eu moiz d'avost. » (Arch. de la Meurthe, G^o, fonds du chap. de la cathédrale de Toul.) — « Ky furent faytes, en moiz de fevrier, « en l'an ke li *miliaires* corroit par mil et deuz cenz « et trente neuf anz. » (Arch. des Vosges, série II, fonds de l'abbaye de Flabémont.)] — « Ai ge fait « ces lettres sceilleir de mon sceil l'an que li « *miliaires* corroit, par mil et .cc. et xxxi. » (Ord., I. V, p. 550.)

Milie. [Mille : « Vint *milie* humes. » (Roland, v. 13.) — « Sunt plus de cinquante *milie*. » (Id. v. 1919.)]

Miliende. [« Lequel Gonays qui avoit de soez sa « teste rese et sa barbe en sa *miliende*. » (JJ. 154, p. 73, an. 1398.)]

Miliero. [Champ de millet : « Lesquels par une « nuit gardioient une *miliero* joignant ledit molin. » (J.J. 127, p. 197, an. 1385.)]

Milieu. **Milieu.** [« En *milieu* sort une fontaine. » (Pl. et Blanchef. v. 201.)]

Grans fu la noise, et li hustins,
De paiens et de saravins
Et Agoulans fu en *milieu*. (Mousk. p. 149.)

« Deu... nous defendi du fruit de science de bien « et de mal, qui est en *milieu* de paradis. » (Hist. de la S^e Croix, p. 7.)

Expressions : 1^o « Dame du *milieu*. » (Colgr.)

2^o Mais un demon qui l'heur des dieux seconde,
Milieu tenant en l'ordre du grand monde,
Le plus prochain d'immortelle unite,
Mais separé de la divinite. (L. le Caron, f. 35.)

Million. Terme numérique. Ce mot n'étoit pas connu anciennement, car on disoit dix cent mille et vingt fois cent mille pour un *million*, deux *millions* pour vingt fois cent mille écus, en 1418 et 1419. (Juvén. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 368.) — Dans les Negociations de Jeannin, t. I, p. 181, « le *million* d'or » semble distingué du « *million* » de livres. »

Milisme. [Millième : « (Les fleuves de l'enfer) « Qu'as ames font si granz molestes, Qui sont mises « en cele abysme, Que nul n'en droit le *milisme*. » (Image du monde, II ; de enfer ou il syet.)]

Militaire, s. m. Officier de guerre. Vers l'an 1645, Thouast se qualifie poëte et *militaire*. (Goujet, Biblioth. fr. t. XLI, p. 43.) — [On l'employoit dans les traductions, au xiv^e siècle : « Et aincoi ot on « comices de tribuns *militaires*. » (Bercheure, folio 100.)]

Militer. 1^o Faire la guerre : « *Milites* moult « inclement. » (Ms. 7615, II, f. 187.) — « Qui sous « un meme imperateur *militent*. » (Borel, citant Pierre Gringore.) — 2^o Protéger : « Dieu... insülua « les nobles et l'estat de chevalerie... pour faire à « chascun justice, pour *militer* et defendre le peuple. » (Le Jouv. f. 95.)

Millargeux. [Pourri, où il y a des vers miliaires : « Toutz bouchers vendans aux bans elhar *mil-largeuse* doivent encourrre la paine de vingt cinq sols tout ainsi que de truye. » (Ord. V, 681.)]

I. Mille. 1^o Nom de nombre :

Qui du commun fait lever *mille* et mars,
Vivre à dangier, ce m'ennuye et descheite
Quant regnour voy le mendre des .vii. ars. (Desch. 244.)
Mille doux mots doucement exprimez,
Mil doux baisers doucement imprimez. (Du Bellay, 58.)

Expressions : 1^o « Ils ont *mille* escus ensemble, « ils sont mariés, ils ont couché l'un avec l'autre. L'équivoque est : ils ont mis les culs ensemble. Cette façon de parler signifie aussi que les mariés n'ont pas beaucoup de biens. (Oudin.) — 2^o « *Mille* « diables, » bande de voleurs qui, suivant Borel, d'après Duplex en son Hist. de France, se tirent ainsi nommer l'an 1522.

1^o Mesure itinéraire : « Un *mille* d'Italie revient « à demie lieue de France. » (André de la Vigne,

voyage de Charles V à Naples, page 165.) — On lit « mainte *mille*, » dans G. Guiart, f. 146.

2. Mille. Millet, dans Fouilloux, Fauconnerie, folio 73.

Millegraie. Grenade. (Colgr.)

Millegroux. [Voir MILLERAIS. « (Jehan Bourgeois) « faisoit porter sur lui vieilles savates, vieilles fer-railles, vieilles pourries et puans, en disant « que c'estoit le tresor *millegroux*, et de fait alloit « par la dite ville de Tours paré des choses dessus « dites, en criant : veex ci *millegroux*. » (J.J. 157, p. 86, an. 1402.)]

Millenaire. **Millenisme**, un Triomphe des Neuf Preux, p. 459.

Milipedes. Cloporte, porcelet S^e Antoina. (Bouchet, Serées, p. 71.)

Milpertuis. Herbe. (Cotgr.)

Millepieds. Cloporte. (Cotgr.)

Milleraie. Champ de millet. (Cotgr.)

Milerais. Terme burlesque. (Du Tillet, Hist. de la feste des Foux, p. 125 et 150.) Voir MILLEGROUX.

Millerinc. s. Chaume de millet, terres où l'on a semé du mil : « Les chaumes, *millerines*, et ave- « neries, ne sont aucunement de garde, sinon tant « que le fruit est dedans les dites terres. » (Coul. Gén. II, p. 287.)

Millesime. [Millième : « Las comment vous « pourrai-je jamais servir à la *millesime* partie « de ce qu'à vous sui tenu. » (Jean de Saintré, ch. 15.)]

Millesme, adj. de nombre. « *Millesme* dou- « centime quarantein sexcin » pour 1246. (Duchesne, Généal. des Chateig. p. 28.)

Millesoudier. (Cotgr.)

Millet. [Voir sous MILLIERE : « Percer un grain « de *millet* d'une tariere. » (Cotgr.)]

Milleur. [« En avoir le *milleur*, » c'est-à-dire le dessus, dans Froiss. VI, 271.]

Milliaire. Millésime (v. MILLAIRES) : « Le *milliai-* « res courroit par mille. » (Duchesne, Généal. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.)

Princes, ly mondes s'envieillit,
De jour en jour aneientit,
Septem *milliaire* s'avance. (Desch. f. 44 b.)

Milliard. Milliard. (Cotgrave.)

Millice. Escrime : « Apprendre la *millice* de « l'espée. » (Brant. des duels, p. 152.)

Millier. [1^o Millier : « De dulce France i ad .xv. « *milliers*. » (Rol. v. 109.) — « Du cent rendre le « *millier*. » (Mod. f. 221.) — 2^o « Un *millier*, ainsi « nommons nous le nombre de dix mille. » (Du Verdier, Div. leç. p. 584.)]

Millier. [Champ de millet : « Lequel Paris avoit « prins et emblé en une *milliere*... trois ou quatre « brins de millet. » (J.J. 469, p. 424, an. 1416.)]

Million. Milan : « Les *millions* prennent les « grues. » (Gace de la Bigne, f. 132.)

Milloque. Soupe au millet. (Cotgr.)

Milord. Milord. Les Anglois, en 1383, appellent le comte de Bouquingau « *milord* de Bouquingau. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 99.)

Milods. Moitié du droit de lods et ventes : « *Milods* sont dûs en aucuns lieux, comme en Lodunois, en cas de succession collatérale pour les héritages censuels, ou en cas de donation, comme en Dauphiné..... à la différence des lods entiers, qui sont dûs en cas de vente. » (Laur.)

Milort. Milord : « Les rangonnemens que l'on faisoit de ces gras usuriers *milorts*, quand on les tenoit une fois, leur faisoit bien sortir de par le diable leurs beaux escus et leurs bourses, en despit d'eux. » (Brant. Capit. fr. III, f. 199.)

Milouet. Même sens : « Thomas Trivet grand seigneur anglois... fut traîné par un cheval fouche et emporté malgré lui, et renversé par terre fit rompre le col à ce *milouet*. » (Bouchel, Serées, liv. I, p. 428.)

Milour. Même sens :

A tels destours
Et à tels tours
Le temps passé
Les grans milours
Qui ont eu cours
Y ont passé. (Loy. des Felles amours, p. 328.)

1. Mils. Mieux : « Assez aim *mils* esperer que « mourir. » (Poët. av. 1300, III, p. 1227.)

2. Mils. Miel : « Douce com *m'ls*. » (Poët. av. 1300, t. II, p. 830.)

Mime. Bateleur. (Cotgrave.)

Mimeslé. *adj.* Entremêlé.

Ainsi qu'on voit remuez
Les pls d'une eau doux coulante,
Quand les zéphirs *mi-mestez*
La font estre un peu dolante. (P. Enoc, p. 98.)

Mimionner. *v.* Balbutier comme un enfant.

N'eul esté que sa voix
Mimoinna plusieurs fois. (Des Acc. p. 42.)

Mimoiere. *s.* Mémoire. (Ms. 7615, l. f. 101 bis.)

Mimore. *s.* Mémoire. (Cotgrave.)

Mimorie. [Art. : « Desos un lil à pecols d'or Qui « moult fu fais par grant *mimorie*; Les espondes « furent d'ivoire. » (Partonopex, v. 10302.)]

Minable. Qu'on peut miner : « Mit le siege de- « vant le chastel, et fu trouvé qu'il estoit *minable*; « pour ce on commença à miner à l'endroit d'une « des tours. » (Juv. des Ursins, Ilist. de Charles VI, page 237.)

Minage. [1° Droit levé sur chaque mine de grain pour le mesurage : « Nus, quel qu'il soit, n'est quite « del *minage*, se il mesure à la mine le roi. » (Liv. des Més. 313.) — « Travers, tonlieux et *minage*. » (Beaum. 118.) — « *Minage*, est de chacun boisseau « vendu une jointée d'iceluy grain, en assemblant « les deux paumes de la main ensemble. » (Ordon. V. 464.) — 2° Marché : « Place du *minage*, » encore employé. — 3° Renuage des vins : « Et aussi que « elles soient quittes et franchises de toutes exac-

« tions, ...tailles, vicontez, *minages* de vins, cous- « lumes et impositions. » (Ord. III, 364, an. 1359.)] — 4° Ferme payable en certaine quantité de mines de blé : « Terres gaingnables qui ayent el tens du « bail été données à loyal *minage*, sans fraude et « sans barat, li boir s'en doit passer pour le *mi- « nage*. » (Beaum. ch. XV.) — 5° Pension, rente viagère, telle que celle que les pères se réservent en abandonnant leurs biens à leurs enfans.

Pere et mere qui tant avez de rage
D'enfans nourrir, s'ilz sont grans, soiez sage,
Et gardez bien que nulz d'eulx ne vous pille;
Soiez seigneurs, ou vous arez dompage,
Ne vous rendez à vie ne en *minage*;
Aise sont ceulx qui n'ont filz, ne fille. (Desch. f. 263.)

Minager—eur. [Mesureur : « Et cil devant dez « blez doit estre paieiz à la vaillance de *minage*, et « eils Girars ou si boir doivent envoyer un *mina- « geur* à Oormes, por mesurer et por recevoir ce « blez. » (Carl. de Champagne, f. 251, an. 1247.) — « Et en avoyent tousjours esté payez iceulx reli- « gieux, leurs *minagers*, mesureurs. » (Cartul. de Lagny, l. 148, an. 1430.)]

Minarde (tuer à la), à la façon dont fut tué le président Minard. (Brant. Cap. fr. II, f. 112.)

Minatere. Grimacier. (Cotgrave.)

Minaderies. (Cotgrave.)

Mince. [1° Petite monnaie valant un demi-denier. (G. Guiart. v. 11787.) — 2° Rejeton : « Les trons (des « chous) qui sont tous defeuillés, ne convient il « plus replanter, mais laissier en terre, car ils get- « teront *minces*. » (Ménag. II, f. 2.)]

Mincé. [Mis en petits morceaux : « Aiez oignons « pelés et *mincés*. » (Ménag. II, f. 5.)]

Mincelet. Diminutif de mince. (Cotgrave.)

Mincement. [Pauvrement : « Le roi estoit bien « *mincement* habillé et en povre apparence pour un « corps de roi. » (Chastell. Chr. de Bourg. II, 38.)]

Mincer. Mettre en petits morceaux. (Cotgr.)

Mincerie. Pauvreté :

Pensez se dame *mincerie*
Nous empoigne ung peu aux costez,
On verra bien fringuerie
Porter maintz babiz chicquetez
Trouvez, percez, fringuelotez. (Coquillart, p. 16.)

Minceté. Qualité de ce qui est mince. (Cotgr.)

Mindokes. *s. pl.*

... Sa suscote, et sa goele;
Son pochinnuel, et s'escuele
Son sakelet, et ses *mindokes*. (Ms. 7989², f. 289.)

1. Mine. [1° Mesure de capacité contenant un demi-setier (voir sous MINAGE) : « El de mon orge « plaine *mine*. » (Renart, v. 40713.) — « Ne remist « buef ne vache, ne chapuns, ne geline, Cheval, « porc, ne brebiz, ne de blé pleine *mine*. » (Thom. de Cant. 120.) — « Il finnaissent mieus d'une lerne « que d'une *mine* ou d'un sestier de forment s'il « leur fust mestier. » (Ruteb. II, 128.)] — La somme de poires ou de pommes étoit de 18 *mines*, suivant l'ancien Cout. d'Orléans, p. 474.

Expressions : 1° « Il en a pour sa *mine* de febves, » c'est-à-dire il lui en a coûté beaucoup. (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Une *mine* qui valoit mieux que le bois-« seau, » mauvaise équivoque de mine, mesure, avec mine, contenance. (Cont. des Desper. II, 138.)

1° Mesure agraire. En certains lieux, la *mine* de terre est de 60 verges ; en d'autres, de 80. (Beaum. p. 134.) — Ailleurs, deux *mines* et demie, dix perches, composoient un acre ou un arpent. (C. G. I, page 1034.) — Dans d'autres endroits, la *mine* ne signifioit qu'un demi-arpent. « Après ces mots, trois « *mines* de terre, sera mis, arpent et demi arpent « de terre. » C. G. II, p. 219.) — « Le voi du chapon « étoit évalué à trois *mines* de terre. » (Ibid. 226.) — Enfin, les dimensions de la *mine* se diversifioient suivant les pays, la nature du terrain et les fruits qu'il portoit. « S'extérée de terre de froment... si la « ditte terre est en friche, ou à use, elle se pren- « dera pour une *mine*. » (C. G. II, p. 526.) — « En « la comté de Clermont l'on compte douze *mines* « de terre pour muid,chaque *mine* de terre « porte 60 verges et chacune verge 22 pieds. » (Ibid. I, p. 370.) — « La *mine* de terre en la chastellenie « de Buttes, se mesure à 50 verges pour mine, « vingt quatre pieds pour verge. » (Ibid.) — [« Le « suppliant transporta par maniere d'eschange à « Benoist l'Estendu, demourant au village de Treze, « baillage de Chartres, trois *mines* de terres avec- « ques ung minot en plusieurs pieces. » (JJ. 205, p. 434, an. 1479.)]

2° *Mine*. [Cavité pratiquée sous la muraille d'une ville assiégée ; on la soutenait d'étaux ou auxquels on mettoit le feu en se retirant ; la voûte s'effondroit et la muraille crouloit : « Et commencerent « les Anglois à faire *mine* pour plustot venir à leur « entente des Escots et de reprendre le chastel. » (Froiss. Buchon, II, n. 15.)]

Expressions : 1° « *Mines* couvertes et décou- « vertes. » (Hist. d'Arthur de Richemont, p. 771.) — 2° « *Mine* éventée, » malice ou invention décou- « verte. (Oud.) — 3° « Vaisseau de *mine*, » brûlot ou vaisseau qui portoit les mines volantes : « Les « ennemis nous envoyèrent neuf brûlots, et un « vaisseau de *mine*. » (Mém. de Bassomp. III, 453.) — 4° « *Mines* volantes, » fusée qui alloit sous l'eau et qui a été en usage sur la mer. « Les ennemis « jeterent encore de ces artifices qui vont nageants « dans l'eau, qu'ils appellent *mines volantes*. » (Mém. de Bassomp. III, p. 451.)

3° *Mine*. [1° Contenance : « Aussi fist il si bonne « *mine* Qu'il fut esleu sans nul appeau Pour estre « valet de cuisine. » (Villon, Reppes franchises.) — « Les Espagnols voiant cette *mine*, virent bien que « ce n'estoit point viande pour eux, et eurent « conseil dès le lendemain lever leur siege. » (Fleuranges, p. 444.) — 2° Grimaces : « Le dit seigneur « roy (Louis XII) fist, à sa mort, tout plain de « *mines*. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleuranges, p. 234.) — 3° [Jeu : « Alquant à la *mine* « et as deïs Gaignent et perdent assés. » (Parton. v. 10367.)]

Expressions : 1° « Avoir plus de *mine* que de jeu, « ou que de melencolie, » plus d'apparence que d'effet. (Colgr.) — 2° Bonne *mine* et mauvais jeu. » (Des Acc. p. 29.) — 3° « Miner des *mines*, » faire des mines : « Jamais au cœur nous n'avons joye, quel- « ques *mines* que nous *minons*. » (Les Marg. de la Marg. p. 356.) — 4° « Jouer à la *mine*. » (Ovide de Arle, fol. 94.)

4. *Mine*. Vermillon, de *minium*.

Se par vous n'est cilz fus estains,
Tains ardans plus vermaus que *mine*
Minera mon coer. [Poës. de Froissart, p. 313.]

5. *Mine*, s. On lit dans le gloss. de l'Hist. de Paris, « *mine* borrois, sorte d'épices » ; et dans les Ordon. II, p. 320, il paroît, par la ponctuation, que *mine* et *borrois* sont deux sortes d'épices.

Minée. Synonyme de *mine*, mesure de capacité. (Beaum. p. 134.) — [On a dit au figuré, dans Aubri, p. 154 : « El des prisons amena tel *minée*, Encor « en est vostre charre emblaée. »]

Minel. [Diminutif de *mine*, mesure de capacité : « Item pour ung quartier de terre..... ung *minel* « d'aveyne, .n. paris. » (Cart. de Laguy, fol. 172, an. 1401.)]

Minceur—*our*. [Minceur : « Et fissent engins cha- « puisier de mainte maniere et mislent *minceors* « qu'ilz avoient par desoz terre, por le mur tren- « chier. » (Villehard. § 353.) — « Li *minceor* sont « sage qui desouz terre minent. » (Aiol, v. 10857.)] — Charlemagne montrant à Agolant, roi sarrazin, les gens qu'il avoit autour de lui à sa table, s'ex- prime ainsi :

... Cil sont mi arbalestriers,
Et cil la oustre, mi arcier,
Et cil outre sont *minceour*. [Mousk. p. 145.]

Miner. [1° Creuser une mine (v. le précédent) : « Tant ont *miné* sous terre chascun à son cisel, « Que des murs de Cologne ont trait maint grant « carrel. » (Sax. IX.) — « Et la firent *mincir* (la « tour de Fimes), et mirent le feu dedens ; mais la « tours estoit si bonne qu'onques ne s'en desmentit, « et encores lient. » (Ménag. de Reims, § 343.)] — « S'il seet argent, par tout le quiere et *mine*. » (Desch. f. 331.) — 2° Saper : « A coups d'artillerie, « de trect, et de grosses pierres, tant *minerent* « iceulx Espagnols que tout un grant pan de mur « esbranlerent. » (J. d'Anton, Ann. de Louis XII, fol. 18.) — 3° Détruire, ruiner : « *Minnoient* tout le « royaume de France de chevance et de gens. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 56.)

... L'orgueil et convoiteux tout *minent*
Or et argent. [Desch. f. 256.]

Mineraïlles, s. *pl.* Minéraux.

De la terre au large sein,
Tire de seigneurse main
Cent sortes de *mineraïlles*. [R. Belleau, I, p. 46.]

Minereaux, s. *pl.* Espèce de droit seigneurial. (Mém. de Sully, l. X, p. 228.)

Minervalle, *adj. f.* De Minerve, qui appartient à Minerve. (Contred. de Songeur. f. 2.)

1. Minette. Table pour jouer à la mine :

A renier commence, à huchier ;
 Je jural, fet ti, a ti,
 Puisque tu m'en as aati,
 Alons une *minete* querre. (Ms. 7218, f. 235.)
 Et se c'est baïssele
 Se li quere *minette*
 Si sera miex formé.
 Quar ce est la mestrie. (Oustill. au Vilain.)

[Il vaudrait mieux lire *inette* dans l'Oustillement au Vilain, car au ms. 7615, fol. 213, on lit : « Se cé « est vallet Si li quiert baquet ; Et se c'est mechine- « te, Si li quiert *inette*. »]

2. Minette. Chatte. (Nuits de Strapar. II, 397.)

3. Minette. [Petites mines : « Mais tous les mols « ne me sont que *minettes* Que souvent font les « dames sadinettes Aux pauvres sots qui ne sont « pas rusez. » (Loyer des Faulces amours, p. 322.)]

Tost regardant ta *minette*
 Honteusement doucelette,
 Ton soubzrire doux tremblant,
 Ta coiffure à l'avantage,
 Ta carure, ton corsage,
 Qui me va le cueur embiant. (J. Tahir, p. 269.)

1. Mineur. [Celui qui fouille la mine : « El puis « viennent au mur li bon *mineur* de pris, Qui pour « les murs percer feroient de leur pis. » (Cuvelier, v. 21218.)]

2. Mineur. 1° « Ceux qui sont sous puissance « de tuteurs et de curateurs jusqu'à vingt cinq ans, « sont appelez indistinctement pupilles et *mineurs* « dans le droit françois et par Boutillier, quoy que « suivant le droit romain, *mineurs* se dise de tous « ceux qui sont au dessous de vingt cinq ans, et « pupilles de ceux qui sont en tutelle ; savoir les « masles jusqu'à 14 ans, et les femelles à 12. » (Boutill. Som. rur. p. 524.) — De là l'expression : « *Mineur*, de 16, de 20 ans, » dans Bout. Som. rur. p. 663 et 674. — 2° [Petit : « Haro, haro, le grand « et le *mineur*. » (Villon, 58.)] — 3° Freres mineurs :

Mineurs ne carmes
 Ne rendront jâ femme confuse.
 Blason des Faulces amours, p. 75.

Mineux. Qui fait la mine : « Contenances « *mineuses*, querelleuses. » (Mont. Ess. I, p. 126.) — « L'amour des Espagnols et des Italiens plus res- « pectueuse, et craintive, plus *mineuse* et couverte, « me plaisit. » (Mont. III, p. 169.)

Mingnier. [Manger : « Après, se on claimme à « le justice par eskievins, soit au main, soit au « viespre, et cil de qui on s'est clamés n'est à le « maison le justice à eure de *mingnier*, li justice « ne doit point avoir les .xii. cambresiens pour le « droiture de le prison. » (Cout. de Cambrai.)]

Mingnot. Mignon ; voir MIGNON.

Douce dame, *mingnote*, et gente. (Ms. 7218, f. 217.)

Mingnote. Oiseau :

..... Linotes,
 Cochevis, aloes, *mingnotes*,
 Toutes manieres d'oiseillons. (Ms. 7218, f. 359.)

Mingnotise. Amour : « Par ci va la *mingno- « tise*, par ci ou je vois. » (Ms. 7218, f. 270.)

Mingre. Mince : « Un pere qui sera gras et « replet, aura quelquefois des enfans *mingres*, « fresles et maigres. » (Contes de Chol. I. 130^b.)

Mingrelet. Diminutif de mingre. (Colgr.)

Mingrelin. [Même sens : « Jehan Tholomer « dist que Jehan de Mey n'estoit que un *mingrelins*, « et que une commère frapperoit plus grant cop de « sa quenaille, que il ne ferait d'une espée. » (JJ. 161, p. 1, an. 1406.)] — « Pline dit que les gens « gras sont de bourd esprit, mais aussi qu'ils sont « plus apperis, et moins simulez que les chiches « faces, et chifroidure de *mingrelins* et assechez de « malice. » (Bouch. Serées, III, p. 52.)

Mingriau. s. Espèce de cousin, insecte, dans le patois de la Brie, du côté de Vertus.

Miniature. Peintre en miniature. (Oudin.)

Miniere. [1° Mine d'où l'on extrait les mine- « rais : « Car tuit [les metaux] par diverses manieres, « dedens les terrestres *minieres* De soufre et de vif « argent nessent. » Rose, v. 16324.] — « .vii. an- « neaux en un doiz qui sont de pieretes qu'on ne « sçet nommer et viendrent de l'empereur, de sa « *miniere*. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)

Il treuve fosses et *minieres*,
 Et terriers couvers de Bruyeres,
 Marnieres, roches, mol pais,
 Ou maint bon homme est peris. (G. de la Bigne, f. 118.)

2° Mine, dans un siège :

Par les *minieres* treslucherent les murs.
 Tri. des Neuf Proux, p. 140.

3° Galerie souterraine : « Ou chastel avoit une « *miniere*, ou allée dessous terre, qui alloit plus « de demie lieue. » (Froissart, liv. III, page 71.) —

4° Trésor :
 Chascuns quiert estrange maniere
 De demander d'avoir promesse,
 De chets oiseautz à grant presse
 Adonc se detruit la *miniere*. (Desch. f. 319.)

Minime. 1° Minute :

Quel tamps qu'il soit, onques je ne repos,
 Ne nuit, ne jour, ne heure, ne *minime*.
 Froissart, Poës. p. 65.

2° Note qui vaut la moitié de la semi-brève dans le plain chant musical : « Lamentier ne vault une « *minime*. » (Al. Chartier, p. 716.) — « *Minimes* « noires, ... crochues, et demi crochues. » (Merlin Cocarde, t. II, page 197.) — « Un chantra a toujours « quelques *minimes* en son cerveau, » c'est-à-dire quelque air en la tête ; chacun pense à son métier. (Desper. Contes, t. I. 27.) — 3° La plus petite : « Le « plaisir que l'on reçoit en amour... m'a tousjours « semblé, n'égaler... la *minime* parlée des douleurs « et tourmens qui de là preignent leur source et « origine. » (Pasq., Monophile, p. 168.) — « Non « comparable d'une *minime* avec les autres. » (Ibid. page 137.) — 4° Religieux fondés par saint François de Paule au xv^e siècle. Dans les Mélanges historiques de S. Julien, p. 106, on lit cette froide allusion à leur nom : « Pour estre devenu abbez, « ils ne cessent d'estre moynes : qu'estoit (avant la « survenue des *minimes*) la plus basse et demise

« qualité de l'Eglise. » — 5^e Couleur sombre, comme l'habit des minimes ; brun marron :

Que mes aigrettes on me bailla
Minimes, et le voile bleu. (La Colomb. Th. d'honn. 359.)

« *Minime* en laine, » drap couleur de minime. (Oudin.)

Ministeriat. Fonction de ministre : « Messieurs les cardinaux de Richelieu et Mazarin... avoient confondu le *ministeriat* dans la pourpre. » (Mém. du card. de Retz, III, liv. IV, p. 114.) — « *Ministeriat* des estats, » dignité de ministre d'Etat. (Le Labour. Hist. de Charles VI, p. 8.)

Ministier. Service, dans un commentaire des actes des apôtres, ch. VI, v. 1 : « La cause de cest « murmurement peut estre entendue double ; ou « car eles (veuves des Grecs) n'estoient recueues « a *menestier* ; ou car eles estoient grevées plus « que li autre au cotidian *menestier*. » Ms. S. Vict. 28, fol. II. ¶

Ministral, s. m. Officier de justice ou de ville, dans la Vallée et à Neuchâtel : « Les quatre « *ministraux*, conseil ou communauté de la ville « et communante de Neuchâtel en Suisse. » (Beauchamps. Rech. des Théât. II, p. 166.)

Ministrateur. Administrateur : « Les roys et « princes *ministrateurs*, et exccuteurs de la « volonté divine. » (Ordonn. des ducs de Bretagne, folio 363.)

Ministre. 1^o Serviteur : « Le manger fust « orné par les *ministres*. » (Percefl. V, fol. 70.) — « La moie ame qui vers toi s'humilie, garde de la « bouche d'enfer et des enferruans *ministres*. » (Psaut. du sur s. f. 29.) — 2^o Ministres de l'Eglise : « Ainsi ont no *ministre* cest ordre devisé. » (Berte, c. XLV.) — « Prions pour trestous les *ministres* « Qui ont en eglise baillie. » (Archiv. des missions scient. II^e sér. III, 299.) — Les curés étoient dénommés de même : « Clerc paroissial, *ministre*, mar- « guilliers. » (N. C. G. II, p. 972.) — Au Cout. Gén. I, II, page 900, on lit « *ministre* ou curé. » — C'est encore le nom de ceux qui endoctrinent les protestants : « Le roy Henry ne trouva bon qu'il eust « mené (le roy Antoine de Navarre) ce *ministre*, « qui ne porloit pourtant le titre de *ministre*, mais « de prescheur du roy et de la reyne de Navarre, et « par ce tiltre, il n'estoit si odieux que par celuy de « *ministre*. » (Brantôme, Cap. fr. I, III, p. 237.) — 3^o Officiers du roi : « Nos officiers ou *ministres*. » (Ord. I, V, 636.) — « *Ministres* de la joustice. » (Id. I, I, 468.) — Quelquefois on appeloit *ministre*, un officier particulier d'une juridiction, comme du Châtelet de Paris. (Ordonn. I, p. 466.) — 4^o Pupille. Une vieille dame au service d'une jeune princesse, est appelée sa maîtresse : « Ceste maîtresse..... « quant elle voit sa *ministre* ainsi plaindre, si luy « demande qu'elle a. » (Lanc. du Lac, II, f. 30.)

Ministreau, s. m. On a appelé *ministreaux*, par mépris, Servien, Hugues de Lyonne et Le Tellier, sous-ministres du cardinal Mazarin, et qui

le favorisoient sous main pendant sa retraite. (Mém. du card. de Retz, t. II, liv. III, p. 299.)

Ministrer. 1^o Administrer, gouverner. On lit « sagement *ministra*, » en parlant d'un pape qui gouverne l'Eglise avec sagesse. (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 411.)

Ministrer et avoir la cure
De tour famille. (Desch. f. 539.)

2^o Servir : « Lui *ministrast* et bailla de sa main à « boyre et manger. » (L'Amant ressusc. p. 60.) — Après la tentation de J. C., « les anges viennent et « le adorent, et le *ministrent*. » (Histoire du Théât. fr. I, p. 214.) — « Je *ministre* à son sacré oracle. » (Rabelais, t. V, p. 209.) — 3^o Servir la messe : « Le « jour de S. Pierre et S. Paul..... le cardinal de « S^r Severin, a *ministré* le pape ou dit office. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 172.)

Ministrerie (à la). A la façon, à la mode des ministres protestants : « Lire à la *ministrerie*. » (Des Perr. Contes II, p. 90.)

Ministrresse, s. Femme de ministre. (Colgr.)

Ministrez. Ménestrels, dans D. C., sous *Miles* : « Les *ministrez* toujours devant, faisans leurs « melodies. »

Ministrillon. « Une nichée de petits *ministril- « lons*, » en parlant des enfants qu'avoient les ministres huguenots. (Garasse, Rech. des Rech. page 977.)

Minois. (Mine, visage) : « Ceste garsette criera, « Se cuide je, mais toutes fois La prendray : elle a « bean *minois*. » (La vengeance nostre S. J. C. dans le Dict. d'argot de Fr. Michel.) — « Vous portez le « *minois* non nuyé d'un achapleur de moutons, « mais bien d'ung coupeur de bourses. » (Rabelais, Pantagr. IV, 22.) — Il étoit aussi employé comme adjectif : « Marchant en gravité comme M^r le chan- « tre de Paris aux bonnes et nobles festes, ayant « toussé, et s'estant moncordié sur son feste pre- « paré en pompe *minoise*, après avoir remué sa « troigne scientifique. » (Moyen de parven. p. 166.)

Minoisier, v. Observer la mine : « Je les specu- « leray, d'autant que je trouve, en les *minoisant* « intelligiblement, une grande, creuse, et profonde « sapience. (Moyen de parvenir, p. 200.)

1. **Minon, s.** Diminutif de mine : « Pierres, « minos, *minons*, marles, charbons. » (N. C. G. I, II, p. 124.)

2. **Minon, s.** Chat, petit chat. « *Minon, minon*, « cri pour appeler un chat. L'on s'en sert pour refu- « ser à une personne quelque chose qu'elle nous « demande. (Oudin.) — « Attrapeur de *minons*, » qui « trompe les trompeurs. (Oudin.) — « Attraper, ou « prendre les *minons*, » tromper les trompeurs : « Si un coupeur de bourse venoit à desrober un « avecal, il n'y auroit pas seulement de la moque- « rie et risée en ce que les *minons* seroient pris, « mais ce seroit un assuré présage de quelque « grand et prestigieux malheur, *juxta illud* qu'il « fait fort mauvais temps lorsque les lousps s'entre-

« mangent, et que les larrons s'entrepillent. » (Contes de Cholières, fol. 67.) — « Entendre le chat « sans dire *minon*, » deviner ce que quelqu'un veut dire. (Colgr.)

Minor. Mineure d'un syllogisme. (Monstrelet, vol. 1, fol. 36.)

Minorage. [Minorité, aux Preuves de l'histoire de Bret. t. I, col. 1356, an. 1331.]

Minorative. [Purge douce : « Pour une *minorative*, il print quatre quintaulx de scammonée. » (Rab. Pantagr. II, 33.)]

Minoribus (in). Dans les quatre ordres mineurs : « Lesquelles choses nostre saint pere eut « très agreables... que lui estant *in minoribus*, il « avoit lu plusieurs histoires et avoit mis peine d'en « avoir de France. » (Duclou, Preuves de l'Hist. de Louis XI, p. 184.)

Minorité, s. f. Ordre des frères mineurs : « Jean Cailleau, soy disant entre les *minoritez* : « profession le mineur. » (Du Verdier, Biblioth., page 693.)

Minot, s. l. Vaisseau de bois servant de mesure pour le minot : « Poelles, *minos*, escuelles, godez. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 473.) — 2° Moitié d'une mine, mesure de capacité : « Et doit avoir cil cui la « mesure est, pour la mesure, soit mine, soit *minot*, « quatre deniers pour l'ajouster et pour le seigner. » (Livre des Métiers, 23.) — 3° Moitié d'une mine, mesure agraire : « Le suppliant transporta « par maniere d'eschange à Benoist l'Estendu, « demourant au villaige de Treze, baillage de Chartres, trois mines de terre avecques un *minot* en « plusieurs pieces. » (Jl. 59, p. 1, an. 1319.)

Minotiers, s. Parisiens attachés à la Ligue, auxquels on distribuait un minot de blé par semaine. (Chronolog. novenn. t. III, partie II, p. 297.)

Minuer. [1° Ecrire une minute : « Laquelle « relacion ledit sergent le jour de l'exécution *minua* « en une feuille de papier, et icelle *minuée* ledit « sergent emporta par devers lui. » (Jl. 148, p. 123, an. 1395.)] — 2° Fendre :

David, qui lours et le lion
N'espargna, et au philistin
Par sa fonde et par son engin
Le chief et le front *minua*. (Dusch. f. 529.)

Minute. Minuit : « Environ la *minute* de ce « jour. » (Tri. de la Noble Dame, p. 223.)

Minute. 1° Soixantième partie d'une heure : « Sçavoir les heures, les temps et les *minutes* et « les moments pour sçavoir les commencemens des « jours et des nuis. » (Besch. Art de dattier.) — 2° Original d'un acte écrit en petits caractères, et distinct par là de la grosse. (Laur.)

Minuter. Ecrire la minute : « Dès que la ditte « lettre eust esté *minutée* et avant quelle fust mise « au net. » (Du Bell. liv. IX, f. 278.)

Minution, s. Diminution. « Disant d'elle plusieurs maux, et qu'elle estoit mauvaise, avec

« plusieurs autres paroles en *minution* de son honneur. » (Arest. amor. p. 382.)

Mioche. Mie. (Oudin.) [Par suite, petit garçon.]

Mioler. Miauler : « Oyrent le chat *mioler*. » (Chr. de S. Denis, II, f. 162.)

Mion. Petit garçon : « *Mion* de Gonesse. » (Oud.)

Miouds. Meilleur : « Le *miouds* rois del mont. » (Ph. Mousk. p. 119.)

Mi-panché, partie. Penché à demi. (Nicot.)

Mi-parler, v. Etre sur le point de parler. On a dit d'un portrait :

... L'objet de la vive peinture,
Que tire à soy par l'art de pourtraiture
L'œil *mi-parlant* au tableau... (L. Caron, f. 18.)

Miparti. Mêlé de deux couleurs : « Une cote « vert out e mantel *miparti*. » (Th. de Cant. 150.) — « Couvertures (de mulets) de rouge et de jaune « *mipartits*. » (Brant. Cap. Estr. p. 222.) — 2° Egal entre les combattans : « Allous aux armes, tandis « que le soleil est *mi-parti*. » (Percef. II, f. 29.)

Mipartir, v. 1° Partager : « La riviere *mipartit* la « ville... la proie se *mipartira* entre nous deux. » (Monet et Nicot.) — 2° Rendre incertain : « Cette « proposition vous *mipartit* l'esprit. » (Mém. de Sully, t. II, p. 69.)

Mipotence. Qui a la figure d'une demi-potence, d'une demi-béquille. (Cotgrave.)

Mirabileus—ons, adj. Terrible. [« Sonja un « songe *mirabilous* et fier. » (Gir. de Viane, v. 1899.)]

Felon voisin, et envieux,
Et felon, et *mirabileus*. (Ms. 7615, f. 58.)

Mirabilia, s. Merveilles : « Faire *mirabilia*. » Lettres de Louis XII, t. IV, p. 250.)

Mirable, adj. Admirable. [« Qu'il vintent à « Orliens la *mirable* cité. » (Aiol, p. 5150.)]

Par ton hault sens, et conseil inscrutable,
L'homme tu feiz de nature *mirable*. (M. de la Marg. 198.)

Miracle. [1° Acte merveilleux de la puissance divine : « Maint *miracle* fait Deus-la à fu descendus « (Saint Thomas), D'avogles, de contraiz et de surz « et de muz. De lepruz qui receivent e santez e « vertuz. » (Thom. de Cantorb. 131.) — « Moit fist « il luec nostre Sires apert *miracle* à nostre gent. » (Henri de Valenc. § 543.) — « On dist que eis preu- « dom qui ce enseignoit le roy, gist à Marseille là « où Nostre Sires fait pour li maint bel *miracle*. » (Joinv. § 56.) — Le mot pouvait être féminin, en prenant le neutre pluriel *miracula* pour un sing. de la 1^{re} décl. : « *Miracle* glorieuse. » (Chron. de S. Denis, I, 133.)] — « Il n'est *miracle* que de vieux « saint. » (Colgr.) — 2° [Aventure merveilleuse de la Vierge ou des saints, mise sur la scène ; tel est le miracle de saint Nicholas, par Jean Bodel ; celui de saint Theopile, par Rutebeuf ; les miracles de Nostre Dame, que publie la Société des anciens textes français. Dans les villes de province, on préférait les saints locaux : « Le dimanche xvi^e jour d'aoust, les « supplias jouerent armez, comme le jeu le requers, chacun un personnage à certain jeu de

« *miracle*, qui fut joué en la paroisse de Sainceny, « ou bailliage de Constantin. » (Jl. 165, p. 183, an. 1411.) — 3° Cour des Miracles; endroit de Paris où se réunissent les mendiants; ils y entraînent sains et dispos pour en sortir éclopés. — « L'en faisons « *es cours miracles* au contraire de ceulz qui sont « fais es églises; car les sains font les tors aler « droit, en ces cours l'en fait des drois tors. » (Modus, 215.) — 4° Les sept merveilles du monde : « Ce grand œuvre de l'Escurial du roy d'Espagne « qu'on dit que jamais tous les sept *miracles* de « jadis n'ont approché. » (Brant. Cap. fr. 1, 276.) — 5° [Maladie : « Comme ledit feu Pierre dès longtemps « feust entechié de plusieurs maladies, et entre les « autres des *miracles* de saint *Witevert*, et tellement que souventes fois cheoit à cop, perdoit sens « et memoire. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1428.)

Miracleur, s. Faiseur de miracles. (Cotgr.)

Miraclicence, s. f. Puissance de faire des miracles, des merveilles. A l'occasion des saints qui font, comme on dit, bouillir la marinite du clergé, on lit : « Employans toute leur benoïste et glorieuse « *miraclicence* à faire bouillir son pot. » Apolog. d'Hérod. p. 603.)

Miraclicquement. Miraculeusement : « Je « trouve les allegories du livre intitulé Quadrage- « simal spirituel estre beaucoup plus *miraclicque- ment* « subtilés. » (Apol. d'Hérod. p. 558.)

Miraclicqueux. Qui fait des miracles : « Ce « gentil moine en mourant estoit devenu *miraclic- queux*. » (Apol. d'Hérod. p. 661.)

Miraillé, adj. Terme de blason. De différents émaux « portoit pour armes d'argent à une hydre « ou chimere à sept testes *miraillée* de diverses « couleurs. » (La Colomb. Th. d'honn. 1, p. 142.)

Miraillier. [Miroitier, dans Rab. liv. 1, ch. 24]

Miramomelin. Miramolin; corruption de *emir al Moumenim*, commandeur des croyants. (Cotgr.)

Mirande. Etonnante : « Chose *mirande*. » (Entrapel, p. 61.)

Mirandolins de Joigny. (Mercure de février 1735, p. 265.)

Miraor—our. [Miroir : « *Miraours* de cheva- « lerie fu il, tant com il a vescu. » (Ruteb. 51.) — « *Miraor* de beauté et de lumiere, « au figuré, dans les Poët. av. 1300, l. 1, p. 169.]

Miraubeliaux. « Les Lorrains et le peuple de « Metz se servent... communément du mot *mirau- beliaux*, corrompu du latin *mirabilia*, et ils « l'emploient pour exprimer tantôt des façons extra- « ordinaires, et une circonspection sans bornes, et « tantôt des choses à la vue desquelles le peuple « est enchanté, comme de quelque chose de bien « précieux, quoi que ce ne soient que des hapelour- « des. » (Le Duchat, sur Rab. V, p. 45.)

Mirauder. [Bayer (?): « Le suppliant, en allant « un soir bien tart droit à son domicile, passa par « devant l'ostel d'un sien cousin, qui lui dist : haa ! « vous allez *miraudant*. » (Jl. 160, p. 268, an. 1405.)]

1. Mire. [Médecin, chirurgien : « Cui il conieut « à cop n'a de *mire* mestier. » (Aiol, v. 10114.) — « Et furent li *mire* apareillié qui li traitent le carrel « fors de l'espaule tout entier. » (Ménest. de Reims, § 131.) — « Car je sui en la main d'un très-bon « *mire* mis. » (Brun de la Montagne, v. 2644.)]

Trop est de malvais *mires* par le siecle hui ce jor,
Car com plus est denfers, tant ont joie greignor;
Plus aïme li max *mires* le mal que la santé,
Car à la santé prent mains qu'à l'enfermeté.

Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, c. 23.

... Li dus fet venir le *mire* Samuel,
Qui plus scaivoit de playe qu'un vilain de rastel.
Tom. d'Alex. fol. 20.

... Lors auroie *mire*
Dou mal qui m'empire. (Poës. av. 1300, IV, p. 1545.)

« Je ne sui *mire* ne hercier. » (Erberie, ms. de S. Germ. f. 89.) — « *Mires*, medecins et barbiers, « sont employés tous ensemble comme synonymes, « dans le Jouvenel, f. 34, parce qu'autrefois le même « homme étoit medecin, chirurgien, apothicaire et « barbier. Quelquefois l'astrologue s'appeloit *mire*, « et dans la notice du Roman d'Alexandre, fol. 2, les « *mires* sont consultés sur la signification d'un songe. « Deschamps, dans ses poésies ms. fol. 548¹, met la « profession des *mires* tantôt au rang des arts libé- « raux et tantôt parmi les arts mécaniques.

Expressions : 1° « *Mires* mecinaux, « pléonasme : « Denier est *mires* mecinaux. » (Ms. 7218, fol. 167.) — 2° « *Mires* de Salerne, « medecin reçu dans cette « ancienne école célèbre. (Ibid. f. 243.) — 3° « Souve- « rain *mire*, « Dieu, le Sauveur. (G. Guibert, f. 145.) — 4° « Apres le sanglier, le *mire*, et après le cerf la « biere. » (Chasse de Gast. Phéb. 13), où l'on donne « l'explication en ces termes. — « Car, le cerf trop « fort liert, ainsi comme un coup de garrot. » Font- « taine Guérin. Trés. de Vén. 47.) — 5° « Debonnaire « *mire* fait playe puante. » (Cotgr.) — [H. Estienne, « dans sa Précell. p. 200, commente ainsi ce proverbe : « De bonne *myrthe* playe puante, proverbe par cor- « ruption de : débonnaire *mire* fail playe puante.] — 6° « Qui vent la guarison du *mire*, li luy convient « tout son mal dire. » (Cotgr.) — 7° « Le *mire* prend « l'argent et guesdon, et cet autre fol est le patient « et bien grossier. » (Laur.)

2. Mire. Myrthe :

Il est avis de la gorgete
De l'odor que ce soit droit *mire*. (Ms. 7218, f. 240.)

3. Mire. Pierre précieuse : « Ils estoient aournez « de tres riches pierres precieuses de *mire*. » (Chr. de S. Denis, 1, fol. 20^b.)

4. Mire. [Bouton placé sur le canon d'une arme pour mirer; but que l'on mire, au propre et au figuré : « Il vid aussi que les reïstrs plus avancez « avoient plioé dans un valon pour s'oster de *mire*. » (D'Aub. Hist. t. 1, p. 167.)] — « Dresser sa *mire* à « quelque chose. » (Oudin.) — « Nous n'avons autre « *mire* de la verité et de la raison que l'exemple et « l'idée des opinions et usances du pays ou nous « sommes. » (Ess. de Mont. I, 321.) — « Qui m'eut « voulu demander le patron d'un personnage ac- « compli en tout heur, je vous eust nommé afin « qu'on prit *mire* sur vous. » (Cont. de Chol. 137.)

Mirelaridaine. « A huitaine *mirelaridaine*.
« Ceci a l'air du refrain de quelque chanson faite
« sur une fille qui s'attendoit d'être mariée à la
« huitaine. » (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 73.)

Mirelicoton. Grosse pêche jaune. (Colgr.)

Mirelifique est un de ces mots burlesques
forgés par la Société de la Mère folle, à la réception
du prince de Condé, en 1629. Du Tillot, Hist. de la
Feste des foux, p. 117.)

Mirelifiéqué, partie. Paré, enjolivé : « Les
« barges du roy... sont des vaisseaux fort agréables,
« et bien *mirelifiéquez*. » (Mémoires de Sully, VI, p. 6.)

Mirelifiquement. Miraculeusement : « Des
« secrets *mirelifiquement* subtils, et plus que
« pythagoriques. » (Apol. d'Hérod. p. 620.)

Mirelithofle. Jen. (Tabetais, I, p. 150.)

Mirencoulis. [Ennuis : « Après plusieurs cour-
« rous, desplaisances et *mirencoulis*. » (Jl. 138,
p. 36, an. 1389.)]

Miroir. Miroir :

..... *Miroirs*
Ou l'on se mire plusieurs fois. (Ms. 7218, f. 176.)

Miroir. 1° Miroir, dans Saint Bernard, p. 101.
[« Autre *miroir* sont qui ardent Les choses, quant
« ens les regardent ; Qui les set à droit compasser
« Por les rais ensemble amasser. » (Rose.)]

Moult doi hair son *miroir*
Qui voir li dit de sa color ;
Quar, s'il li mentoit un petit,
Mains s'en feroet prier, ce quit. (Parton. f. 158.)

« Faire *miroir* de son corps, » briller. (Phil
Mouskes, p. 257.) — 2° Beauté ; miroir où la nature
peut se contempler :

En li a biau *miroir* ;
Bien l'a nature portraite. (Poës. av. 1300, IV, p. 1513.)

3° Derrière :

Cest *miroir* est assez orbe,
Ele a le cul plus noir que corbe. (Fabl. de S. G. f. 79.)

1. Mirer. [Soigner : « Mais si le maistre les
« envoie en aucun service pour le profit de la
« nef, et ils se blessent en nom de luy, ils debvent
« estre guerris et *mirer* sur les costs de la nef. »
(Preuv. de l'Hist. de Bret. I, col. 787.)]

Trop malade est lor mire,
Et si que soi n'autre ne *mirer*. (Ms. 6812, f. 74.)

2. Mirer. 1° Regarder. On lit en parlant de
Charlemagne :

... *Miroir* ses bras et ses paumes,
En disant orisons et saumes. (Mousk. p. 269.)

« Quant son cler vis *mirer*, et sa bele façon. »
(Chans. du xm^e s. ms. Bouh. f. 216.) — 2° [Regarder
comme dans un miroir : « Mais se voz leux où l'on
« se puet *mirer*. » (Couch. II.)]

Moult estoit beaus li damoiseaus
Plus estoit blans que n'aristiaus...

Qui bien le vovist esgarder,
Bien se pooist en lui *mirer*. (Fl. et Blanch. f. 193.)

Expressions : 1° « Dame qui trop se *mirer*, peu
« file. » (Colgr.) — 2° « Que bien se *mirer*, bien se
« void ; qui bien se voit, bien se cognoist ; qui bien

« se cognoist, peu se prise ; qui peu se prise, Dieu
« l'avise. » (Ibid.)

Mires. Défenses du sanglier. (Colgr.)

Mireur, adj. Qui a un but. On dit en parlant
des fortunes qu'on fait à la cour :

De plusieurs
Qui, pour plaire
Ou bien faire,
Sont seigneurs,
Ou *mireurs*. (Contred. de Songeur. f. 143.)

Mirgesse, s. Femme exerçant la médecine :

... D'aus aidier avoit grant cure,
Mirgesse lor estoit et mere :
Quar n'estoit pas *mirgesse* amere,
Qui prend l'argent et si s'en torne,
Que que li malades sejourne :
Aincois ouvroit de son mestier,
Et i metoit le cuer entier. (Ms. 7218, f. 287.)

Mirgiciner. [Soigner : « A l'occasion desquelles
« bleccure et navreure icellui Allaume Noise a
« maladé par l'espace d'un mois, pendant lequel le
« suppliant l'a fait *mirgiciner* et visiter par les plus
« experts et souffisans *mires* et barbiers de la ville
« de Reims. » (Jl. 173, p. 289, an. 1425.)]

Mirifique. Merveilleux :

Sermon divin, parole magique,
Mais ton parler trehaut et *mirifique*
A l'homme estant incongnu et estrange.
Les Marg. de la Marg. f. 109.

Mirifiches. Colifichets :

Il faut ceintures,
Il faut brodures
Et *mirifiches*. (Le Blas. des Faulc. am. p. 270.)

Mirifique. Tromperies :

Les François, n'autres leuis vojins
Ne font point telles *mirifiques*,
Ne font mesmes les Sarrazins
Contre leurs sermens antientiques. (Al. Chart. p. 718.)

Mirifique. Merveilleux. (Reg. de Collyere,
page 80.)

Mirmande. Petite ville :

Blanchandin au vilain demande
Amis, qui est ceste *mirmande* ;
Li vileins respont, sans essoine,
Sire, fait il, c'est Carsidoine.
Une cité vieille et antive. (Blanchandin, f. 187.)

Mirne. Espèce de petit navire : « La mise que
« fu ordenée (en 1362) pour les *mirnes*, et pour
« les galées, soit abalue com se doit chose que la
« lie des *mirnes* est defaite, et la taille soit orde-
« née pour la gent d'armes. » (Assises de Jérusa-
lem, p. 214.)

Mirmet. [Petit : « Prior de l'axinet, magister
« Petrus, cognomento *Mirmet*, id est, parvus. »
(Spicilég. de d'Achery, IX, p. 445.)]

Mirmidaines. s. Espèce de gens de guerre :

Dedens avoit pour capitaines
Montfort, et Foucques de Hector,
Avec quatre cens *mirmidaines* ;
A tout Jacques et hocqueton. (V. de Charles VII, 37.)

Miroailler. Miroitier. (Colgr.)

Miroder. Couper les cheveux à demi, comme
aux clers tonsurés : « (La Brinvilliers) monta
« seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud,

« et fut un quart d'heure *mirodée*, rasée, dressée et redressée par le bourreau : ce fut un grand murmure et une grande cruauté. » (Lett. de Mad. de Sévigné, t. III, p. 392.)

Miroer. [Miroir, au propre et au figuré : « Car trelout cit qui ont à vivre Devroient apeler ce miroer as amoureux. » (Rose, v. 10687.) — « Ung miroer d'or, sans glace, à onze troches de perles et onze petiz balais. » (Ducs de Bourgogne, n° 6092, ann. 1408.)] — « *Miroer* des dames, « celui sur qui elles ont les yeux fixés. (Gérard de Nevers, II^e parl. p. 407.)

Miroir. [Même sens : « Quiconques veut estre ouvriers d'estain, c'est à savoir fesieres de *mi-roirs* d'estain, de fremaus d'estain, de souneites. » (Liv. des Mét. 43)]

Expressions : 1° « *Miroir* d'asne, « falc. (Cotgr.) — 2° « *Miroir* de Nostre Dame. » (Id.) — 3° « Le bay à *miroir*. » (Ibid.) — 4° « Pierre à *miroir*. » (Ibid.) — 5° « *Miroir* à putains, « beau garçon. (Oud.) — 6° « Il n'y a meilleur *miroir* que le vieil ami. » (Cotgrave.)

Miroliques. Babelots : « Je vois (à Rome) mille petites *mirotiques* à bon marché, qu'on apporte de Chypre, de Candie, et C. P. » (Lettres de Rabelais, p. 31.)

Mirond. A demi rond. (Cotgr.)

Mirouaillier. Miroitier. Colgr.)

Mirouer. [Miroir : « Un *mirouer* d'argent esmaillé.... un pigne et *mirouer* d'yvoire. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 56.)]

Expressions : 1° « *Mirouers* ardans. » (Mod. f. 309.) Voir *Miron*. — 2° « *Mirouers* du monde, » modèles, exemples : « Les cleres sont devenus *mirouers* du monde. » (Ibid. fol. 248.) — 3° « *Mirouer* de fief. » « Lorsqu'un fief étoit tenu en parage, on nommoit dans le Vexin, *mirouer* de fief, la branche aînée de la famille qui faisoit la foy pour toutes les autres branches ; et cette branche est ainsi appelée, parce qu'étant en apparence la seule à qui le fief appartenoit, le seigneur féodal pour l'écheance de ses reliefs et autres droits, ne miroit qu'elle pour ainsi dire, et n'avoit les yeux que sur elle. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

1. Mirre. [Myrrhe : « *Mirre* e limonie i firent alumer. » (Rol. v. 2958.)]

2. Mirre. Médecin :

..... *Mirres* venra
Saurai santé. (P. av. 1300, III, p. 1061.)

Mirresse. [Femme exerçant la médecine : « Je sui de tout gouvernesse Et de tous maux je sui *mirresse*. » (Gullef. Pèlerinage.)]

Mirrhe. Médecin : « Le medecin ne baille pas à boire au malade à l'appetit de sa soif... et se le patient erie, et se gnermente de durte de son *mirrhe* ; pourtant n'est meü le sage phisicien à luy otroyer. » (Al. Chart. de l'Esper. p. 301.)

1. Mis. [Pron. possessif, cas sujet : « La vus

« sivrâ, ço dil *mis* avoiez. » (Rol., v. 136.) — « Li « reis Marsilies est mult *mis* enomis. » (Id. v. 144.)]

2. Mis. Doux, de *mitis* : « Deus *mis* ne puet son « dur cuer entamer. » (P. av. 1300, t. IV, p. 1535.)

3. Mis. Mêlé, de *mixtus* ; dans une épitaphe de 1584, au charnier de S. Germain l'Auxerrois, on lit : « Or *mis*. » — [Peut-être le sens est le même dans Rol. v. 91 : « Li frein suat d'or, les seles d'argent *mis*. » (Rol. v. 91.)]

4. Mis. Participe passé de *mettre*. 1° Dépensé : « Receu et *mis*, » aux Ord. III, 512. — 2° « *Mis* à la « pile ou au verjus. » (Cotgr.) — 3° « *Mise* hors, « excepté. (L'Amant ressusé. p. 169.) — 4° « *Mises* ou « posées, » pléonasma. (Ord. t. I, p. 17.) — 5° « *Mis* « en pal, » terme de blason nouvellement inventé. (Le Laboureur, Orig. des Armoiries, p. 234.) — 6° « *Mises* et embattues en la ditte yave, » embarquées sur la rivière. (Ord. I, 599.) — 7° « *Mis* avant, « en avant, » allégation : « Leur affection est si « indiscrette, qu'ils n'en prevoient la consequence, « n'y le préjudice de leur *mis* en avant. » (S. Jul., Mesl. hist. p. 251.) — « S'il advenoit que le retrayant « et acheteur fussent en debat du prix des deniers « principaux, l'acheteur sera tenu de s'en expurger « par serment, et le retrayant sera reçu à veri- « fier son *mis* avant, nonobstant ledit serment. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 122.)

Misaille. Gageure : [« Jehan Nicolas, qui avoit « fait avec le suppliant certaine *misaille*, par « laquelle ledit suppliant avoit de lui gaigonné une « quarte de vin. » (Jl. 149, page 165, an. 1395.) — « Fut fait *misaille* entre icellui René et ung nommé « Bouchart, se les dites fleches avoient passé une « merche ou bute parlée entre eux. » (Jl. 197, page 146, an. 1471.)] — « Avoyent fait gaigeures et « *misaittes*. » (J. d'Auton, p. 180.)

Misaine. Mât du milieu au moyen âge, aujourd'hui mât le plus rapproché du beaupré. (Cotgr.)

Misaire, *adj.* Compatissant : « C'est une tris- « tesse fondée en pitié, et une benignité *misaire* « d'estre troublé, c'est à dire avoir desplaisir des « vices de autrui ; mais non soy impliquer en « iceulx. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 131.)

Misantrope. Ennemi des hommes. Du temps de l'auteur de l'Amant ressusité, ce mot n'étoit pas encore en usage : « Fuyr la société et compa- « gnie des hommes, comme... à Athenes un Thimon, « qui pour ceste cause fut appellé *misantropes*. « c'est à dire hayneur d'hommes. » (L'Amant ressusité, p. 179.)

Miscie. [Jurisdiction d'un *missus dominicus*, sous les Mérovingiens et les Carolingiens : « Après « ceste bataille ala l'empereur assieger une forte « cité mult efforcement, qui estoit de la *miscie* de « Melan, et avoit nom Vincence. » (Marten. Ampliss. collectio, t. V, col. 719.)]

Miscousant. Ne connaissant pas : « Celuy « qui ad droit de aver terres on tenemens pur ter- « mes d'anz ; ou autrement, ne serroit per la ley

« *misconant* de les fessoements que fueront fails « de et sur mesmes les terres. » (Tenures de Littleton, fol. 130.)

Miscuer (se). S'immiscer : « De droict commun, tout enfant est hertier de son pere, qui ne « monstre de renoncacion au contraire; mais qui « le voudroit contraindre à payer des debtes du « pere ou mere, se il n'a eu nuls biens, ne qui il ne « se soit miscuë à l'heredité, en raison, il n'y est « riens tenus. » (La Thaumass. C. de Berry, p. 296.)

Mise. [1^o Arbitrage, compromis : « *Mise*, ce dist « le lois est ramené à la semblance de jugemens, « et appartient à fuier les plais. » (Pierre de Fontaines, ch. 18.) — « Procureres ne pot fere pes ne « *misc*, ne accordance ne concordance de la que- « reise son seigneur. » Beaum. t. IV, 30. — « Quand « *mise* ou arbitrage est mis sur deux qui ne se peu- « vent accorder, ils ne peuvent prendre un tiers, « s'il ne lut mis en la *mise*. » (Loysel, p. 359.) — « Soit mettre en *mise*. » Ms. 7218, fol. 324. — 2^o [Gageure : « Lesquelles des Olches et Poilevin se « prisrent à jouer au jeu des dez, tant que debat « se meut entre eulx sur une *mise* ou fermaille « qu'ilz avoient faite. » (J. 149, p. 162, an. 1395.) — « Thomas Campion demanda à Jehan Cave, s'il « vouloit point faire une gageure ou *mise*. » (J. 195, p. 1671, an. 1476.) — 3^o Moyens pécuniaires, finances : « Par défaut de *mise* et de chavance. » (Froiss. t. II, page 8.) — « J'ai terre et *misc* assés pour vous « conforter. » (Id. p. 22.)

... S'il a fison de *mise*,
Lors il sera mainte doteur amise,
Et lui faudra laisser de son avoir. (Desch. f. 56.)
Se tu es default de *mise*,
Si te prens aux biens d'eglise. (Modus, f. 89.)

4^o Dépense : « Je ne fis *misc* ni recelle de cet « avis. » (Mém. de Bassomp. t. IV, p. 274.)

Et sa *mise* va plus hault
Que sa revenue ne vault. (G. de la Bigne, f. 16.)

5^o [Qualité d'une monnaie qui a cours : « Nous « appelons moyenne, non celle qui est loyale seu- « lement, mais la faulce aussi qui a *mise*. » (Mont, t. III, page 77.) — Au figuré : « Homme de *mise*. » (Oudin.)

Expressions : 1^o « *Mise* à prix, » 1^o taxe des bois- sons : « Les taverniers, ou hostelains qui empire- « ront cervoises, ou autres breuvrages après « l'affort, et *mise* à prix, souffriront la même « amende, outre la confiscacion du breuvrage « empire. » (Nouv. C. G. t. II, p. 676.) — 2^o Ecaen : « Si aucuns opposans.... aux.... criées, estant « adjourné pour dire et monstrer les causes « ...d'oppositions se faisoit couler en défaut sur le « dit adjournement, il seroit, et doit estre privé de « son opposition par un seul défaut, et pareillement « l'acheteur qui auroit fait la ditte *mise* à prix de « la chose subhastée, par un seul défaut condamné « à vider ses mains des deniers de la ditte *mise* à « prix. » (C. G. t. I, p. 678.)

Il^o « *Mise* de fait..... par icelle l'on apprehende « toutes successions, et autres choses à litre parti-

« culier, et equipolte à desheritement et adherite- « ment. » (Laurière.) — « Action de *mise* de fait. » « C'est comme quand aucun a quelque don lega- « taire dont il doit jouir après la mort du legateur, « et il doute l'empeschement par l'edit de l'empereur... Adrian qui a ordonné ceste loy, il a action « de luy faire metre en son don d'aumosne : par « ceste action et loy, pareillement à une dame ou « damoiselle en son douaire après la mort de son « mary, et par ceste action y peuvent et doivent « estre tenues et gardées de droict. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 158.)

III^o « *Mise jus*, » extinction, abolition : « Envoye- « rent ceux d'Abbeville, de Monstreuil, S. Riquier, « Bourlans, et aucunes autres pour obtenir la *mise* « jus des... gabelles et impositions. » (Monstrelet, vol. II, p. 52.)

Misérable, adj. « Misérable personne. » (Ord. l. I, page 813.) — « Misérables misereres, » grandes misères. (L'Am. ressusc. p. 204.) — « La consolation « des *miserables* est d'avoir des pareils. » (Ibid. page 502.)

Misericordion. Miséricorde, au ms. 7218. f. 213.

La vit le roy ses *miseracions*,
De ses meffais, et les pugnitions. (Desch. f. 129.)

Misericole. [Sorte d'arme, au Moinages Renouart : « S'ai *miseracles* et bon materas fez. » (Gloss. de la Chanson de Roland, éd. Génin.)]

Miserandos. Equivoque ; misère en dos, crochet des commissionnaires. (Oudin.)

Misercion. Miséricorde. Dans l'histoire de Meaux, on lit « evesque par la *misercion* divine. »

Baissez vos yeulx par *misercion*,
Et regardez ma desolacion. (Marg. de la Marg. f. 27.)

1. **Misere—eur eur.** Arbitre ; cas sujet et cas régime : « Quant *misecur*, ou auditeur donnant « jour as parties qui ont devant aus à fere, il leur « doivent fere assavoir bien chertain convenable et « seur as parties à l'aiselement selonc che que l'en « puel de l'une et de l'autre partie, et en tel lieu « que il puissent avoir conseilz selonc che que le « querele est grant. » (Beaum., p. 229.) — [« Arbi- « tre, discur, *misecur* u ordeneur, prie dou consen- « tement des parties. » (Carl. de S. Pierre de Lille, an. 1286. — « Et ne doit, ne ne puet avech iaus i « estre liers, qui *misere*s soit avech iaus. » (Marten. Anecd. I, col. 1194, an. 1284.)]

2. **Misere.** [1^o Malheur : « Par le pechié Adam « no pere Sommes nous mis en grand *misere*. » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaph., p. 42.) — « Et à « ceus profetiez Zophonias, que vous veez ei point ; « et dist que celle journée iert à aus dure et de *mi- « sere*. » (Joinville, § 836.) — « Il suffit au jour sa « *misere*. » (Coigr.) — 2^o [Souffrance : « Comme la « dite Amile eust esté en si grant *misere* par trois « mois. » (Mir. S. Loys, p. 177.)] — 3^o Méchanceté :

Guillaume s'entremist de son affairement
Comme cil qui ne sont de *misere* noient. (Rou, p. 61.)

Miserele. Psaume, *miserele* : [« Ce m'est aviz « si sunt isneles, C'ains c'on ait dit deux *misereles*,

« Ont il dites et murmelées Bauboicées et verbelées
 « Et lor enres et lor malines. » (Miracles de Coisy,
 livre I^{er}.)

Or vous suppli, très humbles colombelles,
 Qu'après ma mort ayez de moi merci ;
 Dites pour moi pseumes et *miserelles*. (Besch. f. 365 a.)

Miserere. « En avoir depuis *miserere* jusques
 « à *vitulos*, » être bien fouetté, par allusion aux
 moines qui se donnaient la discipline en disant le
 psaume *miserere*, dont le dernier mot est *vitulos*.
 (Colgrave.)

Misericorde. [1^o Pitié : « *Misericorde* est unes
 « vertus par cui li corages est esmeuz sor les me-
 « saises et sor la povreté des tourmentés. » (Brun.
 Latini, Trésor, p. 434.)] — 2^o Petit poignard avec
 lequel on donnoit le coup de grâce à son ennemi :

Les *misericordes* agues,
 Et les espées esmolues. (G. Guiart, f. 326.)

Misericordios. [Misericordieux : « Duz, pins,
 « *misericordios* Ert vers les povres besoins. »
 (Chr. de Benoit, v. 20946.)]

Misericordiosament. [Misericordiausement :
 « *Misericordiosament* L'en respondie si faitement. »
 (Benoit de S. More, v. 23267.)]

Misericors. Misericordieux, dans Froiss. XIV,
 327.] « Bien sont eureux ceux qui sont *misericors*,
 « car ils en snivront *misericorde*. » (Saintré, p. 79.)

Misérin. Misérable :

L'on li amoine son roncien,
 Et las, et maigre, et *misérin*. (Parton. f. 143.)

A tant se pame, et chiet sovine,
 Et teinte, et pale, et *misérine*. (Ibid. f. 149.)

Misire. Mesure : « *Misire* Adam avoit .cccc. ans. »
 (Hist. de la S^e Croix, p. 3.)

Misodour—Missadour. [Pour *misodour*,
mitle solidorum ; cheval qui vaut mil sous : « La
 « ot maint naturel cheval, Et destriers de pris et
 « *misodours*. Enseignes de plusieurs couleurs. »
 (Alhis.) — « As armes ceurent qui ains ains, L'em-
 « perere lous premerains, Dont est montés et
 « *missadour*. » (Rob. le Biable.)]

Misprision « est proprement quant aucun sceit
 « ou connust, ... que un auter a fel treason, ou
 « felony, et il ne voit luy desconvrir as roy, ou son
 « conseil, ou à aucun magistrat, eins concela son
 « offense, lequel offense, Bracton ad mises inter
 « l'offense de treason. » (D. C. sous *Misprisio*.)

Missaires, *adj.* Qui aime à joner, à faire des
misses :

... Tantost veissiez d'autre part
 Gentilz hommes pensionnaires
 Bordir courciers, et genetaires
 Faire ruades et grands saultz ;
 Lors disoient ces lombards *missaires*.
 Voicy Cesar et ses vassaulx. (J. Marot, p. 152.)

Missal, *adj.* Qui appartient à la messe. « Pain
 « *missal*. » (Colgrave.)

Missenaire. [Mercenaire : « Et messires Henris
 « de Kenkeren, uns *missenaires*. » (Froiss. III, 285.)]

Missible. *Missive* : « Furent envoyées autres
 « lettres *missibles* de par le roy. » (Monstr. J., 491.)

Missier. [Prêtre chargé de dire la messe, dans
 Du Cange, sous *Missarius*, an. 1446.]

Mission. Dépenses : « Je disois ecste chose là,
 « outrageuse et desraisonnable *mission*. » (Math.
 de Coney, Charles VII, p. 677.) — « Frais, *missions*
 « et despens. » (Ordon. III, p. 298.) — [« Et à faire
 « lesdites enquestes et informations, ayent fait
 « plusieurs grans frais et *missions*. » (1370, Usage
 de Dampierre ; L. C. de D.)]

Missionner. [Causer des frais : « Voyant le dil
 « iliz que son dit pere estoit ainsi inquietez et *mis-
 « sionnez*. » (J. J. 124, p. 1, an. 1383.)] — « Iceelui
 « bastart faisoit excommenier et *missionoit* tres
 « grandement les citez et convenz. » (J. J. 181, p. 30,
 an. 1451.)] — « Il ne prolongera point ses procez...
 « pour *missionner*... plus.... ils bailleront confort
 « et conseil à la povre parlye qui n'aura que *mis-
 « sionner*. » (Estats des offic. des ducs de Bourg.
 p. 70.)

Missive. *subst.* Lettre close : « Luy bailla une
 « *missive* que luy mesme luy escrivoit. » (L'Am.
 ressusé, p. 148.) — « Deux lettres, l'une *missive*,
 « l'autre patente. » (Pasq. Rech. p. 714.)

Miste. [Aimable, gai : « Il estoit *miste*, gent et
 « sode, Bien habitué, bien en point, Robbe fourrée
 « pourpoint d'ostade ; Il entendoit son contrepoin. »
 (Il^e Repne franche, éd. Jeannet, p. 196.)]

... J'ay tant la veue esblouye
 De plorer, que n'est resjoyue
 Ma pensée, mais tres fort triste,
 Tres douloureuse, et non point *miste*. (Dép. d'Am. p. 272.)

Mistement. [Artistement, dans l'histoire de
 Charles VIII, p. 176.]

Mistere. [1^o Métier : « Establissons par la leneur
 « de ces presentes lettres que en nostre dite ville
 « de llellebec soit d'ores en avant fait tout mestier
 « et *mistere* de drapperie.... tant de filer, tressir,
 « fouler, laner et taudre. » (J. J. 69, p. 1, an. 1334.)
 — 2^o Ouvrage : « Ung pour en la chambre son pere
 « fist une estoite et ung *mistere* de soie et d'or
 « moult soubitement. » (Roman de la Violette.) —
 3^o Ministère, dans D. Bouquet, III, p. 154.]

Mistigouri. Petite idole. (Colgr.) Rapprochez
Mistigri.

Mistion. [Mélange : « Ne me plainz des clemens ;
 « Bien gardent mes commandemens Bien font en-
 « trans lor *mistions*. » (Rosc, v. 19169.)]

Mistique, *adj.* Friand, délicat. « Beau corps si
 « *mistique*. » (Contred. de Songeur, f. 47.)

Mistoudin, *s. m.* Bon compagnon, bon drôle.

Le *mistoudin*, pour faire son cas,
 Ne demande procureurs, n'advocats. (Faifev, p. 32.)

I. Mistral. [Morceau : « En laquelle place ou
 « jardin des arbalétriers de Douai le connestable
 « desdis confres de l'arbaleste avoit intention de
 « faire traire par esbatement à un pié de buef, qui
 « devoit estre mis en hault à un pel... et celloi qui
 « le copperoit en beau jeu d'un bougon, ordonné à
 « maniere de forchiel, devoit gaigner deux *mis-*

« *traux* de buef cuis et saussis, par bone amours. » (J. 153, p. 220, an. 1398.)

2. Mistral. « La charge de *mistral* estoit plus basse d'un degré que celle de chastelain dans les terres des dauphins ; mais elle estoit plus relevée dans la police de la ville de Vienne et de quelques autres. C'estoit par le ministère du *mistral* que le chastelain agissoit dans les principales fonctions de sa charge et néanmoins quoy qu'il fût comme son lieutenant, il ne dépendoit pas de luy... celui de Vienne exeroit la jurisdiction temporelle, ainsi pouvoit il estre nommé le ministre de la loy... tous les grands avoient leurs *mistraux*. » (Laur.) — M^r de Valbonais, Hist. de Dauphiné, t. I, p. 107, dit que le *mistral* n'avoit aucune jurisdiction, et qu'une de ses principales fonctions estoit de recevoir les cens. »

Mistralie, s. Office de mistral. (Laur.) Cet office fut supprimé, suivant Vallonais, p. 108, par Charles V en 1377.

Mistre. [Bourreau : « Le *mistre* qui là estoit venu pour executer ledit Watclier qui estoit condamné à morir. » (J. 155, p. 238, an. 1400.)]

Mistrouille. Grosse femme. (Colgrave.)

Misy. Sulfate de fer. (Colgrave.)

Mitaille. [1^o Monnaie de billon : « Iceelui du Rot trouva un petit sachet où il y avoit *mitaille* » qui est appellé billon. » (J. 152, p. 115, an. 1397.) — 2^o Ferraille, mitraille : « Quantité de menue ferraille, appliquée à fait de marchandise » *mitaille*. » (J. 161, p. 57, an. 1406.)]

Mitaine. [Moules, gants sans doigts séparés : « Que les *mitaines* velues par dehors... seront fendues derriere, à doublons à l'entour du poulcier et des doiz. » (Ord. de 1491.)]

Expressions : 1^o « *Mitaines* à ces nopces telles, « Bien heureux est qui rien n'y a. » (Villon, p. 46.) On donnoit des gants aux invités d'une noce ; mais Villon fut battu. — 2^o « Chaussier, et déchausser « ses *mitaines*, » mettre ses gands et les ôter. (Bab. t. IV, p. 63.) — 3^o « Faire *mitaine*, » s'enrichir : « Isabeau de Baviere faisoit *mitaine* des finances « du roy. » (Favin, Théât. d'honneur, I, p. 757.) — 4^o « Et là les Alemans et Gascons et autres gens de « pieds qui des premiers estoient entrés, *fourrerent* « leurs *mitaines*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 47.) — 5^o « Frotter sa *mitaine*, » se fier : « Il « trouvera d'autres gens à qui parler là bas, et faut « qu'il ne sy *frote sa mitaine*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 773.) — 6^o « Faire de la bourse de quelqu'un « *mitaine*, » voler :

Tu penses que c'est cestuy là
Qui au flic de monsieur afa,
Et fait de sa bourse *mitaine*. (C. Marot, p. 196.)

6^{o bis} Ce qui luy plaist,
Faut qu'il soit fait
Ribon ribaine,
Soit beurre ou laine,
Gand ou *mitaine*,
De toutes choses s'entremet. (Bl. de s. Faulc. am. 261.)

7^o « Il ne faut pas doubter que si le pape eust

« voulu abuser de son autorité, que l'empereur ne
« l'eust faict sauter *haut* comme une *mitaine*. » (Brant. Charles Quint.)

Mitan. [Milieu : « Si nous offroient de quitter le
« *mitan* des taillis, si nous voulions iciaux faire
« garder. » (Carl. de S. Jean de Laon.) — « Passe
« par le *mitan* de toute l'Italie, et de tout le
« royaume de Naples. » (Brant. Cap. fr. I, p. 95.)]

Mitanier. [Métayer : « Ilz hurterent à l'uy de
« certaine maison des appartenances de ladite
« granche, en laquelle estoit le bonvier ou *mitanier*
« d'icelle granche. » (J. 152, p. 304, an. 1397.)]

Mitaut. Mitan, chat : « Je n'aime pas un gros
« *mitaut* de chat... parce qu'il gaste ma garenne. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 47.)

1. Mite. [Petite monnaie de cuivre de Flandre :
« Un pain n'y valoit que quatre *mites*. » (Froissart,
t. X, f. 54.) — « Comme... Ector de l'Arbre... avec
« Gosset le Lonc... jouassent amiablement et paisi-
« blement l'un à l'autre pour *mites* de Flandres. » (J. 110, p. 322, an. 1377.)]

2. Mite, s. Pièce de bois employée dans les bâti-
ments. Cette pièce étoit sous terre et ne devoit pas
approcher du mur voisin plus près que quatre pieds,
sous peine de payer le dommage que le voisin en
pourroit souffrir. (N. C. G. I, p. 127.)

Mite-moc. [Qui affecte une douceur hypocrite :
« Le marmite, le *mite-moc* Font tant qu'il sont
« desour la roe. » (Mirael. de Coinsy.)]

Mitendu, part. Tendu à demi. (Des Acc. Bigar.
page 140.)

Mithistoire, s. Histoire fabuleuse : « Les fac-
tions et partialitez nous ont engendrés infinies
« *mithistoires* (ce mot est de Julius Capitolinus),
« ou pour mieux dire, faussetez. » (S. Julien, Mesi.
hist. p. 49.)

Mithridate. Antidote. (Colgrave.)

Mitié. [Moitié : « La *mitié* ou bois de Montigny,
« qui part au conte d'Accurre, que l'an appelle
« Booley. » (D. C. sous *Mitarins*, an. 1285.)]

Mitigatif, s. Calmant :

Princes, mieux vault entre tart que jamais
En son grant mal prendre un *mitigatif*. (Besch. f. 23.)

Mitigation. Adoucissement (Colgr.)

Mitiguer. [Apaiser : « Aucunes herbes ou me-
« lodies si ont vertu naturelle de *mitiguer* et de
« donner alégenca au lunatique. » (Songes du
Vergier, I, p. 173.)]

Mitirer. Tirer à demi. (Colgrave.)

Mitis. Chat, du latin *mitis*, à cause de son poil
et de son apparence : « *Mitis*, pour le chat. » (Des-
périens, Conl. 23.)

Mité, s. Douceur : « *Mité* que nous disons
« douceur de courage, et benignité. » (Hist. de la
Tois. d'Or, vol. I, fol. 129.)

1. Mitan. Mitaine de fer ; gantelet du x^e siècle,
sans doigts séparés : « Habillement de teste sera
« d'une bonne salade, et d'un gorgerin ; ou haubert

« aura petits gardes bras, avant-bras, gantelets ou
« *mitons*. » (Estats des Offic. des ducs de Bourg. 287.)

2. Miton. [Mesure : « Iceelle Ysabel prist larre-
« chineusement en l'hostel dudit Guillaume trois
« *mitons* de fourment. » (J.J. 97, p. 643, an. 1366.)]

Mitonier. [Fabricant de mitaines : « Les chapel-
« liers et *mitoniers* ne pourront faire ouvrir leurs
« chambrières ne leurs varlets, se ils ne sont or-
« donnez ou mis à apprentis oudit mestier. » (Bibl.
de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 509.)]

Mitonner, v. Préparer : « Nous *mitonnerions*
« les choses.... jusques à ce que nous vissions le
« moment propre à les decider. » (Mém. du card.
de Retz, t. I. liv. II, p. 332.)

Miton. Chat : « Le votre n'est qu'un petit minon ;
« quant il aura autant étranglé de rats que le mien,
« il sera chat parfait, il sera marcou, margot, et
« maistre *mitou*. » (Moyen de parvenir, p. 248.) —
« Faire le *mitou*, » l'hypocrite. (Oudin.)

Mitouard. Chat : « Un gros *mitouard*. » (Rabe-
lais, t. V, p. 60.)

Le petit *mitouard*
N'entre jamais en matouard. (J. Du Bell. p. 470.)

Mitoufflez. « Par gueux *mitoufflez*, il faut en-
« tendre les moines mendians, qui au défaut de
« gans qu'il ne leur est pas permis de porter, en
« aucune saison, peuvent seulement, pendant l'hi-
« ver porter des mouffes, ou mitaines. » (Le Duchal,
sur Rabelais, t. I, p. 315.)

Mitouin, Mitouiner. Chat, au figuré hypo-
crite ; faire l'hypocrite :

Mais, mon Dieu, comme ce perclut,
Ce vieux resveur, ce *mitouin*
A contrefait le patelin ;
Il Pa si bien *mitouinée*
Et si bien *empatelinée*
Qu'elle a fait ce qu'il a voulu. (R. Belleau, t. II, p. 135.)

Mitoyan. [Mitoyen : « Deux paires de murs
« sont, c'est à scavoir les murs *mitoyans* et person-
« niers. » (Ord. de 1485.)]

Mitraille. [Vieille quincaillerie (conf. MITAILLE) :
« De chacun cent pesant de plomb, d'estain, de
« baterie de *mitraille*, cuivre ouvré ou à ouvrir,
« et autre baterie ou dinanderie. » (Arrêt du Parle-
ment, 20 septembre 1527.)]

Mitre. [1^o Coiffure épiscopale : « Et sont qua-
« rante huit évesque eu quatre costez de la tombe,
« enlevé et figurei comme évesque, revestu si
« comme pour chateier messe, les *mitres* en chiés
« et les croces es mains. » (Mén. de Reims, § 307.)
— 2^o Coiffure féminine : « La teste qui souloit estre
« cornue, maintenant est mitrée en ces parties de
« France ; et sont ces *mitres* en manière de chemi-
« née ; et grand abus est que, tant plus belles et
« jeunes elles sont, plus hautes cheminées elles
« ont. » (Diatribe d'un cordelier du xv^e siècle, dans
Quicherat, Costume, p. 310.) — 3^o Têtière d'un fol,
bonnet à oreilles d'âne. (Nef des Fols, folio 86.) —
[4^o Bonnet de papier dont on coiffait les condamnés
exposés au pilori : « Nos reformateurs condempne-

« rent ledit suppliant à estre mis et tourné au pil-
« lory audit Sens, tenant en sa main une figure de
« dague et aiant sur sa teste une figure de *mitre*
« ronde de papier, où il auroit en escript au dehors
« en effect ces paroles : il menaça de tuer en l'as-
« semblée en tenant sa dague. » (J.J. 121, page 180,
an. 1383.)]

Fuitis soient de l'Eglise et chaciez,
Et au gibet panduz et trainez,
Et, comme faulx, aient de papier *mitre*. (Desch. f. 333.)

Mitrement. Action de mitrer un criminel.
(Cotgrave.)

Mitrer. [1^o Coiffer de la mitre un évêque : « Et
« l'archevesques lés li sist En un autre (fauteuil) et
« assoier fist Les quatre évesques lés à lés Et cascuns
« en estoit *mitrés*. » (Li chev. as deux espées, v. 5445.)
— 2^o Coiffer un criminel de la mitre de papier :
« Belot Cantine pour avoir voulu atraire par
« maniere de macrelage Jehannette, fille Witaxe de
« Queux, à soy en aler en la compaignie de ung
« nummé Fraunqueville, homme d'armes de la gar-
« nison de cette ville, souz la charge de mons. de
« Joïense, et à faire sa volenté d'elle, fu condemp-
« née et a esté menée *mitrée* en ung benel par les
« carrefours et ses cheveux brulez au pilory, et ce
« fait, bannye. » (Livre rouge d'Abbeville, fol. 242,
an. 1478.)] — « Edelin docteur en théologie, con-
« damné pour magie, fut *mitré* en la présence
« d'une grande multitude de peuple, landis que
« l'inquisiteur de la foy le preschoit. » (Monstrelet,
vol. III, p. 63.) — 3^o Dans Rabelais, p. 154, *mitré*
est épithète d'un mot obscène.

Mitté. Moitié. (Modus, f. 84.)

1. Mitte. [Mite : « Tu peus regarder par des-
« sous les feuillees des chouls, et là trouveras grant
« assemblée de *mittes* blanches. » (Ménag. II, p. 2.)]

2. Mitte. [Petite monnaie de Flandre. (Voir
MIRE) : « Le duc de Bourgoigne... fist forger à son
« coing autres monnoies noires, nommées mailles
« et *mittes*, dont les deux mailles ou les quatre
« *mittes* se alouoient pour ung denier. » (J.J. 189,
p. 358, an. 1459.)]

En toi croire n'a nul profit,
Tes œuvres, et tout li delit
Ne valent une *mitte*. (Froissart, Poës. p. 270.)

Mittouart. Chat : « Ce *mittouart* qui emportoit
« mes lapreaux. » (Bouchet, Serées, t. II, p. 48.)

1. Mitre. [Mitre : « Une *mitre* de taffet au
« satin blanc, paincte à l'ung des lez de la passion
« et de l'autre lez du jugement. » (Inv. de Charles
Quint, an. 1536.)]

2. Mitre, s. Valel de bourreau (voir MISTRE) :

Fuitis soient de l'Eglise, et chaciez,
Et au gibet pandus, et trainez,
Et comme faulx aient de papier *mitre*
Pour escheler par le bourriau, ou *mitre*. (Desch. 333.)

Mitré. Coiffé d'une mitre de papier : « Tous
« les prelatz de France et du Dauphiné s'assemble-
« rent pour oster le schisme de l'Eglise ; et furent
« *mitrés* et eschaffandez les officiers du pape
« Benedict à Paris, et le pape déclaré heretique et

« schismatique. » (Histoire chronol. de 1402 à 1467, page 408.)

Mityé. Moitié :

La parfaite amitié
Qu'j'ay en toy non congneue à mytié. (Colleye, p. 42.)

Miue. Miene :

Simon, cil Diex en qui tu crois,
Il te lest bien porter la crois
Ou je ne puis porter la miue. (Ms. 7218, f. 62.)

Mivoie. A moitié chemin :

Mivoie de l'ost le roy vindrent,
Sus un marés serrez se tintrent. (G. Guiart, f. 336.)

1. Mius. Miel :

Autant vaut merde que mius,
Selonc vostre jugement. (Vatic. n^o 1490, f. 173.)

2. Mitas. Mieux :

Se vous i plaisât à demourer,
Tant que vous mius puissiés erer
Volentiers vous sejoirerons,
Et de bon cuer vous servirons. (Ms. 7089², f. 50.)

« De deus max doit on le mius prendre. » (Vie des SS. Sorb. 60, col. 60.)

Mixonner, v. Mélanger. « Tu *mixonneras* le « moyeu (d'oeuf) avec le sang de geline. » (Fouill., Fauconn. f. 72.)

1. Mixte, adj. Mélange :

Notable abbé, chanoine tres discret,
Mixte en scavoir, en loix, et en decret. (Faisfeu, p. 20.)
« S'appelle *action mixte*, si comme quand le cas « touche à action personnelle et réelle parce que « on demanderoit avoir de deux ou trois, ou de « plus de ans les usufruits d'aucun heritage sans « demander riens au tresfons, et toutes fois con- « viendroît il toucher au fons, et qu'il descendist « par aucun qui autrefois auroit eu droit. » (Bout. Som. Rur. p. 160.)

2. Mixte, s. « Prendre *mixte*, » manger un morceau et boire un coup. (Règle de S. Benoît, lat. et fr. ms. de Beauvais, ch. 38.)

Mixtion. Immixtion; acte par lequel on s'im-
misce dans une succession : « Il n'est besoin de « faire la lecture de l'adjudication par decret des « heritages nobles ou roturiers, quand elle est faite « en vertu de *lettres de mixtion*. » (N. C. G. t. IV, page 158.)

Mixture. Méteil : « Sextier de *mixture*. » (C. G. t. II, p. 465.)

Mizenne. Voir MISAINÉ : « Le dict Espagnol.... « en se defendant advisa le vent, et se meit au des- « sus, et pour fuir plus tost, meit la *mizenne* sous « l'estouyn qui est une voisle, tenant à un des « bouts de l'antenne pendant hors sur le bord du « navire, mise là pour faire hastive fuite, ou viste « classe. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 348.)

Mizote. [« Icellui Guillaume, qui ce jour avoit « charié à l'ostel du suppliant son maistre du foing « ou *mizote*. » (Jl. 167, p. 167, an. 1413.)]

Mobeuge. [Cloche réglant le travail des
ouvriers à Abbeville : « Tous manouvriers retourne
« à son service aus heures qui sont ordenées au

« son de la cloche de *Mobeuge*. » (Statuts des
drapiers d'Abbeville, art. 17.)]

Mobilier. [Qui concerne les meubles : « Con-
« tract *mobilier*, » au registre Jf. 173, page 664,
an. 1427.]

Mobilité. Changement. (Oudin.) — [« Mais ce
« n'est de nos fringueriaux Qu'inconstance et
« *mobilité*. » (Coquillart.)]

Moble. [Meuble : « Toz mes biens *mobles* et non
« *mobles*, présenz e à venir. » (Bibl. des chartes,
4^e série, t. IV, p. 80.)]

Moblé. [Meublé : « Si n'avoit pas lot despendut,
« A amasser avoit tendut, S'estoit riches hois et
« *moblés*, Bues et vaches et riches blés Avoit tant
« c'on n'en savoit conte. » (Li dis de la Vescie à
prestre, dans les Trouv. belges, Scheler, p. 204.)]

Mocquart. Moqueur :

Et s'en alla se mocquant des *mocquarts*. (Faisfeu, p. 58.)

Mocque. [Moquerie : « Officiere, quoi? C'est
« toute *mocque*. » (Dialogue de Mallepaye et de
Baillivent, éd. Jannet, p. 175.) — « A mocqueurs
« la *mocque*. » (Oudin.)]

Mocque-Dieu. Prière non sérieuse : [« (Les
« moines) comptent force patenosters entrelardées
« de longs *Ave Maria* sans y penser ny entendre;
« et ce j'appelle *mocque-Dieu*, non oraison. »
(Rabelais, t. I, p. 40.)]

Mocquer. 1^o Se moquer : « Vous vous *mocquez*
« de la barbouillée. » (Oudin.) — « *Se mocquer* des
« mal chaussez. » (Id.) — « *Se mocque* qui cloche. »
(Cotgr.) — « Mauvaise fille *se mocque* de sa mere. »
(Id.) — « La paele *se mocque* du fourgon. » (Id.) —
2^o Badiner : « *Se jouerent et mocquerent* entre
« eux. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 12.)

Mocquereau. Moqueur. (Cotgr.)

Mocquette. Moquerie : « Balivernes et plaisan-
« tes *mocquettes*. » (Rabelais, t. II, p. 283.)

Mocqueur. Moqueur : « Les *mocqueurs* sont
« souvent *mocquez*. » (Desper, t. I, p. 79.)

Modalement, adv. Par mesure, gravement :
« Ce chappon... estoit porté *modalement* entre
« deux plats pour le souper de monsieur avec deux
« autres docteurs de Sorbonne. » (Contes d'Eutra-
pel, p. 293.)

Mode. 1^o Manière :

O cruel Herodes,
Tes façons, et *modes*
Seront en memoire;
La honte et dommage
Auras pour partage. (Marg. de la Marg. f. 142.)

Hansent l'espaulle à *mode* de Lombards. (Marot, p. 23.)

« Estoit jeune et belle, gentille, deliberée, de
« *mode* que cet homme devint amoureux de ses
« bonnes graces. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 138.)
— 2^o Usage : « Cela est fait à la *mode*. » (Oudin.) —
« A la *mode* qui trotte. » (Cotgrave.) — Parlant des
diabes qui sont de tout métier et de tout état, on
lit : « Il en est du village, il en est du grand monde,

« Il en est de la *mode*, il en est de la fronde. » (Hist. du Théat. fr. t. VII, p. 216.)

Modekin. [Mesure : « Ernout de Erweteghien, « trois *modekins* de blet et quatre capous de sâ « mesure. » (Cartulaire du Mont S. Martin, fol. 96, part. IV.)]

Modelle. [Moule : « Quand le ciel te fist naître, il rompit la *modelle*. » (Rons. p. 287.)]

Modelon. Modillon. (Cotgr.)

Moderance, s. Modération : « La sapience et « *moderance* du roy. » (Duclos, Preuv. de l'Histoire de Louis XI, p. 198.)

Moderateur, s. Officier de la religion protestante. Dans les Mémoires du duc de Rohan, t. II, page 17, on voit comment, en 1611, se fit l'élection des *moderateurs*, à l'assemblée politique de Saumur.

Moderation. [Diminution : « Et ay fait plu- « sieurs appointemens, *moderations* et exécutions. » (Mantell. Gloss. 1869, p. 44, xv^e s.)]

Moderée. [Ce qu'on ensemence de terre avec un muid de grain : « Trois *moderées* de terre. » (Jj. 192, p. 9, an. 1460.)]

Moderer. [Diminuer : « Que les dits trois points « voulsissions *moderer*, et sur ce faire nostre « déclaration à son entencion. » (Lett. de Charles VII, dans le Bulletin du Comité de langue, III, 581.)]

Moderne, adj. Nouveau : « Les eschevins tant « anciens que *modernes*. » (Nouv. Cout. Gén. I, 1, page 377.) — On appelle encore *modernes* les écrivains du dernier siècle, par opposition aux savants de l'antiquité : « Le bon pere Guidon (a dit que les « *modernes* par rapport aux anciens sont) comme « l'enfant qui est sur le col du geant : c'est à dire « que par leurs escrits nous voyons ce qu'ils ont « veu, et pouvons encore voir et entendre davan- « tage. » (Du Verdier, Biblioth. p. 32.)

Modernement, adv. Nouvellement. (Oudin.)

Modestie, s. Modération : « En respondant je « serois forcé de me départir de ma naturelle *modestie*, parce que voulant à telles imputations « faire convenable response, je ne le pourois faire « suivant la reverence de qui m'a telles imputations « données. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 276.)

Modifiable. Qui peut être modifié. (Cotgr.)

Modifier, v. Mettre à la mode. Un valet, parlant à une suivante qui lui reproche que son amour est grossier et du vieux temps, lui dit :

Que faut il faire donc pour le *modifier* ?

Th. Corn. L'Amour à la mode, act. 4, sc. 1.

Modoal. [Tuteur, aux statuts ms. de Charles I^{er}, roi de Sicile, ch. 141 : « Mais il puet avoir la pre- « sence d'autres juges, ou de lor *modoals*, ou de « leurs parens. »]

Modulation, s. Mesure ; terme de musique. « Armoniser par *modulation*. » (Contr. de Songeur, fol. 170.)

Modure. Mélange de froment et d'orge. (Du Cange, sous *Monsturangia*.)

Modurenge. [Blé de mouture : « Deux charges « de *modurenge*. » (Jj. 188, p. 51, an. 1459.)]

Modurier. Mesure : « Le *modurier* du dit Xan- « loins vaul le boisseau de Bourges. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 41.)

1. Moe. Mouette, oiseau de mer :

Quant l'aigle fu en mer entrée,
Si a une *moe* rencontrée ;
Si li demanda et enquist
Ou el aloit : cele li dist
Que de son pais ert fuie. (Fabl. de S. G. f. 22.)

2. Moe. [1^o Mine dédaigneuse : « Et cil qui s'en- « tremet de grans choses, aussi com se il en fust « dignes et non est, et por ce fait il biaux dras, et « autres choses apparissans, et de grans *mocs*, par « quoi il cuide estre avanciez ; li sage le tiennent « por fol et por vain homme. » (Brun. Lat. Trésor, p. 288.) — « Que il (le magistrat) soit fors et estables « et de bon corage, non pas de *moe* ne de vaine « gloire. » (Id. p. 579.)] — 2^o Grimace témoignant d'une méchante humeur :

Aux riches de cest mont, fet fortune la *moe*,
Qui plus aime denier, qu'il ne font mule chose.
Ms. 7218, f. 341.

Moëble. [Meuble : « Ly abbes et ly convents « auront la justice de *moëbles*, de cateux. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1296.)]

Moëce. [Mesure de terre contenant un muid de semaille : « Item une autre piece de terre, contenant « cinq *moëces* de terre. » (Reg. de Jean, duc de Berri, Chambre des Comptes, f. 14.) — « Item, un « autre lieu et métairie appelé la métairie de « Mimorin... tant en terres gaignables comme en « bois et brûères, cinq *moëces* de terre... » (1406. Aven. de la Salle-lez-Cléry ; L. C. de D.)]

Moëillée, part. Mouillée : « Cuisse de poulette « *moëillée* en eau avec sucre. » (Mod. f. 129.)

Moel. Meule : « Le *moel* du moulin, celui de « des sera tenu pour meuble, et celui de des- « sous, et tout ce qui y tient, sera tenu pour « heritage. » (Cout. Gén. I, p. 815.)

Moeler, v. Mouiller.

... L'une sur la glace
Fors tant que vous aurois espase
De vos *moeler*, et escharnir. (Ms. 7615, I, f. 68.)

Moelin. [Moulin : « El pour chiel desgren, li dis « sires et si successeurs seigneurs de me dile mai- « son de Haplincourt doivent livrer hardine en « leurs yawes, près ou marés as dis religieux pour « refaire leur chauchie, leurs pons de Brye et les « *moelins* dessusdis. » (Du Cange, sous *Hardinca*, an. 1348.)]

Moelle—ele. [Moelle, au propre : « Quant ele « (la lune) croïst, il convient à croïstre toutes *moelles* « dedanz les os. » (Brun. Latin. p. 141.) — « Or « vous ai dit du sens l'escorce, Qui fait l'eutencion « repondre ; Or vous en vueil la *moelle* espondre. » (Rose, v. 12064.)]

Moement. [Valeur : « Et n'est mie nostre enten- « cions que les choses dessus dites soient d'aucune

« valeur ou d'aucun *moement*. » (Ord. IV, p. 302, an. 1354.)]

Moemel. Cor aux sous *menus*, grêles :

Sonnent buisines et tabours
Grans cors d'airain et *moemel*.

Athis, dans Du Cange, sous *Menetum*.

Sonnent tant cors et *moeneus*
Et tant oillifans cliers et beus,
Tot le murail en retentissent.

[Rom. de Troyes, *ibid.*]

Moer. Mère des Flandres : « Personne ne peut
« fouir des terres et en retirer la glaise, ou la
« tourbe, qu'il ne les applainisse dans l'année sui-
« vante, à peine de l'amende... excepté l'extrémité
« du bord, et le fond de la *moer*. » (N. C. G. I, 515.)

Moere. Moire : « Habit de *moere* lice. » (Rom. bourg. I, p. 208.)

Moerent, Moere, Moergent, Moerium.
[Formes du verbe *mouvoir*, dans la Chanson de Roland, v. 1122, 1348, 359, 1690, 1475.]

Moerschouin. [Marsouin, au ms. lat. 6838, G., ch. 130.]

Moesson. [Redevance en grain payée par le fermier : « Iceelui Girart disoit que le suppliant lui
« avoit baillié certaines terres à certain temps et
« pour certaine pension ou *moesson*. » (Jl. 141, p. 226, an. 1391.)]

Moessine. Marc de vin ou de raisin, au Cout. Gén. II, p. 341. Voir *Moissine*.

Moleté [Moiteur, humidité, au Gl. lat. 7692.]

1. Mocele. Racine des cornes ou du bois des animaux :

Bos le fery parmy la gueule,

Dessi au coi, en la *mocele*. [Brut, f. 90.]

2. Mocele. Meule : « Son escu estoit si pesant
« sur luy, comme si eust un *mocele* de molin. » (Percef. I, f. 64.)

Mœurs, s. Manière de faire. « Il represente si
« naïvement le faucon qu'il ne semble differer,
« sinon en grandeur, car il a les mesmes gestes,
« même plumage et de mesmes *mœurs*, et en son
« endroit à mesme courage. » (Budé, des Ois. 118.)

1. Mofle, Mofle. [1^o Gant : « Sorcöt ou cote,
« ou gans ou *mofles*. » (Rose, v. 13919.) — 2^o Me-
« nottes : « Li roi et li prince des peuples mescreanz
« seront en la prison d'enfer, ou deables les liera
« en buies et en *moffles*. » (Psautier du xiii^e siècle,
f. 179.) — « *Moffte* de fer, » dans Blanchand. 186.]

2. Mofle, Mofle. [Meule : « Iceelui Simon print
« un fison de feu et de l'estrain et ala bouter le feu
« en un *mofle* de foing. » (Jl. 151, p. 283, an. 1397.)
— « Laquelle fille tiroit et sachoit à un *moffte* ou
« tas de feure, estant emmy la court d'iceelui
« Thomas. » (Jl. 167, p. 398, an. 1414.)]

Mofflet. [Sorte de pain : « De quo (trilico) fiunt
« hodie duo panes, vulgariter nominati *mofflets*. »
(D. C. sous *Mofflet*, an. 1351.)]

Mohatra, s. Sorte de contrat usuraire : « Un
« particulier a besoin de quarante pistoles pour un
« an ; il les veut emprunter d'un homme qui a de

« la marchandise : cet homme, pour couvrir l'usure,
« lui vend pour soixante pistoles de marchandise,
« et la rachette sur le champ quarante pistoles
« comptant ; c'est toujours la même chose que si
« l'usurier preitoit quarante pistoles pour en avoir
« soixante. » (Laurière.) — [De l'arabe *mokhataya*,
vente hasardeuse.]

1. Moie. Mai :

L'autre jor, au mois de *moie*,

Au livre des amans trova

Un sort escrit. [Ms. 7218, f. 217.]

2. Moie. [Du latin *mihî*, il s'est bientôt pris pour
je et *me* : « S'irons tornoier *moie* et vos. » (Cheval.
au lyon, v. 2501.)] — Il était explétif au sens de
pour moi, de ma part :

Dites *moie*, à ma douce amie,

Beaus amis, quel ne s'esmoit mie,

De *moie* par la sautez. [Blanchand, f. 190.]

Mors qui prens ceus sodenement

Qui cidient vivre longuement

Et qui pechent en esperance,

Va *moie* semondre vivement

Toz nos prelatz communement

Lombars, Anglois, et ceus de France. [Ms. 7615, I, 103.]

Moiau. [Moyeu, jaune d'œuf : « Neant plus que
« le *moiau* ne puet estre sans la glaire, neant plus,
« ne peuvent les seigneurs et le clergié l'un sans
« l'autre. » (Froiss. XI, p. 251.)]

Moible. [Meuble : « Vaissel ou on met vin, et
« luit aisement d'or et d'argent, seront prisie chas-
« cuns avec les autres *moibles*. » (Cart. de Cham-
pagne, an. 1256.)]

Moietenrie. [Revenus d'une métairie : « Pour
« raison de la moitié du gagnaige de la *moietenrie*
« de l'année. » (Jl. 208, p. 216, an. 1482.)]

Moicturier. Miloyen : « Mur *moicturier*. »
[C. G. II, p. 949.]

1. Moie. [Mienne, de *mca* : « Ne donroie la
« *moie* (lance), car molt m'agrée. » (Aiol, v. 726.)
— « Avez tant à faire de vos besoignes que vous
« ne porriez entendre à la *moie*. » (Mén. de Reims,
§ 194.)]

K'ausi soit ele ja *moie*. [Vatic. n^o 1490, f. 41.]

Par ce li Dieu qui fit li mont

Moies soun. [Ms. 7615, II, f. 125.]

Belle, com loiaus amans,

Vostre sui, car soiez *moie* [Ms. 6842, f. 58.]

Expressions ; 1^o « De *moie* part, » à part moi.

Qui a biau diz trover veut son corage enbatre

Je di de *moie* part c'ou il le devoit bien hatre

S'il ne set son cuer en cet martire enbatre

Qu'il en die biau moz plus de cinquante et quatre.

Ms. 7615, f. 1, f. 108.

2^o « *Moie* coupe, » j'en dis ma coulpe :

Diex ! *moie* coupe du pechie ;

Moult ai fet autres felonies,

De larrécins, de roberies. [Ms. 7218, f. 47.]

3^o « *Moie* foi, » ma foi :

Sire, dist ele, en *moie* foi,

Je vous aïde mes deus mains,

Que toz jors serez vous vilains. [Id. f. 189.]

2. Moie. [Meule, tas : « Les *moies* des blez (qui

« estoient messoné parmi les champs. » (Villehard. § 135.) — « *Moie* de fagots. » (Froiss. X, f. 72.)

1. Moïée. [Tas, comme le précédent : « Ils ont les vignes atrapeis Trestout à fait et tout par ordre ; Des paicels ont les grans *moïées* Toutes arses sen rien estorde. » (Guerre de Metz en 1324, page 238.)]

2. Moïée. [Mesure agraire ; voir MOËE : « Cinquante et trois *moïées* de bos. » (Du Gange, sous *Moia*, an. 1269.)]

Moïen. [1° Qui est au milieu : « Mais Aiols les escauche, si ataint le *moïen*. » (Aiol, v. 1853.) — 2° Intercession : « A la prière et *moïen* du duc de Lancastre. » (Froiss. XV, f. 271.) — 3° Médiateur : « Le duc de Bretagne fist tant que par bons *moïens* moïennés son cousin se atamina à payer à termes le royne de Naples. » (Id. XV, 308.) — 4° Héitation : « Sans nul *moïen* ne reservation. » (Id. IX, f. 145.) — « Tout li gentil home de Flandres li jurent à estre bon et loial, ensi que ou doit estre à son signeur, sans nul *moïen*. » (Id. IX, f. 189.)]

Moïenel, Moïentau. [Voir MOËNEL, trompette au son grêle ; ou lit moïenel, au roi Guillaume, p. 110 : « La sonnent *moïentiaus*, tropes et olifans. » (Du Gange, sous *Monellus*.)]

Moïenieres. [Médiateur, dans Dòm Bouquet, l. V, p. 241.]

Moïenne. [Féminin de *moyen* : « Si en ot plainte des *moïennes* genz de la ville. » (Mén. de Reims, § 42.)]

Moïennement. [1° *Subst.* Médiation : « Parmi l'aittrement et le *moïennement* des pendommes « ki s'en entremisent, nous sommes accordet envers le capille devant dit et en avons fait pais des « descors devant diz. » (Ch. de l'échevinage de Cambrai, an. 1260.)]

[1° *Adv.* 1° Avec modération : « Mais *moïennement* il volt ouvrir sur la conclusion de ceste matière affin que on luy en scent gré. » (Froiss. t. XIII, p. 307.) — 2° Dans l'intervalle : « Si envoie *moïennement* et secretement lettres closes devers « chiaux de Nantes, » (Id. IX, f. 272.) — 3° Pour le moment : « Li rois *moïennement* s'enclinoit assés « à culx et n'en faisoit ensi que nul compte. » (Id. IX, 236.) — 4° Dans le nombre : « Les consaulx du « roy ne voiein en Befisache nulle chose pour quoy « il deüst mort recevoir, voire les aucuns et non « pas tous, car *moïennement* li en y avoit de tels « qui disoient. » (Id. XIV, p. 62.)]

Moïenner. [1° Partager, au Gloss. lat. 7684. — 2° Transiger : « Nous traitans et *moïennans* avec le tesdiz duc de Lorraine, evesque de Mez et signeur de Blancmont. » (Id. 50, p. 11, an. 1314.) — 3° Terminer par médiation : « Se bonnes gens, « *moïenant* ceste guerre, se voloient ensonner de « tretier unes trieuwes. » (Froiss. IV, f. 111.)]

Moïennetey. [Milieu : « Et de ce que vous m'avez mandey, que je et ma gent fussiens à « Ochie à la *moïennetey* dou moys de joingz, sire,

« savoir vous fez que ce ne puet estre bonnement. » (Joinville, § 855.)]

Moïere, Moëre. dans les Flandres :

Velu le trueve, et bien roont,
En un vaucel en le *moïere*. (Ms. 7218, f. 145.)

Moïetoirie. [Métairie, au Cart. de Lagny, f. 244, an. 1516.]

Moïenf. [Moyen, jaune d'œuf : « *Moïenf* de euf, » au Gloss. lat. 7684, sous *Modiolus*.]

Moïez (jour). Jour à demi passé, après-midi :
Cel jour meisms vint, mez li jour est *moïez*. (Ibid., 42.)

Moïgneux. [« Item, soufleurs (de cuisine) desquels l'un sera *moïgneux*. » (Ord. de l'hôtel de Philippe le Hardi, dans Marten. Anecd. I, col. 2201.)]

Moïgnon. [Membre amputé : « Trestout le enir « li abat del talon... Cosin, a pon ne vos ai fet *moïgnon*. » (Bat. d'Aleschans, v. 9759.) — « Enri del « destre poing *moïgnon* li fit. » (Girart de Rossillon, page 368.)]

Moïanner. Traiter. (Colgr.)

Moïje. [Mesure (voir MOËE) : « Au bos Lancelot « huit *moïjes* de bos, au bos medaine Aelis dix et « sept *moïjes*. » (Jl. 51, f. 162, an. 1260.)]

Moïlle. Mouillé :

Si courant, que de sueur *moïlle*,
Devant le roy se ragenoille. (G. Guiart, f. 112.)

1. Moïller, Moïllier. [Epouse : « Vous avés « une fille, lequele je vos pri, s'il vous plaist, ke « vous me doingniez à *moïllier*. » (Henri de Valenc. § 547.) — « Puis vos prendrai à per et à *moïllier*. » (Garin.)]

A *moïller* prene la voloit. (Fabl. de S. Germ. p. 12.)

On voit poent empirier
D'enrichir, et d'avoir *moïllier*. (P. av. 1300, III, 1270.)
(Hommes) ben i devez prendre essamplaire
Que vos ne devez mie faire
Tres tous les bos à vos *moïlliers*. (Ms. 7615, II, f. 173.)

2. Moïller, Moïllier. [Mouiller : « Toz l'escar-
« nissent... Legue li getent, si *moïllent* sun lin-
« col. » (S. Alexis, LIV.)]

S'à pluie *moïlle*, à chaut essuie. (Ms. 7218, f. 290.)

Destriers là où ils se combatent
Escument et de sueur *moïllent*. (G. Guiart, f. 224.)

Le participe passé était *moïllie* :

Jointes mains le vous pri, et à *moïllie* face.
Ms. 7218, folio 1^o 2.

Pierres vers les murs se resserent.
Unes *moïllies*, autres seches. (G. Guiart, f. 211.)

Expressions : 1° De larmes faire *moïllier* quel-
« qu'un, « faire pleurer, dans Deschamps, f. 69. —
2° « Mal se *moïlle* qui ne s'esue. » (Ms. 7615, t. I, folio 102.)

Moïlleron. [Paroi de moëllons : « En celle
« chambre n'oit noïenz De chaux d'arcine, de
« cimenz, Endoil, ni *moïllérons*, ni eplastre ;
« Tote entiere fu d'alambaistre. » (Guerre de
Troie.)]

Moïllerre. Humidité : « La terre boit toute la
« *moïllerre*. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 235.) —
[« C'est à sçavoir qu'il n'achatera de laron et de

« larronnesse à son escioi, ne en bordes ne en
« taverne, se il ne set de qui, ne chose moillée ne
« sanglante, se il ne set dont le sanc et la moilleure
« vient. » (Liv. des Mét. p. 196.)

Moilleux, adj. Plein de nœuds :

Aux plais je m'envois tout le pas,
Mon baston moilleux en ma main,
Jour est assigné à demain
Contre un homme de la voirie. (*Pathelin, Test. p. 115.*)

1. Moillon. Moellon : « Chascun doit clature
« suffisante de pierre, brique, blocail, moillon à
« l'encontre de son voisin. » (C. G. I, p. 607.)

2. Moillon. Milieu : « Lances qu'ils avoient
« coupées par le moillon pour estre plus fortes,
« et plus roides. » (Le Ferre de S. Remy, Hist. de
Charles VI, p. 93.) — Parlant d'un bâtiment, on lit
« les 4 corps, et le moillon, » pour les quatre coins
et le milieu. (Bout. Som. Rur. p. 891.)

Moillonner. [Moellonner : « Doit lever toute
« la vieste machonnerie dudit cay et icelle rassir et
« remachonner bien et souffisamment et ce moil-
« lonner. » (Cart. de Corbie, an. 1427.)]

1. Moillon. [Milieu d'un vase, du corps : « Item
« un fassel doret quarrel à pierres verdes et rouges,
« et une grande vermeille ou moillon. » (Invent. de
Cambrai, an. 1371.) Voir MOÏSÈNE.]

Graile à cors, et grosse à moillon
Fresque, et vermeille plus que rose. (*Vat. 1490, f. 132.*)

Graisle au corps, et grosse au moillon. (*Ms. 7218, f. 251.*)

2. Moillon. [Moellon : « En la ville y avoit un
« nobile donjon ; Il ruèrent tout jus la pierre et le
« moillon à la fin que François n'y prenaient man-
« sion. » (Cuvel. v. 21355.)]

Moïlone. [Milieu : « Chif de Valenciennes furent
« tous esbahi de leur engien qui estoit rompus ou
« moïlone. » (Froiss. III, p. 268.)]

Moïnage. Vie monastique :

Adieu le moïnage,
Jamais n'y enterray...
Plus ne seray nonnette. (*Desch. f. 190.*)

Moïnal. A l'usage des moines :

De draps moïnaux se vesti,
Couronne fist, hault se tondi. (*Brut, f. 63.*)

Moindre. 1° Mineur : « Claude de Beffremont
« son neveu, moindre d'âge. » (Ducs de Bourg.,
p. 29.) — 2° Plus moindre, « moindre. (Negotiat.
de Jehan. II, p. 27.) — 3° Des moindres malheu-
« reuses, des moins malheureuses. (Rom. Florès
de Grèce, f. 139.) — 4° Au moindre nombre, « au
« moins : « Tutelle des mineurs se doit donner du
« juge par l'eslection de cinq de ses parens, ou
« affins des pere et mere des dits mineurs, au
« moindre nombre, et au défaut d'iceux, se pren-
« nent les amis ou voisins des dits pere et mere. »
(Nouv. Cout. Gén. II, p. 880.)

1. Moine. [Moineau : « Item lidis religieus
« avoient pris Jean Cousin nostre sousmanant ten-
« dant ou chassant aus moines. » (Cart. de S. Vin-
cent de Laon, an. 1343.)]

J'estoie moine que moisson,
Qu'aloue, ne que pinçon,
Qui ne poise pas demi once. (*Ms. 7615, II, f. 171.*)

2. Moine. Moinic. [1° Solitaire, dérivé du
grec *μῆνος*, seul, puis membre du clergé régulier :
« El quant li moinic vindrent lur compie chanter. »
(Thom. de Cantorb. 48.) — 2° La robe ne fait pas le
« moine. » (Rose, v. 11092.)] — 2° Jeu : « Baillier
« le moine à quelqu'un. » (Rabel. I, p. 148.) Malice
d'écolier, de page et de laquais, qui consiste à lier
d'une corde l'orteil d'un homme endormi et à la
tirer de temps en temps. — 3° Terme d'imprimerie :
C'est une feuille mal imprimée dont une partie n'a
point pris l'encre, de sorte qu'elle est en partie
blanche et en partie noire, comme l'habit d'un
moine. (Oudin.) — 4° « Teste de moine, » fromage
suisse. (Oudin.)

Expressions. 1° « Moine laïc, lay, ou oblat ; » on
appeloit ainsi des soldats estropiés que les roys
mettoient autrefois dans les abbayes, où ils étoient
obligés de rendre de certains services. (Daniel, Mil.
fr. t. II, p. 565.) — 2° « Moine noir, ou noir, » béné-
dictin. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 144.) — 3° « Moine
« rouge, » peut-être cardinal. (Du Bell. VI, p. 191.)
— 4° « Lai aler le moine, bele, » ancien refrain de
chanson. (Ms. 7218, folio 269.) — 5° « Moines de
« grace. » (Colgrave.) — 6° « Collation de moine. »
(Ibid.) — 7° « Avoir le moine » (Rab. I, p. 93), allu-
sion au jeu de « baillier le moine. » — 8° « Baillier
« le moine par le col. » (Oudin.) — 9° « Moïne
« moynant, je ne dis pas moyne moiné. » (Rabelais,
I, IV, p. 45.) — 10° « Convoitise de moines blancs. »
(Poës. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — 11° « Ervie de
« moines ners. » (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1651.) —
[Ces deux proverbes font allusion à la convoitise
des ordres mendians vêtus de blanc, à la jalousie
des anciens ordres vêtus de noir.] — 12° « Ce ne
« sera pas un moine, ce sera un raddu. » (Oudin.)
— 13° « Pour un moine (absent) on ne laisse pas de
« faire un abbé. » (Ibid.) — 14° « Gras comme un
« moine. » (Apologie d'Hérod. p. 326.) — 15° « Pail-
« lard comme un moine. » (Ibid. p. 326.) —
16° « Avoir autant courru Qu'aux vents de Noel fait
« le moine bourru. » (Regnier, p. 110.) [Revenant
dont on faisait peur aux enfans de Paris.] —
17° « Il se faut garder du devant d'une femme, du
« derriere d'une mule, et de tous les costez d'un
« moine. » (Desperr. I, p. 278.) — 18° « Attendre
« comme les moines font l'abbé. » (Oudin.) —
19° « Pour la pitié de la nounain, baise le moine
« l'oreiller ; ainsi estoit il du chevalier, un amou-
reux pense souvent à l'objet de ses amours. (Rom.
de Perceval, f. 65.) — 20° « Ne faire rien non plus
« qu'un prestre, ou un moine. » (Brantôme, Cap. fr.
t. I, p. 254.) — 21° « Il y a trois choses insatiables,
« les pretres, les moines, la mer. » L'italien dit
*pretri, fratri, monachi, et pulli, mai non son
saturi.* (Brant. Ibid.)

22° *Monachus in claustru non valet ova duo,
Sed quando est extra bene valet triginta.* (Rabel. I, 268.)

23° « Je ne vis jamais de moines aller à cheval ;
« bien ai je vu des chevaux aller à moines : les

« chevaux vont à *moins* dessus. » (Moyen de parvenir, page 379.) — 24° « A la fin le regard sera « *moine*. » (Cotgrave.) — 25° « Homme ne cognoist « mieux la malice que l'abbé qui a esté *moine*. » (Id.) — 26° « Il n'est envie que de *moine*. » (Id.) — 27° « Pour un *moine* ne faut convent. » (Ibid.)

1. Moineau. Petit moine. (Oudin.)

2. Moineau. [1° Passereau : « Les *moineaux* pris « et à mort traiz. » (Marie de France. II. 349.)] — « *Moineau* à la souslie. » (Cotgr.) — « Passereaux « et *moineaux* sont de faux oiseaux » (Id.) — 2° Bastion plat bâti au milieu d'une courtine : « Y « avoit un *moineau* au milieu de la grande brèche « au fons du fossé, qu'on ne leur pouvoit lever, qui « eust fait un grand meurdre des assaillans. » (Mém. de Du Bell. liv. IX. f. 290.)

Impression : « Tirer aux *moineaux*. A mon sens, « c'étoit tirer d'une sorte de grosses guerites roulantes, autrement appellées passes du latin *passer*, à cause de leur toit, dont la forme ressembloit « au froc de certaine espèce de moineau : comme ces guerites n'étoient composées que de chevrons traversés, sans aucune continuité de structure, « étant impossible de les endommager. « ceux qui entreprirent de le faire autrement que par le feu, donnerent lieu au proverbe. Froissart, vol. II, chap. 169, nous apprend que sur leur plus haut étage on plaçoit de grosses arbaletes ou « springardes, soit pour défendre une place, soit « pour l'attaquer. » (Le Duchat, sur Rab. IV. p. 42.)

1. Moinel. [Moineau : « L'arundelle les appela... « *Li moinel* se sunt destruné. » (Marie de France, I. II. p. 349.)]

2. Moinel. Cor, comme *moenel* :

« Lor fet sonner des *moinel*. » (Rom. de Troie.)

3. Moinel. Vivre en moine. (Cotgr.)

Moinerie. 1° Vie de moine : « Frere Jean des « Eulomeures... vray moine, si onques en feust, « depuis que le monde moiant moins de *moine-rie*. » (Pabel. Gargant. t. I, p. 27.) — 2° Couvent :

Jay esté nourie

Nonnain dans une *moinerie*. (R. Bell. t. II, p. 116.)

Moinesse, s. Religieuse : « Il s'esleva grand « contention entre toutes les... *moinesses*, car les « unes vouloyent que Venerande fust abbesse, ces- « tes cy que ce fust Modestie. » (Strapar. II, p. 50.)

Moingnage. Vie de moine :

A Fescamp puiz moingne devint,
Le *moingnage* ama et tint. (Rou, p. 137.)

Moingne. Moine :

Aux chapitres suy exitéz
A ces grans abbez, à ces *moingnes*. (Desch. f. 373.)

1. Moineau. [Moineau : « Comment dites vous « à m'ame : va en ce mont aussi comme *moineaus*. » (Psaut. f. 48.)]

2. Moineau. [Cor, comme moinel : « La oïssiez « les *moineaus* glatir, Et les boisines et les greilles « bondir. » (Garin, dans D. C. sous *Monellus*.)]

Moinichon. Petit moine. (Cotgr.)

Moiniot. [Enfant de chœur en Picardie, dans D. C. sous *Munie*.]

Moïnes. [Moineau : « Passer, gallice *moïnes*, « et dicitur a pluma. » (Gloss. lat. 4120.)]

Moins. 1° « *Moins* né, » cadet : « Comment « doneques, dist le *moins* né, vous me voulez don- « ner blâme. » (Le Jouv. f. 115.) — « Deux danoï- « selles... l'une ambition. l'autre, c'est assavoir la « *moins* n'ée flaterie. » (Id. f. 116.) — 2° « Estre du « *moins*, » être ce qu'il y a de moins : « Il y avoit « planté de dames, et damoyelles seans au long du « hourdis, qui tant flamboyoyent de draps riches « dont il estoit couvert, non pourtant ce *estoit* du « *moins*, car tant estoient les dames parées riche- « ment que c'estoit un esbahissement à veoir. » (Percef. V. f. 105.) — 3° « *Moins*, » non pas, encore moins. (N. C. G. II, p. 1242.) — 4° « *Moins* d'assez, » moins qu'il n'en faut, pas assez : « Nous sommes « *moins* d'assez. » (Partonopex, fol. 171.) — 5° « A « *moins* de rien, » en moins de rien, à l'instant : « A *moins* de rien leur passa sur le ventre. » (D. Flores de Gr. f. 143.) — 6° « *Moins* que rien, » très peu de chose. (Id. f. 136.) — 7° « Le plus... que le *moins*, » moins... que : « Avez donné treves « *le plus* par force, que *le moins* par amour. » (Froissart, liv. IV, p. 275.) — 8° « *Le moins* de mon « plus. » (Cotgr.) — 9° « *Le moins* du monde, » très peu. (Brant. Cap. fr. II, p. 227.) — 10° « *Le moins* de « l'avantage, » le moindre avantage :

Bien que je n'aye encor aucunement acquis

De l'our tant rare honneur *le moins* de l'avantage.

(Opuscules de P. Enoc, p. 2.)

11° « Aller aux *moins*, » manquer. (Les Marg. de la Marg. fol. 309.) — 12° « N'estre que du *moins*, » être moins que rien : « Il lui manda que commun « estoit prins, mais pour celà *n'estoit* que du « *moins*. » (Le Jouvencel, fol. 65.) — 13° « Parler « *moins* que de raison, » déraisonnablement, contre le bon sens. (Contredits de Songcreux, folio 89.) — 14° « *Moins* valable, » non valable. (Procès de Jacq. Caer, p. 215.) — 15° « Venir à *moins*, » manquer : « Onques par habondance de biens, seigneurie, « ne porta peril, ne vint à *moins*. » (La Salade, fol. 6.) — 16° « *Moins* honorer, » mépriser ou insulter. Parlant de l'assassinat du connétable Olivier de Clisson, par Pierre de Craon, on lit : « *Moins* hono- « rant, et vilipendant la puissance royale. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 575.)

Moirir. Mourir : « Non *moirir*, mais vivre en « habondance. » (Desch. f. 172^a.)

1. Mois. [Maison entourée d'un verger ou d'un herbager, dans Du Cange, sous *Munsus*.]

2. Mois. [1° Douzième partie de l'année : « Et « furent un *mois* en la menaïdes des venez, et arri- « verent à Sur. » (Mén. de Reims, § 6.) — 2° « Les « *mois* des soldats des bandes, » leur paye, tous les 45 jours. (Brant. Dames gal. I, p. 349.) — 3° Règles des femmes. (Oudin.) — « *Mois* blanches, » fleurs blanches des femmes. (Cotgrave.)

Expressions : 1° « De ce *mois*, » jamais : « Or dist

« la pucelle, suis-je hors de sa garde, et de vostre pouvoir et si ne m'aurez de ce mois. » (Percefor. vol. VI, f. 45.) — 2° « Moys de Pasques, » temps ou terme de Pâques: « Aux rentes que on appelle « costume deuz au moys de Pasques sur plusieurs « heritages. » (Denomb. de la terre de Montmor. en 1396.) — 3° « Des mois, » jamais.

... Il n'en est aujourd'hui nul envie
Tel comme il fut, ne sera des mois. (Desch. f. 28.)

4° « Des mois, des semaines, » jamais.

Oncques en pais François

Plus courtois

Maintiens, ne chere plus lie,

Ne vy, ne verray des mois. (Id. f. 195.)

5° « Heure, moment, jours, mois, an, ne sepmaine, » jamais.

Heritage certain, ne vrai demaine

N'y puet nulz homs acquerir ne garder,

Neure, moment, jours, mois, an, ne sepmaine. (Id. 105.)

6° « A chief de mois, » le premier jour de mai.

Venus à chief de mois m'enseigne

Ce que je voi moult volentiers;

Ce sont roses, et esglentiers;

Flourettes, et vers arbrissaus. (Froiss. poës. p. 357.)

7° « Mois d'esté, » le mois de mai.

Et entor avoit arbrisseaux

Vers et foillus, de grant beauté,

Autresi com et mois d'esté. (Fabl. de S. G. f. 58.)

8° « Estre en son mois, » être de saison.

Nulz ne parle, ne d'amer, ne d'amie,

Force exploier finance à toutes fois:

Danser, chanter, n'est pas bien à son mois. (Desch. 261.)

9° « Estre en son droit mois, » être dans sa saison, dans le temps propre.

Est-il gaiz, en parler faitis?

Biaux, et blonds, gens, longs, et adroys,

Jueus, bien chantans, yeux traitis,

Bien dançans, parez comme un roy,

De cuidier est en son droit moys:

Il voit, il oit, il n'est pas souurs,

Il fait à ses poises les doiz,

C'est un grant donneur de bons jours. (Id. f. 205.)

10° [« Mois fenal, » mois où on fait les foins, juillet. » Donoit l'an de grausce .m. m^{re}. xxi. le x^e « jour de mois de juillet, que on dit fenal mois. » (Du Cange, sous *Fenalis*.)]

Moieul. [Membres d'un moulin à eau: « Le « moieul, deuz moieses, ung pailler. » (Fagniez, p. 157, 15 mai 1408.)]

Moisel. De Moïse (?). « Des le temps moisel. » (Ms. 7218, fol. 341.)

Moisi. Moïse.

C'est cilz qui à Moisi jadis

Parla ens ou buisson sans flame. (Froiss. poës. p. 422.)

Moisir. [1° Elre de moison, de mesure: « Mes « cil ont leurs lances tendes A pointes luisanz et « moiesics. » (G. Guiart, v. 16070.)] — 2° Se moisir: « Son pucelage se moisiert, » c'est-à-dire cette fille devient vieille. (Oudin.)

Moisneau. [Moyenne cloche: « Les deux mois-
« neaux, » dans D. C. sous *Monellus*.]

Moisnet. [Moineau: « Fut donné congié à
vii.

« Jehannet de tendre aux moisnets. » (Cartul. de Corbie, fol. 59^r.)]

1. Moison. Moineau: « Tarins, arondes, moi-
« sous. » (Modus, fol. 172.)

2. Moison. [Moisson: « Ja ne verrés l'entrée
« de moison Que ci verrez Geri et Berneçon; Sor
« vos venront as bons destriers gascons. » (Raoul de Cambrai, 212.)]

3. Moison. [Mesure: « Le col fu de bele moi-
« son, Gros, aisez et lonc par raison. » (Rose.)]

En ravoit lors si grant foison,

Que n'en sai conte, ne moison (Guiart, f. 85.)

« Nous usons de tonneaux de quatre muys, et
« quant ils ont quatre muys, ils tiennent moison;
« et en chacun muys a seize sextiers, et en chacun
« sextier il y a huit pintes, somme qu'il y a
« soixante quatre sextiers en un tonneau de moison
« qui valent 512 pintes de vin. » (La Thaumassière, Cout. de Berry, p. 278.)

4. Moison. [Métayage: « Des terres et des
« vignes audit Renier que nous ou autres de par
« nous avons fait semer et coulliver ceste presente
« année, nous et les autres aurons droite moison;
« c'est à savoir la moitié, et l'autre moitié de-
« mourra audit Renier. » (Liv. Rouge de la Chamb. des Comptes, f. 227, an. 1294.)]

5. Moison. Action de traire:

Et s'en y a plusieurs de ciaux

Qui tiennent bien en leur maison

Femmes comme vaiches à moison,

Et savent quilz en doivent rendre. (Desch. f. 523.)

Moisonau. Moineau: « Un moisonau, ung
« pinson. » (Modus, f. 74.)

Moissonnier. [Métayer: « Jehan censier ou
« moissonnier de la maison S. Ladre de S. Pol. » (JJ. 136, p. 260, an. 1389.)]

Moisseron. [Mousseron, champignon: « Jehan
« le Gmelet et Perrin Breyart alerent ensemble par
« esbatement aux champs... pour cuillir des mois-
« scrons. » (JJ. 138, p. 27, an. 1389.)]

Moissine. Sarments de vigne, garnis de feuilles et de grappes que l'on suspend au plancher:

Je te garde un trochet de cent noisilles franches,

Et des raisins muscats attachez à leurs branches,

Une moissine belle, et un petit oison. (R. Bell. I, p. 18.)

1. Moisson. Action de traire. (Nicot.)

2. Moisson. —nn. [Moineau: « Et li arunde, qui
« fu fole As moissuus l'ala tost cunter. » (Marie de France, II, f. 349.)]

Il estoit maindres d'un moisson,

Un pou grandes d'un roietel. (Ms. 7615, t. II, f. 169.)

3. Moisson. 1^{re} Action de récolter. [« Et dedenz
« ces sejour pristrent des blez en la terre, que il ere
« moissons. » (Villeh. § 126.)] — « Durant le temps
« des messines, ou moissons. que les bledz, ou
« autres grains sont sur terre coupeez. » (N. C. G. t. II, p. 1095.)

Expressions. 1° « Batre bonne moisson pour quel-
« qu'un, » faire du bien. » (Ms. 7615, II, f. 185.) —

2° « En *moissons* dames chambrières sont. » (Colgr.)
— 3° « Grande *moisson* l'obeissant recueille. » (Ibid.)
— 4° « Telle semence, telle *moisson*. » (Ibid.)

II° [Gerbe: « Depuis que icellui Jehannin eust
« souppé s'en ala aus esclotouaires autour de la
« maison, et print un *moisson*. » (JJ. 162, p. 182^{bis},
an. 1408.)]

III° [Redevance, (voir MoisoX 4): « Item douze
« mines de froment à la dite mesure de Chastiau-
« landon, et est ceste rente appelée la *moisson*. »
(JJ. 72, p. 525, an. 1339.)]

Moissonné. Garni de moissines: « Un cep de
« vigne *moissonné* de raisins. » (Favin, Offic. de la
cour de France, p. 111.)

Moissonneur. [Moissonneur: « Celes herbe ne
« fera ja bien à *moissonneur*; car ne puet atendre
« tant de meurir. » (Psaut. f. 461.)]

Moissonner. [Faire la moisson: « Après Pen-
« tecoste, en esté, Et après qu'on a *moissonné*. »
(Unicorne et serpent, xii^e siècle.)]

1. Moissonnier. Moissonneur: « Le froid
« refrigere les *moissonniers* en la saison des mois-
« sons. » (Ilist. de la Toison d'or, II, f. 230.)

2. Moissonnier. Qui tette: « Chevreau *mois-
« sonnier*. » (Colgrave.)

Moïste. 1° Humide: « Temps *moïste*. » (Chr. de
S. Denis, II, 210.) — « Le sanc est chaud et *moïste*. »
(Modus, f. 209.) — « La dicte année feut fort *moïste*
« ...et y eut de grans tempesles en divers lieux. »
(J. de Troyes, Chr. au. 1466.) — 2° Froid de carac-
lère: « Anglois sont plus mous et plus *moïstes*
« que ne sont Portingalois. » (Froissart, 6^e Buchon,
II, III, f. 83.) — 3° Enveloppé d'une douce chaleur:

Se tiennent *moïstes*, fourrez et chauds;
Et un ouvrier, ou uns povres chaulons
Va mauvestuz, deschirez, et deschaux. (Desch. f. 40.)

Moïsteur—our. [1° Humidité: « Lors esclanche
« la *moïsteur* de la nue, qui maintenant devient
« blanche et tegiere. » (Brun. Lat. Trésor, p. 118.)
— 2° Fraicheur: « Lorsque la chaleur et la *moï-
« teur* est grant au jouvencel, environ l'age de son
« adolescence. » (Christ. de Pisan, I, 9.) — 3° Tem-
pérament froid: « Ceste maladie est venue au roy
« de tourble; il tient trop de la *moïsteur* de la
« mere. » (Froiss. XV, f. 49.)]

Moïstre. [Emplâtre, dans Gulleville: « Et non
« pour quant maugré ses boïstes, Et ses emplastres
« et ses *moïstres* Et ses empoionnemens. » (Gulle-
ville.)]

Moïtable. [Météil: « .xxiii. muis de grain *moï-
« table* et l'autre avaine. » (Cart. de Corbie, f. 18^b,
an. 1415.)]

Moïtai (à). [A moitié, en mélayage: « Avons
« baillé à Ricart Heket de Vaucheles à *moïtai*, qua-
« rente deux journeux de terre. » (Du Cange, sous
Medietarius, an. 1317.)]

Moïtaïere. [Métairie: « Nous avons otroïé et
« otroïans aus freres prescheurs du couvent du
« Mans la *moïtaïere*, appelée le Plexeis, assise en
« la paroisse de Cepoy. » (JJ. 69, p. 281, an. 1335.)]

Moïtain. [Qui appartient aux classes moyennes:
« Et ne demandoit riens aus *moïtains* ne as petis. »
(Froissart, X, p. 197.)]

Moïtangé. [Météil: « Il nous doit payer et
« rendre audit jour, en nostre dit chastel un sextier
« de blé *moïtangé*. » (Cart. de Commercy, an. 1336.)]

Moïtarie. [Partage à moitié, dans D. C. sous
Mediatoria: « Il ne doivent nulles coustumes de
« leur propre bestail norri en leurs maisons, soit
« en *moïtarie* ou autrement. »]

Moïté. Moitié:

Qui femme prent, plus est que soit,
Il est à *moïté* hors du sens. (Desch. f. 546.)

Moïteen. [Météil: « Blé *moïteen*, » au Cart. de
Compiègne, f. 182, an. 1257.]

Moïteerie. [Partage à moitié, au Cart. de la
Maison-Dieu de Pontoise, an. 1285: « Tenir à
« *moïteerie*. »]

Moïteon. [Mesure (voir Morros): « Le cheval
« paiera cinq *moïteons* de bief, moitié fourment et
« moitié aveine. » (JJ. 72, p. 188, an. 1271.)] —
« Vendre à *moïteons*, ue à boisseaux. » (Pithou,
Cout. de Troyes, p. 466.)

Moïterie. [Métairie, au Cart. de Namur, Ch. des
Comptes de Lille, f. 41, an. 1291.]

Moïtesrie. [Partage à moitié, dans Beauman.
ch. 27, f. 67^d du ms.]

Moïteur. Mollesse: « Je sens mon cuer...
« estongé de la fortune en laquelle il souloit pren-
« dre sa *moïteur*. » (D. Florès de Grèce, f. 146.)

Moïteux. Humide:

Auster *moïteux* jetta pluye ordinaire. (C. Marot, p. 511.)
« *Moïteux* paupière. » (Rem. Bell. I, p. 168.)

Moïtié. [« Li seaus de la lettre estoit brisieuz, si
« que il n'i avoit de remenaut fors que la *moïtié*
« des jambes de l'ymaige dou scel le roy, et l'escha-
« mel sur quoy li rois tenoit ses piez. » (Joinville,
§ 66.) — « Chievre, j'ai deus jorz de bonne terre
« ahennable d'aragis de vigne, si te lo que tu les
« faces à *moïtié*. » (Mén. de Reims, § 405.)] — « Il
« vaut miez bien plus la *moïtié*. » (Poës. à la suite
du Rom. de Fauv. fol. 60.) — « Tout soit conquesté
« *moïtié par moïtié*. » (Froiss. liv. II, p. 35.)

Je tiens trois chievres à *moïtié*. (Desch. f. 208.)

« Herbelin de S. Pol fu *moïtié* homme, et *moïtié*
« feme, et la tierce part chevaux. » (Erberie, ms.
de S. Germ. fol. 90.)

Plus vous amoie la *moïtié*...
Que ne fesioie moi mesmes. (Ms. 7218, f. 10.)

« La *moïtié* passe le tout. » (Pasq. Lett. I, 760.)

Moïtiement. s. m. Terme de pratique. « En
« tous baux et fermes de cens et metaries, usines,
« droits seigneuriaux et autres choses semblables,
« faits à ouïre, et enchere publique, il y a regulie-
« rement, tiercement, *moïtiement* et croisement,
« qui doivent estre faits dedans 40 jours, à prendre
« du jour de l'entrée premiere, et principale. »
(C. G. II, p. 1068.)

Moïtoien. [Mélayer, au propre, au

reg. JJ. 106, p. 202, an. 1374, et dans Beaumanoir, ch. 27, f. 63^d.] De même au figuré :

Cœur amant est *moitoier*

A part égale

De s'amour seule et principale

Soit l'aventure bonne ou male

Rire, pleurer, courroux, ou gale. (*Al. Chartier, p. 626.*)

Sire Tibout le *moitoier*

Qui les blez ax moines gardot. (*Fabl. de S. G. p. 84.*)

Moitoier, v. Partager par moitié.

La vit on maintes armeures,

Maintes riches desguiseures

Qui nostre dame en l'isle aloient,

Et au jendi se *moitoioient*. (*Ms. 6218, f. 81.*)

Moitoierie. Partage à moitié : « Hiretage... fez
« par loial minage, ou à *moitoierie*. » (Beauman.
page 121.)

Moiton. [Mesure : « Les deux mesures font ung
« *moiton*, les deux *moitons* font ung bichot ; les
« deux bichots font une émine, les deux emines font
« ung setier ; douze setiers font ung muy de blé. »
(Coul. de Châtillon-sur-Seine, ms. anc. 9898².)]

Moitoyen. Mitoyen : « Qui veut faire chemi-
« nées, et astres contre le mur *moitoyen*, doit faire
« contre mur... de demy pied d'espoisseur. » (Coul.
Gén. t. I, p. 34.)

Moitoyennerie. Séparation de deux héritages
contigus. (Cotgrave.)

Moitoyrie. Métairie : « Il nous faut acheter
« deux bœufs pour nostre *moitoyrie* de tel lieu. »
(Les XV Joyes du Mariage, p. 20.)

Moitrier. Métayer : « Admiatateurs, fermiers,
« locataires, *moitriers*. » (N. C. G. II, p. 1092.)

Mol, adj. 1^o Mou : « Est bon avoir grant garnison
« de potz plains de mol savon. » (Le Jouv. f. 90.) —
2^o Tendre : « Une des *molles* penes de l'este du
« heron. » (Modus, f. 122.)

Quant mes dox amis m'acole,

Et il me sent grasse et *mole*. (*Ms. 7989², f. 79.*)

... Comme il est gracieux.

Tendres, et *mol*s comme un petit oison. (*Desch. f. 207.*)

3^o Sans force : « Vins *mol*s. » (Desch. f. 112.) —
4^o Humain :

L'autre *mol*s et debonnaire. (*Froiss. poës. f. 142^b.*)

Se je *mol* envers moi le truis. (*Ms. 7615, II, f. 175.*)

Expressions : 1^o « Sourcil *mol*. » (Rab. V, p. 137.)

— 2^o « *Mol* en putain de Bordeaux. » (Cotgrave.) —
3^o « L'un veut du *mol*, l'autre du dur ; et par ainsi
« tout se mange. » (Oudin.)

Subst. [1^o Poumon des animaux : « Le *mol* ou
« poumon, car c'est tout nu. » (Ménagier, II, f. 5.)
— 2^o Mollat : « Icelui Valet... en tumbant se va
« ataindre de la coignée qu'il tenoit, en la rabe ou
« *mol* de l'une de ses jambes. » (JJ. 187, p. 255, an.
1455.) — « Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve,
« Ce dont on ceuvre *mol* et greve. » (Villon, p. 61.)]

Molable. [Qui doit être moulu au moulin du
seigneur. Ch. d'Etampes, an. 1378, dans Du Cange,
sous *Molare*, 3.]

Molage. 1^o Droit de mouture : « A iceux vrais
« escheliers (de l'Université de Paris, et à leurs

« bedeaux, avons octroyé et octroyons par ces pre-
« sentes qu'ils seront francs et quittes, sans nous
« payer aucunes aydes, c'est à sçavoir de *molage*
« de bleds. » (Ord. V, 222, an. 1369.) — 2^o [Trémie :
« Quant le suppliant fu entré ou moulin, il se baissa
« et regarda par dessus le *molage* dudit moulin. »
(JJ. 172, p. 23, an. 1419.) — « Le suppliant geta le
« blé dedans le *molage* du molin, et puis descendi
« de laditte entremuye. » (JJ. 201, p. 195, an. 1478.)]

Molaine, s. Dans le blason des herbes (Recréat.
des Devis amoureux, p. 62), *molaine* est le symbole
de la délicatesse ; on voit, dans Menestrier, que la
« fleur de *moly* » entroit dans les devises, et dans
l'opéra de Circé, on lui attribue la vertu de détruire
les enchantemens.

Molard. [Colline, dans les Dombes, d'après Du
Cange, sous *Molaris*.]

1. Mole. Moule, coquillage :

Ci dist c'uns aigles vit, volant

Joste la mer, poisson noant :

Une *mole* trouva entiere ;

Mais ne sait pas en quel maniere

Peust l'escalier despecier. (*Fabl. de S. G. f. 16.*)

2. Mole. 1^o Meule à moudre : « Plus pesant que
« *mole*. » (Desch. f. 433.) — [« Se *moles* y failloit ou
« gros merriens... li sire du molin le doit referer. »
(Beaum. XXXVIII, 17.)] — 2^o Meule à aiguiser :

... Ainsu con la *mole*, ou la coz,

Fait cler, et tranchant le costel,

Quant il est moluz de novel. (*Ovide de arte, f. 96.*)

3. Mole. Mâchoires, dents molaires :

Tes ventres crie et soir et mein

Que porrai ge menger demain,

Tu t'enraiges quant tu n'engoles,

Tu ne dorroies un chartein

Ou l'ame voist au derreain,

Mais qu'aies pleines les *moles*. (*Fabl. de S. G. f. 35.*)

4. Mole. Moelle ; on a dit de l'amour de Pyrame
et Thisbé :

Si les travaille jor et nuit

Et de mortel ard'or les cuit.

Gil feus et cele flambe sole

Retrait les ners, et art la *mole*. (*Pyrame et Thisbé, 938.*)

5. Mole. 1^o Monceau, meule : « Il fit faire *moles*
« de la terre plus haultes que les murs, dont ils
« grevoient moult les enemis. » (Triomphe des IX
Preux, p. 140.) — [2^o Botte : « Que nul ne puist
« vendre osier... fardé de pire osier dedens les
« *moles* que dehors. » (Ord. VIII, p. 369, an. 1398.)]
— 3^o Racine du bois des cerfs : « *Mole* grosse près
« de la teste. » (Gace de la Bigne, f. 106.)

6. Mole. [Caractère d'imprimerie : « Cinq livres
« escriptz à la main, sept autres petits livres en
« *mole*. » (Inv. du château de Nevers, an. 1566.)]

7. Mole. [Fondement : « Plus est fermes que la
« pierre qu'iel sur vive *mole* ; Vicaires est saint
« Pierre. » (Thom. de Cantorb. f. 86.)]

Molé. [Moulté : « Lors s'en torna la bele al cors
« *molé*. » (Aiol, v. 2140.)]

Molechin. [Molequin (voir MOLEKIN), étoffe vert
de mauve : « Chascune eut vestue chaine blanche,

« Plus blans que ne soit nois sor branche Et *molé-*
« *chins* moult avenant. » (Fabl. I, f. 217.)

Molé. [1^o Moulard, moulée, poudre de pierre et de fer qui tombe de la meule des tailleurs; elle servait de teinture: « Que nulz ne tainde de « *molée* florée. » (Jl. 78, p. 49, an. 1320.) — « Ordri- « natum fuerat quod non venderentur panni.... « lincti mala tinctura, ... quarum una moleya, vul- « gariter en *molée*. » (Arrêts du Parlement, t. VIII, 13 février 1395.) — 2^o Noir de fumée: « Aucun ne « mettra... noir de chaudière, que on appelle à Paris « *molée*. » (Cont. de S^e Geneviève, f. 24, an. 1391.)]

Molekin. Etoffe (voir MOLEKIN):

Li Andoinis qui n'est mie hom
Doit bien un *molekin* ploier
De se feme, por minus loier,
Et escourcier se souskanie,
Tant k'ele soit par tout omie. (Poët. av. 1300, IV, 1340.)

Molément. [Mollement: « Tybert s'escuse « *molément* Que vers lui corpable se sent. » (Renart, v. 2204.) — « El parla à eus et leur conta son be- « soing, et il li respondirent *molément*. » (Ménést. de Reims, § 402.)]

Molequin. [Etoffe (voir MOLEKIN): « Cendaus, « *molequins* arabis. » (Rose, v. 21206.)]

Moler, v. Mesurer au moule.

Vaches, brebis, moutons aux champs,
Poulains, froiaent pour moy aider,
Foins, avecques buche à *moler*,
Fèves, poix, noix dont hulle sault. (Desch.)

Moleres. [Mouleur: « Quiconque veul estre « fonderes et *moleres* à Paris, c'est à scavoir de « boucles et de mordans, et de fremaus, ... estre le « puct franchement. » (Liv. des Mët. p. 94.)]

Mollesce. [Mollesse: « Quant Scheladins aperçut « sa *mollesce* et sa nicetei. » (Mén. de Reims, § 7.)]

Molestation. [Action de molester: « El crient « merci des *molstations* El des grans batemens et « des derisions. » (Cir. de Rossillon, v. 2439.) — « Les griefs empeschemens et *molstations* qui ont « esté et sont faiz de jour en jour aus diz mar- « chaus. » (Ord. t. III, p. 348.)]

Moleste. [1^o Action d'inquiéter, d'empêcher: « El d'enqui en avant li rois tint Normandie et « toute la contrée en pais, ne ne fu qui l'en feist « *moleste*. » (Ménést. de Reims, § 267.) — « El se « doubtoient ses gens que il ne fesist aucuns griefs « et *molestes* en son pays. » (Proiss. VII, p. 83.) — « Grever et faire *moleste* ou royaume de France. » (Chr. de S. Den. I, f. 221.) — « Touz empeschemens « et *molestes* qui mis y sont, ostant ou facent oster « sans delay. » (Ord. t. III, p. 580.)]

En cest monde n'a que *moleste*,
C'est la nier qui tonsjours tempeste. (Modus, f. 332.)

2^o Peine, difficulté:

Quant fu venu, demande une arballeste
Que bender fist o grant peine, et *moleste*. (Fui feu, p. 60.)

3^o Importunité:

S'a la porte fais plus *moleste*,
Ce revenra parmi la teste.
Gela crient: « laist la menacier. » (Desch. f. 460.)

Moleste, adj. Incommode: « Estre *molestes* « l'un à l'autre, fascheux, ou ennuyeux. » (L'Am. ressusc. p. 133.)

Molestement, adv. D'une façon incommode. (Colgrave.)

Molester. [Incommoder: « De repoulsier ceulz « qui nous *molestent* impudemment et effrontée- « ment, en ne nous laissant point vaincre à la « honte. » (Amyot, de la Mauvaise honte, 15.)]

Molestour. Incommode. (Colgrave.)

1. **Molet.** [Mollet: « Se leur ny n'est bien « *molet*. » (Ménagier, III, f. 2.)]

2. **Molet.** [Même sens que molée: « Item que « nul ne puisse mettre tainture de charbon, ne de « *molet*, ne d'ocre, ne d'autre paiture, fart, ne « polissement, en euyr, ne en poil, ne en peulx. » (Jl. 201, p. 67, an. 1470.)]

Molète, s. Molleton, embourrure délicate, laine fine:

Li panel resont bien ouvré :
De peaz ne sont pas forré,
De *molète* sont apli.
Plus sont riche que je ne di
Ne que deviser ne porroie :
Les saubues furent de soie. (R. de Florence, f. 41.)

Molètement, adv. Diminutif de mollement.

Et du lait nourrisier, qui de mes letins blancs
Enfant *molètement* la voulture aronde,
Je nourris un enfant qui jenne m'a nourrie.

Suits de Strapar. t. II, p. 112.

Molez, s. Eufs mols. « *Molez* de gelines. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 212.)

Molher. Epouse: « Sa femme ou *molher*. » (Jl. 170, p. 232, an. 1418.)]

Molibdaine. Plombagine. (Colgrave.)

Molier. [Tailleur de meules: « Comme Aubelet « Gouvel ouvrier et faiseur de moles à moulin alloit « aus vespres pour la solennité de S. Ligier, dont « les *moliers* faisoient la feste. » (Jl. 105, p. 439, an. 1374.)]

Moliere. [Terre grasse et marécageuse: « Item « le bois de Bruisselle... item les *molieres* de ce « bois. » (Chart. de Blanche de Navarre, f. 248.)]

..... Il n'a y val,
Ne rochier, ne *moliere* tendre
Par ou on ne puist bien descendre. (G. Guiart, f. 70.)

Molin. [Moulin: « Le *molin* à vent delès Saint « Antoine. » (Liv. des Mët. p. 309.) — « Si n'avoit « audit lieu (Corbye) que trois *molins* seulement, « dont l'un fong nommé le *molin* braseret n'estoit que « à mlore braie, grain à brasser cervoise ou gou- « dalle. » (Cart. de Corbie, f. 23, an. 1448.) — « Un « *molin* à pastellier, autrement dit *molin* à guedes. » (Jl. 179, p. 169, an. 1449.) Voir MOLIN.]

Molinel. [Petit moulin à eau ou à bras: « Del « bruit de l'ève torment un *molinel*. » (Garin.)]

Mortier, et *molinel*,
Et pilete, et pestel.

Oustillement au vitain, ms. 7015, t. II, f. 212.

Molinet. [Bâton à deux bouts, pour faire le

moulinet : « Un bastou nommé *molinet* de poignée. » (JJ. 170, p. 277, an. 1418.)

Mofinier. [Meunier. dans D. C. s. *Molinarius.*]

1. Mofir. Devenir mou. (Nicol.)

2. Mofir, v. Ruiner : « Les nations barbares... ont estimé aussi facile de *mosir* le firmament, et « les abymes eriger au dessus des nues, que de « semparer vostre alliance. » (Rabel. I. I, p. 202.)

Molition, s. Construction : « (Alexandre) assiegeoit la forte ville de Tyre, et la battoit de toutes « ses forces; mais c'estoit en vain; rien ne prouffoit « toient ses engins, et *molitions*, tout estoit soudain « demouli et remparé par les lyriens. » (Rabelais, I. I, p. 160.)

Mollage. [Droit des mouleurs de bois : « Item « les mouleurs et compteurs auront droit de comp- « taige et *mollage* de toute maniere de busche « vendue et livrée à Paris à compte et à *molle.* » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

1. Mollie. [1^o Moule : « Li seliers apele chose « empreinte ou empastée, quant aucuns fet euvres « par *molles*, de quelque *molle* que ce soit. » (Liv. des Mèl. p. 209.) — « u. grans *molles* de cuivre à « faire plombets pour les grandes couleuvrines. » (Ch. des Comptes de Nantes, 1460.) — 2^o Ancienne mesure de bois à brûler, faite de deux traverses entre lesquelles on rangeait les bûches. (Voir sous MOLLAGE.) — 3^o Caractère d'imprimerie : « Item pour « .i. doctrinal getté en *molle*, envoyté querir à « Bruges, par Marquat, écrivain à Valenciennes. » (Mémoires de Jean le Robert.)]

2. Mollie. 1^o Meule à moudre : « *Molles* à mou- « lin, chacune vingt deniers. » (Ordon. I, p. 600.) — 2^o Meule à aiguiser : « *Molles* à fevre, chacune « sept deniers. » (Ordon. I, p. 609.)

3. Mollie. Môle : « Un bras de mer couroit entre « la ville et la terre si roûdement qu'on ne pouvoit « faire pont ne *molle.* » (Tri. des IX Preux, p. 136.)

Molleece. Mollesse, dans S. Bern. Ser. ms. 259.

Mollée. [Même sens que *molée*, aux Ord. VIII, page 379.]

Mollequinier. [Fabricant, marchand de mole- quins : « Jehan de Viller, *mollequinier*,qui est « un bon marchant, et Nieaise Noet *mollequinier.* » (JJ. 100, p. 441, an. 1369.) Voir MOLEQUIN.]

1. Mollier-ier. [Epouse : « D'une part fu li dus « et sa *mollier* de l'autre. » (Aiol, v. 87.)]

Puis l'epousa à *moller* et à per.

Guill. au Court Sez, dans Du Cange, sous Juatier.

Par le desert quiert le *mollier*. Vie des SS. Sorb. 61, c. 33.

Tu ja l'epousa à *mollere*, ni à epouse. (Ms. 7989, f. 74.)

2. Moller. Cracher dans la main :

Par maintes fois se sont *molle*,

Por bien ferir les deus nevous. (Ms. 7218, f. 154.)

3. Moller, [1^o Mouler : « Tis cors ben *molles.* » (Rol. v. 3900.)]

Gent cors avoit, et bien *molle*. (Vie des SS. Sorb. 61, c. 4.)

Bien estoit *molle*. (Poés. av. 1300, II, p. 637.)

Si doit sont lonc, ses jointes lées

Moult sont bien fetes et *molles*. (Ms. 7218, f. 240.)

2^o [Se former à : « Aincois estes mieux *molles* à « savoir de sirurgie. » (Chans. histor. I, p. 171.)]

— On lit de Richard, fils de Guillaume Longue épée :

Bien sout paistre un oisel, et livrer et porter,

Em boiz sout contentement et berser et vener ;

As talevez se sout et couvrir et *moller*.

Mettre pié destre avant, et entredeus doubler. (Rou, 65.)

3^o [Mesurer le bois à la moule ; v. sous MOLLAGE.]

Molleraï, adj. Né d'une femme légitime. « Les « approuvé à *molleraï*. » (Coul. de Norm. fol. 41.)

Mollette. Roulette : « Chaire de bois à *mollette.* » (Colgrave.)

Molliere. Fondrière : « Terre tremblante, et « pleine de *mollieres*. » (Favin, Th. d'hon. I, 152.)

Mollification. Action de mollifier. (Colgr.)

Mollifier. Amollir :

N'est il moyen de te *mollifier*

Par tel façon que grace en fait acquise ? (J. Marot, 248.)

Mollifieur. (Colgrave.)

Mollir. [« Un mesme soleil *mollit* la cire et « endureit la fange. » (Yver, p. 622.)]

Mollissement. Ramollissement. (Oudin.)

Molnier. [Meunier : « La femme Gilet s'en ala « bien matin à la maison du *molnier* pour molre « son blé. » (JJ. 176, p. 113, an. 1442.)]

Moloquin. [Molequin, étoffe : « Puis le revest en « maintes guises robes faites par grant *mestrises*,... « Cendaus, *moloquins*, galebruns, Indes, vermeus, « jaunes et bruns. » (Rose.)]

Molre. [Moudre (voir sous MOLIN et MOLNIER) : « Jehans proposa contre Pierre, et dist à Pierre « qu'il li devoit un quartier de blé, quant il *moloit* « dix mines à son moulin. » (Beaum. XXVI, 2.)]

Molt. [Beaucoup : « Il ot à non Elies, *molt* fu « preus et ardis. » (Aiol, v. 31.)]

Molte. [Champart : « Comme le suppliant eust « chergié une cherrelle de gerbes, sans paier de dix « sept gerbes une, pour la *molte*, ou seigneur de « Bienfaite. » (JJ. 173, p. 23, an. 1424.)]

Molu. [1^o Aiguisé, passé à la meule : « Et prist « en son puin destre .i. roit espiel *molu.* » (Aiol, v. 5215.) — 2^o Armé d'armes *molues*, c'est assavoir « d'un demy glaive, d'une espée et d'un grant « coustel. » (JJ. 108, p. 44, an. 1375.) — De là au figuré, « parler à langue *molue*. » (Ms. 7996, p. 70.)]

--- 2^o Epice :

Bonnes saulces, et bien *molues*,

D'especies bien à point agues. (G. de la Bigne, f. 44.)

3^o [Broyé : « Lors hanstes fraites et lor espiez « *molus.* » (Girard de Viane, v. 3139.) — 4^o Droit de mouture : « Saouf et reservé franc *molu* audit « moulin. » (Cart. 21 de Corbie, f. 312, an. 1380.)]

Molue, Mollue. [Morue : « Cœufs durs, *molue*, « viandes froides. » (Paré, I, f. 14.) — « *Molue* « parée, » merlus. (Naudé, des Coups d'Etat, p. 71.)]

Molus (gros). Mal moulés :

Birques de lus velus, et gros *molus*,
Esclars malleu soit tout vostre corps ars. (Desch. 180.)

Moly. [Pain mollet : « Sur la forme et manière
de faire et vendre pain blanc, appellé *moly*. » (J. J.
190, p. 180, an. 1460.)]

Molydoïde. Molybdène. (Cotgr.)

Molyn. Moulin : « Ou de vacherie, ou *molyn*
« *venterresse*, ou fumer, ou bercherie. » (Britt. des
Lois d'Anglet. fol. 109.)

Moment. [Moment : « Quant saint Michié li
« anges bot saint Pou tol mostré, An un petit *mo-*
« *mant* l'a ou ciel transporté. » (Romania, 1877,
page 16.)]

Mome. Railleur (?) dans Cotgr. : « Or cessent
« domques les *comes* De mordre les escrips miens.
« Puisqu'ils sont freres des tiens. » (Du Bellay, II,
folio 49^b.)

Moment. Seconde, soixantième d'une minute :
« J'ay passé d'Europe en Asye en **un moment*
d'heure. » (Triomphe des IX Preux, p. 207^b.)

« Sçavoir les heures, les temps, les minutes et les *moments*,
Pour sçavoir le commencement des jours et des nuits.
Desch. f. 301.

Momentain, adj. Qui ne dure qu'un moment.
Nostre vivre est *momentain*. (G. Durand, p. 208.)

Momentairement, adv. Subitement, à l'ins-
tant. « En tiltre de succession, l'hoir se peut dire
« incontinent après la mort de son prédecesseur,
« en possession et saisine des biens du trespasé
« dont il se dit hoir... et si *momentairement*, et
« avant l'an et le jour de saisine, il s'apparent au-
« cuns opposans ou empeschans, icelui peut contre
« eux intenter le dict libelle, et soi aider de la
« saisine à cause de la saisine de son prédecesseur.
« et devancier. » (Gr. C. de Fr. liv. II, p. 138.)

Momie. Malthe, baume momie : « *Momie*, mastic,
« aloes cicotrin. » (Fouill. Faucon. f. 38.)

Momme. [Mascarade (voir MOMME) : « Comme
« plusieurs bourgeois de la ville d'Aire feussent
« alez esbatre à un esbatement, que on dit *momme* ;
« lesquels demander ausdiz serviteurs dudit
« Sohier, s'ilz estoient mommeurs, lesquels respon-
« dirent oïl ; et lors ledit Constant leur dist qu'ilz
« mommassent à lui, et ledit Simonnet respondi
« qu'ilz n'avoient point de clarté, car leur torche
« estoit faillie ; et ne vouloient mommer à lui, ne à
« autre. » (J. J. 156, p. 19, an. 1400.)]

Mommer, v. Faire des mommeries, des masca-
rades : « N'estoient nouvelles que de danser, de
« *mommer*, de joster, et de faire grande chere. »
« (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 237.) — [Voyez MOMME :
« Icellui suppliant... partist de l'ostel de son mais-
« tre... en entention de aler *mommer* ; et de fait y
« ala desguisé, ainsi que l'on a accoustumé faire
« au pais (Therouenne) en temps d'iver. » (J. J. 184,
p. 515, an. 1454.)]

Mommerie. 1^o Mascarade. Mathieu de Coucy,
Hist. de Charles VII, p. 679, est le plus ancien auteur

où nous ayons trouvé *mommerie*. — [« Après le
« banquet furent les dances et les *mommeries*. »
« (Monstrelet, III, f. 56, an. 1453.)] — « Les *momme-*
« *ryes*, mascarades, ou dances, se faisoient au
« commencement de l'année, vers le mois d'avril,
« ou de may. » (Chasse d'amours, page 228.) —
2^o [Momon, défi au jeu de dés, porté par des mas-
ques : « Icellui Darlex commença à dire au sup-
« pliant qu'il failloit jouer à la *mommerie* aux dez. »
(J. J. 206, p. 1000, an. 1477.)]

Bien me souvient qu'au jeu de *mommerie*,
Ce mesme jour m'adressant à ma mie,
Le det me fist de son gage vainqueur ;
Mais je ne sçay à quel jeu ce peut estre
Que par son oeil à gaigner tant à destre,
El demeura maîtresse de mon cœur. (J. Tahur. p. 175.)

Mommeur, s. Bouffon, masque qui porte un
momon. « Ce nom *mommeur*, vient du latin *monus*
« qui est à dire moquer, nom convenable à tels
« hommes masquez qui ne vont par les maisons
« que pour se moquer, bien qu'eux mesmes sont
« dignes de moquerie. » (Duverd. Div. lec. p. 122.)
Voyez sous MOMME.

Mommie. Momie mise en poudre, comme mé-
dicament : « Prenez, dit maistre Cassian, *mommie*
« en pouldre. » (Fouilloux, Fauconnerie, f. 41^a.)

Mommon, s. Momon, jeu des masques en car-
naval. Anneau, bague ou somme d'argent dans une
tasse ou bassin, que portent de nuit des personnes
masquées chez un ami, l'invitant à jouer sans parler.
Pelote que portent ceux qui font des mascarades.
— [« Les rois de France et de Pologne, sous couleur
« de porter un *mommon*, entrent chez Nantouillet,
« mettent tout par place, jusques à rompre les
« coffres, piller la vaisselle et l'argent. » (D'Aub.
Hist. II, p. 104.)]

Expressions : « Couvrir le *mommon*, » 1^o accepter
le pari : « Quant (les Turcs) entendent que les
« chrétiens arment en gros, aussi font ils de leur
« costé, et sont si diligens qu'avant que nous
« soyons à cinquante lieues de leurs frontieres, ils
« ont déjà saccagé la moitié de la nostre, qui nous
« doit faire croire qu'ils *couvroyoient bientost le*
« *mommon*. » (La Noue, Disc. polît. et milit. 303.)
— 2^o Cacher son jeu, en parlant des femmes qui se
tuoient après la mort de leurs maris : « Il ne se
« trouve plus de ces folles et sottes de jadis ; anssi
« que nostre saint christianisme nous le defend ;
« ce qui sert beaucoup aujourd'huy à nos vefves
« d'excuse, qui disent, s'il n'estoit defendu de Dieu,
« elle se tueroient et par ainsi *couvrent leur mom-*
« *mon*. » (Brant. Dames gal. II, p. 178.)

Mommeur. Masqué. (Bouchet. Ser. I, 148.)

Momoue. [Nous avons vu sous MOMME, que
dans le pays de Théroüanne, on se déguisait pen-
dant les veillées d'hiver. Il en est de même dans la
Vendée : « Bah, bah, c'est le *momoue*, n'ayons donc
« pas peur ! » s'écrièrent à la fois toutes les jeunes
filles... Le *momoue* est le bouffon de toute joyeuse
veillée ; c'est le plaisant du village, qui, déguisé
invariablement en chèvre ou en bouc, se jette au

milieu des assemblées, qu'il divertit par ses gambades ou épouvante par ses cornes menaçantes, à l'aide desquelles il se fait une grande joie de renverser quenouilles et rouets : c'est là le signal de la danse. Les joueurs de cornemuse et de bombarde, qui accompagnaient le *momoue*, montèrent donc sur des bancs, et on se mit à exécuter de tout cœur des rondes immenses et de sautillantes *frisées*. S'il est des érudits qui connaissent la géographie de la France par les diverses danses nationales, ce dernier mot leur indiquera positivement le lieu de la scène, les côtes du Poitou. (Lille des Cinq, par Ernest Fouinet, Tours, Mame, 1855, in-12, p. 97.)]

1. Mon. [Adj. possessif : « Si salvarai eo eist « *mon* fradre Karlo. » (Serment de Strasbourg.) — « Vous savez bien comment il est de *mon* seigneur Robert. » (Mém. de Reims, § 4.)]

2. Mon. [Particule affirmative ; d'après Diez, elle viendrait de l'adverbe *munde* et signifierait certainement : « Si orent conseil que il envoieroient au roi savoir *mon* se il vourroit metre conseil. » (Mém. de Reims, § 416.) — « Ch'arès *mon*, » dist Aïols, « vos les rars. » (Aiol, v. 315.) — « Et je respondy en disant : Sire, ce feray *mon*, sans « faulle. » (Froiss. XV, f. 160.)]

Monacal. De moine : « Habit *monacal*. » (Rab. t. I, p. 43.) — Monsieur, frère du roy, s'étant, vers 1626, fait un royaume à l'instar du royaume de Marsingue, dont les courtisans ne disoient que des sottises, en fit le comte de Moral grand prieur, l'abbé de la Rivière « grand *monacal*, » et Patris un des grands vicaires. (Mém. du duc d'Orl. p. 54.)

Monacalem. En moine. (Oudin.)

Monachalisé, adj. Habitué aux sottises monacales. « Je seay tels propos estre monachaux, mal « plaisans aux oreilles qui ne sont point *monachalisés*. » (Apol. d'Hérod. p. 490.)

Monachation, s. Etat ou profession monastique. « Pepin, tant par le décès de Charles Martel « son fils, que *monachation* de son frere Carloman, « se voyant seul maire du palais des deux Frances, « projeta de se faire roy. » (Pasq. Rech. p. 178.)

Monacorde. Instrument de musique :

Symphonies, salterions,
Monacordes, tymprés, corrons. (Brut, f. 80^b.)

Monade, Monadie. Unité. (Colgrave.)

Monâe. [Monnayé : « Dont on persist .x. sous de denier *monâe*. » (Aiol, v. 1786.)]

J'ai maint bon denier *monâe*. (Fabl. de S. G. f. 49.)

Monarchal. Monarchie : « Autorité *monarchales*, imperiales, royales, et autres. » (Les Tri. de la Noble dame, f. 270.)

Monarche, substantif. 1^o Monarchie : « Et « Tobie et Jacob et Noé qui fist l'arche, Qui tindrent « en leur temps du monde la *monarche*. » (J. de Meung, Test. p. 919.)] — 2^o Monarque :

Monarches, n'a, tetrarches ou empires,
Qui n'ait tremblé soubz ses fureurs et ires. (Marot, 49.)
Adjectif. 1^o Monarchique : « Des lors en avant ne

« trouva Cesar aucun obstacle de rebellion contre « sa seigneurie *monarche*. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 383^b.) — 2^o Principal : « Paris ville *monarche* et capitale. » (Monsirelet, f. 1^b.)

Monarchial. Monarchie :

Romme qui fut damé *monarchial*,
Et qui soubmist la machine du monde. (Desch. f. 349.)

Monarchie. [« Après la mort Julius Cesar, fu « empereres Octaviens ses niés, et tint la *monarchie* de tout le monde. » (Brun. Latin. Trésor, page 47.)]

Moncaïart. Etoffe de soie. (Colgr.)

Monceau-el-iau. [1^o Monceau, petit mont, du latin *monticellus* : « Toute la terre trouveront sougiette à aus, et plusours citez que il avoient des « truites, et grans *moncaïus* d'os de gens mors. » (Joinville, § 472.)] — « Les dismeurs, après les dites depouille, ... mises en diseaux, ou par *moncaïus* separez, egaux, et uniformes. » (N. C. G. t. II, p. 51.) — « Trois *moncaïus* en firent. » (Fabl. de S. Germ. p. 178.) — « La estoient les deux cœurs d'Escoce qui moult bien adviserent les Anglois, et qui tantôt se partirent, et retournerent à leur *moncel*. » (Froiss. liv. II, p. 17.)

Il^o Paquet : « Les entorilla tous en un *monceau*. » (Arest. amor. p. 207.) — « Avarice fait petit *monceau*. » (Colgr.) — « De bien commun on ne fait pas souvent *monceau*. » (Id.)

Cil ont sur leur amœurs,
Si tres gentes que c'est vermeille,
De soye inde, blanche, et vermeille
Jaune, vert, sore, ardent, et perse,
Netoïée de tache terse,
Et n'est pas mise par *moncaïus*. (G. Guiart, f. 345.)

Dunoys, l'arcevesque, Tragnel
Chancelier, aloïent en ce lieu
Tous troys ensemble à un *moncel* :
L'arcevesque estant au milieu. (V. de Ch. VII, p. 125.)

[III^o Troupeau : « En faisant le partage desdites « bestes à laine, Michiel Bascor s'efforca de prendre... l'une des plus belles, qui feust ou *monceau* « et farat desdites brebiz. » (Jl. 142, page 216, an. 1391.)]

Monceler. Amonceler. (Colgr.)

Moncelet. 1^o Monceau : « Ung petit *moncelet* « sur le bord de la riviere. » (Modus, fol. 30^b.)] — [2^o Paquet : « Consilliet fu que on le loia en un « *moncelet*. » (Froiss. t. IV, p. 267.)]

Moncelle. Troupe ; comparez *monceau* au sens de troupeau :

Et tantost survindrent nouvelles
Que Talebot et les Angloys
Estoient aus champs en grant *moncelles*,
Affin de trouver les François. (Vig. de Charles VII, 35.)

Mondain. [1^o Laïque : « Toutes justices, tant « ecclesiastes comme *mondains*. » (Cart. de Vaucelles, an. 1335.)] — « (Cosme de Medicis) estoit un « des plus sages *mondains* qui ait esté de nostre « temps. » (Montluc, Mém. t. I, p. 184.)] — 2^o Servile, mercenaire : « Pour ce que le jour de dimanche est jour solempne, et doit on cesser de toutes

« œuvres *mondaines* par tout feal crestien. » (Ord. V, 606, an. 1372.) — 3° Qui tient un monde et à ses vanités : « Et vous ostez de toutes pensées » terriennes et *mondaines*. » (Ménager, t. I, p. 3.)
 • De là les expressions suivantes : 1° « Mon *mondain* et mon bien *mondain*, » terme d'amitié, pour tout ce que j'ai de bien dans le monde. On lit de l'amour :

Mon *mondain* et mon chier *mestre*,
 Dont toute ma joie me vient. (Froiss. Poës. p. 159.)

Mon cuer avez, m'amour, estes ma vye,
 Mon bien *mondain*, mon honneur et majoie. (Desch. 157.)

2° « Dieux *mondains*, » dieux terrestres :

Tu es d'amours *mondains dieux* en Albie,
 Et de la rose en la terre angelique. (Ibid. f. 62.)

3° « *Mondain* paradis, » paradis terrestre :

C'est uns *mondains paradis*
 Que d'avoir dame toudis
 Ainsy fresche, ainsy nouvelle. (Id. f. 174.)

4° « *Mondains* plaisances, » plaisirs mondains :

Echo querant ses *mondaines plaisances*,
 Cuidant venir de son fait au dessus,
 Non regardant les tres dures vengeances
 Que les haux dieux contre elle avoient conceuz,
 Fut surprise de l'amour Narcissus. (Coyllort, p. 177.)

5° « Savoir des honneurs *mondains*, » savoir les usages de la politesse : « Lisiart qui des honneurs » *mondains* sçavoit assez. » (Gerard de Nevers, 1^{re} partie, p. 10.)

Mondainement. [1^o adverbe. D'une manière mondaine : « Celui cueur qui ne se veut elever à » dieu, est comme une beste qui n'a point d'entendement, et vit *mondainement* au plaisir de son corps. » (Gerson, dans Bochez.)] — 2^o substantif. Grâce, faveur royale :

S'il pleuvoit *mondainement*
 Ja sur mon corps n'en cherroit une goutte. (Desch. 244.)

Mondaniser. 1^o Façonner aux airs du monde. On lit des nouveaux soldats espagnols formés par les vieux : « Les vieux soldats les entreprennent, » les tenoient en main, les *mondanisoient*, leur prestoient de leurs babillemeus, si bien qu'en peu de temps on ne les eust reconus. » (Brant., Cap. fr. IV, p. 63.) — « Vous me pourrez dire qu'on » est aux champs *mondanisé* comme aux villes, et qu'il n'y a nul trafic avec les beaux esprits. » (Lett. de Pasq. III, p. 617.) — 2^o Faire l'homme du monde. (Colgr.)

Mondanité. Plaisir mondain : « Ils sont amateurs, non des vanitez et *mondanitez*, ains des vertus. » (L'Am. ressuscité, p. 386.)

1. **Monde.** [1^o Univers : « A il mesaise au monde » qu'à la moie comere. » (Berte, c. XVIII.)] — « De mainte guise a gent el *monde*, Que li un sont » de pechié monde, Et moult i en a d'entechez De » toz les creminies pechiez. » (Ren. v. 15646.) — 2^o Vie mondaine, siècle par opposition à l'église :

Qui veut la conscience monde,
 Il doit fuir le monde immonde. (Colygrave.)

3^o Abondance : « Un *monde* de baisers, de blandices, et de caresses. » (Pelerin. d'amour, p. 532.)

— « Tourment d'un *monde* d'ennuyeux pensers. » (Nuits de Strap. t. II, p. 343.)

Expressions : [1^o « *Monde* d'or, » quartz résinite, hydrophane des minéralogistes, connu des bijoutiers sous le nom d'*œil du monde* : « Quant à la » restitution de l'esclarboucle et *monde d'or* » qu'avons presentement en nos mains pour gaige. » (Testament de Marguerite d'Autriche, an. 1508.)] — 2^o « Ainsy va le *monde*, quand l'un descend, l'autre » monte. » (Oudin.) — 3^o « Avoir du *monde*, » avoir l'usage du monde. Expression nouvelle du temps du P. Bouhours, remarq. sur la langue, II, p. 248. — Nous disons aujourd'hui « savoir son *monde*. » (Oudin.)

4^o Cil qui en ce point me veist,
 Por rien du monde, ne deist
 Que je fusse homme mortels. (Ms. 7218, f. 958.)

5^o « A tous les jours du *monde*, » à perpétuité : « Nous voulons que tu nous affranchisses à tous les » jours du monde. » (Froiss. II, p. 139.) — 6^o « La » moitié du *monde* ne sçait comme l'autre vit. » (Rabelais, II, p. 275.) — 7^o « Le *monde* va toujours » à l'empire. » (Colgr.)

2 **Monde.** [1^o Pur : « Qui en ceste vengeance » iert pelerins verais, Quiles sera et *mondes* de » trestouz les mesfaiz. » (Saxons, t. XV.)]

Leve parestoit moult parfonde,
 Mais si clere estoit, et si *monde*
 Que n'avoit point de linon. (Ms. 7218, f. 359.)

2^o Dépouillé, nu :

Aussi *monde*,
 Comme la verge qui est pelée. (Ms. 7218, f. 150 4.)

L'un veut devenir maistre Andrieu,
 Sanz sçavoir science ou clergie,
 Secrétaire, avoir chanoinie,
 Et li bon clere sont povre et *monde*
 D'avoir estat en ceste vie ;
 Ainsy va des choses du monde. (Desch. f. 272.)

Mondement. [Purement : « Et pour ce qu'ele » fut si monde Et que si *mondement* l'ama, En bon » repos l'ame mise a. » (Gaut. de Coisy, Mir. page 127.)]

Monder. [Parlier : « Vous iestes tout confessé » et *mondé* de toz pechiés et de toutes ordures de » vilenie. (Henri de Valenc. § 538.)]

Et saciés bien tout en apierc
 Qu'al tans Clotaire et l'agobert
 Son fil erut moult, et amenda
 Li regne de France et *monda* ;
 Et sainte eglise et lor pastour
 Furent en pais, et à honneur. (Mouskus, f. 37.)

Rimer me covient de cest monde
 Qui de tous biens se void e *monde*. (Ms. 7615, I, f. 72.)
 Les mesiaux pourris *mondiez*,
 Et les morz ressuscitez. (G. Guiart, f. 93.)

Mondice, s. Immondice, souillure, tache, péché :

Defendez moi de tout *mondice*,
 Et de tout autre menu vice. (Ms. 6812, f. 222.)

Mondificatif. Pur : « Un jeune frater corderlier » salutatif, *mondificatif*, et plus humble qu'une » pecele de vingt cinq ans. » (Contes d'Entrapel, page 282.)

Modification. Action de purifier. (Colgr.)

Mondifié. Purifié : « Commanda que la ville fut *mondifiée* de toutes ordures. » (Chronique de S. Denis, t. II, fol. 91.)

Mondinet. Mignon, muguet. (Colgr.)

Mondre, adj. Moindre :

Bien est la valors *mondre*. (Ms. 7645, t. I, f. 65.)

Moneé. [Mounayé : « *Moneés* deniers. » (Fl. et Blanch. v. H42.)

Monege. Monnayage : « Du *monege* de la foible monnoye qui se commença en avril 1295. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 213.)

Moneir. Mener :

Onour ont fait à esciant,
Et lou chardanel et tou roi,
Moll les ont *moned* à beloy,
Par lou conseil dame Arsat :
Mais or iroit la paille avant,
Se pauseroit chascuns de soi. (P. av. 1300, t. IV, 1662.)

Monette. « Je les appelle (les vieilles femmes) non maunettes, mais *monettes*, comme la Jnno des Romains. » (Rabelais, t. III, p. 88.) C'est un jeu de mots par confusion entre *maunette*, malpropre, et *monetta*, monnaie.

Monfacon (Banderolle à l'avenir de). Gibier de potence. (Colgr.)

Mongauvre. Magyar, Hongrois : « Aus *Mongauvres* les vendi. » (Ms. 6812, f. 75 c.)

Mongentilhomme. Terme de familiarité. Une grande dame de la cour s'en servit parlant à M. de la Châtaigneraie, qui s'en tint très offensé et lui répondit en termes très durs. (Brantôme, Cap. Fr. t. I, p. 375.)

Mongiage. Vie monastique :

A plusieurs de sez homes desouvert son courage,
Qu'il vont prendre à Jumeges ordre de *mongiage*.
Rou, ms. p. 65.

Mognon. Moignon. On lit d'une lionne dont les pattes de devant avoient été coupées : « Elle echant sur ses deus *mognons* de devant, et ne se peut plus ayder pour la grant planté du sang qu'elle avoit perdu, et les pieds qu'elle avoit e coupés. » (Percef. vol. II, f. 52.)

Mongon, s. Moignon, pièce de la cuirasse qui cachoit l'épaule : « Au bras gauche il porte un grand gantelet qui le couvre jusqu'au coude, et au droit un petit *mongon* qui cache seulement l'épaule. » (La Noue, Disc. polit. et milit. p. 342.)

Moniage. [Vie monastique : « Et li dux (Guillaume) qui en toutes manieres desiroit à prendre l'abit de *moniage* et entrer en religion. » (Chron. S. Denis, t. VIII, p. 344.)

Si l'osteray de *moniage*,
Si te rendray ton heritage. (Brut, f. 50.)

Monial. 1° Monastique : « Dras *moniaux*. » (Ms. 7218, f. 148 b.) — [« Une provende *monial*. » (Cart. de Corbie, 21, f. 77, an. 1263.)

Vous n'épargnez bigotte, *monialle*,
Et aussi peu chasteté viduale,

Les Tri. de la Noble Dame, f. 58.

Moniau. [Trompette au son grêle : « La veissiez « les boinses tentir, Les *moniaux* et corner et « bondir. » (Garin le Loh. II, p. 162.)]

Monicion. Avertissement :

Je leur devoie donner
Et response, et conclusion,
En fait de leur *monicion*. (Desch. f. 551.)

Monje. [Moine : « Einz deit *monjes* estre en un « de cez mustiers. » (Rol. v. 1881.)]

Monigois. Monégasques, habitants de Monaco, petite ville d'Italie, sur la côte de Gênes : « A quoi « resisterent les *Monigois* de telle force, que des « Genevois plusieurs furent renverséz. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 78.)

Monjoie. [Voir *Muxjoie* et la 1^{re} dissertation de D. C. sur Joinville, du cry d'armes. 1° Cri de guerre des Français ; c'était proprement le nom de l'enseigne de Charlemagne ou de l'oriflamme : « Si « fierent en meir à un tas, et prennent terre, et « escrient *Monjoie*. » (Mén. de Reims, § 375.) — « *Monjoie* le Karlon haut escriés. » (Aiol. v. 301.) — « Cil de France erient *monjoie*. Ceu lor est bel « que l'en les oe ; Guillaume erie. Dex aye, C'est « l'enseigne de Normandie. » (Rom. de Ron.) — Ce nom s'appliquait aussi à un château voisin de Saint-Denis : « In capitannia et custodia castris nostri de « *Montjoie* Saint Denis. » (JJ. 86, p. 615, an. 1358.) — 2° Monticule : « Tant i ot pierres aportées, C'une « *monjoie* i fu fondée. » (Le Lusidaire.) — « Celant « son pensier sur sa voie, Tant qu'il vinrent à la « *monjoie* Du chastel ou cela menoit. » (Du Cange, sous *Mons gaudii*.) — 3° Perfection : « De biauté la « *monjoie*. » (Chants historiques, I, 143.) — 4° Hérald d'armes du roi de France, par suite intermédiaire, conciliateur ; voir dans D. C. sous *Heraltus* « le couronnement de mesire *Monjoie* » : « Entre « Dieu et home (la Vierge) est *monjoie*. Toutes les « pais fait et ravoie. » (Mir. de Coigny.)]

Moniot. Petit moine. (Fauchet, Lang. fr. p. 141.)

Monission. [Monition, avertissement émanant de l'évêque avant l'excommunication : « Et s'il « n'obeist à lor *monission*, sainte Eglise les doit « condempner. » (Beaum. XI, f. 25.)]

Moniteur. Qui donne des avis. (Oudin.)

Monition. 1° Admonestation (Froiss. III, f. 6). — 2° Ordre (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 127).

Monitoire. [Lettres qui s'obtenaient des juges ecclésiastiques, en vertu de permissions des juges laïques ; on les publiait au prône des paroisses pour obliger les lidèles de venir déposer des faits contenus dans ces lettres sous peine d'excommunication : « *Monitoires* ou excommunication avec clause « satisfactorie... sont censées abusives. » (P. Pithou, page 35.)]

Monnage. [1° Dérivé de monnaie. Droit de marché. On lit dans un compte du domaine du comté de Boulogne, an. 1402 : « *Monnage*, c'est assavoir de « tous marchans forains et faisans residence hors « de la comté, qui doivent de toutes denrées et

« marchandises qu'ils vendent et achètent en ladite
« ville et vicomté de Boulogne, 2 den. ob. pour
« livre. » — 2° Droit de mouture, dérivé de *mon-*
nier, meunier : « Nous devons au devant dit maistre
« Jehan le monnée, le *monnage* et le mouture
« avoques toutes les frankises, les droitures et les
« appartenances que nous aviens en le ville et sour
« ville de Marke en Oustrevant. » (Charte de Guil-
laume, comte de Hainaut, B. N. anc. 10196, 2. 2.
fol. 62^r, an. 1326.]]

Monne. [Moine : « En guise de *monne* se vorra
« atourner. » (Band. de Sébourg, II, 43.) — « Fon-
« deroit abeye illuec en ce pourpris Et y feroit
« entrer de *monnes* vint sis. » (Gachet, v. 1589.)]]

Monnage. [On lit dans l'ancienne coutume de
Normandie, part. I, sect. 2, ch. 3 : « Le *monnage*
« est une aide de deniers qui doit estre payée au
« duc de Normandie de trois ans en trois ans, et
« doit l'en recevoir de cele ayde tele monnoie
« comme elle est mise communement en la terre. »
— On lit dans la Nouvelle Coutume, art. 76 : « Le
« roy pour droit de *monnage* peut prendre 12 den.
« de trois ans en trois ans sur chascun feu pour
« son *monnage* et fouage, qui luy fut octroyé an-
« ciennement pour ne changer la monnoye. »]]

Monnée. [Droit de mouture, v. sous **MONNAGE.**]]

Monnester. Avertir. (Ord. I, f. 514.)

Monniage. Vie monastique :

... L'ordenes de tous *monniages*,
Selon le riule des plus sages,
Commanda tenir li bons rois. [Mousk. p. 72.]

Monniaus. [Trompette aux sons grêles : « Son-
« noient tymbre et cor et ces trompes d'argent,
« Naquaires et buisnes et *monniaus* giettant vent. »
(Gachet, Glossaire, Roman.) — « La oïst-on sonner
« areinnes et *monniaus*. » (Ibid.)]]

Monnie. Moine ; on lit de la fondation de
Fécamp, par Richard, duc de Normandie :

Monnies i mist, et assena,
Et del sien assez lor dona. [Mousk. p. 393.]

Monnier. [Meunier : « Tuit cil sont quites de
« cest aide (le *monnage*) qui ont membre de hau-
« berc, qui ont prevost, *monnier* et fournier, pour-
« tant que il aient molin à ban ou four. » (Anc.
Cout. de Normandie, part. I, sect. 2, ch. 3.)]]

Monnie. Guenon. (Colgrave.)

Monnoage, Monnoyage. Titre de la mon-
naie : « *Monnoage* 18^r, 24^r. » Terme de fabrication
de monnoies, qui avoit commencé sous Philippe-le-
Bel, et qu'on supprima sous Louis XI, en 1467. (Le
Blanc, sur les monnoies, p. 312.) — [Voir aussi Du
Cange, sous *Monetarium* : « La livre de *monnoyage*,
« le sol de *monnoyage* et le denier de *monnoyage*,
« en termes de monnoyes, vallent autant d'especes
« que chacune d'iceles vaut de deniers de la mon-
« noye courante... »]]

Monnofe. [Monnaie ; voir **MONNOYE, MONOIE** :
« Et avec ce il jurerent que ni ne partiront à vente
« nulle que l'on face de nos rentes, de nos baillia-

ges, ou de nostre *monnoie*. » (Joinville, § 698.)
— « Je Jehan Hennequart, varlet de chambre et poin-
« tre de mon tres redoubté seigneur, ms. le duc de
« Bourgogne, confesse avoir reçu, pour avoir fait
« plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles
« *monnoies*, au nombre de trente manieres, dont
« je fis quatre de couleurs, lesquelles m. d. s. choisit
« entre autres. » (Ducs de Bourgogne, n° 4035,
an. 1470.)]]

Monnoier—yer. [Monnayeur : « Ayal la ville
« avoit maint *monnoier*. » (Aubery.) — « *Monnoier*,
« varlet *monnoier*. » (Fagniez, Etudes sur l'indus-
« trie, 16, an. 1292-1300.) — Ces monnoyers étaient
« héréditaires : « Le suppliant *monnoyer* d'estoc et
« ligne. » (Jl. 185, p. 109, an. 1451.) — On distin-
« guait les « *monnoiers* du serement de France (Plaidis
« du Parlement, 19 juil. 1374), et les « *monnoiers* du
« serement de l'empire » (Jl. 120, p. 136, an. 1387) :
« Comme de nostre droit à cause de nostre joieux
« avènement en nostre duchié de Normandie nous
« apparteniengne et puissions faire et creer un *mon-*
« *noier* du serement de l'empire. »]]

Monnoieries, s. Quartier de la monnoie, et
chambres destinées à monnoyer, à marquer les
espèces de leur propre coin. (Dict. de Monet, où l'on
voit beaucoup de détails sur les termes de la fabri-
cation des monnoies.)

Monnoie. Monnaie (voir **MONNOIE**). Voir aussi
dans Du Cange, t. IV, p. 483 à 531, l'article *Moneta*
et les annexes.

Expressions. 1° « *Monnoye* blanche et noire, » la
première d'argent, l'autre de cuivre. (Du Cange,
sous *Moneta blancha*.) — 2° « *Monnoye* courable, »
ayant cours. (D. C. sous *Moneta*.) — 3° « *Monnoye*
« de Morlas. » « C'est la *monnoye* qui se battoit
« autrefois dans la ville de Morlas capitale du
« Béarn. » (Laur.) — 4° « *Monnoye* de Paris, » mon-
naie parisien. — 5° « *Monnoye* le roy ou du roy, »
celle que le roy faisoit battre. (Colgr.) — 6° « *Mon-*
« *noye* premiere. » « Cette *monnoye* que d'autres
« appellent gros, est cinq sols. » (D. C. sous *Moneta*
decima.) — 7° « *Monnoye* denxieme, » c'est dix sols.
(Id.) — 8° « *Monnoye* troisième, » quinze sols. (Id.)
— 9° « *Monnoye* douzieme, » soixante sols, parce
qu'en soixante il y a cinq fois douze. (Id.) —
10° « *Monnoye* quinziesme, » soixante quinze sols.
(Id.) — 11° « *Monnoye* de basoche. » (Colgrave.) —
12° « *Monnoye* de belistes. » (Ibid.) — 13° « *Mon-*
« *noye* de cordelier, » remerciement. (Ibid.) —
14° « Payer en *monnoye* de singe, » en gambades.
(Colgr.) — 15° « Decrié comme la vielle *monnoye*, »
cela se dit d'un homme perdu de réputation. (Pasq.
Rech. p. 693.) — 16° « Ung marchand ne vault riens
« sanz *monnoye*, ne nng jeune homme sanz con-
« duite. » (Percefor. III, f. 115.) — 17° « Payer en
« semblable *monnoye*, » battre, étriller. (Nuits de
Strapar. II, f. 442.) — 18° « Avoir plus de *monnoye*
« que d'escuz. » (Chasse d'amours, p. 33.) — 19° « Il
« ne le faut garder non plus que la fausse *mon-*
« *noye*. » (Oud.) — 20° « Faire de la fausse *monnoye*
« pour une personne, » employer tout pour lui être

utile. (Id.) — 21° « Ressembler la monnoye rognée. » (Colgr.) — 22° « A pauvres gens menue monnoye. » (Ibid.)

Monnyer. Meunier : « Il chevauchoit un cheval « de monnyer. » (Hist. de B. Duguescl. par Ménaud, page 13.)

Monochordion. Monocorde : « Eusthenes sus « une longue coulevrine jouoit des doigts, comme « si feust ung monochordion. » (Rab. IV, p. 257.)

Monochordiser. « Monochordisant des doigts, « remuant les doigts, comme pour jouer de l'in- « trument appelé par les anciens monochorde, « parce qu'il n'avoit qu'une corde, le monochorde « des modernes a conservé le même nom quoy qu'il « ait plusieurs cordes, parce qu'elles sont à l'unis- « son. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 33.)

Monocordialement. adv. Ensemble, d'accord. « Commissaires... furent nommez, pour monocor- « dialement, selon la conclusion, chastier le dia- « ble. » (Moyen de parvenir, p. 91.)

Monocordiser. Mêmesens que *monochordiser* : « Ayant toussé et setant monocordisé sur son geste « préparé en pompe minoise. » (Moyen de parv. page 166.)

Monogame. Qui n'a qu'une femme. (Colgr.)

Monoiage. [Redevance, la même que *mon- « noyage* : « Item les resseans dedites vavassories... « paient de trois ans en trois ans cent solz tournois « pour ayde d'ost, c'est assavoir l'an que le *mo- « noiage* chiet. » (JJ. 59, p. 243, an. 1319)]

Monioe. [Monnaie : « *Monioe* si tu estable Par « les biens qui n'avoient mie Chescun vin, blé, « bestes ne dras. » (Image du monde, III, f. 12.) — « Paiez moi tol ma *monioe*. » (Ms. 7615, I, f. 106.)]

Monioier. 1° Monnayeur : « Les ouvriers et les « monioiers avoient des fonctions differentes ; l'ou- « vrier estoit celui qui donnoit les façons aux espèces « de monnoyes, avant quelles fussent marquéez, ou « monoyées... le monioyer estoit celui qui formoit la « monoye, qui marquoit, ou monioit les espèces « de leur coing, ou caractere, et il ne leur donnoit « autre façon que celle la seule, ce qu'il faisoit par « le moyen d'une pile, ou d'un trousseau. » (Ord. t. II, p. 317.) — 2° Banquier :

Bonne amor est faillie,
Car cil qui veut dame accointier,

Il li covient un monioer :

Tele amor soit loüe,

Mes ne puet avoir son plaisir,

S'il n'a horse farcie. [Poët. av. 1300, IV, p. 1491.]

Monomachie. Combat singulier, duel : « Chris- « tophle Cheffontaines a fait un livre sous ce titre : « Christiane confutation du point d'honneur, sur « lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles « et *monomachies*, deducite en un traité de quatre « chapitres. » (Duverd. Biblioth. p. 166.)

Monopole. 1° Conspiration : « Si est crime de « conspiration comme de faire machination contre « l'ordonnance ou edit de prince, afin de le destruire « par fait de peuple ; et y a difference en ce, com-

« bien que ce semble tout *monopote* ; car *monopole* « est entre le peuple, et chose qui singulièrement « le regarde, et conspiration est assembler la gent « pour chose qui a regard au prince, et toutes fois « il ne touche pas au corps, n'a la vie du prince, « comme fait sedition. » (Bout. Som. rur. p. 172.) — « Assemblez ; unions, *monopoles* et conspira- « tions. » (Ord. III, p. 411.) — [« Sans faire aucun « harele, *monopole*, assemblez. » (JJ. 74, p. 60, an. 1343.)] — 2° Manœuvre, intrigue : « Cette usurpation « et *monopole* de la reyne et du duc de Bourgogne. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 59.) — 3° Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilège : « Il faut entendre *mono- « poles*, selon sa propre signification, pour cette « façon de faire qu'ont quelques uns de mettre « entre leurs mains toute la marchandise arrivant « au lieu où ils sont, de quelque espèce quelle soit, « et puis de la vendre à leur mot, soit le pris rai- « sonnable ou non ; de quoy j'avertis pour ce que « *monopole*, et monopoler se prennent ordinaire- « ment en autre sens. » (Apol. d'Hérod. p. 46.)

Monopolé. Troublé : « Comme tout fâché et « *monopolé*. » (Rab. IV, p. 46.)

Monopoler. Comploter. On lit dans Brantôme, Cap. fr. II, p. 376 : « Il alla, il vira, il *mono- « pola*, et fit si bien, et gagna le capitaine des « janissaires. »

Monopoleur. s. Factieux et qui jouit d'un monopole : « *Monopoleur*, parsonier un monopole. » (Monet.)

Monorticulant. Rabelais, qui a forgé ce mot, l'employe dans la signification de prendre des écrits de quelqu'un, certains articles à refuter comme hérétiques, à la manière des moines qui en avoient usé de la sorte avec le savant Reuchelin : l'a du latin *articuli* a été changé en *o* comme en orteil, fait d'*articulus*. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 285.)

Monostique. adj. et s. Solitaire ; qui appartient au solitaire. « Prudence avoit avec elle *monostique*, « economique, et politique. » (Les Tri. de la Noble Dame, 5.) — « Une prudence particuliere, appellée « *monostique*. » (Ibid. f. 7.) — « Celui est dit avoir « charge *monostique* qui a gouvernement de soy « seul, et l'conomique est celui qui a regard à « soy, et à sa famille. » (Le Jouvenç. f. 3.)

Monoue. s. Eunuque. (Colgrave.)

Monongle. Borgne :

Que je puisse avoir un denier

De tegnoz, de boçu derrier,

Et de *monongle*, et de rengier ;

Et cil qui le braz tort aura,

Sanz un denier n'eschapera. [Fabl. de S. G. f. 4.]

Monoyage. 1° Monnayage : « Le prouffit et « emolument du *monoyagé*. » (Ordon. II, p. 294.) — 2° Salaire du monnayeur : « *Monoyagé*, salaire cou- « rant d'ouvrage. » (Id.)

Monpancier. Equivoque à ma panse, mon ventre :

Assez aime miex *monpancier*,

Que Marseille, ne Caraloin. [Ms. 7218, f. 311.]

Mon petit d'avoir (Passer à). Devenir pauvre. (Ms. 7615, t. I, f. 102.)

1. Mons, Mont. [Monceau : « Ly uns sur l'au-
« tre chief et viersent par grans *mons*... Tout abat
« à ung *mont* le maistre et le destrier. » (Gachel.)
— « Puis mist tout en ung *mont*. » (Baud. de
Sebourg, t. I, p. 60.)]

2. Mons, Mont. [Monde : « Or vous pri pour
« celui à qui le *mons* apent... Se n'y ara el *mont*
« payen ne sarrasin. » (Gachel.)]

Monseigneur. [« Quant aucuns cas avient de
« *monseigneur* le conte contre ses homes. » (Beaum.
t. XLVII, p. 18.)] — Ce mot, en général, a été
employé pour les personnes d'un haut rang. (Pasq.
Rech. p. 679.) — Anciennement le nom de *monseigneur*
étoit plus illustre que celui de *monseigneur*, et
c'est le sujet d'un des paradoxes de S. Julien, dans
ses Mélanges paradoxales, p. 39. — Le titre de
monseigneur n'étoit pas encore fort en usage en 1630,
pour les évêques, car le maréchal de Bassompierre,
dans ses Mém. t. IV, p. 132, appelle le cardinal de
Richelieu « monsieur. » — Un frère, parlant à un
de ses aînés, lui dit : « Vous estes *monseigneur* et
« mon frere. » Lanc. du Lac, II, f. 130.) — Ce titre
est presque toujours réservé à Gauvain, lorsque les
autres chevaliers de la Table Ronde parlent de lui.
(Ibid. t. III, f. 38.) — Les chevaliers avoient ce titre
exclusivement, et les bannerets qui n'étoient point
chevaliers en étoient privés. La Roque, sur la
Noblesse, page 26.) — On le donnoit aux maire et
lieutenant de justice. (Mém. de Du Bell. édit de Lam-
bert, t. VI, page 351.) — Le chancelier le donna au
connétable de S. Paul près d'être jugé. (Lussau,
Hist. de Louis XI, t. V, p. 195.) — Quelquefois on
le joignoit à maître : « *Monseigneur* maistre
« Jehan. » (Le Jouvenç. ms. p. 261.) — Un marchand
drapier appela *monseigneur* le maître d'hôtel de
l'abbé d'Ésnay. Histoire de Bayard, p. 3.) — On le
trouve joint à messire, dans les Lettres de Louis XII,
t. I, page 244. — La duchesse de Touraine appeloit
son mari *monseigneur*. (Froiss., liv. IV, p. 113.) —
Le même titre se donnoit aux maréchaux de France
en 1675. (Lettres de M^{me} de Sévigné, t. II, p. 384,
389, 421.) — Les prévôts des maréchaux et les tré-
soriers de l'armée jouissoient de cette qualification.
(Le Jouvenç. f. 54.) — Les saints se qualifioient de
même. On lit « *monseigneur* S. Jacques, » dans
Joinville, page 15. — Cette qualité se donne encore
aux évêques. (La Roque, sur la Noblesse, p. 362.) —
L'éditeur de Rabelais remarque que l'édition de
1553 est la première qui donne ce titre au cardinal
de Châtillon. (T. IV, épit. dedie. p. 1.) — Soit qu'on
parlât du roy ou au roy, on disoit : « *Monseigneur*
« le roy. » La reine s'intitule régente pour l'occupa-
tion de « *monseigneur* le roy. » (Choisy, Vie de
Charles VI, p. 494.) — En 1537, on dit *monseigneur*
du dauphin. (Mém. de Du Bellay, f. 231.) — Il en est
de même des ducs d'Anjou et de Bourgogne. (Disc.
de La Noue, page 745), des ducs de Bretagne et du
Maine. (Duclou, Preuves de l'Histoire de Louis XI,

p. 276.) — Des chevaliers appeloient *messeigneurs*
les coureurs ou compagnons qu'ils avoient sous eux
pour battre la campagne, vers l'an 1409. (Hist. de
Louis III, duc de Bourbon, page 378.) — Louis XI,
parlant des Gantois qui traitoient avec ses ministres
aux conférences d'Alost et d'Arras, sans prendre
conseil de l'archiduc, les appeloit « *messeigneurs*
« de Gand. » (Gaillard, Hist. de Marie de Bourgo-
gne, p. 284.) — Le chevalier Bayard, comme le dit
son Hist. p. 349, qualifioit de même ses gens d'ar-
mes. (V. le Jouvenç. f. 43.) — Du temps de Louis
XI, les Suisses sont appelés « *messeigneurs* des
« *ligues*. » (Chalois, Histoire de Fr. t. II, p. 212.) —
Dans les Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 523,
on trouve *mon* pour « monsieur » ; de là notre mot
« mons un tel » ou plutôt *monseigneur*. — « *Mons*
« S. Loys. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 389 ; t. IV,
p. 413.) — Dans Perard, aux endroits cités, *monse-
gnor* et *messire* sont synonymes ; en parlant du duc
de Bourgogne, et à la page 451, an. 1212, maistre
est distingué de *monsegnor*. — *Monseigneur* ou *mon-
seigneur* s'ajoutoit aux noms des saints. Duplessis,
Hist. de Meaux, p. 165.) — On qualifioit l'abbé
de S. Etienne et le doyen de la sainte chapelle de
Dijon, « d'honorables barons *monseignor*. » (Perard,
Hist. de Bourgogne, p. 520, an. 1269.) — L'arche-
vêque de Besançon étoit nommé « redoutable et
« honorable pere *monseignour*, » et on donnoit la
simple qualité de *monseignour* à l'évêque de Lan-
gres. (Ibid. p. 458, tit. de 1254.) — Le titre de *mon-
signor* paroît donné à un supérieur, celui de
« messire » à un inférieur. (Carpent. II, de Cambray,
p. 31, an. 1269.)

Monsieur. L'abus est que chacun usurpe ce
nom : « Il n'y a presque gentilhomme de la France
« qui ne pensast avoir fait tort à sa noblesse, s'il
« n'estoit appelé par ses enfans, *monsieur*, au lieu
« de ce doux nom de pere. » (Pasq., Rech. liv. VIII,
page 670.) — On trouve des observations générales
sur ce mot et sur ce titre, dans la Dissert. 6^e du P.
Honoré de S^r Marte sur la chevalerie, page 413. —
Monsieur se confondoit avec *monseigneur*. M^r de
Vendôme, écrivant au duc de Berry, frère de
Louis XI, traite le duc de Bretagne de *monsieur*, et
appelle *monseigneur* les ducs de Bretagne et du
Maine. (Duclou, Preuves de l'Histoire de Louis XI,
p. 276.) — On jogaioit parfois *monsieur* à *monse-
gnour* : « Les chevaliers avoient en France le titre
« de *monsieur* et de *monseigneur*. » (Menestrier,
de la Cheval. p. 127.) — On le joignoit également
au titre de « messire, » qui se donne encore aujour-
d'hui à la grande noblesse : « *Monsieur* messire. »
(Petit Jehan de Saintre, p. 228.) — *Monsieur* étoit
plus distingué que « *monseigneur*, » suivant
S. Julien, Mém. histor. p. 39. — Il étoit plus distin-
gué que le titre de « messire. » En effet, dans les
Preuves de l'Hist. de Louis XI, par Duclou, p. 234,
on lit : « *Monsieur* du Maine, *monsieur* le grand
« senechal, et messire Guillaume Cousinot. » —
Il avoit encore la préférence sur le mot « *sire*, »
comme on lit dans les Serées de Bouchet, livre III,

page 200. — Quelquefois on le joignoit au titre de « maître, » en parlant aux conseillers du Parlement. (La Roque, sur la Noblesse, p. 320.) — On le distinguoit aussi de « maistre, » comme il paroît dans les Mémoires d'Oliv. de la Marche, p. 523. — Quand on parloit du roy, ou au roy, ou au régent, on disoit *monsieur*. « *Monsieur* le roy, » dit l'archiduc, en 1399, en parlant du roy au chancelier de Louis XII. (Teltier, Hist. de Louis XII, t. I, p. 134.) — L'avocat du roy s'appeloit l'avocat de *monsieur*. (Mém. de Mezerai, I, p. 37.) — Les princes du sang s'appeloient point autrement le roy avant la défection du comtable de Bourbon, mais depuis ils l'appellent sire, comme tous ses autres sujets. (Favin, Théat. d'honn. t. I, p. 793.) — Mademoiselle de Savoie, écrivant à Louis XII, en 1506, redouble le mot *monsieur*, en mettant pour suscription : « A *monsieur monsieur* le roy. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 95.) — C'étoit encore le nom du dauphin, et on le donna à François, mort en 1536. (Mélin de S. Gelais, page 250.) — Le premier prince du sang s'appeloit *monsieur*, comme on voit du duc d'Anjou, depuis Henry III. (Brant. Cap. Fr. t. II, p. 383.) — On lit « *monsieur* le duc, » parlant du duc d'Angoulême. (Mélin de Rob. de la Marck, ms. p. 224.) — « *Monsieur* duc d'Alençon, » et non pas le duc d'Alençon. (Duelos, Ibid. p. 276.) — *Monsieur* étoit après le nom de baptême, en parlant des fils des princes souverains, et les distinguoit des enfants naturels, même avant Henry IV. (Journ. de Trevoux, nov. 1745, p. 1981.) — « Jehan, *monsieur*, héritier « du duc de Cleves. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 125.) — Le titre de *monsieur* se donnoit aux évêques. « *Monsieur* de Montcallier, » pour l'évêque de Calien. (André de la Vigne, Voyages de Charles VII à Naples, page 173.) — On traitoit jusqu'aux saints de *monsieur* : « La ville de *monsieur* « S. Quentin, *monsieur* S. Acheu, *monsieur* « S. Jean. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 411.) — Le nom de *monsieur* étoit exclusivement affecté aux chevaliers ; on ne le donnoit ni aux écuyers, ni aux bacheliers même bannerets. (La Roque, sur la Noblesse, p. 26.) — Dans la bouche du roy, la qualification de *monsieur* suppose un grand seigneur. (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 44.) — Un maître de requêtes s'appeloit *monsieur*, et les officiers du Parlement joignoit la même dénomination au titre de maître. (Miramont, de la Chancellerie, p. 51.) — Dans les Pays-Bas, on désigna les personnes qui seroient ainsi qualifiées et on interdit ce titre à tous autres. (La Roque, sur la Noblesse, page 546.) — Au théâtre, on employoit le nom de *monsieur*, au lieu de « seigneur » que nous y avons substitué :

Je ne croy pas, *monsieur*, que ce vieux roy d'Athènes.

Pierre Corneille, Médée trag. acte II, sc. III.

Du chevenon qui bien se sçet laver

Monsieur Arnoul sçet boire. [Desch. f. 241.]

Les fils de France se nommoient *messieurs* tout court, du moins Brantôme, Capit. Fr. t. II, p. 134, les appelle ainsi ; les Mémoires de Tavannes, p. 214, distinguent *messieurs* de *sieurs*. — En Normandie,

le titre de *messieurs* désigne les gentilshommes de race Verrière. (Journ. de Trevoux, octobre 1733, p. 1747.) — Le roy Henry de Translamare appelle *messieurs*, les chevaliers et autres qui alloient combattre pour lui. (Du Guescl., Mesnard, p. 349.) — On appeloit encore « *messieurs* de ville, » ou simplement *messieurs*, les officiers de ville : « Par « le sergent de *messieurs*, ou par le massier de « cette ville. » (Nouv. C. G. t. I, p. 582.) — Dans les Mém. de Du Bellay, f. 279, les états de l'empire sont nommés *messieurs*. — Moutill, t. I, p. 631, de ses Mémoires, dit que Mr de Guise l'appeloit toujours *monseigneur*. — On lit *monsieurs*, au pluriel, dans les Quinze Jours du Mariage, p. 97 : « Plus grands « *monsieurs* qu'ils ne sont. » — Dans Modus, f. 255, la reine Bacto appelle son mari *monsire* et *messire* : « Si touche l'honneur de *monsire*, si tuy en parlez, « non mie à moy. »

Expressions : 1° « *Messieurs* du sang » ou « nosseigneurs des fleurs de lys du sang, » les princes du sang. (Choisy, vie du roy Jean, sous l'an 1336, page 302.) — 2° « *Messieurs* les François. » (Mémoires de Robert de la Marck, ms. p. 196.) — 3° « *Messieurs* parents, » messieurs mes parents. (La Jaille, Champ de bataille, folio 62.) — 4° « *Mon* « de, » *monsieur* de. (Des Acc. p. 34.) — 5° « *Mon* « *sieur* mon amy. » (Bouchet, Serçes, liv. II, p. 11.) — 6° « *Monsieur* chacun. » (Le Jouvenel, p. 182.) — 7° « *Monsieur* de ceaus. » (Oudin.) — 8° « *Mon* « *sieur* sans queue, » *monsieur* tout court. (Id.) — 9° « *Monsieur* tout court. » Mr le duc d'Epéron prit ce titre insolemment ; mais le maréchal de Brissac refusa ce titre en Piémont. (Brantôme, Cap. Fr. t. II, p. 370.) — Ce titre est destiné aux princes du sang, comme il paroît par les Lettres de Louis XII, t. II, p. 194. — Dans les Honn. de la Cour, ms. p. 30, écrits par une femme de sa cour, il désigne le duc de Bourgogne. — 10° « *Monsieur* Sevin. » (Oudin.) — 11° « Etre appellé *monsieur* au village. » (Id.) — 12° « *Monsieur* de nul lieu, faute de place. » (Id.) — 13° « *Monsieur* vault, ou ne vault pas madame. » (Cotgr.) — 14° « Il ressemble *monsieur* de Bouillon, » quand il commande personne ne remue. » (Oud.) — 15° « Etre logé entre *monsieur* et inmadame, » être entre deux parts opposés, en parlant d'un gouverneur de place, embarrassé de concilier ses troupes avec les habitants qui sont de différents sentimens. (Mém. de Moutill, t. I, p. 275.) — 16° « *Monsieur* de trois au boisseau, et de trois à « une espée, » comme en la Beauce. C'est notre proverbe gentilhomme de Beauce. (Contes d'Entrap. page 395.) — 17° « Aujourd'huy *monsieur*, demain « *mouscheur*. » (Cotgr.)

Monsoreau. Nom de lieu.

Entre Cande et *Monsoreau*

Là ne paist brebis, ne veau.

Ce proverbe donne à entendre le peu d'étendue et même la stérilité du terroir d'entre le château de *Monsoreau* et le bourg de Cande, qui ne sont séparés que par la Vienne et les sables de son rivage. (Le Duchal, sur Rab. I. IV, p. 88.)

Monstrance. 1° En terme de pratique, on entend par là la production de titres dans les procès, l'exhibition des pièces ou procédures, conclusions et autres écritures, ainsi que la montre et revue des biens qui sont en litige : « Ordonnant par sa cour avoir conclu en leurs monstrances. » (Coul. gén. t. I, p. 787.) — 2° Justification : « Tout en tel maniere faisoit li rois d'Engleterre ses monstrances et excusances en Alemaigne. (Froiss. t. VII, 319.) » — 3° Action de montrer :

Cele qui plus est bele et blanche,
Et volentiers de li monstrance. (Ms. 7218, f. 80.)

4° Ostensor pour les reliques.

Monstrant. [Démonstratif : « Pierre Labbé, qui en sa vie estoit homme assez monstrant et de diverse cole, incontinent se feust esmen moult chandement contre ledit Thevenot. » (JJ. 151, p. 79, an. 1396.)]

1. **Monstre.** [Du latin *monstrum*, prodige : « Bont poroies veoir un molt horrible monstre... » si tu les oylz del cuer avoies enlumineiz. » (Saint-Bernard, dans Leroux de Lancy, p. 562.) — « Les abbatoit et tuoit ainsi comme se ce fust un monstre. » (Lancel. du Lac, III, f. 48.)]

2. **Monstre.** 1° Revue des troupes de terre et de mer : « Chy eussint la monstre Johan le Boucher, mestre d'un batel d'armée ordéné à estre en la riviere de Saine, de sept arbalestiers et dix-neuf mariniers, recue le vin' jour d'octobre, l'an mil ccc xiiii. » (B. N. fr. 25764, n° 151.) — De là l'expression faire la monstre, faire montre, expression encore employée au xviii^e siècle. « Je vous commande que demain vous fachiez vostre monstre de vos compagnons en le place devant le chastiel. » (Froiss. VIII, 182.)

II° Inspection : « Et après ce relivrerent leurs chevaux à monstre. » (Froiss. II, 184.)

III° Vue : « Et se rangerent à la veue et monstre de ceulz qui en Rouen estoient. » (Id. IV, 423.)

IV° Parade : « En ces monstres et en ces assembles et ensi heriant et ardoiant l'un l'autre, avint une fois. » (Id. IX, 81.) — « Le comte de Navarre s'en vint frontant devant la barriere de la ville, et faisant sa monstre, et monstroit bien qu'il demandoit la bataille à ceux de dedans. » (Froiss. liv. III, p. 106.)

[De là les expressions : 1° Faire monstre et visage, se ranger devant l'ennemi pour le braver : « Et devant environ une lieue pour faire monstre et visage, chevauchent environ huit mille Turcs. » (Froiss. XV, 311.) — 2° Faire sa monstre, se parer, s'ajuster. (Percefc. I, p. 143.) — 3° Faire ses monstres et grands jours de quelque parure. » (Aresla amorum, p. 107.)

V° Apparence. « A meschant drap volentiers belle monstre. » (J. Marot, 157.) — « Escuyers d'honneur, de bonne monstre, non apprentis d'armes porter. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 43.)

L'autre dit : ce n'est que une monstre,
Et aisins que buche vestu,
Or ne fail rien, et si se tue.

(Dsch. f. 512.)

[Expression : « Se mettre à monstre », faire mine : « Point n'y assallirent, car le conte de Saint Pol estoit dedens atout deux cens lanches qui se mirent tantost à monstre pour defendre le chité et se on l'eust assally. » (Froiss. XVII, 498.)]

VI° Elalage : « Quiconque amenera grains ou li y ait emboucheure, c'est à scavoir qui ne soient aussi bons dessous comme en la monstre, il perdra les denrées. » (Ord. t. II, p. 354.)

VI° Monstre d'un maquignon de chevaux, le lieu ou le maquignon monstre les chevaux qu'il vend, pour en faire voir le pas, l'amble, le trot. » (Nicot.)

VIII° La monstre est en fauconnerie ce que la vue est dans la chasse aux cerfs : « Si tu treuves le heron seant, si te metz en hault lieu à tout ton faulcon nouvel au dessus du vent, et celui qui a le faucon heronner fera chasser le heron, et quant il aura laissé aller le faulcon au heron, regarde se le heron qui volera prendra la monstre. » (Modus, fol. 66.)

IX° Pendule, montre, horloge et son aiguille : « Ils enleverent quantité de meubles, en outre la monstre de table. » (Mém. d'Angoulesme, p. 111.) Dans Nicot, c'est « une horloge qui ne sonne point, ains marque sans plus les heures par une fleche tournée par ressort. » C'est aussi « l'aiguille de la montre. » — « La monstre d'un horloge, la main de fer qui par engins va par dehors tournant sur le cercle marqué de 24 heures compassées par heures et demies. » — [« Mais tout ainsi que qui gaste ou tourmente le mouvement et secret d'une monstre, l'aiguille fault, et l'heure ne rencontre. » (Saint-Gelais, 177.)]

X° [Tasse pour faire l'essai des vins : « L'exposant print et mist en son saing une tasse d'argent appellée monstre. » (JJ. 153, p. 167, an. 1397.)]

XI° Descente sur les lieux ordonnée par la justice : « Doit estre monstre faite en faveur de la justice comme de la partie, afin que justice saiche... que elle devroit faire si jugement en est fait. » (Anc. cout. de Bret. f. 95.)

XII° En terme de forêt c'est la marque apparente des ventes ou coupes de bois antérieures à celles qu'on veut faire : « S'il y a bois et autres forêts qui ayent esté vendus (la veuve) les part vendre, supposé qu'elle n'y ait que son douaire, en ensuivant les monstres et ventes anciennes, et selon ce que son mary vendoit. » (C. G. I, p. 85.)

XIII° Vue. Expression : [« En le monstre », en face : « en le monstre de la montaigne. » (Froiss. XVII, 23.)]

Monstrée. 1° Action du vassal par laquelle il faisait l'aven et le dénombrement de son fief à son seigneur. « Quand le seigneur craignoit que son vassal ne luy diminuât son fief, l'usage estoit qu'il pouvoit obliger le vassal de lui en faire monstrée... Ces vues et monstrées ont été abolies par le tit. 9 de l'ordon. de 1667. » (Ordon. t. I, p. 141.) — 2° Monstrée de terre et d'héritage ; action de montrer un héritage qui est en contestation.

« *Monstrée* peut estre faite tant par instruction de justice, que a la requeste de la partie, à ce que la justice puisse faire son jugement plus certain, et que l'execution du juge soit plus facilement faite. » (Cout. gen. t. II, p. 762.) — 3° Bois martelé; « l'cellui suppliant qui avoit prinse une *monstrée* de bois à des religieux, abbé et convent de Lorroy. » (JJ. 193, p. 1093, an. 1474.) — « Dame veve qui tient à doaire, se il y a aucuns forez qui onques ne furent vendues de nul souvenant d'omme, elle ne les peut vendre, se ce n'est par le consentement de l'eritier : et les autres forez qui autresfois ont esté vendues, elle peut vendre le surfaiz du bois, si comme il est accoustumé ou paris, et se ses maris en avoit vendu aucunes *monstrées*, à annéé qui ne fussent pas échées, li marchiés seroit tenuz, et elle emporteroit et auroit l'argent des vendues, au paiemens. » (Pillon. Cout. de Troyes, p. 445.) — 4° Démonstration; « Commencer, ses *monstrées*. » (G. Guiart, f. 226.)

Monstrément. Revue; « Les barons de Cameldie eurent assez honte, car ilz sont atains de faux jugement, ne onques ne fist *monstrément* en la cour du roy Artus. » (Lanc. du Lac, l. f. 134.)

Monstrer. [1° Découvrir; « Lors fut m'amors descouverte et *monstrée*. » (Cocci, VI.) — « Qui si bele pucele *monstreroit* laide chere. » (Berte, c. XX.)] — « Leur *monstrerout* qu'il seivent faire. » (G. Guiart, p. 320.) — 2° Remonter;

S'il a home en vostre parage
Que l'en vuel le sien tolier...
Vous ne le devez pas s'offrir,
Broiz dit: ce li devez offrir,
Et monstret irestot par loisir. (Ms. 7615, t. I, f. 110.)

3° Faire la *monstrée* judiciaire; « Pour une plainte, ou faute de payement des rentes qui se font sur les heritages ou maisons, se paye pour *monstrer* le dit heritage ou maison au doigt et à l'œil, 34 s. 6 d. » (N. C. G. II, 219.) — 4° [Avoir l'air; « Ha a! beau frere, quel chose vous fault? vous *monstrés* à estre tout tourblé. » (Froissart, XIV, p. 321.)]

Expressions: 1° « *Monstrer* la parole, » la porter; « Messire Loys de Sancerre *monstra* la parole » et dist. » (Id. XIV, 72.) — 2° « Il ne lui fait que *monstrer*. » (Oudin.) — 3° « *Monstrer* à son pere à faire des enfans. » (Id.) — 4° « *Monstrer* le mouchoir blanc. » (Cotgr.) — 5° « *Monstrer* semblant de cruauté, » faire paroître de la cruauté. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

Monstreur. Qui montre. (Cotgrave.)

Monstreusement. Monstreusement. (Rob. Estienne.)

Monstreux. Maître d'école; « Une petite fille qui va à l'escole chez un *monstreux*. » (Moyen de parvenir, p. 50.)

Monstruel. Monstreux; « Par sa malice *monstruel*. » (Hist. du Th. fr. II, p. 176.)

Monstrueux. « *Monstrueuse* foy en ses paroles, » et une conscience et religion en general, penchant

« plutôt vers la superstition que vers l'autre bout. » (Montaigne, Essais, II, p. 20.)

Monstruosité. L'un et l'autre se donnerent merveilles de la force et *monstruosité* de c'est entrepreneur. » (Dom Florès de Grèce, f. 153.)

Monsu. [Moussu; « Une fosse tote ronde Trove tenebreuse et parfonde, Pleines d'espinois grans et fiers Et de molt poignans aiglentiers; Molt estoit ancienne et *monsue* Et si avoit petite issue. » (Rom. de la Rose.)]

1. **Mont.** [Beaucoup; « Et parloit d'amour *mont* gracieusement. » (Brun de la Mont, v. 3621.)]

2. **Mont. Monde;**

El *mont*, à droiture,
N'a si belle creature. (Poët. av. 1300, t. III, p. 1099.)
... Veritez est la maque
Qui tot le *mont* occit et tue. (Fauchet, p. 606.)

[« Novele amor... Me fait chanter de la plus debonaire Qu'on puist el *mont* ne voer ne trouver. » (Cocci, II.)]

3. **Mont.** [1° Montagne; « Dès le *mont* Saint Michel jusqu'à Chastel Landon. » (Sax. XXV.)]

Du bon roy qui, par maladie
Les *mons* de pierre rapassa,
Et à Parpignan trepassa. (G. Guiart, f. 9.)

Expressions: 1° « Faire *mons* et merveilles, » faire l'impossible, aux Vig. de Charles VII, t. II, 85. 2° « Jurer les *mons*, les terres, et les vaus. » (Ms. 7218, f. 146.) — 3° « Au matin les *mons*, au soir les fonds, » ou bien; « au matin vers les *mons*, au soir vers les fonds. » (Cotgr.)

4° Robiers, Gillebiens, et Renaus
N'orent de tiere *mons*, ne vaus. (Mousk, p. 480.)

5° « Faire les *mons* et *vaus*, » faire des merveilles.

Là avot bien deux cens Anglois
Voulans faire les *mons*, et *vaus*.
Mais là laisserent leurs har noys,
Et perdirent biens et chevaux.
Vigil. de Charles VII, t. II, p. 41.

6° « A *mont*, » par delà;

El li fuis le roi cevaucha
Loeys à *mont*, et en cha. (Mousk, p. 576.)

7° [« A *mont*, » en haut; « Ils avoient trouvez merveilles de diverses bestes sauvages... qui les venoient regarder dessus la riviere de l'yaue, » aussi comme ils aloient à *mont*. » (Joinv. § 190.) — 8° « Contre *mont*, » en haut; « Ainsi l'ont fait as forches contre *mont* sus lever. » (Ronceiss. 197.)]

II° [Monceau, tas; « Si comme s'il donne le *mont* de buce à deniers sés. » (Beauman. LXVIII, f. 7.)] — « Si s'entre occirent par *monts* sans prendre homme et rançon. » (Percef. IV, f. 82.)

III° [Paquet; « Et mirent le varlet tout en un *mont* et en le fonde d'un engien. » (Froiss. t. IV, fol. 260.)] — « Cheurent luy et son cheval illeques tout en un *mont*. » (Froiss. I, f. 226.)

IV° Intérêts; « *Mouls* et gains. » (Bouteif. Som. rur. p. 370.)

V° Portion, part; « Du residu de tous les biens tant meubles comme heritages, soient faits trois *mons*, par juste inventaire... desquels trois *mons*

mes... enfans auront les deux parts, et leur mere la tierce part. » (Bout. Som. rur. p. 876.)

Montable. Qui a de la valeur. (Chron. des ducs de Norm. v. 16834.)

Montagne. Terme de droit. Masse dans le partage d'un cheptel, monceau à partager entre colibriers et associés. « Par autre costume gardée a... » Vie et Thiézac, quand il est question de partir « ou remplir une *montagne* par teste, la coutume « de faire le compte par testes est, qu'une vache « laitant tendriere, avec son veau, est comptée « pour une teste. » (Cout. Gén. II, p. 482.)

1. Montagner. v. 1^o Elever en forme de montagne. On lit de la gorge d'une maîtresse :

Quel blanc rocher de Pare, en étofe marbrine,
Il tant bien *montagné* cette plaine divine. (Tahur. 178.)

2^o Se former en montagne :

On voit souvent au soir *se montagner* les nuées.
Duvrier, Biblioth. p. 234.

2. Montagner. Montagnard : « Il y a un faucon « qu'on appelle *montain* ou *montagner*, qui a cela « de propre, qu'il regarde souvent ses pieds, et si « est fort despit. » (Bndé, des Oiseaux, f. 114.)

Mon Dieu, que de plaisir de voir nos *montagneres*,
Blanches comme le lait, disposément legeres
Bondir en petits saults, reculer, avancer,
Et de mille façons leurs branles compasser. (Despor. 592.)

Montagnette. Petite montagne. (Des Accords, Bigarrures, p. 64.)

Montagnon. Même sens. (Cotgrave.)

Montagn. Nom d'un collège de Paris. « Espar- « vier de *Montagu*. » Poux, à cause de la pauvreté des écoliers. (Cotgrave.)

Montaignar. [Montagnard : « Les cantons d'Uri, « Schwits, Underwalt, Zug, Glaris, Appenzel, qui « sont vraies democracies, et qui retiennent plus « de liberté populaire pour estre *montaignars*. » (Bodin, Rep. II, p. 7.)

Montaigne. [Montagne : « Ainsi ot li rois toute « Normandie à reis de Gaillart, qui trop est forz et « siet on regard de trois *montaignes*. » (Ménesl. de Reims, § 260.)]

Montaigner. Soulever en montagnes : « La « tempeste n'est pas toujours occupée à *montai- « guer* la mer. » (Pèlerin d'Amour, I, p. 261.)

Montaignete. [Petite montagne : « Il assem- « bloit les enfans de son age, puis alloit prendre et « saisir certaine place, comme une petite *montai- « nete*. » (Boucicaut, I, p. 3.)]

Montaigneux. Montueux. (Cotgrave.)

Montaignolle. Petite montagne : « Aurois « monté une *montaignolle* au point du jour, pour « me rendre à la plaine. » (Montluc, t. I, p. 380.)

Montain—aine, adj. 1^o Qui se plaît sur les montagnes :

... Dyane la tres *montainne*
Qui s'ombrioit à la fontaine. (Froiss. poës. f. 372.)

2^o Ultramontain : « Les Haliens et *montains*. » (Chr. de S. Denis, t. III, fol. 41.)

Montaison. [Epoque où l'en monte une rivière : « Le premier navire qui viendrait tous les ans à la « *montaison*, chargé de vins. » (Carloix, I, f. 31.)]

Montalant. Espèce de jeu. (Rab. I, p. 147.)

Montance. [Valeur, montant : « Onques li « rialesme ne li valut noiant la blanche coife la « *montance* d'un gant. » (Mort de Garin, p. 93.)]

La *montance* d'une maille. (Ms. 7218. f. 202.)

« La *montance* d'une lieue. » (L. du Lac, II, 41.)

Montanche. [Même sens : « Il ne prisoiient « l'empereur le *montanche* d'un denier. » (Vitleh. § 635.)]

4. Montant, adjectif. 1^o Croissant en hauteur. « Les saulx et les autres arbres qui ne sont point « *montans*, dont on est de costume d'abatre ou « couper les branches croissantes sur les testes et « tous les jets qui s'y trouvent, et encore ceux qui « sont dans le bois au dessous de trois ans, suivent « le fief. » (N. C. G. I, p. 596.) — 2^o Brave : « Un fil « en ot prou et *montant*. » (Mousk. p. 35.)

2. Montant, subst. 1^o Terme de droit. Cruce, excédant : « Si la femme va de vie à trespas, les « heritiers d'elle peuvent prendre la moitié des meu- « bles et acquests commun entre elle et son mary : « et si bon leur semble, peuvent renoncer à leur « ditte communauté dedans hutaïne, et eux tenir au « mariage de la femme dont ils sont heritiers ; mais « en ce cas, la tierce partie de la pecune et deniers « que la femme auroit apportez en mariage leur « sera rendue, avec les autres biens par elle appor- « tez, simplement sans aucun *montant*. » (C. G. II, p. 629.) — De là l'expression : « Tiers denier en « *montant* » : « Quant aucun heritage tenus à bor- « delage est entièrement vendu, eschangé, ou « autrement aliéné, le seigneur prend pour son « droit de lods le tier denier en *montant*, qui est la « moitié de la somme totale de l'achat ou estima- « tion de la chose eschangée. » (N. C. G. III, 1225.) On lit, p. 1226 : « Le tiers denier en *montant* pour « lods ; *verbi gratia*, de vingt livres ils en payent « dix livres. »

II^o [Mesure agraire : « Item un *montant* de terre « au bout du prei devant dit, contenant environ un « bon quartier. » (Cart. de Commercy, an. 1497.)]

III^o Coup d'escrime ou de raquette, coup d'avant main, opposé à revers ou arrière main : « Cingar « est à son costé, et soufflant de rage, combat « cruellement, donnant des coups orbes à droicte, « à gauche, des revers, des *montans*, il crie à balde « chacun Poyant. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 299.) — « *Montant* de raquette. » (Oudin.)

IV^o Partie montante : « Les *montans* d'm lied, du « pied. » (Cotgrave.)

Montauban (Chapeau ou chapellet de). Armure de tête qui se fabriquoit dans la ville de ce nom : « Il estoit l'empereur armé portant à l'archon de sa « selle un *cappau* de *Montauban*. » (J. Lefevre de S^r Remy, Hist. de Charles VI, p. 102.)

Monte. [1^o Valeur : « Si que la maille de blanc « halberz tresliz Ne li valut la *monte* d'un samis. »

(Mort de Garin, p. 56.) — « Qui vaille pas la *monte* « d'une alie. » (Id. p. 99.) — « N'en averés vos ja le « *monte* d'un ballois. » (Aiol, v. 7905.) — 2° Intérêt, usure : « A *monte* et à usure si vont prestant. » (Aiol, v. 2667.) — « Avec ce principal, luy estoient « dues les *montes*. » (Hist. de la Tois. d'or, II, 207.)

S'il alent paiement, il aura tant de honte,
Jamais n'aura païé le chetel de la *monte* :
Ha ! la li endeté seront si mal venu.

Chantepleure, ms. de S. Germ. f. 104.

... Je pris mes deniers à *monte*. (Ms. 7218, f. 249.)

« Doubles *montes*, » intérêts des intérêts. (Id. f. 244.) — « *Montes montes*, » même sens. (Edit de Ch. VI, de 1389, cité par Du Cange, sous *Montare*.) — 3° Quantité :

... Les gens des contes,
Les geneaux de la justice,
Les gens de la ville, et grans *montes*,
Tous en ordre et belle police. (Vigil. de Ch. VII, p. 171.)

4° [Mesure agraire ; voir *montant* II° : « Une « *monte* assise emprès la voye de Laignes Bou-
« riennes d'une part et la chaudiée de la maison. » (JJ. 74, p. 519, an. 1343.)] — 5° Montée : « Trouverent « une haulte montaigne, qui avoit bien une lieue
« de *monte*. » (Percef. I, fol. 45.) — 6° Action des
bêtes qui s'accouplent. « Ils entrent en chaleur
« ne plus ni moins que les chevaux font à la saison
« de leur *monte*. » (Charles IX, de la Chasse, p. 4.) —
« Au temps de la *monte*, quand on fait saillir les
« juments. » (Bouchet, Serées, 408.) — 7° « *Monte*
« *monte* l'eschelette, » jeu. (Rab. I, 152.)

Montée, s. 1° Montagne :

Quant ung faulcon sain et entier,
À l'esle viste et legier,
Est la sus en la *montée*,
Il a franchise et liberté. (Gace de la Bigne, f. 150.)

Expressions : 1° « A haute *montée* le faix encom-
« bre. » (Cotgr.) — 2° « Après grande vallée, rude
« *montée*. » (Id.) — 3° « Après grande *montée*
« grande vallée. » (Id.)

2° Montoir, degré d'un escalier : « *Montée* de
« logis. » (Oudin.) — « *Montée* et vis à monter aux
« étages d'une maison. » (Rob. Est. Gramm. fr.
p. 84.) — 3° [Eau *montée* d'un puits salin pour faire
du sel : « Nos, Jeans cuens de Bourgoigne et sire de
« Salins, sirens savoir.... que tant de myure, come
« Estienes frère d'Oiseler nostre frere pourra con-
« querir au puis de Laon, tant que à trois *montées*
« de myure. » (Ch. de 1251, dans Du Cange, sous
Montea.)] — 4° Vol par lequel s'élève l'oiseau de
proie. On lit, en parlant du faucon :

Le heron prend il de *montée*. (Modus, f. 152.)

5° [Action de monter la gamme : « Une harpe il
« tint en ses mains Et harpe le lai d'Orphey ;
« Onques nus hom plus n'en oi Et la *montée* et
« l'avalée. » (Flore et Blanchefleur, page 862.)] —
6° Montée de la sève : « Le frole de la *montée* qui
« doit estre fichée dessus la branche. » (Mod. f. 80.)
— 7° [Augmentation de prix : « (Les tisserans)
« firent compilations, taquehans, mauvaises *mon-
« tées* et encherissemens à leurs volentes de leurs
« euvres. » (JJ. 59, p. 414, an. 1319.)]

vii.

Monte-foy. [Qui fait foi, dans Joinv. L'édition
de Wailly indique le § 510, mais le mot composé ne
s'y trouve pas.]

Montement. 1° Montant : « Prendre de l'heri-
« tage de son voisin jusques au *montement* de la
« moitié du dit pied et demy. » (Cout. G. II, p. 795.)
— 2° Action de monter. (S. Bern. Sermon. ms. p. 92.)

Monteur. [Débarcadère : « Et que fors de la
« nef issiez, Et si venez par ça entor Où il a moult
« bon *monteur*, Par ou vous porrez bien monter. »
(Ren. v. 22908.)]

Montepiement. [Accroissement : « Elle (la
« nation des Francs) desirroit plus le *monte-
« plement* de la foi, que elle ne faisoit l'accroisse-
« ment de la seigneurie terrienne. » (Chron. de
S. Denis, dom. Bouq. t. III, p. 153.)]

Monteploier. [Multiplier : « Es vous le cheva-
« lier ou bonté *monteploie*. » (Gachel.) — « Si
« volentiers le *montepient*. » (G. de Coigny,
ms. 10747, f. 40.)]

Monter. 1° *verbe actif.* 1° Elever :

Mors qui les *montez* fez descendre,
Et qui, des cors des rois, fait cendre. (Ms. 7615, I, 103.)
Cel jor fu moult le roy engrant
De l'eunor de France *monter*. (Ms. 6812, f. 74.)

2° Relever, remettre :

Ses braies moult... (Ms. 7218, f. 68.)

3° Surmonter :

Le beau faulcon... emprist
A *monter* le second hâron. (Gace de la Bigne, f. 123.)

4° [Equiper : « Et leur prioit que chacuns le vol-
« sist sieuwr au mieux *monter* et appareillet qu'il
« porroit. » (Froiss. II, 109.) — « Tous bien *monter*
« et ricement estoief. » (Id. p. 115.)] — « *Monté*
« comme un S. Georges. » (Oudin.) — « Nont
« enfant que luy, et pour ce le *monter* ils, et l'ap-
« pareillent bien. » (Les Quinze Joyes du Mariage,
page 146.)

Tout dis avés esté *montés*,
Et d'abis en hupelandes. (Froiss. Poës. p. 427.)

5° [Faire monter à cheval : « Et virent ses le
« conte et le prisent et quatre chevaliers et le *mon-
« terent* et puis se misent au retour. » (Froiss. IV,
p. 250.)] — 6° Porter des coups en haut :

La *monte* cops, la les devalle. (G. Guart, f. 256.)

7° [Enrichir : « Si estoit par usure *montés* et
« essauchiés. » (Aiol, v. 7064.)]

11° *verbe neutre.* 1° Aller en haut :

Hastivement à la nef vont,
Par l'eschiele *monter* amont. (Ms. 7989², f. 52.)

« *Monter* sur un arbre sur un arbre, ou as oisiaux, »
monter sur un arbre afin d'en prendre les fruits ou
de dénicher les oiseaux. (Beaumanoir, p. 350.)

De là les expressions suivantes : 1° « *Monter* sur
« l'asne. » (Cotgrave.) — 2° « N'estois pas si haut
« *monté sur mes mutets de coffres*, que je voulluse
« faire le prince. » (Mém. de Montluc, I, p. 538.) —
3° « *Monter* en son grand orgueil, » s'enorgueillir.
(Chron. de S. Denis, t. I, p. 163.) — 4° « *Monter* au
« grenier sans chandelle. » (Cotgr.) — 5° « *Monter*

« à la navire. » (Id.) — 6^o « Qui plus haut *monte* qu'il ne doit, de plus haut chet qu'il ne vou- droil. » (Id.) — Dans les Poët. avant 1300, t. II, p. 921, on lit : « Ki haut *monte*, de haut descent. » Il^o [Monter à cheval, partir : « Jà avoit elle disné et estoit toute appareillée de monter quant Jehans de Haynau vinl. » (Froiss., t. II, p. 52.)] — « Quand Lancelot fût appareillé comme du *monter*, il entra en la chambre de la reine pour prendre congé. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 69)
 III^o [S'embarquer : « Et *monterent* à Douvres et arrivèrent à Boulogne. » (Id. l. II, p. 26.)]
 IV^o [S'élever, surgir : « Ungs grans troubles *monta* en la ville. » (Froiss., II, 120.) — « Avint que haynne *monta* si grande entre messire Rogier sus le conte de Kent. » (Id. p. 240.)]

Ains *monte* aus premerains es testes,
 Qu'il lancent jus les arbalestes. (G. G. G. f. 255.)

V^o [Valoir : « El puisse di dedens l'année furent il tout seeq payel de tout ce que li cheval *montoient*. » (Froiss., II, p. 183.)] — « Moult de gens « crient maintes fois guerre qui ne sçaivent que « guerre *monte*. » (Le Cheval. de la Tour, f. 73.)

Je ne seai rien que amors *monte*,
 Ne de ce que vos demandez. (Fabl. de S. G. p. 247.)

VI^o [Importer : « A moi que *monte*? » (Renart, v. 414.) — « Ce nous *monte* petite cose. » (Froiss., l. V, p. 102.) — « Jehan, à vous qu'en *monte* dou « savoir. » (Id. VI, 77.)] — S. Bernard dit dans ses Serm. p. 92 : « Ke *montet* cesle paix, « *quid est pax ista*? »

VII^o Etre comparable : « La plus grande piece ne « *montoit* la paulme. » (Percefl. vol. V, f. 12.)

Sachiez que fame ne crient honte ;
 Nus hardemens au sien ne *monte*. (Ms. 7218, f. 241.)

VIII^o Appartenir, regarder : « Coueurent par l'as- « sise du royaume de Jerusalem que le bailliage « *montoit* au dit baill, pour ce que il estoit ainsné « dou « conte de braine. » (Assises de Jérus., p. 204.) — « Tant comme *monte* à la question. » (Modus, folio 238.)

Montevin, s. Espèce de vaisseau de terre, servant à boire. (Colgr. ; Bouchet, Serées, liv. I, p. 22.)

Monteure, [Monlure : « Il avoit apparilliet « tant d'abis, d'armesures et de *monteures*. » (Froiss. t. IV, p. 281.)]

Montigene, Montagnard. (Colgr.)

Montignolle, Petite montagne : « Les montaignes et *montignolles*. » (Pelerin d'amour, f. 112.)

Montignos, adj. Aubains, étrangers : « *Monti- gnos* qui valent autant à dire que aubains. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 249.)

Montine, [Jeu, au reg. JJ, 182, p. 74, an. 1450 : « En la ville d'Arras les jeunes compaignons « enfans de bourgeois de ladite ville et autres, ont « accoustumé de leur assembler et aler la veille de « la feste des roys es hostelz de leurs voisins des « diz bourgeois et autres gens d'icelle ville, et por- « ter par esbatement et joye de la solempnité de « ladite feste aucuns petis joyaux, dons ou pre-

sens, à son de menestrez ou autres joyeux instru- mens, et jouer en l'ostel du bourgeois ou autre où « ils entrent, à ung jeu nommé *montine* ; et se « iceulx compaignons perdent audit jeu aux gens « dudil hostel où ilz entrent, on les chasse dehors « par esbatement, sans leur donner à boire ; et se « ilz gagnent, on leur donne à boire et ont l'on- « neur. » Ce doit être un jeu de cartes ; comparez l'espagnol *monte*.]

Montjoye, Voir **MOÏJOIE**. 1^o Monceau : « Toutes « manieres de menues gens... entendirent à... « apporter fagots devant la tente du roy, et en fit « on là une tres grande *montjoye*. » (Froissart, II, p. 257.) — « *Montjoyes* d'arenes mouvantes. » (Ess. de Mont. I, 318.) — « Ils vindrent en la *montjoye* du « chastel ou cele menoit. » (Fabl. de S. Germ. p. 331.) — 2^o Enseigne, bannière de S. Denis, puis guide en général :

Il est la voye et seur chemin...
 Ou jamais nul ne se fourvoye...
 Sa croix nous y sert de *montjoye*. (Marg. de la M. 246.)

3^o Perfection :

De voir la beauté la *montjoye*,
 Vous devriez rire comme nous. (Marg. de la Marg. 360.)

4^o Abondance : « Hercules conquesta de l'hon- « neur grand *montjoye* d'occire le fier monstre qui « vouloit faire proye d'Hesionne. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 547.) — 5^o Cri de victoire, de ralliement. (Voir **MOÏJOIE**). « Le conte (de Charo- « lois) rompit seize ou dix huit lances... chacun lui « donna le bruit de ceste jousté, et lui fut le soir « présenté le pris par deux princesses ; et fut crié « *montjoye* par les heraulx moult hautement. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 338.) — Les partisans du roy Jean prisonnier, et de son fils régent, erioient dans Paris : « *Montjoye* au riche « roy, et au duc regent. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 111.)

Montoir, [Grosse pierre pour monter plus aisément à cheval ; au moyen-âge, le synonyme était perron : « Entre lesquels murs (du Louvre, dans les « environs de la rue Froimantel et de Champflore) « est le *montoir* du roi et de la reine. » (Compte des bâtiments royaux, an. 1368.) — « Pour ung « *montoir* qu'il avoit fait faire pour monter m. d. s. « à cheval. » (Ducs de Bourgog. n^o 4929, an. 1427.)] — « Se renger au *montoir*, » cela se dit par méla- phore d'une fille qui se laisse embrasser. (Colgr.)

Montonage—**enage**, [Droit sur les moulons, dans la Coutume de Montreuil et aux Ordonn., III, p. 223, an. 1358. Voir **MOUTONAGE**.]

Montorgueil, Nom allégorique : « Vaine « gloire se parti de Maliferne, et s'en alla à *Mon- torgueil*, et la trouva orgueil le roy des vices qui « estoit en son palais. » (Modus, f. 250.)

Montouer, [1^o Montoir : « En la cour de nostre « palais royal à Paris, entre la pierre de marbre, « nostre *montouer* et nostre audience. » (JJ, 114, p. 289, an. 1378.)] — 2^o Le côté gauche du cheval : « Fait semblant de descendre de cheval, et quand

« feut pendant du costé du *montouer*, fait soupplement le tour de l'estriviere. » (Rab. t. I, p. 227.)

Montpellier. (Argent de façon de.) [Voir tous les inventaires du XIV^e et du XV^e siècle : « Une douzaine de tasses de l'argent et de la façon de *Montpellier*. » (Inv. du duc d'Anjou, n^o 673.)]

Et ot chaucens d'un paile chier,
Il nos *soltiers de Montpellier*. (Blanch. f. 189.)

Montpensier. Nom propre.

Expressions : 1^o « Pain de M^{lle} de *Montpensier* ; » on appeloit ainsi le pain fait avec des os de morts mis en poudre, dont se nourrissent les Parisiens assiégés en 1590. (Hist. de Fr. de De Thou, trad. XI, p. 177.) — 2^o « Guidon de *Montpensier*, » homme robuste et vigoureux, propre à satisfaire une femme comme la duchesse de *Montpensier*. C'est ainsi qu'on appeloit M. de Montoiron, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin. (Branl., Cap. Fr. t. III, p. 282.) — 3^o « Faire la compagnie de M^r de *Montpensier*, » faire le sot : « Vous avez fait la compagnie de monsieur de *Montpensier*, ce qui estoit « autant à dire, vous avez fait de la sottie. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 279.)

Montravel. « Il ressemble le juge de *Montravel*, » c'est-à-dire « il veut être cru et craint dans son dire. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 51.)

Montre. Voir *MONSTRER*. 1^o Revue : « Estre en place *montre*, » comparoître à une revue. (Mém. de Bassomp. t. I, p. 155.) — « *Montre* en armes et en robes, » il y avoit de la différence entre ces deux revues. (Boullainvill., sur la Noblesse, table, p. 81.) — 2^o « *Montre*, paie, paiement, solde que » reçoit le soldat à la *montre*. » (Monet.) — 3^o Spectacle : « La aussi se rapportèrent les comedies, tragédies, jeux, *montres*, masques, moresques. » (Debat de folie et d'amour, p. 102.) — 4^o « *Montre*, » montrée de danrée ou marchandise, echantillon « de l'espèce et qualité de la chose à vendre. » (Monet.) — 5^o « Belle *montre*, bonne mine, bel extérieur. » (Monet.) — 6^o Parade, tournoi : « Il avoit.... amené avecques luy jusques à 40 chevaliers, et en ce point il feist ses *montres* par devant les dames et damoiselles. » (Percefor. III, f. 7.) — « Vos courtisans entendent mieux à monter une *montre*, qu'à... pointer un canon. » (Mém. de Montlué, t. II, p. 521.) — 7^o « *Montre* d'horloge, » cadran. (Des Acc. Contes de Gaulard, p. 87.)

Montrer. Voir *MONSTRER* : « *Montrer* au doigt, » se moquer. (Arest. Amor. p. 273.)

Monument. [Tombeau : « L'ont enfoui à grant honneur ; Li cors fu mis el *monument*. » (Gui de Cambrai, *Barl. et Jos.* p. 247.) — « O Bretagne ploure ton esperance ! Normandie, fai son entierement Guyenne aussi et Auvergne. or l'avence ; Et Languedoc, quier lui son *monument*. » (Besch. sur Duguesclin.)]

Moole, s. Moule réglementaire des hameçons. « Eulx puissent pescher... depuis my mars jusques à my may en la manière qu'il ont fait du temps de nos prédecesseurs, et du nostre, c'est assavoir

« à bons *mooles* loyaux de hameçons, à toutes esches qui ont cours en toutes saisons, en les mettant ou jettant en l'eau. » (Ord. V, p. 208.)

Moore. [Moudre, aux Ord. IV, p. 298, an. 1354.]

Moquable. Digne de raillerie : « Au lieu de se monstrer bon moqueur il seroit *moquable* à tout le monde. » (Tahureau, p. 80.)]

Moquer—ier. [1^o Plaisanter, actif : « Si le commencierent à *moquer*. » (Ménést. de Reims, § 417.) — « Ne me voeilliez mies *moquer* ne assaiger, ne tempter. » (Froiss. III, 456.)] — « Li uns ne poet l'autre *moquer*. » (Ms. 7615, I, f. 114.) — 2^o [Même sens, au pronom... : « Li bons cuens de Soissons... se *moquoit* à moi et me disoit : Senesciaus, lessons huer ceste chiennaille. » (Joinv. § 242.)] — « C'est se *moquer* de la mal mariée. » (Cholières, f. 71.)]

Moquerie. Plaisanterie : « *Moquerie* de Chateau Landon. » (Poët. av. 1300, IV, f. 1652.) — [« Messires Phelippes dist que je disoie voir, car il ne le disoit que par *moquerie*. » (Joinv. § 387.)]

Moquette. Plaisanterie, attrappe : « Donner des *moquettes*. » (Oudin.)

Moqueur. [« Avecques le *moqueur* n'aies compagnie, mais la fuy et ses paroles comme venin. » (Ménag. I, f. 9.)] — « A grant *moqueur* fault grant *moqueresse*. » (Deschl. 225.)]

Moquois. [Moquerie : « El dient en *moquois* souvent. » (Chast. de Couci, v. 20.)]

1. **Mor.** [Mur, Flor. et Blancheff. v. 454.]

2. **Mor.** [Brun : « S'estoît chascuns montés sur un bon cheval *mor*. » (Brun de la Mont. v. 1164.) — « Les defendeurs blons et *mors* Prennent « illeuc de mort le mors. » (G. Guifart, v. 11553.)] — « Bobenz qui du vis semble *mor*. » (Ms. 7615, I, II, fol. 189.)]

3. **Mor.** Mare, en Bourgogne.

4. **Mor.** Nom propre ; Saint-Maur : « Mal de *S^r Mor*, » la goulle :

Sire *Saint Mor* ! rendez le moy gouteux

Je vous en fais priere, et orison :

Vendez li bien ses deliz outrageux. (Desch. f. 207.)

Je ne vi onques encor

Cheoir ou mal de *S. Mor*

Homme nul, sinon d'aventure. (Id. f. 420.)

Morabitains, s. On appelle *morabites* et *morabitains*, certains moines ou plutôt hermites mahometans de la secte d'Aly, qui, malgré toute l'austérité dont ils se piquent, ne laissent pas de se trouver aux fêtes et aux noces des grands, où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly et de ses fils. (Le Duchat, sur Rab. V, p. 218.) — [Ce mot désigne plutôt les Morisques, restés en Espagne après 1492.]

Morabutine. Danse des Morabitains. (Ibid.)

Morail. Morailles, tenailles pour serrer le nez d'un mulet. (Cotgrave.)

1. Moraine. [Morillon : « Primaut qui plus vesiez fu, Prist la huche, et à quelque paine, En « a brisée la *moraine*. » (Itenart, v. 3114.)]

2. Moraine. [Laine enlevée de la peau d'un mouton mort de maladie. (D. C. sous *Morina*.)]

3. Moraine. Marraïne (?).

Vous dame de toz angles,
Doiene et souveraine
Par dessus les apostles,
Soiez pr' moi *moraine* :
Met m'ame avec les angles. (Ms. 7218, f. 171.)

Moraligier. [Moraliser, compiler les faits merveilleux relatifs à l'histoire des animaux, comme Richard de Fournival et les autres auteurs de bestiaires, les métamorphoses d'Ovide, comme Philippe de Vitry, leur donner la valeur de la tradition et y reconnaître des présages et signes moraux en rapport avec le mystère de la Rédemption.] — « *Moravigier* les bestes. » (Modus, f. 3.)

Moraliser. Même sens : « Fiction *moralisée*. » (Desch. f. 321 e.)

Moralisier. Qui moralise. (Cotgrave.)

Moralité. [1^o Caractère, mœurs : « Si comme « la cire reçoit la figure dou seel, tout atressi la « *moralité* des homes est formée par exemple. » (Brunet. Lat. Trés. 466.)] — 2^o Bon sens : « Furieux « retourné à *moralité*. » (Bouteil. Som. rur. 194.) — 3^o Soumission : « Pour la faction, et prudence de « Pompée, toute la cité fut remise à *moralité*. » (Tri. des IX Preux, p. 355.) — 4^o [Moralité, sorte de poème dramatique, allégorie morale mise en action ; telle est la moralité de *mundus, caro et demonia*. D'autres sont de véritables paraboles, comme celles de l'*Enfant prodige* et du *Mauvais riche*. Les derniers veulent mettre en lumière une vertu : « *Moralité* ou histoire rommaine d'une femme qui « avoit voulu trahir la cité de Rome, et comme sa « fille la nourrit six semaines de son lait en prison... » — « Fais ès villes et ès cités, Fainctes, « jeux et *moralitez*. » (Villon, p. 87.) — « Certaine « *moralité* ou farce, que les escolliers de Pontoise « avoient fait, ainsi qu'il est de coutume. » (JJ. 201, p. 189, an. 1477.)] — « Nos *moralitez* tiennent « lieu entre nous de tragedies et comedies indifferemment, et nos farces sont vrayment ce que les « Latins ont appellé mimes ou priapées, la fin et « l'effet desquels estoit un ris dissolu, et pour ce, « toute licence et lascivie y estoit admise comme « elle est aujourd'huy en nos farces. » (Art. poët. de Sibilet, liv. II. fol. 124.) — « Quand monologue « passe deux cens vers, c'est trop : farces et sottises, « cinq cens, *moralitez* mil, ou douze cens au plus. » (Duverd. Biblioth. p. 427.)

Jay leu et veu une *moralité*,

C'un chascuns puet assez avoir advis. (Desch. f. 9.)

Morans, adj. « Faucons *morans*, lesquels on « prend sur la falaise de la mer, que nous avons « nommé pelerins, parce qu'ils n'ont gueres esté, « ne sejourné en leur pays. » (Budé, des Ois. 122.)

Moraulx. Ouvrages de morale. « Voluntiers me

« delecte à lire les *moraulx* de Plutarche. » (Rabel. t. II, p. 93.)

Morbement. [Mollement : « Oïl, il l'avoia voirement, mais il sembla au duc que ce fust assés « *morbement*. » (Froiss. IX, p. 425.)]

Morbien. Morbleu, dans le Franc Archer de Bagnolet, p. 39.

Morbifique. Qui cause des maladies. (Cotgr.)

Morbilles. Rougeole. (Id.)

Morbolisant, adj. « Il ressembloit ces vieux « sergens du Chastellet, qui ont fait faire leur barbe « de pipeux, je cuidois dire depuis peu, aussi sca- « voit-il de vilaines fessées de prudence, tesmoins « les *morbolisants* estahlés de discretion que « l'on reconnoissoit aus cicatrices de sa felonie. » (Moyen de parvenir, p. 15.)

Morceau, Marcel. [1^o Bouchée, par suite repas : « Chansonnettes, mos, fableaux. Pour gagner « les bons *morceaux*. » (Hist. litt. de la France, XXIV. fol. 449.) — « Et quelque gros *morcelet* qui y « soit, il convient qu'il passe outre le neu de la « gorge. » (Mén. I, f. 3.)]

En la ville n'a bon *morcelet*
Don vos n'aiez, se vos volez. (Ms. 7615, I. f. 105.)

Expressions : 1^o « Le *morceau* d'Adam, « le nœud de la gorge. (Oudin.) — 2^o « Le *morceau* de la nourrice. » (Id.) — 3^o « Le *morceau* honteux. » (Id.) — 4^o « Avoir toujours le *morceau* au bec. » (Id.) — 5^o « Se couroucer contre ses *morceaux*. » (Cotgr.) — 6^o « Croupir aux escoutes de gras *morceaux*. » (Id.) — 7^o « Les premiers *morceaux* nuisent aux « derniers. » (Oud.) — 8^o « Arracher les *morceaux* « de la bouche de quelqu'un. » (Id.) — 9^o « A *morceau* restif, esperon de vin. » (Cotgr.) — 10^o « Au « serviteur le *morceau* d'honneur. » (Id.)

1^o [Sortilège : « Perrette la Baudoyne empoisonna « le suppliant et lui bailla un mauvais *morceau*, « tellement que à cause de ce et depuis ledit temps « il ne s'est peu, ne ne peut aider, labourer, ne « gagner sa vie. » (JJ. 206, p. 554, an. 1480.)]

Morceleaire. Morcelé. (Cotgrave.)

Morcelet. Petit morceau :

Du pain, ou *morcelet*, ou pièce. (Ms. 7218, f. 4.)

Morceucus. Qu'on peut morceler : « Caus fer « n'est mie *morceucus*. » (Ms. 7989², f. 45.)

Morcillant. Mordant, piquant : « (Eil *morcillant*. » (Cotgrave.)

Mord. Morsure :

Quand je presse, en baisant, la levre
A petits *mords*. (Remi Belleau, Berg. p. 134.)

Mordacité. Qualité corrosive. (Cotgrave.)

1. Mordant—aunt. [Subst. 1^o On lit au Gloss. de Laborde : « Le *mordant* n'est pas l'ardillon « de la boucle, comme on le dit dans le Gloss. de « Du Cange, et encore moins le mors ou mors de « chappe... C'est la pièce de métal qui s'applique à « l'extrémité de cette partie de la ceinture qu'on « laissait pendre, après le nœud formé autour de la

« boucle, de trente centimètres chez les hommes, « jusqu'à terre chez les femmes. » Dans le Guide du langage, de Gantier de Biblessworth, on distingue la boucle, l'ardillon, le *mordant* et la courroie : « Femme par homme est enceinte. Et de une ceinture est ceinture ; De la ceinture le pendaunt Passe « parmi le *mordant* C'einsky doit le hardiloun « Passer par tru de subiloun. » — « Pour faire et « forger la garnison toute blanche d'une espée dont « l'alemele estoit à fenestres. C'est assavoir faire « la croix, le pommel, la boucle et le *mordant* et « un coipel. » (Compt. de 1352.) — « La grande « espée de parment du roy, dont le pommeau, la « croix ou croisée, la boucle, le *mordant*, et la bon- « terole de la gaine estoient de fin or. » (J. Chart. Hist. de Ch. VII, p. 181.) — [Le *mordant* est donc un bijou ; il est orné de pierres, de perles et d'or : « Une petite ceinture qui fu à la royne Jehanne de « Bourbon, dont la boucle et le *mordant* sont d'or « et garniz de perles. » (Inv. de Charles V, 1380.) — « D'une pierre estoit li *mordens* qui garissoit du « mal des dens. » (Rose.)] H° [Fermeoir : « Un *mordant* d'argent à livre. » (J. J. 148, p. 315, an. 1395.)]

2. Mordant. *adj.* 1° Qui mord : « Bestes *mor-* « *danz.* » (Gast. Phéb. p. 63) — [2° Dont la parole mord en quelque sorte : « Car veez cum li peres « chastie sun enfant Par mult dulce parole e par « aspre e *mordant.* » (Th. de Cantorb. p. 78.)] — 3° Avide : « Or avoilt avecques luy gens qui ne « demandoyt qu'a guaigner, et tous *mordanz,* « auxquels deparloit esgalement les butins. » (J. J'Auton, fol. 22.)

Mordement. [*Adv.*, en mordant, dans D. C. sous *Rosin.*]

Morden. [Chainage, dans une muraille : « Una « nova turris, que exeat extra murum per unam « cannam, et fiat in latitudine, prout profenditur « de una *morden* in altera *morden* dicti antiqui « muri. » (Ord. II, p. 195, an. 1357.)]

Mordeor. Qui aime à mordre, caustique :

Li frere precheor
... Sont *mordeor.* (Ms. 7615, I, f. 64.)

Mordere. Meurtrier :

Fel, desloiaus, et faus *mordere.* (Ph. Mousk. p. 212.)

Mordiable. Par la mort du diable. (Oudin.)

Mordication, s. Action de mordre. (Cotgr.)

Mordienne. Mordieu, juron. (Cotgr.) — « Par « la *mordienne.* » (Rabelais, IV, f. 57.)

Mordiller. Mordre légèrement et fréquem- « ment : « *Mordillante* secousse. » (A. Jamyn, p. 255.)

Ila Dieu qu'il fait bon *mordiller*
Ces belles roses, et piller
Un million de mignardises. (J. Tahur. p. 271.)

Mordillure. Action de mordiller :

Par petites chatouillures,
Et mignardises *mordillures.*
De sa bouche elle me bat. (Durant. Poës. p. 105.)

Mordong. Espèce de jurement : « Par la *mor-*

« *dong,* toutes les femmes sont putains. » (Moy. de parveuir, p. 55.)

Mordre. [1° Mordre : « Et destre braz li *morst* « uns urs. » (Rol. v. 727). — « E porc e chien le « *mordent* e defulent. » (Id. v. 2951.)]

Ains que la mort nos *mort,*
Qui tot *mort,* et devore. (Ms. 7615, t. II, f. 144.)

Depuis le temps qu'Eve *mort* en la pomme. (Besch. 143.)

Là sans estre *mort* de fourmi,
Un petitet mi endormi. (Ms. 6812, f. 61.)

Gil Diex qui par sa *mort*
Vost la *mort* d'enfer *mordre.* (Ms. 7615, I, f. 64.)

2° [Causer du remords : « Penssons que, quant « li homs est en travail de *mort,* Ses biens ne ses « richesses n'i valent un chat *mort,* Ne li pueent « oster l'angoisse qui le *mort.* » (J. de Meung, Test. page 315.)] — 3° Critiquer : « Reprendre de *mordre.* » (Ms. 7615, I, f. 319.)

Cui blef ne faut
Sovant puet *mordre.* (Id. f. 67.)

4° Atteindre : « Briement les nommerai sans ordre, « Por plus tost à ma rime *mordre.* » (Rose, V, 10488.) — « Ils approcherent près d'une lieu d'Estallon, « sans ce que le jovenecl et sa compaignie y puis- « sent riens *mordre,* tant allerent serrez en belle « ordonnance. » (Le Jouvenc. p. 223.)

Expressions : [1° « (A la bataille de Monlheroy) du « costé du roy fust un homme d'estat qui s'enfuit « jusques à Luzignan, sans repaistre et du costé « du comte de Charolois, un autre homme de bien « jusques au Quesnoy le Comte ; ces deux n'avoient « garde de se *mordre* l'un l'autre. » (Commin. Mém. I, p. 4.)] — 2° « A present, quand on voit quelqu'un « à la cour avec l'habillement de l'an précédent, on « lui dit : nous le *connoissons bien,* il ne nous « *mordra pas ;* c'est un fruit surané, et par telles moc- « queries, il est contraint de le quitter. » (La Noue, Disc. polit. et mil. p. 195.) — 3° *Mordre* à la grappe. » (Oudin). — 4° « L'ou est aussi bien *mordu* d'un chien « que d'un chat. » (Caquets de l'accouchée, p. 136.)

— 5° « Se *mordre* les doigts, ou les pouces. » (Oud.) — 6° « On ne sçait qui *mord,* ni qui rue. » (Rab. III, page 12.) — 7° « Tel rit qui *mord.* » (Cotgr.) — 8° « Avoir plus grande envie de *mordre* que de ruer. » (Oudin). — 9° « *Mordre* au baston pour le faire *mor-* « *dre.* » (Cotgr.) — 10° « Chien qui abboye ne *mord* « pas. » — 11° « Homme mort *mord* jusques, et par « delà la *mort.* » — 12° « Homme mort ne *mord* « pas. » — 13° « Mauvais chien ne trouve où *mor-* « *dre.* » — 14° « Tel estrille fauveau, qui puis le « *mord.* » (Id.)

15° Qui paist gaignon de pain,
Tost est *mors* en la mein. (Prov. du C^{te} de Bret. 114.)

Mordreur. Meurtrier :
... Grant foison d'ames dampnées
Qui en enfer sont ostelées,
De champions et de *mordreurs*
Et de larrons, et de robeurs,
Faus peseur, faus mesureur. (Ms. 7218, f. 242.)

Mordrier. Meurtrier : « Cas *mordrier* », crime d'assassinat, au C. G. II, 93.

Mordrir. [Ther : « Les pelerins *mordrissent* à doel et à pechié. » (Aiol, v. 6655.)]

1. More. [Mûre : « Lors fu plus noirs que *more* de morer. » (Aubri, p. 154^r). — « Par icellui Dieu qui ne meit se vous jamés parlés à li Vous en « anrés le vis palli, Voires certes plus non que *more*. » (Rose, v. 8379.)]

2. More. [1^o Maure ou desche : « Comme un *more* « me puet on figurer. » (Nesch, f. 205.) — « Il se « mit sur ses vieux jours à aimer une *More* qui se « aima et tint en ses delices, de telle sorte qu'il « dedaigna toutes sortes de beautez et toutes autres « dames honnestes. » (Brant, Cap. fr. IV, 349.)]

Expressions : 1^o « Il a esté pris comme le *More*. » Louis XII lit enfermer dans la tour de Loches Ludovic, duc de Milan, surnommé le *More*. (Cotgr.) — 2^o « Le pavret ne fut esloigné de nous de beau- « coup qu'il ne fust *grippé comme le More Comil*. » (Contes d'Eutrapel, p. 304.)

1^o De couleur brune : « Deux volnmes couvers de « velnyau *moré*. » (Invent. des livres de Charles V, art. 248.)

1. Moré. [Hydromel : « On vent chaiens boin « vin et boin *morés*. » (Aiol, v. 2545.) — « Lequel « Bertier faisoit laverne d'un beuvrage fait de miel « et d'eau que l'en appelle *moré*. » (JJ. 166, p. 282, an. 1412.)]

Moult furent servi richement.

De plusieurs mès, et de bons vins ;

De lorz *morez*, de clarez fins. (Ms. 7045, II, f. 176.)

[Ce beuvrage avait une couleur brune, comme les *Morés*.]

2. Moré, Participe. Demeuré, resté.

Ni a plus chevalier *morés*,

Quant la mort a ces ti ocis.

(Mousk, p. 817.)

Moreau, Adjectif et subst. Noir, cheval noir : « Peu de *moreaux parçils*. » (Brant, Cap. fr. I, 94.)

Qui belles amours a souvent sy les remue

L'autrui quant chevauchoye à Paris la grant rue

Sur mon cheval *moreau* qui souvent sault et rue.

Chansons du xv^e siècle, page 102.

Pesante nuit, galoppe tes *moreaux*,

Haste tou cours par l'humide carriere. (Jamin, p. 63.)

« Tire toy arriere, *moreau* rue. » Horace disoit : *foenum habet in cornu, longe fuge*. (L'Amant rendu cordel, p. 585.)

Morée. 1^o Cerise. (Colgr.) — 2^o Eloffe brune : « Trois aulnes d'escarlate *morée* à faire chusses. » (Mandem. de Charles V, 1373, p. 533.) — « 14 aunes « de sanguine *morée*, et de bruns marbrez. » (Du Gange, sous *Miles*.)

Moreillon. Raisin noir et doux : « Trois manie- « res de vin, c'est à savoir, vin fourmentel, vin de « *moreillons*, et vin de gros noirs. Le vin de four- « mentel, à la mesure de Clermont, doit estre « prisé, chascun mui, douze sols de rente, et le vin « de *moreillons*, chascun mui, neuf sols de rente « chascun an, et le vin de gros noirs, ou de goix, « chascun mui, six sols de rente. » (Beaumont, p. 141.)

Moreine. [Murène : « *Moreine* est apelée porce « que ele se ploie en meint cercles ; de quoi li

« pescheor dient que toutes *moreines* sont femeles, « et que ele conçoit de serpent. » (Brun, Latin, Trésor, p. 184.)]

1. Morel. [Noir et cheval noir : « El fu montiez « sous un cheval *morel* amblant. » (Ménéstrel de Reims § 320. — « Siissi hors as chans sur .i. *morel* « coursier. » (Brun, v. 2074.) — « El ce que je di de « *morele* Et de Fauvel et de Fauvele, Et de liart et « de *morel*, Di ge de vache et de torel. » (Rose,.) — Charles V envoya à l'empereur qui vint le visiter à Paris en 1377, et à son fils, chacun un « destrier « *morel*, et le leur donna appensement, d'ung poil « qui est la plus longue, et à l'opposite du blanc », à cause que l'empereur avait coutume de faire ses entrées dans les villes de ses états sur un cheval blanc, et qu'il ne vouloit pas qu'il y eût rien qui ressembloit à la domination dans son entrée à Paris. (Chron. de S^t Den, III, f. 35.)

2. Morel, Moral :

De philosophie *morele*

Et celle qui est naturelle.

(Desch, f. 419.)

Morele. Femme more :

. . . . Se plus foulz n'estiez

Que franche *morele*,

Ja ainsi ne respoudriez. (Vatic, n^o 1522, f. 154.)

Morelle. Plante de la famille des solanées : « Jus « de *morelle* ou d'aluine. » (Budé, des Oiseaux, p. 120.)

Morene. Hémorrhôides. (Colgr.)

Morengue. Espèce d'olive. (Colgr.)

Moreme. [« Une petite bourse de soye, garnie « de petites *morennes* ou sonnettes d'argent. » (JJ. 142, p. 281, an. 1392.)]

Morens, adj. « Faucons *morens*, qui ont esté « prins sur la faloise de la mer en loingtain pays... « qui sont nommez pelerins. » (Mod. f. 58.)

Morequin. [« Cinq aulnes de drap noir, appelé « *morequin*, du pris l'aulne de .xxv. sols tourn. » (JJ. 183, p. 209, an. 1456.)]

Morer. [Mûrier : « Lors fu plus noirs que more « de *morer*. » (Aubri, p. 154^b.)]

Moresque. 1^o Danse espagnole ou moresque : « Jeux, montres, masques, *moresques*. » (Débat de folie et d'amour, p. 102^b). — [2^o Monnaie espagnole : « Ils sont courrouchiés de ce que ils me donnerent « dix *moresques* à si petit de peyne. » (Froissard, XI, p. 427.) — Elle valait un florin : « Allez, dit-il au « heraut, et faites bien la besogne, et nous vous « donnerons vingt *moresques* : quand le heraut oïit « parler le preud'homme, et promettre vingt dorins, « il fut resjouy, et dit, çà les florins, et tantost luy « furent baillées. » (Froiss. liv. III, p. 140.)]

Moresse, subst. fém. Amorce. [Il vaudrait mieux lire *l'amorsse*]. « Tant plus fera froit, de « ce nege, ou de glace, et plus volentiers viendront « à la *moresse*. . . manger, et en celle place tu ten- « dras ton tonnerel lequel descendra tout par luy « quant le chevreal tirera à la viande que tu luy « auras donnée. » (Mod. f. 53.)

Moretaine, *subst.* Mauritanie.

Il a plus noir du chief la chaigne
Que n'est un Mor de *Moretaine*. (Blanch. f. 186.)

Moreton. Peut-être blaureau :

Si vous prie que nous regardon
Si deça vole le faucon,
El prene blaieu ou *moreton*. (G. de la Bigne, f. 109.)

Morfe. Ripaille, en argot : « L'un de nous condamné payer sa bien venue, et faire la *morfe*, » « invita aussi messieurs nos maîtres. » (Contes d'Eutrap. p. 356.)

Morfiailié. Mangé goulûment, dans Rab. I, 28.

Morfiailheres. Gourmand. (Colgr.)

Morfier. Manger goulûment. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 28.)

1. Morfil, *subst.* 1^o Fil lâche : « Quand vous tendrez (les panneaux pour loup) vous leur donerez beaucoup de *morfil* ; je veux dire qu'il faut « retirer du panneau en l'élevant assez pour estre « lasche, afin que le loup s'y maille, et s'y « embrouille. » (Saluove, Vén. p. 276.) — 2^o Aspérités microscopiques d'une lame fraîchement repassée : « Le *morfil* d'un couteau. » (Colgr.)

2. Morfil. Ivoire. (Oudin). En espagnol *morfil*, mot d'origine arabe.

Morfondement, *s.* Rhume : « Si l'apoplexie « assoupit et esteint tout à fait la veue de nostre « intelligence, il ne faut pas douter que le *morfon-* « *dement* ne l'éblouisse. » (Mont. Ess. I. II, p. 426.)

Morfondre. [1^o Prendre un coryza nasal, en parlant du cheval : « S'aucun cheval est *morfondu*, « il le convient tantost faire seigner des jambes « devant au plus bas, et au hault du plat des euis- « ses, et recueillir le sang, et d'icellui oindre les « piés, puis torchier de foing mouillé. » (Ménag. II, p. 3.) — « Eux et leurs chevaux, après le grand « chaleur du soleil que il auront eue le jour, *mor-* « *foudront*, ne jà ne s'en sauroit garder. » (Proiss. éd. Buchon, II, III, 61.)] — 2^o Prendre froid :

Sans nul taudis, couverture, et auvent,
Voyre en peril eminent de *morfondre*. (Cretin, p. 187.)

Morfondu. Homme incommodé de biens. (Oud.)

Morfonture. [Catarrhe nasal, coryza des chevaux : « El porra estre que l'un de ses chevaux se « recroira, ou demourra par aucun accident de « *morfonture*, de releveure ou d'autre chose. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 82.)]

1. Morgant. [Fermail (voir MORDANT) : « Une « çainture avoit de fin or reluissant A pieres pre- « cieuses, tout jusques au *morgant*. » (Gachet.) — « Item, une ceinture d'un rouge tissu, la boclé, le « *morgant* et trois cloux d'or. » (Livre des Métiers, p. 64.)] — « Le pommeau, la croix, la blouque, le « *morgant*, et la bouteroie de la gaine estoient cou- « veries de veloux azur. » (Monstrelet, III, p. 22.)

2. Morgant. Qui a de la morgue : « Si dedai- « gneux et si *morgant*. » (Mont. Ess. t. III, p. 262.)

Morgeline. Mouron. (Colgr.)

Morgengave. [Présent du matin, de l'allemand

Morgengabe. Don en terres, argent, bijoux, que, d'après la coutume germanique, le mari faisait à sa femme le lendemain des noces. Ce morgengab était la propriété de la femme et se transforma en douaire ou *vivelat* : « Com Raouls, jadis roys des « Romains, nostres tres chiers sires et amez com- « peins, hait promis doner à nos, pour nos et pour « nos hoirs, en don fait au matin, que l'on appelle « vulgaument, selone les us d'Allemagne, *morgen-* « *gave*, trois mille mares d'argent. » (Hist. de Bourg. preuves, I. II, p. 122, an. 1305.)]

1. Morgue. [Mine, contenance : « Jupiter, con- « tournant la teste comme un singe qui avale pil- « lules, feit une *morgue* tant espouvantable que le « grand Olympe trembla. » (Rabel. Pantagr. I. IV, nouv. Prolog.)] — « Le roy pensoit ce'estoit quel- « que honneste gentilhomme et d'apparence à le voir « si resolu, et tenir si bonne *morgue*. » (Apol. d'Hérod. p. 155.) — 2^o Railleries : « Exposé à la *morgue* d'une « assemblée. » (Favin, Th. d'honn., t. II, p. 745.)

2. Morgue. [Nom de fée; Morgane, sœur d'Arthur et élève de Merlin : « Sire, dit li variés, « c'est verité prouvée Que la cousine Arlu, c'on dit « *Morgue* la fée Qui d'Ogier le Danois fu moult lonc « temps privée. » (Bruun. v. 3251.)]

Là le trouverent auz fées
Moult cortoisés, et moult sencées,
Si li donerent tel entret,
Dont il redrece maint contret :
En cel entret à une rée,
Que li dona *Morgue* la fée. (Fabl. de S. G. f. 64.)

3. Morgue. Petite chambre à l'entrée d'une prison, où le prisonnier est d'abord enfermé pour être reconnu des guichetiers. (Colgr.)

Morguer. Narguer : « Cela vient d'un naturel « alhier et farouche dont ils *morguent* et desdai- « gnent les autres hommes. » (Charron, Sagesse, p. 262.) — « Qui *morgue* le ciel et fait gambades à « la terre. » (Colgr.)

Morgue-soupe. Gourmand, dédaigneux de soupe. (Colgr.)

Morgueur. « Celui qui tient le guichet de la « morgue, il y a toujours deux ou trois *morgueurs* « dans les grandes prisons. » (Colgr.)

Morgueux. Qui fait la mine. (Colgr.)

Morguoy. Juron, le même que morguienne. (Oudin.)

Moriane. [Mauritanie, ou plutôt le val de Moriane de la Chanson de Roland, v. 2318 : « Carles « estoit es vals de *Moriane*. »]

El Honguerie et *Moriane*,
Et Paille, et Calabre, et Toscane. (Ms. 7218, f. 4.)

Morianne. [Poupée représentant une Moresque et servant de cimier à un heaume de tournoi : « Portoit sur son heaume un *morianne*. » (Math. de Coney, Hist. de Charles VII, p. 680.)]

Moricaut. Brun comme un Morisque : « D'au- « cuns *moricauts* passent bien les blonds en beauté, « comme les femmes brunes passent les blondes. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 341.) — « (Henri II) estoit

« beau, encore qu'il fust un pen *mauricaut*; mais ce ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus « blancs. » (Id. t. II, p. 59.)

Morié. Perte, dommage :

Et ne fut mie grand *morie*
S'elle morut, ne grant pechié. (*Le Rose, cité par Borel.*)

Moriei. [Cheval noir : « Et ly roys Lucquabiel « siet sur le noir *moriel*. » (Gachel.)]

La furent destrier à lagan;
Cil prent ferrant, et cil *moriel*,
Et cil vaïron. (*P. Mouskes, p. 185.*)

Morien. 1^o Maure : « Escu à la *morienne*. » (Percefl., vol. VI, f. 36.) — 2^o Troupes de Ludovic le More : « Les estradiots du seigneur Ludovic n'es- « loient par les François mis à l'espagne, aussi « n'estoyent les François par les *moriers* laissez à « repos. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 94.)

Morier. [Mûrier : « Lors sont lapiz ès rochers « E li dragon ès noirs *moriers*. » (Parton., v. 5889.) « E ocist en grisille les lur vignes, et les *moriers* « d'els engeleda. » (*Lib. psalm.*, p. 109.)] — « Les « *moriers* ne porterent nulles mores en 1435. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 162.)

Moriginé. *adj.* Qui a de bonnes mœurs : « *Mo- « riginé*, et de raison garni. » (Percefl., II, f. 88.) — « Vaillant aux armes et bien *moriginé*. » (Boucie., t. III, p. 1.)

Morille. Maladie du cheval. Le chien de Frois-
sard dit à son cheval dont il envie la condition :

.... Tu te dois bien plandre :
Ains qu'on puist la chandele estaindre,
Ou te frote, grate, et estrille,
Et te cueure on pour la *morille*. (*Froiss. Poës. p. 82.*)

Morillon. 1^o Raisin noir, dont on fait bon vin
« à Orleans, Paris, et ailleurs. » (Monet.) — [« Ung
« traict but de vin *morillon*. » (Vill. p. 100.)] —
[« Buvons, buvons de ceste purée Qui est degoutée
« De ces *morillons*. » (Rev. Crit. 5^e année, 2^e semes-
tre, p. 386, 4^{iv} s.)] — 2^o Canard de couleur noire :

Enprès vinrent deus *morillons*,
En une broche coste à coste. (*Bat. de Quaresme, f. 92.*)

3^o Champignon, morille :

L'une a visaige de marmot,
Euluminé de vermillon,
Et l'autre sent l'ombre des brots,
Ou la graine de *morillon*. (*Coquillard, p. 63.*)

1. Morine, s. Marée, mer : « Et en esté sera sus
« les pors la *morine*. » (Ms. 7218, f. 207.)

2. Morine. [1^o Mortalité des bestiaux, aux Ord.
t. VII, 253, an. 1360. — 2^o Laine coupée sur la peau
d'un animal mort de maladie. (Du Cange, sous
Morina, l.)]

Morion. [1^o Casque à jugulaires et à crête con-
tinue, aux bords rabattus sur les yeux; si les bords
étaient relevés, on le nommait cabasset : « Deux
« caporaux d'harquebusiers portans *morions*,
« chacun 18 livres. » (Ordonn. du 12 déc. 1553.)] —
« bedans chacune eage avoit six soldats avec jaques
« et manches de mailles, le *morion*, l'espée, le poi-
« gnart, et la rondelle. » (Ném. de Du Bellay, t. 299.)
— 2^o Punition militaire; elle consistait en coups de

hallebarde donnés dans le corps de garde. (Daniel,
Milice française, t. II, p. 588.)

Morionné. [Coiffé d'un morion : « Cinq anspe-
« sades harquebusiers *morionnez*, chacun 8 livres. »
(Ord. du 12 déc. 1553.)]

Morir. 1^o Mourir :

Riens ne puet avenir
Si bien con au *morir*. (*Marcoul et Salem. f. 116.*)

Fai con deusses tost *morir*,...
Con deusses vivre toz dis. (*Publ. de S. G. f. 14.*)

Clers suige voirement, estre en devez joiant,
Tos vos ferai confés aucui en *moriant*. (*Parton. f. 171.*)
..... Assez d'ordure en pain mirent,
Dont le plus de la gent *morrent*. (*Ms. 6812, f. 89.*)

2^o [Tuer : « Se par leur vasselage il ne se fuis-
« sent hardiement tenu et deffendu, il cuissent esté
« tout mort et sans remede. » (Froiss. t. II, p. 417.)]

Morisager. [Apprécier : « Et a ledit seigneur
« de Buffaloise court et usage... laquelle court et
« usage feust *morisagée* et jugie valoir de rente
« .xx. solz tournois. » (JJ. 128, p. 51, an. 1385.)]

Morisacle. [Monnaie d'Espagne; voir MORESQUE :
« Iceelui prisonnier n'avoit que or d'Espagne, c'est
« assavoir *morisacles*, jusques la somme de quatre
« ceuz soixante et cinq. » (JJ. 151, p. 255, an. 1397.)]

Morisque. 1^o Mores d'Espagne : « Les *Moris-
« ques*... s'estoient du temps du feu roy, adressez
« à monsieur de la Force, avec offre de se rebeller
« en Espagne. » (Mém. de Bassompierre, p. 316.) —
2^o [Monnaie : « Une grant piece de monnoie d'or,
« nommée double *morisque* d'Espagne. » (Dues de
Bourgogne, no 4182, an. 1420.)] — 3^o Voile : « Le
« vent ouest nord ouest commença à enfler les voi-
« les, papefils, *morisques* et trinquets. » (Rabelais,
t. IV, p. 273.) — 4^o Danse, mascarade : « (Au festin
« des ambassadeurs de Bohême) il y eut des entre-
« mets de *morisques*, mommeries. » (J. Chartier,
Hist. de Charles VII, p. 296.) — « Fol de *morisque*. »
(Rabel. t. III, p. 206.) — [« Se midrent à dancier par
« maniere de *morisque*,... et se habillerent les uns
« de chanvre, les autres retournerent leurs robes
« à l'envers et les autres se habillerent diversement,
« ainsi que à chacun venoit à appetit. » (JJ. 205,
p. 331, an. 1479.)] — 5^o [« A la *morisque*, » en forme
d'arabesques : « Deux tableaux de bonne paincture
« d'une mesme grandeur, le bord ouvré à la *moris-
« que*. » (Inv. de Charles Quint, p. 1536.)]

Morain — an. Espèce de monnaie, ainsi appe-
lée parce qu'on la battoit dans la ville de Morlas,
capitale du Béarn : « La livre *morlane* excedoit la
« tournoise, non seulement du parisic, qui est un
« cinquieme de plus, mais d'un triple, c'est à dire
« qu'une livre *morlane* en valois trois de tournoise,
« et par conséquent les sols et deniers *morlans*
« estoient de la valeur de trois sols et de trois
« deniers tournois. » (Boullainv., Ess. sur la Nobl.
p. 158.) — « Quatre cens sols *morlans* valent
« soixante livres tournoises. » (N. C. G. IV, p. 906.)
— « En lui priant que s'il veoit (Audet Baragin) il
« l'arrestast à sa requeste sur peine de .vi. *mor-*

« *lains* : lequel bailli eust repondu qu'il le feroit
 « *vouentiers*. » (Jl. 168, p. 362, règne de Ch. VI.)
 « **Morne.** Dorade, poisson; coq de bois, oiseau.
 (Colgrave.)

« **Mormelante.** [Gorge (?)] : « Et assemblèrent
 « au vent de cors et de piz, et le porterent à terre le
 « ventre deseures; et li montent sour la *morme-*
 « *lante*. » (Mén. de Reims, § 415.) On lit en variante
mormeraude.

1. **Morne.** [1^o Triste : « Une hore rit, autre hore
 « est *morne*. » (Rose, v. 2995.)] — 2^o Emoussé :
 « Lance *morne*. » (Colgr.)

2. **Morne.** Virole d'ivoire, frette, dont étoient
 garnies les lances courtoises : « Le bout de la lance
 « estoit lié d'une virole, ou *morne* d'ivoire, affin
 « qu'elle ne se fendit. » (Le Labour. Orig. des Arm.
 p. 203.) — « Les lances avec lesquelles l'on joustoil
 « en ces tournois, avoient des rochets ou *mornes*
 « rondes, plus larges que la paume de la main,
 « presque semblables à celles que les bateliers ont
 « au bout de leurs longues piques ou lances, lors-
 « qu'au jeu de l'oison et de l'anguille ils joustent
 « sur la rivière de Seine à Paris. » (La Colombière,
 Théat. d'honneur, t. I, p. 233.)

Morné. 1^o Triste :

Après que les Titans, vermine de la terre,
 Furent *mornés*, froissés sous l'éclat du tonere
 De ce grand Jupiter... (Rem. Bell, p. 15.)

2^o Emoussé, sans griffe, en parlant des animaux
 héraldiques : « Eperon *morné*. » (Colgr.) — « Four-
 « gon *morné*. » « Les autres defendoient un fumier
 « assailli à belles longues perches, et fourgons *mor-*
 « *nés*, et couverts de foin ou paille, sans aucune
 « contention ni debat. » (Conclès d'Eutrap. p. 314.)
 — « Joustes *mornées*, » joutes qui se faisoient avec
 armes courtoises : « S'exercerent deux ou trois
 « jours de suite, et esprouverent la valeur les uns
 « des autres, par ces joyeux esbatemens, et *joustes*
 « *mornées*. » (La Colomb., Théat. d'honneur, t. I,
 p. 229.) — « Lyon *morné*, » terme de blason : « Il
 « y a des lions qu'on appelle *mornés*, ausquels on
 « n'a pas arraché les dents et les uncles, comme a
 « dit un autheur moderne, mais qui les serrent et
 « les cachent, comme s'ils n'en avoient point du
 « tout; c'est pour cela qu'on les depeint la bouche
 « fermée, et les mains serrées et pliezés si bien
 « qu'ils ne puissent nuire. » (Le Labourer, Orig.
 des Arm. p. 201.) — « Subtilité *mornée*. » « J'auray
 « lancé quelque *subtilité* en escriyant, j'entends
 « bien *mornée* pour un autre, affiliée pour moy. »
 (Mont. Ess. t. I, p. 56.)

Mornement. Tristement. (Nicot.) — « Devant
 « le roi en est venus Et dist mangiés hastivement
 « Rois ne soiés si *mornement*. » (Perceval le Gall.
 v. 17752.)

Morner. Emousser. (Colgr.)

Mornie. [Chair d'animal mort de maladie :
 « Nul bouchier ne pourra vendre char de *mornie*. »
 (Ord. t. VI, p. 616, an. 1379.)]

vii.

Mornieu. Corrompu. (Eutrapel, p. 210.)

Mornife. Soufflet : « Baillier *mornife* sur les
 « levres du roy, » frapper de la fausse monnoie.
 (Oudin.)

Moromantie. Folle divination. (Colgr.)

Morosité. Mauvaise humeur. (Colgr.)

Morosophe. Folie sage. (Colgr.)

Morpoin. Pou du pubis; par suite petit enfant,
 importun :

Comme Fabie, ou les deux Scipions,
 Fèrent six cent soixante *morpions*. (Rab. t. II, p. 224.)
 « Un petit *morpion*, » un petit homme. (Oudin.)

Morre. Mourre, jeu. Marot dit de Coquillart,
 qui perdit beaucoup d'argent à ce jeu :

La *morre* est jeu pire qu'aux quilles,
 Ne qu'aux echecs, ne qu'au quillart :
 A ce mechant jeu, Coquillart
 Perdit sa vie, et ses coquilles. (Goujet, t. X, p. 164.)

Morreul. [Morailon : « Le suppliant d'une
 « serpe qu'il avoit, rompit le *morreul* d'un forcier
 « ou coltre. » (Jl. 186, p. 33, an. 1457.)]

Morrien. Noir comme Maure; par suite païen,
 vaurien :

Or s'en iront cil vaillant bachelier
 Ki aiment Dieu, et l'onour de cest mont,
 Et sagement voelent à Dieu aller :
 Et li *morriens*, li cendeus demourront :
 Avugle sont; ce ne dout-j'e mie
 Ki un secours ne fait Dieu en sa vie,
 Et pour soi pert la joie du mont. (Ch. de Thibaut, p. 27.)

Morrir. Mourir :

Ilé, amours, *morrai ge* pour celi
 Cui aim lrestout mon aage ? (Vat. n^o 1490, f. 114.)
 ... Gen *morrerai*
 Des doux maks que j'ai. (Poët. av. 1300, IV, p. 1531.)

1. **Mors.** [Morceau : « Après que icelut Drouet
 « ot mongié ung *mors* de pain et beut une fois sur
 « bout à table, où souppoit le suppliant. » (Jl. 189,
 p. 363, an. 1459.) — « Adam par grant impatience
 « Mordi le *mors* qui mort engeudre. » (J. de Meung,
 Trésor, p. 315.)] — « Par desobeir, et par le *mors*
 « de la pomme de nostre premier pere Adam, les
 « hommes sont devenus mortels. » (Hist. de la Tois.
 d'or, II, fol. 203.)

Car tres qu'Adams morst le *mors* d'Evée
 Fu ès sains ciels dou vrai pere ordéné
 Que son vrail fil vendroit en nostre istance.
 Froiss. Poës. p. 301.

Princes, mieulx vault, se Salemon ne ment,
 Un *mors* de pain qui est pris liement,
 Qu'une grans court d'une viande planiere. (Desch. 124.)
 Ainçois avoit le bon *mors* pris. (Ms. 7218, f. 294.)

2. **Mors.** [Mœurs : « Tieus *mors* avoir doivent
 « et seulent qui parfelement aimer veulent. »
 (Rose, v. 1717.) — « Honors muent et varient les
 « *mors*. » (Prov. ruraux et vulgaux.)]

3. **Mors.** [1^o Mors de bride : « Le lormier et ou-
 « vrier de la forge fera son chief d'œuvre d'un *mors*
 « clousis ou d'autre maniere. » (A. N. KK, 1336,
 fol. 64^b, 23 déc. 1370.)] — De là les expressions :
 « *Mors* à canon, à la genette, à la hotte, à poire. »
 (Oudin.) — « Abruver le *mors*, branter le *mors*. »

(Id.) — 2° [Agrafe qui retient sur la poitrine les bords de la chappe : « m. chapes à mors d'argent « esmailées. » (Nouv. Comptes de l'Arg. f. 65.) — « Deux mors de chappe, en un estuy de cuir bouly, « lesquels sont d'une gesme de Nostre dame esmail- « liez de Flandre, de Breux et d'un quartier de « Bretagne. » (Inv. de 1380.)]

Doux yeux marchans sur le duvet,
Qui portent mors à patenostres,
Et ceulx là dient : adieu, fleurci,
Laissez les aller, ils sont nostres. (Am. rendu Cord. 585.)

4. **Mors.** [Mort, au vocalif : « Ha, mors, comme « ies hardie quant tu osas assaillir le roi Richarl. » (Ménest. de Reims, § 132.)]

Morsel, Morseau, Morsiau. [Morceau : « Chevauché as les grans chevaux Et devoré les cras « morsiaus. » (Les vers du monde.) — « Que j'eusse « un hanap de vin tant seulement El trois morseaux « sans plus de bon pain de froment. » (Cuvelier, v. 11540.) — « Ki del morsel fu estranglez. » (Wace, Rou, v. 10723.)]

De tel morsel vous say-je paistre. (Brut, f. 90.)
Les granz morsiaus les gens estranglent. (Ms. 6812, 88.)
Gisent aucuns çà et là las ;
Qui le morsel de mort englontent. (G. Guiart, p. 317.)

« **Morsel** trop gros a tant petite conduyete. »
Expression figurée pour dire entreprise trop difficile,
au-dessus des forces. Nous disons dans ce sens :
« **Morceau** de dure digestion. » (Perecf. IV, f. 118.)

Qui bon morsel met en sa bouche,
Bonne novele envoie à son cuer. (Prov. du Vilain. f. 75.)

Morselet. 1° Petit morceau : « Et de la char de « petitz morselez. » (Faifeu, p. 42.) — 2° Friandise : « On apporta morselets, amandes, pignons, mas- « chepains. » (Merlin, Coccia, l. f. 25.)

Mors-namps. [Mort gage : « Jehan le boucher « trouva en son domage certaines bestes à laine, « qui estoient à Geffroy le jeune, lesquelles bestes « ledit Jehan print et mist en parc, selon ce que par « la costume du pays lui loisoit à faire ; et venu à « la cognoissance dudit Geffroy ala en l'ostel dudit « Jehan, vouloit et soy efforçoit avoir ses dites « bestes parmi baillant mors-namps. » (JJ. 125, p. 90, an. 1384.)]

Morsure. [« Maufès, com n'avez mors de mau- « vese morsure. » (Rutcb. II, p. 96.)] — « En maigre « poil à morsure. » (Cotgr.) — « Telle dent, telle « morsure. » (Id.)

1. **Mort.** [Fin de la vie : « La mort li est près. » (Rol. v. 2270.) — « Si calengez e voz morz et voz « vies. » (Rol. v. 1926.) — « Des quez il y en a au- « cuns, qui par double et paour qu'il ne fussent « mis à mort, ont jà composé au dit capitaine pour « certaine somme d'argent. » (JJ. 90, p. 51.)]

Expressions : 1° « **Mort** de chandelle, « extinction de chandelle, qu'on appelle feu dans les enchères. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 189.) — 2° « **Mort** acquise, « mort violente : « Pour les périlz que je voyes signes « appars, il m'est engendré au cuer une estin- « celle qui ne peult estre esteinte sinon d'ung plus « sage que moy qui suffisant soit de la esteindre, et

« guerre demener, ou mourir de *mort acquise*, ear
« en portant celle douleur, je ne pourroye longue-
« ment vivre. » (Perecf. IV, f. 66.) — 3° « *Ma mort*
« *et ma vie*, » expression de tendresse : « Si vous
« priez pour Dieu que je puisse parler à luy, ear
« c'est *ma mort et ma vie*. » (Id. t. I, fol. 43.) —
4° « Mourir de la *mort* Roland, » de soif. (Cotgr.) —
5° « **Crier à la mort**, » au meurtre. (Ord. II, f. 659.)
L'éditeur renvoie au Gloss. du Dr. fr., sous « cri de
« feu ou de meurtre. » — 6° « *Haïr de mort*, de
« mauvaise *mort*, ou de *mort* noire, » haïr à la
mort : « Quant je sceuz sa mort, comment le roy
« Pereforest l'avoit occis, je l'en *haïs de mauvaise*
« *mort*, et toute sa chevalerie, dont plusieurs en ay
« occis de ma main. » (Perecf. IV, f. 108.)

Feme est plus escoulant que n'est darsent en Loire,
Feme si het por mains que le tronc d'un poire,
Quant celui que l'en cuide qu'ele het de *mort* noire,
Cil aime ele d'amors, si en fait mains accroire.

Chastie Musart, f. 107.

7° « En vouloir de *mort* à quelqu'un, » vouloir
du mal : « Ne voulant pour riens eheoir entre les
« mains du pape, qui de *mort* tuy en vouloit. » (J.
d'Auton, an. 1506.) — 8° « Terminer vie par *mort*, »
mourir. (C. G. II, p. 866.) — 9° « Estre plus près de
« la *mort*, et plus loyns de la vie, » être en grand
danger de perdre la vie. (Britt. Loïs d'Angl. 10 18.) —
10° « Tenir à *mort* les cœurs en sa main, » s'atta-
cher les cœurs pour la vie. On dit dans le même
sens s'attacher quelqu'un pour la vie. (Perecf. IV,
f. 85.) — 11° « Aim la *mort*, » j'aime la mort :

Il me desplait d'estre vive
Et aim la *mort*. (Ms. 6812, f. 60.)

12° « Estre en son *mort*, » être dans une position
qui représente un *mort*. On lit, parlant de sculpture :
« Ceste sepulture est faite et cizellé de marbre
« blanc et noir, de jaspe, d'albastre et de porphyre.
« Au bas le prince est en son *mort*, à dessus vivant
« et priant avec ceste venerable dame sa bonne et
« fidele compaignie. » (Remi Bell. Berg. I, p. 20.) —
13° « *Mort* n'a ami, » la mort n'épargne personne.
(Cotgrave.) — 14° « *Morz* de sa *morz*, » de sa belle
mort. (Villeh. p. 89.) — 15° « Chascun het *mort*, »
tout le monde haït la mort. (Marc et Salein, 117.)

16° *Mort* à la seigneurie
Sor tote riens en vie. (Ibid.)

La *Mort* est la maistrise de tout ce qui a vie. —
17° « C'est une merveille à veoir comment les bles-
« sés dans un tournoy pouvoient tant souffrir ;
« sés tant dure l'homme qui sent la *mort*. » (Pere-
ceforest, I, f. 89.) — « N'est chose si certaine que la
« *mort*. » (Froiss. III, p. 271.) — 18° « Vendage,
« *mort*, ou mariage corrompt, ou dissout tout. »
(N. C. G. t. II, p. 418.)

Mainte gente sont irié,
Quant il sont deshetté,
Ce dit Salemons :
Mors mielz qu'a foagie
Vorroient tex saigie :
Marcol li respont. (Marc. et Salein. f. 116.)

19° « A longue corde tire qui d'autrui la *mort*
« desire. » (Cotgrave.) — 20° « A toutes choses à
« remede fors à la *mort*, » c'est le latin *contra vim*

mortis, non est medicamen in hortis. (Pasq. Rech. p. 561.) — 21° « Par la *mort* dont Dieu vint à vie, espèce de jurement. (Desch. f. 32.) — 22° « La *mort* « n'a pas faim. » (Oudin.) — 23° « Après la *mort* le « médecin. » (Id.) — 24° « Avoir la *mort* entre les « dents. » (Id.) — 25° « Il est bon à aller chercher « la *mort*. » (Id.) — 26° « Contre la *mort* nul est « qui en eschappe. » (Cretin, p. 205.) — 27° « Telle « vie, telle *mort*. » (Pasq. Rech. liv. VI, p. 531.) — 28° « *Mort* d'enfer, » damnation. (Colgrave.) — 29° « Bonne la *mort* qui nous donne la vie. » (Id.) — 30° « Haine de prince signifie *mort* d'homme. » (Id.) — 31° « *Mort* aux oyes, » ligue (Oudin.) — 32° « *Mort* aux rats, » ratière, arsenic. (Id.) — 33° « *Mort* aux bœufs, » herbe. (Rob. Estienne.) — 34° « *Mort* aux chiens, » herbe. (Nicot.) — 35° « Homme « *mort* mord jusques et par delà la *mort*. » (Ibid.) 36° « La pourpre au sac, *mort* d'egal poix balance, « c'est le *mors* *vivo pede*, d'Horace. (Ibid.)

2. Mort. [1° Qui a cessé de vivre; « Par iceste « signifiante Poons entendre quel creance Doivent « avoir li *mort* es vis. » (Marie, fable 33.) — 2° Qui a été tué: « Quant cil de Miellent virent *mort* leur « compaignoun, si furent lui enragié et crièrent: à « la *mort*, à la *mort*. » Mén. de Reims, § 221.) — 3° Desséché: « La riviere estoit si basse et si *morte* « qu'il la passait à leur aise. » (Froiss. IV. 412.)]

Expressions: 1° « *Mort* herbage, » droit de pâture payé pour la nourriture de neuf bêtes et un dessous de ce nombre. Lorsque les bêtes sont au nombre de dix et au-dessus, on dit vif herbage. [« Li sires de « Demehacourt demandoit à avoir vif herbage de « .xvi. bestes que chif Ernouls avoit en sa maison; « et chils Ernouls disoit que il ne devoit fors que « *mort* herbage, pour chou que sa fille avoit .vii. « bestes en ces .xvi. bestes. Il fu rendu par juge- « ment que li dis Ernouls devoit paier vif herbage, « pour chou que se fille estoit à sen pain et à sen « pot. » (Liv. Rouge d'Abbeville, f. 34^b, an. 1287.)] — 2° « *Mort* bois, » arbre vivant sur pied, mais de peu de vigneur et usage, comme sauls, marsaults, chevreufeul, bouleau. (Monet; Fouill. Vén. fol. 28.)

[Le *mort* bois est distinct du bois *mort*, bois sec.] — 3° « Se faire *mors*, » mourir. (Ph. Mousk. p. 337.) — 4° Terme de *mors*, » délai accordé en justice à quelqu'un pour répondre aux demandes ou actions du fait de ses défunts prédécesseurs. « Celuy defen- « seur avoit une dilacion qu'on appelloit *terme* de « *mors*. » (Ord. des ducs de Bret. f. 192.) — 5° On croyoit autrefois que les morts sautoient si les vivans suivoient leurs dispositions testamentaires, et cela par le moyen de leurs bons anges, qui habitent entre les vivans, en l'air, et qui savent et voient tout ce qui se fait sur la terre. (Bouteil. Som. rur. p. 741.) — 6° « *Mort* à *mort*, les vis as vis, ou *mors* « à *mors*, les vis as vis, » qui est mort est mort. (Ph. Mousk. p. 627.) — 7° « Deviser avec les *morts*, » lire. (Nuits de Strap. I, p. 132.) — 8° « Jetter comme « à la pelotte d'un *mort*, » jeter un homme comme mort en se le renvoyant des uns aux autres en guise de balle. (Percef. IV, f. 109.) — 9° « Devenir

« *mort* comme terre, » devenir d'une couleur terreuse, comme un mort. (Percef. vol. III, f. 145.) — 10° « Se faire *mort* d'un fief. » En terme de droit, c'est une espèce de fiction par laquelle le père se fait mort, pour passer son fief à son fils. (Bout. Som. rur. p. 865.) — 11° On lit « se faire *morte*, » dans Beauman, p. 152, en parlant d'une femme qui encourt la privation de son douaire par faute d'acquitter le fief en quoi il consiste. — 12° « La « cause en est *morte*, » a cessé. (Percef. V, f. 104.) — 13° « Faire la *morte*, » faire la carpe pâmée, affecter la langueur.

Puis se monstrent de rue en rue

Pour leur dame qui fait la *morte*. (Am. rendu Cord. 585.)

14° « Estre *morte*, » perdue de réputation.

Certes bien suis honie, et *morte*. (Ms. 7615, II, f. 181.)

15° « Angle *mort*, » qui n'est flanqué de rien. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, tome III, page 105.) — 16° « Chevel *mort*, » faux cheveux coupés sur la tête d'un mort. (Ms. 7615, II, f. 143.) — 17° « Color « *morte*, » pâle. (Ibid. I, fol. 71.) — 18° « Drapeau « *mort*, » brûlé. (Bouchet. Serées, liv. I, page 187.) — 19° « *Morte* du siècle, » trépassée. « La roine... « estoit *morte* de ceste siècle. » (Continuat. de G. de Tyr, Mart. tome V, c. 715.) — 20° « *Mort* et occis. » (Ibid. V, c. 676.) — 21° « *Morte* char, » chair morte. (Confession de Voudreton, A. N. J. Nav. pièce XI, p. 16.) — 22° « Homme *mort*, » qui n'a ni force ni pouvoir. (Froiss. liv. III, p. 351.) — 23° « *Morte* ne « vive, » aucune.

N'est pas sages qui fame croit

Morte ne vive, ou qu'ele soit. (Ms. 7615, II, f. 153.)

24° « La saison est *morte*, je ne croy pas que vous « puissiez rien besongner. » (Le Jouv. page 235.) — 25° « *Mortes* terres, » terres sauvages, incultes. (Anc. cout. de Norm. f. 57.) — 26° « *Trèves mortes*, » trèves rompues, annulées. (Continuat. de G. de Tyr, Mart. V. 697.) — 27° « *Mortes* veues, » fenêtres à verre dormant, à 7 pieds et demi au-dessus du plancher. (C. G. II, p. 793.) — 28° « Le *mort* à tort, « et le baltu paye l'amende. » (Beaum. page 449.) — 29° [Dans les duels judiciaires], « par la coutume « générale de France, le *mort* saisit le vif, son « prouchain heritier habile à lui succeder. » (Procès de Jaq. Cuer, Ms. p. 61.) — 30° « Plus *mort* que vif. » (Contes de la reine de Navarre, page 429.) — 31° « D'homme *mort* le plait est *mort*. » (Loysel, II, p. 331.) — 32° « *Morts* ne mordent point. » (Naudé, des Coups d'Etat, t. I, p. 305.) — 33° « Homme *mort* « ne fait guerre. » (Cotgr.) — 34° « La guerre est la « feste des *morts*. » (Id.) — 35° « Qui se combat n'est « pas *mort*. » (Id.) — 36° *Mort*, terme de coutume: « Celui qui est decedé sans enfans, freres, sœurs, « ny descendans d'eux, et sans pere, mere, grand « pere, ni grand mere. » (N. Cout. G. II, p. 406.) — 37° [Rouleaux des *morts*. C'était une habitude répandue dans les couvents du moyen âge, lorsque mourait un religieux, surtout un abbé ou un personnage marquant, d'annoncer sa mort par une lettre circulaire que l'on inscrivait en tête d'un long rouleau de parchemin; on envoyait ensuite porter

ce rouleau dans les autres couvents, proches ou éloignés, afin d'obtenir des prières pour l'âme du défunt. Chaque monastère, avant de laisser partir le porteur du rouleau, y inscrivait le nom du monastère, la date du passage, la mention des prières faites pour le religieux mort; parfois on ajoutait des morceaux littéraires ou une pièce de vers. Voir au Musée des archives départementales, pl. 35 de l'album, p. 135 du texte, le rouleau mortuaire d'un abbé de Solignac.]

Mortable. [Mortel, qui cause la mort: « Depuis « fu envoyez un barbier pour visiter et chirurgier « Jehan Langlois, lequel dist et raporta en verité « que la plaie estoit curable et non mortable. » (JJ. 148, p. 23, an. 1395.)]

Mortage, décès. On lit d'un père qui par testament donne plus du tiers de ses biens à ses filles :

Ses hoirs en l'an de son mortage
Et jour, par enquête pourront
Revoquer ce don, quant vourront. (Cout. de Norm. 79.)

Mortaigne Mauritanie.

Un Mor de Mortaigne. (Ms. 7615, II, f. 187.)

Mortailable, adj. Serfs sujets à payer le droit de mortaille : « Ce sont certaines personnes à qui « des terres ont été données à condition de les « cultiver : ils ne peuvent les quitter sans permission de leurs seigneurs, lesquels ont droit de « suite. Cela a particulièrement lieu en Bourgogne. » (Laurière.)

Mortailablement. (Cotgr.)

1. Mortaille. — [Droit que le seigneur avait de prendre et d'appliquer à son profit la succession des hommes et des femmes de chef et de corps. — « Item, les hommes, femmes et enfans, serfs de « chef et de corps que ledit Ferri a et peut avoir au « dit lieu de Cornai, et tous les profits, seigneuries, « tailles, mortailles que il a et peut avoir sur lesdits « hommes, femmes et enfans... » (1405. Aveu de la seigneurie de Cornai). L. G. de D.] — « Quant aucun « serf décède sans enfans legitimes, ny parens ou « lignagniers, aussi de condition servile, lors le « seigneur succede, et prend les biens, tant meubles « que immeubles... et s'appelle telle façon de succeder, mortaille. » (La Thaumass. Cout. de Berry, page 161.)

2. Mortaille. 1^o Carnage :

... Quel mortaille !
Quelle ocision, quel bataille ! (G. Guiart, f. 124.)

Après la fin de la bataille
Ou tant et eu grant mortaille. (G. Guiart, f. 133.)

2^o [Funérailles : « Comme le suppliant venoit des « mortailles ou obseques de sa mère. » (JJ. 168, page 83, an. 1414.)]

Mortailier. Imposer mortaille (Monet).

Mortaise. « Et nud à nud, pour mieux leurs « corps ayser, Les vy tous deux par ung trou de « mortaise. » (Villon.)

Mortalier. [Qui lève la mortaille : « Symon « Cronay, nostré sergent et mortalier ou bailliage

« de saint Pere le Moustier. » (JJ. 165, page 279, « an. 1411.)]

Mortaliteit, ei. é. [1^o Condition des êtres vivants : « La fragilité de nostre mortaliteit. » (Job. 449) — 2^o Misères : « Et lirent escrire unes « letres es queis il avoit escrit leur mesaise et leur « mortaliteit. » (Mén. de Reims, § 159.) — 3^o Peste : « Alors fut la mortaliteit si grande, sans plus de « deffence, comme ce ce fust de brebis; mais la « bataille des gens à cheval dura treslonguement. » (Petit Jehan de Saintré, p. 499.)

Expression : « Il y a grande mortaliteit à l'hospital. » On y tue force poux. (Oud.)

Mortals. [Mortel : « La fu desour les camps ly « eslour sy mortals. » (Gach.)] — « Plaies mortals. » (Ms. 7615, II, f. 157.)

Morte. Mort : « S'il luy dit l'injure en sa maison, « il le battra tant qu'il vandra, sans morte, et « perdition de membres. » (N. C. G. II, p. 265.)

Mortefié, partic. Sujet à la mort : « Nous « sommes mortefié, » morte afficimur. (Règle de « Saint Benoit. ch. 7.)

Morte garde, terme de droit. Garde d'une chose morte, sequestre : « Aux arrets de biens immenbles « establir morte garde. » (N. C. G. II, p. 110.)

Morteil. [De mort : « Li roys Loueys, ses peres, « que on apeloit Poe Dieu, ajut au lit morteil. » Mén. de Reims, § 16.]

Morteile. [Moularde, dans les Dombes; D. C. sous Mortella.]

Morteins. Ateinte mortelle :

Cil maus que j'ay portey tant
Ne porroit estre sans morteins. (Poë. av. 1300, I, f. 1437.)

Morteis. [Perte : « Tous lor biens il puent « mener et ramener à Treves, sauvement et en « nostre conduit... sauf ce que nous n'entreprenons « rien des morteis faictes. » (Hist. de Trèves, II, 15, an. 1302.)]

Mortel, és, ex, ens. 1^o Sujet à la mort : « Durant « la vie mortel. » (Ord. V, 113.) — 2^o Qui cause la mort : « Crimes mortés. » (Ms. 6812, f. 78.) — [« Que « chus conte encoupee d'un fait qui est mortés. » (Gachel.)] — Toute autre angouisse est joie, et la mort est mortex. (Ms. 7812, f. 345.) — [« Anchois « est si cruens bataille et si morteus. » (Henri de Valenc. § 530.)]

Mortelayras. [Maçonnerie : « Pour maintenir « en estat lesdites salines, cabanes, mortelayras, « divers pons et plusieurs gorges nécessaires à la « façon du sel. » (JJ. 179, p. 72, an. 1449.)]

Mortelerie. [Travail du mortelier : « En la rue « de la Mortelerie, devers Saine, où Pon fail les « mortiers. » (Cart. de N. Dame, III, 360.)]

Mortelier. 1^o Mortellier, fabricant de mortier; de là le nom de la rue de la Mortelerie. (Fagniez, Etud. sur l'Industrie, page 16, an. 1292-1300.) — 2^o Qui fait les vases appelés mortiers : « Li mortelier « doivent jurer qu'il ne feront nul mortier fors de

« bon loois. » (Liv. des Mét. 110.)] — [« Li mortelier
« et li plastrier sont de la mesme condition et du
« mesme establissement des maçons en toutes
« choses. » (Livre des Métiers, dans Du Gange, sous
Mortarium, 2.)]

Mortellement. 1° En homie : « Parler mor-
« tellement. » (Besch. f. 171.) — 2° D'une manière
peu aimable : « Le duc (de Normandie) et le roy (de
« Navarre) s'entre saluerent assez mortellement. »
(Chr. de Saint Denis, II, 239.)

Mortelment. [Mortellement : « Et si tost
« comme Blac et Commain conurent le desconfiture
« ki sor eus tornoit si mortellement et si cruelment. »
(Henri de Valenc. § 540). — « Tant fist que mor-
« telment partout se fist haïr. » (Berte, c. LXIII.)]

Mortemain, subst. Droit des seigneurs sur les
biens de ceux qui meurent sans hoirs. (Voir MAIX-
MORTE). « *Mortemain*, c'est à dire que quand ils
« meurent sans hoirs procréés et descendus de leurs
« corps, le seigneur prend tous leurs biens, et
« succede a eux. » (Gr. Cout. de Fr. liv. II, p. 121.)
Expressions : 1° « Recettes, et sergens des
« mortemains. » (Laurière). — 2° « La court des
« mortemains. » Celle en laquelle le receveur
général des mortemains tient les plaids et juge des
procès. — 3° « Droit de mortemain. » (Laurière). —
4° « L'homme ne peut vendre à l'un de ses enfans,
« sans le consentement des autres... même ne leur
« peut donner aucun heritage, mais leur peut faire
« mortemain de qu'écheoir leur peut de par icelui :
« il peut vendre à un sien genre, car la fille morte,
« le genre ne luy est rien. » (N. C. G. II, p. 425.)

Mortement. Sans vigueur, lâchement. (Monel).

Mortel. Subst. Espèce de mets.

Bons flacons, et bon mortel,
Et bon lait bien boilli, et cuit. (Ms. 7218, f. 416.)

Morteor, subst. Meurtre.

D'ommes ocision, et morteor sera,
Et li uns princes l'autre, se il puet ocira. (M. 7218, 207)

Morte paye, subst. Soldat encore en garnison,
entretenu et compté sur l'état dans l'ordinaire des
guerres. (Daniel, Mil. fr. I, p. 357.)

Morteté. Mortalité.

Deluges et tempestes sera, et morteté. (Ms. 7218, 207.)

Mort gage. Espèce d'usure encore d'usage
en Pologne : « Est... une autre manière de usure
« que li aucun apellent *mort gage*, si come aucuns
« prestant une somme d'argent sur aucuns hireta-
« ges... en tele maniere que, tant comme li
« empruntierres tenra les deniers, li prestierres
« tenra l'hiretage, et seront les despueilles sienes
« dusques à tant que li rail la somme d'argent, que
« il presta. » (Beaumanoir, p. 345). — Bouteiller,
Somme rur. p. 459, appelle *mort gage* une somme
assignée par un aîné sur son fief, à ses frères et
sœurs, pour la portion qui leur vient de leurs biens
paternels. (C. G. I, p. 755). — « Obligation de *mort*
« *gage*. » « C'est obliger un heritage, et mettre en
« main d'aucun pour le tenir, tant et si longuement
« que celui à qui l'heritage doit appartenir par

« droit, l'aura racheté... sans défalquer, ne rabatre
« tous les fruits et emolumens que on en parçoit. »
(Boul. Som. rur. p. 138.)

Mort gog. Juron : « Quand ils dirent vertugoy,
« sangoy, *mort gog*, ils voulerent, sous mots cou-
« verts, dire tout autant que ceux qui disent vertu
« dieu, sang dieu, mort dieu. » (Pasj. Rech. p. 658.)

Mortiau. Mortel. (Poët. av. 1300, II, 567.)

I. Mortier. [1° Vase à piler : « Mortier et molinel.
« (Oustillement un vilain.) — « Phieles e mortiers,
« e encensiers, tut de fin or. » (Rois, page 257.)] —
« Toujours veut mortier qu'on besogne. » expres-
sion figurée et très obscène. (Besch. f. 333.)

Toujours sent le mortier les auz,
Et le feu monstre sa fumée. (Ms. 6812, f. 72.)

2° Vase ayant forme de mortier ; on l'emplit d'eau
sur laquelle seruage un morceau de cire jaune avec
un tamignon : « L'ombre de la lumiere de son
« mortier plein de cire. » (Brant. Dames gal. t. II,
page 86.)

En la chambre lumiere n'ot,
Fors d'un mortier qu'iluec ardoit. (Ms. 7218, f. 499.)

« Approchant le mortier de cire qui brusloit. »
(D. Florès de Gr. f. 53). — 3° [Chaux pilée dans un
mortier : « Li murs... Tot entor est fait à compas,
« Et est fait trestous d'un mortier qui ne doute
« pikois d'acier. » (Flore et Blanchef. 1789.)]

Fist, et fremu une meson :
Tant y a fait, et tant muré,
Que de palis, que de fossé,
Que de mortier, que de quarrel,
Qu'il a fait un fort chastel. (Rou, p. 178.)

« Jetent trail, pierres, tuile, mortiers... en
« maniere qu'on les garde de plus avant entrer en
« la ville. » (Le Jouv., f. 88.) — De là l'expression :
« Durer que de carrel, et de mortier. » Durer
longtemps, comme fait à chaux et à ciment :

Pour la paix touz temps remembrer,
Qui touz temps devoit meuz durer,
Que de carrel et de mortier. (Rou, f. 273.)

4° Terre gluante comme le mortier :

... Le mortier de plastre
Où on entre jusqu'aux genoux,
Toute fois que le temps est moulx. (Besch. f. 428.)

5° Cuvette ayant forme de mortier : « Quiconque
« a un egout par dedans la maison, ou l'heritage de
« son voisin, il doit mettre un treillis de fer dans le
« tron de son mur, ou de l'heritage où l'eau passe
« à petit trou, et faire un mortier devant le treillis
« du côté dont l'eau vient. » (Nouv. Cout. Gén. I,
page 525). — 6° Pois à feu, bombes : « Chargeront
« un mortier, puis mirent le feu dedens, et vint
« choir tout droit sur la nef de l'église, et rompit la
« dite nef. » (André de la Vigne, Voyage de
« Charles VIII, p. 134). — Au siège de Padoue, en
1509, « on avoit une maniere de peltreaux que nous
« appellons mortiers, lesquels firent tant de mal à
« la ville qu'il n'est point à dire, car ils effondroient
« tout. » (Mém. de Rob. de la Marek, page 68.) —
7° Bonnet des magistrats, de velours ou de drap
d'or : « A l'entrée de Charles Quint dans Paris, en
« 1539, le premier huissier du parlement avoit le

« mortier de drap d'or en la teste. » (Mémoires de du Bell. VI, p. 431.)

Abusé m'a et fait entendre
Toujours d'un que ce fust un aultre,
De farine que ce fust cendre.
D'un mortier, un chapeau de feautre. [Yllou.]

2. Mortier. Cloche; lire peut-être *mostier*:

L'arme dit: fol pecherre,
Va à ta confession;
J'oi du mortier le son. [Ms. 7615, H. fol. 144.]

Mortier. Mortel: « Cop *mortier*. » (Chanson du xiii^e siècle, folio 212.)

Mortifère. *adj.* Qui porte la mort. Phaëton demandant à Phébus la conduite de son char, le soleil lui répond:

... Afin que d'un don *mortifère*,
Je ne l'estreine, hélas, mon fils, diffère. [Marot, p. 551.]

Mortification. [« Ung livre de la *mortification* de l'ame. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, 6^e série, tome I, page 358.)]

Mortification. *s.* Mortification. Ce mot, dans S^t Bern. répond au latin *mortificatio*. « *Mortification* de la chair; » en latin *inertus carnis*. (Règle de Saint Benoît, chap. 25.)

Mortifier. 1^o Se corrompre: « Jamais grain ne « fructifie, si premier ne se *mortifie*. » (Cotgr.) — [2^o Affliger son corps par des privations, des fatigues: « Vos vos *mortifiez* chacun jor, chier frere, « en maintes geunes et en labors sovent. » (Saint Bernard, p. 572.)]

Mortifieur. Qui mortifie. (Cotgr.)

Mortoire. [1^o Mortalité: « Uns si grans *mortoires* « se bouta en l'ost que des cinq en moroient les « trois. » (Froiss. t. IX, p. 66.)] — [2^o Meurtrier: « Espée *mortoire*. » (Molinet, p. 153.)]

Mortoise. [Mortaise: « Fers a fere *mortoise* Et « en pierre et en boise. » (Oust. au Vilain.)]

Mortreux. [Soupe au lait: « Après out chacun « une ribellette de lait routi sur le greil, chacun « une esculée de *mortreux*, fait de pain et de lait, « et à boire, tant qu'ils veulent, cidre ou cervoise. » (Jl 185, p. 61, an. 1450.)]

Mortuage. *subst.* Droit appartenant aux églises de Bretagne, sur les morts ou sur leurs legs. (Du Cange, sous *Judicium defunctorum*.) On appela aussi ce droit *neufme*, parce qu'on prélevait le neuvième du bien. Laurière cite des arrêtés du xiv^e siècle qui reconnaissent et confirment ce droit. Vers le milieu du xiv^e siècle il fut réduit au neuvième du tiers des meubles de la communauté du décédé. Des carés en Poitou prétendaient à un autre droit de *mortuage*; ils réclamaient le lit des gentilshommes morts dans leur paroisse. (Voir Laurière, sous *Corbinage*.)

Mortuaire. *subst.* [1^o Peste noire: « Après la « *mortuaire* fu le temps si très chier Que povres « gens n'avoient pas grantment à mangier. » (Les aventures advenues en France de 1214 à 1412, dans D. C. sous *Mortuarium*.)] — [2^o Collection de morts: « Tout estoit plain de *mortuaire*. » (Manusc. 6812,

folio 68^a.)] — [3^o Oraison funèbre, service funèbre: « Ces personnes qu'on loue aux *mortuaires* pour « aider à la cérémonie du deuil. » (Mont. Ess. t. 3, p. 91.)] — « Banquet de *mortuaire*. » (Cotgrave). — [4^o [Revenu d'une commanderie, échu depuis la mort du titulaire jusqu'au premier mai suivant: « Selon « les ordonnances et constitutions de leur dit ordre « (de l'Hôpital Saint Jehan de Jherusalem) les « *mortuaires* et vaccans des prieurés, chastelainies « et commanderies du dit hospital appartienent « au commun tresor de Rodes. » (Ordon. VIII, 479, an. 1401.)] — 5^o [Les registres *mortuaires* les plus anciens que l'on connaisse en France sont celui de Montarcher (Loire), rédigé en 1469, et celui de la Madeleine de Châteaudun, rédigé en 1478. (Voir Musée des Archives départementales, n^o 135 et 138.)] — *Adjectif.* Qui tient aux morts: « Les testaments, « les legs, on les dispositions du deffunt fails par « sa dernière volonté, et tous les autres debles « *mortuaires*, scavoir la sepulture, l'enterrement, « le convoy, etc., les héritiers, ou l'héritier les doit « payer seul. » (N. C. G. tome I, p. 495.)] — « Par la « costume (de l'ille) les biens meubles de un « trespassé sievent le corps, et se partissent selon « la costume du lieu de la *maison mortuaire*. » (C. G. t. p. 765.)]

Mortvent. Ventosité intestinale.

... les ventosités déchasse,
Et tire de corps le *mortvent*. [Despaigney, cité par Borel.]

Mortuore. *adj.* Mortuaire:

Al monstier vint, et le service
Fist *mortuore* haut et rice,
Pour le roi Felipe de France. [Mousk. p. 651.]

Morvat. Morveau,umeur pituitaire: « *Morvats* « durs des narilles. » (Fouill. Faucon, f. 81.)

Morue. [1^o Poisson: « Quiconque achale *morues* « baconnées et maqueriaux salés. » (Livre des Mét. 271.)] — [2^o Hémorroïdes: « Reprimer le sang « des *morues* et hémorroïdes. » (Cholières, f. 48.)]

Morve. [Maladie du cheval: « Un vendeur de « chevaux n'est tenu de leurs vices fors de *morve*, « courbes et courbatures. » (Loysel, p. 418.)]

Morveau. 1^o Humeur pituitaire: « Lecher le « *morveau*, » baiser continuellement. (Oudin). — 2^o Bout de chandelle. (Id.) — 3^o Bout du nez. (Id.)

Morvement. Paresseusement, dans Jean de Saintré, p. 530.

Morver (se). Se moucher. (Cotgrave). — « Se « *morver* en archidiaire, » se moucher souvent. « *Se morvoit* en archidiaire; comme un archidiaire « à qui sa prébende plus considerable que les « simples benefices de son chapitre, fournit les « moïens de faire meilleure chere, et par consequent « d'amasser plus d'humours, que ne font de simples « chanoines. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 132.)

Morveux, oux. [1^o Paresseux, qui aime à rou-piller: « Or s'en iront cil vaillant bachelier, Ki « aiment Dieu et l'onour de cest mont, Ki sagement « voelent à Dieu aler; Et li *morveux*, li cendreus

« demourront. » (Thib. de Champagne, II, p. 133.)
 — « Li *morveux*, li cendrox. » (Poës. av. 1300, t. I, p. 471.) — 2° Qui a la morve au nez, comme les vieillards et les enfants. On lit de Nestor : « Celui « des Grecs estoit un vieux penard qui ne bougeoit « de sa tente... assis comme une statue immobile, « et donnoit ainsi ses avis et conseils à la mode d'un « *morveux* president. » (Brantôme, Cap. fr. II, 119.)
 — « Les *morveux* veulent moucher les autres. » (Oudin). — « Il vaut mieux laisser son enfant « *morveux*, que de lui arracher le nez. » (Cotgr.) —
 « Qui sera *morveux* si se mouche; je ne crains que « Dieu et le roy. » (Coquillart, p. 174.) — 3° Qui est malade de la morve : « Morfonduz sont voz chevaulx « et *morveux*. » (Desch. f. 227.) — 4° Femme de petit état : « N'y avoit si meschante *morveuse* qui « ne les (habités) face faire plus excessifs. » (Aresta Amor, p. 287.) — 5° Qui a besoin d'être mouchée : « Chandelle *morveuse*. » (Oudin).

Morxion. [« En laquelle bourslette ladite femme « avoit pris quatre petites vergettes d'argent, une « pièce d'argent, appelée *morxion*. » (JJ. 127, p. 41, an. 1385.)]

Mos. Mous :

Le voy faucon, quand il jette sa croe,
 Et lanerret que plusieurs sont si *mos*
 Qu'il faillet bien, car le temps les esbloe. (Desch. 229.)

Mosaïque, subst. Ouvrage de marqueterie : « *Marquetterie*... est un ouvrage que les Latins « appellent *tessellata opera*; nos François pièces « rapportées, et l'ancien vulgaire *mosaïque*. » (Saint Julien, Mesl. hist. avant propos, f. 13.)

Moscé. [Musqué, muscade : « Ceste ysle (de « Java) est de moult grant richesse. Ils ont viel pevre e « noees *moscées* el espi, e galanga, e enbebe, e « garofali, e de toutes eheres espiceries que l'on « peut trouver au monde. » Marco Polo.]

Moschet. [Emouchet, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 11,828.] — « De trois fleches et « d'un *moschet* Deil assez avoir ten vaslet jeune « garçon. » (Benoit de Saint More, I, p. 592.)]

Moschoir. [Mouchoirs, dans Escallier, vocab. lat. fr. xiv^e siècle, p. 1700.]

Mose. [« Si le vendeur et l'acheteur s'accordent « que haran soit compté, le vendeur prendra une « *mosé* et l'acheteur une autre par main estrange, « et à la revenue que ces deux reviendront, doit « revenir tout le remanant du haran. » (Ordon. II, p. 358, an. 1350.)]

Moste. [Moule; de là les sens suivants : 1° Caractère d'imprimerie : « Plusieurs livres, tant en « parchemin que en papiers, de la main et en *moste*, « tant d'églises que autres, qui estoient audif « chasteau d'Amboise. » (Inv. d'Anne de Bretagne, an. 1498.)] — 2° Partie qui distingue le sexe. On lit d'une femme pauvre qui pendant l'absence de son mari devient riche :

Semble qu'il y ait conjecture
 Que sa femme ait esté d'accord
 D'entretenir la creature,
 Prester le *moste* à la pasture. (Coquillart, p. 21.)

Mosnant, Mosneic, Mosnée. [Meunier, droit de mouture, blé moulu : « Les *mosneics* et li « *mosnant* et li buirons sont tout nosltre... sires « Bauduins n'i retient fors ke... se *mosnée* mobre « franchement. » (Charte de Cambrai, an. 1235.)] —
 « Nuls *moniers* ne peuvent chasser, ne venir querir « *mosnée* en la dite seigneurie, sinon le monier de « la dite seigneurie. » (N. C. G. I, p. 393.)

Mosnier. Meunier : « Li *mosniers* sa mouture « en a. » (Ms. 7218, f. 175.)

Mosquellie. Muscade :

Il ot ens skilonal, canouele, dragie
 S'il eut ens grans d'escouille, quatre nos *mosquellie*.
 Poes. av. 1300, t. IV, p. 1367.

Mosquette. [Mosquée, dans Ronsard, p. 695.]

Mosrage. [Mouture : « Li moulin devant dis « ne puet souffire au *mosrage* de la ville de « Hulst. » (Cart. de Flandre, an. 1254.)]

Mossez. [Compagnie de banquiers italiens : « Certaines debtes qui furent jadis données aux « compagnies des Magalez et *Mossez*. » (JJ. 74, p. 536, an. 1340.)]

Mossu. [Moussu, au figuré : « L'orde vieille, « puant, *mossue*. » (Rose, v. 4120.)] — « Les oreil- « les avoit *mossues* Et trestotes les dents perdues. » (Id. p. 355.)]

Sire... ainz m'ocieiz
 Que vos monée me donez
 Li aufaiges est toz *mossuz*,
 Et le mualles toz peluz,
 Mielz aieroie un damoisei. (Blanchandin, f. 187.)

Mostaige. [Moût de vin : « El pour lo eens de « ceste vigne devons nos laudre... deux mues de « vin à *mostaige* ou cours de vandenges. » (Cart. de S. Pierre du Mont, an. 1254.)]

Moster. Monter :

La pucele chai pasmée
 Qui en la tor estoit *mostée*. (Blanchandin, f. 186.)

Mostier. [Moutier, église : « Uns vileins ala au « *mostier*, Soventes fois par Dieu proier. » (D. C. sous *Monasteria*.)] — « Li message vindrent el *mostier*. » (Villeh. § 26.)]

1. Mostre. [Monstre : « Il atendoit que li poinz « apareust et li *mostres* que Merlins li dist; mais « ne demora plus gaires que li *mostres* lor aparut « en l'air. » (Merlin, f. 51^b.)] — « Et quand ele (une « infirme) atoit, elle portoit son chief près de terre « pié et demi, apuicé d'un baston, et sembloit un « *mostre*, si que quand les enfanz la veoient, il « s'enfuioient. » (Mir. de S. Louis, p. 127.)]

2. Mostre. [Monstrée de terre : « Et le requere- « rant li deit faire la *mostre*, mais non mie de « totes choses. » (Assises de Jérusalem, p. 62.)]

Mostrer. [Montrer : « Cel jour *mostra* moult « bien son vasselage. » (Roncesvals, p. 64.)] —
 « Anuit verrons nostre grant droit *mostré*. » (Id. p. 180.)]

Mot. [1° Parole : « Cist *mot* mei est estrange. » (Rol. v. 3717.)] — « N'i ad païen ki un sul *mot* res- « pundet. » (Id. p. 22.)] — « Li lai qui out à plaidier

« contre aus en cort laie, n'entendent pas bien les
 « *mos* meismes qu'il dient en françois. » Beauman.
 l. VI, p. 1. — 2° Accord : « Puis sonne son cor et
 « juste. Si assiet bien les *mots* de prise. » (Parton.
 v. 604.) — « Quand tu auras trouvé le cerf du
 « limier, tu dois corner pour deux chiens long *mot*. »
 (Modus, fol. 20.) — 3° Motet : « Les rythmes qu'ils
 « ont faictes et composées, les ont nommés chant,
 « chanson, sonnet, *mot*, comédie. » (J. de Nostre
 Dame, des poètes provençaux, p. 14.)

Expressions : 1° « Il n'en set *mot* ; n'i ad culpe
 « li ber. » il n'en sait rien. Roland, v. 1173. —
 2° « Ne voeï que *mot* en suns, » que tu n'en sonnes
 plus mot. Id. v. 1027. — 3° « De nos Françoïz vait
 « disant si mals *moz*, » répandant de mauvais bruits.
 (Id. v. 1190.) — 4° « Mi hardement pris, Por *mot à*
 « *mot* metre en escrit. Le lornoïement Antecrist. »
 Huon de Meri, dans Holland, Chrestien de Troies,
 page 12.]

5° Et puis s'escria à plain *mot* :

Trai vos a cil ki vos ot
 A guier et à maintenir. (Mouskes, p. 189.)

C'est-à-dire à pleine voix.

6° « Il doit requerre à le cort que se procuracion
 « soit transcritte *de mot à mot*. » (Beaun. IV, p. 28.)
 — 7° « Mult i a dolor et destrece. Quand l'en chiet
 « en aulrui dangier, Por son boivre et por son man-
 « gier ; Trop i convient *gros mos* oïr. » (Ruteb., II,
 p. 81.) — 8° « Conteau à un *mot*, » c'est-à-dire
 à devise : « Lacha le suppliant un petit *coulet à un*
 « *mot* qu'il avoit à sa sainture bouté parmi sa
 « tasse. » (JJ. 98, p. 24, an. 1364.) — On lit encore
 aux Ducs de Bourgogne, p. 78, an. 1405 : « Pour
 « avoir fait tailler et graver les armes de M. S. et
 « son *mot* sur ycelles vevelles. »]

Motacille. Bergeronnette. (Colgr.)

Motage, Motaige. [1° Mottes de terre : « Le
 « prieur (de S. Nicolas de Courbeville) peuet pren-
 « dre mote et *motage* en touz noz frouz, pour la
 « reparation de touz leurs molins, lies et chau-
 « cïes. » (Cartulaire de S. Jean en Val, an. 1330.) —
 2° Droit de creuser des canaux ; en Normandie les
 fossés entourant les manoirs sont dits *motes* :
 « Item, l'étang de Tillay... item, le *motaige* pour
 « ledit étang. » (1404, Aven du moulin de Lesplat.)
 L. C. de D.) — 3° Service d'estage : « Avons baillié
 « à Regnault Villot... en pur fielage... nostre ma-
 « noir de Berengerville... avecques certaines fran-
 « chises c'est assavoir... estre franc de *motage* et de
 « guet en nostre chastel. » (JJ. 92, p. 10, an. 1361.)]

1. Mot. [1° Motte : « Viteins à pié qui lour ge-
 « toient *motes* de terre. » Joiny. § 240. — 2° Moni-
 « culie : « La *mote* d'un moulin à vent. » (Froissart,
 l. VIII, p. 352.) — 3° Butte artificielle qui portait les
 « châteaux en bois du xi^e siècle ; colline sur laquelle
 « s'élevait le château féodal ; de là les noms de lieux,
 « tels que La *Motte* Beuvron (Loir-et-Cher) ; La *Motte*
 « Bourbon (Maine-et-Loire.)

Juit chapelèrent sur Aristote

Qui fu fier comme chastel sur *mote*.

La Bataille des Sept Arts.

... La fist une *mote* faire

U il peüst avoir repaire. (Mouskes, p. 344.)

3° [Atterrissement, alluvion : « Gautier de Bon-
 « nelle recevant une *mote* apelée atterrissement
 « en l'yaue de Saine. » (JJ. 74, p. 578, an. 1342.)] —
 De là l'expression de *mote* ferme : « Conservative
 « au seigneur propriétaire, et tréfoncier en telle
 « manière que si la riviere noye et inunde une
 « partie de l'heritage d'aucun seigneur, la partie
 « qui demeure en terre ferme et non inundée, con-
 « serve droict au propriétaire en la partie inundée. »
 (Cout. de Bourbonnois, dans le Cout. Gén. l. II,
 p. 394.) — [5° Service d'estage : « Tous les hommes
 « de icellui lieu (de la Roque) estoient et sont tenuz
 « faire service de *mote* et de manoir. » (JJ. 109,
 p. 364, an. 1376.)]

2. Mot. Enquêté par tourbe, en Ecosse. (D. C. sous *Mota*, 2.)

3. Mot. [Grue élévatoire : « Phalange, gall.
 « *motes* vel molines. » (Gloss. lat. 4120, an. 1348.)]

Moté. Dont on parle : « Choses *motées*, » aux
 Ord. t. I, p. 208.

Moteau. [Petite motte : « Perrin de S. Denis
 « prist un *moteau* de terre de forge et le jeta par
 « jeu à Guillot. » (JJ. 86, p. 114 bis, an. 1358.)]

Moteier. [Motiver : « Lesqueles raysons nous
 « voulons que soient eues pour expressement
 « *moteïées* e nommées. » (Hist. de Savoie, p. 246,
 an. 1313.)]

Motel. Motet : « Chantoient les dietes filles ron-
 « deaux, couplets et *motets*. » (Mém. de Du Bellay,
 l. VI, p. 292.)

..... Chanter *motetz*,

Et rondeaux...

(Gace de la Bigne, f. 134.)

Motelé. En forme de motet : « Couplet *motelé*. »
 (Départ. d'amour, p. 454.)

Motelle. Lamproie. (Colgr.)

Motement. Précisément. (Gloss. sur les Coutu-
 mes de Beauvoisis.)

Motet. [Poésie (voir Diez, II. des Troubadours,
 p. 85) : « Savoir se bon seroit Qu'il feïst rimes joliet
 « tes, *Motes*, fableaux on chançonnetes, Qu'il
 « vueille à s'amïe envoïer, Por li chevir et apair. »
 (Rose, v. 8380.)] — « Ha ! petits oysillons que vous
 « me chantez, et montrez bien na leçon : que
 « nature est bonne mere de m'enseigner, par vos
 « *motes* et petits jeux, que les creatures ne se pen-
 « vent passer de leurs semblables. » (Cymbalum
 mundi, p. 114.)

Je vi l'autre jor le ciel la sus fendre ;

Dex voloït d'Arras les *motes* aprendre.

Poës. av. 1300, t. IV, p. 4297.

Moteur. [Qui donne le mouvement : « Du pre-
 « mier ciel et grand *moteur* Est mon savoir guber-
 « nateur. » (Nature à l'alchimiste errant, p. 380.)]

Motiau. [Motte : « Lesquelz venoient recevoir
 « les gudes, que leur pere avoit acheté dudit deb-
 « leur, chacun cent de *motiaux*, le prix de trois
 « solz parisis. » (JJ. 135, p. 26, an. 1388.)]

1. Motier. Motiver : « Se deux gens metent ensamble leurs bleds, ou leurs vins... sans deviser et sans motier quelle partie chacun i a ; l'on doit entendre que chascuns i ait le moitié. » (Beaum., page 127.)

2. Motier. [Qui doit le service de *mete* ou d'estage : « Se il aveuoit que entre ledit chevalier et les siens d'une part, les homes baniers ou motiers d'autre, eust contens. » (Ch. de 1308, dans D. C. sous *Homo motarius*.)]

Motif. *adj.* [1° Qui donne le mouvement : « Nerf est ung instrument sensible et motif. » (Lanfranc, folio 9.)] — 2° Qui remue, qui pousse à l'action : « Raisons *motives*. » (Jeannin, Négoc. II, p. 63.)

Amour est froid, amour est chaud,
Amour est paisible et motif,
Amour est hastif et tardif. (*Devis amoureux*, p. 33.)

3° Turbulent : « Vous sçavez les subtilitez des Lombards, et leurs partialitez, si vous laissez ceste cite degarnie, les gens sont *motis*, et est doute quilz ne facent quelque rebellion. » (Louis III, duc de Bourb. p. 387.)

Substantif. 1° Mouvement : « Duquel avons et l'estre et le motif. » (Marg. de la Marg. p. 35.) — 2° Incitation : « Combien qu'il ne se trouvoit point qu'il eust pourchassé le tiltre, et honneur ducal, mais que par le motif du peuple, il eust esté esleu duc de Gennes. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 251.)

Motion. [1° Emeute : « Il fist prendre tous chiaus pour lesquels li *motion* avoit esté faite et leur fist sur la place coper les tiestes. » (Froiss., t. V, p. 356.)]

S'il a (le paysan) bon fruit, et de biens opulence,
Tant est ingrat, et prompt à motions
Que sourde fait grandes commotions. (*Cretin*, p. 14.)

2° Instance, sollicitation : « Voutons que diligement sollicitéz à nostre... cousine l'archiduchesse que... vueille effectivement faire souvenir au dit empereur pour le seur accomplissement de ce, pour sa part, en toutes les choses contenues au dit traité; quelconque *motion* qui luy pourroit estre faicte au contraire, nonobstant, comme semblablement il n'y aura faute de nostre part. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 255.)

Motir. Désigner quelque chose en jugement. (Laur.) — « Quiconques amene haren en la ville de Paris, en panier ou en banne, et le panier se default de plus de trente harenes que il l'aura moti au vendre, le panier de haren est acquis au roy. » (Ord. l. 1, p. 576.)

Ja s'il fust vileins, cist respic
Par sa bouche ne fu motiz;
Mais, por ce fu vileins nomez,
Qu'il fu de labor apelez. (*Partonop. f. 165.*)

[« Puisque l'on demande conseil, sans motir de quoy. » (Assises de Jérusalem, ch. 12.)]

Motison. Déclaration. On lit d'une confrérie de S. Adrien : « En cele frairie avoit establissement, devise, et motison, et privileges. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 708.)

Motissement. [Déclaration : « Et aucune fois avient ke le cose meismes fait le covenant sans autre motissement. » (Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XV, art. 23.)]

1. Motoier, v. Sonner du cor. [Voir dans la Venerie de Du Fouilloux, le chap. XLI : « Comme il faut que les piqueurs sonnent de la trompe et parlent aux chiens pour le cerf. »] — « Celui qui chasce, et est avec les chiens, doit corner un long mot, et puis bien menuement *motoiant* courz « moz, tant comme li plaira. » (Chasse de Gaston Pheb. p. 140.)

2. Motoier, adj. « Les *motoiers* estoient tellement attachéz à la terre, ou motte, qu'ils cultivoient, qu'ils ne pouvoient l'abandonner : ils ne pouvoient prendre la tonsure sans la permission de leur seigneur, qui leur succedoit, s'ils mouroient sans enfans males, à l'exclusion des filles, et des autres parens. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) [C'étaient donc des serfs ou mortaiillables.]

Motoiere. Affermé à moitié : « Terre *motoiere*. » (Beauman. p. 138.)

Motonage. [Droit; voir *moutonnage* : « Après vient la pasque florie, Feste que Dex a establie, Que il (les vilains) doivent les *motonages*; Il en tiennent les heritages. » (Censier de Verson, arrond. de Caen, canton d'Evrecy, au Musée des archives départ. p. 203.)]

Motot. Motet :

A cest motot me reclaim
Je sui soliz por ce que j'aim. (*P. av. 1300, t. I, p. 441.*)
. En espoir de merci,
Li er cist motot chantez,
Dame merci, vos m'aciez. (*Ibid.*)

Motoyen. Mitoyen : « *Motoyenne* partie, » dans la Chron. ms. de Nangis, p. 6, an. 1286.

Motte. [Voir *MOTE*. Butte artificielle ou naturelle sur laquelle est construit un château : « Le *motte* de men manoir de Caieux et les fossez entour. » (Cart. de Corbie, 21, f. 195, an. 1331.) — Quand les rois devinrent absolus, après la guerre de cent ans, ils défendirent d'élever sans autorisation des châteaux forts; de là le « droit de *motte* et de pont « levis, » dans Rapine, *Estats* de 1614, p. 59.] — « S'en un pourpris avoit deux *mottes* tout enclos de fossez, puisqu'il n'y auroit que une entrée et une issue, il n'y charroit que une *motte* ou le chef lieu seroit. » (Bout. Som. rur. p. 430.)

Motté. [Caché derrière une motte de terre, en parlant de la perdrix : « (Le chien) se tient ferme planté tant qu'il voye la place Et le gibier *motté* couvert de la tirace. » (Ronsard, 939.)]

Motteret. [Terre d'alluvion : « Derechief demy-journée de pré assis aux *motterets* de la rivière. » (1404, Aveu du moulin de Lesplot; L. C. de D.)]

Mottet. Motet : « *Mottets*, strambols, barzelottes.... diverses sortes de poesie.... *mottetz* et servantz. » (Goujet, *Biblioth. fr.* XI, p. 148 et 402.)

Mottion. Trouble, désordre :

Premiers fut ma démission
De bailli, puis secondement
De trésorier ; tel *mottion*
M'a fait despendre mon argent. (Besch. f. 340.)

Motoyer. v. Amodier, affermer à la moitié.

• Les fermiers ne peuvent *motoyer*, ni ecorcher
• les franchises, et issues de leurs tenues, sous
• prétexte de manisser leurs terres labourables ou
• autrement, à peine d'amende arbitraire et de
• dédommagement. » (N. C. G. IV, f. 411.)

Motu. adj. Elevé en forme de motte.

Puis courbé s'asscant sur un gazon *motu*,
Contempla le vergier d'autonne revestu. (Baif, p. 229.)

Motu proprio. Espèce de bref, signé du pape
et non scellé de l'anneau du pêcheur ; ils sont ainsi
appelés de ce que les papes les donnent de leur
pleine autorité et de leur propre mouvement :

Demain nous parlerons d'aller aux stations,
De *motu proprio*, de reformations,
D'ordonnances, de briefs, de bulles et dispenses.
Joach. du Bell. p. 411.

Motus. Silence. « *Motus*, la canne pond. »
(Oudin, Cur. fr.)

Mou. adv. Beaucoup, comme moult.

Por vos sui en prison mis,
En ce celier souterin,
Ou je fai *mou* male fin. (Ms. 7989, f. 71.)

Mouac. Cri des grenouilles. Interjection pour
rejeter quelque chose et pour faire entendre qu'il
y a de la tromperie ou de la saleté en une affaire.
(Oudin.)

Mouaillon. Moellon : « Mur de pierre, brique
ou *mouaillon*. » (N. C. G. I, f. 1031.)

Mouaire. Moire, étoffe. (Borel.)

Mouard. adj. Qui fait la moue. « De grosses, et
• *mouardes* lippes. » (Malad. d'am. p. 27.)

Mouargie. s. Sorte de plante.

Plantés de la *mouargie*
Puis ça, puis là pour lartis,
Et n'espargnez point la fogie
Des doux dieux sur les patis. (Villon, p. 111.)

Mouce. s. Mousse. (Cotgr.) — [« Trente soulz
• tournoiz... pour faire venir de la *mouce* pour les
• barges que l'en fait à présent au clos des galées. »
(B. N. fr. 26009, n° 812, an. 1369.)]

Mouchache. De l'espagnol *mouchacho*, ânier :
« Les *mouchaches* qui suivent les muets, portent
• ordinairement une rouppille à la moresque. »
(Garasse, Rech. des Rech. p. 219.)

Mouchard. Espion. « La reine mere qui haïs-
• soit et se voyoit haïe du duc d'Anjou, et avoit par
• ses espions et *mouchards* decouvert ce qui se
• projettoit pour la desauthoriser et empescher le
• retour du roy de Pologne. » (Sully, Mém. I, 80.)

Moucharder. Espionner. (Cotgr.)

1. Mouche. Mousse : « *Mouche* de vaisseau. »
(Oudin.)

2. Mouche. [1° Insecte diptère : « Messires
• Gefroys de Sergines le deffendoit des Sarrazins,

• aussi comme li bons vallez deffent le hanap son
• signour des *mouches*. » (Joinv. § 309.) — 2° Flèche :
• Et se queuvrent au micus qu'il pevent Pour les
• *mouches* qui entre eus saillent. » (G. Guiart, vers
I7368.)] — 3° Boussole :

Sevent bien là les nems nommer
Des estoilles, de plusieurs vens,
Et sçavoir en leurs nefz dedens,
Par la *mouche*, à la transmontaine,
Ou le patron la nave maine ;
Par la quarte qu'ils ont marine,
Sect chascuns d'eulx ou il chemine. (Besch. f. 470.)

4° [Espion : « Il n'y a rien qui rende tant odieux
• les tyrans que les *mouches*, c'est à dire les espions
• qui vont partout espianch ce qui se fait et ce qui
• se dit. » (Amyot, de la Curiosité, f. 27.)]

Mouchement. Action de se moucher. (Cotgr.)

1. Moucher. [Moucharder : « Vous estes bien
• à loisir d'aller à ceste heure *moucher* ; Il est
• temps de s'aller coucher. » (Pas. de Faifeu, xv^e.)]

2. Moucher—ier. [1° Se moucher : « Un temps
• fut que sans grant respect, On la choit à table le
• pel... Et qu'on se *moucholt* à la nappe. » (Saint
Gelais, f. 75.) — « Celui qui trop se *mouche*, comme
• dit le proverbe, atrait le sang. » (Le Bureau du
concile de Trente, 1586, p. 11.) — 2° Moucher la
chandelle : « Que ses doit arde à les *moucher*. »
(G. de Coigny, p. 571.) — « Pour ung systiaux à
• *moucher* la chandelle. » (Compte de 1552.) —
3° Berner : « Comment il a eslé *mouché* ? N'ai je pas
• bien fait mon devoir. » (Pathelin.)]

3. Moucher. Chasser les mouches : « Or noltez,
• amiables freres, et dressez les oreilles comme la
• queue d'une vache qui *mouche*. » (Moyen de
parvenir, p. 125.)

Moucheron. 1° Petite mouche ; de là les ex-
pressions : « Avoir des *mouchérons* en teste, » être
fantasque. (Oudin.) — « Autant chie un boeuf que
• mille *mouchérons*. » (Colgrave.) — 2° Espèce de
mèche qu'on portoit la nuit pour s'éclairer, comme
on en porte encore dans les villes de guerre :
[« Thomas Michelot soufla et estaingny la chandelle,
• et n'en demoura que un *moucheron*, dont l'en ne
• veoit gueres cler en la chambre où ilz estoient. »
(J. 163, p. 485, an. 1409.) — « Le suppliant respondi
• qu'il n'avoit point de chandelle ; et ce nonobstant
• leur en fist bailler par sa femme un *moucheron*. »
(J. 176, p. 628, an. 1448.)]

Mouchet. s. Emouchet : « Le masle de l'esper-
• vier s'appelle *mouchet*. » (Guill. Budé, des Oiseaux
de proie, fol. 114.) — Au figuré : « Ces oibereaux et
• *mouchets* de noblesse qui etant yssus de bonnes
• et honnestes familles des villes et citez de ce
• royaume ; après le decez de leurs peres, lesquels
• a grand travail ont acquis plusieurs biens et sei-
• gneuries, venans à apprehender leurs successions,
• changent incontinent le surnom d'iceux, comme
• ils desdaignoient de se dire, et faire remarquer
• leurs enfans. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 12.)

Mouchete. [1° Essaim d'abeilles : « Se il avenoit
• que lesdiz habitans trouvasent une *mouchete* ou

« plusieurs ou finage de Poilly, les trouveurs au-
« ront la moitié de ladite trouveure pour leur part. »
(J.J. 74, p. 68, an. 1341.) — « Le suppliant avoit
« emblé environ six bezannes ou paniers de *mou-
« chettes*. » (J.J. 161, p. 297, an. 1407.) — 2° Traits
d'espringale (comparez *Mouchier*) :

Ne nus tels dars ne puet meffaire,
Com bien que on i sache traire
Malvesine, les sajetes,
Ne espringale ses *mouchetes*. (D. C. sous Muschetta.)

Moucheter. [« Armines *mouchetées*. » (Bibl.
de l'Ec. des Chartes, 6^e série, I, p. 349.)]

Moucheteur. Découpeur. (Oudin.)

Mouchon. Champignon d'une chandelle : « Il
« gaste une chandelle pour trouver un petit *mou-
« chon*. » (Cotgrave.)

Mouchote. [Essaim : « Quiconque trouve *mou-
« chotes* en la ville et finage de Chastillon et il la
« recoit en son vaisseau. » (Cout. de Châtillon-sur-
Seine, B. N. anc. 9898².)]

Mouchouer. [Mouchoir : « Oudit coffre a troys
« *mouchouers* brodez d'or et de soye. » (Bibl. des
Chartes, 1^{re} série, I, f. 354.)]

Mouquilleux. Morveux :

Les jours auront trop plus de nonnes
Que d'abbesses, ne de channonnes ;
Et si seront fort perilleux
De noyer aux gens *mouquilleux*. (Molinet, p. 194.)

Moudre. [1° Moudre le grain : « Haquet de Ver-
« berie, qui avoit servi nos ennemis de Creil à garder
« leur moulin et ycelui faire *moudre*. » (J.J. 90,
p. 388.) — 2° Droit de mouture, infinitif pris subst-
« tantivement : « Les autres dismes que les diz reli-
« gieux avoient en ladite ville, rabatus les *moudres*
« francs et coutumeuz ou pris de dislivres. » (Liv.
rouge de la Chambre des Comptes, fol. 344^b, an.
1308.) — 3° Aiguiser, aux Coutumes de Sainte
Geneviève, an. 1330.]

Moudreux. Meurtrier : « Hardy couarl, *mou-
« dreux* en trahison. » (Desch. f. 154.)

Moudrir. Tuer :

Du fort venin qui *moudris* Alixandre. (Desch. f. 212.)

Moudre. Son : « Un pain de *moudre*. » (La
Thaumassière, Cont. de Berri, p. 163.)

1. Moue. 1° Grimace : « Onques vieil seng ne
« fit belle *moue*. » (Cotgr.) — 2° [Gueule : « Vous en
« avez pris par la *moue* ; Il doit venir manger de
« l'oue. » (Pathelin, dans Borel.)

2. Moue, Mouée. [Mesure agraire, voir MOËE :
« Hem une mestarie assise audit lieu de Bari, con-
« tenant douze *moues* de terre..... une *mouée* de
« terre. » (Aveu pour le château de Buri, an. 1366.)]

Move. [Mouvement : « Propre *move*, » aux Ord.
IV, 522, an. 1364.]

Mouée. 1° Multitude. (Cotgr. et Rabel. V, 17.) —
2° Soupe de chiens courants, composée de pain, de
« lait mêlé du sang de la bête forcée : « Prendre le
« drap de curée par les coings pour remuer, et
« mêler la *mouée*, jusqu'à ce que le pain soit imbu

« du sang, et du lait. » (Salnove, Vén. p. 165.) On
lit « *mouée* du sein de pourceau », p. 156.

Moueillier. Mouiller : « *Moueilliez* la char que
« vous donrez à vostre oisel. » (Mod. f. 131.)

Moueillouer. [Petit moulin : « Une douzaine
« cueillers d'argent et ung petit *moueillouer* d'ar-
« gent, le tout pesant environ deux marez. » (Inv.
de Charles, comte d'Angoulême, an. 1407.)]

Moelle. Moelle : « *Mouelle* de l'arbre. » (Lan-
celot du Lac, III, f. 96.)

Mouelon. Moellon. (Borel.)

Mouete, Mouette. [« Si estoil la voix du
« peuple comme les *mouètes*, qui par leur cry
« denoncent le flot de la mer. » (A. Chartier, Qua-
driloge invectif, p. 431.)]

... Quand dessus le sec, ou les moïttes sablons,
En fouille de la mer retourne la *mouette*,
Et grosse de jargon de sa bouche caquette,
Puis se reporte en mer, c'est un signe de voir,
Tost après sur les eaux, un grand vent esmouvoir.
Reni Belleau, p. 120.

Moufle, Moufle. 1° Gant sans doigts séparés :
« Caucier sa *moufle*. » (Poët. av. 1290, IV, f. 1360.)

Braies, et chemises,
Et *moufles* pour la bise. (Ms. 7218, f. 259.)

2° Injure, chose sans valeur ; on employait de
même le mot gant :

Vieille borgne, vieille ridée,
Vieille *moufle*, vieille mitaine. (Recr. des Devis am. 93.)
Et l'autre dit ; que je suis bien rentez !
Qui mainte fois n'a vaillant une *moufle*. (Desch. f. 222.)

Expressions :

1° Au roy fist-on de *moufle* gant ;
Lors fist si son royaume escumer,
Car il fu bon pour tost humer. (Ms. 6812, f. 82.)

2° Et puis fortune en l'oreille me soufle,
Qu'on ne prend point tels chats sans *moufle*.
Marot, t. II, p. 91.

Moufler, Moufler. 1° Rembourrer : « Com-
« batte en lice et harnois de guerre et doubles
« pieces, sans estre guinzé, ny *moufflez*. » (La
Colomb. Théât. d'honn. I, p. 188.) — 2° Prendre le
nez et les joues ensemble à quelqu'un et le rendre
boursoufflé : « Vos dames de Montelimart sont bonnes
« à *moufler* avec leur carton doré. » (Lett. de mad.
de Sévigné, III, p. 335.)

Mouflard. Visage plein et rebondi : « Donner
« sur le *mouflard*. » (Léon Trippault.) — « Un vieil
« bonhomme qui ne pouvoit autre chose faire que
« de fraper de la main le *mouflard* de sa nouvelle
« mariée. » (Contes de Chol. f. 201.)

1. Mouffet. [Pain mollet : « Pain d'orge vaut
« pain *mouffet*. » (Mir. de Coinsy.)]

2. Mouffet, s. Camoufflet, parfum pour éveiller
les endormis, en leur faisant sentir du soufre ou
autre chose. (Borel.)

Mouflette. Petite moufle :

Pastours portans croce, en lieu de houlette,
Gand pour *mouflette*. (Molinet, p. 142.)

Mouillement. Action de mouiller. (Cotgr.)

1. Mouiller. [1° Trop boire, au moyen et à l'actif : « Or dit que trop souvent se mouille pour « le proult de sa maison. » (Desch. Miroir du mariage, p. 70.) — « Je mouille, je humelle, je boy « et tout de paour de mourir. » (Rab. I, fol. 5.)] — 2° Ensanglanter : « Le sang lui sault parmy les « costez, et de toutes pars luy court contre val le « corps, si que le ronssin en est tout mouillé. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 143.) — « Tostées qui sont « mouillées au sane. » (Modus, f. 50.)
Expressions : 1° « Qui se garre dessous la feuille, « deux fois se mouille. » (Cotgr.) — 2° Mouillons, « il fait beau secher. » (Oud.)

2. Mouiller, subst. Bateau à voiturier le sable : « Les bateaux à vin, dont les plus grands que nous « appellons foneets, et troncs, portent quelquefois « quinze cens tonneaux, et les moindres que le « vulgaire appelle lusandes, n'en portent que trois « cens. Ulpian les appelle nefz vinotières : du même « genre sont les bateaux à bois, mouillers à sablon, « foignies, et à charbon. » (Du Verdier, Diverses « legous, p. 119.)

Mouillier. [Epouse : « Il la prist à mouillier, à « oisser et à per. » (Mousk. I, p. 611.)]

De l'ordonnance de Modus

Et de l'iccio sa mouillier.

(Modus, f. 1.)

Mouilloir, subst. Jatte à laver les mains. (Cotgr.)

Mouillure. Etat de ce qui est mouillé : « Ung « peu du jour demoura le chevalier en tel point, « tant qu'il fût essuyé de sa mouillure. » (Percef. V, f. 86.)

Mouinens. [« Moyen d'œuf, cole vitrine ki est « samblans à mouineus d'ues. » (Alcbrant, f. 15.)]

Moulage, subst. Mécanisme qui fait tourner les meules : « Du moulin à eue peux et dois seavoir « que tout ce qui se tourne, et qui se meut, si « comme la grant roe, l'arbre de la roe, le rouet, le « ferrage à ce appartenant, les meules et les « trieuilles sont meuble, et tout le demeurant est « herilage, si comme le sault du moulin, l'estan- « chement qui porte le moulage, soit de bois, ou de « pierre. » (Boul. Som. rur. p. 431.)

Moulaige. « Le droit de moulange, est que « quand on a baillé bled net, et euré, les seigneurs, « ou leurs meusniers, ou fermiers doivent rendre « pour boiceau ras, boiceau comble de farine... et le « demourant qui reste de la farine, appartient à « seigneur ou au meusnier pour son droit. » (Coul. Gén. t. 2, p. 652.)

Moulant. 1° Qui fait moudre son blé : « Se « l'homme moulant mesure son blé, et il le « apporte au dedans du seuil du moulin pour mou- « dre là, puis il viegne querre sa farine, et il la « mesure aussi comme il fit le bled, et il ne « trouve son compte, il en sera dedomagé sur le « mounier du moulin. » (Ordon. L. I, p. 498.) — 2° Moulant d'eau, volume d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé : « Sont tenus les « puisnéz de contribuer aux frais des moulans,

« tournans, et travaillans du dit moulin. » (Coul. Gén. t. I, p. 26.)

Mouldre. Moudre, au propre et au figuré : « Mouldre de coups, » donner quantité de coups. (Oud. Cur. fr.) — « Qui ne peut mouldre à un « moulin, aille à l'autre. » (Cotgr.) — « Qui premier « arrive à un moulin, le premier doit mouldre. » (Ibid.)
Orgueil meut en leur moulin. (Desch. f. 78.)

Moulduranche. [Blé de mouture : « Des « molins de Romorantyn, lesquels ont estos bailléz « à la quantité de sis muis douze sentiers... recette « de moulduranche. » (1508. Compte du domaine.) L. G. de D.]

1. Moule. 1° Forme, au propre et au figuré : « Le bourreau, lequel luy osta le moule de son « chaperon, c'est à seavoir la teste et puis fu escar- « telé. » (Monstrelet, III, f. 64.)

Expressions : 1° « Le moule du pourpoint, le corps. (Oudin.) — 2° « Laisser le moule du pour- « point, » mourir. (Ibid.) — 3° « Dieu me sauve le « moule du bonnel, » Dieu me conserve la vie. (Rab. I, p. 57.)

2° [Mesure pour le bois à brûler : « Et à ceste « cause ne vint point de bois à Paris par la rivière « de Seine, et fut bien chier, comme de sept à huit « sols pour le moule. » (Jean de Troyes, an. 1467.)] — 3° [Caractère d'imprimerie : « (Les Tures) ont « une forme taillée en bois où il y a quelque belle « fleurlette, laquelle forme ils frottent de couleurs, « comme quand l'on imprime quelque chose en « moule. » (Belon, an. 1553.)]

2. Moule. Moelle : « Le roy ne peut estre guery « jusques à donc que Olofer... luy apporta loingne- « ment qui fut faict de la moule du dent au pore « merveilleux, dont le gentil roy fut navré. » (Percef. II, f. 26.) — A l'occasion du commerce charnel, on lit dans Deschamps : « Perdre les moules « et les os. »

3. Moule. Môle : « Chassa une fuste genevoise « jusques dedans le tercenal de Gennes, qui est un « lieu au bout du moule, et contre la ville, où les « bargues et fustes qui apportent vivres à Gennes « viennent aborder pour faire leur descharge. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 124.)

4. Moule. [Coquillage : « Moules soient cuites « en grand feu et hastivement en très petit d'eau et « de vin sans sel. » (Ménaç. II, p. 5.)] — « Donner « du potage aux moules, » faire mauvaise mine. traiter mal une personne. (Oud.)

Moulée. [Sorte de teinture (voir MOLÉE) : « Item « aucun ne pourra vendre... draps teints en moulée « pure, pour ce que c'est une teinture corrosive, « mauvaise et ardente de son. » (D. C. sous Moieya.)]

Mouleleur. [1° Ouvrier qui fondait dans des moules, des boucles, des sceaux et autres petits objets en cuivre et en archal. (Fagniez, Etudes sur l'Industrie, p. 16, an. 1292-1300.) — 2° Qui moud son blé au moulin banal : « Et se il avenoit que li « mousniers feist dommage à aucun de ses mou-

« *leours*. » (Etablissements de Saint Louis, Ord. I, p. 197, an. 1270.)]

Mouler. 1° Modeler : « Demain vendra m'amie
« Ermentru, bien *moulée*. » (Ms. 7218, f. 278.) —
2° Endosser une armure : « Il retourna vers les
« ennemis, puis se *moula* en armes, et s'acema
« pour combattre. » (Chron. de Saint Denis, f. 17.)
Expression : « En faire *mouler*, » maltraiter.
(Oudin.)

Moulette. [Molette d'éperon : « Il fisent porter
« la plus grant partie de leurs esperons et enfouir
« en terre, les *moulettes* par-dessus. » (Froiss. VI,
p. 136.)]

Mouleur. Qui jette en moule, qui imprime.
(Oudin)

Mouleure. 1° Moulure, terme d'architecture.
(Oudin). — 2° Fumées du cerf. (Salnove, Vénérie,
p. 88.)

Mouliere. Foudrière : « S'il y a point de *mou-*
« *liere* ou pays, ou se il y a champ mol, ou riviere,
« ou bois fort par où l'en puisse marcher. » (Le
Jouv. f. 44.)

Moulin. [Voir, sur les moulins à bras et les
moulins en général, l'Histoire de la vie privée des
Français par le Grand d'Aussy. — Des *moulins* à
farine étaient amarrés aux arches du Grand Pont,
en aval de la Seine. Leur mécanisme était placé sur
un bateau ; c'est ainsi qu'une miniature du xiv^e siècle,
reproduite dans le Magasin Pittoresque, t. XIV,
nous représente le moulin du Pont aux Meuniers.
Voir dans les Etudes sur l'Industrie de G. Fagniez,
1877, Vieweg, in-8°, l'énumération de toutes les
parties d'un de ces moulins, d'après une charte des
A. N. S. 29, n° 8, 15 mai 1408.]

J'ai vu mille *moulins* moulens
Moudre sans eaux, et sans venter. (Desch. f. 444.)

Expressions : 1° [« Moulin *bastart*, » construit sur
balardeau : « Altroyons au dit bureau de Trey,...
« que son *moulin* soit *bastart*, banier et privilégié,
« comme les autres *moulins bastars* et banniers. »
(Reg. J. 170, p. 125, an. 1417.) — 2° « *Moulin à*
« *choisel*, » moulin à écluse, au reg. J. 59, p. 243,
an. 1319. — 3° « *Moulin drapier, folereux*, » moulin
à fouler le drap, dans D. C. sous *Molendinum*. —
4° « Quand les compagnons furent en ung *moulin*
« *pastellier*, » à pastel, au reg. J. 195, p. 521,
an. 1470. — 5° « Item le *moulin pendus*, que nous
« avions sur le pont d'Orliens. » (J. 40, page 117,
an. 1306). Moulin suspendu. — 6° « *Moulins* par-
« chonniers, » aux Etablissements de Saint Louis,
t. I, ch. 106.] — 7° « Qui ne peut à un *moulin*, aille
« à l'autre, » que celui qui ne peut s'accommoder
en un lieu, cherche ailleurs. (Oud.) — 8° « Vestu
« comme un *moulin* à vent, » habillé de toile. (Id.)
— 9° « Le *moulin* est fermé, les ânes s'ébâtent, ou
« se jouent. » (Ibid.) — 10° « Son *moulin* va
« toujours. » (Ibid.) — 11° « Assez va au *moulin*
« qui son asne y envoie. » (Colgr.) — 12° « C'est au
« four, et au *moulin* où l'on sait des nouvelles. »
(Id.) — 13° Chacun ira au *moulin* avec son propre

« *sac*. » (Id.) — 14° « Le four appelle le *moulin*
« *bruslé*. » (Id.) — 15° « On ne peut estre ensemble
« au four et au *moulin*. » (Id.) — 16° « Prodigie, et
« grand buveur de vin, n'a du sien ne four, ne
« *moulin*. » (Id.) — 17° « Officier d'un *moulin*. »
(Id.) — 18° « Qui entre dans un *moulin*, il convient
« de necessite qu'il s'enfarine. » (Id.) — 19° « Qui
« mieux aime autrui que soy au *moulin*, il meurt
« de soif. » (Id.) — 20° « Qui premier arrive au
« *moulin*, le premier doit moudre. » (Id.) —
21° « Raison est au *moulin*. » (Id.) — 22° « Sous
« ombre d'asne entre chien au *moulin*. » (Ibid.) —
23° « Chascun trait à son *moulin*. » (Ms. 6812, f. 79.)

Moulinet. [Petit moulin à vent : « Il y avoit une
« image de Notre-Dame qui tenoit par figures un
« petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi à un
« *moulinet* fail d'une grosse noix. » (Froiss. éd.
Buchon, III, IV, f. 1.) — « A Jehan du Vivier, orfèvre,
« et varlet de chambre du roy, pour avoir rappar-
« reillié et mis à point un petit *moulinet* d'or, garni
« de perles et de balais petis, pour l'esbatement de
« madame Ysabel de France. » (Compte de 1390.)]

Moulinier. Meunier : « Les *mouliniers* ne peu-
« vent admettre varlets es... moulins qu'ils n'aient
« fait le serment es mains des... maiers et
« eschevins. » (N. C. G. I, p. 368.)

Moule. Mesure pour le bois : « Nostre entention
« est que les dons que nous et noz prédécesseurs
« avons acoustumé à faire, par charretées ou par
« *moules*, de an en an, aus povres mendians de
« nostre royaume, comme aux freres prescheurs...
« seront livrées par les baillifs et seneschaus des
« lieux. » (Ordon. I, p. 709.)

Mouler, Moullier. Epouse :

Ses gens eurent duel amer,
Et sa *moullers*.... (Phil. Mousk. p. 216.)

« Belisaire... print à *moullier* Antoyne, la seur
« l'empereur. » (Chron. de Saint Den. I, f. 19.)

Moulier. Moullier :

« ... il n'a sous ciel fer, s'on le *moulle*
« Pour qu'il soit bien caus, qu'il me boulle. (Ms. 7989, 45.)
« En mon vivier, en mes marests,
« On s'y *moulle* jusques aux guerests. (Moulinet, p. 187.)
« Deux pucelles... tenoient une chemise *moullée*,
« et la vouloient pendre à la branche d'ung arbre
« pour secher. » (Percefl. VI, f. 56.)

Moulleure. [Monillure : « Hennericq d'un
« baston qu'il avoit frappa en ladite eau, tellement
« que la greigneur partie des supplians furent
« esclabotez et moullez ; on contemp de la ditte
« *moulleure* et esclaboteure. » (J. 189, p. 513,
an. 1461.)]

Moullon. 1° Meule : « Bleds qui estoient aux
« champs en *moullous*. » (Mem. de du Bell. liv. VII,
f. 200.)

Moullier. [Meunier : « Jehannin Consmarclé
« varlet du *moullier* de Creppy. » (J. 47, p. 261,
an. 1395.)]

Moulon. Moellon :

Il li devise une meson
Tout sanz carrel et sans *moulon*. (Estrubert, p. 26.)

Moult [Beaucoup : « Et de moult de sa gent fu
« li rois retrouvés. » (Berte, coupl. 121.)]

Moulte. 1^o Droit de mouture. (Voir D. C. sous
Molta 2 viridis.) — On lit des gens d'Eglise :
« Yront leurs mestayez, et gens roturiers, demen-
« rans ès lieux et feages nobles, au dict four,
« moulin, et pressoir : car le privilège de non y
« aller descend des personnes, et non des lieux ; et
« ne pourront aucuns doresnavant user de *vertes*
« *moulttes*. » (C. G. t. II, p. 124.) — [2^o Champart :
« Comme Robert Vasse demourant à Caudebec ait
« tenu certaines terres sur lesquelles Colart de
« Villequier chevalier, à cause de son lié, seignorie
« et juridiction qu'il a à Villequier, se dit avoir droit
« de *moulte*, qui est un droit et profit, qui se doit
« sur les frui, qui viennent ès dites terres. »
(J. J. 136, p. 156, an. 1389.)]

Moultent. [Qui doit faire moudre au moulin
banal : « Lesquels religieux demandoient que
« icellui Gieuffroy feust banier et *moultent* de leurs
« moulins. » (J. J. 173, p. 548, an. 1305.)]

Moulture. 1^o Mouture : « Tirer d'un sac deux
« *moultures*. (Oud.) — 2^o « Mouture (voir MOULTURER)
« est ce que le meusnier peut retenir quand
« on baille au meusnier le bled nettoiy et curé, il
« doit rendre, du boisseau de bled rez, un comble
« de farine bien moulue, et rendre treize pour
« douze, et le meusnier peut seulement retenir
« l'outre plus. » (Laur.)

Moulturer. [Prendre le droit de mouture :
« Lequel prestre dist au meunier qu'il esmoutast
« ou prist moulture de Guillaume de Banquemare
« qui lors mouloit; auquel il respondi qu'il estoit
« bien tost de l'esmoutir ou *moulturer* et qu'il
« n'avoit à piece mouler. » (J. J. 165, p. 268, an. 1411.)]

Moulu, adj. 1^o Emoulu, affilé : « Les dards *mou-*
« *luz*. » (G. Guiart, fol. 291.) — 2^o Moulé, formé :
« Il y a des fumées qu'on appelle les biens *moulues*
« et les autres mal. » (Sainove, Vén. p. 99.) —
« Grosses pennes bien *moulues*. » (Modus, f. 109.)

Moulure. Mouture : « Droit de *moulure*. »
(Cotgrave.)

Moument. [Moment : « Escribe me, si ne l'es-
« poent, Qu'en une hore e en un *moument* Ne seit
« passée la puissance. » (Benoit, Chron. v. 40709.)]

Moumant. [Qui doit moudre au moulin banal :
« Encor a li cuens les *moumans* à ses molins vers
« Colesines. » (Revenus du comté de Namur,
an. 1289.)]

Moune, Mounie. Moine :

... Coume *moune* le tondi. (Mousk. p. 43.)

... *Mounie* en clostre l'avoit fait,
« Pour espancir son meffait. (Ibid. p. 114.)

Mounnement. [Pièces appuyant une cause, aux
Ord. t. III, p. 640, an. 1363.]

Movement. [Mouvement : « Dex dona u ciel

« *movement* Qui va si tres parfaitement. » (Image
du Monde, p. 11.)]

Mouvoir. [1^o Se mettre en mouvement, partir,
venir : « Après lui dist : Cuivert, mar i *mouistes*. »
(Rol. v. 1335.) — « Il fu esgardé et jugié... qu'il ira
« outre mer et *morra* dedans les octievies de la
« S. Remi. » Cart. de Fossé, fol. 51, an. 1278.) —
2^o Bongier : « Et d'enqui ne se *movvoient*. » (Villeh.
§ 356.)]

Mourant. 1^o Temps de la mort. (Rou, p. 265.)
— 2^o Pâle : « Bleu *mourant*. » (Oudin.) —
3^o « Homme vivant et *mourant*. » (Cotgr.) — [Afin
d'ouvrir contre les abbayes le droit de mutation, on
eut l'idée de représenter la corporation, l'abbaye
par exemple, par un individu qui prêtait hommage
au suzerain et dans laquelle elle se personnifiait, si
bien qu'à sa mort l'abbaye semblait mourir et
devait payer les droits de mutation. Le rôle de cet
individu lui fit donner le nom d'*homme vivant et*
mourant.] « On s'avise tard en *mourant*. » (Cotgr.)

Moureaux. Morceau : « Mes diz est convoitez
« *moureaux*. » (Ms. 7615, t. II, f. 138.)

Mourdre. [Meurtre. (Froiss. t. IV, p. 413.)]

Mourdreur. [Meurtrier : « Homicidas qui vulgo
« *mourdreurs* appellantur. » (Lois de Godefroy, év.
de Cambrai, an. 1227, art. 41.)]

Mourdrex. Même sens :

Ribaulx salles et deslavez
Ruffier, *mourdrex* et larron

Espieres qui bien scavez

Aller es boys ou il fait bon

Desrober...

(Desch. f. 450.)

Larron, *mourdrex*, rencontre, et espie. (Desch. 349.)

Mourdrier. [Meurtrier : « Iestes vous là, *mour-*
« *drier*. » (Gachel. Glossaire roman des chroniques
rimées de Godefroy de Bonillon, etc.)]

Mourdrir. [Tuer : « Nous doutons qu'elle ne
« vous face *mourdrir*. » (Mén. de Reims, § 11.)]

Mourdris. Meurtre :

Pour *mourdris*, au derrain pendus

Par crain à queue de roussin.

(Desch. f. 212.)

Mourdryer. [Mettre à mort : « Moradin le felon
« que je hae durement Fery à nuit *mourdryer* en
« son lit proprement. » (Gachel.)]

Moure. Mousse :

Pierre volanz ne quell *moure*. (Prov. du Vilain, f. 76.)

Mourer, v. Demeurer. (Jurain, Histoire du
comté d'Auxonne, p. 26, tit. de 1229.)

Mourez. Languissant : « Se tu me demande
« que c'est que vie curiale, je te respons, frere que
« c'est une povre richesse, une habondance misera-
« ble, une haultesse qui chiel, un estat non estable,
« ainsi comme un pillier tremblant, et une *mou-*
« *reuse vie*. » (A. Chartier, Curial, p. 399.)

Mourez, s. Mûre : « Sirop de *mourez*. » (Arte-
loque, Faucon. f. 95.)

Mouriele. [Monnaie d'Espagne : « Ouquel
« sachet avoit environ 462 pieces d'or appelées
« *mouricles*. » (J. J. 151, p. 328, an. 1397.)]

Mourie. [Endroit où se fait le sel : « Segus, » *mouries.* » (Gloss. 4120.)]

Mourineux. Malade :

Les noires brebis doulereuses,
Lasses, châtives, *mourineuses.* (D. C. sous Morina.)

Mourir. [1° Tuer : « En fuiant en ont mort ne » say v^c ou six. » (Gachet.) — « Andeus mes fius » ont il mors et ocis. » (Raoul de Cambrai, p. 104.)]

... Peuple de fain
Avez mouru ; nous sentons vostre clam ;
Moult de meschiez ausso souffert avens. (Desh. f. 135.)

2° Mourir :

Qui *meurt*, à ses hoirs doit tout dire. (Villon, p. 39.)
Qui bientost *meurt*, on dit qu'il languist moins.

J. Melinet, p. 138.

Expressions : 1° « Mourir comme les melons, ou » les citrouilles, la semence dans le corps. » (Oud.) — 2° « Mourir avant ses jours, » d'une mort prématurée. (Aresl. am. p. 211.) — 3° « Mourir sur les » coltres, » mourir misérablement, en suivant la cour. (Colgr.) — 4° « Mourir tout en vie, » languir. (Contes de Des Perr., t. II, p. 47.) — 5° « Aussitost » *meurt* veau que vache. » (Colgr.) — 6° « Va ou tu » veux, *meurs* ou tu doys. » (Percefor., I, f. 31.) — 7° « Mourir de faim près le mestier. » (Colgrave.) — 8° « C'est trop aimer quand on en *meurt.* » (Id.) — 9° « En la peau où le loup est, lui convient mourir. » (Id.) — 10° « Envieus *meurent*, mais envie ne » *mourra* jamais. » (Id.) — 11° « Il commence bien » à *mourir* qui abandonne son desir. » (Id.) — 12° « L'un *meurt* dont l'autre vit. » (Id.) — 13° « Qui » bien veut *mourir*, bien vive. » (Id.)

Mourmaistre. [Maitre des dignes et moères : « Donnons plain povoir de exercer bien et deument » ledit office de *mourmaistre*, de visiter et aviser » soigneusement et faire visiter nostre dit mour et » les dignes de la mer. » (Charte de Philippe, comte de Flandre, an. 1389.)]

Mourne. Morne :

..... Fortune
Par tout le monde est commune,
Et sa roc, joians et *mourne*,
Tourne adés, et torne, et retourne ;
Ne voit gouté, ains est aveule. (Mouskes, p. 712.)
Par necessité, il faut
Aidier coeur *mourne.* (Froiss. Poës. p. 142.)

Mouron. [« L'en donne aus petisoiseaux *mouron* ou lasseron. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

Mourre. Moudre :

Et si set bien s'avaine *mourre.* (Ms. 7218, f. 249.)

Mourrin. Charançon : « La calamité des mulots, » le deschet des greniers, et la mangeaille des charançons et *mourrins.* » (Rab. t. III, p. 13.)

Mourrion. Morion :

Vois tu comment au plus hant de sa teste
Son *mourrion* s'esleve à double creste. (Du Bellay, 278.)

Mours. Mœurs. Dans les Serm. de S. Bernard, p. 77, *mours* répond à *mores* :

Pour remembrer des ancessours
Les fez, et les diz, et les *mours*,
Doit en les livres et les gastes,
Et les estoires lire as festes. (Rou, p. 1.)

1. Mousche. [Mouche : « Diex me fait le tens » si à point : Noire *mousche* en esté me point, en » yver blanche. » (Ruteb. p. 26.)]

Expressions : 1° « Se jettant au beau milieu de la » foire, comme une *mousche sans teste,* » (Bouch. Serées, liv. III, p. 4), c'est-à-dire étourdi. — 2° Apparaissant de mourir, Colin, fol de M^r d'Elampes, « se » mit à jouer (avec les mouches) comme l'on void » les pages, les laquais... et en ayant pris deux au » coup... je m'en vais, dit il, au royaume des » *mousches*, et se tournant de l'autre costé, le gal- » lant trespassa. » (Brant., Dames gal. t. II, p. 430.) — 3° Un homme prêt à voyager dit à sa femme : « Si (mes freres) arrivoient, cependant que je n'y » suis pas... que tu ne les revoies aucunement ; » car ils sont meschans tout outre, et le pourroient » bien donner quelque trousse, puis s'en aller au » « djab, et de meurcrois cependant avec tes » mains pleines de *mouches.* » (Nuits de Straparole, t. I, p. 392), c'est-à-dire je serai dupe. — 4° « Je cognoy bien *mouches en lait.* » (Villon, Ballade.) — 5° « Les *mouches* vont toujours aux » chevaux maigres. » (Colgrave.) — 6° « Chasser les » *mouches* de dessus les espanles, ou de dessouz la » vertugade, » donner le fouet. (Oudin.) — 7° « Bis- » courir à faire rire les *mouches*, et à dormir de- » bout. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 158.) — 8° « Frere Jean, à coups de bedaines, les abatoit (les » andouilles) menu comme *mouches.* » (Rabelais, t. IV, p. 175.) — 9° « Faire perdre les pieds aux » *mouches.* » (Rab. t. I, p. 65.)

2. Mousche. Mosquée ; de là, dans la Départie d'amours, p. 249 : « Belzebut, le gouverneur des » *mouches.* » Il est en compagnie de Mercure et Bacchus.

Mousche-bout. Colgrave.)

Mousche nez. Mouchoir : « Ung *mouschenex* » beau, et bien ouvuré, qu'il avoit desrobé à la belle » lingiere du palais. » (Rab. t. II, p. 161.)

Mouscheter. Moucheter. (Rob. Est.)

Mouschetur. Moucheture. (Id.)

Mouscheur. Mouchleur de chandelles : « Aujourd'hui monsieur, demain *mouscheur.* » (Colgr.)

Mouscoir. [Mouchoir. (Escallier, voc. lat. fr. XIV^e siècle, p. 897.)]

Mouscorde. [Instrument de musique : « Buis- » sine, eles, *mouscordes*, Ou il n'a c'une seule » corde. » (Thib. de Champ. t. I, p. 248.)]

Mouse. [Museau. (Voir Muse, 3) : « Tous les » jours une talemouse Pour bouter et fourrer sa » *mouse.* » (Villon, Grand Testament.)]

Mousket, s. Emouchet :

..... L'alloé
Fuit le *mousket*, et l'esprevier. (Mouskes, p. 186.)

Mousque. [Traits ; voir Mousse : « Tout entour » lui oste les *mousques* ; Plusours en fait et clos et » lousques. Des Sarrazins qu'il mehaigne Est cou- » vierte toute la plaigne. » (Bob. le Diable.)]

Mousque-mue. [On lit aux Mir. de Coinsy :

« Mors à le glaive qui tout tue, Mors fait juer à
« *mousque nue.* »]

Mousquet—ette. [Arquebuse à fourchette, rendue plus tard portative : « Car les hommes plus forts sont aujourd'hui tuez d'un poltron en cachette A coups de barbebuze ; ou à coups de *mousquette.* » (Rons. p. 935.) — « Les *mousquets* poitrinaux, que l'on ne couche en joue, à cause de leur calibre gros et court, mais qui se tirent de la poitrine. » (Paré, *préface*, IX.)]

Mousquetade. [Décharge de mousquets : « En marchant ceste cavallerie viendroit agacer les nostres, mais on lui donneroit tant de *mousquetades*, qu'elle s'escarteroit bien. » (Lanoue, 446.)]

Mousquetaire. [Soldat armé du mousquet : « Lors Julian Romero, qui menoit la teste, fit avancer Sarmiento avec 700 *mousquetaires*, desquels l'invention commença par les Espagnols. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 68.) Strozzi les introduisit en France après l'entrevue de Bayonne, 1565.]

Mousqueterie. [Troupe de mousquetaires : « Medelin, connoissant sa resolution, fait affuster sa *mousqueterie.* » (D'Aub., *Mém.*, éd. Lalanne, page 74.)]

Mousqueton. [Mousquet à canon court : « Plus de cent soldats avec des *mousquetons.* » (D'Aub., Hist. t. III, p. 499.)]

1. **Mousse, adj.** 1° Emoussé : « Leurs petites pointes *mousses.* » (Giles Durant, p. 96.) — 2° Inerte, sans force : « L'ignorance des maux est un *mousse* remede. » (Mont. *Essais*, t. II, p. 292.) — 3° Bas : « Remuant les levres à voix *mousse* pour n'estre ouy. » (Id. t. I, p. 550.)

2. **Mousse.** Garçon qui apprend le métier de marin : « Pantagruel demandoit cependant à ung *mousse* de leur esquif. » (Rabelais, Pantagruel, t. IV, p. 48.)

3. **Mousse.** Plante : « Voyez ici frere Jan des Entommeures ; la *mousse* luy est creue ou gousier par faulte de renuer et exercer les badigouines et mandibules. » (Rabel. Pantagr. IV, p. 49.)

L'en treuve ez droiz de la Champaigne,

Que la brie est sa serve, et sa chambrerie...

Pour ce, doivent livrer en la fourrière

Ceux de Brie la *mousse* aux Champenois. (Desch. 232.)

« Il n'y a point de *mousse*, c'est tout jeune bois ; » allusion impertinente du vulgaire, de *mousse* à monsieur, dont il se sert pour dire qu'il n'est pas besoin d'appeler monsieur une personne qui n'en mérite pas le titre. (Oudin.)

Mousseau. Monceau, en Bourgogne.

Mousser, v. Emousser :

Mes chansons non mourir ne doivent,

Si les belles ne me dévoient ;

Mais immortellement vivans

Doivent *mousser* la faux rebelle

Du temps par les ages suivans. (Baif, p. 33.)

Mousserons, s. Espèce de champignon. Parlant des gens de rien qui s'élèvent dans une nuit, on lit : « Ces nouveaux *mousserons* par tels surnoms,

« le plus souvent, s'entremeslent avec confusion
« parmi d'autres races signalées. » (Des Accords, Bigarrures, p. 14.)

Moussienne. [Poignée de branches de vignes où les raisins sont encore attachés, que le vendangeur, en finissant la vendange, a coutume de s'approprier : « Payant par iceux détempteurs, par chacun arpent, une *moussienne* de raisins..... » (1679, Choisy-aux-Loges, Aveu ; L. C. de D.)]

Moussine. Même sens : « Les laborineurs avoient defoncé leurs laborins pour les emplier de raisins ; les trompettes estoient chargées de *moussines.* » (Rabel. I, p. 193.)

1. **Moussir.** Moisir. (Oudin.)

2. **Moussir.** Mettre la tête hors de quelque lieu. (Oudin.)

Mousson. [Moineau : « Se *moussons* y gargonent ou y font leurs nyds, c'est signe de bon air et de bonne fortune. » (Evang. des quenouil. 37.)]

1. **Moussu.** [Couvert de mousse ; poilu : « Oreilles pendens et *moussues.* » (Villon, Regrets de la belle Heaulmière.)]

2. **Moussu.** Emoussé : « Si le fer est *moussu*, le plus fort aura peine de le mettre en eclats. » (Poës. de Remi Belleau, l. p. 90.)

Ses cornes va trainant rebouches, et *moussues.*

Remi Belleau, t. I, p. 119.

Moust, s. 1° Vin nouveau, moût de vin, en latin *mustum.*

Il faut un peu le *moust* happer,

Curé, car je ne beuz pieça. (Pâthelin, *Test.* p. 133.)

2° Sauce faite de moût de vin. (Rab. V, p. 139.)

Moustache. 1° Barbe qui mousse sur la lèvre supérieure : « Entrapel à ceste hotre, avec ses *moustaches* cordées apporte icy ses creditis accoustumez. » (Contes d'Entrap. p. 318.)

Expressions : 1° « Relever la *moustache* à quel- qu'un, » frapper au visage. (Oudin.) — 2° « Avoir « la *moustache* bien relevée, » être bien étonné. (Id.) — 3° « Hauser les *moustaches* à quelqu'un, » même sens. (Cotgr.) — 4° « Filer ses *moustaches* ; » cette expression désigne la contenance d'un homme peu content de la compagnie où il se trouve. (Rab. III, f. 166.) — 5° « Vous voulez frapper sur le babil « des femmes ; gardez qu'elles ne vous donnent sur « votre *moustache.* » (Chol. II, p. 158), c'est-à-dire ne vous frappent au visage.

Il° Coup sur la bouche : « Il se retire en arriere « soudainement et luy baille une rude *moustache*, « et, redoublant, luy donna un si fort revers qu'il « lui fait tomber deux dents de la bouche. » (Merlin Cocaie, II, f. 186.)

III° [Soldat : « Pour les charges de cavalerie et à « chaque *moustache*, du front, il y avoit quatre « canous. » (D'Aub. Hist. III, f. 392.)]

IV° Mèche de cheveux, repenir qui pendait le long de la joue. (Oudin.)

Moustaché. (Cotgrave.)

Moustaige. [Voir MOSTAIGE : « Demi mui de vin

« à *moustaigne* au cours de vendange. » (Charle de 1254.)

Moustamoulue. Nom de cuisinier. « *Moustamoulue*, balafré, galimaféré, tous ces nobles cuisiniers portoiént en leurs armoiries en champ de gueule, lardouaire de Sinople, fessée d'un chevron argentil penchant à gauche. » (Rab. IV, p. 169.)

Moustapha. Nom d'un général turc tué en 1580. (Hist. de Thou, trad. t. VIII, p. 436.) De là l'expression : « Gros *moustapha*, » gros joufflu, gros pansu.

Moustarde. [Moutarde : « En icelluy temps « chantoient les petits enfans au soir, en allant au « vin ou à la *moustarde*. » (Journ. d'un bourgeois de Paris, an. 1413.) — « Mais quandee vint au fait de « la despence, Il restraingit eufs, chandelle et « *moustarde* Et oubliâ pain, vin, char et finance. » (Deschamps.)]

Expressions : 1° « De la *moustarde* après diner, » une chose hors de temps. (Rabelais, I, II, p. 64.) — 2° « *Moustarde* de Dijon. » — « L'origine de ce dire « a pris sa source..... sous le roy Charles sixième « en l'an 1581, lorsque luy, avec Philippes le Hardy « son oncle, furent au secours de Loys comte de « Flandres beau père du dit duc. Les Dijonnais..... « se monstrent si zelez, que de leur mouvement, « ils envoyèrent mille hommes, conduits par un « vieil chevalier jusqu'en Flandre; ce que recon- « noissant ce valeureux duc, leur donna plusieurs « privilèges, ...et notamment voulut qu'à jamais la « ville portast les deux premiers chefs de ses armes « ...luy donna sa devise.... qu'il lit peindre en son « enseigne, qui estoit *mout me tarde*... plusieurs... « ne prenas garde au mot de *me*.... allerent dire « qu'il y avoit *moustarde*, que c'estoit la troupe des « moustardiers de Dijon. » (Des Acc. Bigarr. p. 30.) [C'est un dérivé de *mustum*, mout.] — 3° « Aller à « la *moustarde* d'une chose, » s'en moquer. Nous disons : On en bal la moutarde :

De leurs chansons on va à la *moustarde*.

Contred. de Songeer. p. 170.

4° « Les enfans en vont à la *moustarde*, » l'affaire est connue de tout le monde. (Oud.) — 5° « Prendre « verjus, et *moustarde*. » (Contred. de Songeer. fol. 49.) — 6° « S'amuser à la *moustarde*, » s'arrêter à une chose de peu de conséquence. (L'Am. ressusc. p. 215.) — 7° « Prendre *moustarde* en plusieurs « lieux, » faire l'amour de plusieurs côtés.

Ceuls qui ont pris *moustarde* en plusieurs lieux

Doivent sçavoir que le porter en vault,

Car, de raison, ils se congnoissent mieulx,

Aussy doivent mieulx sçavoir li ribault

Ce qu'ils ont fait ou temps qu'ilz furent chault.

Desch. fol. 227.

8° « Baveux comme un pot à *moustarde*. » (Colgr.)

Moustardier. 1° Vase à moutarde. (Desch. f. 380.) — [« Ung *moustardier*, le tout d'estaing. » (Inv. de Charles, comte d'Angoulême, an. 1497.) — 2° Fabricant de moutarde : « Aucun ne pourra faire « fait de maistre buffetier, vinaigrier et *moustardier* « à Paris qui. » (Ord. sept. 1514.)]

vii.

Expression : « *Moustardier* de Dijon, » sorte d'injure : « Un mignon effeminé ...faisoit la guerre « par gauserie à un vieil capitaine, l'appellant « gros tripault, ventre de Suisse, bandoulier de « cuisine, tripier d'Amboise, *moustardier de Dijon*, « et saucier de Nantes. » (Cont. d'Eutrap. p. 312.)

Mouste. [Droit de mouture : « Et avecques ce « toutes les *moustes* seiches et moistes et tous les « baniers. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes. fol. 302.) — On lit au reg. JJ. 56, p. 392, an. 1318 : « *Mollis siccis et viridibus.* »]

Moustele. Belette. (Nicot.)

Mousterange. [B'è de mouture : « .viii. muis « de froment, .xvi. muis de *mousterange*, et .x. muis « d'aveine. » (Cb. de 1300, dans Du Cange, sous *Moustrachia*.)]

Moustier. [Moulier, église, monastère : « Bap- « teme li dona en son *moustier* petit. » (Aiol, vers 58.) — « Il se leva et ala au *moustier* prier Dieu. » (Ménest. de Reims, § 79.) — **Expression :** « Voie de « *moustier*, » visite des églises.

De joste lui vient sa mestresse,

Qui en a perdu mainte messe,

Et mainte voie de *mouster*

Por lui dire et chastier. (Blanchandin, f. 177.)

Moustille—oille. Belette. (Monet.)

Moustison. [Temps de vendange, où l'on fait le mout : « Moult souvent par le trop boire, car « c'estoit en *moustisons*, il avoient le plus la foire. » (Froiss. XI, p. 349.) — Comparez l'ENAISSON, temps où l'on fait les foinis.]

Moustranche. [Moustrée de terre : « Faire « certaine *moustranche* des fiés que je tenoie de « lui. » (Cart. de Corbie, an. 1280.)]

Moustrée. [Désignation sur place des fiés qu'un vassal tient du seigneur : « Et fu jours asse- « neiz de faire la *moustrée*. Liprevoz de Loon vint « à Rains et fit la *moustrée* en lieu dou roi; et « *moustra* à la gent l'arcevesque l'eglise Saint « Remi et le chastel, et les viles Saint Remi jusqu'à « vint quatre; et leur dit que encore leur en mous- « treroit se il vouloit; et il dirent que si'en « tenoient bien à païé. » (Mén. de Reims, § 470.)]

Moustrer. [Faire la *moustrée* de terre. Voir le précédent.]

Moustrage. Mouture : « Grain de *moustrage*. » (Gr. Cont. de France, II, p. 238.)

Moustorenche. [Même sens : « Jehan Fouquel « le geune et Estevenon sa femme.... recongnurent « eus avoir vendu deux sextiers de *moustorenche* « à la mesure de Chastillon. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 11, an. 1297.)]

1. **Mout.** Vin doux :

Ils ont beu à ce matin,

Ils ont de *mout* remply la teste. (III *Maries*, p. 203.)

2. **Mout.** [Beaucoup : « Il i ot un des pers qui « *mout* estoit sages et creuz. » (Mén. de Reims, § 3.)]

Moutarde. [« Ne trouvant point de *moutarde* « à mengier sa viande. » (JJ. 86, p. 374.)]

56

Moutardelle. [Fourche à foin : La femme de « feu Fremin vint illec dire audit Cotier qu'elle avoit « prins ladite *moutardelle* ou fenier et qu'elle la « rencroit volontiers. » (Jl. 182, p. 328, an. 1453.)]

Moutardier. [Champion, dans le sens ironique : « Duquesnel eust demandé a... Froidet qui estoit ce « ribault, à quy il eust respondu que c'estoit ce « *vallant moutardier* dehan Troust. » (Trés des Chart. Jl. 167, p. 197, an. 1413.)]

Moute. [Mouture : « Ne puent (les vilains) une « heure avoir paiz. Tiez en jur sunt semuns de « plaiz... plaiz de biés, plaiz de *moutes*, Plaiz de « fautez, plaiz de toutes. » (Wace, Rou, 6007.)]

Moutepliance. [Intérêt : « Mettre de l'argent « en *moutepliance*. » (Froiss. II, f. 94.)]

Mouteplievement. Accroissement : « Les or- « dennes faites... sur le fait, et le cours de nos « monnoies, pour le *mouteplievement*, et accroisse- « ment du profit commun de nostre royaume. » (Ordon. II, p. 150.)

Mouteplier—oier. [1° Pousser, après ense- « mement : « Et la chievre fist la terre, et abenna « de frotment ; et *mouteplia*, et fu en point de « messonneir. » (Ménestral de Reims, § 407.) — 2° Grandir, augmenter :

Vos grans valors tot adés *mouteploier*.
Poés. av. 1300, t. III, p. 4126.

Iroiz dit que, s'en voit aucun gent

Mouteplier et bel, et gent.

Qu'an nés doit mie destorbier.

Ains doit l'en avoir cour joiant

Quant Dieu lor donne avancement,

Por qu'o se puissent amander. (Ms. 7615, I, f. 109.)

Trop le mal *mouteploier*. (Ms. 7218, f. 255.)

Ton scaivoir qui tousjours *mouteplie*. (Desch. f. 218.)

[« El de jour en jour (Arteveld) *mouteplioit* en « grant honneur. » (Froiss. II, f. 413.) — 3° S'ac- « croître : « Quant chl de la ville virent le pooir la « dame et si efforcierent venir et *mouteplier*. » (Froiss. II, f. 76.)]

Mouteus. Muet. Voir sous *Medisant*.

Moutif. Motif :

Enquerant de loin ses *moutifs* ;

Mais combien qu'ils fussent faitifs,

Il les monstroit tout clerelement. (G. de la Bigne, f. 149.)

Mouton. [1° Bêlier châtré qu'on engraisse : « Il « ont les greigneurs *moutons* du monde. » (Marc. Pol. p. 631.) — « Je vueil mangier char de *mouton*. » (Mén. de Reims, § 205.)]

Expressions : 1° « Bœuf sanglant, *mouton* beellant « et pore pourry, tout n'en vaut rien s'il n'est bien « cuit. » (Desperr. II, p. 119.) — 2° « Estre *mouton*, » se disait chez les anciens, non d'un sot, mais de celui qui avoit la simplicité de l'ancien temps. Apolog. d'Herod. p. 21.)

3° Devant les gens font cy les gracieux

Qu'a peine est il de leurs corps poux, n'aleyne,

Mais ce font ils comme malicieus,

L'on connoist mie le *mouton* à la laine. (Desch. f. 218.)

4° « Retourner, ou revenir à ses *moutons*, » revenir à son premier propos. (Pasq. Rech. p. 750.)

L'origine de ce dicton est la farce de Pathelin :

« Sus revenons à ces *moutons* ; qu'en fut-il ? » — 5° « Aller après quelqu'un comme le *mouton* après « celui qui lui monstre un rameau, » se laisser mener par le nez. (Apolog. d'Herod. p. 21.) — 6° « Chercher cinq pieds en un *mouton*. » (Cotgr.) — 7° « A petite ocheison le loup prend le *mouton*. » (Id.) — 8° « Chair de *mouton*, manger de glouton. » (Id.) — 9° « Garder les *moutons* à la lune. » (Oud.) — 10° « C'est un *mouton* de Berry, il est marqué sur le nez. » (Id.) — 11° « De *mouton* à courte laine on « n'aura ja bonne toison. » (Coquillard, p. 20.)

11° « Monnaie d'or, la même que l'agneu ou l'agne- « lin ; elle fut d'abord émise par Saint Louis : au droit est un agneau passant, dont la tête nimbée est tournée vers un étendard surmonté d'une croix ; le nom du roi est entre les paltes de l'agneau ; la devise est : « Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, « miserere nobis. » Au revers est la croix fleuronée avec la devise que nos monnaies conservèrent jusqu'en 1789 : « Christus vincit, Christus regnat, « Christus imperat. » — « Teellui Mahiet lui dist « qu'il lui avoit presté un *mouton* rex et dix sols. » (Jl. 115, p. 18, an. 1379.) — « Li troy estal fissent « forgier nouvelle monnaie de fin or que on « enammoit *moutons*. » (Froiss. VI, p. 3.)]

On distinguait 1° « *Mouton* à la grande laine ; » ils avaien d'un côté l'image de Saint-Jean-Baptiste et de l'autre un mouton avec sa toison en la gueule, d'où sortait une banderole avec ces mots : *Ecce agnus Dei*. (Tab. I, p. 49.) — 2° « *Mouton* à la « petite laine. » (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 187.) — 3° « *Mouton* de Flandre ou de Brabant ; » il valait 14 s. paris. (Ordonn. t. III, p. 551.) — 4° « *Mouton* « de Montpellier, » 15 s. tournois. (Cout. de Norm. en vers, f. 17, an. 1470.) — 5° « Florins au *mouton*. » (Froiss. liv. I, p. 217.) — 6° « Demi *mouton*. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 257.) — 7° « *Mouton* d'or, » ou agnel que Saint Louis avoit fait frapper. Il valait 15 s. 5 d. tournois. (Borel.) — 8° « Petit *mouton* ; » cette monnaie étoit de l'an 1357 ; elle étoit d'or fin, à la taille de 104 au marc, et valait 12 s. 6 d. (Diet. de Trevoix qui cite Le Blanc.)

111° [Bêlier, machine de guerre : « Les perrieres « reprenrent, s'ont les berfrois levez, sour pons et « sor roieles les grans *moutons* ferrez. » (Fierabras, v. 5335.) D'après Froissart, ils ne servaient pas à ébranler les murailles, mais à lancer des pierres comme les trébuchets : « Un engin qui estoit mer- « veilleusement grant ; lequel avoit vingt piez de « large et quarante piez de long ; et appelloit-on « celui engin un *mouton*, pour getter pierres de faix « dedens la ville et tout effondrer. » (Froiss. X, p. 60.) — « Getter, et coper le *mouton* à une fau- « eille. » (Trés. des Chart. reg. 133, pièce 235, couper la corde qui tient suspendue la poutre du bêlier.)

Moutonchel. [Mouton, monnaie d'or : « xn. « *moutoncheaux* d'or et dix frans en vieulx blans. » (Cart. de Flandre, 9 fév. 1472.)]

Moutonciaux, s. p. Diminutif de mouton :

Je connois trop mieulz mes agniaus,
Mes brebis, et mes *moutonciaux*. (Froiss. poés. p. 278.)

Le Fèvre de Saint Remy nomme *moutonceaults* les pièces d'or dites moutons.

Moutonage, aige. [Voir *Motonage* et *Mort herbage*. Droit sur les moutons payé en argent ou en nature. » De .xiii. bestes prent on une, et se tant « n'en y a, chascune doit .i. denier jusques à « .xn. deniers; Si appiel l'on ceste valeur *mouton-nage*; si le prent-on à l'Ascension. » (Rev. du comté de Hainaut, an. 1265.) — « Receptes de « *moutonnages* qui se payent au jour de Saint-Jean « Baptiste, en paine de .ix. sols d'amende; est à « scavoir pour chascune beste à laine, un denier. » (Compte du domaine d'Elaples en Boulonnais, 1475.)]

Moutonnaile. Troupeau de moutons. (Cotgr.)

Moutonne, s. f. Coiffure de femme qui a été longtemps en usage; c'étoit une tresse de cheveux fort touffue et frisée qu'elles mettaient sur leur front. (Diet. de Corneille.)

Moutonner. S'agir en écumes blanchissantes: « Je fai par mes gens voltiger les chevaux, les « flechir, contourner, donner quatriere, arrester « court, cabrer, *moutonner*, souzlever, ruer, « petarrader. » (Alect. rom. p. 67.)

Moutonnet. [Diminutif de mouton, monnaie d'or, au liv. rouge d'Abbeville, f. 198, 15 fév. 1426. On trouve encore au reg. JJ. 172, p. 60, an. 1422, le pluriel *moutonceaults*, qui suppose le singulier *moutonnet*: « La somme de soixante-quinze escuz, « c'est assavoir deux douderes et trois *mouton-neaults* en or et le residu en blanche monnoye. »]

Moutonnier. [1° Berger de moutons: « Que li « estans as bouvriers et as *moutonniers* de la dite « boucherie seront assis à linet par devant. » (Varin, Arch. de Reims, II, 1^{re} partie, p. 26, an. 1303.) — « Panurge ayant payé le marchand, choisit de tout « le troupeau ung beau et grand mouton, et l'em- « portoit criant et bellant... Cependant le marchand « disoit à ses *moutonniers*: o qu'il a bien sçu « choisir le challant. » (Rab. t. IV, p. 29.) — On lit « vilain *moutonnier* » comme injure, dans Merlin Coccaie, t. I, p. 325. — [2° Celui qui lève le *mouton-nage*: « Et pareillement est l'un des *moutonniers* « avec le quart frans fleivés, et eux deux ensemble « sont tenus de cacher le moutonnage, dont pour ce « il doit avoir pas s part au jour Saint Jehan « deux moutons. » (Reg. des fiefs de Cambrai.)] — 3° Qui a la nature du mouton: « La nauf vuidee du « marchant et des moutons; reste il ley. dist « Panurge, ulle ame *moutonniere*. » (Rabel. IV, 3.)]

Moutonniere. [Cachot: « Certains lieux de la « geolle, nommez les *moutonnières*, qui sont les « lieux où l'en a accoustumé mettre et tenir les « prisonniers detenez pour cas de crime. » (JJ. 205, p. 258, an. 1479.)]

Mouvable. Mobile: « Beste movable. » (Modus, f. 210^b). — « Tholomé si dit ainsi: le premier ciel « qui tout contient, lequel est sur les estoilles, est « dit le premier *mouvable*. » (Id. f. 315.) — « Pour

« valablement faire une execution, est requis pre-
« mier adresser sur les biens *meubles mouvables*,
« et en faute d'iceux, sur les maisons et heritages. »
(Cout. Gén. I, p. 778.)

Mouvance, s. Dépendance: « *Mouvance* de fief. »
« Un lief est tenu, et mouvant d'un autre fief, auquel
« il doit la foy et homage et autres devoirs. » (Laur.)

Mouvant. [Depuis: « *Mouvant* d'Espagne, du
« port de Seville, jusqu'en Pucee ne demoura nuls
« gros vaisseants sur mer. » (Froiss. t. XI, p. 358.)]
— « Le sire de Coucy estoit ordonné, et constitué de
« par le roy, à estre capitaine et souverain regard
« de tout le païs, *mouvant* de la mer de la Rochelle
« et retournant, et comprenant jusq'à la riviere
« de Dordonne, en allant jusques à Bordeaux sur
« Gironde. » (Froiss. liv. IV, page 62.) — « Espagne
« *mouvant* de Saint Jean de Pors est durement
« grande. » (Id. liv. III, p. 215.)

Mouvement, 1° Tremblement de terre: « L'ung
« des chevaliers commis à la garde de Jesus dist:
« Nous gardans le monument, *mouvement* de terre
« fut fait, et vismes l'ange de Dieu. » (Percef. t. VI,
f. 124.) — 2° Instigateur: « Vous avez esté le pre-
« mier *mouvant* de ceste election. » (Id. VI,
f. 57.)

Expressions: 1° « En un *mouvement*, » à l'instant:

A luy se rendirent aussi

Tout a cop en un *mouvement*. (Desch. ch. VII, p. 111.)

2° « En un *mouvement* d'œil, » en un clin d'œil.
(Id. I, p. 13.) — 3° « *Mouvemens* des moulins, »
pièces tournantes et mouvantes. (Mém. de du Bellay,
liv. VIII, f. 339.)

Mouvant, adj. Inquiet:

... . Flandres

Dont le peuple est *mouvant*, rebelle et tendre.

Desch. folio 213.

Subst. Mouvement:

Dont peut venir de ce le *mouvent*. (Id. f. 38.)

Mouveté. Mouvement: « C'est un des accom-
« plissemens des œuvres que Dieu a commeneées
« aucunes fois, par petites *mouvetés*, et occasions,
« et en donnant la victoire aucune fois à l'un, et
« aucune fois à l'autre. » (Mém. de Commines, 27.)

Mouveur. Brouillon. (Bouchet, Serées, p. 390.)

Mouvoir. [1° Exciter une personne, une chose:
« A *mouvoir* vertueuse guerre Pour nostre adver-
« saire conquerre. » (Jean de Meung, Trésor, 27.)]
— « Par ces paroles, fut *meu* Alixandre de luy
« donner et pourvoir d'estal, et le fist chevalier. »
(Le Jouvenc. f. 38.) — 2° Lever un cerf: « Narcisus
« ot un cerf *meu*. » (Ms. 7989^o f. 62.) — 3° Emou-
voir:

Trestoz leur cuers sont esmeus,

Et leur corages si meus,

Que de la pitié qu'eles ont,

Pleurent aust, comme cil font.

(Ms. 7218, f. 358.)

4° [Engager à: « Ceste emprise dont vous nos
« *mouvés* maintenant. » (Froiss. VII, page 97.) —
5° Partir: « Si fist commander que nuls de son
« royaume ne se *meüst*. » (Froissart II, p. 38.)] —

• Lancelot commanda à ses gens qu'ils appareillassent toutes leurs armes, et aussi toutes leurs besognes, car il vouloit *mouvoir*... le lendemain pour aller à la mer pour passer en Gaule. » (Lanc. du Lac, III, t. 143.)

En Mixandre est revenu

En le cité dont fu meus.

(Vies des SS. Sorb. col. 46.)

6° Infinitif pris substantivement ; départ : « Quant elle vint qu'ils estoient à *mouvoir*, elle commença à faire tel dueil qu'il n'est homme qui n'en eust grant pitié. » Lanc. du Lac, III, f. 69. — 7° Intenter un procès : « L'en tient que la ou auleu veut *mouvoir* contre auleun riche homme, qui ne soit levant ne couchant en Berry, combien qu'il y ail plusieurs domaines, se l'action est réelle, le sire s'outs qui la chose siet le peut mander, adjourner par son sergent. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 263.) — 8° [Relever, en terme de féodalité : « Li royaume d'Escoche *mouvoir* de lui en fief. » (Froiss. II, 248.)] — 9° « Se *mouvoir* de quelqu'un, » s'en détacher : « Car ne me puis de lui *mouvoir*. » (Poët. av. 1300, III, p. 1041.) — 10° « Se *mouvoir* de parler, » commencer à parler : « Quant la reyne le veyt ainsi msfer, elle se meut de parler, et dist. » (Percef. V, f. 73.)

Expressions : 1° « Quand le roy eût ten la lettre, laquelle la damoiselle luy avoit envoyée, le cueur lu print tout à *mouvoir* en terre, car il ayroit la damoiselle de grant amour. » (Percef. I, t. 39.) — 2° « Madame, mon cueur ne peut parler, il est pauvre, pourchasser le convient : à bon beuf, meut-on la chair. » (Ibid. VI, f. 74.)

Moy. Moi : « Vostre plaisir soit moy donner congé. » (Jean de Saintré, p. 198.) — « Que la bataille se fist moy et vous » (Percef., VI, f. 101), c'est-à-dire entre moi et vous. — « Il lui semble bien que lui ce n'est pas moy, » il est glorieux. (Oudin.)

1. **Moyau.** 1° Moyen : « *Moyaux* d'œufs battus. » (Froissart, t. III, p. 120.) — 2° Milieu : « Moy qui suis assis dans le *moyau* de tout le trouble des guerres civiles de France. » (Mont. Ess. II, p. 68.)

2. **Moyau.** Cuve : « Lesquelz par maniere de blasonnement, de injure ou autrement mistrent le suppliant en un *moyau* ou cuve... et lui getterent grant quantité d'eau. » (Jf. 130, page 268, an. 1387.)

1. **Moye.** 1° Meule : « Tout ce qui est moissonné, entassé, et mis en *moye*, ou en mulle, et engrangé. » (N. C. G. L. I, p. 1055.) — 2° [Charge d'un cheval de trait : « *Moye* et roupes chacun collier de peage. » (Mantellier, Gloss. xv^e s. p. 45.)] — 3° [Mesure de terre contenant un muids de semaille : « Ou terroir de Marchais onze *moyes* de terre à la mesure dou lit. » (Annales de Prémontré, Preuves, t. I, an. 1280.)]

2. **Moye.** Mienne :

De sa santé, et de sa joye,

Despend et vient toute la *moye*. (Desch. f. 457.)

1. **Moyen.** « *Moyen* et *toyen* sont des mots usur-

« péz des anciens François pour mien et tien. » (Pâq. Rech. p. 727.) — « Anquel je fis commandement qu'il voidast sa main en la *moyenne*. » (Bout. Som. Rur. p. 894.)

2. **Moyen.** adj. Qui est au milieu, entre deux personnes ou deux objets : « *Moyen* fils. » (Percef., vol. IV, f. 142.) — « En temps *moyen*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 166.) — « Voye *moyenne*. » (Id. II, fol. 149.) — On lit, à l'occasion de l'assistance aux gages de bataille : « Quatre autres chaires en devise en son chaffaut, la sienne *moyenne* et tapissée, les trois comme dessus. » (La Jaille, Champ de bataille, fol. 40.) — 2° Modéré : « Ils sont plusieurs amans par fort aymer si anégantis qu'ilz euident d'honneur que ce soit hoale, et en prennent à avoir les consciences si estroictes qu'ilz en sont aueunes foiz deceuz, tellement qu'ils en perdent le plus pour le moins ; et pour ce, il fait à la fois bon estre attempé et *moyen*. » (Percef. V, f. 44.) — « Prendre un *moyen* parti, » prendre un milieu. (Mont. Ess. I, p. 334.) — 3° Médiocre : « A Paris, en regard à touz les vins françois dont les uns valent trop plus que les autres, le *moyen* pris peut estre de environ treize livres tournois fort monnoye. » (Ordonn. t. III, p. 436.)

Substantif. 1° Intermédiaire : « Qui defaut de bons chefs, il defaut de bon *moyen*, et de bon pié ; et qui n'a bon pié, il ne peut faire chose qui vaille. » (Froiss. liv. III, p. 314.)

Expressions : 1° « Sans *moyen*, » immédiatement : « Deux escuyers du corps marcheioient, sans *moyen*, devant le roy Charles V, lorsqu'il alla au devant de l'empereur qui venoit à Paris le visiter en 1377. » (Chroniq. de S. Den. III, f. 35.) — 2° « Par *moyen*, » médiatement : « Un fief est tenu en fief *par moyen* dont on a homme dessous luy, par la nature du dit fief, et toutes fois il est tenu d'autre seigneur : si comme Jean qui est seigneur du bois ou il a justice de viconté, ou fonsiere, et le tient du seigneur. » (Bout. Som. Rur. p. 484.) — Ce mot a également signifié « modérément : « Les suspicions se doivent prendre *par moyen*, car l'estre trop n'est pas bon. » (Mém. de Commines, p. 194.) — 3° « Y a-t-il *moyen* de moyenner ? » y a-t-il le lieu de faire ou d'obtenir quelque chose ? (Oudin.) — 4° « Parmi un *moyen*, » moyennant : « Fut le roy conseillé par les seigneurs... de prendre toutes ces gens a merey, *parmi un moyen* qu'il eut : c'est assavoir que les chastellenies, et terres, et villes... payeroient au roy, pour ses menus fraiz, soixante mille francs. » (Froissart, liv. II, p. 215.) — 5° « *Moyen* expedient, » moyen, qui vient comme entre deux. (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 128.)

Il° [Médiation, négociation : « Ne plaise jà à Dieu que nous nos abaïssons de tant que sus doi grans despis que on a fait en nostre pays de Haynau, nous requérons nul *moyen*. » (Froiss. III, p. 95.)] Ille° Médiateur : « Le duc fut fort esbay, et ne sceust plus trouver de remede en son fait, sinon qu'ilquist, et serche tous les traictiez qu'il peut

« avecques le roy Amidas, et envoya devers le joun-
« vancel pour estre son *moyen*. » (Le Jouv. p. 387.)

IV° [Remède; les pénitences des flagellants avaient
arrêté les ravages de l'épidémie : « Ou en devant on
« ne pouvoit venir par *moyens* ne autrement. »
(Froiss. t. V, p. 275.) Voir MOÏEN.

Moyenne. [1° Milieu : « En le *moyenne* de le
« montaigne. » (Froiss. III, 241.) — « En le *moyenne*
« del mois d'aoust. » (Id. IV, 123.)] — « Une moult
« belle salle, et moult grande, et toute ronde, et
« avoit à la *moyenne* ung pillier qui sostenoit la
« voute. » (Percefl. I, f. 36.) — 2° Artillerie de cam-
pagne de moyen calibre : « 12 canons, six bastar-
« des, et six *moyennes*, en 1528. » (Mém. de du
Bellay, liv. III, f. 82.)

Moyenné, *adj.* Riche, qui a des moyens : « Un
« gentilhomme grandement *moyenné* et riche. »
(Contes d'Entrapel, p. 207.)

Moyennement. [1° Pour le moment : « Si
« s'avisâ le sire de Coucy que il se dissimuleroit
« *moyennement* de l'un roy et de l'autre. » (Froiss.
I, VII, p. 419.) — 2° D'une manière moyenne : « La
« memoire des grands maux que sa presence (le
« cardinal de Bourbon) nourrissoit en la France,
« et qui, en sa mort, semblent approcher de leur
« fin, me fait porter patiemment sa mort, et vestir
« un deuil *moyennement* triste. » (Lettres de Cathé-
rine de Navarre, Bibl. des Chartes, IV° série, t. III,
p. 138.) Voir pour les autres sens MOÏENEMENT.]

Moyenner. [1° Interposer : « Par bons moyens
« *moyennés*. » (Froiss. VI, 303.) — 2° Terminer par
« médiation : « Il n'est chose qui ne s'appaise et
« *moyenne* par or et par argent. » (Id. t. XV, 357.)]
— 3° Infinitif pris substantivement, milieu : « Quant
« gens ont entrepris une besogne douteuse au
« commencer, et perilleuse au *moyenner*, et en
« après ont fin à leur honneur, ils ne se doibvent
« soucier des perilz passés. » (Percefl., vol. I, f. 83.)

Moyenneté, *s.* Médiation : « Le roy d'Arménie
« eul plaisir... d'aller en Angleterre pour parler
« au roy... et à son conseil, en cause de *moyenneté*.
« et pour veoir s'il pourroit trouver par ce, treves
« nulles, ou on se peust conjoindre, n'aherdre à
« paix. » (Froiss. liv. III, p. 146.)

Moyenneteit, *s.* Milieu : « Entre la *moyenne-
« teit* des montaignes trespessent les eaues. » (S. B.
Sermon. ms. p. 316.)

Moyenneur—*resse*. Médiateur, médiatrice :
« Chez les Romains, les vestales avoient... telle
« autorité, que bien souvent on elles esté créées,
« et *moyenneresses* à faire l'accord entre le peuple
« de Rome et les chevaliers. » (Brantl. Dames gal.
t. II, p. 243.) — « Arbitre, et *moyenneur* de cette
« paix. » (Mém. de Du Bell. f. 223.)

Moyette. [Bâton : « Le suppliant prist une
« *moyette*, qui estoit enmi la place, de laquelle il
« feri icellui Enquerran. » (JJ. 147, page 211,
an. 1335.) — « Lesquels prindrent chascun un gros

« baston appareillié que l'en appelle boise de
« *moiette*. » (JJ. 97, p. 220, an. 1366.)]

Moyen. Jaune d'œuf :

Chascun son beau pasté de veau
Aux *moyens* d'œufs; le beau vin blanc,
Que faut-il de plus?... (Coppellart, p. 166.)

Moyneaulx. Petits moines, novices. (Petit Jehan
de Saintré, p. 405.)

Moyniage. Même sens que *moniage*. On lit de
l'Anlechrist :

Toy concevra femme de *moyniage*. (Desch. f. 309.)

1. **Moyse**. [Moïse : « Chalans couvers de
« *moyes*, esmeux estoient les musiciens et les
« joueurs d'instrumens. » (Mantell. Gloss. xv° s.,
p. 45.)]

2. **Moyse**. Moïse : « Taules *Moyse*, « tables de la
loi, dans S. Bernard. Sermon. fr. p. 350. — « Parent
« de *Moyse*, « cocu. (Coigr.)

Moyse. Moïse :

... Noïstes vous onques de *Moyse* parler.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 21.

Moyisir, *v.* Moisir : « La peau de dessus moy qui
« ce a converti, s'en retrai, et *moyisist* près des os. »
(Percefl. vol. IV, f. 67.)

Moyssonneur. [Métayer : « Le fermier ou
« *moyssonneur*, « aux Ord. VII, p. 526, an. 1392.]

Moyste. Humide : « S'en alla reposer sur le
« ruyseau d'une fontaine, et s'endormit pour le
« lieu qu'il trouva frais, et *moyste*. » (Lancelot du
Lac, t. III, f. 129.)

Moyteur. Humidité : « La *moyteur* du serain. »
(Percefl. vol. V, f. 32.)

Moyton. [Mesure pour le blé, au reg. JJ. 61,
p. 17, an. 1321.]

Mu. [Muel : « *Mu* le fera tenir et quoy. » (Rose,
v. 16767.) — « Je voudroie que mesdiant fussient
« sourt, et avngle, et *mu*. » (Chans. du xur s., ms.
Bouhier, f. 141.)

Ele se pisme, si fu *mue*. (Ms. 7615, II, f. 176.)

Ne furent pas tezans, ne *mués*,

Ains parlerent moult hautement. (Ms. 7218, f. 172.)

Muable. [1° Qui va muer, en parlant d'oiseaux :
« Set ceuz cameilz e mil hostiers *muables*. » (Rol.,
v. 183.)] — 2° Versatile : « Car tousjours se doub-
« toit il des Flamens, car il les sentoit *muables*. »
(Froissart. t. IV, p. 319.) — « *Muable* chief. » (Ms.
7218, f. 250.)

... Ung faux rapport vault pis que de canon;

L'honneur neurtrist, desrobe bon renom,

Et rend le cuer de l'escoutant *muable*. (J. Marot, 180.)

Amour de chien n'est pas *muable*. (G. de la Bigne, f. 72.)

3° Mobile : « Les festes *muables*, « dans l'Inv. des
livres de Charles V. — 4° Amovible, dans le Gloss.
de l'Hist. de Paris. — 5° Réformable : « Passetion
« peult estre nommé pour le plus puissant cheva-
« lier de son corps qu'on sache, mais qui adjoinva
« y voudroit faiz amoureux, il est en cela *muable*. »
(Percefor., vol. V, fol. 71.) — 6° Faux : « Olivier du

• Guesclin se meil en embusche en *muables* enseignes delez la... forteresse. » (Froiss. liv. I, p. 459.)

• **Muablece.** [Inconstance : « Il leur respondi « que moult s'esmerveilloit de la legiereté et de la « *muablece* de leurs cœurs. » (Dom Bouquet, III, p. 160.)]

• **Muablement.** D'une manière inconstante. (Monet.)

• **Muableté.** [Mobilité : « El lor promet estableté « en estat de *muableté* Et tous les pest de gloire « vaine En la benefited mundaine. » (Rose, v. 4874.)]

Diex qui est perdurabletez,
Et nous donnas *muabletez*. (Ms. 7218, f. 113.)

• **Muafle.** Museau :
Li aufaiges est toz mossuz,
Et la *muafle* toz peluz :
Mieus amoriee un damoiseil. (Blanchandin, f. 187.)

• **Muage.** [Droit de mutation : « Appartiendront « ausdits religieux les hommages, investions, « ventes, surventes, *muages*, reconnaissances, « saisines de toutes et chascunes les possessions. » (Ch. de 1352, dans D. C. sous *Muta*, p. 2.)]

• **Muaille.** Changement de père :

Ta mere n'ot que demie
Par *muaille* venis en vie ;
Es bordiaus fa la char norrie
Dont tu issis. (Ms. 7218, f. 78.)

• **Muance.** [1° Mutation : « A *muance* de seigneur, « changement de loix. » (Carloix, t. VI, p. 6.) —
2° Changement : « Car honors ne font pas *muance* « Mes il font signe et demonstrance Queus meurs « en eus avant avoient. » (Rose, v. 6303.)] — « La « *muance* de tous les tans. » (Ms. 7218, f. 258.)

• **Muardie.** Langueur :

La douceur, et la melodie
Me mit au cœur tel *muardie*. (Guill. de Lorris, c. p. Borel.)

• **Muaufe.** Changeant. (Voir *Muable*) :

Voirement estes vous *muaufes*,
Quant faitures si delitaules
Avez si beement oubliées. (Vatic, n° 1490, f. 132.)

• **Muce.** [Cachette : « Une condempnacion de trois « cens livres... sus Michiel Sautier et Juliane la « Girande... pour cause d'une *muce* d'argent que il « avoient trouvée... laquelle *muce* il avoient « recellée. » (Jl. 64, p. 56, an. 1325.)]

• **Muceement.** [Secrètement : « On imposoit au « suppliant qu'il avoit fait et forgé monnoie « *muceement* et en repost. » (Jl. 165, p. 29, an. 1410.)]

• **Mucer, mucier.** [Cacher : « Li chien s'en vont, « et se *mucent* au bureau d'esteule. » (Ménest. de Reims, p. 412.) — « El dedens la forest s'en alerent « *mucier*. » (Brun de la Montagne, v. 1565.) — « Li « convenoit porter ses enfans, *mucer* en boissons, « hayes ou autres lieux, en eulx demorant illec « comme bestes sauvages. » (Jl. 105, p. 362.)] —
• Tout cil qui amaine poisson à Paris, pour vendre « en charette ou à sommier, il convient que il « vieignent descendre dedens les halles... sans riens « *mucier* en meson, ne ailleurs. » (Ord. II, p. 579.)

... S'elle (la mort) approche une ville ou bourgage
Le plus hardy se *muce*, ou chet malade,
Ou meurt de peur. (Marot, p. 457.)

L'ombre l'oscortier senefe
Qui est ou mauves cuer *mucie*. (Ms. 7218, f. 362.)
Losanger se va *mucout*. (Ms. 7645, f. 109.)

• Voir *Muchier, Musser*.

• **Much.** s. Musc. sorte de parfum. « Eau de nard, « de poudres, et *much* ensemble meslez. » (Peregr. d'Amour, f. 64.)

• **Muche.** [1° Cachette : « Iceille chapelle a une « retraite en maniere de ung bouelet ou *muche*, qui « est maçonée. » (Jl. 201, p. 107, an. 1470.)] —
2° Filet : « Que nul ne pesche... a barnas que on « appelle *muche*, qui est pescherie de roches, sur « l'amende de 50 sols. » (Bouteill. p. 507.)

• **Muchette.** Cachette : « Le Besgne de Villaines... « s'en vint en *muchettes*... et print le roy don « Pietre. » (Triomphe des IX Pr. p. 585.)

• **Mucheure.** [Cachette : « Du surplus qui li « ramenoit As povres Dieu le departoit, Ne fait « l'esor ne *mucheure*. » (Vie des Saints dans D. C. sous *Mussia*.)]

• **Muchier.** [Cacher : « Hutes et maisoncelles pour « yaux *muchier*. » (Froiss. II, p. 151.) — Voir au gloss. de l'éd. Kervyn par M. Scheler, les suppositions faites sur l'etymologie de ce mot.]

1. **Muc.** [1° Changement des plumes, des poils, des cornes : « *Mue* d'un cerf. » (Colgr.) — « Espervier « de tierce *muc*. » (Perceforest, f. 35.) — « Muer en « *muc*. » (Ms. 7615, I, f. 102.)] — 2° Cage où l'on met l'oiseau qui mue : « Souvent se retournoit com « oisiaus pris en *muc*. » (Brun de la Montagne, v. 812.) — « La *muc* de l'oiseau doit estre une mai- « sonnette en lieu solitaire, sans poudre et fumée, « et ou les poules ne puissent venir, afin que les « pouls ne tombent dedans la *muc*, qui gastroient « l'oiseau. » (Fouill. Fauc. f. 72.)

Or s'esmeut, or ne se remue,
Or se tient comme oisel en *muc*. (Ms. 7615, I, f. 107.)

3° Chaumière étroite comme une mue : « Il me « suffist de coucher dans ma *muc*. » (Besch. f. 102^d.)

4° [Lieu de séquestration, de gêne : « Mors qui « m'a mis muer en *muc* En tel estuve ou li cors « sue. » (Helinan.) — « Sire qu'est ce que volre « niece Est demeurée si grant piece, que ne v'est « Karotes venue ; Ne sai se l'avés mise en *muc*. » (D. C. sous *Muta*, p. 3.)]

Hélas ! amoureux m'a bien mis en sa *muc*,
Quant je ne puis voler, n'avoir deduit,
Ne veoir l'air de la tres belle nue
Qui de beauté comme la souteil reloit. (Besch. f. 169.)

5° Camp :

Anglé's sont issus hors de *muc*.
Hui c'est joar, se bien le q'erez. (G. Guiart, f. 226.)

2. **Mue.** [Féminin de *mu*, muet : « Eulx mors, « leur a esté denyée sepulture, mesmement en terre « prophane ; mais ont esté gettez sur terre pour « estre mangiez par les chiens, oiseaulx et bestes « *mucs*. » (Lett. de Chartes VI, an. 1413.)] — « Rage « *mue*. » (Fouill. Vénérie, f. 79.)

Muë. [Qui a muë : « Mil hosturz muës. » (Rol. v. 129.)] — Par suite, on a dit substantivement :

Et puis ung niez en prendrez
Ou ung bon muë. (G. de la Bigne, f. 145.)

Expressions : 1° « Muë de bois, » faucon distingué de celui qui est « prins de repaire. » (Modus, f. 59.) — 2° « Muë de haye. » (G. de la Bigne, f. 93.)

Mueau. Muet :

Ce dimence Dieu fit miracle
Publiquement, qui fut bien beau :
Il geruit un demoniaele,
Duquel l'esprit estoit mueau. (Borel.)

Mueblaige. [Fourniture : « Item pour les esploiz « dou mueblaige de la prevosté de Gaillefontaine. » (J.J. 45, p. 135, an. 1310.)]

Mueble. [Meubles : « Face l'on crier en l'ost que « luit li autre mueble fussent aporteis en l'ost ou « legal. » (Joinv. § 167.)] — Dans Perard, Hist. de Bourg, p. 486. lit. de 1257, *meuble* est opposé à héritage, comme meubles à immeubles : « Se ainisie « avenoit que li gentilhomme allast de vie à mort sans « fere partie à ses gens, et il n'eust point de fame, « tuit li *meuble* seront à l'ainié, mes il rendroit les « detes de son pere loyament. » (Ordonn. I, p. 115.)

Muef. Mode, terme de grammaire :

Ils sont du nombre pluralif,
Et du grand muef infinitif. (Desch. f. 405.)

Mueiller. 1° Pleurer :

Tous me deconfis, et mueil. (Poës. av. 1300, III, 1206.)
La nuit, quant... dormir vueil,
Souvent mueil
Mou vis, tant pleurent mi ceil. (Id. II, p. 569.)

2° Être humide :

Li tens mueille. (Id. IV, p. 1444.)

Muel. Muet :

Contraît, *muel*, mesel (Ms. 7218, f. 232.)
A moy ne soyez pas muele (Borel.)

« Les lettres *muëtes*, et qui point ne donnent de son, ne de fin en syllabe se trop po non sont IX, « c'est assavoir b. c. d. f. g. h. p. q. t. » (Desch. f. 396.)

Muel de masson. s. Les étrennes données par le duc de Bourgogne, en 1409, « se montoient bien « quatorze mille florins d'or en certaine significa- « tion, c'est à sçavoir faits à semblance de ligne « qu'on appelle *muel de masson*, tant d'or comme « d'argent doré, et à chacun bout de chacun *muel* « pendoit une petite chainette dorée à la semblance. » (Monstrel. I, p. 95.)

Muele. Meule :

... marcheurs de lin,
De muëtes, de fer de moulin. (Ms. 7218, f. 285.)

Muelequin. Etoffe, molequin :

Chascune ot vestu chainne blanche,
Plus blanc que ne soit flor sur branche,
Et *muelequins* moult avenant. (Ms. 7218, f. 59.)

Muelin. Moulin :

Et concordé ont, ce me semble,
K'il feront un *muelin* de vent,
De ceus ki ventent plus souvent. (Poët. IV, p. 1355.)

1. **Muelle.** Meule : « Se aucun avoient moulin

« parçonnier, et il fausist *muëtes* en ce moulin. » (Ord. I, p. 98.)

2. **Muelle.** [« Un cuir fort, autrement dit *muëlle*, « coppé en deux ou trois pieces, et la teste de la « dite *muëlle* coppée en trois. » (J.J. 163, p. 166, an. 1408.)]

Muement. Changement : « Nous deffendons à « nos... officiaux qu'il ne travaillent nor subgiez. « En cause que il ont par devant euls, par *muement* « de lieux sans cause raisonnable, ainçois aient les « besoignes que ils ont par devant euls, ès lieux ou « elles ont esté accoustumées à oir. » (Ord. I, p. 81.)

1. **Muer.** [Qui a muë : « Mil hosturs muers. » (Rol. v. 31.)]

Que si veulx ung beau faucon prendre,
Et tu le voultes affaictier
Tout sauvaige, sour, ou muer,
Se tu l'aymes parfaictement,
Tu le regarderas souvent. (G. de la Bigne, f. 22.)

2. **Muer.** [1° Changer : « Li reis Marsilies ad la « culur muëe. » (Rol. v. 441.) — « Muer air. » (Froiss. XIV, p. 389.) — « Trestous li sans del cors « li est muës. » (Aiol, v. 3577.)]

Comme cil qui ne puet ne muer ne saillir.
(Ms. 7615, II, f. 141.)

2° Nuancer :

Entor avoit blanches maillees
Fesans au rire des loissesles,
Un poi muës de vermeil. (Ms. 7218, f. 251.)

3° [Dissimuler : « Ne poet muer que des oilz ne « plurt. » (Rol. v. 773.)]

Quant li preudome ot li folie,
Ne pot muer qu'il ne s'en rie. (Vie des SS. c. 6.)

4° Mettre en mue :

Et prist son espervier muës,
Qu'il meismes avoit muë. (Ms. 7615, II, f. 149.)

5° S'éclipser : « Si se *mua* le soleil, qu'il sembla « bien qu'il fust nuit. » (Cont. de Guill. de Tyr, Mart. V, 612.) — 6° Infinitif pris substantivement ; changement :

Les hommes qui ont franc arbitrage,
Qui par doucour muent comunement
Les muers d'un sage foui qui depuis devient. (Desch. 29.)

Mueson. [1° Mesure, comme *moison*, aux Ord. VII, p. 216, an. 1388. — 2° Droit de remuage pour les vins. « Comme à la requeste des fermiers de la « viconté de l'eau de Rouen, les vins de religieux « hommes l'abbé et le convent de Jumieges, qui « avoient creus en leurs vignes eussent esté arres- « tez en la viconté de l'eau de Rouen, pour ce que « l'en leur demandoit la *mueson* de leurs vins « vendus; et les dits religieux avoient maintenus « que riens n'en devoient. » (Cart. de Jumieges, an. 1358, dans D. C. sous *Mutaticum*.)]

Muet. Muet : « Aveugle fault estre, *muet* et « sourt; Trop de periz sont à suir la court. » (Desch.) — « Muet comme un francolin pris. » (Colgrave.)

Muete. 1° Départ : « Loeis le roi de France.... « fist son ator, et son apareil pour passer en la « terre de Surie, et envoa, un an devant sa *muete*,

« de ses gens qui arriverent en l'isle de Chipre. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, c. 733.) — [« Et se croisa, et esmut grant gent avec lui, et adourerent leur *muete*. » (Monestrel de Reims, § 6.) — 2^e Expédition : « Quites et delivrés.... de tout don, de toute lai'lee, de chevauchiee, deue à nous ou à autres par nous de nous, par *muete* de guerre, » par don de nosces. » Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 132, an. 1300.] — 3^e Meute :

Un cuer trovèrent maintenant,
De .xvi. ramers fiers et grant,
Li *muetes* li ot descopleés
Baudes, et bien entalenties. (D. C. sous Méta 6.)

Muetemakers. [Séditieux : « Item s'il fust « pour aucun dedens les guerres, on appellant « stershomme ou *muete-makers*. » (Supplique remise par les Gantois au duc de Bourgogne, Martène, Anecd. I, col. 1623.)]

Muette. 1^o Meute. [Dans les diphthongues on transposait les lettres ; de là château de la *Muette*, au bois de Boulogne, pour château de la *Meute*.]

Regarde des chiens la *muette*
Qui est si belle et si nette. (G. de la Bigne, f. 101.)

2^o Logis pour les chiens, les veneurs, les piqueurs : « Eux estans à la *muette* du chasteil lirerent « deux viretons. » (Jl. 172, p. 556, an. 1423.) — 3^o Cloche de l'effroy qui sert à annoncer l'alarme et les cérémonies principales, et assemblées du corps de ville. On a vu *muete* dans le sens de mouvement, sédition ; et cette signification a été donnée, comme à Metz entre autres, à la cloche qui annonce la rentrée du Parlement et le feu. — « Quant aux « heritages en faute de biens meubles, criées s'en « font... es jours de dimanches aux eglises paroi- « chiaux, et ez jours de marché à la *muette* de la « ditte ville, et s'en passe le decret à la *muette* par « fin de chandelle qui lors s'en allume par devant « le dit chasteelain et echevins. » (N. C. G. I, p. 321.)

Mugade. [Muscade : « Ille fruit cum sont noix « *mugades*. » (Rose, v. 1343.)]

1. Muge. [Musc : « Que plus que *muge* ne que « mente l'aira souef lor renommée. » (Coquillart, Mon. du Pays.)]

2. Muge. Mulet : « Quand entre les poissons « qu'on appelle *muges*, le masle est pris, attachez « le à cordelle, et le tirez le long de la mer, tout « aussitost toutes les femelles qu'il a frayées voulans « mourir avec lui, se laissent prendre. » (Pasquier, Lett. I, l. p. 593.)

Mugeit. [Muguet : « La nuit quant me doit « endormir, En vision si vie venir Un home sor un « blanc keval Trestot couvert jusq' à aval De floretes « et de *mugeit*. » (Bibl. des Chart. 6^e série, III, 141.)]

Mugelaine. [Etoffe : « Cinq aunes de *mugelaine*, « presé 60 s. par. » (Nouv. Compl. de l'Arg. p. 72.)]

Muger, s. Mugissement : « *Muger* des bœufs. » (Doctrim. de Sapience, f. 34.)

Mugier. Mugir : « *Mugier* d'une voix oursine. » (Perceforest, II, f. 57.)

Mugir. S'est dit du cri des biches. (Perceforest, I, II, fol. 130.)

Muglias. [Parfum : « .vi. boulons de *muglias* ; « sur chascun une perle. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Une palenostre d'or, plaines de *muglias*. » (Id.) — « Une petite cagette d'argent dorée à faire « ardoir *muglias*. » (Id.) — « On ne sentoit que « *muglias*, marjolaines et rommarins. » (Coquill. Mon. du Pays.)]

Mugnier. [Meunier : « Les *mugniers* doivent « prendre d'un moiton une escuelle et non plus. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, anc. 9898 ?)]

Mugotter. Faire un magot. (Cotgrave.)

Mugante. [Muscade : « Chascune livre de « safran, de noix de *mugantes*, de girofle. » (Cout. des foires de Troyes, anc. 8312, 5, f. 150)]

Muguelias. [Voir *MUGLIAS* : « Il fut bouté, par « grant humblesse, Avec les robes de l'hostesse, « qui sentoient le *muguelias*. » (3^e Repue franche, éd. Jannet, p. 201.)]

Muguet—te. [Subst. 1^o Plante aromatique : « Si « dirent... Dedens nostre loge majons sur le *mu- « guet* et sur le jons. » (Bl. et Jehan, 3537.) — 2^o Jeune élégant, jeune élégante : « Une petite *mu- « guette* de la rue Saint Martin entra dans le logis. » (Caq. de l'Accouchée, p. 185.) — [« Foyez aussi toute « accoinfance De ces *muguetés* pleins d'apparence. » (Desportes, Amours d'Hippolyte, 88^e chanson.)] — *Adjectif.* Muscade : « Poivre long, noix *muguettes*, « fleur de canelle. » (Ord. II, f. 320.)]

Muguetter. 1^o Faire la cour : « *Muguetter* un « mari, « lui faire la cour pour arriver auprès de la femme. (Brant. Dames gal. I, fol. 14.) — « Lequel, « suivant la costume des jeunes gens, *muguetant* « l'une, tantost l'autre et les trouvant toutes à son « plaisir. » (Nuits de Strap. I, f. 113.) — 2^o Conter fleurette : « Devisé et *muguetté*. » (Arest. Amor. p. 408.) — « Il advisa un coq qui *muguettoit* une « poule. » (Des Perriers, p. 220.) — 3^o Rechercher : « Si nostre roy sentoit qu'un prince voisin voulust « venir *muguetter* la frontiere. » (Lanoue, Disc. Polit. p. 432.)

Muguette. Glande : « *Muguette* de mouton. » (Cotgrave.)

Muguetteries, s. f. Cajoleries. (Oudin.)

Muguetteur, s. m. Cajoleur. (Oudin.)

Muguos. Mugnets, flatteurs. On lit, du comte de la Marche, époux de la 2^e Jeanne, reine de Sicile, chassé de ses Etats et réduit à traîner, à Venise, une vie misérable : « Ce n'est pas merveille, car les « seigneurs trop gouvernez, et trop subjects à leurs « vicieux *muguos*, Dieu vent qu'il leur en preigne « ainsi. » (La Salad. f. 42.)

Mugnot. [Magot : « Nous decouvrimes à peu de « frais le beau et ample *mugnot* de Nolan. » (Sat. Ménippée, harangue de M. le lieutenant.)]

Mui. [Muid : « Car tex n'a pas vaillant deus « miches qui est plus aese et plus riches Que tex à

« cent muids de froment. » (Rose, v. 4997.) — Voir dans D. C. IV, p. 459 et 460, la valeur des muids de France, d'après le reg. de la Ch. de Comptes Noster.] — « On vendoit un *muis* de froment .i. besans, et « le mui de farine .ix. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 630.) — Cette mesure de grains contenoit dans quelques pays 12 mines et 14 dans d'autres. (Beauman. p. 134.) — « Le *mui* de vin « contenoit 24 setiers. » (Ibid. p. 135.)

Muiauls—aus. Muet :

Il faut estre *muiauls*, et sourt. (Desch. f. 81.)

... Cil a trop le cuer aver
Qui est eschars de biau parler,
Puisqu'il ne soit sours, ou *muiaus* :
Mes dez est convoiteux mourciaus. (Ms. 7615, II, f. 138.)

Muid. « Muid de clergie. » (Cotgr.) — On se servoit à la guerre, en 1610, de *muids* à guichet : « Demi lunes, tentes, caques, barils, *muids* à guichet, métaux, drogues, alliages, clayes, tombeaux reaux. » (Mém. de Sully, II, p. 484.)

Muïée. [Mesure de terre qui contient un muid de semailles : « Deux *muïées* de terre ahanante. » (Hist. de Cambrai, 4^e partie, p. 36, an. 1290.)]

Muiel. Muet :

..... Parlerent
Trestot cil ki la *muïel* erent. (Mousk. p. 291.)
Parole en langue *muïele*. (Poës. av. 1300, II, p. 806.)
Je vdroïre, par S. Remi,
Qu'il fuïssent or droit en mi
La grant mer, en une escuïelle,
Ou la langue euïssent *muïelle*. (Froiss. poës. p. 378.)

Muïement. [Mugissement, en parlant de la panthère : « Jete un si grant *muïement* C'on la puet « oïr clerement. » (Bestiaire, dans Du Cange, sous *Mugulare*.)]

1. Muïer. Qui a mué :

Que mi vault mieus ? pour li regaaignier,
Ou li *muïers* qui ait assez volé,
Ou li niais qui est à afaire. (Vat. n^o 1522, f. 152.)

2. Muïer. v. Mesurer.

A povre *muïer* tout autre chose *muïe*. (Ms. 7218, f. 338.)

Muïeur. [Mesureur : « Se il avenoit que li abbes « et li convenz donnaïssent leur disme à moïson, « ou que il fessissent cueillir par leur propre serjant, « il me feroient avoir le serment des *muïeurs* ou « de leur propre serjant... de garder toute ma droï- « ture. » (Cart. de Compiègne, 182^e, an. 1257.)]

Muïfle. s. Mouton de Sardaigne, dont la toïson est semblable à celle des chèvres. (Cotgr.)

Muïhere. Femme légitime. On lit au fol. 46 du Gr. Cout. de Norm. « les tient à loyaux » : « Come « deux soers eyent arraïngé à assise vers un tenant « et dont la une soit *muïhere*, et l'autre soit bas- « tarde, tout die l'assise que la une fuit né des « esposailles, et l'autre devant. Ja pur ceo ne re- « meïne que la *seïse* ne soit juge à l'un et l'autre, « save à la *muïllere* sa accion à recoverser la « partie de la *bastarde* par brefe de droït, puisque « ele avera age de ceo faire, et la soit dedust la

VII.

« replication ; de mesme la *batardy*. » (Britt. Loix d'Angleit. f. 212.)

Muillon. [Petite meule de blé ; Chron. des ducs de Norm., II, v. 22064.]

Muire. [Mugir : « S'escrioit ausi com en *muïant*. » (Mir. de S. Louis, p. 428.)]

Li puïssanz s'enfuïent, beuf ne vache ne *muït* (Rou, 28.)

Li fuïant qui braïent, et *muïent*,

A grant routes vers l'ille briaïent. (G. Guiart, f. 300.)

Crians, *meïyans*, et tout ce nuit. (Desch. f. 325.)

Muisi. Moisi :

... Pain noir, dur, et baslé,
Tout *muïsi*, et tout tresalé. (Ms. 7218, f. 286.)

Muisnage. [Droit de mouture : « Item la *muïse- « nage* en ladite ville pour .xx. solz. » (Charte du vicomte de Falaïse, f. 242, an. 1295.)]

Muison. Mesure (voir MUIER 2) :

Ce me fu cois droit au buïsson,
Dont je ne seai pas la *muïsson*
Volumer, ne le compas prendre
Car je poroïe bien mesprendre
Au mesurer bien et à point. (Froiss. poës. p. 359.)

Muïste. Frais : « Rose est *muïste* et le soleïl « chaus. » (Froiss. poës. p. 433.) Voir MOÏSTE.

Muïstement. Délicatement. « Et le nourrist « tres *muïstement*. » (Froiss. poës. p. 363.)

Mul. [Mulet : « Ne *mul* ne mule que poïssiez « chevalcher. » (Rol. v. 480.)] — « Chevaux et ron- « cins, et palefroiz et *muls* et mules. » (Villeh. 53.)

Mulcter. Condanner à l'amende : « Agesilaus « fut *mulcté* par les ephores, pour avoir attiré à « soy seul le cœur et la volonté de ses citoyens. » (Mont. Ess. t. II, p. 711.)

Mulctoire. Qui mérite amende. (Cotgr.)

Muldrieux. [Meurtrier : « *Muldrieux* et autres « malfaïteurs. » (JJ. 103, p. 6, an. 1370.)]

Mule. [Mule : « Une *mule* d'Arabe. » (Roland, v. 3943.)]

En mer se mist, à nos s'en vint,
Des graunz ondes nul plet ne fist.
Au pié du mont de mer oïssi,
Huéc s'escolt le maufé, si
C'une grant *mule* fist de soi,
Puis monta sur le mont vers moi. (Parton. f. 166.)

Expressions : 1^o « Brider la *mule* aux despens « d'autrui, » se fournir de ses nécessités aus dé- pens des autres : « Faisant le devot hypocrite, le « frere, jugeant autrui hardiment, et se justifiant « impudemment, jamais ne jurant qu'il n'y eust « mensonge lucrative à parjurer sur quoy fauce- ment il faisoit fin de plaïd, et *brider la mule*. » (Alect. Rom. p. 38.) — 2^o « Faire garder, ou tenir « la *mule*, » faire attendre à la porte : « La reyne « d'Angleterre ne faisoit grand cas du prince (Casi- mir, général des reïstres), et plusieurs fois lui a « fait *tenir la mule*, celà s'entend qu'il entroit ordi- nairement dans la chambre de la reyne, et que le « dit prince demouroit en l'antichambre, et non « sans estre brocardé d'elle, comme elle scait bien

57

« faire. » (Brant. Cap. fr. III, p. 49.) — 3° « Chevauc-cher la *mulle* » :

Sameiy prochain toutes fois
On doubt lire la loy civile,
Et tant de veaux qui vont par ville
Seront bruslez, sans faute mulle,
Car ils ont *chevauché tu mulle*,
Et la chevauchent tous les jours. (C. Marot, p. 121.)

4° « Enseigner à harper dix *mules* » :

Autant vaudroit battre son eul en chant,
Ou enseigner à harper dix *mules*,
Que de parler à lui, ne bas, ne hault ;
Chantez à l'asne, il vous fera des pès. (Desch. f. 23.)

5° « Opiniastre comme une *mule*, » extrêmement. (Oudin.) — 6° « Ferrer la *mule*, » dicton tiré de l'histoire de Vespasien : un de ses serviteurs fit ferrer la mule de l'empereur, pour laisser approcher un solliciteur qui l'avait corrompu. (Oudin.) — 7° « A vieille *mule* frein doré. » (Cotgrave.) Les vieilles femmes aiment la parure. — 8° « Il ressemble à ble à la *mule* du pape, il ne boit qu'à ses heures. » (Rabelais, t. I, p. 22.) — 9° « *Mules* d'Arragon. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1653.) — 10° « Bonne *mule*, » mauvaise beste ; belle femme, mauvaise teste. » (Oud.) — 11° « Aller sur *mule*. » (Id.) — 12° « Bailler du foin à la *mule*. » (Id.) — 13° « Qui ne s'avanture, n'a cheval, ny *mule*. » (Id.) d'après Rabelais. — 14° « Qui trop s'avanture, perd cheval et *mule*. » (Id.)

2. **Mule.** Meule : « Grosses *mules* et pierreuses. » (Gast. Phéb. p. 160.)

3. **Mule.** Estomac du bœuf qu'on nomme caillette chez le mouton. (Nicot.)

4. **Mule.** [Fissures qui surviennent à la peau du paturon et du boulet chez le cheval : « Il ha les *mules* traversainnes Qui ne sont pas en yver « saines. » (Machaut, p. 80.)]

Mulerie. [Mariage, dérivé de *mulier* : « Lequel « Regnald engendra Simon de Asseles en *mulerie*. » (D. C. IV, p. 568*)]

1. **Mulet.** [1° Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument : « De sus le fer fust un *mulez* trus-sez. » (Rol. v. 3154.) — « Li clers vint sur un « *mulet* ambiant. » (Roncisz. 163.)]

Expressions : 1° « Ferrer le *mulet*. » (Cotgr.) — 2° « Tour de *mulet*. » (Ibid.) — 3° « Faire garder le « *mulet*, » faire attendre longtemps à une porte. (Oudin.) — 4° « Il m'avoit donné le coup de pied de « *mulet*, et fail le tour d'un ami ingratisime. » (Brant. Cap. fr. IV, f. 311.)

H° Jeu :

Juens nous au roy qui ne ment,

Au *mulet*, au saloir plus hault. (Froiss. poës. p. 86.)

III° **Mulet Odel**, nom d'un esprit courant la nuit par les rues d'Orléans. (La Planchie, Elat de la France sous François II, p. 211.)

2. **Mulet.** Poisson :

Au *mulez*, et au lievre pris,
Et à la menue peschaille... (Bataille de Quaresme, f. 91.)
Mulés, saumons, estorjons. (Ms. 7615, I, f. 104.)

Muletaille. Haras de mulets. (Cotgr.)

Mulete, s. Caillette de veau ; gésier des oiseaux de proie. « *Mulete*, gésier...., de gros et ferme car-tilage, dans la toile des intestins de la volaille, à « l'opposite des reins, dans laquelle descend, du « jabot, la mangeaille des oiseaux, et s'en achève « la digestion : poebete, qui se nomme gésier au « general de la volaille, et *mulete* es oiseaux de « fauconerie. » (Dict. de Monet.)

Muliebrec. Qui appartient à la femme. (Cotgr.)

Muliebrement. A la façon d'une femme. (Cotgr.)

Muliebrité, s. f. Elat, essence de la femme. « La nature forgeant la femme, ha eu esgard à la « sociale detection de l'homme, et à la perpetuité « de l'espèce humaine, plus qu'à la perfection de « l'individuale *muliebrité*. » (Rab. t. III, p. 176.)

Mulin. Qui tient du mulet. (Cotgr.)

Mulle. [Meule : « Et nous muschames en ung « grant *mulle* de fain. » (Froiss. XI, p. 120.)]

Mullequinier. [Fabricant de toiles fines, mulquinier : « Lorin Breton *mullequinier* de queuvrechiez « nez du Chastel de Cambresis. » (H. 143, p. 204, an. 1392.)]

Mullet. Mulet, poisson :

Gardez vous bien de mangier maqueriaux.
Et ces *mullets*, c'est viande pourrie. (Desch. f. 214.)

Mullon. [Petite meule, *mullon* dans l'ouest] : « Le fain ont mis en un *mullon*. » (Ms. 7218, f. 245.)

1. **Mulot.** Meule : « Si quelqu'un en colere « menagoit un austre de brusler ses edifices, ou ses « fruits dans sa grange, ses moissons en *mulots* ou « amassez.... il sera rigoureusement puni. » (N. C. G. I, p. 843.)

2. **Mulot.** [Souris des champs : « Me courrouçant « contre la taupe et *mulots* qui me font tant de « mal. » (Contes d'Eutrapel, ch. 34.)]

Muloter « est quand le sanglier va chercher les « caches et greniers des mulots, auxquels ils ont « assemblé le bled, gland, et autres fruiets. » (Fouill. Vén. f. 58.)

Muloteur, ier. Chasseur de mulots. (Cotgr.)

Mult. [Adverbe ; beaucoup : « *Mull* granz « amitez. » (Rol. v. 29.)]

1. **Multe.** Adjectif ; nombreux : « Escuz unt « genz, de *mulles* cenoisances. » (Rol. v. 3090.)]

2. **Multe, multer.** [Amende, condamner à l'amende, aux Ord. V, p. 149, an 1368 ; au reg. JJ. 137, an. 1389.]

Multieuple, adj. Composé de plusieurs ; nom-bre qui en contient un autre plusieurs fois. (Cotgr.)

Multilatère. [Héritage qui a plusieurs tenants : « Une grande pièce de brucers.... ayant plusieurs « costés *multilatères*. » (1680. Avenu de Château-vieux.) L. C. de D.]

Multipliable, adj. Qu'on peut multiplier. (Cotgr.)

Multiplianz. Fécond, dans les Ser. de Saint Bern. p. 296, en latin *multiplex*.

Multiplication. [1^o Opération d'arithmétique : « Quand tu auras toi divisé, que li nombre deseure « sera menres de celi dessous, tu garderas ce nom- « bre dehors et le prouvera après par *multiplication*. » (Comput du xii^e siècle, B. N. 7929, folio 15.)] — 2^o Multitude : « Son cors fut mis en sepulture à « grande *multiplication* de chevaliers et d'escuyers. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 10.)

Multipliciteit. s. Multiplicité, en latin *multiplicitus*. (Ser. Fr. ms. de Saint Bern. p. 281.)

Multipliement. Multiplication, dans S^t Bernard, Ser. ms. p. 57.

Multiplier. Etendre : *Multiplia* à sa seigneurie. (Chr. de Saint Denis, I, f. 34.) — « *Multiplierent* tout « en rien, » c'est-à-dire se ruinèrent, comme les alchimistes qui de tout ne font rien. (Des Acc. Bigarr. f. 43.)

Multiplier. « C'est un enchanteur et un *multiplicieur* de paroles, » un grand parleur. (Lanc. du Lac, III, f. 85.)

Multitude. [Foule, grand nombre : « En toutes « batailles *multitude* ne vaut pas tant comme « vertuz. » (J. de Meung, Végèce, I, p. 8.) — « Et « fist mettre grant *multitude* de femmes en l'ostel, « qui par povretei s'estoient mises en pechié de « luxure. » (Joinv. § 725.)]

Multitudine. Même sens, fait sur l'accusatif *multitudinem*, dans Saint Bern. Ser. ms. p. 21.

Multon, um. [Mouton : « Le *multon* qu'il volt « tuer. » (Rois, p. 50.) — « A set pas que cil firent « qui l'arche porterent l'um sacrifioit un buef e un « *multum*. » (Id. 141.)]

Mument. Changement, mutation : « Nous serons « tenus à *mument* de seigneur, chacun mastes, et « femeaux tenant feu et lieu, une livre de cire, et « plus ne leur pourrons demander, ne nos hoirs et « successeurs. » (Beauman. p. 440.)

Mumie. [Momie. On croyait, au xv^e siècle, que la poudre de momie d'Égypte était efficace dans les contusions et tenait lieu de vulnéraire. Ambroise Paré a fait un discours contre cette croyance : « Vous me feistes cest honneur de discourir de plu- « sieurs belles choses, entre les autres, comme on « ne vous avoit point donné à boire de *numie*; lors « je vous fais responce que j'en estois joyeux, parce « qu'elle pouvoit beaucoup plus nuire que aider. »]

1. Mun. [Affirmation : « E ceaus qu'um ne purra « avoir ne assembler, Lur message od lur lettres i « doivent faire aler, Saver *mun* s'il voldrunt cel « sacré granter. » (Thom. de Cantorb. p. 127.)]

2. Mun. [Accusatif de *meus* fait sur *munum*, par assimilation à *sum* : « Il me sivrât ad Ais à *mun* « estage. » (Rol. v. 488.)]

Munde. Pur : « Saint-Jean a dit: c'est l'agneau « pur, et *munde*. » (Molinet, p. 121.)

Munder. Purifier. On a dit de Dieu :

De tout pechéz sa justice nous *munde*. (M. de la Marg. 35.)

Mundisses. Action de nettoyer. (Règle de Saint-Benoil, ch. 35.)

Munécé. [Monnayé : « E bien seissante livres « d'argent tout *munécé*. » (Thom. de Cantorb. 152.)]

Municepe, s. m. « Bourg, ville d'Italie hors le « terroir de Rome, dont les habitants furent jadis « qualifiés du droit de bourgeoisie romaine, ou « antier, ou limité, à condition pour le fait de l'an- « tier, de transmarcher leurs familles dans la ville « ou la banlieue de Rome, à faute de quoi, ils ne « jouissoient que du titre honoraire de citiens « romains, et du droit de legion qui estoit de mar- « cher, et camper dans le cors des legions romaines. » (Monet.)

Munje. [Moine : « *Munjes*, canunjes, pruveires « eunruncz. » (Rol. v. 2956.)]

Munificance, s. f. Libéralité extraordinaire. (Monet.)

Muniments, s. pl. Pièces justificatives, titres, chartes, documents : « Les chartes, et les *mun-* « *imens* que les preud'hommes donnerent qui les « eglises avoient fondées par leur devotion. » (Chron. de Saint Den. I, f. 8.) — « Les registres.... « et autres titres, et *munimens* anciens. » (Cout. Gén. I, p. 96.) — « Veu par nous les escriptures « desdits demandeurs seulement, leurs lettres, « titres, actes et autres *munimens*. » (1505. Aveu de l'Isle; L. C. de D.)

Munjoie. [Voir MOUNJOIE et MONTJOIE; enseigne de Charlemagne : « Gefeird d'Anjou portei l'orie- « flambe ; Seint Pierre fut; si aveit num Romaine; « Mais de *Munjoie* illoc out pris eschange. » (Rol. v. 3093.) — « *Munjoie* escriel, ço est l'enseigne « Carlon. » (Id. v. 1234.) Voir sur l'origine de ce mot l'histoire du Drapeau, par M. Marius Sépét, p. 25 et suiv.; p. 229 et suiv.; *Munjoie Saint-Denis* d'Ad. Baudouin, dans les mémoires de l'Académie de Toulouse; les Drapeaux français, par Desjardins, 1874, in-8^o.]

Munir. [Fortifier : « Un roy ne peult avoir for- « teresse plus forte, ne plus *munie* que l'amour, la « foy et la bienveillance des hommes. » (Amyot, Aratus, p. 60.)]

Munité. [Lieu qui a privilège d'immunité : « En « la vile et cité de Rouen avons un ancien manoir, « la chapelle Saint Phillebert dudit ancien manoir, « où sont plusieurs maisons et jardins clos de hauts « murs, anciennement nommé *Turris Atheredi*, et « de present la Poterne, qui est lieu d'aumosne, « franchise et *munité*, assis près le Palais, en la « paroisse Saint-Lo. » (Carl. de Jumièges, I, p. 10.)]

Munition. [1^o Fabrication : « S'ensuit la façon « de faire la *munition* et composition du feu gré- « geois. » (Liv. de Canonnerie, dans Reinaud et Favé, du feu grégeois, p. 142.) — 2^o Provisions de guerre et de bouche : « *Munition* de guenle. » (Oud.) — « *Munition* de pain. » (Du Bellay, liv. VIII, 267.)

— « Vin de munition. » (Montaigne, Essais, I, 358.)
 — [Nous disons au même sens pain de munition] :
 « Un chevalier gascon resolu, et déterminé.... prit
 « un tison de feu, et soudain descend en bas (d'une
 « galere) dans la chambre de la munition, et mit le
 « feu dans les poudres, si bien qu'en se perdant, il
 « perdit, et la galere, et tout ce qui estoit dedans. »
 [Brant. Capit. fr. t. 2, p. 389, c'est-à-dire dans la
 Sainte-Barbe.]

Munitionner. [Ravitailler : « Trop exact et trop
 « rude au gré du pays pour bien munitionner sa
 « place. » (D'Aub. Hist. II, p. 373.)]

Munt. [Montagne : « Suneut li munt. » (Rol.
 v. 2112.)]

Muntaigne. [Même sens : « Fors Sarraguce,
 « K'est en une muntaigne. » (Rol. v. 6.)]

Munter. [1° Monter : « *Munter* un lariz. » (Rol.
 v. 1125.) — 2° Débarquer : « Eissez des nefz,
 « *muntez*, si chevalchiez. » (Rol. v. 2806.) — 3° Grandir,
 croître : « Ceste grant guerre ne deit *munter*. »
 [Id. v. 242.] — 4° Monter à cheval : « Es destrers
 « *munteut*. » [Id. v. 1001.] — 5° Etre comparable :
 Saint Bern. dans ses Serm. ms. p. 327, dit du bonheur
 céleste : « Dans ce monde icy aucune felicite ne
 « *muntet* niant envers lui. »]

Mur. [Mur : « Murs ne citet n'i est remés à fraindre. »
 [Rol. v. 5.]]

Expressions : 1° « Etre *mur* à quelqu'un, » le
 défendre.

..... Me soiez *murs*, et chastiaus defensible,
 Encontre l'ennemé..... (Ms. 7615, II, f. 145.)

2° « *Mur* sarasinois » : « On eroioit au trefois que les
 « vieux batimens d'ouvrage romain.... fussent faits
 « par les Sarasins. » (Menage. Dict. etymol.) — 3° « Il
 « faut un *mur*, ou un *mari*, » se marier, ou être reli-
 gieuse. (Oudin.) — 4° « Se voir au pied du *mur* sans
 « eschelle, » être bien embarrassé. (Colgr.)

Murage. [Impôt levé pour la réparation des
 murs d'une ville ou d'un château : « Derechef le
 « *murage* de Pavent, en prix de deux sols de rente
 « par an. » (Gall. Christ. X. col. 139, an. 1299.)]

Muraige. Muraille :

De mauvais vent, de cheminée à plour,
 Et de maison, quant il degoute autour,
 Et par dedenz, car lors chiet le *murage*,
 Se gart chacun.... (Besch. f. 314.)

Muraille. [« Pour ce qu'on ne le veist, il se mist
 « parmi les *murailles* de la citei de Rames. » (Joinv.
 § 542.)] — [« Les diz eschevins requerans laditte
 « *muraille* et closure faite en leur prejudice estre
 « mise au neant. » (Varin, Archiv. de Reims, II,
 2^e partie, p. 1126, an. 1316.)] — « Ce mot le soit
 « comme nue muraille d'airain. » (Colgr.) C'est le
murus æneus esto d'Horace.

Mural—aus. Muraille : « De ver marbre fu li
 « *muraus*. » (Ms. 7989², f. 49.)

Murdre. Meurtre : « *Murdre* si est quant aucun
 « tue, ou fet tuer autrui en aguët apensé, puis le
 « soleil couchant dusques à soleil levant, ou quant
 « il tue, ou fet tuer en asourement, ou en trives. »

(Beaum. p. 148.) — « *Murdre* est occision de home
 « disconu, feloniquement faite, dont home ne poet
 « saver par qui ne par quei. » (Britt. Loix d'Angl. f. 15.)

Murdressour. Meurtre : « De homicides, et
 « *murdressours*, et de ardours. » (Britton, Loix
 d'Angl. f. 71.)

Murdreir. [Meurtrier, au reg. JJ. 127, p. 16,
 an. 1385.]

Murdrie. [Meurtre : « Plus aimet il traïson e
 « *murdrie*. » (Rol. v. 1636.)]

Murdrir. [Tuer : « Quand il *murdrist* la gent
 « Emble l'altrui avoir e à force le prent. » (Thom.
 de Cantorb. 81.)] — « Plusieurs marchans, et autres
 « estoient espiez, et *murdriz* en chemin. » (Ordon.
 t. III, p. 225.)

Mure. Mule :

Puis saut, et destie la *mure*,
 Si Ta par les oreilles prise. (Fabl. de S. G. f. 122.)

Muré. Maçonné, au figuré : « Un plat de souppes
 « haut *murés*. » (Colgr.) — [Nous dirions soupe
 de Lamoignon.]

Mureau. Muraille : « Bien pert as granz *mu-
 « reaus* Les paines, les travaux Qu'orent li ancien. »
 (Prov. du Vil. ms. S. G. f. 74.)

Muremiles. s. pl. Sachets ou boites d'odeur :

Leur osteray de leurs oreilles,
 Les biaux anneaux, et les armeilles,
 Les pertides discreminables,
 Et les *muremiles* flairables.
 Qu'elles portent en leurs narines. (Besch. f. 532.)

Murene. Murène. (Rabel. IV, f. 255.)

Murer. [Entourer de murailles, au propre et
 au figuré : « (Un palais) est si grant qu'il a .x. milles
 « de tour, et est tout *murés* entour de haulz murs. »
 (Marc. Pol. p. 505.) — « Li sages hom se doit *murer*
 « et garnir par crieme d'assaut. » (Ruteb. II, p. 62.)]

Muret. [Diminutif de mur : « Et li praians enelos
 « estoit d'un *muret* bas. » (Li chevaliers as deus
 « espées, p. p. Förster, v. 4253.)] — « Nul ne peut,
 « en la ville d'Amiens, faire en sa maison ou tene-
 « ment, aucun nouveau four public, asseoir nou-
 « velle solle, seuil, ou *muret* sur rue. » (Cout.
 d'Amiens, C. G. I, p. 607.)

Muretrier. Meurtrier : « Banny comme fanly,
 « traïstre, *muretrier*. » (Journal de Paris sous
 Charles VI, p. 20.)

Murgier. [Murger, tas de pierres : « Lequel
 « vallet ainsi mort, ledit Nicotas l'eust fait trayner
 « aus champs et fait enterrier et couvrir en un
 « *murgier* de pierres. » (JJ. 99, p. 188, an. 1368.)]

Murgiere. [Même sens : « Les entrées du bore
 « estoient clos de *murgieres*. » (Hist. occid. des
 Croisades, II, 404.)]

Murians. [Muraille : « Et lient mainte fois
 « assallir aus *murians* de la citei et geteir perrie-
 « res et mangoniaus. » (Mén. de Reims, § 53.)]

Hector est mort, et definez,
 Que laidement fut traïnez
 Eatour les grans *murians* de Troye. (Borel, sous Definier.)

Murie. [Chair d'animal mort de maladie : « Au-
« cunes chairs ou poissons corrompuz, infectueux
« ou de *murie* ne soient vendus. » (Ordon. VI, 607,
an. 1381.)]

1. Murier. Mur : « Eminence, ou il y aura
« quelque *murier*. » (Salnove, Vénérie, p. 208.)

2. Murier. Action de demeurer : « Ne firent pas
« de grant *murier*. » (Brul, f. 59.)

Murir. [1° Mourir : « Or sai jo veirement Que
« hoï *murum* par le mien escient. » (Rol. v. 1935.)]

Riens ne puet durer en estat
Que mort ne lasse *murir* plat. (Desch. f. 478.)

Prince, il n'est nulle rien vivant
Qui ne *murir* ; par consequent
Perilleuse est nostre nasselle. (Id. f. 252.)

Ge si malade, et si sui saine
Et si me *murir*, et si n'ai mal. (Blanchaud, f. 179.)

2° Etre tué : « S'ils *murient* d'un ours, ou d'un
« sanglier, ce n'est mie trop grant perte. » (Chasse de
Gast. Phéb. p. 116.)

Murmeler. [Murmoter : « Ce m'est avis si sunt
« isneles. C'ains c'on ait dit deux miserables. Ont il
« dites et *murmélées*, Bauboïées et verbelées Et
« lor eures et lor matines. » (Mir. de Coisy.)]

Murmurement. [Murmure : « Ici sorstrent
« *murmurement*. » (Benoit, dans le Lexique de
Raynouard.)]

Murmurement. Avec murmure. (Colgr.)

Murmureur. [Qui murmure : « Pour fermer
« la bouche aux *murmureurs*. » (Calvin, Institut.
1078.)]

Murmuration. Action de murmurer :

Louez son maintieng, et maniere,
Son train, sa conversacion,
Sa compagnie tant noble et chiere,
Estant sans *murmuration*. (Vig. de Ch. VII, p. 201.)

« Voracité de goule, *murmuration*, avarice. »
(Gast. de Gast. Phéb. p. 365.)

Murmuratives, adj. pl. Qu'on murmure à voix
basse : « En fait de guerre, longues palenostres, et
« oraisons *murmuratives*, ne sont bonnes. » (Mém.
de Du Bellay, édit. de Lambert, VI, p. 197.)

Murmure. [Il était du féminin : « Tant se mul-
« tiplia ceste *murmure*. » (Froiss. XVII, f. 30.)] —
« Après la *murmure*, le regent de France et duc de
« Betfort, fit faire silence. » (Jour. de Paris sous
Charles VII, p. 124.)

Murmurement. [1° Action de murmurer :
« Sur le *murmurement* d'icelles paroles se departi
« d'ilec ledit Guillaume Ille. » (JJ. 114, p. 208, an.
1378.) — 2° Plainte : « La cause de cest *murmure-
ment* peut estre entendue double. » (Ms. S. Victor
28, f. 11.) — 3° Murmures séditieux : « Plusieurs
« des manans et habitans des villes et lieux du
« pais de Languedoc, qui ont esté receveurs, ont
« fait monopoles, congregacions, assemblées, *mur-
murement*. » (JJ. 179, p. 195, an. 1448.)]

Murmurer. 1° Rapporter :

O cus, si comme aucuns *murmurent*,
Près de mil hommes d'armes eurent. (G. Guiart, f. 341.)

2° Parler à voix basse, neutre et réfléchi. Il est
pris en bonne part dans Froissarl, liv. I, p. 197, où
on lit des François qui étoient contents des propos
obligeans et consolans que le prince de Galles tenoit
au roy Jean, son prisonnier, après la bataille de
Poitiers, en 1356 : « A ce point commencerent tous
« à *murmurer*, et disoient entr'euls les François
« que noblement et à ce point le prince avoit
« parlé. » — [« Si ont secrètement ou chasteil *mur-
muré*. » (Bron de la Montagne, v. 1741.) —

2° Réfléchir : « Les dames es hourdis asés s'en *mur-
murèrent*. » (Id. v. 2175.) — 3° Actif ; répandre
une nouvelle à voix basse : « Et tant fu ou palais la
« chose *murmurée*. » (Id. v. 1349.)]

Murmureur. [Qui murmure : « Maulvois *mur-
mureurs* et riholeux, qui ont vescu en cestui
« monde selonc leurs concupiscences. » (Pénit.
d'Adam, ms. ch. 22.) — « D'aucun *murmureur* et
« mesdisant qui tousjours porte envie à bien et à
« paix et s'efforce de semer entre nous discorde. »
(Chr. de S. Denis, I, f. 196^e.)]

Murmureus-rous. Qui murmure, aux Ser.
de S' Bernard et dans la règle de S' Benoit.

Murne. [Morne : « A l'ostel s'en ala li huem
« nostre seigneur ; Si clerc furent vers li e *murne* e
« en irur. » (Thom. de Cantorb. 109.)]

1. Murs. Mulets : « Et sour palefrois, et sor
« *murs*. » (Mousk. p. 695.)

2. Murs. [Mours : « La grace Dieu vus fist
« envuïdre e coruner ; Pur ce vous devez mult
« constraindre e gouverner, E lute nostre vie en
« buens *murs* afermer, Que vus puissiez as autres
« buens exemples duner. » (Thom. de Cant. 78.)]

Murteille. Murte :

Le verger de m'amie est de plantes exquises :
C'est un vrai paradis de pommes, de cerises....
D'aspic, et de safran, de cyprès, de *murteille*.
René Belleau, t. I, p. 403.

Murtre. Meurtre : « *Murtre* est quant home est
« tué de nuit, ou en repos, dehors, ou dedans vile. »
(Assises de Jerus. p. 65.) Voir encore le ch. 83.

Murtrement. Brutalemeut :

Ils parlent trop *murtrement*
De tout quant qu'il dient, et oingnent
D'une partie, et d'autre poingent (Ms. 7218, f. 205.)

Murtrie. [Meurtre : « Car moult set d'art et de
« *murtrie*. » (Renart, v. 136.)]

Murtrir. Tuer :

..... Dame nature
Qui nuyt et jour, moyennant geniture
Bastist, et œuvre hommes fors et puissans,
Lesquels *murtrist* en la fleur de leurs ans. (Marot, p. 50.)

L'infinifit a été pris au sens de meurtre :

Murtrir et son escu tot plein,
Fors tant qu'il i ot un lambel
De cruauté parent et bel. (Ms. 7615, t. I, f. 191.)

Murtrise. Meurtre :

Laires qui fait *murtrise*
Ou roube gent, ou roube yglise. (Ms. 7615, t. I, f. 110.)

Murtrisseresse. Meurtrière :

... Je sui une pecheresse,
Et de m'ame murtrisseresse. (Ms. 7615, f. 320.)

1. Mus. [1^o Muet : « Et si fu chascun d'eus plus simple et plus *mus* C'onques ne fu nonnains en « habit de reclus. » (Brun, v. 1683.)]

Ains serai tout adés cois, et *mus* et laisans.
Ms. 7218, fol. 257.

« Autres manieres y a de chiens *mus*.... *Mus* « s'appellent pour ce que si un cerf vient au change, « ils iront après, mais ils ne diront mot, tant « comme ils seront avec le change. » (Chasse de Gast. Pheb, ms. p. 126.) — 2^o Silencieux : « Pais « d'Artois, qui si est *mus*, et destrois, pour ce que « li bourgeois ont esté si fort mené qu'on n'irant drois, « ne lois. » (Chan. du xiv^e s. ms. Bouhier, f. 288.)

— 3^o Insensible, impoissant :

Li rois Ricars n'i fu pas *mus*,
Ains estoit doutez et eremus. (Mousk. p. 520.)

Amour est de ceste maniere
Qu'il esveille les esprits *mus*,
Et les plus sages rend *camus*. (Recr. des Devis an. p. 33.)

2. Mus. [Muse : « Quatre patenostres d'or, à « façon de Venise, plaine de *mus* et d'ambre et au « bout ung reliquaire. » (Ducs de Bourg. n^o 3161, an. 1467.)]

Musable, adj. Egaré.

Qui que les iex (yeux) a trop *musables*,
L'en dit, li cuers n'est mie estables. (Ms. 7218, f. 131.)

Musage. 1^o Etat du faucon mis en mue, au propre et au figuré :

Se serrez fust de totes parz
Nez de vileins il fust buisartz,
Li essorez est d'essorage,
Et li muers sort de *musage*. (Parton. f. 165.)

2^o [Paresse, inaction semblable à celle de l'oiseau tenu en mue, contemplation immobile : « Damoi- « siaus, dit-il, gentis homs, Que fais-tu en ceste « prison? Trop y a rendu le *musage*; Viens l'en, « laisse ce reclusage. » (Ovide, ms. dans D. C. sous *Reclusagium*.)]

Grant talent li prant de manger,
Et faïn et soi tant le domaige,
Qu'il en oublie le *musage*. (Parton. f. 127.)

Expressions : 1^o « Issir du *musage*, » cesser d'aimer sans succès :

Mais j'ai conquis, bien m'en vaut,
Ce que j'aloie querant,
Et suis issus de *musage*. (Val. n^o 1522, f. 163.)

2^o « Payer ou faire payer le *musage*, » payer ou faire payer la folie qu'on a eu d'attendre, de perdre son temps. « Honte seroit à une pucelle, s'elle lais- « soit le premier amy pour le second, se trop « grande n'en estoit la raison; et pour ce que les « puceles ne veulent myre que si peux chevalier « comme il est, et qui tant les a servi à gré, *paye* « le *musage*. » (Percef. V, f. 83.)

Secourez moy; de quoy? des maux d'amer.

Et quels sont ils? ils passent toute rage;
Ils sont ardans, ils font couleur muet,
Ils font un fol estre d'un homme saige,
Ils font trembler, et paier le *musage*,
Aler, venir, penser, et pou dormir. (Desch. f. 145.)

3^o « Querir le *musage*, » chercher le moyen de musier :

Fauls espoirs a .v. cens amans honnis,
Qui tout adez va querans le *musage*. (Vatic. n^o 1522, f. 169.)

4^o « Prendre le *musage*, » perdre son temps, aimer en vain :

Tant ne me sai de li servir pener,
Qu'à tous besoings ne la truis *sauvage*,
En li amer ai rendu le *musage*. (Poët. av. 1300, IV, p. 1473.)

.... Un visage
Si beau, si dous, quar nule image
Ne fist tant rendre le *musage*
Com fet le sien. (Ms. 7218, f. 204.)

Musaïeq. Mosaïque : « La chapelle de Saint Marc « (de Venise) qui est la plus belle et riche chapelle, « toute faite de *musaïeq* en tous endroits. » (Com- mines, p. 611.)

Musangere. Mésange. (Colgr.)

Musaraigne. « Muset, musete, petit rat au « muffle long et pointu, de morsure venimeuse. » (Dict. de Monet.)

Musard, art. 1^o Paresseux, comme l'oiseau tenu en mue; celui qui perd son temps à faire l'amour :

Je ne vueil plus à vous, dame musard,
Vous povez bien querir autre *musard*,
Car m'apercoy qu'on m'a fait amuser. (Desch. f. 398.)

« Gens estourdis, et *musarts* de nature. » (Rab. l. V, Prognost. p. 1.)

Cil est *musart* qui a tel feme bée.
Poët. av. 1360, IV, p. 1496.

Et la contesse reparole
Qui n'estoit *musarde*, ne folle. (Ms. 7615, II, f. 211.)

On lit aux poëtes avant 1300. (IV, p. 1461.) : **Musart** « de Verdun. »

Mielx se doit essorer
Musart, que esprouver,
Ce dit li vilains. (Prov. du comte de Bret. f. 115.)

« Chastie *musart*, » nom d'une poésie contenant des reprimandes contre ceux qui s'amuse à aimer.

(Fabl. ms. de Saint Germ. f. 105.) — On lit « chastier « *musart* » au ms. 7615, II, f. 138. — « Fere musier « *musart*. » (Chans. du xiv^e siècle, ms. Bouh. f. 46.) — « Faire du *musart*, » tergiverser. (Brant. sur les duels, p. 282.) — 2^o [Sot, fou, étourdi : « Quant li « rois et li legaz et li autre baron virent qu'ainsi « estoit, si se tiurent à *musart*. » (Mén. de Reims, § 178.) — « Quant il al daerain n'en set issir, Por « fol et por *musart* S'en fait tenir. » (Aiol, v. 3218.) — « Vous deistes comme hastis *musars*. » (Joinv. § 27.)] — « Il les tint à fous et à *musars*. » (Contin. de Guill. de Tyr, dans Martène, V, col. 691.) — « Il « est bien *musars* qui tence à fole gent. » (Ms. 7218, f. 175.) — « *Musars* et nicez. » (G. Guiart, f. 96.)

De ses amis en fu blasmée,
Et led'engée, et mesamée,
Et clamée folle *musarde*. (Ms. 7218, f. 290.)

3^o Femme de mauvaïse vie :

Vous maintenez une *musarde*
Qui vous honnit, et vous afole,
Et tous li mondes en parole. (Ms. 7615, II, f. 123.)

Musardiaus. Niais, qui sort de mue, comme le faucon niais sort du nid :

..... Uns *musardiaus*,
Quant biens li est destinez,
N'est point si lies c'uns ainsnés. (*Vatic. n° 1490, f. 170.*)

Musardie. 1° Folie ; on lit dans le portrait d'un personnage allégorique :

..... En son chief en crois tondu,
Ot folie un hiaume agu.
A un cercle de *musardie*. (*Ms. 7615, II, f. 193.*)

2° Lâcheté, indolence, dans Al. Chartier, Quadriloge invectif, p. 409.

Muse, museq, muscz. [Muse : « Un autre luy » apporta une grande chaisne, qui estoit en deux « ou trois doubles, de grains de *musc*, entremeslez « de perles et de petits grains d'or. » (Ile des Hermaphrodites, an. 1588.) — « Pour une grande chesne « de *museq* de Levant, ambre gris et civette, faisant « trois tours. » (Comptes royaux, an. 1591.)] — « *Musc* bastard, » exeremens. (Oudin.)

Leurs habitz sentoient le cyprés,
Et le *muscz* si abondamment
Que l'on n'eust sceu estre au plus près
Sans esterneuer largement. (*Avesta Amorum, p. 14.*)

Muscadet. [1° Raisin muscat : « Lesquels com- « paignons estans en ung jardin assis prez la « muraille de la ville de Romans, où ilz estoient « allez en intention de y trouver des *muscadés*. » (JJ. 194, p. 370, an. 1473.) — 2° Vin muscat : « Et « buyoient de ces bons vins et de ces bons *musca- « dés*. » (Froiss. V, 352.) — « *Muscadel* et malvoisie, » (Contred. de Songereux, f. 120.) — « Vin bastart, « *muscadet*, ou autres semblables vins. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)] — « Vin grec et du vin *muscade*. » (Desch. f. 546.)

Muscadins, s. Petites pastilles qu'on mange pour avoir bonne haleine, ainsi appelées du *musc* qui entre dans leur composition. [« Garnir et bas et « haut de roses et de noëuds, Les dents de *musca- « dins*, de poudre les cheveux. » (D'Aub. Tragiques ; Princes.)]

Muscagineux. Mucilagineux. (Cotgr.)

Musche. [1° Mouche : « Il diet, e vint *musche* et « wibeç en tuz les fins d'els (Egyple.) » (Lib. Psalmor. p. 156.)] — 2° Mouche arbutieille, engin de pêche : « Qui est trouvé peschant depuis la S^e Jean jusques « à Pâques, à barnas qu'on appelle *musche*, chet en « amede de soixante sols. » (Bout. Son. Rur. p. 860.)

Muscle. [« *Muscle* est l'instrument du mouve- « ment volontaire. » (Paré, I, p. 8.)]

Muscosité. Mucosité. (Cotgr.)

1. **Muse,** terme de vénerie ; plaisir qu'à le cerf à flâner la biche : « Du rut, et *muse* des cerfs. » (Fouill. Vén. f. 16.)

2. **Muse.** [1° Action de muscer, de faire le musart : « Le lens vient, la journée passe, Li roye de France « fait la *muse* ; Jouhan ne vient, nul ne l'excuse. » (G. Guiart, v. 2818.) — « Cum iestes or musart et fol

« Qui de *muse* a depechiet fol. » (Renart, v. 2838.)] — 2° Tromperie : « Prince qui sçavoit par belles « promesses donner la *muse* à ses ennemis, et « rompre tout d'une suite et leurs choleres et leurs « desseins. » (Pasquier, Lett. I, p. 154.) — 3° Amu- « sement :

Tant bien dansans au son des cornemuses,
En ce plaisir souvent ell' fount leurs *muses*
D'esprit ramage et cœur de gayeté,
En conspirant toute joyeuse. (Fouill. Vénerie, f. 92 b.)

3. **Muse.** Museau : On lit d'un mari qui avoit longtemps frappé à la porte, et qui prêtait l'oreille tandis qu'on cachait le galant :

Plus ne repostrent, ne ne firent :
Tot maintenant la porte ouvrirent
Au bourgeois, qui tendoit la *muse*. (*Fabl. de S. G. f. 65.*)

4. **Muse.** Cornemuse : « *Muses*, calemelles, « naquaires, trompes et trompettes. » (Froiss. II, p. 150.) [Voir sur les différentes espèces de *muses*, et sur les instruments de musique au moyen âge, le mémoire de M. Boutlée de Toulmon, au t. VII de la Société des antiquaires de France, II^e série.]

..... Avec eux estoit gens
Qui luy cant, et kalemel,
En la *muse* au grant bourdon. (*Vatic. n° 1490, f. 113.*)

1. **Musel.** [Qui passe son temps à muser, à aimer sans espoir de retour : « Deus confonde le *musel* ki « n'aime joie et baudor. » (Chansons de Colins Musés, Wackern. p. 75.)]

2. **Musel, seu, siau.** [Museum : « Rainsant le « pié a destendu El Ysengrin a si feru Entre le pie « et le *musel* ; Tout coi le jeta el prael. » (Ren. v. 7699.)]

..... Tendre le *musel*
A tous vens..... (*Poët. av. 1300, IV, p. 1361.*)

« Court sur au lyon,... et le fiert tellement par « le *museau* qu'il luy coupe tout. » (Lane. du Lac, « t. II, f. 54.)

Et leurs *musiaux* plains, et remplis. (*Desch. f. 417.*)

« Fournir son *musiau*. » manger, avaler en gour- « mand, goinfrer. (Comparez « fourrer sa *mouse* » dans Villon.)

..... Fournissent leurs *musiaux*
De cras loppins, et de bon vin sur lye. (*Desch. f. 214.*)

Musele, s. Cornemuse :

Qui a plus gros tabour, et plus grosse *musele*,
Et qui miex set muscer, et plus haut la fet brere.
Ms. 7218, f. 279.

Muselées, s. pl. Coups sur le museau :

Lors les veissiez entrebatre,
Et donner meriaus, et poingnies,
Et *muselées*, et groingnies,
En lieu de gastelez rasis,
Si tres grant que par les naséz
Leur saut le sanc plenerement. (*G. Guiart, f. 332.*)

Museleux, ier, adj. Qui se met au museau : « Licol *muscleux*, ou *musclier*. » (Cotgr.)

Muselière, s. Inclination musarde et fainéante dont Rabelais accusait la noblesse du royaume. (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 76.)

Musement. 1° Action de muser, dans l'Hist. de Louis de Bourbon, p. 169. — 2° Amusement : « Si

« n'estoient pas espargnez en son *muscement* les
« tresors... car le noble roy Henry d'Angleterre se
« penoit de le [Louis VII] grever de toute sa force. »
[Chroniq. de Saint Hen. I, p. 242.]

Musequin. Minois, petit museau :

« Ses denteleues d'ivoire,
Et la harbellette noire
De son *musequin* friand. (J. du Bell. f. 465.)

On employait ce terme pour caresser sa mai-
resse :

Mon beau petit *musequin* doux,
Ouvre nous l'huys, ma douce ainye.
Histoire du Théâtre Français, p. 346.

[« Adieu , petit *musequin* , A Dieu soyez , ma
« popine. » (Chans. du x^e siècle, p. 8, v. 25.)]

1. Muser. Terme de vénerie. Etre prêt d'entrer
en rut. en parlant du cerf : « Environ de la Magde-
« leinne, le cerf *muse*. » (Fontaine Guérin, Trésor
de Vén. p. 41.)

2. Muser. [Jouer de la muse : « Chans qui *musent*
« et qui flagolent. » (Mir. de Coigny, liv. III.)

3. Muser. [1^o Faire le musart, perdre son temps :
« Tout ce li disoit ele pour li faire *muser*, Pour avoir
« plus d'espace de leur chose arer. » (Berte,
coupl. XVII.) — « Il (Narcissus) *musa* tant à la fon-
« taine Qu'il ama son ombre demaine. » (Rose,
v. 1501.)]

Lonc tens a à moi *musé*,
Et n'i a merci trouvée. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1516.)

Cil qui plus se sont delité
En toi servir, plus ont *musé* ;
Car servi ont ne sevent qui. (Ms. 7218, f. 208.)
Tant y *musay* que perdi l'apetit. (Loy. des f. anoyers, 503.)

« Puis-ge garder un musart de *muser*. » (Marg.
de la Marg. f. 293^a.) — « Tandis que le loup *musé*,
« la brebis entre au bois. » (Dict. de Colgrave.) —
« Tel cuide aimer, qui *muse*. » (Ibid.) — 2^o Retar-
der, arrêter : « En celle porte il fist *muser* la royne. »
(Lanc. du Lac, t. I, f. 46.)

Grosses pierres de lancier prestes
Leur lessent choir sur les testes,
Tant leur *musent*, tant leur meffont
Qu'a force reculer les font. (G. Guiart, f. 298.)

« Ainsi qu'elle *musoit* trop, sa mere dit au valet,
« Jean va l'en querir celle fille. » (Moyen de parven.
p. 66.) — 3^o Tromper :

Por ce qu'il estoit desguizez,
Fesoit *muser* tote la gent,
C'est li escus de faus argent. (Ms. 7645, t. II, f. 191.)

Le pannetier leur exposa
Leur songe, et onques n'y *musa*,
Et virent, en conclusion,
Vraie son exposition. (Desch. f. 472.)

4^o Réfléchir : « Ils *musoyent* comment ils pour-
« roient trouver passage. » (Froiss. liv. II, p. 152.)
« Se (la femme) est sage, elle doit penser, et
« *muser* à quelle fin, ou bien, ou mal, la chose
« pout venir. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses
filles, f. 24.)

... Que chascuns voie, et *muse*,
De quoi dieux le vout consire. (Desch. f. 89.)

Museras. [Javelot : « Il lancent lor e lances

« e espiez, Wigres e darz e *museras*. » (Roland,
v. 2075.) — « *Museraz* empennez. » (Id. v. 2156.)]

Muserie. 1^o Action de muser :

Prince, l'otroy vuëil, ou le refuseur
A un seul coup, sans trop grant *muserie* ;
A madame va cil, pour ce demander :
M'aymerez vous, ou m'aymerez vous mie. (Desch. 168.)

2^o [Sottises : « Lequel (bateleur) faisoit ageoiller
« les bonnes gens devant lui et leur preschoit plu-
« sieurs gabuseries et *museries*. » (JJ. 179, p. 191,
an. 1448.)] — 3^o Réverie : « Comme (le chevalier)
« se delectoit en soi mirant en la beaulté du viaire
« de la pucelle, il luy survint empeschement cui-
« sent à luy, et deduysant aux regards, car bien
« estoit sa *muserie* veue de plusieurs pucelles : car
« luy comme ententif estoit moult embronché en la
« fontaine clere, et luytant. » (Perceforest, V, f. 85.)
Je sui tout plain de *muserie*. (Ms. 7615, t. II, f. 190.)

Muserolle. Partie de la bride du cheval.
(Colgrave.)

Musés, Muset. [Souriceau : « Dou *muset* ki
« quist fame. Jadis fu si enorgueilliz Li *musés*
« K'un claiine suriz Qu'il ne pooit en sun paraige,
« En sun semblant, n'en sun lignaige, Fame trouver
« qu'il presist. » (Marie de France, dans Crépet,
t. I, p. 212.)]

Muset, s. Air de musette :

Si li ai chanté le *muset*,
Par grant amor... (Poës. av. 1300, t. II, p. 710.)

Musetecœur. [Musard : « Ne soyons pas *muse*-
« teur Mais tout adès aions peeur. » (Miracle de
Coigny.)]

Musette. [Instrument de musique ; voir l'arti-
cle déjà cité de Bottée de Toulmon.]

Tous trois sur l'erbelette,
Et chantoient, par mos gentieus,
Avec une basse *musette*. (Froiss. Poës. p. 279.)

Pipes, canemeaus, et flagos,
Et *musettes* à bourdons gros. (Id. f. 282.)

« Ung grant gayant... en sa main tenoit un gros
« roseau à maniere de *musette* dont il s'esbatoit
« armonieusement. » (Tri. des IX Preux, p. 371.)

Musgode. [Magot, mugot : « N'en fait *musgode*
« pour son cors engraisser. Mais as plus pources
« le donet à mangier. » (Vie d'Alexis, str. 51.)]

Musguet. [Mugnet : « Robin cueilloit le *mus*-
« quel Quant oï son compaignon Un sien petit
« aignelet Ferrir de son croceron. » (Robin et
Marion, p. 36.)]

1. Musical. « Dix paires de menestriers son-
« nans d'instrumens *musicaulx*. » (Monstrelet,
ch. 62, p. 97.)

2. Musical. [Musico, café chantant aux Pays-
Bas : « S'estant desgouté de l'estude, il acheva de
« se perdre dans les *musicaux* de la Hollande
« parmi les filles de joie. » (D'Aubigné, Vie,
ch. 111.)]

Musicant. 1^o Musicien : « Cleres *musicans*. »
(Desch. fol. 28.) — 2^o Musical : « Le chant *musicant*

« n'avoit point lieu pour la haulteur d'icelui et la
« triplicité des voix. » (Desch. f. 395.)

Musicien. « Les mauvais *musiciens* ne sont
« jamais ennuyeux à eux-mesmes. » (Colgr.)

Musique—**ique.** Qui appartient à la mosaïque ;
on lit à propos des présages de la mort de Charle-
magne :

. Ses noms ki estoit escrits,
A or *musike*, en la glise,
Se deffaca par un tel guise,
Que hom, ne feme n'y touça. (Mouskes, p. 302.)
Li auvent des palais trestuit,
Qui luissent contre mienuit,
Devers la vile sont torné,
Et sont d'or *musique* aorné. (Partonop. f. 127.)

Musique. [1° Voir sur la musique au moyen
âge le Diction. des institutions et Coutumes de la
France, t. II, de Chéruel, qui a beaucoup emprunté
au dictionnaire des antiquités de La Curne encore
inédit, et au mémoire de Bottée de Toulmon :
« Tous les fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils
« appellent *musique* rompe et chose faite, et
« chants à quatre parties, ne conviennent nulle-
« ment à la majesté de l'Eglise. » (Calvin, Infit.,
p. 711.)] — « *Musique* enragée, ou de S. Innocent, »
musique discordante, mauvaise. (Oudin.) — « Un
« asne n'entend rien en *musique*. » (Colgrave.) —
2° [Composition musicale savante, par opposition
aux chants populaires : « L'oyseau vous donra
« secours dont le chant passe *musique*. » (Ch. du
sv^e s., p. 21, v. 35.)] — 3° « *Musique* en pleur est
« ennuyeuse narracion, c'est à dire que autant
« vault parler devant cellay à qui il ennuye, comme
« à chanter devant celluy qui ploure. » (Le Cheval.
de la Tour, Instr. à ses filles, f. 73.)

Musnier. Meunier : « Je suis *musnier*, j'abreuve
« les asnes. » (Oudin.)

Musnicieres, adj. pl. De la couleur des meuniers,
blanches : « Puces *musnicieres*, » c'est-à-dire
poux. (Colgr.)

Musque. [Musc : « Une pomme d'or pleine de
« *musque*, à une grosse perle au bout. » (Comptes
royaux, an. 1400.)]

Musquer. [Parfumer : « Cent fleurs lui *mus-*
« *quent* le sein. » (Yver, p. 527.)]

Musquette. Mosquée. Après la prise de Da-
mielle, « saint Loys fist dedier le plus solennel
« temple de la cité, que les Sarrazins appelloient
« *musquette*. » (Hist. de la Tois. d'Or, I, f. 81.)

Musse. Cachelle. (Voir sous Muxor) :

. Je veux
Te nier, fascheuse puce,
Au lieu où tu fais ta *musse*. (Œuv. de Pasq. p. 575.)

Mussément. Secrètement : « Nulle chose,
« tant soit secrètement ne *mussément* faicte, ne
« peut estre celée, qu'elle ne soit sçue. » (Monstr.
vol. III, f. 64.)

Musser, Mussier. [Cacher : « Maintenant il
« me fault répondre et *mussier*, car mes ennemis
« me chassent. » (Froiss. t. X, p. 37.)] — « Nous ne

vii.

« cherchons que quelque coin pour nous acroupir,
« et *musser* de la vue des hommes. » (Sagesse de
Charron, p. 148.) — « Mal se *musse* à qui le cul
« put. » (Poës. d'Al. Chart., p. 718.) — « Ung escu
« devant son pis dont il estoit couvert, et *musse*. »
(Chron. de S. Ben. t. I, f. 24.)

Mussette (en), adv. Secrètement, en cachette :
« Se il se venge *en mussette*, ou occullement, c'est
« argument d'homme couart, et pusillanime. »
(Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 12.) — « Regardoit
« sur enx en *mussettes*, sans soy monstrier. »
(Hist. de la Toison d'Or, vol. II, f. 183.)

Must. [Musc : « Une belle pomme de *must* qui
« se euvre par le milieu. » (Inv. du duc de Berry,
an. 1416.)]

Musteaus, s. p. Jarrets : « Les jambes sont d'os
« tres forts faits comme colonnes propres à porter
« la pesanteur du cors, les os par le haut et der-
« riere sont vestus de chair, et de *musteaus*, afin
« qu'elles ne soient blessées. » (Les Tri. de la Noble
Dame, f. 106.) — [On lit *mustiau*, dans la Chron.
des ducs de Normandie.]

Muster. [Eglise, modtier : « Fist la cartre el
« *muster* de Loum. » (Rol. v. 2097.)]

Mustiller. Emoustiller, faire tomber ; on a dit
de la Fortune :

Conduit le haut de sa roue mobile
Au lieu auquel malheur la gent *mustille*,
Et pourroit tant que ung riche perira,
Et de le voir un malheureux rira.

Triumph. de Petrarque, par le baron d'Oppède, t. 54.

Mustrer. [Montrer : « Cez lur espées tutes nues
« i *mustrent*. » (Rol. v. 3581.)]

Mut. Muel. « Chien *mut*, » chien qui n'aboie
pas. (Colgr.)

Mutabet. [Floffe : « El mitaines de *mutabet*. »
(Partonop. v. 5070.)]

Mutabilité. [Inconstance : « Ha, fortune, for-
« tune, trop fol est cil qui ne redoubte la *mutabi-*
« *lité* de les doubles visages, et qui toujours te
« cuide tenir en esgale beauté. » (Bonciq. I, p. 23.)]

Mutance. Terme de danse. (Dialog. de Tatur.,
page 50.)

Mutandue, s. « Les valets de boulangers n'ont
« point de haut de chusses ; mais seulement une
« devantiere... semblable à celle des capucins qu'ils
« nomment une *mutandue*. » (Moyen de parvenir,
page 346.)

Mutation—**cion.** 1° Métamorphose. On lit de
la nymphe Echo :

En gemissant fut en voix convertie,
Et endura *mutation* subite. (Coquillart, p. 478.)

2° Echange :

L'un change à l'autre d'oiseil,
Tant y avoit *mutacions* ;
En faisant *permutacions*
De lancretz à tierceletz,
Et de faulcons à lancretz. (Gace de la Bigne, f. 129.)

3° [Révolution, trouble : « Jonesse met homme es
« folies Es boules et es ribaudies, Es luxures et es

« outrages, Es *mutacions* de corages. » (Rose, v. 4482.) — « Antipater, à force de gens de guerre, « oppressa cette *mutation* en sa première naissance, et par telle vigueur se combatit que le roy « Agis y fut occy, et les Lacedemons vaincus à « toute extermination. » (Tri. des IX Preux, p. 162.) — 4^e Saute de vent : « Ceste *mutation* fut si soudaine, que nos gens à peine eurent loisir, ne la « commodité de girer les proues. » (Mém. de du Bell., folio 389.)

Mutatoires, *adj.* Changeant. Eloffe de moire.

..... Les murenilles flairables
Quelles portent en leurs narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et es frontiaux sur leurs sourcis,
Mutatoires pailles aussis,
Leurs aiguilles, et leurs miroirs
Seront convertis en plouïrs. (Desc. f. 532.)

1. Mute. Meute : « *Mute* de chiens est quant il « y a douze chiens courans, et ung limier. » (Mod. et Racio, f. 2.)

2. Mute. [Butte d'un tir : « Comme le suppliant « et autres compaignons arbalestriers s'esbaloient « à traire aux bersaux ou *mutes* accoussumez « à traire en la ville de Moustierville. » (J. 116, p. 78, an. 1379.) — « Pour ce que lors le temps « estoit obscur et chargé, et veoit l'en à grand « peine de l'une des *mutes* ou enseignes jusques à « l'autre. » J. 142, p. 24, an. 1391.)]

Mutelette. [Diminutif du précédent : « Comme « le suppliant... eust trouvé en un champ... plu- « sieurs *mutelettes* et huiz faiz et ordonnez par « maniere de bersaux ou bustes. » (J. 163, p. 16, an. 1414.)]

Mutete, *s.* Prison : « La fille du roy de Hongrie « se coupe la main, parce que son pere la vouloit « epouser ; un estangon la garde sept ans en sa « *mutete*, Notre Dame lui remet. » (Beauchamps, Rech. des Théat. I, p. 438.)

1. Mutie, *s.* Emotion, bataille :

Li quens d'Artois lor a tolu
De lor gent une grant partie,
Entor Furnes, cele *mutie*
Ou en chevauchant s'encontrerent. (Ms. 6812, f. 67.)

2. Mutie. Silence :

..... Tristesse qui m'assaut,
Qui maint triste et dolent assaut
M'estot faire la *mutie*,
Lasse ! je pleure. (Desc. f. 475.)

Mutier. [Cacher : « XI francs d'or... que ja pieçâ « du feu père, par le temps des guerres, lequel « étoit riche homme, les avoit mis, reposés et *mutiés* « oudit hostel. » (1389. Assises de Montargis.) L. C. de D.]

Mutilation. [« Agait et de fait appensé, desquel- « les coses plusieurs occisions, *mutilations* et « plusieurs autres injures souventes fois avenoient. » (Ord. I, p. 57.)]

Mutiler, *iller.* [1^o Mutiler : « Et ainsi fu li dit « povre homme mahengiez et *mutilé*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, iv^e série, II, 58.) — « Et en voit-on « plusieurs mourir et *mutiller*, en faisant le dit

« ouvrage, tant pour la puanteur qui est esdites « mines, comme pour les autres perils qui sont « d'aller sous la terre minant. » (Lett. patentes du 30 mai 1413.)] — 2^o Fatiguer : « Il se mist en la forest « moult travaillé de la bataille, et blessé en plusieurs « lieux, non pas perilleusement : toutefois se mist « il en celle forest pour ce qu'il se sentoît ainsi « *mutillé*, et travaillé. » (Percef. III, f. 12.) — « *Mutilé* des deux yeux, » aveugle. « L'avoit aguetté, « et tellement navré, el courru sus, que pour mort « le tenoit, et que par la navreure l'escuyer en estoit « demeuré *mutilé des deux yeux*. » (Bout. Som. Rur. p. 820.)

Mutilure, *s.* Mutilation, blessure : « Il n'appert « à ce corps mort, sang, blessure, ne *mutilure*. » (Percef. V, f. 15.) — [« Lesquelz ferirent ledit Jehan « le gneux sans aucune *mutilure*. » (J. 104, p. 67, an. 1372.)]

Mutin, 1^o Révolté : « Homme *mutin*, brusque « roussin, flascon de vin, prennent tost fin. » (Colg.) — 2^o Révole : « Esleverent les Cennevois un duc du « peuple, lequel estoit tainclurier, et nommé Paul « de Nove, auquel baillier gens et eslat, et à lui « du tout soumbirent leur affaire ; pour ce que à « leur *mutin*, s'estoit monstré toujours pour la « querelle populaire. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 64.)

Mutinacer (*se*), *v.* Se mutiner : « Ceux de Gand « se commencerent à *mutinacer*, et tous, d'une « commune opinion, coururent au marché. » (Oliv. de la Marche, liv. II, p. 632.)

Mutinados, *adj.* Mutin : « (A Rome) après avoir « ouy les acensez en leurs deffences, s'elles estoient « impertinentes, le tribun les pouissoit du bout de « sa housine et baston fait d'un cep de vigne, et « alors la multitude des soldats se jelloient sur ces « *mutinados* qu'ils assommoient de coups de pier- « res. » (Favin, Theat. d'Honn. II, p. 1821.)

Mutination. Révolte : « Tous tumultes, desor- « des et *mutinations* procedent quelquefois de « legitimes causes. » (Mem. de Sully, II, p. 478.)

Mutinement. Révolte : « Estoit auteur de tout « ce *mutinement* Hansse Ludovic de Landsberg. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 263.) — [« Il eust « mieux valu qu'il (François 1^{er} prisonnier) les eust « entretenus (des soldats espagnols révoltés), en cet « humeur et *mutinement*. » (Brantôme, Cap. Estr. de Launoij.)]

Mutiner, *v.* Soulever : « Y avoit... un gros capi- « laine lequel vouloit *mutiner* les lansquenets, et « parler à eulx, et fut là tué. » (Mem. de Rob. de la Marck, ms. p. 282.)

Mutinerie. [Révolte : « Par la *mutinerie* des « gens de guerre. » (D'Aubigné, Hist. I, p. 313.)]

Mutiniers. Mutin : « Il eut les noms de tous les « *mutiniers*, desquels l'une part estoit en la ville, « et les autres estoient fuitifs. » (J. d'Aut. Annal. de Louis XII, p. 200.)

Mutre. [Meurtre : « *Mutre* est quant home est

« tué de nuit, ou en repos, dehors ou dedans la ville. » (Assise de Jerusalem, ch. 77.)]

Mutte. 1^o Troupe de cerfs : « Il pourra choisir le cerf qui voudra courir, et qui sera en la plus belle *mutte*. » (Fouill. Ven. f. 34.) — 2^o Emeute, loctin : « Après avoir sonné par trois fois la grosse cloche de *mutte*... les... bans seront publiez. » (Cont. du pays Messin, C. G. I, p. 1161.)

Mutue. *adj.* Réciproque, mutuelle : « Ou mur y ha, et devant et derriere, y a force murmur, envie, et conspiration *mutue*. » (Rab. I, p. 308.) — On lit « donation *mutue*, » dans le Cont. Gén. t. II, p. 615.

Mutuel. « Action *mutuelle*, si comme quand aucun a faict autre convenu devant le juge, et le convenu faict devant le mesme juge convenir celui qui l'a premierement faict convenir pour répondre à luy. » (Bouteill. Som. Rur. tit. 27, p. 157.)

Mutuellement. [« Mari et femme n'ayant enfans se peuvent entre donner *mutuellement*, pourvu qu'ils soient egaux en santé, âge et chevanche. » (Loysel, p. 128.)]

Muy. [Mesure : « *Muy* de bled à denier, si est dolent celui qui ne l'a (le denier), » dans Froiss. t. II, p. 410. — « Pour x. *muy*s de cauch, achetée pour garnison livrée ou chastel. » (Musée des Archives départ. p. 192, an. 1288. Complabilité du comté d'Artois.)]

Muyage. [Fermage : « Comme Jehan Mauclerc eust tenu à ferme ou *muyage* partie des terres à blés de Jehan Daridel. » (JJ. 104, p. 91, an. 1372.)]

Muyau. Muet :

Donnez au povre qui ne voit,
Au *muyau* qui ne puet parler. (Desch. f. 282.)

Muyer. Qui a mué. (Voir **Murier**) :

... Chacune avoir esparvier,
L'un sort estoit, et l'autre *muyer*. (Ms. 7218, f. 130.)

Muyment. [Mugissement : « Les bestes marines apparistront sur la mer et donneront *muyment* dusques au ciel. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 3.)]

Muyot. [Monceau : « Le suppliant trouva icelle musse, et deffouy le *muyot* de terre, et print les biens qui y estoient. » (JJ. 172, p. 285, an. 1423.)]

Muyr. [Mugir : « Toutes les bestes as chans *muyans*. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 3.)]

Muyson. Mesure. (Voir **Moison**) : « Doivent avoir Waugrin telle *muyson* de logure, et de clochure. » (Cont. Gén. I, p. 814.)

Muz. [Maet : « Nostres sires gita un deable de cors à home, et si dit li evangiles que cil deables estoit *muz*, por ce qu'il avoit l'ome amui, au cui cors il estoit. » (Ms. Saint Victor, Sermon du xiv^e siècle.)]

Muze. s. Muse, commencement du rut pour les cerfs : « C'est un plaisir de les voir... faire leur *muze*, parce que, quand ils sentent la nature de la biche, ils levent le nez en l'air regardans en

« haut, pour remercier nature de leur avoir donné un tel plaisir. » (Fouill. Ven. f. 17.)

1. My. Mien :

Et si n'estoit jamais refit :
Farrouche, ne dur à l'esperon
Et la tenoit en son giron
Baiser assez, tel *ty*, tel *my*. (Coquillart, p. 74.)

2. My. Milieu : « La Saint Jehan de la *my* esté. » (N. C. G. I, p. 523.) — « L'heure de *my* jour. » (Rab. l. IV, p. 205.)

Expressions : 1^o *My-certain*, à demi certain. (Poët. de Loys le Caron, fol. 19.) — 2^o *My-cornu*, à demi-cornu. (Cotgr.) — 3^o *My-disner*, le milieu du disner, « venir au *my-disner*. » Brant. Cap. Fr. III, p. 412.) — 4^o *My-fourchu*, à demi-fourchu. (Cotgrave.) — 5^o *My-gate*. (Cotgr.) — 6^o *My-hiver*, milieu de l'hiver. (N. C. G. I, p. 894.) — 7^o *My-levé*, à moitié levé. (Poës. de L. le Caron, f. 37.) — 8^o *My-mars*, le milieu de mars. (N. C. G. I, p. 548.) — 9^o *My-mois de septembre*. (Bout. Som. Rur. p. 430.) — 10^o « Au *my* temps de mes jours. » (Cartheny, Voyage du Chevalier errant, f. 110.) — 11^o « *My* toucher, » toucher à demi. (Loys le Caron, f. 54.)

Myaurement. Miaulement :

Se plaignoit mignardement,
D'un enfantin *myaurement*. (J. du Bell. p. 469.)

Myaument. Miaument :

... De nuit n'alloit point criant,
Comme ces gros marcos terribles,
En longs *myauments* horribles. (J. du Bell. f. 470^b.)

Mycroist. Bail à moitié, métairie : « Choses « baillées à *mycroist* ou à mestairie. » (D'Argentré, Cout. de Bretagne, p. 1551.) — On lit dans le latin : *data... partiarum colonarum, vel ut ad medietatem colantur*. « On peut faire execution sur bestes baillées à *mycroist* pour la part et portion appartenante au debteur. » (Cout. Gén. II, p. 768.) — « Bail de bestes à *mycroist*. » (Cotgr.) — « Bailleur de bestes à *mycroist*. » (Cotgr.)

Mye. 1^o Mie, parcelles : « *Myes* d'aresne. » (Cymbal. Mundi, p. 81.) — [2^o Négation : « Et n'y a faillit *mye*. » (Villon, p. 202.)]

Mygre. [Grenadier. (Voir **MIGRAINE**) : « Laquelle « fille dist au suppliant qu'elle auroit sa part ausdi « les pommes, et que c'estoit leur *mygre*. » (JJ. 193, p. 149, an. 1468.)]

Mymomet. s. Pièce de blason : « Il ne portoit « point ses droictes armes, ainçois portoit ung escu « et d'azur à ung *mymomet* d'or. » (Percefc. III, 44.)

Mymy. *Miserere*.

Lors se chanta la messe de *mymy* :
Au travail suis, et *cujusvis toni*,
La messe aussi exquise et tres parfaite
De requiem pour le diet deffunct faicte. (Cretin, 45, 46.)

Mynaige. Marché. (Voir **MINAGE**) : « De tout temps « et d'ancieneté le marché ou *mynaige* de la ditte « ville de Lagny eust accoustumé de seoir et estre « tenu trois fois la semaine.... auquel marché et « *mynaige* venoient et affluoient esdis jours grant « quantité de marchands forains et autres qui y « admenoient... plusieurs denrées et mesmement

« et par especial blés, toutes manieres de grains. »
(D. C. sous *Minagium*.)

Myne, myner. Mine, miner :

« ... On ne fine
De *myner*, par *myne* profonde,
Or, n'argent, et tout s'en va. » (Desch. f. 431.)

Mynerve. « Je ne veul pas, pour ce, enseigner
« *Mynerve*. » (Cretin, p. 207.) Ce proverbe nous est
venu du latin : *Ne sus Minervam*.

Mynettes. Petites mines, cajoleries :

Pour à son plaisir satisfaire,
Tantost me prins à barbeter,
Deviser, gaudir, caqueter,
En faisant ung tas de *mynettes*. (R. de Colleye, p. 53.)

Mynoïse. Minaudier : « Les *mynoïses* et extor-
sionnières prononciations des autres langues. »
(Quintil Censeur, p. 189.)

Mynon. Chat :

« ... Il convient, comme dist la souris,
Voir qui pandra la cloquette au *mynon*. » (Desch. f. 286.)

Mynuer. Diminuer, appauvrir ; on a dit de
Carthage :

Malle cité
Que cecité
A dominée
Necessité
M'a excité
Te voir *mynuée*
Examinée
Et remuée. (G. Cretin, p. 124.)

My-pris. La moitié du prix : « Si les terres
« esfoient endouairées, ou en bien fais, ou que
« autres les teneissent à viage, ilz devoient estre
« baillées à *my-pris*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 163.)

Myre. Médecin : « Monseigneur Yvain demoura
« là si navré, qu'il avoit bien mestier de *myre*. »
(Lanc. du Lac, II, f. 91.)

My-regarde (A). A garde faite, exprès, de des-
sein formé :

A *my regarde* à ce recit d'hyver,
A *my regarde*, et qu'à recidiver
J'a ne te face. (Cretin, p. 226.)

Myrobolan. Fruits desséchés : « Une jeune
« Corinthiace qui m'avoit apporté un pot de *myro-*
« *bolans* emplies confits à leur mode. » (Rabelais,
II, 144.) On lit dans Fouill. Faucon. f. 13 : « *Myro-*
« *bolans*, belleris, indes, emplies. »

Myrouer. Miroir, modèle :

Il a esté de vertu enseigneur,
L'appui, l'apport, le seul pillier d'honneur,
Et cler *myrouer* des ecclésiastiques. (Cretin, p. 50.)

Myrrhe. [Parfum ; voir sous *MRE*.]

Myrteux. *adj.* Qui appartient au myrte :

Sous la forest brune-verte,
D'ombrages *myrteux* couverte. (G. Durant, p. 207.)

Myrtin. Même sens :

Lors sous les branches *myrtines*,
Parmy tant d'ames divines,
Libres, nous nous aimerons. (G. Durant, p. 208.)

Mysantrope. « On a aussi appelé *mysantrope*

« une voiture à une seule place. » (Valesiana, 20.)
[On dit aujourd'hui un égoïste.]

Mystère. 1^o Cordage, engin : « Les dames de
« Romme firent couper leurs blons cheveux...
« pour faire cordes... et consentirent leur plus
« chier et naturel aornement estre converti en rude
« *mystere*. » (Al. Chartier, Quadrilogue invectif,
p. 426.) — 2^o Office, ministère : « Veut que les
« accusés répondent par leurs bouches, sans con-
« seil, ne *mystere* d'aucune personne. » (Bout.
Som. rur. p. 242.) — « Nous mena dans le trou du
« fossé pour en estre à couvert, et n'y fusmes pas
« plutost que la mine joua son violent *mystere*
« contre les nostres. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 83.)
— 3^o Machine théâtrale, pantomime, tableau vivant :
« Le dit Jazon se mist en defense fort bien et en
« bonne maniere, et faisoient le serpent et l'homme
« si bon devoir que ce sembloit aigre bataille sans
« *mystere*. » (Mat. de Couci, Charles VII, p. 671.) —
— 4^o Cérémonie : « De là il s'en ala au disner, et
« estoit environ l'heure de douze heures, et quand
« ledit *mystere* fu commencé, il estoit entre cinq et
« six heures du matin. » (Monstrel, ch. 62, I, p. 97.)
— 5^o Représentation théâtrale des événements les
plus remarquables de l'histoire sacrée, sortie par
un développement naturel des cérémonies catholi-
ques, de la même manière que le théâtre était né
chez les Athéniens du culte de Bacchus. Voir dans
l'hist. de la Langue française, par Littré, t. II, l'étude
sur le mystère d'Adam, p. 59 et suiv. ; voir encore
au catalogue de ministère de l'instruction publique
à l'Exposition de 1878 (t. II, p. 64, les éclaircissem-
ents de M. Heuzey sur le mystère de Valenciennes.)

Mysterieuse—euse, adj. Dans Rabelais, t. V,
p. 63, « furent sur les fiansez dicts mots *myste-*
« *rieux*, » signifie les paroles sacramentales des
fiançailles.

Mystigorfier, v. Adorer comme une idole :
« Se faire *mystigorfier*, comme petits démons, sur
« le plat d'une pelle. » (Moyen de parvenir, p. 411.)

Mytainerie. [Fabrique de mitaines : « Nous
« avons receu l'humble supplication des maîtres
« et ouvriers du mestier de chapellerie, amusse-
« rie, bonneterie, *mytainerie*, de nostre ville et
« banlieue de Ronen. » Ord. mars 1450.]

Mytié. Mortié : « Une lettre *mytié* douce et
« aigre. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 271.)

Mytologe, adj. Mythologie. (Oudin.)

Mytologiser, v. Donner un sens aux fables,
les examiner pour en tirer un sens, les moraliser :
« La plupart des fables d'Esopie ont plusieurs sens,
« et intelligences ; ceux qui les *mytologisent*, en
« choisissent quelque visage qui cadre bien à la
« fable. » (Mont. Ess. t. II, p. 137.)

Mytouffé. Emmittouffé, embarrassé :

Mon povre sens en est tout *mytouffé*,
De deuil enlé, assopi, esronlé. (Chasse d'Amours, p. 42.)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PC
2889
S2
v.7

Sainte-Palaye, Jean
Baptiste de La Curne de
Dictionnaire historique

